UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencesocialesu33pari

163
38

LA

SCIENCE SOCIALE

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS

17e Année. — Tome XXXIII

59589
4/5/03

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—

1902

QUESTIONS DU JOUR

L'ORGANISATION SYNDICALE OUVRIÈRE

LA NOUVELLE FORME DU CONTRAT DE TRAVAIL EN PRÉSENCE DE L'AUTORITÉ PATRONALE ET DE LA CONCURRENCE (1).

Les employeurs élèvent contre l'organisation syndicale ouvrière deux griefs d'une exceptionnelle gravité : ils affirment que les syndicats ne tendent à rien moins qu'à les dépouiller de toute leur autorité dans la direction de leurs entreprises et de leurs ateliers : ils soutiennent en second lieu que les ouvriers, une fois munis d'un instrument pour dominer le marché du travail, sont enclins à soutenir des prétentions exagérées qui rendent impossible la fabrication à bon marché et, par suite, assurent la primauté soit des centres industriels situés sur une autre section du territoire, soit surtout des pays étrangers, assez heureux pour s'être préservés « de la pestilence syndicale ».

Quand on se croit menacé de maux aussi graves et aussi immérités, on se doit à soi-même d'ouvrir sans retard les hostilités et de les poursuivre avec énergie. Les employeurs n'ont pas

(1) Cette étude est extraite d'un ouvrage que M. Paul Bureau fait paraître en ce moment chez Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, sous ce titre : *Le contrat de travail : le rôle des syndicats professionnels*. Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs cette œuvre, d'une remarquable puissance, qui, contenue en 300 pages, présente, avec une fermeté et une lucidité toutes scientifiques, le méthodique ensemble des graves questions que soulève et que doit résoudre le grand mouvement progressif des syndicats ouvriers. On verra après, dans le *Mouvement social*, la préface, la conclusion et la table de l'ouvrage. (*La Rédaction.*)

failli à ce devoir, et l'histoire économique de toutes les grandes nations industrielles, dans ces cinquante dernières années, atteste que, dans tous les métiers, les syndicats professionnels ont rencontré l'opposition tenace et vigoureuse des employeurs. Sans doute, lorsqu'un groupement syndical a atteint la plénitude de son développement, il n'est pas rare de rencontrer des patrons qui, loin de déclarer la guerre aux associations formées par leurs ouvriers, apprécient au contraire les grands services que ces associations leur rendent et en viennent même, comme M. Morgan, le célèbre secrétaire du trust de l'acier aux États-Unis, à refuser de traiter avec des ouvriers isolés. Mais, encore une fois, cette attitude ne s'est presque jamais manifestée qu'à l'égard des syndicats parvenus à la pleine expansion de leur force; on ne reconnaissait leurs services que le jour où on pensait ne plus pouvoir lutter contre eux et il n'est que trop avéré que, dans tous les pays, les associations ouvrières ont dû livrer de longues batailles et soutenir de longues grèves pour obtenir la reconnaissance de leur droit à la vie.

Cette lutte, dont l'issue ne peut jamais être douteuse et qui se termine invariablement par la défaite des employeurs toutes les fois que leurs adversaires font preuve des qualités requises, traverse d'ordinaire les cinq phases suivantes :

Au début de l'organisation syndicale, les employeurs se bornent à manifester, sans plan arrêté, leurs sentiments hostiles : on se contente d'abord de n'embaucher les syndiqués que les derniers, après tous les non-syndiqués, et en temps de chômage on les renvoie les premiers; parallèlement, on ne perd aucune occasion de témoigner sa sympathie aux non-syndiqués, soit dans la répartition des tâches, soit dans le choix des postes les mieux rémunérés.

Au bout de quelques années, comme le mouvement syndical ne cesse de recruter des adhérents, on recourt, si les circonstances le permettent, à un moyen plus énergique, la mise à l'index, le boycottage, et les employeurs signent ensemble un pacte solennel, semblable à celui que, dans la grande lutte de

1859-1860, l'Association centrale des patrons du bâtiment de Londres approuva à une grande majorité : « Nul membre de cette association ne pourra engager ou garder à son service un ouvrier contribuant à la caisse de toute *Trade-Union* ou société ouvrière qui se mêle de la réglementation de quelque établissement, des heures ou des conditions de travail, des contrats ou accords des ouvriers ou des patrons ou de la qualification et des conditions du service (1). » Cette période ouvre l'ère des grandes guerres entre les employeurs et le groupement syndical ; c'est l'âge héroïque.

Comme cette tactique demeure sans résultat et que l'association ouvrière ne cesse de grandir, on en vient à reconnaître l'existence du syndicat, à admettre qu'il puisse être le représentant des ouvriers et à discuter avec lui les clauses du contrat de travail. Pendant cette troisième période, les grèves sont encore fréquentes ; naturellement les employeurs continuent à manifester leurs préférences pour les non-syndiqués et, au besoin, se servent d'un artifice aussi ingénieux que surprenant : ils prennent eux-mêmes l'initiative de grouper les non-syndiqués en un syndicat apparent. Plusieurs établissements français sont aujourd'hui arrivés à cette troisième période et tout le monde connaît les syndicats jaunes de Montceau-les-Mines, du Creusot, de Montchanin que l'on oppose aux syndicats rouges.

Ce dualisme bizarre, en opposition essentielle avec tous les faits économiques, ne tarde pas à disparaître (2), non sans laisser pourtant un amer souvenir aux employeurs ou aux employés.

(1) Sidney et Béatrice Webb, *op. cit.*, p. 241. — Les patrons fourreurs de Paris, à la suite de la grève d'octobre 1901, ont conclu un pacte de ce genre.

(2) Ces syndicats disparaissent nécessairement au bout de peu de temps ; s'ils sont dans la main du patron, ils n'ont aucune raison d'être et une partie de leurs membres, reconnaissant qu'ils ont été dupés, passent aux Syndicats rouges ; s'ils méritent véritablement leur nom et prennent leur rôle au sérieux, la plupart des membres des Syndicats rouges viennent les renforcer et, cette fois, l'employeur reconnait que son illusion s'évanouit. Au surplus, les employés agiront sagement en se méfiant de ces Syndicats en partie double : à Montceau-les-Mines, on sait que la nouvelle administration a manifesté ses sympathies pour les rouges et on doit aussi méditer la petite aventure que voici et que rien n'autorise à croire exceptionnelle. Dans un port italien, un entrepreneur de débarquement avait constitué un Syndicat « jaune » ; aussitôt les ouvriers du port syndiqués en « rouge » refusèrent de travailler au déchargement d'un

et on entre dans la quatrième phase, pendant laquelle l'omnipotence du syndicat s'affirme de plus en plus, celui-ci restant pour l'employeur un adversaire dont on subit le joug faute de pouvoir le secouer. De temps à autre, on essaie encore d'engager la lutte, en combinant quelque plan très ingénieux (!), du genre de celui que rapportait récemment un grand journal parisien. L'histoire vaut la peine d'être rapportée, car elle se répète si souvent qu'il est utile de la connaître, ne fût-ce que pour s'épargner la mésaventure qui la termine invariablement.

Donc à Bruxelles, il y a quelque temps, les patrons imprimeurs, pour résister aux prétentions croissantes du syndicat des ouvriers typographes qui, depuis plusieurs années, avait imposé une notable hausse de salaires et la réduction de la durée du travail quotidien, resserrèrent entre eux leur entente et résolurent de prendre l'offensive. Il fut convenu que l'on tirerait au sort le nom de celui d'entre eux qui ouvrirait le feu : celui-là devait renvoyer de son atelier tous les ouvriers syndiqués et ses collègues s'engageaient tant à exécuter pour lui les commandes qu'il ne pourrait exécuter, qu'à l'indemniser de toutes les pertes que cette lutte pourrait entraîner. Le plan fut mis à exécution et un employeur, désigné par le sort, renvoya effectivement 34 ouvriers après avoir constaté leur refus de donner leur démission de membres du syndicat : il leur notifia d'ailleurs qu'ils ne trouveraient d'emploi dans aucune autre imprimerie de la ville. Les ouvriers congédiés assignèrent le patron et ses collègues et obtinrent, à titre de dommages-intérêts, des indemnités variant de 400 à 1.600 francs. Laissons de côté ce résultat judiciaire : les patrons bruxellois ont-ils jamais pu croire que leurs ouvriers syndiqués auraient la naïveté de se laisser ainsi décimer par petites escouades? En vérité, on pouvait leur supposer une connaissance plus documentée de l'histoire du fédéralisme économique : comment ne savaient-ils pas que la grève

vapeur suédois où des jaunes avaient été embauchés. Les « rouges » parcoururent le port et le quartier maritime, menaçant les jaunes dont ils jetaient les outils dans le bassin. Il y eut dix arrestations et, dans l'après-midi, l'entrepreneur de débarquement, pris de peur, renvoya tous les « jaunes » et embaucha les « rouges ». Force restait à la force. Le calme était rétabli. (*Le Temps*, 19 mai 1901.)

générale répond au *lock out* par échelons, comme le *lock out* général répond à la grève par échelons? Les typographes de Bruxelles ont eu le sagesse de s'adresser aux tribunaux : c'était plus simple et plus piquant; mais, à défaut de cette arme, ils en avaient une autre, singulièrement plus efficace, la grève générale.

Des incidents de ce genre marquent la quatrième phase et on arrive enfin à la cinquième, pendant laquelle les employeurs, ayant enfin accepté de vivre en paix avec les associations syndicales... s'aperçoivent que leurs griefs étaient mal fondés et que le groupement organique de leurs employés collabore au maintien de la paix sociale et du bon ordre dans leurs ateliers. Il importe d'étudier avec quelque détail le mécanisme de ce régime nouveau du contrat collectif de travail désormais substitué au régime du contrat individuel.

Il serait puéril de nier que le triomphe de la doctrine syndicale sur le contrat de travail oblige l'employeur à modifier profondément sa conception de l'autorité patronale : le jour où l'industriel, au lieu de traiter individuellement avec chacun de ses employés, trouve en face de lui un groupement organique et stable, il ne doit plus songer à gouverner son atelier autocratiquement, « en bon tyran », il faut qu'il accepte de substituer au régime de la décision unilatérale le régime de l'entente bilatérale et du contrôle. Voici à ce propos le langage très précis d'un écrivain à qui son talent et ses longues études sur le trade-unionisme donnent tous les titres pour exposer la théorie syndicale sur le contrat de travail, M. Sidney Webb : « Tôt ou tard, écrivait-il en décembre 1897, à propos de la grève des mécaniciens, l'industrie des mécaniciens passera au stade où en est à l'heure actuelle l'industrie du coton, le stade où les conditions du travail sont franchement matière de contrat réciproque. Dans une filature de coton du Lancashire, il n'y a point de litige possible sur le degré de liberté dont jouit le patron dans l'administration de son industrie. Les ouvriers lui reconnaissent sans la moindre réserve le droit de choisir les matières premières, les

modes de fabrication, les machines, l'allure du travail. Le patron, de son côté, ne s'aviserait pas de modifier d'autorité les conditions de travail qui sont, il le sait, matière d'accord contractuel. Les termes essentiels de cet accord sont fixés après une étude attentive par des commissions mixtes dont les décisions lient également patrons et ouvriers. Lorsque dans un établissement se produit une innovation qui modifie, par ses effets, les conditions du travail établies, lorsque, par exemple, survient une machine nouvelle ou une matière première inusitée et que le travail des ouvriers se trouve ou allégé ou alourdi, le patron ou l'ouvrier en informe l'agent administratif salarié de l'organisation à laquelle il appartient. Les agents des deux partis, le représentant du syndicat patronal et le représentant de la Trade-Union, visitent l'établissement, font une enquête, estiment d'un commun accord les effets de l'innovation, déterminent dans quelle proportion l'existence moyenne du travailleur s'en trouve améliorée ou empirée. Ils ont qualité pour décider que tel patron devra payer, pour tout le temps que dureront ces conditions nouvelles, 10 pour 100 en plus ou 10 pour 100 en moins du salaire normal et leurs décisions sont scrupuleusement obéies. En cas de désaccord entre les agents de l'une et l'autre partie, chose fort rare, deux autres agents sont désignés à titre d'arbitres (1). »

(1) *Revue de Paris*, 15 décembre 1897. — Dans un autre passage de ce même article, M. Sidney Webb écrit encore : « Les mesures dont l'ensemble constitue ce que l'on appelle la direction d'une industrie se rangent naturellement sous trois chefs principaux : 1° le produit à exécuter — l'objet ou service qu'il s'agit d'offrir au public; 2° le mode de production — le choix des matières premières, des méthodes de fabrication, des agents humains; 3° les conditions de l'emploi de ces agents humains — conditions sanitaires, air, lumière, chaleur, risque d'accidents, intensité, rapidité, durée du travail et salaires. Sous le régime de l'esclavage, le maître règle à sa guise en autocrate, sans consultation, les trois ordres de mesure. Sous le régime de la petite industrie, l'ouvrier indépendant les règle également à sa façon. Il en est autrement sous le régime moderne de la grande industrie. Ici les mesures de la première classe appartiennent exclusivement au patron ; il en est de même de la seconde classe, réserve faite du retentissement que les mesures de cet ordre peuvent avoir sur les mesures de la troisième classe. Enfin, les mesures rangées sous le troisième chef ne peuvent être réglées isolément ni par le patron, ni par les ouvriers, mais doivent, si nous admettons les principes fondamentaux du *Trade-Unionisme*, faire l'objet d'un contrat entre les représentants des patrons et les représentants des ouvriers organisés.»

Voilà qui est net, et on peut mesurer toute la distance qui sépare le contrat collectif de travail ainsi compris de l'ancien contrat individuel « à la papa », suivant le système du « *pay as you please* ». Auparavant le « patron » considérait qu'en échange du salaire qu'il payait pour une journée, il acquérait toute l'énergie et toute la valeur de l'ouvrier pour cette journée et il considérait qu'il n'y avait rien de déraisonnable ou d'abusif à réclamer de l'ouvrier autant de travail qu'il le jugeait bon, dans les limites de ses forces. N'était-il pas le maître dans son atelier? Dès lors, c'était son droit de répartir les besognes, de décider si les marchandises étaient fabriquées comme elles devaient l'être, de fixer les tarifs des salaires à la tâche, de décider si les ateliers étaient assez aérés, si la lumière était suffisante, si le nombre des apprentis était normal, etc., etc.

Le groupement syndical proteste résolument contre cet autocratisme universel et affirme que tous ces points qui intéressent au plus haut degré la prospérité et le bien-être des employés doivent être réglés au moyen d'un accord entre « l'employeur » et le représentant qualifié des salariés, c'est-à-dire le secrétaire du syndicat. Il affirme qu'à ses yeux le contrat de travail est une vente dans laquelle la chose vendue, le travail, doit être déterminée avec la même précision et la même rigueur que dans toutes les autres. Voit-on des négociants acheter de la houille, du coton, du blé, sans se soucier de fixer la quantité et la qualité de la marchandise achetée? Non certes; pourquoi le contrat de travail serait-il soustrait à ce salutaire usage de la précision dont personne ne méconnaît ailleurs la nécessité et quelle objection sérieuse les employeurs pourraient-ils élever pour demander le maintien d'une pratique notoirement abusive? Chaque jour ils se plaignent de ne pas recevoir pour le salaire qu'ils paient la quantité de travail et de vigilance à laquelle ils prétendent avoir droit : de leur côté, les employés se plaignent qu'on leur extorque par des procédés divers et souvent par la ruse une certaine quantité de travail pour laquelle ils ne reçoivent aucune rémunération. Il est temps de faire cesser ces plaintes qui, justifiées ou non, engendrent la méfiance entre

les deux parties et vicient toutes leurs relations. Désormais, il sera entendu que l'employeur achète pour un prix déterminé une quantité parfaitement déterminée d'effort et de travail : ce qui lui sera cédé, ce ne sera pas toute l'énergie vitale d'un ouvrier, utilisable pendant le nombre d'heures qu'il passe à l'atelier, mais *tant* d'énergie en échange de *tant* d'argent.

Telle est la doctrine essentielle des syndicats, et, qu'on y prenne garde, de tout syndicat quel qu'il soit, sur le contrat de travail : on n'exagère rien en disant qu'elle est la négation directe de celle qui avait universellement prévalu jusqu'ici et qui semble encore aujourd'hui être seule admise par la grande majorité des industriels de notre pays. Pour connaître toutes les conséquences qui en découlent nécessairement, il suffit de visiter aux États-Unis ou en Angleterre un atelier unioniste. On perçoit alors toute la signification de la fameuse formule : *a fair day's work for a fair day's wages*, à travail d'une journée normale salaire d'une journée normale : *tout ce qui, directement ou indirectement, peut influencer soit le taux du salaire de l'employé, soit l'intensité de son travail et le degré de fatigue physique ou intellectuelle qu'il entraîne* doit être réglé par un accord entre l'employeur et le secrétaire du syndicat des employés ; et comme il est inutile de stipuler des clauses précises si l'on ne veille à leur fidèle exécution, *un représentant de chacune des deux parties contractantes contrôle minutieusement l'observation de chacune de ces clauses.*

Un seul exemple permet d'apprécier la rigueur scientifique avec laquelle des milliers d'hommes sont ainsi arrivés à fixer les équivalences de leurs échanges de travail et d'argent. Dans le Lancashire il existe des listes de prix (*price lists*), qui fixent le taux des salaires dans toutes les filatures de coton de la région. Un effort étalon a été tarifé à un salaire étalon et le dosage de l'effort exigé par chaque variété de travail a été établi avec une si grande précision que chacun des deux contractants a la certitude mathématique soit de recevoir un salaire plus élevé s'il fournit un travail plus intensif, plus pénible ou plus long — et l'accroissement du salaire sera rigoureusement proportionné

à l'accroissement de la fatigue ou de l'effort — soit de donner un salaire moindre si on ne lui fournit qu'un travail moins intensif, moins pénible ou moins long — et la diminution du salaire sera parfaitement adaptée à la diminution de l'effort ou de la fatigue. Aucun des deux contractants ne peut songer un instant à tricher sur le travail ou le salaire fourni, car un tarif d'une admirable finesse de nuances, *qui ne remplit pas moins de 85 pages entièrement couvertes de chiffres*, prévoit les plus minutieux détails et fait varier les salaires suivant le nombre des broches, la rapidité du mouvement de la machine, la nature de la matière première, etc. « La complication des calculs est telle qu'elle dépasse la compréhension, non seulement d'un ouvrier ou d'un manufacturier ordinaire, mais même du mathématicien qui les étudie sans une connaissance extrêmement précise des détails techniques. Ainsi le gain hebdomadaire de chaque individu des dizaines de milliers d'ouvriers est évalué par un calcul exact et souvent individuel fait sur ces listes. Quand il s'agit de faire un changement à la liste, l'étalon de salaires de tout un district peut dépendre de la rapidité et du soin avec lesquels le négociateur des ouvriers conçoit l'effet exact de chaque modification projetée sur quelques-uns des nombreux facteurs du calcul (1). » Aussi les secrétaires, les *cotton men* des unions de tisseurs et de fileurs sont-ils choisis au moyen de concours singulièrement difficiles et les candidats doivent joindre à la science du mathématicien la compétence technique de l'ouvrier le plus rompu aux plus minutieux détails de son métier.

Dans cette convention passée entre les fileurs du Lancashire et leurs employeurs, comme dans tous les contrats collectifs de travail conclus par les syndicats, la question délicate est celle de la détermination de l'effort étalon et du salaire étalon. Comme dans toutes les ventes, les intérêts des deux parties sont en conflit quand il s'agit de fixer et la quantité de marchandise à livrer et le prix à payer. En ce qui concerne l'effort étalon, il n'y a pas de doute que les syndicats n'aient une ten-

(1) *Histoire du Trade-Unionisme*, Sidney et Webb, Giard et Brière, 1897, p. 333.

dance à l'abaisser. A mesure que l'éducation intellectuelle esthétique et morale des salariés se poursuit, ceux-ci n'acceptent plus de travailler aussi intensivement, ni aussi longtemps : la durée de la journée de travail se réduit et on résiste davantage au surmenage très pénible qui résultait souvent du salaire à la tâche, lorsque le tarif était fixé trop bas. Quant au taux du salaire, les associations ouvrières inclinent de plus en plus vers une théorie mixte fort intéressante qui fait du contrat de travail quelque chose d'intermédiaire entre la vente et la société. D'une part, ils estiment que l'employeur n'a pas le droit de réduire indéfiniment le taux des salaires, lorsque les prix de la marchandise fabriquée s'avilissent, mais qu'il doit au contraire fixer le prix de la marchandise d'après le taux des salaires, comme il le fixe d'après le prix de la houille ou des matières premières.

Cette doctrine, en dépit des ardentes controverses auxquelles elle a donné lieu, est en grande partie exacte (1) et on ne voit pas pourquoi des ouvriers ne pourraient pas dire à un usinier que leur coût de vie est de *tant* — comme le propriétaire de mine se déclare incapable de vendre sa houille au-dessous de tel cours déterminé. En tout cela les syndiqués se rallient à la théorie de la vente ; mais ils vont plus loin : lorsqu'ils constatent que leurs employeurs réalisent des bénéfices plus élevés que ceux qui leur paraissent normaux — les grands syndicats anglais et américains, grâce à leur admirable service de renseignements, connaissent toujours, aussi bien que l'employeur même, l'état du marché et le montant des profits patronaux — ils demandent à participer, au moyen d'une hausse des salaires, à cet accroissement des bénéfices lequel démontre, à leurs yeux, que leur travail a, pour le moment, une valeur plus grande. Dans cette

(1) A tout prendre, même sous le régime de la loi des salaires et du contrat individuel de travail, il y a toujours un taux minimum, le taux de la misère, au-dessous duquel le salaire ne baisse pas et qui, par conséquent, n'est pas déterminé par les prix de la marchandise, mais détermine au contraire le prix de cette marchandise. Le propre de l'action syndicale consiste seulement à maintenir plus haut ce taux minimum, en décidant qu'il ne sera plus déterminé par le degré de misère que le salarié peut supporter, mais par la quantité de subsistances qui est nécessaire à l'homme pour maintenir et développer *toutes* ses facultés.

mesure, mais dans cette mesure seulement, ils admettent que le prix de la marchandise fixe les salaires, prêts à revenir à la doctrine inverse que les salaires doivent fixer le prix de la marchandise, dès le premier moment où celle-ci, se trouvant en surabondance sur le marché, tend à se déprécier. Il faut ajouter d'ailleurs qu'ils parviennent peu à peu à faire rentrer dans la partie minimum de leurs salaires une portion de la hausse accordée pendant les années prospères : ainsi leur rémunération tend à s'élever progressivement.

Quand des collectivités ouvrières se sont montrées capables d'établir sur de pareilles bases leurs relations avec les employeurs, il est évident qu'elles se considèrent en droit d'intervenir dans le règlement de toutes les questions accessoires qui se posent à l'occasion du contrat de travail : aussi voyons-nous les unions anglaises et américaines se préoccuper de l'hygiène des ateliers, imposer aux employeurs l'usage d'appareils protecteurs pour diminuer le nombre des accidents, enfin et surtout s'efforcer de prévenir le chômage, en collaborant avec les patrons à modérer la production en temps opportun. Ainsi, par un admirable retour des forces économiques, les employés reprennent, et sur une scène singulièrement élargie, le rôle de direction et de contrôle de la production dont ils paraissaient définitivement évincés depuis la disparition du petit atelier. La grande usine semblait ne réserver à tout jamais au salarié que la répétition monotone et indéfinie d'un acte purement mécanique et voilà que soudain ce même salarié est appelé à l'examen des grands problèmes de concurrence, de surproduction, de chômage que soulève la production manufacturière.

Telles sont, sous le régime des syndicats stables, puissants et riches, la théorie et la pratique du contrat collectif de travail : encore une fois, l'une et l'autre ne ressemblent en rien à la pratique du marché individuel de travail et elles paraîtront sans doute inacceptables à un grand nombre d'employeurs de ce pays. Néanmoins, ils auront tort de les repousser, d'abord parce qu'elles leur seront imposées par les victoires certaines

des syndicats, en second lieu parce qu'elles comportent pour eux d'immenses avantages compensatoires. En politique, il n'apparaît pas que les monarchies les plus absolues aient été les plus durables, ni, par suite, les meilleures pour le monarque lui-même, et l'expérience a démontré que les parlements, loin de se borner à n'être que des agents de contrôle, étaient avant tout de très précieux collaborateurs : ainsi en est-il pour les syndicats et voici la collaboration qu'ils offrent à l'employeur.

Ils lui garantissent d'abord la fidèle exécution, par tous et chacun des salariés, des engagements pris. Au lieu de ne trouver en face de lui qu'un misérable ouvrier, sans « surface » financière, ni morale, l'employeur peut désormais s'adresser au secrétaire du syndicat, qui se porte garant de la conduite des syndiqués, et qui a la volonté et les moyens de veiller à ce que toutes les clauses du contrat collectif de travail soient respectées. Puisque le contrat est collectif, il est évident en effet que les violations individuelles commises par quelques syndiqués compromettent la destinée de tous leurs camarades.

En second lieu, ils lui garantissent que ses compétiteurs de la même circonscription industrielle ne lui feront pas concurrence par la dépréciation des salaires et ne l'obligeront pas à baisser le salaire de ses propres ouvriers. Pouvant rémunérer plus décemment ses employés, il peut les mieux choisir et attendre d'eux un travail de meilleure qualité.

En troisième lieu, ils lui permettent d'acheter le travail en gros, comme il achète la laine, le coton ou la houille. Dans le grand atelier mécanique, l'achat du travail au détail est un non-sens, et cette pratique a d'innombrables inconvénients.

Enfin les syndicats permettent seuls l'examen équitable et pacifique des litiges qui peuvent survenir entre les salariants et les salariés. Ceux-ci ne sont plus réduits à passer sans transition du régime de la soumission désorganisée à la révolte chaotique de la grève : l'harmonie règne dans l'atelier, parce que les deux contractants ont été capables d'établir entre eux une union véritable, non pas cette union veule et impuissante de « bons enfants », qui se persuadent que « la bienveillance et la volonté

suffisent à tout arranger », mais cette union faite de virilité et de force dans laquelle les deux parties, conscientes de la puissance des agents économiques qui les dominent toutes deux, affirment leurs droits et se déclarent prêtes à l'intégrale observation de leurs engagements.

Venons maintenant à l'examen du second reproche adressé par les employeurs aux syndicats. « Les associations ouvrières, dit-on, mettent les patrons dans l'impossibilité de soutenir la concurrence ; et comme elles ruinent l'industrie, elles causent en réalité le plus sérieux préjudice aux salariés dont elles prétendent servir les intérêts. »

A ce grief, qui paraît grave à tant de personnes et que l'on colporte sans examen, il est possible de faire plusieurs réponses décisives. On pourrait au préalable remarquer que les forces économiques, qui poussent les salariés de telle circonscription industrielle à se grouper, agissent avec la même vigueur sur les collectivités ouvrières des circonscriptions concurrentes. Sans doute on ne peut prétendre que l'évolution vers le fédéralisme se fasse partout et dans tous les pays au même moment : pourtant, si l'on voulait y regarder de près, on constaterait souvent que les employeurs gardent, malgré l'intervention syndicale, leurs positions respectives en face de la concurrence : comme la prétendue surcharge qu'on leur impose pèse sur tous, l'équilibre n'est pas détruit.

Comment en effet pourrait-il l'être? Il ne faut jamais oublier que les employés, si nettement distincts que soient leurs intérêts de ceux de leurs employeurs, ne sont pas pourtant sans avoir avec eux plusieurs intérêts communs. Nous en avons déjà rencontré quelques-uns lorsque nous envisagions la question du chômage et de la surproduction : nous en trouvons ici un autre, et *il est essentiel :* employeurs et employés sont liés par le souci des débouchés et de la clientèle, comme l'est à son acheteur tout fournisseur de matières premières vendues à un fabricant.

Une mine vend de la houille à un maître de forges : personne ne niera que les deux parties aient des intérêts différents,

mais personne ne soutiendra non plus qu'elles n'ont aucun intérêt commun : elles sont en conflit lorsqu'il s'agit de fixer les clauses du contrat, mais elles se rencontrent pour estimer que la vente de la houille doit se faire dans des conditions telles que le maître de forges en retrouve le prix dans la vente des fontes fabriquées. La situation des employés vis-à-vis de leurs employeurs est exactement semblable, et ils ne peuvent ignorer que celui-ci est soumis à l'impérieuse nécessité de retrouver au moins dans le prix de vente des marchandises l'équivalent des frais de production encourus. Quand on parle des syndicats, on semble croire que leurs membres sont indifférents à la prospérité et à la fermeture des usines, que leur unique souci est de faire toujours monter le taux des salaires et de réduire la durée de la journée de travail, et qu'ils ne s'inquiètent jamais des répercussions de cette hausse du prix du travail sur la condition de l'entrepreneur. Cette opinion est de tous points erronée, et on se fait une singulière idée de la sagesse de Celui qui a posé les lois économiques, comme toutes les autres, si on la croit justifiée. En effet, un intérêt primordial oblige le syndicat à plus de prudence, et il ne peut oublier que la prospérité des employeurs est la première condition de la prospérité de chacun de ses membres en particulier et de la sienne propre.

Lorsqu'une usine ferme ses portes, il n'y a plus de hausse possible de salaires pour la raison très simple qu'il n'y a plus de salaire du tout. Un vendeur qui, comme le salarié, est habitué à écouler toute sa marchandise entre les mains d'un client unique, ne professe pas cette belle indifférence au sujet de l'état florissant ou calamiteux des affaires de son client, alors surtout qu'il sait, comme c'est encore le cas de l'ouvrier, qu'aucun autre client ne pourra lui payer un prix supérieur.

L'affolement qui s'empare d'ordinaire des agglomérations ouvrières, lorsqu'un atelier se ferme définitivement, permet de mesurer combien est vive la crainte qu'éveille dans l'esprit des employés la seule pensée de la perte définitive de leur travail : les exemples récents de la raffinerie de Saint-Ouen et des usines

de Fourchambault l'ont attesté une fois de plus. Chaque jour on voit des entreprises être obligées de liquider pour des motifs divers : impéritie du directeur, manque de capitaux, imperfection de l'outillage, transport trop onéreux, découverte d'un nouveau produit moins coûteux, etc. : *jamais, du moins à ma connaissance, on n'en a vu une seule que l'exagération des prétentions syndicales ait acculée à la liquidation.* Qui donc oserait dire aux secrétaires des tout-puissants syndicats ouvriers de l'industrie du coton à Manchester qu'ils n'ont pas à se préoccuper de la prospérité de l'industrie cotonnière anglaise? Ces secrétaires, qui connaissent à quelques centaines de francs près les bénéfices des employeurs, savent aussi nettement que les patrons mêmes quelles sont les conditions de la concurrence qui dominent à la fois et les salariants et les salariés.

Tout ce qu'on a pu alléguer contre les syndicats se ramène à des pertes temporaires dont on a, à plaisir, exagéré le chiffre et dont on a, non moins bénévolement, négligé de mentionner les compensations. Même si on ne veut pas tenir compte du surcroît de commandes qui affluent lors de la reprise du travail, on doit remarquer d'abord que les pertes, s'il y en a, sont compensées par les gains réalisés en un autre endroit par d'autres employeurs et d'autres employés : la grève qui atteint un établissement ou même tous les établissements similaires d'une même circonscription n'affecte guère la production générale d'un pays (1), et puisqu'on parle de la prospérité générale de l'industrie nationale, cette observation a quelque valeur. On objecte que l'accroissement de gains réalisés par les uns n'empêche pas les souffrances des autres et que d'autre part certaines commandes sont données aux concurrents étrangers, ce qui frustre le travail national. En admettant même cette doctrine surannée de l'économie nationale, on apercevrait aisément, si on voulait les voir, les compensations qui s'établissent : chaque pays industriel traverse successivement les mêmes phases évolutives : aujourd'hui le travail est suspendu

1. M. Leroy-Beaulieu l'a remarqué lors de la grande grève des mécaniciens anglais en 1897 : cf. *Économiste Français*, février 1898.

en tel endroit, et on affirme que le profit est uniquement pour l'industrie de tel autre endroit situé au delà des frontières : ne voit-on pas que demain les rôles seront renversés et que l'équilibre sera rétabli?

Dans les deux grèves récentes de Marseille et de Calais, des journalistes et des politiciens ont insisté sur l'étendue des pertes causées au travail national, et ils ont montré la suprématie de Gênes et de Nottingham, profitant de nos fautes. Les phrases de ce genre font toujours plaisir à un certain public : malheureusement elles sont sans portée. Croit-on que Gênes n'a jamais éprouvé et n'éprouvera jamais aucune grève? En ce qui concerne Calais, l'exemple était spécialement mal choisi puisque l'industrie dentellière ne s'est établie à Calais que pour faire concurrence aux manufactures de Nottingham, que l'on savait obligées de payer de hauts salaires, en sorte que l'action syndicale des unionistes anglais contribua indirectement à la fondation des fabriques calaisiennes, qui d'ailleurs prirent seulement leur place, sans nuire à leurs rivales d'outre-Manche. Mais ces remarques ne peuvent intéresser que les mécréants qui en sont encore à se préoccuper d'avoir des idées justes plutôt que de combattre leurs adversaires!

Au surplus, on peut prévoir que, dans un temps prochain, dont la venue sera plus ou moins hâtive suivant les professions, cet argument, si mal fondé qu'il soit, fera complètement défaut à ceux qui aiment à l'employer. Les admirables sentiments de solidarité qui animent si souvent les salariés sont assez développés pour ne plus s'attacher à la nationalité de leurs camarades, et, à maintes reprises, on a vu des travailleurs manuels se solidariser avec des grévistes étrangers (1). Cette tactique,

(1) Pendant la grève de Marseille, les ouvriers italiens donnèrent plusieurs exemples de cette solidarité. Citons un des plus intéressants. Le 18 mars 1901, le vapeur français *Massilia*, venant de Marseille, entra dans le port de Naples avec 2.000 tonnes de marchandises. Les ouvriers du port refusèrent de le décharger pour se solidariser avec leurs camarades de Marseille. A la suite de ce refus, les entrepreneurs de déchargement embauchèrent des ouvriers extraordinaires qui purent travailler sous la protection de la police. Mais à leur tour les débardeurs de Gênes et de Torre dell'Annunziata télégraphièrent qu'ils se refuseraient à l'avenir à décharger les navires

qui ne doit surprendre personne, puisque depuis quinze ans déjà, on proclame à l'envi, et avec exagération d'ailleurs, que le problème du travail est un problème international, est trop conforme aux besoins réels de la vie économique de certains employés pour que ceux à qui elle peut être bienfaisante hésitent à l'adopter ; elle est d'ailleurs complétée par les ententes et les congrès internationaux qui tendent de plus en plus à unir les travailleurs par delà les frontières (1).

Enfin il est une manière plus péremptoire encore de laver les syndicats du reproche qu'on leur adresse de favoriser la concurrence étrangère. De l'avis de tous, deux pays, l'Angleterre et les États-Unis, ont poussé plus loin que tous les autres le développement de leurs associations ouvrières : or ces deux pays ont sur tous les autres une immense supériorité industrielle : on est donc fondé à croire que leurs *Trade's-unions*, loin d'avoir nui à leur prospérité commerciale, y ont au contraire contribué. Et on ne peut guère douter de la justesse de cette conclusion. Les syndicats, en effet, en assurant aux classes ouvrières une vie matérielle plus hygiénique, plus salubre et plus appropriée aux forces humaines, en développant leur formation économique et leur moralité, ont contribué dans une large mesure à la prospérité industrielle de ces deux pays. L'industrie n'a pas moins besoin d'ouvriers vigoureux et intelligents que de chefs entreprenants et capables, et les industriels français ont toutes rai-

chargés de marchandises dont la mise à bord aurait été effectuée par les ouvriers extraordinaires de Naples. *Le Petit Temps*, 19 mars 1901 et *Le Temps*, 20 mars 1901.

(1) A la suite de la grève de Calais, un Congrès international des ouvriers employés dans l'industrie des tulles et dentelles mécaniques s'est réuni dans cette ville au mois de juin 1901. Des délégués, représentant les Syndicats tulliers d'Écosse, de Nottingham, de Lyon, Saint-Quentin, Lille et Caudry, y assistaient.

On y a examiné le projet de création d'une fédération internationale dont le but serait de donner aux corporations tullières fédérées un appui moral et financier en temps de grève ou de mise à l'index reconnue légitime par le Conseil de la fédération.

Aux termes du projet qui a été étudié par les congressistes, « les affaires de la fédération seraient gérées par un Comité formé d'un secrétaire choisi en France, d'un trésorier choisi en Angleterre et d'un président pris en Ecosse ». Ce Comité comprendrait, en outre, huit membres conseillers qui seraient choisis comme suit : trois à Nottingham, un en Écosse, deux à Calais, un à Caudry, un à Saint-Quentin. En cas de grève ou de mise à l'index, les membres fédérés toucheraient un secours hebdomadaire fixé à 6 fr. 25. (*Le Temps*, 18 juin 1901.)

sons de savoir combien est grave le préjudice que leur cause la capacité inférieure de leurs ouvriers, qui ne veulent conduire qu'un métier, ou ne surveiller qu'un certain nombre de broches alors que leurs camarades d'Angleterre conduisent deux métiers ou surveillent un nombre de broches beaucoup plus considérable, et que dans les usines des États-Unis ces chiffres sont encore dépassés. Tout se tient dans l'homme, principe indivisible d'activités diverses, et même si l'on veut ne s'inquiéter que de la seule production des richesses, on constatera toujours l'écrasante supériorité de l'ouvrier au corps robuste, à l'intelligence saine et bien formée, à l'âme honnête et élevée.

On raisonne comme si une journée de travail représentait une quantité fixe toujours identique à elle-même. M. Francis Walker, qui, après tant d'autres, combat cette opinion erronée, remarque que l'expression « une journée de travail » est à peine plus précise que les comparaisons favorites des écoliers « gros comme un morceau de craie », « long comme une corde » et il ajoute : « Il y a peut-être quelque exagération dans l'assertion de Lord Mahon (*History of England*, VII, p. 229) qu'un scieur de bois anglais peut, dans le même temps, faire autant d'ouvrage que trente-deux Hindous. Pourtant, dans la lutte industrielle, les nations civilisées, organisées, disciplinées et abondamment pourvues peuvent professer le même mépris pour leurs adversaires désorganisés que celui qu'elles professent lorsqu'il s'agit de luttes à main armée.

« Le loup n'a cure de savoir combien il y a d'agneaux, disait un conquérant : plus l'herbe est épaisse, plus facilement on la fauche, disait un autre... En tous cas nous pouvons répéter les paroles de Burke, à propos des institutions politiques, et dire que pour l'industrie, comme pour le mode de gouvernement, des hommes de nationalités différentes doivent être considérés comme autant d'espèces différentes d'animaux (1). »

Ces paroles expriment, sous une forme un peu bizarre, des pensées très justes, et il y a longtemps que les chefs d'industrie

(1) Francis Walker, *The wages question*, p. 49.

et les économistes ont signalé que la main-d'œuvre n'était jamais si chère que dans les pays où le salaire de l'ouvrier était peu élevé. Les constatations de Lord Brassey, le grand constructeur de chemins de fer, qui, à certains moments, occupait jusqu'à 80.000 ouvriers, dans ses divers chantiers répartis dans le monde entier, ont été pleinement confirmées par tous ceux qui ont étudié cette question. Il n'en peut être autrement, quand on réfléchit à l'extraordinaire puissance d'un autre agent de supériorité qui s'ajoute à celui qui vient d'être indiqué. Dans tous les pays où les salaires sont élevés, les employeurs sont à l'affût de tous les moyens et de toutes les combinaisons qui peuvent concourir à une économie de main-d'œuvre, et le perfectionnement des machines est l'objet de leurs incessantes préoccupations. Ainsi d'immenses perspectives sont ouvertes au progrès, et quand on les compare à l'exiguïté lamentable des ressources que peuvent procurer à un employeur la réduction des salaires et l'allongement de la journée de travail, on n'est pas étonné de la supériorité des pays dans lesquels la haute paye des salariés *permet* aux employeurs de recruter des employés d'élite et les *oblige* à n'avoir jamais qu'un outillage de choix. Avec ces deux éléments on peut affronter sans crainte la bataille industrielle, et, comme l'exposait un soir à la Société d'encouragement au commerce et à l'industrie M. Émile Levasseur, il y a beau temps que les progrès industriels se sont fait un jeu de réaliser ce paradoxe : « Produire meilleur marché en payant plus cher des ouvriers qui travaillent moins de temps (1). »

Paul Bureau.

(1) M. Jules Siegfried, au retour d'un voyage au Canada et aux États-Unis, constatait récemment que le prix de la main-d'œuvre à Pittsburg est très élevé : 15 à 20 francs par jour pour un ouvrier professionnel. Mais ces hauts salaires n'avaient servi qu'à aiguiser l'ingéniosité des employeurs, et le coût de production, grâce au perfectionnement des machines, était inférieur à celui des usines allemandes et anglaises. « De même on arrive là-bas à produire de fort belles chaussures aux environs de 10 francs, tout en assurant aux ouvriers des salaires de 10 à 15 francs par jour, pour 9 heures de travail. Les salaires sont en général doubles de ce qu'ils sont en France..... L'idée révolutionnaire est totalement étrangère pour ne pas dire incompréhensible aux travailleurs américains. Leur programme se réduit en somme à deux points essentiels : l'élévation des salaires, la diminution des heures de travail. » (*Le Temps*, 13 juillet 1901.)

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XVII

TRIOMPHE DES SAXONS SUR LA FÉODALITÉ NORMANDE EN GRANDE-BRETAGNE (1)

Nous avons vu le caractère instable de la domination danoise en Angleterre. Mais ce n'est là, dans notre histoire des Saxons de Grande-Bretagne, qu'un aperçu négatif. Le côté positif de la grande lutte contre les Danois est qu'elle a été menée et dirigée par le peuple saxon lui-même beaucoup plus que par ses chefs : le *selfgovernment* s'y est manifesté dans toute sa plénitude. Le récit qui précède l'a suffisamment montré, mais il importe de relever ici cette conclusion, parce qu'elle va nous donner l'explication de ce qui suit.

Quand le peuple saxon eut traversé sous sa propre conduite toute cette crise, prenant, lâchant et reprenant Alfred selon le besoin, élisant chacun de ses rois, les révoquant en cas d'incapacité, acceptant l'impôt du danegeld et la royauté danoise, délibérant à chaque changement de règne sur la succession, repoussant par les armes le successeur de Hardikenut (ou Hardicanut), mettant en mouvement pour la libération du territoire Godwin, ce Saxon qui gouvernait le Wessex au nom des Danois, et chassant enfin de toute l'île ces envahisseurs nouveaux, alors le peuple saxon se donna un roi qui n'était pour rien dans son

(1) Voir l'article précédent, décembre 1901 : *Science sociale*, t. XXXII, p. 531.

triomphe : le roi Édouard, dit plus tard Édouard le Confesseur. Il était descendant de Cerdic, d'Egbert et d'Alfred, mais, obligé de se retirer devant la royauté danoise, il s'était réfugié en Normandie, d'où il fut rappelé.

De même que le peuple saxon avait conduit lui-même ses destinées pendant la lutte, il les conduisit après la victoire. Il prit soin, au départ de l'étranger et au retour du roi national, de faire authentiquement formuler les coutumes saxonnes dans toute leur pureté. La rédaction qui en fut faite, reconnue par le peuple et par son chef, est ce qu'on appelle la *Common Law* ou les *Lois du roi Édouard,* si fameuses aujourd'hui encore en Angleterre. On comprend que ce soit là la pierre angulaire des institutions anglaises : la déclaration précise et solennelle de la constitution spontanée du peuple saxon, après que, sous sa propre gouverne, il s'était dégagé de la domination étrangère. Jamais monument politique ne fut plus national.

Cet événement a fait la célébrité du règne d'Édouard le Confesseur. Ce fut alors que le peuple saxon, après être passé par tant de péripéties depuis son arrivée en Angleterre, se trouva jouir sans obstacle, à ciel ouvert, sur toute l'étendue du territoire anglo-saxon, de ses coutumes traditionnelles expressément affirmées. Ce fut l'achèvement manifeste de la grande œuvre poursuivie depuis Cerdic, l'établissement de la race saxonne en Grande-Bretagne.

Mais le peuple saxon ne devait pas jouir longtemps en paix de ce triomphe éclatant. Il allait être obligé de rentrer dans la lutte, et dans une lutte plus terrible que toutes les autres. A l'invasion danoise allait succéder l'invasion normande.

Nous serons assez largement éclairés sur le caractère et les conséquences de l'invasion normande, quand nous aurons reconnu d'abord qu'elle fut une invasion danoise perfectionnée.

Qu'étaient-ce que les Normands?

Nous avons vu comment, de la compétition des Odiniques entre eux dans les États scandinaves, était résulté un premier

groupement de territoires qui avait pris le nom de Danemark, ou royaume danois. Ce groupement qui avait, comme il a encore aujourd'hui, pour centre l'île de Seeland, la plus riche terre scandinave, devait être, à raison même de cet élément naturel de supériorité, le premier à se constituer. L'île de Seeland réussit promptement à s'annexer ce qui l'entourait immédiatement, c'est-à-dire l'île de Fionie, les petites îles voisines, la Scanie au sud de la Suède et le Jutland. Mais ce qui était, au nord, plus éloigné d'elle, lui échappa et forma deux autres groupements.

Dans le bassin de la Baltique, en Suède, au-dessus de la Scanie et séparé d'elle par les grands lacs Vener et Vetter, un groupement se constitua sous le nom de royaume d'Upsal, plus tard royaume de Suède. Dans ce champ de combats, les Odiniques qui se trouvèrent expulsés par la lutte ne se rejetèrent pas aussi facilement que les pirates danois sur le « royaume de la mer ». Les glaces persistantes des golfes de Finlande et de Bothnie s'y prêtaient moins. On était plus loin aussi de l'Atlantique, la vraie fortune des rois de mer. Pour atteindre jusque-là, il fallait d'ailleurs traverser tout le défilé des eaux danoises, ce qui n'allait pas sans chance de redoutables conflits avec les Danois réguliers.

Aussi les expulsés du royaume d'Upsal ne devinrent-ils pas des *Vikings*, des habitants des havres et des rades, mais de simples *Varègues*, c'est-à-dire des bannis. Et ils cherchèrent aventure à l'orient, puisque l'occident leur était fermé. Ils se jetèrent sur la côte opposée à Upsal, piratèrent et commercèrent tant bien que mal avec les Finnois et les Slaves, s'allièrent particulièrement avec la république slave de Novogorod, fondèrent les premières principautés, telles que celles de Novogorod même et de Kiev, desquelles est sorti l'empire russe, descendirent jusqu'à Constantinople et se mirent au service des empereurs byzantins. Ainsi, derniers représentants des Odiniques envahisseurs, ils reprenaient le premier chemin qu'avaient suivi leurs pères avec les Goths en retour vers l'Orient sous les noms d'Ostrogoths et de Visigoths. Le rayonnement des Odiniques sur toute l'Europe, à partir du centre scandinave, complétait par là et fermait son cercle.

La composition sociale des bandes de Varègues était analogue à celle des bandes de pirates danois, mais ils usaient beaucoup plus des voies de terre que de celles de la mer.

Voilà ce que devinrent les régions au nord des terres danoises, dans le bassin de la Baltique.

Dans le bassin de la Mer du Nord, un autre groupement se fit, séparé de la Suède par l'énorme chaîne des monts scandinaves qui aboutit à l'est du grand golfe de Christiania. Les Odiniques cherchèrent avec des bandes d'émigrants, en bonne partie norvégiens, à se créer quelques établissements dans les deux plateaux de la Norvège qui se distinguent tout à fait des rivages à fiords escarpés et reproduisent le régime géographique de la Suède : ces deux plateaux sont celui de Christiania et celui de Trondhiem. Ce fut l'origine de la royauté norvégienne. Et voici comment.

Harald, descendant d'Odin à la vingt-sixième génération selon Torfæus, était un de ces jarls ou petits princes qui régnaient au neuvième siècle sur les terres des plateaux norvégiens. Il n'avait que dix ans quand il perdit son père, Halfdan le Noir. Les jarls ses voisins, ainsi que cela se pratiquait parmi eux, envahirent les possessions du jeune héritier. Mais Harald, aidé par son oncle Guthorm, triompha de ses ennemis. Après beaucoup de combats où il eut l'avantage, il comprit qu'il pourrait soumettre toute la partie plate de la Norvège, et il fit vœu de ne pas peigner sa chevelure avant d'avoir mené son entreprise à bonne fin : vœu qui rappelle bien la vieille Germanie de Tacite. (Cf. *Germanie,* XXXI.) Ce ne fut pas sans peine qu'il vint à bout de son dessein, car il s'attaquait à de rudes adversaires. Enfin, après dix ans, la bataille navale de Hafursfiord le releva de son vœu. Il ne fut plus Harald *Lufa,* c'est-à-dire aux cheveux mal peignés, mais Harald *Haarfager,* c'est-à-dire aux beaux cheveux, surnom dont le salua après la victoire Rognvald, son plus fidèle ami. Disons, en passant, que ce Rognvald était le père de Rolf ou Rollon, que nous allons voir se mettre à la tête des Normands.

On remarquera que Harald triompha des rivaux de son voi-

sinage et devint roi de Norvège par le succès d'un combat naval. Il est évident qu'en Norvège l'art de la navigation devait, pour les Odiniques, se développer plus encore qu'en Danemark. La Mer et l'Océan du Nord les mettaient à plus haute école que la Baltique et ses dépendances. Les jarls ou petits princes exclus des pays appelés plus tard de Trondhiem et d'Opsloe, ou de Christiania, se rejetèrent à merveille sur la mer. Mais Harald défendit vigoureusement ses rivages, et les nouveaux Vikings durent chercher un refuge dans les îles lointaines et peu hospitalières des Orcades et des Hébrides, ou même en Islande. L'Angleterre aurait assurément mieux fait leur affaire ; mais, sans compter la présence incommode des Anglo-Saxons, elle était alors rançonnée par les Danois.

Or, il arriva que Rolf, ou Rollon, fils de ce Rognvald le grand ami d'Harald, comptant sans doute sur la particulière affection du roi de Norvège, s'avisa d'opérer avec ses compagnons un *strandhug*, une razzia, sur la côte norvégienne au retour d'une course dans la Baltique. Harald convoqua un *thing*, un conseil, qui condamna le coupable à l'exil. En vain Hillda, mère de Rolf, demanda sa grâce et représenta au roi que le condamné pourrait bien revenir de l'exil plus redoutable ; Harald fut inflexible. Rolf remonta sur ses vaisseaux et cingla vers les Hébrides. (V. *Haralds Saga*, Snorre, c. 1, 2, 19, 20, 23 et 24.)

Il mit en branle tout ce qu'il rencontra d'Odiniques avec leur séquelle dans le repaire des Hébrides. Son rang, son audace et sa taille en firent bientôt le chef de toute la bande. On l'appelait *Gang-Rolf*, c'est-à-dire Rolf le Marcheur, parce qu'il était de si haute stature, qu'il ne trouvait dans les petites races de chevaux du nord, telles que celle des Shetland, aucune monture à son usage, et il allait toujours à pied.

Ces recrues faites dans les Hébrides, il reprit la mer, tourna le nord de l'Écosse et descendit vers l'Escaut. Il y fut probablement mal reçu, car il chercha aussitôt plus bas, dans la Neustrie, un meilleur champ d'exploits : il entra dans la Seine.

On sait assez la suite de cette histoire fameuse, qui aboutit, en 911, au traité de Saint-Clair-sur-Epte et à la fondation du

duché dit de Normandie. De quel nom particulier aurait-on pu désigner cette troupe confuse d'hommes du Nord? On les appela *Northmen*, Normands.

Quand, maître incontesté de Rouen, du pays de Caux, du Lieuvin (Lisieux) et du Bessin (Bayeux) qu'il avait dévastés, Rolf y appela des habitants en leur promettant de faire bonne police à la manière de Harald, ces rivages de la vieille Neustrie se repeuplèrent de tout ce qu'il attira de la Norvège, de la Plaine Saxonne et des terres franques. Ainsi se forma cette caractéristique population normande, menée, on le voit, par des Odiniques, mais recrutée de paysans dans les pays du Nord que je viens de dire et qui appartiennent en général au type particulariste. Il s'y mêla néanmoins ce qui subsistait, dans une partie de ces régions, des débris de race gallo-romaine ou gothique. L'arrière-Normandie, plus intérieure, qui fut cédée plus à l'amiable aux envahisseurs et moins ravagée par eux, garde encore aujourd'hui dans ses groupements en gros villages le caractère gallo-romain le plus manifeste, et contraste très sensiblement sous ce rapport avec le pays plus voisin de la mer.

Les Normands, ainsi constitués, ne sont pas tout à fait ce qu'on imagine communément.

Les Normands illustres par leurs exploits guerriers sont de purs Odiniques. Ils sont la plus abondante expression de cette race adonnée au métier des armes, qui, confinée dans les États scandinaves après l'occupation générale de l'Europe par les Barbares, s'est dévorée elle-même sur place pendant un temps, et a jeté son reste au loin dans une dernière invasion plus exclusivement odinique que toutes les autres, l'invasion des Vikings danois, des Varègues suédois et des Vikings norvégiens, dits Normands.

Ces Vikings norvégiens ne sont à aucun titre des Pêcheurs-côtiers. Ce sont des Odiniques, passés du pays des Goths dans les plateaux de la Norvège avec leur manière d'être odinique, se battant entre eux et cherchant à vivre adroitement du pêcheur-côtier des fiords moins abrupts et moins solitaires, comme

ils avaient adroitement vécu du paysan goth, sans se le mettre à dos et sans le détruire. Ce n'est qu'expulsés des terres par leurs pareils que ces Odiniques de Norvège se sont faits Vikings; et s'ils ont été plus hardis navigateurs que les autres, c'est qu'ils ont eu affaire à une mer de plus rude apprentissage.

Le chef guerrier normand est probablement le plus haut produit de la formation odinique. C'est un homme d'une force colossale, de qui l'éducation physique et mentale a tendu à faire une puissance militaire à lui tout seul. Par la crainte qu'imprime sa force personnelle, par le prestige qu'elle exerce, par le caractère intrépide qu'elle soutient, il est en mesure de commander à des gaillards de même trempe. Voilà le commencement d'une organisation. L'intérêt, le jeu invariable de cet homme, est d'établir par son arbitraire l'ordre dans tout ce qu'il réussit à dominer. Si cet ordre le gêne personnellement, il l'enfreindra, par l'arbitraire encore, mais sans tolérer qu'aucun autre en fasse autant. Cette discipline est la garantie de sa vie et de sa puissance. Quand accidentellement il se sent faible au milieu de sa troupe, il louvoie, il caresse, il comble de faveurs et de butin, il est rusé. Mais dès qu'il voit le moment venu où il se retrouve le plus fort, il retire tout, il est impitoyable, il fait des exemples terribles. Ce batailleur n'a jamais connu la culture du sol. Mais il a deux manières de se procurer les biens de la terre. S'il s'agit seulement de les avoir en passant, il les enlève par le pillage, comme par jeu, et il pousse le jeu jusqu'à tuer, exploit très inutile, le paysan après qu'il l'a spolié; et ce qui reste après le pillage, il le dévaste et le brûle. S'il lui faut avoir les produits de la terre d'une façon continue et permanente, il protège le paysan : c'est une utilité dont il tire le meilleur parti en le traitant bien; il s'en sert avec adresse, modération et prudence.

Telle est, dans sa constitution intime, toute l'administration du chef de bande normand.

La situation de ce personnage ainsi constatée, on imagine s'il reconnut vite un instrument commode et bien approprié à

son fait, dans ce régime féodal qu'il trouva en pleine vigueur sur le sol franc, quand il s'y installa. Ce qu'il y rencontrait pour son compte, c'était ceci : dans la vassalité, une conservation et une régularisation des cadres militaires, avec une certaine réserve d'indépendance, de droit de discussion et de fierté personnelle, parce que ce n'était pas tel homme qui, de sa personne même, était inféodé au suzerain, mais son domaine ; et dans le servage ou la tenure roturière, une très simple et toute-puissante organisation de la classe agricole pour la rendre laborieuse, prospère et productive, sans complications, sans heurts. Rolf le comprit si bien que, pour entrer dans le système féodal, il changea sans difficulté son titre de *King*, Roi, contre celui de Duc, consentant, sauf la cérémonie du baisement de pied, à faire hommage de vassal à Charles le Simple, son adversaire battu et impuissant, mais chef de la féodalité franque.

Et, précisément parce que le régime féodal donnait ces deux formes si commodes à l'association militaire et à l'exploitation terrienne que les Normands pratiquaient laborieusement en Scandinavie d'après des procédés patriarcaux et communautaires en désarroi, il y eut une explosion de succès dans l'établissement des nouveaux venus. Ils avaient, au reste, sur les féodaux plus anciens qu'eux, l'avantage de faire une installation générale d'un seul coup, dans tout un pays. C'est ce qui a donné à la féodalité en Normandie une organisation plus régulière que partout ailleurs et l'a fait considérer plus tard par les feudistes comme le type normal du régime, quoique à vrai dire elle soit une exception par sa régularité même.

Mais ces seigneurs féodaux improvisés ne furent pas tout à coup épris d'agronomie. Ils préférèrent des produits tout récoltés au soin d'utiliser des corvées. C'est ce qui opéra en Normandie plus hâtivement qu'ailleurs l'émancipation des paysans, c'est-à-dire la transformation des corvées en redevances, ainsi que nous l'avons vu. (Voy. *Science sociale*, août 1901, t. XXXII, p. 111, en bas.)

Les expéditions militaires demeurèrent la grande visée des seigneurs normands. Aussi ne faut-il pas s'étonner de les voir

à peu près seuls répondre aux appels des premiers rois capétiens qui cherchent à intervenir dans les affaires de leurs grands vassaux et à porter la guerre en dehors du domaine direct de la couronne. Ces Normands constituaient une bonne garnison, où l'on pouvait puiser. Il n'y a aucune autre explication plausible de cette alliance toute spéciale et parfaitement soutenue des ducs de Normandie avec les fondateurs de la troisième race.

Quand les rois de France ne les occupaient pas, les Normands trouvaient moyen de s'occuper eux-mêmes, mais ils ne restaient pas précisément à goûter la vie champêtre : ils agrandissaient la Normandie par les armes; ils y ajoutaient ou essayaient d'y ajouter le Maine, la Bretagne, l'Anjou, le Poitou. Et ce n'étaient là encore que les plus sédentaires. Les autres allaient faire des exploits du haut en bas de l'Espagne, en Italie, en Sicile, en Grèce, en Syrie. Ils rejoignaient ainsi par le circuit de la mer, eux fils des Vikings, leurs frères les Varègues, Odiniques de la même poussée descendus par le continent vers l'Orient.

Et ni Vikings ni Varègues n'arrivaient à se perpétuer bien longtemps ni à se développer par une extension naturelle en aucun de tous ces pays qu'ils stupéfiaient par leurs exploits. C'est qu'après tout ils étaient en vérité demeurés des Odiniques, des chefs guerriers, comme on vient de le voir. Les Normands disparaissaient de partout, excepté de Normandie.

Mais pourquoi, excepté de Normandie?

Parce que, en Normandie, il vint avec eux d'autres Normands qu'eux.

Ceux-là n'étaient pas des Odiniques et ne se sentaient pas d'humeur à faire le tour du monde. Ils allaient aux rives prochaines et prenaient terre le plus vite possible pour y rester à tout jamais. La plupart venaient tout simplement des terres franques voisines, et ils ne doivent leur nom de Normands qu'à ce qu'ils se trouvèrent sous la domination des Normands. Ce qui atteste cette origine française, c'est leur langue, la langue vulgaire du Pays de Caux, qui n'a jamais été le scandinave, mais le français : à telles enseignes que les vrais Normands, ceux de

tout à l'heure, ont dû apprendre malgré eux le français et oublier le scandinave.

Les Normands paysans et cultivateurs, qui n'étaient que des Francs et des Gallo-Romains, eurent l'avantage, comme leurs maîtres les Normands guerriers et féodaux, de s'installer à neuf dans un pays dévasté où tout s'organisa du même coup. C'est ce qui explique qu'ils aient été si bien répartis sur le sol selon le mode du régime féodal et selon la coutume que les Vikings avaient vu suivre en Norvège par leurs paysans pêcheurs-côtiers. L'occasion fut bonne, là encore, pour créer ce que les feudistes ont appelé un type normal. La dévastation avait été complète : on sait tout ce qui a fui sur Paris devant les Normands et les récits contemporains disent qu'on n'entendait même plus l'aboiement d'un chien dans l'immense solitude des campagnes normandes.

Avec des Francs et des Gallo-Romains, il vint en Normandie des paysans saxons et norvégiens. Ceux-là, en général, pour parler leur langue, s'établirent auprès d'une ancienne colonie saxonne, de très faible importance, qui était dans le Pays Bessin (pays de Bayeux), sorte de petite plaine saxonne dans le fond du golfe formé par le Calvados et la Manche. C'est la Basse-Normandie. Là on parla longtemps le saxon ou scandinave. Les premiers ducs de Normandie y envoyaient leurs fils enfants pour qu'ils y apprissent la langue paternelle. Mais là on était, comme en Plaine Saxonne, très peu disposé à tolérer les Odiniques, très rebelle à la direction des ducs de Normandie; on répondait très peu à leurs convocations et on résistait presque toujours à leur gouvernement.

C'est de cette double population agricole, soit franque, soit réellement normande, qu'est sortie la Normandie stable, la Normandie non plus héroïque, mais positive. Ceux qui se sont élevés de cette position inférieure ont vite remplacé les Odiniques qui n'ont pas tardé à s'éliminer eux-mêmes. Les ducs de Normandie n'ont pas fait long feu. Leur descendance légitime a duré 123 ans et Guillaume *le Bâtard* remplaça tous les membres de sa famille paternelle, la famille ducale, par les membres de la famille de sa mère, la blanchisseuse, fille du tanneur de Falaise.

Et ce duché de Normandie, qui avait été le protecteur des Capétiens, s'est trouvé le premier fief confisqué par eux. Mais la population normande agricole a constitué cette « terre de sapience » qui a seule perpétué le nom des Normands dans le monde, bien en dehors des traditions des fameux Normands guerriers.

Ce que nous avons dit des Normands entrepreneurs d'exploits s'applique directement à leur conquête d'Angleterre : ce fut une de leurs aventures militaires, une des conséquences de leur besoin de se remuer et de batailler. Je passe par-dessus les circonstances de détail qui ne sont que l'histoire diplomatique de l'entreprise. Expliquer la conquête de l'Angleterre par les occasions qu'a employées ou plutôt fait naître Guillaume le Conquérant, c'est expliquer le nouvel empire allemand par la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. Les Normands ont conquis l'Angleterre comme ils conquéraient à la même époque le Maine, la Bretagne, l'Anjou, le Poitou, l'Italie et l'Espagne, et ils n'ont pas plus gardé l'Angleterre que tout le reste.

Guillaume avait vu la Grande-Bretagne gouvernée ou plutôt exploitée par les rois danois. Eux disparus, il pensait qu'il pourrait faire le même coup plus heureusement. Et c'est ce qui est arrivé. L'absence de tout descendant d'Édouard le Confesseur était un fait insignifiant, puisque la royauté saxonne, en Angleterre, était élective et qu'il restait d'ailleurs des descendants de Cerdic. Le fait est que les Saxons élurent Harold qui leur parut un roi meilleur que tous les descendants de Cerdic. Il était le fils de ce Godwin qui avait tant aidé à l'expulsion des Danois commencée par Hown. Mais quand Guillaume eut montré sa supériorité militaire à Hastings et que Harold roi eut été tué dans la bataille, il n'y avait aucune invraisemblance à ce que les Saxons admissent pratiquement la royauté normande comme ils avaient admis la royauté danoise. En somme, c'est ce qui arriva immédiatement, mais par manière tacite et plutôt par laisser-faire que par décision formelle du peuple saxon. Néanmoins ce fut fait, et Guillaume put se faire couronner, quoique tumultuairement, à Londres aussitôt après la bataille d'Hastings.

Guillaume n'amenait pas avec lui une colonie agricole, il amenait une bande militaire, ramassée de partout, et composée en grande partie de personnages fort inférieurs. Mais cette bande était constituée d'après l'idée militaire féodale. Chacun avait la prétention d'être pourvu d'un fief, et n'avait pas, tant s'en faut, la prétention de le cultiver de ses mains. Le système d'occupation de l'Angleterre consistait donc à octroyer aux vainqueurs des droits féodaux, un cens féodal, sur des terres que gardèrent comme censitaires les Saxons, antérieurement propriétaires libres. Indépendamment de la rente féodale, les nouveaux seigneurs prétendaient commander à volonté des corvées. En résumé, le Saxon restait cultivateur, mais il n'était plus réputé propriétaire : il était taillable et corvéable à merci. Ses terres étaient même censées ne passer à sa descendance que sous le bon plaisir du seigneur féodal. Telles étaient les institutions légales et telles étaient surtout les prétentions convoiteuses de ce ramassis de Normands ou prétendus Normands.

En fait, le peuple saxon résista, chacun chez soi, de toute sa force à une exploitation outrée, prétendit garder ses biens à sa descendance, ne payer que ce qu'il pouvait raisonnablement payer et se faire dédommager pour les corvées qu'il subissait. La taxation féodale ainsi réduite, il prétendit en outre régler ses affaires entre nationaux par les vieilles coutumes nationales, et même faire bonne justice suivant ses coutumes de ceux dont les Normands auraient à se plaindre. Telle était sa manière d'entendre la conquête.

C'était, on le voit, un conflit ouvert.

Ce conflit prit deux formes : la forme des résistances individuelles par tous les moyens possibles, y compris la résistance matérielle et parfois l'assassinat ; la forme des résistances générales par des soulèvements publics qui s'opéraient en un clin d'œil et par des chartes obtenues des rois normands, mais rapidement violées par ceux-ci.

Cet état permanent de conflit réduisit les Normands à demeurer très étrangers en Angleterre, sans relations usuelles avec les Saxons. Ils restaient armés de pied en cap, ne sortaient

qu'avec précaution, s'enfermaient dans des châteaux qu'ils faisaient construire pour leur sécurité personnelle contre les tentatives de la population. De là vint qu'ils conservèrent leur langue et les Saxons la leur. Et les deux peuples demeurèrent côte à côte au lieu de se mêler largement.

Dans ce véritable état de siège, les Normands avaient besoin de rester très unis. Le régime féodal leur fournissait à cet effet une organisation toute trouvée. Aussi les Saxons disaient-ils que les Normands se tenaient « comme les écailles d'une tortue ». C'était là la supériorité des Normands sur les Danois : l'organisation militaire féodale qu'ils avaient été prendre en France avant de descendre en Angleterre. Et c'est pourquoi j'ai dit que la conquête normande n'était qu'une invasion danoise perfectionnée. On le voit par tous les traits qui viennent d'être énumérés.

Cette nécessité vitale de l'union féodale stricte entre les Normands fit la puissance du roi normand, qui tenait en Angleterre ses vassaux dans la main comme pas un suzerain au monde. Aussi était-ce un potentat. Il exécutait sur ses vassaux d'outre-mer ce qu'il lui était absolument impossible de tenter sur ses vassaux du continent.

Tant que le roi normand eut la prudence de ne s'attaquer qu'à tels et tels vassaux, les uns après les autres, suivant qu'il voulait les mener, la chose alla bien. Il était appuyé par le reste, par la majorité des vassaux, auxquels il distribuait d'ailleurs les dépouilles de ceux dont il se défaisait. Mais, quand le mauvais gouvernement qui résultait nécessairement à la longue de l'esprit d'aventure des souverains normands, les mit dans la nécessité et la témérité de vouloir peser sur toute leur noblesse à la fois pour en tirer, sous toutes les formes, des subsides exorbitants, alors la noblesse entière sentit la tyrannie royale au même moment, ne fut plus partagée contre elle-même et se trouva spontanément liguée contre la royauté complètement délaissée.

Mais cette noblesse n'aurait rien pu pour s'émanciper de la tyrannie royale, si, pendant qu'elle se levait contre le souverain,

elle avait eu à dos cette population saxonne qui l'enveloppait et la noyait pour ainsi dire de toutes parts, dans toute l'étendue du territoire. Les seigneurs normands n'avaient qu'un parti à prendre : aussi le prirent-ils d'un commun accord ; ils tournèrent ouvertement, radicalement et d'un seul coup du côté du peuple saxon. Ils présentèrent au roi une charte à signer où la *Common Law*, les Lois du bon roi Édouard, étaient réclamées en même temps que l'indépendance de la noblesse et ses garanties contre le roi. Telle fut la fameuse Grande Charte.

En apparence, les Normands commençaient à prendre le peuple saxon sous leur protection. En réalité, les Normands se ralliaient au peuple saxon, cherchaient leur force auprès de lui et organisaient par lui leur défense.

Ainsi le peuple saxon était demeuré le plus fort : il avait vaincu.

Les Normands établirent un système de garanties légales contre le roi : un conseil de vingt-cinq seigneurs, des assemblées de nobles et de clercs auxquels s'adjoignaient des élus du peuple saxon, mais pour la question des subsides seulement. Ce fut le commencement du parlement.

Mais le peuple saxon comptait peu sur ces garanties, où il avait peu de part. Il réclamait à chaque occasion, pratiquement ou théoriquement, les lois du roi Édouard, c'est-à-dire le domaine insaisissable pour impôt et dettes prétendues, l'inviolabilité personnelle, la justice locale rendue par des non-fonctionnaires. Ces revendications nettement formulées contenaient toute la constitution anglaise véritable, tout ce qui est essentiel au type anglo-saxon, tout ce qui en fait la force.

Toutes les fois que le peuple avait à présenter sur ces points de graves doléances, il se levait en masse, pacifiquement, sans se laisser émouvoir par aucune provocation et ne rentrait chez lui qu'après avoir obtenu la promesse que ses coutumes seraient respectées. Ce peuple irrité qui maîtrise lui-même sa colère et ne se porte pas aux voies de fait quand on l'y pousse, quand il est armé et qu'il est le plus fort, reproduit bien trait pour trait le type des Saxons de Tacite.

La noblesse normande, en se mettant à l'abri derrière ces manifestations du peuple saxon, était désormais menée par lui. Il opérait sur elle ce qu'il avait opéré de tout temps sur ses chefs nationaux : il la laissait traiter les affaires tant qu'il n'y voyait pas trop de mal ou qu'il y voyait du bien : il lui faisait défaut et avisait au moyen de ramener les choses au point quand la nécessité le demandait.

Ainsi, un peu plus d'un siècle et demi après le commencement de cette formidable domination féodale, le peuple saxon avait repris son rang et rétabli le self-government sous sa forme antique, spontanée et naturelle. Il se retrouvait le même. Il avait absorbé le personnel relativement peu nombreux de la noblesse normande. Saxons, Angles et Normands étaient en réalité tous Saxons et ne connaissaient plus que la langue saxonne, la *Common Law*, les Lois du bon roi Édouard. C'est ce que nous ne tarderons pas à voir par le détail et à suivre dans l'enchaînement des faits.

Henri DE TOURVILLE.

La suite au prochain numéro.

LA FABRIQUE LYONNAISE

LE TYPE FUTUR

I. — L'USINE AU LOGIS (1).

La fabrique lyonnaise, dans son état actuel, et à ne considérer que sa facette principale, le tissage, pourrait être représentée par la figure schématique suivante : au centre, un point vivement coloré, tout autour des zones concentriques teintées de nuances de plus en plus dégradées. Par l'effet de causes que nous connaissons, sur lesquelles il est superflu de revenir, et dont la principale est la *démocratisation de la soierie* (2), nous savons que le point central, la Croix-Rousse, tend à pâlir de jour en jour, tandis que les zones périphériques se colorent. Nous avons vu d'ailleurs que la fabrique ne saurait demeurer indifférente au déclin de son foyer urbain. Comme l'a si bien montré M. Aynard, les étoffes aristocratiques, sorties des ateliers de la Croix-Rousse, restent *l'enseigne brillante* de la manufacture lyonnaise dans le monde : ce sont elles qui conservent à la « fabrique royale » la faveur de nos jeunes et peu conséquentes démocraties.

Tandis que la ruine de la Croix-Rousse aurait, à n'en pas douter, une répercussion fâcheuse et assez prompte sur la ré-

(1) Voir *Science sociale*, livraisons de mai, juin, août, septembre, octobre, novembre 1900; juillet, septembre et novembre 1901.

(2) Voir nos précédents articles. D'où provient, se demande un mémoire publié par les tisseurs lyonnais lors de l'Exposition de 1900, la société pour le développement du tissage à Lyon, d'où provient la diminution constante dans le nombre des métiers? *C'est la Révolution française qui vint niveler les situations* en répandant le luxe dans toutes les classes de la société, en vulgarisant l'étoffe de soie. Il fallut mettre celle-ci à bas prix, etc..

gion dont Lyon est la capitale économique, en compromettant la réputation et peut-être même en avilissant la qualité de la soierie lyonnaise, il semble qu'inversement le degré de prospérité de cette région de plus en plus étendue n'exerce qu'une influence insignifiante sur la vitalité de l'atelier urbain. Bien que lié à l'avenir du tissage dans la contrée lyonnaise, l'avenir du tissage à Lyon forme cependant un problème spécial, qui méritait d'attirer et a attiré depuis longtemps l'attention des penseurs et des professionnels. La question économique se double d'une importante question sociale. A tout prix, il faut sauver de la ruine une population ouvrière intéressante, une élite trop spécialisée, presque réduite aujourd'hui par la force des choses à cette alternative décevante, produire du tissu de luxe, ou mourir de faim.

Avant de découvrir un remède efficace au mal que tout le monde constatait et déplorait, on en a, comme toujours, préconisé beaucoup d'illusoires. L'histoire des tentatives infructueuses étant aussi intéressante que celle des essais heureux, examinons ces panacées souvent séduisantes, quelquefois bizarres, dont l'expérience a démontré l'inefficacité, ou au moins l'inopportunité.

Ce peut être une bonne aubaine pour les pêcheurs en eau trouble, un excellent tremplin électoral pour les professionnels de la « politique alimentaire » que d'ameuter les chefs d'atelier contre les fabricants, de présenter ces derniers comme des Harpagons abusant indignement du personnel livré sans défense à leur cupidité. Mais ce procédé, examiné au point de vue de l'intérêt des ouvriers ou de la fabrique, rentre dans la catégorie des manières d'agir dont on a dit : Cela est plus qu'un crime, c'est une faute.

Sous le régime de la réglementation du travail, le fait est certain, les maîtres marchands ne se gênèrent pas pour réduire souvent à la portion congrue leurs confrères, les maîtres ouvriers ; ceux-ci d'ailleurs rendirent plus d'une fois l'existence assez dure aux compagnons et aux apprentis. On pourrait aussi relever, craignons-nous, dans l'histoire plus récente de la soierie,

de 1791 à 1884, certains enrichissements trop rapides effectués sur le dos de l'ouvrier. Mais la loi de 1884 arme suffisamment le chef d'atelier contre les exactions possibles de son patron direct, le fabricant. Dans la soierie comme dans la plupart des industries, tous les intérêts sont solidaires. Le dommage causé au fabricant par les émeutes et les grèves est, en fin de compte, prélevé sur les salaires du tisseur.

C'est également, selon nous, commettre une mauvaise action que de bercer, de leurrer le chef d'atelier lyonnais, de son éternelle et vaine chimère, l'établissement d'un tarif invariable des façons. Le tarif était admissible théoriquement — en pratique il ne put jamais fonctionner longtemps — sous l'ancien régime, quand le monde était partagé en compartiments séparés par des cloisons étanches, quand chaque nation, chaque province était maîtresse chez elle. Il pouvait à la rigueur être question du tarif en 1830, lorsque la fabrique lyonnaise n'avait guère de concurrents redoutables à l'étranger. Aujourd'hui où la concurrence du dehors devient de plus en plus menaçante, préconiser le tarif à Lyon, c'est faire, qu'on le veuille ou non, le jeu de l'étranger.

La lutte pour le tarif fut reprise à Lyon, il y a quinze ou seize ans, avec une violence nouvelle. Les *canuts* syndiqués opérèrent des descentes en ville ; ils faillirent jeter à l'eau un fabricant récalcitrant. On se serait cru revenu aux grands jours de 1831 ou de 1834. Quel fut le plus clair résultat de cette agitation? Les centres de tissage ruraux se développèrent prodigieusement. En outre, au moment des commandes, beaucoup de commissionnaires brûlèrent Lyon pour Zurich et Crefeld. A la fin, las d'une lutte stérile et ruineuse, les trois principaux syndicats de tisseurs s'abouchèrent avec les fabricants, et conclurent avec ceux-ci une entente à l'amiable. Les chefs d'ateliers s'engagèrent à ne jamais abandonner les pièces montées sur leurs métiers pour d'autres mieux payées, et à ne réclamer aucune augmentation pour les *chargements* en cours du tissage. Ces conditions ont été loyalement observées depuis quinze ans, pour le plus grand avantage des patrons, comme des ouvriers.

Le tarif est plus inapplicable — on nous passera l'expression — dans la soierie que dans toute autre industrie, tant à cause de la diversité de mesures et de qualités des étoffes, qu'en raison de l'instabilité de la mode, cette capricieuse dont on ne peut contrarier les fantaisies. La mode oblige le fabricant à inventer sans cesse des articles non prévus par le règlement, lequel devient vite un embarras ou un souvenir. Aussi bien l'esprit d'invention ne saurait se mouvoir à l'aise dans les bornes d'un tarif rigide, et cet esprit est la condition *sine qua non* de la prospérité d'une fabrique de luxe.

Le tarif a fait ses preuves — de tristes preuves — au pays de toutes les expériences sincères, en Angleterre. En 1773, les ouvriers soyeux de Spitalfields obtinrent du parlement un bill qui leur donnait le droit d'exiger des patrons un salaire fixe. Cinquante ans plus tard, en 1824, la fabrique de Spitalfields se mourait. Ce furent les tisseurs eux-mêmes qui réclamèrent l'abolition du bill néfaste.

De la bruyante et sempiternelle revendication du tarif, passons à des remèdes plus modestes, et, en apparence, mieux adaptés aux besoins de la Croix-Rousse.

Les fabricants de Lyon sont obligés, nous l'avons vu, à cause des commissionnaires, de conserver à la ville leurs bureaux de vente. Un droit d'entrée fut proposé sur toutes les pièces tissées à la campagne, et pénétrant à Lyon pour être expédiées du magasin du fabricant. Cette mesure, assez draconienne, n'assurerait au tissage urbain qu'une protection illusoire. Rien de plus simple, en effet, pour les fabricants que de s'entendre avec les commissionnaires, de leur expédier de la campagne ou de leur livrer hors de Lyon tout ce qui n'est pas pièce d'échantillon. Le résultat le plus clair de l'impôt sur le tissage rural serait peut-être de déplacer les bureaux de vente — il y en a déjà quelques-uns à Paris — et, comme conséquence, de ruiner un des quartiers les plus riches de Lyon.

On pourrait augurer davantage de l'adoption d'une autre mesure souvent préconisée et débattue, mais demeurée jusqu'à maintenant à l'état de projet, l'apposition d'une *marque mu-*

nicipale sur les pièces tissées à Lyon même, marque les faisant distinguer immédiatement de celles qui se fabriquent dans la région. L'emploi de cette marque aurait eu peut-être un certain effet, mais il n'eût pas suffi, en tout cas, pour sauver la Croix-Rousse. S'il est vrai que le tissu de luxe produit par l'atelier urbain achalande toute la soierie lyonnaise, ce n'est pas d'une manière sensible pour le grand public. Ce que demande la clientèle peu au courant de l'organisation de la fabrique, c'est plutôt de l'étoffe *vendue à Lyon* que de l'étoffe *faite à Lyon*. Aussi bien, dans les conjonctures actuelles, en présence d'une concurrence étrangère de plus en plus dangereuse, est-il prudent, est-il habile de favoriser l'atelier de Lyon aux dépens de l'atelier du Lyonnais?

Quant à la question du relèvement des droits d'entrée en France sur les soieries étrangères, qui passionne et divise en deux camps les fabricants de Lyon, elle n'a, selon nous, pour la Croix-Rousse qu'une importance assez secondaire. L'association de *canuts*, qui est censée représenter l'opinion moyenne, celle des « gros battants », la Chambre syndicale des tisseurs, demeurent indifférente à la fameuse revendication des 7 fr. 50, dont nous ne nous désintéressons pas, à laquelle au contraire nous sommes plutôt sympathique, mais dont nous renvoyons l'examen à notre prochain article sur l'avenir de la région lyonnaise.

Nous sommes arrivés à la mesure efficace dont l'adoption partielle a déjà rendu à la Croix-Rousse un commencement de vie. A première vue, cette mesure peut paraître un anachronisme. Il ne s'agit de rien moins que de la reconstitution artificielle de l'atelier de famille, mais d'un atelier familial spécial, monté à la moderne. La solution n'a pas été trouvée du premier jet; le succès fut précédé d'un échec intéressant.

Puisque l'atelier urbain est indispensable à la fabrique lyonnaise, et que, d'autre part, ce petit atelier ne saurait vivre de lui-même dans les conditions actuelles du monde, conditions dont aucun symptôme ne fait prévoir la fin prochaine, l'idée de fournir à l'atelier de ville le moyen de lutter à armes égales contre ses rivaux, l'atelier rural et surtout la grande usine, devait

hanter le cerveau des penseurs et des industriels de Lyon.

Dès 1867, la société lyonnaise des sciences industrielles entrevit la solution de la question, en mettant au concours un moteur mécanique pouvant s'appliquer à l'atelier de famille, créer *l'usine au logis*, suivant l'heureuse expression de M. Henri Boucher. En 1880, l'innovation du petit moteur à gaz parut avoir satisfait à ce desideratum. Deux ateliers d'expérimentation furent créés, formant comme un champ d'expériences pour le tissage lyonnais, où les divers types de métiers et de moteurs étaient soumis au contrôle de la pratique.

En même temps, afin de faciliter aux chefs d'atelier une transformation d'outillage assez onéreuse, une société de crédit s'organisait, comme intermédiaire entre les petits patrons et les constructeurs de métiers. Cette société faisait aux *canuts*, jusqu'à concurrence d'une somme déterminée, des avances de fonds et se portait garante des paiements vis-à-vis des fabricants de métiers.

Inspirée par une pensée philanthropique, l'entreprise répudiait cependant hautement la qualité d'institution charitable. Ce titre seul eût suffi pour éveiller la susceptibilité si chatouilleuse des *canuts*. Aussi, les fondateurs de la société décidèrent que leurs prêts seraient productifs d'un léger intérêt.

Le résultat de la tentative ne répondit pas aux espérances conçues. Cinq ans après sa fondation, l'association en question, découragée par le peu de succès de ses prêts et de son initiative, abandonna gratuitement à la ville ses ateliers d'expérimentation.

Les causes de l'échec de « la société de crédit pour le développement du tissage urbain » sont intéressantes à noter; elles semblent avoir été les suivantes :

1° L'intermittence du travail. Les métiers mécaniques n'étaient alimentés que pendant une partie de l'année, et les tisseurs ne trouvaient pas dans le rendement annuel de leur instrument de travail une compensation suffisante aux frais d'organisation;

2° L'élévation des dépenses d'installation et d'entretien de l'atelier demeurées considérables avec le gaz, malgré les sacri-

fices sérieux consentis par la compagnie du gaz de Lyon :

3° L'esprit économe des *canuts*. Il y a vingt ans, la situation n'était pas aussi grave pour la Croix-Rousse qu'elle l'est devenue. Beaucoup de tisseurs avaient des économies qu'ils ne voulaient pas exposer aux aléas d'un changement coûteux. Ceux mêmes qui vivaient au jour le jour étaient peu disposés à contracter une dette dont ils n'étaient jamais sûrs de pouvoir s'acquitter. Se trouver débiteur pendant 8 ou 10 ans d'une somme de huit à dix mille francs productifs d'intérêt formait une perspective capable de faire reculer beaucoup de timorés ou simplement d'esprits prévoyants ;

4° La constitution défectueuse de l'atelier à gaz. Le type de cet atelier était à quatre métiers. Le chef d'atelier, voulant mettre en marche tous ses métiers, devait s'entendre avec trois ouvriers aussi novices que lui, et payer à chaque instant des appointements considérables au réparateur de métiers ou *gareur*. Le petit patron ayant souvent fort à faire pour diriger ses aides, il lui devenait impossible de travailler personnellement.

L'échec de la première tentative pour métamorphoser l'atelier de Lyon n'empêcha pas l'idée de faire son chemin. En 1898, une seconde société s'organisait sur des bases toutes nouvelles.

Cette société, qui fonctionne toujours avec le plus grand succès, livre directement aux tisseurs, dans des ateliers privés, des métiers mécaniques tout montés et mus par l'électricité. L'énergie motrice provient d'une source hydraulique, de la compagnie des « Forces motrices du Rhône ». Celle-ci fournit aux chefs d'atelier, à leur choix, soit des moteurs généraux actionnant tous les métiers de leurs ateliers, soit des moteurs pour un seul métier. La transformation de l'atelier urbain peut donc être partielle ou totale, progressive ou simultanée. Le tisseur émérite peut garder — il le fait trop rarement à notre avis — à côté d'un ou deux métiers mécaniques lui assurant son pain quotidien, un vieux métier à bras pour les étoffes de luxe.

La « société pour le développement du tissage à Lyon », présidée par un homme de grande valeur et de haute initiative, M. Léon Riboud, ne demande aucun intérêt pour les prêts qu'elle

consent, soit en métiers, soit en argent liquide. Elle rentre dans ses avances — c'est là une grande nouveauté — par le prélèvement d'un dixième sur les façons que touche le chef d'atelier. Inutile d'insister sur la haute moralité de ce mode de remboursement : *le travailleur se libère à mesure qu'il travaille*. La société qui livre la force motrice à un prix très bas, 0 fr. 25 par jour et par métier, n'avance jamais qu'à un petit nombre de métiers à la fois : elle vise à la reconstitution de l'atelier familial, et veut que tous ses métiers soient conduits par le tisseur et par les siens.

A la fin de 1899, la société en question avait encaissé 53.000 fr. de souscriptions particulières, provenant en partie des grosses bourses de la société lyonnaise, et 140.000 fr. de subventions diverses, de la ville de Lyon, de la chambre de commerce, du conseil général du Rhône etc. Avec ces ressources modestes, elle avait fait les avances nécessaires à 50 tisseurs, pour *moderniser* leur outillage, et fourni un concours actif à 50 autres petits ateliers, en prenant à sa charge, soit les travaux d'adduction de la force motrice, soit les premiers frais d'installation du moteur et des métiers.

Aujourd'hui, la *modernisation* de la Croix-Rousse est beaucoup plus avancée qu'il y a deux ans. On comptait à Lyon, en octobre dernier, 320 métiers de tisseurs proprement dits, de fabricants d'étoffes, et plus de 180 de passementiers actionnés par le petit moteur. Le salut de l'atelier urbain lyonnais par la force motrice est donc aujourd'hui une quasi-certitude. Nul doute que la tentative soit couronnée d'un plein succès, à condition que la transformation s'opère sagement.

Il importe avant tout que la société pour la reconstitution de l'atelier familial demeure une entreprise *privée*, qu'elle se défende énergiquement contre l'ingérence officielle, ennemie de l'indépendance. Plusieurs fois, des demandes pressantes ont été faites à la fin d'obtenir pour la société une subvention *gouvernementale* de 5 millions. Nous ne pouvons, malgré notre faible sympathie pour l'intervention d'État dans le domaine industriel, qu'être sympathique à la requête : elle n'a pas pour but en effet de créer un mouvement, mais d'activer le mouvement existant dont

chacun constate déjà les heureux effets. Cependant, nous l'affirmons, le succès *trop hâtif* et trop complet de cette démarche eût peut-être compromis à jamais le salut de la Croix-Rousse.

La société n'obtiendra de bons résultats que si elle favorise, au moins pendant sa période de début — et, à notre sens, elle est seulement à la fin de cette période — non les préférés de tel ou tel clan politique, ce qu'elle serait obligée de faire, si elle devenait œuvre semi-officielle, mais sans distinction de parti, tous les ouvriers d'élite, ceux qu'elle a vus à l'ouvrage, qui se sont montrés dignes d'une faveur. Il faut savoir profiter des fautes du passé; l'échec de la première tentative a mis en évidence une vérité qu'on avait eu tort de méconnaître. La substitution du métier mécanique au métier à bras n'est avantageuse, jusqu'au jour où elle devient presque générale, que si le fabricant prend l'engagement moral de fournir toujours de travail l'atelier transformé. La dépense de la force motrice, pour être minime, est cependant une dépense, et il va de soi que le chômage sera toujours plus grave pour l'ouvrier endetté — même d'une dette sans échéance fixe, qui sommeille quand le travail sommeille, — que pour l'ouvrier sans dette.

L'attitude des tisseurs à l'égard du métier mécanique n'est d'ailleurs pas devenue uniforme. Certains *canuts* continuent à bouder le petit moteur, non pour des motifs *à priori,* mais pour des raisons tirées de leur expérience journalière.

« Voici, nous disait un de ces récalcitrants, un vieux tisseur à lunettes et au langage imagé, voici un article qui m'est payé à raison de 1 fr. le mètre. Si j'adoptais le métier mécanique, on ne me donnerait plus que 0 fr. 80. Il me faudrait en outre prélever un dixième sur mes façons pour rembourser l'instrument de travail, et payer la location de la force motrice. Sans doute, avec le nouveau métier, la production devient infiniment plus considérable. On peut l'évaluer presque au double de ce qu'elle est avec le métier à bras. Mais, avec le métier mécanique, la *chaîne* casse plus souvent, d'où parfois des pertes de temps considérables. En outre, les préliminaires du tissage, les *frais de montage* deviennent relativement plus élevés pour nous, puisque ces frais res-

tent les mêmes tandis que les prix de façon sont abaissés. » Le chef d'atelier qui nous tenait ce raisonnement, un *canut* de la vieille école, nous montrait une pièce qui lui avait été payée 188 fr. et pour laquelle les frais de montage s'étaient élevés à 17 %. Avec le métier à moteur, le prix de façon n'eût plus été que de 158 fr. 50, et la proportion de la perte causée par les frais préliminaires fût montée à 22 %. Il eût fallu en outre prélever sur la somme restante les journées de force et 15 fr. 85 pour remboursement des métiers.

« Et puis, Monsieur, poursuivait mon interlocuteur, le métier à moteur actuel ne saurait faire *pratiquement* des *brochées* à plus de trois ou quatre *lats* (couleurs). A l'école, on vous montre des métiers mécaniques admirables, confectionnant les tissus les plus compliqués, des brochées à six ou sept *lats*. Cela, c'est de la parade. Impossible de fabriquer sur le métier à moteur les vraiment belles étoffes. Même pour les articles courants, notre métier à bras fera toujours prime, comme exécutant de l'ouvrage plus fin, plus soigné, et sera préféré aux époques de resserrement de travail. Le tissage mécanique urbain pourra avilir nos prix; mais, à prix égal, nous serons toujours les derniers à travailler.

Les *canuts* hostiles au changement sont cependant l'infime exception à la Croix-Rousse. La grande majorité des chefs d'ateliers recherche avec empressement le nouveau moteur, et s'y adapte rapidement. La plupart des *canuts* n'ont jamais vu de métier mécanique; pourtant, dès les premiers mois, ils font, avec leur nouvel instrument de travail, des journées au moins égales à celles des meilleurs ouvriers d'usine. Outre une sérieuse élévation de leur salaire quotidien, les tisseurs qui adoptent la force motrice y trouvent, cela va de soi, une grande économie de fatigue. L'usage du moteur permet aux plus cassés, aux plus usés, comme aux plus faibles, de s'adonner au tissage. Il doit avec le temps amener dans l'atelier lyonnais un fort développement de la main-d'œuvre féminine.

Contrairement à ce qu'a déclaré à la Chambre un homme généralement au courant des questions ouvrières, M. de Ramel,

il n'est plus vrai que le tisseur de Lyon *actuel*, nous parlons du tisseur de 1901, soit obligé de s'adresser, pour réparer son métier mécanique, à un *gareur* de profession. Le *canut* a donné une nouvelle preuve de son initiative coutumière. Pour le vieux métier en bois comme pour le nouveau métier mécanique qui est un métier métallique, il est aujourd'hui son propre *gareur*.

Cependant, Lyon n'en présente pas moins, au point de vue de l'adoption du petit moteur, une infériorité notoire par rapport à la manufacture voisine, la rubanerie de Saint-Étienne. A Saint-Étienne, la substitution de la force mécanique à la force humaine peut s'effectuer sans changer le métier. Il suffit de remplacer la *barre* du passementier, par deux poulies, appelées la poulie de commande et la poulie folle. Quand la force motrice s'arrête, le passementier enlève les poulies et remet la *barre*. Le métier à moteur de rubanier peut exécuter exactement tous les rubans que fabrique le métier à la *barre*, qui est déjà un métier semi-mécanique et semi-métallique.

Aussi la métamorphose de l'atelier familial dans la fabrique stéphanoise s'est-elle opérée rapidement, et jusqu'à ces derniers temps, par l'ouvrier lui-même, sans intervention de société auxiliaire. On comptait à Saint-Étienne, en octobre dernier, 6.814 métiers actionnés mécaniquement.

A Lyon, au contraire, le vieux métier en bois doit être plus ou moins changé, transformé en métier semi-métallique, ou plutôt, remplacé par un métier métallique dont le prix de revient est de 1.000 à 1.100 fr. L'instrument de travail héréditaire du *canut* peut bien à la rigueur être mû mécaniquement, mais la vitesse du *battant* dans le métier ainsi adapté, dans le métier « à battant libre » est, en règle générale, beaucoup moindre que dans le métier métallique. Il en résulte naturellement une sérieuse diminution de production, et aussi, paraît-il, un avilissement de qualité du tissu fabriqué.

Un *canut* émérite à qui nous avons rendu visite, un nommé Bourret, a réussi, par certaines dispositions ingénieuses, à faire battre un métier en bois adapté à la force motrice aussi vite qu'un métier métallique. La « société pour le développement du tis-

sage à Lyon — a accordé un prix à l'inventeur dont l'initiative semble cependant devoir demeurer isolée. La grande défectuosité des métiers dans le genre de celui de Bourret paraît être leur délicatesse. Impossible de les utiliser pour les étoffes où il faut *battre dur*. Or, les *canuts* qui adoptent la force électrique sont jusqu'à présent des progressistes, des hardis : ils préfèrent, se charger pour un peu plus longtemps, d'une dette peu gênante, et posséder un instrument solide pouvant résister aux assauts du battant, comme aux assauts du temps.

La transformation en cours de route qui est en train de relever la Croix-Rousse, peut-elle et doit-elle aboutir à la métamorphose totale des ateliers de *canuts*, ou bien le vieux métier à pédales continuera-t-il à claquer à côté de son successeur le métier électrique? La question est délicate ; il est toujours imprudent de pronostiquer l'avenir : que de fois une découverte a dérangé les plus sages prévisions !

Cependant, si nous envisageons le problème tel qu'il se pose aujourd'hui, avec les éléments que nous avons en main, si nous écartons l'hypothèse d'une innovation perturbatrice, si nous raisonnons, non pas pour un nombre d'années illimité, mais pour une période cependant encore assez longue, nous croyons pouvoir répondre catégoriquement.

La métamorphose totale des ateliers de la Croix-Rousse est à la rigueur possible, elle n'est pas probable. Si elle devenait probable, il faudrait, non pas la souhaiter ni la favoriser, mais au contraire la redouter et la combattre. Le problème qui se pose à Lyon est double : il a un côté social et un côté économique. La transformation totale pourrait résoudre momentanément la question au point de vue social. Au point de vue économique, elle serait déplorable, plus déplorable peut-être que l'échec absolu de la transformation.

Un jour peut venir où le métier mécanique exécutera pratiquement les plus belles étoffes. Mais le métier à bras est à l'heure actuelle, et demeure, jusqu'à preuve du contraire, le seul organe de production du véritable tissu de luxe. Dans ces conditions, sa disparition de l'atelier urbain *découronnerait*

la fabrique lyonnaise, ce qu'il faut éviter par-dessus tout.

L'expérience prouve malheureusement combien il est difficile d'arrêter, voire de ralentir un mouvement en train de s'opérer. La chose est malaisée à tout le monde ; elle l'est particulièrement aux instigateurs du mouvement. La transformation *partielle* de l'atelier de famille, qui serait à notre sens la solution idéale pour les *canuts* d'élite, est une éventualité à laquelle certains tisseurs sont sympathiques en théorie, mais à laquelle ils ne semblent guère songer en pratique. Quand ils adoptent la force pour une partie de leurs métiers, ils le font provisoirement, et en arrivent tôt ou tard à la transformation totale.

Les tisseurs rébarbatifs au changement, les canuts fidèles au métier en bois et à l'étoffe de luxe, menacent d'ailleurs de disparaître graduellement. On ne voit parmi eux que fort peu de figures jeunes, la plupart portent des lunettes. A Lyon se produit le phénomène que l'on observe partout : la force motrice tue l'apprentissage sérieux. Il faut ajouter d'ailleurs, pour être juste, que, dans la soierie lyonnaise, le déclin de l'apprentissage a précédé de longtemps l'utilisation du petit moteur. Beaucoup de *canuts* conservent un souvenir cuisant des souffrances endurées pendant ces dernières années et préfèrent faire de leurs fils des *égoutiers* ou des *maçons* que de leur voir adopter la profession paternelle.

Le recrutement des tisseurs d'élite demeure donc aujourd'hui, à notre sens, l'aléa le plus sérieux dans l'avenir de la Croix-Rousse. La Société pour le développement du tissage à Lyon le comprend et s'occupe de la conservation de l'atelier à bras avec la même sollicitude que de la multiplication des ateliers mécaniques. Elle se propose, nous a-t-on dit, d'encourager les jeunes tisseurs au travail artistique et les vieux à l'enseignement de ce travail en distribuant des primes à des apprentis de son choix, et aux patrons qui voudront bien les former.

A supposer que cette sage mesure obtienne son plein effet, à supposer aussi que certains canuts avisés reconnaissent un jour la vérité du vieil adage, la perfection est entre les extrêmes. Voici ce qu'on peut conjecturer sur le type futur.

Quelques *canuts* émérites — une élite réduite au nombre strict que demanderont les conditions économiques et sociales du jour — maintiendront telles quelles à Lyon les traditions de la fabrique collective et du petit atelier d'autan. Ils produiront sur leurs vieux métiers de bois un peu perfectionnés de beaux échantillons et des étoffes de luxe ; au besoin, ils se serviront de métiers mécaniques, dont ils seront devenus propriétaires, pour exécuter *entre saisons* de l'ouvrage courant. Le reste de la population soyeuse de la Croix-Rousse pourra, sans aucun dommage économique pour Lyon, user toute l'année du métier mécanique.

Il est certain que les échantillons seront toujours faits plus avantageusement (1), que le travail ordinaire lui-même sera plus parfaitement et plus promptement exécuté et la mode serrée de plus près par des *demi-patrons* travaillant sous l'œil du maître et du commis de ronde, que par de simples ouvriers d'usine et de bourgades écartées. Aussi le petit atelier, *spécialement le petit atelier urbain*, nous semble-t-il, en ce qui concerne la soierie lyonnaise, assuré de vivre longtemps côte à côte avec l'organisme rival ou plutôt *complémentaire*, la grande usine.

A l'Exposition de 1900, sous le palais de l'Économie sociale, un pavillon en bois, dissimulé à la foule des badauds, attirait l'attention des professionnels et des penseurs. La société pour le développement du tissage à Lyon y avait exposé, au milieu des souvenirs du vieux Lyon et de la « grande fabrique », le type des trois métiers qui ont *battu* successivement dans la métropole française de la soierie : le métier à la tire (2), le métier Jacquart et le métier à petit moteur. Au-dessus de chaque métier était inscrite une date, 1700, 1800, 1900 : dates décisives dans l'histoire du travail de la soie, partant dans celle de Lyon et du travailleur lyonnais.

Henri DE BOISSIEU.

(1) Il faut remarquer cependant qu'aujourd'hui beaucoup de fabricants font exécuter leurs échantillons en usine par des ouvriers *toujours payés à la journée*, à l'inverse des ouvriers ordinaires qui travaillent aux pièces.

(2) Pour se procurer un de ces métiers antiques, les Lyonnais ont dû s'adresser à des montagnards du Piémont.

MÉDITATION SOCIALE AU COIN DU FEU

A PROPOS DU FEU

Voici la saison où l'on se chauffe, et où un certain nombre de personnes jouissent de cette chose célébrée par tant de poètes et d'âmes poétiques : le coin du feu. Peut-être faut-il se hâter d'en parler, car les progrès du chauffage scientifique tendent à éliminer la cheminée des appartements modernes, et, au milieu des raffinements variés dont ceux-ci s'enrichissent, le feu sera peut-être bientôt la seule chose qui manquera au « foyer ».

Il ne faudrait pas toutefois exprimer cette crainte d'une manière trop absolue. Raffinements, progrès, systèmes de chauffage inédits, tout cela est surtout l'affaire des appartements de luxe, c'est-à-dire d'une minorité, et, dans l'état actuel de l'industrie, on ne voit pas trop que le calorifère ait de grandes chances d'envahir promptement le plus grand nombre des habitations. Le « coin du feu » n'est donc pas encore l'exception, si jamais il doit la devenir. Il est la règle. C'est au coin d'un feu, et même d'un feu de bûches — circonstance plus antique encore — que nous cueillons en ce moment les motifs de notre méditation.

Nous venons de prononcer le mot de « foyer ». Ce nom seul en dit long sur l'importance sociale du feu à travers les âges, et sur le rôle qu'il a joué dans le groupement des individus. Certes, ce n'est pas le feu qui a créé la famille. Ce n'est pas lui non plus qui a déterminé les espèces de familles. Mais c'est lui qui a présidé à l'organisation de la vie de famille, après avoir facilité aux hommes la conquête de leur subsistance, et en attendant de conquérir lui-même, dans leur vie religieuse et morale, une place

qu'un simple phénomène naturel ne paraissait pas devoir occuper nécessairement.

Si nous parcourons en effet la série des faits sociaux, nous constatons qu'il est surtout trois d'entre eux dans lesquels il nous faut noter l'influence sociale du feu, à savoir : le travail, le mode d'existence et la religion.

Le feu est un instrument de travail dont la puissance s'affirme de plus en plus grandissante.

Le feu est une cause de contacts plus fréquents dans la pratique de la vie.

Le feu a été une divinité et, aujourd'hui encore, conserve d'étroites relations avec le culte ou les sentiments religieux.

I. — LE FEU INSTRUMENT DE TRAVAIL.

Tous ceux qui ont lu des récits de voyage savent que, chez les peuples les plus sauvages, on connaît l'art de fabriquer ou de dégrossir sommairement des objets au moyen du feu. Tel est, par exemple, l'art d'aiguiser les armes et aussi celui de creuser les canots.

Plus l'on s'élève dans l'échelle de la civilisation, plus l'on voit se multiplier les procédés destinés à utiliser la combustion des corps. Bien des professions font appel au feu comme à un auxiliaire tantôt utile, tantôt indispensable. L'agriculture s'en sert ou s'en est servi pour le défrichement, le nettoyage des terrains, la fumure primitive du sol, la destruction des plantes, herbes, feuilles inutiles. L'art des mines l'emploie comme explosif. La métallurgie, surtout, ne peut absolument se passer de son concours, et, de tout temps, dans l'imagination populaire, les façonneurs de métaux ont été conçus avant tout comme des manieurs de feu. De là Vulcain, les Cyclopes, etc. Une foule de transformations industrielles ne s'opèrent qu'au moyen de la chaleur, c'est-à-dire au moyen du feu. La plus commune de ces transformations, qui constitue, à vrai dire, une sorte de fabrication domestique universelle, est la cuisson des aliments, phénomène

si général qu'on pourrait presque en faire un attribut spécifique de l'homme.

Pourquoi, sauf de rares exceptions, les hommes ne consomment-ils la viande et les légumes que lorsque ceux-ci ont subi cette modification préliminaire? Nous n'avons pas à le rechercher et peut-être d'ailleurs nos recherches seraient-elles oiseuses. Le fait existe, et l'on s'en trouve bien. Il en résulte que toute demeure est doublée d'une usine en miniature : la cuisine. Il en résulte encore que, dans la plupart des familles, la femme joint à ses fonctions d'épouse et de mère celle de directrice et de surveillante du feu, et que même cette occupation particulière devient exclusive chez certains spécialistes attachés au service de familles aisées ou riches : les cuisinières et les cuisiniers.

Le feu est donc, en dehors des membres et des forces mêmes de l'homme, l'instrument de travail le plus répandu. Et pourtant c'est un instrument qui ne peut être manié qu'avec des précautions continuelles, car, si l'on s'en sert, *on ne le touche pas*. C'est un instrument qui ne peut être mis en œuvre que moyennant d'autres instruments. Sinon, il tue, il détruit, il dévore, et propage au loin des dégâts incommensurables. C'est un hôte essentiellement dangereux, et pourtant c'est l'hôte de tout le monde. Aucune force de la nature ne met plus à l'épreuve la vigilance constante de l'être qui en a été constitué le dominateur.

Cette puissance destructive du feu a été utilisée en tout temps pour l'art de la guerre. C'est surtout depuis l'invention de la poudre que le travail du soldat s'est trouvé transformé, et que cette transformation s'est répercutée sur l'éducation de ceux qui se destinaient à la vie militaire. Mais la grande perturbation sociale due à l'influence du feu date de son application à la production de vapeur d'eau sous pression. Ce jour-là, de grandes révolutions et des crises innombrables s'annoncèrent. Que de grèves, que de lois ouvrières, que de secousses économiques étaient en germe dans l'idée de chauffer la marmite de Papin!

Employé à changer de l'eau en vapeur, le feu a bouleversé le

monde. Cet instrument de travail a pris pour lui, depuis lors, la plus grande part du travail, n'en laissant qu'une partie réduite aux forces humaines. Il a permis l'agglomération des travailleurs dans de vastes usines, accéléré les transports sur terre et sur mer, suscité un énorme développement du bien-être. Tout cela, qu'on l'observe bien, indirectement, en faisant passer dans l'eau, pour ainsi dire, son énergie propre, inapte, par ses allures violentes et destructives, à réaliser directement le but industriel poursuivi. Toutefois, dans la métallurgie moderne, le feu, activé par des souffleries d'un nouveau genre et encadré, pour ainsi dire, par des brasiers mieux conçus, a pu opérer immédiatement de plus remarquables ouvrages. Le progrès consiste alors, non point à faire agir le feu sur des instruments nouveaux, mais à imaginer des instruments qui permettent mieux à l'homme de toucher le feu et de le faire évoluer selon ses désirs.

Le feu est un instrument de travail intellectuel. C'est à lui qu'on doit la lumière. Sans une lampe, à l'heure qu'il est, nous ne tracerions pas ces lignes. Il est donc notre collaborateur. Ici encore, nous nous trouvons en présence d'un progrès immense. M. le vicomte d'Avenel, dans son intéressant ouvrage sur le *Mécanisme de la vie moderne* (1), constate que l'humanité est demeurée jusqu'au dix-neuvième siècle sans bien savoir s'éclairer. L'éclairage était un des points sur lesquels l'invention ne s'exerçait pas. Toute la supériorité des riches sur les pauvres consistait à pouvoir accumuler lampes sur lampes et flambeaux sur flambeaux; mais c'étaient de maigres flambeaux et de mauvaises lampes. De là quelques conséquences sociales, comme l'insécurité des rues, l'importance du *guet*, l'habitude de se faire escorter le soir, ou de faire escorter ses hôtes, par des serviteurs munis de lanternes. De là aussi, chez les habitants des villes, moins de goût pour les sorties et les promenades tardives. Pour le travailleur intellectuel, qui lit ou écrit dans la solitude de son cabinet, le perfectionnement de l'éclairage n'a pas changé grand'chose aux conditions de son travail. On peut admettre

1. Armand Colin, Paris.

toutefois qu'il est devenu un peu plus facile. Mais, dans les bibliothèques, dans les salles d'étude ou de conférences, l'introduction du gaz a rendu d'importants services. On y peut travailler beaucoup plus commodément que par le passé. On raconte que le futur pape Adrien VI, étant étudiant à Utrecht, était obligé, le soir, d'aller lire dans une église, debout, à la lueur de la petite lampe qui brûlait devant l'autel. Il fallait, pour étudier dans ces conditions, un véritable héroïsme, et les étudiants d'aujourd'hui, assis à leurs tables splendidement éclairées, ne se doutent pas de l'obstacle matériel que les ténèbres ou une insuffisante lumière opposaient jadis aux travaux de l'esprit.

La lumière est d'ailleurs une condition d'une foule de travaux même purement matériels. L'électricité, en bien des ateliers, ou même sur la voie publique, permet le travail de nuit dans de très vastes proportions. La lampe ordinaire est la fidèle amie du travail à l'aiguille. Dans les magasins, un éclairage plus ou moins brillant constitue, dès que le soir est venu, une nécessité inéluctable. Pas de lumière, pas de vente. Certains métiers exceptionnels, enfin, ne s'exercent que la nuit et ressentent plus étroitement encore cette nécessité.

Ne terminons pas ces considérations sans mentionner le secours qu'apporte la lumière au travail de la navigation. On sait les progrès extraordinaires qui ont été réalisés par les phares. Ces progrès ont pour effet, non seulement d'éviter les sinistres, mais de permettre des traversées qui ne seraient pas tentées sans la perspective d'un tel secours. Nous n'avons guère navigué, mais nous nous souvenons, au cours d'un trajet nocturne de Newhaven à Dieppe, d'avoir été absolument frappé par l'intensité des éclairs que projetait le phare du Havre, pourtant bien éloigné du point de la mer où nous étions. La certitude fournie, à des distances immenses, par ces points de repère lumineux, encourage les marins que l'obscurité ou d'insuffisantes clartés rendraient trop timides. Sur mer comme sur terre, d'une façon directe ou indirecte, par une intervention active ou par le simple fait d'une présence passive, la lumière, autrement dit le feu, joue donc vraiment le rôle d'un instrument de travail.

II. — LE FEU AGENT DE RÉUNION.

Le feu joue donc son rôle, qui n'est pas mince, parmi nos moyens d'existence. Il en joue un autre, plus saillant peut-être, dans l'organisation du mode d'existence. Son influence *groupante* est universelle. Des services qu'il rend dans un intérieur dépendent en grande partie les habitudes d'une famille. C'est un centre d'où tout rayonne, au point de vue métaphorique comme au point de vue strictement matériel. Le nom même du petit emplacement où il brûle s'est communiqué, en vertu de ce rayonnement, à l'ensemble de l'habitation. Celle-ci, de longue date et par une convention toute naturelle, est devenue le *Foyer*.

Le feu est tout d'abord un agent de réunion en tant qu'il sert à la cuisson des aliments, laquelle est pratiquée sous tous les climats. On sait que la distinction entre la « cuisine » et la « salle à manger » est une sorte de raffinement qui, aujourd'hui encore, même dans nos sociétés occidentales à civilisation très avancée, n'est connu que du petit nombre. L'endroit le plus naturellement indiqué, pour consommer les aliments, est l'endroit même où on les prépare, ce qui évite un transport et dispense le logement d'avoir une pièce de plus. De là, dans les maisons de paysans, l'importance et les dimensions de la cuisine, autour de laquelle tout gravite dans l'habitation, et qui sert de salon de réception aussi bien que de réfectoire. La cuisine est, en un mot, la pièce essentielle, le centre organique d'où se sont détachés par la suite les autres appartements, celui qui subsiste encore quand on est obligé de sacrifier les autres.

Mais le feu, sous beaucoup de climats, rend à la famille un autre service : il sert à la chauffer, et, à ce titre, il tend à la réunir plus étroitement encore, aux moments où ses membres ne sont pas retenus ailleurs par d'impérieuses occupations. Que l'on soit deux ou trois auprès d'un feu, ou cinq ou six, ou davan-

tage, la chaleur répandue est la même, et tout le monde peut en profiter *sans que cela coûte plus cher*. Bien entendu, dans la majorité des familles, le feu qui chauffe les personnes est le même que celui qui cuit les aliments. La multiplicité des foyers au même « foyer » — si l'on nous passe un jeu de mots presque indispensable dans la circonstance — est encore un luxe, un raffinement, une application de la division du travail aux différentes parties de l'habitation. Mais, même chez les gens aisés qui ont, pour se chauffer, d'autres feux que celui de la cuisine, il est assez naturel de se réunir de préférence autour d'une cheminée principale, de « se tenir dans la pièce où l'on a fait du feu ». De là ce charme des « veillées », devenu proverbial et légendaire, et ces causeries « sous le manteau de la cheminée » dont la seule idée évoque des descriptions classiques sur lesquelles nous n'avons pas besoin d'insister.

Par cette fonction spéciale de chauffage, le feu établit une différence entre les populations des différents climats de la terre : celles des pays où l'on se chauffe beaucoup, et celle des pays où l'on ne se chauffe que rarement. Chez celles-ci, l'influence des occupations et des divertissements en plein air sera plus considérable. Chez celles-là, les « réunions du foyer » proprement dites exerceront un attrait tout spécial, et leur influence se fera sentir sur la formation des récits populaires, des légendes, écloses et entretenues le soir, durant les longues veillées. Mais le feu ne réussit pas à transformer une veillée patriarcale en veillée particulariste, ou *vice versa*. Il s'adapte à toutes les formations sociales, à la soirée strictement familiale comme aux nombreux attroupements de parents, d'amis, de voisins. Du reste, il encourage certaines vertus faciles. Le type du service gratuit, c'est le don du feu. « Donnez-moi du feu » est une prière qu'on s'adresse, non seulement entre amis et voisins, mais entre indifférents et gens qui ne se connaissent pas. Les fumeurs en savent quelque chose. Mais, longtemps avant la découverte du tabac, Cicéron, dans son *De Officiis*, citait ce genre de complaisance comme exemple des devoirs auquel tout le monde est tenu à l'égard de n'importe qui.

Une formule qu'on emploie pour faire l'éloge de Dickens consiste à dire qu'il a su « faire chanter le grillon du foyer domestique ». C'est que le feu allumé pour le chauffage de la famille a fini par devenir le symbole des joies et des affections de l'intimité. Aussi le « coin du feu » a-t-il passé à l'état d'expression presque conventionnelle, destinée à opposer le calme, la douceur de la vie familiale ou quelquefois de la vie solitaire, mais sédentaire, à l'agitation de la vie extérieure, des voyages, des luttes politiques ou autres, qui obligent à se répandre au dehors. Victor Hugo dit à un ami qui est venu se reposer chez lui après des pérégrinations lointaines :

> Et tes pieds ont mêlé la poudre de trois mondes
> Aux cendres de mon feu.

La tradition de la « bûche de Noël » se rattache à cet ordre d'idées, à ces liens mystérieux d'affection noués entre la flamme du foyer et le cœur de celui qui réside dans l'habitation. Inutile d'ajouter que ce sentiment acquiert une force particulière dans les familles où l'on déménage rarement. Car le « foyer » fait partie de l'immeuble que l'on habite. Il emprunte une poésie particulière au souvenir des générations qui se sont déjà réchauffées à la même place. Les déplacements si nombreux nécessités par la vie moderne tendent donc à affaiblir ce sentiment. Les familles bien organisées continuent à aimer leur intérieur, leur installation ; elles se complaisent à rendre celle-ci agréable et confortable ; mais la poésie des chenets, des pincettes, des bûches flambantes, s'évanouit en grande partie devant les trop rapides changements de décor qu'imposent de nos jours, surtout dans les grandes villes, les conditions nouvelles de la lutte pour la vie.

La lumière, dont nous parlions tout à l'heure comme d'un auxiliaire du travail, est plus encore un auxiliaire du plaisir, un charme puissant ajouté aux réunions, soit restreintes soit nombreuses, et qui tend à les provoquer par les facilités qu'elle donne. Comme le feu de la cheminée, la lampe tend à grouper les personnes de la famille. Où une personne y voit, cinq ou six

peuvent y voir, sans qu'il en coûte davantage. Aussi ces mêmes poètes et ces mêmes romanciers, qui traduisent le charme émanant du « coin du feu », aiment à noter également la poésie qui se dégage d'un cercle de têtes sérieuses ou rieuses entourant une lampe posée sur une table. Daudet, dans sa description de la famille Joyeuse (1), a tiré de ces scènes des effets touchants. Mais ce sont les réunions nombreuses, les fêtes, les cérémonies de gala, les représentations théâtrales, qui empruntent au perfectionnement moderne de l'éclairage un éclat dont nos ancêtres n'avaient pas l'idée. Nous sourions en lisant ces auteurs de mémoires du dix-septième siècle qui, parlant des bougies allumées dans les bosquets de Versailles, s'écriaient avec enthousiasme que « la nuit était changée en jour ». Nous nous livrons aujourd'hui à des « orgies de lumière ». Une des « expositions » le mieux réussies de l'Exposition, en 1900, était l'éclairage de celle-ci et une de ses principales attractions le « palais de l'Optique ». Cascades lumineuses, embrasement de palais, illuminations diverses, salle des « illusions » ont témoigné du degré de puissance auquel l'homme en est arrivé dans la production de la lumière. Il est clair que tout ce qui est réjouissance et réunions nombreuses en reçoit un charme nouveau. Ces progrès de l'éclairage ont un autre effet, celui de rendre les rues plus praticables le soir, de favoriser les sorties et les promenades nocturnes. L'art de jouir des grandes villes s'en trouve considérablement enrichi. Une des causes qui font que l'ouvrier déserte volontiers sa maison pour le café du voisinage, c'est que celui-ci est brillamment éclairé. Le développement des « lumières », dans le sens physique du mot, tend donc à relâcher le lien familial et à favoriser les groupements extérieurs au foyer. Pendant que le feu de la cheminée invite à rester chez soi, dans ses pantoufles, à se contenter de distractions strictement domestiques, le feu des becs de gaz, de l'électricité et de tous les luminaires multipliés à profusion dans les lieux publics ou sur la voie publique exhorte, au contraire, à se répandre au dehors. Comme

(1) *Le Nabab.*

le papillon, l'homme vole vers la lumière, et les moralistes constatent que lui aussi, à sa façon, s'y brûle souvent.

III. — LE FEU ET LA RELIGION.

Aujourd'hui encore, du reste, le feu a des adorateurs dans le sens littéral du mot : ce sont les Guèbres ou Parsis, héritiers des antiques doctrines de Zoroastre. En diverses sociétés, l'imagination a été extraordinairement frappée des services inappréciables que le feu rendait à l'homme, soit sous sa forme terrestre, soit sous celle des rayons solaires d'où procèdent la végétation et toutes les forces de la nature. Cet émerveillement, joint à l'affaiblissement des traditions primitives, pouvait produire et a produit effectivement, dans certains cas, des religions où le feu était érigé en divinité. Ailleurs, l'apothéose s'est exclusivement concentrée dans le soleil, comme chez les anciens peuples du Pérou. Ailleurs encore, comme chez les Grecs et les Romains, le soleil et le feu terrestre ont été incarnés dans des divinités spéciales, sans préjudice des autres forces de la nature également divinisées. Le philosophe Héraclite soutenait que tout vient du feu, que tout est formé de feu, et que le monde marche vers un embrasement universel. Mais la forme la plus connue qu'a prise chez les Grèce-Romains l'admiration superstitieuse du feu est le culte de Vesta, vulgarisé par les rites de l'entretien du foyer domestique et du foyer de la cité. Inutile d'insister ici sur les particularités bien connues de l'institution des Vestales. Rappelons seulement le soin jaloux avec lequel il fallait veiller à ce que le feu sacré ne s'éteignît point, et les terribles châtiments qui attendaient la prêtresse coupable d'avoir laissé se produire cette funeste extinction. Rapprochons de ce phénomène le mythe de Prométhée, poursuivi par la colère divine pour avoir osé ravir le feu du ciel. Tout dénote, chez ces peuples anciens, mais relativement rapprochés de nous, un bagage de traditions et d'états d'âme *légués par des générations plus anciennes*, et remontant à une époque où il était vraiment difficile de se procurer du feu.

difficile de l'entretenir, difficile de le rallumer quand il venait à s'éteindre, et où pourtant son utilité était ressentie plus vivement que nous ne saurions l'imaginer. Cette difficulté d'un côté, cette utilité de l'autre, ne peuvent entrer fortement dans notre esprit : la première, parce que nous nous procurons aujourd'hui du feu avec une facilité dérisoire ; la seconde, parce que les produits de la métallurgie se trouvent désormais répandus à travers le monde avec une profusion qui nous blase sur leur valeur. Il n'en était pas ainsi au moment où des hommes d'élite commençaient, *au moyen du feu*, à fondre ou à forger des instruments qui, pour l'époque, étaient merveilleux, et révolutionnaient absolument les conditions du travail, sans compter celles des combats.

Nous avouons d'ailleurs être ici dans le domaine de l'hypothèse. Il le faut bien, puisque nous remontons vers les temps préhistoriques, au sujet desquels les documents font défaut. Mais on conviendra que l'hypothèse n'est pas sans offrir une certaine vraisemblance. L'idolâtrie est une admiration dominante, que ne contre-balancent plus des notions exactes sur la vraie nature de la divinité. La puissance du feu, comme celle de la mer, comme celle de la mort, comme la fécondité de la terre, avait de quoi impressionner des peuples imaginatifs, et nous avons exposé ailleurs les causes qui tendaient à créer, chez les populations pélasgiques, des milieux favorables au développement de l'imagination. Il y eut donc des feux sacrés dans la famille, des feux sacrés dans la cité. Des héros moururent *pro aris et focis*. La flamme des sacrifices fut consultée par les devins. Aujourd'hui encore, dans la religion chrétienne, bien que les supertitions aient disparu et qu'on ne reconnaisse rien de divin à la nature du feu, celui-ci demeure un accessoire respecté de la liturgie. On le bénit, on l'allume avec pompe le samedi saint, on le charge de symboliser la résurrection du Christ, on le fait veiller dans les lampes du sanctuaire ou étinceler sur les candélabres de l'autel. Bien que la science ait expliqué sa nature, et démontré qu'il n'est pas un « élément », mais une combinaison d'un corps avec l'oxygène, il garde quelque chose de mystérieux, et, par conséquent, de mystique. C'est que, si

les savants ont expliqué ce que c'est que le feu, ils n'ont pas expliqué pourquoi ces combinaisons des corps avec l'oxygène se produisent avec dégagements de lumière et de chaleur, ni surtout ce que sont, dans leur nature intime, la lumière et la chaleur. La science recule les frontières de la connaissance; mais, placées plus près ou plus loin, ces frontières existent toujours. Au delà, c'est l'inconnu, des philosophes disent « l'inconnaissable », et cet inconnaissable, par cela même qu'il se prête mal aux investigations de l'intelligence, se prête fort bien aux interprétations ou aux figurations idéales qui sont l'auxiliaire du sentiment religieux,

Ajoutons que la science elle-même, si l'on peut ainsi parler, est en prosternation devant le feu. Toutes les lois découvertes par les physiciens et par les chimistes, toutes les explications qu'ils nous ont données des phénomènes matériels de toute espèce, nous font aboutir à cette conclusion que l'immense brasier désigné sous le nom de soleil est la cause apparente ou invisible de toutes les forces déchaînées sur notre planète par la nature ou utilisées par le travail de ses habitants. C'est le feu du soleil qui fait tourner les moulins à vent, parce que le déplacement des couches atmosphériques est déterminé par la chaleur. C'est le feu du soleil qui fait marcher les chemins de fer et les paquebots, parce que c'est sous l'action des rayons solaires que les forêts aujourd'hui converties en houille fixèrent dans leur tissu le carbone puisé dans l'acide carbonique de l'air. C'est le feu du soleil qui met en action les machines électriques installées à côté d'une chute d'eau, parce que cette eau provient d'une vapeur aspirée à la surface des mers et transportée dans les hautes régions de l'atmosphère par la puissance d'évaporation du soleil. C'est le feu du soleil qui fait pousser les végétaux, puisque tous ont besoin d'un degré de chaleur quelconque ; et ces végétaux servent à leur tour de nourriture à de nombreux animaux qui périraient si le froid devenait trop vif. Devant ces constatations, les savants sortent volontiers de leur impassibilité professionnelle, et *admirent*, eux aussi, toutes ces merveilleuses conséquences attachées au rayonnement so-

laire, conséquences qui elles-mêmes se répercutent de tant de manières dans le monde, et contribuent à faire de ce rayonnement, comme nous l'avons vu, un facteur social. Des publicistes enthousiastes parlent quelquefois d'une « religion de la science ». D'après ce que nous venons de dire, cette religion ne se ramènerait-elle pas, en dernière analyse, à la religion du soleil, en d'autres termes, à celle du feu?

Voilà les pensées qui peuvent traverser l'esprit, au mois de janvier, lorsqu'on tisonne son feu à l'ancienne méthode. Nous les avons jetées sur le papier sans prétendre les approfondir, ni creuser certains détails qui comporteraient des développements proportionnés à leur importance. Bien des considérations nous ont échappé. Nous n'avons parlé ni des incendies, ni des pompiers, ni des compagnies d'assurance, ni de l'antique usage du couvre-feu, ni des feux d'artifice, ni de la crémation, ni des « feux » et des » flammes » en littératture, ni même, plus prosaïquement, de cette « question du gaz » qui passionne en ce moment la population parisienne. Il y aurait, sur chacun de ces points, une étude spéciale à faire et des phénomènes sociaux à mettre en relief. Nous serions heureux de voir d'autres observateurs les reprendre et les traiter. Pour nous, nous avons voulu nous en tenir aux grandes lignes et, sans viser pour cette fois à une véritable rigueur scientifique, nous livrer, comme l'indique notre titre, à une courte « méditation ».

G. D'AZAMBUJA.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LE NOUVEAU LIVRE DE M. PAUL BUREAU

Nous donnons ici l'Introduction, la Conclusion et la Table du livre que M. Paul Bureau fait paraître chez Alcan, 108, boulevard St-Germain, sous le titre : *le Contrat de Travail : le Rôle des Syndicats professionnels*. C'est, à notre connaissance, la plus remarquable étude qu'on ait faite sur l'ensemble des problèmes que soulève le mouvement syndical ouvrier. Nous en avons reproduit ci-dessus un chapitre en *Question du jour*.

*
* *

INTRODUCTION

Au mois de mai 1900, l'École des Hautes Études Sociales me fit l'honneur de m'inviter à collaborer à l'œuvre d'enseignement et d'explication scientifique qu'elle poursuit et, pendant l'hiver 1900-1901, quelques personnes voulurent bien suivre la série de dix leçons que je fis sur *le Contrat de Travail et le Rôle des Syndicats professionnels*. Telle est l'origine de ce livre. Il importe, sans autre préambule, d'en déterminer le sujet et d'indiquer la méthode qui en a dirigé la composition et dicté les conclusions.

On sait que, depuis plus de soixante ans, la question ouvrière occupe dans les préoccupations des esprits une place de choix et cette prééminence est trop légitime pour ne pas durer longtemps encore. On pourrait, semble-t-il, diviser en trois parties l'ensemble des problèmes que renferme cette question.

Dans la première on rangerait tous ceux que pose à la famille ouvrière la disparition du petit atelier supplanté par la grande usine à moteur puissant et on suivrait chaque métier au moment où il traverse la crise qui accompagne toujours une si redoutable évolution; dans la seconde, on étudierait les difficultés qui s'élèvent entre les salariants et les salariés, lorsque le régime du grand atelier s'est définitivement installé et on rechercherait les meilleurs moyens de résoudre pacifiquement ces difficultés; enfin, dans la troisième, on

s'attacherait spécialement à l'exposé des combinaisons qui assurent à l'ouvrier le meilleur emploi de son salaire et lui permettent de pourvoir plus décemment aux besoins de sa famille.

Dans son beau livre, *la Question ouvrière en Angleterre*, M. Paul de Rousiers, avec une méthode très sûre et une rare perspicacité, a étudié la première partie de ce problème et il a opéré entre les différents métiers un classement scientifique, d'après le degré d'avancement de leur évolution industrielle. Ici on ne s'attachera qu'à la seconde et on bornera son observation aux métiers *qui ont déjà subi l'évolution industrielle :* on considérera seulement la grande industrie, plus spécialement le grand atelier, et on examinera la situation faite à l'ouvrier par ce régime industriel. On recherchera le rôle et la fonction de l'ouvrier dans la grande usine, la nature du contrat de travail qui le lie à l'employeur ; en d'autres termes, sa relation exacte avec cet employeur et avec les autres ouvriers de la même industrie.

A mesure que le temps s'écoule et que s'accumulent les renseignements, il apparaît de plus en plus aux esprits non prévenus que cette recherche peut être poursuivie par des procédés strictement scientifiques : des lois rigoureuses et fatales régissent le développement, l'évolution et la décadence des sociétés et il est possible de les connaître avec la même précision que les lois de la chimie, de l'histoire naturelle ou de l'astronomie. Il y a bientôt soixante-dix ans, Frédéric Le Play, jeune encore et mis au péril de sa vie par une expérience faite au laboratoire de l'École des Mines, entrevit le premier cette possibilité. Il s'aperçut que la tournure d'esprit des hommes de son temps était « d'accueillir les systèmes sociaux des inventeurs de toutes sortes » et de traiter toutes les questions « avec les idées préconcues les plus étranges ». Puis, « examinant en sa pensée quelle justification les projets de ses amis pouvaient tirer des faits, il n'en trouva aucune et il leur reprocha d'abandonner, dans un sujet aussi grave, la méthode de l'observation qui les avait guidés avec tant de sûreté et de succès dans les études de la nature (1) ».

Un génie, tel que celui de Le Play, ne pouvait que féconder et développer une pensée si essentielle; aussi plus tard il put écrire : « J'ai appliqué à l'observation des sociétés humaines des règles analogues à celles qui avaient dressé mon esprit à l'étude des minéraux et des plantes. J'ai construit un mécanisme scientifique ; en d'autres termes, j'ai créé une méthode qui m'a permis personnellement d'ana-

(1) « Dès ce moment, écrit-il encore, je m'étais fixé sur un point essentiel, à savoir que dans la science des sociétés comme dans la science des métaux, je ne me croirais en possession de la vérité que lorsque ma conviction pourrait s'appuyer sur l'observation des faits. » Le Play, *La Constitution essentielle*.

lyser toutes les nuances de paix, de discorde, de prospérité et de souffrance que présentent en Europe les sociétés contemporaines. (1) »

Ce n'est pas le lieu de dire ici comment Le Play commit dans ses observations plusieurs erreurs graves qui devaient plus tard fausser ses conclusions : la méprise est à jamais regrettable, car, à cause d'elle, le nom de ce grand savant, qui, le premier, appliqua à l'étude des sociétés humaines la méthode d'observation, se trouve lié trop souvent dans l'opinion publique à une doctrine sociale dont cette méthode même a depuis longtemps démontré la fausseté. Mais les erreurs commises par Le Play ont passé, et sa méthode, merveilleusement reprise et développée par M. Henri de Tourville, reste : c'est elle qui a exclusivement dirigé l'auteur de ce livre dans la présente étude. Muni de ce moyen puissant d'investigation, il s'est efforcé d'analyser avec toute la précision dont il était capable les maux qui affligent les salariés de la grande industrie, d'en discerner les causes et les remèdes.

En face des souffrances si aiguës des milieux ouvriers, plusieurs trouveront peut-être cette méthode trop sèche et trop aride et il ne manque pas de personnes à qui il suffit de penser que la « question ouvrière est une question de dévouement et de bonté ». Ces personnes voudront bien se souvenir qu'il y a place dans la vie sociale pour les activités les plus diverses; le courageux citoyen qui, au risque de sa vie, se précipite au secours d'un enfant qui va être mordu par un chien enragé, ne rend pas inutile le travail d'un Pasteur, et de même lorsqu'une chaudière à vapeur fait explosion, semant autour d'elle la dévastation et la mort, on n'a pas moins besoin du dévouement des personnes qui soignent les blessés, que des recherches de l'ingénieur qui découvrira le moyen d'éviter le retour de semblables catastrophes.

Sans doute il est fréquent d'entendre les hommes d'œuvre et de dévouement médire des savants et il est à craindre que les savants ne disent parfois du mal des hommes d'œuvre et de dévouement, mais cette injustice réciproque est nuisible au progrès social. La science doit éclairer la bonté, et la sympathie pour ceux qui souffrent doit combler les lacunes de la connaissance et exciter le savant à travailler avec plus d'ardeur. L'ignorance n'est pas un moindre mal que l'égoïsme et la générosité du cœur ne suffit pas à garantir l'efficacité de l'action. Que de parents, animés des meilleures intentions, ne donnent à leurs enfants qu'une éducation déplorable! Tel patron est disposé à faire à ses ouvriers le plus de bien possible et cependant son

1 *Les Ouvriers européens*, t. I, p. X.

usine est troublée par des grèves et des révoltes haineuses, tandis que son voisin moins dévoué réussit à conserver avec ses employés des relations plus pacifiques. Il faut en toutes choses que l'intelligence éclaire et dirige le cœur.

Et puis, quand on y regarde attentivement, on constate que la science est indispensable pour satisfaire dans leur plénitude les sentiments généreux de l'esprit. La création n'est pas l'œuvre d'un génie mauvais et persécuteur, et la Providence a mis dans les lois naturelles qui régissent le monde plus d'amour, de douceur et de bonté que toutes les tendresses du cœur n'en sauraient mettre ou même concevoir. Après tout, le médecin qui arrache à la mort une mère de famille fait en un sens une œuvre de charité plus complète que la femme qui recueille les jeunes orphelins et celle-ci, à son tour, malgré son magnifique dévouement, ne donnera jamais aux pauvres petits que des caresses bien froides auprès de celles que leur mère leur eût prodiguées, par la *naturelle* expansion de sa tendresse. De même les hommes qui ont inventé les métiers à filer et à tisser le coton et la laine ont permis de vêtir plus de pauvres créatures que le dévouement le plus généreux n'eût jamais pu le faire et il est aujourd'hui avéré que les maux effroyables qu'a infligés à la famille ouvrière l'extension de la filature et du tissage mécaniques n'ont d'autre cause que notre ignorance du véritable régime économique. Il faut, en toutes choses, se préoccuper de se mettre dans les conditions saines et normales du fonctionnement de toutes les lois chimiques, physiologiques, sociales, morales, qui doivent assurer notre bonheur et la solution complète des problèmes qui nous préoccupent ne peut être trouvée que par une exacte soumission à cette exigence. Mais comment connaître ces conditions normales, si on ne les recherche par une méthode rigoureusement scientifique?

Ces réflexions qui n'ont pas du tout pour but de médire indirectement des âmes dévouées et généreuses — Dieu me préserve de cette tâche néfaste — m'ont paru nécessaires afin de signaler les dispositions d'esprit dans lesquelles ce livre a été écrit et, par suite, celles qui paraissent désirables chez ceux qui le liront.

Au surplus, s'il fallait donner ici une preuve nouvelle de l'excellence de la méthode d'observation, il semble que le sujet même qui va être étudié la fournirait surabondante. Personne ne conteste que les relations entre employeurs et employés sont en France plus instables qu'en Angleterre et aux États-Unis et ces deux pays, que le développement même de leur industrie mettait en face d'un problème plus grave, ont trouvé avant nous une solution meilleure. Pourtant combien nous les avons dépassés par notre fécondité inépuisable en

combinaisons arbitraires ou sentimentales et en théories *a priori!* De Jean-Baptiste Say à Saint-Simon et à Cabet, de M. de Molinari et de M. Yves Guyot à M. Jules Guesde et à Jean Grave, en passant par les interventionnistes timides, les démocrates chrétiens et les chrétiens sociaux, que de systèmes et que de docteurs! Pour se reconnaître dans le grand désordre des faits et le fouillis des solutions imaginaires, il faut « chausser modestement les souliers de plomb de l'expérience » et recueillir patiemment le témoignage des choses.

CONCLUSION

Le lecteur aura certainement, au cours de ces pages, tiré lui-même les conclusions qui se dégagent des faits qui ont été constatés. Il me semble pourtant que quelques-unes d'entre elles méritent une spéciale attention.

D'abord il nous a été donné de constater une fois de plus la toute-puissance irrésistible des forces économiques et sociales. On a vu comment le contrat individuel de travail engendrait mécaniquement, sous le régime du grand atelier et de la concurrence, le double fléau de la guerre sociale entre les employeurs et les employés et de la misère épouvantable des salariés. Vainement on a cherché à atténuer, au moyen de combinaisons diverses, les effets du contrat individuel de travail : les bons désirs, les intentions dévouées et les systèmes sont demeurés inutiles et les forces économiques, semblables à ces marteaux pilons qui, dans les grands établissements métallurgiques, écrasent, avec une égale facilité, une noisette ou une barre d'acier, ont écarté du même geste les uns et les autres. L'arbitraire de l'homme n'est heureusement pas de taille à se mesurer avec les énergies sociales, et la soumission aux lois de la nature est la condition première de toute action efficace de notre part.

Cette condition est nécessaire, mais elle est aussi suffisante, et tous les espoirs de bonheur et de progrès sont permis à l'humanité, si elle consent à discipliner ses efforts et à les diriger docilement vers les transformations que lui signalent les faits économiques. Quelle que soit l'opinion que l'on professe sur l'origine du monde, la science contemporaine démontre avec une netteté chaque jour plus précise que l'univers n'est pas l'œuvre d'une volonté méchante ou persécutrice, mais au contraire d'une activité souverainement bonne et secourable, toujours désireuse et capable de mettre à notre service des forces bienfaisantes. Or, cette vérité, déjà reconnue dans l'ordre des phénomènes physiques et chimiques, ne l'est pas moins dans l'ordre des phénomènes moraux et économiques. La même

Providence qui a posé les lois des premiers a fixé les règles des seconds, et sa puissance et sa sagesse se sont manifestées partout avec une égale splendeur. Nous ne nous lassons pas d'admirer les merveilles de la machine à vapeur, des métiers mécaniques et de la télégraphie sans fil; il faut nous convaincre que les forces morales, sociales et économiques tiennent en réserve, comme leurs sœurs de l'ordre physique et chimique, semblables provisions de progrès et de bonheur. Les unes ne sont ni moins puissantes, ni moins bienfaisantes que les autres, et elles sont l'œuvre de la même Bonté et de la même Sagesse; nos vices et surtout notre ignorance nous empêchent seuls de bénéficier de leur collaboration magnifique.

Ainsi, dans le grand atelier mécanique moderne, le groupement syndical des salariés est une institution nécessaire, dont on n'a pas découvert dès le début les conditions et le rôle, mais dont on peut apprécier aujourd'hui les admirables résultats, dans les milieux industriels qui ont été capables de cohésion organique et stable. On avait craint naguère que ces groupements ne servissent la cause des salariés qu'au détriment de celle des employeurs et des consommateurs; ces craintes ont été vaines, et ceux qui les partageaient oubliaient que l'harmonie des intérêts, si justement exposée par Bastiat, est le résultat nécessaire de toute organisation économique normale.

Les bons citoyens doivent donc collaborer activement au développement d'une institution qui sauvegarde à la fois la paix sociale et les droits sacrés de tant de familles ouvrières. Plus spécialement les employeurs et les employés doivent agir ici avec clairvoyance et justice. Les premiers renonceront enfin à une hostilité qui ne peut que rendre plus difficile une transformation inévitable, et ils seront assez perspicaces pour ne se laisser jamais détourner de la voie juste, même s'ils étaient les témoins ou les victimes de quelques excès isolés, tels qu'il s'en rencontre toujours dans les grandes transformations sociales. Les seconds, de leur côté, montreront par leur conduite que le groupement syndical est tout autre chose que la préparation de la grève, et ils s'appliqueront à développer en eux-mêmes les qualités morales sans lesquelles on ne peut fonder des associations professionnelles disciplinées et puissantes. Ainsi l'extension des syndicats contribuera au bien social dans notre pays et par là au progrès de la moralité même.

A quelque point de vue que l'on se place, le développement des syndicats doit être souhaité et encouragé, car il ne favorise pas moins le progrès moral et intellectuel de notre société que le progrès matériel et l'accroissement de la richesse. Cette liaison étroite entre

des intérêts apparemment si différents est pourtant, elle aussi, nettement démontrée par les investigations les plus récentes de la science, et on peut espérer que le siècle qui s'éloigne a emporté avec lui deux de ses erreurs les plus funestes. Aux XIXe siècle, nombreux ont été les esprits qui, éblouis par la splendeur des découvertes scientifiques et des progrès matériels, en sont venus à penser que l'homme devait être conduit mécaniquement au bonheur. Il n'était plus nécessaire de contenir ses mauvaises inclinations et de s'exciter à la vertu : la science, la diffusion de l'instruction et de la richesse, un meilleur régime politique devaient nous dispenser de tout effort pénible vers le bien. A l'autre pôle de l'opinion, un groupe immense d'individus professait au contraire que l'homme ne réussirait jamais à améliorer d'une manière appréciable sa condition terrestre; les désirs de bien-être et de moindre effort étaient surtout l'effet de l'orgueil et de l'égoïsme, et il importait avant tout de s'en tenir à la forme traditionnelle des vertus dont les générations passées nous avaient donné l'exemple.

Les faits ont démontré combien ces deux erreurs étaient funestes et malfaisantes : aux environs de 1890-1895, les enfants du siècle ont commencé à constater que le timbrage à 15 kilogrammes des chaudières des locomotives et la connaissance des moyens propres à réduire le poids des os et de la graisse dans les animaux de boucherie ne suffisaient pas, même avec le concours du suffrage universel, à assurer le bonheur, et, vers la même époque, leurs adversaires s'apercevaient enfin que la vie morale peut être fécondée et accrue par la collaboration des forces nouvelles dont l'humanité se trouvait en possession. Par suite de l'interdépendance des phénomènes dont l'homme est à la fois le principe et la résultante, il existe une corrélation précise entre les formes diverses de son activité; sous un régime normal, le progrès des unes contribue au progrès des autres; et loin qu'il y ait opposition entre le progrès matériel et le progrès moral, le premier n'a d'autre fin que de conduire vers le second. Après tout la Providence n'a permis l'invention du métier renvideur et de la drague suceuse que pour nous permettre de nous élever à un état intellectuel et moral supérieur. Sans doute la magnificence des moyens a pu faire illusion sur la fin poursuivie, mais ces moyens ne sont si splendides que pour être appropriés à la splendeur même du résultat cherché. L'humanité est en marche vers une vertu beaucoup plus haute et une moralité beaucoup plus pure, et le décor extérieur n'est si beau que pour être digne des acteurs qui doivent monter sur la scène.

N'ayons donc jamais peur de saluer avec enthousiasme tous les

progrès et toutes les découvertes : l'unité du plan providentiel sait les coordonner vers la même fin, l'avènement sur la terre du règne du Père qui est aux cieux, et nous pouvons toujours répéter avec confiance cette belle parole d'Emerson : « *Whatever may happen in this hour or that, the years and the centuries are always pulling down the wrong and building up the right* : Quoi qu'il arrive à cette heure ou à cette autre, les années et les siècles s'emploient toujours à détruire le mal et à construire le bien. »

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

L'INSTABILITÉ DES RELATIONS ENTRE EMPLOYEURS ET EMPLOYÉS SOUS LE RÉGIME DU CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL

CHAPITRE I. — Les grèves d'Elbeuf au mois de novembre 1900.

CHAPITRE II. — Conclusions sur le mouvement elbeuvien.

CHAPITRE III. — Le contrat individuel de travail favorise les tricheries réciproques et rend impossible la paix sociale.

DEUXIÈME PARTIE

LA MISÈRE DES SALARIÉS SOUS LE RÉGIME DU CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL

CHAPITRE IV. — La fonction de l'ouvrier dans le grand atelier mécanique.

CHAPITRE V. — Le taux des salaires sous le double régime de la concurrence et du contrat individuel de travail. — La loi d'airain.

CHAPITRE VI. — La démonstration de la loi des salaires par les faits économiques.

TROISIÈME PARTIE

LE REMÈDE A LA DÉSORGANISATION DES ATELIERS ET A LA MISÈRE DES SALARIÉS : LE CONTRAT COLLECTIF DE TRAVAIL

CHAPITRE VII. — La cohésion professionnelle des ouvriers.

CHAPITRE VIII. — Les progrès de la cohésion des salariés en France depuis 1789; les étapes parcourues; la tâche de demain.

CHAPITRE IX. — La prétendue tyrannie syndicale sur les ouvriers non syndiqués.

CHAPITRE X. — La forme nouvelle du contrat de travail; l'autorité patronale et la concurrence.

CONCLUSION

II. — LES VIES CLOSES.

Une grande et utile leçon se dégage du livre plein de charme et de délicatesse que M. Georges Maze-Sencier vient de consacrer aux *Vies closes* (1). Les Vies closes, ce sont celles qui n'ont pas été vécues complètement, soit que leur brièveté mette obstable à la réalisation des espérances qu'elles font naître, soit que l'obstacle se rencontre dans celui-là même qui doit les faire fructifier. Elles donnent une impression générale de mélancolie, de pitié, qui leur attire la sympathie des âmes nobles et tendres; mais tandis que les vies closes par un jugement impénétrable laissent cette sympathie sans mélange, les autres, celles qui restent stériles par mauvaise direction, ou par absence de direction, font naître en même temps un sentiment plus pénible. La bonne semence a été jetée dans un terrain fécond; déjà elle a germé, et une riche verdure fait présager une moisson abondante; mais le cultivateur négligent délaisse son champ; ou bien, pressé de jouir de la récolte qu'il annonce, ignorant des fruits qu'il doit porter, découragé de travailler et d'attendre, il promène sa faux dans ses blés verts. Vies gaspillées, vies perdues, vies mortes, talents dispersés ou enfouis, il se mêle de la colère à la tristesse que vous inspirez!

Mais la colère est stérile, elle aussi. Comme la haine elle détruit, et ne fonde pas. Ce qui manque à ces existences désorientées, c'est précisément *le sens vrai de la vie*, et M. Maze-Sencier, après avoir très finement analysé, dans plusieurs des chapitres de son ouvrage, les découragements, les infortunes d'une vie mal comprise, résume dans une conclusion très ferme la leçon grave qui en ressort. Prendre la vie comme un devoir à remplir, l'accepter courageusement, s'appliquer à comprendre la vanité de ce qui est vain, la beauté de ce qui est éternel, c'est s'approppier les plus hauts enseignements de la religion, de la philosophie et de la science sociale; c'est trouver le secret le plus efficace pour accomplir allégrement et pleinement sa tâche; c'est aimer la vie à cause de sa beauté morale, de sa portée sociale.

Et on ne peut que plaindre ceux auxquels cette leçon a manqué, qui ont vu dans la vie un jeu cruel, qui ont été impuissants à en porter le poids et qui sentaient pourtant en eux une profonde et ardente aspiration vers un idéal inconnu.

Car aucune des *Vies closes* que M. Sencier nous fait connaître n'est

(1) *Les Vies closes*. Études d'Ames, par M. Georges Maze-Sencier. Librairie Académique Perrin.

une vie vulgaire. Toutes sont attachantes; toutes cherchaient à monter vers la lumière. Quelques-unes sont simples et héroïques; d'autres offrent le spectacle d'amères déceptions, de tristes abandons de soi-même. Et toutes donnent le même enseignement résumé dans cette parole par laquelle l'auteur termine son livre : *Esto vir!* Sois un homme!

PAUL DE ROUSIERS.

III. — LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

Notre ami, M. le docteur Oudaille, a publié récemment dans le *Journal de Saint-Quentin* (1) deux intéressants articles sur la journée de huit heures.

M. le docteur Oudaille répond à un de ses confrères, le docteur Nicolet, qui avait exposé à ce sujet la théorie socialiste. Nous citons avec plaisir les parties essentielles de cette substantielle réponse.

*
* *

Il est de toute évidence qu'une semblable réforme n'a de chances de se généraliser, dans notre pays, qu'autant qu'elle ne lèsera pas les intérêts patronaux. Or, pour que l'ouvrier, lui aussi, y trouve son compte, le chef d'entreprise devra, tout en réduisant le nombre des heures de travail, maintenir le taux antérieur du salaire journalier : d'où *élévation du salaire*.

Le Dr Nicolet, à la vérité, nous montre que dans certains pays, en Australie, en Angleterre, où cette réforme a été introduite depuis quelques années, le travail effectif, le *rendement*, a été supérieur pour ces années à celui des années antérieures où la journée de travail était de 10, 12, et même de 14 heures. Tout parodoxal qu'il paraisse, le fait est exact et vient heureusement à l'appui de la thèse de notre confrère.

Le résultat pourrait-il être le même en France? Oui, assurément; mais à une condition : c'est que, comme dans les pays cités plus haut, le patron intéresse ses ouvriers à ses bénéfices, en fasse de véritables *collaborateurs*, quelquefois même, comme cela se voit en Amérique, une véritable famille.

Résultat enviable qui est dû au développement extraordinaire de l'initiative individuelle dans ces pays et aussi — et surtout — à la constitution de la famille. Les parents anglo-saxons ne se croient

(1) 4 et 5 décembre 1901.

pas obligés de donner de dot ni d'héritage à leurs enfants; garçons et filles reçoivent une éducation qui les met en mesure de se suffire de bonne heure à eux-mêmes. On leur met un outil en main, après quoi on les invite à se débrouiller dans la vie. Il en résulte que le père de famille, le chef d'entreprise, maître de sa fortune, peut, après avoir assuré le pain de ses vieux jours, consacrer une partie de ses revenus à l'amélioration de la condition de ses ouvriers.

En est-il de même chez nous?

Prenons un grand industriel, par exemple, et examinons sa situation financière, qui ne se prête guère qu'à ces deux hypothèses : ou son entreprise est montée par actions, et son principal, pour ne pas dire son unique souci, sera de distribuer à ses actionnaires les plus gros dividendes possibles; ou la valeur de son établissement représentera sa dot personnelle, ou plus souvent la dot de sa femme, biens qu'il lui est loisible de faire fructifier, mais qu'il ne peut, en aucun cas, aliéner.

A la majorité de ses enfants, il lui faudra faire de sa fortune — de son établissement industriel, par conséquent — autant de parts égales (la loi le veut ainsi) qu'il aura d'enfants, et ces parts devront être, de par notre éducation, de par nos mœurs, les plus grosses possible.

Irez-vous, en conscience, demander à ce père de famille de sacrifier l'avenir de ses enfants et le sien propre dans le but, très élevé assurément et très humanitaire, de contribuer à la prospérité de ses ouvriers? Il vous répondra, non sans quelque raison, qu'il est bien trop écrasé d'impôts, trop fortement menacé par cette épée de Damoclès que la législation contre les accidents du travail vient de suspendre au-dessus de sa tête, pour pouvoir songer au bien-être de ses employés. Toujours à la merci des variations du marché, il lui faut chercher un équilibre qu'il a grand'peine à garder; de par les conditions familiales et sociales qui l'enserrent, ce patron est descendu, suivant l'expression de la science sociale, au rôle de simple employeur. Il y aura toujours entre lui et ses ouvriers, quoi qu'il veuille et quoi qu'il fasse, cette sourde hostilité qui, en France, règne entre gouvernants et gouvernés.

C'est le maître; donc c'est l'ennemi.

Reste-t-il quelques jours sans se montrer? « Le patron se moque pas mal de nous! Il se donne beaucoup de bon temps pendant que nous lui gagnons son pain! »

Vient-il au contraire à pénétrer dans les ateliers! Aussitôt les chants, les conversations cessent; heureux s'il n'a pas l'oreille trop fine! il entendrait murmurer derrière son dos : « Voilà le singe! »

Y a-t-il moyen de faire cesser cet antagonisme? Pas par un coup de baguette de fée assurément. Ou, pour poser mieux la question, peut-on transformer lentement, par une sage éducation, les idées et les mœurs pour aboutir à un état légal et social meilleur que celui que nous supportons actuellement?

. . . . . .

Faisons un rêve :

Un patron mû par les seuls sentiments d'humanité adopte la journée de huit heures sans autre but que l'intérêt de ses ouvriers : verrons-nous alors se produire les heureux résultats signalés par le Dr Nicolet en Australie et en Angleterre?

Je ne fais aucune difficulté d'accorder que la réduction des heures de travail exercerait la plus heureuse influence sur la « diminution de la morbidité et l'augmentation de la santé générale » puisque avec le surmenage disparaît une cause puissante de débilitation organique. En serait-il de même quant à la *diminution de l'alcoolisme* et à *la moralisation supérieure?*

Pouvons-nous espérer que, moins tenu à l'atelier, l'ouvrier va consacrer à la famille une partie de ce temps arraché à « l'exploiteur »? et que, n'ayant plus besoin d'excitant pour ses muscles moins surmenés, il renoncera à l'alcool et désertera le cabaret pour fréquenter les bibliothèques et les cours du soir?

Deux conditions me paraissent indispensables à l'ouvrier pour pouvoir espérer ces heureux résultats :

1° Le désir d'étendre sa culture intellectuelle;

2° L'amour du foyer.

Qualités qui, on en conviendra, ne sont pas précisément l'apanage de notre race, ce dont — je me hâte d'ajouter — nous ne sommes pas complètement responsables. Notre formation sociale, encore moulée sur le vieux cadre de la communauté patriarcale, nous porte, en général, à chercher à résoudre le problème de l'existence en nous appuyant beaucoup plus sur la collectivité de la famille ou de l'État que sur l'effort individuel. L'héritage des parents, la dot de la future femme, les libéralités de l'État-Providence qui crée sans cesse de nouvelles places au fur et à mesure que surgissent de nouveaux appétits, tout cela est peu propre, que je sache, à développer chez nos jeunes hommes l'énergie et l'initiative individuelle. Il en résulte un avilissement des caractères, une absence de volonté dont l'empreinte se retrouve, fatale, bien qu'avec certaines différences, dans les diverses classes de la société.

Pour l'ouvrier, pour celui-là qui vit au jour le jour, le travail est la loi inéluctable qui s'impose à tout être qui ne veut pas mourir de faim.

Mais, une fois la tâche finie, c'est vers les plaisirs faciles qu'il courra plutôt que de chercher un délassement dans une occupation intellectuelle.

Croyez-vous sérieusement qu'affranchi plus tôt du labeur quotidien, l'ouvrier de nos usines, le tâcheron de nos campagnes, va se hâter de prendre son repos pour aller demander ensuite à des cours, à des conférences un supplément de nourriture intellectuelle — comme cela se voit fréquemment en Angleterre — surtout si, comme en Angleterre, il lui faut, de sa poche, payer le professeur ou le conférencier?

Pour mon compte, à voir le nombre restreint des auditeurs qui fréquentent chez nous ces sortes de réunions — entièrement gratuites, cependant — je doute fort que les conférenciers populaires fassent rapidement fortune à ce métier.

Dans l'état actuel de nos mœurs, avec notre éducation, ce seraient plutôt les cafés-concerts et les bars qui bénéficieraient de ces heures de liberté. L'ouvrier ne boira plus pour donner à ses muscles le coup de fouet devenu inutile : il boira pour passer le temps; l'alcoolisme n'y perdra rien!

Il continuera de fréquenter le cabaret tant qu'il lui faudra fuir un logement où — dans les villes surtout — manque le confortable — et parfois le nécessaire.

Montrez-moi le modeste jardin, le petit coin de verdure où il pourrait — à l'instar de son camarade anglo-saxon — trouver un délassement aux fatigues d'une journée passée dans l'air vicié de l'atelier!

Combien sont-ils ces privilégiés qui, au retour du labeur quotidien, vont trouver le logis clair et joyeux, la ménagère souriante et parée, les enfants rieurs et propres?

Si l'on a pu dire avec raison que l'alcoolisme ruine et désorganise la famille, il est tout aussi vrai d'avancer que l'insuffisance de l'éducation de la femme, tant au point de vue de la culture intellectuelle que de l'aptitude aux soins du ménage, constitue un puissant facteur d'alcoolisme et de démoralisation.

C'est à faire cesser cet état de choses que doivent d'abord travailler tous ceux que préoccupent les problèmes sociaux : la réforme de la société basée sur la restauration du foyer familial.

Comme moyen d'arriver à ce but, il n'en est pas de meilleur, de plus efficace que la réforme de notre éducation dans le sens du plus large développement de la volonté, de l'énergie, de l'initiative individuelle.

Voici vingt ans et plus que les disciples de Le Play, les membres de

la science sociale prêchent cette évolution : à l'heure actuelle seulement quelques essais se font jour dans ce sens.

Là est le nœud de la question sociale ; là est le salut ; là est la vérité, car là est la science qui plane, au-dessus des vaines agitations des partis, majestueuse et sereine.

Dr Ordaille.

IV. — LA CONCURRENCE INDUSTRIELLE ENTRE ANGLO-SAXONS

Nous trouvons dans le *Moniteur officiel du Commerce* numéro du 3 octobre 1901 un très intéressant rapport de M. Jean Périer, consul suppléant de France à Londres, sur l'invasion du marché anglais par les produits américains.

Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs ces pages substantielles et documentées.

*
* *

Londres... A plusieurs reprises, et en particulier dans le rapport annuel (1), ce Consulat général a eu l'occasion de signaler les conséquences, pour les industries et le commerce de la Grande-Bretagne, de la concurrence grandissante des États-Unis sur les marchés du dehors et sur le marché britannique.

Mais cette concurrence que les Anglais rencontraient surtout à l'extérieur, c'est chez eux, maintenant, qu'elle commence à s'exercer et d'une manière très inquiétante. Dans ces derniers mois, le progrès des ventes américaines sur le marché britannique a été tel que les milieux commerciaux s'en montrent vivement inquiets et qu'ils n'y a pour ainsi dire pas de jour où la presse ne parle de la question.

Et de cette lutte commerciale, il semble que nous ne puissions nous désintéresser, et pour trois raisons :

1° En premier lieu, parce que cette concurrence américaine peut, à la longue, affaiblir l'industrie et le commerce britanniques et, par suite, diminuer la puissance d'achat de notre meilleur client ;

2° Parce qu'il se peut faire qu'un jour nos produits aient à lutter, sur le marché anglais et ailleurs, contre certains produits manufacturés américains ;

3° Parce que la concurrence américaine peut amener l'opinion publique britannique à céder aux objurgations, de plus en plus pressantes, des protectionnistes et assurer le triomphe de ceux-ci qui ne

(1) Voir supplément n° 34 au *Moniteur officiel du Commerce* du 18 juillet 1901.

se borneraient pas à réclamer des mesures contre les seuls produits américains.

Pour ces diverses raisons, il a donc paru utile de consacrer une étude étendue à la question. On examinera successivement les effets et les causes du succès des produits yankees, principalement sur le marché intérieur britannique, ainsi que les moyens par lesquels nos voisins se proposent de remédier à la situation.

I

EFFETS DE LA CONCURRENCE AMÉRICAINE

Ce qui, dans la concurrence nouvelle, paraît le plus inquiétant aux Anglais, c'est qu'elle ne s'exerce pas seulement à l'encontre de quelques articles, mais qu'elle en atteint un très grand nombre. Dans une série d'études très intéressantes, publiées récemment sous ce titre caractéristique : « Les Envahisseurs américains », par le *Daily Mail*, et auxquelles nous ferons de larges emprunts, M. Mac Kenzie évaluait à 500 le nombre des industries qui, sur leur propre marché national, ont à lutter contre des produits yankees. Et encore il n'est pas question de l'agriculture, car, depuis longtemps, les Anglais ont pris leur parti de la voir ruinée par l'invasion des céréales et autres denrées alimentaires américaines. Il ne s'agit donc que des produits fabriqués. Nous étudierons en détail ceux d'entre eux dont l'invasion est la plus marquée.

Disons, dès maintenant, que l'on vend des cotonnades américaines à Manchester, du fer américain dans le Lancashire, de l'acier américain à Sheffield, du fer-blanc américain dans le pays de Galles; que, dans maints « Offices », on emploie des bureaux, des chaises, des machines à écrire, des copies-lettres, des plumes, du papier buvard américains; que, dans les usines, s'introduisent les machines-outils américaines; que très nombreux sont maintenant les appareils photographiques, les ascenseurs, les appareils de téléphone, de traction électrique, les montres, les chaussures, les brosses, les confections, les drogues, etc., etc., de provenance américaine. Synthétisant, d'une manière plaisante, les effets de l'invasion américaine, M. Mac Kenzie a pu écrire : Tout américain! Dans la vie domestique, nous en sommes arrivés à ceci : plus d'un de nos compatriotes sort le matin d'un lit pliant fabriqué, dans la Nouvelle-Angleterre; emploie pour se raser un rasoir de sûreté américain et du savon « Williams » (provenant des États-Unis ; enfile sur ses chaussettes de la Caroline du Nord des bottines fabriquées à Boston; fixe ses bretelles du Connec-

ticut; glisse dans sa poche sa montre Waltham ou Waterbury. Il s'assied, alors, pour prendre son « breakfast » et, tout en félicitant sa femme sur la manière dont son corset de l'Illinois maintient sa « blouse » du Massachusetts, avale son « breakfast » durant lequel il mange du pain fait avec de la farine provenant des prairies américaines, des huîtres conservées venant de la Côte du Pacifique, une tranche de « Beacon » de Kansas City; pendant ce temps sa femme attaque une tranche de langue de bœuf de Chicago et ses enfants absorbent leur farine d'avoine américaine dit « Puritan ». Mais voici qu'il commence à lire son journal imprimé avec des machines américaines et peut-être même sur du papier américain. Puis le voilà qui se précipite dehors et prend le tramway électrique mû par des appareils américains, et qui le conduit à Shepherd's Bush où notre homme pénètre dans un ascenseur qui le dépose dans l' « Electric Railway » construit à l'américaine et par lequel il est transporté à la « City ». Dans son bureau, bien entendu, tout est américain. A son « lunch » il avale rapidement du « roastbeef » froid provenant d'une vache de l'Iowa et l'assaisonne avec des « pickles » de la Nouvelle-Angleterre; il termine son repas avec des pêches conservées de Floride et se détend l'esprit en fumant quelques cigarettes de Virginie. Suivre notre homme dans ses diverses courses de la journée serait quelque peu fatigant. Mais quand viendra le soir, nous le retrouverons se reposant à la plus récente comédie musicale américaine et terminant enfin sa journée par l'absorption de deux petites pilules antibilieuses... fabriquées en Amérique.

L'auteur aurait pu ajouter que l'Anglais qu'il met en scène rencontre aussi, de plus en plus, dans les rues et les « Offices » de la Cité, des Américains venus ici en quête d'affaires (1). En effet, ce ne sont pas seulement les marchandises américaines qui débarquent en Angleterre, mais aussi les Américains; depuis quelques mois, les hôtels de Londres en regorgent. Ils se sont aperçus que la Grande-Bretagne offrait à leur vif esprit d'entreprise un large champ à exploiter où, pour eux, la lutte était moins pénible qu'aux États-Unis. M. Mac Kenzie rapporte, à ce sujet, cette déclaration faite par un millionnaire de Chicago à son retour d'Angleterre : « Il y a à Londres beaucoup d'or qui n'attend que d'être recueilli. Nos pères allèrent vers l'Ouest pour fonder leurs fortunes; nous, leurs fils, nous irons vers l'Est pour obtenir le même résultat. » Cette venue des Yankees a déjà eu pour effet la constitution en Grande-Bretagne de plusieurs usines américaines, mais qui, pour ne

(1) D'après l'*American Directory* qui vient de paraître, 10.000 Yankees sont établis à Londres et occupent, pour la plupart, d'importantes situations dans les affaires.

pas alarmer l'opinion, s'installent sous des raisons sociales anglaises, et emploient une main-d'œuvre anglaise dirigée par des contremaîtres américains. Moins dissimulées, par contre, ont été les tentatives faites récemment par des capitalistes yankees pour être autorisés à entreprendre la construction à Londres de nouvelles lignes électriques souterraines et notamment les efforts considérables, mais qui jusqu'ici paraissent vains, de M. Yerkes, « le roi des tramways électriques américains », pour se faire concéder l' « électrification » de l'ancien métropolitain. Ces jours derniers, on annonçait l'arrivée de M. Black, président d'une importante compagnie de construction de New-York, qui vient, dit-on, en vue d'organiser une société pour la construction de maisons en acier à nombreux étages sur le type américain.

Avec les hommes viennent aussi d'Amérique les capitaux. Rappelons à cet égard l'achat de la Compagnie de navigation Leyland par M. Morgan, président du « Steel Trust »; rappelons aussi les larges achats de titres faits par l'Amérique lors des derniers emprunts du gouvernement britannique.

Et comme le succès appelle le succès, le *Commercial Intelligence* vient d'annoncer que les directeurs du « Crystal Palace » ont décidé d'ouvrir l'an prochain une exposition de produits américains.

Avant de parler en détail des produits yankees dont les importations menacent le plus les produits britanniques similaires, citons quelques chiffres qui mettent bien en évidence l'accroissement des ventes américaines dans le Royaume-Uni.

Pendant la période de dix mois qui a pris fin en avril 1900, les achats britanniques de produits américains s'étaient chiffrés à 448.201.339 dollars.

Durant la période de dix mois prenant fin en avril 1901, ces achats se sont élevés à 540.699.989 dollars.

Soit l'énorme plus value de : 92.438.620 dollars.

Sans aucun doute les produits d'alimentation et les matières premières entrent pour une forte part dans cette énorme augmentation, mais on va voir combien large est aussi la part qui revient aux articles manufacturés.

Produits métallurgiques.

De toutes les industries menacées par la concurrence américaine, la métallurgie occupe certainement le premier rang. Le succès des Yankees s'est, à cet égard, affirmé, dans ces derniers temps, par quatre faits qui ont eu un immense retentissement dans le Royaume-

l'ni et qui ont soulevé de nombreuses polémiques de presse.

Le premier de ces faits a été la commande à une maison américaine du pont à jeter sur l'Atbara, affluent du Nil, pour la construction duquel il devait être employé 622 tonnes d'acier. La Société anglaise dont les offres étaient le plus satisfaisantes demandait 26 semaines pour effectuer le travail et 15 guinées par tonnes, tandis que la maison américaine s'engageait à construire le pont en 14 semaines et au prix de 10 liv. st. 13 sh. et 6 pence par tonne.

Peu après, second succès : l'industrie américaine obtenait la construction des viaducs de l'Ouganda, représentant 7.000 tonnes d'acier; le prix et le délai de mise en place des Américains étaient respectivement de 18 liv. st. par tonne et de 46 semaines, tandis que les meilleures conditions anglaises étaient de 21 liv. st. 12 sh. 6 p. et 130 semaines.

Troisième succès : la commande du viaduc de Gobteik en Birmanie, représentant un travail de 4.332 tonnes d'acier échappait aux industriels britanniques et était donnée à une Société américaine qui se contentait de 15 liv. st. par tonne et d'un délai d'un an pour la construction, alors que ses concurrents demandaient au minimum 25 liv. st. 10 sh. et trois ans pour terminer le travail.

Ces surprenantes différences dans les prix et dans les délais de construction sont attribuées par les personnes impartiales aux raisons suivantes, qui sont admises comme exactes, en particulier par M. Mac Kenzie :

1° Tandis qu'en Angleterre les constructeurs ont l'habitude de présenter pour chaque commande des plans différents et d'un cachet particulier, les Américains sont parvenus à établir des séries de types fixes de ponts pouvant satisfaire aux diverses exigences; ils se sont organisés pour fabriquer rapidement ces types et peuvent en fournir les plans dès la première demande ;

2° Les nombreuses occasions qu'ils ont eues de construire des ponts pour les États de l'ouest ont donné aux Yankees une grande expérience qui les a rendus capables de perfectionner leur fabrication et d'imaginer des machines spéciales pour ce genre de construction ;

3° Ils ont, par suite, fait de cette construction une science exacte et, notamment, grâce à la création de types fixes, ils ont rendu l'ajustement des pièces du plus grand pont très rapide.

Quoi qu'il en soit de ces raisons, certaines personnes qui ne veulent pas admettre que le succès des Américains soit la juste récompense de leurs efforts, ont voulu en trouver la cause dans la complicité aveugle ou coupable des autorités britanniques chargées de

commander les ponts de l'Atbara et les viaducs de l'Ouganda et de Gobbeik. Aussi un quatrième succès des industriels américains a fini par faire éclater la manifestation de ce sentiment, nous voulons parler de la commande de locomotives faite par l'administration des chemins de fer de l'Inde aux États-Unis. Il en est résulté, récemment, une interpellation à la chambre des communes, de sir Alfred Hickman, député pour Wolverhampton, et un échange de lettres, plutôt vives, entre sir Alfred et lord George Hamilton, ministre pour l'Inde. Tandis que le noble Lord défendait très vigoureusement les chemins de fer de l'Inde contre l'accusation d'avoir, à la légère, favorisé l'industrie américaine et cherchait à stimuler l'ardeur de ses compatriotes en assurant que les Yankees ne devaient leur succès qu'à leur esprit de progrès, sir Alfred s'efforçait de réduire à néant les reproches adressés aux industriels britanniques.

Les faits que nous venons d'exposer sont sans doute inquiétants pour l'industrie d'Outre-Manche; toutefois on peut, non sans quelque vérité, en atténuer la portée, en disant, avec sir Alfred Hickman, que c'est l'abondance des ordres auxquels ont eu, depuis trois ans, à faire face les industriels britanniques qui les ont empêchés de répondre, comme ils l'auraient fait en un autre temps, aux commandes qui, par cette raison, leur ont été enlevées par leurs concurrents.

Mais bien plus inquiétantes, sans aucun doute, sont les importations grandissantes des fers et aciers américains, car ce n'est plus seulement sur les marchés du dehors que les industriels anglais ressentent la concurrence de la métallurgie américaine. Et comment n'en serait-il pas ainsi en présence d'une production métallurgique telle que celle des États-Unis? La presse anglaise rappelait dernièrement que si, en 1884, l'Angleterre produisait deux fois plus de fer en saumon que les États-Unis, dès 1890, par contre, les Yankees égalaient la production britannique et qu'enfin, en 1899, ils faisaient passer leur production à 13.620.000 tonnes tandis que celle du Royaume-Uni n'était que de 9.305.000 tonnes. On rappelait encore que, durant la même année, les usines américaines ont produit 7.586.354 tonnes de lingots d'acier Bessemer; 2.270.585 tonnes de rails d'acier; 10.639.587 tonnes d'acier en tous genres, tandis que, pour la Grande-Bretagne, les chiffres étaient respectivement de : 1.825.074 tonnes d'acier Bessemer; 838.148 tonnes de rails; en tout 5.000.000 de tonnes d'acier en tous genres. On insistait particulièrement sur ce fait que, de 1895 à 1900, les exportations américaines de fer et acier passaient de 5.400.000 liv. st. à 26.000.000 de livres st.

De cet énorme développement industriel, il résulte, maintenant, qu'en ce qui concerne le fer en saumon, tandis qu'en 1899, l'Angleterre n'en expédiait plus que 2.0000 tonnes aux États-Unis, ceux-ci en importaient 80.000 tonnes en Grande-Bretagne; qu'en 1900, les ventes de l'Amérique aux Anglais se sont accrues en valeur de 70 %, passant de 219.000 liv. st. à 350.000 liv. st.; qu'enfin cette année, durant les six premiers mois, les importations de fer américain ont presque doublé par comparaison avec ce qu'elles avaient été pendant la même période de 1900.

Encore plus considérables ont été les progrès des importations d'acier brut. De janvier à avril 1900, les États-Unis n'en avaient expédié en Angleterre que 4.000 tonnes évaluées à 33.000 liv. st.; mais, durant la même période de cette année, ces importations ont passé à 44.000 tonnes valant 250.000 liv. st.

L'augmentation des importations d'acier travaillé n'est pas moins remarquable; c'est ainsi qu'en 1900 les États-Unis ont vendu à la Grande-Bretagne : 84 locomotives, 128 moteurs fixes, 13.847 tonnes de fil d'acier, 5.735 tonnes de roues, 313.000 liv. st. de machinerie électrique, 20.000 liv. st. de chaudières et pièces de chaudières, 178.000 liv. st. de tuyaux, 159.000 liv. st. de pompes, etc.

De toutes les industries métallurgiques anglaises, la plus menacée par la concurrence américaine est assurément celle de fer-blanc (1). Longtemps cette industrie avait été hors de pair, et actuellement encore, sur une production mondiale de 800.000 tonnes, la part qui lui revient est de plus de la moitié. Mais voici que cette situation se modifie. Les Yankees qui, il y a quelques années, étaient parmi les meilleurs acheteurs, ont, à l'abri de leur tarif, créé une puissante industrie du fer-blanc qui s'est d'abord rendue maîtresse du marché national et qui, maintenant, s'efforce de dominer les marchés extérieurs. Elle s'est organisée récemment sous la forme d'un « Trust », « l'American Tin plate Cy », qui a amalgamé 35 compagnies et se dresse menaçante en face de l'industrie du Pays de Galles, divisée entre une centaine de maisons jalouses les unes des autres et embarrassées par des difficultés continuelles avec leurs ouvriers. Aussi le résultat de cet état de choses commence à se faire vivement sentir.

De 1890 à 1900, la production yankee passe presque du néant à 300.000 tonnes et, par contre-coup, les achats annuels de l'Amérique en Grande-Bretagne tombent de 325.800 tonnes à 50.000 tonnes; les exportations, durant les dix mois finissant en avril 1900, ont été de

(1) Il faut toutefois ajouter que cette industrie, comme d'ailleurs les autres industries métallurgiques, ressent beaucoup moins, depuis quelques semaines, la concurrence américaine par suite de la grève qui paralyse le « Steel Trust ».

275.990 livres poids et, durant la même période prenant fin en avril 1904, de 1.306.100 livres poids ; on estime que, pendant les dix mois en cours, elles seront de huit à dix fois plus élevées qu'en 1899; bien mieux, en un seul mois de cette année, il a été débarqué 20.000 tonnes de fer-blanc à Cardiff, en plein-cœur de la grande région productrice de fer-blanc.

Un autre grand centre métallurgique, Sheffield, n'est pas plus à l'abri de l'invasion américaine et reçoit, en nombre important, des machines-outils d'origine américaine. Il est vrai que ces instruments lui permettent de mieux tenir tête à la concurrence nouvelle.

D'autres machines, les machines à imprimer, ont, dit-on, tout à fait conquis la faveur des imprimeurs britanniques. Les presses automatiques, en particulier, sont très appréciées et il est peu de grands journaux qui ne soient imprimés avec ces presses qui économisent beaucoup de temps et de main-d'œuvre.

Par contre, les machines à coudre américaines ne sont pas sans rivales sur le marché britannique et, quoiqu'il en soit importé pour une valeur de 5 millions de francs annuellement, elles ont à lutter avec les machines de fabrication anglaise et allemande.

Mais les Yankees prennent leur revanche avec les machines à écrire qu'ils débarquent en Angleterre pour une valeur de 4.000 livres sterling par semaine.

Comme si leur grand esprit d'entreprise et leurs vastes capitaux ne leur étaient pas largement suffisants pour lutter contre l'industrie métallurgique britannique, les Yankees, par un coup de fortune vraiment étonnant, ont trouvé moyen de se faire aider, dans cette lutte, par les subsides de la plus fidèle, de la plus « loyale » des colonies anglaises, par le Canada. Le fait mérite d'être mis en lumière. Le gouvernement du Dominion, désireux de développer, sur son territoire, la métallurgie, a récemment obtenu du Parlement canadien le vote d'une loi accordant des primes à la production du fer et de l'acier, pour une durée de sept ans. Ces primes sont d'ailleurs fort importantes, ainsi qu'on en peut juger par le tableau ci-dessous :

Par tonne de 2.000 livres.		Pour le fer en saumon. Provenant de minerai canadien.	Provenant de minerai étranger.	Pour l'acier.
		Dollars.	Dollars.	Dollars.
Jusqu'au 21 avril 1902		3.00	2.60	3.00
Du 21 avril 1902 jusqu'au 1er juillet	1903	2.70	1.80	2.70
Du 1er juillet 1903 jusqu'au 1er juillet	1904	2.25	1.50	2.25
1904	1905	1.65	1.10	1.65
1905	1906	1.05	0.70	1.65
1906	1907	0.60	0.40	0.60

On estime que cette année, les primes payées représenteront une somme de 1 million de dollars, mais qu'étant donné le « boom » industriel, cette somme pourrait bien s'élever, dans, la suite à 15 ou 20 millions de dollars.

Or, si l'état de choses actuel ne se modifie pas, c'est presque exclusivement aux industriels yankees que vont aller ces millions. En effet, eux seuls, jusqu'ici, ont su prévoir l'énorme développement industriel qui se prépare au Canada et, dans ces derniers mois, ont investi, dans les entreprises créées par eux, des capitaux considérables Le *Times*, dans un article très documenté sur la question, évaluait à 50 millions de dollars « ce que valent » les Américains actuellement engagés dans l'industrie du Canada. Ceux-ci n'avaient pas, d'ailleurs, attendu le vote des primes pour venir dans le Dominion, notamment à Sault-Sainte-Marie où, depuis trois ans, ils ont placé 9 millions de dollars pour la fabrication du papier avec la pulpe de bois. L'appât des primes vient de faire naître à Collingwood, sur les bords du lac Huron, des mines de fer créées et dirigées par un Américain, M. Clergue. Mais bien plus importantes et dignes d'attention sont les vastes usines que l'on construit actuellement à Sydney (île du Cap-Breton). Le centre métallurgique qui s'organise dans cette région promet de devenir l'un des plus prospères du monde entier, car peu d'endroits réunissent autant de conditions favorables. A Sydney même se trouvent des gisements de houille considérables qui sont déjà exploités. Quant au minerai de fer, il sera amené de la côte Est de Terre-Neuve où, sur le bord de la mer, existent des dépôts énormes d'hématite rouge, ce qui permettra à des navires de 5,000 tonneaux de charger le minerai presque à la sortie de la mine et de le transporter à bon compte à Cap-Breton, à la porte même des usines. Les usines qui vont incessamment entrer en pleine production sont créées et dirigées par deux entreprenants Américains, M. Whitney et Moxham, qui espèrent faire encaisser par la « Dominion Iron and Steel Co » — c'est le nom de la Compagnie — durant les sept années à venir, 1.600.000 livres sterling de primes.

De l'avis de nombreux experts et en particulier des correspondants envoyés sur les lieux par le *Times* et le *Commercial Intelligence*, les capitalistes et les industriels américains sont en train d'organiser à Sydney une puissante industrie métallurgique qui, grâce aux conditions naturelles si favorables du lieu et aux primes, pourra fournir du fer et de l'acier à des prix très inférieurs à ceux des États-Unis et plus encore à ceux de l'Angleterre.

On estime, en effet, qu'à Sydney le coût de la production d'une tonne de fer sera de 1 liv. st. 3 shillings et celui d'une tonne d'acier

de 2 liv. st. 4 shillings, tandis que le coût est réciproquement : aux États-Unis, de 1 liv. st. 10 shillings et 2 liv. st. 10 shillings; et en Angleterre de 2 liv. st. 10 shillings et 3 liv. st. 15 shillings. Il est évident que, de cet abaissement du coût de la production et par suite du prix de vente, l'Angleterre doit, selon toute probabilité, s'attendre à brève échéance à ce que : 1° le marché du Canada soit perdu pour ses métallurgistes ; 2° à ce que, bientôt, grâce aux subsides d'une colonie britannique, les industriels yankees établis au Canada viennent encore augmenter, sur le marché anglais, la concurrence américaine. Aussi le *Times*, l'organe britannique le plus fidèle au libre-échange, n'a-t-il pu s'empêcher de dire à ce sujet : « On voudrait « bien savoir si les fabricants britanniques de fer et d'acier regar- « deront la concurrence du fer et de l'acier soutenue par des primes « avec le même esprit d'indifférence que le public britannique a « accepté les sucres primés. » Il est certain, en effet, que les 750.000 liv. st. de fer et acier vendues annuellement par l'Angleterre au Canada vont être rapidement réduites à rien : le gouvernement canadien a déjà fait une commande de 125.000 tonnes de rails d'acier à l'une des usines créées par les Américains. Mais bien plus, voici qu'on annonce que la « Dominion Steel C° » se serait assuré un ordre anglais pour une fourniture annuelle de 150.000 tonnes de fer en saumon, représentant une valeur de 400.000 liv. st.

Entreprises et appareils électriques.

La concurrence américaine se fait également très vivement sentir dans les entreprises électriques. L'industrie électrique est, en effet, peu avancée en Angleterre, tandis que les Américains y sont, comme on sait, passés maîtres. Cet état de choses est attribué généralement aux règlements restrictifs du « Board of Trade » et aussi à ce que les municipalités anglaises ont longtemps hésité pour savoir si elles entreprendraient elles-mêmes l'organisation des services publics électriques ou si elles s'adresseraient, à cet effet, aux sociétés privées. Pendant que beaucoup de temps était ainsi perdu, les Yankees développaient en grand chez eux les entreprises électriques et y acquéraient une expérience qui leur donne maintenant une grande avance sur les Anglais. Conséquence : l'an passé, la Grande-Bretagne a importé des États-Unis pour une valeur de 313.900 liv. st. de machinerie électrique. C'est à l'Amérique qu'on a dû s'adresser pour les appareils électriques du nouveau chemin de fer souterrain qui traverse presque tout Londres. C'est encore à des Sociétés américaines qu'on a eu recours pour la fourniture du matériel de onze des princi-

pales lignes de tramways électriques de la Grande-Bretagne et des nouvelles lignes de l'ouest de Londres. Le succès des Yankees en cette matière est tel que la maison américaine Westinghouse vient d'établir une usine près de Manchester où elle va employer 5.000 ouvriers. La supériorité des Yankees ne s'accuse pas seulement dans la traction électrique, mais elle est également si manifeste pour les installations téléphoniques, que l'administration postale britannique a récemment fait une commande considérable en Amérique.

Produits industriels divers.

L'une des réussites les plus curieuses des « Envahisseurs Américains » est certainement d'être parvenus à placer des cotonnades sur le plus grand marché producteur de cotonnades. Si ces importations sont encore très minimes, elles ne s'en sont pas moins élevées à 25,000 liv. st. durant le seul mois de janvier 1901, c'est-à-dire qu'elles ont été doubles de ce qu'elles avaient été durant le même mois de 1900. Et lorsque l'on songe à l'énorme accroissement des tissages dans les États américains du sud, il est permis de se demander si ces importations ne sont pas destinées à se développer considérablement.

Point n'est besoin, par contre, en ce qui concerne les chaussures, de se demander ce que sera, dans l'avenir, leur importation en Angleterre, car l'envahissement du marché britannique par les articles de cordonnerie américaine est un fait accompli. En 1898, les États-Unis envoyaient dans le Royaume-Uni pour 72.714 liv. st. de souliers, en 1899 pour 147.944 liv. st., en 1900 pour 228.057 liv. st. Partout s'ouvrent des magasins vendant les bottines et souliers de l'oncle Sam, que l'on trouve meilleur marché et surtout plus élégants que les articles anglais.

Pour les mêmes raisons, on relève le succès des Yankees dans un genre d'articles pour lesquels on aurait pu croire que la France plutôt que l'Amérique dût l'emporter sur la Grande-Bretagne. Nous voulons parler des ventes considérables faites en Angleterre, depuis deux ans, de « blouses » pour dames, dont une seule maison anglaise aurait acheté aux États-Unis pour plus de 57.000 liv. st.

Des importations américaines qui atteignent beaucoup aussi notre industrie sont celles des instruments de musique et particulièrement des pianos. Elles ont été, en 1899, de 216.373 livres st.

On pourrait en dire autant des envois grandissants par les États-Unis d'horloges et de montres, dont il a été importé, en 1900, pour une valeur de 130.000 livres st.

Les meubles américains et principalement les mobiliers de bureaux trouvent un débouché, de plus en plus large, dans le Royaume-Uni et plusieurs magasins de vente sont venus s'installer dans la City.

Un nombre considérable d'appareils ingénieux destinés à rendre plus facile le balayage des tapis, appareils si utiles en Angleterre où tous les parquets sont entièrement couverts de tapis, sont vendus chaque année par les États-Unis.

Enfin, avec quantité d'autres articles de fabrication yankee, les médicaments américains, à raison de 4.000 liv. st. par semaine, sont importés en Angleterre, nos voisins usant beaucoup, comme on le sait, d'une foule de médicaments variés, pilules antibilieuses et autres.

Deux industries conquises.

A côté des nombreuses industries britanniques, menacées par la concurrence américaine, il en est déjà au moins deux qui ont été conquises par les Yankees. La Compagnie américaine « Kodak », par exemple, l'emporte tellement sur les sociétés anglaises qui fabriquent les appareils photographiques qu'elle a pu dernièrement, sans qu'il y ait eu de sérieuses résistances, intimer l'ordre aux dépositaires de ses appareils de ne vendre que les seuls produits de sa fabrication, à l'exclusion de ceux des fabricants anglais.

D'autre part, la grande Compagnie qui, sous le nom universellement connu de « Bryant and May », est la plus grande productrice d'allumettes du Royaume-Uni, se voyant menacée par la concurrence de la Société américaine (1) « Diamond Match C° » a préféré renoncer à la lutte et vient, au grand scandale du public britannique, de se laisser absorber par sa concurrente.

Tentatives d'accaparement des lignes maritimes britanniques.

Dans ces derniers mois, les capitalistes américains ont fait plusieurs tentatives pour acquérir de grandes lignes de navigation britannique. L'une de ces tentatives a pleinement réussi. Rappelons que ce coup d'essai était un coup de maître puisqu'il a fait passer entre les mains de M. Morgan, président du « Steel Trust », le contrôle de la « Leyland Line », d'une Compagnie qui possède 65 steamers re-

(1) Pour les mêmes raisons encore, ces jours derniers, « Ogden's Limited », la société la plus importante de l'Angleterre pour la fabrication des cigarettes, a dû se laisser absorber par l' « American Tobacco Trust ».

présentant un tonnage de 321.244 tonneaux et dont deux paquebots sont parmi les plus grands à flot ; d'une compagnie, enfin, qui a des services réguliers entre Liverpool et Boston, Liverpool et New-York, Liverpool et la côte occidentale des États-Unis, Londres et Boston, Londres et Québec, etc., etc. Par cet achat M. Morgan entend, sans doute, faire servir cette flotte aux intérêts du « Steel Trust » et plus encore probablement être à même de profiter, dès le début, des primes dont on prévoit le vote prochain par le Congrès américain. La création de ces primes à la navigation serait assurément l'un des coups les plus sensibles portés par les États-Unis à la grandeur commerciale de la Grande-Bretagne.

On s'en rend si bien compte en Angleterre que, récemment, une commission parlementaire a reçu mandat de se livrer à une enquête approfondie des conséquences, pour la marine britannique, de l'octroi de primes aux marines rivales.

Les États-Unis en passe de devenir créanciers de l'Angleterre.

Un fait, peut-être encore plus significatif que tous ceux qui précèdent, a été la large part prise par les Yankees dans les récents emprunts du gouvernement britannique. Lors du dernier emprunt, ils ont souscrit pour 50 millions de dollars. Cet important événement a été souligné en des termes très exacts par un organe important, le *Liverpool Post :* « Ne laissons pas passer, disait ce journal, sans en « signaler le sens, cette opération financière. C'est, en effet, un évé- « nement d'une immense signification financière et économique. « Jusqu'ici, la Grande-Bretagne était le plus grand créancier du « monde ; les États-Unis, par contre, étaient parmi les plus grands « débiteurs, pour le capital placé dans leurs chemins de fer et dans « d'innombrables autres entreprises. Pendant longtemps l'Amérique « s'est attachée à liquider ses dettes en achetant sur les marchés « européens et britannique des valeurs d'État américaines. Mais « maintenant voici que cette opération est suivie de l'achat par les « Yankees de nombreux millions de « consolidés » et par l'invasion « américaine de notre marché national. La balance des dettes se « modifie, et les États-Unis deviennent à leur tour créanciers de la « Grande-Bretagne. Cette modification aura certainement ses effets « sur la situation financière internationale. Londres a été, jusqu'à « présent, le centre financier du monde parce qu'il était le créancier « du monde. Si cette prééminence disparaît, et New-York commence « à partager avec Londres la position qui appartient à la capitale fi- « nancière d'une grande nation créancière, il en résultera un nouvel

« état de choses qui sera moins favorable que l'ancien à la suprématie financière et commerciale de l'Angleterre. L'Amérique, par « suite de la guerre de Sécession, perdit sa marine commerciale. « Il faut espérer que la Grande-Bretagne n'est pas en train de mettre « en péril sa suprématie financière et commerciale par la guerre actuelle. Il faudrait, en effet, la conquête d'un grand nombre de ré- « publiques boers pour compenser une telle perte. »

II

CAUSES DE LA CONCURRENCE AMÉRICAINE

Si l'on étudiait d'une manière approfondie les causes du succès des Yankees dans leur compétition avec les Anglais, l'on aurait tôt fait, ainsi d'ailleurs que le reconnaissent la plupart des publicistes britanniques, de découvrir qu'elles doivent être attribuées à un plus grand esprit d'initiative, à une intelligence plus prompte et particulièrement développée à adopter les méthodes et les découvertes les plus récentes. Mais à côté de ces causes principales, auxquelles on ajoute, non sans raison, certains avantages naturels que l'Amérique offre à l'initiative de ses industriels, tel que le bon marché et l'abondance de la houille et de maintes matières premières, on en cite d'autres qui méritent tout au moins d'être signalées.

Suivant une opinion très répandue ici, le tarif protecteur américain est un aide puissant pour les exportateurs. Il a permis, d'abord, aux industriels de créer leurs entreprises à l'abri de la concurrence étrangère, puis d'organiser ces formidables « Trusts » dont le nombre dépasse 500 et qui, dans une large mesure, maîtres du prix sur le marché national, peuvent finalement, grâce aux larges bénéfices faits aux dépens de leur clientèle américaine, vendre parfois à perte, toujours à des prix très bas, sur les marchés du dehors. Certaines personnes, et notamment sir A. Hickman, assurent que le tarif américain joue, pour les industriels yankees, le rôle de primes à l'exportation équivalant à 30 % de la valeur des articles exportés.

On observe, en second lieu, que les industriels américains, s'ils ont, eux aussi, à subir des grèves, ont, du moins, le grand avantage de ne pas voir leur production restreinte volontairement par les Trade-Unions. Il est certain qu'il résulte, pour les fabricants anglais, une très grande gêne de la politique adoptée et suivie, avec une ténacité très britannique, par les associations ouvrières du royaume et qui consiste à enjoindre à leurs nombreux adhérents de ne donner qu'une certaine somme de travail fixée par les unions, de manière à

restreindre le nombre des chômages. Cette politique qui, au premier abord, et lorsqu'on ne va pas au fond de la question, semble être profitable du moins aux ouvriers, est, en tout cas, très défavorable aux patrons, puisqu'elle rend la production beaucoup plus coûteuse et, par suite, plus difficile la concurrence avec les industriels américains qui, eux, n'ont pas à en souffrir. On assure, à cet égard, que, dans l'industrie de la chaussure, les ouvriers anglais, même avec les machines américaines les plus perfectionnées, ne fabriquent, par suite de leur action préméditée, que deux paires de bottines tandis que, durant le même laps de temps, les ouvriers yankees en produisent trois paires. Dernièrement M. Schwab, directeur du « Steel Trust », déclarait que, de sa récente visite en Angleterre, il avait rapporté l'impression que, dans la métallurgie britannique, les ouvriers ne produisent, avec certaines machines, que le tiers de ce que produit, avec les mêmes machines, la main-d'œuvre américaine. L'exemple le plus curieux de cette productivité moins grande des ouvriers anglais par comparaison avec les ouvriers américains, est fourni par l'industrie du fer-blanc.

Nous avons déjà dit combien celle-ci avait de peine à lutter contre la concurrence yankee. La moindre productivité de sa main-d'œuvre y est pour beaucoup. On a calculé, en effet, que la production annuelle de l'ouvrier britannique est, dans cette industrie, inférieure de moitié à celle de l'ouvrier américain. Sans doute, le second a un salaire beaucoup plus élevé que le premier, mais sa grande productivité fait plus que détruire l'avantage qui devrait résulter, pour l'industriel anglais, de la faiblesse des salaires qu'il a à payer. Enfin comme, dans cette industrie de même que dans les autres industries, l'ouvrier américain ne s'oppose pas, contrairement à ce qui se produit en Grande-Bretagne, à l'adoption des machines-outils destinées à épargner la main-d'œuvre, il en résulte que l'industrie du fer-blanc aux États-Unis produit, tout en payant de très hauts salaires, à meilleur compte que l'industrie similaire anglaise.

Un troisième avantage dont bénéficient, dit-on, fréquemment les industriels américains est le bon marché des moyens de transport. On se plaint de plus en plus, dans le Royaume-Uni, du mauvais aménagement des voies navigables intérieures, et, plus encore, de la cherté des transports par voies ferrées. Les Compagnies de chemins de fer, dont les bénéfices sont cependant peu élevés (la faiblesse des dividendes le démontre assez) sont vivement attaquées et des voix, très peu nombreuses sans doute, mais dont le chiffre cependant augmente, parlent de la nécessité du rachat des Compagnies par l'État, pour mettre fin à une libre concurrence qui, maintenant, disent

certaines personnes, aurait plus d'inconvénients que d'avantages.

III

REMÈDES PROPOSÉS

En ce qui concerne les moyens d'enrayer la dangereuse concurrence américaine, les avis diffèrent, mais peuvent toutefois se ramener à deux grandes opinions : pour les uns, le remède consiste à déployer encore plus d'initiative que les Américains et à rompre franchement avec toutes les vieilles méthodes ; suivant d'autres, cette réforme serait insuffisante si elle n'était pas accompagnée de mesures protectionnistes.

Les premiers demandent aux industriels et commerçants britanniques de redoubler d'efforts et adoptent volontiers pour devise ce « Wake up, John (Réveille-toi, John Bull) », que la *Review of Reviews* donne, en ce moment, pour titre à une série d'intéressantes études sur la question. Au nombre de ceux-ci, se range sir Christopher Furness, le membre bien connu du Parlement qui récemment exposait, dans le *Daily Mail*, les moyens de tenir tête à la concurrence menaçante du « Steel Trust » américain. Sir Christopher déclare qu'il faut précieusement s'en tenir au libre échange. Il croit d'ailleurs que les « trusts », et, en particulier, le trust de l'acier n'auront qu'un temps; que le peuple américain se montre de plus en plus opposé à ces organisations; qu'il suffirait, pour consommer leur ruine, d'un abaissement du tarif douanier; qu'on peut déjà escompter un retour des États-Unis au libre-échange; que les déclarations du président Mac Kinley, lors de son récent voyage à travers l'Union, en sont un signe avant-coureur.

Sir Christopher conclut, par suite, au maintien de la politique économique britannique et à la nécessité de certaines réformes. Il faut notamment, dit-il, obtenir des compagnies de chemins de fer des diminutions de tarifs; il faut convaincre les ouvriers de l'erreur dans laquelle ils tombent en restreignant la production et, par suite, en rendant la lutte avec les concurrences étrangères très difficile pour les industries dont ils tirent leurs salaires ; il faut s'occuper sérieusement de la grave question des « royalties », de ces lourds droits que paient les propriétaires des mines aux propriétaires de la surface, droits qui, suivant sir Isaac Lowthian Bell, s'élèvent, pour le charbon et pour le minerai employé à la fabrication d'une tonne de fer en saumon, à 3 shillings 6 pence dans le district de Cleveland ; à 6 shillings en Écosse, et 6 shillings 3 pence dans le Cumberland, tandis que

les droits analogues ne sont que de 6 pence en Allemagne; de 8 pence en France; de 1 shilling 4 pence en Belgique. Sir Christopher se déclare, en outre, en faveur d'un dégrèvement des taxes pesant sur l'industrie et le commerce et leur transfert sur la propriété immobilière, principalement sur celle des grandes villes qui est, dit-on, insuffisamment taxée. Il recommande, enfin, le remplacement du matériel industriel par un matériel plus moderne; des encouragements au génie inventif; le développement de l'instruction technique; bref, tout ce qui peut rendre les industriels plus aptes à se maintenir et à progresser en face de nouvelles concurrences.

Pour d'autres personnes, au contraire, dont le nombre grossit de plus en plus, toutes ces réformes, quelque bonnes qu'elles puissent être, sont insuffisantes. D'ailleurs, assurent-elles, l'affaiblissement de la puissance commerciale du Royaume-Uni ne provient pas d'un affaiblissement des énergies et des initiatives britanniques, mais uniquemment de sa politique libre-échangiste. A de nombreuses reprises, ce Consulat général a eu l'occasion de signaler le progrès des idées protectionnistes en ce pays. Dans ces derniers mois, ce mouvement a été accéléré par les préoccupations qu'a fait naître la concurrence américaine et les protectionnistes se sont singulièrement enhardis. Un journal nouveau qui, depuis un an, a acquis beaucoup de lecteurs dans les classes moyennes, le *Daily Express*, a pu, tout récemment, prendre prétexte de la concurrence yankee pour faire paraître huit longs articles sur les avantages de la protection, sans soulever de protestation et, au contraire, a reçu et publié de nombreuses lettres d'approbation.

Lui-même a paru tout surpris de son succès et a pu dire, sans trop d'exagération, que : « Pour la première fois depuis longtemps dans « l'histoire du journalisme anglais, un journal quotidien a ouvert « librement ses colonnes à la cause protectionniste qui y a été lon- « guement défendue et le public a exprimé son approbation ». Ce journal a fourni, à cette occasion, certaines statistiques qu'il n'est pas sans intérêt de relever. Si l'on prend les statistiques de 1872 et de 1900, deux années de très grande activité commerciale, on observe que, défalcation faite des exportations de charbon, l'année 1900 ne montre pour ainsi dire pas d'augmentation dans les ventes par rapport à 1872, ce qui revient à dire que la position commerciale de la Grande-Bretagne est plus faible qu'en 1872, étant donné l'augmentation de la population. Ce même journal remarque qu'en 1890, les exportations vers les États-Unis s'élevaient à 32 millions sterling et qu'en 1899 elles n'étaient plus que de 18 millions sterling, tandis que les importations américaines en Angleterre s'élevaient de 97 1/4

millions sterling en 1890 à 120 millions sterling en 1899. Le *Daily Express* conclut, en conséquence, que le Royaume-Uni doit se protéger, et, « non seulement contre les Etats-Unis, mais aussi contre toute autre attaque étrangère ».

Tout en prônant la protection comme unique remède à la situation présente, l'auteur des articles du *Daily Express* n'est pas partisan de mesures brusques. Il demande donc qu'on procède par transition. A son avis, il conviendrait d'admettre libres de droit des produits actuellement taxés que le Royaume-Uni ne produit pas, mais que les colonies britanniques produisent, tels que le café et le thé; et, par contre, il faudrait transporter les droits supprimés sur les marchandises qui viennent concurrencer des articles britanniques; à cet égard, les premières industries à protéger seraient les industries métallurgiques. Enfin, ajoute l'auteur, il faut travailler sans relâche à la réalisation de cette grande idée qui doit être le but suprême des protectionnistes britanniques : la constitution d'une Union Douanière Impériale, qui se présente comme le grand moyen de « salut : « C'est la grande Fédération des États britanniques que « nous avons à protéger, et, si nous le faisons, si nous conser- « vons par des mesures appropriées le commerce de l'Empire, nous « pouvons demeurer encore une grande puissance industrielle, et « nous maintenir en présence de ces deux grandes puissances mon- « diales : les États-Unis et l'Empire allemand. »

JEAN PÉRIER,

Consul suppléant.

V. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — L'inauguration de la nouvelle Bourse du Travail. — Un règlement corporatif. — L'avenir de l'automobilisme. — Rétablira-t-on les provinces? — Le fonctionnarisme devant le Parlement. — Contre la thèse latine du doctorat.
Dans les colonies. — Un grand domaine à Madagascar.
A l'Étranger. — Les finances italiennes et la prospérité de l'Italie.

En France.

Le 28 septembre a eu lieu à Paris, 6, rue des Vertus, l'inauguration de la Bourse indépendante du Travail, dont nous avons déjà parlé. On sait que cette Bourse, dirigée par un homme actif et intelligent, M. Paul Lanoir, se donne pour mission de défendre les intérêts des ouvriers sans avoir recours à la fameuse « lutte des classes », et, en particulier, de ne pas provoquer les grèves sans avoir essayé préalablement des moyens de conciliation.

Cette fondation, dans ces derniers temps, a été vivement attaquée dans la presse socialiste, qui a accusé les promoteurs de la nouvelle entreprise d'être aux gages des patrons. On l'a même surnommée la « Bourse jaune » par assimilation aux syndicats d'ouvriers indépendants du Creusot et de Montceau-les-Mines, qui ont refusé de s'associer aux dernières grèves. D'autre part, cette Bourse n'obtient pas non plus les faveurs gouvernementales. Le conseil municipal de Paris ayant voté une subvention aux syndicats affiliés à la Bourse du Travail de la rue des Vertus, pour les mettre sur le pied d'égalité avec les syndicats affiliés à la Bourse du Travail de la rue de Bondy, le ministre du commerce s'est opposé à ce que le préfet de la Seine ordonnançât cette dépense. Les syndicats indépendants ont protesté et ont envoyé une députation au président de la République. Cette députation a été d'ailleurs courtoisement reçue.

Il y a là un mouvement intéressant, et qu'il sera bon de suivre. La jeune Bourse n'est qu'à ses débuts. Il faudra la voir à l'œuvre ; mais, pour le quart d'heure, on ne peut nier ses excellentes intentions.

*
* *

Comme spécimen d'organisation ouvrière, nous trouvons dans un journal des renseignements sur un curieux règlement d'apprentissage élaboré par la Chambre syndicale des ouvriers gantiers de Millau. Les ouvriers gantiers travaillant en atelier se plaignaient de la concurrence que leur faisaient les ouvriers en chambre occupant des apprentis : les salaires des premiers avaient baissé considérablement. La Chambre syndicale de Millau a voulu remédier à l'excès de production à bas prix, et elle a élaboré une sorte de petit code, où sont minutieusement délimitées les obligations des ouvriers occupant des apprentis.

Voici quelques articles :

« Les pères de famille qui n'appartiennent pas à la corporation de la ganterie ne pourront faire apprendre le métier qu'à un de leurs fils.

« Tout ouvrier qui occupe actuellement ou qui occupera un apprenti ne pourra en prendre un nouveau qu'après un délai de cinq ans, à partir du jour de la sortie d'apprentissage de celui qu'il occupe.

« Il est absolument interdit d'avoir plus d'un apprenti.

« Il est interdit de se charger de l'apprenti d'un collègue sans l'assentiment de ce dernier. »

Ces mesures et prohibitions, dictées par le souci de protéger les ouvriers d'une industrie qui, en se transformant, offre aux ouvriers des

salaires avilis, rappellent les mesures prises par les corporations anciennes pour obtenir des résultats analogues; mais, dans l'état présent de l'industrie, ces sortes de combinaisons ne peuvent réussir que grâce à des conditions tout exceptionnelles.

* * *

Certaines des conditions du travail peuvent se trouver transformées par la vulgarisation d'un mode de locomotion qui s'étend de plus en plus : l'automobilisme. Une exposition récente, qui a eu lieu au Grand Palais des Champs-Élysées, a montré toutes les ressources que possède maintenant cette branche de l'industrie, dans laquelle la France — soit dit entre parenthèses — tient jusqu'à présent la tête parmi les nations.

L'automobile commence à servir et servira de plus en plus aux livraisons à domicile. Il peut remplacer et remplace effectivement des embranchements de chemins de fer. Grâce à lui, certains agriculteurs peuvent expédier leurs denrées agricoles plus rapidement que par la voie ferrée. L'administration des postes, l'arrosage, le balayage, la traction des pompes à incendie utilisent déjà, sur certains points, ce genre de moteurs, et il est à présumer que, l'expérience étant concluante, la pratique se généralisera. Pour la pompe à incendie, le moteur a l'avantage de remplir une double fin. Une fois la voiture arrêtée, la force employée jusque-là à la faire marcher s'applique à la manœuvre de l'appareil. De même, on cite à New-York un fabricant de coffres-forts qui fait porter ceux-ci chez l'acheteur par des automobiles. Arrivée devant la porte du client, la voiture s'arrête, et le moteur actionne alors un appareil élévatoire qui hisse le coffre-fort à l'étage voulu, ce qui évite un travail physique à la fois très fatigant et très coûteux.

L'administration militaire croit aussi pouvoir utiliser l'automobile pour le transport des vivres, le déplacement des états-majors, l'évacuation des blessés, et même la traction de l'artillerie. Toutefois, sur ce dernier point, on se heurte à de grandes difficultés, et il est probable qu'on n'arrivera pas de sitôt à détrôner le cheval.

* * *

Une chose difficile à détrôner, c'est le département. Notre organisation territoriale, qui contribue si puissamment à mettre sur la nation française la griffe de la bureaucratie, a été scrupuleusement respectée par tous les régimes gouvernementaux qui se sont succédé au cours du dix-neuvième siècle.

On sait qu'une des idées chères à Le Play était, sinon à proprement parler le rétablissement des provinces, du moins la division de la France en grandes régions délimitées naturellement par la géographie et le groupement des populations. Cette idée, recueillie par des décentralisateurs de différents partis, revient par intervalles, mais se heurte toujours à l'hostilité des intérêts personnels et locaux.

Deux députés, MM. Louis Martin et Chassaing, viennent pourtant de la reprendre et de déposer une proposition de loi tendant au groupement en dix-huit régions des départements actuels.

Le territoire continental de la France ne formerait plus que dix-sept départements; l'Algérie en formerait un.

Les nouveaux chefs-lieux seraient : Lille, Rouen, Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Lyon, Dijon, Nancy, Reims, Paris, Le Mans, Tours, Limoges, Clermont-Ferrand et Alger. Il n'y aurait plus d'arrondissements, mais seulement des cantons; plus de préfets, mais un « agent national » représentant le pouvoir exécutif auprès de chacun des nouveaux départements et du conseil général de la région.

Ce n'est pas ici le moment d'apprécier un tel projet. Contentons-nous de constater que, pour être vraiment bienfaisant, il doit comporter une diminution du nombre des fonctionnaires, mais que, dans ce cas, il est sûr de se heurter à une vigoureuse opposition de la part des politiciens chefs de clan, qui ont besoin d'une « truste » bien fournie de fidèles.

*
* *

Ce chapitre des fonctionnaires a été légèrement entamé au cours de la dernière discussion du budget. Un député, M. Pascal, a demandé une diminution de 50.000 francs — il était modeste — sur l'ensemble des traitements de l'administration centrale au ministère de l'Intérieur.

M. Pascal a donné de curieux renseignements sur la façon dont ces fonctionnaires « travaillent » :

« Avant 1871, a-t-il dit, il n'y avait pas de directeurs au ministère de l'Intérieur, il n'y avait que des chefs de division à 12.000 francs.

« On a nommé directeurs d'anciens préfets qui ne connaissent rien à l'administration, on les nomme ensuite conseillers d'État et ils se font des traitements de 30.000 à 40.000 francs.

« Vous avez, au ministère de l'Intérieur, *trois employés et demi pour un chef*. Le directeur du personnel m'a dit qu'il manquait d'employés. J'ai voulu me rendre compte par moi-même; j'ai trouvé dans les bureaux des employés lisant leur journal, les pieds sur les chenets (*On rit*); sur sept employés, dans un bureau, il y en a deux qui

travaillent, les autres font acte de présence d'une façon intermittente, surtout le jour où l'on passe à la caisse.

« Tous sont des protégés de députés ou de sénateurs, et si leur chef se plaint de leur service, ils font intervenir leurs protecteurs. Voilà ce que j'ai vu au ministère de l'Intérieur, et je crains bien qu'il en soit de même dans les autres. »

Trois employés et demi pour un chef! On peut comparer ce personnel de nos ministères à certaines armées de l'Amérique du Sud où chaque peloton est commandé par un général.

Le président du conseil s'est opposé vivement à la prise en considération de l'amendement Pascal. Mais les abus dénoncés étaient si criants que la Chambre, en veine d'indépendance, a adopté l'amendement Pascal par 272 voix contre 256.

C'est d'ailleurs, étant donné le chiffre dérisoire de la réduction, une manifestation platonique.

*
* *

Un autre vent de réforme souffle de la Sorbonne. Certains professeurs demandent la suppression de la thèse latine pour le doctorat ès lettres. C'est un nouveau coup porté au latin, ou, pour mieux parler, à l'abus du latin. Qui a jamais lu une thèse latine? Connaissez-vous quelqu'un à qui cet accident soit arrivé? Il est infiniment probable que les examinateurs eux-mêmes ne lisent pas les thèses qu'ils jugent, et se contentent d'en éplucher çà et là quelques pages, juste de quoi récolter les objections plus ou moins insignifiantes à faire au candidat au moment de la soutenance. La thèse latine, en fait, est un « témoin » du passé, de l'époque lointaine où le latin était la langue réelle de l'Université comme elle est encore la langue de l'enseignement théologique. Mais, de nos jours, l'obligation, pour le candidat au doctorat ès lettres, de faire *un livre rédigé en latin* finit par devenir une véritable « brimade », d'autant plus que les latinistes actuels, par un raffinement comique, ne veulent admettre que des formes empruntées à la langue des « bons auteurs », en réduisant les bons auteurs, pratiquement, au seul Cicéron. Il ne ferait pas bon au rédacteur d'une thèse de glisser dans son travail quelque expression à la Tacite. Ce ne serait pas assez pur, et, si Tacite revenait au monde, on le refuserait au doctorat ès lettres en lui démontrant, par *a* plus *b*, qu'il ne sait pas le latin.

La suppression de la thèse latine, si elle est décrétée, sera donc chose naturelle. Cette institution, comme le discours latin de rentrée supprimé vers 1850, mourra, en réalité, de sa belle mort.

Dans les colonies.

Le *Journal officiel* de Madagascar a publié, dans son numéro du 12 octobre 1901, une sorte de longue monographie du domaine dit « la Providence » appartenant à M. Delacre, et située dans les environs de Vatomandry, sur la rivière Sandramamoujy, qui se creuse une étroite vallée entre de nombreuses collines. Le fond de cette vallée est riche en humus et l'on s'y livre à des cultures tropicales, notamment à celles de la canne à sucre et de la vanille.

Le personnel se compose d'un directeur de plantation, secondé par un commis européen, d'un préparateur de vanille, d'un chef d'usine, d'un charpentier et de 120 à 150 indigènes touchant un salaire de 15 francs par mois, plus une ration de 800 grammes de riz par jour.

Quand une parcelle, mise en cannes à sucre, est complètement épuisée, on dessouche les cannes après la dernière coupe, puis le terrain est soigneusement nettoyé et soumis à une culture améliorante de légumineuses (pois Mascate ordinairement), qui, couvrant très rapidement le sol, maintient la parcelle propre.

Le transport des cannes à l'usine se fait, pour le moment, par pirogues. On poursuit l'installation d'un transporteur monorail, dont la mise en place définitive aura lieu dès que les machines commandées en France seront arrivées.

L'exploitation de la canne comporte comme annexe une distillerie agricole.

Cette distillerie produit de l'alcool, qui est consommé dans la région. Là n'est pas, au point de vue social, le plus beau côté de l'entreprise, car les Malgaches n'ont que trop de propensions à s'alcooliser. Mais il paraît qu'on compte produire ultérieurement de l'alcool pour les besoins industriels, lorsque la dénaturation de cette substance sera autorisée à Madagascar comme elle l'est dans la métropole.

La vanillerie est aussi en pleine prospérité. Bref, le domaine en question, sur lequel nous ne donnons ici que quelques indications sommaires, est cité comme un de ceux qui ont donné l'exemple de la réussite. Il est seulement regrettable que celle-ci soit obtenue en partie au moyen de la diffusion, parmi les indigènes, d'une denrée dont ils ne savent pas — l'expérience le montre — user sans abuser.

A l'étranger.

Les Italiens sont contents de leurs finances. Leur rente a atteint le pair, et leur gouvernement s'en est hautement félicité devant les représentants de la nation.

L'événement a donné lieu à des réflexions en sens contraires. Il y a eu, comme cela se produit souvent, la cloche optimiste et la cloche pessimiste.

D'après les optimistes, l'Italie est désormais un pays prospère, à crédit solide, qui s'est taillé définitivement sa place parmi les nations sérieuses, susceptibles d'inspirer une confiance absolue aux capitalistes, à cause des vastes ressources qu'elles recèlent dans la multiplicité des fortunes ou des aisances privées. Car il est clair qu'un État n'est riche que si le gouvernement se trouve superposé à une population riche. La « bonne tenue » des fonds italiens attesterait donc l'enrichissement d'une foule de gens en Italie.

D'après les pessimistes, ces hauts cours sont factices et cette prospérité est superficielle. De vastes spéculations sont engagées sur la rente italienne et de puissants personnages ont intérêt à maintenir pour le moment des cours élevés. L'Italie demeure un pays pauvre, où la richesse individuelle n'existe qu'à l'état de rarissime exception. Il faut donc s'attendre à voir se dégonfler le ballon que l'on gonfle aujourd'hui avec tant de pompe et à voir le crédit de l'Italie redescendre au niveau de son aisance réelle, c'est-à-dire fort bas.

Les deux opinions semblent exagérées. Il s'est fait dernièrement, dans l'Italie du Nord, de grandes entreprises industrielles qui témoignent d'une véritable activité. Les grèves même qui ont éclaté dans ce pays durant ces dernières années prouvent que l'industrie tend à s'y développer d'une façon plus intense. Il n'en est pas moins vrai que ce phénomène est loin d'être général. L'Italie du centre et surtout l'Italie du sud demeurent des pays essentiellement pauvres. Beaucoup de malheureux continuent à s'expatrier sous l'impulsion de la misère. Il se peut que des spéculateurs aient fait agir la force de leurs combinaisons particulières dans le même sens que celle des événements, et contribué à rendre plus grand un succès qui, sans eux, eût existé sans atteindre les proportions actuelles. Nier ce succès en bloc semble impossible; trop l'exalter, imprudent.

Rapprochons d'ailleurs ce phénomène du petit regain de gloire qu'obtient actuellement la musique italienne, représentée par Mascagni et Perosi. Mentionnons aussi la vogue — exagérée d'ailleurs à ce qu'il semble — du romancier d'Annunzio. L'art, pour fleurir, demande un certain degré de richesse. Ce certain degré, l'Italie le possède, sans qu'on puisse dire d'ailleurs — il est dangereux d'être prophète — si le mouvement continuera dans le sens de la décadence ou dans celui du progrès.

G. D'AZAMBUJA.

VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Ame saine, par P.-H. Clérissac, H. Oudin, Paris. — Le titre de cet ouvrage est bref; mais, si on le considère de près, on voit qu'il annonce deux choses : une psychologie et une morale. Le livre est en effet à cheval sur ces deux sciences. Mais, bien que le sujet soit brièvement traité, on ne peut dire qu'il le soit d'une façon élémentaire. C'est un travail sérieux et technique, plein de choses fortes, et qui s'adresse aux lecteurs déjà imprégnés d'une certaine philosophie.

L'auteur examine successivement l' « intelligence saine » et la « volonté saine ». A propos de la première, il trouve moyen de rajeunir son sujet en discutant, à propos du mécanisme de la connaissance et des intermédiaires qu'elle suppose, certaines idées exprimées par M. Sully-Prudhomme dans son *Examen de conscience philosophique*. La seconde partie contient des vues intéressantes sur la distinction qu'il faut établir entre la force et la droiture de la volonté. A noter également un commentaire judicieux des expressions « obtenir de soi », « prendre sur soi », qui se rattache étroitement au problème de l'éducation.

Entretiens socialistes par Lucien Deslinières (chez l'auteur, 62, rue St-Lazare, Paris).

Cette petite brochure offre assez bien le type des opuscules que l'on répand dans le peuple pour y accréditer, sous une forme populaire, les sophismes socialistes, et dont l'influence, jointe à celle de certains journaux, explique assez bien l'obstination avec laquelle bien des ouvriers se raccrochent à des abstractions et à des formules fort creuses.

Pour donner une idée de l'état d'esprit de M. Deslinières, citons le sommaire d'un de ses chapitres, intitulé « Forces perdues par la société capitaliste ». L'énumération est la suivante :

Oisifs et inutiles. — Propriétaires et rentiers. — Banquiers et hommes d'affaires — L'armée. — Le clergé. — Les fonctionnaires. — Cafetiers, hôteliers, débitants. — Petit commerce. — Police et gendarmerie. — Le socialisme assure une situation équivalente à tous ceux dont les emplois ou fonctions seront supprimés. — Chômage industriel et agricole. — Domestiques. — Population irrégulière. — 40 pour 100 de déchet social ! — Le socialisme utilisera toutes les forces productives.

Et, un peu plus loin, toujours dans le même sommaire : « Le socialisme supprime la pauvreté. »

Ce livre, nettement nuisible, est intéressant comme document, et montre de quels leviers se servent les théoriciens du parti pour agir sur les masses.

Ouvrages déposés aux bureaux de la Revue :

L'Action du clergé dans la réforme sociale, par Paul Lapeyre. — P. Lethielleux, Paris.

L'Église et les origines de la Renaissance, par Jean Guiraud. — Victor Lecoffre, Paris.

Mon nouveau Vicaire, journal humoristique d'un vieux curé (scènes de la vie irlandaise), par P.-A. Sheehan, librairie Charles Amat, Paris.

Article 10 du code d'intruction criminelle, par Henri Coulon, avocat à la Cour de Paris. — Marchal et Billard, Paris (plaquette).

L'Idée de patrie et l'humanitarisme. Essai d'histoire française (1866-1901), par Georges Goyau. — Perrin et Cie, Paris.

Autour d'une vie (Mémoires), par Pierre Kropotkine. — P. V. Stock, Paris.

Le Compagnonnage. Son histoire, ses coutumes, ses règlements, ses rites, par E. Martin Saint-Léon. — Armand Colin, Paris.

Traité de législation ouvrière, par Louis Courcelle (préface de M. Paul Beauregard, député). — Giard et Brière, Paris.

Le Directeur Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LE PROCÈS DU JURY

On s'est beaucoup occupé du jury dans ces derniers temps. Plusieurs verdicts « sensationnels » ont soulevé les commentaires de la presse, et des voix se sont élevées pour mettre en question, une fois de plus, l'institution elle-même. On sait que ces polémiques ne datent pas d'hier et que le jury, depuis qu'il existe en France, a provoqué à maintes reprises des réclamations de ce genre. Il faut croire d'ailleurs que l'organisation de ce mécanisme judiciaire se heurte naturellement à de bien grandes difficultés, puisque, depuis un peu plus d'un siècle, le législateur français n'a pas édicté moins de soixante lois différentes pour régler ou modifier le fonctionnement du jury.

Le jury a la spécialité des verdicts qui déconcertent et scandalisent fortement. Un homme qui en a égratigné un autre est à peu près sûr, s'il passe en correctionnelle, de se voir infliger un châtiment quelconque. Un homme qui a tué, et qui l'avoue, peut sortir absolument indemne de la cour d'assises, de sorte — des jurisconsultes l'ont observé avec inquiétude — que, dans certaines circonstances, il est beaucoup plus sûr pour un malfaiteur de tuer sa victime que de la blesser. De même, une légère médisance à l'encontre d'un particulier peut coûter cher à celui qui l'imprime, mais, si vous écrivez, dans un journal, que votre député est un voleur, un assassin, un homme souillé

des crimes les plus infâmes, vous avez la certitude à peu près complète d'être acquitté haut la main, parce que la diffamation des hommes publics relève de la cour d'assises; et les intéressés savent si bien qu'il faut compter avec cette invariable indulgence qu'ils s'abstiennent généralement de poursuivre, laissant les journalistes dire d'eux tout ce qu'il leur plaît.

C'est, en général, une indulgence excessive que l'on reproche au jury. Cette indulgence se manifeste principalement à propos de deux sortes de crimes : les meurtres dits « passionnels » et les délits de presse. Mais il est aussi des cas où l'on accuse le jury d'une sévérité qui passe les bornes. La chose arrive, assez rarement, à l'occasion de certains crimes dont les circonstances extérieures sont particulièrement atroces, et qui soulèvent un grand courant d'indignation dans les masses populaires, sans que la saine raison puisse en déduire une plus grande certitude de la culpabilité de l'accusé, ou, s'il est coupable, de sa pleine responsabilité. Mais elle éclate surtout quand il s'agit de punir les crimes contre la propriété : émissions de fausse monnaie, banqueroutes frauduleuses, faux, escroqueries commises par les officiers ministériels, etc.

Tout bien compté, le jury pèche plutôt par excès d'indulgence que par excès de sévérité. Un chroniqueur disait plaisamment que, si les magistrats, dans les tribunaux correctionnels, tendent à devenir des machines à condamner, les jurés, eux, tendent à devenir plutôt des machines à acquitter. Détail à noter : c'est surtout le jury parisien qui prête le flanc à la critique, et un faiseur de bons mots a mis en scène un fournisseur qui, ne pouvant réussir à faire « acquitter » une facture par un débiteur récalcitrant, s'entend donner cet obligeant conseil : « Envoyez-le au jury de la Seine. »

Ce qui veut dire, en d'autres termes, que l'indulgence de ce jury est en passe de devenir proverbiale. Cette particularité nous aidera tout à l'heure dans la recherche des causes sociales qui peuvent contribuer à produire le phénomène en question.

Le caractère essentiel des jurés est de n'être pas des *jugeurs*

professionnels. Ce sont des citoyens ordinaires, diversement occupés, et réquisitionnés, une fois en passant, pour dire aux juges si tel fait qualifié de criminel leur paraît ou non avoir été commis par telle ou telle personne. Cette institution se rattache à la pratique du *jugement par le peuple*, qui existait, en certains cas tout au moins, soit dans les républiques de l'antiquité grecque et romaine, soit chez les peuples germains. Ces tribunaux populaires représentaient l'opinion prenant corps devant l'accusé sous la forme d'une foule ou d'un groupe de simples particuliers, investis par la coutume du droit de l'entendre, de le condamner ou de l'absoudre. Mais, d'une part, la justice impartiale s'accommode mal des groupes nombreux, que traverse forcément le souffle des passions et dont les délibérations dégénèrent facilement en manifestations tumultueuses. D'autre part, le peuple ne peut perdre son temps à juger. On sait la satire qu'Aristophane a faite du fameux tribunal des héliastes, lequel pouvait être comparé, en définitive, à une grande liste de jurés. Racine, en transposant le thème des *Guêpes* dans les *Plaideurs*, a radicalement modifié l'objet de la satire, et, au lieu de s'en prendre, comme Aristophane, aux travers d'un citoyen qui veut toujours remplir cette fonction exceptionnelle de juge, il a mis sur la sellette les lubies d'un magistrat professionnel qui exerce sa profession à contretemps.

Les peuples à pouvoirs forts ont vite perdu, si même ils les avaient jamais eus, ces sortes de tribunaux populaires, et le soin de juger les coupables a été confié à des magistrats de profession, nommés par le souverain. C'est ce qui s'est passé en France où, à mesure que la royauté poursuivait sa lutte victorieuse contre la féodalité, s'est effacé peu à peu tout vestige du jugement par les *boni homines*, ou *rachimbourgs*, qui existait au moment de la conquête franque, et du *jugement par les pairs*, qui ne subsista plus que pour quelques privilégiés. En Angleterre, au contraire, le jury se maintint, et se maintient, non seulement pour les causes criminelles, mais pour les causes civiles. C'est en étudiant les institutions de ce pays que Montes-

quieu découvrit et signala les avantages de cet organisme judiciaire, et c'est de ce modèle que s'inspirèrent les législateurs de la Constituante pour en gratifier notre pays.

Le jury, en France, n'est donc pas sorti spontanément de l'état social. C'est une adaptation étrangère, c'est une institution qui, donnant ailleurs de bons résultats, a suscité chez nos législateurs l'espoir de voir ces bons résultats se produire également chez nous. Ce genre de calcul peut se trouver juste; mais il peut aussi être inexact. Dans l'espèce, il ne paraît pas avoir conduit à une erreur bien grave, mais il est évident, tout de même, que toutes les espérances conçues à son propos n'ont pas été réalisées.

Les jurés sont des hommes, et ces hommes sont inséparables de leur milieu. La fiction légale qui les place pour un instant dans une sphère idéale et sereine, qui les sépare ou prétend les séparer de toutes les influences et de tous les bruits du dehors, qui les soustrait ou prétend les soustraire à la prévoyance même des conséquences pénales que pourra produire leur verdict (1), ne peut empêcher qu'un tel est agriculteur, tel autre industriel, tel autre commerçant, tel autre homme de lettres, que chacun de ces douze hommes investis du droit redoutable

(1) L'article 342 du Code d'instruction criminelle ordonne, avant la délibération des jurés, la lecture de l'instruction suivante :

« La loi ne demande pas compte aux jurés des moyens par lesquels ils se sont convaincus ; elle ne leur prescrit point de règles desquelles ils doivent faire particulièrement dépendre la plénitude et la suffisance d'une preuve ; elle leur prescrit de s'interroger eux-mêmes dans le silence et le recueillement, et de chercher, dans la sincérité de leur conscience, quelle impression ont faite sur leur raison les preuves rapportées contre l'accusé, et les moyens de sa défense. La loi ne leur dit point : Vous tiendrez pour vrai tout fait attesté par tel ou tel nombre de témoins ; elle ne leur dit pas non plus : Vous ne regarderez pas comme suffisamment établie toute preuve qui ne sera pas formée de tel procès-verbal, de telles pièces, de tant de témoins ou de tant d'indices; elle ne leur fait que cette seule question, qui renferme toute la mesure de leurs devoirs : Avez-vous une intime conviction ?

« Ce qu'il est bien essentiel de ne pas perdre de vue, c'est que toute la délibération du jury porte sur l'acte d'accusation, c'est aux faits qui le constituent et qui en dépendent, qu'ils doivent uniquement s'attacher ; et ils manquent à leur premier devoir lorsque, pensant aux dispositions des lois pénales, ils considèrent les suites que pourra avoir, par rapport à l'accusé, la déclaration qu'ils ont à faire. Leur mission n'a pour objet la poursuite ni la punition des délits : ils ne sont appelés que pour décider si l'accusé est, ou non, coupable du crime qu'on lui impute. »

de vie et de mort est, au point de vue intellectuel, le produit d'une éducation qui influera sur son vote. C'est dire, en définitive, que leur façon de se former une conviction, aussi sincère qu'on la suppose, dépendra étroitement de ces mille liens par lesquels ils se trouvent incorporés eux-mêmes à cette société qui les prend un instant pour vengeurs.

Et, tout d'abord, avons-nous dit, ces hommes ont une profession.

On a de bonne heure reconnu les inconvénients qu'il y avait à donner à tout citoyen le droit de siéger comme juré. Tout homme majeur dispose d'un bulletin de vote pour élire les assemblées de son pays, ce qui lui permet évidemment de commettre bien des sottises électorales; mais ces sottises s'aperçoivent moins que les sottises judiciaires. La loi a stipulé, assez sagement, qu'il fallait, pour être juré, avoir une certaine « surface », des moyens d'existence indépendants et une instruction passable. Il en résulte qu'une catégorie spéciale de citoyens, *les commerçants,* occupent sur les listes des jurys une place relativement importante. Et voilà déjà une particularité qui explique très bien la rigueur avec laquelle les crimes contre la propriété se trouvent punis. Les fausses monnaies et les fausses signatures sont choses dangereuses pour tout le monde; mais pour qui s'adonne à un commerce, le danger est cent fois plus grand et apparaît cent fois plus clair. Il y a, dans la répression de crimes pareils, une question de sécurité commerciale. En même temps que le *juré* songe à punir, le *commerçant* songe à se défendre. Il faut voir, par exemple, l'empressement avec lequel un avocat défendant un criminel accusé de faux récusera un banquier, même sans le connaître, s'il voit son nom inscrit sur la liste des jurés. C'est qu'il flaire à coup sûr, dans cet homme si vivement intéressé à la scrupuleuse exactitude des signatures, un adversaire instinctif de son client, adversaire qui, même avec toute la loyauté possible, n'acquittera que si des arguments de première qualité lui font violence. Un littérateur, un cultivateur seront, *à priori,* beaucoup moins dange-

reux, parce qu'ils sentiront beaucoup moins vivement le besoin d'effrayer les criminels de cette espèce.

Ce même privilège qu'ont les jurés d'appartenir à une catégorie sociale de gens « respectables » ayant des professions bien catalguées, fait encore sentir son influence, mais d'une autre manière, lorsque le crime à juger — meurtre ou violence — se passe entièrement dans un monde irrégulier, comme c'était précisément le cas, il y a quelques semaines, pour un malfaiteur de profession peu avouable qui avait tué une danseuse. Ces sortes de meurtres laissent le bourgeois « respectable » un peu froid. Il se dit que pareil accident n'arrivera pas à sa fille ; ou, s'il ne se le dit pas, il en a confusément conscience. Le mépris qu'il a pour la victime affaiblit l'indignation qu'il peut ressentir à l'égard de l'assassin ; et alors, qu'un avocat habile fasse valoir ses raisons, bonnes ou mauvaises, le juré, exempt de toutes préventions hostiles, se laissera plus facilement persuader. Dans le cas que nous visons, un jury composé de rôdeurs de barrières aurait condamné sans pitié, de même qu'un jury composé d'ouvriers sans économies et ne songeant pas à en faire ne verrait peut-être pas grand inconvénient à acquitter un faussaire ou un banqueroutier, pour peu qu'un avocat, en quelques phrases touchantes, évoquât classiquement les pleurs de la femme et les cris des petits enfants. Le point de vue change donc selon la profession, et — les sincérités restant égales — deux jurys recrutés dans diverses catégories sociales pourraient très bien, l'un condamner, l'autre acquitter le même criminel, défendu, au moyen des mêmes preuves, par le même avocat.

Ajoutons que, par le seul fait d'exercer une profession *autre que la profession de juge*, le juré offre infiniment plus de prise que le juge professionnel aux habiletés de l'avocat, surtout de l'avocat spécialiste, dit « de cours d'assises ». En présence de certains éclats d'éloquence, le juge professionnel sourit intérieurement. Il salue tout bas de vieilles connaissances. Il murmure : « Ça ne prend pas ». Avec le juré, *ça prend,* parce que c'est la première fois que celui-ci est obsédé par ces argumenta-

tions savantes, et qu'il ne peut en percer à jour le machiavélisme poignant.

Influencé par la nature de ses occupations professionnelles, le juré l'est encore par le genre de vie qu'il mène, par ses habitudes, c'est-à-dire par celles de son milieu.

Voilà un homme qui lit des journaux. C'est son pain quotidien, l'accessoire obligé de son chocolat ou de son café au lait du matin. Ces journaux, en très grand nombre, renferment de violentes injures contre les institutions ou contre les personnages politiques. Cela semble, à celui qui les lit, tout naturel. Vienne le jour où quelque attaque plus virulente, quelque accusation plus précise excite le ressentiment du personnage visé, et que celui-ci exerce des poursuites en cour d'assises, le juré ne verra pas trop en quoi les expressions déférées à son verdict, semblables à tant d'autres qui sont demeurées, demeurent et demeureront impunies, méritent un sévère châtiment. Tel journaliste a dit que tel sénateur avait l'habitude de s'enivrer. Bah! qu'est-ce que cela peut faire? Ne peut-on pas citer tel autre journaliste, très connu, qui, plusieurs centaines de fois, a mis des viols et des assassinats sur le compte de tel autre sénateur, sans que celui-ci s'en soit jamais inquiété? Et puis, quand on se met dans la politique, n'est-il pas entendu qu'il faut se préparer à digérer tous les affronts? Le jury est donc persuadé que le sénateur injurié n'est nullement un ivrogne, et, par conséquent, que le journaliste a eu tort; mais, dans sa bonne grosse opinion, « il n'y a pas là de quoi fouetter un chat », et il acquitte le journaliste.

De même, qu'un professeur de l'Université publie des articles révolutionnaires, insulte la patrie et le drapeau, exhorte les soldats à se révolter contre les officiers : qu'importe encore? Tout cela est fort vilain, évidemment; c'est « un peu raide ». Mais, encore une fois, ce cas particulier diffère si peu de tant d'autres dont le parquet ne s'émeut pas que le jury se sent les mêmes trésors d'indulgence. Ces hommes ont vraiment trop lu, et lu des choses pas trop « raides » elles-mêmes pour bien sentir la nécessité de mettre un frein à la licence des insulteurs et

des diffamateurs de la presse. Le papier supporte donc tout.... sauf les diffamations qui visent un particulier, car alors c'est le tribunal correctionnel qui prononce, et c'est vraiment un contraste très curieux que cette impunité assurée à qui lancera les plus flagrantes calomnies contre un homme d'État, alors que les diffamateurs se mordraient les doigts d'avoir légèrement médit de son valet de chambre. De même, on peut écrire dans un journal que tel juge est un scélérat, mais si, à l'audience, on le qualifie d'imbécile, on ne s'en tire pas sans quelques mois de prison. Pourtant le mot prononcé à l'audience n'est entendu que de quelques personnes, alors que l'injure imprimée sera peut-être lue par un million de lecteurs. C'est l'insurrection victorieuse des mœurs contre la logique, le triomphe des habitudes acquises sur les principes théoriques du droit.

Une autre habitude, ou, pour mieux parler, un autre genre d'événement dont on est souvent témoin, ce sont les duels. A chaque instant l'on apprend que M. X*** s'est battu avec M. Y***, et presque personne n'exprime à ce propos une désapprobation quelconque. Il en résulte chez les jurés un état d'esprit qui se traduirait par l'acquittement des duellistes, si l'on exerçait des poursuites contre ceux-ci. Mais on sait que le parquet ferme les yeux sur cette catégorie de crimes. Or, il en est une autre que l'on poursuit, et qui n'est pas sans présenter avec le duel une ressemblance notable. Ce sont les vengeances privées. La vengeance privée, qu'on l'observe bien, est beaucoup plus logique que le duel, car celui qui veut se venger ne commet pas l'imprudence d'avertir son adversaire et de lui donner des avantages contre lui. Il tue, mais ne veut pas être tué; il *exécute*, mais il ne reconnaît à son adversaire aucun droit de l'exécuter lui-même. L'homme qui se venge accomplit injustement un acte de justice; il se substitue à la société dans la fonction qui consiste à punir. Pour cette révolte, il y a lieu de le punir lui-même, absolument comme il y aurait lieu de punir ceux qui se battent en duel. Or, on ne punit pas ceux-ci. Pourquoi donc punit-on ceux-là? C'est la question que bien des jurés doivent se poser, ou tout au moins qui se pose implicitement dans les profondeurs de leur

conscience. Un homme découvre que son honneur conjugal est perdu par le fait d'un autre homme. Il le provoque, lui envoie ses témoins, le rencontre le lendemain matin dans la clairière d'un bois, et se trouve assez fort en escrime pour le transpercer de part en part. Un autre, faisant la même découverte, n'a pas la patience d'attendre, saute sur un revolver, et, séance tenante, brûle la cervelle de celui qui l'a déshonoré. Les deux cas ne sont-ils pas terriblement semblables, et, s'il y a circonstances atténuantes, absence de préméditation, mouvement irrésistible, « coup de folie », ne trouve-t-on pas tout cela dans le second cas beaucoup plus que dans le premier? Le jury n'hésite donc pas : il acquitte. Il acquitte même en d'autres cas moins caractérisés, où les situations justifient moins son indulgence, mais qui se ramènent encore au type de la vengeance privée, de la *vendetta,* comme disent les Corses, c'est-à-dire à une espèce de meurtre embellie par l'imagination et consacrée par les mœurs.

Avec ses préventions professionnelles, avec l'état d'âme issu de ses habitudes et du spectacle journalier des mœurs de son milieu, le juré apporte encore à la cour d'assises son bagage intellectuel, l'ensemble des notions ou des renseignements divers qui lui ont été inculqués, soit au collège, soit par les livres qu'il a lus, soit par les thèses qu'il a entendu soutenir.

Or, c'est une constatation banale que celle de l'anarchie qui règne dans les idées. Les querelles et les billevesées des philosophes ne demeurent pas dans la sphère nébuleuse où planent ces derniers. Elles descendent par lambeaux épars, déformées, défigurées, dans les cerveaux bourgeois, chez tous ceux qui ont fait « leur philosophie », chez tous ceux qui ont lu ou parcouru des ouvrages sérieux, ou des articles à prétention doctrinale, chez tous ceux encore qui ont entendu pérorer ou pontifier des philosophes de rue, de cabaret, de réunions publiques ou de salon. D'autre part, dans un grand nombre d'esprits, la foi religieuse n'est plus là pour maintenir certains principes fixes, inébranlables au milieu du flottement universel des idées. Ne prenons qu'un exemple. Combien de philosophes nient le libre arbitre.

Certes, peu de philosophes sont jurés (heureusement!) mais il suffit que leurs théories aient déteint sur la masse confuse des opinions d'un bon bourgeois, lecteur d'ouvrages « déterministes », pour que celui-ci, en présence d'un accusé qu'on lui amène, se pose, non point la question : « *Cet homme* a-t-il agi librement? » mais une autre question beaucoup plus générale et beaucoup plus dangereuse : « *L'homme* peut-il agir librement? » Sans doute, il y a d'heureuses inconséquences qui corrigent les terribles résultats que pourraient avoir des verdicts rendus sous de telles inspirations. Mais, c'est égal, l'esprit est imprégné de doutes, voilé d'obscurités, plus facile à ébranler que s'il y régnait des principes justes et fermes. Dans ces conditions, on conçoit que l'avocat a beau jeu. Outre les portes qui sont déjà ouvertes, et qu'il n'a pas besoin d'ouvrir, il y a celles qui sont mal fermées, et qu'il pousse d'une chiquenaude. En fait, un jury d' « intellectuels », pénétré des opinions déterministes, serait condamné à ne jamais condamner. Ce serait un cas extrême, un *cas-limite*, qui ne se produit pas en réalité; mais, étant donné les caractères de l'instruction moderne, il est bien évident que bien des cerveaux de jurés doivent contenir des doses plus ou moins atténuées de ces doctrines dissolvantes, et que cette cause n'est pas étrangère à l'énervement de la répression.

Les découvertes de la science moderne ont considérablement enrichi l'arsenal de l'avocat. On a maintenant des théories sur l'hallucination, la suggestion, la dégénérescence, théories dont certains jurés ont de vagues teintures. Ces théories servent même assez bien, dans le cas où le crime est atroce, car cette atrocité seule, entre les mains d'un défenseur habile, devient une preuve que le criminel a agi sous l'empire d'une « impulsion » maladive. De sorte que le peu de gravité et la gravité des circonstances peuvent être exploitées également pour incliner vers l'indulgence des hommes plus ou moins hynoptisés eux-mêmes par l'appareil scientifique étalé à grand fracas sous leurs yeux.

Il ne faut donc pas nous étonner de voir le jury de la Seine tenir la tête parmi ceux qui sont plus portés à l'absolution qu'à la répression. C'est à Paris, en effet, que l'anarchie des idées est

le plus complète. C'est le juré parisien qui, en écoutant le ministère public, se pose le plus souvent la question : « Qui sait? » et, en écoutant la défense, la question : « Pourquoi pas? » Dès que l'intérêt personnel n'est pas en jeu, le scepticisme prend la première place dans ces âmes ravagées par tant de doutes. Or, c'est un fait reconnu que le scepticisme engendre toutes sortes de tolérances, les bonnes comme les mauvaises.

Mais le relèvement du niveau intellectuel produit encore un autre effet.

Quoique rarement gradués en droit, les jurés n'ignorent pas l'effet que doit avoir leur verdict. L'article 342 a beau leur dire : « Faites comme si vous ignoriez », l'ignorance ne se commande pas, et l'oubli encore moins. Au contraire. Il suffit de vouloir oublier une chose pour qu'on la retienne bien mieux que toutes les autres. Les jurés savent donc que, s'ils font telle ou telle réponse, elle se traduira pour l'accusé par la peine de mort, par les travaux forcés, par la réclusion, par telle peine que, dans leur for intérieur, ils peuvent juger trop sévère. Sans doute, ils n'ont pas le droit de la *juger* trop sévère, puisque, en aucune manière, ils n'ont le droit de *juger*. Ils n'ont à se prononcer que sur l'existence ou la non-existence d'un fait. Mais les artifices de la loi ont beau faire, le juré *veut juger;* il se forme une opinion sur le degré de culpabilité de l'accusé qui comparaît devant lui, et il n'entend pas que la cour prononce une peine que lui-même, juré, ne prononcerait pas s'il était juge. Pour enlever à la cour cette tentation, ou plutôt pour la soustraire à cette nécessité, il a recours au moyen extrême : il acquitte. C'est comme s'il disait à l'accusé : « Tu mérites, à mon avis, deux ans de travaux forcés; la cour t'en octroierait dix; donc tu n'en auras pas du tout. » Et le juré, dans son verdict, nie effrontément un fait rendu absolument évident par les débats, avoué quelquefois par l'accusé lui-même. D'autres fois, le juré veut bien condamner, mais, pour obliger la cour à atténuer la peine, il se prononce d'une façon non moins bizarre sur certaines questions qui lui sont posées. C'est ainsi que, dans le cas d'un fils condamné pour violences sur la personne de son père, le jury

dira « oui » sur la question des violences, mais ajoutera « non », imperturbablement, sur la question de savoir si l'accusé est vraiment le fils de son père, ce que personne au monde n'avait pourtant songé à contester. Dans le même esprit, il déclarera qu'un vol commis à deux heures du matin a été commis « de jour », et non pas de nuit. Le crime, par le fait même, devenant moins grave, la cour applique une peine moins forte. C'est tout ce que voulait le bon juré, lequel a fait preuve d'intelligence, mais au prix d'une révolte formelle contre les stipulations de la loi.

On a beaucoup dit que le défaut du jury est de se laisser trop facilement emporter par les courants de l'opinion. Mais cette opinion, qu'on le remarque bien, n'est autre que celle du milieu d'où sort le jury, et dont celui-ci constitue un échantillon privilégié. Cela revient à dire que le juré, n'étant pas un professionnel, ne s'étant pas formé dans son for intérieur, par suite d'une longue habitude des jugements, ce code de règles individuelles qui aide le juge proprement dit à se prononcer dans une foule de cas possible, est naturellement accessible aux mêmes raisons qui frappent la foule des non-jurés.

La vérité, c'est que le juré se ressent dans ses verdicts de ce qu'est sa position sociale, et qu'il vaut ce que vaut sa formation sociale, ce que vaut aussi la formation sociale de ce vague « public » dont les opinions dominantes se reflètent dans les siennes. Si le niveau de l'éducation doit baisser encore, si les croyances doivent encore s'effacer et les principes se pulvériser, il faut s'attendre, pour l'avenir, à des verdicts bien plus incohérents, bien plus extraordinaires que ceux dont on se scandalise aujourd'hui. Si au contraire l'éducation s'améliore dans un très grand nombre de familles, s'il en sort un nombre croissant d'hommes sérieux, indépendants, ayant des convictions fermes, sachant jauger les théories et ne pas se laisser éblouir par les fantasmagoriques déballages de « science moderne », il faut compter au contraire sur des verdicts plus régulièrement marqués au coin du bon sens.

Voilà pour ce qui est des individus. L'État, à son tour, n'est

pas indemne de reproche, et le problème qui nous occupe est un de ceux qui admettent, pour une part tout au moins, la conclusion que l'on applique si volontiers à l'exposé de tant d'autres défectuosités sociales : « C'est la faute au gouvernement. » La justice, en effet, est, par excellence, la matière gouvernementale. Elle est la raison d'être essentielle et première du groupement dénommé État. Ce qui justifie l'existence de celui-ci, c'est la nécessité de maintenir la sécurité, nécessaire elle-même au libre jeu de la vie privée et des initiatives individuelles. Si donc les représentants du pouvoir législatif font des lois pénales défectueuses, ils sont responsables de la répugnance que les représentants du pouvoir judiciaire pourront avoir à les appliquer. Un châtiment modéré, mais qu'on applique, est préférable à un châtiment sévère, mais que l'on n'applique pas. Qu'on se souvienne de la loi du sacrilège, édictée par la Restauration. Cette loi, quelles que fussent les bonnes intentions de ceux qui l'avaient votée, constituait, en fait, un encouragement au sacrilège, vu que les jurys, effrayés par la rigueur de la répression, préféraient *nier le fait* et rendre les coupables à la liberté. Tel a été longtemps le sort des malheureuses femmes poursuivies pour infanticide. Certes, théoriquement, il est absolument juste d'assimiler le meurtre de l'enfant qui vient de naître au meurtre d'un homme. *Objectivement*, comme disent les philosophes, les deux crimes sont égaux. Seulement, les accusées de cette catégorie étaient, avant la récente loi qui a modifié sur ce point les dispositions pénales, tellement sûres d'être acquittées par un jury qui compatissait à leur détresse, que les magistrats instructeurs se voyaient obligés, en bien des cas, de recourir à un stratagème juridique, et, transformant le crime en délit, de poursuivre les coupables pour « suppression d'enfant », ce qui était, en définitive, un simple abus de langage. Pour *mieux* punir l'infanticide, on a vu qu'il fallait *moins* le punir.

Quant à supprimer le jury, comme certains publicistes le réclament, surtout au lendemain de certains verdicts qui les indignent plus fort que d'habitude, c'est une solution que l'exa-

men des faits est loin de se recommander comme bonne. Les magistrats professionnels ont leurs erreurs, eux aussi; ils ont aussi leurs préventions, et cette irrésistible inclination à considérer comme coupables, à l'avance, des gens que les commissaires de police et les juges d'instruction ont déjà considérés comme tels. Ceux qui assistent à des séances de correctionnelle où ils voient « expédier », en une heure, vingt ou trente affaires invariablement terminées par des condamnations qui semblent apprises par cœur, ne sortent pas de là très favorablement disposés à l'égard de ce qu'on pourrait appeler irrévérencieusement des distributeurs automatiques de mois de prison. Le juré acquitte un peu trop, c'est vrai; mais le juge condamne *instinctivement*, un peu comme le chien fidèle qui, pour être plus sûr de ne pas épargner un voleur, sautera aux mollets d'un visiteur inoffensif. A propos de chien, on se rappelle le procès des *Plaideurs*. Endormi par la plaidoirie de l'Intimé, Dandin ne se réveille à moitié que pour crier : « Aux galères! » C'est de la caricature, mais osera-t-on dire qu'elle ne constitue pas l'exagération d'une tendance réelle et bien observée?

Le jury est un organisme politique, et constitue un précieux obstacle aux empiètements du pouvoir central. Les juges ordinaires sont trop dans les mains du pouvoir. Il est des cas où il y a lieu de suspecter leur indépendance. Ils sont inamovibles, c'est vrai, mais cette inamovibilité souffre de fâcheuses exceptions, toutes les fois qu'un gouvernement voit, avec trop de déplaisir, les magistrats rendre des sentences contraires à sa politique. En outre, il y a la séduction de l'avancement, sans compter les faveurs dont peut bénéficier la famille d'un juge qui rend des services en même temps que des arrêts. On a donc vu dans le jury un heureux obstacle à cette omnipotence de l'État, en matière de châtiments. Le jury, c'est un extrait du peuple, c'est le tribunal de la nation réduit à l'état de fragment représentatif; c'est un prélèvement d'échantillons humains sur la masse de la nation à laquelle il conviendrait, théoriquement, de soumettre le litige. Le verdict du jury est un référendum sur le passé, comme le référendum est un verdict sur l'avenir.

Grâce au jury, des citoyens dont le seul crime est de faire au clan du politicien dominant une opposition véhémente, peuvent échapper aux rancunes de leurs adversaires et empêcher ceux qui gouvernent de verser trop complètement dans la tyrannie. « Toute chose, dans l'état social, dit Royer-Collard, aboutit à des jugements. L'intervention des citoyens dans les jugements est donc la garantie véritable, définitive, de la liberté. » Il suffit du reste de se rappeler l'origine anglaise du jury pour comprendre les liens intimes qui relient cette institution à ce besoin d'autonomie qui caractérise les groupements de populations particularistes et à la nécessité de fournir des garanties à l'individu contre la mainmise de l'État.

Tout paraît donc conseiller de ne pas abolir le jury, mais de le rendre au contraire plus libre, de l'associer plus intimement à l'œuvre des magistrats qui le consultent, afin d'en obtenir des verdicts plus intelligents et plus matériellement vrais. Ce qu'il faut aussi — mais c'est plus difficile — c'est d'améliorer les jurés, ce qui ne se peut que par la multiplication des progrès individuels dans la classe où on les recrute, et, en particulier, par la diffusion croissante d'un sentiment indispensable à quiconque veut exercer une fonction déléguée à l'individu par la souveraineté nationale : *celui de l'intérêt général et supérieur de la société.* Il faut que le juré se dise qu'il doit conduire sa barque entre deux écueils. Trop sévère, il sacrifie des innocents, ce qui est criminel; trop indulgent, il compromet la sécurité, ce qui est funeste. Or, s'il importe, *avant tout,* de ne jamais frapper une tête innocente, il importe *presque autant* de ne pas mettre en danger la vie et les biens d'une foule de victimes éventuelles par l'impunité assurée ou rendue plus probable à certaines catégories de malfaiteurs. La sécurité est un bien négatif, mais sans lequel beaucoup de biens positifs n'existeraient pas. Pourquoi certains pays riches, fertiles, exubérants même, comme les républiques sud-américaines, sont-ils encore à peu près vierges, et improductifs pour la société? Parce que la sécurité n'y existe pas et que les étran-

gers capables, eux-mêmes, n'osent pas toujours s'y aventurer. Pourquoi la Normandie, après l'établissement de Rollon, devint-elle en peu d'années, au dire des historiens, une terre plantureuse et pleine de ressources, où florissaient les entreprises agricoles longtemps suspendues auparavant? Parce que le conquérant avait su y maintenir une stricte justice, et faire des « exemples » qui avaient effrayé les malfaiteurs. Rollon, de nos jours, c'est le jury. Il dépend de lui, dans une large mesure, de rendre audacieuse ou timide l'armée obscure et flottante des criminels en disponibilité, c'est-à-dire d'encourager ou de paralyser, *indirectement*, l'essor des transactions, des communications, des entreprises. C'est là une magnifique mission sociale. Les jurés, a-t-on dit, sont d'autant plus pénétrés de la grandeur de leur rôle qu'ils sont moins habitués à le remplir. Ce rôle est plus grand encore qu'ils ne pensent, car les conséquences invisibles d'un verdict s'étendent bien plus loin que ses conséquences visibles, se propagent dans le monde ténébreux des désirs mauvais qui doivent ou ne doivent pas devenir des actes, et vont ainsi se multipliant, bonnes ou mauvaises, par une série de répercussions infinies.

G. D'AZAMBUJA.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XVIII

LE MOUVEMENT COMMUNAL EN FRANCE (1).

Au point où nous sommes parvenus de l'histoire des peuples particularistes, nous les avons vus demander principalement leurs moyens d'existence à deux genres de travail : à la Pêche-côtière avec une Culture rudimentaire, sur les rivages norvégiens; à la Culture développée, quoique par des méthodes simples, dans les terres saxonnes, franques et anglo-saxonnes.

Or, nous savons que le résultat naturel du développement de la Culture est d'amener, après un certain temps, le développement de la Fabrication.

Nous allons donc voir les Particularistes, dans les terres à Culture développée, rencontrer, à côté de ce régime de travail, celui de la Fabrication.

Dans la première période de son développement, période qui s'est prolongée jusqu'aux temps modernes, la fabrication chez les peuples particularistes, comme chez les autres d'ailleurs, s'est organisée sous la forme du Petit Atelier, cet atelier où l'ouvrier travaille seul ou avec un petit nombre d'aides. L'étude que nous allons faire, en suivant le cours de l'histoire, va donc nous présenter *la Formation particulariste sous le régime de la Fabrication, mais en Petit Atelier*

(1) Voir l'article précédent, janvier 1902 : *Science sociale*, t. XXXIII, p. 24.

Cette étude nous ramène chez les Francs.

Nous les avons laissés au moment où l'émancipation des serfs, après le triomphe complet de la féodalité sur les Mérovingiens, attestait et venait accroître encore le progrès de la richesse culturale des domaines constitués à la manière franque. Il est naturel, mais très intéressant, de constater que c'est précisément alors qu'on voit apparaître en France, au témoignage de l'histoire, *une population industrielle.*

On entend par population industrielle une population qui trouve assez de ressources dans la fabrication pour en faire exclusivement ou presque exclusivement son moyen d'existence. L'apparition d'une population de ce genre est la plus claire attestation de causes qui poussent à l'accroissement de la fabrication. Jusque-là, en France, nous l'avons vu, la fabrication s'était tenue, comme tout le reste, enfermée dans le domaine. C'étaient des « paysans » qui fabriquaient pour le domaine et sur le domaine tout ce qui lui était nécessaire : ils mêlaient la fabrication à la culture. Mais, au douzième siècle, se produisent des agglomérations grandissantes de gens qui s'adonnent exclusivement à la fabrication et se séparent complètement du domaine. C'est ce qui est connu dans l'histoire sous le nom retentissant de *Mouvement communal.*

Il n'est pas étonnant que, parmi les peuples particularistes, ce soit chez les Francs que ce mouvement ait commencé. C'est chez eux, nous en avons dit la raison, que la grande culture s'était le plus développée avec le grand domaine, chez eux par conséquent que la fabrication devait prendre le plus tôt son essor. (Voir, entre autres : *Science sociale*, décembre 1901, t. XXXII, p. 532 et 533.)

Les Francs avaient si radicalement et si complètement organisé leur société sur le domaine rural, que c'est un immense embarras pour les historiens de savoir ce qu'étaient devenues les villes au milieu du triomphe de la féodalité. Nous allons cependant tâcher de nous en rendre compte.

Avant l'arrivée des Francs en Gaule, la plupart des villes de quelque importance avaient été mises par les empereurs romains de la décadence sous le régime tristement célèbre de la Curie. On les appelait des *Municipes*.

En apparence, c'était une imitation du gouvernement intérieur de l'ancienne Rome. Les citoyens propriétaires fonciers étaient censés les Patriciens : il suffisait pour en être de posséder 25 jugères (6 hectares 23 ares) dans le territoire, étendu au loin, qui relevait de la cité. Cette classe gouvernait le reste des habitants, qui figuraient les Plébéiens. Ce patriciat, — modeste à coup sûr, mais dans lequel cependant se trouvaient, en assez bon nombre, de grands et même de très grands propriétaires, — s'appelait la *Curie*. Et ceux qui en faisaient partie s'appelaient les *Curials*.

Un Grand Conseil, nombreux, était pris parmi eux : le conseil des *Décurions*. Il était aux Curials ce que le Sénat était aux patriciens.

Enfin, le pouvoir exécutif était confié à quelques membres de ce Conseil, deux le plus souvent, qui portaient le nom de *Duumvirs* et jouaient le rôle de Consuls.

Voilà en gros, le système.

Telle était du moins l'apparence. Mais il faut voir la réalité.

La grande fonction de cette administration était, non pas tant de gouverner les intérêts du municipe, que de percevoir l'impôt pour l'empereur. Et — écoutez bien ceci, — les Curials étaient tous et chacun responsables, sur leur fortune personnelle, du paiement de l'impôt total de la ville et de son territoire. Vous imaginez assez qu'avec la difficulté des temps, et en dépit des honneurs, les Curials n'eurent pas de plus grand désir que de se défaire de leur dignité. Mais vous imaginez bien aussi qu'on le leur défendit. Les rescrits des empereurs les attachèrent à la Curie, comme ils attachèrent les colons romains aux concessions territoriales, les uns pour répondre de l'impôt, les autres pour y fournir. (Voir *Science sociale*, avril 1901, t. XXXI, p. 323.) Dans une société où le pouvoir central a tout épuisé et atrophié, il croit remédier au mal en rendant obligatoire ce qui ne peut

plus marcher. Les malheureux curials avaient une telle soif de s'affranchir d'une pareille torture, qu'ils se décidaient à fuir en abandonnant leurs biens. On ne le leur laissa pas plus faire qu'aux colons : on les ramenait, en les taxant d'une amende par surcroît. Ils inventèrent de s'enrôler dans l'armée, d'entrer dans le clergé, parce que le soldat et l'homme d'Église étaient exempts des fonctions de Curial. On le leur interdit encore.

Pour toute pitié, les empereurs accordèrent aux municipes, aux Curials qui en étaient responsables, la faculté d'élire un *Défenseur*, officiellement admis à recourir directement au pouvoir impérial contre les agissements excessifs du prêteur ou de n'importe quel gouverneur provincial poursuivant le paiement de l'impôt auprès des membres de la Curie. Les Curials choisirent ordinairement pour cette fonction difficile l'évêque du lieu : on sait que les sièges épiscopaux étaient établis dans les principales villes romaines.

Les fonctions municipales confiées à des habitants possédant plus de 6 hectares attestent assez que les villes étaient avant tout des lieux d'agglomération de propriétaires ruraux. Nous avons déjà vu du reste que, sous le régime romain et gallo-romain, les propriétaires de domaines pratiquaient communément la résidence urbaine. (Voir *Science sociale*, avril 1901, t. XXXI, p. 320 et 321.) Dans les villes qui n'étaient pas, par une situation exceptionnelle, des lieux naturels de commerce, il y avait très peu de commerçants et même très peu de fabricants. La raison en est que les propriétaires, habitants principaux, avec leur entourage de clientèle, tiraient toutes leurs ressources des domaines qu'ils avaient aux environs. Les troupes d'esclaves qu'ils entretenaient sur leurs terres, leur fournissaient non seulement les produits de la culture, mais les objets fabriqués, qu'une partie de ces troupes élaboraient dans des ateliers ruraux, où elles étaient organisées, conduites, surveillées, incitées par le représentant du maître. Et le surplus de cette fabrication était vendu au profit du propriétaire par des intermédiaires, qui dissimulaient au besoin son personnage pour le plus grand honneur de sa qualité d'homme de condition libérale. On

peut encore voir aujourd'hui plus d'un pays, comme la Corse par exemple, où les propriétaires ruraux vivent ainsi à la ville des produits mêmes de leurs domaines et sont, de fait plus ou moins apparent, les principaux commerçants.

Néanmoins, dans les municipes romains les mieux situés pour le commerce, il y avait une notable population de commerçants et de fabricants de profession. Il y en avait même qui formaient des syndicats. Ces gens-là n'étaient pas propriétaires de biens-fonds, mais ils n'échappaient pas pour cela à l'impôt : on taxa leur profession. Cette taxation s'appelait le *chrysargyre*, c'est-à-dire « or et argent », parce qu'elle se percevait non pas en marchandises, mais en espèces monétaires sur la caisse du marchand. Tout naturellement, on rendit ces contribuables solidairement responsables les uns des autres devant le fisc, comme on avait fait pour les propriétaires fonciers. On les obligea à se grouper en corporations de métier, de façon à ce que les gens de même profession répondissent les uns pour les autres de l'impôt du métier tout entier. Et, qui plus est, les corporations furent solidarisées entre elles et durent payer les unes au défaut des autres. L'histoire mentionne des malheureux qui furent contraints de vendre leurs enfants pour acquitter le chrysargyre ainsi entendu.

En résumé, les municipes, à l'époque qui a précédé l'invasion des Barbares, se constituaient de la corporation forcée des propriétaires fonciers et des corporations forcees et solidaires des gens de commerce et de métiers. Et le but de ces groupements obligatoires était de rendre ceux qui en faisaient partie, responsables du paiement de l'impôt les uns pour les autres.

Telle était l'organisation des *Villes gallo-romaines de la décadence.*

On conçoit le soupir de soulagement qui s'échappa de ces géhennes, quand les Barbares arrivèrent, faisant filer devant eux les représentants de l'empereur.

En Gaule, les Mérovingiens envahisseurs, plus occupés d'abord de poursuivre leur conquête que de l'organiser, n'eurent pas

souci d'administrer les villes, mais de les rançonner, ou de les piller en cas de résistance. Pendant cette période d'invasion, les villes abandonnées à elles-mêmes se régirent comme elles voulurent et comme elles purent. Elles furent en général dirigées par le Défenseur, ordinairement l'évêque, comme je l'ai dit, qui, pour ses fonctions épiscopales elles-mêmes, était désigné par la confiance publique et même par l'élection populaire. Que de fois ne voit-on pas les Barbares traiter avec les villes par l'intermédiaire de l'évêque! Qu'on lui donnât ou non, d'ailleurs, le titre de Défenseur, il n'importait pas beaucoup : le rôle, dans des circonstances aussi poignantes, est au plus capable et au mieux apprécié. Autour du personnage ainsi désigné par la force des choses, se trouvaient les anciens Curials, débarrassés de leur servitude légale par la retraite de l'administration romaine, mais appelés, selon le besoin et d'un assentiment commun, à fournir des magistrats pour juger les différends et les méfaits ou pour s'occuper des intérêts publics. C'était en somme un gouvernement de fait, exercé par des autorités naturelles et surtout à l'amiable. On a vu, il y a une trentaine d'années en France, quelque chose d'analogue dans les premiers moments de l'occupation allemande, alors que les représentants du pouvoir central s'étaient retirés et que les agents allemands n'avaient pas encore pu se substituer à eux. L'administration locale qui se constitue spontanément en pareils cas, s'aide des usages antérieurs et des formes traditionnelles, mais en les accommodant largement aux circonstances.

Tel fut le régime des *Villes gallo-romaines pendant l'invasion.*

Quand, après l'invasion, l'occupation s'organisa, les Francs s'installèrent pour la plupart dans des domaines, où ils établirent la population de la façon que nous savons, où ils résidèrent en permanence et où ils cherchèrent à se rendre indépendants des pouvoirs publics. Ils se tinrent ainsi bien à l'écart des villes. Elles restèrent aux Mérovingiens, qui y placèrent, comme fonctionnaires annuels et révocables, des gens de leur truste.

Leur habitude était d'envoyer dans la ville principale d'un « pays », c'est-à-dire d'une petite région, un haut personnage de leur suite avec le titre aussi germanique que romain de comte, et de le laisser choisir les subordonnés qui devaient se rendre dans les villes secondaires d'alentour. Mais le comte n'avait pas pour mission de réorganiser ni de remplacer, par lui-même ni par ses agents, l'administration municipale que nous venons de voir procéder par tâtonnements au milieu de l'invasion. Il était tout simplement chargé de percevoir pour les Mérovingiens l'ancien impôt impérial. S'il est vrai qu'il y joignait d'autres fonctions, elles étaient de celles qui intéressent le pouvoir central : s'occuper de l'enrôlement militaire, maintenir souverainement la paix publique, présider, faire présider ou sanctionner les jugements criminels. Il était l'homme, non de la cité, mais du Mérovingien.

L'impôt fut alors perçu sur chaque contribuable pour sa seule part personnelle, sans qu'aucun fût responsable d'un autre. Et la perception fut faite par les soins du comte, non plus par l'administration urbaine. Mais le comte s'adressait parfois à des faiseurs d'affaires qui lui avançaient la somme globale de l'impôt et exerçaient à sa place le droit de poursuivre la rentrée des contributions individuelles. La taxation de chacun était déterminée en vertu du dernier rôle dressé sous l'empire.

Il s'agit ici de l'impôt foncier, de celui que les curials avaient autrefois la charge de recueillir et dont ils étaient solidairement responsables. Quant au chrysargyre, il avait disparu dans la bagarre avec toute régularité quelconque du commerce et de l'industrie : le commerce n'était plus qu'entreprise d'aventuriers hardis et l'industrie se renfermait plus que jamais dans les domaines.

Telle était la *Ville mérovingienne.*

C'est à ce type qu'en restèrent à peu près les villes du Midi de la Gaule. L'organisaton féodale, qui était franque et non mérovingienne, pénétra assez peu profondément dans cette région. Les Francs ne marchaient pas si vite que les Mérovingiens et

s'étendaient surtout dans le Nord. Les propriétaires gallo-romains du Midi, petits ou grands, continuèrent à demeurer dans les villes la plupart du temps et en maintinrent ainsi l'importance. Le comte put continuer sans trop de résistance à percevoir l'impôt sur leurs domaines, mais à la condition de s'en tenir au taux de l'ancien rôle impérial : autrement, il y avait révolte et rixes sanglantes entre la population et lui. Comme il était éloigné du pouvoir central installé dans le Nord, à Paris, à Soissons, à Metz, à Orléans, il gardait l'argent pour lui sous prétexte que les dépenses de son administration absorbaient les recettes. Il ne rencontrait guère, dans le pays, de propriétaires francs, ou francisants, pour rivaliser avec son autorité. Il vivait donc content de la sorte et les habitants se tenaient à peu près en paix, à la condition que j'ai dite qu'on n'augmentât pas leur taxe : de fait, les Mérovingiens, que la colonisation franque n'avait pas suivis dans le Midi, n'y avaient pas apporté de nouveaux moyens de s'enrichir.

C'est ainsi que, dans la France méridionale, le régime urbain mérovingien se perpétua et que les villes ne rompirent pas avec la tradition administrative impériale, sauf les modifications, d'ailleurs considérables, que nous avons relevées tout à l'heure.

Dans le Nord, ce fut autre chose.

Là, les habitants de la ville, propriétaires fonciers, trouvèrent le moyen de se soustraire à l'impôt et à l'arbitraire du comte en cédant fictivement leur bien à quelque puissant propriétaire franc, établi à la campagne et pourvu d'immunités, qui le leur rétrocédait à titre de fief. Ils quittèrent la ville et se mirent à vivre, comme leur protecteur et auprès de lui, dans leur propre domaine ainsi « démarqué ». Les villes se vidèrent, et il n'y eut plus pour le comte d'impôt à percevoir que celui des immeubles urbains, singulièrement délaissés et progressivement abandonnés. Ce fut, dans le Nord, la fin des villes : elles furent réduites à leur dernière expression, si bien que les comtes durent eux-mêmes chercher leurs ressources dans les revenus de quelque domaine octroyé par le Mérovingien.

La révolution anti-urbaine, introduite par les Francs, était achevée.

Les habitants qui restèrent encore dans les villes étaient de trop petites gens et trop peu nombreux pour y maintenir par eux-mêmes une administration municipale quelconque, un gouvernement, un arrangement des intérêts communs, des débats que fait naître toute agglomération. Le comte, nous l'avons dit, n'était pas chargé de ce soin, mais il ne se trouva que lui pour y pourvoir. Il le put faire tout à sa guise.

Charlemagne essaya cependant de régulariser cette situation. Il édicta que ses *missi dominici* s'entendraient avec le comte et les habitants sur le choix de ceux à qui la police et la petite justice urbaines seraient confiées. Les magistrats municipaux désignés par cette triple entente furent appelés *Scabini*, du mot saxon *skapene*, qui signifie ordonner et juger. De là est venu le nom d'Echevin.

Tel fut le régime des *Villes carlovingiennes*.

On comprend que ce régime dura peu, comme Charlemagne et comme les *missi dominici*. Le comte se retrouva bien vite seul en face des urbains; il leur envoya les échevins qu'il voulut et qui n'étaient plus que ses représentants. Il assimila les habitants de la ville à ceux des domaines dont le dotait le roi et desquels il vivait depuis que les immunités des propriétaires francs avaient réduit à rien l'impôt. Il mit les derniers demeurants de la cité sur le même pied que les gens de ses terres; il les considéra comme ses hommes, leur imposa des corvées ou un cens à raison de leurs immeubles urbains, leur interdit de les quitter sans son consentement, de les transmettre sans lui payer une redevance, de se marier sans son autorisation : en un mot, il établit et exerça sur eux les droits privés et publics du seigneur franc : il les fit entrer purement et simplement dans le régime du servage.

Les clercs, cependant, qui résidaient en certain nombre dans les agglomérations urbaines, et les vassaux ou chevaliers qui, par une exception d'ailleurs assez rare, y avaient une demeure

et y venaient quelquefois séjourner, échappèrent, cela va de soi, à cette transformation. Ils gardèrent à la ville comme au dehors les franchises de leur condition. Ils ne payaient donc aucun droit, n'étaient soumis à aucune des contraintes que je viens de dire, pour ce qu'ils possédaient à la ville.

Ceux qui payaient les droits et subissaient les contraintes, s'appelaient communément *Bourgeois*. Ils n'en étaient pas moins parfaitement semblables aux *Villains* ou *Manants*, dont on leur donnait même le nom à l'occasion. Ils étaient Serfs.

En même temps que ces villes déchues, il y en eut de création nouvelle, mais elles furent organisées absolument sur le même modèle. C'étaient, par exemple, des agglomérations qui naissaient autour d'une abbaye devenue un lieu fréquenté de pèlerinage et de marché.

Quelques seigneurs, ecclésiastiques ou laïques, imaginèrent, à cette même époque, de peupler certaines parties de leurs domaines où les gens hésitaient à s'établir, en accordant à ceux qui y viendraient demeurer des exemptions aux tâches ou aux contraintes du servage. Cette séduction y attirait pas mal de monde. On appelait ces peuplements nouveaux *Villes neuves* dans le sens de villas ou villages. Mais il y en eut qui se développèrent et qui devinrent de véritables villes. Quelques-unes ont subsisté jusqu'à nos jours et portent encore leur vieux nom de « Villeneuve ». On voit qu'à l'origine elles différaient des villes déchues, non par un mode particulier d'administration, mais par des exemptions de servitudes.

En somme, les villes étaient alors complètement soumises au système féodal. Elles n'y échappaient même pas par le rôle de quelques agents que le comte ou le simple seigneur devait nécessairement établir pour le bon ordre au milieu d'une population agglomérée. Ces agents étaient féodaux, tenaient leur charge en fief, en fief héréditaire et cessible moyennant l'agrément du seigneur. On continuait pourtant à les appeler *échevins*, mais on leur donnait aussi le nom plus féodal de *pairs*. Ils étaient chargés de la police municipale, de la justice urbaine ordinaire et de quelques intérêts communs de l'agglomération.

Les émoluments ou « bénéfices » de leur charge « fieffée » étaient prélevés sur les amendes qu'ils percevaient comme policiers ou juges et sur les contributions apportées par la population aux intérêts communs dont ils s'occupaient.

Tel était le régime des *Villes féodales*.

C'est ici que nous allons voir apparaître un phénomène curieux et bien significatif, qui vient confirmer la loi des faits dont nous suivons de si près l'étroit agencement dans la formation particulariste. Ce phénomène est celui-ci : la prodigieuse différence qu'il y a entre le *Domaine* et le *Petit Atelier* au point de vue de l'émancipation.

Sur le domaine, les serfs s'émancipèrent à mesure que leur tenure produisit davantage grâce à leur travail : enrichis, ils se rachetèrent des corvées. Le cens qu'ils payèrent à la place des corvées demeura invariablement le même, une fois accepté. Leurs terres cependant progressaient encore ; les produits augmentaient de valeur. Au bout d'un certain temps, la culture avait si bien mis tout en rapport, qu'une tenure pouvait se partager en quatre, occuper et nourrir quatre familles au lieu d'une : le quart, qu'on appelait « quart de paysan », équivalait à toute la tenure primitive, au « paysan » entier ; et les quatre tenures nouvelles ne payaient ensemble, à titre de cens, que ce que payait l'ancienne tenure. On voit comment, à partir du rachat des corvées, le domaine devenait pour la famille affranchie une force ascensionnelle progressive et dégagée de tout poids nouveau.

Mais du domaine passons à la ville, au petit atelier urbain.

Dans la ville féodale, qui n'était plus guère qu'un bourg, le « bourgeois » ne s'enrichissait pas par la culture. Longtemps il ne put guère s'enrichir par rien. Mais quand la richesse se produisit dans les campagnes, de la manière que je viens de dire, il y eut à commercer, il y eut à faire métier lucratif : le commerce et l'industrie devinrent des professions suffisamment rémunératrices en s'y adonnant même exclusivement. Les bourgs, qu'ils fussent placés dans les anciens ou dans de plus nouveaux

centres d'affluence, auprès d'une église, auprès d'une abbaye, à une rencontre de chemins, furent de bons endroits pour s'installer marchand ou artisan; le nombre des habitants s'en accrut et l'on commença à s'enrichir par le négoce et par la fabrication.

Les bourgeois qui prospérèrent se rachetèrent, à l'exemple des serfs agricoles, des charges et contraintes de leur propre servage moyennant un cens fixe, ou une somme une fois payée. On les appela, du fait de cette libération, *Francs-Bourgeois*.

Mais généralement, leur fortune modestement faite, ceux-là se retiraient du commerce, de ce petit commerce seul praticable d'ordinaire en ce temps-là et qui était une occupation assujettissante; ils se retiraient de l'industrie, de cette petite industrie de l'époque, où l'industriel était purement ouvrier. Ils jouissaient alors de leur repos et de leur indépendance, mais c'était tout. Rien ne continuait à accroître leur prospérité; ils en restaient là. Ils appartenaient à ce type des petites gens « retirés », qui incline vite et fatalement à la décadence. A côté d'eux, qui se trouvaient libérés du servage et soustraits au travail, venaient s'installer, pour profiter du rôle laissé par eux vacant, de nouveaux artisans, de nouveaux fabricants, sujets aux charges et aux contraintes féodales. Et quand ceux-ci avaient pu à leur tour réussir, s'affranchir et se retirer, d'autres à leur place entraient encore dans le métier, mais toujours en subissant les obligations du servage. Ainsi le métier ne s'affranchissait pas comme la terre.

Et non seulement le métier, lâché par les francs-bourgeois, était autant de fois repris par des gens de condition servile, mais le métier voyait sa taxation par le seigneur augmenter incessamment avec ses produits : ce qui était bien différent du cens fixe de la terre et peu favorable à une ascension rapide de la population urbaine. Ces taxes portaient sur la vente et sur la circulation des marchandises; elles étaient proportionnelles aux affaires.

Les taxes sur la vente se payaient pour étaler au marché et pour y faire peser ou mesurer la marchandise, fonction que le seigneur affermait. Même dans sa demeure, le marchand ne

pouvait vendre qu'en acquittant des droits, plus ou moins élevés, proportionnels au chiffre de ses affaires. Et, qui plus est, chez lui encore, il ne pouvait vendre au delà d'un certain poids, d'une certaine quantité ou d'une certaine mesure de marchandises sans avoir recours à la balance, à la mine ou à l'aune seigneuriales. (Voir Pigeonneau, *Histoire du Commerce de la France*, t. I, p. 99).

Les taxes sur la circulation consistaient dans des péages extrêmement multipliés. « Les seigneurs, en leur qualité de propriétaires et de chefs d'État, entretenaient les chemins, les ponts, les bacs; faisaient la police des routes et de la navigation. Pour subvenir aux frais d'entretien et de surveillance, ils s'étaient approprié les anciens péages royaux, dont ils avaient été les administrateurs (quand ils étaient comtes ou bénéficiers) avant d'en devenir les propriétaires; ils avaient établi de nouveaux droits, qu'ils affermaient ou dont ils percevaient directement le produit : péages sur les ponts, *pontenage*, et sur les rivières; droits de chaussée, *cauciage*, ou de *rouage* pour les voitures, *pulvérage* pour les troupeaux; droit de quai, *cayage* ou *rivage*, pour l'embarquement et le débarquement des marchandises; droit de *portage*, au passage des portes de villes; droit de *conduit* ou *travers*, aujourd'hui transit; droit de *guiage*, quand le voyageur voulait se faire accompagner d'une escorte seigneuriale pour sa sûreté; etc... » (Pigeonneau, *Ibid.*, I, p. 96 à 98.)

Remarquons que, pour le petit commerçant ou le petit fabricant de profession, ces taxes étaient prélevées sur ce qui faisait la ressource essentielle de son existence, tandis que le paysan, qui ne vendait que le superflu de ses produits, avait commencé par réserver tout au moins son nécessaire. Aucune concurrence ne pouvait empêcher le paysan de vivre largement chez lui de tout ce que lui fournissait directement son travail : elle ne pouvait que diminuer son profit sur ce dont il trafiquait comme excédant ses besoins; mais la concurrence au contraire empêchait le commerçant et l'industriel d'être assurés parfois même de leur nécessaire, parce que leurs produits n'étaient pas de ceux dont on peut vivre directement.

La différence était donc immense entre la culture et l'industrie, entre le Domaine et le Petit Atelier, sous le rapport de la sécurité de vie et de la force d'émancipation.

Cette analyse en rend assez compte, mais les faits historiques l'attestent bien haut. En effet, les paysans s'étaient paisiblement émancipés pour la plupart du IXe au XIe siècle, et les artisans et marchands des villes en sont encore à s'affranchir au commencement du XIIe siècle ! Et pour parvenir à la liberté, il faudra qu'ils remuent ciel et terre.

C'est ce vaste remuement auquel nous allons assister en suivant l'histoire du Mouvement communal.

(*La suite au prochain numéro.*)

Henri DE TOURVILLE.

ESSAI SUR LE TYPE GASCON [1]

II

LES CLASSES DIRIGEANTES EN GASCOGNE. — LES MÉTALLURGES ANTIQUES ET LES GENTILSHOMMES BATAILLEURS [2].

I. — LE PEUPLEMENT PRIMITIF DE LA GASCOGNE.

En étudiant les deux régions naturelles dont l'ensemble constitue la Gascogne, nous avons vu que leur population rurale fournissait une émigration de gens capables, par eux-mêmes, d'occuper seulement des positions subalternes. On ne saurait reconnaître chez ces gens-là le vrai type gascon tel que tout lecteur doit se le représenter, soit pour l'avoir rencontré lui-même, soit pour en avoir entendu parler.

Il faut donc nous demander s'il n'y aurait pas, dans notre région, d'autres éléments sociaux capables de produire ce type remarquable.

Les familles que nous avons étudiées dans l'article précédent ne sont pas propriétaires du sol. De ces propriétaires, nous n'avons rien dit. Ne serait-ce pas chez eux, cependant, qu'il faudrait chercher les causes qui ont produit le type gascon ?

Pour savoir ce que sont ces propriétaires, il faut nous demander comment il s'est fait qu'un groupe de gens s'est superposé

(1) Voir la livraison d'octobre 1901.

(2) On s'est plu à présenter ici un certain ensemble d'indications curieuses et dignes d'attention, qui peuvent ouvrir une voie nouvelle et très intéressante aux recherches sociales, en appliquant au sujet en question la méthode rigoureuse d'observation et de contrôle que la science sociale exige et fournit. (N. D. L. R.)

à une population déjà établie, et pour cela il faut nous demander comment le pays a été peuplé.

Considérons donc à nouveau ses deux régions naturelles.

Pour la Lande, la question sera vite élucidée. Il nous suffira de dire qu'à l'heure actuelle, des bergers de la Navarre et du Béarn viennent hiverner jusque dans les Landes de Bordeaux, se trouvant trop à l'étroit dans les pâturages de leur pays. Cette transhumance avait lieu dans des temps très reculés. Des textes d'une authenticité certaine nous en montrent l'existence au XIIIe siècle, au temps de la domination anglaise. La Lande se trouvait fort à propos pour recevoir le trop-plein de la population des Pyrénées occidentales.

Pour la région des vallées, la question est tout aussi facile à résoudre (1). Observons que le point de départ des vallées, l'angle du fameux éventail, est constitué en grande partie par la plaine de Tarbes. Une telle région devait être un séjour attrayant pour des gens qui se trouvaient à l'étroit dans leurs montagnes. C'est dans cette plaine de Tarbes qu'on peut vraisemblablement placer le point de départ des migrations qui ont peuplé les vallées de Gascogne. Aujourd'hui encore, les bergers pyrénéens, que l'on rencontre aux environs d'Agen, de Nérac ou de Condom, se disent originaires de cantons situés tout près de Tarbes.

Les faits connus concordent donc avec la disposition des lieux pour faire admettre que les migrations ont eu lieu du sud au nord.

Les tribus ibères de l'Espagne ont toujours été peu pliées à la culture. Pour se disputer les pâturages, elles ont été souvent en lutte les unes contre les autres. Les pentes méridionales des Pyrénées, exposées aux vents brûlants du sud, n'offraient que des ressources fort maigres au point de vue de l'herbe. Dans certaines de leurs parties le plus facilement accessibles, les pâtres incendiaient les forêts, afin de pouvoir conduire leurs

(1) Au moins pour une partie de la population. La suite de cette étude nous fera voir que d'autres éléments ethniques ont bien pu s'ajouter à la population ibère dans la région des vallées.

troupeaux sur des espaces plus vastes. On arrivait ainsi à manquer de bois.

Dralet (*Description des Pyrénées*), cité par Michelet (t. II, p. 53), rend très bien compte de ce mouvement du sud vers le nord lorsqu'il dit que quantité de hameaux ont quitté leurs hautes vallées, faute de bois de chauffage, et ont reculé vers la France.

A plusieurs reprises, la partie sud de Gascogne a été envahie ou menacée par des hordes plus ou moins considérables d'envahisseurs d'origine espagnole. Les plus célèbres de ces envahisseurs furent les fameux Vascons du ve siècle après J.-C., à qui le pays doit le nom qu'il porte. (Le duc de Gascogne était le duc chargé de défendre le pays contre les Vascons.)

Le duc de la Force raconte dans ses mémoires qu'à la fin du XVIe siècle, des querelles souvent sanglantes éclataient fréquemment du côté du col des Aldules entre les habitants des deux versants pour la possession des pâturages.

De nos jours encore, la Gascogne attire de nombreux immigrants issus des provinces du nord de l'Espagne, et qui viennent gagner leur vie en exerçant les professions de terrassier, de carrier, ou même en se livrant à de petits commerces.

Le peuplement de la Gascogne s'est donc fait du sud au nord, par des gens de race ibère, c'est-à-dire par des gens qui étaient venus du nord de l'Afrique en Europe après avoir traversé le désert du Sahara. Ces gens étaient des pasteurs sans culture intellectuelle.

Les Ibères, engagés dans les plateaux de la péninsule ibérique, avaient perdu contact avec les grandes voies du commerce par caravanes. Il leur était difficile de se procurer les objets qu'ils ne savaient pas fabriquer eux-mêmes, particulièrement les objets en métal. En fait même de métaux, les gens de cette migration n'avaient dû connaître que le cuivre. Le cuivre est en effet le seul métal que l'on trouve dans les plus anciens tombeaux de l'Égypte. Pour faire le peu de culture qu'ils ne pouvaient éviter, ils se servaient d'araires de bois dont la pointe était en pierre, et dont on a trouvé des spécimens à la fois dans

l'Atlas et le Massif Central (1). De tels instruments ne pouvaient entamer que des terrains très meubles.

Nos Ibères avaient donc besoin de trouver en Europe des gens sachant exploiter les gisements métallifères et pouvant leur fournir des objets en métal (cuivre, bronze, fer). Autrement la culture eût été difficile, impossible même en certains lieux.

Si nous examinons une carte du sud-ouest de la France, nous nous rendons compte tout de suite que la Gascogne est ouverte du côté de la Méditerranée et de l'Orient par la voie du col de Naurouze, qui fait communiquer le bassin de la Garonne avec celui de l'Aude. C'est une route naturelle. Près de l'embouchure de l'Aude se trouve la ville de Narbonne, dont le port, aujourd'hui envahi par les sables, était dans l'antiquité un grand centre de commerce. C'était le débouché des produits d'une grande partie de la Gaule. Strabon nous dit à ce sujet : « Si c'est de Narbonne qu'on part, on commence par remonter le cours de l'Atax (l'Aude), sur une petite étendue ; le trajet qu'on fait ensuite par terre jusqu'à la Garonne est un peu plus long (7 à 800 stades) ; après quoi, par la Garonne, comme par le Liger, on atteint l'Océan. » Il est à remarquer qu'au moyen âge, les péages de la Garonne produisaient beaucoup et étaient très disputés.

C'est probablement par cette route que sont entrés les Celtes, lorsqu'ils se sont établis dans la riche plaine de la Garonne. On distingue dans le sud-ouest trois grandes nations celtiques : « les Volsques-Tectosages qui occupaient le pays de Narbonne à Toulouse, les Nitiobriges dans l'Agenais, et les Bituriges-Vivisques dans le Bordelais. C'est cette route que suivaient les Cimbres lorsqu'ils furent défaits près de Toulouse, par le consul Cépion, au deuxième siècle avant Jésus-Christ.

Quel est donc le peuple qui a apporté aux pasteurs ibères l'usage des métaux? Une thèse très curieuse de M. Cons, professeur de géographie à la Faculté des lettres de Montpellier, cite

(1) Voir à ce sujet les travaux des anthropologistes, et, entre autres, du docteur Hamy.

et commente, à propos des premiers habitants des environs de Narbonne, des témoignages d'auteurs anciens particulièrement significatifs (1).

Scylax (1, 3) parle des Ligures, mêlés aux Ibères. Scymnius de Chio place les Ligures tout près du rivage (*juxta ad oram*). De l'interprétation de M. Cons, il résulte clairement que c'étaient les Ligures qui dominaient les Ibères (2).

La confrérie de commerçants métallurges, telle que M. Champault l'a décrite à propos des Odiniques (3), réalise les conditions nécessaires pour l'exercice d'une telle suprématie. Il y a plus. Des textes recueillis avec soin par M. d'Arbois de Jubainville et commentés par M. Alexandre Bertrand (4), il ressort clairement qu'à une époque très ancienne, on trouvait des Ligures à la fois dans la Gaule cisalpine, en Italie, en Sicile, dans le sud et le sud-ouest de la Gaule transalpine, dans la péninsule ibérique, sur les bords de l'Océan et même de la mer du Nord. Dans cette dernière région, l'*Ora maritima* de Festus Avienus nous montre les Ligures en lutte avec les Celtes. Un vers cité par Strabon, d'après Ératosthène, place les Ligures sur le même pied que les Scythes et les Éthiopiens (deux confréries commerciales) (5).

Dans *Prométhée délivré de ses chaînes*, Prométhée parle à Hercule de l'innombrable armée des Lygiens.

Tous ces textes indiquent bien qu'à une époque très reculée, il y avait comme un empire ligure embrassant toutes ces contrées. Or un pareil fait ne peut guère s'expliquer, si l'on n'admet l'existence d'une vaste confrérie commerciale analogue aux confréries qui ont détenu, jusqu'à ces dernières années, le monopole de commerce dans le Sahara, le Soudan et l'Asie centrale.

Dans l'antiquité, on appelait plus particulièrement Ligurie la

(1) Cons. *De Atace*.

(2) Ἀπὸ δὲ Ἰβήρων, ἔχονται Λίγυες καὶ Ἰβῆρες μιγάδες μέχρι ποταμοῦ Ῥοδανοῦ.

(3) *Science sociale*, mai, juin et juillet 1894.

(4) D'Arbois de Jubainville. *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 336. Alexandre Bertrand. *La Gaule avant les Gaulois*, p. 236.

(5) Ἀιθίοπας τε Λίγυς τ'ἠδὲ Σκύθας, ἱππημολγους.

région qui borde la Méditerranée et qui s'étend des deux côtés des Alpes. Là devait avoir été comme le centre de l'empire ligure. Une étude très curieuse de M. Chantre (1) établit la parfaite analogie des motifs de décoration des objets trouvés dans les palaffites du sud-est de la France, et de ceux trouvés dans les palaffites de la vallée du Pô. Ce sont des objets appartenant à une civilisation autre que la civilisation halstattienne ou de Halstatt, laquelle a caractérisé les Celtes du haut Danube (2).

Tous ces faits concourent pour nous porter à considérer les Ligures comme une confrérie de transporteurs métallurges, venus de la Chaldée ou du Caucase (3) dans l'Italie du Nord en prenant probablement la voie de la vallée de la Save, affluent du Danube. C'est cette route qu'auraient suivi plus tard, selon les hypothèses les plus vraisemblables et les plus autorisées, les Ombriens et les Étrusques.

Les métallurges ligures ont certainement joué un rôle dans l'évolution de la race gasconne. C'est ce rôle qu'il nous faut rechercher. Toutefois il est indispensable, dès maintenant, d'indiquer les principaux caractères sociaux du caravanier métallurge.

II. — LE TYPE DU MÉTALLURGE.

Pour exploiter des gisements de minerai, il faut être au courant des secrets de la métallurgie. Une telle connaissance n'est pas à la portée de tout le monde. Il faut être initié. Pour le fer notamment (le fer fut connu en Gaule en même temps que le bronze), il faut savoir dépouiller le minerai de son oxygène

(1) Chantre. *Monographie de l'âge de bronze dans le bassin du Rhône.*

(2) En une telle matière, on ne doit négliger aucun fait de nature à appuyer l'hypothèse. Aussi nous nous faisons un devoir de faire remarquer que la race bovine dite gasconne, qui est utilisée dans la région des vallées, surtout dans l'Armagnac, est une variété de la race des Alpes, tandis que la race des bœufs landais est une variété de la race ibère, de même d'ailleurs que la race béarnaise.

(3) Pays d'origine de la métallurgie.

en le traitant avec du charbon. Si le minerai contient des matières étrangères, il faut le passer à plusieurs feux ; il faut même le mélanger avec des minerais contenant des substances différentes. Les minerais de la Lande de Gascogne, étant trop siliceux, étaient traités avec des castines calcaires. A Populonio, en Italie, M. Simonin a constaté que les Étrusques mélangaient, avec les minerais trop argileux de l'île d'Elbe, les minerais trop siliceux du mont Valerio (1).

Un métallurge doit avoir des relations avec les lieux de débouché et l'habitude du commerce.

Dans les pays qui, comme la Gaule préhistorique, n'étaient pas ouverts au commerce par des voies de pénétration, le métallurge devait être organisateur de transports, et spécialement de transports par caravanes. Il devait rentrer dans le type que la science sociale appelle le type du caravanier.

Un caravanier doit être un meneur d'hommes puissant. Il doit pouvoir s'assurer le concours des populations pastorales et agricoles, afin de pouvoir recruter du monde pour composer ses caravanes. Il doit faire la police des routes, et pour cela établir des garnisons aux passes difficiles. Il doit assurer les ravitaillement de tout son monde, et pour cela, ou bien créer lui-même des exploitations agricoles, ou bien forcer les communautés pastorales à mettre leur territoire en culture et à lui apporter leurs produits. Il doit même, pour bien faire, tenir autant que possible dans sa main les populations au milieu desquelles il fonde ses établissements ou qu'il trouve sur son parcours.

Pour tout cela, il faut que le métallurge puisse exercer un ascendant irrésistible.

Cet ascendant irrésistible, les transporteurs métallurges de l'antiquité l'ont exercé, et ils l'ont exercé, non seulement grâce à la pratique de la métallurgie, art utile, s'il en fût, mais encore par le monopole des cultures intellectuelles, et, entre autres, de l'astronomie, de la magie, de la médecine.

Les lecteurs de la *Science sociale* qui ont lu les articles de

(1) Voyez Daremberg et Saglio. *Dictionnaire de l'Antiquité,* article *Ferrum.*

M. Champault sur Odin (1), ont pu voir que l'ancien dieu scandinave remplissait toutes les conditions pour jouer le rôle de caryvanier métallurge. Il n'était lui-même que le pouvoir exécutif d'un collège de prêtres qui résidait à Asgard, et qui détenait les secrets devant assurer son prestige.

En Grèce, les importateurs de la métallurgie, Dactyles, Curètes, Corybantes, Cabires, Telchines, furent non seulement des métallurges, mais des magiciens et des médecins. Rhée, mère de Jupiter, était considérée comme la mère des Dactyles, qui furent les nourriciers de Jupiter. Les Cabires et les Corybantes furent ministres de Rhée. Les Curètes sont dits nourriciers et gardiens de Jupiter. Ils furent appelés de Phrygie en Crète (2).

M. de Préville (3) dit, en parlant des confréries de lamas du Thibet, qu'elles possédaient autrefois des forges, et qu'elles exercent encore, dans le Thibet, le monopole des arts libéraux et des cultures intellectuelles.

Les Druides, qui étaient répandus dans toute la Gaule, ont souvent été comparés aux lamas du Thibet. Comme ces derniers, dans leur propre pays, ils détenaient en Gaule le monopole des cultures intellectuelles.

Ont-ils été, comme les lamas, des prêtres métallurges? On n'a pas de preuves certaines, on n'a que des présomptions. C'est en tous cas ce que croit un homme très compétent en cette matière, M. Alexandre Bertrand, dans son ouvrage intitulé : *La Religion des Gaulois*.

Un argument particulièrement caractéristique nous paraît devoir être tiré du passage de César (*De Bello Gallico*, liv. VI, ch. XVIII) : « Tous les Gaulois se croient issus de Dis, et disent que cette tradition leur vient des Druides (4). » Il s'agit ici de Dis ou Pluton, dieu de la richesse souterraine.

Un autre argument devrait résulter de la place importante qu'occupait dans la religion des Druides le culte de Mercure,

(1) *Science sociale*, mai, juin et juillet 1894.

(2) Voir Rossignol. *Les Métaux dans l'antiquité*.

(3) *Science sociale*, mars 1899.

(4) « Galli se omnes a Dite patre prognatos prædicunt; idque ab Druidibus proditum dicunt. »

culte que M. Champault signale aussi chez les Odiniques. Dans son *Histoire de Bordeaux*, M. Camille Jullian nous dit que, dans l'antique Burdigala, il n'y avait pas de dieu qui eût plus d'autels ou de statues. Mercure avait au moins trois temples dans cette cité.

César dit, en parlant d'Adiatunus (1), chef des Sotiates :

« Adiatunus, qui occupait la magistrature suprême, avait avec lui cinq cents hommes dévoués que là-bas on appelle des soldurii. La condition de ces hommes est la suivante : Ils jouissent de tous les avantages qui se présentent dans la vie, avec ceux dont ils ont épousé la cause. Si ces derniers éprouvent un malheur, soit par suite d'un coup de force, soit par suite d'un accident de même nature, ils participent à la peine et se donnent la mort. On n'en a pas encore vu un seul qui, après la mort de son chef, ait refusé de mourir. »

Cette terrible coutume est à rapprocher du sacrifice de l'armée ennemie à Mercure, dont M. Champault a constaté la pratique chez les Odiniques.

De toutes ces explications, il semble devoir résulter que des caravaniers métallurges d'origine ligurienne, et très probablement placés sous les dépendance de collèges de prêtres détenant les secrets de la métallurgie et des arts libéraux, sont entrés en Gascogne à une époque très reculée.

III. — LES GISEMENTS MÉTALLIFÈRES DE LA GASCOGNE.

Nous devons nous demander maintenant si la Gascogne possédait des richesses minières susceptibles d'attirer une immigration importante de ces Ligures caravaniers métallurges.

A l'heure actuelle, il ne subsiste plus que des gisements de

(1) *De Bello Gallico*, lib. III, chap. XXII : « Adiatunus qui summum imperium tenebat, cum sexcentis devotis, quos illi soldurios appellant, quorum hæc est conditio, ut omnibus in vita commodis una cum his fruantur, quorum se amicitiæ dediderint ; si quid his per vim accidat, aut per eumdem casum una ferant, aut sibi mortem consciscant : neque adhuc hominum memoria repertus est quisquam qui, eo interfecto, cujus se amicitiæ devovisset, mortem recusaret. »

fer et de plomb, pour la plupart inexploités dans les Pyrénées, et quelques petites exploitations de minerai de fer dans les Landes.

Toutefois des textes anciens et des indices de diverse nature nous autorisent à affirmer qu'au point de vue des métaux, la région du Sud-Ouest était abondamment pourvue.

En premier lieu, il faut citer l'or que l'on trouvait dans les vallées des rivières, notamment l'or des fameux lacs sacrés de Toulouse dont parle Strabon, et qu'on croyait provenir des trésors du temple de Delphes pillés par les Tectosages. Strabon évaluait la quantité de métal précieux renfermée dans ces lacs à 5.080 talents, soit plus de soixante-quinze millions de francs.

Il faut également citer l'or du pays des Tarbelli (environs de Dax). « Les Tarbelli, dit Strabon, qui occupent les bords du golfe Galatique, ont sur leur territoire les plus importantes mines qu'il y ait en Gaule, car il suffit de creuser des puits d'une faible profondeur pour trouver des lames d'or dont quelques-unes ont à peine besoin d'être affinées; mais, en général, c'est sous la forme de paillettes et de pépites que l'or se présente, et il ne nécessite jamais un grand travail d'affinage. »

Nous nous contenterons de mentionner l'or des alluvions de l'Ariège qui doit son nom (*Aurigera*) à l'abondance du précieux métal.

Le fer se trouvait en abondance dans les Pyrénées. Il y avait aussi dans la Lande, au milieu de l'alios, des assises d'hydrate de fer en lamelles ou en grains. Aujourd'hui, ce minerai de l'alios est presque partout épuisé. Toutefois, comme ce minerai renfermait beaucoup de matières étrangères, entre autres du soufre et du phosphore, il est douteux qu'il ait été exploité dès l'antiquité avec le procédé rudimentaire des forges à bras, qui laissaient parfois 60 % de minerai dans les scories. Les fers provenant de ces sortes de minerais ne pouvaient au XVIIIe siècle lutter contre les fers d'Allemagne et de Suède. Il était nécessaire de les passer à plusieurs feux pour avoir un produit de bonne qualité.

Au milieu des couches argileuses, cependant, il existait des

minerais beaucoup plus riches en métal pur (1). Au commencement du XIXe siècle, M. de Borda fabriqua, avec du minerai provenant des couches argileuses des environs de Dax, deux canifs dont il fit cadeau à M. Méchin, alors préfet des Landes. Ces couteaux pouvaient rivaliser avec les meilleurs produits de la Suède.

A l'heure actuelle, en plein cœur de la Gascogne, on trouve de nombreuses couches d'argile ferrugineuse. Une terre excellente pour la culture de la vigne, et qu'on appelle le Marbouk, est caractérisée par ce fait qu'elle contient des grains d'oxyde de fer. Le cuivre se trouvait en abondance dans les Pyrénées. Il existait aussi en pleine Gascogne à l'état de gisements affleurant le sol. L'abbé Breuils (2) et M. Camoreyt (3) signalent la présence de traces d'exploitations de cuivre l'un aux environs de Lectoure, et l'autre aux environs de Sos. Ces deux villes étaient, avant l'arrivée des Romains, les chefs-lieux de deux peuples importants de l'Ancienne Aquitaine. Le témoignage de César est d'ailleurs formel (*De Bello Gallico,* liv. III, chap. XXI). « Ces gens-là (les Sotiates), d'un côté essayant une sortie, de l'autre dirigeant des souterrains vers le retranchement et les machines de guerre (ce à quoi les Aquitains sont fort habiles parce que chez eux on rencontre très fréquemment des fonderies de bronzes et des mines à ciel ouvert)... » (4).

Le texte de César mentionne, on le voit, des *secturæ* (mines à ciel ouvert) et des *arariæ*, fonderies de bronze.

Pour faire du bronze, il faut non seulement du cuivre, mais de l'étain. Il y avait des gisements d'étain dans les Pyrénées. Ces gisements sont aujourd'hui épuisés, excepté à l'extrémité occidentale en Galice. Il était d'ailleurs relativement facile de faire venir l'étain de la Grande-Bretagne et des îles Cassitérides. De tout temps, en effet, la Gascogne s'est trouvée en relations

(1) Voir Thore. *Promenade autour du golfe de Gascogne.*

(2) Voir la collection de la *Revue de Gascogne.*

(3) Notes sur l'Oppidum des Sotiates.

(4) « Illi, alias eruptione tentata, alias cuniculis ad aggerem vineasque actis (cujus rei sunt longe peritissimi Aquitani, propterea quod multis locis apud eos ærariæ secturæque sunt). »

avec ces régions par l'intermédiaire du port de Bordeaux (Burdigala).

Diodore de Sicile (livre V, chap. XXXVIII) dit, en parlant de l'étain : « On en transporte aussi une grande quantité de l'île Britannique, sur la côte voisine de la Gaule. Cet étain, les marchands le transportent au moyen de caravanes de chevaux à travers la Gaule jusque chez les Marseillais, jusqu'à la cité des Narbonnais (1). »

A ces richesses métalliques, il faudrait ajouter d'autres produits recherchés dans les civilisations de l'antiquité, et que la Gascogne, particulièrement la Lande, produisait en abondance. C'étaient notamment le miel, la cire et la résine. On prétend même qu'il y avait de l'ambre sur les côtes du golfe de Gascogne.

Dans toutes les sociétés, les métaux sont d'une utilité de premier ordre pour la culture, les besoins domestiques, la chasse, la guerre. Si on n'a pas à sa disposition un métal quelconque, soit cuivre, soit bronze, soit fer, on est obligé de se contenter de la pierre. Les métallurges étaient donc assurés de trouver dans le sud-ouest de la Gaule une clientèle locale nombreuse. Cette clientèle était en outre facile à exploiter. Une autre clientèle consistait dans les régions très civilisées de l'Italie et de l'Afrique du Nord qui devait nécessairement faire une consommation énorme de métaux.

La clientèle locale était facile à exploiter. Le paysan ibère, vivant de l'art pastoral, ou des produits d'un domaine à culture intégrale, était peu disposé au commerce : il ignorait la valeur véritable des produits qu'il livrait. Voici ce qu'écrivait Ausone à son ami Théon, commerçant et grand propriétaire dans le Médoc (2) : « Fais-tu du commerce, ô Théon? A l'affût du bon marché, achètes-tu, pour les revendre à des prix fous, de blanches mottes de suif, de gros pains et de la poix de Narycie, le

(1) « Multum quoque ejus in oppositam Galliæ continentem ex insula Britannica transportatur, quod per Celticæ mediterranea equis mercatores ad Massilienses et Narbonensium urbem deferunt. »

(2) Ep. IV.

papyrus en feuilles, et ces torches (1) fumantes et infectes, éclairage des paysans? »

Naguère encore, dans les Landes, les transports pour les forges se payaient en bons de cantine. Le bouvier allait à la cantine de la forge échanger son bon contre de menus objets ou des provisions de bouche (lard, sardines, morue). Au cours du siècle dernier, des gens qui tenaient ces cantines ont réalisé, grâce à l'ignorance des paysans, de très gros bénéfices.

IV. — L'ÉTABLISSEMENT DES MÉTALLURGES.

Ce fut dans des lieux fortifiés appelés *oppida* que les métallurges installèrent leurs établissements. Dans plusieurs *oppida* gaulois, des fouilles ont révélé des traces incontestables de forges. Pour faire le commerce, on se rendait aux lieux de marchés ou entrepôts appelés dans l'antiquité *emporia*. Bordeaux était alors le grand *emporium* de l'Aquitaine. C'était là qu'arrivaient les produits des mers du Nord et notamment l'étain des Iles Britanniques et des Cassitérides.

Ces commerçants métallurges se trouvaient les protecteurs naturels des communautés pastorales au milieu desquelles ils s'établissaient, et qui, à cette époque, se trouvaient souvent en lutte les unes contre les autres pour la possession des pâturages. Il en résulta des clans dont les métallurges étaient les chefs. Ce furent ces luttes de clans qui offrirent aux Romains un prétexte pour intervenir et se rendre maîtres du pays.

Après la conquête romaine, les luttes de clans cessèrent, et le pays fut pacifié. De grandes routes empierrées furent construites, reliant entre eux les anciens *oppida* et venant aboutir aux deux grandes portes du pays : Toulouse et Bordeaux.

Les métallurges, se trouvant en sûreté, voulurent jouir des agréments de la « paix romaine ». Ils prirent l'habitude d'aller souvent à Bordeaux, qui devint un lieu de réunions mondaines,

(1) Il s'agit évidemment des chandelles de résine.

une ville de plaisir et aussi une ville intellectuelle. Auparavant ils y allaient pour faire leurs affaires. Grâce à la « paix romaine », ils y vont et pour leurs affaires et pour leur plaisir. M. Alexandre Bertrand a constaté le même fait à Augustodunum (Autun), où venaient s'établir les habitants des *oppida* voisins (1).

Au quatrième siècle, Ausone, quoique né à Bazas, ancien *oppidum* des Vasates, considère Bordeaux comme sa patrie.

La « paix romaine » permit aux métallurges de constituer de grands domaines. Riches, grâce au commerce et à l'exploitation des métaux, ils eurent le moyen de défricher de vastes étendues de terre et d'y construire les superbes villas dont il reste de nombreux vestiges en Gascogne. Ils trouvaient les terres très fertiles dans les vallées de la Garonne et de ses affluents. Pline (2) nous apprend que les blés de l'Aquitaine étaient exportés en Italie. Strabon (liv. IV) mentionne le territoire des *Ausci* (Auch) et le territoire des *Convènes* (Comminges) comme très fertiles. A cette époque, le vin de Bordeaux était déjà célèbre. Columelle en fait plusieurs fois mention (3).

Pour avoir une idée des *domaines* constitués par ces commerçants métallurges ou leurs descendants devenus grands propriétaires gallo-romains, voici la description du domaine que le père d'Ausone possédait dans le Benauges, domaine qui passait pour peu considérable, puisqu'il était qualifié d'*agellus* et de *villule* : 1.050 arpents dont 100 en vignes, 50 en prés, 200 en terres de labours, 700 en bois. Nous remarquerons que la vigne occupait le tiers de la surface travaillée avec la charrue.

Arrivent les invasions des Barbares, et les grands propriétaires gallo-romains éprouvent le besoin de se mettre en sûreté avec leurs richesses. Les villas sont fortifiées. On fait mieux encore ; on prend le parti de construire des châteaux forts dans des régions pauvres et difficilement accessibles (4). C'est à cette

(1) *La Gaule avant les Gaulois*, p. 10.
(2) *Historiarum*, liv. XXVIII.
(3) *De Re Rustica*, liv. III, ch. II, cp. IX.
(4) Voir Fauriel. *Histoire méridionale de la France.*

époque qu'il faut vraisemblablement placer l'origine de nombreux châteaux de la Lande.

Durant le haut moyen âge, la fréquence des invasions et des guerres obligea les populations à se placer sous la protection des familles les plus puissantes. Les grands propriétaires gallo-romains devinrent seigneurs féodaux. L'étendue des seigneuries comprit l'ensemble du pays, et les seigneurs se crurent les propriétaires des parties du sol occupées collectivement par les groupes de familles de la classe inférieure. Là comme ailleurs, la propriété individuelle eut raison de la propriété collective, et ce fut pour le bien général, car les familles de la classe inférieure, incapables d'initiative ainsi que nous l'avons constaté, n'auraient pu que très faiblement mettre le sol en valeur.

V. — LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU MOYEN AGE.

Pendant le moyen âge, et en particulier sous la domination anglaise, la Gascogne fut remarquablement prospère au point de vue économique, et cela malgré des guerres fréquentes. Les grandes familles de seigneurs qui se partageaient la propriété de la plus grande partie du pays, ressentirent les heureux effets de cette prospérité.

Un nouveau débouché s'était ouvert : c'étaient les pays du nord de la France et l'Angleterre. Ces pays étaient arrivés à un très haut degré de prospérité agricole depuis que les races particularistes (Francs et Saxons) étaient venus s'y fixer (1).

Les gens issus de ces races avaient mis le sol en valeur beaucoup mieux que n'avaient su le faire les anciens propriétaires gallo-romains, en renouvelant les procédés d'exploitation et d'organisation du personnel.

A cette époque, on commençait à traiter le fer par la méthode dite des forges catalanes. Le soufflet qui envoyait l'air sur le

(1) Voir les articles de M. Henri de Tourville sur l'Histoire de la Formation particulariste.

minerai était mû, non par les bras de l'ouvrier, mais par une chute d'eau.

Ce procédé était plus avantageux que le procédé des forges à bras. Il économisait beaucoup de main-d'œuvre, permettait de traiter de plus grandes quantités de minerai et aussi des minerais bien moins riches. On pouvait traiter les minerais des couches aliotiques de la Lande, qui sont aujourd'hui presque partout épuisés. Les cours d'eau de la Lande réalisaient les conditions d'abondance et de vitesse nécessaires pour produire des chutes d'eau pouvant faire marcher des forges. L'eau sous-aliotique, échappant à l'action du soleil, et ne pouvant filtrer dans le sous-sol à cause de l'imperméabilité de celui-ci, se précipite avec force lorsqu'elle trouve une issue. Les moulins de la Lande ne sont jamais dépourvus d'eau.

Une tradition fait remonter la création des forges d'Uza à l'an 1200 (1).

En Angleterre, l'industrie proprement dite n'était pas développée. Les exploitations métallurgiques signalées par les auteurs anciens avaient dû disparaître. Voici ce que nous apprend une note de M. Francisque Michel (2) : « Les Anglais (au XIIe siècle) n'avaient pas encore appris à produire le sel, le fer, l'acier, les draps. En 1306, l'évêque de Durham ayant établi des hauts fourneaux et promené la cognée dans les bois du domaine de son église, défense lui fut faite par Édouard Ier de continuer de pareilles déprédations. »

Les vins de Bordeaux et du sud-ouest étaient particulièrement recherchés des Anglais. La Normandie venait aussi s'approvisionner à Bordeaux, surtout lorsque Henry III, roi d'Angleterre et duc de Normandie, fut devenu le maître de l'Aquitaine. Les Normands avaient auparavant des vignobles, mais n'obtenaient que des récoltes de médiocre valeur, et, de plus, très aléatoires. Ils avaient plus d'intérêt à faire venir leur vin du sud-ouest qu'à cultiver la vigne chez eux.

(1) Renseignements de M. le comte E. de Lur-Saluces.

(2) Francisque Michel. *Histoire du Commerce de Bordeaux*, t. I, p. 318, n° 3.

La résine a toujours fait l'objet d'une exploitation abondante et lucrative.

La cire, nous apprend Francisque Michel (*Histoire du commerce de Bordeaux*, t. I, p. 94) se vendait au même prix que le vin. Beaurepaire (1) fait figurer la cire et le miel de l'Aquitaine parmi les produits qui faisaient l'objet du commerce de Rouen.

VI. — L'ARISTOCRATIE GASCONNE.

Tous ces faits nous démontrent qu'il a existé en Gascogne, durant l'antiquité et le moyen âge, une classe de très grands propriétaires fonciers qui tiraient de leurs domaines de très gros revenus. Ces grands propriétaires ont constitué, si l'on peut ainsi parler, le point de départ de la vie urbaine. C'est en effet autour de leurs habitations que se sont constituées les diverses agglomérations qui ont été l'origine des villes modernes.

Avant la conquête romaine, les métallurges avaient créé les *oppida*. Certains de ces *oppida* (Auch, Lectoure, Bazas, Sos, etc.) ont subsisté. L'*emporium* de Bordeaux fut aussi créé par les commerçants métallurges.

D'autres agglomérations se créèrent à l'époque romaine autour des villas, et au moyen âge autour des châteaux forts et des monastères. Les monastères avaient été richement dotés par les maîtres du pays qui avaient les moyens de faire de puissantes libéralités. Certaines agglomérations entourées de murs reçurent le nom de bastides.

Les familles de grands propriétaires gascons étaient restées au type que la science sociale appelle la famille communautaire, type caractérisé par ce fait que les membres d'une famille sont portés à vivre ensemble, à rester dans l'indivision, à s'appuyer les uns sur les autres.

Le commerce par caravanes est conservateur de la communauté, tout comme l'exploitation de grands domaines. Ces fa-

(1) *La Vicomté de l'eau à Rouen*, p. 258.

milles n'avaient donc pu subir la transformation radicale que les fiords de Norvège ont imposée à certaines communautés familiales de la Scandinavie, transformation étudiée ici même par M. Henri de Tourville. Aussi n'avons-nous pas été étonnés de trouver dans l'histoire de ces familles de nombreux cas d'indivision entre frères.

Lorsque les enfants d'une même famille ne devaient pas rester ensemble, on partageait les biens. Lorsqu'une fille se mariait, on lui constituait en dot, soit une terre, soit une somme d'argent. Souvent, c'était le père qui, avant sa mort, faisait lui-même les partages des biens entre ses enfants. On faisait autant que possible des parts égales, chacun appartenant à la communauté à un égal titre. Toutefois l'aîné, qui était censé avoir le plus d'expérience et qui avait rendu à la communauté plus de services que les cadets, prenait le domaine principal avec les charges d'ordre politique ou militaire qui s'y trouvaient attachées.

Dans les familles de caravaniers, la femme occupe une situation prépondérante. C'est elle qui a la direction de l'atelier sédentaire, agricole ou industriel. Même lorsque l'homme, de nomade qu'il était, devient sédentaire, il reste des traces de l'ancienne situation. La femme continue à prendre part à l'administration du patrimoine commun. C'est ce qu'on voit bien à la lecture des lettres d'Ausone (1).

Au moyen âge, lorsque le mari se trouvait engagé dans des guerres de longue durée, c'était à la femme qu'incombait la direction des affaires au foyer.

Dans son ouvrage sur saint Austinde, l'abbé Breuils nous montre des dames de noblesse gasconne au XIe siècle, s'occupant de faire planter des vignes, de faire construire des chais (2).

(1) Voir notamment l'ouvrage de M. Jullian (Ausone et Bordeaux).

(2) Nous tenons de M. le comte de Lur-Saluces qu'au XVIIIe siècle, une personne de sa famille (sa trisaïeule), dame d'honneur d'une sœur du roi, utilisait ses congés en s'occupant de l'exploitation de forges situées à Uza dans la Lande. Ce fait porte à supposer que, dans ces familles, les dames devaient s'occuper même des industries les plus difficiles. Les renseignements qu'a bien voulu nous donner M. de Lur-Saluces

Marca (1) nous apprend que Guillaume de Moncade, en prêtant serment à l'évêque de Vicq, se qualifie fils de Guillelme de Moncade sa mère, selon l'usage du temps. Le même historien (2) mentionne une charte de Forto Brascone, dans laquelle il est question d'un plaid où se rendirent des seigneurs et des dames (3).

Lors de la guerre entre la maison de Poitiers et la maison d'Armagnac au sujet de la succession du duché de Gascogne, les parents de Brisce, fille du duc de Gascogne, mariée au comte de Poitiers et morte sans enfants vivants, prétendaient, pour avoir dans leur famille le duché de Gascogne, que les biens paternels et maternels devaient revenir chacun à sa souche. C'était la coutume de Gascogne. Le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, s'appuyait sur le droit romain qui proclamait l'hérédité entre frères consanguins. Il y avait le conflit entre deux conceptions juridiques émanant de deux états sociaux différents.

La richesse, d'une part, la vie urbaine de l'autre, entraînaient les Gascons à dépenser beaucoup. Les villas de l'époque gallo-romaine, dont on trouve de nombreux vestiges dans toute la Gascogne, attestent un très grand luxe. Les écrits des contemporains, soit d'Ausone, soit de Sidoine Apollinaire, donnent des détails fort curieux sur cette vie fastueuse. Il en était de même au moyen âge. L'abbé Breuils (*Histoire de saint Austinde*, p. 97) mentionne les riches pièces d'orfèvrerie possédées par le duc de Gascogne, ainsi que par les comtes d'Armagnac et de Fezensac.

VII. — L'ÉVOLUTION FÉODALE DE L'ARISTOCRATIE GASCONNE.

Le pays de Gascogne était autrefois réputé le plus riche de France. C'est d'ailleurs ainsi que Montluc le caractérise au cours de ses *Commentaires*. On n'a donc pas lieu d'être étonné si,

nous ont particulièrement aidé dans cette étude. Nous lui en exprimons toute notre reconnaissance.

(1) *Histoire du Béarn*, p. 567.

(2) *Histoire du Béarn*, p. 421.

(3) Adiverunt placitum ubi erant Bernadus Tumapaler et multi alii utriusque sexus.

en lisant l'histoire, on s'aperçoit que notre région a été à plusieurs reprises envahie ou simplement menacée par des conquérants d'origines très diverses.

En 276-277, les Germains, profitant de la faiblesse des légions qui gardaient le Rhin, envahirent la Gaule et se jetèrent sur l'Aquitaine. Bordeaux fut incendié et ruiné. Lorsqu'on reconstruisit la ville, on l'entoura de remparts.

Au commencement du ve siècle, arrivèrent les Wisigoths. Les familles gallo-romaines firent avec eux bon ménage. On voyait en eux des protecteurs qui continuaient la tradition romaine et qui maintenaient la paix. Grâce à eux, on pouvait jouir, comme par le passé, des richesses du pays et des agréments de la vie facile.

Ensuite vinrent les Francs-Mérovingiens. Les successeurs de Clovis se partagèrent le pays en le découpant d'une manière bizarre. Chaque roi voulait sa part, et de là des guerres fréquentes entre les princes mérovingiens. Dans ces conditions, les Aquitains ne considérèrent plus comme leurs maîtres les princes francs qui pouvaient changer d'un moment à l'autre. Le vrai chef du pays fut le duc de Gascogne, ainsi nommé parce que sa mission était de protéger le pays contre les pillages et les invasions des Basques ou Vascons. Le pays soumis à son autorité porta désormais le nom de Vasconie ou Gascogne.

L'autorité des Mérovingiens n'était que nominale. En réalité, l'Aquitaine était indépendante. Une tradition prétend même que les ducs étaient élus par les grands du pays. Ces ducs étaient quelquefois appelés princes.

Au viiie siècle, les Arabes envahirent le pays et entrèrent à Bordeaux, après de sanglantes batailles. Ils furent vaincus à Poitiers, par Charles Martel, qui avait à ses côtés Eudes, prince des Aquitains. Hunald, fils d'Eudes, se brouilla avec Charles Martel, qui marcha contre lui et occupa Bordeaux, mais finit par lui laisser sa principauté. A la mort de Charles Martel, Hunald et son fils Waïfre luttèrent plus de vingt ans contre Pépin le Bref et de Charlemagne. Waïfre périt assassiné et Charlemagne devint le maître du pays.

Après la mort de Charlemagne, l'autorité du roi de France faiblit de plus en plus. Alors survinrent les invasions des Normands, qui saccagèrent à plusieurs reprises le pays tout entier. Le souverain carolingien ne s'occupant plus des affaires du pays, le vrai maître fut encore le duc de Gascogne.

Ces ducs de Gascogne, qui étaient en même temps comtes de Bordeaux, avaient des domaines importants dans la région pyrénéenne. Ils possédaient le comté de Bigorre, qui comprenait une grande partie de la riche plaine de Tarbes. Ils étaient de plus rois de Navarre. On comprend alors qu'ils aient été amenés à maintenir l'ordre parmi les populations basques si portées aux troubles et aux pillages. Ils devaient même souvent intervenir au delà des Pyrénées où les guerres étaient fréquentes, surtout dans ces temps troublés.

Au XIe siècle, par suite d'un mariage, le duché de Gascogne passa dans la maison des ducs d'Aquitaine qui résidait à Poitiers. Il y eut, au sujet de la succession de ce duché de Gascogne, une guerre entre le comte d'Armagnac et le duc d'Aquitaine. (Nous avons vu plus haut le motif de cette guerre qui se termina par la bataille de Castelle où Tumapaler, comte d'Armagnac, fut vaincu.) Au XIIe siècle, par suite du mariage d'Éléonore d'Aquitaine, le duché de Gascogne passa, avec celui d'Aquitaine, dans la maison des rois d'Angleterre.

La Gascogne fut alors disputée entre la France et l'Angleterre, et les seigneurs gascons prirent parti, les uns d'un côté, les autres de l'autre. Ces guerres ne prirent fin que lors de la soumission de Bordeaux sous Charles VII (1453). Elles entretinrent dans la noblesse gasconne le goût des expéditions militaires, et, par suite, le caractère aventureux.

Cependant le rôle militaire de cette noblesse ne se termina pas avec la guerre de Cent ans. Sous Charles VIII et Louis XII, bien des gentilshommes appartenant aux plus anciennes familles du sud-ouest se firent remarquer dans la guerre d'Italie.

« Ce nom de Gascon, dit Brantôme, s'était répandu dans toute la Chrétienté, voire une partie du monde, voire que tout soldat français, mais qu'il fut vaillant, on le tenait pour Gascon. Ce par-

ler était commun de dire : « Sont tous des Gascons », et avec cela très redoutés, tant par vaillance, que par leurs ravages et pilleries, à quoi ils ont été fort sujets, de sorte qu'en Italie règne encore ce mot quand on veut donner une malédiction à un autre, on dit : « Que te posse videre cent Gasconi allogiati in tua casa ! » Puissé-je voir cent Gascons logés chez toi ! »

Les guerres de religion fournirent encore aux Gascons les moyens de se signaler par de nouveaux faits d'armes. Par esprit de clan, les uns s'étaient rangés du côté des protestants, les autres du côté des catholiques. La Gascogne fut particulièrement éprouvée par ces guerres, parce que, selon l'expression de Montluc, *la noblesse y était fort abondante*.

Le pays fut encore troublé par les guerres de la minorité de Louis XIII, et par les guerres de la Fronde.

On peut donc dire, sans exagérer, que, depuis l'origine du moyen âge jusqu'à l'apogée de la monarchie absolue, sous Louis XIV, la Gascogne a été le théâtre de guerres qui se sont succédé presque sans interruption et qui ont entretenu dans la classe supérieure ces tendances belliqueuses et aventureuses dont nous venons de parler.

Dans ces guerres, les seigneurs gascons se trouvèrent directement en rapport avec les rois de France. Ceux-ci voyaient en eux des guerriers très braves par tradition, et aussi des gens possédant des aptitudes administratives dues à l'habitude de diriger de vastes et nombreux domaines. Ils furent amenés à leur offrir de hautes charges dans le gouvernement. Servir le roi de France fut une tradition dans ces familles, et cette tradition fut d'autant plus facilement suivie que l'exploitation des domaines d'où l'on tirait des revenus était chose relativement facile. Les familles étaient nombreuses, et, en vertu de la formation communautaire, on était porté à se soutenir entre parents. Pendant qu'un membre de la famille remplissait une charge à la cour, un autre s'occupait de la culture des vignobles, de la vente des blés, ou même de l'exploitation d'une forge. On pouvait d'ailleurs compter sur des tenanciers, laborieux et fidèles par tradition.

Toutefois, la vie à la cour et les expéditions guerrières ne vont

pas sans entraîner de grandes dépenses. Il arrivait parfois que les revenus des biens familiaux ne suffisaient pas, d'autant plus qu'on était parfois conduit à en négliger la bonne administration. Déjà, par tradition, on aimait le luxe.

Dès le XVe et le XVIe siècles, bien des familles nobles sont ruinées. M. Luchaire nous représente Allain le Grand, sire d'Albret, hors d'état de payer ses officiers (1). Ce seigneur vend plusieurs de ses biens, notamment l'hôtel de Tartas qu'il possédait à Bordeaux et qui avait apartenu aux anciens vicomtes de Tartas. Les Foix-Candale s'éteignent dans la personne de leur dernier descendant mâle, Henri de Foix-Candale, dont la sœur épouse le duc d'Épernon en lui apportant les biens de sa famille, mais avec beaucoup de dettes. Beaucoup de châteaux du Bordelais passent entre les mains de familles récemment enrichies (2).

Nous avons essayé de décrire l'évolution de l'aristocratie gasconne depuis le caravanier ligure jusqu'au seigneur féodal et au noble grand fonctionnaire du pouvoir royal. Nous devons maintenant étudier les familles qui vivent dans les villes côte à côte avec les familles nobles et qui ont subi directement leur influence.

(*A suivre.*)

J. GARAS.

(1) Voir l'ouvrage de M. Luchaire. *Allain le Grand, sire d'Albret.*
(2) Voir Jullian. *Histoire de Bordeaux.*

L'ÉPARGNE

DANS UN VILLAGE CHAMPENOIS

Dans l'étude d'une famille instable [1], ou d'un groupement de familles instables, tel qu'un village, il est plus difficile que partout ailleurs de déterminer le fait social *dominant* autour duquel se groupent tous les autres faits sociaux, qu'ils soient sa cause ou sa conséquence. Et cependant, il en est nécessairement un vers lequel tous les efforts convergent et qui gouverne tout le reste, parce qu'il est comme la charpente *artificielle* qui permet à ces familles, instables par nature, de subsister et de se reproduire dans leur propre type.

Or, dans le village champenois que j'ai pris comme sujet d'observation, le fait dominant me paraît être l'*épargne*, l'épargne poussée à ses dernières limites, l'épargne avec tout un cortège de conséquences souvent inattendues et vraiment curieuses.

Voyons d'abord — et le plus minutieusement possible — le théâtre géographique et social où elle a pu si merveilleusement se développer, et nous arriverons ensuite tout naturellement, par l'enchaînement des choses, sous le contrôle de l'observation, à constater ses effets, plus ou moins marqués, dans tout le domaine des faits sociaux.

Le village de M*** est situé au sud-sud-ouest de la Champagne pouilleuse, presque aux confins nord-ouest de la Bourgogne, à

1. On appelle *famille instable*, en science sociale, celle qui n'assure l'établissement de ses enfants, ni par l'association patriarcale, ni par l'aptitude individuelle à se créer un domaine.

l'est et aux pieds du Pays d'Othe et des dernières ramifications des collines du Sénonais, exactement à la hauteur du 48° de latitude nord, et un peu à l'ouest du 2° de longitude est. Le territoire de la commune s'allonge, à peu près dans la direction du nord au sud, en suivant une dépression assez sensible du terrain et en formant une sorte de cuvette évasée qui aboutit à la vallée d'E***, couverte de prairies. Il est partagé du reste par une petite rivière sinueuse, qui parcourt elle-même cette vallée pour se jeter ensuite dans l'Armance et de là dans l'Yonne. Cette conformation du terrain, prédisposé pour l'agriculture, a l'avantage de présenter dans une large proportion les sols les plus variés et par conséquent de permettre les récoltes les plus diverses. On y voit en effet des céréales de tout genre, des prairies artificielles, des arbres à fruits, des vignes sur le coteau, et des prairies naturelles dans la vallée humide et bien irriguée que je citais plus haut. On trouvait autrefois un assez grand nombre de noyers, mais les fortes gelées des hivers rigoureux leur ont porté un coup fatal, ce qui a réduit à sa plus simple expression le petit produit des noix et celui de leur transformation en huile à manger. Les terres, généralement faciles à cultiver, ne demandent guère qu'un cheval ou deux, qui, avec une ou deux vaches et quelques animaux de basse-cour, composent tout le bétail d'une exploitation ordinaire. On ne rencontre guère de moutons que dans les plus grandes exploitations, qui les font paître dans les terres dures et sur les pentes moins productives de Trois-Monts ou de la Vallée-au-Diable. L'élevage y est inconnu, pour cette raison bien simple que les pâturages sont très éloignés des maisons d'habitation et sans aucune clôture naturelle.

Tel est, en quelques mots, le théâtre physique où nous allons voir se dérouler les phénomènes sociaux que nous nous proposons d'étudier et qui se rattachent plus ou moins tous à cette conformation naturelle du lieu.

Et tout d'abord, est-il besoin de noter que la principale occupation est l'exploitation par la culture de cette fertile contrée dont j'esquissais les traits plus hauts? L'effort dominant porte

tout naturellement de ce côté. On est avant tout cultivateur, on l'est dans toute l'acception du mot, on se donne à ce genre de travail d'une façon absolue, corps et âme, pourrais-je dire ; on ne fait aucune délégation à des sous-ordres pour tout ce qu'on peut faire par soi-même ; on est attaché au sol par des liens plus forts que ceux des serfs d'autrefois, par cette passion de lui faire produire le plus possible, jointe à cette sorte de reconnaissance qu'on a pour lui de ce qu'il paie largement des efforts donnés. Ce n'est pas que l'agent le plus puissant de la production se trouve ici dans l'intelligent emploi des procédés nouveaux de culture et du machinisme agricole : on est encore trop défiant pour accorder une large place à ces auxiliaires récents. Mais la tradition, d'esprit éminemment exclusif, livre à tous le secret des fortunes de chacun ; ce secret, c'est le travail, le travail acharné. A nuls autres mieux qu'à ces paysans champenois la maxime latine ne peut s'appliquer : *Labor omnia vincit improbus*. L'adjectif « laborieux » est dans toutes les bouches ; il est le seul qualificatif employé à l'éloge, et nulle part ailleurs assurément il n'est pris dans un sens plus entier, plus absolu : on lui fait rendre tout ce qu'il contient, tout ce qu'il sous-entend d'efforts, de sacrifices, de peines, de victoires sur soi-même, de soumission aveugle au noble maître qu'on s'est librement donné, le travail. On est véritablement le serviteur du travail ; nous verrons par la suite qu'on en est quelquefois l'esclave.

J'insiste particulièrement sur ce fait, parce qu'il est bien près d'être le trait social dominant de ces populations ; parce qu'il est assurément leur trait le plus apparent, et qu'il faut pénétrer bien avant dans l'étude de leur vie pour saisir qu'au-dessus de lui et antérieurement à lui, il y a le but final qui le détermine, qui en est à la fois la cause et la conséquence, je veux dire l'épargne. L'épargne est précisément le but essentiel poursuivi et atteint par ce travail intense, moyen le plus sûr, ou plutôt seul moyen pratique et connu, que ces gens aient à leur disposition.

A deux et trois heures du matin, au moment de la fauchaison

ou de la moisson, ils quittent leur demeure, la faux sur l'épaule, le carnier garni de vivres pour la journée et, quand la nuit est venue, on surprend dans ce long village des pas lents et lourds et de grises silhouettes : ce sont eux qui reviennent harassés, et qui le lendemain recommenceront la même besogne. En temps ordinaire, debout à l'aube, ils vaquent aux occupations de la saison, ne négligeant rien, apportant un soin méticuleux à tout ce qui doit les préoccuper. Le lever matinal, l'énergie au travail sont tellement ancrés dans les habitudes de la population que je puis citer ce fait d'un étranger, venu pour s'établir dans le pays, et obligé de le quitter pour échapper au ridicule et aux plaisanteries que lui valaient sa mollesse au travail et son peu d'énergie. Il n'était pas digne de la corporation de travailleurs à laquelle il était venu se joindre; on le lui fit bien vite comprendre et il préféra, plutôt que de se réformer, sacrifier à sa nature indolente et prendre une ferme isolée exempte du contrôle souvent exigeant des voisins.

La préparation de la terre, son labour soigné, son effritement convenable, sa propreté absolue sont leur soin constant. Une partie de leur vie se passe « *à charrue* » comme ils disent, et il est même curieux, en février ou mars, de voir ces coteaux morcelés qui entourent le village, garnis de charrues et d'attelages bigarrés, et le silence de cette petite retraite laborieuse seulement troublé par les commandements consacrés « Hue, oh! — Oh! — Dia, viens ici! — Holà! » On sent que pour tous ces gens la terre est leur atelier, où ils ont toujours à faire, où ils passeront leur vie, sinon gais, du moins satisfaits, de même que le commerçant dans son magasin et l'industriel dans son usine. Et cet atelier les absorbera tous, hommes, femmes et enfants, sinon de la même façon, du moins pour le même but, et je dirai, avec la même rigueur. La femme « va aux champs » beaucoup plus qu'elle n'est à la maison; elle y seconde l'homme dans ses travaux, ayant aussi sa tâche propre dans l'atelier agricole : elle fane et met en meule les foins, compose les gerbes de blé et les charge sur les voitures, désherbe les champs, roule les terres après les gelées d'hiver. Je disais plus haut que l'outil

favori de l'homme était la charrue, ceux de la femme sont le râteau et la serpette pour « sarcler ». Inutile d'ajouter qu'en plus elle a sous sa garde l'étable et ce qui en est la conséquence directe, la laiterie. Les soins du ménage viennent ensuite et sont par là même un peu négligés; mais qu'importe, là n'est pas le centre du travail : la maison est vide la plupart du temps; la tenue de cette maison devient donc chose secondaire. Du reste, souvent cet inconvénient n'est qu'apparent par suite de l'existence dans la famille d'une fille, qui, elle, garde la maison et coud de la bonneterie. Cette occupation, très générale dans la contrée, vient directement de Troyes, qui possède une agglomération considérable de fabriques de bonneterie, et qui n'est distant que de quelques lieues. Toutefois, le pays est trop essentiellement agricole pour faire large place à l'industrie. C'est un surcroît de gain qu'on accepte, un travail facile et de simple couture qu'on peut faire à temps perdu, mais qui ne rappelle en rien les petits ateliers de bonneterie qui fonctionnent dans les alentours de Troyes, à Estissac, à Marcy-en-Othe, à Aix-en-Othe, et qui du reste tendent de plus en plus à disparaître en présence du développement de la grande manufacture.

Le village comprend environ cent foyers agglomérés, avec une large banlieue morcelée. Bien qu'il soit assez difficile d'établir une moyenne dans le nombre d'hectares et la nature des terres exploités par chaque famille, je tenterai cependant d'en dresser un tableau aussi exact que possible; mais auparavant il me semble utile de dire un mot des mesures usuelles du pays, pour les employer ensuite sans crainte d'obscurité. Il est à remarquer que ces unités de mesure sont toutes de petites mesures, ce qui s'explique bien par suite du morcellement du sol, et par suite de la petite contenance de chaque pièce de terre. Ainsi on a : la *corde*, qui vaut 42 centiares; le *quartier*, 25 cordes; le *demi-arpent*, 21 ares 10, et l'*arpent*, 42 ares 20. Dans cette échelle de mesures, c'est donc l'arpent qui est l'unité maximum et sa contenance, comme on le voit, est moindre que dans la plupart des pays, où il vaut 51 et même 52 ares. Cela sans doute est très

fâcheux pour l'application du système métrique, mais cela se conçoit très bien : possessions petites, mesures petites. Ajoutons que la mesure de capacité pour les vins, qu'on récolte soi-même, subit jusqu'à un certain point la même influence. La *pièce* porte le nom de *riston* et contient 210 litres. Elle est assez rarement employée et le véritable tonneau courant est la *feuillette* de 140 litres.

Chaque maison est accompagnée généralement de ses étables, plus ou moins pauvres, et entourée d'un jardin, la plupart du temps assez vaste pour y cultiver des légumes, parfois même quelques fleurs.

Pour ce qui est de l'exploitation proprement dite, elle se compose de terres labourables, de vignes et de prés. Les terres labourables forment un ensemble d'une douzaine d'arpents environ, répartis en une vingtaine de parcelles disséminées aux quatre coins du territoire de la commune. Il en est de même des vignes qui, en quantité moindre, ont une moyenne plus faible encore : 10 à 12 cordes, réparties en cinq ou six parcelles. Quant aux prés, on peut dire que la moyenne est de 2 arpents et demi.

On le voit, nous sommes dans un pays essentiellement morcelé, toujours assujetti, ai-je besoin de le dire, au partage égal, qui le subdivise à l'infini et qui lui enlève une partie de sa valeur par la perte de temps, souvent considérable, qu'occasionne dans le travail la dispersion des pièces de terre appartenant à une même exploitation. Il n'est pas rare de posséder une languette de terrain à 2 ou 3 kilomètres du village, d'une contenance si infime que, quand on s'y rend pour la travailler, il faut aller terminer sa journée ailleurs, ce qui, dans le fait, oblige assez souvent à se transporter à une distance égale pour rejoindre une autre parcelle. On voit immédiatement quelle perte de temps en résulte, sans compter la déperdition de forces du travailleur. Arthur Young, dans son *Voyage en France* de 1786, constate déjà, en explorant des contrées voisines de celles que je décris, l'extrême morcellement du sol et déclare qu'il a vu des centaines de parcelles de 10 ares, de

5 ares et même de 2 ares. Rien n'est donc changé à ce point de vue : on possède peu, quelques hectares en tout, subdivisés en une quantité de lopins de terre, mais on s'y donne tout entier, c'est-à-dire qu'on y apporte tous ses soins, qu'on cultive par soi-même et que la plupart du temps on cultive bien. Donc pas de fermiers, mais tous propriétaires, exploitant eux-mêmes. Pas non plus de terrains communs; la propriété est individuelle, sauf toutefois quelques pâturages abandonnés aux bestiaux du village, que conduit dans la belle saison un gardien communal. Un nombreux bétail n'est pas possible : un ou deux chevaux, forts et de bonne race, suffisent amplement à l'exploitation, une ou deux vaches laitières pour les besoins du ménage, avec quelques animaux de basse-cour, poules, oies et canards. J'en dirai autant des instruments de travail. L'outillage agricole, bien qu'assez perfectionné, est réduit au strict nécessaire et on évite soigneusement les dépenses considérables qu'entraine l'emploi de certaines machines perfectionnées et coûteuses, dont la petite culture du reste peut aisément se passer. C'est ainsi que, pour le battage des grains, on utilise peu la machine à vapeur; on préfère les batteuses de second ordre à moteur animal, parce qu'elles sont moins dispendieuses. Et encore sont-elles en quelque sorte un instrument *banal*, au sens féodal du mot : c'est-à-dire qu'un individu de la collectivité en fait un jour la dépense, et elle sert ensuite à tous les habitants qui se réunissent entre eux pour fournir des journées complètes de travail. Dans bien des maisons encore, aux journées sombres d'hiver, où l'on ne sait que faire dehors, le battement monotone des fléaux retentit sur l'aire des granges : c'est le moyen d'employer les heures inoccupées et de respecter davantage la paille, qui sort toujours plus ou moins abîmée des machines mécaniques.

Si de l'examen des instruments de travail nous passons à celui du mobilier meublant et personnel, nous allons trouver une parcimonie plus grande encore. Les premiers du moins sont indispensables aux moyens d'existence; par le savoir de celui qui les manie, ils sont des agents actifs de production : le reste

est chose secondaire. Le mobilier des habitations est tout ce qu'il y a de plus modeste, mais solide cependant, parce qu'on n'aime pas à le renouveler souvent. La garde-robe est tout ce qu'il y a de plus simple au monde; les bijoux, vrais ou faux, n'ont pour ainsi dire pas cours. Ils se réduisent à une montre pour les hommes, à une chaîne d'or pour les femmes, et à une alliance quand elles sont mariées. Le luxe est pour ainsi dire complètement banni de ces demeures d'apparence plutôt austère, ou, s'il s'y rencontre, c'est sous la forme d'une pendule de plus ou moins mauvais goût et d'un buffet de noyer ou de chêne ciré, deux choses utiles en elles-mêmes, mais pour lesquelles on a quelque peu sacrifié à l'œil.

J'ai envisagé jusqu'ici la masse générale de la population du village de M***, j'en ai indiqué les occupations favorites, j'ai parlé des propriétaires en un mot, et des propriétaires agricoles, mais il va sans dire qu'à côté d'eux, il y a, comme dans tous les villages, un petit noyau de commerçants pour satisfaire aux besoins élémentaires de la vie. De plus, nous voyons figurer les différents métiers qui répondent à la nécessité d'avoir sous la main les services du maçon, du charpentier, de la couturière, du cordonnier, etc. Notons enfin ceux que la richesse a oubliés, ceux qui ne sont pas propriétaires, ceux qui, sans capacités spéciales, n'ont que leur activité et leurs bras comme capital, également aptes pour l'ordinaire à toutes sortes de besognes simples et que je réunirai sous la dénomination de manouvriers. Il est intéressant, à l'occasion de cette petite classe de salariés, de constater que le salaire est toujours payé en argent et généralement à la journée. Modeste, il y a vingt-cinq ans, il tend tous les jours à augmenter. La couturière, qui autrefois arrivait en journée à 7 heures du matin, prenait 15 sous; aujourd'hui, elle en demande 30 et n'arrive que vers 9 heures. Le charpentier touche 5 francs, sans la nourriture; le maçon, seulement 4 francs. Le cultivateur et le manouvrier se contentent généralement de 2 francs, mais avec la nourriture.

Ici encore, comme nous l'avons déjà remarqué au cours de

cette étude, la conséquence que l'on peut tirer de ces observations, c'est que tout converge vers l'épargne. Aux gains à longue échéance, on préfère ceux plus sûrs de chaque jour; aux paiements plus ou moins appréciables en nature, on préfère la pièce d'argent, celle que nous allons voir tout à l'heure se glisser dans le « bas de laine » du thésauriseur, ou se transformer, après maintes hésitations, en la parcelle de terre qui arrondira le patrimoine et augmentera la propriété foncière, la seule vraiment appréciée.

On a défini très justement, dans cette revue même, l'épargne en disant qu'elle est « la soustraction des produits à la consommation, et l'emmagasinement de ces produits » (R. Pinot). Or, c'est bien là le caractère dominant des populations que j'examine : « on met de côté », on épargne, on est intéressé. Et cela est si vrai, que la fortune moyenne de chaque famille peut être évaluée à 20.000 francs. Et pour cela, que de fatigues, que de peines, que de sueurs, que de privations! Mais qu'importe : on est riche ou, ce qui est équivalent, on a « du bien ». Il est facile de discerner immédiatement les qualités maîtresses de ce pays, qui sont l'économie, l'ordre, le travail, les meilleurs auxiliaires de l'épargne; mais on conçoit bien facilement aussi ses écarts qui résultent fatalement de l'excès même de ces précieuses qualités. C'est le cas ou jamais de répéter le vieil adage latin : *In medio virtus!* J'irai presque jusqu'à dire que l'envers de la médaille est plus accentué que la face, et qu'il en résulte une déviation fâcheuse de tous les mobiles de la vie. L'épargne devient une hantise, une idée fixe et, au lieu de rester le moyen infiniment honorable d'avoir une vie plus large, d'apaiser les craintes de la vieillesse, d'atténuer les hasards de l'établissement des enfants, elle devient le but, et malheureusement le but unique de la plupart de ces familles. Nous verrons dans la suite tout lui obéir, tout s'incliner devant elle, les sentiments les meilleurs se fausser, l'intelligence elle-même s'obscurcir, au point d'admettre, de la meilleure foi du monde, certains procédés plus ou moins indélicats comme par-

faitement honnêtes, dès que la question d'argent est en jeu. Aux plus habiles de vaincre. Et pour y atteindre, chacun déploie une émulation au travail qui serait des plus louables, si elle n'engendrait comme conséquence presque fatale l'amour-propre exagéré et, la plupart du temps, l'envie sourde, persévérante, infatigable, qui est assurément l'un des ressorts les plus puissants qui fassent travailler ces gens jusqu'à épuisement, jusqu'à extinction. On se privera de tout s'il le faut, on ne dormira plus, on s'acharnera au travail; mais, coûte que coûte, on aura un arpent de terre de plus que son voisin. Voilà en deux mots le raisonnement intime de la plupart de ces paysans; ou, s'ils n'en arrivent même plus à bien se formuler ce raisonnement, c'est le fait de l'habitude, la résultante de la tradition, de la seule tradition peut-être qui soit encore bien vivace.

L'épargne, ainsi chèrement acquise, reçoit deux destinations : avec elle, on achète du terrain, ou, ce qui est encore dans les mœurs anciennes du pays, on pratique l'épargne du « bas de laine ». C'est ce dernier moyen qui a toujours prévalu dans les temps troublés de notre histoire contemporaine. Ainsi, en 1870, les vieillards mettaient en lieu sûr leurs économies — qui montaient souvent à plusieurs milliers de francs — les uns sous l'aire de la grange, les autres dans leurs étables sous une poutre, d'autres enfin dans leur jardin au pied de tel ou tel arbre. Il est très sérieusement permis de croire que plusieurs de ces sommes ont dû être complètement perdues, soit par suite d'aliénations du lieu de dépôt après décès, soit par suite de simple oubli de la part des vieillards qui avaient enfoui leur trésor dans ces conditions. Je n'en veux pour preuve qu'un fait qui m'a été rapporté et dont je garantis l'authenticité : c'est la découverte, après plusieurs années, d'une somme assez importante en piochant dans les décombres d'une maison. Je dois ajouter, pour être complètement exact, que, depuis quelques années, par suite peut-être des moyens de transports plus faciles, par suite de l'instruction plus répandue, on se hasarde plus communément à confier son capital-argent à des banquiers et à lui faire produire un intérêt.

Jusqu'ici, nous avons plus particulièrement envisagé la partie en quelque sorte matérielle de notre monographie, nous avons détaillé les causes du lieu et du travail, en même temps que la forme de la propriété, et nous sommes arrivés, en montant toujours, jusqu'à l'épargne, qui est, d'après nous, le point culminant de l'histoire sociale du paysan de cette partie de la Champagne.

Maintenant il nous reste à redescendre l'échelle des conséquences. Elles sont nombreuses et intéressantes. Si ardus et si indifférents qu'aient pu paraître certains détails de mon étude dans son début, ils étaient nécessaires comme devant avoir une répercussion sensible dans la suite de mes observations, en abordant la partie la plus attrayante, si je ne me trompe, de mon exposé, l'histoire des mœurs de ce pays, la genèse et le mode de développement des familles, en les faisant revivre elles-mêmes autant qu'il se peut pour en noter les traits saillants et par là même les distinguer nettement et consciemment de leurs voisins, dont ils diffèrent. C'est ce qui fait l'utilité de la géographie sociale : elle tire de là son puissant intérêt.

La famille n'existe pour ainsi dire que de nom, et bien qu'on « cousine » beaucoup dans le village de M***, plus que partout ailleurs, les liens réels de la parenté font défaut. La douceur du foyer, qui fait le charme de certains pays, où l'on aime à se retrouver au soir de laborieuses journées au milieu de ses enfants, est absente de ce pays champenois. Ce qui constitue le cadre même de la famille n'existe pas.

La femme est l'associée du travail du mari, à la maison, aux champs, partout. Elle *sarcle* au printemps, c'est-à-dire qu'elle passe des journées entières à arracher minutieusement des récoltes futures les mauvaises herbes et les chardons; elle fane et emmeule au moment des foins, avec une énergie souvent égale et quelquefois supérieure à celle de l'homme, se débarrassant du *caraco*, incommode pour ces rudes besognes, ne conservant qu'une jupe courte, adaptée aux évolutions rapides, coiffant un large chapeau de paille pour se préserver du soleil.

Au temps des moissons, elle ratèle, fait les gerbes, constitue les moyettes, en un mot laisse à l'homme le fauchage, et s'occupe du reste, souvent même du chargement des voitures. Aux vignes, c'est elle qui *école* et qui vendange. La culture et l'entretien du jardin, attenant à sa maison, sont presque exclusivement son affaire. Qui ne voit immédiatement que, dans ce centre familial, il n'y a place que pour le travail qui conduit à l'épargne? Le mariage, guidé par l'intérêt, unit deux forces, deux énergies laborieuses, deux volontés qui tendent au même but, et non deux cœurs qui s'aiment, deux âmes qui cherchent à s'élever. Aussi, de l'éducation des enfants, l'idée motrice de Dieu est généralement absente. On croit plus aux conseils d'économie, au miroitement de la richesse, à la crainte de la pauvreté comme stimulants du travail pour les enfants, qu'à l'austère devoir du labeur présenté comme une loi de Dieu, et c'est peut-être la seule tradition qui se conserve de famille à famille et qui constitue par là même la tradition du pays tout entier.

A part cette direction générale de l'esprit, les enfants croissent un peu comme ils veulent, recueillant de leur passage à l'école un vernis superficiel, qui les rend souvent hautains et prétentieux, et les pousse dans leurs manières à l'imitation malheureuse et maladroite d'individus plus élevés qu'eux.

Leur établissement par le mariage les éloigne généralement du pays, par suite de la baisse presque constante de la population, qui n'est actuellement que de 370 habitants, alors que, il y a sept ou huit ans seulement, elle était de 450. Chaque année donc, ce sont de nouveaux départs, le plus souvent motivés par le mariage, mais quelquefois par la ruine, car on est alors l'objet d'une pitié méprisante qui fait qu'on a tout intérêt à émigrer pour tâcher de remonter son bilan d'une façon ou d'une autre. Les célibataires vieux garçons sont nombreux et certains sont légendaires par les manies inévitables qu'ils acquièrent dans cette vie d'homme seul, n'ayant dans l'esprit qu'une idée fixe, celle de gagner de l'argent. Ils ne sont généralement pas mal considérés, parce que leur magot est souvent important — et ardemment convoité par les neveux et nièces, qui ne leur

ménagent pas certaines prévenances attentionnées, dont ils sont du reste loin d'être dupes. La domesticité est généralement inconnue dans ce village de petite culture, où les bras de la famille, y compris ceux de la femme, bien entendu, suffisent largement à l'exploitation. Deux raisons ruinent presque entièrement l'autorité morale des vieillards : ils ne peuvent plus produire et ils coûtent à entretenir. Leur rôle est donc fini : on les tolère, tout en souhaitant peut-être la fin des dépenses inutiles et la réalisation de l'héritage qu'une vie prolongée fait parfois trop attendre.

Nous venons d'étudier en détail la structure de ces populations particulières de la Champagne : entrons maintenant dans leur existence même, considérons les différents éléments qui constituent leur *modus vivendi* habituel, les accidents qui viennent dévier dans un sens ou dans l'autre le cours régulier et monotone de leur existence, les faits saillants qui la dominent, les petits faits de tous les jours qui la composent, le cadre dans lequel elle se meut, toujours ou à peu près toujours le même.

En fait, cette existence est bien près d'être celle d'un ascète sans préoccupations morales ni religieuses, d'un Spartiate modernisé, où Plutus a vaincu Mars. Même sobriété dans la nourriture : le pot-au-feu ne revient pas tous les jours sur la table de ces paysans riches ; la plupart du temps, ils se contentent de légumes, d'œufs ou de lard, auquel ils ajoutent quelquefois un morceau de porc frais ou de « salé ». Leur boisson ordinaire est ce qu'ils appellent du « râpé », ou piquette, confectionné avec les marcs déjà utilisés et qui a un vague goût du vin aigre, fortement additionné d'eau.

Pour ce qui est de l'habitation, elle est généralement bien construite et solide, mais un peu massive de formes et sans élégance. C'est le foyer, autour duquel ne s'asseoit qu'une famille réduite à un ou deux enfants au plus : d'où il suit que la réunion de deux ou trois chambres suffit amplement. « La stérilité étant un des traits ordinaires de ce régime, remarque Le Play en étudiant la famille instable, les habitations se ré-

duisent aux proportions strictement nécessaires pour loger deux époux et deux jeunes enfants (1). »

La maison se compose ordinairement d'une vaste cuisine, qui sert en même temps de salle à manger et de chambre à coucher, et communique avec un « cabinet » où l'enfant couche. Un couloir la sépare d'une chambre plus soignée, ornée d'une glace et de meubles en bois vernis ou ciré, décorée du titre de *belle chambre :* on s'en sert rarement, elle est en quelque sorte le luxe de la maison.

Je donne ici ce plan :

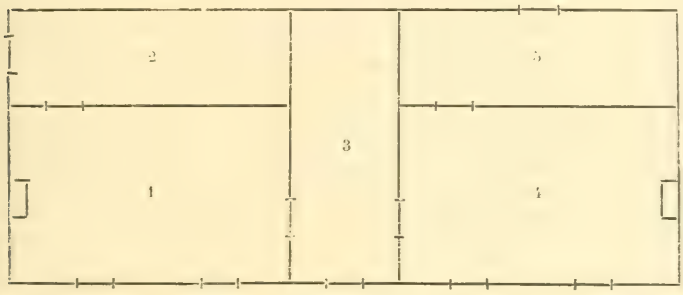

1. — Cuisine. 2. — Cabinet.
3. — Couloir. 4. — Belle chambre.
5. — Chambre de débarras ou laiterie.

En ce qui concerne le vêtement, une évolution vers le luxe de mauvais goût se produit insensiblement. A la grande simplicité d'autrefois, succède un besoin de frapper l'œil par des parures éclatantes, des imitations malheureuses des modes de Troyes, importées dans le village avec le travail de la bonneterie. La jeune fille ou la jeune femme se hâte, dans ses courts loisirs, de coudre quelques douzaines de gilets ou de bas de coton pour se permettre d'ajouter quelques garnitures voyantes à sa robe de pacotille ou quelques fleurs à son chapeau de mauvaise qualité. La chaîne d'or, l'alliance et le gobelet d'argent, seuls bijoux convoités par les jeunes filles riches d'autrefois, sont remplacés par les pendants d'oreille de clin-

(1) Le Play. *Réforme sociale en France*. t. II. ch. XXXIV.

quant et les chaînes de montre plus ou moins chargées d'imitations de perles fines et de pierres précieuses.

L'homme au contraire en est resté, sous le rapport du costume, aux anciennes traditions. La redingote noire et le chapeau de soie de son mariage font tous les frais de son élégance plutôt rudimentaire. Il revêt ce vêtement indistinctement aux mariages et aux enterrements auxquels la parenté ou le voisinage l'appellent à assister, uniques occasions du reste qu'il a de sortir ; et cela donne à ces réunions un original cachet de modes bigarrées et confondues, ailleurs disparues depuis des années.

Puis, soigneusement brossé, le costume est remis dans l'armoire, jusqu'à la première circonstance heureuse ou malheureuse, faisant place aux vêtements de travail, la blouse, souvent remplacée par le gilet noir à manches, le pantalon de coutil ou de drap rayé, les forts souliers à clous et les guêtres de cuir ou de coutil. C'est qu'il faut être outillé pour les rudes travaux de labour, et le costume simple et solide sied à merveil pour cet usage.

La constitution physique de ces gens est bonne et, si les soins de l'hygiène sont presque nuls, c'est à leur vie constamment en plein air qu'il faut attribuer leur bonne santé. On a remarqué souvent avec beaucoup de raison combien le moral influe sur le physique. Dans notre étude, cette constatation reçoit une nouvelle confirmation. Au moral que nous avons décrit, devait correspondre un physique qui reflétât en quelque sorte les pensées et les préoccupations intimes, et il existe bien en effet.

La physionomie de ces laboureurs a je ne sais quoi de sévère et de froid. On lit sur ces figures tannées de travailleurs plus de méfiance que de gaieté, plus de réflexion que de spontanéité. Et la démarche elle-même s'en ressent; elle n'est point vive, alerte, rapide, mais lourde, lente, je dirai presque calculée, de même que la parole qui conserve quelque chose de solennel dans les sujets les plus frivoles, dont la tonalité est grave, sans saillies d'aucune sorte, avec quelque chose de dur et d'âpre dans l'accentuation des mots. Le langage avec cela est sobre, se contentant d'un mot, sous-entendant le reste, laissant

l'impression d'une énorme énergie intérieure, qui a conscience d'elle-même et veille à ne point se prodiguer en des manifestations inutiles.

Ce caractère, qui s'affirme de plus en plus à mesure que notre étude se poursuit, se révèle d'une façon fort curieuse, quand on le considère au point de vue des récréations, dont généralement tous les hommes sont avides. Ici, c'est presque l'inverse qui se produit ; et cela résulte bien du sentiment de l'épargne développé à l'excès et qui est la note dominante du caractère. Pas de dimanches, ni de fêtes, c'est une perte de temps ; ou, si du moins on s'accorde quelques heures de répit, c'est l'été, l'après-midi, qu'on emploie en promenade solitaire au milieu de ses terres, jouissant silencieusement de ses efforts, passant en quelque sorte l'examen des travaux de la semaine, jetant un regard d'ensemble sur ce qui est fait — et sur ce qui reste à faire : un fossé à creuser, une borne à consolider, arrachant de-ci de-là une herbe folle qui s'est glissée dans la récolte, avec une coquetterie d'amant pour sa maîtresse, la terre. L'hiver, on quitte la charrue à la chute du jour, quand le travail devient impossible, et on passe quelques heures au café, pendant lesquelles on cause de ses affaires et on joue aux cartes. Il est à noter que les jeux favoris sont ceux qui demandent le plus de calcul et de réflexion : la tension d'esprit devient aussi grande qu'au travail, non pas tant, je crois, dans l'espérance d'un gain toujours très modique, que par amour de l'effort, de la difficulté et du travail.

Les fêtes de village, autrefois si suivies et si gaies, tombent d'année en année. Aux danses de plein air et de jour succèdent les bals de nuit, auxquels la jeunesse seule assiste. Les réunions joyeuses de famille sont très rares. On n'a cure de toutes ces bagatelles, et de plus, ce qui est une raison plus radicale, on n'a pas de famille.

C'est aussi le composé de ces deux éléments, la difficulté et le lucre, qui excitent les deux ou trois chasseurs de la commune, avec un dédain déclaré pour le plaisir même de la chasse, à rechercher le lièvre de préférence à la perdrix, le

plus gros gibier, celui qui a le plus de valeur, de préférence au petit, fût-il plus succulent, comme la caille et la perdrix.

Les marchés et les foires, qui, dans certaines provinces, sont l'occasion d'une concentration générale des paysans de la contrée, n'ont qu'une importance tout à fait secondaire. On achète peu et on a peu à vendre. Mieux vaut donc éviter les tentations de dépenses de ces réunions qui sont en même temps une perte de temps, et faire de cette journée une journée de travail incessant comme les autres. Si quelques produits de cour, comme des œufs, du beurre ou des volailles, sont à vendre, la femme est là, qui évite d'employer un cheval et porte à dos, à des distances parfois fort éloignées, les produits de la basse-cour. Depuis la création d'une ligne de chemin de fer conduisant à Troyes, on fait quelques voyages au chef-lieu, à des époques déterminées, par exemple au moment des « foires », ou pour des besoins personnels, achats plus ou moins importants ou placements d'argent.

En somme, l'existence est médiocre; il n'y a pas, dans ce village, de bourgeois, à proprement parler, et c'est une conséquence de l'épargne plus que du morcellement. Ce sont les paysans eux-mêmes qui forment la classe supérieure. Nous avons vu la sobriété de leur vie, l'économie générale de leur existence, qui se passe des récréations habituellement si recherchées, et la façon singulière dont ils s'y adonnent, dans des cas rares, se refusant toute détente morale, et recherchant la difficulté dans les jeux comme dans le travail, pour y appliquer leur effort.

Après avoir étudié la famille ouvrière dans son organisation, dans son mode et ses moyens d'existence, il nous faut examiner les différentes phases de cette existence, après quoi, pour terminer la description complète de la vie privée de ces paysans, nous rechercherons en quoi ces familles sont instables et pourquoi elles le sont. Nous terminerons enfin par un rapide exposé de la vie publique, telle qu'elle se manifeste dans ce petit village champenois.

Les naissances, je l'ai déjà signalé, sont réduites au plus pe-

tit nombre. Il est rare de trouver plus de un ou deux enfants par famille, et il est regrettable d'avoir à constater les fréquentes bouderies qui accueillent la venue d'un second ou d'un troisième enfant. La famille, au lieu d'être à la joie si naturelle d'une prochaine naissance, laisse volontiers éclater publiquement son désappointement et sa désolation, tandis que des voisins charitables en cette occurrence participent à ces récriminations en guise de condoléances. Rien de plus fréquent que ces apostrophes, plus bêtes que méchantes, à l'adresse des aînés qui vont avoir un petit frère : « Maintenant, mon pauvre garçon, les pièces de cent sous ne vaudront plus que 2 fr. 50. » Il est juste d'ajouter que ces plaintes cessent au seuil du berceau, et qu'une même affection entoure les enfants indistinctement, dès qu'ils sont nés. Cette constatation faite, il est inutile de dire qu'il ne se produit jamais d'adoption dans le pays. Et cependant, on trouve dans beaucoup de ménages stériles un enfant *assisté*. Les demandes d'enfants à l'hospice de Troyes sont nombreuses chaque année. N'est-ce point là une contradiction à l'observation précédente? En aucune façon. Si l'enfant ainsi recueilli est une source de frais pour la famille qui le reçoit, il est aussi une source de produits, non seulement par les services qu'il rend, mais par les indemnités que l'on touche pour le garder. En fait, c'est un domestique sans gages, sans entretien, puisqu'on en est remboursé, qui souvent du reste devient un bon sujet que l'on prend en affection. Et voilà comment, en réalité, la filiation naturelle se voit souvent supplantée en quelque sorte par une filiation factice. Il arrive fréquemment que, pour ne pas diviser l'héritage, l'un des enfants, quand ils ne sont que deux, reste dans le célibat. Beau dévouement qui n'a pas la reconnaissance auquel il aurait droit. C'est un oncle à héritage, dont on surveille les faits et gestes attentivement, tant on craint qu'il ne dissipe le patrimoine que les neveux ou nièces, dès le plus bas âge, considèrent d'ores et déjà comme un bien, dont l'usufruit seul n'est point encore revenu entre leurs mains. Le mariage d'un vieux garçon ferait naître des haines très vives, s'il se produisait. Mais les célibataires connais-

sent leur devoir: ils se résignent à rester vieux garçons, pour les autres.

Quoi qu'il en soit, les partages deviennent nécessaires, s'il y a plusieurs enfants; ou c'est la vente des biens, s'il n'y a point de postérité habile à succéder. De là découle l'emploi très fréquent des hommes de loi de toutes catégories, notaire, avoué, juge de paix, arpenteur. Des procès souvent interminables s'engagent; on ne veut pas être lésé pour un centime et on dépense de gaieté de cœur des sommes considérables pour se défendre de la plus petite atteinte portée à sa propriété. Les actions en bornage encombrent le prétoire du juge de paix, car c'est une fraude journalière que de reculer une borne pour gagner insensiblement quelques cordes de terrain. Si une succession, faute d'héritiers directs, oblige à une vente publique, on voit alors apparaître, comme dans tous les pays à famille instable, le marchand juif, qui achète en bloc à un prix modéré, pour revendre ensuite au détail à un prix beaucoup plus élevé. On guette volontiers l'arpent qui vous touche, mais on ne peut pas et on ne veut pas s'embarrasser du reste. Le juif vient alors, avec son activité merveilleuse, sa faconde, son adaptation exacte au pays où il opère, ses offres engageantes, ses délais de paiement, ses feintes largesses — et le paysan achète quelquefois beaucoup plus qu'il n'en avait l'intention, et beaucoup plus cher qu'il n'aurait voulu. L'intermédiaire spéculateur encaisse le bénéfice, enlevant au pays l'argent qui aurait dû y demeurer, et le prix des terres baisse ainsi insensiblement d'année en année.

Un fait particulier au pays que j'étudie mérite d'être relaté en cette partie de mon travail, c'est la fréquence des incendies. Ils se renouvellent presque chaque année pendant la saison hivernale et sont presque toujours l'œuvre de la malveillance. Je connais tel gros propriétaire du village qui vient successivement de voir brûler deux ou trois de ses immeubles. C'est l'envie ou la vengeance qui se traduisent sous cette forme, de préférence à d'autres, parce qu'elle est plus difficilement punissable. La vengeance revêt aussi souvent la forme de lettre anonyme, conte-

nant des calomnies contre les personnes, ou des menaces contre les propriétés ou les individus.

Notons encore en dernier lieu, sans en rechercher la cause, que beaucoup de vieillards, hommes et femmes, sur le déclin de leur vie, tombent dans un état mental voisin de la folie, dont l'expression « reviennent en enfance », détermine assez bien les caractères.

L'individu que nous venons d'étudier dans les différentes manifestations de son existence, et plus spécialement dans le cadre où il se meut journellement, la famille, ne trouve point précisément dans l'organisation familiale le remède que nécessiterait son manque d'initiative privée. M. Demolins a, dans cette Revue même (1), indiqué exactement les causes de cette dissolution familiale. Le patronage naturel, que l'on trouve généralement dans la famille ou le milieu social auquel on appartient, souvent même dans les réserves d'énergie privée et d'initiative dont certains peuples sont dotés, fait ici complètement défaut. Il faut alors avoir recours à un patronage en quelque sorte artificiel. En certains pays, il se trouve dans la religion, qui, par sa haute puissance morale et directrice, remédie tant bien que mal aux défauts d'une organisation sociale déviée. Ce n'est point ici le cas. La population, entièrement catholique, est d'une indifférence lamentable pour tout ce qui concerne le culte privé ou public. Le curé est considéré comme un des fonctionnaires de la commune, l'un des moindres, qui préside aux enterrements et aux mariages ainsi que le maire dans sa mairie, mais dont on ignore et veut ignorer, d'une façon absolue, la mission apostolique et sociale. Aussi peut-on dire que le curé jouit dans sa paroisse d'une tranquillité parfaite, si tant est qu'on puisse appeler tranquillité pour un prêtre le fait d'entretenir des rapports polis avec tous ses paroissiens, et de faire tous ses offices dans une église aux trois quarts vide. L'esprit du paysan est trop terre-à-terre, trop absorbé par la formation du pécule, pour concevoir un devoir de religion. Mais, si ce positivisme matérialiste lui

(1) *Science sociale*, t. V, p. 20 et 21.

enlève toute la sève que la foi communique à un peuple religieux, il s'écarte d'un autre écueil, celui des pratiques superstitieuses, dont il se moque. Cette absence d'esprit religieux explique le peu de vocations ecclésiastiques qui se révèlent dans le pays; ce qui produit, en s'étendant à la plupart des paroisses du diocèse, une pénurie extrême de prêtres; de là des binages nombreux pour l'administration régulière des sacrements et la célébration des offices.

On pourrait croire que l'agglomération des habitations favorise le voisinage et crée ainsi une sorte de lien social, sur lequel l'individu s'appuie faute de mieux. Il a existé autrefois, se manifestant dans des veillées communes, pendant lesquelles les voisins se réunissaient pour casser des noix et lire le feuilleton passionnant de quelque journal local. Le sentiment de l'épargne, en s'exagérant, a ruiné ces anciennes coutumes, qui n'existent pour ainsi dire plus, et annilité du même coup les bienfaits de la solidarité sociale, qui en seraient résultés.

Les appuis artificiels sur lesquels l'individu trouve une aide, sont les hommes de la loi et l'association forcée qu'est la commune.

Remarquons que l'instruction générale est assez développée, surtout le « calcul » et le droit usuel, qui sont par excellence les deux rouages les plus indispensables à l'épargne, l'un qui la mesure, l'autre qui la conserve. Aussi les positions les plus recherchées, les plus cotées, sont-elles celles qui touchent de près ou de loin à l'une de ces deux branches du savoir. Souvent les enfants des riches cultivateurs vont à Troyes pour un an ou deux dans une pension de second ordre, et, s'ils ne se remettent pas à l'agriculture ensuite, ils deviendront ou notaires, ou juges de paix, ou géomètres, ou huissiers, ou instituteurs, c'est-à-dire qu'ils prendront l'une des positions les plus enviées dans le village par l'importance des matières dont elles s'occupent. On a sans cesse besoin du géomètre, du notaire, pour un arpentage ou une vente; et le fait est que ces situations, si souvent précaires dans certains pays, deviennent très lucratives et fort importantes dans ces contrées morcelées de la Champagne. Il n'est pas rare de

trouver par exemple des études de notaire fort achalandées dans de tout petits pays, qui ne sont même pas cantons. L'homme de loi devient donc pour toutes ces raisons le tuteur du paysan : il est en effet le réel ministre de son pécule, il lui en transmet la propriété, lui en assure la possession et la lui conserve, veille à ce qu'il en soit fait transmission intégrale à l'héritier ou aux héritiers. Le paysan a donc foi entière en lui, s'humilie volontiers devant la science juridique que cet homme possède, et il s'assimile fort bien les éléments pratiques, qui lui seront au besoin une arme pour défendre « *son bien* ».

A cette tutelle des gens de loi, s'en adjoint une autre, plus artificielle encore, dans les différents membres de l'association communale. Être maire ou conseiller municipal est l'honneur le plus ardemment convoité, parce qu'il donne une part d'autorité dans l'administration de la commune. « Monsieur le Préfet » est le juge d'appel de tous les différends administratifs. C'est encore une sorte d'homme de loi, dont la protection est précieuse et qui peut utilement patronner. Tous les rouages de la commune sont également développés : par exemple, le garde champêtre est bien là réellement et plus que partout ailleurs l'agent de la police municipale. Il en résulte qu'on a un respect indiscuté et presque servile pour tout ce qui est l'autorité ou s'en rapproche. Ce cadre fortement constitué de la commune offre à l'individu essentiellement instable une aide toute préparée et merveilleusement adaptée à ses besoins sociaux.

Individualiste d'instinct, mais sans initiative personnelle, sans l'admirable force créatrice et civilisatrice du particulariste, le paysan de cette contrée champenoise ne possède pas non plus les qualités de l'individu à formation communautaire. Produit hybride, il rentre bien dans la classification sociale de l'être instable, vivant seul, sans progrès et sans appui, cherchant non pas à produire plus, mais à dépenser moins, rêvant non de fortune, mais d'épargne.

Henri Brun.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — A PROPOS DU FEU

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

A la fin de votre méditation sur le feu, dans le dernier numéro de la *Science sociale*, vous invitez vos lecteurs à reprendre le même sujet pour le traiter à de nouveaux points de vue. Permettrez-vous à un de vos abonnés d'apporter à cette étude sa modeste contribution ?

J'ajouterai deux chapitres à ceux que vous avez développés, tous deux afin de montrer la valeur éducatrice du feu.

I. — LA SCIENCE DU FEU ET L'ÉDUCATION DE L'ESPRIT.

La vieille sagesse d'autrefois, qui avait eu le temps de se clarifier peu à peu et de se cristalliser en proverbes, disait à ce propos qu'une fille n'était pas bonne à marier avant de savoir faire marcher un feu. Ce n'est pas au hasard que nos pères avaient choisi ce critérium. Il y avait dans le ressort de la ménagère d'autres opérations aussi importantes en elles-mêmes, de plus difficiles, et d'autres où se jugeaient mieux le caractère ou l'activité de la future épouse. Mais il n'y en avait pas où pût se faire aussi clairement la preuve que l'enfant était devenu capable de réfléchir, et de plier son esprit au sens réel de la vie.

C'est qu'un feu ne marche pas toujours tout seul. C'est qu'il faut savoir le prendre, et qu'il ne suffit pas d'entasser des bûches sur du menu bois et d'y bourrer du papier enflammé, pour que le tout s'allume et flambe.

Tantôt, suivant le temps qu'il fait et la façon dont on l'a disposé,

le bois refuse de brûler ; tantôt il fume, tantôt il s'emballe et jette « feu et flamme » quand on voudrait le modérer. S'il y a trop d'air entre les bûches, elles ont froid et s'éteignent ; s'il n'y en a pas assez, rien ne prend.

Savoir « faire marcher » un feu, c'est un art : c'est savoir gouverner un phénomène. Un feu est une expérience de chimie, la plus vieille que l'on connaisse. Il en est de moins délicates. Pour apprendre comment elle se développe et comment on peut influer sur elle, il faut ou l'observer soi-même, ce qui est plein de mérite, ou profiter des leçons données par les autres, ce qui n'en manque pas non plus.

Toutes les actions qui nous enveloppent, qui nous entraînent, contre quoi nous réagissons, qu'il faut savoir gouverner pour savoir vivre, sont des phénomènes par plus d'un point semblables à celui-là. Rapports de famille, mouvements sociaux, relations diplomatiques, commerce, industrie, culture, ont des traits communs. Certes, savoir influer sur un phénomène simple n'apprend pas à diriger tous les autres. Cela donne au moins une notion, la plus indispensable : c'est que, pour en obtenir quelque chose, il faut savoir les prendre ; c'est qu'il y a une façon d'opérer, qu'aucun effort, si violent et si prolongé soit-il, ne nous fera réussir, si nous ne nous sommes mis dans les conditions requises, et qu'en nous y mettant le succès presque toujours sera facile. Cela donne la notion du « caractère » d'un phénomène ; j'entends par là cette individualité propre qui fait qu'à certaines actions exercées sur lui il répondra par certaines réactions, certains résultats, certaines façons de se modifier. Tout phénomène a son protocole ; il faut s'y plier, sinon il fera toujours obstacle entre la volonté de l'opérateur et le but que celui-ci se propose.

A cet égard le problème est le même, de faire marcher son feu ou son mari.

II. — LE FEU IMAGE DES PHÉNOMÈNES SOCIAUX.

L'homme, isolé, n'est pas grand'chose. Ce n'est que par le groupement qu'il devient une puissance, et que son esprit se développe ; les inventions et les progrès ne naissent que dans l'état de société, quand il se forme un « foyer » de civilisation. Si l'expression de Lucrèce est une image exacte de la vie matérielle, et que les hommes se transmettent l'existence comme une « torche enflammée » qui passe de main en main, combien ne l'est-elle pas davantage de la vie morale et intellectuelle ? Le « foyer » de la famille n'est-il pas celui où s'allument les sentiments ? N'est-ce pas à celui de l'école que

nous prenons les idées et les connaissances, qui se propagent comme une flamme, gardée par chacun pour la transmettre à d'autres?

Un peuple est comme un brasier de sentiments et d'idées. Les emballements d'une foule couvent, éclatent et se propagent comme un incendie. Suivant les époques d'une race et les circonstances qui en rapprochent les éléments, ses arts, son activité extérieure, sa littérature et sa pensée restent languissants, obscurs et fumeux comme un feu qui tarde à s'allumer, ou jaillissent en une flamme claire où se concentre l'âme nationale. C'est alors la période glorieuse avant laquelle les éléments sont comme un bois trop vert, après laquelle ils sont consumés, desséchés et refroidis comme la braise qui s'éteint.

Que sont les congrès et les œuvres que notre temps a multipliés, sinon des foyers artificiellement constitués pour y surchauffer un sentiment ou une idée? Quand nous rapprochons nos tisons, tout l'effort du feu semble se réunir au centre et la petite fumée qui s'y élève, accrue et fortifiée, donne naissance à la flamme. Il en est ainsi de l'inspiration, de l'héroïsme et du génie; l'âme d'un seul devient le reflet et l'écho de toutes les âmes voisines tendues vers le même but. Les grandes voix sont celles qui traduisent l'instinct universel de leur temps et de leur milieu.

Il arrive parfois, quand la cheminée est chaude, garnie de braises, et que les bûches fument activement, que pourtant elles ne s'allument pas, et que ni la chaleur ni la lumière ne veulent apparaître. On sent que le feu va prendre, qu'il est prêt, qu'il se fait un grand travail obscur et déjà bruyant dans les profondeurs du bois, et qu'il ne manque qu'une occasion choisie, pour amener la déflagration. Un bout de papier, une allumette, un rien suffisent : une « initiative ». Et l'on a vu la même chose dans bien des grandes crises sociales, philosophiques, religieuses. Qu'un esprit libre alors parle, sache trouver le mot qui « met le feu au poudres », et toute la masse se prend dans une explosion d'enthousiasme unanime.

On pourrait pousser dans le détail ces comparaisons et d'autres encore, qui montreraient combien la vie morale, intellectuelle et religieuse des groupements humains a d'analogies profondes avec la combustion du bois dans nos foyers, et que nous sommes, comme a dit Lamartine, une

claire *étincelle*
D'âme, distincte au sein de l'âme universelle.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Michel Mérys.

II. — LA VERRERIE OUVRIÈRE D'ALBI

Les lecteurs de la *Science Sociale* se rappellent certainement la remarquable *Enquête sur la grève de Carmaux* que M. Léon de Seilhac a publiée dans cette Revue au cours de l'année 1896. Ils se rappellent peut-être aussi que M. Henri Rochefort, alors que la grève de Carmaux battait son plein, lança l'idée d'une *Verrerie aux verriers* qui viendrait faire concurrence à la verrerie de M. Rességuier, l'ex-patron des grévistes.

C'est toute l'histoire de la fondation de cette Verrerie et l'exposé de son fonctionnement et des résultats obtenus que M. de Seilhac nous présente aujourd'hui dans sa nouvelle étude sur la Verrerie ouvrière d'Albi (1).

Grâce à lui, nous sommes initiés aux luttes violentes qui se produisaient au début de l'entreprise ouvrière quand il fallut décider si l'usine serait édifiée à Carmaux ou à Albi. Puis vint une question plus grave encore : Sous quelle forme devait se constituer la verrerie? Serait-ce une *Verrerie aux verriers*, appartenant aux seuls travailleurs de l'usine, ou serait-ce une *Verrerie ouvrière* appartenant au prolétariat tout entier? On sait que ce fut cette dernière solution qui l'emporta.

Après avoir minutieusement raconté les difficultés qu'il y eut à vaincre pour réunir les sommes nécessaires à la construction et à la mise en marche de l'usine d'Albi, M. de Seilhac fait un récit aussi vivant que pittoresque des fameuses fêtes d'inauguration de la verrerie.

Cette inauguration eut lieu le 25 octobre 1896, et le travail commença immédiatement. Mais en même temps commença une lutte intestine qui aboutit, le 8 décembre à l'expulsion de quatre libertaires coupables d'avoir violé le règlement de la Verrerie. M. de Seilhac nous donne le texte de ce règlement (qu'il avait d'ailleurs publié dans *le Mouvement social*), bien plus sévère que n'était celui de l'usine Rességuier, et où les mots « mise à pied » et « renvoi » se lisent à chaque ligne.

Puis nous avons le récit très détaillé, avec chiffres à l'appui, de la dure période qu'eut à traverser la Verrerie de 1896 à 1899. Avec cette année 1899 s'ouvrit la liste des années heureuses. En 1900,

(1) Un volume, chez Arthur Rousseau, Paris, 1901.

nous dit l'auteur, « le succès, qui ne s'était dessiné que lentement, était indéniable ».

Ce succès a eu par répercussion une importance considérable. « Après la destinée malheureuse des sociétés coopératives de 1848, nous dit M. de Seilhac, la masse ouvrière s'était écartée de la coopération dont elle n'avait vu que les dangers, sans s'apercevoir que la coopération n'est dangereuse que si elle n'est pas établie sur la discipline de l'atelier et sur la force du capital. Le succès d'Albi a modifié les opinions des ouvriers et ils sont devenus des apôtres de la coopération dont ils avaient tant médi. Révolutionnaires jusqu'ici, la plupart de ceux qui tendent à s'émanciper semblent devoir délaisser les moyens violents dont ils ont reconnu l'inanité pour la voie coopérative où ils voient la possibilité du succès. »

Nous souhaitons vivement, avec l'auteur, que cette prédiction se réalise.

J. Bailhache.

III. — UNE CONFÉRENCE SUR L'ALCOOLISME

L'Assemblée générale annuelle de l'*Union française anti-alcoolique* s'est tenue à Lille les 16 et 17 novembre 1901. A cette occasion, notre ami M. le docteur Oudaille a fait à Roubaix, dans la salle de la *Solidarité*, une conférence que la revue *l'Alcool*, organe des sociétés fédérées contre l'usage des boissons spiritueuses, a, dans son numéro de décembre 1901, résumée en ces termes :

« C'est en se plaçant au point de vue social que l'orateur envisage ce soir la question de l'alcoolisme.

« L'orateur montre sur une carte la consommation alcoolique répartie selon les différentes nations. La tache la plus noire appartient à notre pays. Il montre le curieux contraste qui existe entre les peuples du Nord et ceux du Midi, en ce qui regarde les résultats de la lutte antialcoolique. Il y a là tout un enseignement.

« On peut se demander pourquoi le paysan norvégien occupe ici le premier rang parmi les lutteurs sérieux ; pourquoi, chez lui, l'énergie, l'initiative sont plus développées que chez les peuples dont la civilisation est plus avancée.

« Ici intervient la science sociale qui nous donne la clé du problème. Pour le bien démontrer, l'orateur fait une longue et captivante digression sur l'objet de la science sociale et sur ses méthodes.

« La science sociale a classifié les sociétés humaines et les a réduites à deux types : les *pasteurs* et les *pêcheurs*. L'orateur fait l'historique des populations pastorales, du patriarcat, dont il existe encore des spécimens. Leur vie est douce et hospitalière et cela tient à leurs conditions d'existence immuable, à l'art pastoral. Ces peuples sont nomades et tendent à se déplacer constamment.

« Peu à peu, les pasteurs viennent s'échouer vers l'Occident, en Sandinavie, et deviennent des *pêcheurs*. Leur genre de vie se modifie en raison des nouvelles conditions d'existence que leur impose leur nouveau séjour. L'orateur décrit ce genre de vie, le changement des mœurs, la destruction du patriarcat, la constitution de familles séparées. Ici apparaît le rôle de la femme. La petite culture fait aussi son apparition. La famille particulariste se développe, avec sa souveraineté, son indépendance; l'être humain acquiert une autorité et une initiative qui vont grandissantes.

« Toutes les sociétés ont été ramenées à ces deux types : formation communautaire, formation particulariste, la première régnant dans le Midi Oriental, dans l'Amérique du Sud, la seconde dominant au Nord, à l'Occident, dans l'Amérique du Nord. La race anglo-saxonne en est le type.

« Examinant alors les caractères de la lutte antialcoolique dans ces différents groupements, l'orateur prend comme type la Norvège, y montre qu'en raison de la constitution du type particulariste, les mesures législatives étaient parfaitement inutiles. Le Norvégien fait ses affaires lui-même et son affranchissement est son œuvre propre. Les résultats de son intervention libre et énergique ne devaient pas se faire attendre; la consommation décroît rapidement en Finlande. Au Canada, résultats excellents aussi, mais moins accentués parce que la famille particulariste est encore trop mélangée à d'autres groupements. Ce sont les particularistes qui ont voté la prohibition de l'alcool. Partout où les Français prédominent, cette prohibition a été repoussée.

« Mêmes exemples tirés de la Suède et des États-Unis. Rôle capital de la femme, à cause de son éducation spéciale qui la pousse à ne compter que sur elle-même.

« Inversement, dans les pays à formation communautaire, la lutte est tardive et infructueuse. Type : la Russie.

« C'est là que l'on voit recourir au système décevant des lois coercitives, monopoles ou autres.

« Prenant ensuite la France, l'orateur montre que l'histoire de la lutte à proprement parler ne date que d'hier. Toute cette lutte effective est l'œuvre de l'*Union française antialcoolique*, et cela se conçoit

très bien. L'*Union* a réveillé en quelque sorte la formation particularistes, exalté l'initiative individuelle ; elle fait peser la responsabilité de la lutte et du succès sur l'unité. C'est une conception pleine d'intérêt qui est en train de révolutionner le monde des esprits en secouant leur torpeur.

« L'esprit particulariste, en accordant à la femme un rôle considérable dans la lutte, a singulièrement fait avancer nos affaires. L'avenir est clair à la lumière de l'histoire du passé. On peut dire que, grâce aux efforts particularistes de l'*Union française*, nous ne sommes plus voués à l'immobilité, et cela non seulement dans le domaine antialcoolique, mais dans tous les autres domaines moraux. »

Cette conférence a obtenu un vif succès.

M. le docteur Legrain, qui présidait la réunion, a remercié le conférencier et souligné les enseignements qui découlent de sa conférence. « Nous devons être particularistes, a-t-il dit, c'est-à-dire nous-mêmes dans notre champ d'action. Nous devons constamment observer, regarder autour de nous, et nous retourner ensuite en face de notre conscience. Libres, nous devons l'être et nous ne le sommes pas encore. Nous ne le serons que quand nous nous serons pleinement affranchis de l'empire de ce grand tueur d'énergie, d'initiative et de liberté qu'est l'alcool. »

IV. — LE NOUVEAU LIVRE DE M. PAUL BUREAU

Le livre de M. Paul Bureau sur *le Contrat du travail* et *le rôle des syndicats professionnels* vient de paraître chez Alcan (1).

Dans cet ouvrage, l'auteur s'est proposé de montrer que le régime de la grande industrie ne peut plus s'accommoder des contrats isolés de travail conclus entre l'employeur et chaque ouvrier individuellement. L'isolement du salarié en face du grand entrepreneur engendre nécessairement la haine et la grève, en même temps qu'elle réduit à une misère affreuse les ouvriers en concurrence les uns avec les autres ; comme, en temps normal, le nombre des bras qui s'offrent sur le marché du travail dépasse la demande, les salaires s'abaissent au taux le plus bas que peut accepter l'employé.

On a cru souvent que le seul remède à ces maux ne pouvait être trouvé que dans la suppression du régime capitaliste. M. Bureau

(1) *Le Contrat du travail, le rôle des syndicats professionnels*, par Paul Bureau, professeur à la Faculté libre de droit de Paris. 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque générale des Sciences sociales*, cartonné à l'anglaise, 6 fr. Paris, Félix Alcan, éditeur.

fait voir que les faits contemporains ne justifient pas cette conclusion et que le syndicat professionnel permet à la fois de rétablir un régime normal de relations avec l'employeur et de procurer au travailleur manuel le moyen de vivre conformément aux exigences des progrès modernes.

Les fragments de cet ouvrage que nous avons publiés dans la *Science sociale* nous dispensent d'en faire l'éloge à nos lecteurs, qui, depuis de longues années, apprécient les remarquables études de M. Paul Bureau.

V. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

L'interprétation de la Mythologie grecque.

Nous lisons dans le *Cosmos* (18 janvier 1902), sous la signature de M. Laverune, qui résume un mémoire de Max Müller :

La *Théogonie* d'Hésiode est moins une religion qu'une cosmogonie. C'est une philosophie de la nature, que les physiciens d'Elée n'eussent pas désavouée. L'origine des dieux s'y confond avec le commencement du monde. Toutes choses naissent des trois principes primordiaux de l'univers : le chaos, la terre et l'amour; le chaos ou l'espace illimité qui renferme en son sein tous les êtres; la terre ou la matière inerte; l'amour ou la force de cohésion, bien différent du volage fils d'Aphrodite. Du chaos procèdent l'Érèbe et la Nuit, dignes rejetons d'un tel père. Devenue féconde à son tour, la Terre enfante la mer (Pontos) et le Ciel (Ouranos) avec lequel elle s'unit pour produire, outre une foule de divinités aux traits peu saillants, Saturne (Kronos) destiné à l'empire du monde, les douze Titans, les trois cyclopes, Brontès, Stéropès, Argès, dont le nom indique assez la nature météorologique. Nous sommes encore sur le terrain de la métaphore. Avec Saturne détrônant son père pour régner à sa place, nous franchissons le seuil de la mythologie. La signification physique s'obscurcit de plus en plus et la cosmogonie se mêle aux légendes d'une façon inextricable. Que la Nuit enfante la Mort, le Sommeil, les Songes folâtres, les Parques, la Vengeance (Némésis), la Fraude, la Débauche, la Vieillesse, la Discorde, laquelle produit de son côté le Travail, la Douleur, les Combats, le Serment, nous n'en sommes pas surpris : le cerveau des poètes a toujours tiré du néant force divinités pareilles. Mais la naissance de Jupiter nous déroute, et, dans sa

lutte contre Typhée, nous en sommes réduits à soupçonner « la restitution poétique, faite pour une imagination puissante, d'une des grandes révolutions qui ont jadis remué le sol de la Grèce ». Est-ce de la science revêtue des ornements de la poésie ou de l'histoire changée en fable? Nous ne le savons point et ce ne sont pas les anciens qui nous l'apprendront.

L'histoire des mythes de Jupiter et des légendes qui s'y rattachent est traitée à ce point de vue par Max Müller et résumée dans le mémoire auquel nous avons puisé tous ces renseignements (1).

Terminons ce résumé par les lignes mêmes qui sont la conclusion de ce mémoire.

« Traitée avec le respect et le sérieux qu'elle exige, l'histoire religieuse des peuples nous enseigne une forte et salutaire leçon. Elle met en relief une preuve frappante de l'existence de Dieu. Partout et toujours l'homme a cru à une puissance invisible dont il dépend dans son être et dans sa vie morale. »

VI. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France.

En France. — L'administration se chauffe. — Ceux qui se font socialistes pour devenir propriétaires. — La diminution du nombre des domestiques. — Le relèvement des maîtres répétiteurs. — La propagande pour le repos du dimanche.
Dans les colonies. — La question italienne en Tunisie. — Le chemin de fer de Djibouti.
A l'étranger. — Pourquoi les cyclistes anglais veulent qu'on les taxe. — « États-Unis » est-il un singulier ou un pluriel?

La saison d'hiver a fourni l'occasion de faire une constatation déjà ancienne, mais toujours instructive à rappeler.

On s'est beaucoup chauffé, paraît-il, dans les ministères, dans les administrations publiques, et dans les palais où un personnel est entretenu aux frais de l'État.

Aussi des montagnes de bûches ont-elles disparu, avec une rapidité qu'on peut qualifier d'effrayante, si l'on ne peut la qualifier d'extraordinaire.

Dans le seul palais du Luxembourg, les pompiers, vers le milieu

(1) La Science sociale n'a pas attendu jusqu'à ce temps-ci pour mettre en lumière le côté historique des mythologies. C'est ainsi qu'elle reçoit chaque jour des confirmations nouvelles. — Voir la *Science sociale*, livraison d'avril 1897, t. XXIII, p. 302: Henri de Tourville. *L'observation sociale appliquée à la Mythologie grecque. Jupiter, Hercule et Hellen.*

de janvier, avaient déjà été appelés vingt et une fois pour éteindre des feux de cheminées.

Est-il téméraire de conjecturer que le fait se serait produit moins souvent, si les frais de chauffage avaient incombé à ceux qui se chauffaient ainsi?

Mais, quand c'est la collectivité qui paye, il semble que le gaspillage soit de rigueur. Nous avons entendu parler de certains bureaux administratifs où, lorsque la fin de l'hiver approche, on force systématiquement les feux, *par principe*, plutôt que de ne pas achever des provisions de combustible calculées plus que largement. On aimerait mieux se rôtir que de laisser du bois pour l'année suivante.

Ce qui se passe pour les bûches se passerait pour bien d'autres choses, si on les *collectivisait*, et nous assisterions, en même temps qu'à un affaiblissement de l'esprit de travail, à une gigantesque destruction de richesses accumulées. Un bureau ministériel, à certains points de vue, est l'image en raccourci de ce que serait l'organisation socialiste.

∴

Les socialistes, comme tous les autres partis, se préparent aux prochaines luttes électorales.

De celles-ci, nous n'avons pas à parler. Notons seulement, à propos de cette fermentation politique, l'état d'âme intéressant des ouvriers agricoles du Cher.

Dans ce département, beaucoup de travailleurs des champs se sont laissés enrégimenter sous la bannière socialiste, c'est-à-dire dans le camp de ceux qui veulent détruire la propriété individuelle.

Or, savez-vous quel est le rêve de ces travailleurs, et le motif qui les porte à se classer dans ce parti?

— C'est qu'ils veulent *devenir propriétaires*.

Ces journaliers, en effet, ne possèdent rien; mais ils ont, comme tout paysan, la convoitise ardente de la terre, et c'est pour la posséder qu'ils se font les auxiliaires de ceux qui disent à tout homme : « Tu ne posséderas pas. »

L'*antinomie* est curieuse, et, du reste, elle s'explique très bien. Peu importent les mots, pourvu qu'on promette aux convoitises de les satisfaire. Les mêmes éléments sociaux suivraient un César, si César leur promettait les champs du voisin.

∴

Malgré tant de plaintes, il est bien certain que l'aisance populaire

augmente en France, ou tout au moins a augmenté dans les masses depuis une trentaine d'années.

C'est ce qui ressort des statistiques dressées par l'Office du Travail en comparant la répartition des professions en 1896 à ce qu'elle était en 1866.

Au recensement de 1866, on a classé 892.759 hommes et 1.311.471 femmes comme domestiques.

Au recensement de 1896, on ne trouve plus que 160.173 domestiques hommes et 703,148 domestiques femmes.

Il y a très probablement des erreurs d'appréciation dans la statistique, car la différence est réellement formidable. Mais, en faisant une large part aux causes d'erreur, il reste ce fait, bien connu d'ailleurs par l'expérience personnelle d'une foule de gens, que le recrutement des domestiques devient de plus en plus difficile en France. Et pourquoi se place-t-on moins volontiers comme domestique? Parce qu'on trouve que les autres travaux manuels sont plus rémunérateurs ou comportent un plus agréable genre de vie.

L'augmentation des gages des domestiques, autre fait bien connu, n'a pas suffi à enrayer ce mouvement, qui, s'il n'est pas réjouissant pour les familles riches, témoigne de l'ascension des familles pauvres.

Comme nous l'avons déjà dit en d'autres occasions, c'est peut-être de l'étranger, des pays encore imparfaitement touchés par la civilisation occidentale, qu'il faudra, dans un avenir plus ou moins éloigné, faire venir ses domestiques.

Le phénomène qui se passe en France, à ce point de vue, ne représente qu'une étape de cette évolution. Aux États-Unis, nul ne l'ignore, celle-ci est beaucoup plus avancée. Le type du domestique tend à y devenir introuvable. Dans les pays du sud de l'Europe, au contraire, les serviteurs ne manquent pas. Aux colonies, en Orient, on en trouve trop.

* *

Une profession dont les titulaires se plaignent d'être un peu traités en domestiques, c'est celle de maître répétiteur. Il ne manque pourtant pas de candidats à cette fonction, en raison de l'imprévoyance des politiciens qui multiplient les bourses dans les Facultés, ce qui encourage trop de jeunes gens à s'engager dans la carrière universitaire. On compte en ce moment dans les seuls lycées de France — nous ne comptons pas les collèges — six cents licenciés, dont beaucoup possèdent deux licences) qui se consument dans le rôle peu agréable de gardiens d'études et de dortoirs.

Autrefois, les licenciés avaient un débouché dans le professorat. Mais il y a eu surproduction. Les agrégés et les normaliens suffisent aujourd'hui à remplir les places vacantes. Encore les agrégés commencent-ils à murmurer et à se plaindre qu'on ne les case pas assez vite. L'avenir des maîtres répétiteurs était donc assez sombre.

Or, le projet de M. Ribot sur la réforme de l'enseignement permet de changer, d'une façon très appréciable, la situation de cette partie du personnel universitaire.

L'article 6 est ainsi conçu :

« Les fonctions actuelles des répétiteurs seront confiées, en ce qui concerne l'enseignement et l'éducation, à des professeurs ou à des professeurs stagiaires.

« Ceux-ci seront chargés *effectivement* d'une partie de l'enseignement.

« Leur traitement sera inscrit au budget de l'enseignement et soumis à la retenue pour la retraite.

« L'article 7 ajoute : Les fonctions de surveillance du pensionnat seront confiées par le proviseur, sous le contrôle du recteur, soit à des professeurs stagiaires ou à des maîtres élémentaires, *de leur consentement*, soit à d'autres personnes (instituteurs détachés, anciens sous-officiers, etc.) et donneront lieu à une indemnité qui pourra être cumulée avec les traitements portés au budget de l'enseignement. »

Les maîtres répétiteurs ont manifesté une grande joie, et ont profité de l'occasion pour réclamer de nouveau l'autorisation de coucher hors des établissements où on les emploie, réclamation qui, soit dit en passant, avait déjà fait mauvais effet il y a quelques années, en raison des motifs peu recommandables qui l'avait dictée à ses auteurs.

On ne peut trop dire à l'avance quel serait les résultats de cette réforme. Mais, comme on le voit, elle se traduira immédiatement par une augmentation de personnel et une aggravation de dépenses. Tout porte à croire, en outre, qu'elle multipliera les candidatures à cette fonction de maître répétiteur, déjà si nombreuses aujourd'hui.

On a voulu, dit-on, « élargir et ennoblir les fonctions du répétitorat ». Il faudrait surtout que les répétiteurs travaillassent à « s'ennoblir » eux-mêmes et fissent des efforts pour devenir réellement des « éducateurs ». Mais cela est une affaire personnelle, et ne se décrète pas.

*
* *

Un sort digne d'être amélioré, c'est celui des personnes qui se trou-

vent, par suite de fâcheuses traditions ou de défectueuses organisations, obligées de travailler le dimanche.

Un congrès international qui a eu lieu en 1900, sous la présidence de M. le sénateur Bérenger, s'est occupé de la question et a nommé une commission de permanence qui continue à poursuivre le but auquel les congressistes avaient consacré leurs efforts.

Ce comité vient d'envoyer aux maires d'un grand nombre de communes de France une circulaire pour obtenir le déplacement des foires et marchés tenus le dimanche. Dans plusieurs localités, il paraît certain que ces foires et marchés se tiennent à ce jour sans aucune utilité présente, et seulement en vertu d'un vieil usage auquel on se conforme sans savoir pourquoi.

Il en résulte que bien des gens ne peuvent se reposer, ni observer facilement leurs devoirs religieux. En outre, les industries de transport subissent le contre-coup de ces agglomérations commerciales, et les ouvriers qu'elles emploient se trouvent précisément surmenés les jours où ils auraient le plus besoin de repos.

Il y a donc lieu d'applaudir à l'initiative prise par la commission de permanence qui, si elle veut continuer sa bienfaisante propagande, ne manquera pas, d'ailleurs, d'autres occasions de l'exercer.

Dans les colonies.

La question des Italiens en Tunisie a suscité de nouveau, dans ces derniers temps, d'intéressantes polémiques.

Selon les uns, l'émigration des Italiens dans la Régence constitue un péril pour l'influence française, et il serait nécessaire de prendre des mesures pour mettre une barrière à cet afflux d'éléments étrangers, dont l'importance numérique dépasse de beaucoup celle de nos colons.

Pour les autres, cette émigration, loin d'être un péril, est un bienfait.

Les arguments de ces derniers sont particulièrement frappants.

Les Italiens qui viennent s'établir en Tunisie sont presque tous des Siciliens. La Sicile, comme climat, ressemble beaucoup à l'Afrique. Ceux qui habitent celle-là n'ont donc aucune peine à s'habituer aux conditions de vie matérielle que leur fait celle-ci. Par suite, ils peuvent se charger d'un foule de travaux qui seraient trop pénibles pour des Français, même venus du Midi de la France.

Les Italiens constituent donc une main-d'œuvre précieuse pour l'émigrant français. D'autre part, ces mêmes Italiens sont presque tous de pauvres diables chassés de leur pays par la misère et séduits,

d'un côté, par la faible distance qui sépare la Sicile de la Tunisie, de l'autre par la perspective de gagner plus facilement leur vie dans un pays en train de se développer chaque jour. C'est, en d'autres termes, une émigration essentiellement pauvre, c'est-à-dire peu propre à conquérir l'influence. Les Siciliens ne viennent pas en patrons; ils viennent pour se faire patronner, au lieu que les Français, moins nombreux il est vrai, mais plus riches et plus aptes à la direction des grandes entreprises, constituent réellement la « classe dirigeante » dans tous les sens de ce mot.

En Tunisie, en un mot, les colons français fournissent les *cadres*, et les Italiens les *recrues* de l'armée colonisatrice. Les indigènes viennent au troisième plan, comme manœuvres plus difficiles à dresser au travail de la culture européenne. Parfois l'Italien joue fort heureusement le rôle de sous-officier, d'intermédiaire intelligent et peu exigeant entre le patron français et les groupes d'ouvriers arabes. L'Italien est sobre, endurant, se contentant d'un genre de vie qui n'est guère supérieur à celui de l'Arabe, mais il a sur celui-ci l'avantage de connaître la culture de la vigne et d'avoir certaines aptitudes au travail agricole que l'indigène ne possède pas ou acquiert malaisément. Quelques Italiens particulièrement bien doués s'élèvent à la *petite propriété*, ce qui n'est pas un mal, les colons français constituant surtout de grands domaines; mais cette élévation est un fait exceptionnel, assez lent, de sorte que l'élément français a tout le loisir nécessaire, semble-t-il, pour exercer sur les nouveaux venus son influence assimilatrice.

Il serait sans doute plus satisfaisant pour notre amour-propre de voir l'émigration en Tunisie se composer exclusivement de Français; mais, étant donné notre formation, et l'état presque stationnaire de notre population, c'est déjà bien beau que de fournir à ce pays un groupe de capitalistes intelligents qui savent tirer parti de ses ressources.

Telle est du moins, autant que nous pouvons en juger, l'opinion des véritables « coloniaux », de ceux qui parlent de la question avec compétence. Elle paraît plus juste que la première, et plus solidement appuyée sur les faits.

*
* *

Le Français, en matière de colonisation, ne peut sans injustice être taxé d'impuissance. Ce qu'on peut regretter, c'est sa *puissance insuffisante*. Nous faisons quelque chose, certainement, mais ce quelque chose montre le mieux qu'il y aurait à faire, et que nous ne faisons pas.

L'affaire du chemin de fer de Djibouti vient de mettre ce fait en évidence.

Une société française s'est formée pour construire un chemin de fer de Djibouti au Harrar. Les capitaux souscrits par les actionnaires n'ayant pas été suffisants, des obligations ont été émises, et souscrites, en grande partie, par des obligataires anglais. Cela n'a pas suffi, et, à partir d'un certain point, la société française a dû concéder la continuation de la ligne à un groupe de capitalistes anglais, qui se sont mis à l'œuvre. Le chemin de fer, à cette heure, est très avancé.

Cette situation inquiète aujourd'hui les coloniaux, en raison de l'importance stratégique de cette voie ferrée, devenue pratiquement à moitié anglaise. Et l'on ne voit d'autre remède que de tendre les mains vers l'État pour lui demander de désintéresser, par un versement de quelques millions, les capitalistes anglais qui se sont mis dans l'affaire. L'intérêt national commande-t-il ou ne commande-t-il pas une telle mesure? Nous n'avons pas à le discuter ici ; mais ce qui est bien certain, c'est qu'on n'aurait pas eu besoin d'y songer s'il s'était trouvé, dès la première heure, assez de capitalistes français pour assumer à eux seuls tous les frais et risques de l'entreprise.

A l'étranger.

Il est fréquent de voir des contribuables se plaindre de leurs impôts. Il est rare en revanche de voir des gens qui demandent à être taxés, et protestent bruyamment parce qu'ils ne le sont pas.

Tel est pourtant l'exemple que viennent de donner, dit-on, les cyclistes anglais. Les bicyclettes, de l'autre côté du détroit, ne sont encore assujettis à aucune taxe. Ceux qui s'en servent, ne trouvant pas la chose équitable, ont dit à l'État : « Taxez-nous ».

Pourquoi? Car enfin il faut que l'on ait un intérêt quelconque à formuler une telle demande.

La raison, c'est que les cyclistes ne sont pas satisfaits de l'entretien des routes dans le Royaume-Uni. Ces routes, sur plusieurs points, leur semblent exiger des réparations urgentes; mais de quel droit réclamer à l'État une dépense faite *à leur intention, s'ils ne payent pas*.

Ils veulent donc *payer* l'amélioration qu'ils réclament. Cela leur paraît juste et digne. Donnant, donnant. Quand les cyclistes seront assujettis à un impôt spécial, ils seront beaucoup plus forts pour dire au gouvernement : « Maintenant que vous nous prenez de

l'argent *parce que nous roulons*, employez-le à améliorer vos routes, *pour que nous puissions mieux rouler*.

Et ce sera de la stricte justice.

Chez nous, le contribuable préfère recevoir des services sans les payer; et le gouvernement, de son côté, préfère être payé sans rendre des services, ou avec la faculté de ne pas rendre en services l'équivalent de ce qu'il perçoit.

*
* *

Si le fait que nous venons de citer a une saveur bien anglaise, en voici un autre qui est bien *yankee*.

Ce n'est qu'une toute petite décision de la Cour Suprême américaine, au sujet du « nombre » qu'il faut appliquer au substantif « États-Unis ».

Jusqu'à présent, ce mot était considéré comme un pluriel; mais il y avait une tendance à sortir de la règle. On écrivait volontiers : *United States is... Les États-Unis est.....* etc.

La Cour Suprême, annonce-t-on, a résolu d'employer désormais le singulier dans tous ses actes officiels.

En français, la chose est choquante à cause de notre article *les*, qui précède le mot États-Unis.

En anglais, on supprime l'article, qui du reste est invariable. On conçoit donc que la modification se fasse plus facilement accepter.

Et ce phénomène grammatical n'est, si l'on y songe, que l'aboutissement logique d'un grand phénomène social. Les « États-Unis » par suite du lien fédéral qui les rassemble, sont devenus tellement « unis » qu'ils ne sont plus des « États ».

C'est, en définitive, un grand État, dont les provinces jouissent d'une très grande autonomie.

En fait, le principe de l'indépendance *nationale* de chaque État avait succombé depuis la guerre de Sécession, terminée par le triomphe de ceux qui précisément n'admettaient pas la « sécession » et la qualifiaient de « rébellion ». Depuis lors, le lien fédéral s'est renforcé de plusieurs manières. Le pluriel était devenu un singulier dans les choses quarante ans avant de le devenir dans les mots.

G. d'Azambuja.

VII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

B. Pocquet. — Le duc d'Aiguillon et La Chalotais, tome III *La réhabilitation*, Paris, Perrin.

Voici le dernier volume d'un ouvrage dont les deux premiers ont fait ici même l'objet d'un compte rendu développé. Il conduit les événements jusqu'à 1785, époque de la mort de M. de La Chalotais. Les scènes émouvantes n'y manquent pas, l'intérêt dramatique ne le cède en rien à celui des volumes précédents, et l'observateur social y trouve de nombreuses observations à glaner, tant sur le caractère breton que sur l'esprit de la magistrature d'alors.

Nous venons de recevoir la *Psychologie Économique*, de **M. Tarde** 2 volumes in-8°, chez Alcan. Nous ne pouvons parler aujourd'hui de cet ouvrage, qui mérite d'être étudié, à fond, soit à cause de ce qu'il contient d'excellent, soit en raison des graves erreurs qu'il renferme. Nous l'analyserons dans notre prochain numéro.

Le Directeur Gérant : Edmond Demolins.

IMPRIMERIE FIRMIN-DIDOT ET C. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

AU PARLEMENT BELGE

Bruxelles, 2 mars 1902.

Les débats qui, depuis le 6 février, occupent le Parlement belge, me paraissent de nature à jeter quelque lumière sur le grand problème social de l'irrésistible progrès du Suffrage universel égalitaire.

Chacun sait qu'en 1893 nous avons décuplé notre corps électoral en remplaçant le système censitaire par le suffrage universel avec vote plural. Dans la pensée de tous, le nouveau régime devait réaliser l'union féconde et durable de la démocratie avec les éléments supérieurs du pays. Et en effet, s'il accordait le droit de vote à tous les citoyens majeurs de vingt-cinq ans, il attribuait une seconde voix d'abord aux chefs de famille âgés de trente-cinq ans et payant au moins 5 francs de contribution personnelle (1), ensuite aux propriétaires d'un immeuble d'une valeur de 2.000 francs ou d'un carnet de rente de 100 francs. Il donnait enfin deux votes supplémentaires à ceux que leurs

(1) Un loyer d'environ 4 fr. 50 par semaine suffit pour être dans le cas de payer cet impôt.

études classiques ou professionnelles ou l'exercice de certaines professions devaient avoir particulièrement instruits. Transaction loyale, large, généreuse, comme peut-être jamais l'histoire des partis politiques n'en avait fourni l'exemple, l'œuvre de Beernaert concédait aux progressistes le suffrage universel qu'ils réclamaient pour la classe populaire, aux conservateurs l'influence prépondérante qu'ils voulaient obtenir pour les pères de famille et les petits propriétaires, aux doctrinaires enfin, dont la force traditionnelle reposait sur les carrières libérales et les professions intellectuelles, un véritable privilège en favorisant le « capacitariat », cher à Frère-Orban et à ses amis. Cette dernière disposition était, à vrai dire, le seul côté de la réforme qui fût peu en harmonie avec le caractère démocratique et progressif de l'ensemble, mais elle ne concernait en somme que quelques milliers d'individus et, au surplus, l'homme d'État éminent qui avait réussi à mener à bien cette œuvre délicate et périlleuse de la Revision (1) avait cru devoir concéder à chaque parti ce qui faisait le fond essentiel de ses revendications. Et si dans le partage l'un d'eux avait eu à se plaindre, c'était bien plutôt celui auquel le chef du cabinet appartenait, car M. Beernaert n'hésita pas à user de la haute autorité dont il jouissait, pour arracher à la droite des concessions successives, et c'est par dix fois qu'au cours de la session revisionniste il lui posa la question de confiance. Certes, si un régime semblait solidement établi et assuré d'une longue durée, c'était bien celui qui, conçu dans des vues aussi larges, accordait à chacune des forces politiques en présence la part de représentation revendiquée par elle, et se fondait sur un accord aussi général et aussi patriotique des partis.

Cependant dix années ne se sont pas encore écoulées depuis cette grande œuvre, que déjà la voilà battue en brèche et sérieusement menacée. Les socialistes, suivis de quelques libéraux, l'attaquent de toutes parts, et si, pour le moment, ils ne

(1) Le lecteur voudra bien se rappeler que la Constitution belge ne peut être revisée que par une procédure compliquée et avec le concours d'une majorité des deux tiers des voix. Voyez, à ce sujet, L. Arnaud, *La Revision belge* (1890-1893).

demandent le suffrage universel pur et simple que pour les élections communales et provinciales, c'est avec l'intention arrêtée et avouée de le réclamer ensuite pour les élections législatives et d'engager le pays dans une nouvelle revision. C'est de celle-ci, en réalité, que le combat qui se livre à présent va décider : les orateurs qui se sont fait entendre au cours de ces trois dernières semaines ne s'y sont d'ailleurs pas trompés et ne l'ont point caché. Mais, bien que les revisionnistes ne forment encore qu'une petite minorité, il suffit de voir les efforts déployés par leurs adversaires, il suffit d'entendre les appels émus de M. Woeste, notamment, « à la sagesse du pays » et à « la fermeté du gouvernement « pour être convaincu que l'on se trouve en présence d'un courant auquel on ne pourra résister et qui finira par renverser tous les obstacles. Il le sentait très bien, et personne n'a pu le contredire, ce député progressiste qui, s'adressant aux conservateurs, disait : « La droite elle-même est tellement convaincue qu'elle devra finir par subir et réaliser le suffrage universel (pur et simple) comme elle a dû subir et réaliser elle-même la revision de 1893, que déjà elle se prépare à offrir aux socialistes ce marché : Soit; nous subirons le suffrage universel des hommes, puisque nous ne pouvons faire autrement, mais en même temps nous établirons par compensation le suffrage universel des femmes. » (Discours de M. Lorand, séance du 12 février.)

Et ce qui, dans cette poussée en faveur du suffrage universel, peut paraître plus extraordinaire, c'est qu'à tout prendre, même avec le vote plural, nous sommes, au point de vue de la représentation vraie des classes et des partis, dans une situation d'égalité *effective* plus grande qu'aucun des pays à suffrage universel, les États-Unis et la Suisse exceptés. Que l'on compare l'*application* du vote plural en Belgique avec celle qui est faite du suffrage en France et en Allemagne, et l'on restera frappé de la sincérité et de la justice dont elle s'inspire, tandis que, par le jeu des divisions administratives, on fausse chez nos voisins l'expression des volontés nationales et l'on crée arbitrairement entre classes d'électeurs des différences considérables.

En Belgique, 40.000 habitants ont droit à un représentant : et les circonscriptions électorales sont assez étendues pour que le déchet de voix soit réduit au minimum et que, par l'application de la représentation proportionnelle, les minorités puissent avoir leurs élus. En France, c'est la circonscription qui forme l'unité électorale et, si le nombre d'habitants y dépasse la centaine de mille, elle a droit à un député en plus par 100.000 habitants supplémentaires. La différence? La voici : Le collège de Barcelonnette, avec 15.417 habitants, élit un député, de même que la 3e circonscription de Lille avec 130.633 habitants. L'électeur de Barcelonnette a donc un pouvoir électoral 9 fois plus grand que celui de la 3e circonscription de Lille. Et ce n'est pas là un cas exceptionnel. Le collège de Castellane a 18.059 habitants, celui de Sisteron 20.102, celui du Puget-Théniers 22.040, tandis que celui de Nantes (3e circonscription) en a 122.165 et celui de Sceaux (1re circonscription) 122.936. Il y a même un député pour 932 électeurs! Le résultat final? C'est que les campagnes prennent une avance factice de 148 sièges sur 570! Et en Allemagne, plus encore qu'en France, les grands centres se voient privés de toute représentation proportionnelle à leur importance. Les districts de Schaumbourg-Lippe, Lauenbourg et Waldeck comptent respectivement 41.224, — 50.831, — et 57.766 habitants, tandis que le 4e district de Berlin en a 409.934; Bochum 429.903; Tetlow 505.395 et le 6e district de Berlin 586.926. Un électeur de Schaumbourg acquiert ainsi une puissance électorale 14 fois plus grand que celle de l'habitant de Berlin. Je pourrais citer d'autres cas de cette sorte, je pourrais passer à l'Autriche où nous verrions pis encore. Mais ces exemples ne suffisent-ils pas à montrer que l'adoption de suffrage universel ne suffit pas à établir l'égalité entre électeurs et qu'en fait son application, tant en France qu'en Allemagne, crée des inégalités à côté desquelles les différences de droit établies par le vote plural ne sont plus rien.

Eh bien, quelque arbitraire et quelque choquante que soit l'*inégalité de fait* créée en France et en Allemagne par le cé-

sarisme administratif, elle paraît en somme acceptée, tandis que la légère *inégalité de droit* résultant du vote plural est de plus en plus vivement attaquée chez nous. Et si, témoin du courant de l'opinion et du jeu de la politique parlementaire, j'ai cru pouvoir affirmer la disparition prochaine du vote plural, qu'on veuille bien ne pas croire que cette opinion soit une conjecture purement personnelle. Elle était émise déjà le jour même où la Constituante adoptait le régime actuel, et M. Woeste, avec sa clairvoyance habituelle, saisissait immédiatement le vice du système et en prédisait la chute : « Je le sais, disait-il pour expliquer son abstention, le vote plural introduit certaines garanties : je ne veux pas en méconnaître l'importance. Mais *la question est de savoir si ces garanties pourront subsister*. Dire à l'ouvrier : Nous vous donnons le droit de suffrage, mais vous ne compterez que pour un tiers, alors que le bourgeois comptera pour une unité entière, c'est, selon moi, ébranler dans ses bases l'édifice même que l'on veut ériger. On va voir dans chaque lutte électorale ceux qui ne jouiront que d'un vote, ceux qui seront dans une situation d'infériorité, on va les voir chercher à imposer aux candidats une nouvelle revision de la Constitution pour faire disparaître une barrière qu'on a appelée, à juste titre, une barrière de carton. » (Séance du 18 avril 1893.)

C'est fait! Nous marchons vers le suffrage universel pur et simple et, après la France, les États-Unis, l'Allemagne, la Suisse, la Grèce, l'Autriche et le Portugal, la Belgique devra aussi l'adopter en dépit des résistances qu'on lui oppose. Le mouvement est général : la Norvège, la Hollande et la traditionnelle Angleterre elle-même s'acheminent à leur tour dans cette voie, peu à peu mais sûrement.

Mais quelle est donc, demandera-t-on, la force mystérieuse qui, malgré toutes les mesures conservatrices, malgré les majorités, malgré même l'accord le plus large et le plus sincère des partis, intronise partout en Europe le suffrage universel pur et simple?

Voilà bien le problème.

La solution? on la chercherait en vain dans les discours de nos députés, ou dans ceux qu'ont fait avant eux les partisans et les adversaires de ce système. Si l'on parcourt la littérature nombreuse à laquelle il a donné naissance, on ne le verra guère discuter qu'au point de vue du *droit* ou de la *capacité* de l'électeur.

« C'est un *droit!* disent les socialistes, un droit qui appartient à tous les citoyens également, puisque tous font au même titre partie de la société. Et, en Belgique, ils peuvent, à l'appui de leur théorie, invoquer un des principes de notre Constitution : « Tous les pouvoirs émanent de la nation (art. 25). » — Non, ce n'est pas un droit général, absolu, répondent leurs adversaires. La Constitution que vous invoquez ne l'a pas reconnu à tous indistinctement, mais seulement à ceux qui supportent les charges publiques, et qu'en retour il est juste d'admettre à concourir à la confection des lois. Et cela est absolument logique. — Ce n'est pas logique, reprennent les socialistes, car « tous les citoyens sont égaux devant la loi » ; c'est un principe incontestable, et la Constitution le proclame (art. 6). Ils doivent donc avoir tous, et tous dans la même mesure, le droit de participer à la gestion des affaires publiques. Soumis tous d'ailleurs aux lois du pays, il en subissent tous le joug. Si à raison des charges que l'on supporte, il y avait lieu de faire une distinction entre citoyens, c'est bien plutôt au profit des pauvres que des riches qu'il faudrait l'établir, car les premiers supportent bien plus que les autres les charges militaires, les impôts indirects, etc., etc. — Vous vous trompez, leur réplique-t-on, lorsque vous considérez le droit de suffrage comme une sorte de droit naturel, car si tout individu, par le fait même qu'il est soumis aux lois de son pays et qu'il supporte ses charges, acquiert, ainsi que vous le prétendez, un droit inviolable à coopérer à la direction de l'État, il faut reconnaître ce même droit aux femmes et aux enfants qui, faisant aussi partie de la société, paient l'impôt, obéissent aux lois, etc. Il faut le leur reconnaître au même titre que les autres droits naturels de propriété,

d'association : tout au plus pourrait-on leur donner un tuteur pour l'exercer ! »

Nous pourrions continuer indéfiniment dans cette voie. Mais, plus on s'y engage, plus s'éloigne toute chance d'arriver à une solution. Rebroussons donc chemin.

« C'est la *capacité* qui règle le droit de suffrage, disent les conservateurs : tout le monde n'est pas également apte à la direction des affaires publiques et, plus l'on descend dans l'échelle sociale, plus les aptitudes nécessaires se font rares. L'intérêt bien entendu du peuple lui-même commande que la direction de l'État ne soit pas soumise à la volonté mal éclairée du nombre, mais soit remise aux gens d'élite. — La capacité qu'il faut ici, répond-on, ce n'est pas celle de diriger l'État (le soin en est laissé aux députés nommés pour légiférer et aux spécialistes qu'ils délèguent pour administrer les choses publiques), mais c'est la capacité d'exprimer ce que l'on veut que fasse l'État, dont la mission est précisément de pourvoir aux besoins de la nation. Or, les petits, les travailleurs qui forment l'immense majorité du pays et dont la condition est si malheureuse, sont aussi ceux à qui l'assistance de l'État est le plus nécessaire : et ils sont plus aptes que personne à dire pour eux-mêmes ce qu'ils veulent. — Faites connaître vos besoins, répond paternellement un orateur de la droite ; dans la mesure du possible, nous y ferons droit. Vous souffrez : montrez-nous vos plaies, nous ne demandons pas mieux que de les panser. Mais depuis quand le malade s'est-il traité lui-même avec succès? Si la crise qu'il traverse est dangereuse, n'est-ce pas une raison de plus pour réclamer le secours de médecins plus éclairés et plus experts? — Nous demandons précisément, aurait-on pu lui répliquer, à choisir des médecins plus experts que ceux qui n'ont même pas soupçonné le mal, des médecins qui depuis longtemps aient vu nos plaies profondes, qui aient ressenti nos souffrances, qui aient eu pitié de nous et en qui nous ayons confiance ! »

Et, comme il n'y aurait pas plus de raison de cesser le jeu de balançoire que l'on fait subir à l'idée de capacité, qu'il n'y en

avait tout à l'heure de le cesser avec l'idée de droit, il nous faut ou renoncer à trouver une solution, où la chercher ailleurs.

Irons-nous la demander à ces graves penseurs qui, à la suite de Stuart Mill et de Laveleye, prétendent qu'il faut « *peser et non compter les suffrages* (1) »? Outre que nous rentrerions immédiatement dans l'insoluble question de la capacité, nous tomberions sous le coup de la plaisanterie de ce progressiste qui demandait à ses adversaires : « Où vend-on des balances pour peser les votes? »

Faut-il de préférence s'arrêter à la conception de ces droitiers qui considèrent l'électorat comme une *fonction* publique pour laquelle, comme pour toute fonction, sont requises certaines aptitudes. Mais ce serait rentrer par une porte dans la discussion sur la capacité ; et, au surplus, ne pourrait-on pas nous répondre que l'aptitude requise pour l'exercice de cette fonction n'est guère vérifiée et égale chez les électeurs privilégiés?

Sommes-nous donc acculés à une situation sans issue? Non, nous tenons au moins une double constatation. Si l'on presse l'idée de *droit* ou l'idée de *capacité* pour y saisir les causes qui font la force du suffrage universel, on y peut bien trouver matière à des développements oratoires, mais on ne parvient pas à en tirer une *loi qui puisse expliquer en fait* l'irrésistible, l'invincible avènement du suffrage universel. Ou plutôt, si nous examinons en philosophes ces notions de droit et de capacité et ce qu'exige la direction d'un État, nous sommes portés, avec les esprits les plus éminents, à en déduire des théories qui repoussent le suffrage universel ; mais ces théories ont le grand tort d'être repoussées par les faits qui ne cessent d'aller contre elles, et cela (sans parler de la France et de la Belgique) dans des pays très dissemblables, et qui sont établis d'une manière très fixe, depuis la petite et pauvre Suisse, jusqu'à l'immense et richissime Amérique.

(1) Un des disciples de Stuart Mill, appliquant les principes du maître, allait jusqu'à accorder 21 suffrages à un citoyen qui serait à la fois savant, grand propriétaire, noble, haut fonctionnaire, etc.

Ici, j'emprunterai pour un instant la plume de M. Henri de Tourville : « Le mouvement effectif du suffrage universel se fonde, non sur le droit ni sur la capacité, mais sur la nécessité politique et sociale. Il y a dans la société une classe qui, *au temps actuel*, n'a pas bénéficié autant que les autres des avantages procurés peu à peu par les gouvernements ou avec le concours des gouvernements. Comme, après une longue épreuve, qui se vérifie à nouveau toutes les fois que les « conservateurs » sont au pouvoir ou formulent leur programme, tout le monde a le sentiment instinctif que, si les classes bourgeoises conservent le pouvoir, elles ne résoudront pas la question de la classe ouvrière dont elles n'ont pas l'impression vive et vraie, les esprits sont de plus en plus portés, sans bien savoir pourquoi, à penser qu'il n'y a de solution efficace qu'à laisser venir au pouvoir la classe *qui a le plus de doléances à faire valoir*. Et ceci est la loi de toute l'histoire dans l'attribution du pouvoir aux uns ou aux autres. Le pouvoir n'est pas communément donné à celui qui, absolument parlant, y a le plus de *droit* ou est le plus *capable*, mais à celui qui *fut le plus décisivement utile dans la question à résoudre pour le moment*.

« Que cela est vrai ! Grégoire de Tours l'a exprimé par un mot digne de Tacite, quand il a dit froidement de tel Mérovingien qu'il fut substitué à tel autre, *parce qu'il était plus utile*. Les classes sociales résolvent mal les questions les unes pour les autres : c'est ce qui fait que toute classe dont la condition devient une question aiguë pour l'ordre public, est introduite au pouvoir, sauf des cas particuliers où par là l'on n'aboutirait à rien, ou à rien que de radicalement désastreux, comme au cas de la révolte des esclaves à Rome ou du parti anarchiste au temps actuel. Les longues doléances de la plèbe romaine l'ont finalement introduite au pouvoir. La Grande Charte d'Angleterre y a introduit la noblesse malmenée par les rois et le peuple saxon opprimé par la féodalité. Les chartes communales y ont introduit les habitants de villes comprimés par les seigneurs. Les États Généraux de 89 y ont introduit, en doublant sa représentation, le Tiers État « qui

aurait dû être tout et qui n'était rien ». Suivez toute l'histoire : encore une fois, voilà la loi. Ce n'est pas la loi du droit théorique ni de la capacité gouvernementale absolue. Mais c'est la loi à laquelle obéit le régime parlementaire : *on laisse le pouvoir à ceux qui soutiennent les revendications qu'on n'a pas su résoudre ;* « l'opposition » passe au « gouvernement ». Telle est la raison effective du suffrage universel, aujourd'hui. »

Que « le pouvoir soit donné, non à celui qui y a le plus droit ou qui est le plus capable, mais à *celui qui est le plus utile dans la question à résoudre pour le moment* », n'est-ce pas ce qu'à son tour vient prouver l'histoire de notre petit pays? Après que, au commencement de ce siècle, le roi Guillaume eut bâillonné notre presse, fermé nos collèges, chassé des emplois nos compatriotes instruits à l'étranger, rendu les fonctions publiques, même dans nos provinces, inaccessibles aux Belges, à qui donc passa le pouvoir lorsque la révolution de 1830 nous eut séparés de la Hollande? En dépit des principes démocratiques inscrits en tête de notre Constitution, il échut tout entier à cette bourgeoisie que l'arbitraire royal avait frappée dans ses intérêts vitaux. Et lorsque, ses griefs redressés, oublieuse de la leçon qu'elle avait donnée elle-même à la royauté, elle eut, pendant des années et à son seul profit, usé du gouvernement comme d'un bien propre, n'entendit-elle pas proclamer sa déchéance au lendemain des troubles de 1886, qui lui révélèrent la condition misérable dans laquelle elle avait laissé la classe ouvrière? Ceux dont elle n'avait pas su sauvegarder les intérêts essentiels réclamèrent à leur tour le pouvoir. Et c'est bien en vain que ses détenteurs, devenus subitement compatissants, prirent une série de mesures pour protéger l'ouvrier, lui garantir le payement intégral de son salaire, lui faciliter l'acquisition d'un foyer salubre, lui assurer une vieillesse à l'abri de la misère, apaiser ses conflits avec les patrons et imposer à ceux-ci la discussion des conditions du travail. Le peuple veut plus : il veut avant tout et surtout ce pouvoir, dont la bourgeoisie, suivant l'exemple de l'aristocratie et du roi, a usé à son tour pour son profit exclusif ou principal. C'est pour y

arriver qu'il réclame le suffrage universel. Et il l'obtiendra, parce que chacun sent que tant qu'il ne lui aura pas été accordé, le pays ne jouira pas de la tranquillité et de la paix. Contrairement à ce que beaucoup de conservateurs s'obstinent à penser, ce n'est pas là un mouvement factice, résultat soit d'un engouement passager pour des idées séduisantes, soit des excitations détestables de meneurs ambitieux, dont certes je ne nierai pas l'intervention intéressée. Et ce qui le prouve, c'est que nos ouvriers socialistes adoptent ou repoussent les programmes élaborés par les politiciens qui essayent de prendre leur tête, non d'après le plus ou moins de conformité de cette direction avec les principes qui leur ont été enseignés, mais suivant qu'ils estiment les mesures préconisées utiles ou nuisibles à leur but principal et immédiat : l'obtention du pouvoir. Je n'en veux d'autre preuve que l'accueil fait à la proposition de MM. Vandervelde et consorts, qui occupe en ce moment la Chambre. En intellectuels logiques, les auteurs avaient naturellement vu dans le suffrage des femmes une conséquence des principes de droit naturel (?) que la doctrine socialiste invoque à l'appui du suffrage universel des hommes. Déjà, ils l'avaient inscrit dans les programmes du parti. Mais, dès que les ouvriers se furent aperçus que l'admission des femmes à l'électorat pouvait bien avoir pour résultat de leur enlever toute chance sérieuse de passer au gouvernement, malgré les chefs et les principes, ils repoussèrent en masse cette innovation. Rien de plus significatif à cet égard que la décision prise par la Fédération boraine (le 11 août 1901) : « Considérant, dit-elle, que la chose urgente par excellence est la conquête du suffrage universel pur et simple pour les hommes et sans représentation proportionnelle, qui donnera au parti socialiste la majorité à la Chambre, majorité sans laquelle aucune réforme sociale sérieuse et efficace ne peut être obtenue ; — considérant que le droit de vote accordé immédiatement aux femmes aurait pour conséquence l'ajournement indéfini à des générations futures de la conquête de la majorité démocratique à la Chambre et assurerait indéfiniment le

régime de la bourgeoisie capitaliste : — pour ces motifs, la Fédération boraine déclare rayer de son programme, pour le moment, le droit de suffrage pour les femmes. »

C'est tellement bien la nécessité de « laisser venir au pouvoir la classe qui a le plus de doléances à faire valoir » qui décide de l'attribution du pouvoir et qui à l'heure actuelle provoque un mouvement général vers le suffrage universel, que, suivant le plus ou moins d'aptitudes des populations ouvrières à se tirer d'affaire par elles-mêmes, ce mouvement est ou retardé ou singulièrement accéléré. Ainsi, tandis que la France, bouleversée par des révolutions successives et amoindrie par l'individualisme, voyait sa classe populaire monter en tout premier lieu — et combien vivement ! — à l'assaut du pouvoir, l'Angleterre, grâce à l'admirable formation de ses enfants, à leur forte organisation, à la puissance de ses Trade-Unions, parvenait à résoudre par les moyens de la vie privée les grands problèmes issus de l'industrialisme, et échappait à cette accession brusque au gouvernement des couches démocratiques qui ne voyaient pas dans la détention du pouvoir public une question vitale. Seuls parmi les pays particularistes, les États-Unis surgis d'hier, ou plutôt surgissant encore tous les jours des efforts collectifs de ses colons, ne pouvaient guère faire reposer leur gouvernement que sur l'acquiescement de ces immigrés dont le concours était si nécessaire à sa vie et à son développement. Cela explique l'avance prise par l'Amérique du Nord sur les autres pays, mais toujours en vertu de cette même loi, que le pouvoir appartient à ceux qui sont actuellement le plus utiles.

C'est ce que n'ont pas su comprendre les Boers, le jour où ils se sont trouvés en face des Uitlanders. Ils ont cru pouvoir continuer à gouverner après l'arrivée de ces étrangers, sans en tenir autrement compte que pour la perception des impôts. « Nous sommes les maîtres du pays, disaient-ils ; les étrangers qui s'y fixent n'ont qu'à s'incliner devant les lois que nous avons établies. » Beaucoup de gens trouvent encore que c'est fort bien raisonner : seulement les faits agissent de leur côté et ils produisent leurs effets sans prendre garde aux raisonnements juridiques

qu'on a pu établir à leur sujet! Bien assis sur les principes de droit, les détenteurs du pouvoir en usèrent sans plus songer à faire bénéficier les immigrés des avantages que seul l'État peut accorder à l'industrie par les travaux publics qui lui sont si nécessaires. Les lois, faites sans ces nouveaux venus, dont le travail enrichissait le pays et le Trésor, avaient fini par être faites à leur détriment. Les choses s'aggravant, d'instinct et par le simple jeu des lois si magistralement posées par M. Henri de Tourville, les Uitlanders réclamèrent le droit de suffrage, c'est-à-dire le droit de prendre part au gouvernement dont l'action les gênait et de mettre sa puissance au service de leurs intérêts. Mais les Boers, au lieu de céder à la nécessité sociale, répétèrent à l'égard de ces immigrés, et avec une exactitude frappante, toutes les fautes qu'ont partout commises les pouvoirs conservateurs vis-à-vis des partis avancés, mais avec la ténacité irréductible du paysan. On sait ce qu'il leur en a coûté.

Cet oubli presque fatal de ceux qui ne sont pas représentés dans les corps législatifs explique encore les réclamations, je ne dis pas des femmes, mais des féministes. Car il faut soigneusement les distinguer. Quand nos députés socialistes proposèrent d'accorder aux femmes le droit de suffrage, un jeune représentant doctrinaire leur répondit : « Il y a un fait qu'il faut faire ressortir et qui est celui-ci, c'est que les femmes ne réclament pas de droits politiques, je dirai même qu'elle n'en veulent pas. Les femmes s'écartent volontairement de la politique, elles n'aiment même point à parler politique. Il est certaines femmes aimant la politique et qui voudraient en faire; mais, Messieurs, ce sont des femmes féministes, et, remarquez-le, dans le féminisme il y a beaucoup plus d'hommes que de femmes. » (Discours de M. Hymans; séance du 20 février.) Ce sont les femmes féministes en effet qui réclament le droit de suffrage, et non les autres. Mais pourquoi? M. Vandervelde en avait pressenti la raison lorsqu'il disait : « Quand l'accord règne dans le ménage, la loi n'a pas à intervenir, la bonne entente réglant tout entre les conjoints; mais le jour où le mari abuse de son pouvoir, le jour où la loi intervient, la

femme s'aperçoit que cette loi est bien dure pour son sexe *parce qu'elle a été faite par l'autre sexe.* » Et ce que l'orateur disait à propos de la femme mariée obligée de recourir à la justice pour se protéger contre son mari, avec combien de raison aurait-il pu le dire, pour toutes ces jeunes filles de la bourgeoisie qui, à défaut de fortune, sont obligées d'exercer un métier, si le mariage ne vient assurer leur sort! Avec ces femmes mariées qui ont éprouvé l'injustice des lois à l'égard de leur sexe, ces jeunes filles, qui ont besoin d'avoir accès aux emplois, et qui pour la plupart se les voient fermés par des règlements que les hommes ont faits, réclament leur part de pouvoir pour faire disparaître les abus dont elles souffrent. Et cela explique leurs revendications, comme leur situation exceptionnelle explique leur petit nombre. Mais n'est-ce pas après tout une nouvelle et dernière confirmation des observations que nous avons faites plusieurs fois au cours de ce rapide exposé?

Concluons :

Quand le pouvoir a appartenu à certaines classes et qu'un certain bien public en est résulté, si une classe sans pouvoir n'a pas assez bénéficié du progrès accompli, elle se plaint; et, si une satisfaction suffisante n'est pas donnée à ses plaintes au bout d'un certain temps, elle réclame, non plus des améliorations qu'elle a vainement demandées, mais des garanties qui lui assurent qu'elle les obtiendra : cette garantie, c'est la participation plus ou moins large au pouvoir. Telle est l'histoire de tous les avènements de groupes sociaux au pouvoir. Cet avènement, ils l'obtiennent, parce que le conflit est fondé sur un réel malaise public, qu'il en faut sortir, et qu'on n'a pas réussi à en sortir autrement. Telle est l'effective raison d'être du mouvement qui pousse au pouvoir la classe populaire par le suffrage universel.

Charles Van Haeken.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XIX

LE MOUVEMENT COMMUNAL EN FRANCE [1]

(*Suite*)

Il s'agit de savoir comment les villes, devenues féodales dans le Nord de la France ainsi que nous l'avons vu, passèrent, en grand nombre du moins, au régime de la Commune.

Ce mouvement, nous l'avons déjà indiqué, fut essentiellement dû au développement de la culture, qui était la conséquence directe de l'organisation franque du domaine, et qui amène toujours à sa suite le développement de la fabrication urbaine.

La prospérité agricole, en effet, pousse au bien-être, à la recherche d'objets usuels perfectionnés ou nouveaux. La fabrication alors prend assez d'importance pour que des gens aient intérêt à s'y adonner exclusivement. Ils renoncent à tout travail du sol et, n'étant plus retenus aux champs, ils trouvent leur centre naturel à la ville, lieu favorable à l'exploitation d'une clientèle par l'affluence de tout le voisinage que les réunions du culte et les marchés y attirent périodiquement.

Ce fut à la fin du onzième siècle et au commencement du douzième que ce phénomène se produisit dans la région féodale du Nord. Au neuvième siècle, la féodalité avait pleinement

(1) Voir l'article précédent, février 1902 : *Science sociale*, t. XXXIII, p. 121.

triomphe du pouvoir royal ; au dixième, elle avait relâché ses liens intérieurs, chacun cherchant à se rendre plus indépendant, depuis le vassal jusqu'au serf ; au onzième, cette liberté croissante devait donner son résultat naturel, un élan d'activité productive, un développement nouveau du travail.

Tout atteste alors cette prospérité.

Les chartes et les chroniques signalent à cette époque une nouvelle période de défrichement. D'immenses massifs forestiers subsistaient encore sur les plateaux, hauts et bas : on les entame, on y pénètre, on les traverse, il s'y fait de vastes éclaircies ; c'est une seconde prise de possession du sol, sur les points où la nature était restée intacte ou avait reconquis le terrain. Les historiens ont créé à ce sujet une légende : ils ont vu là un réveil de l'activité heureuse, un retour aux espérances et aux entreprises après les terreurs de l'an mille. Ils ont oublié que ce n'est pas de la torpeur que naît la vie : le mouvement, l'élan qu'ils constatent, eût-il été un instant retenu et comprimé par des fléaux passagers et de vaines appréhensions (qu'on a d'ailleurs beaucoup exagérées), il a été nécessairement engendré par d'autres causes que sa compression même ; il est manifestement né des forces vitales et fécondes dont nous avons vu la progression régulière à travers les siècles précédents : il en est la conséquence logique.

A côté de cette prospérité agricole, qui est le point de départ, la prospérité industrielle, qui est le point d'arrivée, s'atteste directement par l'extraordinaire effervescence de constructions qui se produisit alors.

C'est alors que se bâtirent ces châteaux monumentaux, en pierre, à murailles indestructibles, à tours majestueuses et multiples, à donjons gigantesques, à hautes salles voûtées, à vastes cours intérieures, vrais palais d'une race puissante et riche. Là fut donné le premier exemple d'un genre de construction que les siècles d'après n'ont qu'imité et perfectionné. Ce onzième siècle est animé d'un esprit hardi d'invention, qui est le père des arts, et ses inventions expriment l'énergie et la grandeur avec une primitive simplicité. C'est au château de bois,

monté sur sa butte, entouré de bâtiments de bois et enceint de sa palissade, que succédait immédiatement l'édifice superbe de la forteresse, habitation princière, dont je viens de rappeler l'image en quelques traits.

En même temps apparurent les grandes églises romanes, chefs-d'œuvre qui contrastent singulièrement par leur ampleur et leur majesté avec les églises petites et basses qui les avaient précédés, et qui se voient encore accolées à eux dans certains endroits où l'entreprise nouvelle est restée inachevée. Tout le monde a entendu faire le récit de cette ferveur de constructions religieuses, auxquelles toutes les classes de la société prenaient part, auxquelles chacun voulait contribuer, non seulement de ses dons, mais de sa personne et de son savoir-faire. Nous sommes stupéfaits aujourd'hui de compter ce qui, à partir de cette date, s'est élevé de monuments remarquables jusque dans les moindres localités. Ce qui en reste atteste la puissance du travail, les frais de la dépense, le sentiment original et vigoureux de l'art. Un art nouveau s'est fait, qui a défrayé le génie de tous les siècles suivants du moyen âge, et l'on sait les merveilles qu'il a produites.

« Quand le bâtiment va, dit-on, tout va, dans l'industrie. » Il est clair que ces châteaux épiques et ces superbes basiliques romanes n'étaient pas bâtis à si grands frais et avec cette connaissance de l'art pour demeurer vides de tout meuble, dépouillés de tout ornement et uniquement peuplés de gens misérablement costumés. Il est évident que l'ardeur de tout perfectionner allait de pair dans tous les métiers avec cet élan architectural.

Deux traits en donneront quelque idée.

A l'époque précédente, « le mobilier du château se compose de bancs de bois, de coffres où l'on sert les vêtements, de tréteaux et de planches qui servent de tables. Les tapis, souvent même les lits, sont des tas de feuilles ou des bottes de paille étendus sur les dalles de pierre. Les seuls objets de luxe, ceux que le fief ne peut fournir, sont quelques coupes précieuses, quelques vases d'or et d'argent transmis de génération en gé-

nération jusqu'au moment où il faut les vendre pour payer la rançon du chevalier ou les fondre pour frapper monnaie; des fourrures apportées des pays du Nord; des oiseaux de proie dressés pour la chasse, et surtout de beaux chevaux de bataille, des armes de forte trempe qui sont à la fois l'honneur et la sûreté du baron. Une bonne épée à sa généalogie et son histoire : elle vaut son pesant d'argent, et le prix d'un bouclier représente celui de 240 journées de moissonneurs. » (Pigeonneau. *Histoire du Commerce de la France*, t. I, p. 95.) Ce n'était plus là, on le sent assez, le mobilier assorti aux magnifiques habitations féodales qui rivalisaient avec les églises romanes. Du reste, les archéologues ont reconstitué les meubles de bois, les ouvrages de fer, les tentures, l'orfèvrerie, le costume, dont les formes, la façon, l'ornementation s'harmonisaient si bien avec l'art monumental de cette époque. Quand un style nouveau et plein d'effet surgit en architecture, le luxe se développe sous la même inspiration dans tout le reste. Si l'on veut, par un spécimen, prendre quelque idée du faste de ce temps-là, il n'y a qu'à lire dans les chroniqueurs ou chez les érudits la description de l'église abbatiale que Suger fit bâtir à Saint-Denis; on comprendra qu'un édifice où déjà tant de richesses s'étalaient au dehors, n'était pas précisément fait pour demeurer dégarni de splendeurs au dedans.

Après qu'on a constaté un pareil développement industriel, le mouvement des Communes, qui se produisit exactement à cette époque, apparaît dans la logique absolue des faits. C'est du reste ce que nous allons voir.

Le mouvement communal avait pour but de soustraire la population des villes féodales, population essentiellement industrielle, à l'arbitraire seigneurial que j'ai précédemment fait connaître et expliqué. Il n'y a rien dont l'industrie s'arrange moins que de l'arbitraire, parce que c'est un « imprévu » qui échappe aux calculs déjà si compliqués sur lesquels elle est obligée de vivre. Son génie de spéculations, de combinaisons,

vient échouer là contre. Ceci est de tous les temps. On a pu voir, en ce temps-ci même, sous le régime des bills Mac-Kinley, l'Amérique arrêter court l'importation industrielle des Européens, tout simplement en soumettant leurs produits, non pas à des taxes énormes, mais à des taxes flottantes et capricieuses.

Mais pour écarter l'arbitraire, ce n'est pas tout que d'avoir le besoin vital de s'en défaire, il faut encore en avoir les moyens. Ces moyens, les industriels des principales villes féodales les avaient précisément à la fin du onzième siècle par les progrès mêmes de la fabrication : ils étaient devenus plus riches, plus nombreux, plus rompus aux affaires. Quand on est riche, qu'on est en nombre et qu'on est capable, on peut entreprendre quelque chose avec des chances de succès.

Mais aucun industriel n'était de taille à rien entreprendre en particulier et à lui seul au point de vue du bien public. Il faut se rappeler que l'industrie était tout entière alors en petits ateliers. Il y avait à cela deux raisons : La première est que ces artisans sortaient des familles agricoles organisées par les Francs en ménages séparés, et que chacun d'eux, en émigrant à la ville gardait cette tradition et s'installait à part, sans chercher d'associé dans son travail, ce que son métier ne requérait pas et ce qui n'eût été pour lui qu'une gêne. La seconde raison est que le travail se faisait à la main avec un outillage très simple, et que la demande dépassait l'offre, comme il arrive au début d'une prospérité qui excite l'industrie : le rôle du grand patron, qui est de pourvoir à de grandes installations du travail ou de rechercher les commandes d'une plus large clientèle, n'existait pas au commencement de cette renaissance industrielle.

Aussi, la première nécessité de ces petits artisans, pour réussir à faire quelque chose contre l'arbitraire qui les dominait, était de s'entendre entre eux et d'agir avec ensemble.

La chose n'était pas très difficile. Leur intérêt était le même : aucun n'avait d'intérêt à l'arbitraire seigneurial ; et le voisinage étroit de l'agglomération urbaine leur permettait admira-

blement de communiquer entre eux pour le conseil et pour l'action.

Il ne s'agissait que de donner une forme positive à cette entente naturelle. Il fallait trouver un mode d'association qui fût compris de tout le monde : l'accord spontané n'opère qu'à cette condition.

Ce mode d'association, les artisans des villes féodales ne l'inventèrent pas : il est scabreux d'inventer, quand il s'agit de faire marcher ensemble toute une population de petites gens. Ils n'empruntèrent pas non plus de combinaisons aux anciens municipes : nous avons vu que toute trace du régime municipal romain avait disparu des villes féodales, dans le Nord. Il est vrai qu'à cette époque même, et déjà un peu avant, les villes du Midi se remuaient aussi pour leur indépendance ; mais les deux mouvements, dans le Nord et dans le Midi, n'étaient que concomitants; ils n'étaient pas nés l'un de l'autre. Ils naissaient ensemble de la même cause, le progrès industriel.

Si le Midi se trouvait avoir précédé le Nord, c'était à raison de deux circonstances.

Et d'abord, le Midi était, par proximité, et grâce à la Méditerranée, beaucoup plus en relation avec l'Orient où s'étaient retirés devant les Barbares les arts et le luxe antiques. C'est ce qui fit que la prospérité, née de l'évolution féodale, se traduisit dans les villes méridionales par la renaissance du commerce plus encore que par celle de la fabrication, et les résultats du commerce sont beaucoup plus prompts que ceux des créations industrielles.

En second lieu, le Midi avait été moins retourné que le Nord par le régime féodal, et nous avons vu que ses villes en étaient restées à une déformation du type romain : les habitants élisaient les fonctionnaires municipaux et le comte envoyait son représentant lever l'impôt qui lui revenait. Les urbains avaient donc conservé une organisation toute faite pour leur permettre d'agir avec ensemble auprès du comte : les fonctionnaires municipaux, élus de la population, étaient à même de s'adresser à lui, par son représentant ou directement, pour obtenir

une assiette régulière de l'impôt ou pour arriver à une entente sur les prétentions diverses de l'administration comtale. Le comte d'ailleurs entrait assez facilement dans cette voie, parce qu'il n'avait jamais été, comme dans le Nord, seigneur de la ville au même titre que de son domaine.

Ainsi, dans le Midi, la forme de l'association urbaine préexistait au mouvement d'indépendance des villes : c'est de cette forme qu'elles se servirent pour obtenir des franchises.

Mais les villes du Nord ne la leur empruntèrent pas ; elles l'avaient perdue et n'en reprirent rien. Elles se servirent d'une forme d'association que l'invasion, non pas des Francs, mais des Vieux-Germains, avait apportée en Gaule. C'était la *Ghilde*.

La ghilde, à l'inverse de la féodalité qui était une coalition de domaines, reposait essentiellement sur les liens de personne à personne. Et elle ne se bornait pas à associer les personnes en vue d'un objet particulier, elle s'étendait à tout besoin d'aide.

« Cette promesse de secours et d'appui, dit Augustin Thierry, comprenait tous les périls, tous les grands accidents de la vie ; il y avait assurance mutuelle contre les voies de fait et les injures, contre l'incendie et le naufrage, et aussi contre les poursuites légales encourues pour des crimes et des délits même avérés. Chacune de ces associations (dans la Germanie païenne) était mise sous le patronage d'un dieu ou d'un héros dont le nom servait à la désigner. Chacune avait des chefs pris dans son sein, un trésor commun alimenté par des contributions annuelles, et des statuts obligatoires pour tous ses membres. *Elle formait ainsi une société à part au milieu de la nation ou de la tribu.* La société de la ghilde ne se bornait pas, comme celle du canton germanique, à un territoire déterminé : elle était sans limite d'aucun genre, elle se propageait au loin et réunissait toute espèce de personnes, depuis le prince et le noble jusqu'au laboureur ou à l'artisan libre. » (*Récits des Temps mérovingiens; Considérations sur l'histoire de France*, ch. VI, p. 167, in-8°.)

On conçoit facilement que les Francs, survenant en Gaule au

milieu des Vieux-Germains premiers envahisseurs, aient très peu goûté ce genre d'association à forme toute communautaire et en opposition avec le régime exclusivement territorial sur lequel ils fondaient le bon ordre de leur société. Aussi la ghilde en vint-elle à être publiquement honnie et officiellement prohibée. Le fait est notoire. Je me bornerai à citer trois capitulaires : le premier est de Charlemagne, le second de Louis le Débonnaire et le troisième de Carloman.

Année 779. — « Quant aux serments de ceux qui se conjurent pour former une ghilde, que personne n'ait la hardiesse de le prêter; et, quelque arrangement qu'ils prennent d'ailleurs entre eux au sujet de leurs secours mutuels, ou pour les cas d'incendie et de naufrage, que personne à ce propos ne s'avise de s'assermenter. » (*Capitula Caroli Magni, apud Scriptores rer. gallic. et francic.*, t. V, p. 647.)

Année 817. — « Quant aux conjurations de serfs qui se font dans les Flandres... et en d'autres lieux maritimes, nous voulons que par nos *Missi* soit enjoint aux seigneurs de ces serfs de les empêcher de faire désormais de telles conjurations. Et que lesdits seigneurs sachent que celui d'entre eux dont les serfs se seront avisés de faire des conjurations de ce genre, après que notre ordre leur aura été signifié, devra personnellement payer amende de soixante sous. » (*Capitula Ludovici Pii.* Baluze, t. I, col. 775.)

Année 884. — « Nous voulons que les prêtres et les officiers du comte ordonnent aux villageois de ne pas se réunir en associations, vulgairement nommées ghildes, contre ceux qui leur enlèvent quelque chose; mais qu'ils portent leur cause devant le prêtre, envoyé de l'évêque (l'évêque-seigneur) et devant l'officier du comte établi à cet effet dans la localité, afin que tout soit corrigé selon la prudence et la raison. » (*Capitula Carlomanni regis.* Baluze, t. II, col. 290.)

Mais si l'usage des ghildes avait été pleinement réprimé dans le Nord où la féodalité avait eu son entier développement, il avait continué de fleurir dans l'extrême Nord, notamment dans les parties gothiques de la Scandinavie, où on le trouve en hon-

neur au douzième siècle, et il avait en même temps subsisté dans le Midi, où les Visigoths l'avaient répandu et où le régime féodal était demeuré faible. C'est dans le Midi qu'on imagina d'employer les formes de la ghilde pour créer la vaste et populaire association de la Trève de Dieu : on promettait par serment à l'évêque, ou à son archidiacre chargé des affaires temporelles, de venir en armes les uns au secours des autres pour repousser toute agression des violateurs de la Trève et pour obtenir dédommagement à ceux qui auraient été lésés. L'association se trouvait ainsi restreinte quant à l'objet, mais elle était illimitée quant au territoire, car elle s'étendit à travers toute la France grâce à son utilité générale, et elle était illimitée quant aux personnes, car elle comprenait ensemble vilains, clercs et nobles; on la faisait même jurer à des enfants de quinze ans. C'est par cette application très particulière que la ghilde reprit un demi-crédit dans le Nord, quand la Trève de Dieu s'y introduisit, principalement par les soins des Capétiens qui visaient au rôle de patrons de l'Église et de policiers du royaume. Mais ce ne fut qu'un demi-crédit, car, dans un milieu déshabitué du régime patriarcal, ces ghildes, qui à la fois saisissaient la personne de si près et s'étendaient à qui voulait, ne pouvaient manquer de se disloquer vite et de dégénérer. C'est ce qui arriva à l'association de la Trève de Dieu elle-même : bientôt les seigneurs sages et l'autorité ecclésiastique furent d'accord pour la supprimer et pour s'opposer d'une manière générale aux ghildes qui, de fait, tournaient mal la plupart du temps.

Telle était la condition de cette vieille institution, quand les artisans et les petites gens des villes féodales trouvèrent bon de s'en servir pour se coaliser contre l'arbitraire du seigneur. Mais ils y apportèrent, sous l'influence du régime territorial au milieu duquel ils vivaient, une modification qui en devait faire la force et en assurer le succès, sans que vraisemblablement ils s'en soient rendu compte : ils limitèrent leur association à leur localité, à la ville. Ils appelèrent cette *union* tout simplement *Communio*, *Communitas*, ou, d'un latin barbare, *Communia :*

en langue vulgaire, *Commune*. Il lui donnèrent aussi d'autres noms, à la fois naturels et imités des ghildes, tels que ceux de Fraternité et d'Amitié.

La convention communale d'Aire en Artois montre bien dans sa rédaction la tradition qui la rattache à la ghilde, en même temps qu'elle se limite expressément à la ville : d'après le préambule d'une charte de 1188, elle remontait au commencement du douzième siècle :

« Tous ceux, y est-il dit, qui appartiennent à l'Amitié *de la ville* ont promis et confirmé, par la foi et le serment, qu'ils s'aideraient l'un l'autre comme des frères en ce qui est utile et honnête. Que si l'un commet contre l'autre quelque délit en paroles ou en actions, celui qui aura été lésé ne prendra pas vengeance par lui-même ou par les siens... mais il portera plainte, et le coupable amendera le délit selon l'arbitrage de douze juges *élus*. Et si celui qui a fait le tort, ou celui qui l'a subi, averti par trois fois, ne veut pas se soumettre à cet arbitrage, il sera écarté de l'Amitié comme méchant et parjure.

« Si quelqu'un de l'Amitié a perdu ses biens par rapine ou autrement, et qu'il ait des traces de la chose perdue, il fera sa plainte à celui qui aura été mis à la tête de l'Amitié (*ad præfectum Amicitiæ*), lequel, après avoir convoqué les Amis *de la ville*, marchera avec eux à la recherche jusqu'à un jour de chemin, aller et retour, — ceci, pour le marquer en passant, comme dans la Trêve de Dieu, — et celui qui refusera ou négligera de marcher payera cinq sous d'amende à l'Amitié.

« S'il arrive du tumulte *dans la ville*, quiconque, étant de l'Amitié et ayant ouï le tumulte, n'y sera pas venu et n'aura pas porté secours de plein cœur selon le besoin, payera cinq sous d'amende à la Communauté.

« Si quelqu'un a eu sa maison brûlée, ou si, tombé en captivité, il paye pour sa rançon la plus grande partie de son avoir, chacun des Amis donnera un écu en secours à l'Ami appauvri. » (*Recueil des ordonnances des rois de France*, t. XII, p. 562.)

La Commune, on le voit, ne différait de la ghilde que parce

qu'elle se bornait au territoire d'une ville. Ce qui, naturellement et sans calcul profond, la limitait ainsi, c'est qu'elle visait un intérêt localisé. Il s'agissait de traiter sur un bon pied avec le seigneur du lieu, pour les rapports qu'on avait avec lui en en cet endroit : l'intérêt réel et les vues de ces petites gens n'allaient pas au delà. D'ailleurs, le voisinage étroit que crée entre les habitants l'agglomération urbaine rendait seul possible une entente, une action commune bien concertée, surtout pour des gens qui n'avaient pas l'habitude de grandes entreprises. Étendre leur association au dehors n'était que l'embarrasser.

Il fallait saisir pour se conjurer une circonstance favorable qui écartait accidentellement de la ville le pouvoir régnant : c'était un moment où le seigneur laïque ou ecclésiastique, ou son représentant, était absent. Le serment mutuel aussitôt prêté, on élisait des chefs formant conseil et, parmi eux, un meneur. Ces élus prêtaient un second serment, celui de remplir loyalement leur charge. On établissait une contribution pour les frais de l'action. Tout ceci, comme dans la ghilde.

La Commune, ou communauté, ainsi constituée, on s'armait de tout ce que pouvait fournir pour le combat l'outillage de l'artisan, des haches, des instruments tranchants de toute sorte, des barres et des masses de fer, auxquels se joignaient de vieilles armes ou de simples bâtons, sans compter tout ce qu'on employait comme projectiles. Grâce à la supériorité du nombre, on s'emparait de ce qu'il y avait d'hommes du seigneur demeurés à la garde de la ville. Puis on fermait les portes de la ville.

Ce qui faisait soudainement de cette foule soulevée une force militaire, capable de tenir le seigneur en échec, c'est qu'en effet la ville était ordinairement enceinte de murailles : autrement, toute persistance dans la lutte eût été impossible. Le seigneur, averti de la conjuration, se hâtait de revenir, accompagné de sa bande de guerre, qu'il renforçait au besoin de celle de quelque allié. Quand il arrivait devant les portes closes de la ville, on se mettait à parlementer. Par l'organe de leurs chefs, les

gens de la Commune se déclaraient prêts à ouvrir les portes et à se montrer les plus fidèles sujets du seigneur, à la condition qu'il fît droit à leurs griefs par écrit et avec serment : par une *Charte jurée*. Ils réclamaient en général d'être affranchis des servitudes de mainmorte et de formariage, c'est-à-dire de l'obligation de payer un droit et d'avoir le consentement du seigneur pour transmettre leurs biens et pour se marier à leur guise. Quant aux taxes prélevées de toutes façons et à tout propos sur les produits de leur industrie, ils demandaient qu'elles fussent remplacées par une taxe unique et annuelle, fixée une fois pour toutes, sauf des cas très spéciaux et bien spécifiés, comme ceux où le seigneur aurait à payer sa rançon, à armer son fils chevalier, etc. Enfin, ils requéraient que les amendes prononcées par la justice seigneuriale fussent réglées par un tarif net. Ces conditions, on le voit, coupaient court aux bénéfices illimités que le seigneur tirait des habitants et elles mettaient la ville, au point de vue du droit, dans la même situation que le domaine affranchi et censitaire, débarrassé du servage et exonéré de toute taxation, par une redevance invariable. Le seigneur était ainsi réduit, sur toute la ligne, tant du côté des domaines que du côté de la ville, à l'état de rentier et de rentier à rente fixe.

Après les débats en paroles, on en venait généralement à quelques faits de guerre. Le seigneur essayait de forcer l'enceinte de la ville. Ordinairement, il échouait : nous verrons pourquoi, un peu plus tard, en parlant de la décadence féodale; il était mal pourvu militairement pour prendre d'assaut une ville. L'insuccès le décidait et il se résignait à accorder aux habitants leurs demandes. Alors les portes s'ouvraient et il était reçu avec les marques de la plus vive joie et du plus grand honneur. Mais, rentré dans la place et pressé bientôt par le besoin d'argent, il oubliait aisément la limite de ses droits diminués; il estimait d'ailleurs volontiers que ses promesses jurées lui avaient été indûment arrachées par la révolte : et les choses revenaient à leur ancien état.

L'indignation était grande parmi ceux qui s'étaient fiés à son

serment et elle couvait secrètement, jusqu'à ce que survînt quelque occasion favorable comme la première pour se conjurer de nouveau et « faire Commune » une seconde fois. Aussitôt on repassait par toute la série des faits que nous venons de voir, jusqu'à l'obtention nouvelle des premières franchises. Seulement, cette fois, les habitants entendaient avoir des garanties effectives pour le maintien de leurs droits conquis. Ils prétendaient : 1° demeurer unis en Commune d'une manière permanente, c'est-à-dire liés entre eux par le serment, au lieu de dissoudre leur conjuration; 2° se régir eux-mêmes en élisant parmi eux des « *pairs* », ou échevins, chargés de l'ordre et des intérêts publics, et un magistrat supérieur, appelé « *mayeur* (major) » ou maire; 3° constituer une milice indépendante pour la défense de leurs libertés et la garde de leur ville. Le seigneur ne devait donc plus avoir de représentant, ni haut, ni bas, dans la ville; mais les pairs et le mayeur étaient tenus de lui prêter serment de foi et hommage au nom de la Commune, ce qui n'était autre chose que l'engagement de ne rien entreprendre contre ses autres droits et d'aider à la défense du fief. La taxe urbaine convenue devait lui être payée par les soins de la Commune elle-même.

C'était, sauf le serment de fidélité et la taxe fixe, la dépossession complète du seigneur.

Telle était l'institution triomphante de la Commune.

Les causes qui l'avaient produite et que nous avons suivies dans tout leur développement, se retrouvaient dans toutes les villes, de sorte que les Communes se multiplièrent au douzième siècle dans le Nord féodal avec une naturelle rapidité et par un élan spontané en chaque endroit.

Par des causes analogues et plus hâtives, que nous avons également reconnues, les villes du Midi reprenaient, avec un peu d'avance, leur indépendance sous des formes empruntées au municipe de l'époque barbare.

Nous n'avons pu décrire que les faits dominants, mais cette émancipation urbaine eut d'autres façons encore : elles ne sont cependant que des variantes.

Et d'abord il faut dire que les Communes furent quelquefois accueillies avec justice et bienveillance par les seigneurs, qui y reconnaissaient un affranchissement nécessaire comme celui des serfs ruraux : ainsi à Noyon, dont la Commune fut organisée par l'évêque-seigneur; ainsi en Flandre, où les comtes agréèrent la naissance des grandes Communes qui devinrent si fameuses.

En d'autres endroits, les seigneurs allèrent au-devant du mouvement communal en faisant de leurs villes féodales des *Villes de Bourgeoisie*, affranchies des servitudes de mainmorte et de formariage, de l'arbitraire des taxes, comme les Communes, mais régies par des échevins et des maires que les seigneurs choisissaient eux-mêmes parmi les habitants et avec leur concours. C'était une manière de garder une partie de l'action directrice.

Quoi qu'il en soit de ces nuances, toute la population nouvelle qu'avait fait surgir dans les villes le développement de la fabrication, échappait d'un bout à l'autre de la France au régime du domaine et au régime seigneurial qu'avaient créés les Francs. La force fondée sur le domaine était remplacée là par la force fondée sur les liens personnels, sur la communauté. Le vieil ordre de choses qui avait précédé les Francs réapparaissait : le municipe romain et la ghilde des Vieux-Germains, deux institutions du monde patriarcal. Elles trouvaient un personnel adapté dans cette population industrielle qui ne vit pas du domaine, qui n'assure pas son indépendance sur la possession du sol — d'où peuvent se tirer directement les choses nécessaires à la vie, — mais qui lie son existence à des transactions de personne à personne, à des moyens de réussir auprès d'autrui.

Ces associations urbaines ne présentent pas les caractères des associations issues de la famille particulariste, qui sont limitées à quelque objet spécial et ne sont que temporaires; ce sont au contraire des associations fondamentales, faites pour s'étendre à tout selon le besoin, et elles sont perpétuelles : elles appartiennent au type patriarcal. On le voit immédiatement à l'allure

qu'elles prennent. Leurs membres recourent à elles comme à leur ressource désignée en toute nécessité ; c'est ce que justifie d'ailleurs la teneur même du serment communal : promesse mutuelle de s'aider en toute circonstance difficile. Dès que quelque chose ne va pas pour les gens de la cité, ils s'adressent au pouvoir de la ville et demandent que la communauté urbaine s'emploie à rétablir leurs affaires, pourvoie à leurs intérêts. Il n'y a pas à cet égard de fait plus éclatant que la sanction des règlements de corporations ouvrières par le pouvoir communal ou municipal, auquel elle est demandée par ces artisans, qui regardent leur Commune ou leur Municipalité comme l'Arabe sa tribu : c'est pour eux une association responsable de l'existence et des intérêts de tous ses membres.

Dans ce régime social, l'initiative consiste, non plus à se tirer d'affaire par soi-même, mais à s'adresser à une contrainte qui fasse agir les autres dans le sens qu'on souhaite. C'est ainsi que les artisans de ces villes affranchies ont exercé sur elles une vigilante pression pour les plier aux intérêts de leurs métiers. Ils ont prétendu faire et ils ont fait leur fortune, non pas en vaincant les difficultés de la concurrence par des aptitudes supérieures, mais en contraignant les habitants, par une étroite réglementation industrielle et commerciale, à être leur clientèle réservée et presque uniformément partagée entre leurs échoppes.

Ainsi, par ces institutions urbaines, renouvelées du vieux monde, disparaissait sur bien des points de la France l'initiative personnelle et privée qu'y avaient introduite les Francs. La communauté, son idée, sa pratique effective et de tous les jours se substituaient un peu partout à l'usage de la responsabilité personnelle.

Néanmoins ce retour du passé n'aurait pu avoir un effet général, ni bien durable peut-être, sans d'autres causes qui sont venues agir dans le même sens d'une façon plus puissante encore. En effet, les Communes, livrées à elles-mêmes, n'auraient pas eu très longue force. Leur principe même le voulait : elles

ne tardèrent pas à tomber dans les divisions qui sont le propre de ces associations responsables de toutes choses. Leur existence n'a cessé d'être orageuse pendant tout le début, elle a été accompagnée de mouvements désordonnés. C'est ce qui a rendu si dramatique l'histoire de leur fondation.

Mais elles ont trouvé à côté d'elles une institution qui est venue à leur aide et qui, en les dominant grâce à leurs difficultés et à leurs divisions, les a maintenues, mais s'est bien gardée de les ramener dans la voie de l'initiative individuelle et de l'indépendance personnelle : cette institution, c'est la royauté.

Nous verrons bientôt comment la royauté de France, tradition mérovingienne, et communautaire elle aussi, avait retrouvé des éléments d'action.

Mais nous verrons d'abord par quel genre de transformations dans les moyens et le mode de leur existence, les propriétaires de domaines, successeurs réguliers des Francs, se trouvèrent à cette même époque incapables de soutenir l'œuvre de leurs devanciers, et comment, sous l'action de ces causes combinées, sombra cette société féodale qui s'était élevée si puissamment.

La suite au prochain numéro.

Henri de TOURVILLE.

LA FABRIQUE LYONNAISE

LE TYPE FUTUR

II. — L'AVENIR DE LA RÉGION LYONNAISE (1).

L'avenir de la Croix-Rousse n'est qu'un des côtés, et pas le plus sombre ni le plus embrouillé, de l'avenir de la fabrique lyonnaise. Que sert de sauver la partie, si le tout est destiné à sombrer? Or, quoi que puissent démontrer les statistiques, documents élastiques qu'il est toujours facile de soumettre au traitement de Procuste (2), il est certain, malheureusement, que l'industrie que nous étudions est aujourd'hui à un tournant de son histoire, et à un tournant peu commode à franchir.

(1) Voir la livraison de janvier 1902.

(2) Production lyonnaise globale : en 1894, 451 millions; en 1900, 441.350.000 fr. Au moment où nous écrivons ces lignes (janvier 1902), le bilan de 1901 est encore inconnu. Voici cependant quelques indications intéressantes : l'exportation de nos soieries pendant les onze premiers mois a atteint, en 1899 : 255.740.000 fr.; en 1900, 238.495.000 fr.; en 1901, elle se relève à 261.994.000 fr. Ce sont les tissus de soie pure unie qui augmentent: de 68.414.000 en 1900, ils passent à 79.521.000 fr. en 1901. Par contre, les *mélangés* sont en baisse : en 1899, 88.617.000 fr.; en 1900, 82.440.000 fr.; en 1901, 77.083.000 fr. Nous verrons l'intérêt de ces chiffres particuliers. — L'importation des soieries étrangères augmente. Elle passe de 57.334.000 fr. en 1899, 56.594.000 fr. en 1900, à 65.711.000 fr. en 1901. La Suisse a introduit chez nous 17 millions d'unis de soie pure en 1901 contre 15 millions en 1900. Cependant, la consommation intérieure de la soierie en France a été, croyons-nous, faible l'an dernier, et 1901 restera, pour beaucoup de fabricants, marqué d'un caillou noir. Mais le resserrement du marché français, comme celui du marché anglais, tient à des causes générales extérieures à la soierie et à Lyon dont nous n'avons pas à nous occuper dans cette étude.

Une première difficulté a été surmontée. La fabrique a, dans la mesure du possible, modernisé son outillage et sa constitution, transformé une organisation surannée qui n'était plus en rapport avec les besoins actuels du monde. Elle est accommodée aux nécessités, et mise à la mode du jour. Mais d'autres difficultés subsistent, sur lesquelles nous allons jeter un coup d'œil, en examinant brièvement les motifs de crainte et les sujets d'espoir légitime.

La raison initiale du malaise dont a pâti, dont souffre encore la soierie de Lyon, c'est bien la cause même qui faillit amener la mort lente de la Croix-Rousse : la transformation sociale provoquée par le triomphe des idées révolutionnaires. La démocratisation du tissu soyeux retourna contre l'ancienne « manufacture royale » ce qui jusqu'alors avait fait sa puissance et sa gloire. En face de la fabrique lyonnaise, des rivales se développaient, moins chargées de passé, moins riches de tradition, et, par cela même, mieux adaptées aux conditions nouvelles de l'humanité. Le péril économique se doublait d'ailleurs bientôt d'un péril social. Comme nous le faisions remarquer dans nos premiers articles, actuellement, et depuis un siècle, tandis que la valeur des produits diminue, le taux des salaires tend à s'accroître. Il s'accroît plus rapidement qu'ailleurs en France, tête du mouvement politique moderne. Le fabricant lyonnais se trouve donc aujourd'hui, par un paradoxe malheureux, obligé de lutter contre le patron étranger avec un personnel à la fois — en tant que lyonnais — moins adapté aux nécessités modernes et — en tant que français — plus imbu de certaines idées modernes, celles justement qui vont contre les intérêts du patron (1). Heureusement, les inconvénients n'existent guère sans avantages corrélatifs, et Lyon possède encore de bonnes armes pour se défendre.

Les fabriques rivales de Lyon sont devenues nombreuses.

(1) Un journal que l'on n'accusera pas de tendances réactionnaires, *le Lyon républicain*, écrivait ceci en 1884 : « La crise économique qui menace la France se chargera de guérir les ouvriers de cette doctrine de l'augmentation indéfinie des salaires, qui, poussée au degré actuel, est la ruine de l'atelier. »

Nous n'examinerons ici que celles faisant une concurrence générale à l'industrie lyonnaise. La concurrence des fabriques françaises est relativement peu importante. Sans doute, Caudry et Roubaix sont des producteurs sérieux de *mélangées*, Calais et Saint-Pierre-de-Calais, de tulle, etc... Mais les seules émules de Lyon dont nous ayons à tenir compte dans une étude aussi sommaire que la nôtre sont celles que nous appellerons les *concurrentes universelles,* les rivales que Lyon redoute pour la totalité de sa production, et non seulement sur le marché de leur propre pays, mais sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces *concurrentes universelles* sont au nombre de trois (1) : 1° la fabrique rhénane dont le centre est dans les petites villes de Crefeld et Elberfeld ; 2° la fabrique suisse, avec Zurich comme siège principal ; 3° la fabrique nord italienne dont le foyer se trouve à Côme.

Les concurrentes universelles de Lyon ont, cela va sans dire, des caractères particuliers, mais aussi certains traits communs intéressants à mettre en relief. Les trois fabriques, à l'inverse de la manufacture lyonnaise, eurent leur origine, soit à la campagne (Zurich et Côme), soit dans de petits centres (fabrique rhénane) parmi des populations pauvres, peu exigeantes, prédisposées à l'effort ardu. Il s'ensuit que les tisseurs y ont été dressés héréditairement à la confection des étoffes les moins soignées, de celles qui réclament le moins de dextérité et d'apprentissage, que, pour une bonne partie d'entre eux, le tissage a constitué longtemps un travail d'appoint, qu'ils savent se retourner et, à défaut des soieries à produire, faire autre chose. Il s'ensuit encore que les ouvriers groupés autour de Côme, de Crefeld et de Zurich, se sont contentés longtemps et peuvent se contenter encore d'un salaire maigre, beaucoup moins élevé que celui de leurs camarades lyonnais, et qu'ils ont peu de besoins factices.

A Côme, où les métiers battent jour et nuit avec des équipes

(1) La fabrique russe a tué l'importation française en Russie ; la fabrique américaine lutte sérieusement pour la possession du marché de l'Amérique, mais ce ne sont pas encore là, Dieu merci, des *concurrentes universelles* de Lyon.

successives, le salaire moyen est de 0 fr. 80 à 1 franc pour les femmes.

La Suisse a depuis longtemps la spécialité de la production à bon marché. En 1830, alors que Lyon conservait, sans contestation possible, la royauté de la soierie, les Suisses tissaient à si bas prix que, malgré un droit de 8 0/0 imposé à leurs étoffes soyeuses, celles-ci envahissaient déjà le marché de Paris (1).

M. de Teste, à qui j'emprunte ce renseignement, expose que les tisseurs suisses fabriquaient les étoffes *à temps perdu et à la campagne* et que la rémunération de ce travail n'était pour eux qu'un salaire d'appoint. Ainsi l'organisation seconde de la fabrique lyonnaise a été, chez ses rivales, l'organisation première. Il faut noter d'ailleurs qu'actuellement, de l'avis des ouvriers comme de celui des patrons (2), le taux des salaires à Crefeld et à Zurich tend à rejoindre celui de Lyon. Les ouvriers des *concurrentes universelles* sont cependant toujours beaucoup plus souples que les Lyonnais, et d'un maniement plus commode. On a remarqué que la fabrique de Crefeld, notamment, pouvait employer des fils plus fins que celle de Lyon, qu'elle produisait ainsi plus aisément des étoffes *apparentes* et pouvait serrer de plus près la mode.

Aux avantages généraux que présente sur Lyon l'ensemble des trois fabriques rivales, s'ajoutent, pour chacune d'elles, des avantages particuliers.

L'Allemagne a le sens du bon marché, *le génie de la camelote*. L'industrie allemande, écrivait M. Legentil en 1844, se propose de produire beaucoup et à bon compte; elle vise plus à l'économie qu'au fini, à la qualité et à l'élégance du tissu.

Un autre avantage de l'Allemagne, c'est l'organisation de la famille rhénane. Chez les grands fabricants de Crefeld, les cadets parcourent l'étranger, y fondent des succursales de ces « filiales » qui portent au loin le renom de la maison mère, alors que le

(1) Leon de Teste. *Du commerce des soies et soieries en France.*

(2) Conf. pour Crefeld : Permezel, *La Fabrique lyonnaise de soieries, son présent, son passé, son avenir;* pour Zurich : une Enquête ouvrière publiée dans le *Bulletin des soies et soieries*, etc.

plus souvent, pour placer ses tissus, Lyon doit recourir aux inconnus, c'est-à-dire aux indifférents.

Enfin l'Allemagne est, comme on sait, remarquable par son esprit de discipline. A l'Exposition universelle de 1900, chacun des fabricants de soierie allemande avait exposé une seule couleur d'étoffes, l'un les bleues, l'autre les blanches, le voisin les noires, etc. Allez donc demander pareille entente et semblable abnégation aux *soyeux* de Lyon!

La Suisse a le privilège de la production uniforme. La grande usine est aujourd'hui à Zurich le type à peu près unique de l'organisation industrielle. Aussi la commission s'adresse-t-elle de préférence aux Suisses quand elle veut avant tout que toutes les pièces d'une commande soient rigoureusement pareilles.

Les Suisses actuels semblent doués d'aptitudes commerciales particulières. Ces négociants rusés ayant besoin, pour achalander leur marchandise, de prouver qu'elle se vend sur la place de Paris, font les offres les plus séduisantes aux grands magasins de la capitale, au Louvre, au Bon-Marché, et n'hésitent pas au besoin à leur céder des tissus à des prix dérisoires. Les prix suisses pèsent naturellement sur les prix de vente, et, par suite, sur le taux des façons de Lyon.

Mais la qualité la plus remarquable de la fabrique suisse, c'est son humeur voyageuse. Les fabricants se déplacent pour un oui ou pour un non. Ils font des sauts de barrière, afin d'échapper aux droits protecteurs. Les Suisses envahissent la France, ils s'installent aux portes de Lyon, à Montluel et à Boussieux. Ils pénètrent en Piémont et s'établissent tranquillement auprès de Côme. Il paraît cependant que, pour sauver les apparences, pour éviter de froisser le patriotisme ombrageux des Italiens, les fabricants suisses installés dans la péninsule arborent un nom de guerre italien.

Les Suisses ont étudié depuis longtemps et résolu avantageusement la plupart des problèmes si complexes de la vie ouvrière. Il résulterait d'un rapport de délégués lyonnais qui nous est passé sous les yeux, que le logement à Zurich est légèrement plus cher qu'à la Croix-Rousse. En revanche, les usiniers suisses arri-

vent à fournir à leur personnel des repas à 0 fr. 40, composés d'un potage Maggi, d'un plat maigre, d'un plat de viande et d'un verre de vin blanc.

Côme est le centre d'une population laborieuse, énergique, prodigieusement sobre, vivant de *polenta* et d'eau claire. On a surnommé les Piémontais les Chinois de l'Occident. La main-d'œuvre, dans la région de Côme, est aussi parfaite qu'économique et abondante. Habitués héréditairement à l'élevage des cocons, les Piémontaises passent facilement à la filerie, au moulinage et au tissage.

La houille revient cher en Piémont, à cause des rampes formidables qui aboutissent au port de Gênes. Mais cette cherté est largement compensée par l'abondance de la *houille blanche*, de la force hydraulique dont, depuis longtemps, l'ingéniosité piémontaise a su tirer parti.

Il faut ajouter que toutes les autorités du Piémont, petites ou grandes, font l'impossible pour contribuer au développement de l'industrie nationale : les municipalités cèdent gratuitement un terrain ou une chute d'eau et consentent même parfois une avance en argent au fabricant qui vient s'installer chez elles, *que ce fabricant soit italien ou étranger*. Qui sait, hélas ! si, un jour prochain, certains fabricants lyonnais ne se laisseront pas tenter par les offres alléchantes des municipalités de l'Italie du Nord ?

En regard des avantages multiples que présente pour l'installation des usines la région de Côme, il convient cependant de mettre en balance la lourdeur des impositions italiennes. On peut évaluer l'impôt foncier et immobilier de tout le Nord de l'Italie, — nous tenons ce renseignement d'un Italien compétent — à deux tiers de plus que dans les contrées françaises les plus sérieusement grevées.

Les supériorités de Lyon sur ses *concurrentes universelles* sont d'ailleurs demeurées nombreuses et importantes. Nous connaissons les principales que nous nous bornerons à rappeler d'un mot :

1° Les traditions assurant à Lyon la suprématie du goût et la perfection de la main-d'œuvre ;

2° L'existence d'une élite ouvrière *constituée;*

3° Le dualisme de l'organisation du travail. Supposons le salut de la Croix-Rousse assuré, c'est une grande supériorité pour une fabrique que de pouvoir faire marcher de front la production de luxe et la production courante, d'*avoir une face tournée vers le passé, une autre vers l'avenir;*

4° La réunion dans un même lieu de tous les auxiliaires d'une fabrique soyeuse, banque, marché des soies, condition publique des soies, etc.;

5° La supériorité de la teinture et ses apprêts;

6° L'étendue de la fabrique et la spécialisation de chaque maison. Elberfeld et Crefeld ont la spécialité des velours et peluches de basse qualité, des tissus mélangés de coton, Côme des satins légers de soie pure, etc. Lyon a presque la spécialité de tout. Chaque fabricant se distingue dans un ou deux articles. Aussi la *commission* peut-elle trouver réunie à Lyon la perfection dans presque tous les genres à la fois, et éviter ainsi des déplacements onéreux;

7° Le caractère lyonnais, actif et rêveur. L'actif devint facilement un travailleur émérite. Le rêve mène à l'utopie, mais il faut songer à la part de la « folle du logis » dans les découvertes les plus scientifiques;

8° L'abondance de la force hydraulique. Si, en ce qui concerne la houille, Lyon n'est guère dans une situation plus favorable que Côme, si le tarif de 0.062 par tonne et par kilomètre, en usage pour le charbon sur la ligne de Lyon à St-Étienne, est supérieur à la généralité des tarifs français, si la houille coûte en Allemagne 6 à 7 francs la tonne prise au carreau de la mine, et 11 ou 12 francs à Lyon, Lyon possède la force motrice de l'avenir. D'après un écrivain compétent (1), Lyon à lui seul est en mesure de s'assurer un contingent de 150.000 chevaux de force hydraulique, chaque cheval étant grevé en frais généraux du tiers ou de la moitié de la somme dont est chargé le cheval-vapeur.

(1) Cf. le recueil souvent cité, *Géographie de la région lyonnaise.*

A supposer que le monde civilisé formât un vaste *Zollverein*, la fabrique lyonnaise pourrait encore se défendre avantageusement contre ses concurrentes, et, sinon supplanter partout ces rivales, au moins se tailler une belle place dans la consommation de l'univers. Malheureusement, on sait qu'il n'en est rien, bien au contraire. Au régime des traités de 1860, dits du libre échange, a succédé le régime inverse, celui de la protection sérieuse. Presque tous les pays, pour favoriser les industries nationales, s'entourent de barrières plus ou moins hautes. En Russie, on peut dire que la prohibition de la soierie étrangère est absolue. Aux États-Unis, les droits sont si élevés, si instables, la douane si tracassière que l'important marché de l'Amérique du Nord s'est à demi fermé à notre production de tissus soyeux. Il n'y a que l'Angleterre, pays gros consommateur et petit producteur, qui ait conservé l'entrée en franchise de la soierie; en Suisse, pays de petite consommation et de grosse production, elle acquitte seulement un droit de statistique de 0 fr. 16. Partout ailleurs, ce droit est variable, mais toujours élevé et peut être évalué en moyenne à 7 fr. 50 le kilogramme.

La France avait naturellement peu de propension à suivre l'étranger sur le terrain de la protection de la soierie, les plus belles campagnes de l'industrie lyonnaise ayant coïncidé avec la pratique du libre-échange. Néanmoins, la fabrique française ne pouvait être victime d'une situation qu'elle n'avait pas créée : le gouvernement dut user de faibles représailles et organisa une série de droits — ou de primes — pour protéger les industries nationales de la soie, du cocon à l'étoffe. Ici, nous sommes obligés, nous en demandons pardon au lecteur, d'entrer dans des détails arides, et de donner beaucoup de chiffres pour éclairer la discussion qui va suivre.

A l'heure actuelle :

I° Le cocon et la *grège* entrent librement en France. La sériciculture et la filerie nationale, qu'on ne pourrait laisser périr, sont protégés par des primes, à peu près suffisantes.

II° La *moulinée écrue* paye, pour pénétrer chez nous, un droit

de 3 fr. par kilogramme. Donc protection de 3 francs le kilogramme pour le travail d'*ourraison*.

III° La moulinée teinte acquitte le même droit de 3 francs. Il semblerait *a priori* qu'il n'y ait aucune protection prévue pour la teinturerie nationale. En réalité, il n'en est pas ainsi, car un kilogramme de soie teinte est loin de représenter, à cause de la charge, de l'*engallage*, un kilogramme de soie *écrue*.

IV° Le tissu de soie est protégé en apparence, depuis le 28 février 1899, par un droit maximum de 15 francs. Ce droit est purement théorique; il ne joue jamais, sauf avec le Portugal, pays de production insignifiante, avec lequel nous n'avons pas de traité de commerce.

V° Les foulards, crêpes, passementeries de soie pure, originaires de l'Extrême-Orient, sont frappés d'un droit de 9 francs, garantie contre le fameux *péril jaune*.

VI° Les soieries italiennes acquittent un droit de 6 francs le kilogramme.

VII° Les soieries pures des autres pays avec lesquels nous avons des traités de commerce ne supportent que les droits suivants :

4 francs par kilogr. pour le tissu *écru*, 2 francs pour le tissu noir, 2 fr. 40 pour le tissu de couleur. La soierie noire est plus faiblement protégée que la soierie de couleur, parce qu'il entre beaucoup moins de soie dans la première que dans la seconde.

VIII° Les tissus de soie mélangée de coton, la soie dominant en poids, sont assimilés aux tissus de soie pure. Quand le coton domine en poids, ils acquittent un droit de 4 fr. 90 au tarif général, et 3 fr. 72 au tarif minimum, fonctionnant vis-à-vis des pays avec lesquels nous avons un traité de commerce.

IX° Rappelons enfin que les tissus mélangés bénéficient d'une *ristourne* sérieuse à la sortie, pour compenser en partie les droits élevés qui grèvent à l'entrée en France les filés de coton, et que les pongés, corahs et tussahs d'Extrême-Orient, véritable matière première pour l'industrie lyonnaise, pénètrent en franchise en France.

Une chose saute aux yeux, quand on examine impartialement

le tarif ci-dessus. La moulinée teinte est frappée de 3 fr. par kilogramme, le tissu de 2 fr. et 2 fr. 40 seulement. Il s'ensuit que la matière première est plus lourdement grevée que le produit, qu'un acheteur qui s'est procuré de la soie en Suisse, je suppose, a tout intérêt à la faire teindre avant son entrée en France. C'est une véritable prime au travail étranger. Comment pareille anomalie a-t-elle pu s'introduire dans notre législation douanière?

En 1892, lorsqu'il fut procédé à la revision de nos tarifs, la moulinée teinte fut frappée d'un droit de 3 fr. et le tissu de soie de 6 fr. au tarif général, 4 fr. au tarif minimum, protection relativement faible, par rapport à celle des pays voisins. Ces droits fonctionnaient sans susciter de grosses critiques quand fut signée, en 1895, la fameuse convention franco-suisse. La soierie fut-elle réellement, comme on l'a prétendu, la rançon de nos vins et de nos bestiaux? Toujours est-il que d'aucuns s'employèrent à faire abaisser le taux d'entrée des soieries étrangères de 4 fr. à 0 fr. 50. Devant la levée de boucliers occasionnée par ce projet, le gouvernement se ravisa, et se rabattit sur les chiffres de 2 fr. et 2 fr. 40, qui furent adoptés par le Parlement.

La fabrique lyonnaise est aujourd'hui divisée en deux camps tranchés. La presque unanimité de la chambre de commerce et l'association la plus vieille et de beaucoup la plus nombreuse des fabricants de soieries (l'Association de la fabrique lyonnaise), réclament énergiquement au moins le maintien du *statu quo* sinon l'abaissement de tous les droits d'entrée sur la matière soyeuse et la soierie. Au contraire, l'Association de la soierie lyonnaise, fortement appuyée par un comité interdépartemental, dont le siège est à Valence, voudrait voir élever les droits sur la soierie étrangère à 7 fr. 50 le kilogramme, chiffre correspondant à peu près à la moyenne de ce que notre tissu soyeux paye pour entrer à l'étranger (1).

La question est revenue, il y a un peu plus d'un an, devant la Chambre. Après de long débats, où chaque parti a trouvé

(1) Voici quelques chiffres : Allemagne, 7 fr. 50 le kilogr.; Autriche, 5 et 10 fr.; Belgique, 7 fr. : États-Unis, 17 fr. 10 et 25 fr. 69; Italie, 9 et 12 fr.; Russie, 73 fr. 20.

des défenseurs chaleureux, et où le rapporteur, M. Noël, a soutenu une opinion moyenne (1), l'assemblée s'est ralliée à cet ordre du jour anodin :

« La Chambre invite le gouvernement à prendre les mesures nécessaires, lors du renouvellement prochain des conventions commerciales avec les États de l'Europe centrale, pour assurer au tissu de soie pure des garanties douanières équivalentes à celles qui seraient stipulées dans d'autres conventions. » Cela s'appelle, en langage banal, un enterrement de première classe.

Nous ne sommes pas de la fabrique et ne pouvons qu'enregistrer impartialement les raisons que font valoir les deux partis. Ils comptent tous les deux, dans leur sein, des hommes d'une valeur indiscutable.

Voici d'abord les arguments des protectionnistes :

I° Notre régime est celui-ci. Pour pénétrer dans les pays gros producteurs, nous nous heurtons à des barrières douanières presque infranchissables ; pour les pays qui consomment sans produire, nous nous présentons en concurrence avec des rivaux avantagés, qui payent leur main-d'œuvre moins cher que nous et supportent des impôts plus faibles (2). Nous n'avons même pas le monopole de notre marché intérieur, puisque l'absence de droits suffisants ouvre la France à nos concurrents.

II° Les prôneurs les plus ardents du libre échange sont des fabricants de tissus mélangés. Or, depuis longtemps, les mélangées sont protégées par un droit relativement fort, porté, en 1891, à 3 fr. 72 le kilogramme. De plus, les fabricants de mi-soie ont bénéficié de l'admission temporaire ; ils bénéficient aujourd'hui de remboursement à la sortie. Ils sont donc libre-échangistes pour les autres, mais protectionnistes pour eux-mêmes.

III° D'une enquête sérieuse faite sur les salaires ouvriers à la campagne et à la ville, il résulte que, par exemple, à Dolomieu, dans l'Isère, en prenant pour base d'appréciation le travail de

(1) 6 fr. par kilogramme de soierie étrangère entrant en France.

(2) Un mot en passant sur nos impositions. Il arrive que des métiers ruraux, appartenant à des particuliers dépendant de contremaîtres qui relèvent eux-mêmes de fabricants, entrent trois fois dans les évaluations pour les patentes.

trente-trois ouvriers, la moyenne des salaires est descendue de 1896 à 1899 (après le vote de la convention franco-suisse), au chiffre dérisoire de 0 fr. 65 par jour. A Lyon même, aux Brotteaux, la corporation chrétienne des tisseurs a constaté 29,48 % de diminution sur les salaires journaliers moyens de 1895 à 1898, par rapport à la période antérieure 1892-1895.

IV° S'il est certain que la production globale de la fabrique lyonnaise a augmenté jusqu'à 1899 inclusivement, la chose n'est pas vraie pour la soierie pure. La production des tissus de soie pure a été, par exemple, de 154.000 fr. en 1898 et 149.600 fr. en 1899 (1).

V° Enfin il est un argument que les protectionnistes ne donnent pas, mais qu'ils peuvent, ce qui est plus grave, mettre en pratique. Supposons une fabrique lyonnaise gardant ses bureaux à Lyon, mais installant ses usines, près de Côme, sur un terrain et avec une chute d'eau fournie gratuitement par la municipalité. Les tissus italiens payent pour entrer en France 6 fr. par kilog., c'est vrai, mais il est si simple — en fraudant quelque peu sur les certificats d'origine (2) — de faire passer ces tissus par la Suisse. Ils acquittent alors 0 fr. 16 à l'entrée en Suisse, 2 fr. 40, à l'arrivée en France, soit 2 fr. 56 par kilog., chiffre facile à rattraper ainsi que le transport avec la diminution de la main-d'œuvre. La soierie en question restera soierie française, mais profitera-t-elle à la main-d'œuvre nationale? D'ailleurs, pourquoi les fabricants émigrés n'enverraient-ils pas de Côme à leur clientèle internationale tout ce qui n'est pas tissu d'échantillon?

Les libre-échangistes font d'abord valoir la nature de nos conventions et l'impossibilité d'en changer un article, sans tout bouleverser, argument de peu de poids, le vrai principe d'une démocratie en matière douanière étant, comme l'a déclaré M. Méline, la maîtrise de ses tarifs. D'ailleurs la Suisse se refuserait-

(1) Les chiffres que nous avons donnés plus haut semblent infirmer un peu la valeur de ces arguments.

(2) Il faut noter cependant que le ministre, à l'instigation de la chambre de commerce de Lyon, a pris, ces années dernières, des mesures rendant cette fraude beaucoup plus difficile.

elle à entrer avec nous en pourparlers amicaux? Mais les arguments suivants sont plus sérieux :

I° La vieille école libre-échangiste lyonnaise invoque le passé de la fabrique et les brillantes campagnes de l'empire. Elle rappelle que l'industrie française du lainage, après avoir bénéficié d'une protection outrancière de 1820 à 1859, se trouva en 1860 tellement anémiée qu'elle réclama d'elle-même la fin de ce qu'on a appellé : *une école de démoralisation industrielle.*

II° Le tissu suisse paie actuellement 6 fr. par kilog. pour entrer en Italie, 7 fr. 50 en Allemagne, 5 et 10 fr. en Autriche, et la soierie étrangère ne paie presque rien pour pénétrer en Suisse. Cet état de chose n'a pas empêché la production et l'exportation de la petite république d'aller toujours en croissant.

II° La Suisse n'a fait pénétrer en France, de 1897 à 1900, que 287.000 kilog. de soierie pure, chiffre peu important. D'ailleurs, nos tarifs douaniers ont paru suffisants aux Suisses pour qu'ils fissent des sauts de barrières et installassent des succursales chez nous.

III° Quant à l'argument *ad hominem,* les libre-échangistes le rétorquent en déclarant que, loin de réclamer une protection pour leur tissu mélangé, ils disent au gouvernement : Enlevez tout droit sur la matière première et ses dérivés, et, spontanément, nous renonçons au droit sur le produit et aux fameuses primes à la sortie.

IV° La production globale de l'industrie lyonnaise a été de 399 millions en 1896, de 415 en 1898, de 451 en 1899. Les protectionnistes accusent les libre-échangistes de fausser les nombres en les bloquant, de présenter pêle-mêle les chiffres de production de la soierie pure et de la soierie mélangée, cette dernière en progression constante, grâce à la double protection dont elle jouit. Les libre-échangistes retournent l'argument, et à leur tour accusent leurs adversaires de grouper les chiffres pour les faire servir au succès de leur thèse, de ne pas distinguer assez entre la soierie *unie* et la soierie pure *façonnée*, et de prendre pour l'effet de notre régime douanier ce qui est uniquement la suite de la démocratisation du tissu soyeux.

V° La diminution des salaires ouvriers provient-elle de la concurrence de l'étranger ou de l'augmentation de la concurrence entre Français? Pour les petits ateliers de la Croix-Rousse, les chiffres cités ne prouvent qu'une chose, c'est la nécessité où l'on se trouvait de sauver artificiellement ces *témoins du passé*. Les chiffres de Dolomieu semblent plus probants, mais ils sont vraisemblablement la conséquence d'un *faisceau de causes*, entre lesquelles il s'agirait de démêler les causes maîtresses.

Nous ne pouvons, étant donnée notre incompétence, nous ériger en juge d'un débat, qui à Lyon passionne tous les professionnels. Il nous semble toutefois qu'un droit modéré de 6 francs sur le tissu étranger ne saurait constituer pour la soierie française une protection *anémiante*. Il mettrait simplement le tissu lyonnais à peu près sur le même pied que celui des industries rivales, protégées, la fabrique de Zurich exceptée, par un droit moyen de 7 fr. 50. La concurrence a été jadis un bonheur pour Lyon; mais, autres temps, autres nécessités. La science sociale a reconnu depuis longtemps que le libre-échangisme *quand même* est une erreur économique aussi grave que le protectionnisme *quand même*.

Seulement, il importe que fabricants et *canuts* lyonnais ne se laissent pas leurrer par un fallacieux espoir, qu'ils ne considèrent pas le relèvement des droits protecteurs comme une panacée infaillible à tous leurs maux. Il est, pour la santé économique de la fabrique de Lyon, des questions plus graves qu'un détail de tarif. Par exemple, il importe que le gouvernement ne favorise pas à outrance les ouvriers aux dépens de leurs patrons et que les tisseurs se méfient comme du feu des *pêcheurs en eau trouble*, des professionnels de la « politique alimentaire » : qu'ils abandonnent à tout jamais leur chimère du taux invariable des façons.

Que les fabricants lyonnais, d'autre part, s'appliquent sérieusement à diminuer leur infériorité la plus réelle, qu'ils s'attaquent à leur point faible, à leur insuffisance commerciale. De louables efforts ont été tentés à cet égard, mais il reste encore beaucoup à faire.

Même au point de vue industriel, les Lyonnais auraient à apprendre de ces Suisses entreprenants qui viennent les narguer à leur porte. Assez et trop longtemps les Allemands et les étrangers de toute nationalité ont épié à Lyon les secrets de la teinture et du tissage. Aux Lyonnais maintenant de prendre leur revanche. L'avenir n'appartient pas à l'industrie qui se complaît dans la contemplation de sa perfection supposée et n'examine rien de ce que font ses rivales, mais à celle qui cherche avant tout le progrès, et reprend son bien partout où elle le trouve. Le patriotisme qui méprise par principe les supériorités des voisins n'est, en somme, que du chauvinisme de mauvais aloi.

Si tout se passe pour le mieux, si la transformation de la Croix-Rousse s'accomplit comme on peut l'espérer, si la politique ne vient pas annihiler à brève échéance les efforts des professionnels, le *schéma* de la fabrique lyonnaise de demain nous semble assez facile à dessiner à grands traits.

La Croix-Rousse restera l'atelier d'échantillonnage et le foyer de production pour la soierie de haut luxe. Elle fabriquera, en outre, assez d'étoffes ordinaires pour permettre aux derniers canuts de vivre et de se recruter par l'adjonction de tisseurs de choix.

Le petit atelier rural, se développant encore et faisant de plus en plus tache d'huile autour de Lyon, fournira aux populations de la campagne un excellent travail et salaire d'appoint. Cependant il y a gros à parier que les tisseurs du Lyonnais ne reverront pas de sitôt les brillantes campagnes d'il y a vingt-cinq ans.

Les grandes usines grandiront toujours et se perfectionneront. Quelques-unes resteront dans les centres. Mais la plupart se localiseront au bord des cours d'eau, et sur le flanc des chaînes de montagne qui enserrent Lyon de toutes parts. Lyon gardera le marché des soies, les bureaux de vente des tissus, etc., et demeurera, grâce au voisinage des Alpes, cette réserve inépuisable de *houille blanche*, grâce au sens pratique de ses habitants, à leur énergie, à leur esprit progressiste, la métropole industrielle du Sud-Est de la France.

Par les belles journées d'été, l'observateur qui, du haut de la colline de Fourvière, admire le panorama grandiose se déroulant devant ses regards, découvre à l'Est, à demi perdu dans la brume lointaine, le massif imposant des grandes Alpes. Le Lyonnais peut aimer ces pics d'argent d'une affection reconnaissante. A ne considérer que les éléments humains de sa grandeur, il leur doit la meilleure partie de lui-même. Il leur doit le Rhône, cette antique voie de pénétration pour le commerce et l'intelligence; partant la richesse et l'initiative. De nos jours, les découvertes de la science ont diminué l'importance des routes fluviales, mais le fleuve et ses nombreux affluents sont demeurés *force*, et cette force est en train de métamorphoser Lyon, de lui conserver sa vieille primauté pour l'industrie reine, à laquelle, depuis des siècles, la ville doit sa fortune et sa gloire.

Henri de Boissieu.

LE VALAISAN ET SON ROLE SOCIAL

VIII

LA VIE PUBLIQUE. — LE CLAN ET LA COMMUNE (1)

Il va de soi que, chez un peuple contraint de demander sa subsistance à un sol qui se divise en zones si différentes, les *rapports de voisinage* acquièrent une influence sociale considérable. Tels que de multiples attaches, mobiles et entrelacées, ils se substituent à demi au lien de la famille, ils l'enchevêtrent de manière à former un réseau impossible à démêler qui se noue et se dénoue de mille façons. Ces nœuds principaux sont les corporations, les *consortages*, les coteries et les clans. Dans notre étude consacrée aux biens de bourgeoisie, nous avons pu suivre le fonctionnement des premiers de ces groupements. Bornons-nous ici à l'étude de la formation et de l'organisation des clans qui forment la base des institutions de la *Vie publique*.

Déjà nous avons eu l'occasion de relever quelques traits d'analogie entre le Valais, la plus renfermée des régions continentales, et la Corse, la plus isolée, la plus autochtone peut-être des régions insulaires. Mais, par cela même que les similitudes sont nombreuses et frappantes dans le détail, elles n'aident que mieux à dégager les différences de l'ensemble.

Dans le Valais, comme en Corse, nous trouvons un brusque étagement du sol, une variabilité égale de ressources échelonnées sur une succession de zones, une même singularité de con-

(1) Voir la livraison d'août 1901.

trastes (1). Un rapprochement analogue peut être fait dans l'histoire politique. Mêmes luttes pour l'affranchissement, mêmes intrigues de la part de certains chefs pour soumettre le pays qui à l'influence de la papauté, qui à celle des Français, mêmes héros patriotes pour assurer l'autonomie. Le Valais a ses Sambuccio dans les conspirateurs de la *Mazze*, sorte de Jacquerie dirigée contre la grande féodalité, son Sampiétro dans Thomas Riedi, un berger qui repoussa l'invasion de Berne conquérante, ses Paoli et ses Abbatucci dans le cardinal Schinner et dans Georges Supersax, qui veulent livrer leur patrie, l'un au pape et l'autre aux rois de France, et finissent par s'en faire bannir tous deux. Il a ses nobles assassins, ses meneurs laïques et religieux, ses conspirateurs-martyrs, ses artisans de décadence, ses parasites éternels (2).

Par contre, dès que nous passons du détail à l'ensemble, ces deux contrées si semblables dans l'analyse cessent de suivre la voie parallèle, ou tout au moins ne conservent plus guère de rapport général que celui de la concavité à la convexité. C'est la disposition d'éléments identiques dans un ordre opposé que vient encore modifier la différence des altitudes extrêmes.

Si la route d'Ajaccio à Bastia relie les deux principaux centres maritimes de l'île méditerranéenne par un col élevé de 1.100 mètres, la route de la vallée du Rhône centralise les rapports des hautes vallées latérales à une altitude moyenne de 4 à 500 mètres. Là il faut monter pour se rencontrer, ici il faut descendre, mais les obstacles aux grandes communications sont de même sorte.

(1) Les montagnes de la Corse, qui se dressent à plus de 2.500 mètres de hauteur, sont revêtues de neiges pendant la moitié de l'année; leurs pentes, qui descendent rapidement vers la mer, permettent d'embrasser d'un coup d'œil les roches, les pâturages, les forêts et les cultures. La plupart des vallées ont une grande abondance d'eau; de toutes parts on y voit briller des cascades. De vieilles tours genoises bâties sur des promontoires défendaient autrefois contre des Sarrasins l'entrée de chaque baie; la plupart n'ont plus d'autre utilité que celle d'embellir le paysage. (E. Reclus.)

(2) L'histoire (des Corses) témoigne de leur patriotisme, de leur vaillance, de leur mépris de la mort, de leur respect de la foi jurée, mais elle raconte aussi leurs folles ambitions, leurs rivalités jalouses, leur furie de vengeance. — (E. Reclus. *L'Europe méridionale.*)

« En Corse, nous dit M. Demolins, la montagne, les vallées et la plaine sont étroitement contiguës. La montagne *surplombe* partout les parties basses du territoire ; elle les *domine*. Et cette domination s'exerce non seulement géographiquement, mais socialement ; il n'y a pas moyen de la fuir. »

Tel est le phénomène qui va achever d'expliquer ce type social.

En Corse, les sommets les plus considérables *occupent le centre* de l'île (1) ; dans le Valais, les sommités les plus considérables *bordent* le pays au nord et au sud du Rhône. La montagne ne cesse pas de *dominer* la plaine ; mais, cette plaine étant *intérieure*, c'est plutôt la montagne qui travaille et c'est plutôt la plaine qui exploite et administre, puisque la plupart de ces vallées ont leur chef-lieu administratif et leur centre d'échanges à leur débouché. C'est ici que nous allons toucher au fait qui détermine la divergence du tempérament du chef de clan corse et du chef de clan valaisan. Du haut du maquis, le chef corse embrasse du même coup d'œil des horizons infinis comme la mer ; la fixité de son regard conserve partout la vision de ces espaces contemplés, et, dès qu'il aura pris quelque empire autour de lui, nous le verrons préoccupé de s'élever davantage pour régner sur une plus vaste étendue.

Le montagnard valaisan n'a pas de telles perspectives. Il ne domine jamais qu'un tronçon de vallée tortueuse, une combe, un ravin. Aussi bien sa *domination*, géographique et sociale, demeure-t-elle localisée. Si les événements le grandissent, l'humble chef de clan local ne s'avance qu'en hésitant, par étapes, comme s'il tremblait à la perspective des réalisations. Ce n'est pourtant pas modestie ; mais connaissant très peu les gens du dehors — le dehors, c'est toute vallée autre que la sienne, — il est comme inquiété, embarrassé de son propre succès. Pénétré du sentiment démocratique de ceux qu'il représente, et craignant déjà de perdre ce qu'il vient d'obtenir, il se ménage d'avance la retraite, et c'est pourquoi les honneurs obtenus

(1) Monte Cinto, 2.707 : Monte Rotondo, 2.624 m. d'altitude.

ne lui font jamais abdiquer les humbles fonctions qu'il détient dans sa petite commune. Presque tous les représentants du canton aux chambres fédérales sont non seulement députés de la chambre cantonale, mais encore conseillers communaux. L'horizon de son berceau rétréci par ces montagnes qu'il laisse escalader aux Anglais — lui-même ne les visite jamais — est comme fixé dans son orbite. Il ne se sent en pleine sécurité que sous l'étroit lambeau de ciel bleu qui couvre ce repli de sa vallée. Paysan, il tiendra pour l'honneur suprême d'arriver au conseil municipal; politicien, il se souviendra qu'ayant fait son droit à Sion, il y doit retrouver quelques amis, et il convoitera un fauteuil à l'assemblée législative du canton. Les autres distinctions sont le partage d'un très petit nombre de chefs; mais, on l'a vu, les supériorités obtenues ne les séparent jamais du lieu natal, où leur clan originel ne saurait d'ailleurs se passer de leur direction et où ils doivent tenir à honneur de briller à la manière montagnarde, c'est-à-dire par une aisance relative, méticuleusement soignée et conservée.

C'est ainsi que la domination qui, là, vient aboutir à un unitarisme qui semblerait modelé sur le système d'un massif pyramidal, s'émiette ici au gré d'une constitution orographique intérieure et selon la formation des ravins et des gorges. Et comme ce peuple a conservé son indépendance politique, il s'est efforcé de donner à chaque région une part du pouvoir tout en réduisant le gouvernement cantonal à ce modeste rôle de tuteur qu'il exerce très inégalement sur cent soixante-cinq communes réparties entre treize dixains ou districts. L'occupation romaine et les invasions successives des Huns, des Lombards, des Sarrasins y ont sans doute modifié bien des habitudes, mais sans détruire pour cela l'institution du clan.

Le Valaisan s'emporte aisément pour la défense d'une cause tout en s'avouant peu capable d'en apprécier le but, et rien ne l'éloigne autant du sain raisonnement que la fièvre politique. De sanglantes luttes se sont produites, récemment, entre politiciens rivaux, dans les vallées les plus fidèles aux traditions du passé, comme celles d'Hérens et d'Anniviers.

Quelque adoucissement de mœurs qu'ait introduit dans ce canton le protectorat fédéral exercé de par la constitution de 1848, les institutions valaisannes portent ainsi une empreinte profonde de l'esprit de clan, lequel, quoi qu'on fasse, demeure à leur base. Il n'est pas de pouvoir unitaire concevable pour ces peuplades que la concavité de leur sol cloisonne par cellules autour du clocher principal de leur vallée respective. C'est le lieu par excellence de ce qu'on appelle la politique de clocher. Dans l'extrême Haut Valais, où les communes sont petites et où la caste dirigeante n'a point encore eu besoin de se scinder pour se disputer la domination ; le libéralisme, en tant que faction d'opposition, n'existe pas. Dans le Bas, composé de communes généralement considérables, des partis de mécontents se sont formés dès la conquête de la liberté civique et, sous prétexte de libéralisme, sont venus réunir les opposants en phalanges actives par des liens de camaraderie, de parenté ou de voisinage.

En dépit de ces compétitions, toute commune forme un pouvoir agissant qui prétend marcher, régler ses intérêts sans l'intervention du gouvernement cantonal. La pression de celui-ci dans l'élection des députés, — pratiquée ouvertement ou tacitement dans la plupart des cantons voisins — est impossible en Valais. En 1896, M. Louis Bourgknecht, syndic de la ville de Fribourg, faisant allusion à l'entrée en scène des hommes du gouvernement dans la campagne électorale pour le renouvellement du grand conseil de son canton, fit ressortir que « dans un autre canton romand, non moins catholique que celui de Fribourg, le Valais, la simple apparition dans un cercle rural d'un conseiller d'État (membre du gouvernement durant la semaine des élections suffirait à retourner le corps électoral contre ce pouvoir et à lui rendre le vote nettement hostile ».

C'est que tout petit milieu a sa petite coterie et son chef de clan à mettre en évidence, et qu'à ses yeux l'intérêt particulier de ce groupement secondaire est plus vivace que celui même d'un grand parti central.

L'État, de son côté, voit plutôt dans cette disposition des

mœurs une garantie de sa propre sauvegarde, car en localisant les manifestations de l'opposition, elle le garantit contre le danger d'un revirement populaire général. En effet, si les revirements sont fréquents dans la politique communale, s'ils réussissent même, quelquefois, à devenir régionaux, ils sont, par contre, incapables de prendre une extension simultanée assez considérable pour mettre en danger l'existence d'un gouvernement. Aussi est-on le plus souvent conseiller d'État à vie.

Très souvent, les coteries de voisinage disposent d'institutions propres, qui fonctionnent en dehors des rouages officiels. Nous venons de voir que, de même que la Corse étage extérieurement les éléments du clan, le Valais les étage intérieurement. C'est le village élevé qui commande, ici, aux stratèges de la politique générale, parce que c'est au-dessus de 1.000 mètres que germe et fleurit le sentiment pur de la coterie locale. Dans les guerres civiles, le cri de branle-bas de la réaction conservatrice est chaque fois parti de la haute région de Conches. En 1844, c'est l'Entremont supérieur, c'est le Val d'Illiez, c'est surtout Salvanqui, faisant abandon de leurs propres revendications civiques, prirent les armes pour lutter contre le libéralisme.

Jusque tout près de nous, cet esprit d'indépendance a continué de se manifester, et c'est toujours parmi les groupes de populations reculées que l'on constate cette tendance. En 1896, à la suite d'un compromis accepté et signé, les deux factions politiques du Bas Valais renoncèrent à la lutte pour deux sièges aux chambres fédérales et se partagèrent d'avance le bénéfice de l'élection. Les villages perdus, notamment Isérables et Sarrayer, n'en tinrent aucun compte. Protestant à leur manière contre une telle convention, ils votèrent en bloc pour une candidature de fantaisie.

Puisque nous venons de parler de Sarrayer, agglomération isolée d'une grande commune, et que ce sont les agglomérations perdues qui recèlent en pleine société actuelle les vrais caractères du monde sédentaire d'autrefois, arrêtons-nous-y pour analyser les bases de cette coterie locale qui forme l'une des principales racines des groupements démocratiques auxquels la

Suisse doit d'exister et la clé de voûte de sa structure politique actuelle.

Au cœur des vallées de la Dranse, sur un promontoire de verdure qui surplombe d'une hauteur de 400 mètres le cours de cette rivière torrentueuse, se serrent, pelotonnées à 1.225 mètres au-dessus de la mer, les maisons de Sarrayer, toutes construites en bois et craquelées aux ardeurs du soleil. Là vit une peuplade de cinq cents âmes, riche de son extrême sobriété et de la simplicité de ses aspirations, réfractaire surtout à l'épidémie du papier timbré. Les champs escarpés qui l'entourent, les prés glissants qui la dominent, le superbe alpage de la Chaux, capable de nourrir chaque été jusqu'à 260 vaches laitières, lui suffisent. Toutefois ces avantages ne vont pas sans sacrifices. Les femmes doivent travailler autant que les hommes et perdent à ce labeur toute qualité d'élégance. L'excédant du seigle récolté, le fromage gras de la montagne ne font qu'une halte dans leur cave et leur grenier. Le produit de la vente tombe bientôt dans les bas de laine; c'est là qu'il attend un placement local, de tout repos, consenti à bon escient. L'homme à qui l'on prête est un voisin aux intentions non suspectes et dont l'entreprise se maintient dans le cadre des besoins reconnus.

De temps en temps, quelque ménage sarrayéen déserte son village. Ce sont toujours, en ce cas, des gens qui ont voulu modifier leur manière de vivre et rechercher un superflu considéré comme inadmissible par l'opinion de la tribu. Devenu vulnérable par cette excentricité, le transfuge est aussitôt honni dans ce milieu intransigeant. L'étroite solidarité locale qui s'y pratique fait du mode d'existence une loi. Bon gré mal gré, le novateur, désolidarisé, doit quitter la place.

Toute commune valaisanne, même la plus petite, a son juge de paix. Sarrayer, qui relève du juge de paix de Bagnes, n'a que faire de cette autorité officielle. De tout temps, il a eu son *arbitre de clan,* devant lequel sont portés les différends locaux : car chez soi, l'on peut avoir des désaccords, des rivalités, des rixes, mais au dehors — et ce dehors comprend toutes les autres bourgades de la commune — on est solidaire : « Un pour tous, tous

pour un ». Nulle part, la devise de la Confédération suisse n'est plus strictement observée. Seulement, pour l'observer ainsi, pour la respecter franchement, il faut anéantir dans l'œuf la moindre distinction de caste, et c'est à quoi ces montagnards ont soin de veiller.

On distingue maintenant la source où ceux-ci puisent leur force, et l'on entrevoit la raison de leur influence sur la vie publique du pays.

Si, de ce domaine du clan et du voisinage, nous nous transportons maintenant dans celui de la *Commune* administrative, nous allons y constater quel rôle prépondérant cette population de 500 âmes va exercer parmi les 3.800 que fournissent les autres bourgades du même faisceau, dont plus d'une pourtant surpasse Sarrayer en population.

Ce village occupe et cultive une bande de coteaux très nettement sectionnée. Au-dessous de son promontoire, c'est l'abîme. Alentour s'étagent des champs escarpés que limitent parallèlement, du sommet à la base, deux profondes érosions de torrents. De la sorte, le territoire qu'il exploite est *sien* dans toute la force du terme. A part les vignes que ses habitants possèdent dans la plaine du Rhône, tout ce qu'ils récoltent : seigle, froment, pommes de terre, foin, bois, pâture du bétail, est tiré de ce sol si nettement délimité par la nature. Peu de communes ont une frontière aussi fortement accusée que ce quartier d'une commune. Le conseil municipal bagnard compte quinze membres : Sarrayer n'y possède qu'un représentant et, néanmoins, il en demeure l'enfant gâté, précisément à cause de la cohésion morale, de l'incompressibilité de la peuplade qu'il représente (1). Et comme ce conseiller unique est toujours un paysan retors et madré, sans ambition supérieure, qu'il devient par conséquent impossible de corrompre ou d'entraîner, chacune des grosses influences communales avide de voler plus haut dans le ciel politique l'apprivoise avec soin, rêvant de l'attirer dans son orbite et d'y entraîner avec lui le bloc des électeurs sarrayéens.

(1) Les paysans les plus cossus de Sarrayer fournissent moins de corvées à la Commune que les pauvres des villages inférieurs.

Il y avait autrefois, dans le chef-lieu de la commune, un vieux notaire entaché de libéralisme. Malgré cela, comme il donnait ses actes et ses avis au rabais, tout Sarrayer recourait à ses bons offices, et ses tarifs faisaient de lui le tabellion attitré de la tribu. Le brave curiale se croyait de ce chef très populaire et ne parvenait pas à comprendre pourquoi ses clients, qui lui accordaient largement leur confiance, lui refusaient obstinément leur appui pour arriver soit à la justice de paix, soit à la députation cantonale. Il le comprenait d'autant moins qu'aux approches de l'élection, chacun de ces fidèles clients l'assurait de son dévouement personnel. A la veille du vote, il supputait ses chances avec confiance. Mais le lendemain, déception complète : un seul électeur l'avait inscrit sur la liste pour dégager la conscience de tous.

— Vous m'avez trompé! disait le curial à chaque électeur qu'il rencontrait.

Et chacun de répondre :

— N'avez-vous pas eu une voix? et n'ai-je pas fait pour vous tout ce qui pouvait dépendre de moi?

Cependant, alors que certaines sections de commune comme Sarrayer, une ou deux bourgeoisies privilégiées comme Conthey et quelques régions écartées comme Conches, détiennent, soit en vertu de franchises féodales, soit en vertu de la routine, soit encore grâce aux conditions de leur isolement, le privilège de posséder plus que leur compte de biens communs et de forêts, il existe des bourgades que le destin ne s'est pas appliqué à favoriser au même titre. Aussi le dévouement sans bornes que le pouvoir établi trouve dans les premières explique-t-il l'indifférence ou l'hostilité qu'il rencontre dans les autres.

Le *bois*, cet élément commun si nécessaire à ces montagnards, influe aussi dans une large mesure sur les rapports sociaux et politiques des populations. Sarrayer vient de nous montrer comment une agglomération placée à la portée d'une forêt qui suffit largement à ses besoins arrive à s'exempter de tout conflit avec l'autorité, sous la réserve d'offrir sa fidélité électorale en échange de telles garanties. Pour ne pas toujours être servies avec le même bonheur, les autres populations des

flancs des vallées latérales échappent également à de tels conflits, parce que l'accès des forêts leur est en somme facile et qu'au pis aller elles disposent de la nuit pour se livrer à la contrebande.

Tout autre est le sort du paysan du fond plat des mêmes vallées. Non seulement une course à la forêt est pour eux toute une entreprise, mais, s'ils s'ingénient à la réaliser, voilà que le bois, en dévalant par les ravins, vient éveiller l'attention de tous sur leur folle équipée !

Pour comble d'ennuis, ce village inférieur qui est naturellement le chef-lieu, c'est-à-dire le nid des agents de l'autorité, réserve aux délinquants d'autres périls : la prise en contravention et la publication du délit, le dimanche, sur la place publique. C'est un fait avéré que le plus grand nombre de ces procès-verbaux de contravention forestière atteignent les fils des familles pauvres des agglomérations inférieures. De là une première cause de ressentiment contre l'autorité et, par suite, des velléités d'émancipation, d'indépendance, de rébellion.

C'est ainsi que, dans ces vallées latérales où abondent les forêts « de bourgeoisie », léguées aux communes par les seigneuries féodales, le chef-lieu forme ordinairement le noyau de l'opposition. Comme les bûcherons les plus actifs sont dans les rangs de la jeunesse et que ce chef-lieu vit en communications plus directes et plus suivies avec la plaine, où l'esprit du vigneron est aussi prompt à la critique, la défiance à l'égard de l'autorité est à l'ordre du jour dans la partie de la population relativement cultivée.

De plus en plus, ces localités se transforment ainsi en foyers d'opposition perpétuelle. Or, la pénurie des cultures intellectuelles établissant des relations suivies entre la maison de ville et le presbytère, le clergé se voit parfois englobé dans la responsabilité des injustices vraies ou imaginaires imputées à ses amis du pouvoir civil. Le populaire croira volontiers que les cigares et les bouteilles partagés et offerts réciproquement entre ces dirigeants sont le produit direct de l'amende dont on l'a frappé.

L'étendue des communes contribue à rendre difficile la sur-

veillance forestière et à favoriser le déboisement. Aussi, plus une commune a ses habitations disséminées, plus de telles récriminations prennent-elles d'acuité et tendent-elles à se concentrer sur le même membre du pouvoir local.

Il y a quelques années, dans une grande commune, s'était formée une importante phalange de jeunes électeurs mécontents qui, d'un commun accord, résolurent de ne plus prendre part à aucune lutte électorale. De commun accord aussi les factions rivales, poussant les hauts cris, se mirent à flétrir ce groupe du nom « d'anarchistes ». La terrible qualification fut acceptée avec cette philosophie que renforce quelquefois l'entêtement paysan. Outrés de cette résistance dont ils avaient compté avoir rapidement raison, les clans traditionnels s'appliquèrent à porter plus haut leurs procédés d'intimidation. Comme un cours militaire avait lieu à ce moment même dans le voisinage et que des cartouches à balles s'étaient trouvées mêlées à des cartouches à blanc dans un exercice de tir, on tenta d'alarmer le public en imputant le méfait à cette poignée d'électeurs récalcitrants qui continuèrent de plus belle à bouder la constitution.

Mais l'abstention ne dura que jusqu'à l'heure où les mécontents purent traduire leur ressentiment d'une façon efficace. L'année d'après, lors du renouvellement du conseil municipal, l'occasion s'offrit, en effet, de renverser le représentant du quartier des « anarchistes », cause première de leur mécontentement. Ce jour-là, la phalange délaissa en bloc son programme de la veille pour prêter la main et le bulletin à cette exécution. L' « anarchie », c'était tout simplement de la rancune qui attendait le moment d'éclater.

Le *bois* est ainsi l'un des facteurs principaux de la désagrégation progressive des anciennes sociétés communautaires du Valais; mais il faut encore signaler quelques causes particulières. A Fully, à Saillon, à Leytron, communes échelonnées à la base des coteaux du nord de la vallée du Rhône, on remarque avec quelque étonnement que tous les hommes veulent être *radicaux*. La surprise est d'autant plus motivée que, longtemps, la culture intellectuelle de ces trois localités fut pour le moins au-

dessous de la moyenne. Ce n'est donc pas dans la philosophie et moins encore dans l'irréligion qu'il faut rechercher l'origine de ce ferment d'opposition. Nous croyons pouvoir la trouver ailleurs. Autrefois, les habitants de ces communes avaient sacrifié tous leurs champs pour en faire des vignes. L'ancien gouvernement, — car les faits remontent à plus d'un siècle, — voyant que l'on abandonnait les productions les plus nécessaires pour s'attacher à des denrées superflues, ordonna par un édit de ne convertir les champs en vignes que dans la mesure des besoins de chaque particulier. Quelques paysans rappellent encore avec amertume que l'on força certains propriétaires à arracher les ceps de leurs jeunes vignes.

La constitution du pays a subi maint changement, le personnel du pouvoir est aujourd'hui bien innocent de ces vexations, mais c'est là *même couleur* qui gouverne, et en voilà assez pour qu'on rende les gouvernants du jour solidaires de ceux d'autrefois.

La commune valaisanne actuelle est généralement éclose de la paroisse du moyen âge, fille elle-même de l'antique seigneurie. Aussi, comme cette dernière, dont elle a hérité en ligne directe ou acquis certains droits, prétend-elle s'administrer à sa guise loin de la tutelle, d'ailleurs inégale et fluctuante, de l'État. Lorsqu'on donne un tuteur faible et pauvre à un fils de famille qui prétend tout faire par lui-même, l'ascendant du premier est compromis d'avance.

C'est ainsi que la participation de l'État du Valais à la construction des principales routes du canton fut jusqu'ici tantôt nulle, tantôt plus que modeste. La route qui mène au val d'Anniviers à travers gorges et abîmes a été ouverte par les mains des Anniviards eux-mêmes, en six ans de labeur, sans le moindre subside de l'État. On peut en dire à peu près autant d'une autre merveille de courage et de ténacité : la route aux quarante-trois lacets qui prend le voyageur au bord du Rhône et, lentement, l'élève jusqu'au val de Salvan, pour le conduire ensuite, à travers plateaux, ravins et forêts, jusqu'au col de la Tête-Noire et à Chamonix. Il serait aisé de multiplier de tels exemples et même d'ajouter que la route du Grand-Saint-Bernard, décrétée de

première classe et entretenue de ce fait par le gouvernement, demeure dans un lamentable désordre, malgré les plaintes et gémissements des intéressés. Nous verrons un peu plus loin quels étranges calculs ont présidé à l'ouverture de la route de Sion à Vex. Soulignons, en passant, le fait que la grande vallée latérale de Viège ne dispose d'aucune route carrossable, sauf sur l'un des tronçons de sa partie supérieure, où les communes fréquentées par les touristes du Mont Rose et du Cervin ont bien voulu s'imposer ce sacrifice. Sans le chemin de fer de Zermatt, œuvre de financiers étrangers au canton, on serait encore réduit à s'y rendre par un chemin muletier encombré de cailloux.

On comprend très bien qu'en voyant l'État hésiter longuement devant l'application de la moindre des mesures, le paysan n'ait pas une idée bien haute de cette Providence aussi tâtonnante que timorée. D'ailleurs, les groupements locaux, tantôt libres, tantôt patronnés par les communes, s'ingénient volontiers à organiser d'eux-mêmes les entreprises. L'endiguement des rivières ou des torrents est le plus souvent le fait de leur initiative séculaire, habile à se produire, quoique, hélas! aussi fruste qu'ingénument courageuse. Sans doute, l'ingénieur ou géomètre de l'État finit par faire une apparition, mais, le travail étant déjà en activité, il ne peut ni n'ose l'entraver ou le défaire. S'il le pouvait ou le tentait, son acte soulèverait des protestations générales; car ces montagnards n'ont jamais pu concevoir qu'un « monsieur » entende rien à des travaux de terrassement et de maçonnerie (1).

L'habitude, leur grande inspiratrice, se charge toutefois de nous démontrer que le paysan montagnard n'a pas toujours tort

(1) A ce propos, un citoyen du Haut Valais nous cite un fait typique. Un ingénieur de l'État fut envoyé au cours de ces dernières années dans le district de Rarogne, pour diriger la correction d'un torrent considérable. Le mal voulut que son plan de correction ne fût pas du goût des Raroniens. L'ingénieur en appela à son gouvernement, mais celui-ci, n'osant déplaire à une population d'une fidélité inébranlable aux institutions établies, préféra sacrifier le technicien, bien qu'il tînt de très près aux hommes du pouvoir. La raison d'État faisait ainsi reculer l'État devant la fédération des clans.

de se rendre ainsi indépendant des hauts pouvoirs. Bien souvent, lorsqu'un village vient d'être incendié ou une digue de torrent emportée, les plans officiels de réfection parviennent à la préfecture de district ou à la municipalité quand tout est reconstruit. Car ce monde, accoutumé aux bouleversements naturels, n'a jamais bien distingué entre le provisoire et le définitif. En 1877, un pont provisoire jeté sur un torrent, près de Volléges, s'était effondré une belle nuit sous son propre poids. L'ingénieur du gouvernement avait compté sur la solidité de l'ouvrage pour retarder la construction du pont définitif. Incapables de se dispenser de ce passage, les paysans rétablirent le jour même un second pont provisoire, qui eut l'avantage de justifier de nouveaux délais. En 1889, la moitié d'un village de 400 habitants flamba. On était en juillet. L'intervention de l'État fut si lente qu'à l'apparition du plan de reconstruction, ces montagnards, peu disposés à renvoyer à l'hiver la restauration de leurs demeures, avaient tout réédifié à leur guise, à la même place, sans le moindre souci de conjurer pour l'avenir des dangers identiques à celui qui venait de les éprouver.

A ce compte-là, un gouvernement demeure précisément solide et stable par ce fait qu'il n'a pas besoin de *force*. Cet élan empressé de l'initiative locale le sert du reste à merveille; il l'aide notamment à boucler ses budgets sans augmentation sensible des recettes et à effacer progressivement les suites désastreuses du *krach* national de 1871. Or, quand l'État ne couvre pas de son patronage la commune ou le clan local, il est amené, bon gré mal gré, à subir le leur.

Ce pouvoir supérieur, venons-nous de dire, tient sa stabilité de ce qu'il n'use pas de la force. Cela est si manifeste, que le premier jour où il se montrerait d'humeur quelque peu autoritaire, la région, la commune, le clan interviendraient sans retard. En 1869, un jeune radical, trouvé blessé au milieu d'une bagarre électorale, se vit accusé d'avoir donné la mort à un jeune conservateur, sans toutefois que sa culpabilité pût être affirmée autrement que par la passion publique. Au premier instant, l'on se crut menacé d'une véritable « terreur blanche ». Un tribunal

spécial fut institué, des témoins découverts; mais, comme l'affaire s'était passée dans une vallée fermée et que l'effervescence ne se trouvait pas partagée en dehors de cette région, les membres les moins agités et les plus avisés du tribunal atermoyèrent. Le prévenu fut ensuite transféré à Sion pour y être détenu. Ce fut alors une autre histoire. Les amis qu'il comptait dans la compagnie de milices dont il était sergent, menacèrent d'arriver en armes pour l'arracher à la prison. Voyant cela, le gouvernement fit loger le détenu dans une chambre de la ville où il ne le laissa manquer de rien. Nouvelle démonstration de la supériorité de la coterie et de la camaraderie qui sont à la base des clans.

Le mode d'administration si complexe du Valais peut, mieux que tout autre, nous donner à la fois un exemple typique des avantages d'une décentralisation bien comprise et des inconvénients d'une décentralisation illimitée.

Ainsi, dans le Haut Valais où, dès le moyen âge, la seigneurie féodale a abdiqué en faveur du dixain démocratique (1), cet organisme intermédiaire vient atténuer l'importance de la commune et réaliser ainsi depuis des siècles cette cellule administrative que, dans un projet de décentralisation nationale développé à la Chambre française il y a une quinzaine d'années, M. de Lanessan voulait attribuer au canton français. Aussi le conseil de dixain qui, dans le Bas Valais, est un rouage dont on ne tient nul compte, prend, dans le Haut Valais, le rang que garde en France, par rapport à l'État, le Conseil général. Le dixain de Conches, formé de vingt-deux communes-paroisses, compte 4.100 habitants. Dans le Bas Valais, il existe une commune-paroisse, comptant 4.300 âmes à elle seule. De cette manière, dans le Haut Valais où la commune est petite, c'est le dixain qui constitue un peuple, tandis que dans le Bas Valais, où la commune est plus vaste, son autonomie efface celle du dixain, et ce sont

(1) Dixain, tiré de l'allemand *zehnten*, qui pourrait bien n'être qu'une corruption du latin *centurie*, était l'ancienne division militaire, et les sept dixains du Haut formaient autant de démocraties souveraines. L'historien Gremand veut que ce mot ait une origine plus reculée.

alors les municipalités qui sont considérées par le peuple comme l'entité administrative fondamentale.

En parlant des alpages du Valais, nous avons donné une idée suffisante de la répartition du bien communal. Nous nous dispenserons donc d'un exposé de l'exploitation des forêts. L'étude serait décidément trop complexe, et trop subordonnée d'ailleurs à la richesse de chaque bourgeoisie. Dans certaines de ces communes, le bois est si abondant que, toutes les années, l'administration locale sacrifie une certaine étendue de forêts aux besoins courants des populations, et fixe le jour destiné à la coupe et au martelage du lot attribué à chaque ménage. Dans d'autres, où le bois se fait rare, la fonction de garde des forêts devient si impopulaire, qu'à tout instant ce « pelé », ce « galeux » risque d'être victime d'agressions. Rémunéré dans la plupart des localités par le droit aux bois qu'il a confisqués, il doit soutenir des luttes en règle. Il lui arrive même de voir flamber en quelques instants, dans la nuit, sous la torche d'un paysan vindicatif, les cubes de souches si péniblement acquises. L'État est incapable d'exercer une surveillance suffisante. Quant à la commune, jalouse de garder son administration, elle ne tient presque aucun compte de la tutelle des inspecteurs centraux. En maint endroit, souvent là même où l'on se plaint le plus de la pénurie de bois, il est des forêts qui pourrissent sur pied faute de voies de dégagement. La commune ne sait en établir, et l'État, à qui elle ne demande rien, de peur de voir diminuer son indépendance, n'a garde de la protéger contre son gré.

En raison même de la variabilité de la fortune de chaque agglomération communale, comme de sa superficie, de sa population et de ses coutumes, il est impossible de donner ici une moyenne sérieuse de leurs moyens financiers. Pour les pâturages, la caisse municipale perçoit une imposition qui correspond généralement à la somme qu'elle est tenue de verser elle-même à l'État. Quoique cette imposition soit dérisoire, les communes obérées n'osent l'élever à leur profit. La pénurie de l'argent fait que les paysans préfèrent solder l'impôt communal à grand renfort de journées de travail. Bien rares sont ceux qui voient avantage

à se libérer en espèces. Ces journées représentent des sommes minimes, telles que 1 fr. 20, 1 fr. 50, selon la saison (1). En raison même des survenances nombreuses, rupture du lit d'un torrent, de la digue d'une rivière et de mille accidents analogues, le montant des prestations peut, en un jour, se tripler et se quintupler sans parvenir à rendre cet impôt corporel aussi impopulaire que la redevance, relativement bien anodine, de l'État (6 fr. 26 par habitant en 1897). Le fait que ce dernier, quoique fixe et d'un taux modeste, est perçu en numéraire, nous semble être pour beaucoup dans le surcroît de sympathie voué au premier.

Cependant, le sort des contribuables est bien différent d'une vallée, d'une commune, d'une agglomération à une autre. Tandis que, dans certains endroits du Bas Valais, le ménage pauvre s'exténue à exécuter des corvées pour une administration publique qui lui refuse la jouissance légitime de sa part des pâturages communs, affectée à l'usage des riches, il existe, notamment dans le val d'Anniviers, des communes exceptionnellement favorisées. A Saint-Luc, chaque ménage fournit en tout deux journées de prestation par an à la commune. D'autres bourgeoisies, plus riches et bien administrées, répartissent de 10 à 15 francs par an à chaque ménage. La commune de Vernamièze fournissait jadis à ses bourgeois l'huile à brûler ou le pétrole et le sel. A Sembrancher, des habillements étaient assurés aux bourgeois pauvres. Quelques grosses bourgeoisies, notamment Sion, Monthey et Martigny, allouent encore à leurs membres des revenus annuels.

Ce *statu quo* administratif des communes nous fait discerner, une fois de plus, le levain d'ambition qui donne naissance au petit politicien local. Comme tout paysan ose plutôt aspirer aux charges communales qu'aux situations supérieures, il se gardera de blâmer, avec autant de violence que les autres, celle des administrations dont, un jour ou l'autre, il pourrait lui arriver de devenir membre ; en tout cas il mettra plus de

(1) Sans nourriture, bien entendu.

mesure à critiquer la gestion communale que celle de l'État. Car c'est dans la commune que le paysan se sent à l'aise; c'est là qu'il se plaît le plus à briller, tant il se rend compte qu'on y éprouve moins de peine à se produire. Là, il n'a pas à renoncer au dialecte rustique. Il peut semer autour de lui ces savoureux apophtegmes du cru qui, jetés en bon patois avec une certaine vivacité et bien à propos, confondraient publiquement la plus savante thèse d'ingénieur.

Souvent, et alors surtout que la commune se compose de deux agglomérations principales ou de plusieurs groupes distincts, des rivalités jalouses éclatent entre les deux plus importantes. Et, naturellement, ces sortes d'antagonismes se parent volontiers d'une couleur politique. Les programmes électoraux procèdent des compétitions entre familles. Et lorsque l'une ou l'autre se sent pour longtemps vaincue, elle se pénètre de cette idée qu'en scindant la commune on doublerait le nombre des dirigeants. Telle est, par exemple, l'explication du libéralisme que professent les habitants de Vétroz, commune détachée en 1861 du noyau plus conservateur de celle de Conthey; de là le libéralisme également affiché par le village de Champéry, détaché de Val-d'Illiez, son ancien chef-lieu. L'ancienne commune seigneuriale de Martigny s'est répartie naguère en cinq fractions. De nos jours, l'une de ces fractions, Martigny-Combe, se tronçonne à son tour sous l'action d'un groupe politique qui, la trouvant immergée dans l'élément adverse, vient de s'ingénier à l'amputer du morceau dont il peut le mieux faire son profit. Sous les phrases pompeuses, s'affirme surtout le désir qu'ont les meneurs de découper le territoire des communes, pour augmenter d'autant leurs chances de les administrer, et d'extraire, d'une pâte électorale trop difficile à manier dans son ensemble, un levain de minorité séparatiste qu'ils iront pétrir à l'aise dans leur coin préféré.

Les chefs locaux du Valais ont du reste sous les yeux de trop brillants exemples pour ne pas s'octroyer de telles fantaisies. Ce que les hommes influents de la capitale ont fait du district d'Hérens en 1839 nous le montre bien. D'après la constitution de 1815, la république du Valais se divisait en dixains presque autono-

mes, représentés chacun à l'assemblée législative par quatre députés, quelle que fût l'importance de sa population respective. En 1839, cet état de choses fut bouleversé, et la représentation proportionnée au chiffre de la population de ces circonscriptions indépendantes. Or, le dixain de Sion étant fort petit eu égard au nombre d'hommes éclairés qu'il possédait, ceux-ci s'ingénièrent à détacher du dixain voisin d'Hérens les deux communes de Savièze et de Grimisuat. Grâce à ce subterfuge, le cercle électoral de Sion, sensiblement arrondi, mettait plusieurs sièges de plus à la disposition de ces politiciens de la capitale. Sans doute le peuple fut consulté, mais ce peuple de vignerons a ses mœurs spéciales et ses chefs, qui le connaissaient, ne l'avaient pas oublié. Afin d'entraîner toute l' « opinion », les femmes comprises, l'on fit descendre du sommet des pâturages alpestres de larges chaudières à fromage où l'on fit bouillir en plein air le vin cannellé destiné à assurer cette victoire « populaire » du patriciat sédunois.

Il y eut alors, comme on le peut présumer, une minorité indignée ; la population du val d'Hérens s'exclama violemment contre ce démembrement de son dixain. C'est alors qu'afin d'apaiser les protestataires, le gouvernement fit décréter la construction d'une route carrossable menant dans le val d'Hérens. Citons un nouveau trait de cet état d'esprit de la race. Lorsqu'en 1788, s'opéra l'absorption de l'ancienne commune d'Outre-Vièze dans la « noble bourgeoisie de Monthey » des protestations déclamatoires étaient poussées par les autorités d'Outre-Vièze. Désirant garder leurs positions, elles s'écriaient, faisant allusion à leurs co-bourgeois fusionnistes : « Une bande de communiers d'Outre-« Vièze, qui ne se sont jamais réunis sous la présidence d'un juge « et qui n'ont jamais paru à une assemblée régulièrement convo-« quée par l'*autorité*, une pareille bande se permet de conclure « de son chef un traité avec ceux de Monthey ! »

C'était donc l'*autorité*, c'est-à-dire la minorité, qui s'opposait à une fusion dont l'effet premier serait de supprimer les charges publiques qu'elle détenait.

Par cette étude nous croyons avoir démontré d'une manière

évidente que c'est du *Clan local* que sont sorties ces petites démocraties fédératives si harmonieusement adaptées à la structure orographique du noyau central des Grandes Alpes.

La *Commune*, qui est ainsi le premier engrenage politique, n'a par conséquent d'autre force que celle que le pivot du clan lui communique, et l'on comprend sans effort que, jalouse de sa raison d'être, elle se réserve la première part dans la répartition du mouvement général, se bornant à transférer au rouage trop éloigné de l'État le surplus de son énergie.

Nous en avons eu la plus concluante des preuves quand nous avons vu des communes isolées ou groupées s'imposer librement des sacrifices prodigieux plutôt que d'aller frapper à la porte de l'État pour solliciter une aide qui ne leur aurait peut-être pas été refusée.

Il convient de retenir ces constatations, car notre prochain article en amènera l'enchaînement logique et naturel. Nous y verrons : 1° quel rôle la petite capitale valaisanne, unique *Cité* de tradition aristocratique, a su s'adjuger vis-à-vis de l'État, grâce à cet éloignement systématique de la *Commune;* 2° quelle est la part de direction que cet État cantonal, toujours plus comprimé entre la commune immuable et le pouvoir grandissant de la Confédération, parvient encore à se conserver et par quels moyens il y prétend réussir; 3° quelle sera l'opposition directe de ces divers pouvoirs séculaires coalisés contre l'intervention redoutablement envahissante d'un pouvoir nouveau qui, en les dominant, en les forçant de se pénétrer entre eux et de se fondre avec d'autres, menace de tout simplifier, de tout niveler et, par ce fait, de saper leur puissance.

L. Courthion.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — L'OR DANS L'HISTOIRE

M. Henri Mazel, qui n'est pas un inconnu pour nos lecteurs, et dont les idées originales se ressentent parfois de l'influence qu'a exercée sur lui la Science sociale, veut bien nous communiquer les épreuves d'un chapitre détaché d'un livre qu'il va publier chez Perrin : *Quand les peuples se relèvent*. Ce chapitre est intitulé : *L'or dans l'histoire*. Cela est écrit sous forme de dialogue. En voici deux fragments qui nous paraissent curieux :

Le président. — Pour importantes qu'elles soient (les causes de la décadence de l'Italie après la Renaissance , que sont ces causes auprès du bouleversement inouï qui résulta pour le monde entier de la découverte de l'Amérique? La voilà, la vraie raison de la décadence italienne! Jusque-là l'Italie était le centre de la Méditerranée, et la Méditerranée le centre du monde; la grande voie commerciale allait de Venise au Caire; le marché financier de l'univers était à Bologne ou à Florence. Après les voyages de Christophe Colomb, quel changement! La Méditerranée se rapetisse de toute l'immensité atlantique, bientôt de toute l'immensité pacifique et australe. L'axe du monde se déplace; aux grands ports italiens vont succéder des ports flamands, portugais ou anglais. Les centres financiers d'Europe seront à Augsbourg et à Nuremberg, en attendant d'être à Anvers et à Londres. Et, du coup, voyez la décadence précipitée, irrémédiable, de ces vieilles glorieuses cités italiennes! Elles se seraient relevées de dix Agnadels et de vingt Ravennes, elles ne se relèvent pas des aventures de Cortez et de Pizarre, des voyages d'Albuquerque et de Magellan.

Le professeur — Avouez que vous avez choisi habilement votre exemple. On n'a pas souvent découvert d'Amérique.

Le président. — Mais quand on en a découvert une, c'est pour longtemps, et pour partout. Comment encore expliquez-vous la décadence de la Porte, mon cher général? Ce n'est pas par la défaite. Jamais les janissaires n'ont été plus redoutables qu'au temps de Soliman le Magnifique. Et ce n'est pas non plus, mon cher sénateur, par l'altéra-

tion de leurs principes constitutionnels. Jamais la machine turque n'a été mieux montée. Malgré tout, les Ottomans n'ont pas tardé à subir le sort des Vénitiens et des Florentins. Pourquoi? Toujours parce que le commerce du monde avait été bouleversé, que les produits d'Extrême-Orient, au lieu d'aboutir à Scutari, à Alep, au Caire, allaient par mer à Lisbonne ou à Rotterdam, et que tous les royaumes des sultans et des émirs intermédiaires s'appauvrissaient fatalement.

Plus loin, le même personnage explique, d'une façon que n'avait point prévue Montesquieu, la grandeur et la décadence de Rome. Nous reprenons la citation :

Le président. — Qu'elle soit sacrée ou non, l'*auri fames* existe, premier point, et, second point, la supériorité des peuples a toujours été liée à la possession de la plus grande richesse beaucoup plus qu'à l'érection des plus hauts trophées ou à la meilleure rédaction des édits royaux. A l'origine de chaque grand peuple, il y a conquête de quelque toison d'or. Et cela est vrai non seulement de la Grèce, dont toute l'expansion ne fut déterminée que par la poursuite de la richesse, non seulement de tout l'Orient, où la puissance des despotes s'est toujours mesurée à la grosseur du tas d'or qu'ils augmentaient à chaque expédition heureuse, mais même de Rome, et de la Rome primitive. Toute son histoire s'explique bien mieux par la soif de l'or que par le culte des ancêtres, n'en déplaise à Fustel de Coulanges. Que sont les Romains des premiers siècles? Des paysans rapaces et retors, besogneux et usuriers ; la lutte des patriciens et des plébéiens fut tout simplement un duel de prêteurs cupides et d'emprunteurs récalcitrants ; de là le *nexum*, la *mancipatio*, tout le droit quiritaire ; de là aussi les révolutions, les sécessions, les réconciliations et toute l'histoire romaine. Un jour vint où les uns et les autres s'aperçurent qu'au lieu de se disputer rageusement le peu de métal jaune ou blanc qu'ils avaient, il leur serait beaucoup plus avantageux d'aller voler celui que les autres avaient en plus gros sacs : de là la conquête du monde. Les ruraux du Latium, la gorge hors des griffes des usuriers, purent respirer et en profitèrent pour pulluler ; et le Sénat en profita à son tour pour submerger tout l'orbe sous ses légionnaires. Pendant plus d'un siècle, l'or du monde pompé par tous les Pompées (quel nom prédestiné!) vint s'entasser à Rome. J'ai dit comment il reflua vers l'Orient, et comment l'Orient alors domina l'univers. Hégémonie et ploutocratie ont toujours été ensemble, chez les rois de Perse comme chez les khalifes, chez les Espagnols d'autrefois comme chez les Anglais d'aujourd'hui.

Il nous est impossible de savoir, avant d'avoir vu l'ouvrage entier

de M. Henri Mazel, dans quelle mesure son « président » exprime sa propre pensée. L'auteur, si nous devinons bien, fait soutenir dans chaque chapitre, à ses différents interlocuteurs, des thèses contradictoires. Est-ce doute? est-ce scrupule? est-ce virtuosité? Nous le saurons bientôt sans doute. Mais comme les ouvrages de M. Henri Mazel sont de ceux qui font penser, même lorsqu'on n'en adopte pas entièrement les conclusions, nous avons cru bien faire en mettant les passages cités plus haut sous les yeux de nos lecteurs.

II. — LES FRAIS DE JUSTICE

Une pauvre femme devait 59 francs. Elle ne put pas payer. Les huissiers entrèrent en campagne; l'avoué rédigea son mémoire, le tribunal jugea. Total à payer : 778 francs. La pauvre femme alla trouver son député, lui conta son affaire et le supplia d'intervenir en sa faveur.

La chose se passait il y a douze ans déjà, en 1890.

Le député rédigea une proposition de loi pour mettre un terme à de tels abus, la déposa sur le bureau de la Chambre, demanda et obtint l'urgence. Oui, l'urgence!

Mais il y a, paraît-il, des propositions *urgentes* qui ne pressent pas. Le 10 février dernier, M. Allemane racontait à la tribune qu'un pauvre ouvrier avait dû payer, pour un principal de 150 francs, 1.600 francs d'accessoires. Cette fois, aucun député n'a déposé aucune proposition, mais le ministre de la justice a juré ses grands dieux d'opposer une digue au flot toujours montant des frais de justice.

Un journaliste pourtant très modéré a cru devoir, en enregistrant cette solennelle promesse, faire allusion au fameux billet que possédait La Châtre. En effet, l'abus que l'on signale est bien vieux. Molière dans les *Fourberies* de Scapin, Boileau dans son *Lutrin* et ailleurs, Racine dans ses *Plaideurs*, nous donnent une idée de ce qu'étaient de leur temps les frais de justice. Et c'étaient trois poètes bien « gouvernementaux », bien « conservateurs ». La chose n'a pas changé et l'exploitation, soit des plaideurs, soit des malheureux qui ont à se servir, pour une raison quelconque, du ministère de la justice, continue à être aussi florissante que par le passé.

Voilà un des cas où l'on peut dire carrément que l'État manque à son devoir. Mieux vaudrait certes ne pas répandre tant de subventions inutiles et rendre *vraiment* gratuite l'administration de la justice, qui est la première fonction du gouvernement. Mais trop d'intérêts

particuliers et de routines consacrées par le temps sont prêts à se liguer contre toute tentative de réforme sérieuse. Et d'ailleurs, ne faut-il pas que les réformes d'ostentation passent d'abord?

III. — LE POINT FAIBLE DU COMMERCE FRANÇAIS

Un de nos amis, établi au Chili, nous communique les deux articles suivants, publiés par le journal *la Colonie Française*, de Santiago, aux dates du 26 août et du 2 novembre 1901. Nous croyons intéressant de les reproduire, car ce qui est vrai pour le Chili est vrai, malheureusement, pour bien d'autres endroits.

La routine et la peur des risques.

Parmi les causes, d'ailleurs fort nombreuses, comme on sait, auxquelles il faut attribuer la décadence de nos affaires et la perte de notre prépondérance commerciale sur nos anciens marchés dans tous les pays d'outre-mer et notamment en Amérique, il en est une sur laquelle il nous faut aujourd'hui revenir.

Il nous paraît d'autant plus nécessaire d'en reparler, que d'elle dérivent toutes les autres et qu'il nous est donné chaque jour d'en constater ici même les très fâcheux effets.

Nous nous référons à l'esprit d'incorrigible et fatale routine qui, par malheur, après trente ans de douloureuse expérience, domine encore en France chez la plupart de nos industriels et de nos fabricants, en ce qui concerne l'écoulement de leurs produits à l'étranger, la manière de comprendre les affaires, et surtout le mode de procéder avec leurs représentants et les clients qui y résident.

Certes, il y a des exceptions à faire; mais elles sont rares, si rares qu'il serait facile de les compter.

Sortir des vieilles habitudes traditionnelles et du cercle étroit des idées acquises en matière de transactions commerciales, surtout avec les pays lointains, semble exiger en France des efforts surhumains.

De là, tout le terrain perdu par nous à l'étranger depuis 1870, par l'envahissement de tous les marchés par les produits de nos rivaux.

Or, cet envahissement et l'acceptation de ces produits n'ont pu s'effectuer que grâce à une transformation complète dans la manière d'opérer, et qui consiste, pour les Allemands qui en ont été les innovateurs, en outre des bas prix des articles offerts à la consommation, dans des facilités de toute sorte données aux acheteurs, et dont la principale est d'accorder des délais de payement, largement calcu-

lés avec la longueur des distances et des transports maritimes, et portés même, nous l'avons vu souvent, jusqu'à des limites qu'on peut taxer d'exagérées, mais qui n'en sont pas moins des faits réels auxquels en France on se refuse à croire.

Et c'est bien, en effet, parce qu'ils se sont toujours refusés à croire à ces changements apportés dans les usages, à ces innovations introduites par le commerce allemand dans ses transactions avec ces pays lointains, que nos fabricants et nos industriels de France ont perdu peu à peu la situation qu'ils y occupaient autrefois et qu'ils cherchent depuis longtemps, mais tardivement et vainement, à reconquérir; et nous disons *vainement*, parce qu'ils s'entêtent à persister dans leur vieille routine, à procéder comme par le passé, sans vouloir rien changer à leurs habitudes.

Cela provient des fausses idées, qui dominent encore en France, en ce qui concerne tous ces pays de l'Amérique, et de l'ignorance dans laquelle on se complaît à y vivre de l'état de choses réel qui y règne, tout cela engendrant l'horreur des risques à courir et la crainte de non-paiements.

Aussi, comme conséquence, voit-on se produire très fréquemment ce fait qu'une traite est présentée à l'acceptation, à un client, avant même qu'il ait reçu sa facture et ses connaissements. S'il se refuse à l'accepter, il est menacé d'un protêt, la Banque chargée de présenter la traite déclarant agir en vertus d'instructions précises. Et souvent, ce n'est point aux termes d'usage de 90, de 60 ou même de 30 jours que la traite a été tirée; c'est à quelques jours de vue, parfois même à vue, au change de vue.

Cela, bien entendu, contrairement aux conditions stipulées à la remise de l'ordre.

De là, des laissés pour compte, des litiges fréquents que les agents ici s'efforcent d'arranger du mieux qu'ils peuvent, quand ils y arrivent, et, en tout cas, s'ils ont eu du mal à ouvrir une porte, cette porte leur sera désormais fermée.

On comprend que, la marchandise voyageant aux risques et pour compte du client, les débours faits en France soient l'objet d'une facture à part, et que pour couvrir son montant, une traite à part, à quelques jours de vue, ou même à la rigueur *à présentation*, soit tirée.

Mais la marchandise!...

N'est-il pas absurde, en vérité, de prétendre que l'acheteur en paie ou en *accepte* (ce qui est tout comme) la valeur, avant d'avoir pu se rendre compte de ce que peut être cette marchandise qui lui arrive, surtout quand cet acheteur est un nouveau client recommandé et reconnu bon, et qu'il s'agit d'une première affaire?

A plus forte raison, cette prétention est-elle inadmissible, quand la traite est présentée comme nous avons été témoins du cas à deux reprises, il n'y a pas longtemps sans aucun document à l'appui, et offert en échange.

On peut fort bien admettre que la distance oblige à une certaine prudence; mais le procédé que nous signalons a vraiment un caractère de brutalité qui choque. Il en résulte que si, par hasard, l'acheteur est doué d'humeur bénévole, il pourra se décider à s'y conformer afin de s'affranchir de tout ennui, mais on peut être à peu près certain qu'il se refusera ensuite à faire une autre commande, préférant s'adresser ailleurs, et sachant que d'*autres* le traiteront mieux. Et s'il ne s'y conforme pas, alors c'est toute une histoire.

Veut-on un exemple récent?

Un ami, représentant à Santiago de diverses maisons importantes, nous racontait ces jours derniers qu'il avait accepté de faire connaître au Chili les produits d'une maison de France.

La maison lui adresse un lot de marchandises et... tire sur lui A VUE, pour se couvrir du montant de la facture!!!...

Cela peut paraître incroyable, mais c'est ainsi.

Résultat : Notre ami a payé la traite, désireux de ne pas provoquer de difficultés; mais..... c'est fini. On ne l'y reprendra plus.

Et combien d'autres cas pourrions-nous citer encore, démontrant combien en France on est loin des procédés si larges de nos rivaux.

Eh bien! tant que nos fabricants et nos industriels s'obstineront dans leurs idées, dans leur vieille routine invétérée; tant qu'ils ne chercheront pas à emboîter le pas à ceux qui les ont si considérablement devancés à l'étranger, et à se plier aux exigences d'une situation nouvelle et de procédés d'opération nouveaux, la lutte leur sera non seulement difficile, mais impossible.

Il suffit de sortir de France et de voyager quelque peu dans ces pays d'Amérique, travaillés, exploités par nos actifs et intelligents concurrents, pour s'en convaincre.

Or, si nous savons fort bien que beaucoup d'esprits éclairés, comprenant cela, consacrent tous leurs efforts depuis longtemps à provoquer une réaction énergique, il serait à souhaiter que leur action pût s'appuyer sur une instruction et une éducation complètes, sérieuses et surtout pratiques, susceptibles de modifier le fond traditionnel de certaines idées, de certains préjugés, de certains usages, et de mettre les Français de France en état de seconder efficacement les efforts de leurs nationaux consacrés aux affaires, et luttant péniblement à l'étranger contre une concurrence chaque jour plus redoutable.

Voici maintenant le second article, qui esquisse un point de vue différent :

Est-ce routine?

Un vieux proverbe, bien français, dit que *la critique est facile*, et je crois qu'on ne peut mieux rappeler cet adage qu'à ceux qui, sans en avoir fait un examen raisonné et réfléchi, jettent la pierre aux négociants français et qualifient de routine leur *modus operandi* en ce qui a trait aux ventes réalisées à l'étranger.

Il ne suffit pas, en effet, de constater des effets ou conséquences bien regrettables, sans nul doute, pour le placement des produits français, dans ce qu'a de défectueux la condition uniforme de la vente qui est, comme on le sait, le paiement ou l'*acceptation* du montant de la facture, souvent même avant la livraison de celle-ci ; et il est bon de rechercher les causes de cette attitude obligée des vendeurs.

On cite, comme exemples, nos concurrents du lendemain de 1870, les Allemands, qui, presque toujours, consentent aux acheteurs un crédit d'une année entière, mais on ne dit pas que l'État allemand, protecteur à outrance du commerce d'exportation, force la main à ses comptoirs de crédit nationaux pour que l'effet à recevoir qu'émet chaque maison de commerce, dès la réalisation d'une opération de vente, soit immédiatement endossé et sa valeur couverte par l'institution financière.

Ce fut là l'un des traits de profond économiste national que fut Bismarck qui, de cette manière très ingénieuse, ajouta une clause au traité de Francfort.

On ne dit pas non plus que le corps consulaire de nos voisins de l'Est devint, entre les mains du chancelier de fer, et par sa toute-puissante initiative d'alors, une véritable machine commerciale et que, consuls généraux, consuls et simples agents consulaires, reçurent de Berlin l'invariable et inviolable mot d'ordre de se constituer en agents de renseignements commerciaux.

C'était là la garantie que l'Etat allemand offrait aux Banques qu'il obligeait, d'une part à couvrir les opérations commerciales des maisons industrielles et qu'il *renseignait*, d'autre part, extra-officiellement par l'intermédiaire du service consulaire.

On se garde de dire également que l'Allemagne, ainsi que l'Angleterre, a ses ports et ses *docks* francs, où la manipulation et le réemballage est absolument libre, tandis que nos ports et nos docks en France sont encore soumis à toute la raideur et à toutes les exigences administratives d'antan.

La routine ne vient donc pas de nos compatriotes industriels ou négociants exportateurs. Elle vient directement de l'Etat qui n'a pas encore aiguillé l'effort de la machine administrative dans la voie des réformes que l'attitude de nos voisins suggérait et où réside le salut pour l'industrie et le commerce français à l'étranger.

Nos règlements administratifs, comme on le voit, sont en désaccord avec les nécessités de l'époque actuelle, où la concurrence n'est plus une question secondaire, puisqu'elle entraîne presque la suprématie en faveur de la nation victorieuse. Non seulement au point de vue administratif, mais encore au point de vue judiciaire, il y a matière à réformer et à réformer profondément.

Que dire de nos chambres de commerce qui s'opposent tenacement à ces réformes radicales sous le fallacieux prétexte de la tradition?

Que dire aussi de notre Code Commercial au point de vue criminel, qui abîme définitivement le commerçant failli et qui, dès lors, est incapable d'aucun effort futur, *même dans nos colonies.*

Les Anglais, gens pratiques comme on sait, possèdent une jurisprudence très logique, ainsi qu'on va le voir.

Un négociant failli en Angleterre, part pour l'Australie ou les Indes et recommence une vie et rétablit une situation sans qu'il ne soit plus question de son passé.

Et je sais un cas bien typique à ce propos.

Un commerçant fit faillite, à Londres, je crois, et resta — après une liquidation plus ou moins habile — possesseur de 10 ou 15.000 livres sterling.

Il s'en fut naturellement s'établir à Sydney ou Melbourne, peu importe, où, quelques mois plus tard, il recevait une longue lettre de la principale maison à laquelle il avait causé le plus de perte qui, « en raison de la situation aisée qu'on lui savait, lui offrait l'ouver- « ture d'un nouveau crédit! »

Après cela, que dire de nos compatriotes?

Peut-on, en toute justice, leur reprocher une routine qu'ils n'ont pas, si on met leurs moyens d'action en parallèle avec ceux de leurs concurrents?

Non, certainement non, je trouve au contraire, qu'à ceux d'entre eux qui, sans renseignements *semi-officiels* commerciaux, sans appui de la part de l'Etat ni des Banques et sans lois qui les soutiennent, se risquent dans les échanges et les transactions d'outre-mer, on doit décerner un certificat moral d'audace au lieu de leur offrir ce qu'ici on appelle *El pago de Chile*, et qui avait aussi un nom à Carthage.

FERNAND P.

IV. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

L'enseignement moderne.

M. Paul Leroy-Beaulieu, dans l'*Économiste Français*, étudie les réformes proposées pour l'enseignement secondaire, et n'en espère aucune amélioration :

L'enseignement dit moderne ne sera plus un enseignement rapide et pratique, lançant le jeune homme soit dans la vie active, soit dans les écoles professionnelles à quinze ou seize ans, ce qui serait désirable. On languira sur les bancs de l'enseignement moderne jusqu'à dix-huit ou dix-neuf ans, comme sur ceux de l'enseignement classique. On y formera des légions de futurs avocats et médecins, professions déjà terriblement encombrées.

Les carrières directement productives, à savoir celles de l'industrie, du négoce et de l'agriculture, n'auront nullement à se louer de cette transformation. Ceux des jeunes gens qui, au sortir de ce long enseignement moderne, se dirigeront vers elles seront, en général, ceux qui n'auront pu se faire recevoir avocats ou médecins; en tout cas, ils seront gâtés par l'enseignement prétentieux et prolongé qu'ils auront reçu; ils voudront des situations de début et un genre d'occupations que ne comportent pas, dans leurs cadres inférieurs, les professions industrielles et agricoles. Ils seront le plus souvent des propres à rien.

Nous avons souvent dit que, dans nos sociétés modernes européennes, car il n'en est nullement ainsi aux États-Unis, l'apprentissage de la vie prend une beaucoup trop grande part de la vie. Dans la plupart des carrières libérales, un jeune Français n'est pas apte à gagner quoi que ce soit avant vingt-sept ou vingt-huit ans; il subit parfois des examens jusqu'à trente-cinq ou trente-six ans et souvent, même laborieux et appliqué, il ne gagne un peu sa vie qu'à partir de ces âges.

C'est là un très grand vice; si l'on ne peut faire autrement pour certaines carrières, on ne doit pas généraliser cette prolongation indéfinie des études; l'individu y perd la plus grande partie de son énergie et de sa spontanéité. C'est à quinze ou seize ans, au plus, que, dans la grande généralité des cas, l'adolescent doit être mis en contact avec la vie pratique et commencer à se tirer d'affaire. Ainsi font la plupart des Américains; ainsi faisaient autrefois, en tout pays, la généralité des jeunes Israélites, qui réussissaient si bien dans les diverses professions commerciales...

Nous n'avons non plus aucune confiance dans l'efficacité de l'extension que l'on donne à l'enseignement des langues vivantes. Quand tous les enfants de France auront étudié sept ou huit ans les langues vivantes, qu'en feront-ils? Et quelle est la méthode de les enseigner? On sait qu'une langue peut être considérée et étudiée à deux points de vue : d'une part, comme un simple instrument de communication entre les hommes; d'autre part, comme un objet d'art. L'utilité pratique des langues vivantes au point de vue commercial consiste dans leur possession comme instrument de communication. Mais on considère et l'on étudie toujours les langues vivantes dans les lycées et collèges comme un objet d'art; on s'arrête aux beautés esthétiques de la littérature et aux finesses de la langue. Or, pratiquement, cela est de très peu d'usage. Ce qu'il faudrait, sauf pour les jeunes gens en nombre restreint qui ont le loisir de se donner une instruction littéraire ou scientifique développée, ce serait d'enseigner les langues vivantes comme instrument de communication; il y a des méthodes pratiques pour les apprendre avec rapidité, pour en faire un objet d'usage et non de parure, d'utilité et non de goût. Nous ne croyons nullement que ce but soit atteint par la section des langues vivantes que l'on crée.

En définitive, nous voudrions que l'on transformât tout cet enseignement dit moderne, en le séparant très nettement de l'enseignement classique et en renonçant à tout parallélisme et toute rivalité avec lui; qu'on le concentrât, qu'on le rendît plus rapide, plus positif, qu'il comportât moins d'années de classes, de manière que les adolescents en sortissent à quinze ou seize ans au plus.

Cet enseignement préparerait les cadres de l'armée industrielle; il formerait, en quelque sorte, des sous-officiers qui, munis d'une bonne préparation générale positive, entreraient tôt dans la vie pratique, qui pourraient tout aussi bien devenir, quelques-uns naturellement, des maréchaux de l'industrie, comme disent les Américains, mais qui, en tout cas, n'auraient aucune propension à se faire médecins ou avocats, deux carrières qui ne souffriront jamais en France du manque de sujets.

V. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — Le vœu en faveur du service de deux ans. — Les retraites ouvrières par les mutualités. — Le faible rapport du monopole des allumettes. — Le banquet de la Bourse du travail indépendante. — Les grèves en 1901.
Dans les colonies. — Le projet d'organisation d'une colonie sahârienne.
A l'étranger. — Les troubles de Barcelone. — Le mouvement de la population en Belgique.

En France.

Voilà bien longtemps qu'on soupire après la réduction du service militaire. Bien des œuvres d'initiative privée se ressentiraient de cette réforme, une de celles que les législateurs, alors qu'ils ne sont que candidats, promettent de nous donner. Malheureusement, lorsque le candidat est devenu député, la chose devient à ses yeux moins urgente. N'a-t-il pas, personnellement, tous les moyens qu'il faut pour faire exempter ses fils? Que lui importent donc les enfants des autres?

Nous avons donc vu, après une législature de quatre ans tout encombrée de débats stériles, la Chambre se séparer sans donner satisfaction aux familles où le service de trois ans paralyse l'esprit d'entreprise et fausse même radicalement l'éducation. Pourtant, s'il dépend de quelqu'un de faire des lois, c'est bien des législateurs. Ceux-ci, pour déguiser leur indifférence et leur paresse, se sont contentés d'un vœu. La nation réclamait un acte; ils lui ont donné un souhait. Comme un conseil général quelconque, la Chambre des députés a adopté, dans les derniers jours de février, une motion dans laquelle elle déclare « adhérer au principe » du service de deux ans. Voilà qui fera grandement plaisir aux jeunes gens qui commencent en ce moment leur troisième année de caserne.

Nos lecteurs se rappellent comment la question a été traitée, avec une souveraine compétence, dans cette revue. Ce n'est même pas le service de deux ans qu'il faudrait à notre jeunesse française. C'est le service d'un an, combiné avec l'organisation d'une petite armée de métier, recrutée par des engagements et des rengagements volontaires, grâce à l'attrait d'une solde raisonnable et à la perspective de fonctions publiques réservées aux anciens soldats.

C'est la seule solution qui satisfasse à la fois les nécessités de la défense nationale et la libre expansion des activités agricoles, industrielles, commerciales. Tôt ou tard il faudra y venir; et il importe que l'opinion publique exerce, en cette matière, une pression énergique sur la mauvaise volonté des politiciens.

*
* *

Une autre réforme qui reste « au croc », c'est l'organisation des retraites ouvrières, dont nous avons parlé précédemment et qui, l'on s'en souvient, a rencontré une vive opposition, soit du côté des patrons, soit du côté des ouvriers eux-mêmes. Il est à croire que le gouvernement lui-même ne tient pas énormément à voir se réaliser ce projet qu'il avait lancé, ou plutôt qu'il avait fait miroiter comme un appât brillant au moment où cela lui était profitable. C'est l'impression qui résulte du discours prononcé par M. Waldeck-Rousseau, le 26 février, au banquet annuel de la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité. Dans ce discours, le président du conseil a vivement engagé les sociétés de secours mutuels — c'est-à-dire, en définitive, l'initiative privée — à se préoccuper des retraites. « J'ai la conviction, a-t-il dit, que les Sociétés de secours mutuels deviendront l'instrument préféré — parce qu'elles sont l'instrument préférable — de la constitution des retraites ouvrières. » Cette déclaration représente un notable recul. Elle semble indiquer que le gouvernement renonce à mettre l'organisation des retraites ouvrières entre les mains de l'État.

Les socialistes, à notre connaissance, n'ont pas commenté cette évolution des intentions gouvernementales. En fait, leur cas est difficile; car, s'il y a, dans le projet d'assurance obligatoire par voie de prélèvement officiel, quelque chose qui les séduit et cadre fort bien avec leurs idées sur le rôle de l'État, ils ne peuvent faire abstraction des vives répugnances que le plan en question a rencontrées dans les masses ouvrières.

L'exemple de telle compagnie d'assurances « bourgeoise », fondée sur le principe de la mutualité, semble montrer que l'avenir appartient en effet, en ces matières, à des « mutualités » servant des pensions de retraite à leurs membres. Seulement, il y faut le concours de la prévoyance individuelle et de l'effort individuel.

*
* *

Puisque nous voici sur le terrain des déclarations ministérielles, mentionnons celle que M. Caillaux, ministre des finances, a cru devoir faire à la Chambre, à propos du monopole des allumettes.

Ce monopole, de l'aveu même du ministre, ne rapporte que vingt-cinq millions de bénéfices à l'État, ce qui est insignifiant, si l'on songe que les allumettes sont vendues au public dix fois leur valeur.

Des calculs ont permis d'établir, à cette occasion, que, si la fabri-

cation des allumettes était libre, l'État, au moyen de taxes raisonnables établies sur les produits de cette industrie et des patentes régulières imposées aux fabricants, retirerait de cette fabrication un profit beaucoup plus considérable.

Il est certain que, pour la qualité des allumettes, l'État français a, depuis quelque temps, réalisé un progrès, d'où il résulte que les plaisanteries traditionnelles sur la régie commencent un peu à vieillir.

Mais il n'en est pas moins vrai que l'État, en se faisant fabricant d'allumettes, se condamne lui-même à gagner moins sur cette marchandise que s'il la laissait fabriquer aux autres, et cela, tout en la vendant plus cher. Pourquoi? Parce que les rouages administratifs ne valent jamais, pour la direction d'une affaire industrielle, l'action d'un patron personnellement intéressé à son succès.

*
* *

C'est à un monopole que prétendait l'ancienne Bourse du Travail, établie depuis longtemps à Paris, et dominée dès l'origine par une coalition de clans socialistes. Sous l'influence de ceux-ci, l'institution avait été détournée de son but et ne servait plus que de citadelle aux organisateurs de la «guerre des classes ».

Nous avons signalé la fondation récente d'une nouvelle Bourse du Travail, située rue des Vertus, et autour de laquelle se sont groupés environ 250 syndicats indépendants, peu soucieux de se mettre sous la coupe des politiciens. Ces syndicats, d'après l'*Union ouvrière*, représentent un ensemble de 150.000 ouvriers adhérents. On a même donné le chiffre de 200.000.

Un banquet de deux mille ouvriers a réuni au Salon des Familles, vers le milieu de février, les principaux représentants de ces syndicats.

Fidèles à leur programme, les « Jaunes » n'avaient invité aucun homme politique; mais, en revanche, une centaine d'industriels, représentant autant d'organisations ou de syndicats patronaux, ont pris place au milieu des ouvriers, qui leur ont fait le meilleur accueil.

Les convives, la boutonnière fleurie d'une églantine jaune, ont entonné le *Nouveau chant des travailleurs* qu'ils opposent à l'*Internationale*.

M. Paul Lanoir présidait, entouré de ses collaborateurs ordinaires.

Au dessert, il a prononcé le discours-programme de la Bourse indépendante, et fait notamment la déclaration suivante :

« A la formule : « Syndiquez-vous *contre* vos patrons avec le monde

de la politique », qui nous était imposée, nous avons substitué celle-ci : « Nous voulons nous syndiquer *avec* nos patrons, en dehors et à distance égale de tous les partis politiques et de toutes les conceptions religieuses, pour l'étude en commun de nos conditions de travail et la solution pacifique, rationnelle et continue de toutes les questions relatives à l'utilisation de nos forces humaines!

« Le collectivisme, c'est la nation embrigadée, militarisée par les meneurs combattant l'armée comme attentoire à la liberté des citoyens, alors que l'application de leurs théories ferait de ce pays un vaste bagne dont ils seraient les gardes-chiourme et où tout Français entrerait le jour de sa naissance pour n'en sortir que les pieds devant.

« Le collectivisme? c'est l'abandon de nos libertés, acquises par des siècles de lutte dans la peine et dans le sang, entre les mains du faiseur de la révolution par la grève. »

L'orateur a également parlé contre l'internationalisme et protesté contre la limitation légale de la journée de travail. Il a conclu en ces termes :

« Nous ne sommes ni des rêveurs, ni des envieux : nous sommes des citoyens à l'esprit droit et pratique, refusant le paradis collectiviste annoncé toujours pour demain, mais demandant des réformes immédiates améliorant notre sort et amenant la paix et l'union.

« Nous voulons élever les humbles et faire du citoyen français quelqu'un et non un numéro sans valeur, rêve des collectivistes. »

Il sera intéressant de voir si ce mouvement se propage dans le monde ouvrier ; mais, d'ores et déjà, il représente une fraction importante de ce qu'on appelle l'armée du travail. Ce groupe pourra se recruter par l'accession des ouvriers d'élite qui aiment mieux s'élever eux-mêmes, défendre leurs intérêts eux-mêmes, et prendre soin de leur avenir eux-mêmes que de se faire élever, défendre et retraiter par la machine légale, dont les mécaniciens vendent toujours trop cher leurs faveurs.

*
* *

Voici, à propos du mouvement ouvrier, la statistique des grèves survenues en 1901, d'après l'*Office du Travail :*

Il y a eu dans l'année 523 grèves, auxquelles ont pris part 111.200 grévistes et qui ont entraîné 1.864.000 journées de chômage.

En 1900, il y avait eu 902 grèves, 222.714 grévistes et 3.760.577 journées de chômage.

On enregistre donc une diminution de la moitié. Il est vrai que l'année 1900 avait été, sous le rapport des grèves, exceptionnellement féconde.

Dans les colonies.

A la suite de l'expédition qui a amené l'occupation des oasis du Sud-Algérien, un projet a été élaboré, dans les sphères coloniales, pour faire du Sahara français une sorte de centre à part, soumis à un régime spécial.

Ce projet substitue au principe de l'unité administrative appliqué jusqu'à ce jour à tout le territoire algérien une division fondée sur la géographie elle-même. L'Algérie comporte un versant méditerranéen et un versant saharien très différents l'un de l'autre. Le premier est formé par une bande littorale ne dépassant guère 200 kilomètres de profondeur. Là se trouve rassemblée toute la population européenne. Au sud de cette zone, et séparée d'elle par la dépression des *chotts*, s'étend la région du désert dont la nature et les produits tranchent absolument sur la zone septentrionale, et où errent en grande quantité des populations nomades, encore imparfaitement saisies par notre mécanisme administratif.

« Faire gérer par l'administration algérienne les intérêts de ces régions, dit à ce propos la *Quinzaine Coloniale*, y multiplier les fonctions et le personnel administratif, ne serait pas seulement inutile, mais encore dangereux.

« Dangereux pour le personnel européen, mal adapté à la rigueur du climat et dont il convient de limiter à la plus stricte mesure les souffrances et les pertes.

« Dangereux pour les populations de ces territoires, qu'elle exposerait à voir les impôts prélevés sur elles épuisés sans profit par la multiplicité des emplois ou absorbés dans le budget général de l'Algérie et appliqués ailleurs à des dépenses dont les indigènes ne profiteraient en rien. »

Le gouvernement, d'accord avec la commission du budget, paraît donc disposé à ériger la région du désert en unité administrative, englobant les nouvelles oasis que nous venons de conquérir. Cette colonie posséderait un budget spécial chargé de subvenir à toutes les dépenses locales. La métropole y ajouterait des subventions et assumerait particulièrement les dépenses militaires.

Pour l'administration des indigènes, on propose de l'exercer par l'intermédiaire de leurs chefs ou assemblées locales, sous le contrôle d'un petit nombre de résidents. La police serait assurée par la création de milices indigènes, dont la constitution permettrait de réduire les garnisons du Sud-Algérien.

Comme on le voit, toutes ces réformes se passeraient dans les

sphères administratives. Reste à savoir si la colonisation saura profiter de la sécurité plus grande établie dans cette région par le succès de nos armes, et exploiter en particulier ces oasis qui, mises en culture par des moyens perfectionnés, deviendraient probablement plus productives encore qu'elles ne le sont aujourd'hui.

A l'étranger.

De violentes grèves ont eu lieu à l'étranger dans ces derniers temps. La plus terrible a été celle de Barcelone, qui n'a pas été à proprement parler une grève, mais un essai de révolution. Cette ville, l'asile classique des anarchistes, et l'un des points du globe où ceux-ci trouvent à organiser le plus commodément leurs complots, a servi de théâtre à une expérience de « grève générale » plus complète que tout ce qui avait été précédemment tenté dans ce genre; et l'expérience a montré que la grève générale ne va pas sans batailles dans les rues, ce dont on se doutait un peu, puisque la généralisation systématique du chômage ne peut se rattacher exclusivement à des causes économiques et suppose l'action centrale d'organismes purement révolutionnaires.

Les origines de l'agitation paraissent avoir été le malaise et le mécontentement des classes ouvrières, par suite du renchérissement progressif, depuis une année, des denrées et objets de première nécessité.

Les patrons eux-mêmes sont fort embarrassés par la surproduction dans beaucoup d'industries et la perte des marchés coloniaux, conséquence de la guerre avec les États-Unis. Si les ouvriers étaient portés à demander beaucoup, les employeurs n'étaient donc pas en mesure d'accorder grand'chose, et, d'ailleurs, le principe de la grève générale est que l'on déserte les ateliers sans rien demander, uniquement pour « faire la guerre ».

Cette « guerre », comme on le sait, a donné lieu à des collisions sanglantes. Le gouvernement espagnol a dû mobiliser de l'artillerie. La population a été menacée de la famine. Les familles aisées se réfugiaient en France. Perpignan était plein d'« émigrés ». Comme il arrive en pareil cas, la note anticléricale a été donnée, et les manifestations habituelles, mêlées de violences, ont été dirigées contre les couvents.

Il est du reste curieux de reproduire, d'après les journaux, le résumé de la proclamation adressée aux ouvriers par les organisateurs de l'insurrection :

« La carnaval est passé. Pendant que les bourgeois dépensaient

leur argent en confetti et en costumes, dans les bals et les restaurants, des milliers de travailleurs manquaient de pain.

« Maintenant, le carême commence pour tous. Nous ne pouvons pas acheter de dispenses. Notre patience a fui. Il faut prendre une attitude décidée en face de la cruelle bourgeoisie.

« En avant, camarades! Cessons tout travail. Que tout le monde chôme! Faisons le vide autour des vampires capitalistes. Faisons la famine forcée, que tout le monde soit sans nourriture, sans boisson, sans lumière. Nos ennemis capituleront.

« Il faut montrer aux classes capitalistes que sans l'ouvrier la vie sociale n'est pas possible. »

La dernière réflexion est juste; mais il n'est pas moins exact de faire observer que, sans le capital et les capitalistes, les ouvriers ne peuvent rien non plus, de sorte que le problème consiste à faire accorder les deux classes qui produisent, au lieu de déchaîner entre elles des guerres qui, en définitive, font mourir plus de pauvres gens que de patrons.

*
* *

Nos voisins du Nord sont plus prospères que nos voisins du Midi. L'Office du recensement général belge vient précisément de publier les premiers résultats de ses opérations en 1900, et l'on peut en extraire quelques données intéressantes.

A l'heure actuelle, la Belgique compte 6.693.810 habitants. Cela représente, depuis le recensement de 1890, une augmentation de 624.489 personnes, soit 10,28 0/0 en dix ans. Depuis 1846, c'est-à-dire depuis un demi-siècle, la population belge s'est accrue de 2.356.614 habitants, soit une augmentation de 54,33 0/0.

Ce développement n'est pas le même sur tous les points du territoire. De 1890 à 1900, deux provinces seulement ont une augmentation supérieure à la moyenne générale. Ce sont les provinces d'Anvers avec 17,03 0/0 et le Brabant avec 14,25 0/0. Il faut noter, comme un fait digne d'attention, que ces provinces ne sont pas les provinces *industrielles* du pays. Le taux d'augmentation est stationnaire, ou à peu près, dans les districts industriels du Hainaut et de Liège. Il est en recul dans les provinces de Luxembourg et de Namur. La population de ces quatre provinces est wallonne. Les Flamands se multiplient donc plus rapidement que les Wallons.

En ce qui concerne spécialement les régions agricoles, on constate que les campagnes se dépeuplent dans la Belgique wallonne, mais qu'elles voient au contraire leur population augmenter dans la Belgique flamande.

Dans tous les arrondissements administratifs, le chiffre des naissances a dépassé celui des décès.

Il faut ajouter que la Belgique tire de ses propres forces l'augmentation de sa population : loin d'avoir besoin d'une immigration, elle fournit aux autres pays une émigration qui lui prend les trois millièmes de ses nationaux.

Dans 9 arrondissements sur 42, les immigrations dépassent les émigrations. Ce sont des arrondissements urbains ou industriels : tous les autres perdent une partie de leur population par le fait de l'émigration. Heureusement, dans ces régions, l'excédent des naissances sur les décès parvient à compenser la diminution qui résulte des déplacements de la population et de sa concentration dans les agglomérations urbaines et industrielles. Il faut en excepter les 4 arrondissements — limitrophes ou très voisins de la France — de Philippeville, Virton, Ath et Marche.

Ce bilan est très satisfaisant pour la Belgique, un des pays du globe qui nourrissent le plus d'habitants au kilomètre carré. A ce point de vue, la Belgique se place à côté de l'Angleterre, à laquelle elle ressemble de plus en plus par le développement de l'industrie, de la vie urbaine, et aussi par le perfectionnement des procédés agricoles dans les endroits du pays où se maintient la culture. Parmi les causes qui contribuent à l'accroissement de la population, il faut mettre au premier rang certaines qualités morales et la bonne qualité de l'éducation. Ce sont elles qui, par leur action lente et suivie, travaillent à affirmer de plus en plus la supériorité de ce petit peuple, dont l'exemple mérite d'être proposé, avec celui de l'Angleterre, aux méditations des Français.

G. D'AZAMBUJA.

VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

A la recherche de l'Éducation correctionnelle à travers l'Europe, par Henri Joly. *Nouvelle édition.* Un vol. in-12, Lecoffre, Paris.

Ce livre est le produit de nombreuses observations faites en divers pays. Ce sont les « impressions de voyage » d'un criminaliste. En les réunissant, l'auteur a voulu rendre service à deux catégories

de lecteurs : ceux qui aiment les enquêtes sincères, les documents précis sur ces questions sociales qui préoccupent tant les esprits à l'heure actuelle, et ceux qui, à travers un groupe quelconque d'institutions étudiées de près, aiment à retrouver les traditions, les habitudes, les grandeurs et les faiblesses des nations et des races.

On jugera de l'intérêt du livre par le titre des chapitres : *En Finlande. — A la recherche de l'Éducation correctionnelle. — Une mission à Londres. — Le tour de l'Autriche. — Au delà des Pyrénées.*

La genèse de Napoléon. *Sa formation intellectuelle est morale jusqu'au siège de Toulon*, par J.-B. Marcaggi, conservateur de la bibliothèque d'Ajaccio. — Perrin et Cie, Paris.

Ce livre se rattache au « cycle » napoléonien, si prospère depuis quelques années ; mais, comme le titre permet d'en juger, l'ouvrage a ceci de particulier qu'il entreprend d'étudier l'Aigle dans son œuf et dans son aire. C'est une recommandation pour ceux qui aiment à rechercher les *causes*, sinon de la fortune extraordinaire de Napoléon, du moins de la façon toute spéciale dont il a su en user.

Le mécanisme de la vie moderme, par le vicomte d'Avenel. 3 volumes. Armand Collin, Paris.

Les ouvrages de M. le vicomte d'Avenel ont tout l'attrait d'un roman. Ils sont pourtant bourrés de faits, et, comme tels, se recommandent à tous ceux qui sont en quête de « matières premières » pour leurs observations sociales.

Voici le sommaire des trois volumes que nous venons de lire :

1° Magasins de nouveautés. Fer. Alimentation. Crédit. Vins. — 2° Papier. Éclairage. Navigation. Soie. Assurances sur la vie. — 3° Maison parisienne. Alcool et liqueurs. Chauffage. Courses.

La série se poursuit, et M. d'Avenel, toujours avec la même « documentation » et la même clarté de style, continue à nous préparer des révélations d'autant plus piquantes qu'elles portent sur ce qui se passe autour de nous, près de nous, sans que souvent nous nous en doutions.

Le Compagnonnage, *son Histoire, ses Coutumes, ses Règlements et ses Rites*, par Et. Martin Saint-Léon. Armand Colin, Paris.

Cet ouvrage est une étude approfondie sur le compagnonnage, dont le rôle social a été si important avant l'apparition des syndicats.

Après avoir rappelé les mystiques légendes de Salomon, de Maître Jacques et de Soubise, considérés jadis comme les trois fondateurs du compagnonnage, l'auteur retrace l'historique de ce mode d'asso-

ciation. Il nous montre cet organisme, sous l'ancien régime, fomentant des grèves en dépit d'innombrables édits royaux, redouté des maîtres, aveuglément obéi des artisans; en vain interdit et persécuté sous la Révolution et l'Empire; parvenu enfin sous la Restauration à l'apogée de sa puissance occulte. Il analyse ensuite les causes de sa décadence (divisions intérieures, évolution industrielle, etc.). La dernière partie du livre est consacrée à une revue des sociétés de compagnons encore existantes et à une étude sur les diverses associations ouvrières qui ont recueilli son héritage social (syndicats, coopératives, sociétés de secours mutuels, etc.).

La lecture de ce livre est non seulement instructive, mais attachante. Le compagnonnage, avec ses rites mystérieux, qui rappellent ceux de la franc-maçonnerie, avec son tour de France et les coutumes qui s'y rattachent (conduite de Grenoble, hurlements, tapages, chansons de compagnons, etc.), est une institution originale et pittoresque, et c'est bien le moment d'en fixer les traits, puisqu'elle s'en va.

Traité de la Législation ouvrière. — Contrats de travail. — Bureaux de placement. — Contestations et conflits entre patrons et ouvriers. — Coalitions. — Grèves. — Conciliation et arbitrage. — Travail dans l'industrie. — Accidents du travail. — Conseils des prud'hommes et du travail. — Associations ouvrières professionnelles, coopératives. — Sociétés de secours mutuels. — Récompenses, etc. — Retraites ouvrières, etc., par Louis Courcelle, avocat, collaborateur de la *Grande Encyclopédie*. — Un fort volume in-8°. V. Giard et E. Brière. Paris.

L'introduction du machinisme dans l'industrie et ses conséquences ont, dans ces cinquante dernières années, complètement transformé les conditions de la production et modifié les rapports du capital et du travail.

Aussi ce demi-siècle a-t-il vu élaborer une législation spéciale au monde ouvrier, législation aujourd'hui si considérable qu'un député a récemment proposé de la réunir en corps sous le nom de Code du travail.

Étudier ces textes, en indiquer l'esprit et la portée, faire connaître les critiques dont ils ont été l'objet, exposer les rectifications qu'il y aurait lieu d'y apporter, tel a été le but de M. Louis Courcelle.

Ce livre, précédé d'une préface de M. Paul Beauregard, député, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Paris, est une mine de documents où fouilleront ceux qu'intéressent les problèmes soulevés par l'intervention croissante de l'État dans les phénomènes du travail.

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Adrien de Tourville, frère de M. Henri de Tourville, le savant et dévoué inspirateur de cette revue. M. Adrien de Tourville, ancien préfet, dirigeait un domaine agricole cité comme modèle dans toute la Normandie. Nous prions la famille de Tourville, si profondément affligée, d'agréer nos plus sincères condoléances.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

CHEMIN DE FER DU NORD

Les services les plus rapides entre PARIS, COLOGNE, COBLENCE, FRANCFORT-SUR-MEIN, en 1re et 2e classes, sont assurés comme suit :

ALLER			RETOUR		
PARIS-NORD. dép.	1 50 s.	9 25 s.	Francfort-s.-Mein. dép.	8 25 m.	5 48 s.
COLOGNE. . . arr.	11 20 s.	7 58 m.	COBLENCE . . dép.	11 19 m.	8 39 s.
COBLENCE . . arr.	2 52 m.	10 12 m.	COLOGNE. . . dép.	1 45 s.	11 19 s.
Francfort-s.-Mein. arr.	6 32 m.	midi 17	PARIS-NORD. arr.	11 » s.	8 20 m.

En utilisant le Nord-Express **1re et 2e classes entre Paris et Liège** et le train de luxe OSTENDE-VIENNE entre LIÈGE et FRANCFORT-SUR-MEIN, le trajet de Paris-NORD à COBLENCE s'effectue en **10 heures** et celui de PARIS-NORD à FRANCFORT-SUR-MEIN en **12 heures** par les itinéraires indiqués ci-dessous :

ALLER	Nord-Express 1re et 2e cl.	RETOUR	VIENNE-OSTENDE Train de luxe
PARIS-NORD. dép.	1 50 soir	Francfort-s.-Mein. dép.	minuit 36
LIÈGE. . . . arr.	7 06 —	COBLENCE. . dép.	2 49 matin
	OSTENDE-VIENNE Train de luxe	COLOGNE. . . dép.	4 16 —
LIÈGE. . . . dép.	8 08 soir	LIÈGE . . . arr.	6 » —
COLOGNE. . . arr.	11 51 —		1re et 2e cl.
COBLENCE . . arr.	1 22 matin	LIÈGE . . . dép.	6 30 matin
Francfort-s.-Mein. arr.	3 33 —	PARIS-NORD. arr.	midi 50

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

La Compagnie P.-L.-M. organise, avec le concours de l'Agence des **Voyages Modernes**, diverses excursions :

SICILE. Départ de Paris le 20 mars 1902.

Prix (tous frais compris) : 1re cl. **1.140** fr. : — 2e cl. **990** fr.

ITALIE. — **Semaine Sainte à Rome.** — Départ de Paris le 24 mars 1902.

Prix (tous frais compris) suivant l'itinéraire :

1er *Itinéraire* : 1re cl. **920** fr. : — 2e cl. **830** fr.

2e — — 2e cl. **540** fr.

CORSE (**Vacances de Pâques**). — Départ de Paris le 24 mars 1902.

Prix (tous frais compris) : 1re cl. **610** fr. ; — 2e cl. **560** fr.

ALGÉRIE-TUNISIE (**Vacances de Pâques**). — Départ de Paris le 25 mars 1902.

Prix (tous frais compris) : 1re cl. **920** fr. ; — 2e cl. **840** fr.

2e classe en chemin de fer, 1re cl. en bateau : **870** fr.

avec Excursion facultative **Sousse**, **Kairouan**, **Bizerte**

Supplément de prix : 1re cl. **140** fr. ; — 2e cl. **130** fr.

S'adresser pour renseignements et billets, aux bureaux de l'Agence des « Voyages Modernes », 1, rue de l'Échelle, à Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Publications éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le **Livret-Guide** illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires), est mis en vente, au prix de **30** centimes :

1° A **Paris** : dans les bureaux de quartier et dans les gares du Quai d'Orsay, du Pont Saint-Michel, d'Austerlitz, Luxembourg, Port-Royal et Denfert ;

2° En **Province** : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques des gares de son réseau au prix de : **25** centimes.

Le Cantal.
Le Berry (au pays de George Sand).
Bretagne.
De la Loire aux Pyrénées.
La Touraine.
Les Gorges du Tarn.

La France en chemin de fer (Itinéraires géographiques) :

1° **De Paris à Tours.**
2° **De Tours à Nantes.**
3° **De Nantes à Landerneau**, et embranchements.
4° **D'Orléans à Limoges.**
5° **De Limoges à Clermont-Ferrand**, avec embranchement de Laqueuille à La Bourboule et au Mont-Dore.
6° **De Saint-Denis-près-Martel à Arvant**, ligne du Cantal.

} Premières livraisons d'une collection qui sera continuée.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Abonnements sur tout le réseau.

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles en 1re, 2e et 3e classes, et valables pendant 1 mois, 3 mois, 6 mois, 9 mois et un an.

Ces cartes donnent le droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

Il est facultatif de régler le prix de l'abonnement de 6 mois, de 9 mois ou d'un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Les abonnements d'un mois sont délivrés à une date quelconque ; ceux de 3 mois, 6 mois, 9 mois et un an partent du 1er et du 15 de chaque mois.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LE PROBLÈME DE LA DÉTERMINATION DU SALAIRE ET LA SOLUTION COLLECTIVISTE

Après avoir fait, sur les conditions nouvelles de la détermination du salaire, un travail d'observation directe et méthodique (1) dont une partie a paru ici même (2), il m'a semblé qu'il ne serait pas sans intérêt et sans un certain surcroît de lumière d'y ajouter une contre-épreuve, en rappelant, pour les mettre en présence du jugement décisif des faits, quelques-unes des solutions les plus en vue qui ont été élaborées sur ce sujet à partir de thèses doctrinales ou d'un aperçu trop sommaire des choses.

Dans un précédent article, j'ai examiné la solution des Démocrates chrétiens et celle de la Corporation (3).

Je me propose, cette fois, d'examiner la solution des Collectivistes ou Socialistes, beaucoup plus retentissante, beaucoup plus entourée d'adeptes, et plus à l'ordre du jour.

(1) *Le Contrat de Travail : le rôle des syndicats professionnels*, chez Alcan, 108, boulevard Saint-Germain.

(2) V. *La Science sociale*, livraisons de février, avril, juin, août 1901 et janvier 1902, t. XXXI, p. 105, 293, 511 ; t. XXXII, p. 120, et t. XXXIII, p. 5 et 66.

(3) V. *La Science sociale*, les solutions théoriques de la question du salaire, décembre 1901, t. XXXII, p. 548.

Le régime capitaliste, disent les collectivistes, engendre nécessairement deux fléaux opposés : d'une part, il permet au profit de quelques-uns une accumulation de richesse scandaleuse qui doit nécessairement corrompre ses détenteurs ; d'autre part, à raison de la concurrence et de la loi des salaires, il réduit fatalement à la plus noire misère les ouvriers même les plus honnêtes et les plus laborieux. Évidemment un régime qui engendre de tels maux est radicalement pourri et il faut le détruire en lui substituant un régime d'équitable répartition des richesses entre tous, suivant les capacités et les besoins.

Lisez au surplus cette description où la plume prestigieuse d'un grand romancier a ramassé en quelques lignes les traits les plus saisissants de ce double méfait : « C'était, à la Guerdache, l'insolence du luxe possesseur, la jouissance empoisonneuse qui achevait de détruire la classe des privilégiés, cette poignée de bourgeois repus de paresse, gorgés jusqu'à l'étouffement des richesses iniques qu'ils volaient aux labeurs et aux larmes de l'immense majorité des travailleurs. C'était, même à la Crécherie, à ce haut fourneau d'une noblesse sauvage, où pas un ouvrier ne se plaignait, le long effort humain comme frappé d'anathème, immobilisé en son éternelle douleur, sans l'espoir de l'affranchissement total de la race, délivrée enfin de l'esclavage, entrée toute dans la Cité de justice et de paix... On mentait, on volait, on tuait. Au bout de la misère et de la faim, il y avait forcément le crime, la femme qui se vendait, l'homme qui tombait à l'alcool, la bête exaspérée qui se ruait pour satisfaire son vice. Et trop de signes effroyables annonçaient l'inévitable catastrophe prochaine ; la vieille charpente allait s'écrouler dans la boue et dans le sang (1). »

1 *Travail*, par Émile Zola, p. 168, et encore, p. 70 : « Est-ce que le salariat n'avait pas tout corrompu, tout empoisonné ? C'était lui qui soufflait la colère et la haine, en déchaînant la lutte des classes, la longue guerre d'extermination que se livraient le capital et le travail. C'était par lui que l'homme était devenu un loup pour l'homme, dans ce conflit des égoïsmes, dans cette monstrueuse tyrannie d'un état social basé sur l'iniquité. La misère n'avait pas d'autres causes, le salariat était le ferment mauvais qui engendrait la faim, avec toutes ses conséquences désastreuses, le vol, le meurtre, etc... Et il n'y avait qu'une guérison possible, l'abolition du salariat. »

« Quoi qu'on fasse, dit de son côté M. Jaurès, entre les salariés et les capitalistes, il y a une lutte essentielle, permanente. Les salariés ont intérêt à réduire au profit du salaire la part du dividende et les capitalistes à réduire au profit du dividende la part du salaire. C'est un combat permanent et universel qui est engagé... Mais demandons à tous ceux en qui la force de l'égoïsme ou la puissance stupéfiante de l'habitude n'a pas éteint la faculté de penser, comment jugent-ils une société qui aboutit chroniquement, normalement à ces conflits perpétuels, à cette guerre incessante? Comment jugent-ils une société qui porte en son sein deux classes opposées qui se déchirent et la déchirent? Et peuvent-ils vraiment souhaiter qu'elle soit éternelle (1)? »

Et ailleurs : « Comme le disait Marx, dans son manifeste de 1847, la société produit avant tout ses propres fossoyeurs; et les tisserands tissent avant toute autre étoffe le linceul des bourgeois rapaces. La nature, toujours en travail d'enfantement, produit sans cesse de nouvelles formes sociales, indéfiniment progressives. Les grandes lois de l'évolution humaine nous montrent le monde de l'esclavage disparaissant avec le servage et le monde du servage emporté à son tour par le salariat. Le salariat n'est pas plus immuable que le servage et l'esclavage (2). »

Et ainsi de tous côtés, avec une verve inépuisable et une richesse inouïe de documentation, s'instruit le procès de la société capitaliste, du « système de brigandage économique connu sous le nom de système du salariat ».

Au surplus, dit-on, on aperçoit déjà les prodromes du régime

(1) Article de *La Petite République*, 24 janvier 1901.
(2) Discours à la Chambre des députés, séance du 20 novembre 1894.

Ouvriers, paysans, nous sommes
Le grand parti des travailleurs.
La terre n'appartient qu'aux hommes,
L'oisif ira loger ailleurs.
Combien, de nos chairs, se repaissent!
Mais, si les corbeaux, les vautours,
Un de ces matins, disparaissent,
Le soleil brillera toujours!

(Couplet de l'*Internationale*.)

à venir : d'une part, ne voit-on pas dans tous les États les fonctionnaires se multiplier et les lois réglementer de plus en plus la vie privée ? D'autre part, ne constate-t-on pas la concentration des industries et du commerce en un très petit nombre de vastes établissements qui s'associent à leur tour en des *trusts* gigantesques? Ainsi, le socialisme est le point de rencontre de ces deux mouvements convergents. En attendant ce joyeux rendez-vous, multiplions les lois d'organisation sociale et habituons l'individu à se reposer sur l'État ; puis, un jour, on proclamera le droit de la collectivité sur les mines, les chemins de fer et les industries déjà monopolisées au profit de quelques forbans de haut vol (raffinerie du sucre, du pétrole, métallurgie) ; un peu plus tard, on confisquera toutes les autres industries, lorsque la concentation en sera si avancée que la substitution de fonctionnaires aux quelques satrapes qui les dirigeront passera presque inaperçue. Quand on aura ainsi proclamé la socialisation intégrale de tous les moyens de production et d'échange, l'égalité régnera véritablement entre les hommes.

Voilà la thèse et le programme : on sait comment on s'efforce de justifier l'un et de réaliser l'autre. Les socialistes pressent le Parlement de voter des « lois sociales », et le parti ouvrier français réclame « un minimum légal de salaires, déterminé chaque année d'après le prix des denrées par une commission de statistiques ouvrières » (1).

Avant de soumettre la doctrine collectiviste à la critique de la méthode d'observation, il importe de commencer par reconnaître que la campagne socialiste prise dans son ensemble n'a pas été sans exercer une influence partiellement heureuse sur la condition des ouvriers. La propagande a été trop souvent violente et même dangereusement agressive ; parfois aussi, c'était l'envie, plutôt que l'amour de l'équité, qui tourmentait certains esprits. Mais qui donc peut nier de bonne foi que les socialistes n'aient concouru à ouvrir les yeux des hommes sur les

(1) *Le Programme du parti ouvrier*, par Jules Guesde et Paul Lafargue, p. 87.

misères insoupçonnées de la classe ouvrière et à obtenir souvent une hausse de salaires indispensable? Ils ont aussi contribué à grouper les ouvriers en vue du marché collectif de travail et cette contribution mérite d'être appréciée. Trop souvent on se plaît à représenter les socialistes comme des hommes avides surtout de jouissance : ce jugement, dont l'injustice est déjà démontrée par la vigoureuse campagne que les collectivistes ont ouverte contre l'alcoolisme, ne peut être légitime qu'à l'égard de certains politiciens, vulgaires « fêtards » ou ambitieux, qui ne sont en réalité ni socialistes ni antisocialistes; mais, derrière eux, que d'ouvriers sobres et laborieux, que d'honnêtes pères de famille! Il faut donc n'admettre que sous bénéfice d'inventaire la réputation que font souvent à leurs adversaires collectivistes des bourgeois fortunés, à qui leur propre vie de fonctionnaires et de détenteurs de valeurs mobilières garanties par l'État devrait inspirer plus de réserves dans la question présente.

Ces réserves dûment exposées en ce qui concerne les hommes et leur action générale sur l'opinion publique et la condition des ouvriers, je dois avouer sans détour que la doctrine collectiviste me paraît une monstruosité intellectuelle dans un siècle qui, comme le XIXe, fut justement fier des usages merveilleux qu'il sut faire de la méthode d'observation et de l'expérimentation. On semble croire que l'humanité est une pâte molle et amorphe que l'on peut pétrir à sa guise et mouler en des formes sociales les plus diverses, au gré des idéologues les plus échevelés. Que penserait-on d'un physicien qui, ayant constaté que l'air chaud s'élève au-dessus de l'air froid, entreprendrait de construire une machine dans laquelle il prétendrait ne pas tenir compte de cette disposition rebelle? Que penserait-on encore d'un médecin qui, ayant constaté que les microbes se développent dans une plaie exposée au contact de l'air, entreprendrait de soigner un malade en refusant de tenir compte de ce fait essentiel? De quel droit méconnaît-on, dans l'étude des faits sociaux, des règles de méthode dont l'oubli ne serait toléré dans aucune autre science? On dit : La concurrence ap-

pliquée aux salaires, comme à l'achat des matières premières, réduit le salarié à une condition épouvantable. C'est exact. Mais pourquoi la méthode d'observation, qui a été bonne pour discerner le mal, est-elle sans valeur dès qu'il s'agit de décider du remède?

Or, si l'on met en face du remède collectiviste les faits constatés et certains, les objections se pressent en foule et elles paraissent péremptoires. En voici quelques-unes à ajouter à celles qui ont été déjà formulées à propos du premier moyen préconisé par les Démocrates chrétiens.

1° Lorsqu'on interroge l'histoire, on constate que l'humanité a toujours évolué vers l'individualisme et que son effort le plus constant et le plus opiniâtre a toujours tendu à dégager l'individu des entraves que la vie collective apportait au développement de sa capacité. Que l'on suive l'humanité dans sa marche à travers le temps ou à travers l'espace, la même conclusion se dégage toujours aussi nette : les antiques sociétés de l'Orient appartenaient au régime communautaire; et, aujourd'hui, si l'on part de l'Inde et que, se dirigeant vers le Nord-Ouest, on suive les étapes historiques jusqu'à San-Francisco, on trouvera sur sa route des types sociaux progressivement détachés de la vie communautaire jusqu'au plein épanouissement du particularisme. On l'a dit depuis longtemps : l'humanité ne va pas vers le collectivisme, elle en vient.

2° A chaque époque, la primauté a appartenu à la société qui avait réussi le mieux à se dégager du type communautaire et présentait, pour le moment, le plus grand développement de la vie individualiste. Les Romains, que l'on a appelés les Anglo-Saxons de l'ère païenne, étaient moins communautaires que les peuples qu'ils ont soumis; et, à notre époque, les Anglais et les Américains du Nord sont les deux peuples qui ont poussé le plus loin le développement du particularisme.

3° Cette évolution est à ce point consolidée et les sentiments individualistes se sont si bien fixés dans la race, que toutes les fois que des hommes *choisis* et *de bonne volonté* ont entrepris

de restaurer le collectivisme entre eux, ils ont toujours échoué (1). On connaît les instructifs échecs essuyés par plusieurs disciples de Saint-Simon et de Fourier qui tentèrent de mettre en pratique l'enseignement de leurs maîtres, et, plus loin, j'aurai l'occasion de signaler les insuccès des coopératives de production : je me borne ici à relater un exemple qui m'a toujours paru mériter spécialement l'attention de ceux qui désirent rester fidèles à la méthode d'observation. Il est fourni par les premiers habitants de la Nouvelle-Angleterre. On sait quels étaient les sentiments de ces « Pères pèlerins » (*Pilgrims Fathers*) qui, fuyant la persécution religieuse de ceux qui avaient prétendu un moment représenter seuls la liberté de conscience, allèrent de l'autre côté de l'Atlantique chercher le droit de prier Dieu selon leur foi. « Ils étaient imbus de l'idée qu'il n'y avait presque aucune situation — sociale, industrielle ou politique — qui ne pût être déterminée par une loi et que toutes les affaires de la collectivité devaient être minutieusement réglementées. En toutes choses, ils étaient partisans de l'exclusivisme. Ils ne se souciaient pas de laisser venir au milieu d'eux des individus qu'ils ne considéraient pas comme des citoyens vrais, et les archives des colonies nous montrent sans cesse les assemblées du canton (*township*) ou de la colonie excluant du bénéfice de la qualité de citoyen certaines personnes dont la présence n'était pas désirée. Ils se proposaient d'organiser un État dans lequel la nature humaine serait pliée à l'obéissance aux règlements conformes à l'opinion et aux désirs de la majorité (2). » Natu-

(1) Que serait-ce, lorsqu'on essaierait d'imposer à tous, même aux récalcitrants, le régime collectiviste !

(2) *The industrial evolution of the United States*, by Carrol. D. Wright. New-York, 1897, Flood et Vincent, p. 105. Cet ouvrage vient d'être traduit par notre savant collègue, M. Lepelletier, Paris, Larose, 1901.

Il n'y a pas, semble-t-il, d'exemple plus saisissant de la puissance des forces sociales que celui-là. Ces Pères pèlerins étaient imbus des idées communistes, ils voulaient soumettre tous les actes de la vie civile à la direction du pouvoir religieux ; ils détestaient l'industrie et les usines et en toutes choses ils étaient autoritaires et exclusifs : et voilà que leur patrie nouvelle devait inaugurer dans le monde le régime de la séparation de l'Église et de l'État et frayer la voie de la liberté poussée à ses dernières limites et du particularisme le plus intensif ; depuis deux ans, l'extraction de la houille dépasse aux États-Unis celle de l'Angleterre même, et l'année 1901 a vu éclore

rellement ces hommes entreprirent de réglementer le travail et, pour éviter quelques-unes des difficultés éprouvées dans leur vie passée, ils imaginèrent d'organiser le travail sur la base communautaire. Chaque colon devait accomplir sa tâche en vue de concourir à l'entretien de la masse, et le résultat de l'effort combiné de chacun devait bénéficier à tous. En ce qui concerne le travail et la production, le communisme pur et simple était le but; mais le capitaine John Smith, en Virginie, après une très courte expérience, trouva que ce système ne réussirait pas, et, non sans avoir fait entendre quelques plaintes amères, il déclara que « celui qui ne veut pas travailler, ne doit pas manger ». A la même époque, la colonie de Plymouth, après avoir essayé pendant près de trois années le système communautaire, arriva à la même conclusion, car elle avait découvert que « les frelons percevaient les mêmes avantages que les colons laborieux ». Ainsi le travail retourna à son ancienne organisation et des salaires furent payés en échange des services rendus.

On le voit, l'expérience ne fut pas de longue durée : et pourtant quelles n'étaient pas la générosité de cœur, l'honnêteté vraie, la droiture de ces premiers colons! Ils constituaient un groupe d'élite et leur installation en pays inhabité leur permettait de s'établir à leur guise : ils ne furent victimes d'aucun de ces éléments perturbateurs si souvent mis à contribution par les écrivains collectivistes pour expliquer les échecs des Saint-Simoniens et des coopératives de production. Malgré tout, ils échouèrent, comme les Jésuites devaient plus tard échouer au Paraguay, parce qu'aucune puissance ne peut s'insurger contre la loi des forces créées. Puisse seulement leur exemple profiter aux théoriciens du XXe siècle, si jamais ils songeaient à risquer semblable partie avec beaucoup moins d'atouts dans leur jeu. Au surplus, les colons de la Nouvelle-Angleterre essayèrent de « se rattraper » en fixant du moins le taux des salaires par une loi ; mais les forces sociales sont sans pitié ; ces braves citoyens

le *Trust* de la métallurgie au capital de cinq milliards et demi. Illustres Pères pèlerins, vous vous agitiez et Dieu vous menait, voulant instruire par vous l'humanité entière, si elle consent à profiter des leçons de l'expérience!

furent bientôt obligés d'abandonner cette position comme ils avaient abandonné l'autre, et le régime du salariat s'installa librement au milieu de ces hommes qui l'avaient eu d'abord en horreur.

4° Tout le mouvement des sociétés modernes tend vers l'émancipation et l'affranchissement de l'individu. Le développement des transports l'affranchit de la servitude du lieu, pendant que le développement de la vie urbaine, le soustrait à la sujétion du voisinage; la diffusion de l'instruction fait échapper son esprit à la domination de l'ignorance, pendant que les progrès de la science médicale diminuent l'empire de la maladie et retardent la mort même; enfin le machinisme libère l'homme du travail matériel écrasant et dans un avenir prochain lui assurera des loisirs. Croit-on que ce merveilleux concert de forces les plus diverses providentiellement dirigées vers le même but, l'affranchissement de l'homme, se puisse concilier avec un régime politique aux règlements innombrables, minutieux et vexatoires? Il faut peu de temps pour décréter la socialisation des moyens de production et d'échange, mais a-t-on bien réfléchi aux dimensions des problèmes embusqués derrière ces modestes expressions? On dit que la législation sociale s'amplifie et que les services publics deviennent chaque jour plus nombreux : c'est exact, et il est puéril, en effet, sous prétexte d'individualisme, de s'effrayer de toutes les extensions des services publics : à mesure que les sociétés progressent, les exigences de l'ordre public matériel et social deviennent plus nombreuses, et il n'y aurait rien de trop extraordinaire à ce que, dans un avenir qui n'est peut-être pas très lointain, on considère que chaque logement doit être muni d'un bain-douche ou de l'éclairage électrique; comme on a considéré, il y a quelques années, que chaque maison de Paris devait avoir sa boîte Poubelle, et comme on vient de considérer que le « tout à l'égout » devait être installé dans toutes (1). Mais

(1) Au congrès des habitations à bon marché, tenu à Paris en juin 1900, des délégués belges exposèrent que leur société installait dans chacune de ses maisons ouvrières un bain-douche, dont les frais d'établissement étaient minimes en comparaison des avantages hygiéniques et moraux obtenus. L'alimentation des grandes villes en

ces mesures-là ne gênent la liberté que pour en assurer le meilleur usage, comme le tremplin n'arrête le coureur que pour lui permettre de se mieux élancer. On peut répéter pour la liberté l'admirable comparaison appliquée à la science : un flambeau est placé au centre d'une immense sphère ténébreuse ; à mesure que la puissance du foyer lumineux s'accroît, elle ne fait que signaler à l'attention une sphère plus vaste de points obscurs. Ainsi en est-il en matière sociale : à mesure que certains besoins généraux sont considérés comme objet des services publics, l'individu déchargé du souci d'y aviser et d'y pourvoir donne à son énergie d'autres emplois, et il se trouve que, par l'effet de la civilisation progressive et des inventions, le champ ouvert à son activité s'étend toujours, loin de se rétrécir. Croit-on que le sauvage de l'Afrique centrale est plus libre que le Français, parce qu'aucun règlement ne lui prescrit de déclarer les maladies contagieuses de ses enfants, ou qu'aucun magistrat n'assure le respect et la justice entre les membres de la collectivité? Qu'on ne s'y méprenne pas : oui, les sociétés modernes tendent à réglementer de plus en plus l'alignement des maisons, l'évacuation des eaux vannes et l'aération des ateliers, mais chaque jour aussi l'homme se lance plus libre et plus indépendant dans le genre de vie qu'il choisit à sa guise. Loin de nous la pensée de soutenir que cette liberté toujours plus large soit sans péril : tout au contraire, elle exige une éducation nouvelle, dont il n'est pas aisé de trouver la formule : en ce moment, nous voulons seulement

eau potable, le nettoiement des rues sont des matières à propos desquelles il est facile de suivre l'évolution. Au début, il n'y a aucun service d'adduction d'eau ; à une seconde période, la municipalité installe quelques bornes fontaines : c'est le beau moment des porteurs d'eau ; puis une étape nouvelle est franchie et l'eau est vendue aux particuliers qui souscrivent des « abonnements » ; enfin personne ne veut plus se passer d'eau potable et, lorsque les sources sont abondantes, l'eau est fournie gratuitement (en apparence) et la municipalité s'indemnise des frais au moyen des impôts ordinaires sur la propriété foncière. On connaît les expériences anglaises et ce qu'on a appelé très improprement *le socialisme municipal*. A Birmingham, on examine très sérieusement un projet de transports publics gratuits. — En face de cette extension du pouvoir gouvernemental pour tout ce qui concerne la sécurité et l'hygiène matérielles, il faut placer tous les reculs de cette action dans le domaine moral : l'exercice de la puissance paternelle, le respect de la fidélité conjugale et des bonnes mœurs, l'exact paiement des dettes, etc., sont beaucoup moins sauvegardés aujourd'hui par la loi qu'ils ne l'étaient autrefois.

constater un fait indéniable et indiquer que l'homme affranchi brisera comme un fétu de paille les règlements obstructifs, atrophiants et stérilisants, que les fonctionnaires de l'État socialiste auront vainement médités.

Sans doute, plusieurs socialistes, qui ont discerné la valeur de l'objection, ont entrepris de démontrer que le socialisme était parfaitement conciliable avec l'individualisme, et ils ont affirmé que le collectivisme assurerait mieux le respect des droits de l'individu, qui sont au contraire violés dans la société capitaliste, où, d'une part, la loi des salaires opprime les ouvriers et, d'autre part, la concurrence entre producteurs aboutit au monopole.

La répartie est habile. Il est exact que, dans un grand nombre d'hypothèses, le contrat du travail n'est pas libre de la part de l'ouvrier. Obligé de vendre son travail pour satisfaire à des besoins d'une extrême urgence, l'employé accepte un prix qu'il n'est pas libre de discuter ou de refuser, et un économiste américain, Francis Walker, remarque avec perspicacité que « le travail vraiment libre est celui qui est accompli à la suite d'un choix. Tant que la faim brutale pousse un homme à travailler, celui-ci ne diffère pas beaucoup d'un esclave. Lorsqu'il travaille, parce qu'il opte pour l'effort plutôt que pour la privation de choses agréables ou honorables, son travail est celui d'un homme libre » (1). De cette liberté-là, il est exact de dire que la grande majorité des ouvriers français, brimés sous le régime du marché individuel de travail par la loi des salaires, ne jouissent pas, mais l'objection suppose toujours que la loi des salaires est le fléau nécessaire et inévitable du régime capitaliste de la grande industrie : si ce postulat est démontré faux, l'objection s'effondre : or, j'ai démontré que la loi des salaires peut et doit être « écartée », sans abolir le régime capitaliste. Et, en toute hypothèse, le moyen que proposent les socialistes serait mille fois plus oppressif que le mal dont on se plaint. Jamais l'humanité, même en son berceau de l'Orient, n'aurait

(1) Francis Walker, *The Wages question*, New-York, Henry Holt et Cie, 1891, p. 127.

connu un régime aussi tracassier, aussi minutieusement dominateur des moindres actes de la vie privée que le collectivisme ; et c'est en un temps d'affranchissement universel que l'on met en avant un pareil système (1) !

5° Le régime collectiviste aurait certainement pour résultat de multiplier par un coefficient presque égal à l'infini un mal dûment constaté chez tous les politiciens et dont les démocraties, à en juger par les États-Unis et la France, ne semblent pas plus exemptes que les monarchies aristocratiques : le favoritisme et le népotisme. On connaît les *Lobbyists* de Washington, le *Tammany-Hall* de New-York, qui a tenu à montrer récemment, par les scandales de police de la Cité Empire, que les générations actuelles connaissaient et maintenaient les traditions du trop célèbre Club. De ce côté de l'Atlantique, on respecte mieux les exigences de la décence extérieure, mais il est permis à un sincère ami des institutions républicaines de rappeler que trop souvent aujourd'hui les agents électoraux et les gros électeurs jouissent d'une immunité fâcheuse pour la justice et pour le Trésor. Les poursuites pour contraventions en matière de contributions indirectes ou pour d'autres délits sont parfois détournées avec une déplorable facilité. Le cas de ce député qui, maire d'une petite ville où il exploitait une importante épicerie, devint soudainement partisan de la suppression des octrois le jour où il cessa d'être maire, parce qu'auparavant ses marchandises ne payaient jamais les taxes d'octroi, est loin d'être exceptionnel. Qui donc oserait affirmer que les fonctions publiques, surtout dans les postes élevés, sont toujours décernées aux plus capables et aux

(1) Et qu'on ne se flatte pas que le domaine de la pensée resterait du moins libre ! La liaison qui unit les pensées et les idées aux faits économiques et sociaux est trop étroite pour qu'on puisse admettre une aussi irréelle distinction. Le cas de M. Jaurès exclu au mois de juillet dernier de divers groupes socialistes parce que sa fille aurait reçu une instruction religieuse et aurait fait sa première communion, est édifiant à ce sujet. La vérité est que les socialistes n'apprécient guère la liberté, n'en voulant voir que les inconvénients. Dans un article relatif aux Universités populaires, M. Lagardelle rapporte ce propos de M. Guesde : « Le prolétariat doit avoir des œillères : instruire les ouvriers, c'est en faire des raisonneurs, c'est les amuser, c'est les détourner de leur route. » *Mouvement socialiste*, 1er septembre 1900, p. 307, cité par M. G. Sorel, *Science sociale*, année 1900, t. XXX, p. 27.

plus honorables? Or, à quel spectacle n'assisterait-on pas, le jour où messieurs les politiciens répartiraient les tâches et distribueraient les marchandises! N'insistons pas, ce serait cruel!

6° Sous le régime de la concurrence, la société bénéficie de deux avantages d'une valeur inestimable : chaque individu est poussé à restreindre ses besoins dans des limites raisonnables et à rendre son travail plus intensif, plus intelligent et plus productif : limitation de la consommation, extension de la production, voilà bien deux effets propres au régime actuel. Sans doute, aux deux extrémités, il y a des abus en sens inverse : quelques-uns consomment sans produire et d'autres, en beaucoup plus grand nombre, produisent et ne reçoivent pas une rémunération suffisante de leur labeur; mais, au demeurant, même avec ces abus qui ne sont pas de l'essence du régime capitaliste et qu'on peut arriver à restreindre de plus en plus — ainsi que nous l'avons constaté en étudiant les syndicats (1) — la concurrence produit sur la grande majorité des individus les deux effets salutaires que je viens de dire. Dans le grand atelier moderne, la concurrence exerce cette double action avec une inlassable et minutieuse persévérance : quelle n'y est pas l'activité des ouvriers rémunérés à la tâche, la perfection de l'outillage, et l'économie des matières premières, et l'habileté à utiliser les moindres déchets! Que de finesse dans les achats des matières et la découverte des nouveaux débouchés, que de perspicacité à deviner les goûts de la clientèle, les mouvements de la mode, les moyens plus économiques ou plus agréables de répondre aux besoins de tous! Et en même temps, combien la rémunération de chaque producteur est calculée de près! Tout au contraire le fonctionnarisme, que le collectivisme emploierait à toutes choses, développe naturellement chez l'homme, même le meilleur, la négligence, la routine et l'apathie, et d'autre part il intensifie ses besoins et le pousse à la consommation, voire au gaspillage. Il est superflu d'insister sur ce double effet, fatalement engendré par l'égoïsme humain et par la loi de solida-

(1) Voir *La Science sociale*, l'organisation syndicale ouvrière, dans la livraison de janvier 1902, t. XXXIII, p. 5.

rité [1]. On connaît la phrase classique : « Ne te gêne pas, c'est la princesse qui paie. » Il faudrait des volumes pour relater les exemples que l'expérience quotidienne de la vie met sous les yeux de tous : à Paris, on remarque que les théâtres nationaux brûlent plus souvent que les autres et ne sont assurés que pour une portion minime de leur valeur; en mer, on constate que les accidents sont plus nombreux à bord des navires de l'État qu'à bord des navires marchands, et que notamment les vaisseaux de guerre ont une déplorable tendance à visiter les hauts fonds de sable ou de rochers. Ici, ce sont des soldats qui gâchent une grande partie des pommes de terre, de la viande et du pain qu'on leur distribue; là, ce sont des officiers, auxquels des frais de campagne sont alloués en manœuvres, qui se donnent une nourriture succulente et luxueuse, qu'aucun d'eux ne songerait à avoir s'il était à son foyer. Il y a quelques mois, un facteur rural me racontait qu'il avait toujours le droit de demander une revision de sa tournée lorsqu'elle devenait trop longue; mais, bien entendu, quand l'inspecteur chargé de cette revision venait y procéder, il se gardait bien de lui indiquer les sentiers et les « raccourcis » qui abrégeaient de plus d'un tiers le chemin des grandes routes. Voici une autre anecdote authentique : un officier de marine, commandant un vaisseau de guerre, désirait passer à terre la saison hivernale. Il adressa au ministère de la marine un rapport concluant à la revision complète de la tuyauterie, qui était en excellent état. Sa requête fut admise : seulement, pour une fois, le joueur fut pris

[1] On sait que, depuis quatre ou cinq ans, les politiciens parlent beaucoup de la solidarité — dans nombre de discours politiques, on rencontre le mot une vingtaine de fois — c'est la mode, et il paraît que ce principe est une base suffisante pour la morale intégrale. En attendant que cette billevesée soit mise au rancart, on ferait bien d'insister aussi sur l'action démoralisatrice de la solidarité, qui peut être envisagée de deux manières très différentes. On peut se dire : « Je ne ferai pas telle mauvaise action, parce qu'elle réfléchirait pernicieusement sur mon prochain » ; mais on peut se dire aussi : « A quoi bon me priver de cette jouissance, ou m'imposer cet effort, est-ce que je ne sais pas qu'il y a un grand nombre de « fricoteurs » qui seront moins vertueux que moi? Puisque le résultat final sera le même pour la société, autant vaut que le bénéfice soit à moi qu'à un autre! » Les applications de ce raisonnement sont innombrables. Partout et toujours la même loi opère : l'irresponsabilité personnelle développe à la fois et le gâchis et la paresse.

au jeu. On fit des réparations plus complètes encore qu'il ne les avait demandées, si bien que le navire fut désarmé pendant plusieurs mois, et les frais de table du commandant furent supprimés. Les différents services publics rivalisent entre eux de cette manière, et autrefois les abus de la franchise postale commis par un certain « gendre » firent quelque bruit en France. Terminons par cet idyllique récit emprunté au mieux informé des journaux parisiens : « Au sanatorium d'Angicourt, tel majestueux corps de logis à sept fenêtres de façade ne loge que... l'administration; tel élégant pavillon est le domaine... du médecin principal. Et tout cela est d'une architecture parfaite, d'un confort bien moderne. L'Assistance publique entretient à Angicourt cinquante employés et soixante tuberculeux. Le lit revient à 7.451 francs, terrain, mobilier et entretien non compris. Or ce terrain, ce mobilier et cet entretien doivent être horriblement chers. Le terrain occupe une surface de 336.433 mètres. Le mobilier vient de chez nos meilleurs tapissiers et, pour l'entretien, qu'on en juge par ce simple détail : on brûle à Angicourt 4.000 kil. de charbon par jour : ce qui fait un peu plus de 66 kil. par tuberculeux hospitalisé » (1).

Voilà les faits et, qu'on y prenne garde, ils ne sont tels que parce qu'une loi essentielle de la nature humaine le veut ainsi : et cette loi du moindre travail et de la plus grande jouissance sous le régime collectiviste fait pendant à la loi du moindre salaire sous le régime de la concurrence, avec cette différence essentielle pourtant que la loi du salaire peut être distendue, tout en conservant le régime qui l'engendre, tandis que la loi du moindre travail et de la plus grande jouissance ne peut que se renforcer à moins d'abolir le régime communiste (2).

(1) *Le Temps*, 16 mars 1901.

(2) Et c'est précisément pour cette raison que l'humanité a toujours évolué vers l'individualisme, que tous les essais contemporains de communisme ont échoué, que les pionniers de la Nouvelle-Angleterre ont renoncé à leur plan communautaire et qu'à notre époque les peuples communautaires évoluent vers le particularisme. La méthode du moindre travail et de la plus grande jouissance est fort appréciée des inertes et des jouisseurs; mais les capables et les laborieux demandent vite la liquidation et laissent leurs camarades se débattre dans le dénûment.

Soutenir que le meilleur moyen pour une société de diminuer le travail de ses membres et d'accroître la masse des richesses consiste à supprimer le grand moteur de l'activité et à développer les consommations jusqu'au gaspillage, est une prétention qui rappelle le fameux système des commerçants qui perdent sur chaque vente et se rattrapent sur le grand nombre. On dit que la déperdition de forces qui résulte de l'oisiveté et du luxe dévorant des « jouisseurs repus » ne se produira plus; admettons-le, mais si l'on recherche avec sang-froid quel est le nombre de ces improductifs, on reconnaîtra que le gain sera minime, comparativement à la masse : une goutte d'eau ne suffirait pas à faire équilibre aux chutes du Niagara (1).

7° Sous le régime collectiviste, la monnaie sera supprimée. Il serait impossible en effet de tolérer l'usage d'un moyen d'échange qui n'aurait plus d'objet et qui ne pourrait servir qu'à jeter le trouble dans l'équitable répartition des richesses suivant le travail accompli ou les besoins. Chacun recevra un « bon de travail », qui pourra être échangé contre des quantités déterminées de marchandises.

« Avec ce bon, dit Kropotkine, chaque travailleur peut se procurer dans les magasins de l'État ou de diverses corporations toute sorte de marchandises. Le bon est divisible, en sorte que l'on peut acheter pour une heure de travail de viande, pour dix minutes d'allumettes ou bien pour une demi-heure de tabac. Au lieu de dire *quatre sous de savon*, on dira, après la révolution collectiviste, pour *cinq minutes de savon.* »

La plupart des collectivistes distingueraient entre le travail qualifié et le travail simple; d'autres admettraient l'égalité des salaires; d'autres donneraient une prime au travail désagréable ou malsain; quelques-uns même admettraient la rétribution en bloc, par atelier ou corporation.

Quel que soit le système, continue Kropotkine, « vous comp-

(1) Un jeune fêtard très riche scandalise par son luxe beaucoup d'honnêtes ouvriers attelés à leur travail; mais si on le met à un métier de filature ou à décharger une voiture de briques, cela ne fait qu'un ouvrier de plus! Il ne diminue guère pour les autres la mesure du travail nécessaire à la collectivité.

terez vos minutes de travail et vous serez sur le guet pour qu'une minute de travail de votre voisin ne puisse acheter plus de produits que la vôtre. Puisque l'heure ne mesure rien, puisque dans telle manufacture un travailleur peut surveiller quatre métiers à la fois, tandis que dans telle autre usine, il n'en surveille que deux, vous devrez peser la force musculaire, l'énergie cérébrale et l'énergie nerveuse dépensées. Vous calculerez minutieusement les années d'apprentissage... » (1). L'écrivain anarchiste signale ici malicieusement une des difficultés que rencontrerait le régime collectiviste : dans ce même ordre d'idées, ce n'est ni la seule ni la plus grande. A-t-on bien réfléchi aux merveilleux services que rendent la monnaie et les prix? Non seulement ces deux instruments procèdent mécaniquement et simplement à ces évaluations comparatives, qui seraient le casse-tête chinois de la société nouvelle, *mais encore ils réglementent avec une rigoureuse précision la production et la distribution des richesses.*

Qu'on me permette de prendre un exemple vulgaire. Chaque année, dans la seconde moitié du mois de mai, les premières cerises arrivent à Paris : on les vend très cher, soigneusement alignées sur de petits bâtons : chaque jour, les précieux bâtons diminuent de prix, puis disparaissent pour faire place à la cerise vendue au poids; le demi-kilogramme atteint encore un haut prix; puis il baisse insensiblement, suivant centime à centime toute la filière des prix, jusqu'au plein de la saison : nous sommes alors au bas de la courbe, au prix minimum, en un point qui change chaque année suivant l'abondance ou la rareté. On reste peu de temps à ce degré inférieur du marché ; bientôt on remonte la courbe, les prix s'élèvent progressivement jusqu'à ce que la saison des cerises ait fait ses adieux aux Parisiens. Que s'est-il passé? Une chose merveilleuse, tout simplement, et qui montre combien est admirable le mécanisme des sociétés modernes. Pendant six semaines, des quantités sans cesse changeantes de cerises ont été expédiées sur Paris et dans des con-

(1) Pierre Kropotkine, *le Salariat*, broch. 1889, au bureau de *la Révolte*.

ditions telles que, chaque jour, à peine quelques kilogrammes étaient perdus, et cette distribution entre trois millions de bouches sans compter les centres qui s'approvisionnent à Paris s'effectuait sans soulever la moindre plainte. Au moment précis, le prix, régulateur infaillible, refrénait les désirs ou les éveillait, et cela dans la mesure exacte où il était bon que ces désirs fussent refrénés ou éveillés. Et pendant que le prix réalisait ces merveilles dans la distribution, il se montrait régulateur non moins précis de la production. Dans les plus petites bourgades de France, chacun pouvait savoir s'il devait expédier des cerises, quelle variété il devait s'appliquer à cultiver de préférence en vue de telle ou telle période de la consommation; etc...

Cet exemple ne vise qu'une denrée non susceptible d'être conservée et transportée à travers le monde. Combien plus frappante encore apparaîtrait l'objection contre la suppression de la monnaie, si l'on prenait l'exemple de ces marchandises dont la production est concentrée en quelques points du globe pour être ensuite l'objet d'une répartition mondiale, comme le café, le thé, le pétrole, la laine, le coton!

Voilà quelques-unes des objections que suggère contre le socialisme et le collectivisme le témoignage des faits (1). Elles

(1) Il est à peine besoin de signaler en outre les objections que ne manquerait pas de soulever toute fixation légale d'un minimum de salaires. Aussi bien, ce procédé qui fait partie du programme socialiste, ne serait-il que provisoire et n'est-il, dans la pensée des collectivistes, qu'un palliatif en attendant la grande révolution économique. Il est manifeste que cette fixation légale aurait le même sort que tous les édits ou décrets qui, dans le passé, en France et en Angleterre, ont déterminé le taux (maximum ou minimum) des salaires. L'exemple de l'Australie n'a rien d'encourageant, et, en toute hypothèse, il ne pourrait être concluant. En 1898, cinq des conseils spéciaux chargés de fixer, dans la colonie de Victoria, le minimum des salaires à payer dans certaines industries ont établi des tarifs. A plusieurs reprises, l'inspecteur principal des fabriques pour la colonie, dans son rapport de 1898 (rapport où d'ailleurs il se déclare satisfait de la loi) constate que les ouvriers âgés ou moins actifs ont eu à souffrir, et le Gouvernement a dû plus d'une fois les autoriser à travailler à un prix inférieur au minimum fixé. De plus, les ouvriers en chaussures acceptent moins que le minimum, tout en déclarant l'avoir reçu : des poursuites ont été intentées avec succès contre les délinquants, mais il est très difficile de faire la preuve en pareille matière. La décision des divers conseils n'affectent d'ailleurs que 10.135 ouvriers sur 45.844 inscrits en 1898.

font apparaître nettement ces doctrines comme les produits derniers de l'idéologie imaginative, qui autrefois régnait en maîtresse dans toutes les branches de la science. On connaît les exploits des alchimistes et des astrologues; il était inévitable que la méthode d'observation rigoureuse fût d'abord appréciée par ceux qui se consacraient à l'étude des objets matériels, et l'illusion créée par une fausse notion de la liberté devait retarder l'application de cette même méthode à l'étude des sociétés humaines. Mais on peut se demander s'il n'est pas temps enfin de soumettre à son tour la sociologie à des méthodes de travail qui ont donné de si merveilleux résultats dans les autres branches du savoir humain.

Le succès actuel des doctrines socialistes ne doit pas faire illusion : l'homme s'accroche désespérément aux formes sociales en vue desquelles une longue accoutumance l'a façonné. Qu'on y songe, il y a cent vingt-cinq ans, les corporations existaient encore et, dans toute la société, chaque individu dûment placé à un poste hiérarchique ne redoutait guère la compétition. Que de changements survenus depuis ce temps! Et comme on comprend bien que les hommes violemment projetés en pleine concurrence au milieu d'un état social qui ne reconnaissait plus les classes ni la hiérarchie aient cru ne trouver le salut que dans le retour à des institutions d'assurance collective et mutuelle contre les risques de la vie. Mais l'avenir n'est pas de ce côté, et le mouvement concerté de toutes les forces et de toutes les institutions nous éloigne du collectivisme, loin de nous diriger vers ses rivages.

Seulement, qu'on y prenne garde, cette vérité ne peut être admise par les prolétaires dans un pays, qu'autant que les hommes qui y jouissent de l'aisance ou, à plus forte raison, de la fortune, donnent eux-mêmes l'exemple de la virilité, de l'énergie, de l'aptitude à « reposer sur ses propres avirons ». Lorsque, dans une bourgeoisie, les familles, trop souvent adonnées au malthusianisme, ne désirent pour leur fils qu'un riche mariage et une fonction administrative, afin que la vie, exempte de tout risque et de toute responsabilité, s'écoule sans autre

changement que l'avancement prévu et décerné au bénéfice de l'âge, il est fatal que les doctrines collectivistes séduisent l'esprit populaire. Cette séduction n'est, on le sait, que trop réelle et chaque jour on constate un désir plus vif chez les ouvriers français d'utiliser à leur profit les rouages de la machine gouvernementale, si avantageusement exploitée jusqu'ici par la bourgeoisie (1). A cette constatation, on s'inquiète et on se trouble. Cette inquiétude et ce trouble sont vains : une seule chose importe : modifier l'éducation des générations nouvelles et convaincre ses fils qu'on n'a pas le droit de déserter dans la vie, et que celui-là déserte qui n'a d'autre idéal que de s'appuyer sur la fortune de son père ou de sa femme et sur le maigre traitement de l'État. Tant que cette réforme n'aura pas été admise, les socialistes peuvent être assurés de remporter de belles victoires électorales ou parlementaires.

Paul Bureau.

(1) La discussion, à la Chambre des députés, du projet de loi sur les retraites ouvrières est instructive sur ce point. Le grand argument que l'on a sans cesse opposé aux adversaires du projet était celui-ci : Nous demandons pour les ouvriers ce que l'État donne à tous ses fonctionnaires, et vous savez bien que vous ne rêvez qu'une chose pour vos fils, une bonne fonction publique.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XX

LA CHEVALERIE OU LE MILITARISME FÉODAL (1).

Nous avons bien constaté par quelles causes naturelles et à l'aide de quelle forme connue d'association les Communes s'étaient constituées. Mais nous ne nous sommes pas précisément expliqué comment l'autorité seigneuriale, qui s'exerçait d'une manière si souveraine sur les villes féodales, s'était bientôt si généralement retirée devant leurs revendications.

Qu'était-ce, après tout, qu'une Commune? une conjuration d'artisans, qui se rendaient maîtres de leur bourg par surprise et, les portes closes, se tenaient abrités derrière une enceinte de murailles. Tous les bourgs dépendants d'une même seigneurie ne se soulevaient pas ensemble; le seigneur n'avait guère affaire qu'à un seul, chaque fois : la conspiration communale se limitait, nous l'avons vu, aux habitants d'une même ville. Qu'était donc, pour se trouver compromise dans ces circonstances, la condition réelle du seigneur à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe? C'est la question que nous avons maintenant à éclaircir pour nous rendre compte des événements qui emportaient alors le régime féodal, comme nous nous sommes rendu compte de ceux qui l'avaient amené.

(1) Voir l'article précédent, mars 1902, *Science sociale,* t. XXXIII, p. 211.

Le plus souvent, on fait naître le régime féodal de la dissolution de l'empire carlovingien au IXe siècle, et on imagine qu'il a été se fortifiant et resserrant ses liens jusqu'au XIIe. Ce serait alors que, dans la plénitude de sa vigueur, il aurait rencontré les petites Communes et la petite royauté capétienne, et se serait replié devant elles. C'eût été bien de la bonté de sa part et l'on ne saurait être plus complaisant. Mais les choses ne se sont pas passées et ne pouvaient pas se passer de la sorte.

Le régime féodal n'est pas né au IXe siècle : il a commencé à se former par le moyen des « immunités », en opposition à la domination mérovingienne dès qu'elle se fut sérieusement établie en Gaule, c'est-à-dire tout au moins au VIIe siècle. (Voir *Science sociale*, mai 1901, t. XXXII, p. 430 : *Le Franc*.) Au IXe, il avait atteint sa plus grande force de cohésion : les domaines, pour assurer par de plus puissantes protections leur inviolabilité contre l'ingérence des fonctionnaires royaux, furent un moment groupés sous une trentaine de grandes suzerainetés seulement.

Mais, quand la royauté eût été complètement affaiblie sous les derniers Carlovingiens, la féodalité victorieuse n'eut plus besoin d'une union aussi étroite et aussi compacte, et elle relâcha ses liens : l'émancipation des vassaux et l'affranchissement des serfs remplirent les Xe et XIe siècles : de sorte que, à la fin du XIe, lorsque se produisit le soulèvement des Communes, la puissance seigneuriale s'était déjà amoindrie au cours de deux siècles par les progrès de la liberté.

La féodalité s'est ainsi partagée en deux grandes périodes : l'une de *concentration*, l'autre de *déconcentration*. Quand la puissance seigneuriale en vint à lentement se dissoudre dans la seconde période, ce ne fut l'effet d'aucune réaction contre la formation particulariste d'où elle était née, mais elle suivit simplement sa loi : elle ne s'était organisée que contre le pouvoir royal : une fois ce pouvoir abattu, le mouvement d'indépendance qui avait poussé les propriétaires à liguer leurs domaines, devait les pousser à rompre cette ligue : les inféodés de tous degrés devaient, à qui mieux mieux, s'efforcer de se soustraire à leur suzerain. C'était un mouvement analogue à

celui qui tout d'abord avait porté les Francs à se dégager de la Truste mérovingienne, dès le moment où, le nord de la Gaule conquis, le but pour lequel ils s'étaient joints à elle se trouvait atteint.

Mais, tandis que la puissance seigneuriale déclinait ainsi, tout ce qu'elle avait libéré avec elle du régime administratif romano-barbare continuait à monter derrière elle; et c'est pourquoi cette période de déconcentration de la féodalité a été vraiment celle de son apogée, marqué par l'accession croissante de la population à l'indépendance et à la propriété et signalé dans diverses branches de l'activité humaine par des résultats pleins d'originalité et de grandeur, où éclate dans toute sa force l'esprit particulariste. (Voir *Science sociale*, août 1901, t. XXXII, p. 102 : *L'Apogée de la Féodalité;* — mars 1902, t. XXXIII, p. 211 : *Le Mouvement communal.*)

Il n'y a donc pas de mystère au très considérable affaiblissement qu'avait subi la puissance seigneuriale quand apparurent les Communes. Et c'est bien grâce à cet affaiblissement que, malgré quelques rudes débuts, les Communes s'établirent si aisément. Elles se trouvaient entrer les dernières dans la voie d'émancipation ouverte et frayée par les vassaux et par les serfs : à ceux qui viennent les derniers à l'œuvre, la tâche est plus facile.

Les vassaux, depuis que les grands feudataires des premiers carlovingiens avaient liquidé l'Empire, ne s'étaient pas distraits, nous le savons, du soin de restreindre de toute manière, quant à la durée du service, quant à la distance des chevauchées, quant à la nature des cas de guerre, leurs obligations militaires. Ne raconte-t-on pas dans toutes les histoires « le désordre » de ce xe siècle, qui, la royauté à peu près disparue, vit de tous côtés les seigneurs inférieurs commencer, sous la protection de leurs châteaux, à se rendre indépendants de leurs suzerains autant qu'ils le pouvaient? Cette première dislocation de la puissance seigneuriale datait donc de loin et avait eu du temps pour s'accroître quand surgirent les Communes. Les serfs, eux aussi, tenus au service non pas militaire mais

agricole, s'étaient évertués, les uns après les autres, à se soustraire aux corvées dues sur le domaine réservé, dont le seigneur dirigeait l'exploitation comme nous avons vu Charlemagne lui-même le faire. Ils se rachetaient de ces corvées, avec le consentement ou par une disposition spontanée du maître, au moyen de redevances en nature ou en argent. Y a-t-il histoire si banale qui ne se soit plu à dire, par exemple, la quantité de chartes d'affranchissement qu'on rencontre aux environs de l'an mille? Il y avait donc longtemps que cette seconde élimination de la puissance seigneuriale se poursuivait, et ajoutons qu'elle était à peu près achevée, quand se soulevèrent les Communes.

Je n'ai évoqué ici dans le souvenir du lecteur, pour le mettre plus facilement sous l'impression de l'histoire, que quelques grands traits connus de tout le monde; mais les témoignages de cette double émancipation progressive des vassaux et des serfs depuis la fin du IXe siècle surabondent de toutes parts, et je les ai indiqués ailleurs. Voir *Science sociale*, août 1901 : t. XXXII, p. 102 : *l'Apogée de la Féodalité*.

Les résultats auxquels était arrivée, à la fin du XIe siècle, cette transformation sociale, déterminent nettement la situation du seigneur à l'avènement des Communes.

Au point de vue de la force militaire, par l'effet du mouvement de retraite des vassaux, le seigneur était, les trois quarts de l'année, officier sans troupes et, le dernier quart de l'année, officier à la tête d'une troupe très réduite et peu disposée à le suivre. C'était par unités et non à la dizaine qu'il comptait ses chevaliers.

Au point de vue de la propriété, par l'effet de l'affranchissement des serfs, il ne jouissait plus guère de ses terres qu'en percevant de ses tenanciers une rente invariable.

Certes, il y a loin de ce seigneur au « baron » du IXe siècle, dont Charlemagne n'était que le type accompli!

Mettons maintenant en présence d'une déclaration de Commune ce seigneur amoindri : que pouvait-il faire?

Que pouvait-il faire comme militaire? Il s'agissait d'assiéger

une ville. Pareille entreprise n'allait guère avec des vassaux à cheval, en petit nombre et tenus pour peu de temps au service. Aussi voit-on que le seigneur recourait à toutes sortes de feintes, et finalement aux concessions, pour se faire ouvrir les portes. Tenter d'amener pour le siège les gens des campagnes par cette raison que, la ville prétendant s'affranchir, on se trouvait dans un cas de défense du fief, c'était un leurre, sans compter que le motif était contestable. Les ruraux, serfs émancipés, ne se seraient pas laissé aisément persuader de marcher contre des hommes du peuple qui aspiraient aux mêmes franchises que les leurs. Au reste, ils avaient le droit de ne s'éloigner de chez eux qu'à une journée de chemin, quelquefois moins, et de rentrer dès le lendemain, ou le soir même. Il faut compter aussi que la ville ne possédait pas de territoire extérieur sur lequel on pût se jeter pour le ravager, ce qui, dans l'art des sièges de ce temps-là, était le grand moyen de provoquer une sortie ou une capitulation. Enfin le seigneur, en s'attaquant à cette ville révoltée, s'attaquait à son propre avoir : s'il poussait la guerre à bout, c'était son bien qu'il ruinait. Il se battait en somme contre lui-même. Son intérêt le portait vite à transiger. Quel parti aurait-il tiré de sa ville prise d'assaut et saccagée? Qui y serait venu ensuite pour lui fournir matière à taxation, même réduite et immuable comme celle que lui proposaient les conjurés?

Et que pouvait-il faire comme propriétaire? Il lui fallait, bon gré mal gré, en venir à accepter des artisans de la ville l'abonnement à une rente fixe, ainsi qu'il l'avait accepté déjà des tenanciers de ses domaines : il n'y avait pas de victoire sur la Commune qui pût le faire échapper à cette conséquence. En effet, les artisans, qui s'en allaient de jour en jour grossir les villes, avaient absolument besoin de cette fixité de droits pour leurs affaires; ils en avaient d'ailleurs connu le bienfait enviable dans les exploitations agricoles d'où ils venaient : de sorte que le seigneur qui s'obstinait à refuser tout arrangement à cet égard, arrêtait net le peuplement de sa ville : les artisans se portaient vers les villes des seigneurs, qui, plus libéraux ou mieux avi-

sés, acceptaient sans difficulté la taxe fixe. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir beaucoup de seigneurs, non seulement céder devant les Communes, mais s'arranger avec elles du premier coup, ou même aller au-devant de cet accommodement. Ceux d'entre eux qui réussirent à garder quelque droit dans la nomination des magistrats urbains en créant le régime des « villes de bourgeoisie », ne furent pas moins obligés d'accorder à ces villes l'immutabilité de la taxe. La lutte du seigneur contre la Commune ne pouvait donc avoir d'autre objectif réalisable que de traiter avec les artisans aux meilleures conditions, mais il fallait en venir à traiter quand même.

Telle est l'explication claire de la double faiblesse du seigneur comme militaire et comme propriétaire vis-à-vis de la Commune : faiblesse complète.

La constatation que je viens de faire de la situation du seigneur en tant que militaire est confirmée par ce qui suit. C'est à cette époque qu'on voit les seigneurs obligés, quand ils veulent à toute force faire la guerre, de recourir à des « troupes soudoyées ». Il faut qu'ils payent des chevaliers qui ne sont pas leurs vassaux, ou qui ne se considèrent pas comme tenus de marcher en qualité de vassaux. Ils se trouvent même réduits à prendre à leur solde des bandes de gens sans aveu, qui se mettent à faire de la guerre un métier. C'est le commencement de la profession de soldat, des armées enrôlées à prix d'argent. L'armée féodale est en pleine dissolution.

La constatation que j'ai faite de la situation du seigneur en tant que propriétaire a, elle aussi, une confirmation encore. C'est à cette époque qu'on voit de plus en plus les droits seigneuriaux se convertir en rentes. Le seigneur est successivement amené à tout affermer. Les gens même qu'il charge de la justice, au-dessous de lui ou à sa place, reçoivent cet office en fief : c'est ce qu'on appelle un « fief sans terre » ; ils font leur profit des amendes, des confiscations, des frais de justice, et ils acquittent en retour une rente au seigneur. Ainsi en advient-il peu à peu de presque toutes les fonctions seigneuriales. Nous ne tarderons pas à voir les suites de cette transformation des « moyens

d'existence » du seigneur, les dernières conséquences de cette conversion du propriétaire-exploitant et du gouverneur en rentier.

Après qu'on s'est ainsi rendu intimement compte de la condition du seigneur en présence du mouvement communal, il y a grand intérêt à la voir se trahir d'elle-même dans une charte de Commune. J'en citerai une qui émane du sire de Coucy, nom fameux dans l'histoire des plus fiers et des plus redoutables seigneurs.

« Comme par la générale coutume de notre terre de Coucy toutes personnes qui y viennent sont nos hommes ou femmes de mainmorte et de formariage, pour haine d'icelle servitude plusieurs personnes délaissent à demourer en notre dite terre; lesquelles personnes, en allant demourer hors de notre dite terre *en certains lieux*, s'affranchissent sans notre congé et peuvent s'affranchir toutes les fois qu'il leur plaît, *par quoi notre dite terre est grandement moins valable ;*

« Pour icelle servitude détruire, ont nos devanciers, seigneurs de Coucy, été *requis de par les habitants, en offrant, iceulx, certaine revenue perpétuelle*. Sur quoi notre dit père *trouva que c'était grandement ses proufits* de détruire ladite coutume en prenant le proufit à lui offert. Lequel notre dit père, avant qu'il pût accomplir ladite requête, alla de vie à trépassement.

« Dès que nous fûmes devenu en âge, *les habitants de nos villes sont venus plusieurs fois par devers nous*, en nous requérant que nous voulissions notre dite terre et ville — tous les habitants présents et à venir demourants en icelles — affranchir des dites servitudes et autres personnelles quelconques, à toujours, *en nous offrant de chacune des dites villes certaine rente et revenue d'argent perpétuelle, pour nous et nos successeurs, perpétuellement à toujours :* c'est à savoir, *pour Coucy-la-Ville* et les habitants d'icelle, dix livres parisis; *pour la ville de Fraisne* et les habitants d'icelle, vingt-quatre sols parisis; etc... » Suivent les noms de dix-sept villes ou villages. La charte se termine par l'acceptation de ces « rentes perpétuelles à toujours, pour le sire de Coucy et ses hoirs perpétuellement et à toujours ». (Leber : *Histoire du pouvoir municipal*, p. 336.)

Le sire de Couey avait raison de penser qu'il était acculé à une nécessité et qu'il prenait, après tout, le meilleur parti. Il n'en est pas moins vrai que, si telle était la condition difficile du seigneur quand apparurent les Communes, elle empira par leur établissement. Alors le seigneur ne fut pas seulement un officier sans troupes les trois quarts de l'année et plus encore, mais il vit s'élever à côté de lui une milice communale ou bourgeoise toute prête à combattre sans lui et, au besoin, contre lui. Alors non seulement il ne bénéficia plus du progrès des villes, qui ne lui payaient plus qu'une taxe fixe, mais ce progrès se fit contre lui, en créant à côté de lui une richesse et une puissance d'autre allure que les siennes : une richesse et une puissance qui grandissaient, tandis que les siennes demeuraient désormais arrêtées au même point et, par cet écart même, devaient se trouver de plus en plus abaissées.

Tout compte fait, que gardait-il du vieux régime militaire qui fût bien à lui? Son cheval, son armure et ses serviteurs d'armes. Et que gardait-il de son avoir seigneurial? Une pension régulière.

N'est-il pas vrai que le voilà admirablement préparé et étrangement poussé à devenir un *chevalier errant?* C'est précisément le nouveau type que présente le seigneur féodal à partir du XIe siècle : évolution radicale bien curieuse et bien authentique. Mais suivons-la.

Cet homme qui n'a plus ou presque plus d'armée régulière, de troupe féodale, n'en demeure pas moins, *de sa personne*, un guerrier. Il l'est même, de cette façon, plus que jamais. C'est que, pour l'ordinaire, il ne peut plus compter que sur lui-même. L'autorité lui échappant de tout côté, sa force personnelle, sa force corporelle est un dernier moyen de prestige et de domination. La vigueur de son bras est une puissance qui lui demeure en propre. Aussi est-ce sa suprême affaire que de s'exercer au maniement des armes; c'est le fond essentiel de son éducation. Et il se fait plus valoir par là que par ses titres et que par l'étendue de ses domaines.

Que voulez-vous qu'un personnage qui pousse à ce point le

développement de son énergie physique, fasse dans ses terres où tout est affermé à perpétuité et, à conditions fixes, jusqu'aux fonctions administratives et judiciaires? Il lui faut absolument chercher un emploi de ce qui fait son exceptionnelle capacité. Il faut qu'il s'en aille, quelque part que ce soit, *faire des exploits*, user de *sa prouesse*, employer *sa valeur*. Si, pour l'employer, il trouve un but élevé, il sera chevalier chrétien, croisé, redresseur de torts, pourfendeurs de mécréants. S'il vise un but intéressé, ou simplement brillant, il sera chevalier conquérant, ou preux.

Voilà la genèse de cette *Chevalerie* qui, à la fin du XIe siècle, semble soudainement sortir de terre et se remue avec une incroyable activité d'un bout de l'Europe à l'autre.

La tranformation des « *moyens* d'existence » du seigneur avait nécessairement entraîné une transformation correspondante de son « *mode* d'existence ». C'est une loi sociale qui n'a pas failli.

Il nous reste à voir quelle lumière projette encore sur quelques points dominants de l'histoire cette claire analyse des causes de l'évolution féodale dans sa période de déconcentration. Grâce à ce que nous savons maintenant, nous nous expliquerons sans peine ce que je me contenterai d'exposer rapidement :

1° Nous comprenons maintenant comment a surgi le personnel de ces expéditions homériques de chevalerie, qui se produisent précisément au XIe siècle, mais surtout vers sa fin, se continuent au XIIe et se terminent au XIIIe. Les héros de ces grandes aventures présentent bien les traits de leur formation. Ils ont gardé de la tradition du seigneur propriétaire-exploitant le sentiment d'une indépendance qui ne s'effraie d'aucun isolement et n'admet guère d'autorité au-dessus d'elle : on le voit assez par le caractère solitaire de beaucoup de leurs entreprises et par les désaccords irréductibles qui rompent souvent leurs unions. Ils ont pris de leur condition nouvelle de seigneurs rentiers la désoccupation, la facilité de l'absentéisme, le goût du déplacement, la curiosité des choses

lointaines. Leurs habitudes d'athlétisme les mettent à la poursuite de *hauts faits* ou *gestes*, d'actions d'éclat. C'est ce qui les transplante, sans souci de la longueur et des difficultés de la route, à des distances prodigieuses de la retraite où s'abrite leur manoir: c'est ce qui leur fait chercher des adversaires chez les Maures, chez les Sarrasins, chez les Grecs de Byzance, en Portugal, en Sicile, en Italie, en Grèce, en Asie Mineure, en Syrie, en Palestine, en Égypte et sur la côte africaine. S'il est vrai que ces expéditions manifestent la puissance d'expansion de la race, il n'en est pas moins certain que cette expansion prend, vers la fin du XIe siècle, le caractère fâcheux d'une manie guerroyante. (Voir *Science sociale*, août 1901, p. 117, 118 et 119, notamment le dernier alinéa.) Dans l'allure toute spéciale du chevalier, on reconnaît, d'une part, le développement intense que la féodalité originaire avait donné à la personnalité du seigneur et, d'autre part, l'emploi défectueux vers lequel l'émancipation des vassaux, l'affranchissement des serfs et la constitution des Communes avaient détourné cette personnalité en la poussant insensiblement au pur militarisme. N'oublions pas de noter que les seigneurs normands, entrés au Xe siècle seulement dans la féodalité (911), c'est-à-dire à l'époque de sa déconcentration, ne furent guère formés par assimilation que sur ce type militariste. Aussi en furent-ils des premiers et des plus illustres représentants. (Voir *Science sociale*, janvier 1902, t. XXXIII, p. 31 en bas et 32.)

2° Nous comprenons pourquoi les récits des expéditions militaires de ce temps-là sont essentiellement et presque exclusivement composés de hauts faits personnels, de prouesses individuelles: nous comprenons les exploits, en apparence invraisemblables, poursuivis par quelques chevaliers qui conquièrent tout un royaume, comme les fils de Tancrède de Hauteville en Italie et en Sicile, ou qui se taillent des principautés à l'autre bout du monde connu, comme les croisés dans l'empire latinisé de Constantinople : ce sont les « records » de ces seigneurs devenus de vrais « professionnels de la chevalerie ».

3° Nous comprenons l'étrange contraste qui se manifeste entre les seigneurs de la féodalité première et ceux de la féodalité nouvelle : les uns s'enfermant de plus en plus dans leurs domaines à mesure qu'ils triomphent de la royauté, s'appliquant à l'exploitation progressive de leurs terres, protestant contre les expéditions guerrières et lointaines, et faisant si peu de bruit au dehors qu'ils semblent dormir et que leur époque a reçu du dépit des historiens-conteurs le nom de « nuit du moyen âge »; les autres, au contraire, impatients de sortir de chez eux, détachés du soin de leurs domaines, passionnés de faits d'armes, entraînés par leurs aventures jusqu'aux extrémités de l'Europe, et si éclatants par les dehors, qu'ils semblent remplir à eux seuls l'histoire de leur temps. Les causes, les résultats et la juste valeur de cette évolution nous sont connus.

4° Nous comprenons pourquoi cette féodalité nouvelle, si différente de la première, n'a presque rien fondé par les entreprises extraordinaires qu'elle a accomplies. Les expéditions de chevalerie n'étaient pas composées, comme les invasions franques et saxonnes, d'émigrants agricoles n'ayant en vue que la solide organisation et le libre gouvernement de domaines conquis. Elles étaient composées de batailleurs de profession, de guerriers, de preux, qui ne se proposaient en rien d'abandonner la chevalerie pour la culture, mais qui se contentaient d'établir sur le territoire de leur conquête le régime de rentes auquel ils étaient habitués, sans modifier au fond le régime réel des biens ni les méthodes de culture de la population indigène, sans changer ses coutumes, sans amener avec eux un peuplement nouveau de familles agricoles à formation particulariste. Les compatriotes de rang inférieur qui les suivaient, étaient généralement des désorganisés, qui s'adonnaient surtout au trafic et ne se faisaient pas cultivateurs.

Il était impossible à des émigrants agricoles de suivre ces expéditions lointaines, si différentes de celles des Francs et des Saxons au voisinage de la Plaine Saxonne, dans le nord de la Gaule et dans le sud de la Grande-Bretagne. On sait les désastres

des bandes populaires qui, dans les premières croisades, voulurent gagner l'Orient par la voie de terre, par la Hongrie, et l'on sait ce que coûtait la voie de mer sur les vaisseaux de Venise ou de Gênes : de si difficiles et de si longs voyages n'étaient pas faits pour des paysans en quête d'un domaine.

Les seuls établissements qu'on voit réussir avec quelque durée à la suite des conquêtes de la chevalerie dans le Midi et dans l'Orient, ce sont les établissements commerciaux, comme ceux de Venise et de Gênes. Le reste disparaît promptement, comme l'Empire latin de Constantinople, comme les principautés de Terre Sainte ; ou, si la descendance des conquérants s'y maintient quelque temps, l'ancienne population indigène n'y est pas transformée : ainsi à Jérusalem, ainsi en Italie et en Sicile.

5° Nous comprenons comment, à cette époque, prirent tant de vogue les imaginations épiques qui s'étaient formées autour du souvenir de Charlemagne et qui ont créé les Chansons de Gestes et les Romans de Chevalerie. Il fallait en effet aux hommes de ce temps remonter jusqu'au grand empereur pour trouver des précédents à leurs expéditions lointaines et éclatantes, à leurs exploits presque fabuleux. Ils goûtaient le plaisir d'entendre louer leurs propres actions en écoutant le récit légendaire des hauts faits « de Charlemagne et de Roland ». Ce qui est plus significatif encore de l'esprit auquel ils cédaient, c'est leur engoûment non moins marqué pour un personnage bien autrement éloigné d'eux, appartenant à une formation toute opposée à celle des Francs, le roi Arthur, le Celte, le héros constamment battu par les Saxons et entre les mains de qui succomba la race bretonne d'Angleterre, mais insigne batailleur à la manière celtique. Il faut avouer que le sens social commençait à faire terriblement défaut à cette génération de seigneurs féodaux. Tandis que fleurissait ainsi parmi eux la gloire des cycles de Charlemagne et d'Arthur, il ne se trouvait pas de littérature pour célébrer les ancêtres immédiats, les triomphateurs féodaux de la royauté romano-barbare, les vrais fondateurs de la race, de sa prospérité et de ses libertés. C'est

que, chez ceux-là, ils rencontraient l'image peu goûtée, j'allais dire l'image accusatrice, d'une puissance seigneuriale assidue au chez-soi, appliquée au bien du pays et soucieuse de demeurer étroitement liée au domaine d'où elle savait que lui venait toute sa force.

6° Nous comprenons que, pour s'exercer aux faits de chevalerie, ou pour suppléer aux expéditions dont le crédit diminuait parce qu'elles ne fondaient rien de durable, on ait imaginé de faire des prouesses de convention : de là les *tournois* et tout le lustre qu'on leur donna. Pour beaucoup, la chevalerie était en réalité un sport : dans les tournois, surtout quand tomba la ferveur des expéditions, elle apparut sans fard sous cet aspect. C'est à cette forme qu'elle devait aboutir.

7° Enfin, nous comprenons quelle dut être la colère de cette chevalerie, le jour où elle s'aperçut que cette prouesse, qui était son dernier bien et sa dernière prétention, était égalée par la force militaire des bandes bourgeoises et des milices communales. Rien ne s'explique mieux que le méfait inouï de ces chevaliers passant sur le corps à leurs auxiliaires, les fantassins qui allaient recueillir l'honneur de la victoire. Ils sentaient, la rage dans l'âme, qu'ils étaient les vrais vaincus de cette journée, et qu'ils étaient vaincus sans retour.

Concluons :

Nous n'avons plus lieu de nous étonner ni de ce que cette féodalité dernière, pourtant si brillante et si extraordinaire, n'ait rien fondé au dedans ou au dehors, à la différence de la précédente, ni de ce qu'elle ait complètement perdu ce que la précédente avait acquis. Tandis que les liens qui attachaient autrefois le seigneur au domaine s'étaient peu à peu dénoués, elle n'avait pas pris le souci d'en former de nouveaux, comme nous verrons plus tard que firent les héritiers de la féodalité normande en Angleterre. Elle avait abouti à l'absentéisme et aux aventures militaires. On peut se représenter ce que devenaient le domaine et l'influence seigneuriale pendant que s'accomplissaient au loin tant de beaux faits d'armes, suivis d'ailleurs de grandes déconvenues. Un homme qui l'a vu de ses yeux, et de

près, et dont le témoignage n'est pas suspect, Joinville, nous le dit avec un accent singulièrement pénétrant : « Je fus beaucoup pressé par le roi de France et par le roi de Navarre de me croiser. A cela je répondis que j'avais été au service de Dieu et du roi outre-mer, et depuis que j'en revins, je vis que les sergents (du roi) m'avaient détruit mes gens tellement qu'il n'arriverait jamais un temps où moi et eux vaudrions pis; et je leur disais ainsi que, si je voulais agir au gré de Dieu, je demeurerais ici pour aider et défendre mon peuple. »

Ce que la *féodalité agricole* avait fondé, la *féodalité militaire* le perdait.

On ne peut plus être surpris que, pendant ce temps, la royauté ait eu beau jeu pour reprendre le dessus. C'est d'elle que nous allons parler maintenant.

(La suite au prochain numéro.)

Henri de Tourville.

LE HURON DE LORETTE

II

A QUELS ÉGARDS IL S'EST TRANSFORMÉ

Dans le précédent article (1), nous avons relevé la situation géographique de Lorette, au point de rencontre de deux pays très dissemblables : d'un côté, le bas pays du Saint-Laurent, zone étroite de terre fertile ; de l'autre côté, le haut pays de l'intérieur, vaste et difficilement transformable.

Chacun de ces deux milieux a eu son action distincte sur le petit groupe huron. Les influences émanant du bas pays, avec ses rangs pressés d'agriculteurs, d'industriels et de commerçants de descendance européenne, ont tendu sans cesse à modifier le type primitif du Huron, à le pousser dans la voie de la complication sociale. Au contraire, la proximité du haut pays Laurentien, avec sa réserve de productions spontanées, a eu pour effet de maintenir bien des caractères anciens de simplicité.

A l'égard particulièrement du travail et de la propriété, l'action du haut pays a été prépondérante. En dépit de la transformation dans le régime même du travail (transformation déterminée par les influences s'exerçant du bas pays), le Huron a conservé à un degré remarquable certains traits distinctifs du sauvage : le penchant pour la chasse et la simple récolte, la répugnance pour la culture et l'effort suivi, l'inaptitude à la propriété du sol.

Mais, des *moyens* d'existence du Huron de Lorette, passons à

(1) Voir la livraison d'octobre 1901, t. XXXII, p. 334.

l'organisation de sa famille et à son *mode* d'existence : tout va changer. Sur ces points, nous allons le voir, l'ancien type huron a subi de grandes modifications.

I. — LA DISPARITION DU CLAN FÉMININ.

A mon arrivée à Lorette, je voulus me rendre compte de ce qu'il restait de l'ancienne organisation familiale des Hurons. Celle-ci, comme on sait, était du type patriarcal, encadrée et dominée par l'institution du clan féminin. Sous le même toit, huit, dix, douze et parfois jusqu'à vingt-quatre ménages, vivaient ensemble. Ainsi groupés matériellement en vastes communautés de famille, les individus se rattachaient, en outre, les uns aux autres, de famille à famille, de village à village, de tribu à tribu, par un lien d'autre nature : le clan, fondé sur la parenté, la commune origine.

« L'unité sociale et politique chez les Hurons, écrit un ethnologue américain très autorisé, n'était pas l'individu, n'était pas la famille, mais le clan. L'enfant appartenait au clan avant d'appartenir au père et à la mère (1). » De temps immémorial, il exista chez les Hurons au moins six ou sept clans principaux (2), dont chacun avait des adhérents dans tous les villages, ou du moins dans toutes les tribus composant la nation huronne. Le clan était le lien du sang qui tenait étroitement unis les tronçons de la race.

Un trait particulier du clan huron, c'est qu'il se recrutait invariablement dans la ligne féminine. L'enfant se rattachait, non au clan du père, mais à celui de la mère. De même la succession d'un guerrier huron décédé n'était pas dévolue à ses fils, mais à ses frères, ou aux enfants de ses sœurs, c'est-à-dire à des membres de son propre clan, dont ses enfants n'étaient pas.

A Lorette, je ne trouvai guère de trace dans les institutions

(1) W.-E. Connelly, dans l'*Ontario Archæological Report*, 1899, p. 107.

(2) M. Connelly a relevé l'existence de douze clans distincts chez les Hurons, mais tous n'ont pas existé à la même époque. *Ibid.*, p. 102-104.

sociales de cette antique organisation du clan féminin. La tradition même en était à peu près entièrement effacée. Les anciens que je questionnai avaient bien encore quelque connaissance du clan, qu'ils appelaient « compagnie », mais ils le faisaient reposer sur la filiation en ligne masculine. Un Huron nonagénaire, et son frère âgé de soixante-seize ans, me dirent qu'ils étaient de la « compagnie » du Chevreuil, parce que leur père en avait été. Un troisième m'assura qu'il était de la compagnie de la Tortue, pour la même raison.

Un ethnologue canadien de distinction, sir Daniel Wilson, écrivait en 1884 (1) que les clans se perpétuaient à Lorette ; qu'on y conservait la tradition de quatre « grandes compagnies » comprenant chacune les cinq clans du Chevreuil, de l'Ours, du Loup, de la Tortue et du Castor, et que les clans continuaient de se recruter dans la ligne féminine. Sir Daniel n'avait pas fait ces constatations lui-même. Il les consignait dans son étude sur le témoignage d'un Huron instruit et ne vivant plus à Lorette, lequel, dans la circonstance, paraît s'être inspiré de ses lectures, ou de traditions très anciennes et à peu près perdues, plutôt que de l'observation directe des faits. A tout événement, ces données de sir Daniel ne concordent d'aucune façon avec mes propres observations faites sur les lieux ces années dernières. La seule trace que je pus relever du clan fut ce souvenir vague de la « compagnie ».

La désorganisation du clan chez les Hurons commença à se produire dès l'époque de leur séjour dans le pays de la Mer Douce (le lac Huron). Afin de mieux nous rendre compte des causes déterminantes du phénomène, reportons-nous d'abord à l'étude lumineuse de M. de Rousiers, parue il y a onze ans dans les pages mêmes de cette revue (2). M. de Rousiers nous a montré que l'état social des Hurons, comme des Iroquois, se distinguait fondamentalement par la coexistence à chaque foyer de deux ateliers de travail, de deux groupes de travailleurs se faisant équilibre : le groupe féminin livré à la culture, le groupe

(1) *Mémoires de la Société Royale du Canada*, t. II, p. 75.
(2) *La Science sociale*, t. IX, p. 82-156 ; t. X, p. 141.

masculin livré à la chasse et à la pêche. Le groupe agricole féminin étant le plus sédentaire, le plus stable, c'est par lui naturellement que se maintenait la tradition communautaire, la cohésion familiale. De là l'institution du clan féminin. De là aussi cette autre conséquence : la stabilité et le prestige du clan huron se trouvaient étroitement liés au développement de la culture, à l'importance relative de celle-ci dans le régime du travail.

Or, dans l'ancien pays huron, certaines circonstances assuraient la prépondérance du groupe masculin sur le groupe agricole féminin. La situation du lieu à la limite de la plaine arable et du haut pays giboyeux de Muskoka, à l'entrée de la région livrée au parcours des nomades algonquins, bref toutes les conditions du milieu physique, sans s'opposer à la culture, favorisaient davantage la chasse et la pêche, et, j'ajouterai aussi, les échanges.

« Chez les Hurons, écrivait Champlain en 1616, les hommes ne font rien qu'aller à la chasse du cerf et autres animaux, pêcher du poisson, faire des cabanes et aller à la guerre. Ces choses faites, ils vont aux autres nations où ils ont de l'accès et cognoissance, pour traicter et faire des eschanges de ce qu'ils ont avec ce qu'ils n'ont point. » Et ailleurs, il nous informe que les Hurons ont « diversitez de peaux de bestes sauvages, tant de celles qu'ils prennent que d'autres qu'ils eschangent pour leur bled d'Inde, farines, pourcelines et filets à pescher, avec les Algommequins, Piserinis et autres nations qui sont chasseurs et n'ont leurs demeures arrestées » (1).

Le commerce prit un nouvel et très grand essor dans les bourgades huronnes après l'arrivée des Français, les Hurons devenant, comme on l'a vu, les intermédiaires et les transporteurs de la traite des fourrures. Par le fait même, l'équilibre entre les deux ateliers de travail se trouva rompu, la culture tomba au second rang parmi les moyens d'existence, son importance relative diminua, et le clan féminin déclina.

Ce n'est pas tout. Le clan féminin, fondé primordialement sur

(1) *Œuvres de Champlain* (Québec, 1870), p. 567, 570, 589.

l'importance acquise au groupe agricole féminin, avait un second point d'appui dans les traditions religieuses de la race. Chaque clan avait son « totem », son animal mythique qui était sa divinité protectrice. Or le trafiquant français était accompagné du missionnaire catholique. Le Huron, que sa pratique du commerce portait à faire bon accueil au trafiquant, devait en même temps prêter l'oreille aux enseignements du missionnaire. La prédication de l'Évangile par les récollets et les jésuites n'eut pas seulement pour résultat la conversion de quelques sauvages; elle battit en brèche les croyances superstitieuses de la masse, et de cette manière affaiblit le prestige du clan, déjà ébranlé par la base.

C'est même dans cet ébranlement de l'institution du clan, accompagné du déclin de la culture, qu'il faut voir la cause principale de l'infériorité des Hurons vis-à-vis des Iroquois, de leur défaite finale et de leur dispersion par ces derniers. Tous les faits consignés dans les anciens récits nous amènent à cette conclusion. Champlain constatait, dès 1615, que les Hurons ne fortifiaient pas leurs villages avec le même soin que les Iroquois, et qu'ils manquaient absolument de discipline (1). Les *Relations* des jésuites nous montrent les partis de traite hurons, en route pour Québec, chargés de fourrures, mais faiblement armés et pourvus de munitions, tombant dans les embuscades des partis de guerre iroquois (2). Et d'après Charlevoix, la tactique des Iroquois qui finalement assura leur triomphe, fut, sous le couvert d'une paix avec le gros de la nation, d'attaquer et de détruire séparément les villages hurons (3). C'est parce que la culture ne tenait plus autant de place dans leurs moyens d'existence, que les Hurons s'appliquaient moins à fortifier leurs villages, se montraient moins aptes à tenir le pays et à repousser l'envahisseur. C'est parce que le commerce était devenu leur principale ressource que, pour s'y livrer, ils ne craignaient pas de dégarnir leurs bourgades et de s'exposer aux surprises de

(1) Champlain, *Ibid.*, p. 531-2.
(2) *Relation* de 1642, p. 55-6.
(3) Charlevoix, t. I, p. 201.

l'Iroquois. C'est parce que le lien du clan s'était relâché, que les Hurons manquaient de discipline et de cohésion, qu'ils étaient désormais incapables d'union et d'action concertée.

Six tribus, ou petites nations, formaient la confédération huronne. A la suite de leur dispersion par les Iroquois, les débris de trois seulement de ces nations (l'Ours, la Roche et la Corde), en tout quelques centaines de fuyards, se transportèrent à Québec (1). Il y avait à peine sept ans qu'ils étaient établis à l'île d'Orléans, presque sous les murs de Québec, quand les Hurons subirent un nouveau démembrement. Sur les instances pressantes, menaçantes même, des délégués de deux des nations iroquoises, deux des nations hurونnes de l'île d'Orléans crurent prudent de se détacher de la colonie française pour se fondre avec leurs anciens ennemis. Les Attignaouentans, ou gens de l'Ours, suivirent les Agniers; ceux de la Roche se donnèrent aux Onnontagués. La nation huronne de la Corde fut seule à rester auprès des Français (2). Encore, par crainte des Iroquois, dut-elle quitter l'île d'Orléans et chercher un refuge plus assuré sous les canons même du fort de Québec.

Ce n'est que douze ans plus tard, lorsque les Iroquois eurent été intimidés par les expéditions de Tracy et de Courcelles et que la paix eut été rétablie pour un temps, que les Hurons se hasardèrent de nouveau à former un établissement dans la campagne. Sous la direction du jésuite Chaumonot, ils se fixèrent à Sainte-Foye, à quelques kilomètres de Québec (1669). Leur nombre déjà très réduit par la sécession des gens de l'Ours et de la Roche, était diminué, en outre, des pertes subies à la guerre; ils n'étaient plus qu'environ cent cinquante. C'est ce tout petit groupe, nécessairement très désorganisé, qui est devenu la souche de nos Hurons de Lorette contemporains.

Ainsi les circonstances qui précédèrent et celles qui suivirent immédiatement l'établissement des Hurons dans le voisinage de Québec avaient eu pour effet d'ébranler sérieusement leurs institutions traditionnelles, et notamment celle du clan féminin.

(1) En 1654, d'après la *Relation* (p. 21), ils étaient au nombre de 500 à 600.
(2) *Relation* de 1657, p. 20 et 23.

Les conditions de leur nouvel habitat ne furent pas plus favorables au maintien et au relèvement de ces institutions. Nous avons vu précédemment que, par suite de la concurrence des colons français et de l'étroitesse de la zone fertile en arrière de Québec, les Hurons se trouvèrent bientôt relégués sur les sables maigres du pied de la montagne, qu'ils renoncèrent graduellement à leurs cultures rudimentaires, pour ne vivre plus que de la chasse, du commerce des fourrures, des allocations du service militaire, et subséquemment (lorsque ces ressources commencèrent à faire défaut) des industries de fabrication alimentées par la simple récolte. De ce fait, le clan huron se trouva privé de sa base matérielle : l'atelier agricole féminin.

D'autre part, en leur nouvelle demeure, les Hurons subirent fortement l'influence de leurs voisins français. Notamment, dans l'ordre religieux, les missionnaires, dont ils avaient appris dans leur ancien pays à écouter la voix, prirent sur eux un empire presque absolu. Le village huron devint une « réduction » où nul n'était admis à moins d'avoir renoncé aux superstitions païennes. Dès lors la tradition du clan perdit le prestige qu'elle empruntait à la croyance aux fétiches anciens, aux êtres mythologiques.

Enfin, à une époque plus récente, les Hurons de Lorette, débordés par leurs voisins blancs, épousèrent des Canadiennes françaises, sans pouvoir se les assimiler, et ce fut le coup de mort du clan féminin; il ne fut plus qu'un vain mot. Un habitant de Lorette me déclarait qu'il appartenait au clan de la Tortue, parce que c'était le clan dont son père avait été. Comme je lui faisais observer que le clan huron se transmettait toujours par la mère, il me fit cette réponse sans réplique : « Comment pourrais-je appartenir à un clan huron par ma mère, qui était canadienne-française? »

Le vieux Thomas Tsioui émettait un jour devant moi la prétention que les Tsioui étaient les seuls Hurons authentiques à Lorette, les autres, d'après lui, étant fils ou petits-fils de Canadiens-français qui se seraient introduits furtivement sur la réserve. Je lui objectai que les Tsioui eux-mêmes n'étaient pas

d'extraction pure, les mères et les grand'mères dans bien des cas étant canadiennes-françaises. Et le vieillard de me soutenir alors avec chaleur que c'est le mari (non pas la femme), le père (non pas la mère), qui fait la race. Il ne se doutait guère que c'était là le renversement de la doctrine sociale de ses ancêtres, et que cet argument dans sa bouche me prouvait que, sur un point important des traditions de la race, il n'était plus Huron.

II. — LA RÉDUCTION ET L'INSTABILITÉ DU GROUPE FAMILIAL.

Un phénomène intéressant qui signale la disparition du clan féminin et la dissolution de l'ancien groupement patriarcal, c'est l'apparition de noms de familles distincts, transmissibles de père en fils. Chez les anciens Hurons, en effet, il n'existait pas de noms de familles autres que les désignations générales des clans. Chaque individu recevait un nom distinctif à la fois de sa personne et de son clan, mais qu'il ne transmettait généralement pas à ses enfants, pas plus que nous ne transmettons généralement chez nous le prénom ou nom de baptême.

« Chaque clan, écrit M. Connelly, avait sa liste de noms propres qui était sa propriété exclusive et dont aucun autre clan ne pouvait se servir... Ces noms s'inspiraient de quelque particularité ou de quelque habitude de l'animal dont le clan prétendait descendre... Ainsi tout nom propre se rattachait à un clan déterminé. Lorsque, par suite de décès, un nom propre devenait disponible, on le donnait au prochain enfant, du sexe de la personne décédée, qui venait à naître dans le clan. »

Lorsque les missionnaires se mirent à convertir les Hurons, ils leur imposèrent au baptême des noms de saints, et ces noms, pendant plusieurs générations, furent usités en même temps que les noms de clans. Ils finirent même par les remplacer. La plupart des noms de famille à Lorette sont simplement des noms de baptême qui ont fini par rester attachés aux divers groupes familiaux, et qui se transmettent aujourd'hui de père en fils : Romain, Vincent, Gros-Louis, Bastien (pour Sébastien).

Dans d'autres cas, un nom de famille français (Picard), ou un sobriquet huron (Tsioui) ont été adoptés.

C'est vers la fin du XVIIIe siècle, ou au commencement du XIXe, que les familles de Lorette se mirent à se distinguer les unes des autres au moyen de noms propres fixes, transmissibles de père en fils. On y trouve aujourd'hui 21 familles Tsioui, 13 Picard, 12 Gros-Louis, 6 Vincent, 4 Bastien, 2 Romain, 3 Gonzague (de descendance abénaquise) et 1 Paul (d'origine malécite).

Les familles sont, en général, peu nombreuses, réduites le plus souvent à un seul ménage, comprenant quelques personnes seulement; ainsi, le mari, la femme et deux ou trois jeunes enfants; ou encore, le vieux père et la vieille mère, seuls ou assistés d'une fille ou d'un fils demeurant au foyer.

Ce n'est pas que ces ménages hurons aient peu d'enfants. Assez souvent, comme nous avons pu le voir par l'exemple des Tsioui, les enfants sont nombreux. Mais ils quittent le foyer de bonne heure. Dès l'âge de huit ou dix ans, le petit Lorettain, la petite Lorettaine apprennent au foyer à fabriquer divers menus articles de fantaisie à la mode indienne, et bientôt leur apprentissage est terminé. A vingt ou vingt-deux ans, ils se marient et se font un foyer séparé de celui des vieux parents. Parfois ils émigrent, et vont travailler pendant quelque temps dans les villes des États-Unis. Parfois, aussi, ils décident de s'établir à Lorette même. S'ils ne sont déjà pourvus d'une habitation, ils s'adressent au conseil des chefs pour obtenir un lot attenant au village, sur lequel ils se construisent une maison. En ces dernières années, plusieurs jeunes ménages se sont fixés de cette manière à Lorette. Une nouvelle rue ou ruelle a dû être ouverte, et une seconde le sera bientôt.

Lorsque la famille huronne s'élève à l'aisance (ce qui, du reste, est exceptionnel), le groupement au foyer devient plus stable et plus nombreux. Ce fait m'est apparu plus particulièrement chez le chef Maurice Bastien, qui non seulement héberge sous son toit une assez nombreuse parenté, mais se préoccupe, comme nous l'avons vu, d'assurer l'avenir de ses enfants. Toutefois, si

les plus capables de ces Hurons modèlent leur organisation familiale sur le type quasi communautaire des Canadiens-Français, leurs voisins, il faut dire que la plupart des familles de Lorette se rattachent plutôt au type instable.

Nous connaissons maintenant quelle est la composition ordinaire, le type général de la famille lorettaine; voyons quel est son gouvernement intérieur. L'autorité des parents y est faible. Les enfants ne subissent guère de contrainte, ne reçoivent guère de direction. La proximité des habitations dans ce village à population dense a pour effet de restreindre singulièrement l'action de chaque groupe familial sur les jeunes gens de ses membres. Les bambins se font mutuellement leur éducation, dans la rue ou sur la place publique. Les jeunes gens, nous l'avons vu, apprennent de bonne heure à fabriquer l'article indien; ils deviennent des facteurs importants du bien-être de la famille, ou du moins très indépendants de celle-ci pour leur subsistance.

Sous ce rapport, les Hurons actuels ne diffèrent que fort peu de leurs ancêtres des bords de la Baie Géorgienne, qui laissaient à leurs enfants la plus grande liberté possible, qui jamais ne les corrigeaient (1). Chez les anciens Hurons, ce relâchement de l'autorité paternelle était la conséquence naturelle de l'importance acquise à la chasse et à la guerre, occupations qui assuraient aux jeunes gens une supériorité sur les Anciens. Chez les Hurons de Lorette, l'autorité paternelle est restée faible, tant à cause de la persistance chez eux jusqu'à ces dernières années de la chasse comme moyen principal d'existence, que de l'introduction, à une époque plus récente, d'industries de fabrication offrant à la jeunesse de grandes facilités d'établissement.

Et pourtant, on ne peut dire aujourd'hui que les mœurs soient mauvaises. Elles sont certainement en grand progrès sur le passé. Il est vrai que cela est dû moins à l'action directe de la famille huronne qu'à l'action du prêtre et à l'influence du milieu social canadien-français. Les mœurs des anciens Hurons étaient très dissolues. La débauche avait libre cours dans leurs

(1) Champlain, t. IV, p. 85.

villages (1). Lorsque, à la suite de leur établissement dans le voisinage de Québec, ils tombèrent sous la tutelle des jésuites, une règle sévère de morale monastique leur fut imposée. Cette règle, ils l'acceptèrent, non pas tant, toutefois, par un sentiment intime de devoir et de respect de soi-même, que dans la crainte d'être chassés de la réserve, ou de se voir infliger une pénitence publique (2). Aussi, après que la tutelle des jésuites eut pris fin, sous le régime anglais, les Lorettains, au contact des mauvais sujets de la ville voisine, se relâchèrent singulièrement de la rigidité de leur conduite. Dans le cours du XIXe siècle, Lorette devint « le rendez-vous ordinaire de la jeunesse libertine de Québec, un lieu d'orgies et de débauches de la pire espèce, au point que les autorités durent intervenir pour réprimer les excès (3) ».

Depuis, grâce à l'action d'un patronage religieux plus énergique et à l'influence d'un voisinage meilleur, les mœurs se sont améliorées. Les naissances illégitimes sont rares aujourd'hui. Mais beaucoup de Hurons manifestent encore un faible prononcé pour les boissons enivrantes.

Les enfants de l'un et de l'autre sexe font preuve très souvent d'aptitudes réelles pour le commerce, les arts industriels et même les beaux-arts. Mais il leur arrive rarement de développer ces aptitudes, même lorsque l'occasion leur en est offerte. Presque tous ont de la voix et une oreille très juste. Quelques-uns ont montré du talent pour le dessin et la peinture. Mais ils manquent presque toujours de l'esprit de suite et de la force de volonté nécessaires pour tirer parti de leurs ressources.

(1) Champlain, t. IV, p. 82-85.

(2) *Relations* des jésuites, *passim ;* Charlevoix, *Journal*, p. 82; Franquet, *Journal de Voyage*, p. 143.

(3) *Journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada*, 1844-45; *ibid.*, 1847, témoignage de messire Fortier.

III. — L'ABANDON DES CROYANCES ET L'OUBLI DE LA LANGUE DES ANCÊTRES.

Les Hurons de Lorette diffèrent encore de leurs ancêtres en deux points essentiels : la religion, la langue. Ils sont aujourd'hui tous chrétiens, et leur langue est le français.

Les pratiques extérieures de religion furent parmi les premières choses qui se transformèrent chez les Hurons au contact des Européens. On sait que le missionnaire catholique avait emboîté le pas derrière le traitant français, et qu'une propagande très active des doctrines chrétiennes s'était poursuivie dans les bourgades huronnes des bords de la baie Géorgienne, dès les premières années du XVIIe siècle. Lorsque les misérables débris de cette nation huronne eurent été formés en « réduction » dans le voisinage de Québec, cette propagande religieuse devint plus autoritaire et plus efficace. Pour être admis dans la nouvelle bourgade, le Huron, comme on l'a vu, dut se faire chrétien, s'il ne l'était déjà, et accepter la direction des jésuites, constitués tuteurs des Indiens dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral. Le P. Chaumonot, avant que l'âge l'eût par trop affaibli, et particulièrement le P. de Couvert, ainsi que son successeur, le P. Richer, exercèrent sur les Hurons un pouvoir presque despotique (1). Dans ces conditions, les pratiques et même les croyances païennes des anciens Hurons furent bien vite extirpées, remplacées par les formes et les formules (sinon toujours par les maximes et par l'esprit) de la religion catholique.

A Lorette, un des anciens de la tribu me déclarait, un jour, qu'il était doué du pouvoir mystérieux d'activer, de ralentir ou de suspendre à volonté la circulation du sang dans le corps malade. Était-ce là une réminiscence, un lambeau de l'an-

(1) Charlevoix, *Journal* (1721), p. 82 et suivantes.

L'abbé L. St-G. Lindsay, de Québec, vient de faire paraître l'histoire religieuse détaillée de Notre-Dame-de-Lorette.

cienne tradition du jongleur, moitié prêtre, moitié médecin, de la bourgade huronne antique? En tout cas, c'est la seule trace que j'aie pu trouver à Lorette des anciennes superstitions.

Les Lorettains professent tous la religion catholique, à l'exception d'une famille, dont le chef, Stanislas Tsioui, a embrassé dernièrement le protestantisme.

La langue huronne n'est plus parlée à Lorette; le français l'a remplacée. Les vieillards même, en réponse à mes questions, avaient la plus grande difficulté à se rappeler quelques mots décousus de la langue de leurs ancêtres. Quelques-uns pouvaient à peine me dire le sens du nom huron qui leur avait été donné à leur naissance et dont ils se servent encore dans les grandes occasions. En outre, les quelques mots hurons ainsi conservés dans leur nomenclature familiale se déforment dans leur bouche. Ainsi, la lettre « L », introduite dans plusieurs de leurs noms propres, ne figurait pas dans l'alphabet des anciens Hurons (1). Par exemple, « Han-yon-yeh », l'ancienne forme huronne pour ours (2), se prononce aujourd'hui à Lorette : « Agniolen ». De même, « Owawandaronhé », « Odiaradhéité » et « Téachéandahé » sont devenus respectivement : « Wawendarolen », « Ondiaralété » et « Téachendalé ».

Ce n'est que dans le cours du dernier siècle, 180 à 200 ans après l'année de leur dispersion (1649), que la langue des Hurons se perdit à Lorette. Les premiers missionnaires, en effet, n'avaient aucun désir de la voir disparaître; au contraire, ils en favorisaient l'usage exclusif, en vue d'isoler plus complètement le groupe indien, pour qui le commerce des Français était un danger. Mais les circonstances furent plus fortes que leur volonté. Le faible développement de la culture, la faible étendue des biens communaux ou individuels à Lorette, la proximité de la zone fertile, très peuplée, et de la ville de Québec, le service militaire, le commerce des fourrures et de menus articles de fabrication, bref, toutes les conditions d'existence des Hurons, les mettaient en rapports intimes et constants avec la popula-

(1) *Relation* de 1636, p. 99.
(2) Connelly, *op. cit.*, p. 103.

tion française. Au témoignage de Franquet, dès 1750, un siècle après leur établissement dans le voisinage de Québec, les Hurons commençaient à parler français et s'étaient mis à épouser des Canadiennes-Françaises (1). Soixante-quinze ans plus tard, nous voyons que déjà il était exceptionnel pour les enfants à Lorette de savoir parler la langue de leurs pères. C'est du moins ce que constate la notice nécrologique consacrée par un journal de Québec, à Gabriel Vincent Wawandaronhé, en 1829 (2). En 1856, d'après le rapport des commissaires officiels, la langue huronne était tombée en désuétude dans le village huron (3).

IV. — LA TRANSFORMATION DU MODE D'EXISTENCE.

A l'égard de la nourriture, de l'habitation, du vêtement, de l'hygiène, des récréations, les Hurons de Lorette n'ont conservé que fort peu des habitudes et des caractéristiques de leurs ancêtres, et peuvent être placés sur le même pied que les Canadiens-Français des classes correspondantes.

La plus grande partie des aliments qu'ils consomment leur sont vendus par les marchands du village ou par des fournisseurs ambulants, qui approvisionnent en même temps les Canadiens-Français de la paroisse de Saint-Ambroise, toute voisine. Pendant mon séjour à Lorette, j'eus l'occasion de prendre un repas chez une des familles huronnes les plus pauvres de la réserve, et je me rappelle encore avec plaisir le savoureux goûter de bon pain et de bon beurre, de lait, de crème et de confitures, qui me fut servi dans de la faïence ou de la verrerie bien nette, sur du linge bien blanc. Je ne pouvais qu'être frappé du contraste entre ces conditions et les traits de répugnante voracité signalés par les premiers missionnaires dans les bourgades de la baie Géorgienne vers le milieu du XVIIe siècle, ou encore

(1) Franquet, *Journal de Voyages*, p. 143.

(2) Le *Quebec Star*, cité par l'abbé Lindsay, dans la *Revue Canadienne*, novembre 1901, p. 311.

(3) *Report of Special Commissioners*, 1856, p. 30.

cent ans plus tard, dans le village même de Lorette, par le botaniste suédois, Kalm (1749) et l'ingénieur Franquet (1752). Celui-ci nous apprend qu'à l'occasion de la visite du gouverneur, les Lorettains avaient préparé un festin comprenant trois chaudronnées pleines de sagamité (bouillie de maïs), un bœuf et quatre moutons, dépecés et à moitié cuits. Et il ajoute : « Têtes, cornes, pieds et queues, tout y était, rien n'ayant été séparé; d'autant que, selon eux, tout fait ventre » (1).

Les maisons d'habitation à Lorette sont presque toutes de petite dimension, basses, construites en bois et blanchies à la chaux. Elles sont disposées en doubles rangs le long d'étroites ruelles, et dépourvues pour la plupart de cours, de jardins et de dépendances. Dans bien des cas, elles se touchent presque, ou du moins sont beaucoup trop rapprochées pour la commodité de ceux qui les habitent. D'autre part, elles ont une apparence de propreté, et, à peu d'exceptions près, elles me semblèrent aussi bien tenues que les bonnes maisons de cultivateurs ou d'artisans canadiens-français.

Au moyen d'écorces et de troncs de jeunes arbres, les anciens Hurons se construisaient des habitations en forme de tonnelles allongées. Si nous rapprochons les indications fournies par Kalm, en 1749, de celles données par Charlevoix, en 1721, nous voyons que c'est à la suite de leur troisième et dernier déplacement dans le voisinage de Québec (1697), et plus précisément entre les années 1716 et 1720, que les Hurons renoncèrent à leur ancien type d'habitation mobile et facilement transportable, pour adopter le bâtiment fixe en bois à la manière des colons français (2).

Kalm, en 1749, trouva ces Hurons logés en des maisons comprenant deux chambres chacune (cuisine et chambre à coucher), mais très insuffisamment meublées. Les lits n'avaient ni draps ni couvertures. L'Indien, la nuit venue, s'enroulait pour dormir dans la couverture qu'il avait portée toute la journée. Ils étaient pourvus de poêles, nous dit Franquet, mais la chaleur qui s'en

(1) Franquet, *op. cit.*, p. 141; Kalm, *Voyage en Amérique*, t. II, p. 124.
(2) Kalm, *ibid.*, p. 123; Charlevoix, *Journal*, p. 83.

dépaysait ne faisait que rendre insupportable pour tout autre que des sauvages la malpropreté de toutes choses [1].

Les jours ordinaires, le Huron, la Huronne de Lorette, dans leurs vêtements de travail, ne pourraient que difficilement être distingués du Canadien-Français, de la Canadienne-Française de la classe ouvrière. L'ancien costume traditionnel, même le costume modifié à la française du XVIIIe siècle, a été abandonné. Je ne pus découvrir dans tout le village qu'un membre de la tribu, une vieille Huronne de 90 printemps, qui portât encore le costume huron du siècle précédent : jupe courte, « mitasses » (guêtres), mocassins (souliers sauvages). Il est vrai que les jours de fête, de grande solennité, les chefs et les « guerriers », comme ils continuent de s'appeler, revêtent des costumes d'apparat. Mais ces costumes sont entièrement de fantaisie. Ils sont faits des draps et des indiennes du commerce, et dans les broderies qui les ornementent, on chercherait vainement ces figures mythiques ou symboliques distinctives de l'art primitif huron-iroquois. Nous savons par Kalm et Franquet que, dès le milieu du XVIIIe siècle, quelques Hurons aimaient à s'affubler de défroques françaises, bien que la plupart, et particulièrement les femmes, eussent conservé le costume traditionnel.

Malgré l'encombrement du village, malgré l'absence presque générale de cours et de jardins et la contiguïté des habitations, les conditions hygiéniques, à Lorette, ne sont pas très mauvaises. Cela est dû en grande partie aux mesures de propreté prises par le conseil local et par les habitants eux-mêmes. M. Maurice Bastien, dont nous connaissons déjà l'esprit d'initiative, a construit à ses frais un aqueduc, et, moyennant une rétribution de quatre dollars par année, chaque famille, à Lorette, a l'eau dans sa maison.

Le sang est très mêlé chez nos Hurons. Depuis quelques générations, ils se sont mis à épouser des blanches, des Canadiennes-Françaises principalement, et leur type physique en a

1 Kalm, *Voyage en Amérique*, p. 123; Franquet, *Journal de Voyages*, p. 144.

été grandement modifié, sans toutefois s'effacer entièrement. La forte carrure, la haute taille, qui étaient, si nous en croyons les anciens auteurs, caractéristiques des Hurons primitifs, ne se rencontrent plus aujourd'hui que très exceptionnellement (1). Je ne remarquai pas que les pommettes des joues fussent très saillantes, ou le nez proéminent, comme chez le type originaire. D'autre part, j'observai nombre de Lorettains au teint olivâtre, aux yeux taillés en amande, aux cheveux plats; et ces caractères me parurent plus marqués chez les très jeunes enfants que chez les personnes adultes. Les hommes sont bien pourvus de barbe, ce qui les distingue encore de leurs ancêtres.

Les amusements des Lorettains sont les mêmes que ceux de la population canadienne-française du voisinage. Une initiative typique des jeunes gens du village huron a été l'achat d'instruments de musique et d'organisation d'une fanfare, nommée, d'après une des célébrités de leur nation, « Kondiaronk ». Les danses indiennes qui, au dire de Franquet, s'exécutaient encore, dans les grandes occasions, vers le milieu du XVIIIe siècle, danse de « la découverte », de « la chevelure enlevée », du « blessé », sont aujourd'hui oubliées. Il y a quelque cinquante ou soixante ans, les enfants hurons s'amusaient encore parfois à tirer de l'arc; mais cela ne se voit plus maintenant. Même le jeu national des anciens Hurons, le jeu de crosse, que les Canadiens ont appris d'eux, ne se joue plus à Lorette.

V. — L'ÉVOLUTION DE LA VIE LOCALE ET DE LA VIE PUBLIQUE.

Lorette manque des éléments propres à constituer fortement la vie locale. Les chefs d'industrie sont peu nombreux, et, à une exception près, ne sont pas hurons, mais canadiens d'ori-

(1) M. A. F. Hunter, archéologue de Barrie (Ontario), dans l'ancien pays des Hurons, m'écrit à ce sujet qu'à la suite d'un examen minutieux d'ossements trouvés dans les ossuaires indiens de son voisinage, il reste convaincu que les anciens Hurons étaient de taille très ordinaire. A l'encontre de sa conclusion, j'ai le témoignage de plusieurs voyageurs et observateurs des premiers temps de la colonie, notamment Champlain (t. IV, p. 569), Kalm (t. II, p. 135-36) et le P. Le Jeune (*Relation* de 1632, p. 14).

gine française ou écossaise. De même aussi le commerce qui se fait ici, tant pour l'approvisionnement des familles que pour l'écoulement des produits de leur industrie (sauf quelques menus articles de fabrication vendus sur place ou dans les villes d'eau), est aux mains de leurs voisins blancs de Saint-Ambroise ou des grandes villes.

On rencontre à Lorette fort peu de gens ayant quelque instruction. Il s'y trouve une école élémentaire pour les garçons et une école élémentaire pour les filles, mais toutes deux dirigées par des institutrices canadiennes-françaises, et maintenues aux frais du gouvernement canadien. Et les enfants de la tribu, particulièrement les garçons, manifestent fort peu de goût pour l'étude. Dans les occasions où il est nécessaire de requérir les services du médecin, du notaire, de l'avocat, c'est aux hommes des professions libérales établis dans les villages voisins ou à Québec, que les Hurons s'adressent. M. Paul Picard, fils d'un ancien chef huron bien connu, lui-même ancien notaire, et fonctionnaire en retraite du gouvernement de Québec, habite ici. Lorette compte aussi parmi ses enfants un prêtre, M. l'abbé Prosper Vincent, aujourd'hui vicaire dans une paroisse de la province.

Il n'y a pas de prêtre résident à Lorette même. Le curé de Saint-Ambroise est chargé de la desserte religieuse du village huron. Dans la petite chapelle, pittoresque dans sa simplicité et dont une partie remonte à 1730, une messe basse est dite chaque dimanche, avec chant et sermon en langue française. Le desservant reçoit pour cet objet, du gouvernement canadien, un traitement de 225 dollars par année.

Les affaires locales sont gérées par un conseil composé d'un grand chef et de quelques sous-chefs, généralement quatre ou cinq. Le grand chef actuel est François Gros-Louis (Iaiennio); les sous-chefs sont : Gaspard Picard (Ondiaralété), Maurice Bastien (Agniolen), Ovide Tsioui (Awenkwen), Moïse Picard (Tsawaeti) et Delphis Tsioui (Skaratati). Les deux plus anciens de ces chefs, Gaspard Picard et François Gros-Louis, furent nommés à vie il y a trente-cinq ou quarante ans. Les autres ont été élus

pour une période de trois ans seulement. Le conseil des chefs est chargé, en vertu de règlements préparés en son nom et sanctionnés par l'autorité supérieure (le gouvernement canadien), de veiller à la police du village, au maintien de la paix publique, à la répression des désordres et à l'administration de certains biens communaux.

Autrefois les chefs étaient en plus grand nombre, leurs attributions étaient plus importantes et plus variées, leur prestige plus grand. Outre le grand chef, il y avait un second chef, des chefs du conseil et des chefs des guerriers. Vers 1820, la tribu comptait huit chefs. Lorsque le grand chef venait à mourir, la nouvelle en était portée par courriers spéciaux aux autres bourgades indiennes du Bas-Canada, et le choix du nouveau grand chef se faisait avec solennité, en présence des délégués de ces bourgades formant la ligue des Sept Nations chrétiennes, dont le grand feu (le chef-lieu) était chez les Iroquois du Sault-Saint-Louis (Caughnawaga) (1). Pendant la période de la domination française, les chefs hurons étaient regardés en quelque sorte comme des officiers militaires, et, en maintes occasions, consultés par les gouverneurs (2).

Si nous remontons encore plus loin en arrière, nous voyons que les anciens Hurons avaient des chefs nombreux, capitaines militaires et capitaines civils, chargés des attributions les plus diverses : des festins, des jeux, des danses, des funérailles, de la police et des relations extérieures, ou de tout à la fois; les uns étaient héréditaires et les autres électifs. L'influence (sinon l'autorité) de quelques-uns de ces chefs était parfois très grande (3).

Or, depuis quelque cinquante ans, la visée constante du gouvernement canadien a été, sans rien brusquer, de diminuer le nombre des chefs indiens, de restreindre leurs attributions et la durée de leur terme d'office. A Lorette, cette politique a pu

(1) *Journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada*, 1824.

(2) Kalm, *Voyage en Amérique*, t. II, p. 134.

(3) Brebeuf, *Relation* de 1636, p. 122; Parkman, *Jesuits in North America*, introduction, p. 52.

être mise à exécution sans soulever trop de mécontentement. Il n'en a pas été ainsi dans tous les villages indiens, notamment chez les Iroquois de Caughnawaga et de Saint-Régis. Ces années dernières, le conseil des chefs de Lorette a décidé qu'en vertu de la loi des Indiens[1], il n'y aurait plus, à partir de l'année 1900, de chefs élus à vie à Lorette, mais que tous se présenteraient à l'élection de trois ans en trois ans. On conçoit que le prestige des chefs soit sensiblement diminué par l'obligation de briguer fréquemment les suffrages des électeurs, ainsi que par les changements de titulaires que ces élections déterminent. Le conseil des chefs de la tribu se trouve réduit au rang d'un simple conseil de paroisse ou de village, sans même pouvoir exercer cette large mesure d'autonomie dont jouissent au Canada les communes rurales.

En effet, ce conseil des chefs hurons est étroitement contrôlé par les fonctionnaires de l'administration centrale, dont le siège est à Ottawa. Les Hurons sont encore sous la tutelle de l'État, qui, par l'intermédiaire du département des Affaires indiennes, détient leurs propriétés en fidéicommis, et en administre les revenus pour leur bénéfice. Le département se renseigne et agit généralement par le moyen d'un agent vivant sur les lieux. L'agent actuel, M. Antoine Bastien, est de descendance huronne.

Le caractère de cette tutelle de l'État s'est grandement modifié dans le cours du siècle dernier. A l'origine de la colonie et pendant toute la période de la domination française, les pouvoirs publics se déchargeaient sur les jésuites du soin et de la direction des sauvages dans l'ordre religieux, moral et même à certains égards dans l'ordre matériel. Sous le régime français et pendant les soixante-dix années qui suivirent immédiatement la cession du pays à l'Angleterre, l'administration coloniale n'eut de rapports directs avec les Indiens que pour les fins militaires. Ceux-ci étaient considérés uniquement comme des soldats en service permanent, et traités comme tels par les autorités. Pendant la première période de l'occupation anglaise,

1. *Lois refondues du Canada*, ch. LXXXIII, art. 75 et 76.

le surintendant des sauvages était un officier de l'armée, dont la fonction principale en temps de paix consistait à distribuer annuellement des présents aux divers groupes d'aborigènes.

L'année 1830 marque le commencement d'une ère nouvelle dans les rapports de l'autorité publique avec les divers groupes indiens. Sir George Murray, secrétaire des colonies dans le gouvernement anglais, transforma l'administration des affaires indiennes du Canada et tenta d'y introduire tout un esprit nouveau. Le bureau fut placé sous la direction de fonctionnaires civils qui eurent pour mission spéciale de faire sortir le sauvage de son état primitif, et de développer chez lui les habitudes de travail et de prévoyance, les goûts paisibles de la vie civilisée. Toutefois cette politique de relèvement et de progrès, par suite surtout de la faible étendue et de la pauvreté des terres restées aux mains des Hurons, ne put être mise à exécution aussi promptement et aussi complètement qu'elle le fut sur les réserves indiennes du Haut-Canada, et qu'elle l'a été plus tard sur les réserves du Far West canadien.

Sir James Kempt, gouverneur du Canada en 1830, s'était rendu compte que la condition première du relèvement social des Hurons de Lorette était le développement chez eux de l'aptitude à la culture et à la propriété du sol. Il connaissait, d'autre part, la faible étendue et la nature généralement aride des terrains laissés à la disposition des Hurons sur la terrasse sablonneuse, et il savait qu'on ne pouvait s'attendre à voir des hommes déjà peu portés vers l'agriculture quitter leur village pour aller faire des défrichements dans la région montagneuse, à laquelle ils se trouvaient acculés. Aussi proposait-il à sir George Murray, secrétaire d'État des colonies à Londres, de faire l'acquisition, à proximité de Lorette, de lopins de terre arable, pour l'usage des Hurons. Mais, sur ces entrefaites, le ministère anglais dont sir George était membre dut se démettre, et le nouveau secrétaire des colonies rejeta la proposition de Kempt. Repris en 1837, sous une forme un peu différente, par les commissaires chargés de s'enquérir de la condition des sauvages, et approuvé cette fois par le bureau des Colonies,

puis recommandé de nouveau par les commissaires de 1844, le projet n'en fut pas moins abandonné.

Aujourd'hui (et depuis bien des années), le gouvernement canadien paie le traitement du prêtre préposé à la desserte religieuse du village indien de Lorette. Il y pourvoit aux frais de l'enseignement primaire, solde les appointements des institutrices, y distribue des secours aux nécessiteux, et y entretient un agent dont la fonction est de le tenir au courant des besoins des sauvages. Mais l'administration n'a jamais rien fait pour développer chez les Hurons l'aptitude au travail pénible et suivi de la culture, ni lui faciliter l'accès à la propriété du sol.

Dans le dernier quart de siècle, la tutelle exercée par les pouvoirs publics sur les aborigènes a revêtu au Canada un nouveau caractère, suite et développement nécessaire de celui que lui avait imprimé la réforme de 1830. Il était naturel que l'État, après s'être appliqué à relever le niveau social du sauvage, entreprît de l'assimiler tout à fait au blanc, et de l'émanciper. Toute la législation actuelle relative aux Indiens du Canada est imprégnée de cette double idée : assimilation, émancipation. Dans ce but, elle favorise la subdivision des communaux, la constitution de la propriété individuelle du sol, la suppression des entraves à la liberté des personnes, l'assimilation des chefs à des conseillers municipaux ; bref, l'effacement de toutes les anciennes distinctions entre sauvage et blanc, dans la vie publique comme dans la vie privée.

Mais les Hurons de Lorette sont-ils bien prêts à entrer dans ce mouvement d'assimilation et d'émancipation? sont-ils en mesure d'en bénéficier? A première vue, on pourrait croire que l'assimilation est déjà un fait accompli. Nous venons de voir, en effet, que dans leur vie de famille, par la langue et par la religion, par leur manière de se nourrir, de se loger, de se vêtir, de se récréer; bref, par nombre de caractères sociaux les plus facilement saisissables, les Lorettains se confondent avec les Canadiens-Français des classes correspondantes. Et c'est bien là l'impression que rapporte le touriste, le voyageur de passage à Lorette. « Ce sont de véritables Canadiens-Français, » s'écrie-

t-il; ou encore, comme me le disait un de mes amis anglais : « Ce sont des Français jouant au sauvage » (*Frenchmen masquerading as Indians*).

Et pourtant, si l'on pousse l'observation plus loin, on trouvera que, par des caractères sociaux d'une importance majeure, ces Hurons sont demeurés primitifs. Sauf de très rares exceptions, ils n'ont pas, nous l'avons vu dans l'article précédent, acquis le goût du travail agricole, non plus que l'aptitude à la propriété du sol. Ils n'ont pas l'ambition de devenir propriétaires individuels de lopins de terre. Et, d'autre part, ils ne désirent pas être émancipés, pas plus dans l'ordre privé que dans l'ordre public. Même, ils redoutent l'émancipation. Ceux avec qui j'en causai y étaient franchement hostiles. Plusieurs d'entre eux étaient mécontents de l'état de choses actuel, mécontents de la manière dont les affaires étaient administrées par les chefs, par l'agent et par le département des Affaires indiennes, au point qu'ils refusaient de se rendre aux assemblées et de prendre part aux élections. Mais ce n'est pas dans l'émancipation qu'ils cherchaient un remède à leurs maux. Ils auraient voulu simplement changer de tuteur. Ils ne pouvaient, disaient-ils, se passer de la protection de quelqu'un de puissant. Émancipés, ils courraient risque d'être dépouillés de leurs biens par de malhonnêtes blancs, et ils auraient à supporter de lourdes taxes, tandis que, sous le régime actuel, le gouvernement se charge des frais du culte et de l'enseignement, et les chemins mêmes sont entretenus par les blancs des paroisses voisines de Lorette, en échange du droit de passage sur la réserve huronne. L'émancipation, à leurs yeux, était un danger dans la vie privée et un fardeau dans la vie publique.

D'autre part, je viens de le dire, les Hurons sont mécontents. Lors de mon passage à Lorette, leurs nombreux griefs, quelques-uns d'origine historique, d'autres, au contraire, très récents, faisaient le sujet ordinaire des conversations : griefs contre la société de Jésus et l'ancienne administration coloniale française, pour les avoir dépouillés de leur titre à la seigneurie de Sillery; griefs contre le gouvernement britannique, pour

avoir, à la conquête, confisqué Sillery en même temps que les autres propriétés des jésuites, sans compensation pour les Indiens; griefs contre quelques-uns de leurs chefs décédés, qu'ils accusaient d'avoir réduit, à leur profit personnel, l'étendue de la commune; griefs même contre certains chefs actuels qui utilisent le bien commun pour des fins particulières; griefs contre l'administration de la province de Québec, pour avoir mis la main sur leurs terrains de chasse, restreint le parcours, et réglementé l'exploitation des productions spontanées de la terre et des eaux; griefs enfin contre le gouvernement fédéral et son agent, qui, à les entendre, auraient mal administré les réserves et les recettes provenant de celles-ci.

Ce n'est pas ici le lieu de nous enquérir du bien-fondé ou du mal-fondé de ces griefs. Il me suffira de faire observer que, d'une manière générale, le voisinage et la concurrence des blancs ont placé les Hurons de Lorette dans des conditions défavorables au point de vue du travail et de la propriété; que leurs griefs se rattachent tous directement ou indirectement au régime de la propriété ou à celui du travail, et que ces griefs disparaîtront le jour où les Hurons auront été placés dans de meilleures conditions de stabilité et de prospérité sociale.

Dans ces circonstances, il semble que le devoir du département des Affaires indiennes, tuteur des sauvages, soit tout tracé. Il devrait, semble-t-il, s'appliquer, d'une part, à développer chez ces Hurons le goût de l'agriculture, l'aptitude au travail suivi et à la propriété du sol; et, d'autre part, il devrait prendre les mesures nécessaires pour faciliter à ses pupilles l'accès à la propriété de terrains fertiles dans le voisinage même de Lorette. C'est au moyen d'une mesure de cette sorte, judicieusement mise à exécution, sous une direction intelligente, qu'on pourrait rendre à ces descendants des Hurons la pleine somme de justice sociale à laquelle ils ont droit, qu'on les mettrait à même de se maintenir au sein de la concurrence moderne, et qu'en les préparant à l'émancipation, on les acheminerait vers un état social supérieur.

Léon Gérin.

LE VALAISAN ET SON ROLE SOCIAL

IX

LA CITÉ. — L'ÉTAT. — LA CONFÉDÉRATION

Toutes les communes du Valais sont des « bourgeoisies » instituées sur la base de la démocratie. La ville de Sion seule posséda jusqu'à la fin de l'ancien régime une constitution de bourgeoisie aristocratique et privilégiée dont un siècle d'égalité n'a pas détaché tous les esprits. Aussi, en raison du prestige que les vieilles familles nobles ou bourgeoises sont parvenues à conserver sous le nouvel ordre des choses, tant dans l'État que dans la Cité, nous convient-il d'examiner la formation sociale de cette dernière et de dégager ce rôle de petite Rome qu'elle joua jusqu'au milieu du dernier siècle vis-à-vis des petites provinces alpestres qui l'entouraient.

I. — LA CITÉ.

Dans la population agglomérée que Sion pouvait réunir au XVIIIe siècle — 2.500 âmes au plus — vivaient nombre de gens titrés. A leur tête était le *Bourgmestre*, sorte de prince ou de doge, qui présidait le Conseil de Ville formé de vingt-quatre membres, dont sept élus à vie. C'est d'ailleurs au sein de ces sept privilégiés qu'on le choisissait. Les charges, de même que celle des *syndics* (primitivement consuls), dont on tirait chaque nouveau conseiller, étaient réservées à quelques familles aristocratiques.

« Dans l'élection d'un nouveau membre, dit Schiner (1), ceux

(1) Le témoignage de cet auteur est d'autant plus irrécusable qu'il fut lui-même un des produits du népotisme et qu'il déchaîna comme gouverneur de Monthey la conjuration populaire de 1795.

qui étaient déjà du Conseil ne cherchaient souvent qu'à nommer leurs parents, de préférence à des gens plus méritants et d'une famille souvent plus distinguée. Au-dessous de ces groupes hiérarchisés venaient les *procureurs*, parmi lesquels étaient recrutés les syndics; les *bourgeois*, seuls participants à la bourse de la Bourgeoisie, puis les *habitants*, exclus de cette bourse et dont le premier acte, après le serment de fidélité prêté au conseil de ville, consistait à se pourvoir à leurs propres frais d'un équipement militaire complet. Derrière cette classe venait encore celle des *tolérés*, reçus ou exclus au bon plaisir des conseillers.

« Chaque élection d'un *syndic* devait être acquise au prix de trois grands repas publics. La ville fournissait le pain, le vin et le bois; le reste demeurait à la charge du procureur en voie de passer syndic à vie. L'évêque, l'ambassadeur de France, toute la magistrature de la ville, tout le chapitre assistaient à ces repas qui duraient de onze heures du matin à huit heures du soir. A partir de ce moment, étaient introduites les dames et demoiselles de la bourgeoisie, accompagnées de quelques-uns des cavaliers du dîner, et le souper se terminait par des danses. »

Le premier de ces repas était offert à l'arrivée de la pension de France — ce qui donne une idée de la considération dans laquelle était tenu le service à l'étranger — le second aux fêtes de la Pentecôte, le troisième aux fêtes de l'Assomption.

Schiner ajoute : « Il n'y avait peut-être point de pays au monde où l'on faisait plus de repas publics qu'en Valais. Il fallait, pour obtenir une charge de dixain, donner à manger à tous les habitants, ce qui attirait quelquefois une populace de plusieurs mille hommes. Aussi, n'était-il pas rare *de voir se ruiner en peu de temps des hommes fort riches.* »

Nous retrouvons bien ici le digne ancêtre du chef de clan actuel qui se ruine pour quelques coups de chapeau; tel ce citoyen qui, dernièrement, sacrifiait 2.000 francs pour devenir juge de paix dans une agglomération agricole de 500 habitants. On ne donne plus de repas, mais on se ruine à verser du vin. Il

est à retenir que ce goût de bombances, en honneur spécialement à Sion sous l'ancien régime, a exercé son influence jusque sur notre propre génération. Les plantureux repas communs offerts à cette ignorante populace arrivaient à rehausser démesurément à ses yeux ceux qui les donnaient et, par suite, à étouffer dans le germe toute critique de sa part sur leurs actes publics. Ces repas, on a beau les avoir supprimés avec le régime aristocratique, nous les voyons se perpétuer encore sous la forme d'orgies électorales, et c'est surtout là où les procureurs et les syndics se survivent dans une descendance avide de titres sans devoirs, que les populations rurales demeurent le plus illettrées et le plus asservies moralement. Nulle part, comme dans les environs de Sion, on n'est prêt à se battre pour le compte du patron qui offre une tournée de cave. J'invoque simplement le témoignage d'une campagne électorale dans le district d'Hérens en 1897. Durant trois semaines, une dizaine de mulets partirent chaque jour de Sion pour la vallée, chargés chacun de deux tonnelets de 45 litres.

Sans doute, ces procédés de corruption simpliste et bon enfant, pratiquée d'ailleurs à des degrés moindres dans le reste du canton, peuvent être préférés à une concussion impudente ou tortueuse; mais, tout bien compté, le peuple n'a guère de chance de tirer plus de bénéfice de l'une que de l'autre.

Quoi qu'il en soit, nous dégageons de ces faits la constatation que le dirigeant porté aux honneurs par de tels moyens est peu prédisposé à se rendre compte des responsabilités de sa charge. C'est pourquoi le magistrat valaisan est bien rarement d'une activité mesurée à celle du peuple. Le montagnard, dur au labeur, est lui-même encadré par ces ressortissants de la plaine du Rhône dont nous avons eu l'occasion de dire l'apathie et l'indolence. Les autres petites villes copient de leur mieux la capitale : Brigue, Viège, Loèche, Sierre, Martigny, Saint-Maurice, Monthey et plusieurs autres bourgs sont de vrais nids de fonctionnaires où les titres de bourgeoisie et le simple diplôme de légiste tiennent lieu de parchemins.

Un autre privilège de la bourgeoisie sédunoise est que le curé

de la ville est de droit membre du chapitre de la cathédrale et que, tandis que la population et l'autorité civile de toutes les autres paroisses du canton doivent accepter le curé que désigne l'autorité hiérarchique religieuse, le conseil bourgeoisial de Sion a la prérogative de désigner son curé entre quatre candidats qui lui sont proposés par le chapitre. C'est, appliquée d'une manière restreinte, la méthode constitutionnelle que nous avons vu fonctionner pour le choix de l'évêque diocésain. Comme il règne en Valais un antagonisme séculaire entre Romands et Germains, la récente nomination d'un curé à Sion a donné lieu à de longs et curieux tiraillements.

II. — L'ÉTAT CANTONAL.

Les hommes d'*État* et fonctionnaires de premier rang sont donc — de notre temps — des gens de la plaine. A tout le moins, ceux qui pourraient faire exception sont sérieusement « déracinés » de la montagne, car, à mesure qu'un montagnard s'élève socialement, il tend à se rapprocher des localités plus importantes. Et ce proverbe que j'ai recueilli jadis de la bouche d'un villageois montagnard est parfaitement vrai : *I z'amou van pâ à rebo de iwoue* (Les amours ne vont pas à rebours de l'eau!), c'est-à-dire qu'un personnage se garde d'aller chercher un établissement dans une bourgade plus écartée que celle où il est né. Or, nous avons déjà constaté combien les populations rurales de la plaine sont inférieures en tout à celles de la montagne et des vallées latérales. Toutefois il leur reste des compensations : le sol de la plaine est moins ingrat, même à qui met peu de soin à le cultiver; c'est en outre dans la plaine que s'échelonnent les centres d'affaires, que se forment les fortunes, que se multiplient les familles susceptibles de pousser l'instruction de leurs enfants au delà de la moyenne, et que se rencontrent, du reste, les établissements d'instruction moyenne et l'École de Droit.

En sorte que, grâce à ces multiples faveurs du sort, nous

voyons la plaine ressaisir, sans effort ni difficulté, la grande partie de l'ascendant que les qualités de la race auraient plutôt assuré à la montagne. Et ces qualités mêmes, la population de la plaine les refoule, réussissant souvent à les altérer, comme une marée montante va altérer de son eau salée le courant intérieur des fleuves dont elle envahit l'estuaire. Sans doute les populations des vallées hautes ont aussi leurs chefs propres, mais ce sont là des chefs que l'éloignement paralyse à demi et qu'immobiliserait d'ailleurs leur état de paysans obligatoirement sédentaires et économes.

Aussi, ces chefs manquent-ils généralement de l'habileté, des moyens d'intrigue, des rapports, des relations et du contact qu'il faut pour se hausser au niveau des grands honneurs. D'autre part, ces charges, peu rémunérées pour qui n'est pas sur place, sont d'excellentes aubaines pour la classe privilégiée de la capitale et des petits centres, qu'elles dispensent de vivre sur son fonds et à laquelle, par surcroît, elles assurent la facilité de caser les fils, les frères, les neveux.

L'ancien gouvernement du Valais tenait à la fois de la forme aristocratique et de la forme démocratique. Ne pouvant, en raison des pouvoirs du prince-évêque, s'instituer sur le plan de la démocratie pure, comme les petits états de la Suisse primitive, (où le pouvoir législatif est entre les mains de l'assemblée de tous les citoyens), le peuple valaisan possédait, depuis de nombreux siècles, une assemblée représentative de 52 membres. C'est dans ce pays que prit d'ailleurs naissance le principe du *referendum*, ce droit de veto législatif conféré au peuple, qui depuis a fait fortune en Suisse (1).

Cette ancienne assemblée, appelée *diète*, était composée des députés des sept dixains du Haut Valais nommés tantôt par le peuple, tantôt par le conseil de dixain, selon les institutions in-

(1) « En Valais, le referendum est combiné avec les formes du gouvernement représentatif introduites dans la constitution de 1839; il y constitue donc une anomalie, une exception dans l'ensemble de cette constitution. C'est un acte de fédéralisme qu'on n'a pas osé enlever au peuple encore attaché à cet exercice local de sa souveraineté par des habitudes séculaires. » — A.-E. Cherbuliez, *De la Démocratie en Suisse.*

térieures de ces minuscules démocraties. Elle comptait encore les députés du clergé. Après la Révolution et le régime de l'Empire français, cette représentation du clergé se réduisit à la présence de l'évêque, lequel disposait de quatre voix, c'est-à-dire que son vote équivalait à celui d'un dixain. De même la présidence qui, sous l'ancien régime, était réservée à l'évêque passa, sous la constitution de 1815, aux mains du grand bailli, lequel présidait en même temps le pouvoir exécutif. Le Bas-Valais, administré jusqu'en 1799 par des gouverneurs du Haut, acquit, dès cette date, l'égalité des droits.

Ainsi, de la base au sommet, tout est fédératif : le canton lui-même est formé de petites républiques, à leur tour divisées en communes à peu près souveraines.

Dans l'ordre constitutionnel modifié par les nouvelles dispositions de 1839 et de 1875, quelques rouages ont changé de nom et de place, mais leur rôle et surtout leur nombre se sont scrupuleusement conservés jusqu'à ce jour.

De nombreuses incompatibilités ont été proclamées en 1875, mais ce progrès apparent dans le sens démocratique, est lui-même un effet de la tendance à considérer le pouvoir comme un gâteau dont chacun convoite une part grande ou petite, une tranche, une parcelle, une miette. Si de plus nombreuses coupes sombres n'ont pas été entreprises dans cette forêt des compatibilités et si l'on s'est à peu près contenté de mettre fin à la prise de possession d'un conseil municipal par une même famille, par un père et sa nichée de fils, c'est qu'en raison de la dureté des temps, le maître n'est plus en mesure de délaisser ses affaires propres pour *une seule fonction* peu rétribuée. L'instinct des clans n'est neutralisé que par les nécessités de l'époque où nous vivons.

Cette diffusion de l'autorité de l'État entre des mains innombrables n'est évidemment pas faite, surtout dans une démocratie pauvre, pour accentuer le relief du gouvernement auquel, d'une part, la commune a déjà ôté par en bas une forte partie des attributions qui devraient logiquement lui incomber et auquel, d'autre part, le pouvoir de la Confédération suisse enlève encore

peu à peu, par en haut, ce que la constitution particulière du canton lui a jusqu'ici garanti.

Par une autre conséquence du même mouvement de transformation, la part d'autorité ainsi émiettée entre d'innombrables favoris de l'État arrive à se dissoudre, à se fondre, puis à s'évaporer. Et la préoccupation que le gouvernement met à vouloir la conserver n'arrive qu'à précipiter cette dissolution. A quelle force a-t-il recours pour étayer ce vaste mécanisme de sa puissance réduite? A celle qu'il compte tirer d'un appel nouveau à l'appétit des clans, et c'est bien pourquoi, depuis vingt-cinq ans surtout, il s'applique à dédoubler le bénéfice de certains postes administratifs afin de satisfaire un plus grand nombre de serviteurs. En 1876, deux amis étant en compétition pour le poste d'officier de l'état civil dans une importante commune, l'un prie l'autre de ne pas s'opposer à sa nomination, s'engageant au préalable à le récompenser et à lui abandonner, en échange du titre, la direction du bureau et les honoraires. En 1881, le receveur du district d'Entremont étant décédé, son successeur obtient le poste à cette condition que, bien que seul titulaire, il se résignera à partager son arrondissement avec un autre. Plus tard, deux favoris de l'État se trouvent en présence pour un poste de conservateur des hypothèques; le pouvoir cantonal en nomme un et le charge en même temps d'utiliser les services de son rival à des conditions fixées. Malheureusement la rivalité est trop chaude encore, des contestations surgissent, l'arbitrage de l'État serait légitime et nécessaire; mais l'État recule précisément devant l'idée de faire un simple mécontent; un procès s'ensuit et c'est le titulaire régulièrement nommé qui est tenu de payer une indemnité à l'autre.

Ainsi, de même que nous avons vu ces populations pauvres partager tous leurs biens à l'infini — ce qui est la forme de propriété individuelle la plus voisine de la communauté — de même nous voyons l'État issu de ces mêmes populations diviser et subdiviser ses protections de manière à ne mécontenter personne. Par ce procédé, on ne se fait pas de serviteurs d'un dévouement absolu, mais on ne se fait pas non plus d'adversaires

trop violents, et c'est à peu près ce qu'il faut à un pouvoir comprimé entre l'autonomie des communes qui est à sa base et la lourde pesée centralisatrice de la Confédération.

De la sorte, pareil à ces vieilles plantes grimpantes qui vont se développant sans se fortifier, le vaste régime officiel du clan, de la commune, de l'État et de son administration continue de s'élargir, jusqu'à envelopper dans son réseau l'initiative des individus et des groupements privés. Cette œuvre, peut-être en quelque mesure non préméditée, est d'autant plus redoutable dans ses effets qu'ici le fonctionnaire n'est fonctionnaire qu'à demi, que — sauf peut-être à Sion — il ne peut former une caste distincte. Il pénètre donc la race entière en lui inoculant, si l'on peut dire, la virus du dédain à l'endroit des métiers manuels et des professions techniques. Il n'est pas jusqu'au plus humble, au plus pauvre de biens ou d'esprit qui, par voie de parenté, de domestication ou d'asservissement pécuniaire, ne représente au moins une feuille de ce branchage touffu. Abstraction faite de quelques rares individus que leur position contraint à plier sous le labeur sans rêver d'autre gloire que l'avenir de leurs enfants, il est permis de dire que tout Valaisan, même émigré, est directement attaché au pouvoir. Car il faut observer que le « pouvoir » n'est pas tout entier formé des gens momentanément investis de fonctions, et qu'il embrigade aussi ceux qui le convoitent pour eux ou les leurs, comme ceux qui, après en avoir été exclus, portent son empreinte à travers le monde.

A l'heure actuelle, la députation au Grand Conseil du Valais est composée d'un député par mille âmes de population, soit de 115 membres. Malgré cet effectif considérable, chacun de ces représentants est doublé d'un suppléant qu'il peut éventuellement requérir de se rendre à l'assemblée en son lieu et place — quitte à y voter le contraire de ce que le titulaire eût prétendu voter. Il existe dans le canton des districts de 4 à 5.000 âmes au plus; or chacun a encore son préfet ni plus ni moins qu'un grand département français et, comme si ce n'était pas encore assez, il doit être renforcé d'un substitut éventuel auquel l'usage a conféré le titre de sous-préfet! Ajoutons que chaque district

est pourvu d'un tribunal correctionnel et criminel avec substituts, procureurs, huissiers, ni plus ni moins que les imperceptibles seigneuries de l'ancien régime : telle celle de la petite vallée de Géren, aujourd'hui presque inhabitée, qui n'en eut pas moins, jusqu'à la chute de l'ancien régime, son tribunal, son bailli et sa potence.

Pour découvrir un peuple si parfaitement enchâssé, si profondément serti, il faudrait, de nos jours, aller bien loin. Et encore, serions-nous vraiment sûrs d'en trouver un qui puisse nous rappeler aussi fidèlement que lui ces tableaux de miniaturistes où, voilés par la patine des ans, les mérites de l'œuvre se détachent à peine, indistincts et vagues au milieu de l'éclat tapageur d'un cadre démesuré ?

Le Valais ne dispose d'aucune fortune publique notable. L'invasion française en 1799, les guerres civiles qui se sont pour ainsi dire succédé jusqu'en 1850, le krack de la Banque cantonale en 1871, l'ont sans cesse maintenu acculé à la ruine. En dépit des efforts prodigieux que lui imposa ce dernier désastre, le gouvernement a dû s'arranger coûte que coûte pour ne pas accroître sensiblement les charges du contribuable ; car, par un phénomène d'inconséquence fréquent dans les démocraties, le suffrage populaire ne désavoua pas les hommes, mais préféra rejeter en bloc une proposition qui tendait au relèvement de l'impôt.

Les dépenses de l'État sont d'ailleurs modestes. Aucun canton suisse de plus de 100.000 âmes ne dépense aussi peu, dit M. Jules Repond, dans la *Gazette de Lausanne*. Toutefois, si sagement administrées que semblent être aujourd'hui les finances de l'État, nous ne devons pas oublier que les communes, par ce qu'elles entreprennent spontanément et par les subsides qu'elles oublient de solliciter afin de rester maîtresses, allègent dans une mesure considérable les charges du gouvernement. D'autre part, la grande majorité des fonctionnaires ont su jusqu'à ce jour, sans précisément mépriser les honoraires, se nourrir à demi d'honneurs. L'exemple leur était donné de haut ; jusqu'à ces dernières années, un membre du

gouvernement cantonal émargeait au budget pour l'humble somme de 2.500 francs. Il faut bien dire que les représentants de familles sûres de leurs revenus fonciers étaient seuls appelés à de telles dignités; mais, quoi qu'il en soit, l'heure est proche où, sinon pour les chefs, du moins pour les soldats du fonctionnarisme, l'éclat des titres officiels ne suffira plus. Même dans le Valais, les temps amènent de nouvelles exigences.

Autrefois, l'occasion de toute dépense faisant presque défaut, l'homme lettré, invariablement prêtre ou juriste, était partout chez lui, et, quoi qu'il fît, nul n'entreprenait de contester son honorabilité ou ses mérites. De la sorte toute obole passait dans son coffre éternellement clos aux dépenses. Il ne saurait plus en être ainsi. Sans doute, nous avons vu plus haut comment certaine famille Z... parvient à prospérer en cumulant une foule de petites attributions; seulement, cette supériorité, elle la tient de l'inimitable stoïcisme qu'elle déploie à se cantonner dans toutes les pratiques d'autrefois, de sa persévérance à ignorer que sa propre génération a créé des cabarets, de son exil volontaire loin de l'agitation des temps présents, de sa constance docile à fuir des honneurs qui, même insignifiants, cachent toujours des sources imprévues de frais. Elle la maintient surtout, cette supériorité unique, en conservant, malgré cent petites sujétions personnelles, cette indépendance collective qui assure son autonomie sociale. En un mot c'est, appliquée à la famille, la même incompressibilité que les habitants de Sarreyer appliquent au clan local.

Par la fantaisie qu'un homme met à conquérir la plus modeste des places, il rompt immédiatement ce bel équilibre, puisque, en raison de la modicité des traitements, il n'a que le choix ou de négliger ses intérêts directs ou de s'acquitter à demi de la tâche publique. Qu'il ait tout d'abord entrevu dans cette distinction convoitée un appui, un expédient, le salut final ou la simple gloriole, invariablement il vient se heurter à un miroir d'alouettes que tant d'autres ont déjà effleuré, et, comme les autres, il épuise ses forces au point de ne pouvoir rien rapporter au nid.

C'est ainsi qu'une fois de plus les habiles, les quelques légistes dont c'est là le rôle, recueillent tout pour eux-mêmes ou pour de nouvelles dupes et emportent ces débris dans leur étrange ruche syndicale du haut de laquelle on tient l'œil ouvert sur toutes les transactions, flairant les affaires bonnes ou mauvaises, exerçant une police mutuelle, et butinant de tous les côtés.

Presque tous les districts envoient encore au Grand Conseil une députation formée de curiales ou tout au moins dirigée par un ou deux légistes influents qui absorbent les discussions et font silence sur les propositions émanées des députés techniciens ou médecins, de manière que toute sélection se fasse à leur profit. C'est ainsi que, sur soixante représentants que le peuple valaisan a envoyés à l'Assemblée fédérale depuis 1850, c'est tout au plus si l'on en trouve deux d'étrangers à la carrière juridique. Au moins les sept membres actuels sont des légistes. Et, ce qui frappe particulièrement, c'est que toutes les fois que, par extraordinaire, il est arrivé aux assemblées préparatoires ou aux comités électoraux de proposer ou de porter en liste un commerçant, un industriel, un technicien ou un homme de science, la masse des meneurs, ou, à défaut, celle des électeurs, a corrigé de telles dispositions. Car le paysan, plus attaché à la routine que ses chefs eux-mêmes, dédaigne avec hauteur l'homme instruit qui n'interprète pas le code.

Mais, dans ce domaine de la répartition des charges électorales et des fonctions, il nous reste à tenir compte d'un phénomène particulier à la Suisse et à ses sociétés de formation fédérative.

Loin de nous toute pensée de blâmer quoi que ce soit, attendu que ces peuples-là savent mieux que les autres quelles institutions leurs conviennent; toutefois de quelque manière qu'ils la veuillent juger, chacun conviendra que la représentation proportionnelle est l'attestation de l'idée qu'un peuple à base de clan se fait de l'existence et de l'exercice du pouvoir.

Je vais me servir d'une figure plutôt vieillotte et triviale, mais c'est à dessein, car il n'en existe pas de plus simple. Le

pouvoir étant généralement considéré comme un gâteau, celui qui a été poussé assez près pour mettre la main sur une grosse part a la charge de répartir les bouchées à ceux qui sont derrière lui, lesquels, à leur tour, en distribueront les miettes. Durant ce temps, il va de soi que les mécontents et les groupes sacrifiés grognent et boudent.

C'est dans le but de calmer ces derniers, de plus en plus nombreux à mesure que se propagent l'instruction moyenne et ce qu'on nomme l'éducation civique, que l'on en est venu à préconiser en différents cantons certain régime électoral où, par le moyen de calculs complexes, tout parti organisé selon des règles officielles se fait attribuer une représentation parlementaire proportionnée à l'effectif de son armée d'électeurs.

Quoique cette réforme électorale n'ait pas pénétré dans toutes les parties de la Suisse, bien rares sont les cantons qui n'aient songé à des combinaisons moyennant lesquelles la majorité abandonne bénévolement à l'opposition un ou plusieurs sièges. C'est en vertu de ce correctif dit « représentation des minorités », que le gouvernement fédéral, issu des suffrages d'une majorité radicale, renferme un membre conservateur catholique. De tels arrangements ont les conséquences les plus diverses, les unes excellentes, d'autres plutôt regrettables. En Valais, l'accession d'un libéral dans un gouvernement cantonal essentiellement catholique et conservateur a eu pour effet particulier d'apaiser tous les ressentiments de l'opposition.

Ce phénomène n'a évidemment rien de regrettable en soi, et, si nous le signalons en passant, c'est à titre de simple constatation. Toutefois il pourrait bien, dans un corps où n'existe aucun tiers parti organisé, aboutir au mal qu'il prétend écarter et supprimer ce contrôle d'une faction sur l'autre qui semble être, si l'on peut dire, la moelle épinière d'une bonne démocratie. Et du reste, quels que soient les avantages de ce mode de scrutin, il n'en demeurerait pas moins évident qu'une faction minoritaire n'en accepterait jamais le principe sans la vision d'un bénéfice direct. Or, étant donné, comme nous l'avons vu, que l'ancien État, affaibli en bas par la commune jalouse de conserver son

autonomie, en haut par la puissance croissante du nouvel État — la Confédération — n'a plus guère d'autre prérogative que de décerner des fonctions et des places, un parti minoritaire a beau entrer au festin en faisant les gros yeux, il est généralement trop bien élevé pour ne pas se montrer correct envers l'amphitryon. En sorte que ses impatiences s'apaisent graduellement avec sa faim. Sans doute, comme on n'est qu'un ou deux pour recevoir, on risque de laisser derrière soi des mécontents, mais on tâche de se serrer pour laisser un peu de place aux plus bruyants, et les isolés, privés de porte-parole, cessent peu à peu d'entrer en ligne de compte.

III. — LA CONFÉDÉRATION SUISSE.

A qui n'est-il jamais arrivé de comparer les fonctions de l'autorité à celle de l'ossature soutenant les parties du corps humain? Eh bien! voici un pays où elle préférera à ce rôle solide et normal celui d'un régime artériel dont les vaisseaux infinis portent la chaleur, la souplesse et la sensation au plus profond des chairs et jusqu'à fleur de peau. Il n'est pas une humble parcelle de l'être qui ne se sente réchauffée au contact d'une de ses multiples veines et il doit par conséquent sauter aux yeux qu'un peuple si puissamment encadré se montrera adversaire résolu de l'intervention d'un pouvoir plus éloigné qui ne saurait que simplifier, contrôler, surveiller, en attendant de tout absorber.

Dans les autres régions de la Suisse, l'opinion est assez volontiers portée à conclure que le clergé est l'unique artisan de l'opposition systématique vouée par le peuple du Valais, depuis cinquante ans, à toute immixtion du pouvoir fédéral dans les domaines communaux et cantonaux. C'est là une conclusion prématurée. Avec la fièvre qui le dévore de conquérir la moindre parcelle du pouvoir, le Valaisan n'a nullement besoin de son clergé pour tenir en défiance cet arbitre intempestif qui a

supprimé les cours militaires cantonaux, absorbé les services postaux, réduit la compétence des juges de paix, bouleversé le champ de Cocagne où les curiales cultivaient si joyeusement la fructueuse poursuite pour dettes. La preuve qu'il existe là-dessous des agents indépendants de l'influence du clergé, c'est que, lors de l'acceptation de cette dernière loi, la plupart des partisans de la Confédération, dans le Valais, la rejetèrent.

Que le clergé valaisan, souvent guidé par de remarquables administrateurs auxquels leur extraction plébéienne n'eût, certes, jamais permis de se distinguer dans la vie profane, déploie une habileté rare à tirer parti des clans, des communes et de l'État, rien n'est plus évident, quoique, en somme, il ne fasse là que ce que font tous les états-majors religieux du monde et tous les autres corps sociaux organisés. Le clergé ne se dissimule pas que la Confédération, dont la main s'exerce à tenir la balance entre protestants et catholiques, pourrait, sitôt maîtresse de l'instruction dans les cantons, être tentée de réduire l'influence dont le prêtre jouit dans le Valais. Il ne se dissimule pas davantage qu'il doit sa puissance à sa situation parfaitement autonome, à côté du pouvoir civil, situation qui lui permet de fonctionner isolément, actionné par le simple jeu de sa discipline et de sa persévérance.

Durant ce temps, ces mêmes pouvoirs civils, qui affectionnent aisément une inertie peu compromettante, s'ingénient de plus en plus à charger le clergé de la responsabilité de leurs propres fautes; et ce clergé, indépendant du suffrage populaire, ne redoute pas de les endosser. Bien au contraire, pour des gens habiles, le rôle de bouc émissaire est parfois agréable à jouer. Le clergé valaisan, en subissant le reproche de faire résistance aux progrès matériels, se hâte de se réhabiliter d'autre part en prenant certaines initiatives que l'État et la commune ne prennent pas, comme en matière d'assistance, d'enseignement professionnel, d'hospitalisation, de surveillance scolaire. Bref, il réduit l'État au rôle de chef honoraire de son armée de fonctionnaires, de protégés et d'élus, tandis

que lui, clergé, s'en adjuge le commandement effectif (1).

On distingue ainsi que, s'il est le facteur le plus apparent de la résistance à la poussée centralisatrice de la Confédération, il l'est surtout à la façon d'un levier, inutile sans force impulsive et sans point d'appui. Ce point d'appui, il le trouve dans la politique tâtonnante des pouvoirs constitutionnels qui n'entreprennent rien sans lui, et cette force impulsive est dans la tradition historique de ces mêmes pouvoirs. En effet, le haut pouvoir civil, en considérant comme autant de fiefs ou de patrimoines les principales charges et fonctions de l'État, en les transférant du père au fils et de l'oncle au neveu jusqu'à travers le XIXe siècle, a, pour ainsi dire, consacré le maintien d'un *statu quo* dont le clergé a su patiemment s'instituer gardien.

Tant que l'ancien régime et l'absence d'opposition dans les rangs du peuple laissaient la direction du pays aux trois grandes influences religieuses de l'Évêché, de l'Abbaye de Saint-Maurice et du Grand Saint-Bernard, l'élément civil pouvait encore s'octroyer un rôle de quatrième pouvoir. Mais, depuis que les rivalités entre ces trois dominations se sont effacées sous la chute de leur principale puissance matérielle, on les a vues se pénétrer et se confondre en une force centrale et unique.

Pour qu'un changement fût possible à tout cela, il faudrait (comme à Fribourg) un gouvernement outillé pour *se faire servir par le clergé* au lieu de *le servir*. Mais qui donc l'entreprendrait?

Si nombreuse que soit en effet l'armée des hommes titrés de l'ordre profane, elle constitue décidément une force trop décentralisée, trop éparpillée pour offrir un point solide, un centre quelconque de résistance. Et, même au cas où les cadres de l'armée changeraient, tout demeurerait en l'état; car, entre tant de clans directeurs, l'inspiration, le mot d'ordre ne cesseront d'appartenir au moins mobile, au plus homogène, au seul véri-

(1) L'auteur de ces intéressants articles sur la société valaisane ne nous en voudra pas si, dans une étude si documentée et si nourrie de faits peu observés jusqu'à ce jour, nous croyons devoir lui laisser la pleine et entière responsabilité de ses assertions. (N. D. L. R.)

tablement organisé. En sorte que, sans l'intervention imprévue de quelque coup de main ou d'une force extérieure, cette vaste pyramide officielle à base de clan garderait à son sommet la mitre épiscopale, emblème de son passé historique. Sans doute plusieurs mouvements se sont produits déjà qui ont réussi plus ou moins à ternir l'emblème et les éléments de cette autorité : l'évêque a perdu son titre de prince, il ne vote plus à la diète, mais son autorité semble s'être unifiée en cessant d'être effective. On badine sur l'évêque... d'accord, mais en jetant un œil de convoitise sur le siège épiscopal... Que voulez-vous! il est donné à tout le monde d'avoir des parents, et l'on ne sait ce qui peut advenir.

Cette pyramide officielle, la simple chute de telle ou de telle pierre suffirait peut-être à la faire chavirer tout entière, mais c'est pour cette raison qu'elle ne se produira pas, attendu que le Valais-République s'est volontairement frappé au coin de la féodalité militaire et religieuse. Partisans et adversaires du *statu quo ante* n'ont été que des concurrents à une même tâche : garder le plus possible de l'état antérieur, les premiers pour des motifs évidents, les seconds pour montrer qu'ils ne voulaient rien « bouleverser ».

Cela ne saurait se modifier ou transformer, nous le répétons, que par un violent coup de main, qui n'est fort heureusement pas à craindre parce qu'inutile, ou sous l'action d'une force extérieure.

Or, cette force, on la voit depuis longtemps approcher comme la lame, renouvelée et persistante, du flux unificateur des sociétés actuelles; déjà elle a produit maint effet partiel, et si elle ne renverse pas l'édifice sous sa poussée, elle finira par le submerger lentement. Cet élément, dont la puissance envahissante n'aurait pas même de prétexte sans la marche décidément trop routinière d'un certain nombre des petits états au-dessus desquels s'étend son pouvoir, c'est la *Confédération suisse*.

(*A suivre.*)

Louis Courthion.

LA "HOUSING QUESTION" A LONDRES

I

COMMENT SE POSE, POUR L'OUVRIER PAUVRE, LE PROBLÈME DU LOGEMENT

La question des logements ouvriers, surtout en ce qui concerne les besogneux, les indigents et les pauvres, la *Housing Question* — c'est le terme consacré — préoccupe vivement nos voisins d'outre-Manche, et les tentatives des pouvoirs publics, comme les essais de l'initiative privée, pour remédier à un triste état de choses, ont donné lieu (en particulier dans la métropole de l'Angleterre, où le problème est fort complexe), à des solutions élégantes et pratiques, à des combinaisons philanthropiques et financières, qui méritent d'être exposées.

Mais avant d'entreprendre l'énumération descriptive de ces intéressantes expériences, il convient, pour mieux en faire saisir la portée sociale, d'ouvrir certains horizons au lecteur.

1. — SIGNIFICATION ANGLAISE DU MOT « POVERTY ».

Il faut s'entendre tout d'abord sur la signification anglaise du mot *poverty* (pauvreté). Ce terme ne s'applique pas seulement à la classe la plus malheureuse, celle des mendiants et des vagabonds ; mais, d'une façon très générale, à l'ensemble des ouvriers besogneux, qui, sans initiative, sans prévoyance, soit par l'irrégularité de leur travail, soit par l'insuffisance de leurs salaires, soit en raison des lourdes charges de famille dont ils sont acca-

blés, ne peuvent atteindre au minimum de confort indispensable à tout être civilisé.

C'est au livre si documenté de M. Charles Booth : *Labour and life of the people*, qu'il faut recourir pour avoir l'exacte notion de la pauvreté londonnienne.

Son enquête a porté sur neuf districts et sur une population de 891.539 ouvriers, parmi lesquels 316.000, ou environ 35 %, gagnent moins de 21 shillings par semaine et sont considérés par lui comme indigents, comme *poors*.

M. Booth répartit ces 35 % en quatre classes :

A. — Dans la première il range, évaluant leur effectif à 11.000 (1,5 %), ces déshérités — mendiants vagabonds, chapardeurs — qui vivent en marge de la société, échappent à tous les contrôles, et relèvent le plus ordinairement de l'hôpital ou de la prison.

B. — La seconde classe est affectée par lui aux malheureux que des perturbations dans les phases de l'existence ont accablés : naufragés de la vie, déclassés de toute sorte, qu'une formation antérieure rend incapables d'adaptation nouvelle, veuves ou femmes abandonnées traînant après elles leur progéniture, etc., etc. Un travail des plus irréguliers, des plus incertains, parfois des plus bizarres, rapporte à peine aux favorisés d'entre eux 18 shillings par semaine. Le contingent de ces malheureux est d'environ 100.000 (11,5 %).

Ces deux classes *A* et *B* comprennent ce que l'on est convenu d'appeler les *very poor* (les très pauvres).

C. — Les 75.000 individus (8 %) qui forment l'effectif de la troisième classe subsistent grâce à des gains *intermittents* qui oscillent entre 18 et 21 shillings. Ces ouvriers, ordinairement peu adroits et sans aucune instruction technique, travaillent quand ils peuvent et où ils peuvent. Ils souffrent des irrégularités d'emploi plus encore que de la médiocrité des salaires.

D. — La quatrième classe enfin, qui est d'ailleurs la plus nombreuse (129.000, c'est-à-dire 14,5 %) comprend les ouvriers dont les salaires sont réguliers, mais ne dépassent pas 21 shil-

lings : ouvriers travaillant aux docks, porteurs des halles, commissionnaires, camionneurs, etc.

D'autres observateurs, dont les enquêtes ont porté sur les mêmes districts, élargissant encore ce cadre des indigents, voudraient y faire entrer les 377.000 ouvriers dont le salaire varie entre 21 et 30 shillings par semaine; ces salaires, à peine suffisants, disent-ils, offrent tout au plus à l'ouvrier un état d'équilibre instable que le moindre événement imprévu, la moindre perturbation — naissance d'enfant, maladie, accident, chômage — peut détruire. Si l'on acceptait cette évaluation, discutable peut-être à certains points de vue, l'effectif des individus *qualifiés pauvres* atteindrait le chiffre énorme de 77 %.

Une remarque s'impose ici : ces salaires maxima de 30, 21 et 18 shillings (1), considérés dans leur valeur absolue et traduits en monnaie française, semblent à première vue assez élevés; en réalité, ils ne représentent même pas, quant aux achats que l'on peut faire, la valeur marchande qu'auraient en France des salaires de 30, 21 ou 18 francs. Cette valeur toute relative des salaires étant en rapport inverse des prix d'achat, lorsque l'on vérifie les budgets des classes laborieuses, on s'aperçoit que le véritable prolétaire, obligé de vivre dans le voisinage immédiat de son atelier, d'acheter au détail et de prendre à crédit, paye à Londres, plus cher qu'ailleurs, le droit d'être mal nourri et mal logé.

II. — LES CAUSES ET LES EFFETS DE L' « OVERCROWDING ».

Overcrowding! Ce mot, qui appartient à la terminologie de la *Housing Question,* fait image; il évoque l'idée d'agglomérations urbaines et d'entassements humains portés à leur comble. Les quartiers industriels de Londres, ceux de l'East-End surtout, offrent des exemples invraisemblables et navrants d'*overcrow-*

(1) Le shilling vaut en effet 1 fr. 25 centimes; mais sa division en 12 deniers (1 denier ou penny représente à peu près la valeur de notre pièce de 10 centimes) fait que le penny, considéré comme unité, est très souvent troqué contre un objet qui, en France, serait vendu un sou.

ding. Un cinquième de la population totale (900.000 âmes environ) s'entasse aujourd'hui encore et cohabite (1) pour ainsi dire contre toutes les règles de l'hygiène et de la morale.

Questionnez ces pauvres gens qui vivent ainsi dans une promiscuité des plus malsaines : ils vous diront que l'élévation des loyers, leur incessante augmentation, sont les causes directes d'une aussi triste situation, et, s'ils ajoutent quelque chose, ce seront des plaintes sur la rapacité des exploiteurs. En vérité, la question est autrement complexe. L'enchérissement des loyers et l'*overcrowding* sont deux faits connexes qui s'influencent évidemment l'un l'autre — la loi de l'offre et de la demande intervenant — mais qui ne peuvent valablement s'expliquer l'un par l'autre.

L'esprit humain, toujours à la recherche d'entités responsables, n'aime pas remonter trop loin dans l'enchaînement des causes, car il finit par se butter contre d'apparentes fatalités sociales dont il ne découvre les lois qu'*a posteriori*. L'évolution économique moderne semble précisément une de ces fatalités sociales et c'est à elle qu'il faut s'en prendre ici ; car la *modification trop brusque des conditions du travail* qui, en Angleterre, a suivi presque immédiatement l'invention de la machine à vapeur, et la *modification parallèle de l'état des lieux* qui s'est faite lorsque le régime du grand atelier urbain s'est substitué au régime préexistant des petits ateliers ruraux, en produisant une excessive centralisation humaine, devaient fatalement mener à l'*overcrowding* (2).

(1) Une enquête récente, menée par le Dr Murphy sur les instances du conseil de comté, a prouvé qu'il y avait encore présentement à Londres 3.000 personnes vivant à sept et 3000 vivant à cinq dans la même pièce.

(2) L'exploitation des logements donne lieu dans les quartiers ouvriers à un véritable *sweating*, plus redoutable encore que celui qui existe dans la fabrication. Les maisons se louent généralement en entier, mais le principal locataire se réserve le droit de les sous-louer en partie. C'est ce principal locataire qui, abusant de ce droit, devient réellement *sweater*. Supposons qu'une maison contienne 12 chambres et que son loyer s'élève à 20 shillings par semaine ; gardant par exemple deux chambres pour son usage personnel, ce *sweater* sous-louera chacune des dix autres au prix moyen de 3 shillings 6. Il réalisera de ce fait 30 shillings 6 au bout de la semaine et fera par conséquent 10 shillings 6 de bénéfice net tout en logeant naturellement pour rien. Cette situation est encore aggravée, on le comprend, lorsque ce

L'intervention indiscutable des conditions spéciales au *Lieu* et au *Travail* apparaît plus effectivement lorsque, sans insister ni sur la configuration topographique de Londres, ni sur l'historique de son évolution industrielle et commerciale, on souligne ce contraste frappant et significatif qui s'affirme de plus en plus entre la *City*, le *West-End* et l'*East-End*. Chacune de ces trois divisions que l'on oppose symboliquement entre elles, se spécialisent comme l'on sait dans une fonction déterminée. D'abord *La Cité* (*The City*), noyau primitif de la capitale devenu aujourd'hui à la fois son cœur et son cerveau pensant. Là, autour du Royal-Exchange, du Stock-Exchange, des banques et des différentes Bourses pour les grains, les charbons, etc., se pressent une multitude d'établissements financiers, et d' « offices » : agences représentatives, compagnies de toute espèce, comptoirs pour le commerce de gros, etc., etc. Là se font les marchés, se négocient les échanges. Là se concentrent enfin, pour se *traduire en affaires*, l'activité, les efforts de tout un monde. Puis c'est le *West-End* (Région Ouest) dont les quartiers brillants sont habités par la noblesse, la grosse bourgeoisie et la haute finance. Musées, théâtres, clubs, parcs et squares y voisinent avec les palais de la reine, les ministères, le parlement. Ce sont enfin, et comme opposition à cet ensemble luxueux, les quartiers ouvriers et pauvres de l'East-End (Région Est) avec leurs innombrables ateliers, leurs manufactures, usines, chantiers, docks et entrepôts, autour desquels se pressent, de façon chaotique, des milliers et des milliers de maisons malsaines, bondées, qui trop souvent sont d'infects, de malpropres bouges.

Cette zone, tout immense qu'elle paraisse, est en réalité restreinte et trop limitée pour le grand nombre de prolétaires qui sont obligés d'y vivre (1). Restreinte, elle l'est par l'empiè-

principal locataire est aussi un petit patron, un intermédiaire, un *contractor*, et qu'il loge d'office ses ouvriers.

(1) Ce nombre de prolétaires augmente toujours et toujours par le fait de l'immigration juive, qui, depuis 1850 et surtout depuis 1880, se fait dans des proportions très notables. Les Israélites russes, polonais, roumains, etc., persécutés sur le continent pour leur religion et pour leurs tendances sociales, viennent en masse se réfugier à Londres et l'agglomération déjà excessive de certains quartiers de l'*East-End*

tement continuel de *la Cité* qui, se développant toujours, transforme incessamment, pour le commerce et les affaires, des quartiers jusqu'ici réservés à l'habitation. Limitée, cette zone l'est aussi pratiquement, dans sa périphérie, par ce problème des distances qui, pour beaucoup, équivaut à une infranchissable barrière, car les trains ouvriers permettant d'habiter hors la ville, par conséquent dans de meilleures conditions, et que l'on multiplie tant et plus, ne s'adressent en réalité qu'à l'ouvrier *prospère* qui, seul, *peut* et *sait* en profiter.

Mais si, d'une part, l'accroissement de la population en multipliant les demandes, si, d'autre part, le défaut de terrain en diminuant la quantité des offres, devaient avoir comme conséquence une hausse exagérée dans le prix des loyers (1), l'intervention d'un autre facteur, essentiel en l'espèce, celui de la *propriété*, devait singulièrement rendre plus difficile la solution d'un tel problème.

Sans insister sur le système du *lease* (2) ou *leasehold* — vieille forme seigneuriale de la propriété foncière, ayant survécu aux nécessités qui l'avaient engendrée — il suffira de rappeler que ce système : 1° répartit inégalement la valeur des services échangés entre *land-owners* et *leaseholders*, l'un touchant purement et simplement des revenus, l'autre courant des risques, puisqu'il est obligé de construire et de sous-louer en songeant à l'amortissement d'un capital engagé; 2° qu'il n'intéresse propriétaires et locataires ni au bon aspect ni à la bonne tenue des habitations; 3° qu'il les engage, par contre, à construire dans les plus mauvaises conditions, et au meilleur marché possible.

augmente encore, les Juifs nouvellement débarqués tenant à s'installer dans le voisinage immédiat de leurs coreligionnaires.

(1) On compte aujourd'hui qu'un ouvrier gagnant 25 shillings par semaine, s'il a femme et enfants, est obligé, pour avoir deux chambres dans l'East-End, de payer au moins 6 shillings, ce qui est presque le quart de son salaire.

(2) La plupart des maisons sont en effet construites sur des terrains loués en *leasehold*, c'est-à-dire avec *bail emphytéotique*. Le *land-owner* ou propriétaire foncier loue son terrain pour 99 ans, pour 80 ans ou pour « trois vies » à un *leaseholder* qui se charge de construire et généralement de sous-louer. A l'expiration du bail, toutes les constructions établies sur le terrain reviennent de droit au propriétaire foncier; elles doivent même être remises à neuf avant d'être livrées.

En résumé, les servitudes qui s'attachent à la propriété bâtie paralysent de façon notable tous les efforts que l'on tente pour assainir, sinon embellir les quartiers ouvriers, tout en prolongeant presque indéfiniment une situation des plus précaires.

Nous avons ainsi un aperçu des causes de l'*overcrowding*. Quant aux effets qui résultent d'un tel encombrement, ils sont faciles à démêler.

Quelques heures de promenade dans le *slumland* (1) londonnien suffisent à édifier le moins prévenu des enquêteurs. Il faudrait un « Maître réaliste » pour objectiver l'inimaginable gueuserie de ces quartiers pauvres, ruches bourdonnantes de labeur, mais si mal ordonnées, où tant d'abeilles surmenées vivent une vie déplorablement niaise, malgré, peut-être même à cause des services qu'elles rendent à la communauté.

Cet encombrement inouï engendre, on s'en doute, des foyers d'infection permanents, et lorsque une épidémie éclate (la variole qui vient de sévir actuellement à Londres avec une rare intensité, confirme une fois de plus ces dires), elle se propage avec une effroyable rapidité dans tout ce milieu. — D'autre part, les victimes de la mortalité infantile et de la folie atteignent un chiffre trop éloquent. — Enfin, la dégénérescence, sous toutes ses formes, résume et symptomatise un déplorable état de choses qu'il semble urgent de transformer au plus tôt.

Et que devient, dans ce département des pauvres, le *home*, le *sweet-home* cher aux Anglo-Saxons? La vie de famille existe à peine au milieu de ces *slums*. Le foyer n'est point. *Public-houses* (2) et *gin-palaces*, avec leur faux confort, remplacent tout cela et vendent au comptant des poisons qui réchauffent, qui hallucinent. L'alcoolisme, voilà l'immédiate conséquence de l'*overcrowding*, l'alcoolisme avec son cortège de maux trop connus et ses funestes répercussions.

(1) Le mot *slum* répond à peu près au sens du mot *bouge* en français. — On donne volontiers, en Angleterre, cette qualification de *slumland*, ou *pays des bouges*, à l'ensemble de ces bâtisses décrépites, mal éclairées, mal ventilées, mal drainées, qui s'épaulent en masses compactes et que l'on subdivise en une multitude de logements étroits et insalubres.

(2) Les cabarets.

Les états moraux provoqués par cette situation anormale sont d'autant plus déplorables que l'église, l'école, les divers *settlements sociaux* même n'ont qu'une prise minime sur l'ouvrier pauvre, dont l'isolement social (1) est des plus complets au milieu de la confusion régnante, et qui, par cela même, n'est en mesure ni de comprendre, ni d'utiliser les avantages offerts par les groupements : le syndicat, l'association.

III. — L'INTERVENTION PHILANTHROPIQUE EN ANGLETERRE.

M. de Rousiers dans son ouvrage : *La question ouvrière en Angleterre*, a fait remarquer combien les institutions purement charitables étaient rares chez nos voisins d'outre-Manche (2). Le génie pratique des Anglo-Saxons répugne, en effet, à l'idée d'obligations gratuites et le *self-help*, ce pivot de leur activité, ne les incline guère aux pitiés d'ailleurs maladroites qui, par *charité mal entendue*, aggravent trop souvent la situation des indigents, en contribuant à leur déchéance physique et morale.

L'aumône pure et simple, c'est-à-dire le fait de donner à un

(1) L'ouvrier londonnien, en particulier l'ouvrier de l'East-End, s'il n'est pas inférieur comme intelligence à l'ouvrier du nord de l'Angleterre, lui est inférieur comme énergie intellectuelle et morale. La matière première est la même, mais les conditions du lieu, en isolant chaque ouvrier du groupe auquel il appartient, lui enlève la conscience de la fonction sociale qu'il remplit. Dans les autres villes, plus spécialisées comme manufactures, les ouvriers appartenant au même corps de métier voisinent davantage. A Londres, dans une même rue, chaque maison, chaque logement, chaque chambre recelle des types différents qui ne sympathisent guère. Ceci explique aussi pourquoi la coopération est relativement faible à Londres et pourquoi les Trade-Unions sont en minorité dans la capitale de l'Angleterre (seuls les mécaniciens et les dockers sont solidement organisés).

L'ouvrier de l'est londonnien est d'ailleurs *clever and quick* (adroit et prompt) ; mais, son travail fait, il cherche un amusement immédiat et irréfléchi. Intelligent, il ne pense pas, et son initiative est très atténuée : il ne tend pas à s'élever, le moindre accident ou revers l'abat.

(2) « En Angleterre, on est généralement dur à l'incapable, à l'indigent. Il a fallu que la loi organisât l'assistance obligatoire des pauvres longtemps avant que la nécessité de cet organisme administratif fût reconnu dans les autres pays d'Europe, parce que la charité privée était notoirement insuffisante. Par contre, l'initiative privée seconde volontiers tout effort énergique. Elle est toujours prête à faire sortir des situations inférieures quiconque en parait capable. »

pauvre sans lui rien demander en retour, paraît là-bas chose anormale et dangereuse. Inciter à la mendicité travail de simple récolte; s'il en fût, n'est-ce pas, en somme, prolonger la plus lamentable des méprises; n'est-ce pas atténuer encore chez les malheureux le peu de conscience, le peu d'individualité, le peu de responsabilité qui leur restent; n'est-ce pas tarir en eux, la source de toute initiative, de toute énergie?

Une philanthropie judicieuse et avisée s'imposait donc presque d'elle-même dans cette contrée du *business* à outrance, où la pauvreté n'est plus seulement un symptôme attristant de désorganisation que l'on peut aisément *masquer*, mais un véritable et menaçant danger social, contre lequel il importe *de se défendre*. Les idées philanthropiques se sont surtout précisées en ce qui concerne la *Housing Question* et, comme nous le verrons dans un prochain article, elles ont fortement influencé toutes les tentatives qui ont été faites soit par l'initiative privée, soit par les pouvoirs publics, pour remédier à une situation si tristement précaire.

Loin de décourager, d'annihiler l'esprit d'initiative par l'aumône gratuite, la philanthropie anglaise s'efforce avant tout, dans ses interventions, de sauvegarder chez les plus humbles « la dignité humaine », ce *self-respect*, corollaire digne et obligé du *self-help*.

C'est d'une part en ménageant les susceptibilités de l'humble, d'autre part en exigeant de lui un *paiement compensateur* des services rendus, que l'on développe ce sentiment admirable du *self-respect* qui se traduit par l'indépendance morale et rend l'ouvrier consciencieux de son rôle nécessaire dans la société organisée.

Ces vues psychologiquement justes — peu importe d'ailleurs qu'elles aient été formulées après coup pour motiver l'action égoïste mais légitime d'une société qui, en désirant le bien-être physique de ses membres subalternes, cherche surtout à se prémunir efficacement — sont de réels adjuvants pour l'ascencion des classes pauvres; elles se traduisent par les constatations suivantes que l'observation, l'expérience, appuient et confirment :

1° C'est seulement après avoir procuré aux classes pauvres des conditions matérielles convenables, que l'on pourra songer à les moraliser avec succès.

2° L'*overcrowding* étant une cause physiquement, intellectuellement et moralement déprimante, il faut, coûte que coûte, déblayer les quartiers malsains et construire en lieu et place des maisons salubres et confortables.

3° Il est à désirer que des combinaisons financières ou philanthropiques, mises en œuvre aussi bien par l'initiative privée que par les pouvoirs publics, puissent, à tous les prolétaires, procurer un réel bien-être et cela au plus juste prix.

4° Il est à souhaiter également que chaque famille ait son « home » distinct, que chaque célibataire possède une chambre en propre ou au moins un « cubicle » (cellule, cabine à coucher) : ceci afin d'entretenir, de développer la fierté naturelle et la dignité humaine chez les individus.

5° L'*Assistance* bien comprise qui, *discrètement*, aide et encourage les pauvres, soit en leur procurant du travail, soit en les logeant dans les meilleures conditions possibles et à prix très modérés (comités d'apprentissage, sociétés philanthropiques pour le logement, work-houses...), se montre, dans le domaine que nous envisageons, supérieure à la *bienfaisance* proprement dite qui *opère gratuitement*.

Ces diverses considérations s'illustrent d'exemples que nous exposerons par la suite aux lecteurs de la *Science sociale*. Il convient en effet, après avoir examiné comment et pourquoi se pose la *Housing Question*, de passer en revue les solutions plus ou moins ingénieuses — tentatives toujours intéressantes — prônées et fournies concurremment par l'entreprise financière, la philanthropie et la municipalité.

(*A suivre.*)

D. Alf. Agache.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LA PSYCHOLOGIE ÉCONOMIQUE [1]

M. Tarde a fait plusieurs livres, mais il est l'homme d'un seul. Il a son système, et un système bien lié. C'est ce qui fait sa force. C'est ce qui fait sa faiblesse aussi. On se rappelle le succès qu'ont obtenu les *Lois de l'Imitation*, l'œuvre maîtresse de l'auteur. M. Demolins, en quelques pages, a discuté dans cette revue [2] l'idée fondamentale de ce livre, qui est que toute la société s'explique par l'imitation, laquelle se réduit elle-même à une sorte de « somnambulisme ». Le nouvel ouvrage de M. Tarde est encore un de ceux qui intéressent à un haut degré la science sociale, et nous avons dit qu'il méritait de retenir l'examen.

M. Tarde trouve que l'économie politique est une science insuffisante, et il a raison de le penser. Que manque-t-il donc à cette pauvre économie politique, pourfendue de tant de côtés depuis quelque temps? — Il lui manque de la psychologie. Derrière l'homme qui produit, consomme, achète, vend, il y a un homme qui juge et désire. Les économistes ne le savent pas ou le savent trop peu. M. Tarde le sait beaucoup, et peut-être trop. Quoi qu'il en soit, l'auteur de la *Psychologie Économique* bouleverse hardiment toute la science des Adam Smith, des Ricardo et des Bastiat. Il la refond complètement d'après des principes psychologiques, et même métaphysiques. Car M. Tarde — s'en doute-t-il? — est peut-être encore plus métaphysicien que psychologue. Nous croyons fort ne pas nous tromper en attribuant à l'influence des idées hégéliennes l'obsession qui l'invite à répartir en trois éléments tout ce qui se passe dans la nature : la répétition, l'opposition, l'adaptation. N'y a-t-il pas là un souvenir du *moi* qui se pose, puis qui s'oppose le *non-moi*, puis qui se reconnaît identique au non-moi? Mais ne jouons pas plus longtemps avec ces redoutables casse-tête.

(1) *La Psychologie économique*, par G. Tarde, de l'Institut, professeur au Collège de France, 2 vol. in-8°. Alcan, Paris.

(2) *Science sociale*, janvier 1895, t. XIX, p. 5.

Pour bien comprendre M. Tarde — et on ne le comprend qu'au moyen d'un certain effort — il faut saisir cette préoccupation, qui éclate à chaque page de son œuvre, de montrer partout la répétition universelle, l'opposition universelle, l'adaptation universelle. Dans l'ordre physique, la répétition s'appelle *ondulation*, l'opposition s'appelle *choc*, l'adaptation s'appelle *combinaison*. Dans l'ordre biologique, la répétition s'appelle *génération*, l'opposition s'appelle *meurtre*, l'adaptation s'appelle *fécondation*. Dans l'ordre social enfin, la répétition s'appelle *imitation*, l'opposition s'appelle *guerre*, et l'adaptation s'appelle *invention*.

On peut transcrire le tout sous forme de tableau synoptique, ce qui donne :

	RÉPÉTITION.	OPPOSITION.	ADAPTATION.
Physique :	Ondulation.	Choc.	Combinaison.
Biologie :	Génération.	Meurtre.	Fécondation.
Sociologie :	Imitation.	Guerre.	Invention.

Ceci fait prévoir comment M. Tarde divisera la science économique. Cette division ne sera pas celle des économistes classiques : production, circulation, répartition, consommation. Nous aurons, en revanche, la répétition économique, l'opposition économique, l'adaptation économique. A quoi la richesse est-elle due ? A des désirs qui se répètent, à des croyances qui se répètent, à des besoins qui se répètent, à des travaux qui se répètent. Tout cela demande une mesure, la monnaie. Quant au capital, qui sert éminemment à la reproduction, c'est-à-dire à la répétition des richesses, M. Tarde le divise en *capital-germe* et *capital-cotylédon*, le premier seul actif et le second nourrissant l'autre. Qu'est-ce que le capital-germe? L'invention. Qu'est-ce que le capital-cotylédon? Les moyens matériels dont se sert l'inventeur pour rendre son invention efficace. Tout cela est assez ingénieux, et du reste les idées ingénieuses abondent chez M. Tarde. Cet homme a grand système central et impérieux brille surtout par la finesse et l'originalité des détails.

Sous la rubrique de l' « opposition économique », M. Tarde place la question des *prix*. Pourquoi? parce que l'établissement d'un prix suppose une façon de petite guerre, de même qu'un achat ou une vente supposent, avant même tout contact entre le vendeur et l'acheteur, un conflit de désirs et de croyances dans l'âme de cet acheteur et de ce vendeur. « Il faut, dit-il, se représenter le cœur de chacun de nous, avec les désirs tumultueux qui le remplissent, comme une chambre des députés dont chacun tire de son côté le

budget de l'État, c'est-à-dire la fortune disponible de l'individu [1]. » M. Tarde excelle à décrire ces combats intimes, et c'est le côté vraiment neuf de son ouvrage. Il envisage ensuite les luttes de la production avec elle-même ou avec la consommation, les luttes de la consommation avec elle-même, traite des *crises* et des *rythmes*. Toute cette seconde partie est consacrée, en définitive, à étudier les *problèmes* qui se posent dans le domaine économique, problèmes dont les plus angoissants se traduisent par des « guerres sociales ».

Dans la troisième partie, l'*adaptation*, l'auteur s'attache à expliquer la genèse de l'invention. Un chapitre a pour sujet « l'imagination économique ». Nous ne savons pas si l'imagination de M. Tarde est de nature économique, mais, à coup sûr, il en a beaucoup. Un autre chapitre aborde le sujet brûlant de la propriété, et nous explique comment la propriété a été inventée pour mettre un terme à des luttes. C'est une *adaptation* imaginée pour guérir des *oppositions*. Autre procédé d'adaptation : l'échange, invariablement précédé, selon M. Tarde, du don et du vol. Car un des grands principes de l'auteur est que l'*unilatéral précède toujours le réciproque*. Enfin, le procédé d'adaptation par excellence, c'est l'association. M. Tarde nous prédit que ce procédé ira se développant de plus en plus, ce que nous croyons facilement, et qu'il en résultera beaucoup de bien, ce que nous croyons encore.

Le savant professeur attache une grande importance aux *récréations* et aux *cérémonies religieuses* qui accompagnent, chez certains peuples qualifiés de « primitifs », les échanges ou autres phénomènes économiques, et qui, selon lui, ont dû les précéder, les engendrer. Il aime à montrer les accrocs que subit la loi de l'offre et de la demande, sous l'influence de la coutume, qui maintient les prix alors que ceux-ci devraient diminuer, ou sous l'influence de la mode, qui les fait hausser déraisonnablement.

Une des particularités que l'on a le mieux retenues de la doctrine de M. Tarde, et qui se trouve exposée avec grands détails dans les *Lois de l'Imitation*, c'est la distinction entre l'*imitation mode* et l'*imitation coutume*. Celle-ci règne lorsque les gens d'un lieu copient sur place les actes de leurs prédécesseurs, les jugeant préférables aux exemples qui peuvent leur venir du dehors. L'imitation-mode, au contraire, règne lorsque l'on copie ces exemples extérieurs, jugés préférables aux exemples des ancêtres. Quand une mode a sévi, elle s'en va, ou bien *se cristallise en coutume*, et alors l'on a des coutumes plus élargies que celles d'autrefois, embrassant une plus grande portion

(1) II, p. 27.

de l'humanité. Puis, après un règne plus ou moins long de la coutume, survient une nouvelle mode qui déracine plusieurs coutumes pour s'y substituer, et ainsi de suite. D'après M. Tarde, nous marchons ainsi de la diversité vers une grande unification. L'auteur est même hanté de l'idée qu'une grande nation fera la conquête du globe, à moins que tous les peuples ne se réunissent pour former une gigantesque fédération.

Malheureusement, bien des faits infligent des démentis partiels aux théories si séduisantes et si bien échafaudées de M. Tarde, ne serait-ce, par exemple, que le morcellement féodal succédant à la puissante unité romaine, et l'obstination de certaines populations à ne pas *imiter* ce qu'elles voient faire auprès d'elles. Certes, l'auteur se donne du mal pour expliquer ces anomalies, mais il n'y parvient pas, malgré toute sa souplesse; les exceptions rechignent et refusent de rentrer dans la règle : elles se multiplient même, quand on les considère de près, et il en est du système de M. Tarde comme de ces belles constructions des philosophes antiques « faites à souhait pour le plaisir des yeux », mais incapables de résister à la poussée victorieuse des faits.

Un premier reproche que nous ferons à M. Tarde, après M. Demolins qui la lui a faite déjà, c'est le caractère artificiel de sa méthode. L'imitation n'explique pas tout, et il faudrait savoir d'ailleurs pourquoi il y a des sortes d'imitations si différentes les unes des autres. De même pour l'invention ; et ici M. Tarde, dans un passage d'ailleurs très joli, exprime très bien et très loyalement son impuissance. Il compare le développement de la civilisation à celui de la pensée chez un homme qui raisonne : « Même, dit-il, au cours de l'argumentation d'un logicien impeccable, l'éclosion de chaque argument nouveau dans son esprit et sous sa plume est *une trouvaille qui cause une surprise*. Elle est due à l'insertion spontanée d'un souvenir sur un autre souvenir ; en sorte que le déroulement de la dissertation la plus constamment orientée vers son idée maîtresse *n'est jamais rectiligne et suit un tracé pittoresque* [1] ».

Oui, la réflexion de M. Tarde est très fine, très profonde, et certes nous ne nions pas l'impossibilité où se trouve l'homme de pénétrer les myriades et les myriades de secrets dont se compose l'évolution des choses. Mais au moins, avec la méthode de la science sociale, essayons-nous d'arracher à la nature quelques-uns de ces secrets et de montrer, par exemple, pourquoi, étant donnée l'invention des chemins de fer venue d'Europe, il se trouve que les États-Unis possèdent

[1] II, 243.

déjà à eux seuls près de la moitié des voies ferrées de toute la terre, alors qu'il ne se trouve, dans toute l'Amérique du Sud, que quelques lignes insignifiantes, construites d'ailleurs avec des capitaux étrangers. Pourquoi *imite-t-on* au Nord de l'isthme de Panama et *n'imite-t-on* pas au Sud. Mais non; nous disons mal. Ces républiques sud-américaines ont su très bien *imiter*, au contact des Européens, leurs chambres, leurs sénats, leurs présidents, et emprunter aux États-Unis leur division en « États-Unis ». Pourquoi donc imite-t-on *ceci* tout en s'abstenant d'imiter *cela?* M. Tarde ne nous fournit point de clarté sur ces questions importantes. Pourtant il connaît notre méthode; il fait allusion à nos travaux en deux ou trois passages. Il reproche même à M. Demolins d'avoir dit que le travail pastoral n'est pas progressif et objecte le perfectionnement de l'élevage. Reproches superficiels qui feront sourire nos lecteurs. Notre ami M. Dauprat, qui « fait des agneaux » avec tant de succès, n'est pas tout à fait un Tartare Mongol, et l'élevage, quand il devient une industrie, n'est plus le travail pastoral proprement dit. Ceux qui s'y livrent n'ont pas la formation des pasteurs. Il y a ici une confusion de mots. Laissons le Tartare errer dans sa steppe. Il lui faudrait, pour devenir un éleveur et produire des bêtes de choix, commencer par sortir de son milieu pastoral et recevoir une éducation différente. C'est ce que M. Tarde ne paraît pas avoir compris.

Un autre reproche que nous ferons à M. Tarde est de considérer comme démontrée l'hypothèse évolutionniste sur l'origine de l'homme, et de tabler là-dessus comme un géomètre table, pour établir un théorème, sur le théorème précédent. L'homme, selon lui, vient de l'animal; et une foule de petits groupes d'animaux, se développant séparément, ont fini par se fondre pour constituer l'humanité. C'est du moins ainsi que nous avons cru comprendre sa doctrine. Sans doute, ce n'est pas ici le lieu de discuter cette opinion. Ce qui heurte, dans la lecture de l'œuvre de M. Tarde, c'est la tranquille assurance avec laquelle il se sert de cette *donnée* pour expliquer une foule d'autres choses. Il mentionne, en divers passages de sa *Psychologie économique*, la « période chasseresse », la « période pastorale », la « période agricole », comme s'il était certain qu'elles s'étaient succédé; et pourtant, à tel autre endroit, il semble se raviser et avoir des doutes. Il dit, par exemple : « Ce n'est pas à force de chasser qu'une tribu de chasseurs se transforme en tribu de pasteurs. *On n'a vu nulle part s'accomplir ce changement spontané.* » Mais alors, si l'humanité, à un moment donné, n'a compris que des chasseurs , quel fait connu autorise à supposer qu'ils ont pu sortir de la chasse? N'y a-t-il pas infiniment plus de raisons — raisons tirées de l'observation des

faits actuels ou historiques — pour affirmer que les sauvages actuels, au lieu d'être des *primitifs*, sont tout simplement des *dégénérés?* Un civilisé peut, trop facilement, hélas! devenir un sauvage; un sauvage, un vrai sauvage ne devient pas un civilisé, ou ne prend une teinture de civilisation que sous l'action violente d'hommes *déjà* civilisés qui s'emparent de lui pour le *forcer* à s'élever vers eux. Encore les exemples de ce dernier phénomène sont-ils rares. En tout cas supposent-ils l'existence préalable des civilisés.

M. Tarde ne voit dans la religion — on pouvait s'y attendre — qu'une invention comme les autres, invention propagée par la mode, puis fixée par la coutume. C'est surtout dans les *Lois de l'Imitation* qu'il expose ses idées sur cette matière. Ce n'est pas que son œuvre soit inspirée le moins du monde par des passions anticléricales. Au contraire, l'auteur admire la force de la religion et croit que l'association religieuse doit jouer un rôle important dans les « adaptations » de l'avenir. Mais il est visible que ce mot de religion finit par prendre sous sa plume un sens très vague, plutôt philosophique, et l'on peut, croyons-nous, rapprocher de cet état d'âme les curieux accès de mélancolie qui saisissent parfois l'auteur à la vue du spectacle des choses qui passent. Nous comparions tout à l'heure M. Tarde aux anciens philosophes grecs. Il est certain que telle de ses réflexions rappelle l'accent désolé d'un Héraclite. M. Tarde est obsédé par cette idée que la mort est quelque chose de définitif et d'irréparable, et cette idée, toujours présente, jette un voile de tristesse même sur les questions qui paraissent le plus réfractaires à l'intervention du sentiment.

Pour finir par quelques éloges, signalons quelques vues profondes et neuves — neuves au moins par le relief que M. Tarde leur a donné.

Voici quelques lignes sur le progrès :

« Deux progrès parallèles et contraires marchent de front : d'une part, le perfectionnement incessant du travail qui, à durée égale, devient plus productif et tend sans cesse à accroître l'excédent des forces humaines disponibles; d'autre part, la complication croissante des besoins qui tend à annihiler ce bénéfice du travail dès qu'il se montre, à faucher cette moisson en herbe (1). »

L'observation suivante, à propos des inventeurs, est saisissante de justesse :

« L'inventeur peut être un travailleur, il l'est souvent, il ne l'est pas toujours; mais ce n'est pas précisément en travaillant, c'est dans ses loisirs qu'il invente, quoique ce puisse être parce qu'il a travaillé;

(1) I, 120.

et son invention n'est jamais un travail. Loin d'être un travail, c'est-à-dire un effort et une peine, elle est une joie intense et profonde, qui dédommage celui qui l'éprouve des fatigues de toute une vie. Quand son invention porte des fruits et lui vaut la gloire ou la fortune — rarement la fortune — c'est sa joie, non sa peine, que l'humanité lui paye ainsi (1). »

C'est de lui qu'est cette pensée : « Par ses *découvertes*, l'individu adapte sa croyance à la nature; par ses *inventions*, il adapte la nature, y compris la nature humaine, à son désir (2). » Et cette autre : « L'originalité individuelle s'alimente d'exemples tirés et croisés (3). »

Un des *sentiments* qui percent chez M. Tarde — ce faux insensible qui essaye en vain de dissimuler sous l'aridité des sujets la vivacité des impressions qu'il éprouve — c'est l'amour du coin de terre, du *home* rural, où l'individu se sent chez lui, se développe et se défend. « Beaucoup, dit-il à propos de la propriété, penseront que le grand mérite, le mérite éminent de cette institution fondamentale est de permettre cette résistance fréquente de la volonté individuelle à la volonté collective, d'être *une forteresse où la personne humaine se retranche* pour repousser les empiètements et les agressions du milieu social qui menace de l'engloutir (4). » Tout ce passage, dont nous ne citons qu'une partie, est fort beau.

En résumé, et pour achever, s'il est possible, de caractériser M. Tarde, nous dirons qu'il réunit dans un curieux mélange les qualités de l'homme positif, très frotté de modernisme et congrument « documenté » — comme l'exige le public universitaire — et les capricieuses inspirations d'un illuminé. C'est d'ailleurs ce dernier trait, nous le croyons fort, qui a fait son succès et son influence; car une doctrine ne fait son chemin que lorsqu'elle est portée par un homme qui sent avec passion. Un de nos amis nous faisait observer que certaines pages de M. Tarde ont tout l'attrait d'un roman. C'est exact. Ajoutons que l'ensemble des idées trahit parfois un poète. Cela ne veut pas dire d'ailleurs que M. Tarde soit toujours facile à lire et à comprendre. Il est des alinéas que le lecteur ne fait pas mal de relire trois ou quatre fois, en tenant sa tête à deux mains. C'est que, dans ces endroits, M. Tarde se parle à lui-même, et que, content de ses idées, il leur fait fête intérieurement, sans songer à ouvrir les fenêtres pour que le public

(1) I, 168.
(2) II, 214.
(3) II, 256.
(4) II, 320.

puisse jouir de cette petite scène de famille. A force de traiter les choses au point de vue subjectif, l'auteur finit par tomber dans une langue très subjective. Il écrit alors, comme certains artistes recueillis jouent de leur instrument, pour sa propre satisfaction : mais c'est une raison de plus, on le conçoit, pour que le lecteur exigeant, avide de certitude et de véritable science, soit moins satisfait.

H. La Bourdonnière.

II. — M. MILLERAND CHEZ LES PATRONS

L'Association générale du commerce et de l'industrie des tissus a donné le 20 mars, au palais d'Orsay, un dîner sous la présidence de M. Millerand, ministre de l'industrie et du commerce. Plusieurs députés y assistaient, ainsi que diverses notabilités du monde des affaires.

M. Millerand a prononcé un discours, et, dans un style assez différent de ses articles d'autrefois, s'est félicité d'avoir une occasion nouvelle d'entrer en contact avec les sommités du commerce et de l'industrie.

« Vous êtes dévoués, a-t-il dit, aux œuvres de mutualité et de solidarité. C'est pourquoi vous me permettrez d'aborder très franchement cette question. Je vous connais trop, messieurs ; *je sais trop quels sont vos sentiments pour penser un seul instant que vous êtes indifférents au sort de vos employés et de vos ouvriers. C'est bien, c'est très bien*, et cet esprit de compassion est nécessaire, personne plus que moi ne le pense.

« Mais cet esprit n'est pas suffisant; il faut en même temps voir les difficultés et les problèmes qui se dressent devant nous et se rendre compte que lorsque deux grands partis, comme les patrons et leurs collaborateurs, sont en présence : lorsque les uns et les autres ont dans la société politique que nous ont faite la Révolution et la démocratie les mêmes droits politiques, l'égalité des droits dans la société politique, il serait illusoire, il serait vain de croire que les idées qui ont triomphé dans la société politique, qui l'ont modelée, qui l'ont façonnée, s'arrêteront aux portes des usines et n'y pénétreront pas, de telle sorte que les problèmes qui se posent devant nous, si redoutables qu'ils paraissent, il faut les envisager en face, parce qu'on ne supprime pas les difficultés en n'en parlant pas. »

M. Millerand a dit qu'il se demandait si, *soit par la libre initiative*, soit par la loi, il ne serait pas possible de donner une participation à ceux qui sont les collaborateurs du patron. Ainsi on préviendrait les explosions qui conduisent aux grèves, *lesquelles ruinent l'ouvrier* et troublent le patron.

« Il est nécessaire, a dit l'orateur, il est indispensable que le monde du travail, patrons et ouvriers, s'habitue à discuter ces questions que les lois n'ont fait jusqu'à présent que reconnaître dans leur légalité, sans rien faire pour les prévenir ou les solutionner. »

Et plus loin, s'adressant aux ouvriers :

« Associez-vous et *discutez ensuite vos intérêts avec vos patrons*, afin de préparer la solution définitive qui est peut-être lointaine, mais qui pour moi est certaine : celle où tous les travailleurs, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, n'attendront que de l'association et de la *libre entente* la solution *pacifique* de toutes les difficultés qui les divisent. »

Ce discours, dans la bouche d'un ancien agitateur socialiste, a quelque chose de très curieux, et c'est pourquoi nous le mettons en relief.

Il est certain que si un Leroy-Beaulieu, par exemple, dans une conférence libérale, exprimait les mêmes idées, les journaux dont M. Millerand fut le directeur n'auraient pas assez de pierres pour lapider cet infâme bourgeois.

Tout cela confirme ce que la *Science sociale* a déjà dit de l'évolution du socialisme. Il faut ajouter que le pouvoir, quand il s'agit de transformer un révolutionnaire en modéré, un utopiste en opportuniste, un semeur de haines en conciliateur, joue excellemment le rôle de baguette magique.

III. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

Le néo-socialisme.

M. Lucien Roure, dans les *Études*, étudie les diverses espèces de socialismes, et termine par le néo-socialisme, c'est-à-dire par l'état d'âme de ceux qui, laissant de côté les principes absolus, et cessant de réclamer l'abolition de toute propriété individuelle, se contentent de préconiser l'absorption graduelle des propriétés privées par le domaine public.

L'auteur conclut ainsi :

« Bref, le néo-socialisme nous menace d'un développement tou-

jours croissant des monopoles d'État, des réglementations d'État, du contrôle d'État. Et c'est précisément sous cette forme que le socialisme a le plus de chances d'aboutir.

« Le néo-socialisme qui maintient, quoique enfermées dans d'étroites limites, la propriété privée et la production privée, ne prêche pas l'abolition du salariat. Nous ne voyons pas, d'ailleurs, comment le socialisme intégral peut inscrire cette suppression dans son programme. Le régime de la grande industrie tel qu'il est organisé met en face l'une de l'autre, disent les socialistes, deux classes : la classe des capitalistes en possession des moyens de production, argent, machines, matières premières; la classe des salariés ne disposant que de sa force de travail. Il faut faire cesser la lutte en remettant à la collectivité tous les instruments de production. Mais quel sera l'effet de cette socialisation? D'une part, attribuer tous les capitaux en principe à la collectivité, en fait à la majorité ou mieux à une minorité audacieuse, impersonnelle, représentée par des fonctionnaires; d'autre part, faire du reste des salariés forcés. Pour le plus grand nombre, tout le bénéfice du socialisme serait la substitution, au salariat libre, du salariat esclave.

« L'avenir du socialisme n'est donc pas la suppression du salariat. Le salariat ne semble pas destiné à jamais disparaître. Mais ses abus et ses rigueurs peuvent être atténués en même temps que les abus et les rigueurs de la concurrence. Et cette réforme, on peut la demander au développement de l'esprit de libre association et de libre coopération. La libre association met en commun et en quelque sorte dans les mêmes mains le capital et le travail. Par le système de la participation aux bénéfices, par la coopération proprement dite et d'autres procédés analogues, elle substitue, au salaire strict et fixe, l'attribution d'une part des gains de l'entreprise, salaire encore, mais salaire ennobli, si l'on veut, salaire à allure capitaliste. Seulement, la condition de cette élévation, c'est la liberté. Toute rémunération, tout gain ou profit réglé et attribué par voie d'autorité — ainsi qu'il arriverait fatalement sous le régime socialiste — fait rétrograder le salariat vers la forme du servage.

« L'esprit de libre association, qui n'a rien de commun avec l'esprit socialiste, en même temps qu'il atténuera les excès de la concurrence, défendra les initiatives individuelles contre la main-mise de l'État. Dans la crise sociale qui nous agite, on peut dire que le développement de l'esprit de libre association a la valeur d'une solution. »

IV. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. Adieux peu flatteurs. — Le congrès de Tours et M. Millerand. — Le congrès des « Jaunes ». — Les expériences socialistes à Marseille et à Roubaix. — Discussions artistiques.

Dans les colonies. — Les travaux à Madagascar. — L'exploitation du caoutchouc dans le Laos.

A l'étranger. — La « guerre du tabac » en Angleterre et aux États-Unis. — Les socialistes belges et le suffrage des femmes. — Les conflits de races en Autriche.

En France.

La Chambre est partie, et la mêlée des élections commence. Notre rôle n'est pas, bien entendu, d'entrer dans cette mêlée; mais nous croyons devoir noter, comme un fait suggestif, l'unanimité avec laquelle les journaux d'opinions les plus diverses ont, au moment où s'est dispersée la Chambre actuelle, salué cette dispersion avec un soupir de soulagement.

Ce « ouf! » général, cette attitude peu flatteuse des organes de tous les partis prouvent au moins une chose : à savoir que les politiciens ne répondent pas à l'espoir qu'on fonde sur eux, qu'ils ne tiennent pas leurs promesses, ou les tiennent mal, ou font semblant de les tenir, qu'ils n'apportent enfin aux souffrances de la société que d'impuissants remèdes, après avoir crié sur les toits qu'ils en possédaient d'excellents. Du reste, tout le monde, depuis l'extrême droite jusqu'à l'extrême gauche, s'est accordé à reconnaître que, sous l'influence du renouvellement prochain, la Chambre, pendant les dernières semaines de son existence active, s'est montrée littéralement affolée.

Nous ne pouvons blesser personne en enregistrant cette constatation, qui, encore une fois, est celle d'un fait général. Mais nous ne nous donnerions pas la peine de l'enregistrer, s'il ne s'en dégageait, à nos yeux, une leçon salutaire pour l'initiative privée. Puisque les représentants de la nation font si défectueusement les affaires de celle-ci, cela tient surtout à ce que l'État est mal outillé pour réaliser toutes les merveilles annoncées par les candidats dans leurs programmes et naïvement attendues par de si nombreux électeurs. C'est donc qu'il vaut mieux agir par soi-même ou par la libre association et demander à des combinaisons d'ordre privé les progrès que l'on espère vainement de la lourde machine administrative.

Ce n'est pas que l'on ne doive rien réclamer à l'État. Lui aussi a son rôle et ses devoirs. Mais, ce qu'il faut surtout lui demander, c'est

de laisser tranquilles les citoyens qui créent des entreprises, et de ne les décourager par aucune entrave. Un gouvernement qui ne ferait pas de bien, mais qui n'empêcherait pas les particuliers d'en faire, occuperait déjà une place singulièrement éminente dans la liste peut-être un peu courte de ceux qui ont bien mérité du genre humain.

∴

Dans ces gouvernements, est-il bon, n'est-il pas bon qu'il y ait des ministres socialistes? Telle est la question que les socialistes se posent depuis trois ans, et que les différentes fractions du parti résolvent en sens contraires.

Le congrès de Tours, il y a quelques semaines, s'est occupé de ce problème irritant; mais, contrairement à ce qu'on attendait, la discussion elle-même n'a pas été très irritante. Une sorte de compromis est intervenue entre les représentants des opinions contraditoires, et l'assemblée a fini par voter la résolution suivante :

« En exécution de la résolution votée par le Congrès international de Paris, en 1900, sur la participation d'un ou de plusieurs socialistes au pouvoir bourgeois, le Congrès décide qu'à partir de la prochaine législature, aucun socialiste ne pourra entrer dans aucune combinaison ministérielle, tant qu'un Congrès du parti n'en aura pas décidé autrement. »

Cette résolution parait mettre M. Millerand en demeure de quitter le pouvoir dans un bref délai; mais l'invitation n'est ni directe, ni bien péremptoire, et tout porte à penser que le ministre du commerce n'en tiendra aucun compte.

∴

Un congrès bien différent est celui qu'ont tenu à Paris, dans les derniers jours de mars, les syndicats indépendants dont nous avons parlé, et connus sous le sobriquet de syndicats « jaunes ».

Une centaine de délégués, représentant environ 1.600 syndicats, y assistaient.

Dès la première séance, les organisateurs ont résolu de supprimer les questions touchant à la politique, au collectivisme, à l'internationalisme et au service militaire.

M. Milcent, au nom de la Fédération des agriculteurs de France, a proclamé « l'union de la blouse et du paletot ». M. Lanoir a vanté les vertus du patronat français « bon et sympathique pour ses travailleurs, lorsque ceux-ci sont bons et dévoués ».

M. Dexel, de Tourcoing, a combattu la diminution des heures de travail.

Leclerc, de Lille, a soutenu l'opinion contraire et insisté sur les inconvénients de la surproduction.

Le congrès s'est déclaré partisan de la réglementation des heures de travail et des conseils du travail, à la condition que la « tyrannie collectiviste » ne s'y fasse pas sentir.

Un vœu a été adopté contre le rachat des chemins de fer par l'État. On a réclamé une taxe sur les ouvriers étrangers, jeté les bases d'une « Fédération nationale des mineurs », annoncé que quatre nouvelles Bourses indépendantes du travail vont être ouvertes à Lyon, Saint-Étienne, Lille et Bourges et nommé une Commission de douze membres chargée d'étudier les meilleurs moyens de faire triompher les revendications des Jaunes aux prochaines élections législatives.

Le congrès a émis d'autres vœux demandant : 1° une caisse nationale de retraites ; 2° abaissement à 50 ans de l'âge auquel l'ouvrier peut demander la liquidation de sa retraite ; 3° modification à la loi sur les accidents du travail ; 4° abrogation de la loi de 1890, considérant que l'institution des délégués mineurs est absolument inutile ; 5° modification à la loi sur les sociétés de secours mutuels.

M. Lanoir a expliqué le rôle du Conseil d'administration de la Bourse indépendante dans les conflits entre patrons et ouvriers. Deux délégués du Conseil sont envoyés immédiatement pour faire une enquête sur les lieux. Ils doivent faire connaître publiquement les résultats de cette enquête, et inviter les Jaunes à reprendre le travail, si la grève ne leur paraît pas justifiée.

Cette médiation de la Bourse indépendante entre patrons et ouvriers a déjà réussi dans cinq ou six grèves.

M. Leclerc a reproché aux Jaunes de manquer d'énergie. Il les a adjurés « d'étudier les questions sociales, de se former pour la lutte, de devenir des hommes, des meneurs dans le bon sens du mot. Dans les Syndicats, dans les Bourses, il faut créer des sections d'études. Il faut que les meneurs de l'ordre soient plus instruits, plus dévoués, plus courageux, plus indépendants que les meneurs du désordre ».

*
* *

Comme bien l'on pense, ce congrès a été accueilli d'une façon très hostile par les socialistes. D'autre part, deux incidents survenus aux deux extrémités de la France sont venus, pour ceux qui seraient tentés d'avoir confiance dans les promesses des théoriciens du collectivisme, donner deux sons de cloche plutôt alarmants.

Le premier a été la façon éclatante dont s'est révélée la détresse financière de la ville de Marseille, administrée par les socialistes de-

puis une dizaine d'années. La seconde ville de France s'est trouvée dans la situation d'un commerçant qui ne peut payer ses échéances, et le maire, quoique ami du gouvernement, a dû se rendre à Paris pour solliciter de la complaisance du Crédit Foncier des expédients propres à le tirer momentanément d'affaire. A la date du 15 mars, le préfet des Bouches-du-Rhône se voyait obligé de mandater d'office une somme de 233.000 fr. due au département par la ville de Marseille pour le contingent des enfants assistés, l'assistance médicale gratuite, le contingent des aliénés, etc. La municipalité, mise en demeure de s'acquitter avant la fin de l'exercice, n'avait pas obéi à l'invitation.

La conclusion est qu'on prévoit, pour la ville de Marseille, un lourd emprunt contracté dans des conditions onéreuses. D'autres emprunts avaient déja été contractés précédemment par la même municipalité. L'on a rappelé, à ce propos, que les édiles actuels, avant d'être élus, avaient usé, comme tant d'autres, de la promesse solennelle et traditionnelle : « Pas d'emprunts ».

L'autre incident s'est produit à Roubaix, où l'hôtel de ville vient d'être reconquis par les « partis bourgeois » sur les socialistes qui l'avaient occupée longtemps.

Mais, en prenant possession de leur conquête, les vainqueurs ont immédiatement constaté que la caisse était dans un bien mauvais état. On évalue à 700.000 fr. environ l'excédent de dépenses de l'exercice 1901 ; quant au budget de 1902, il se présente avec un déficit de 824.000 fr.

L'héritage laissé par les collectivistes imposait aux nouveaux venus un devoir : celui d'opérer des économies sévères. C'est ce qu'on a fait.

Le nouveau conseil municipal, dirigé par M. Eugène Motte, s'est mis à l'œuvre et a revisé la liste des emplois municipaux afin de supprimer les nombreuses sinécures créées par la municipalité précédente.

Car — remarquons bien ce trait — c'est surtout en créant des emplois inutiles que les socialistes avaient creusé des « trous » dans les finances roubaisiennes.

Le phénomène donne à penser qu'il en serait de même si l'État tout entier tombait au pouvoir du même parti, et que le fonctionnarisme prendrait un essor plus prodigieux encore que tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour.

Cette revision des sinécures rencontre à Roubaix, on le devine, une violente résistance de la part de ceux qui bénéficiaient des abus ; et cette résistance, elle aussi, nous donne une idée de ce qui

se produirait dans toute la France le jour où des réformateurs courageux, parvenus au pouvoir, entreprendraient de ramener le personnel des fonctionnaires à ce qu'il doit être normalement pour l'exécution des véritables besognes d'État.

Les socialistes de Marseille et de Roubaix nous apparaissent, en définitive, comme des hommes très avancés, coupables seulement d'exagérer une tendance à laquelle se complaisent, sans être socialistes, les politiciens actuels. Il faut voir dans leur œuvre, si l'on est sage, l'image anticipée de ce que serait la condition du pays tout entier si leurs expériences, au lieu d'avoir pour théâtre une simple commune, pouvaient s'exercer sur l'ensemble de la nation.

*
* *

On s'agite dans le monde du travail intellectuel comme dans celui du travail matériel. L'opinion, depuis plusieurs mois, a été saisie de plusieurs problèmes artistiques : suppression de la censure, réorganisation de l'École des beaux-arts, admission des femmes au concours du prix de Rome, suppression de ce même prix de Rome, conflits divers entre les membres des comités des « Salons », etc.

Des révélations décevantes ont été faites sur la façon dont certains puissants brocanteurs font ou défont les renommées picturales, et dont certains capitalistes achètent ou revendent les tableaux comme des « valeurs ».

Les assemblées d'artistes ont dégénéré en petits parlements. On s'est querellé ferme pour savoir si les membres démissionnaires du jury de peinture seront remplacés au moyen d'élections, ou par la nomination d'office des membres qui avaient obtenu le plus de voix après les élus.

Des sceptiques irrévérencieux se sont demandé, à ce propos, si, dans le cas où l'on tirerait au sort le jury du Salon parmi les profanes et les vulgaires badauds, les admissions ou les refus ne seraient pas plus conformes à la saine raison?

Énigme intéressante, dont nous n'aurons malheureusement pas la clef.

La querelle soulevée par les femmes qui demandent à concourir pour le prix de Rome se rattache à la série des revendications « féministes », qui ont leur valeur.

Pourquoi pas, après tout? La coutume dit non, mais la logique dit oui, et celle-ci gagne peut-être du terrain pendant que celle-là en perd.

Mais des voix autrement radicales s'élèvent, réclamant, celles-là,

l'abolition du prix de Rome, et qui sait si une logique supérieure n'inspire pas ces démolisseurs?

Le « groupe corporatif des ouvriers d'art de Plaisance » a même rédigé un manifeste dénonçant l' « immoralité » du prix de Rome. A quoi bon, disent-ils, envoyer les jeunes artistes étudier dans un « cimetière »?

Certes, Rome est un beau cimetière ; mais, en fait, nous constatons depuis longtemps que le système des concours officiels ne donne guère de résultats brillants en matière d'art. On obtenait mieux du temps des Mécènes, des vrais Mécènes. Mais les vrais Mécènes sont morts.

Dans les colonies.

De grands travaux commencent à s'exécuter à Madagascar en vue de la construction — déjà tardive — du chemin de fer de Tananarive à Tamatave.

On signale, notamment, l'arrivée à Tamatave de douze cent soixante-quinze tonnes de matériel, comprenant six mille cinq cents rails, des locomotives et des pièces de ponts.

L'industrie privée se montre prête à seconder, dans cette besogne, l'action du gouvernement colonial. C'est ainsi qu'on annonce la création, dans la région d'Andovoranto, d'une scierie mécanique destinée à fournir une partie des traverses.

On sait en effet que les « chemins de fer » sont, en grande partis, des « chemins de bois » et que leur établissement donne lieu à une très grande consommation de matière ligneuse.

Cette consommation est particulièrement importante dans les pays chauds, où le bois pourrit plus rapidement que dans nos climats et devient la proie d'insectes spéciaux.

Des expériences faites à La Réunion tendent à démontrer que les forêts de Madagascar renferment des essences très résistantes et qu'il y a avantage à les employer.

La construction des chemins de fer aura donc pour effet à peu près certain de développer, dans la grande île africaine, l'organisation de l'industrie forestière.

En attendant, l'automobilisme continue à faire ses preuves. Une commission technique ayant déclaré qu'il y avait intérêt à faire transporter par automobiles le courrier de Tananarive à Mahatsara, six puissantes voitures de seize chevaux ont été commandées en France, et doivent être affectées au service postal.

Tout cela se traduira, en définitive, par des facilités nouvelles

offertes à la colonisation, qui pourra pénétrer plus avant dans le pays sans que les colons cessent de se sentir reliés aux grands centres commerciaux. Cette proximité pratique, avec les procédés d'exploitation moderne, importe essentiellement.

*
* *

Des progrès d'une autre nature sont signalés au Laos, où l'exploitation du caoutchouc a pris, depuis peu d'années, un essor considérable. Il paraît même qu'on se rue vers le caoutchouc comme ailleurs on se rue vers l'or, et que l'on délaisse, pour cette récolte, tous les autres travaux.

Il en résulte, dès maintenant, certaines craintes au sujet de la destruction des lianes. Les indigènes, au Laos comme en beaucoup d'autres endroits, trouvent plus expéditif et plus commode de couper la liane que de la saigner. Or, ces végétaux croissent lentement et il faut beaucoup de temps pour réparer les dégâts commis en un seul jour par des mains imprévoyantes.

Un autre inconvénient de cette exploitation, c'est le mode de rémunération auquel ont recours les commerçants en caoutchouc vis-à-vis des indigènes dont ils achètent la récolte. L'usage s'est établi de les payer, non en argent, mais en opium, et, comme les Laotiens sont malheureusement très avides de ce narcotique, on devine les conséquences déplorables, au point de vue hygiénique et social, de ce trafic dépourvu de scrupules chez les uns, comme il l'est de prévoyance chez les autres. On redoute la dégénérescence de la race. On redoute aussi la raréfaction de la main-d'œuvre pour les travaux de culture dans un pays où l'exploitation agricole aurait un bel avenir.

Un colon, M. Delineau, a essayé, nous dit la *Quinzaine coloniale*, de faire accepter à la population des avances remboursables en caoutchouc; ce procédé a des avantages; mais, d'autre part, la répression des abus de confiance n'est pas toujours facile.

Avant cette vogue du caoutchouc, l'on exploitait dans le pays des rizières. Les propriétaires de celles-ci les abandonnent maintenant, et comptent sur leurs bénéfices commerciaux pour se procurer le riz nécessaire, calcul qui, à un moment donné, pourrait se trouver démenti par les faits. Pour le moment, cette manière de faire favorise les importations des denrées exotiques, et principalement de marchandises françaises, qui arrivent par la Cochinchine et le Cambodge.

En d'autres termes, la « cueillette » du caoutchouc paraît déterminer au Laos, en ce moment, un élan de prospérité, mais les

conditions dans lesquelles celle-ci se présente inquiètent les hommes prévoyants, qui préféreraient la voir établie sur des bases moins chancelantes.

A l'étranger.

Il y a, en Angleterre et aux États-Unis, un question des tabacs, ou, si l'on aime les grands mots, une « guerre » des tabacs.

On sait que, dans ces pays, le commerce de cette denrée n'est pas, comme en France, monopole d'État.

Selon la tendance à la concentration si bien décrite dans cette revue par M. Paul de Rousiers, des compagnies puissantes se sont peu à peu formées, qui ont acheté les fonds de débitants et pris les mesures habituelles pour étrangler la concurrence. Sur ces entrefaites, un *trust* américain de planteurs de tabac s'annexa la plus importante de ces compagnies. Les autres firent bloc. La lutte était ouverte.

L'*Imperial Tabacco Company*, *trust* anglais, a offert, aux débitants qui renonceraient à vendre les produits américains, une gratification de 100.000 livres par an à partager entre eux.

La compagnie américaine, de son côté, à offert aux débitants, à condition qu'il boycotteraient sa rivale anglaise, une gratification de 200.000 livres et l'abandon de tous ses bénéfices, estimés à une somme à peu près égale, pendant quatre ans.

L'un des plus importants syndicats de débitants a déjà affiché, dans les quarante boutiques qu'il possède à Londres, qu'il ne vendrait plus les marchandises de la compagnie anglaise.

Mais on ajoute que beaucoup d'autres débitants ont maintenu leur indépendance, et ne se sont pas laissé séduire par cette surenchère monumentale.

Il est curieux de voir la vente des tabacs, organisée chez nous à l'état de monopole légal, évoluer ainsi, en d'autres pays, vers une organisation qui constitue ou constituera un monopole de fait.

*
* *

Le 30 mars s'est réuni, à la Maison du Peuple de Bruxelles, le dix-septième congrès annuel du Parti ouvrier belge, présidé par M. Furnemont, député de Charleroi.

Ce congrès a versé complètement dans la politique, et s'est occupé avec ardeur de la question du suffrage universel.

Nous ne revenons pas sur cette question, que M. Van Haeken a

exposée avec une rare compétence dans le dernier numéro de cette revue.

Notons seulement que le parti socialiste a profité de l'occasion pour se prononcer, plus nettement que jamais, contre le suffrage des femmes. L'inégalité créée par la constitution actuelle entre l'électeur bourgeois et l'électeur ouvrier les choque; l'inégalité bien plus grande qui existe entre l'homme électeur et la femme non électrice, ne les choque pas.

La chose est curieuse après tous les articles publiés par les journaux socialistes en faveur du vote des femmes, et surtout après les harangues retentissantes de certaines « oratrices » du parti; mais aucune théorie ne tient contre la claire prévoyance de ce qui arriverait si l'on mettait des bulletins de vote entre les mains des femmes. Loin de gagner à cette réforme, les socialistes, en beaucoup d'endroits, y perdraient sûrement leurs majorités.

*
* *

Les récents débats de la Chambre autrichienne ont confirmé tout ce qu'on savait de la propagande germanophile en Allemagne.

Au cours de certaines discussions brûlantes, plusieurs députés du Reichsrath n'ont pas craint de pousser des cris tels que : « Vive l'Allemagne! Vivent les Hohenzollern! »

La majorité, formée de l'élément slave et des Autrichiens conservateurs, a protesté contre ces manifestations bruyantes et témoigné de sa fidélité à l'Empereur; mais il n'en est pas moins vrai que le parti prussophile, en Autriche, se sent de plus en plus fort et éprouve de moins en moins le besoin de se cacher.

Le Reichsrath, n'ayant pu mener à bonne fin le vote du budget, s'est ajourné, après avoir, toutefois, repoussé les efforts des germanophiles, qui voulaient supprimer le lycée tchèque de Troppau et le lycée slovène de Cilli.

A ces querelles sont venues s'ajouter des démêlés entre Croates et Dalmates italiens, démêlés qui ont provoqué à Rome un incident, relatif au séminaire Saint-Jérôme. Les Italiens d'Autriche, en fait, mènent dans les provinces riveraines de l'Adriatique une campagne absolument parallèle à celle que mène le parti allemand dans le reste de la région cisleithane. L'Allemagne et l'Italie tirent chacune à elle des lambeaux de la monarchie autrichienne qui, si elle ne meurt pas, se trouvera réduite à former, pour résister à cette double traction, une fédération de peuples slaves. Mais, d'autre part, des personnages qui disent avoir étudié les faits de plus près déclarent que le péril d'une dislocation n'est pas si voisin que cela.

G. D'AZAMBUJA.

V. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Du mouvement syndical ouvrier dans l'industrie allemande, par André Dupin, docteur en droit. — Un vol. in-8°. Arthur Rousseau, Paris.

On sait le développement que la fabrication a pris en Allemagne depuis un quart de siècle. A ce mouvement industriel correspond un mouvement social dont cette revue a déjà donné une idée.

L'ouvrage de M. André est consacré à étudier les syndicats professionnels ouvriers de l'industrie allemande. L'auteur remonte d'abord aux origines. Il examine ensuite successivement, dans une première partie, le mouvement syndical marxiste, le mouvement syndical chrétien, les conditions juridiques dans lesquelles se sont développés et se développent encore les syndicats. Une seconde partie est consacrée aux statistiques des divers groupes syndicaux, à des syndicats un peu spéciaux, à l'organisation syndicale des ouvrières, à la constitution interne des syndicats. La troisième partie concerne les « œuvres et programmes ».

M. André Dupin conclut en observant que les divers groupes de syndicats ne diffèrent guère entre eux quant à leur organisation, ni même quant à leurs programmes, et que l'inimitié qui les sépare provient essentiellement de la diversité des opinions religieuses ou politiques.

L'ouvrage, comme la plupart des travaux d'érudition de ce genre, contient d'ailleurs beaucoup plus de faits que de conclusions. C'est un réservoir de renseignements précieux pour ceux qui veulent se mettre au courant de l'organisation ouvrière d'outre-Rhin.

La spécialisation et ses conséquences, par Laurent Dechesne, docteur ès sciences politiques et administratives. — Un vol. in-8°. Librairie de la Société du Recueil général des lois et arrêts (Larose). Paris.

Ce volume, qui réunit des articles publiés dans la *Revue d'économie politique*, a pour but d'étudier à fond le phénomène que l'on désigne d'ordinaire sous le nom de division du travail, phénomène qui, lorsqu'on l'examine de près, se subdivise en plusieurs éléments assez complexes et assez difficiles à définir. M. Laurent Dechesne montre une grande connaissance des divers travaux qui ont été publiés sur la question.

Le Directeur Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

A PROPOS DU « SALON »

MÉCÈNES ET BROCANTEURS

Les caricaturistes, en cherchant le comique, atteignent parfois à la profondeur.

L'un d'eux, à propos du « Salon », représentait dernièrement deux jeunes gandins, en train de considérer un tableau, et le dessin portait la légende suivante :

— Est-ce un chef-d'œuvre?

— Je ne sais pas. Ce n'est pas encore décidé.

Le trait est piquant, parce qu'il est vrai. Non pas que cela se dise souvent, mais cela se pense. On a beau se proclamer révolutionnaire, partisan du libre examen, ennemi des autorités et des opinions toutes faites. La docilité des masses, et même de ce que l'on appelle les classes dirigeantes, demeure merveilleuse. En fait, on s'insurge aussi peu contre un engouement artistique ou littéraire que contre une mode relative aux habits ou aux chapeaux. Les révoltes qui se produisent prennent elles-mêmes le caractère d'un mouvement discipliné, où un mot d'ordre, lancé par une coterie mystérieuse, est fidèlement transmis de bouche en bouche par un groupe de personnages auxquels le titre de *snob* n'est pas toujours injustement appliqué.

Qui fait les réputations artistiques? Question passionnante, au moins autant que cette autre à laquelle nous avons essayé de répondre autrefois : « Qui fait les réputations littéraires? » Qui sait si tel tableau de trente ou quarante francs, exposé dans la vitrine d'un magasin peu connu, n'a pas été admiré, au passage, par plus de gens que tel autre dont il a été question dans vingt journaux? Qui sait surtout si ce tableau ignoré n'a pas été l'objet d'une admiration plus spontanée et plus sincère? Mais voilà bien une question condamnée à demeurer sans réponse. A moins d'un hasard heureux, toutes ces admirations individuelles et isolées sont pratiquement comme si elles n'étaient pas, et quand bien même, sur le nombre de ces passants qui ont admiré, se rencontrerait quelque riche particulier qui ferait l'emplette du tableau, si ce riche particulier n'a pas d'influence dans ce qu'on appelle « les hautes sphères », la renommée du peintre ne s'en trouvera pas mieux.

Un peintre ne réussit qu'à la condition d'être lancé. Or, plus on examine la façon dont les choses se passent aujourd'hui, plus on est frappé du caractère commercial que revêt ce lancement. Toutefois ce commerce est loin de ressembler aux autres. Le monde des arts est un lieu de rendez-vous où se rencontrent, en s'entremêlant d'une manière très confuse, diverses influences au milieu desquelles le goût, sans être proscrit, ne fait qu'occuper sa place, sans avoir la permission d'occuper toute la place. Sans prétendre étudier à fond le rôle de chacune de ces influences, nous croyons pouvoir l'indiquer en quelques traits. Et, tout d'abord, constatons un fait qui crève les yeux, à savoir la grande prospérité de ce que nous appellerons irrévérencieusement, si on nous le permet, la fabrication artistique.

Tout le monde sait que ce que l'on appelle, au singulier, le « Salon », est en réalité un ensemble de salles vastes et nombreuses, pas assez nombreuses néanmoins pour satisfaire une foule d'artistes qui, chaque année, ont l'amère déception de s'en voir exclus. On sait aussi que, depuis une douzaine d'années environ, une scission survenue dans le monde des principaux

artistes a fait surgir un second « Salon » qui a pris place à côté du premier. On sait encore que le public, à chaque instant, est sollicité par une foule de petits « salons » particuliers ou d'expositions particulières : pastellistes, aquarellistes, indépendants, femmes peintres et sculpteurs, symbolistes, refusés, etc. On dirait, à certains moments, que le sens du mot « exposition », en matière de tableaux, tend là se rapprocher de la signification qu'il revêt dans les grands magasins. Mais, pour ne parler que des grandes et solennelles assises de l'art, il faut reconnaître que les préoccupations de vente sont loin d'être absentes de l'esprit des organisateurs et des exposants. Cet espoir de vendre se propage dans une multitude d'ateliers, les enfièvre et les multiplie. Malgré tant de lieux où l'on expose et malgré leurs vastes proportions, les exposants font toujours queue à la porte. La presse, chaque année, se fait l'écho des doléances de certains peintres qui se plaignent des dimensions trop exiguës, selon eux, des immenses palais mis à la disposition des diverses sociétés qui exposent. Tous ces faits, et d'autres encore, témoignent d'une production artistique très intense, et, bien que certains artistes aisés travaillent pour le plaisir, quoique certains autres « meurent de faim », il faut admettre que, si l'on peint tant de tableaux, c'est que l'on en « place » beaucoup.

Un jeu de mots nous vient à l'esprit, et nous cédons à la tentation de l'exprimer, car il correspond à un phénomène social d'une certaine importance. Le développement du « Salon » tient au moins en partie à la multiplication des « salons ». Le progrès du bien-être et ce qu'on appelle quelquefois l' « ascension » de la démocratie a généralisé, dans les appartements, l'aménagement d'une pièce consacrée à recevoir. Chez beaucoup de gens, cette pièce est même de beaucoup la plus belle et la plus spacieuse de toutes. Or l'usage, fondé sur l'imitation de l'ancienne aristocratie, veut que cette pièce soit ornée de tableaux. Les gens modestes se contentent de tableaux bon marché, achetés n'importe où, et même dans les grands magasins, au rayon spécial où se tient cet « article ». Les gens riches — y compris les enrichis qui sont les plus ardents — veulent quelque chose qui ait

du cachet, et se procurent des tableaux dont ils puissent dire : « Cela vient de telle exposition » ou : « C'est du fameux Un tel, le maître connu ». Du reste, le mouvement coïncide avec les progrès de l'art dans le mobilier, avec la vogue des vieux meubles et des objets de curiosité. Toutes ces modes se rattachent à une même cause : la diffusion croissante de l'aisance chez un grand nombre de personnes qui, ayant du superflu à dépenser, veulent se rendre à elles-mêmes le témoignage qu'elles sont des gens de goût, dignes de tenir la place de l'ancienne aristocratie héréditaire. « Les gens de qualité apprennent-ils aussi la musique? » demandait M. Jourdain. Et, sur la réponse affirmative de son professeur, il s'empressait d'ajouter : « Je l'apprendrai donc ». Ainsi fait-on aujourd'hui, soit pour la musique, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, soit pour la peinture, et le nombre de ceux qui ont la douce illusion d'être de petits Mécènes est vraisemblablement prodigieux.

Que nos lecteurs ne voient pas dans ces réflexions l'apologie de l'ancienne noblesse, qui eut ses torts et ses vices, et le dénigrement de la bourgeoisie moderne, qui a ses vertus et ses qualités. En particulier, nous serions désolés d'avoir l'air de médire des « parvenus », alors que la Science sociale a précisément pour but d'apprendre « à parvenir » rationnellement et honnêtement, en se plaçant pour cela dans les conditions qui dérivent de la nature des choses. Mais enfin, il faut bien constater ce qui est. Le progrès de la vente des tableaux tient au renforcement de l'armée des acheteurs, et ce renforcement lui-même tient, en partie tout au moins, à cet esprit d'imitation que nous avons indiqué. Le type extrême est celui du riche Yankee achetant un tableau pour l'unique raison qu'il est cher, et inscrivant au-dessous le prix qu'il a coûté, afin que nul n'en ignore. C'est le « cas-limite », comme disent les mathématiciens, et cela n'empêche pas peut-être le Yankee en question d'être un marchand de cochons très avisé ou un génial raffineur de pétroles.

Nous parlons des Américains. Ils achètent énormément aux peintres français. On peut comparer le rôle que leurs riches

amateurs jouent actuellement auprès de nos artistes, à celui que les riches Français du seizième siècle ont joué eux-mêmes à l'égard des artistes italiens. Bien que, depuis quelque temps, de nombreux peintres américains viennent étudier en France et déploient dans ces études l'énergie avec laquelle ils s'adonnent à d'autres travaux, il est bien certain que nos artistes jouissent encore d'une supériorité indiscutable, et le riche Américain, qui a de l'argent, qui veut tout se payer, qui veut en outre se payer ce qu'il y a de mieux, est porté à venir faire ses emplettes artistiques là où il a le plus de chances d'être bien servi, c'est-à-dire chez nous. Ainsi François Ier faisait-il venir Léonard de Vinci et Le Primatice. Ainsi Charles X dépensait-il un million de sa liste civile pour attirer en France Rossini. Ainsi, aujourd'hui encore, même depuis la vogue grandissante de la musique allemande, rencontre-t-on dans le monde entier des musiciens italiens, des troupes d'opéra italiennes. Cela est aussi inévitable que de rencontrer hors d'Espagne des toréadors espagnols. Chaque nation exporte ce en quoi elle l'emporte sur les autres, et exporte là surtout où se rencontrent des gens assez riches pour se payer ces exotiques fantaisies.

Mais, comme toute comparaison, celle que nous venons de faire cloche sur certains points. La situation a changé depuis l'ancien temps. Le seul fait que le nombre des fortunes a prodigieusement augmenté modifie les conditions du problème et rend le commerce des tableaux ou objets d'art beaucoup plus intense que par le passé. La facilité des communications avec des pays plus lointains et plus nombreux vient lui donner à son tour une impulsion plus active. L'art est devenu chose moins exceptionnelle. Autour d'une ruche artistique plus bourdonnante a pu se créer une sorte de « marché ». Le concours des intermédiaires est devenu plus utile. Bref, tout un ensemble de phénomènes mercantiles a surgi en présence des conditions nouvelles où se trouvait l'artiste, ou, plus exactement, ces phénomènes mercantiles, contenus en germe dans l'ancien état de choses, ont atteint des proportions qu'on ne leur connaissait pas jusqu'ici.

Quand on se promène dans les rues de certains quartiers de Paris, on est frappé du grand nombre de brocanteurs que l'on rencontre sur son chemin. Nous englobons ici, sous le nom de brocanteurs, tous les magasiniers qui, à un titre quelconque, font le commerce des tableaux. Cette collection de boutiques représente une très vaste clientèle, clientèle spéciale avec laquelle le commerce peut conserver sans inconvénient les caractères que lui ont enlevés, dans les autres branches, l'avènement du prix fixe et le succès du grand magasin. Le prix d'un tableau ou d'une curiosité se fixe d'après la « tête » du client, ce qui réclame de la part du vendeur des capacités psychologiques tout à fait particulières. C'est un véritable art que de vendre les objets qui touchent à l'art. Aussi n'est-il pas étonnant que la race israélite, formée depuis tant de générations à tous les secrets du commerce, joue un rôle éminent dans l'exploitation de cette « branche ». Les tableaux et aussi les curiosités sont d'ailleurs des objets précieux pour quiconque pratique l'usure ; car, comme leur valeur dépend uniquement de l'opinion, rien n'empêche, dans les combinaisons qui servent à déguiser les emprunts, de les faire figurer en leur assignant un prix arbitraire. Le tableau est aussi une valeur de spéculation. Comme on achète une action de mine d'or, avec l'espoir de la revendre avec un beau bénéfice, on acquiert l'œuvre d'un peintre peu connu, mais que l'on croit capable de devenir célèbre. Parfois même, et c'est là ce qu'il y a de plus fort dans le métier, *on s'arrange pour que le peintre en question devienne célèbre*, au moins pendant quelque temps, afin que l'on puisse écouler à des prix fous la « marchandise » achetée jadis pour un morceau de pain. Le marchand de tableaux est un fureteur, plus fureteur souvent que les amateurs qui viennent chez lui. Ceux-ci dénichent les œuvres. Lui, il déniche les hommes, et il joue par là le rôle de Mécène. Mais quel Mécène ! Qu'on se représente Laurent le Magnifique « poussant » Michel-Ange dans le seul but de revendre au poids de l'or les statues de ce dernier, où le pape Léon X accaparant à la baisse les œuvres de Raphaël pour s'en débarrasser à la hausse, après qu'il aura fait « mousser »

artificiellement son protégé : on aura quelque idée de la façon dont les brocanteurs entendent les encouragements à l'art. Or, c'est un fait, beaucoup d'artistes ne peuvent réussir qu'en s'adressant à eux. Notons que le système, considéré dans ses résultats, n'est pas entièrement mauvais, vu que ces gens-là ont du flair et que leur intérêt les pousse à ne pas faire « mousser » des non-valeurs. Mais il est clair que le point de vue pécuniaire domine absolument tout ce système de patronage. Non seulement le Mécène ne vise qu'à s'enrichir, mais l'artiste exploité par lui, pour se rattraper, est excité, soit à produire uniquement ce qui est de vente courante, soit encore à se lancer dans l'excentricité pour accrocher les yeux par force et trouver des acheteurs quand même. De cet ensemble de conditions, l'art pur ne saurait se trouver bien.

Notons que ce monde de la brocante n'est pas renfermé dans les magasins où l'on vend des tableaux. Les personnes bien renseignées assurent que le brocanteur opère encore dans le monde, sous la forme d'un *gentleman* accompli. Au lieu de la houppelande crasseuse immortalisée dans les romans, il revêt le frac élégant des valseurs, et fait des affaires entre eux *sandwishes,* sans en avoir l'air. Des gens « du meilleur monde », ruinés au jeu ou à la Bourse, trouvent à se remonter, assure-t-on, par ce trafic exercé *incognito*, comme d'autres se font des revenus en recommandant, au cours de leurs conversations, les émissions d'actions de certaines entreprises financières, moyennant un courtage que leur versent les intéressés.

Faut-il s'étonner, après cela, que les « querelles de boutique » tiennent une si grande place dans les différends qui éclatent de temps à autre au sein de telle ou telle société artistique, et dont la presse entretient vaguement le grand public ? Au fond des divergences qui se produisent entre artistes, ce qu'on peut distinguer, lorsqu'on regarde bien, c'est la lutte de ceux qui vendent bien, et qui tiennent à maintenir les combinaisons grâce auxquelles ils vendent bien, et ceux qui vendent mal, ou ne vendent pas, et qui voudraient opérer des transformations susceptibles de leur faciliter le placement de leurs toiles. Certes, nous ne voulons

pas dépoétiser absolument les choses, et, versant en plein dans les explications matérialistes, nier la part que les idées peuvent avoir dans ces discussions si ardentes ; mais ceux qui connaissent le monde et la vie nous pardonneront de rappeler que, bien souvent, les idées servent d'enseigne aux intérêts pécuniaires. Il faut respecter les âmes éprises d'idéal que l'on rencontre encore, mais il faut se défier de certaines protestations trop agrémentées de grandes phrases et de grands mots. En y ajoutant foi, on s'expose au même genre d'erreur que lorsque on assigne à une guerre les causes officiellement énoncées dans les documents diplomatiques, ou lorsque, sur la foi d'une éloquente affiche, on attribue l'origine d'une canditature au désir véhément qu'a le candidat de se dévouer au bien du pays.

Du reste, les artistes ont raison de vouloir vivre, comme tout le monde, et de faire *ce qu'il faut pour ça*. Or, ce qu'il faut pour ça, c'est d'obliger, dans l'universel tapage, les attentions distraites à se diriger de son côté. Dans ce but, il se crée de grandes entreprises de réputations artistiques, et les entrepreneurs, qui sont des types modernes, usent d'un procédé qui ne l'est pas moins : la publicité. Seuls les naïfs, en lisant dans certains journaux très lus des « échos » ou encore des « indiscrétions » faisant connaître au public les œuvres auxquelles travaille tel ou tel artiste, peuvent croire que ces informations sont insérées bénévolement. Cela peut arriver quelquefois ; mais, en règle générale, les échos » de ce genre sont aussi bien payés que ceux par lesquels on essaye d'attirer la clientèle mondaine à certains hôtels des villes d'eaux ou de la « Côte d'Azur ». Certains directeurs d'agences sont passés maîtres dans l'art de créer un bruit artificiel autour de tel tableau comme autour de tel ouvrage. Cela coûte très cher, mais cela rapporte quelquefois, comme les réclames obsédantes en faveur de certaines denrées pharmaceutiques finissent, lorsque l'affaire est bien conduite, et malgré les frais énormes qu'elle suppose, par enrichir des pharmaciens avisés.

Sans doute, l'amour de l'argent est chose fort ancienne, et l'histoire de la peinture témoigne que certains « maîtres » n'ont pas

été exempts de cette passion ; mais ce qui n'existait pas de leur temps, c'était cette organisation mercantile de la production et de la recherche des débouchés artistiques. Les peintres de la Renaissance, par exemple, s'élevaient par le contact direct avec les princes, seigneurs, papes, prélats, chefs de monastères, qui avaient pris goût à leur peinture. De nos jours, l'intermédiaire est devenu, dans un très grand nombre de cas, un rouage essentiel sans lequel on n'a plus qu'à désespérer du succès.

L'art a pourtant un autre grand protecteur : l'État.

L'État protège l'art par bien des moyens, et dépense à le protéger des sommes bien plus considérables que celles dont plusieurs princes amis des arts ont comblé les artistes de leur temps. L'État entretient une école des beaux-arts. L'État met ses palais nationaux à la disposition des artistes qui exposent. L'État achète un très grand nombre de tableaux et de statues, qu'il place ensuite dans ses musées ou dont il fait cadeau aux musées de province. L'État entretient l'école de Rome. L'État possède enfin, au Ministère de l'Instruction publique, tout un service assez compliqué, destiné uniquement à protéger les beaux arts. Ajoutons pour mémoire les décorations prodiguées aux artistes éminents et les marques de déférence dont on les honore dans le monde officiel.

Que produit tout cela ? Bien peu de chose, et il n'y a pas lieu de s'en étonner. L'administration est une protectrice trop impersonnelle pour que sa bonne volonté puisse produire des effets vraiment heureux. Tout d'abord, l'administration ne déniche pas les talents ou les génies. Elle les attend, et, pour se montrer impartiale, leur dit, lorsqu'ils se présentent : Soumettez-vous à des concours. Or, si les concours peuvent servir à éliminer les nullités, ils ont rarement la vertu de mettre en relief ce qu'on appelle le génie. Combien de « prix de Rome », choyés par leurs professeurs, n'ont nullement tenu les promesses qu'ils avaient données ! Et même, en définitive, combien peu de gens s'occupent de savoir qui a eu ou n'a pas eu le prix de Rome ! N'en est-il pas un peu de cette distinction pourtant si ardemment bri-

guée comme de l'avantage qu'ont certains auteurs de pouvoir écrire sur la couverture de leurs ouvrages cette flatteuse mention : « Couronné par l'Académie française » ? Si l'on ne se dit pas que cela ne prouve rien, on se dit tout au moins que cela ne prouve pas grand'chose. Et puis, là où il y a trop de mérites récompensés, la mémoire paresseuse se refuse à enregistrer le nom de tous ceux qui ont obtenu des récompenses. De même, chez les peuples où il y a trop de nobles, c'est un peu comme si tout le monde était roturier.

Avec le patronage de l'État, cette multiplication fâcheuse des protégés est chose à peu près inévitable. Le Mécène personnel va à l'artiste. Le Mécène impersonnel est assiégé et tiraillé en tous sens par les artistes qui veulent se faire protéger par lui. On fait de cette protection une carrière. Certains peintres font des tableaux dans la seule pensée qu'ils pourront être achetés par l'État et placés dans les musées, alors qu'au contraire l'État, en amateur éclairé, devrait librement et spontanément rechercher, pour leur accorder cet honneur extraordinaire, des tableaux qui n'ont pas été faits exprès pour cela. Bien entendu, la concurrence des artistes qui se disputent les faveurs officielles les amène — ou amène tout au moins certains d'entre eux — à faire jouer dans les coulisses les ressorts ordinaires au moyen desquels on obtient une faveur quelconque de l'État. Une place dans un musée se demande comme une place dans les forêts ou dans l'enregistrement, et voilà encore une circonstance qui fausse absolument les allures normales que devrait revêtir le patronage des arts. Combien d'artistes fiers et sauvages, comme il y en a eu, n'auraient jamais consenti à passer par cette porte, et, s'il avait fallu absolument y passer pour devenir célèbres, seraient demeurés obscurs. On ne se figure pas un Michel-Ange faisant agir des protections auprès de vagues bureaucrates. Du reste, l'obsession que crée chez l'artiste la nécessité de se frayer son chemin de cette manière n'est guère de nature — les psychologues en conviendront — à donner à l'artiste cette liberté d'esprit et cette indépendance d'inspiration si favorable à la production d'œuvres vraiment magistrales. Une partie de son imagination se dépense à trouver les moyens

de faire remarquer l'autre, et si l'on nous passe l'expression, le « rendement » artistique de ses facultés se trouve diminué d'autant.

De tout ce qui précède, nous pouvons conclure deux choses : l'une que l'état social actuel, en France et dans plusieurs pays dont les conditions sont analogues, est favorable à une copieuse production artistique ; l'autre, que ce même état social n'est pas favorable à l'ascension d'éclatantes supériorités artistiques telles que d'autres époques en ont vu. S'il n'y avait là qu'une question d'arithmétique, si la chance d'avoir des génies était proportionnée au nombre d'artistes, comme la chance de gagner un lot est proportionnée au nombre de billets que l'on prend à la loterie, nous devrions compter plus de peintres géniaux qu'il ne s'en est trouvé à Florence sous les Médicis. Notre époque, de l'aveu presque unanime, n'a pourtant pas ce bonheur ou cet honneur, ce qui prouve d'une façon frappante que, si certains faits sociaux tendent à jeter dans la carrière picturale une foule de personnes, d'autres faits sociaux contiennent cette multitude, pour ainsi dire, dans une certaine zone horizontale, et empêchent les mieux doués eux-mêmes de dépasser une certaine hauteur.

Que manque-t-il donc à cette armée de pinceaux pour que quelques-uns d'entre eux deviennent illustres? Que manque-t-il à tant de travailleurs absorbés par la poursuite du beau, pour leur faire trouver des beautés de qualité vraiment supérieure? Il manque des Mécènes personnels, éminents, puissants, formés eux-mêmes à l'intelligence exquise des choses de l'art par une éducation prolongée, œuvre de plusieurs générations. Et, en effet, nous venons d'énumérer en quelques mots une série de conditions qu'il est assez rare de voir réalisées ensemble, ce qui explique pourquoi les grandes époques artistiques sont si rares dans l'histoire de l'humanité.

Il existe sans doute, actuellement, des gens riches qui commandent des tableaux à des artistes, et qui ont avec ceux-ci des rapports personnels. Mais ce ne sont plus ces personnes qui

donnent le ton et le branle. Leur puissance est limitée par celle des brocanteurs et entrepreneurs de publicité, ainsi que par celle de la bureaucratie des beaux-arts, de sorte que le rayonnement de leur action sociale se trouve singulièrement atténué, comme l'est celui d'une lampe dans une pièce où l'on laisse pénétrer le jour. C'est ainsi, pour recourir à une autre comparaison, que les Grecs, bien que n'ayant guère changé leur mode de naviguer et d'entendre le commerce, sont loin d'être demeurés, comme jadis, les maîtres de la Méditerranée, pour cette unique raison que d'autres races plus puissantes et mieux outillées sont entrées en scène. Les Mécènes individuels se rencontrent donc ; l'espèce n'est pas anéantie. Ce qui est, sinon anéanti, du moins considérablement affaibli, c'est leur prestige, leur suréminence, leur faculté de s'imposer, de grouper autour d'eux l'élite artistique, après avoir fait librement et royalement leur choix.

Ce qui paraît aussi fort atténué, c'est ce goût exquis dont nous parlions tout à l'heure. Il n'y a pas à dire, le type du connaisseur ne s'improvise pas. Même parmi les personnes qui s'occupent d'art avec une curiosité sympathique, combien — et nous avouons sans fausse honte que nous sommes du nombre — sont incapables d'apprécier la valeur technique d'une œuvre, et, par exemple, de distinguer un original d'une copie ! L'attrait par lequel un tableau nous séduit n'a souvent rien à voir avec sa perfection intrinsèque. Il nous plaît par le sujet, ou par la pensée qui s'en dégage, ou, s'il s'agit d'un portrait, par la beauté du modèle, même imparfaitement rendue. En revanche, bien des gens instruits et sérieux passent indifférents devant des toiles auxquelles les gens du métier trouvent un très grand mérite. Faut-il pousser l'aveu à l'extrême ? Avouons donc que certaines chromolithographies sans valeur charment quelquefois nos regards plus que certaines œuvres consacrées par l'admiration des siècles, et exposées avec honneur dans nos musées nationaux. Il en est donc, chez les particuliers, de la compétence en art, comme il en est de certaine urbanité raffinée de manières, qui ne peut guère s'acquérir que lorsque plu-

sieurs générations se sont succédé dans le culte fervent des choses de l'art.

Or, cette exigence cadre mal, de nos jours, avec la façon rapide dont se font et se défont les fortunes, ainsi qu'avec cet affairement qu'engendre, même dans les familles riches, l'élargissement du cercle des besoins. D'un côté, une foule de gens riches sont trop neufs dans leur richesse, ou trop anxieux de la perdre, ou trop soucieux de l'augmenter; de l'autre, une foule d'occupations nouvelles ou de divertissements nouveaux : voyages, automobilisme, collections systématiques faites pour l'unique plaisir de collectionner, etc., entraînent vers d'autres horizons l'esprit de ceux que leur situation désignerait comme protecteurs des vocations artistiques. Sans compter que le seul fait d'une organisation officielle établie dans ce but est de nature, en cette matière comme en d'autres, à paralyser l'entrain de l'initiative privée.

La situation, en fin de compte, et en attendant que l'évolution sociale enfante de nouveaux Mécènes assez puissants pour ranimer l'étincelle du grand art, demeure telle que nous la voyons : prospère pour qui envisage la quantité, médiocre si l'on considère la qualité, n'autorisant ni le dénigrement ni l'enthousiasme, et permettant d'ailleurs à quelques individualités estimables de se tailler par-ci par-là des succès de second rang. Car il peut se rencontrer, par exception, des amateurs assez éclairés pour mettre au service de réels talents une demi-influence, et il serait injuste de nier que, soit parmi les brocanteurs, soit parmi les fonctionnaires, soit parmi les professeurs patentés, on rencontre parfois des hommes fort intelligents. La valeur des individus répare alors en partie le dommage causé collectivement par l'ensemble des conditions sociales, comme telle fraction des eaux d'un fleuve, par le jeu accidentel des contre-courants, se trouve portée en sens contraire du flot et ramenée vers la source.

G. D'AZAMBUJA.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XXI

LA RENAISSANCE DE LA ROYAUTÉ EN FRANCE (1)

La royauté n'a pas abattu la féodalité.

C'est quand la féodalité s'est dissoute en vertu même de ses origines, que la royauté est remontée.

La renaissance de la domination royale ne s'expliquerait pas autrement.

Comment la royauté réduite à la dernière expression, à un titre sans sanction, aurait-elle renversé la féodalité, que toute la puissance des Mérovingiens et des Carlovingiens n'avait pu empêcher de naître et de grandir?

Mais quand le seigneur, après le succès complet de la lutte qu'il avait menée contre le régime administratif romano-barbare, fut peu à peu dégarni de son armée féodale par les exemptions que s'arrogeaient les vassaux désormais rassurés; quand il eut été insensiblement détaché de son domaine par l'affranchissement successif des serfs qui s'étaient enrichis sous sa direction agricole; quand il eut été exclu des villes par la formation des Communes que provoquaient à la liberté les besoins de l'industrie renaissant sous l'influence de la prospérité générale; quand il lui fallut subir la rivalité militaire des bandes communales et bourgeoises dont les forces allaient sans cesse croissant; quand

(1) Voir l'article précédent, avril 1902, *Science sociale*, t. XXXIII, p. 305.

il dut, pour se faire de nouvelles amitiés ou d'immédiates ressources, céder en fief la plupart de ses fonctions seigneuriales : quand, sous la poussée de cette série de faits qui s'engendraient naturellement les uns les autres, il eut échangé, en fin de compte, l'exploitation directe de ses terres et le gouvernement personnel de sa seigneurie contre les aventures sans suite de la chevalerie errante, alors — mais alors seulement — la royauté rentra en scène.

Elle n'avait plus devant elle la féodalité toute-puissante, la féodalité vraie, qui avait vaincu les Mérovingiens et les Carlovingiens, mais, sous le même nom, une pure chevalerie, une féodalité militariste, toute différente de la première.

Il ne faut donc pas représenter la royauté comme s'étant levée dans sa faiblesse, s'étant audacieusement attaquée au géant féodal et l'ayant renversé aux applaudissements du pays délivré par elle. C'est un roman dont beaucoup de livres sont remplis, mais qui n'a pas de place dans l'histoire.

On commet au sujet de la royauté la même erreur, mais plus grave, qu'au sujet des Communes, quand on fait d'elle, comme des Communes, la force génératrice et dirigeante du mouvement par lequel la féodalité s'en est allée. L'erreur est ici plus grave, parce que cette allégation est encore moins vraie de la royauté que des Communes. Les premiers efforts utiles de la royauté pour s'émanciper à son tour du régime féodal, après les vassaux, après les serfs, après les artisans, ne se sont produits que quand s'était déjà complètement dessiné le double avènement, caractéristique et décisif, de la Chevalerie et des Communes. En effet, le premier roi qu'on signale comme s'étant mis en branle avec quelques succès, bien modestes encore, contre la féodalité, c'est Louis VI, dit le Gros. On sait, de l'aveu de tous, combien avaient été insignifiants jusque-là les règnes des Capétiens, et particulièrement combien avait été apathique et vain le long règne de Philippe Ier, prédécesseur immédiat et père de Louis VI. Celui-ci fut associé au trône en 1100 ; il avait vingt-deux ans, mais il ne régna vraiment qu'à la mort de son père, en 1108. Or, en 1108, les villes du Midi étaient

émancipées en très grand nombre et depuis longtemps : nous avons vu qu'elles avaient précédé dans la liberté les villes du Nord. Et les villes du Nord avaient déjà parmi elles des Communes depuis un quart de siècle. La Commune du Mans avait été proclamée dès 1073 ; celle de Cambrai, en 1076 ; celle de Noyon, selon toute vraisemblance, en 1098, au moment où on élut évêque Baudri de Sarchainville, homme très justement populaire, qui était partisan déclaré de l'institution communale et qui, non content de l'accepter dans sa ville épiscopale, s'employa à l'y affermir ; puis vinrent les Communes de Saint-Quentin, vers 1102, et de Beauvais, plusieurs années avant 1108. C'est aussi avant cette époque que la chevalerie avait commencé à se jeter dans les aventures lointaines, aux quatre coins du monde, depuis l'Italie méridionale, en 1037, et la Sicile, en 1058, jusqu'à la Grande-Bretagne, en 1066 ; et depuis le Portugal, en 1094, jusqu'à la Palestine, en 1096. Voilà à quels progrès en étaient le mouvement des Communes et la dégénérescence des seigneurs féodaux, quand la royauté commença à reprendre quelques avantages.

Il n'est pas inutile d'ailleurs de remarquer que la royauté capétienne était déjà terriblement loin de ses commencements, et qu'elle n'avait guère grandi jusque-là. On aime quelquefois à se représenter l'avènement de la troisième race comme la reflorescence de la royauté après la décadence carlovingienne. Or, en 1108, il y avait deux siècles — c'est beaucoup — que les ancêtres des Capétiens avaient fait leur première accession au trône avec Eudes (887-898), Robert Ier (922-923), Raoul (923-936) ; et il y avait cent vingt et un ans que Hugues Capet était demeuré sans compétiteur et avait opéré l'intronisation définitive de la dynastie (987).

Qu'avait fait la royauté pendant ce temps ?

Pendant le premier siècle, c'est-à-dire depuis l'avènement de Eudes, succédant à l'empereur Charles le Gros en 887, jusqu'à l'avènement de Hugues Capet, en 987, la royauté avait été l'objet d'un reste de défiance de la part de la féodalité, qui se plaisait encore à opposer l'une à l'autre la famille des futurs Capétiens

et celle des Carlovingiens, pour tenir le titre royal dans l'impuissance et pour empêcher les vaillants comtes de Paris, ducs de France, de recommencer la tentative de Pépin le Bref et de Charlemagne. C'est ce qui nous explique cet entrecroisement incessant de rois ancêtres des Capétiens et de rois carlovingiens pendant toute la durée de ce siècle. Il est notoire que les descendants de Charlemagne, dépouillés à peu près de tout avoir, quelquefois même de leur ville de Laon, étaient un jeu pour les seigneurs d'alors et que les ducs de France, qui comptaient parmi les plus riches feudataires, hésitaient à prendre le trône dans la crainte d'être obligés de se dépouiller à leur tour pour se concilier les seigneurs, leurs émules, comme avaient été réduits à le faire les Carlovingiens. Leurs hésitations apparaissent nettement dans l'histoire : ils délaissent le titre royal presque aussi facilement qu'ils l'ont pris ou accepté ; ils l'abandonnent à un de leurs beaux-frères, Raoul, duc de Bourgogne ; et Hugues le Grand, le père même de Hugues Capet, rappelle et maintient avec une persistante et astucieuse politique les derniers fantômes de rois issus de Charlemagne.

Après cent ans de cette complète annulation de la royauté, personne parmi les grands seigneurs féodaux ne s'intéressa plus à ce qui en adviendrait, et Hugues Capet put se risquer à prendre la couronne sans qu'aucun d'eux s'en inquiétât, ni l'inquiétât. Ce fut le commencement du second siècle des Capétiens : ils avaient passé le premier à attendre que la fonction royale fût réduite à une parfaite insignifiance, pour y remplacer définitivement les Carlovingiens.

Pendant le second siècle, ou plutôt pendant cent vingt ans, depuis l'avènement de Hugues Capet en 987, jusqu'au règne de Louis VI, en 1108, ce que la royauté fit certainement de plus profitable à son avenir, ce fut de laisser complètement dormir son titre, de sorte qu'elle n'excita plus la jalousie de seigneurs assurément plus puissants qu'elle, comme les ducs de Normandie, les ducs d'Aquitaine, les comtes de Toulouse. Ces grands seigneurs féodaux, qui se préoccupaient d'ailleurs assez peu de prêter hommage à la royauté, ne trouvaient pas mauvais, après

tout, de « relever » de quelqu'un de moins puissant qu'eux. Ce qu'ils avaient recherché en maintenant les rois fainéants carlovingiens, ils le rencontraient encore chez les Capétiens, modestes ou inactifs : une suzeraineté qui ne les gênait pas et sur laquelle ils pouvaient, au besoin, peser pour se servir d'elle.

Il n'est pas douteux que si les premiers Capétiens avaient voulu reprendre le rôle de Pépin le Bref et de Charlemagne, mener la féodalité et la comprimer, l'histoire de la décadence carlovingienne aurait recommencé. La féodalité menacée se serait maintenue dans toute la vigueur et la rigueur de son organisation, pour poursuivre contre la royauté la lutte dans laquelle elle n'avait jamais faibli et jamais fait un pas en arrière. C'est la quiétude acquise par la parfaite annulation de la domination royale durant deux longs siècles, qui a inspiré aux féodaux la confiance de relâcher entre eux leurs liens et d'aviser à se détacher les uns des autres dans une liberté plus grande que rien ne menaçait plus. Là est la raison, trop peu aperçue, du tour si contraire que prirent l'histoire de la seconde race et celle de la troisième. Par là se comprend la différence du sort des Carlovingiens et de celui des Capétiens.

Ainsi, pendant plus de deux siècles, la royauté capétienne n'avait rien fait qui pût compter à titre royal : elle était restée annulée.

Nous connaîtrons plus à fond encore sa situation en examinant ce que les Capétiens, pendant ces deux siècles, firent à titre de seigneurs dans leurs domaines propres. Ce sont ces terres « seigneuriales », qui ont été appelées d'un terme bien significatif « les terres *de l'obéissance* du roi », le reste du royaume étant désigné, et cela officiellement, sous le nom de « terres *hors de l'obéissance* du roi ». Il était difficile de caractériser plus ouvertement que par ces deux appellations la condition réelle de la royauté.

Dans leurs terres seigneuriales, les Capétiens passèrent exactement par les mêmes positions que les autres seigneurs. Ils virent se relâcher les liens féodaux entre eux et les gens de leurs domaines. De sorte qu'il n'y a pas lieu de s'étonner qu'au temps des

débuts de Louis VI, c'est-à-dire au commencement du XIIe siècle, le roi fût entouré, sur ses propres terres même, de vassaux qui ne lui étaient rien moins que soumis. Il ne pouvait d'aucun côté s'éloigner tant soit peu de Paris, fût-ce jusqu'à Montmorency, sans leur bon vouloir, et ce bon vouloir n'était ni très commun ni très constant.

L'histoire des premiers Capétiens en tant que seigneurs est certainement une des plus curieuses qu'on puisse étudier, parce qu'on y voit une image continue de l'existence féodale pendant cette période trop peu connue dans laquelle la féodalité a fait l'évolution qui l'a menée à sa perte. C'est l'histoire, bien suivie et bien éclairée, d'une seigneurie, c'est une série ininterrompue de physionomies de seigneurs, qui est de la plus haute valeur comme information sur une époque singulièrement intéressante et décisive. Les auteurs d'histoire générale de la France se trompent donc beaucoup, quand ils éliminent à peu près complètement de leurs récits l'histoire des premiers Capétiens comme peu digne de mémoire. Elle est nulle, en effet, au point de vue royal, mais elle est riche de lumières au point de vue seigneurial. Elle présente, dans la monographie d'une famille, l'histoire réelle de ce temps-là, en montrant par un exemple précis le régime social qui faisait le fond des événements.

Je ne puis prendre ici que quelques traits en passant pour faire voir les Capétiens sous cette figure de seigneurs féodaux, entraînés comme les autres par le mouvement naturel que suit la féodalité.

Le dixième siècle est l'époque du relâchement progressif des liens de la vassalité : or, qui reflète mieux cette situation que l'histoire de Hugues Capet, duc de France, alors que, prenant le titre de roi, il trouve les seigneurs, vassaux directs de la couronne, tranquillement enfermés dans leur indépendance et parfaitement insouciants de leurs devoirs et de leurs droits même de grands feudataires?

Le onzième siècle, au début, est l'époque où cette indépendance et cet isolement se traduisent par une existence toute domestique du seigneur : or, qui peint mieux cette existence que

l'histoire de Robert le Pieux, d'esprit pacifique et charitable, de tendances intellectuelles et mystiques, qui se plaît à mettre partout le bon ordre, jusque dans les solennités populaires, où, précédant le cortège, il s'emploie à faire faire place ; qui se laisse volontiers voler les ornements d'or de son vêtement par les pauvres dont il accepte aisément l'approche ; qui, disciple du célèbre Gerbert, aime les livres, se fait accompagner d'eux en voyage, est habile au chant et, dans l'abbaye de Saint-Denis, se met au lutrin ; qui seconde la réforme monastique ; qui fait préparer des criminels à la mort et les gracie après qu'ils sont arrivés au repentir ; qui se bat pourtant et victorieusement pour soutenir ses droits, particulièrement au duché de Bourgogne ; qui ramène par les armes à l'obéissance son fils révolté ; qui se montre parfois justicier terrible jusqu'à l'excès ? Tel est bien, aux premières années du onzième siècle, le type du propriétaire féodal, qui, voulant la paix sans craindre la guerre, se plaît aux choses de la vie ordinaire et ne se bat que sous la conviction d'une nécessité.

La seconde moitié du onzième siècle est l'époque où la fabrication et le commerce réveillent les villes, surtout dans le Midi, et amènent le progrès des arts et du luxe : or, qui subit plus l'effet de ce mouvement que Philippe Ier ? Il épouse une femme du Midi, et le voilà inondé d'un entourage de gens frivoles, de Méridionaux qui ne connaissent que fêtes, plaisirs, modes bizarres, nouveautés extravagantes ; et sa vie nonchalante et désœuvrée caractérise bien l'inutilité à laquelle tournait l'existence du seigneur féodal tandis que l'émancipation et la prospérité se développaient en dehors de lui.

Enfin, à l'issue du onzième siècle, n'avons-nous pas vu les seigneurs se jeter en dehors de cette vie insuffisante et inoccupée pour entreprendre des exploits de chevalerie ? Or, qui fait mieux apparaître ce tournant de l'histoire que le personnage de Louis VI, amateur de coups d'épée, épris d'idées de justice chevaleresque, de redressement des torts en tout lieu, et sortant brusquement de l'apathie où s'était endormi Philippe Ier ?

Concluons : Pendant que la féodalité s'en allait, l'institution

royale était demeurée inactive, et ceux qui portaient le titre purement nominal de rois n'étaient, en fait, que des seigneurs qui subissaient tout simplement la série des évolutions communes à tous les féodaux.

Mais quand la féodalité fut bien définitivement déracinée et tournée en chevalerie, c'est-à-dire au douzième siècle, la royauté réapparut. Comment? Le voici :

Elle recueillit la direction de tout ce qui échappait successivement à la féodalité.

C'est ce que nous allons voir.

Le premier acte par lequel les Capétiens relevèrent leur puissance, ce fut la reprise de leur propre domaine seigneurial, qui leur avait échappé en partie par la distension des liens de la vassalité. Tout le monde sait — et je l'ai rappelé plus haut — que leur position, antérieurement au règne de Louis VI, était devenue si étroite, qu'ils ne pouvaient maintenir la sécurité autour de Paris sans se heurter à la puissance parfois redoutable de hobereaux très enclins à piller les convois de marchands et les biens d'Église. Or comment sortirent-ils de cette condition humiliante?

Ils en sortirent en se mettant à la tête d'une population qui avait été la première à s'émanciper de la féodalité : la population des domaines ecclésiastiques, c'est-à-dire des terres d'évêché et d'abbaye. L'affranchissement avait été hâtif dans ces terres, où la prospérité régnait souvent plus qu'ailleurs par une administration plus régulière. Les seigneurs voisins étaient très tentés d'y faire des razzias en cas de besoin. Les évêques et les abbés ne devaient pas personnellement mener la guerre à cause de leur condition ecclésiastique, et ils ne pouvaient pas, sans risquer de s'en trouver dupes d'une manière ou d'une autre, la remettre aux mains d'un seigneur complaisant. Ils avaient donc pris le parti de confier à un chef tiré du personnel même de l'évêché ou de l'abbaye, et sans titre féodal, le com-

mandement de leurs tenanciers tout disposés à se défendre vigoureusement, eux et leurs tenures. Cette combinaison sortait du cadre régulier de l'organisation féodale. Et ce fut la première institution que le roi s'offrit à accueillir et à seconder.

C'est ainsi que Louis VI se mit à la tête des troupes de l'abbaye de Saint-Denis et de celles d'autres domaines ecclésiastiques de l'Ile de France ou de l'Orléanais. Il se fit, selon la formation qu'il tenait de son époque, le « chevalier » de cette cause. C'est à l'aide de ces troupes, nées de l'affranchissement des serfs, et portées par simplicité de nature à servir en dehors des règles strictes et des obligations formelles, que Louis VI commença à replacer sous son autorité ou à détruire sans merci ceux des vassaux de son domaine seigneurial qui s'étaient rendus complètement libres ou parfaitement intolérables. Le fait de cette alliance première est demeuré fameux dans l'histoire par la coutume que gardèrent les rois d'aller à Saint-Denis, avant leurs expéditions guerrières, pour prendre le commandement de l'armée et lever de leur main l'oriflamme de l'abbaye, déposée sur l'autel de la basilique.

Ce que je viens de dire se bornait encore au pays dit « de l'obéissance du roi ».

Mais bientôt le roi trouva à prendre la direction d'une autre population dans des pays « hors de son obéissance ». Ce fut un grand pas de plus. Cette population était celle des Communes.

Bien loin d'être partisan des Communes par une conviction sociale et une doctrine absolue, le roi se garda radicalement d'en accepter aucune dans toute l'étendue de ses domaines. Il eut soin de s'accommoder avec les villes de sa dépendance seigneuriale pour qu'elles ne fussent que « villes de bourgeoisie », dotées de libertés civiles, mais sans autonomie politique. C'est là un premier démenti, et non le seul, donné par le roi lui-même aux historiens qui se sont avisés de l'appeler « le Père des Communes ».

« Paris, dit très exactement Augustin Thierry, n'eut jamais de Commune, mais seulement des corps de métiers et une justice bourgeoise, sans attribution politique. Orléans entreprit, sous

Louis le Jeune, de s'ériger en Commune, mais une exécution militaire et des supplices châtièrent, selon l'expression des Chroniques de Saint-Denis, « la forcenerie de ces musards, qui, pour raison de la Commune, faisaient mine de se rebeller et dresser contre la couronne. » (*Lettres sur l'Histoire de France*, lettre XIIIe.) Ce fut ainsi dans tout le domaine royal.

Mais, même à l'égard des Communes qui se formaient aux dépens des seigneurs en dehors des pays de son obéissance, le roi se montra très indécis et très peu constant sur le meilleur parti à tirer d'elles pour son propre compte.

Et d'abord, comment fut-il appelé à s'en mêler?

Les Communes apparaissaient comme une étrange anomalie au milieu du régime féodal. Aussi, ceux qui les établirent, artisans révoltés ou seigneurs bienveillants, sentirent-ils le besoin d'une garantie officielle, d'une régularisation féodale de l'institution : — à moins qu'il ne s'agît de pays particulièrement laissés à eux-mêmes, comme la Normandie, qui était presque un royaume, ou comme les Flandres, neutralisées pour ainsi dire entre l'allégeance des rois de France et celle des empereurs d'Allemagne. — A Noyon, ce fut l'évêque-seigneur qui jugea bon de réclamer pour la Commune, qu'il avait généreusement octroyée, la ratification de son suzerain, le roi. A Laon, au contraire, ce furent les gens de la Commune qui prirent contre leur évêque la précaution de faire reconnaître leur constitution par le chef de la féodalité, le roi. Ainsi en arriva-t-il ailleurs, tantôt d'un façon, tantôt de l'autre.

Le roi fut donc provoqué à se mêler au mouvement des Communes, et ce ne fut pas lui qui le provoqua.

Or, appelé à jouer un rôle, que fit-il? On va le voir par l'histoire de la Commune de Laon, une des plus célèbres, une de celles dont on se plaît à évoquer le souvenir en témoignage de la paternelle sollicitude de Louis VI pour les Communes. Ce n'est ici qu'un exemple : le fait s'est constamment répété.

Les habitants de Laon avaient obtenu Commune de leur évêque à prix d'argent. Ils envoyèrent à Paris auprès du roi, pour solliciter sa garantie par de riches présents. La conclusion ne fut

pas douteuse : *compulsus est et rex largitione plebeiâ id jurejurando firmare,* dit naïvement Guibert de Nogent.

Trois ans après, en 1112, l'évêque se repentit de sa concession, et il profita d'un voyage de Louis VI à Laon pour le prier de retirer sa sanction de suzerain. « Les conseillers du roi firent d'abord quelques difficultés, parce que les bourgeois de Laon, avertis de ce qui se tramait, leur avaient offert pour le maintien de la Commune 400 livres d'argent, et plus s'ils l'exigeaient. L'évêque se vit donc obligé d'enchérir par-dessus ces offres et de promettre 700 livres. Cette proposition détermina le roi à prendre parti contre la liberté de la ville. Le lendemain matin, au point du jour, il partit en grande hâte avec tous ses gens. » (Guibert de Nogent, cité par Aug. Thierry, *Ibid.*, lettre XVIe.)

Pendant deux cents ans d'une existence souvent interrompue, la Commune de Laon ne fit pas autre chose que de racheter ainsi périodiquement l'approbation du roi. (Voir Aug. Thierry, *Ibid.*)

La confirmation de la Commune d'Amiens par le roi fut achetée de même : *Ambiani, rege illecto pecuniis, fecerunt Communiam.* (Guibert de Nogent.) Et ainsi du reste.

Il est certain que le roi vit tout simplement dans ces établissements de Communes une occasion de se faire, à titre de suzerain, octroyer quelque argent, comme le seigneur direct lui-même, par les artisans enrichis et disposés à payer leur liberté.

Aussi, cette première époque des Communes n'a-t-elle pas fourni, comme on le croit, une bien grande extension à la puissance royale : elle ne lui a guère apporté qu'une importance d'opinion et des ressources financières. C'est plus tard que le personnel même des Communes est venu recruter les forces militaires et administratives de la royauté.

Mais pourtant, grâce à l'argent que le roi retirait de ces appels à son intervention suzeraine, il trouva le moyen de sortir plus sérieusement des limites de son domaine : il enrôla une autre espèce de gens dont le groupement n'avait pas de situation régulière dans le régime féodal : je veux parler des « bandes de routiers ».

C'est avec leur aide que le roi Philippe-Auguste s'empara de la Normandie, après avoir prononcé, encore en sa qualité théorique de suzerain, la confiscation de cette province contre Jean sans Terre, roi d'Angleterre. Il faut bien remarquer que la suzeraineté du roi serait demeurée sans efficacité comme par le passé, si le roi n'avait pas successivement rencontré toutes ces ressources d'exécution au milieu de la dissolution du régime féodal.

« A la fin du douzième siècle, dit Boutaric, professeur à l'École des Chartes, les routiers prennent une importance nouvelle et jouent un très grand rôle dans les expéditions militaires qui signalèrent le règne de Philippe-Auguste. Ce roi les prit à la solde dans sa guerre contre le roi d'Angleterre. L'histoire a gardé le souvenir des services qu'il reçut d'un chef fameux nommé Cadoc. La bande de Cadoc pénétra la première dans le Château-Gaillard. Elle s'empara ensuite de la ville d'Angers. Mais, sous un homme tel que Philippe-Auguste, les routiers durent renoncer à leurs mœurs sauvages : ils se transformèrent en braves soldats, contenus par une discipline sévère et se contentant de la riche solde qu'ils recevaient. » (*Institutions militaires*, liv. IV, ch. IV, p. 242,.)

Cette conquête de la Normandie, à laquelle étaient joints le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Poitou, fit réellement des rois capétiens les plus puissants personnages de France. C'est alors que la royauté reprit avec Philippe-Auguste les prétentions carlovingiennes, le régentement des seigneurs, le gouvernement du royaume. Mais Philippe-Auguste n'avait plus, comme Pépin et Charlemagne, à lutter contre la féodalité dans sa vigueur : il y avait un siècle et demi déjà que la chevalerie emportait toute la noblesse. Elle était désorganisée par ses aventures ; elle était ruinée par ses expéditions lointaines; elle était décimée par ses hauts faits.

Aussi, la visée que suivit le roi ne fut-elle pas de réorganiser les seigneurs de quelque manière que ce pût être, mais de les remplacer partout où il le pourrait par des hommes tirés de cette population qui grandissait dans les villes et qui lui four-

nissait une classe nouvelle, très en dehors de la formation du domaine et du régime féodal, très ambitieuse, très flattée d'être élevée par le roi, le plus haut représentant alors de la féodalité elle-même ; très ramenée enfin par les habitudes municipales et communales aux idées et aux pratiques communautaires.

C'est de la population des villes que le roi tira les deux grandes séries d'agents qui furent les instruments effectifs de sa puissance : *les soldats et les fonctionnaires*.

Son premier soin fut donc de mettre la main sur les villes.

Il se garda bien d'abord d'abolir les Communes là où il les rencontra en dehors de son ancien domaine, mais il porta généralement au double les redevances qu'elles avaient promises à leurs précédents seigneurs (voir Leber, *Pouvoir municipal*, p. 183) ; et, quand elles ne purent pas payer, il les supprima et fit retomber les habitants sous l'administration royale : la chose n'était pas difficile, la ville en pareil cas n'étant pas riche et florissante, et le roi étant devenu fort par ses conquêtes à l'intérieur. Puis, avec beaucoup de dextérité, le roi profita partout des dissensions qui ne pouvaient manquer de surgir dans le régime communautaire des villes affranchies, pour s'appuyer sur un des partis en lutte, le gagner par des honneurs et des avantages matériels, et supprimer la Commune, en plaçant à la tête de la ville ses propres agents. (*Ibid.* p. 375.)

Les Communes commencèrent ainsi, dès Philippe-Auguste, à disparaître en grand nombre et en tout cas à n'être généralement reconnues que moyennant une aggravation de redevances et de charges.

Entre les charges que les Communes durent accepter, et qu'elles acceptèrent, il faut le dire, avec une fierté assez peu réfléchie, se trouva l'obligation d'envoyer leurs milices à l'armée du roi.

On connaît assez comment ces milices figurèrent à Bouvines. Mais, toutes victorieuses qu'elles furent, elles se montrèrent très inexpérimentées. On y remédia en les soumettant à l'exercice habituel des armes, au tir de l'arc par exemple, et en choisissant

parmi elles les hommes les plus formés, les plus aptes à combattre, pour en faire des corps d'élite, des « Compagnies ». Le roi fournit des officiers pour conduire ces braves gens. Hors les temps d'exercice et les cas de mobilisation, il fit déposer les armes sous la garde de ces officiers, de peur, était-il dit, que les artisans ne les missent en gage, un jour de besoin, pour les affaires de leur commerce.

A l'aide des troupes, à l'aide des ressources pécuniaires qu'il tirait des villes et des possessions grandissantes de son royaume effectif, le roi battait les seigneurs les uns après les autres, au fur et à mesure qu'une bonne occasion s'en présentait.

Il avait à l'égard des seigneurs une façon de procéder qui éclaire l'histoire. On dit souvent : Le roi déclara que désormais les seigneurs feraient ceci ou cela ; ne pourraient plus faire ceci ou cela, par exemple reconnaître des Communes, faire des bourgeois, sans le consentement du roi ; se battre entre eux ; imposer de nouvelles tailles chez eux ; etc... Et on se demande comment les seigneurs obéissaient. Ils n'obéissaient pas, c'est évident, par esprit de soumission. Mais le roi, pour lancer ces essais de législation, réunissait auprès de lui les seigneurs qu'il pouvait gagner d'une manière ou d'une autre, ou qui se trouvaient naturellement sympathiques à ses projets. Ceux-là exécutaient spontanément ce qu'ils avaient décidé en société avec le roi. Mais le roi partait de là pour introduire la coutume nouvelle, et il l'imposait ensuite successivement par la force aux autres seigneurs dans le moment favorable.

Dans ces conciliabules incomplets de seigneurs convoqués et présidés par le roi, des hommes habitués aux affaires, ordinairement sortis de la riche bourgeoisie des villes, étaient appelés pour donner leur avis sur le meilleur édit à rédiger, sur la meilleure organisation à prendre en vue du but convoité. Ils étaient là des conseillers intimes.

Peu à peu le roi et les seigneurs acquiesçant aux intentions du roi leur abandonnèrent le soin de discuter seuls et de décider les mesures à prendre pour l'objet qui leur était déterminé. Telle fut l'origine des Conseillers du roi, des Légistes et des Parlements.

Les seigneurs de bon vouloir acceptèrent que ce corps de juristes fût représenté dans leurs terres par des envoyés individuels du roi, chargés de réformer les sentences des hommes de la justice seigneuriale qui ne concorderaient pas avec les décisions prises par ce corps central de magistrats. Ce fut l'origine des Baillis royaux et Prévôts royaux, envoyés bientôt sous la pression de la puissance royale dans les terres même des seigneurs qui ne s'en souciaient pas. Et cette organisation centralisée de la justice, appuyée par la force militaire du roi, ne tarda pas à absorber toute l'administration judiciaire et à évincer de proche en proche les juridictions seigneuriales, qui du reste, il faut le rappeler, n'appartenaient plus guère aux seigneurs directement, mais étaient ordinairement inféodées.

Le trait distinctif de ces deux fonctions créées par la royauté, officier de milice et conseiller de justice, c'était de revêtir un caractère purement personnel. Dans la milice et les compagnies bourgeoises, les pouvoirs militaires demeuraient transitoires, ne s'attachaient à aucune terre, à aucun domaine, à aucune hérédité, tout à l'opposé de ce qui avait eu lieu dans l'organisation féodale. Dans les charges judiciaires et administratives, ce fut de même. Il fut établi, dès le commencement, que les baillis royaux, prévôts royaux et autres fonctionnaires de même nature ne seraient jamais pris parmi les gens de la localité où ils devaient exercer leur charge, et qu'ils ne resteraient en fonction au même lieu que trois ans. Voici un exemple caractéristique de cette précaution : « Aucun ne pourra estre viguier, ou bailhe de ladite ville (Montauban) ou lieutenant d'icelle, qui soit natif d'icelle ou de ses dépendances, ou qui y soit marié, ou autre habitant (année 1332). »

Quel retournement des choses depuis le temps où les propriétaires francs s'assemblaient pour obtenir des Mérovingiens qu'aucun juge ne fût pris en dehors du pays et sans y avoir du bien !

Voilà donc la royauté, avec cette population riche et intelligente des villes qui se trouvait tournée à l'idée communau-

taire et dressée aux spéculations du commerce et de l'industrie, voilà la royauté revenue à quelque chose de très semblable au régime militaire et administratif des Mérovingiens, à un gouvernement tout entier dans la main du roi, tout composé de gens qu'il prend et qu'il laisse, selon qu'il lui semble utile, mais qui ne sont rien par eux-mêmes et qui ne reposent en rien sur la possession et l'exploitation du domaine.

Nous reprendrons plus tard la suite de cette histoire de la royauté. Nous l'arrêtons ici au quatorzième siècle avec Philippe le Bel qui en est l'expression bien connue et fortement accentuée.

Nous aurons à expliquer comment les serfs affranchis sur les domaines n'ont pu réagir contre ce mouvement de centralisation administrative et de domination royale, essentiellement appuyées sur les recrues fournies par la population des villes.

Mais avant d'aller jusque-là, c'est-à-dire avant d'atteindre les temps modernes, nous avons à connaître toute une portion des pays francs et féodaux que nous avons laissée de côté : nous avons à étudier la féodalité en Allemagne.

(*La suite au prochain numéro.*)

Henri de TOURVILLE.

ESSAI SUR LE TYPE GASCON [1]

III

LES CLASSES DIRIGEANTES EN GASCOGNE. — LES PROPRIÉTAIRES BOURGEOIS (1)

Dans un précédent article, nous avons décrit l'élément social qui, dans la partie de notre pays qu'on convient d'appeler Gascogne, a, dès une très haute antiquité, introduit la civilisation, a été le point de départ de la vie urbaine et a constitué de tout temps un groupe de familles puissantes et dirigeantes. Nous devons maintenant étudier la vie urbaine elle-même. Au point de vue de la science sociale, cela signifie que nous devons étudier les familles qui ont vécu dans les villes fondées directement ou indirectement par la classe supérieure, et qui ont subi l'influence de cette classe. Il y a bien des familles de propriétaires fonciers qui vivent à la campagne et n'ont pas de résidence urbaine, mais ces familles, par suite de la multiplicité des villes et de leurs relations fréquentes avec les véritables urbains, se trouvent comprises dans la même classe sociale. La suite de cette étude permettra de s'en rendre compte.

Toutefois, pour bien étudier ce type, nous allons l'examiner à une époque très voisine de l'époque actuelle, immédiatement avant la transformation amenée par la modification de la culture de la vigne et les diverses nécessités économiques de la vie moderne, car notre type, à l'heure actuelle, subit une évolution. Si nous le prenions à une époque plus reculée, il aurait été très

1. Voir les livraisons d'octobre 1901 et de février 1902.

difficile de le saisir dans son ensemble. D'ailleurs, cette étude nous permettra de comprendre ce que le type gascon a été dans le passé. Il y a mieux encore, nous pourrons nous rendre compte de l'évolution subie, dans le milieu gascon, par les propriétaires fonciers issus de commerçants métallurges. Les commerçants métallurges, qui appartenaient originairement au même type social, se sont établis, cela est hors de doute, dans la plus grande partie de l'ancien continent; mais, dans chaque région, ils se sont différenciés, ainsi que l'ont fait les communautés pastorales et agricoles. Ces différenciations se sont accomplies sous l'empire d'influences que la science sociale peut déterminer par l'étude respective des milieux. Nous devons donc compléter l'étude du milieu gascon. Ce que nous avons dit à ce sujet dans les articles précédents ne saurait suffire, car nous nous sommes préoccupés seulement de types sociaux simples : les communautés pastorales et agricoles d'une part, et, de l'autre, les grandes familles de propriétaires fonciers issues des commerçants métallurges de l'antiquité.

Nous espérons ainsi pouvoir dégager dans son originalité le vrai type gascon et montrer comment ce type se distingue des autres types de Méridionaux, dont les plus connus sont le Languedocien et le Provençal.

Si nous examinons la Gascogne sur une carte de France un peu détaillée, nous sommes frappés d'un fait que nous jugeons caractéristique : c'est la multiplicité des petites villes.

Un pays riche en productions diverses comme la Gascogne des vallées, devait encourager les anciens propriétaires ligures, gallo-romains et féodaux, à y faire construire beaucoup de maisons de campagne, de villas, de châteaux. Il devait inciter, au moyen âge, à la fondation des monastères, et nous savons que ces constructions ont été le point de départ des agglomérations qui existent encore de nos jours. Autour d'elles s'établirent des artisans, des marchands ; des petites industries y furent créées.

Dans la Lande, on construisait des châteaux, soit pour avoir des lieux de refuge pendant les époques troublées, soit en vue de la chasse. Au moyen âge, ainsi que nous l'avons dit dans l'article

précédent, certains de ces châteaux furent dotés d'un établissement industriel, soit d'une forge, soit d'une verrerie ou même d'une poterie. Plus tard, au XVIIe siècle, on créa des fabriques d'essence de térébenthine et de goudron.

Et toutefois de telles agglomérations ne pouvaient grouper qu'une population assez restreinte. Les forges et les verreries au bois ne pouvaient donner lieu qu'à une fabrication limitée. Il y a quelques années, la plupart de ces établissements n'occupaient guère plus d'une quarantaine d'ouvriers chacun. Auparavant, toutefois, certaines forges ont occupé jusqu'à une centaine d'ouvriers.

Au commencement et même au milieu du XIXe siècle, les fabriques de bouchons du Lot-et-Garonne n'avaient guère qu'une dizaine d'ouvriers ou d'ouvrières travaillant avec le couteau.

A côté des chefs d'industrie et de leurs ouvriers, il y avait quelques marchands et quelques artisans travaillant pour la clientèle locale, quelques aubergistes. Il y avait aussi des propriétaires fonciers nobles et bourgeois; mais, par suite de la multiplication des agglomérations, ils ne pouvaient être qu'en petit nombre dans chacune d'elles.

Les villes de Gascogne présentent une autre particularité caractéristique à un observateur attentif qui passe un certain temps dans l'une d'elles. Elles ont entre elles des rapports fréquents; on voisine beaucoup de l'une à l'autre. Comme nous l'avons constaté dans la première partie de ce travail, les communications entre les vallées sont faciles; de plus, les occasions d'aller d'une ville à l'autre ne manquent pas. On a des parents, des amis dans la ville voisine. On est appelé chez le notaire ou chez l'avoué pour régler des affaires. On se rend aux foires et aux marchés pour vendre son blé, son vin, son eau-de-vie, surveiller la vente de son bétail, faire des achats, etc.

Les relations avec les autres pays sont fréquentes. Nous devons parler d'abord des relations commerciales. Des produits tels que le vin, l'eau-de-vie, le blé même (surtout autrefois) sont destinés à être vendus au loin. Il en est de même des bois de pins, des produits résineux et des goudrons de la Lande

Autrefois, les fers des forges landaises étaient exportés dans les pays étrangers. Au XVIIIe siècle, on fabriquait à Ibza des bombes pour la marine espagnole (1); les fers des autres usines étaient envoyés dans les colonies d'Amérique pour être employés à la fabrication des chaudières des usines à sucre (2). A la même époque, il y avait à Ponteux une célèbre manufacture de porcelaines dont les produits rivalisaient avec les porcelaines de Saxe.

A l'heure actuelle, les bouchons du Lot-et-Garonne et du Marensin sont envoyés dans le nord de la France, à Paris et même en Angleterre et en Belgique.

La Gascogne, pays situé entre la Méditerranée et l'Océan, sur la route de France en Espagne, a toujours été un pays de transit, et cette influence se faisait sentir avant la création des chemins de fer.

D'autres occasions de relations résultaient autrefois de ce fait que la plupart des vieilles familles avaient des parents qui occupaient de hautes situations dans l'armée, la magistrature, les administrations. Aujourd'hui encore, certaines de ces familles possèdent des hôtels à Paris ou à Bordeaux, où elles vont passer une partie de l'hiver. En somme, les villes, ou, pour mieux dire, les agglomérations du pays de Gascogne présentent ces particularités caractéristiques : elles sont petites, nombreuses, elles ont des relations fréquentes soit entre elles, soit avec les autres pays.

Voilà bien ce que l'on pourrait appeler les caractères distinctifs du lieu au point de vue qui nous occupe. Nous devons maintenant examiner le travail, mais ici nous sommes obligés de restreindre le champ de nos observations. On comprend en effet que, dans des milieux urbains, les genres de travaux sont multiples. Nous devons nous attacher à la classe sociale dont l'influence est prépondérante par ce fait qu'elle tient en sa possession les moyens d'existence de la population. Nous voulons parler de la classe des urbains propriétaires fonciers, nobles ou bourgeois.

(1) Renseignements de M. de Lur-Saluces.
(2) Documents de la Chambre de Commerce de Bordeaux.

Dans ces familles, le travail à la ville consiste, soit dans la direction d'un atelier industriel, soit dans l'exercice d'un commerce ou d'une profession libérale. Certaines familles se contentent de vivre de leurs rentes ou du revenu de leurs terres.

A ce travail, que nous appellerons urbain, viennent s'ajouter les occupations qui résultent de la surveillance, ou même quelquefois de la direction effective des domaines ruraux. L'industrie en grand atelier au bois et la petite industrie laissent beaucoup de loisirs parce que la fabrication est limitée. Il en est de même du commerce, où l'on est surtout occupé les jours de foire et de marché, alors que se font les affaires. On n'opère d'ailleurs que sur des quantités de produits assez faibles, et la clientèle est généralement fixe. Beaucoup de négociants de vins et d'eaux-de-vie, ainsi que de marchands de bois, se contentent de faire de la commission.

En ce qui concerne les domaines ruraux, il faut dire que, jusqu'à l'époque du malaise causé par la maladie de la vigne et la crise économique, les métayers étaient généralement à leur aise. Par suite, ils étaient fidèles à leurs maîtres, dévoués même, et on pouvait compter sur eux (1). Le propriétaire, de son côté, se préoccupait, de temps à autre, d'apporter des améliorations à la culture, améliorations dont il avait l'idée, soit en réfléchissant lui-même, soit en entendant parler des gens compétents. On faisait planter de nouvelles vignes, on choisissait des plants d'un bon rapport, on faisait exécuter des drainages. Les exploitations étant petites, on n'avait besoin que d'un personnel peu nombreux et dont la surveillance était facile.

Comme, dans ces propriétés, on obtenait des produits variés, et comme, le plus souvent, le sol est généreux, on avait à cœur de s'intéresser au rendement de chaque parcelle. On s'intéressait à la qualité du vin de tel carreau planté avec tel plant. On s'intéressait aussi aux produits divers, tels que les fruits, les légumes que la terre fournissait en abondance et qui entraient dans la consommation familiale. Tout cela développait chez les

(1) En somme, la classe supérieure avait mis le pays en valeur, et jouissait d'un prestige traditionnel auprès des gens issus des communautés pastorales.

habitants le goût pour l'observation et le calcul appliqués aux plus petites choses. Cette aptitude était renforcée et développée si l'on exerçait une industrie, un commerce ou une profession libérale.

Dans la Lande, le propriétaire, quand il n'exerce pas une industrie, est généralement un oisif. Au cours du siècle qui vient de finir, on a planté d'immenses étendues de pins; mais, une fois les pins plantés, on n'a plus qu'à les laisser pousser; on attend paisiblement le temps où il faudra les résiner et faire des coupes. Les propriétaires landais ne peuvent s'intéresser à des cultures riches et variées, comme dans les vallées, mais ils s'intéressent à tout ce qui n'est pas la monotonie des immenses étendues de landes et de *pinadas*, au fonctionnement des industries, aux animaux qu'ils prennent à la chasse, aux objets rares qu'ils peuvent trouver. Les jeunes gens du Marensin ont une aptitude marquée pour les sciences naturelles.

On peut donc dire que le travail des familles bourgeoises dans les villes de Gascogne a pour caractères essentiels de laisser beaucoup de loisirs et de développer l'esprit de calcul et d'observation appliqué aux plus petites choses. Il nous faut voir maintenant quelle va en être l'influence au point de vue de l'orientation de la race.

Pour occuper ses loisirs, on se réunit. Il ne faut pas s'attendre à autre chose de la part de gens à habitudes communautaires. On va chez les voisins, on forme des groupes, soit sur la place, soit dans les carrefours. On va faire ensemble de petites promenades; assez souvent même, on va au cercle ou au café. Dans certaines villes, les rangées de maisons pourvues de « cornières » (genre de construction spécial au sud-ouest), se prêtent merveilleusement aux réunions; on peut s'y promener quand il pleut.

Il est facile de prévoir ce qui se passe dans des réunions de ce genre. Les gens qui sont en présence sont des communautaires habitant la même petite ville, se connaissent tous, savent que ce qu'on dit peut être répété dans les villes voisines, grâce à la facilité des communications. On cherche à donner aux

autres une bonne opinion de soi, à se faire valoir. On essaie d'être brillant causeur, d'étonner les autres, soit en faisant étalage d'une certaine érudition, soit en racontant des choses particulièrement intéressantes. Dans le milieu gascon, il est d'ailleurs facile de se rendre intéressant, car les relations avec les autres pays étant fréquentes, on entend parler de beaucoup de choses, on a l'esprit ouvert. Parmi ces gens, il en est qui ont beaucoup voyagé, il en est qui ont réussi à parvenir à des situations brillantes dans l'armée, la magistrature, les administrations, et aussi dans l'industrie ou le commerce, et ceux-là ont naturellement beaucoup de choses à raconter.

Ce qui développe particulièrement chez ces gens l'aptitude à se faire valoir, c'est une certaine culture intellectuelle. Dans la classe supérieure d'origine urbaine et industrielle, il y a souvent eu des gens qui se sont adonnés aux spéculations intellectuelles ou aux arts libéraux. Nous ne mentionnerons que pour mémoire les anciennes universités druidiques, au temps de la Gaule indépendante, les écoles de rhéteurs et l'*auditorium* de Bordeaux pendant la domination romaine, la poésie des troubadours au moyen âge. Nous nous permettrons seulement de citer quelques noms.

Au sujet du poète Ausone, dont ce n'est pas le lieu de raconter la vie et d'analyser les œuvres, nous ferons remarquer que son père était médecin et soignait ses malades sans se faire payer. On retrouve là un vestige de la pratique des arts libéraux par les commerçants métallurges qui s'en servaient pour assurer leur prestige sur la population. Une tante du poète bordelais accepta le célibat toute sa vie pour pouvoir se vouer à l'étude de la médecine.

Au XVIe siècle, François de Candale, évêque d'Aire et descendant de la famille de Bordeaux, possédait l'art de fixer et de blanchir le mercure. Il avait inventé une eau précieuse : l'eau de Candale, dont il légua le secret aux Augustins. Il eut l'initiative de créer au collège de Guienne, à Bordeaux, une chaire de mathématiques.

A la même famille appartenait l'ingénieur Louis de Foix, constructeur du phare de Cordouan, mais surtout connu par les travaux qu'il entreprit à Bayonne, dans le but de rendre à l'Adour son ancienne embouchure. Dans le château de Castelnau-du-Médoc, qui appartenait à cette famille, de Thou signale des laboratoires.

Montesquieu est trop connu pour que nous rappelions les principaux traits de sa vie. Son œuvre a été magistralement analysée et critiquée dans cette revue par M. de Rousiers. Disons seulement qu'il fut physicien et naturaliste. On a de lui plusieurs petits opuscules traitant de certains phénomènes naturels, tels que la cause de l'écho. Il fit notamment des efforts pour développer l'étude scientifique de la culture de la vigne. L'illustre mathématicien Borda était issu d'une vieille famille de maîtres de forges de Dax.

Ce goût pour la culture intellectuelle amena, dès les XVIe et le XVIIe siècles, la création de collèges dans plusieurs centres : Lectoure, Dax, Mont-de-Marsan, Saint-Sever, etc. De nos jours, la plupart des villes tant soit peu importantes ont un établissement d'instruction secondaire, soit universitaire, soit libre.

La culture intellectuelle acquise au collège vient développer le goût pour l'observation qui est déjà le caractère propre de cette race, étant données les conditions du travail (1). Elle leur permet de se faire valoir davantage encore dans les conversations. On peut évoquer des souvenirs d'études classiques, ce qui peut produire quelque effet. Les épisodes de l'histoire ancienne de la Grèce et de Rome intéressent particulièrement les enfants gascons, car, comme les Grecs et les Romains, ils vivent dans un milieu urbain et bourgeois. L'histoire de France les intéresse aussi beaucoup, car la plupart d'entre eux ont eu des parents qui ont servi dans les armées et fait des campagnes. On trouve parfois les Gascons un peu pédants, mais leur pédantisme a quelque chose de léger et d'aimable qui séduit.

(1) Toutefois, il ne faut pas qu'une éducation inintelligemment comprise étouffe cette aptitude.

Le Gascon ne manque pas des moyens de se faire valoir. On comprend qu'il soit encouragé à en user pour produire une bonne impression sur des étrangers, et particulièrement sur des gens du Nord de la France, qui, par suite de leur naturel peu expansif, ne lui en imposent guère, et qu'il juge facilement au-dessous de leur valeur. On ne doit donc pas s'étonner si les Gascons se sont fait un peu partout une réputation de bavards.

Il est aussi généralement admis que les Gascons sont menteurs. La grande habitude de chercher à faire de l'effet dans les conversations les entraîne naturellement à passer quelquefois à côté de la vérité. Ils arrivent ainsi à raconter des choses exagérées ou même totalement fausses avec la même assurance que les choses vraies.

Et toutefois, si les Gascons se laissent parfois aller à prendre l'habitude de mentir, ils ont aussi parfois un défaut dont on se douterait moins, mais que l'on peut très bien observer si l'on séjourne quelque temps dans leur pays. Ce défaut, c'est la crédulité. Les Gascons sont « gobeurs ». Ils entendent parler de tant de choses extraordinaires qu'ils en arrivent quelquefois à ne plus distinguer exactement le vraisemblable de l'invraisemblable. Les politiciens savent à merveille tirer parti de ce défaut, et c'est pourquoi ils s'appliquent à faire de l'effet avec de grands mots, sachant que bien des gens s'y laissent prendre.

Dans ces milieux à existence facile où, jusqu'à ces derniers temps, on a peu éprouvé les difficultés de la vie, où l'on entend parler de compatriotes qui ont su brillamment faire leur chemin, on est porté à voir les choses en beau, à croire que les obstacles qui se rencontrent dans toutes les carrières sont faciles à surmonter. De là cet optimisme que bien des gens sont étonnés de remarquer chez les Gascons.

Nos Gascons sont donc des gens que leur milieu natal a rendus merveilleusement aptes à se faire valoir. C'est cette aptitude à se faire valoir qui est en somme la caractéristique de la race. Nous devons donc nous attendre à retrouver des manifestations de cette aptitude aux diverses époques de la vie du

Gascon. Pour le moment, nous nous contenterons de dire un mot de son influence dans l'éducation.

Dès l'enfance, le jeune Gascon est porté à se faire distinguer dans les jeux avec ses camarades. Avec eux, il entreprend de faire des espièglerie extraordinaires, dont il aimera plus tard à se vanter. Tout cela développe à un certain degré l'esprit d'initiative.

Les parents attachent une importance extrême aux places de composition et aux prix de la fin de l'année : « Tu dois chercher à passer devant aux autres » disent-ils souvent à leurs enfants. Si donc l'enfant n'est pas rebuté par les études qu'on lui fait faire, il met son amour-propre à devenir le premier de sa classe.

Le besoin de se faire valoir vient atténuer les effets de l'éducation dans la famille. Ces familles gasconnes sont restées communautaires, et ont par suite une tendance à élever leurs enfants dans un esprit de docilité.

Le milieu extérieur au foyer exerce une influence contraire en excitant les enfants à se faire valoir, et en leur proposant, comme exemples à suivre, de nombreux compatriotes arrivés à des situations brillantes. Le Gascon est ainsi porté à émigrer, et c'est à son grand avantage. Ceux qui restent au pays s'accoutument à l'existence étroite des petites villes, aux longues flâneries, tandis que leurs frères utilisent les qualités de leur race dans des carrières dont plusieurs peuvent les conduire à des situations brillantes. Le Gascon de Gascogne est un type social en retard sur le Gascon émigré.

C'est ce Gascon émigré que nous étudierons dans un prochain article.

Et toutefois nous tiendrons à faire ici, comme suite à cette description du milieu gascon, deux remarques intéressantes.

Dans la première partie de cette étude, nous n'avons donné, au sujet des paysans de la Gascogne des vallées, que des indications assez brèves.

Ce paysan gascon est en contact suivi avec les gens des villes, et, par suite, sa formation sociale se trouve influencée de très près par celle des urbains. Il s'est éloigné du type du pasteur

ibère pour se rapprocher du type du Gascon de la ville, et cela s'est accompli partout, mais avec des différences selon les milieux (1). Des monographies de familles permettraient de se rendre compte de ce phénomène caractéristique.

On considère souvent comme Gascons les gens des villes ou des villages qui sont situés hors de la Gascogne proprement dite, mais dans son voisinage. Il ne faut pas s'en étonner, car, dans ces villes, le genre de vie et les conditions d'existence sont à peu près les mêmes que dans les villes vraiment gasconnes, et on y subit directement l'influence du milieu gascon. A propos de la partie du département du Lot-et-Garonne située sur la rive droite du grand fleuve, des personnes intelligentes ont fait une remarque curieuse : les gens des villes ont le caractère gascon, mais les paysans ne l'ont pas.

(*A suivre.*)

J. Garas.

(1) Au milieu du siècle dernier, la plupart des métairies de la Gascogne des vallées avaient encore un troupeau de moutons.

LE VALAISAN ET SON ROLE SOCIAL

X

LA RACE DANS SON EXPANSION ET DANS SES RAPPORTS AVEC L'ÉTRANGER

Il nous semble que nous tenons maintenant un tableau complet et achevé de la vie du Valaisan chez lui. Tout à tour nous l'avons suivi à travers ses institutions et sous-institutions de famille, de consortage, de clan, de commune, d'État, et l'ensemble de ces observations nous a révélé le contenu du creuset au fond duquel ses énergies, ses défaillances, sa routine entêtée, ses retours de bon sens et de raison, toutes ses qualités et tous ses travers sont venus s'amalgamer pour former le plus bizarre alliage de l'esprit autonomiste et d'inclinations communautaires.

Cependant, la méthode d'observation ne saurait se contenter de cet examen de l'individu dans son cadre normal. A ces remarques faites, à ce problème résolu, il faut qu'elle ajoute une sorte de preuve arithmétique. Cette preuve, nous allons nous efforcer de la fournir par un coup d'œil jeté sur le même Valaisan transféré hors de ce même cadre. Nous allons donc étudier : 1° l'expansion de la race dans le contact réciproque de ses propres subdivisions et dans les rapports généraux avec le dehors ; 2° l'influence que l'étranger exerce sur elle en la pénétrant.

Toutefois, il nous semble qu'il ne soit pas un moyen d'observation plus sûr que celui qui consiste à prendre l'individu isolé de son milieu, là où, fraîchement émoulu de l'atelier originel

et local, il en garde encore la marque de fabrique, la couleur précise, et, en quelque sorte, l'authentique parfum.

Commençons donc par le dégager de son moule social et transportons-le parmi des groupes d'hommes ou des sociétés frappés à une autre empreinte. Et, tout d'abord, étudions-le dans son expansion intérieure, qui correspond, pour ainsi dire, à un premier degré d'initiation vers la vie extra-locale.

La dispersion que nous avons constatée dans l'ordre des rouages de la vie politique, l'accès facile en somme des honneurs dans le monde restreint du voisinage, des consortages et des parentés, le jeu variable des institutions démocratiques : tout cela fait que le Valaisan n'est prédisposé que très peu à l'émigration. Naguère encore, le fait de déserter sa « bourgeoisie » dépréciait son homme, le ravalait au rang du « compagnon » en quête de travail et de pain. En 1781, Bourrit, de Genève, constatait que le Valaisan était très heureux : « Il est inouï, disait-il, de voir un Valaisan quitter son pays pour s'établir ailleurs. » Cette constatation devait être si parfaitement exacte que, même aujourd'hui, où l'émigration partielle est venue s'imposer par suite de l'accroissement de la population et la multiplicité des besoins nouveaux, les parents évitent encore jalousement de donner à leur enfant un métier ou une profession qui pourrait le rendre capable de se suffire quelque jour ailleurs que sur la terre patrimoniale. L'on met beaucoup de coquetterie à garder le plus longtemps possible les grands enfants auprès de soi, à être *secouru* — comme on a coutume de dire. — Peut-être y aurait-il encore là une attestation de plus du fait que ces sociétés auraient, dans les temps éloignés, commencé par être plus patriarcales que nous le révèlent les débris de traditions subsistant à ce jour.

I. — ÉMIGRATION INTÉRIEURE ET TEMPORAIRE.

En 1781, constate Bourrit, la vallée de Bagnes fournissait beaucoup de colons à d'autres parties du Valais qui manquaient

de bras, principalement dans le voisinage du Rhône. « Il en est surtout, disait-il, qui, pendant l'hiver, s'en vont exercer hors de chez eux divers métiers jusqu'au printemps. »

Bien que modifiés dans leur forme depuis cent vingt ans, ces exodes se pratiquent encore, continuant de témoigner que le montagnard-laboureur de cette vallée se transformait l'hiver en tailleur, en cordonnier, en menuisier, en régent, pour aller vêtir, loger et instruire les populations plus indolentes et moins industrieuses de la plaine du Rhône. Tout ceci nous conduit droit à la remarque qu'en Suisse comme ailleurs les émigrants des vallées montagneuses ne peuvent guère exercer que des métiers « inférieurs ». La Savoie n'est-elle pas le pays des commissionnaires parisiens, des nourrices lyonnaises et du classique petit ramoneur, carrières très différentes peut-être, mais où l'on recueille au même titre le salaire d'une occupation peu complexe, de la fidélité, de la passivité et de la soumission ? Un rapport de l'intendant Le Bret nous montre qu'au XVIIe siècle l'habitant de la vallée pyrénéenne d'Ossau louait ses bras aux cultivateurs espagnols pour les travaux de la fenaison et de la moisson (1). De nos jours encore, ceux du Rouergue et du Gévaudan se répandent par familles entières dans les plaines qui environnent leur haute retraite (2). Quant au gros des populations pyrénéennes, elles fournissent des domestiques femmes à toutes les villes du Midi, à Bordeaux, à Toulouse, à Marseille et aux stations balnéaires des mêmes régions, tandis que les hommes cherchent à se caser dans les conditions modestes et également subordonnées de douaniers (3).

Le Valais, qui concentre sur un espace très restreint toutes les formes de l'économie montagnarde, apporte la répétition de chacun de ces courants sociaux et nous montre une fois de plus que les montagnards de nos contrées tempérées, à quelque point cardinal qu'on les choisisse, se ressemblent et gagnent leur vie en se vouant à des expédients analogues.

(1) F. Butel, *Une vallée pyrénéenne, Ossau*. Firmin-Didot.
(2) Le Play, *Ouvriers des Deux-Mondes*.
(3) E. Demolins, *Les Français d'aujourd'hui*.

En effet, depuis que la Confédération a centralisé le service des douanes, la Suisse occidentale et spécialement le pays de Genève, qui est, comme on sait, criblé de routes françaises, est, pour ainsi dire, bordé de douaniers descendus des hautes vallées transversales du Valais.

Il est encore une forme d'expansion particulière qui vient se rattacher à la précédente. Jusqu'en 1850, la Suisse fut le pays classique du service mercenaire, en France d'abord, plus tard à Rome et dans les Deux-Siciles. Cette émigration spéciale était principalement alimentée par la jeunesse des régions strictement pastorales et, dans le Valais, ces régions-là tenaient ce genre de service en tout autre considération que les vallées à labour, où l'on se passe moins aisément de la jeunesse. Dans les premières le soldat, sûr d'être fêté et envié, revenait volontiers se pavaner en uniforme; dans les secondes, on le taxait de paresse; il fallait qu'un fils s'engageât clandestinement et, bien des fois, des caravanes de parents bagnards franchirent monts et vaux pour se mettre à la piste des jeunes réfractaires. Depuis l'interdiction de ces engagements, la même classe d'émigrants a trouvé d'autres débouchés. C'est la douane pour les laboureurs d'Entremont, la gendarmerie pour les ressortissants des vallées essentiellement pastorales d'Illiez, de Conches et des environs, lesquels choisissent en toute préférence les fonctions les plus passives où le mouvement mécanique, la fidélité à la consigne, allègent l'esprit de toute pensée et le corps de tout effort soutenu.

Si le Valaisan et la Valaisanne ne vont pas en service dans des villes commerçantes telles que Marseille et Bordeaux, ou, tout au moins, si cela n'arrive qu'exceptionnellement, c'est qu'il est préférable, pour eux, d'aller servir dans les principaux hôtels de la « Côte d'Azur », à Cannes, à Nice, à Menton, à Monaco, à Bordighera. Le motif de cette préférence saute d'autant plus vite aux yeux que la plupart des hôtels du littoral ont pour directeurs du service des Suisses, lesquels y débarquent en octobre, dès que le chemin de fer alpestre a interrompu son service, puis regagnent la région des sapins ou des glaciers vers la fin

de mai, alors que le soleil a dispersé les adorateurs de la mer bleue et que le service du Viège-Zermatt a reconquis sa case dans l'horaire général du Jura-Simplon.

Ce genre de domesticité hôtelière s'adapte d'autant mieux au goût du Valaisan qu'au lieu de le déraciner du sol natal, il l'ébranle si faiblement qu'il en pourra reprendre possession dès qu'il le voudra. Les gens de ce monde-là perdent si peu de vue le pays que, deux fois l'an, ils franchissent de 8 à 900 kilomètres avec la sérénité qu'ils mettraient à s'en aller comme régents dans la vallée voisine. C'est qu'en réalité la séparation n'est guère plus longue et l'on se détache d'autant moins des préoccupations du lieu natal que certains hommes dont vous voyez, en janvier, luire les manches de lustrine ou les revers de frac sur les perrons de Monte-Carlo ou de San-Remo y sèment à plaisir des cartes, avec lithographie, de l'*hôtel de la Cascade* ou *du Glacier*... service prompt et soigné... bois de sapins... vue incomparable... X***, propriétaire... Il va sans dire que X*** c'est lui-même et que, tandis qu'il manie la brosse à cirage et le plumeau, la femme de chambre, son épouse, brode dans les coins de l'hôtel princier les pantoufles que, dès le 15 juin, le « propriétaire » étalera avec une patronale dignité sur les pelouses entourant l'hôtel de là-haut.

Il serait d'ailleurs purement oiseux de venir insister sur l'aptitude du Suisse à cette carrière hôtelière qui, depuis la suppression des engagements dans les armées étrangères, est devenue sa ressource de premier plan et son industrie éminemment nationale. Peut-être exige-t-elle un peu plus d'initiative individuelle que son aînée, mais le progrès des temps s'est chargé d'adoucir la nuance et, du reste, hormis la spécialité de cuisinier-chef que le Valaisan abandonne à d'autres, elle n'exige aucun apprentissage proprement dit, en sorte que le débutant est, dès le premier jour, nourri, logé, blanchi et payé, sinon par le patron, du moins par le client.

Ainsi que nous venons de le dire, l'employé d'hôtel n'attend même pas d'être *parvenu* pour se ranger parmi ceux qui le sont. Dès le début, cette carrière sans difficulté, à laquelle le fils du

plus humble des pâtres accède comme de plain-pied, vient lui ouvrir une perspective inattendue sur toutes les séductions de la vie mondaine et luxueuse, développant ainsi, devant sa conception rudimentaire, une foule de passions, de tentations, d'ambitions et d'appétits. Ces mouvements réguliers de flux et de reflux entre les plages du Midi et les glaciers des grandes Alpes viennent encore accentuer la violente opposition entre ce qu'il a vu au dehors et ce qu'il revoit dans son humble village; si bien que fréquemment l'homme, pris de vertige, se croit acteur sur cette scène d'enchantements et de splendeurs où il n'est qu'un simple machiniste. Entrevoyant alors, dans ce qu'il a cru découvrir ou apprendre, le moyen de se distinguer, il n'a pas de plus vif désir que de venir briller au milieu des siens sans cesser d'être un « monsieur », et que de passer « propriétaire » avant d'avoir complètement délaissé la livrée du chasseur et du portier.

Dès lors, peut-on franchement s'étonner qu'une concurrence fébrile vienne aujourd'hui troubler le calme de la moindre solitude alpestre où s'élève le moindre hôtel? Nous avons déjà vu, en nous occupant des aptitudes industrielles ou commerciales du Valaisan, combien ces fondateurs de stations alpestres se montraient quelquefois moutonniers dans leur impulsion industrielle et comment ils accumulaient à plaisir les hôtels sur le même point d'une région : à Salvan, à Finhaut, à Fionnay, à Champex. Or, si ces stations datent à peu près d'hier, l'instinct imitateur qui a présidé à ce peuplement exagéré est très ancien ; nous en trouvons la manifestation jusqu'en pleine cité de Genève, où le mouvement a été inauguré par les ressortissants de Loèche.

La station thermale de Loèche-les-Bains qui longtemps fut la plus célèbre de la Suisse, en est la plus ancienne par son exploitation, laquelle date de plusieurs siècles. Dès sa nouvelle étape de développement, qui remonte à une soixantaine d'années, les gens de la vallée sont venus multiplier les hôtels et les pensions autour de ses sources. Jusqu'ici rien à dire, puisque les eaux, beaucoup plus que la nature alpestre, étaient le vrai mo-

tif d'attraction. Mais, comme Loèche fut le prototype des stations montagneuses, les petites préoccupations de la concurrence s'inspirèrent de la même méthode; c'est sur celle-là que les plus récentes sont venues découper leur patron, et cette manie de construire tous en même temps sur un point limité n'a pas d'autre cause. L'on pourrait peut-être contester pareille assertion si les Loècherans de Genève ne se chargeaient d'en fournir une preuve plus frappante que la précédente en établissant dans cette grande ville une forme de colonie très spéciale.

Vers 1880, l'un d'eux, M. V***, ouvrait un café-brasserie et, comme l'antique station thermale ne manquait pas de garçons de café et d'hôtel, il va de soi que M. V*** recruta de préférence son personnel parmi ses concitoyens; il fit école, mais une école de frères ennemis. Lorsqu'au bout de dix ans, après fortune faite, il se retira dans sa commune natale, prêt à briguer les honneurs locaux, Genève s'était déjà peuplée de cafés tenus par des émigrés de la région de Loèche et, depuis, cette cité de cent et quelques mille âmes en a déjà vu défiler plus d'une trentaine, dont la plupart sont encore à leur poste. Ce n'est pourtant pas que Genève se trouve visiblement plus rapprochée de Loèche que les autres grandes villes suisses, dans lesquelles ce courant d'émigration est inconnu! On distingue donc bien que, si l'on préfère cette ville-là, c'est uniquement parce que *c'est là qu'un tel que l'on connaissait a réussi* et qu'en faisant comme celui dont on croit être l'égal, au même endroit que lui, *on doit réussir comme lui.* Les constructeurs d'hôtels de Finhaut, de Champex et de Fionnay ne discutent pas autrement.

Mais ce qu'il y a de plus typique à relever parmi les Loècherans de Genève, c'est que leur concurrence est particulièrement aveugle et entêtée s'ils sont de la même bourgade ou de la même commune. Elle devient alors non seulement active, mais hostile, quelquefois même agressive. C'est presque la guerre jusqu'à étouffement de l'adversaire.

Il y a quatre années à peine que l'un d'eux vint créer d'emblée un nouvel établissement au beau milieu d'une place où se trouvait déjà établi un de ses co-bourgeois qui prospérait. Nul

avis ne parvint à le détourner de cette folle entreprise qu'il motivait à sa façon : « Il veut me faire la barbe là-haut, dans notre commune, disait-il, mais je ne suis pas plus bête que lui ; je suis gradé dans le bataillon, moi ! »

Toute l'âme valaisanne est dans ce cri : « Se faire la barbe » ; c'est rentrer avant l'autre au village natal, y édifier avant lui, au milieu de l'entassement des demeures en bois toutes grillées au soleil, l'altière maison blanche du parvenu que la moindre libéralité suffira par suite à pousser vers les honneurs.

Avant que de passer à l'émigration lointaine et non périodique, il nous reste encore à saisir sous deux aspects les phénomènes principaux de la migration agricole intérieure. Car sans revenir aux traditions nomades, déjà suffisamment connues, de l'Anniviard, il n'est pas sans importance de dégager la différence qui existe entre le Conchard à Bramois, colon de la première variété, et l'Entremontan à Fully, colon de la seconde. Une fois de plus, nous y relèverons une supériorité relative du laboureur sur le pasteur.

La commune de Bramois couvre un vaste hémicycle d'alluvions entouré par le cours du Rhône et partagé par la Borgne, le troisième de ses affluents valaisans. Refoulé par la poussée de cette rivière, le demi-cercle fluvial vient presque effleurer les anciens murs de Sion. Ses habitants, au nombre de 700, se partagent à peu près également entre Allemands et Français, quoique le village se trouve en pleine région romande. Ce phénomène tire son origine du fait que, jusque vers la chute définitive du patriciat, les familles influentes du haut Valais, retenues à Sion par l'exercice des emplois officiels qu'elles s'attribuaient exclusivement, possédaient presque toutes, sur la rive gauche du fleuve, une ferme dont la gérance était généralement confiée à des Conchards.

Mais ces pasteurs de l'extrême haut Valais, appelés à quinze lieues de distance pour se substituer à l'agriculteur de la plaine, ne surent, bien que « citoyens patriotes », absorber la race et la propriété de leurs maîtres au même titre que réussirent à le faire, à Fully, leurs humbles sujets de l'Entremont. Passifs

comme tous les purs pasteurs, ils réussissaient à faire au besoin d'obéissants agriculteurs, mais rien de plus, tout comme leurs congénères donnaient au besoin de bons gendarmes ou de bons portiers d'hôtels à la condition d'être dirigés de près. Or, précisément, ce mode de colonisation — si l'on peut employer un pareil mot pour une occupation domestiquée — les embrigadait, les jetait sur un terrain déjà cultivé et préparé, où il devait suffire de tenir un outil et de marcher au signe du propriétaire. Voici quelques extraits du carnet-almanach de poche du colonel Pierre-Hyacinthe de Riedmatten, daté de 1803. Chaque page nous révèle que le patricien sédunois de ce moment-là était un type accompli du gentilhomme campagnard et elle atteste, en outre, la continuité de la surveillance et la persistance du contrôle exercées par le propriétaire sur le moindre mouvement de son soi-disant fermier :

Le 3 mars, toisé le fossé que Félix Muller m'a fait en Chandoline depuis le 29 janvier et suivant notre accord :

Le jardin de choux du côté du levant à 3 batz la toise.....	batz	18
Du côté du nord, 9 toises à 4 batz.....	»	36
Le fossé tiré en droiture, 8 toises.....	»	48
Le fossé à la moitié, 18 toises à 3 batz.....	»	54
Au dit du côté du nord, 5 et demi-toises à 6 batz.....	»	21
Total.....	»	177
Le 4 payé à la femme de Félix pour avoir déraciné et haché les soles (saules) en Chandoline.....	batz	18
Le 12 mars payé à lui pour avoir fossoré au jardin.....	»	5
Et pour le manche de la sape (bêche).....	»	1

Bien avant que le Conchard se fût soumis à cette implacable tutelle, les Bagnards, les Orsériens, les Salvanains, mieux exercés à remuer la terre, venaient hardiment empiéter sur les pentes inférieures de la vallée du Rhône et planter pour leur propre compte la vigne sur ces bandes rocheuses et surchauffées, tandis que les hommes de Fully et de Martigny, nés à une altitude favorisée, se contentaient de prendre sans peine, ou en échange d'un très petit effort, ce qu'il plaisait à la terre de leur donner.

A Fully, notamment, l'Orsérien ou le Bagnard s'est imposé

par ses qualités de robustesse et d'endurance jusqu'à contraindre celui qui avait consenti à l'occuper et qui généralement se montrait avide de repos et de tranquillité, à lui donner sa fille, afin d'être allégé une fois pour toutes du gros de la besogne. Cette combinaison ingénieuse, mais aussi très ingénue, de la part du propriétaire, lequel s'expose ainsi à devenir l'ilote du lendemain, subsiste encore. Malgré le réveil incontestable de l'activité indigène, nous en avons sous les yeux des exemples tout récents, vrais vestiges du phénomène social qui se produisit durant les siècles écoulés et qui a fait qu'aujourd'hui sur moins de soixante noms de famille bourgeoises de Fully, plus de trente sont d'origine entremontane. Ce pullulement témoigne que ceux qui s'y sont transférés des hauts vallons du Mont-Joux, du Catogne et du Combin étaient de sobres et persistants travailleurs, aisés à satisfaire dans leurs appétits comme dans leurs sentiments et qui, en échange d'une dot en vastes terrains incultes, venaient offrir aux filles déprimées par la malaria l'apport de leurs gros muscles et de leur robuste santé (1).

II. — ÉMIGRATION LOINTAINE ET PROLONGÉE.

Il est temps, maintenant, que nous suivions le Valaisan plus loin, là où, par une émigration durable ou définitive, il s'engage à fond au milieu des autres races et où, cessant de pratiquer l'essaimage individuel, il va développer son sens de la communauté à proportion de la distance parcourue.

Depuis 1880, de nombreux originaires de l'Entremont vivent par groupes dans les faubourgs parisiens de Montmartre, de la Villette, du cours de Vincennes, ainsi que dans les agglomérations suburbaines de Conflans-Charenton, Alfortville et Ivry-sur-Seine. Généralement, et surtout dans ces trois dernières

1. Les Entremontans qui, aujourd'hui, occupent les deux tiers du vaste vignoble de Fully, s'y étaient primitivement implantés par voie de mariages en se montrant plus qu'accommodants quant aux charmes de leurs conjointes. Une fois dans la citadelle, ils y attirèrent des parents qui firent de même.

localités, ils s'adonnent à des travaux simples qui n'exigent point d'apprentissage et où la force des épaules supplée à l'effort de la pensée : débardeurs, palefreniers, voituriers-livreurs, relayeurs d'omnibus. J'ai eu l'occasion de remonter à la formation de la plupart de ces groupements de montagnards suisses jetés en pleine houle de la marée parisienne, et j'ai constaté combien ce flux redoutable avait de peine à les submerger. Leur constitution, qui n'est guère antérieure à 1880, relève de deux agents principaux entre lesquels il est fort difficile de saisir le moindre des rapports et qui furent : 1° la fabrication artificielle de la glace; 2° la campagne française en Tunisie.

Entre 1861 et 1878, le glacier de Saleinaz, l'un des plus importants et le plus accessible du versant suisse de la chaîne du Mont-Blanc, occupa une partie considérable de la population d'Orsières à l'extraction, à la manipulation et au transport de la glace à rafraîchir jusqu'à la gare de Martigny (25 kil.). Mais, vers 1878, cette importante ressource ayant été graduellement détournée par la double concurrence de la glace artificielle et de la mise en exploitation de celle des lacs du Jura, plus voisine des grands centres de consommation, force fut aux Orsériens de vendre chars et mulets et de courir par le monde en quête de remède à cette crise locale. Toutefois cette émigration de charretiers et de manœuvres ne pouvait se faire en famille et sans esprit de retour, en sorte que, pour ne pas mettre une trop considérable distance entre soi et les siens, l'on s'acheminait surtout vers Paris, prêt à accepter n'importe quelle rude besogne. Les premiers tâtonnements leur ménagèrent toutes sortes de déceptions. Étant donné que là-haut, au village, la force musculaire et le port de lourdes charges assure tout prestige au luron, celui-ci débarquait à Paris d'autant plus fier qu'il était coté plus fort. Mais, à ces questions très élémentaires que chacun pose au travailleur en quête d'embauche : — Qui êtes-vous?... Avez-vous un métier?... Qu'avez-vous fait jusqu'ici?..., le pauvre alpicole se sentait dépaysé. Jusqu'alors, là-haut, ne l'avait-on pas jugé capable comme tout autre et plus qu'un autre?

Et ainsi, lorsqu'on lui demandait ce qu'il comptait faire, invariablement il répondait du ton de l'être le plus accommodant du monde : « N'importe quoi !... — Tout ce que vous voudrez! » Tant il était éloigné de supposer, l'infortuné, qu'à vouloir se montrer si arrangeant il se fermait précisément au nez des portes qui, peut-être, se fussent ouvertes devant une prétention nette et précise.

Dès 1875, une colonie grandissante d'Entremontans peupla les petits passages de Montmartre, de La Chapelle et du quartier Pigalle, où elle subsiste nombreuse encore, occupée dans des fabriques de couleurs pour la peinture d'art. Quelques années après, l'industrie glacière, sensiblement amoindrie déjà, tombait complètement et, par contre-coup, l'on vit se multiplier les départs d'Orsériens pour Paris. Toutefois le broyage des couleurs, qui est une industrie restreinte, ne put suffire à recueillir ces âmes errantes échappées du glacier. Fort opportunément un moyen de salut leur vint de la cause même de leur malheur. Durant ce temps, M. R***, l'un des directeurs du chantier abandonné de Saleinaz, était passé à l'entreprise des glacières du lac de Joux, dans le Jura suisse et, peu après, celles-ci furent absorbées dans la Société des Glacières de Paris. Cette société dut alors s'ingénier à faire de ces glaces suisses une branche commerciale distincte de son exploitation ordinaire et établir à Conflans, à proximité des voies du chemin de fer de Lyon, des installations d'emmagasinage, de réception et de réexpédition dont la direction particulière fut confiée à M. R***. Ce choix de leur compatriote ouvrait devant les Entremontans inoccupés un champ d'activité d'autant plus facile qu'il modifiait à peu d'égards leurs occupations antérieures; car le bâton de maréchal rêvé par eux consistait en un fouet de cocher-livreur que tous ceux qui avaient couru quelque temps le pavé de Paris en quête de travail pouvaient obtenir.

D'autre part, les événements qui eurent pour résultat, en 1881, d'assurer à la France le protectorat de la Tunisie, avaient éveillé certaines susceptibilités en Italie. Est-il nécessaire de rappeler, à ceux qui pourraient l'avoir oublié, que des froissements s'en-

suivirent, particulièrement dans les chantiers ou ateliers occupant des Italiens et que de là partit le signal de ces querelles jalouses dont l'épilogue aboutit, plusieurs années plus tard, aux échauffourées d'Aigues-Mortes? A ce moment, des patrons timorés refusèrent ou congédièrent les Italiens et de nombreux travailleurs d'outre-monts durent se résigner à quitter la France. Les Valaisans de la colonie glacière de Conflans et ceux qui gravitaient dans son orbite furent, de ce fait, appelés à bénéficier de cet exode partiel en s'embauchant à titre de débardeurs sur les quais d'Ivry. Aussitôt, le bruit se répandit jusqu'aux sources des deux Dranses « qu'à Paris l'on renvoyait les Italiens pour embaucher des Suisses ». Bref, en quelques mois, plusieurs rues d'Alfort et d'Ivry se peuplèrent d'Orsériens, de Bagnards et de Sembranchards.

Or, c'est justement ici que l'on trouve à observer de près combien la communauté montagnarde, si disloquée là-haut par le partage infini de toutes choses, reprend vite toute sa puissance, dès que la race n'a plus devant elle les sujets de rivalités qu'entretient le clan politique. Le premier de ces convois, dont faisait partie un jeune homme qui possédait un parent dans le quartier Saint-Jacques, descendit tout entier chez ce compatriote, qui se chargea de nourrir et d'héberger tout ce monde dans son modeste logis jusqu'à ce que chacun se fût procuré du travail. A mesure que quelques-uns se casaient, allant former des chambrées avec les précédents à Alforville et à Ivry, d'autres convois arrivaient de Suisse et renforçaient le corps de garde chez les bonnes gens de la rue de la Huchette. Car ces humbles travailleurs, dont bon nombre avaient laissé femme et enfants « au pays » pour y cultiver le lopin de terre, logeaient généralement en chambrée, vivant avec une extrême frugalité, dans la persistante pensée de hâter le retour, avant lequel on ne s'octroierait pas la plus légère récréation. Plus d'un est ainsi rentré au village au bout de deux, de trois, de quatre années de cette vie résignée de banlieue; il est revenu prendre à la station de Charenton ou de Maisons-Alfort, le chemin de fer de Pontarlier et de Lausanne avant d'avoir une fois franchi l'une

ou l'autre porte de la cité qui fait accourir tant de gens des points les plus éloignés du globe et dont il est, lui, impatient de ne plus entendre le continu grondement. C'est tout au plus si, peut-être, de la portière du wagon, il se sera préoccupé de jeter au Panthéon ou à la Tour Eiffel l'aumône d'un salut joyeux qui lui permette de dire à ses enfants qu'il a vu le grand clocher de Paris.

La persistance de ces gens à vouloir vivre en commun est même telle qu'une maison ouvrière une fois prise d'assaut par la race, tous songent à s'y réunir. Dans l'espèce de caserne où ils s'étaient une fois entassés à Alfortville, était venu se fourvoyer un camarade de chantier, de nationalité française, qui leur plaisait et qui les amusait. On l'appelait le « Français », comme on aurait dit l'Arabe ou le Tartare.

Quand venait le dimanche, ceux qui avaient fini par prendre bon ou mauvais parti de la vie à Paris, accouraient à Montmartre, où broyeurs d'ocre, débardeurs, croquemorts, valets de chambre, portiers d'hôtel se donnaient rendez-vous aux bals-musettes des Savoyards et des Auvergnats, sur les boulevards extérieurs. Quoiqu'il soit assez rare que leur esprit si particulier soit servi par l'humour ou le bagout qui convient aux idylles de quartier, de temps en temps quelque audacieux parmi les audacieux parvenait ainsi à faire la connaissance d'une petite bonne provinciale. D'ailleurs, petit à petit, en choquant le verre avec ces autres montagnards de même trempe et de formation analogue, des rapports de camaraderie se nouaient, plus nombreux encore que les rapports de sexe. Ainsi, vers 1880, des pileurs-coloristes ayant fait, dans une de ces salles, la découverte de Pyrénéens employés aux Pompes funèbres, il en résulta qu'en très peu de temps tout un essaim de Valaisans eurent coiffé le haut de forme ciré et endossé l'habit noir mat de la louable corporation des porteurs en terre. L'on en trouve encore d'importantes colonies dans les vastes cités en impasse de la rue de Flandre, à la Villette.

Le Salvanain, qui est non moins industrieux et qui procède de la même variété de la race que l'Entremontan, ne participe aucu-

nement à cette forme d'émigration. Cette exception relève du fait que, bien longtemps avant l'exploitation du glacier de Saleinaz, il s'était formé à Salvan un autre courant migrateur qui, de périodique, était peu à peu devenu permanent, sinon tout à fait définitif. Un instituteur de cette localité, parent du fondateur de ces colonies spéciales, a bien voulu m'en tracer la genèse ; je la résume en quelques traits.

En 1842, le hasard d'un accident ayant amené à l'Hôtel-Dieu de Lyon un ouvrier nommé Emmanuel Coquoz, de Salvan, il y fait aussitôt la connaissance d'un Dauphinois qui lui propose une association pour l'exploitation du tartre du vin. Le Salvanain accepte ; mais, plus économe ou peut-être aussi trop « Valaisan » pour s'accommoder d'un contrat d'association, il ne sait supporter longtemps cette vie à deux. L'on décide de se séparer et de « tirer chacun sa ficelle », ce qui n'empêchera pas Coquoz de reparaître bientôt à Salvan, chargé de 800 francs en écus neufs. Loin de s'endormir sur ce premier butin, il repartira aussitôt, accompagné de trois jeunes parents, et voilà bientôt le détartreur salvanain implanté partout où mûrit le raisin, dans la vallée du Rhône, sur les coteaux du Léman, dans le Beaujolais, en Limagne, en Languedoc et, finalement, jusqu'en Algérie.

Telles sont les origines et l'historique des principaux courants migrateurs de la race valaisanne sur le continent. Nous remarquons entre autres faits que la troisième variété, celle que représentent les ressortissants de la plaine du Rhône, n'a pris jusqu'ici aucune part notable à l'expansion de la race et que la deuxième variété, la plus éprouvée, la plus stimulée par les aléas de l'agriculture, se retrouve dans son expansion ce qu'elle est dans son existence originelle : énergique à la recherche de ressources, mais inhabile à doubler ou tripler ses économies par voie d'opérations quelconques. L'argent, si rare dans son pays, lui semble trop difficile à acquérir et bien trop précieux pour qu'il abandonne au moindre des expédients hasardeux le soin de le faire fructifier. C'est beaucoup déjà qu'il s'aventure jusqu'à la Caisse d'épargne ou à l'achat d'un titre garanti par l'État. Au

surplus, lorsqu'on peut passer pour riche avec dix, quinze mille et pour capitaliste avec cinquante mille francs, à quoi bon s'éterniser à la ville, dans une cohue de gens pareils, sans influence, sans coups de chapeaux et sans titre hiérarchique!

Est-ce à dire que l'homme de la plaine du Rhône n'émigre point? Non pas, mais son expansion, d'ailleurs très restreinte, en certains endroits purement accidentelle, est plutôt agricole et partant limitée aux pays d'outre-mer. Car ce type d'émigrant-là, si par hasard il est actif, a déjà été dressé à un commencement d'exploitation rurale régulière; il est mieux préparé à la culture des productions riches telles que celles de la vigne, et il a tiré de son contact avec la société un certain sens de la spéculation. Même, le plus souvent, c'est un échec subit ou une ardente soif d'enrichissement qui le pousse hors du pays, en sorte qu'il ne s'en éloigne pas avec les mêmes regrets dans le cœur. Recherchant surtout les pays neufs et ayant déjà tâté peu ou prou des affaires, il est rare qu'il s'en aille dénué de toute ressource pécuniaire, comme son voisin montagnard. C'est ainsi que des gens de Martigny sont allés, vers 1880, créer des vignes dans la province d'Oran et que les campagnards de la plaine Est du Léman se rendent au Brésil et à La Plata, recherchant des exploitations qui, sans trancher le lien qui les retient au clocher natal, tendent cependant à les en isoler pour un temps prolongé. Avec son niveau presque uniforme, ses horizons plus distants, plus effacés, quelquefois indistincts, la plaine ne laisse pas dans l'imagination du paysan ou dans son cœur la même empreinte que le sol en relief de la montagne : là où l'homme des hauteurs ne recherche que profils et images, celui de la plaine distingue tout d'abord des toises et des arpents. C'est bien cette distinction dans la sentimentalité qui nous explique, en une certaine mesure, pourquoi, en Amérique, l'émigrant de la plaine s'isole au gré de ses intérêts dans la vaste province, alors qu'au contraire le montagnard se serre plus encore que chez lui, contre ses compatriotes, comme à Manitowoc dans le Wisconsin, à Leawenworth dans le Kansas et à San Geronimo dans l'Argentine. Le clan n'est pas supprimé, tant s'en faut, mais, pris

comme un coin dans l'élément étranger, il semble acquérir de la consistance à mesure qu'il enfonce. Ainsi isolé, le Valaisan fait siens les traditions, l'idiome, la religion et les idées du vieux pays. L'on se répartit scrupuleusement les filles à marier. L'on parvient au besoin à réaliser l'association des énergies et des autres forces communes, ce qu'un reste d'individualisme rendait impraticable là-haut. A ce propos, voici un fait plus éloquent que toutes nos considérations.

En 1892, un convoi de trente-cinq ressortissants de la vallée de Viège, comprenant six familles et quelques jeunes gens, quittait le Valais pour aller rejoindre des concitoyens et des proches dans une localité de la province de Santa Fé. Vers ce temps vivait, dans le même village haut valaisan, un jeune prêtre dont le budget était démesurément obéré par rapport à ce petit milieu. Un accord se fit aussitôt, entre les familles déjà fixées en Amérique et celles qui partaient, pour offrir à ce prêtre de payer toutes ses dettes — une dizaine de mille francs — à la condition qu'il accompagnerait le convoi et qu'une fois rendu à destination, il se chargerait du service du culte et de l'instruction des enfants de la colonie.

Le Valaisan de la vallée du Trient (Salvan), dont le tempérament industrieux a déjà fourni au vieux continent des caravanes de détartreurs de tonneaux, a su découvrir dans le continent nouveau une ressource à son usage propre, ressource calquée, pour ainsi dire, sur des industries qui sont sa spécialité au pays natal : les extractions de minerais et le flottage des gros bois de construction.

La contrée de Salvan renferme des ardoisières exploitées de très ancienne date et, depuis plus de deux générations, un grand nombre de ses habitants travaillent à l'extraction des ardoises et de l'anthracite. De plus, avec ses parois rocheuses et l'engorgement profond de ses cours d'eau, avec les cristaux variés que des bazars achètent aux guides, aux bergers, aux enfants, pour les revendre aux touristes, la vallée du Trient prédispose le premier venu à acquérir quelques notions de géologie. Aussi un agent d'émigration de Bâle nous assure-t-il que ses ressortis-

sants se dirigent sur les états de Montana et du Colorado et que, vers 1889-90, les premiers partaient de Salvan au nombre d'une quarantaine pour y travailler, les uns dans les forêts, les autres dans les mines. Ils s'associaient, dit-il, à quatre ou cinq, faisaient le ménage commun à tour de rôle, s'arrangeaient pour dépenser tout juste un dollar par jour sur les quatre ou cinq qu'ils parvenaient à gagner. Après avoir réalisé par ce moyen une jolie somme, quelques-uns revenaient et incitaient d'autres à faire de même, eussent-ils dû laisser à Salvan une famille nombreuse qu'ils reviendaient rejoindre au bout de trois ou quatre ans.

Or, si nous jetons un rapide regard sur une carte physique des États-Unis, nous ne tardons pas à distinguer que le Montana et le Colorado s'adossent aux deux nodosités les plus épaisses de cette chaîne des Montagnes Rocheuses que les savants appellent l' « épine dorsale » de l'Amérique.

C'est également de ces deux maillons importants de la grande chaîne que se dégagent les plus hautes ou tout au moins le plus grand nombre de sommités de premier ordre. Dans l'un prend naissance le Missouri, la première artère fluviale du Nord; de l'autre s'échappent plusieurs de ses affluents principaux tels que la Platte et l'Arkansas. Du reste, le plateau du Colorado n'est-il pas fameux par ses cluses ou *canons*, gorges formidables taillées dans le roc vif de la gigantesque muraille?

Précisément, le flottage des bois fut autrefois, avant que les galeries eussent amené le touriste des Alpes jusque dans les profondeurs des gorges du Trient, une des ressources traditionnelles de la population de la vallée de Salvan. Voici l'attestation qu'en fournit l'écrivain romand Eugène Rambert :

« Toujours dangereux, dit-il, le flottage l'est doublement pour les habitants du vallon de Gueuroz et des environs. Ils flottent sur le Trient et l'on sait par quelle gorge il débouche dans la plaine où coule le Rhône. Elle n'a pas beaucoup moins de trois lieues de longueur, la profondeur en est effrayante et, dans certaines parties, à l'issue surtout, les parois en sont rapprochées et si étrangement contournées que, du fond, on ne soupçonne pas le ciel..... L'idée qu'un jour Joseph descendrait aussi dans

la gorge était insupportable à Rose-Tonie. Mais il n'est pas facile à un habitant du vallon de Gueuroz de ne pas être flotteur. C'est la grande ressource, c'est presque une nécessité (1). »

Au rapprochement de tels aspects, ne semble-t-il pas que, de tout le massif alpestre suisse, aucun groupe ne mérite autant d'être comparé à ce tronçon des Montagnes Rocheuses que le versant occidental de la Tour-Sallière et de la Dent-du-Midi, avec ses hauts couloirs de roche nue, surplombant les profondeurs des plus célèbres gorges des Alpes? Et n'est-il pas surprenant que l'émigrant de cette vallée sauvage soit précisément allé choisir cette grande reproduction de sa petite patrie locale pour se livrer à un de ses travaux familiers et transformer en dollars les humbles francs que ses pères gagnaient en plongeant dans le Trient!

A son tour, le pasteur du Val-d'Illiez qui, sitôt sorti des occupations de l'industrie laitière, a sans cesse besoin d'être caporalisé, se dirige principalement vers les provinces intérieures de la République Argentine, afin de chercher à se caser comme ouvrier de campagne. Ce parallèle des trois types principaux de la race transférés sur le sol américain, achève de nous convaincre que chaque variété ou sous-variété porte, là où elle se dirige, l'empreinte profonde de son milieu originel, caractérisée par son degré d'initiative, par son tempérament et par ses goûts.

Ce n'est pas ici le lieu d'établir une statistique ou un tableau comparatif du mouvement de l'émigration. Comme notre mission consiste plutôt à observer les phénomènes sociaux, il doit suffire de constater que ce mouvement va s'atténuant, à tout le moins du côté des émigrations pour les pays d'outre-mer. Ce mode d'expansion, inauguré vers 1825, à la suite des grandes disettes, des catastrophes qui affligèrent le pays et, aussi, en raison de la tournure équivoque des événements politiques, a suivi des fluctuations diverses. Toutefois, à partir de 1870, il a cédé la place, graduellement, à l'expansion sur le continent, parce que

(1) *Les Alpes suisses* (Récits et croquis).

celle-ci assurait mieux la facilité du retour. Car le Valaisan *n'émigre pas pour coloniser ou pour s'établir*, mais *pour faire des économies et revenir au pays d'origine*. En 1901, l'émigration des Valaisans pour l'Amérique est descendue à 124 personnes, le chiffre le plus bas qui ait jamais dû être enregistré, et il est permis de prévoir que, les mobiles d'entraînement diminuant en proportion de cette baisse, elle s'accélérera plus rapidement encore.

Sans doute, l'expansion lointaine d'un peuple ne doit pas être considérée, en soi, comme un fait social à déplorer et, sans vouloir parler ici de certaines populations maritimes qui la pratiquent et la développent, nous voyons même des régions de la Suisse prospérer du fait d'une certaine dispersion de leurs habitants. Dussent ceux-ci avoir emporté avec eux des éléments de concurrence, elles en tirent invariablement quelque profit, ne serait-ce que la réputation d'une certaine supériorité dans tel ou tel domaine de l'industrie ou de l'art. Mais avec son émigration *inférieure* de braves gens qui ne cherchent et ne réussissent guère à *s'implanter* au dehors, le Valais ne peut même espérer des siens de tels avantages. Nous venons de voir combien la mer parisienne a de peine à submerger le montagnard de l'Entremont. L'ogre yankee ne réussit pas mieux. Ses dents, qui broyent tant de types et de races, n'entament pas le Valaisan et, tenterait-il de l'avaler tel quel, qu'il le conserverait indéfiniment sans le digérer.

Le Valaisan, sauf exception, considère, en définitive, le moindre éloignement comme un parti extrême. Il ne s'y résout qu'à mesure qu'il sent faiblir autour de lui l'appui, jadis tout-puissant, aujourd'hui défaillant, du clan local.

III. — RÔLE DE L'ÉTRANGER DANS LE PAYS.

Au cours de cette étude, nous avons déjà relevé ce fait que, tout en fréquentant chaque année davantage le pays du Valais, ses séjours d'été, ses sites ou ses points de vue, l'étranger n'exer-

çait presque pas d'influence directe sur les idées, les mœurs ou les goûts de ce peuple si fortement encadré et si obstinément fidèle à ses usages, à ses traditions, à ses préjugés et à sa routine. Nous avons vu aussi qu'autrefois la classe supérieure et cultivée portait plutôt l'empreinte de la société française et italienne. L'ambassadeur de France près la République du Valais y prenait part aux principales solennités publiques et était de ce fait reconnu pour l'arbitre de l'élégance et du bon ton. Mais il est un peu difficile de savoir quelle était l'influence exercée sur les idées par ces représentants plutôt effacés d'une grande monarchie. Peut-être, si Chateaubriand, nommé à ce poste par le Premier Consul en 1804, en eût pris possession (1), aurions-nous quelques pages curieuses qui nous renseigneraient sur le Valais d'alors, et sur le rôle que pourrait jouer dans ce pays l'influence française.

Quant aux immigrants du commerce et de l'industrie, nous avons déjà pu noter leurs relations au sein de leur nouveau milieu et constater que leur introduction, opérée individuellement et sans organisation, ne leur permettait pas de conserver longtemps le pli exotique.

Dans le domaine des idées, plus encore que dans tout autre, le Valaisan est très défiant vis-à-vis de l'étranger, et si, une fois ou l'autre, quelque personnage a pu introduire des idées ou des éléments de culture intellectuelle, ayant cours dans les grands centres, c'est sans le prévoir, par l'entremise d'élèves ou d'interprètes et, surtout, grâce au temps et à la nature spécialement propice du terrain où tombait la semence.

Ainsi, vers 1844, Sion donnait asile à deux proscrits français, Monteilhet et Hutinot. Un jour, un jeune étudiant en droit, M. Gailland, discutant avec des amis sous la fenêtre de l'un d'eux, attirait l'attention de l'étranger, qui l'invita, s'en fit un élève et un confident. Devenu notaire dans la vallée de Bagnes après les orages politiques de cette période, M. Gailland fut un véritable apôtre de la libre pensée dans ce petit milieu. Durant

(1) Chateaubriand donna sa démission, comme on le sait, après l'exécution du duc d'Enghien.

plus de quarante années, il y exerça une influence suivie sur la jeunesse, y propagea et facilita la lecture d'auteurs strictement interdits du haut de la chaire et forma ainsi, dans cette vallée étroitement enclose, un important foyer d'incrédulité, le seul qui ait jamais eu quelque durée dans tout le pays.

C'est l'unique exemple un peu frappant et un peu général d'influence exotique sur les esprits et, comme on l'a vu, il ne s'est manifesté que par voie indirecte. Encore convient-il, pour bien l'expliquer, de rapprocher ces différentes circonstances : 1° que la carrière du philosophe a été longue et peu troublée ; 2° qu'en ne recherchant que d'un air détaché les emplois publics, pour lesquels tous les autres se battaient, il a conservé l'habitude du franc parler et une popularité relative ; 3° que cette vallée avait eu pour seigneurs féodaux des ecclésiastiques. Le peuple, qui aurait pardonné cent fois à des seigneurs laïcs leurs menues pratiques du droit féodal, conservait, à cet égard, de persévérantes rancunes contre des maîtres religieux dont il ne s'était libéré que cinquante ans auparavant.

Si nous nous transportons dans le domaine des intérêts agricoles, nous trouvons toujours le Valaisan lent à s'inspirer de l'exemple et du mode de faire de l'étranger. Pour la moindre des transformations dans le travail ou dans l'outillage, il faut que le système nouveau ait fait très patiemment ses preuves, ou que, pour être adopté, il ait passé par le long alambic des plus entreprenants. Je sais, dans une vallée, un paysan qui posséda une batteuse durant plus de quarante ans sans que nul ait voulu l'imiter. Non seulement on n'en acheta point, mais pas un ne lui demanda à emprunter la sienne. Au bout de quelques années, il dut renoncer à l'utiliser pour lui, afin de ne pas être la risée du village. Aujourd'hui qu'il est mort, le vent a tourné.

Prenons un exemple d'ordre moins local. Ainsi Saxon, l'ancien rival de Monte-Carlo, où affluaient, vers 1870, les oisifs et les viveurs, amis du tapis vert, est patiemment devenu, depuis la suppression de la roulette en 1877, un centre d'industrie agricole de grande importance. Or, fait étrange, c'est à quelques-uns de ces « oisifs » qu'il doit d'avoir su envisager le parti

à tirer de ses terrains d'alluvions. Un Français, M. Morel, surpris et de la rare fécondité de ce sol, que les eaux du Rhône affleurent à une quinzaine de centimètres, et des conditions particulières du climat, s'ingéniait à créer à Saxon la première asperge; un Bâlois, M. Egg, y propageait la fraise, la pêche et l'abricot; plus tard, un Allemand, M. Bollin, appelé dans le pays comme jardinier des terrains du casino, y créait au milieu d'une lande couverte d'argousiers, et où la commune laisse les pauvres gens mener brouter leur petit bétail, des pépinières dont les fruits défient de loin, dans les expositions, tous les produits analogues de la Suisse.

En dépit de ces merveilleux résultats, ces divers initiateurs firent peu d'élèves dans le pays. Ni le petit propriétaire, ni les bourgeoisies possédantes ne surent s'ingénier à sortir des habitudes acquises ou à braver la critique pour adapter leurs champs, leurs jardins ou leurs landes à cette culture riche. Il a fallu qu'une fabrique de conserves alimentaires vînt s'installer à Saxon, au centre de la plaine d'alluvions, pour que le paysan, assuré d'un écoulement direct de ses légumes et de ses fruits, se résignât, par petites étapes, à restreindre sa production d'herbe, de seigle et de pommes de terre au profit du jardinage et de la culture fruitière.

Cette ténacité dans ses pratiques établies et admises laisse pressentir quelles conclusions se dégageront d'elles-mêmes, dans notre prochain article, de l'ensemble de nos observations. Nous n'avons plus en effet, pour clore cette étude générale du peuple du Valais, qu'à rapprocher, pour les enchaîner et les passer en revue, les faits saillants du passé de la race, ses dispositions, ses préoccupations de l'heure présente et les conséquences logiquement prévues qu'il est permis de dégager de tout cela pour son avenir.

(*A suivre.*)

Louis Courthion.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — VAINE PROPAGANDE

On nous écrit :

Voici une nouvelle preuve que les meilleurs semences ne peuvent lever dans tous les terrains.

Le comité de l'Union française antialcoolique, mettant à profit la dernière période électorale pour faire œuvre de propagande, s'était bercé du généreux espoir qu'une sérieuse agitation mettrait un certain nombre de candidats en demeure de se déclarer nettement pour les réformes antialcooliques.

Le résultat a été ce qu'il pouvait être, c'est-à-dire nul. Même parmi les membres les plus convaincus et les plus dévoués de l'Union, il ne s'est pas trouvé — ou si peu! — de champions qui aient consenti à afficher une candidature catégoriquement hostile au fléau alcoolique.

Toute attristante que soit cette constatation, elle n'est pas pour nous surprendre. Dans une société où, quelle que soit la forme du gouvernement, c'est le cabaretier qui gouverne, comment la voix de la tempérance parviendrait-elle à se faire entendre?

Parcourez les campagnes en temps d'élections et interrogez les affiches multicolores qui couvrent les murs : jaune, rouge, verte, chacune offre un candidat différent; seul le lieu de la réunion ne change pas : c'est le cabaret, et toujours le cabaret, qui s'ouvre à toutes les conférences. Salle de danse, salle de concert appartenant à un cabaretier, c'est entre ces mêmes murs, où traînent des relents d'absinthe, que les candidats viennent successivement prendre contact avec « ces chères populations rurales si intéressantes » et tonner à tour de rôle contre « l'infâme capital » ou contre « le flot montant de la démagogie ».

L'ennemi commun, le plus menaçant, l'alcool, nul ne s'attaque à lui — du moins d'une manière vigoureuse — car c'est *Lui* qui reçoit et qui fait à tous, candidats et électeurs, les honneurs de sa maison.

Bien fou qui viendrait braver le dieu jusque dans son temple.

« Ne touchez pas au cabaret » remplace chez nous le « Ne touchez pas à la Reine » de nos voisins.

C'est une question de tempérament, ou, pour parler plus scientifiquement, de formation sociale; et tant que nous vivrons dans les mêmes errements, tant qu'une profonde réforme de notre éducation n'aura pas trempé les caractères en vue du développement de l'énergie et de l'initiative individuelle, nous serons fatalement condamnés aux plus lamentables échecs.

Rappelez-vous l'histoire de la prohibition au Canada, votée par toutes les circonscriptions anglaises, et si veulement repoussée dans tous les districts où dominait l'élément français!

Et il en sera ainsi tant que le peuple, privé de ses *représentants naturels*, ne trouvera, pour briguer les fonctions électives, que des *politiciens* qui font de la politique une *profession*, alors que ce devrait être une *carrière* honorifique uniquement réservée à une élite, grands patrons industriels et agriculteurs que leur situation de fortune et leur expérience des hommes et des affaires désigneraient tout naturellement pour ces fonctions.

Poursuivons donc cette guerre sans merci contre l'ennemi de notre santé nationale, mais abandonnons pour l'instant un terrain qui s'enfonce sous nos pieds : nous risquerions de nous y enliser.

L'heure n'est pas venue encore de nous jeter dans la mêlée électorale.

Éclairons, instruisons l'enfance : c'est ainsi que nous réveillerons la conscience publique engourdie, obnubilée par les vapeurs alcooliques.

Travaillons surtout, avec la Science sociale, à cette réforme de l'éducation qui fera de nous des hommes d'énergie et d'initiative, exception si rare aujourd'hui.

Quand le particularisme anglo-saxon — dont on ne saurait trop souhaiter l'importation dans notre société — aura rendu aux ouvriers français leurs *vrais patrons*, aux électeurs leurs *représentants naturels*, ce jour-là, rien ne sera plus facile que de faire de la tempérance une plate-forme électorale.

Dr Oudaille.

II. — PLUS DE RHÉTORIQUE

Parmi les modifications que l'on se propose d'apporter, dans l'Université, à l'enseignement secondaire, un petit détail secondaire a passé presque inaperçu. La « rhétorique » ne s'appellera plus la rhétorique. On sait que, depuis longtemps, les « humanités » ne s'ap-

pelaient plus humanités. Seule, la « philosophie » continuera à être qualifiée de philosophie, privilège qu'il lui faudra peut-être perdre un jour, comme les deux autres classes l'ont perdu. Les amateurs de pittoresque regretteront sans doute de voir des numéros sans couleur ni saveur succéder à des noms dont l'archaïsme faisait plaisir. Mais il faut moderniser; c'est la consigne ; et l'on modernise tout d'abord les mots, ce qui est toujours un peu moins difficile que de moderniser les choses.

La « rhétorique » mourra donc et, son excuse, c'est qu'elle était déjà morte. L'étiquette restait; la réalité s'était évanouie depuis longtemps. La rhétorique, la vraie, se trouve en beaucoup d'endroits, sans doute, mais pas dans les classes, hormis dans les harangues du concours général et autres solennelles balancoires. Qui donc, parmi les jeunes gens qui entament leur année de préparation au baccalauréat, se préoccupe de l'exorde, de la division, de l'exposition, de la réfutation, de la péroraison, des convenances oratoires, de la concession, de la prétérition, de l' « occupation » — dite aussi « prolepse » — et même du dilemme biscornu, bien que ce dernier ait toujours du succès dans la presse et au Parlement?

Non, de tout cet arsenal archaïque, le potache moderne n'a cure. Il sait que ses examinateurs ne lui demanderont pas de l'éloquence, pas plus qu'on n'en demande à l'oie grasse de Strasbourg nourrie à l'entonnoir en vue de la production intensive du foie gras. Ce qu'on lui demande, c'est de dégorger en un très court laps de temps un maximum de connaissances disparates, offrant, soit pour la vie pratique, soit pour la vie intellectuelle, un maximum d'inutilité.

Il est infiniment plus utile, pour un rhétoricien, de savoir la date exacte de la naissance d'Ennius et de pouvoir réciter d'affilée les noms de vingt auteurs de mémoires du seizième siècle dont il n'a jamais lu et ne lira jamais une ligne, que de savoir comment on fait tenir debout un raisonnement dans un discours. C'est pourquoi, depuis environ un quart de siècle, le discours français obtient, auprès de la jeunesse scolaire, un succès d'estime auquel on ne peut comparer que celui des vers latins.

Est-ce bien rationnel? Cette banqueroute de la dialectique est-elle conforme à la logique? Chose étrange : c'est quand l'éloquence jouait un faible rôle dans la société que la jeunesse tenait à honneur d'en scruter les lois. Aujourd'hui que l'art oratoire a tant d'occasions de s'exercer et que la langue, de plus en plus la meilleure et la pire des choses, recommence à mener le monde comme au temps de Démosthène et de Cicéron, la pédagogie se fait gloire d'ignorer les secrets du verbe. L'on apprend à ingurgiter, mais non à parler.

La royauté du jour est aux bavards, et aux bavards habiles. Il faut bavarder à la Chambre, bavarder dans les commissions, bavarder dans les réunions électorales, bavarder dans les assemblées générales des innombrables associations qui se multiplient de jour en jour. Il faut bavarder pour séduire, bavarder pour se défendre, bavarder pour organiser des comités, ou des coopératives, ou des syndicats, ou tout autre chose semblable. Il faut bavarder, même quand on déteste le bavardage, pour clouer le bec aux bavards. Il faut bavarder pour démontrer au peuple l'inanité des harangues dont on le berce, et pour détruire l'effet malfaisant des diatribes proférées par tant de parleurs qui sont en même temps des blagueurs. Il faut bavarder pour exciter des initiatives et, quand on en prend soi-même, pour décider autrui à vous seconder. Il faut bavarder enfin plus que jamais, plus que ne bavardaient les Athéniens du temps des Philippiques alors qu'ils raisonnaient et déraisonnaient si bien sur la sauce à laquelle le roi de Macédoine devait les manger : et la parole ardente, impérieuse, pathétique, n'empoigne pas moins les cœurs qu'à l'époque où Eschine banni, après avoir lu à ses élèves le discours *Pour la Couronne* de son ennemi Démosthène, ajoutait, en voyant les jeunes gens applaudir : « Que serait-ce, si vous aviez entendu le *monstre* lui-même? »

Pour le moment, nous n'avons guère de « monstres », ou du moins nous ne travaillons guère à en former. Les orateurs se forment à tâtons, et les plus illustres eux-mêmes ne laissent rien, ou presque rien, qui offre une valeur littéraire comparable à celle des beaux morceaux de l'éloquence antique. Essayez de relire du Gambetta, ou même du Berryer, ou même du Mirabeau. Beaux feux d'artifice qui épanouirent un instant leurs gerbes d'étoiles, et se sont éteints pour toujours! Peut-être aussi les politiciens se sont-ils aperçus qu'on peut être rhéteur sans avoir étudié la rhétorique, comme il y a moyen de s'établir sophiste sans avoir fait de la sophistique un apprentissage spécial. Nos débitants de contes à dormir debout sont comme les gens de qualité dont parle Molière : ils savent tout sans avoir jamais rien appris. Tout au moins peut-on dire que la rhétorique moderne, en politique surtout, s'est singulièrement simplifiée depuis les Lysias et les Gorgias. Quelques « clichés » bien conservés, quelques grands mots bien vagues, quelques inflexions de voix bien senties, quelques coups de poing bien placés, quelques « spectres » sortis de leur boîte au moment voulu : en voilà plus qu'il n'en faut pour mener les foules, et, à ce compte-là, on conçoit très bien qu'une classe de « rhétorique » rende tout juste autant de services, pour le maniement de la parole, qu'en rend désormais la classe de philoso-

plie, dans la plupart des établissements universitaires, pour l'éclaircissement des idées.

Si l'on y réfléchit, toute une rhétorique est à créer : celle de l'éloquence pratique, de l'éloquence des affaires, par exemple celle qu'emploient les commerçants pour persuader à autrui qu'ils doivent acheter ou vendre telles marchandises. La pratique de cet art est très développée. La théorie n'existe pas encore. Peut-être la verrons-nous prendre corps un jour. Peut-être l'intensité croissante de la vie commerciale — laquelle déborde de plus en plus sur la vie industrielle et sur la vie agricole — amènera-t-elle l'épanouissement de cet art nouveau, qui ne sera qu'en partie « renouvelé des Grecs » et s'inspirera, pour l'élaboration de ses lois, des conditions nouvelles faites à l'orateur par l'évolution moderne.

H. La Bourdonnière.

III. — LA CRISE MÉDICALE

Le *Concours médical*, organe de la société professionnelle du même nom, ayant institué une enquête au sujet du malaise dont souffre une grande partie du corps des médecins, a reçu de notre ami, M. le docteur Oudaille, la lettre suivante :

Mon cher confrère,

Vous êtes assurément de ceux qui pensent qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire : aussi ne vous étonnerez-vous pas de me voir — après tant d'autres — aborder cette question, si étudiée déjà, et cependant toujours pendante, de l'encombrement médical.

Si je n'ai pas paru prendre, jusqu'ici, une part active aux travaux du *Concours* sur ce sujet, ce n'est pas, croyez-le bien, que je m'en sois désintéressé; absorbé par d'autres soins, j'ai dû me contenter de suivre vos discussions avec tout l'intérêt qu'elles méritent, et j'ai lu avec le plus vif plaisir, comme aussi avec le plus grand profit, et le consciencieux travail de notre confrère Gouffier, et les résultats de votre enquête, si magistralement exposés par le Dr Gassot.

Nous voici désormais, grâce au concours de tant de bonnes volontés, pleinement éclairés sur les causes et sur l'étendue du mal dont souffre notre profession; les « secours s'organisent » et nous pouvons espérer que, dans un certain nombre d'années, les effets salutaires de

ce grand mouvement, dont vous avez, au *Concours*, pris si heureusement l'initiative, commenceront à se faire sentir.

Toutefois, je l'avoue, je ne me tiens pas pour satisfait de ce résultat, entrevu seulement à travers les brumes de l'avenir.

Un tiers des médecins, dit le rapport Gassot, ne sont pas contents de leur situation; 34 % ne peuvent vivre de leur profession; 12 % vivent à peine, c'est-à-dire mal! Cela donne une proportion de 46 %, pour qui le diplôme n'a pas réalisé les espérances qu'ils étaient en droit d'en attendre.

Quel sort est, actuellement, réservé à ces déshérités de la profession, dans l'attente de jours meilleurs qui, vraisemblablement, ne luiront que pour leurs descendants? Gémir et courber le front sous le poids de la destinée à la façon orientale, ou se raidir, bander ses muscles et sa volonté pour chercher *individuellement* à se tirer de cette fâcheuse situation?

La question me semble digne d'être étudiée.

A cette demande du questionnaire : « Changeriez-vous volontiers de *clientèle* » 25 % répondent oui; 75 % disent non!

Parbleu! ils craindraient de trouver pire!

Ne pensez-vous pas que la question posée ainsi : « Changeriez-vous volontiers de *profession* »? aurait quelque chance de modifier les réponses?

Certains confrères, j'en suis assuré, *voudraient* tenter cette évolution; quelques-uns seulement *pourraient* la réaliser; tous les mécontents — et ils sont plus nombreux encore qu'ils ne le disent — *devraient* pouvoir l'accomplir si nous possédions cette heureuse qualité, si peu française, hélas! — qu'on appelle le « don de retournement ».

« Dans les sociétés où l'initiative privée atteint un haut développement, chaque individu, habitué à ne compter que sur lui-même, s'ingénie de mille manières, pour sortir par ses propres forces d'une situation pénible.

« Il en est tout autrement dans les sociétés où chacun compte peu sur lui et beaucoup sur les autres. »

« Là, la valeur personnelle doit se combiner avec d'autres éléments pour assurer le succès. Beaucoup de gens sont pourvus d'un moyen d'existence par leur famille ou par un emploi administratif; ceux qu'une cause quelconque laisse en dehors de cette classe privilégiée, ceux qui souffrent de la faim, se demandent pourquoi la société ne leur assure pas les mêmes avantages et déclarent qu'elle est mal construite. Ils s'en prennent, non à eux-mêmes, mais à une abstraction, à un système social. »

Ces réflexions sur l'état actuel de la société russe ne pourraient-

elles s'appliquer un peu à nous-mêmes? La crise médicale n'est que l'expression, pour notre profession, de la crise générale, qui sévit sur notre société tout entière. Il me semble qu'envisagée à ce point de vue et étudiée à la lumière des enseignements de la nouvelle École de Le Play, la question de l'encombrement médical devrait faire un pas de plus dans la voie des réformes urgentes.

Montrer la souveraine efficacité de l'énergie et de l'initiative individuelles pour le soulagement immédiat d'un grand nombre d'infortunes confraternelles, engager ces déshérités de la profession à joindre *individuellement* leurs efforts à ceux de l'*initiative collective* si énergiquement et si heureusement prônée depuis tant d'années par le *Concours médical*, telle est la tâche qui m'a tenté et pour laquelle j'espère, mon cher confrère, obtenir votre appui morale et votre assistance.

Je viens donc vous demander :

1° De vouloir bien me communiquer ceux des questionnaires qui contiendraient des exemples d'initiative comme un changement de profession, ou l'adjonction à la profession médicale d'une occupation quelconque destinée à fournir un supplément de ressources ;

2° D'inviter vos lecteurs à me communiquer directement les essais qu'ils auraient pu tenter ou dont ils auraient connaissance dans cet ordre d'idées ainsi que toutes réflexions que leur inspireraient ces quelques lignes.

Je leur en serai très reconnaissant ainsi qu'à vous-même, et je vous prie d'agréer, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments bien confraternellement dévoués.

Dr Oudaille,

Fresnoy-le-Grand (Aisne).

IV. — LA MÉDECINE ET LA VIE SOCIALE

Puisque nous venons de nous occuper des médecins, ouvrons le volume du docteur Veressaïef, les *Mémoires d'un médecin* (1), au chapitre intitulé : « La médecine et la vie sociale ». Nous y trouvons quelques réflexions dignes d'être mises en relief :

« La médecine est la science de guérir les gens. C'est ce qui ressort

1. Traduits par S. M. Persky et précédés d'une introduction par Teodor de Wyzewa. — Perrin et Cie, Paris.

des livres, et de ce que nous avons appris dans les hôpitaux universitaires. Mais, dans la vie, il se trouve que la médecine est l'art de guérir seulement les gens riches et libres. Pour ce qui concerne le reste des hommes, elle n'est que le résumé théorique de la façon dont *on aurait pu* les soigner, s'ils avaient, eux aussi, été riches et indépendants ; et ce que nous avons à leur offrir, à eux qui ne sont pas dans cette situation, n'est autre chose qu'une sorte d'outrage éhonté.....

« Un homme est crucifié, ses mains et ses pieds sont percés de clous ; alors la médecine vient, elle lave les plaies sanglantes avec de l'arnica, et, par-dessus, elle pose des pansements aromatisés!

« Et elle est incapable de faire davantage. Il ne peut exister de science qui enseigne l'art de guérir les plaies, alors que les clous restent dedans. La science est capable de dire seulement ceci : « L'humanité ne peut vivre de cette manière; il faut, avant tout, arracher les clous des plaies ! »

Ces courtes citations donnent une idée du volume, où l'auteur, en plusieurs endroits, déplore l'impuissance où se trouve la médecine en présence des déformations professionnelles et des impérieuses exigences de la vie.

V. — LE NOUVEL OUVRAGE DE M. DE SEILHAC

Nos lecteurs savent que M. Léon de Seilhac s'est fait une spécialité de l'étude des questions ouvrières, et n'ont pas oublié le savant travail sur les syndicats qu'il a publié dans cette revue.

Depuis lors, M. de Seilhac, mis à même, par les hautes fonctions qu'il remplit au *Musée Social*, de réunir tous les documents nécessaires à ses travaux, a continué à creuser cette question et à multiplier les observations intéressantes.

Il en résulte un intéressant volume, que notre collaborateur vient de publier chez Armand Colin sous ce titre : *Syndicats ouvriers, Fédérations, Bourses du travail.*

M. de Seilhac est sobre d'appréciations, et plus encore de théories. Il se donne principalement pour mission d'enregistrer et de grouper des faits, en quoi il rend un précieux service à tous ceux qui veulent, sans avoir à faire des recherches de droite et de gauche, prendre une connaissance générale du mouvement des associations ouvrières, surtout durant ces dernières années.

L'auteur décrit tour à tour les types les plus remarquables des

syndicats ouvriers existants. Après avoir bien fait connaître d'une façon générale le syndicat, qui est comme la cellule de l'organisation ouvrière, il montre les syndicats, devenus nombreux et puissants, s'associant sous la forme de Fédération de Métiers qui unissent les syndicats d'une même industrie. Il consacre des monographies très étudiées à la Fédération française des travaux des travailleurs du livre et à la Fédération des verriers de France.

Une autre partie traite des Fédérations locales de syndicats de métiers différents ou Bourses du travail et notamment de l'historique, de la création, de l'organisation de la Bourse du travail de Paris. Enfin l'auteur étudie l'unification des forces ouvrières et le programme poursuivi par les syndicaux français.

Avec une grande largeur d'idées et de vues, il examine le bien incontestable que produit l'application de l'idée syndicale, l'avantage de l'entente et de la concorde entre patrons et ouvriers, le danger, pour ces derniers, de mesures extrêmes et imprudentes comme la grève générale, dont un malheureux essai, tenté par les ouvriers des Chemins de fer, a piteusement avorté.

Inutile d'insister sur l'actualité des questions traitées dans cet ouvrage, et sur l'utilité qu'il présente pour tous ceux qui ont à s'occuper eux-mêmes des redoutables problèmes soulevés à notre époque par l'organisation du travail.

VI. — L'INFLUENCE DES MISSIONNAIRES AU BAS NIGER

Une lettre du R. P. Lejeune, préfet apostolique du Bas Niger, à Mgr Le Roy, supérieur général de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit, et résumée par la *Vie Catholique*, nous apporte de curieux détails sur les premiers actes du nouveau roi chrétien d'Onitcha, élu il y a quelques mois dans la Nigeria britannique.

Parmi les mesures prises à son instigation, il convient principalement de citer une loi promulguée la veille de Noël, et qui étonne toute la contrée.

Jusqu'à ce jour, le roi ne devait jamais quitter sa résidence, sauf le jour de sa fête, où, par exemple, il avait le droit d'entrer dans toutes les maisons, et de s'approprier tout ce qui lui ferait plaisir. Mais Sami — c'est le nom de ce souverain — tenait à pratiquer ses devoirs religieux. Il avait accordé aux missionnaires un terrain près de sa demeure, pour y bâtir une chapelle; c'est dans cette chapelle qu'il se rendait une fois par semaine, le jour où on y disait la messe;

mais il ne venait jamais à Onitcha, l'usage ne le lui permettant pas.

Il résolut d'arriver à abolir cette tyrannique coutume. Des démarches avaient d'ailleurs été faites dans ce but par les nombreux chrétiens du pays. Sami, lui aussi, agit de son côté, et la loi qui permet au roi de sortir à sa guise fut proclamée le 24 décembre. De cette façon, le roi put assister à la fête de Noël.

Une autre mesure, non moins heureuse, a été prise, concernant les enfants jumeaux. Aussitôt nés, ils étaient étouffés ou jetés dans le Niger.

A plusieurs reprises, Sami avait répudié cette odieuse pratique. Ayant eu, à deux reprises, deux jumeaux, il avait défendu au sorcier, personnage puissant cependant, l'accès de sa maison. En une circonstance même, il eut à défendre ses enfants contre des chefs du pays, qui voulaient, au nom de ce tyrannique usage, lui enlever ses enfants.

Sur son initiative, le gouvernement britannique a promulgué une loi qui interdit désormais la destruction des jumeaux, sous peine de mort du père et de la mère. Cette décision a été ratifiée récemment par la cour suprême d'Asaba. Des milliers de petits enfants devront la vie à l'intervention du bon roi Sami.

Ce n'est pas tout, le roi d'Onitcha est également intervenu dans le but de supprimer ou du moins de restreindre la polygamie. Le R. P. Lejeune, qui avait déjà mené l'an dernier en France une campagne de presse contre l'exploitation de la femme au Congo français, a, naturellement, appuyé de tout son pouvoir, auprès du gouverneur de la Nigeria, les intentions généreuses de son protégé.

Or, voici justement que la *Government Gazette,* organe officiel, vient d'édicter un règlement positif sur les mariages d'indigènes. Elle nomme officiers de l'état civil les juges, les administrateurs, les chefs de poste, médecins civils ou militaires, enfin les ministres de toutes les religions.

Chaque poste militaire ou civil, chaque église doit avoir son registre de mariages, sur lequel celui qui fait fonction d'officier de l'état civil consigne la date du mariage, le nom des parties, leur âge, leur profession, leur village, leurs père et mère, devant deux témoins. Copie de l'acte est délivrée aux époux. Et ce registre, une fois contresigné par le gouvernement, fait foi. Et il n'est pas dépourvu de sanction !

« Quiconque se rend coupable de bigamie sera puni de cinq ans de prison; quiconque se marie avec une femme déjà mariée et non veuve, sera puni de cinq ans de prison; quiconque produit un faux

renseignement dans la célébration du mariage, sera puni d'un an de prison, etc., etc. »

Cette loi, conclut la *Vie Catholique*, ne pourrait-elle pas être citée comme modèle à suivre aux gouverneurs des colonies françaises, — à certains du moins, — qui ne font rien pour empêcher le dépeuplement de nos vastes possessions africaines du Congo ?

VII. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

Angleterre et Japon.

Nous lisons dans la revue *La Paix par le Droit*, à propos du récent traité anglo-japonais, qui pourra ne pas être sans influence sur l'avenir social de l'Extrême-Orient :

« Ce traité introduit, aussi bien dans la politique anglaise que dans la question d'Extrême-Orient, une innovation capitale. L'Angleterre renonce de plus en plus au « splendide isolement » qui a suffi longtemps à sa force et à son orgueil. Déjà on l'a vue faire des avances peu fructueuses aux États-Unis et à l'Allemagne. Et voici qu'elle se déclare, par un traité aussi soudain que solennel, solidaire d'un état à demi barbare, hier encore fermé à la civilisation, plus rebelle aujourd'hui que la Chine à l'action des missionnaires, et cela en un point de l'univers où le monde civilisé tout entier risque de trouver ses plus prochains champs de bataille.

« Tout, à vrai dire, est étonnant dans l'évolution du Japon moderne. En une génération, l'empire le plus jaloux de ses traditions, le plus fermé au commerce et aux idées d'Occident, est devenu un état moderne, muni de tous les coûteux instruments de la vie européenne : parlement, armée, flotte, douanes, universités, écoles d'ingénieurs, etc. Et bien vite l'ambition est venue à cette Angleterre de l'Extrême-Orient, comme on l'a souvent appelée, de prendre place à la façon de ses modèles d'Europe, c'est-à-dire par la force, dans le concert des grandes puissances. On se rappelle les succès foudroyants que lui valut la guerre de Chine. Les puissances intéressées au dépeçage de la Chine s'inquiétèrent des allures conquérantes de cet intrus, et s'entendirent, à l'exception de l'Angleterre, pour imposer un adoucissement au traité de Simonosaki. Au cours de la répression collective de l'insurrection des Boxeurs, les petits soldats japonais se battirent bravement à côté des troupes d'Europe et d'Amérique. Le Japon fit même cause commune avec l'Europe dans

la discussion des indemnités réclamées pour le massacre des missionnaires chrétiens, tandis que la Russie orthodoxe se tenait ostensiblement à l'écart des conférences. D'un bout à l'autre de l'expédition, l'accord fut particulièrement cordial entre l'Angleterre et le Japon, et la presse anglaise opposa même avec complaisance la discipline et la modération des soldats japonais aux brutalités des troupes d'Europe et surtout des cosaques. Bref, l'entente qui vient d'être conclue semble le résultat logique d'un bon vouloir ancien déjà, et fondé tant sur la similitude des intérêts que sur la communauté des adversaires.

« Quel est d'abord, dégagé du jargon diplomatique, le fond de l'accord?

« 1° L'Angleterre et le Japon renoncent à toute idée agressive contre la Chine et la Corée et déclarent maintenir le principe de la « porte ouverte ».

« 2° Les intérêts des deux puissances en Extrême-Orient sont reconnus solidaires: toutefois l'Angleterre est spécialement intéressée en Chine, et le Japon en Corée, et chaque puissance se réserve le droit d'intervenir respectivement dans ces deux régions, si son expansion y est contrariée par une autre puissance ou par des désordres locaux.

« 3° Si, « pour la défense des intérêts respectifs ci-dessus décrits », l'une des deux puissances était impliquée dans une guerre avec une autre puissance, l'autre partie contractante restera neutre; mais si une autre puissance se joignait encore à l'adversaire de la puissance alliée, l'autre alliée viendra à la rescousse et fera la guerre d'accord avec son alliée jusqu'à la conclusion d'une paix commune.

« En d'autres termes — car le texte est transparent — si le Japon a des démêlés avec la Russie et si la France ou l'Allemagne prennent fait et cause pour la Russie, l'Angleterre interviendra par la force en faveur du Japon et fera campagne avec lui.

« Personne, pas plus à Londres qu'à Paris, Berlin ou Saint-Pétersbourg, ne s'est mépris sur le sens de la convention. Le Japon a absolument besoin de conserver son influence en Corée. Sans doute la Russie a théoriquement renoncé à rechercher la prépondérance dans cette presqu'île. Mais la Corée est étroitement solidaire de la Mandchourie, et c'est en Mandchourie que gît le nœud de la question. La Russie, en effet, encore qu'elle a déclaré ne pas avoir de prétentions sur cette province, a su, par la récente convention sino-russe, s'y réserver la haute main; les Chinois n'y auront plus que des troupes de police avec l'armement autorisé par la Russie; des officiers russes commanderont ces troupes sous l'autorité d'un général chinois; la

Chine nommera les mandarins, mais la Russie aura le droit de les révoquer; enfin, les Russes pourront exploiter les mines, construire, surveiller et exploiter les chemins de fer. Déjà les cosaques circulent tout le long du Transmandchourien qui relie Port-Arthur au Transsibérien. Avec ces terribles hommes s'infiltre rapidement en Mandchourie cet élément slave qui déjà enserre la Chine de toutes parts et constitue pour elle la plus grave des menaces.

« On conçoit donc qu'entre la Russie et le Japon également affamés d'expansion, la rencontre semble tôt ou tard inévitable au sud de l'Amour et c'est contre cette éventualité que le Japon a voulu s'armer en menaçant la Russie de lui jeter l'Angleterre sur les bras, au cas où la première réclamerait le concours de la France. »

La langue française au Canada.

M. Émile Maison, dans le *Cosmos*, caractérise la langue canadienne :

« Le vocabulaire et la prononciation des habitants actuels du Canada, loin de constituer une sorte de patois, le *canayen*, sont conformes au bon usage d'autrefois.

« On ne parlait pas autrement, parmi les honnêtes gens de Paris, au début du XVIIIe siècle. Exemples : un paysan canadien dit d'un homme qui travaille beaucoup : c'est un grand *abatteux* d'ouvrage. Il dit d'un enfant qui commence à profiter qu'il se *débourre*. Il dit, au lieu de détourner les yeux, *dériver* les yeux; il emploie *espérer* dans le sens d'attendre. Il nous dit qu'une chose est difficile à *crère*, qui ne mérite pas créance, qu'un chemin est *étret*, qu'il a failli se *neyer*.

« Ces exemples, choisis au hasard, ne sont point nouveautés, mais vieilleries respectables. On retrouve ces expressions, avec le sens qu'elles ont conservé là-bas, dans les glossaires de certaines provinces, aussi bien du centre de la France qu'en pays chartrain. L'auteur de cet article, qui se réclame tout ensemble et des Carnutes et des Druides, en peut parler savamment, le vocabulaire canadien lui étant familier, sauf certains mots, qui sont des exemples d'innovations heureuses.

« Hé, oui! le canadien crée, lui aussi, des mots français dont la plupart sont ou gracieux ou pittoresques, et dont maint lexicologue patenté pourrait faire son profit. Ne cherchez pas querelle là-dessus à ce fils de la Nouvelle-France : « Dieu et mon droit », vous répondrait-il en empruntant à son insu la devise de la maison royale du Royaume-Uni. Voici quelques-uns de ces mots qui m'agréent tant :

« Quand le vent soulève la neige en tourbillon, le Canadien dira que c'est une belle *poudrerie*, et, quand la neige recouvre la terre, que c'est une belle *bordée de neige*. Il appellera le flux et le reflux le *montant* et le *baissant* de la mer. Le crépuscule devient, au Canada, la *brunante* (en pays chartrain, on dit la *bruñe*). En vérité, tout cela s'entend fort bien et n'est pas contraire au génie de notre langue, il s'en faut de beaucoup. Ce n'est donc point de ce côté que gît le danger pour le français canadien.

« Le français sans épithète géographique, celui que nous parlons d'ordinaire, que même nous écrivons trop couramment, ce français-là n'est pas du reste moins menacé chez nous qu'au Canada par suite des anglicismes dont nous saturent les sportsmen, — ce vocable a été le passe-partout, — puis MM. les journalistes. les gens de théâtre, les mondains, les snobs, les industriels, les commerçants, les employés de chemin de fer, les conducteurs de tramways, les chauffeurs d'automobiles, etc., etc. Encore n'avons-nous pas l'excuse des Canadiens, qui sont obligés de compter avec les Anglais et d'employer leur idiome en affaires, sous peine de vivre comme des ilotes.

« N'était que cela, toutefois, le mal ne serait pas grand, puisque les mots d'importation anglaise sont pris avec leur sens formel; mais on dit au Canada : « Un tel a fait application pour tel emploi », et nous ne comprenons plus. Lisez : Un tel a fait une demande. On dit, de même, faire *apologie* pour présenter des excuses, et se donner du *trouble*, le mot masculin remplaçant ici le féminin *peine*. On détourne ainsi des mots français de leur sens authentique et on les emploie à l'anglaise, etc. M. Tardivel en gémit.

« Cet excellent Français du Canada dénonce parmi les fabricants d'anglicismes les plus redoutables ceux que, chez nous, M. Léon Daudet appelle si sévèrement, mais si justement, les *parlementeurs*. N'est-ce pas la rubrique de son dernier ouvrage?

« Ils ont, sur les bords de l'Ottawa, où siège le Parlement du Dominion, une foule d'expressions toutes moins françaises les unes que les autres. Ils disent : « Prendre le sens de la Chambre », pour la consulter; à cet *étage* de la discussion, pour à cette *phase*. Ils disent encore, eux, bons catholiques, les « erreurs cléricales », pour les fautes de rédaction ou de copie. Pareillement : « Je concours dans les observations de l'honorable membre », pour : « Je m'associe à ces observations ». Enfin, ils disent triomphalement : « J'ai le plancher! » Que le lecteur ne cherche pas : *plancher* ici est synonyme de *parole*. Elle-même une vache espagnole y perdrait... son latin.

« Ce n'est donc pas dans ce milieu-là que se perpétuent les traditions du français, langue nationale du Canada, de même que la législation canadienne est notre ancien droit coutumier; mais l'autre, celui d'autrefois, est enseigné avec un soin jaloux dans les écoles, dans les églises, et non moins pieusement cultivé par une nombreuse pléiade d'écrivains, d'une noble allure, exempts qu'ils sont d'ailleurs de toute envie comme de toute prétention révolutionnaire ou simplement philosophique. »

La colonisation militaire en Tunisie.

La *Quinzaine coloniale* dit que le syndicat des colons français en Tunisie s'est occupé, dans sa dernière séance, de l'utilisation de l'élément militaire pour le peuplement de ce pays.

« Le gouvernement du Protectorat s'efforce d'encourager par tous les moyens dont il dispose l'immigration de nos compatriotes, et l'on ne peut qu'approuver les mesures qui sont prises dans ce but. Mais pendant qu'il multiplie ses efforts pour attirer de nombreux Français dans la Régence, il se produit un fait singulier. Plus de 4.000 jeunes gens, à l'âge où l'on n'a pas encore fait le choix définitif d'une carrière, et appartenant en grande partie aux classes agricoles, sont envoyés chaque année en Tunisie aux frais de l'État français, pour y accomplir leur service militaire. Ils y restent en général trois ans, et au bout de ce temps, lorsqu'ils sont complètement acclimatés, lorsqu'un certain nombre d'entre eux ont pris goût au pays et ne demanderaient peut-être pas mieux de s'y fixer définitivement, le jour où leur temps de service est terminé, une sonnerie de clairon les rassemble dans la cour de la caserne, les sous-officiers les font placer sur deux rangs, le commandement de « marche » retentit, on les conduit au port et on les embarque pour la France. Voilà d'excellents éléments de colonisation perdus pour un pays qui a le plus urgent besoin d'augmenter sa population française. Parfois, plusieurs années après, d'anciens militaires de Tunisie se présentent à l'Union Coloniale, exprimant tous leurs regrets d'être revenus en France à la fin de leur service et demandent comment ils pourraient s'y prendre pour retourner dans cette colonie qu'ils ont eu le grand tort de quitter. Le Syndicat des colons français a émis le vœu que désormais les militaires libérables qui ont le désir de rester en Tunisie ne soient pas obligés de partir avec leur classe, mais jouissent d'un délai aussi prolongé que possible, pendant lequel ils ne perdraient pas leur droit à être rapatriés aux frais de l'État. M. Pichon, résident général de France à Tunis, qui assistait à la séance, a bien

voulu se déclarer prêt à appuyer ce vœu de toute son autorité auprès du ministre de la guerre.

« Si ce vœu reçoit satisfaction, un grand pas aura été franchi vers la réalisation du but à atteindre. Mais il resterait, suivant nous, quelque chose à faire pour décider certains militaires à augmenter le nombre des colons tunisiens. La Direction de l'Agriculture devrait se livrer parmi eux à une véritable propagande dans le but d'amener ceux d'entre eux qui ont des ressources suffisantes à acheter des lots de terrains. De leur côté, les colons devraient, plus souvent qu'ils ne le font, utiliser la main-d'œuvre que l'autorité militaire met temporairement à leur disposition, dans des conditions faciles à remplir. Cela permettrait aux jeunes soldats d'entrer en contact avec les grands propriétaires et leur personnel et de se créer des relations qu'ils utiliseraient au moment de leur libération. Rien ne doit être négligé pour recruter de futurs colons parmi ces jeunes gens que la France envoie chaque année dans la colonie. »

VIII. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — Les élections et le socialisme rural. — M. Millerand et l'initiative privée. — La limitation des heures de travail. — Le rôle des provinciaux dans les congrès des sociétés savantes. — Trop de grammaires.

Dans les colonies. — Les troubles du Congo français. — Un « village de liberté » au Dahomey.

A l'étranger. — Les émeutes en Belgique. — Le socialisme agraire en Italie. — La bonne administration en Bosnie-Herzégovine.

En France.

Parmi les questions qu'on peut se poser à propos des élections récentes, figure celle-ci qui doit nous intéresser particulièrement : « Le socialisme est-il ou n'est-il pas en progrès? »

Les faits nous répondent tout d'accord que le guesdisme, si prospère il y a quelques années, subit une baisse ou une éclipse. Les doctrinaires du parti socialiste paraissent absolument vaincus par ceux qui sont désormais disposés à se contenter de solutions moyennes. Le « tout ou rien » n'est plus à la mode. Ce que semblent vouloir aujourd'hui la plupart des socialistes de France, c'est l'extension du système de l'intervention de l'État dans l'organisation industrielle, et surtout la multiplication des lois dites « sociales », comme celle des retraites ouvrières, qui peuvent ou paraissent pouvoir améliorer le bien-être des travailleurs.

Les candidatures socialistes, cette fois, ont plutôt perdu un peu de terrain dans les grands centres. Mais les publicistes du parti se consolent en considérant l'attitude des campagnes. Dans un article intitulé « Au village », la *Petite République* constatait dernièrement avec plaisir que « la pénétration des idées socialistes dans les populations rurales se fait avec une rapidité prodigieuse ».

« Prodigieuse » est de trop, et peut-être aussi « rapidité ». La vérité, c'est que de nombreuses circonscriptions rurales aiment maintenant à se donner pour mandataires des hommes qui adoptent l'étiquette de socialistes, accolée ou non à la vieille épithète de radicaux. Mais cette extension du socialisme, il faut bien le remarquer, ne s'opère qu'aux dépens de la nette signification du terme, qui, de plus en plus, tend à désigner de vagues tendances plutôt que des doctrines déterminées. Pour beaucoup de gens, un socialiste est quelqu'un qui s'occupe de questions sociales, qui s'intéresse aux ouvriers, quelqu'un qui veut ou fait semblant de vouloir « aller au peuple ». C'est ce qui explique comment nombre de petits propriétaires, qui tiennent essentiellement à garder leurs propriétés, votent pour des socialistes. Ceux-ci, en effet, mettant une sourdine à leurs anciennes prétentions, évitent désormais d'inquiéter les paysans dans la possession de leurs lopins, et ne font que leur promettre le partage des grandes propriétés du voisinage, en même temps qu'ils les gagnent par des plans de taxes nouvelles destinées à retomber sur les riches exclusivement. On prend ces gens-là par l'envie, ce qui est assez facile, mais il en résulte ce curieux paradoxe que la doctrine officiellement hostile à toute propriété individuelle opère actuellement ses recrues parmi les hommes qui ont au plus haut degré le goût de rester propriétaires et la passion d'arrondir leurs propriétés.

*
* *

Un des hommes dont il a été le plus parlé pendant la campagne électorale, M. Millerand, présidait, quelques jours avant les élections, l'inauguration d'un dispensaire antituberculeux organisé par la Ligue contre la tuberculose humaine, et prononçait un discours que nous pouvons rapprocher d'un autre du même orateur, déjà cité dans cette revue. En voici un passage, qu'il est intéressant de consigner.

« S'il appartient à l'État de remplir le premier de ses devoirs en éclairant la route et en donnant l'exemple, *la tâche est à la fois trop lourde, trop vaste et trop urgente pour qu'en cette matière, comme en toute autre, il ne doive pas accueillir et favoriser l'aide nécessaire de l'initiative privée.* »

Nous ne ferons pas de commentaires sur cette curieuse déclaration.

Nous avons déjà constaté l'évolution qu'elle révèle, et montré l'influence de l'exercice du pouvoir sur l'esprit du théoricien.

*
* *

Une loi à l'élaboration de laquelle M. Millerand a pris part, et dont l'application réduit à dix heures et demie le travail des ouvriers adultes dans les usines où sont employés des femmes et des enfants, vient d'exciter, sur plusieurs points du pays, des grèves nombreuses. La loi, en effet, en même temps qu'elle diminuait les heures de travail, diminuait par ricochet les salaires, surtout là où régnait le salaire à la tâche. Les ouvriers, sans doute, ne demandaient pas mieux que de travailler une demi-heure de moins, mais à la condition de gagner toujours comme s'ils travaillaient une demi-heure de plus. Les patrons ont répondu qu'ils ne pouvaient pas accorder cette augmentation. En certains endroits, patrons et ouvriers se sont réunis pour protester contre la loi, qui lésait simultanément les intérêts des deux parties.

Le document le plus curieux qui soit tombé sous nos yeux à l'occasion de ces grèves est la lettre adressée au maire de Golbey, dans les Vosges, par les ouvriers de la société des établissements Singrun. Chargés de famille pour la plupart, et ne pouvant supporter la perte de salaire résultant automatiquement de la réduction de la durée du travail, les ouvriers avaient demandé à leurs patrons d'augmenter leurs salaires de façon à maintenir le prix de leur journée, mais ceux-ci avaient fait connaître l'impossibilité dans laquelle il se trouvaient d'augmenter le prix de la main-d'œuvre, étant données la crise que traverse l'industrie métallurgique et la concurrence étrangère. La chose leur était d'autant plus difficile qu'ils avaient, il y a deux ans, diminué d'une heure la durée de la journée de travail, tout en maintenant l'intégralité du salaire.

« En présence de cette situation, disaient les signataires de la lettre, les ouvriers soussignés ont décidé, à la majorité, que, ne pouvant perdre tous une demi-heure de travail chaque jour, à cause des apprentis occupés à l'usine en même temps qu'eux, il y avait lieu de continuer à travailler pendant 11 heures comme auparavant et de renvoyer tous les apprentis.

« Les ouvriers soussignés protestent avec la plus grande énergie contre l'application de la loi, qui va à l'encontre de leurs véritables intérêts, et ils en demandent la revision.

« Cette loi apporterait un trouble profond dans leur existence et il serait impossible aux chefs de famille frappés de nourrir leurs enfants jusqu'à dix-huit ans, sans même que ces derniers aient la possibilité d'apprendre un métier; en outre, étant obligés de travail-

ler eux-mêmes, il leur est impossible de surveiller ces enfants, qui ne peuvent plus trouver d'occupation nulle part, et cet abandon aurait les conséquences les plus funestes...

« Il y a nécessité absolue pour les soussignés d'obtenir la suspension immédiate de l'application de la loi, car non seulement ils sont obligés de nourrir, avec tous les autres, leurs enfants qui ne peuvent plus travailler, mais le salaire de ces derniers ne vient pas s'ajouter au leur, et la conséquence de cette situation serait la misère à bref délai pour tous. »

Ces protestations d'ouvriers fâchés de ne pouvoir travailler chez leurs patrons, pendant que leurs patrons sont fâchés eux-mêmes de ne pas pouvoir les faire travailler, montrent combien il est regrettable que de telles questions, susceptibles d'être réglées à l'amiable entre les patrons et les organisations ouvrières, soient tranchées d'office et brutalement par l'État.

Notons que ceux qui font ou approuvent ces lois sont des politiciens et des journalistes libres de travailler quinze ou dix-huit heures par jour si cela leur fait plaisir, et qui n'auraient pas assez d'anathèmes contre un gouvernement qui prétendrait les empêcher de faire des conférences ou des articles, passé sept heures du soir.

∴

Des débats plus pacifiques ont eu lieu le mois dernier, au congrès des sociétés savantes, qui se tenait à Paris, et auquel beaucoup d'adhérents ont pris part. Un important journal de province, à cette occasion, a pris plaisir à faire observer la place importante que tiennent les provinciaux dans les réunions de ce genre, et la valeur que l'on reconnaît à leurs travaux.

Les villes de province renferment une foule d'hommes instruits, pourvus de loisirs, et qui, peu distraits par le tourbillon des choses nouvelles, peuvent s'adonner à leurs études favorites avec une fructueuse passion. De là, quand ces savants se réunissent en congrès une multitude de « communications », parmi lesquelles il s'en trouve qui font réellement progresser la science.

« Paris, dit à ce propos le *Petit Marseillais*, s'approprie ensuite tous ces résultats, et le plus souvent, quand un progrès nouveau se réalise, quand un morceau inédit du passé se révèle à nos curiosités, nous oublions plus d'une fois la source qui en fut le point de départ. Les honneurs, le prestige vont aux savants parisiens, aux membres de l'Institut, à tous ceux dont la réclame popularise le moindre mot, le moindre geste.

« Quant à ceux qui ont peiné là-bas dans leur modeste cabinet de

travail, qui dans leurs cénacles discrets ont discuté, éclairci des points restés obscurs d'art ou de science, ceux-là on les oublie, ou, comme ils sont loin, on mesure mal leurs mérites. Ils sont de la province, et alors Paris, vaniteux et injuste, ne les croit pas à sa hauteur!

« Une réaction commence heureusement contre ce sot préjugé. »

La *Science sociale*, en particulier, a eu à se féliciter bien des fois des observations et des travaux de nos amis de province. Nous saisissons cette occasion de leur dire ici que les progrès réalisés jusqu'à ce jour doivent être pour eux un encouragement à poursuivre ces études et à nous en communiquer le résultat. La société est une chose immense et profonde, dont les lois ne peuvent être surprises que peu à peu, moyennant un grand travail collectif, accompli par des collaborateurs dispersés.

*
* *

De savants hommes qui ne sont pas très contents, en ce moment-ci, ce sont les faiseurs de grammaires. On les accuse depuis longtemps d'être trop prolifiques, et, au ministère de l'instruction publique, on a fini par s'émouvoir de cette accusation. Il est vrai que Jules Ferry s'en émouvait déjà il y a vingt ans, et que cette émotion ne paraît pas avoir produit de grands résultats pratiques. Les grammaires ont continué à faire des petits, et à ne pas pouvoir se résigner à être petites. M. Leygues, dans cette circonstance, a pris la défense de la simplicité et de la sobriété. A M. Berthelot, qui réclamait en faveur des éditeurs de certains quartiers de Paris, menacés dans leurs bénéfices si l'on déclarait la guerre à la complication, le ministre a répondu que l'intérêt des élèves passait avant tout. Du reste, l'abus des grammaires nouvelles avait excité à plusieurs reprises les plaintes des pères de famille, obligés de payer à chaque instant des livres nouveaux, pendant que, d'autre part, la mémoire des écoliers se chargeait d'une foule de détails inutiles ou d'exemples superflus.

C'est depuis longtemps le bon ton, dans un certain monde universitaire, de dédaigner le bon Lhomond. Les érudits triomphent bruyamment de quelques inexactitudes commises par ce patriarche des grammairiens, inexactitudes très pardonnables de la part de quelqu'un qui tenait avant tout à marquer les grandes lignes, et à ne pas embrouiller les enfants. Aujourd'hui, d'implacables latinistes s'évertuent à entasser, dans ces pages destinées à des gamins, toutes les menues balayures d'une science consommée et méticuleuse. Le résultat, c'est que, plus les grammaires se perfectionnent, moins on sait le latin. Le latin, du reste, l'on y mord ou l'on n'y mord pas. Ceux qui n'y mordent pas n'ont pas besoin de grammaires, parce

qu'ils n'ont pas besoin de la langue enseignée dans cette grammaire. Ceux qui y mordent n'en ont presque pas besoin, parce que le meilleur moyen d'apprendre une langue, c'est de lire les auteurs qui ont écrit dans cette langue et de les lire beaucoup. Pendant le temps que vous mettez à me seriner une règle en la justifiant par un exemple de Cicéron, j'aurais lu quatre pages de Cicéron, et j'aurais progressé beaucoup plus vite. Ainsi faisaient les humanistes de la Renaissance, et nous ne voyons pas que, pour la connaissance intelligente des langues anciennes, l'absence de grammaires les ait sérieusement gênés.

Dans les colonies.

Des troubles et des massacres viennent de se produire au Congo français. Cette colonie, jusqu'à présent, n'a pas beaucoup de chance. Nous avons déjà eu l'occasion de raconter les mésaventures survenues à ceux qui avaient obtenu des concessions. Cette absence de prospérité est venue se corser désagréablement d'un manque de sécurité. Au moment où le système des concessions a été établi, il avait été question d'accorder aux concessionnaires le droit de faire eux-mêmes leur police, et de disposer d'une force armée. L'État n'a pas voulu s'engager dans cette voie, craignant d'aliéner des « droits régaliens ». A-t-il eu raison? a-t-il eu tort? Nous ne sommes pas assez documentés pour le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en retenant le droit de maintenir la sécurité, il devait au moins s'acquitter convenablement de cette charge qu'il assumait exclusivement. C'est malheureusement ce qui ne s'est pas produit. On parle d'économies exagérées faites sur le chapitre des forces de police destinées à protéger les colons blancs dans le Congo. Ces économies étaient des imprudences. Les noirs sauvages, se rendant compte de l'isolement de certains établissements français et de l'éloignement de tout secours, ont réussi à piller des factoreries, défendues par un personnel trop peu nombreux. Des meurtres ont été commis, et l'on a même raconté des scènes de cannibalisme.

En ce moment, l'on prend des mesures tardives pour punir ces attentats, et protéger la vie de ceux qui ont échappé au péril, mais il n'en est pas moins vrai que la région où viennent de se passer ces événements risque de demeurer, pendant un temps assez long, frappée d'un certain discrédit.

* * *

Au Dahomey, d'après les informations, les affaires marcheraient mieux. Cette colonie se développe assez tranquillement sans trop faire parler d'elle.

A ce propos, nous trouvons, dans une chronique des Missions, publiée par l'*Univers*, des détails sur un « village de liberté » qu'ont fondé dans ce pays les missionnaires de Lyon.

Ce « village de liberté » se trouve dans la région dite Zaguanado, sur la rivière Ouémé, à cent kilomètres de la côte. On l'a appelé Saint-Lazare. Le nom de « village de liberté » vient de ce que les établissements de ce genre servent de refuges aux esclaves fugitifs, en même temps que d'orphelinats pour les enfants abandonnés.

Les missionnaires, installés sur un terrain concédé par un chef indigène, ont élevé une résidence, une église et une école. Près de là s'élèvent les huttes des noirs recueillis.

Le village, du reste, est encore à l'état de formation ; les enfants qui en composeront les premiers éléments sont, en ce moment, internes chez les missionnaires qui ont commencé leur éducation ; ils leur apprennent deux langues, l'idiome du pays et le français ; ils leur montrent aussi à lire et à écrire. L'habitation des Pères est une maison à un étage recouverte d'un large toit et entourée d'un balcon auquel on accède extérieurement par un escalier.

Des religieuses, d'autre part, viennent d'être appelées dans le pays. Leur rôle sera de prendre soin des filles destinées à devenir les épouses des enfants de la mission et les futures maîtresses de maison, par conséquent, du village de liberté. « Les fruits de la civilisation ne sont bien assurés, en effet, que si les jeunes chrétiens peuvent épouser des chrétiennes ; s'il en était autrement, on userait souvent ses forces à travailler en pure perte. »

Ces tentatives pour constituer une famille noire civilisée et chrétienne sont évidemment dignes d'un haut intérêt, et il est à souhaiter qu'elles produisent les fruits désirés. Mais on ne le saura que plus tard.

A l'étranger.

Nos lecteurs se rappellent l'exposé fait ici même (1), par M. Van Hæcken, des débats excités en Belgique par la question du suffrage universel. Depuis lors, les événements ont montré que la question était en effet brûlante. Nous n'avons pas à raconter ici les émeutes qui ont ensanglanté plusieurs villes de Belgique, et qui, pendant quelques jours, ont fait craindre une véritable révolution. On sait que toutes les forces armées du pays : police, gendarmerie, armée, garde civique, ont dû concourir à la répression de cette formidable révolte.

(1) *Science sociale*, mars 1902.

Le mouvement est calmé pour le moment, mais la persistance des causes qui l'avaient produit est de nature à faire supposer que l'on assistera à des retours agressifs des masses socialistes. Toutefois, il ne s'ensuit pas qu'on doive prédire le triomphe prochain des agitateurs qui viennent d'organiser les troubles récents. Les hommes qui gouvernent la Belgique, et qui la gouvernent depuis près de vingt ans, ont fait preuve, à plusieurs reprises, d'une souplesse et d'une faculté d'adaptation aux mouvements populaires, qui donnent à croire que, le cas échéant, ils pourront encore se tirer d'affaire, et maîtriser le courant sans se laisser balayer par lui.

*
* *

Divers troubles, depuis quelques mois, ont eu lieu également en Italie. Mais le mouvement socialiste, dans ce pays, prend volontiers la forme agraire. Le phénomène des « grèves agraires » préoccupe même à tel point les économistes et les sociologues d'au delà les Alpes qu'ils ont essayé l'élaboration d'une carte géographique relative à cette catégorie des troubles sociaux.

Une enquête a été instituée sur cet objet par la Société des agriculteurs italiens. Un questionnaire détaillé a été adressé aux sociétés de propriétaires et comices agricoles, aux écoles pratiques et « chaires ambulantes » d'agriculture, aux « chambres de travail », d'ouvriers agricoles, à toutes les « ligues de résistance ou d'amélioration » connues.

Parmi les résultats de cette enquête, il en est un qui intéresse particulièrement la science sociale. On a constaté que le mécontentement agraire est d'autant plus intense que la région est plus basse. C'est dans les plaines humides du Pô que le mouvement socialiste se déchaîne avec le plus de violence. Au contraire, c'est dans les hautes régions de la Calabre et des Abruzzes qu'il se dessine le moins.

Il est probable que c'est à l'intensité particulière du travail dans le nord de l'Italie, et surtout aux complications de la culture dans des plaines riches comme celle du Pô, qu'il faut attribuer avant tout cette différence. Les crises du travail sont d'autant plus redoutables que celui-ci est plus ardent. Ajoutons que la plaine du Pô, par le seul fait des travaux nécessaires pour contenir les eaux, réclame la grande culture et l'intervention de gros capitaux. Le cultivateur, dans cette région, se trouve donc un peu dans la situation de l'ouvrier travaillant en grand atelier.

L'enquête paraît établir aussi que le socialisme agraire ne se produit pas ou se produit peu là où règne la pratique du métayage. Or

le métayage est à peu près impossible dans ces vastes rizières de la Lombardie où l'irrigation perfectionnée exige de grandes mises de fonds.

*
* *

Divers bruits répandus sur les aspirations des Slaves du Sud ont attiré dernièrement l'attention sur la Bosnie et l'Herzégovine.

En même temps, M. Anatole Leroy-Beaulieu publiait dans la *Revue des Deux-Mondes* un intéressant article sur ces deux provinces, occupées depuis un siècle par l'Autriche-Hongrie. Nous n'avons pas à l'analyser ici. Notons seulement que le pays paraît avoir fait un progrès sensible, tant au point de vue du chiffre de la population qu'au point de vue de la sécurité, du développement industriel, commercial, etc. Une des choses qui frappent le plus ceux qui ont pu comparer l'état de la Bosnie sous le régime turc avec son état sous le régime autrichien, c'est la bonne police que ce dernier a réussi à établir dans un pays ensanglanté autrefois par une foule de meurtres et de vengeances particulières. Le brigandage a disparu. On circule mieux en Bosnie et en Herzégovine qu'en Algérie et en Tunisie. C'est là une constatation un peu humiliante pour nous, et, en outre, ce qui est pour nous « une haute et mortifiante leçon », pour emprunter le langage de M. Anatole Leroy-Beaulieu, c'est la façon dont le gouvernement austro-hongrois recrute ses fonctionnaires. Ce gouvernement n'a pas l'habitude, en effet, de réserver pour « l'exportation » les fonctionnaires tarés, embarrassants, ceux qui ont fait des fredaines dans la métropole. Le fonctionnaire austro-hongrois en Bosnie est généralement un homme sérieux, qui reste très longtemps dans sa place, et s'affectionne au pays. Les hommes d'État de Vienne et de Budapest ont compris que, pour accomplir la besogne d'assimilation qui consiste à détacher lentement du monde oriental ces deux provinces turques et à les rattacher graduellement au monde occidental, il fallait envoyer des gens de confiance, aptes à agir d'une manière modérée, mais continue, à élever les populations dans la mesure du possible sans pourtant les violenter et vouloir leur faire abandonner brusquement leurs vieilles mœurs. Cette besogne délicate, il paraît que les fonctionnaires la prennent à cœur. « Ils portent à leur œuvre commune, dit M. Anatole Leroy-Beaulieu, un intérêt dont la sincérité presque passionnée m'a plus d'une fois touché. »

Des fonctionnaires dont la conduite est « touchante ». Concevez-vous cela ? Nous connaissons peu cette merveille. C'est pourquoi nous ne demandons pas mieux que de la signaler quelque part, lorsque nous pouvons le faire sur le témoignage d'un homme aussi

autorisé et aussi sincère de M. Anatole Leroy-Beaulieu. Par malheur, ce phénomène se passe très loin.

G. D'AZAMBUJA.

IX. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les élections en Europe à la fin du XIXe siècle, par A. LEFEVRE-PONTALIS, de l'Institut. — Plon et Nourrit, Paris.

L'auteur de cet ouvrage analyse la question des élections en France, la législation et les réformes électorales. Il complète ce tableau par un historique des élections de 1893 et de 1898. Suit une étude comparative, très documentée, des élections en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en Autriche, en Hongrie, en Espagne, en Grèce, en Italie, dans les Pays-Bas, en Suisse, en Danemarck, en Suède, en Norwège, dans le Grand-Duché de Luxembourg et en Portugal. Cet exposé d'ensemble fait naître des comparaisons des plus instructives.

Le prêtre dans le roman français, par Paul Franche. — Perrin et Cie.

Ce livre est une étude littéraire qui, par son sujet, pénètre dans le domaine social. Après avoir montré comment Chateaubriand a introduit le prêtre dans le roman contemporain, M. Paul Franche analyse l'état d'âme du Jocelyn de Lamartine, celui du Claude Frollo et du Mgr Bienvenu de Victor Hugo. Deux chapitres spéciaux sont consacrés à Balzac et à M. Ferdinand Fabre. Un autre nous montre comment le prêtre est conçu par les romanciers anticléricaux. L' « abbé Constantin » n'est pas oublié dans la galerie, ni le curé de *Sibylle*, ni le « saint » de Paul Bourget, ni les silhouettes ecclésiastiques tracées par Daudet, Coppée et M. Huysmans. L'auteur a son franc-parler, et fait moins de compliments que de critiques. Peut-être cherche-t-il trop à être agréable dans son style. Reconnaissons d'ailleurs qu'il y réussit quelquefois.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

QUESTIONS DU JOUR

LE MÉCANISME SOCIAL

DES GRANDES ESCROQUERIES

On a vu de tout temps, et dans toutes les sociétés, un certain nombre de gens disposés à vivre aux dépens des autres. Il y a là un cas particulier de l'*attrait* exercé par les travaux de *simple récolte*. Mais la simple récolte dont il s'agit là est d'une nature toute spéciale. Le pasteur, le pêcheur, le chasseur, le « cueilleur » ne font du tort à personne. Le voleur, au lieu d'exercer son industrie sur les produits spontanés de la nature, l'exerce sur les produits du travail d'autrui, ou encore sur des productions spontanées qui ont subi, par le fait de ce travail d'autrui, une appropriation particulière, comme le sont, par exemple, le bois et le gibier des forêts chez les peuples civilisés.

Les gens qui se livrent au vol constituent parfois des populations parfaitement organisées, et dirigeant le pillage contre d'autres populations. Le vol se confond alors plus ou moins avec la guerre, et s'explique par une différence de formation. Les Bédouins du désert sont un type classique du genre, et, dans les régions où les cultures confinent à la steppe, il est difficile aux cultivateurs de ne pas payer, soit régulièrement, soit irrégulièrement, une sorte de tribu aux nomades qui, habitués à pousser partout librement leurs troupeaux, ne peuvent pas se mettre

dans l'idée que l'on puisse réserver à son usage, d'une façon définitive, une portion quelconque du sol. Ils ne voient de la propriété que les *fruits;* ils n'en conçoivent pas la *nature*.

Mais, le plus souvent, l'industrie du vol est exercée, à l'intérieur d'une société, par des individualités *dégénérées*, qui n'ayant su ou voulu se plier à des travaux honnêtes, ne portant pas dommage à autrui, ont jugé plus expédient de ravir par divers moyens ce qui a été acquis ou produit par les autres. Les mœurs de ces irréguliers subissent naturellement le reflet de l'ensemble des conditions sociales. Dans les pays encore imparfaitement policés, règne le voleur de grand chemin, émule de ces Procuste et de ces Sinnis que combattaient les héros de la Grèce, de ces « brigands calabrais » dont le type se raréfie sans avoir encore entièrement disparu — témoin le fameux Musolino — ou encore de ces bandits de la montagne turque, dont la récente captivité de deux Américaines vient d'illustrer les exploits. Quand la sécurité se développe, le brigand de grand chemin disparaît; mais les vols ne se font pas pour cela plus rares. En effet, on circule alors davantage, on sort beaucoup plus le soir, on fait preuve, en beaucoup de choses, d'une confiance que l'on n'avait pas jadis. Telle personne surprise par des malfaiteurs au retour du théâtre n'eût pas été victime jadis de sa mésaventure, soit qu'elle ne fût pas allée au théâtre, soit qu'elle eût eu le soin de ne pas sortir sans être escortée. Il y a encore les foules, les réunions, les sorties houleuses des édifices publics, les occasions de flâner plus fréquentes, toutes choses qui favorisent les industriels de la « tire » et leur permettent de se rattraper. Ajoutons de plus copieux étalages, la tentation des grands magasins, le développement du bien-être qui permet à un plus grand nombre de personnes d'avoir des montres ou des bijoux, et nous comprendrons que l'organisation des gendarmeries ou des polices modèles aient plus réussi à changer le caractère du vol qu'à en diminuer le domaine.

Mais, parmi les différentes manières de s'approprier indûment le bien d'autrui, il en est une qui fleurit tout spécialement dans nos sociétés civilisées, théâtre d'une intense activité commerciale

et où la complication des phénomènes sociaux produit un grand enchevêtrement de relations personnelles : c'est l'escroquerie.

Voler est un art; escroquer est un art supérieur encore. C'est déjà un homme admirable dans son genre que celui qui parvient à extraire un portefeuille de la poche d'un monsieur sans éveiller l'attention de ce dernier; et l'on prétend qu'il existe des sortes d'écoles professionnelles où l'apprenti voleur s'exerce sur des mannequins garnis de clochettes. Mais, en tout cas, son rôle consiste à s'effacer, à disparaître, à fuir les regards des personnes qu'il a volées. L'escroc, lui, se présente à vous carrément. Il est souvent bien mis, parle avec facilité et désinvolture, agit par la persuasion, déploie tous les ressorts d'une psychologie parfois étonnante. Il représente souvent un assez haut degré de culture intellectuelle. Il a médité sur les mystères du cœur humain. Il sait quelle corde il doit faire vibrer, s'il faut jouer de la parenté, de l'amitié, de l'amour-propre, des souvenirs douloureux, du culte des arts, de la charité, de l'intérêt, du patriotisme, des opinions politiques ou religieuses. Il connaît les noms propres auxquels on peut se raccrocher, et qui sauvent tout. Bref ils sont, comme d'excellents musiciens, familiarisés avec toutes les touches d'un clavier particulièrement sensible. On introduit chez nous — nous citons un souvenir personnel — un jeune homme « fort bien ». Il se nomme : c'est le fils d'une personne honorable qui nous a rendu jadis des services. Lui-même vient nous en réclamer un; il est désolé, mais c'est urgent; une mésaventure bizarre lui arrive; il la conte avec des détails circonstanciés; il lui faut 30 francs tout de suite; il les demande d'ailleurs avec une politesse exquise et mille regrets de nous déranger. Pouvons-nous refuser 30 francs au fils de celui qui nous a rendu service jadis? Non, n'est-ce pas? Nous nous exécutons donc, quitte à remarquer, lorsque notre homme est déjà dans l'escalier, un petit grain d'invraisemblance dans le récit qu'on vient de nous faire, et, le lendemain, étant allé aux renseignements, nous entendons un père désolé nous faire cet aveu humiliant : « Mon fils est un escroc! »

Ce que ce jeune homme avait fait chez nous, il l'avait fait chez d'autres. Le capital qu'il exploitait, c'était l'honorabilité de son père, homme fort serviable qui s'était fait nombre d'obligés sans prévoir à quoi servirait leur reconnaissance. Mais il y a bien d'autres ressorts à faire jouer.

Un autre jour, nous recevons la visite d'un monsieur « très chic », se disant titré, et qui n'était pas d'ailleurs un inconnu pour nous, car il avait su, par une habile collaboration gratuite, s'insinuer dans un petit journal auquel nous collaborions nous-même. Le voici qui nous entretient d'une œuvre remarquable qu'il vient de fonder : c'est un journal franco-russe, organe patriotique, répondant à un besoin de notre époque, etc. On devine la suite du boniment. Le premier numéro a paru : le voilà. Voulons-nous souscrire? Non; nous nous méfions cette fois, et nous nous contentons de vœux platoniques pour la prospérité dudit journal. La méfiance était bonne. Le grand organe patriotique n'eut jamais qu'un numéro; mais ce numéro avait été productif. Quelques jours après, en effet, nous recevions la visite d'un de nos amis, M. le comte de B***, qui nous disait, non sans une certaine inquiétude : « J'ai reçu la visite du comte de X*** (notre escroc) et je lui ai prêté deux cents francs. »

Le monde est plein de ces personnages pour lesquels on a trouvé une appellation assez bizarre, celle de « chevalier d'industrie ». Pourquoi « industrie »? et pourquoi « chevaliers »? C'est sans doute que ces individus s'efforcent d'unir, à l'élégance de manière du gentilhomme, l'esprit pratique de l'industriel, tout en répudiant la franchise de l'un et la probité laborieuse de l'autre. Ce monde s'étend à la fois très bas et très haut. Par en bas, il confine à cette tourbe de faux mendiants qui encombrent les rues et détournent improductivement de leur voie tant de généreuses aumônes. Par en haut, il touche au domaine où l'escroquerie, transformée par le coup de baguette de la haute finance moderne, devient la banqueroute frauduleuse, le lancement d'entreprises non viables, la spoliation d'actionnaires au profit de politiciens corrompus, ou enfin ces

imaginations fabuleuses comme celle de ces fameux cent millions qui étaient censés renfermés dans un coffre-fort, et qui, pendant vingt ans, ont inspiré un respect inoubliable. Ce n'est peut-être pas sans raison que ce fait-divers, unique jusqu'ici dans les annales de l'escroquerie, a passionné l'opinion publique, car l'on y trouve, portée à son maximum, la manifestation de certains phénomènes sociaux qu'il n'est pas indifférent de mettre en lumière.

La possibilité d'une escroquerie pareille affirme tout d'abord la puissance énorme du *crédit*. On prête de nos jours avec une extraordinaire facilité, ce qui témoigne, après tout, d'un progrès dans l'état des mœurs, en même temps que de la hausse du bien-être. L'histoire de nos aïeux nous parle de la difficulté qu'éprouvaient les plus grands seigneurs, et les rois eux-mêmes, lorsqu'ils voulaient réaliser une somme d'argent. Ils avaient beau montrer leurs seigneuries, leurs châteaux, leurs bois, leurs prés, leurs campagnes; l'argent ne venait pas, ou ne sortait de la poche prudente de quelque juif que moyennant des intérêts usuraires. L'incomparable essor imprimé à la fabrication par les découvertes modernes, et surtout par l'emploi de la houille, a, en même temps qu'il multipliait les capitaux, accoutumé ceux-ci à s'aventurer davantage. Les épargnes accumulées ont cherché des placements dans toutes les directions, et les lanceurs d'entreprises véreuses ont eu beau jeu. On se rappelle le délicieux chapitre de *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale*, où le héros se trouve gérant de la « Société des bitumes du Maroc ». C'est avec une verve semblable qu'Alphonse Daudet a décrit, dans le *Nabab*, la « Banque continentale », et, dans *Port Tarascon*, l'entreprise coloniale de Tartarin. Les affaires louches pullulent, et l'on sait le mal que se donne une nuée de journaux financiers pour attirer les capitaux des particuliers naïfs vers les titres dépréciés dont les habiles ne veulent pas. L'escroquerie devient alors diffuse, presque impersonnelle, impalpable pour ainsi dire, parce que trop de complices à demi inconscients coopèrent à séduire les

malheureux capitalistes. La langue, qui reflète aussi les évolutions sociales, n'a pu faire autrement que d'accueillir, à cette occasion, un terme qui, d'abord confiné dans l'argot pur, finit par se trouver sur les lèvres de tout le monde : celui de « gogo ».

Il y a là, en définitive, un revers de la médaille dont le beau côté correspond au développement des créations industrielles ou commerciales. Il n'y a donc pas à s'affliger démesurément, puisque les dimensions de la plante parasite attestent la grandeur de l'arbre qui la supporte. L'escroquerie de haut vol suppose de hautes envolées d'affaires. Elle était moins à craindre à l'époque où l'argent ne sortait pas des « bas de laine » ; mais aussi bien des économies, placées heureusement, ont fructifié et produit de beaux dividendes. Tout cela prouve qu'il faut savoir choisir, et discerner les forbans de la haute finance des hommes d'initiative qui sollicitent le concours des capitaux pour quelque travail utile et fécond. Mais tout le monde a-t-il la formation nécessaire pour faire ce triage avec discernement? C'est ici que gît le nœud de la question. Selon que les détenteurs de capitaux sont plus ou moins inexpérimentés, ou cupides, ou naïfs, ou impatients, ou présomptueux, les escrocs ont plus ou moins de prise sur eux. Il est certaines personnes dont la candeur et l'honnêteté professionnelles sont le point de mire d'une foule de réclames spécialement adaptées à leur état d'âme. On l'a bien vu pour l'affaire de la Rente Viagère. Là encore, le mécanisme est très curieux et mérite d'être démontré. Les lanceurs de l'affaire se disent : « Gagnons le clergé et vidons sa bourse. » Pour cela, ils rédigent une réclame qu'ils font insérer, une seule fois, moyennant finance, dans le supplément hebdomadaire d'un journal très répandu dans le monde ecclésiastique, réclame perdue d'ailleurs au milieu d'une foule d'autres annonces concernant les sujets les plus variés. Ceci fait, ils font imprimer des prospectus, où ils reproduisent cette réclame, en la présentant comme une « opinion » de ce journal, lequel, d'après eux, n'aurait rien de plus à cœur que d'achalander leur boutique. Ce prospectus est

répandu à profusion dans le monde spécial où l'opinion du journal cité peut avoir quelque influence. Le tour est joué; un prestige très honorable se trouve mis, à son insu, au service d'une détestable entreprise; la religion elle-même est mise en cause, et des milliers de personnes vont à la boutique des escrocs, s'imaginant que leurs conseillers ordinaires la connaissent, la patronnent, la garantissent, en font un nid de bonnes œuvres, et en canonisent presque les boutiquiers.

Ce que l'on apppelle l'*affairement moderne* est une chose infiniment précieuse aux escrocs de cette espèce. Ils savent que l'on est *trop occupé* pour aller aux renseignements, aux vrais, et que l'immense majorité des gens est disposée à se contenter d'informations superficielles, cueillies au hasard des conversations ou même lancées par les journaux. Les lanceurs d'une affaire affirment telle chose. Qui la niera? Allez donc y voir. Il est infiniment rare que quelqu'un ait la curiosité de pousser très loin ses investigations. On n'a pas le temps. Ceux qui se méfient se contentent de garder leur argent, et ne voient pas intérêt à préciser les motifs de leur méfiance. Ceux qui ne se méfient pas ne contrôlent pas. Une industrie assez curieuse — de l'escroquerie en petit, celle-là — consiste à faire paraître dans les journaux de province une note annonçant qu'on se charge de procurer du travail à des personnes sédentaires, sans les déranger de leurs autres occupations. La note ajoute : « Prière d'écrire à Paris, à telle adresse, en envoyant un timbre de quinze centimes pour réponse. » Une foule de gens écrivent, et envoient le timbre demandé. Ils reçoivent en échange, sous pli affranchi à *un centime*, un prospectus quelconque, leur conseillant de s'abonner à tel journal. Résultat : quatorze centimes de bénéfice pour l' « entrepreneur ». Or, cet individu, prend-on la peine de le relancer, de savoir qui il est, la considération qu'il mérite ? Nullement. Ou plutôt, si quelques originaux se mettent parfois en tête d'aller le voir à domicile au lieu de lui écrire, ils trouvent invariablement « porte de bois ».

Un fait de ce genre s'est produit à propos de la grande affaire

à laquelle nous faisions allusion tout à l'heure. L'ensemble de cette gigantesque opération roulait sur l'existence de deux Américains qui n'existaient pas. A-t-on pris la peine de rechercher si ces êtres étaient réels, ou s'ils devaient être classés parmi les mythes? Non, personne ne les avait vus; mais tout le monde avait entendu des gens qui en parlaient. C'était suffisant. Les intéressés avaient un prétexte pour s'abstenir de toute initiative. Les mêmes hommes qui publient bien haut les louanges du libre examen, de la « critique » moderne, des recherches originales, et refusent théoriquement à la raison le droit de s'incliner devant une croyance imposée par voie d'autorité, admettaient comme « articles de foi » des propos chuchotés à l'oreille, sans se demander si nul n'avait eu intérêt à « lancer » une première fois ces chuchotements. Mais, dans ce cas désormais célèbre, une cause puissante aidait le public, et en particulier les capitalistes prêteurs, à persévérer dans une inaltérable confiance : c'était la vague consécration donnée à l'existence de ces personnages légendaires par les actes, les démarches, les sentences, toute l'attitude enfin de certaines personnes notables, environnées de l'auréole administrative, et qui, ayant quelque chose d' « officiel « par elles-mêmes, semblaient répandre autour d'elles, par rayonnement, cette mirifique vertu.

C'est devenu banal de le répéter. Nulle part peut-être le pouvoir n'est plus frondé qu'en France, mais nulle part le prestige des « hommes en place » n'atteint de plus invraisemblables proportions. Avec un sergent de ville, disait Dumas fils dans une de ses préfaces, on fait faire à ce peuple tout ce qu'on veut et avec deux tout ce qu'il ne veut pas. De même, quoi que fassent les pamphlétaires et les aiguiseurs d'épigrammes, les grandes sommités administratives et judiciaires, les gros mandarins de la politique et de la littérature sont l'objet d'un superstitieux respect. Or, quelques-uns de ces gros mandarins attestaient l'existence de personnages mystérieux, d'une fortune mystérieuse, ou, s'ils ne l'attestaient pas formellement, donnaient à entendre par leur attitude qu'ils croyaient à ces invisibles Américains et à ces impalpables millions. Pourquoi prenaient-ils cette attitude?

Parce que quelques-uns — un très petit nombre sans doute — étaient de connivence avec les lanceurs de l'entreprise, parce que certains autres, ayant des doutes, avaient peur de les exprimer en raison de la haute situation des coupables; mais surtout — et c'est là l'explication la plus typique — parce que chacun, avoué, notaire, procureur, juge, etc., se considérait comme délié de tout devoir de contrôler ce qui se passait hors de sa petite sphère rigoureusement légale, et autorisé à faire progresser, *dans sa portion de filière*, des affaires que le mandarin voisin avait déjà bien voulu admettre dans la sienne, sans que nul, en définitive, se sentît le droit ou le courage de considérer l'ensemble des choses, propre à éveiller les soupçons. La responsabilité, fractionnée à l'infini, ne pesait très fortement sur aucune épaule, et, dans ces conditions, il suffisait de deux ou trois petites complaisances initiales pour mettre en branle tout le mécanisme. Quelques voix s'étaient bien élevées, proposant d'attacher le grelot, et peut-être ces voix eussent été écoutées en d'autres circonstances; mais, dans l'espèce, il fallait diriger l'appareil de la justice contre une famille dont les membres avaient présidé aux destinées de la justice, et c'était, socialement, un grand obstacle de plus.

Pourtant les trouble-fête ont fini par avoir le dernier mot; mais ce rôle, pendant des années entières, s'est trouvé dévolu à l'initiative privée, c'est-à-dire à ces rares curieux qui veulent savoir quand même, et qui, à la longue, à force de crier dans le désert, parviennent à réveiller ceux qui dorment dans la douce oasis de l'irresponsabilité professionnelle. Du reste, il était un peu tard quand ce résultat s'est produit. Plus de cinquante millions — fait merveilleux — avaient été prêtés sur la simple croyance à cent millions qui n'étaient qu'un rêve. Les Hébreux, dans le désert, avaient adoré le veau d'or, mais c'était un veau d'or bien en or, fondu avec les bijoux de leurs femmes. Nos capitalistes modernes, rompus au jeu de la hausse et de la baisse, et familiarisés avec tous les secrets d'une spéculation savante, avaient adoré une écurie vide, sur le seul bruit qu'elle renfermait un veau d'or.

Pour soutenir de telles entreprises, les escrocs de grande envergure sont dans la nécessité d'adapter leur mode d'existence à la fable qu'ils ont voulu répandre dans le public.

Le mendiant, pour tromper, a besoin de haillons. L'escroc de moyenne importance a besoin d'une jaquette propre et d'un joli bagout. La société véreuse a besoin de bureaux bien installés. Les grands escrocs ont besoin de plus de choses : il leur faut des hôtels, des châteaux, des équipages, des galeries de tableaux. Il faut que les journaux, dans leurs « échos mondains », parlent de leurs « somptueux salons », et des « merveilles d'art » que renferment leurs appartements. L'usage s'est établi, toujours en vertu de cet affairement qui ne laisse pas le loisir du contrôle, d'évaluer approximativement la fortune d'une personne d'après le « train de vie » qu'elle mène. Combinons cet état d'esprit avec la tendance si bien exprimée par le proverbe : « On ne prête qu'aux riches », et nous comprendrons aisément comment l'apparence de la richesse, à l'instar de la richesse elle-même, peut exercer sur les millions des autres une aussi efficace attraction.

Cette pratique, dans les sociétés urbaines où l'on se connaît médiocrement, est connue depuis longtemps sous le nom de « poudre aux yeux ». Il y a sur ce sujet une jolie pièce de Labiche où l'on voit deux familles, en vue d'un mariage, chercher à s'éblouir réciproquement, dans la crainte injustifiée où se trouve chacune d'elles d'être par trop inférieure à l'autre. Ce trait de mœurs est plus fréquent aujourd'hui qu'autrefois, car, en raison du développement de la richesse mobilière, en raison surtout de l'instabilité des fortunes, on peut toujours se demander si tel personnage inconnu, occupé à faire sonner bien haut ses millions, ne les possède pas réellement. Sans doute, l'ostentation et la prodigalité pouvaient jadis se donner libre carrière ; mais il eût été difficile, il y a quelques siècles, à un aventurier de s'improviser grand seigneur. On lui aurait tout de suite demandé où étaient ses terres et ses ancêtres. Aujourd'hui, avec de l'audace et une mise de fonds raisonnable, on peut s'improviser « nabab ». Le « monde » réclame avant tout une « façade ». Et les gens auda-

cieux réussissent à emprunter sur leurs façades mieux que beaucoup d'autres à hypothéquer leurs maisons.

Ce qu'il y a de moderne dans le genre d'escroquerie que nous visons est admirablement caractérisé par une expression qui sert depuis quelque temps à caractériser tout un genre de vol : le vol *à l'américaine*. On connaît le truc désormais classique : des individus lient société avec un brave homme naïf, lui confient un portefeuille ou une valise qui sont censés contenir des valeurs, trouvent un prétexte pour se faire confier à eux-mêmes, par leur dupe, des valeurs ou de l'argent, et disparaissent, laissant au malheureux l'amer déplaisir de constater que le portefeuille est vide, ou que la valise est uniquement bourrée de vieux journaux. C'est ce genre d'escroquerie, *élevé à la plus haute puissance*, que l'on retrouve dans l'affaire dont il est tant question depuis un mois. Le vol est d'autant plus « à l'américaine » que, pour rendre la tromperie vraisemblable, on a cru devoir mettre en avant *des noms américains*. L'Amérique n'est-elle pas le pays des gigantesques fortunes, des millionnaires originaux et mystérieux, des héritages imprévus? Seulement, dans l'espèce, le portefeuille vide et la valise bourrée de vieux journaux étaient représentés par un coffre-fort respectable, et les « compères » avaient donné à leur rôle toute la complication que réclamait la magistrale grandeur d'une tragi-comédie destinée à remplir la scène pendant vingt ans.

Comparés aux bandits qui, il y a quelques mois, emprisonnaient miss Stone dans leurs cavernes des Balkans, les propriétaires du susdit coffre-fort incarnent à leur façon toute une société, fort différente de celle que représentent leurs collègues de Turquie. C'est l'Occident en face de l'Orient; ce sont les rois de la flibuste civilisée à côté des « rois des montagnes ». Il a fallu des prodiges de développement industriel, la diffusion du crédit, les progrès de la vie mondaine, et peut-être l'épuration de la magistrature succédant à certaines révolutions politiques, pour produire ce type de grands escrocs, au lieu que le bandit oriental, campé avec son tromblon sur les promontoires de rochers

qui dominent la plaine de Macédoine, n'a eu besoin pour exister que de voir se perpétuer un état de choses très ancien, très semblable à celui qui régnait il y a quelque trois ou quatre mille ans, lorsque s'élaborait la légende de Proserpine ravie à sa mère, d'Eurydice enlevée à l'amour d'Orphée, de Pirithoüs séparé de son ami Thésée, et de tant d'autres illustres captifs détenus dans les sombres cavernes d'un « roi des enfers », frère du Zeus, qui régnait sur les sommets radieux de l'Olympe. Comment ce milieu social, à peu de choses près, s'est-il maintenu? Par la survivance, dans un « lieu » qui ne changeait pas, d'antiques formes communautaires qui ne changeaient pas davantage, survivance favorisée encore, pendant plusieurs siècles, par la domination stérilisante des Turcs. Chaque peuple a donc les bandits qu'il mérite, ou plus exactement ceux qu'il produit, et c'est sur cette réflexion que nous voulons terminer les considérations qui précèdent, en ajoutant qu'il dépend de chaque individu, grâce au développement de sa propre initiative, de se défendre, par des moyens appropriés, contre tous les bandits quels qu'ils soient, aussi bien contre ceux qui vous bâillonnent pour vous hisser ensuite dans leurs cavernes que contre ceux qui vous invitent à des bals pour vous soutirer de l'argent.

G. D'AZAMBUJA.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XXII.

LA GERMANISATION NOUVELLE DE L'EUROPE CENTRALE AU MOYEN AGE (1).

Nous avons suivi la formation particulariste en Grande-Bretagne et en France jusqu'à la décadence de la féodalité.

Suivons-la dans la même période en Allemagne.

L'Europe Centrale, c'est-à-dire ce vaste quadrilatère tracé par la Baltique, la Vistule, le Danube et le Rhin, faillit se vider de tout peuple germanique dans l'entraînement du grand mouvement migratoire qu'on appelle l'invasion des Barbares. (V. Atlas Vidal-Lablache, carte 18ᵃ.) Ils se précipitaient, les uns après les autres, sur les terres romaines au delà du Danube et du Rhin, si bien qu'au commencement du vɪᵉ siècle, il ne restait de Germains dans le Centre de l'Europe que les cinq groupes de population que voici (2) :

1° Les *Saxons* de la Plaine Saxonne : c'étaient, comme nous le savons, des Néo-Germains descendus des fiords abrupts de la Norvège. Du milieu d'eux, étaient sortis les Francs et les Saxons britanniques. Ils appartenaient à la formation particulariste. Solidement fixés au sol, ils envoyaient des émigrants, mais ils

(1) Voir l'article précédent, mai 1902 : *Science sociale*, t. XXXIII, p. 402.

(2) On saisira aisément les indications suivantes à l'aide des trois cartes 18ᵃ, 25 et 97ᵉ de l'Atlas Vidal-Lablache (Armand Colin, Paris).

ne déménageaient pas en masse : ils conquéraient des territoires sans lâcher le leur. Ce trait leur était particulier parmi les peuples de l'Europe Centrale au moment de la grande invasion barbare, précisément parce que le mode spécial de leur organisation familiale avait pour effet direct un mode spécial d'expansion de la race.

Leur territoire propre était le pays plat, dit de leur nom Plaine Saxonne, dont le centre est le bassin inférieur du Weser. Leurs limites se trouvaient marquées au nord par la mer du Nord ; à l'ouest, par les Marais de Bourtange, frontière de la Hollande actuelle, par le Rhin et par son affluent la Sieg, près de Bonn ; au sud, par le massif montagneux du haut bassin du Weser ; à l'est enfin, par l'Unstrut affluent de la Saale, par la Saale, affluent de l'Elbe, et par l'Elbe lui-même. (V. Atlas Vidal-Lablache, carte 94.)

Les Saxons occupaient ainsi l'*angle nord-ouest de l'Europe Centrale*.

2° Les Francs orientaux, appelés plus tard *Franconiens :* c'étaient les Francs établis dans la vallée du Mein en même temps qu'en Gaule. (V. Atlas Vidal-Lablache, cartes, 21 et 25.)

3° Les *Alamans :* ceux-là étaient un composé fortuit, une fusion, une confédération, si l'on veut, de Vieux-Germains. Les Suèves, de qui est venu le nom de Souabes, avaient fourni l'élément dominant de ce groupe que, pour cette raison, on a appelé assez confusément, à diverses époques, les Alamans ou les Souabes. C'est le premier de ces deux noms que, par la fortune bizarre des appellations historiques et géographiques, nous avons étendu à tous les peuples de l'Europe Centrale : les Allemands. Les Suèves étaient, on s'en souvient, la principale nation parmi les Vieux-Germains de la Plaine Baltique : ils occupaient entre l'Elbe et l'Oder toute la région dont Berlin est actuellement le centre et marque mieux que jamais l'importance. (Voir *Science sociale*, février 1897, t. XXIII, p. 122.) Ils étaient de beaucoup les plus batailleurs de tous en Germanie, au témoignage de César : « *Suevorum gens est longè bellicosissima Germanorum omnium.* » (*De Bello gallico*, IV, 1.)

Aussi ne tardèrent-ils pas à entrer dans le courant de la grande invasion : ils firent partie du premier corps de Barbares qui, le 31 décembre 406, franchit le Rhin et se précipita sur la Gaule. Ils allèrent aboutir à l'Espagne, où ils se firent un royaume éphémère dans le nord-ouest, la Galice d'aujourd'hui, mais notablement agrandie. Tous cependant n'avaient pas quitté l'Europe Centrale, et on le conçoit, car ils étaient sans comparaison le plus nombreux des groupements germaniques; ils formaient, disait-on, cent cantons de chacun desquels sortaient chaque année mille hommes qu'on envoyait se battre : « *gens longè maxima Germanorum omnium, hi centum pagos habere dicuntur, ex quibus quotannis singula millia armatorum bellandi causâ ex finibus educunt.* » (César, *ibid.*) Les demeurants de la nation suève en Germanie allèrent renforcer des peuplades dès longtemps voisines du Rhin, et prirent avec elles un nom qu'elles avaient déjà fait connaître, celui d'Alamans, c'est-à-dire en langue tudesque « *Entièrement hommes* ». Cette cohue tenta à nouveau le passage du Rhin. Mais il était trop tard. Quand elle eut franchi le grand fleuve, elle vit se lever contre elle les Francs de Clovis, qui s'étaient rendus maîtres de la Gaule et entendaient en bons particularistes la tenir fermement. La rencontre eut lieu à Tolbiac (Zulpich, à l'ouest de Bonn) en 495. On sait quelle en fut l'issue. Les Alamans durent arrêter leur migration à la rive droite du Rhin. Sans cette défaite fameuse, ils vidaient, eux aussi, la Germanie. Les Francs, poursuivant leur victoire, les poussèrent ensuite au sud, au-dessous de la vallée du Mein, qui était déjà franque et à laquelle a été donné dans la suite et est demeuré jusqu'à ce jour le nom de Franconie.

C'est donc sur la rive droite du Rhin, au-dessous de la vallée du Mein, ou Franconie, restée aux Francs, que les Alamans ou Souabes se trouvèrent confinés. On en fit des *tributaires*. Leur territoire était à peu près celui qui comprend actuellement le Duché de Bade, le Wurtemberg et cette partie occidentale de la Bavière encore appelée Souabe. (V. Atlas Vidal-Lablache, cartes 97 et 98.) Il s'étendait du Rhin jusqu'au Lech, rivière

d'Augsbourg et affluent du Danube, en enveloppant la vallée du Neckar et celle du Haut-Danube.

Les Alamans occupèrent ainsi l'*angle sud-ouest de l'Europe Centrale*.

J'ai dit que l'angle nord-ouest était occupé par les Saxons.

Dans l'intervalle entre ces deux extrêmes, mais au-dessus de la vallée du Mein, occupée par les Francs ou Franconiens, se sont placés les Thuringiens.

4° Les *Thuringiens* se composaient de Vieux-Germains, réfugiés dans le pays montueux qui entoure les sources du Weser, entre la Plaine Saxonne et la vallée du Mein, ou Franconie. Ils furent renforcés vers le commencement du VIe siècle par une partie des Angles, qui au lieu de passer en Grande-Bretagne suivit le mouvement général vers le sud, et par les Wagriens, peuple voisin des Angles dans le Schleswig-Holstein. (Le pays originaire des Angles, l'Angeln, se trouvait dans le large promontoire arrondi au nord de la ville actuelle de Schleswig, et le pays originaire des Wagriens, la Wagrie, dans le grand promontoire allongé à l'est de Kiel : voir l'Atlas de Vidal-Lablache, cartes 98-99, et mieux encore l'Atlas Manuel de Hachette, 1883, carte 28.) Des Thuringiens, dans une querelle intestine, appelèrent le secours de Théodoric ou Thierry Ier, fils de Clovis, et comme ils lui refusèrent la part de butin qui lui avait été promise, la Thuringe fut réduite par les armes des Francs à la condition de *tributaire*.

Elle forma ainsi une sorte « d'État-tampon » entre les Francs de la vallée du Mein et les Saxons de la Plaine Saxonne. Elle est représentée aujourd'hui par les pays de la Hesse et de la Thuringe. (V. Atlas Vidal-Lablache, carte 97e.)

5° Les *Bavarois* : c'était encore un composé de Vieux-Germains, reste sans doute de ceux qui, les uns après les autres, étaient descendus dans la Bavière pour se précipiter de là sur le territoire romain, soit du côté de la Gaule, soit du côté de l'Italie : là se trouvait en effet la dernière étape du grand chemin, le haut bassin du Danube, qui confinait aux deux pays. Ces Vieux-Germains, superposés ou substitués à une ancienne population

celtique, fraction de Boïens, emprunta d'elle vraisemblablement le nom collectif de *Boioarii* ou *Baiuarii*, Bavarois. Les Francs, en consolidant leur occupation de la Franconie, les cantonnèrent en Bavière, à l'orient de la vallée du Mein, et les rendirent *tributaires*, comme ils avaient fait des Alamans et des Thuringiens.

Les Bavarois se trouvaient ainsi arrêtés sur les deux rives du Haut-Danube, depuis le Lech, où est Augsbourg, jusqu'à l'Inn, où est Passau. C'est le pays appelé aujourd'hui Haut-Palatinat de Bavière, Basse-Bavière et Haute-Bavière. (V. Atlas Vidal-Lablache, carte 98-99.)

En résumé, il ne restait de Germains dans l'Europe Centrale au début du VIe siècle, à la fin de la grande invasion des Barbares, que ceux-ci :

I. Néo-Germains, de formation particulariste : 1° les Saxons, dans la Plaine Saxonne; 2° les Francs orientaux, appelés plus tard Franconiens, dans la vallée du Mein.

II. Vieux-Germains, de formation communautaire : 1° les Alamans ou Souabes, au-dessous de la vallée du Mein; 2° les Thuringiens, au-dessus de la vallée du Mein, entre elle et la Plaine Saxonne; 3° les Bavarois, à l'orient de la vallée du Mein, dans le haut bassin du Danube, depuis le Lech jusqu'à l'Inn.

Les Saxons et les Francs étaient restés par leur aptitude à occuper solidement le sol.

Les Alamans, les Thuringiens et les Bavarois avaient été arrêtés et comprimés par les Francs.

Si l'on veut bien se rendre compte des déterminations de lieux qui précèdent, on verra que toutes ces populations germaniques, Néo-Germains et Vieux-Germains, se trouvaient comprises dans les limites suivantes : au nord, la mer du Nord; à l'ouest, le Rhin; à l'est, l'Elbe, la Saale qui s'y jette au-dessous de Magdebourg, les Monts de Bohême (ou Bœhmer-Wald) et l'Inn qui tombe dans le Danube à Passau; au sud, les Alpes qui rejoignent le Rhin. (V. Atlas Vidal-Lablache, carte 94.)

En somme, toute la Germanie tenait alors entre deux lignes : la ligne du Rhin et une ligne tirée de l'Elbe et de la Saale aux

Alpes. Quel rétrécissement depuis l'époque antérieure à la grande invasion des Barbares! Quelle différence avec le temps où la Germanie s'étendait jusqu'à la Vistule tout au moins!

Qui donc était venu remplir ce grand espace laissé vide par les Germains, de l'Elbe et de la Saale à la Vistule, et de la Baltique aux Balkans? C'étaient des Slaves et des Finnois, c'est-à-dire des patriarcaux.

Les *Slaves* occupaient tout, excepté la vallée moyenne et basse du Danube, qui se trouvait remplie par des arrivages successifs de *Finnois* sous les noms de Huns, Avares et Hongrois. Les Slaves étaient adonnés à un commencement de culture, tandis que les Finnois étaient purement nomades : ce qui explique assez bien la distribution naturelle qui se fit entre eux de ces deux parties anciennes de la Germanie.

Au temps des Mérovingiens, ces Slaves et ces Finnois, déjà entrés en Germanie, n'étaient pas tributaires des Francs, mais voisins seulement des tributaires des Francs, les Alamans, les Bavarois et les Thuringiens. Ils étaient voisins aussi des Saxons, indépendants des Francs. (V. Atlas Vidal-Lablache, cartes 22-23.)

Tel était l'état social de l'Europe Centrale, de la fin de l'invasion des Barbares jusqu'à l'époque de Charlemagne. Quel retard sur la Gaule, qui arrivait presqu'à l'apogée du régime féodal sous Charlemagne! Il faut même noter que les tributaires des Francs, qui étaient maintenus dans la dépendance par le pouvoir royal et non par une colonisation franque, se rendirent de nouveau indépendants au moment de la décadence mérovingienne.

Ce retard de l'Europe Centrale sur la Gaule, ou la France, est un point caractéristique des différences de leur histoire. Nous allons en voir la suite.

Les peuples germains de l'Europe Centrale ne sentant plus, sous les Mérovingiens décadents, l'effet de la puissance royale, se reprirent à menacer la Gaule. De là tant de guerres de Charlemagne qui eut à refaire de ce côté l'œuvre des Mérovingiens,

et qui, aidé des grands barons féodaux, la refit bien autrement forte et l'étendit.

Chez les Vieux-Germains, Alamans, Thuringiens et Bavarois, il supprima les chefs nationaux, l'organisation politique autonome, et mit un comte dans chaque *pagus* (terme latin) ou *gau* (terme tudesque), ce qui correspond à cette unité géographique et ethnographique d'assez faible étendue qu'on appelle aujourd'hui encore, en langage courant, un « pays » ou un « canton », comme le Pays de Caux ou le Pays d'Auge, comme le Canton des Grisons ou le Canton de Berne. Des *pagi* trop petits furent réunis en un ; d'autres trop grands furent divisés. En tous cas, ce ne fut qu'une application du système mérovingien du comte, fonctionnaire révocable, envoyé directement par le souverain. Mais, de ce fait, les Vieux-Germains demeurés en Germanie devinrent, de simples tributaires, sujets. Ils furent annexés au royaume des Francs.

Or, il y avait environ trois cents ans que ce régime avait été appliqué en Gaule par les premiers Mérovingiens. Ainsi, à cette nouvelle étape du mouvement social dans l'Europe Centrale, trois siècles de retard sur la marche historique de la France !

Quant aux Slaves et aux Finnois entrés dans la Germanie ancienne, Charlemagne leur imposa le tribut, du moins aux plus proches : aux Slaves jusqu'à l'Oder, aux Finnois ou Avares jusqu'à la Theiss. Ils devinrent donc, de simples voisins, tributaires.

A l'égard des Saxons qui s'étaient mis à envahir en armes les terres franques, Charlemagne, après les plus glorieux efforts pour les contenir par ses victoires et par leurs serments de paix, employa en fin de compte l'extermination dans de terrifiantes proportions, soit par des exécutions en masse, soit par des transplantations en ordre dispersé dans son empire. La population de la Plaine Saxonne fut ainsi singulièrement réduite, et Charlemagne lui appliqua, comme aux Vieux-Germains, le régime du comte, mais avec cette très curieuse particularité que les nouveaux comtés furent surtout des comtés ecclésiastiques, c'est-à-dire essentiellement confiés à des évêques. Les

évêques avaient sur les comtes proprement dits un double avantage dans cette circonstance. D'une part, leur autorité était liée à leur fonction religieuse et semblait en émaner : elle était, par là même, plus acceptable que celle de purs fonctionnaires francs pour les Saxons demeurés jusque-là indépendants. D'autre part, les évêques ne pouvaient être héréditaires et le pouvoir royal intervenait pour les choisir à chaque vacance de siège : Charlemagne tenait par là beaucoup plus en main la direction supérieure du gouvernement et avait moins à craindre que sous l'action continue de familles comtales, désireuses de s'émanciper, le retour de la Saxe à l'indépendance. Les Saxons étaient ainsi devenus, de voisins, sujets.

En résumé, au temps de Charlemagne, les Germains (Vieux-Germains et Néo-Germains) de l'Europe Centrale sont tous mis sous le gouvernement de comtes, ou d'évêques, agents du pouvoir royal à la manière mérovingienne. Dans les comtés qu'on appelle « marches », c'est-à-dire frontières, parce qu'ils sont limitrophes des Slaves ou des Finnois tributaires, les comtes portent le titre de margraves ou marquis. Dans les comtés de l'intérieur, ils ont le nom de landgraves, ou comtes simplement. Il n'est créé de ducs, superposés à plusieurs comtes, évêques ou marquis, que dans des cas exceptionnels.

Ainsi, au début de l'époque carlovingienne, ce qui était resté de Germains en Germanie, à part les Francs de la vallée du Mein, commençait seulement à entrer dans le régime du gouvernement à la mérovingienne; et c'était précisément le temps où les Mérovingiens et leur mode de gouvernement disparaissaient de la Gaule : nouvelle constatation du retard continu de l'Allemagne sur la France. Quant à la portion des Slaves et des Finnois qui, depuis l'Elbe et la Saale jusqu'à l'Oder et à la Theiss, remplissait le vide laissé par les Germains, elle n'était encore que soumise au tribut; mais Charlemagne est bien le premier qui, sans reconquérir toute l'ancienne Germanie, ait réuni dans un même groupement politique tout ce qu'il y avait encore de Vieux-Germains et de Néo-Germains outre-Rhin.

On conçoit sans peine ce qui devait arriver chez ces Germains d'outre-Rhin pendant la décadence des Carlovingiens. Les comtes de toute dénomination allaient s'y rendre indépendants; la féodalité allait se constituer en Allemagne, tandis qu'en France elle se désagrégeait déjà. La période ascendante des grands pouvoirs féodaux commençait sur la rive droite du Rhin, alors que sur la rive gauche l'émancipation des serfs et des vassaux menait déjà à son déclin la puissance des hauts feudataires.

Il y a de plus à remarquer qu'en Allemagne la féodalité venait d'en haut, à partir des fonctionnaires royaux, des comtes, qui se faisaient peu à peu seigneurs indépendants sur les terres de leur juridiction, tandis qu'en France la féodalité avait commencé par en bas, en vertu d'une énergie spontanée, à partir des propriétaires, simples particuliers, qui avaient écarté de leurs domaines privés l'intervention administrative des comtes mérovingiens.

Mais avant que les comtes, en Allemagne, n'aient encore eu le temps de se rendre indépendants, une royauté nationale germanique, c'est-à-dire une royauté spéciale aux peuples germains d'outre-Rhin, fut créée par le partage de l'empire de Louis le Débonnaire. Elle fut donnée à l'un de ses fils, Louis, surnommé, de ce fait, le Germanique (817 et 843). C'est alors que fut restauré le nom de Germanie, mais pas immédiatement pourtant, car, trait bien expressif, Louis le Germanique prit le titre de Roi des Francs Orientaux. La Germanie était bien en effet la France Orientale, les Francs y avaient tout fait : ils avaient réuni tous les groupes des Germains qui y subsistaient ; ils y avaient établi les comtés ; ils y apportaient une royauté locale. Les Saxons, saccagés par Charlemagne, restaient au second plan, et les Vieux-Germains communautaires, Alamans, Thuringiens et Bavarois étaient facilement surpassés par les Francs particularistes. Les Thuringiens même, entourés par les Saxons et par les Francs du Mein, étaient fortement resserrés par leurs voisins, et nous ne les verrons plus figurer dans les grands faits de l'évolution sociale en Allemagne.

Quand, en 911, le dernier des descendants décadents de Louis le Germanique expira, la royauté fut mise à l'aventure. Les comtes avaient profité de sa faiblesse pour constituer la féodalité. Il arriva alors ce qui était arrivé en France à la disparition des Mérovingiens, un des grands seigneurs féodaux prit le titre de roi : mais c'était, ici, à la disparition des Carlovingiens, c'est-à-dire en retard d'une période historique sur la France.

On peut deviner quel fut le grand feudataire qui tenta de recueillir la couronne : ce fut le plus haut seigneur des Francs du Mein, le duc de Franconie, Conrad. Mais il eut à entrer en lutte avec les Saxons, qui s'étaient relevés de leurs désastres sous le gouvernement presque autonome de leur duc. Combien en tout cela l'histoire n'est-elle pas logique !

Il y avait en effet un duc des Saxons depuis qu'un comte, un simple comte, Ludolphe, avait énergiquement et triomphalement défendu la Plaine Saxonne, au temps de Louis le Germanique, contre une descente des Normands. Louis, rompant à ce sujet avec la politique de Charlemagne vis-à-vis de la Saxe, avait superposé ce comte aux autres, laïques ou évêques, du pays saxon. Et Ludolphe n'avait pas manqué de rendre sa fonction ducale héréditaire. Ce fut un de ses descendants, héritier de son duché, Henri, dit Henri Ier ou Henri l'Oiseleur, qui se trouva assez puissant pour disputer et enlever la couronne au duc de Franconie.

Les ducs des Saxons, ainsi faits rois, jouèrent en Allemagne le rôle que les Carlovingiens avaient joué en France ; mais ils commençaient précisément quand les Carlovingiens finissaient.

Leur titre royal eut ce grave inconvénient de les tourner tout entiers du côté des armes. Charlemagne lui-même n'avait pas été, à beaucoup près, exempt de ce mal. Il fallut d'abord réprimer les résistances des autres grands feudataires, ceux de la Franconie, ceux de la Bavière, etc... Il fallut se mettre à la tête de la défense nationale centre les Slaves et contre les Finnois. Le métier militaire devint ainsi le grand débouché de la population saxonne, tant et si bien que, de l'Elbe et du Danube où l'on battait les Slaves et les Finnois, on s'étendit jusqu'aux rives du Pô où l'on

annexa à la Germanie les Lombards toujours en commotions intérieures. Sur une si vaste frontière, le champ d'action des entreprises guerrières était trop étendu pour que les Saxons eussent le temps de faire un établissement territorial, une colonisation agricole compacte, en quelque point que ce fût. Les expéditions dans lesquelles les ducs de Saxe, rois de Germanie, se faisaient soutenir surtout par leurs Saxons, étaient uniquement des courses victorieuses. A coup sûr, les Saxons trouvaient dans ces expéditions, si rapides qu'elles fussent, des domaines à prendre çà et là, mais ils ne pouvaient s'installer en nombre dans tout un pays de façon à y constituer un état social purement saxon. Les profits de la guerre étaient tels d'ailleurs qu'ils détournaient trop facilement des autres. On en peut voir la preuve chez les ducs de Saxe eux-mêmes. Othon, le propre fils de Henri l'Oiseleur, pour entrer en campagne contre les Lombards, renonça à son duché de Saxe, ou du moins l'inféoda à Henri Billung, qui était un des soutiens de ses armes.

Il conquit en compensation la couronne de Lombardie, qu'il déclara associée de plein droit désormais à la couronne de Germanie. Ensuite il descendit jusqu'à Rome où le pape Jean XII renouvela pour lui ce que le pape Léon III avait fait pour Charlemagne, en le couronnant Roi des Romains et Empereur d'Occident (962). Ainsi fut établie pour la seconde fois, au profit de la race saxonne, la dignité impériale, qui avait complètement sombré et disparu dans la décadence carlovingienne.

Les successeurs d'Othon, surnommé le Grand, continuèrent son œuvre. Cinquante ans après lui, quand l'empereur Henri le Saint mourut (1024), il avait rallié à la couronne de Germanie, et à l'empire par conséquent, les pays riverains de la gauche du Rhin, c'est-à-dire la Lorraine et le royaume d'Arles, qui étaient consentants. La Germanie s'étendit ainsi dans les vallées de Meuse et de Moselle et jusqu'au Rhône. De l'empire de Charlemagne, il ne manquait aux empereurs germains que la partie occidentale, à partir de l'Escaut, du bassin de la Seine et de la ligne du Rhône, c'est-à-dire la France proprement dite, qui demeura indépendante. (V. Atlas Vidal-Lablache, carte 25.)

Mais cette royauté de Germanie, avec tous les titres qui s'y rattachaient, était en somme parfaitement en l'air. C'était un droit abstrait qui ne reposait en particulier sur aucune terre, qui n'était attaché à aucun domaine, qui ne procédait d'aucune qualité d'héritier, qui n'avait de point d'appui déterminé nulle part. La fonction royale était demeurée élective en principe. En fait, il est clair qu'on forçait en plus d'un cas l'assentiment des ducs et des comtes, vassaux de la couronne, mais encore fallait-il l'obtenir, que ce fût par force ou autrement : l'investiture ne résultait que de cet assentiment. Cette condition de la royauté n'était pas particulière à l'Allemagne. En France, à la même époque, les Capétiens avaient encore soin de faire, de leur vivant, reconnaître par l'élection leur successeur et de l'associer dès lors au trône. S'ils n'éprouvaient dans cette manière d'agir aucune résistance, c'est que leur pouvoir était compté pour peu et qu'ils se contentaient de l'élection faite par les petits vassaux compris dans l'intérieur même du Domaine Royal. Philippe-Auguste fut le premier à se fier au principe d'hérédité, parce qu'il sentait que sa famille était devenue assez puissante pour se maintenir d'elle-même au pouvoir sans compétition.

Malgré le principe électif, les descendants d'Henri l'Oiseleur et d'Othon le Grand avaient réussi à garder la couronne germanique et impériale jusqu'à Henri le Saint, qui mourut en 1024. Mais celui-ci ne laissait pas d'enfants.

Alors, les nouveaux ducs saxons qu'Othon le Grand avait créés en inféodant son duché à Henri Billung, auraient bien voulu recueillir par surcroît la succession royale et impériale de la première maison de Saxe, qui s'éteignait ainsi. Mais il fallait se faire élire, et la féodalité allemande, plus soucieuse que jamais de son indépendance, se garda bien de personnages aussi puissants. Elle préféra revenir aux ducs de Franconie, battus autrefois par ceux de Saxe : elle nomma Conrad II.

La Saxe passait, par là même, du gouvernement à l'opposition : son rôle fut retourné, et nous la verrons mener la résistance au pouvoir.

Le règne des empereurs franconiens, successivement élus, re-

présenta en Allemagne ce que la décadence des Carlovingiens avait été en France ; mais il y avait de cela deux cents ans! Les féodaux, moins retenus dans leur union par la crainte du pouvoir royal amoindri, s'émancipèrent les uns des autres et leur groupe se disloqua. Jusque là, les comtés et les duchés superposés aux comtés avaient gardé, à peu de chose près, leur intégrité. Mais, à partir de là, c'est un démembrement indéfini et un remaniement perpétuel des fiefs par toutes sortes de combinaisons qui se font entre les inféodés inférieurs et leurs supérieurs féodaux. Si bien que cent ans après (1125), quand s'arrête la série des empereurs franconiens, la carte politique de la Germanie est méconnaissable. Les comtés ne répondent plus aux anciens *pagi;* ils sont fragmentés et recousus de mille manières ; les duchés sont cantonnés quelquefois sur de petits domaines, lambeaux de leurs anciens territoires; ils se contractent, se sectionnent, se déplacent même, ou se multiplient. C'est une marqueterie mouvante.

C'est pendant cette période mouvementée qu'eurent lieu les fameuses querelles de l'empereur franconien Henri IV et du pape Grégoire VII. C'est sur la petite féodalité en voie d'émancipation, et avant tout sur les Saxons opposants, que Grégoire VII s'appuya pour renverser à l'intérieur même de l'Allemagne la puissance de son adversaire. Il y réussit. Et quand Henri V, fils d'Henri IV, mourut, ce fut le duc de Saxe, Lothaire, qui fut fait empereur.

Mais l'indépendance féodale avait pris trop de force, dans toutes ces circonstances, sous les empereurs franconiens, pour que les ducs de Saxe pussent être bien vus ailleurs qu'à l'opposition. On ne voulait plus d'empereurs puissants, on en voulait moins que jamais. Le mouvement par lequel l'empire avait été porté des Saxons aux Franconiens, s'accentua et le porta des Franconiens aux Souabes (dits autrefois Alamans) quand Lothaire mourut sans enfant.

En mourant, Lothaire n'avait pas laissé la Saxe sans duc : il avait légué son duché à son gendre. Celui-ci fit tout ce qu'il put pour primer Conrad III, duc de Souabe, qu'on avait élu empe-

reur : mais il réussit tout simplement à se faire mettre au ban de l'empire et à se faire dépouiller de son duché. Conrad III voulut, pour le remplacer, créer une famille nouvelle de ducs en Saxe.

Mais la Saxe, passée déjà du gouvernement à l'opposition, passa cette fois de l'opposition à l'indépendance, en ce sens qu'elle refusa d'avoir désormais un duc. Elle repoussa celui qu'on lui proposait, Albert l'Ours, et chaque domaine saxon de comte, d'évêque, de seigneur, ou même de simple particulier, se déclara libre sous la seule suzeraineté directe et illusoire de l'empereur électif. C'était vers 1150. Rentrée dans cette liberté locale, dégagée de toute idée de suprématie impériale, la Saxe reprit enfin sa vie intérieure tranquille et ne fit plus parler d'elle en politique pendant trois siècles.

Mais tandis que le débouché vers les profits et les gloires militaires se fermait ainsi pour elle, un autre lui était ouvert par le commerce : nous en parlerons bientôt et nous verrons qu'il n'a pas lui-même valu pour elle le débouché vers les domaines en pays neuf.

La nouvelle série des empereurs, la maison de Souabe, dite aussi de Hohenstauffen, fit en Allemagne ce que les Capétiens avaient fait en France. Ils déclinèrent à fond, comme il était arrivé aux Capétiens depuis Eudes jusqu'à Hugues Capet. Et ils restèrent « au fond » un certain temps, comme les successeurs de Hugues Capet. Puis ils remontèrent : on verra comment. Mais il y a cette différence que ceci se passait en Allemagne entre 1150 et 1300, et en France entre 850 et 1100 : toujours deux ou trois siècles de retard de l'un de ces pays sur l'autre. L'empereur qui marqua l'abaissement complet de l'empire germanique, fut Frédéric II ; il mourut en 1250. Les peuples du Midi rattachés antérieurement à l'empire s'y étaient soustraits ; les seigneurs tenaient l'empereur dans l'impuissance, n'élisant que des candidats dépourvus de ressources personnelles ; le Saint-Siège avait fait reconnaître sa suzeraineté sur la puissance impériale : l'empereur prêtait au pape hommage féodal en propres termes.

De cet état de choses si confus, on passa à un « Interrègne », qui dura vingt ans et fut le triomphe final de la féodalité allemande.

De l'Interrègne sortit une quatrième maison impériale, après celles de Saxe, de Franconie et de Souabe, la maison dite d'abord de Habsbourg, qui aboutit à la maison d'Autriche.

C'est elle qui remonta la pente, comme nous l'allons voir.

Rodolphe, comte de Habsbourg, château de l'Argovie, en Suisse, landgrave d'Alsace, comte de Bade et autres lieux, protecteur des cantons d'Uri, de Schwitz et d'Unterwalden, fut élu à raison même de sa très petite situation territoriale. Mais il trouva moyen d'intervenir dans une question de succession à la Marche ou au Marquisat) d'Autriche et de réserver en fin de compte cette succession à sa postérité. C'est en acquérant et développant ce domaine que ses descendants devinrent assez puissants pour relever la royauté germanique après que la féodalité se fut détendue et dissoute par son propre succès, comme il était arrivé en France.

Suivons cette ascension de la nouvelle maison impériale.

Les deux vieux voisins et ennemis des Germains, les Slaves et les Finnois, n'avaient pas disparu pendant toute cette transformation intérieure de l'Allemagne. L'activité chevaleresque qui, en France, s'était portée vers l'Orient, en Normandie vers l'Angleterre, en Espagne contre les Maures, se porta en Allemagne tout naturellement, voire même nécessairement, contre les Slaves et les Finnois voisins.

Il y eut donc deux terres ouvertes en permanence à la chevalerie : ce fut, au nord, la Plaine Baltique à reconquérir sur les Slaves; au sud, le bassin du Danube à reprendre sur d'autres Slaves ou sur les Finnois.

Les premières conquêtes dans la Plaine Baltique, immédiatement au delà de l'Elbe, formèrent un comté frontière, ou marche, appelée Marche du Nord ou Marche de Brandbourg. Brandbourg était un centre religieux des Slaves au milieu des forêts et des marécages.

Les premières conquêtes dans le bassin du Danube (hors la

Bavière, bien entendu), formèrent la Marche Orientale ou Autrienne.

C'est de ces deux Marches que sont sorties la Prusse et l'Autriche.

On voit que ces deux grands États ont été formés sur des terres qui avaient cessé d'être germaniques. C'étaient des pays devenus slaves ou finnois.

Ils étaient si bien adaptés à des Slaves et à des Finnois qu'il était extrêmement difficile ou, pour mieux dire, impossible à des races passées à l'état sédentaire, comme celles de la Germanie féodalisée, de s'y établir autrement qu'en s'enfermant entre des murailles, ainsi que le font les factoreries au milieu des peuples qui vivent en perpétuelle instabilité et en fréquentes incursions.

Quand une portion de territoire était censée conquise, les seigneurs qui menaient ces entreprises au gré de leurs vues particulières, y transportaient des Germains, des Allemands; mais bientôt un retour offensif des indigènes dévastait tous les établissements. C'était toujours à recommencer. On prit le parti de bâtir des villes murées. Là, les Allemands pouvaient faire le commerce d'une manière plus sûre avec les nouveaux conquis. Ceux qui s'établissaient en dehors de ces villes fermées, soit sur des domaines épars, soit dans des villages ouverts, ne tardaient pas à être victimes de quelque razzia, de quelque soulèvement, de quelque fantaisie des gens du pays. Toute la colonisation germanique, ou allemande, finit donc par ne se faire qu'au moyen de villes murées, ou encore de châteaux forts seigneuriaux : ce qui revient à dire qu'elle se fit, non par la culture, mais par le commerce et par les armes.

Alors même que des émigrations allemandes réussissaient à avoir la paix dans les campagnes conquises et à être tranquilles du côté des indigènes, elles étaient bien vite dissuadées de la vie rurale : 1° parce que la masse des ruraux étant Slaves ou Finnois et traités en conquis, pressés par l'impôt, tenus de près, dominés de haut et méprisés, les Allemands qui se mêlaient à eux étaient presque inévitablement confondus avec eux et mis

bientôt sur le même pied ; 2° parce que les gains du commerce étant faciles dans ces pays neufs et ignorants des arts manufacturiers, dans ces villes que les murailles protégeaient, les Allemands ruraux étaient comme fatalement attirés par un évident intérêt de la campagne dans les villes.

Cette colonisation germanique nouvelle de la Plaine Baltique et du bassin du Danube fut donc une colonisation essentiellement commerciale, urbaine et militaire.

Quant à la population slave ou finnoise, absolument patriarcale, elle se germanisa en ce sens qu'elle prit la langue des conquérants et des commerçants ; qu'elle alla en partie s'assimiler dans les villes ; que les impôts auxquels on la soumit l'obligèrent à cultiver la terre avec plus de stabilité et l'amenèrent, comme il arrive en pareil cas, à réduire la communauté de famille à sa dernière expression, à la société de deux ménages, trois au plus : ménage paternel, puis celui d'un héritier, et enfin celui de quelque autre fils non encore placé au dehors. Mais la formation de la famille particulariste, du ménage solitaire essentiellement fondé sur l'aptitude à se créer un domaine indépendant, ne se produisit guère dans ces populations conquises.

C'est par ce genre de germanisation que s'est faite la majeure partie de l'Allemagne, c'est-à-dire tout ce qui est au delà de l'Elbe, de la Saale, son affluent, et de l'Inn, affluent du Danube.

Mais il y a plus.

Rappelons-nous bien qu'à l'occident même de cette région, c'est-à-dire entre l'Elbe, la Saale et l'Inn d'une part, et le Rhin de l'autre, la grande partie, la très grande partie de la population était du type des Vieux-Germains, type communautaire aussi. Il n'y avait là de familles particularistes originaires que celles de la Plaine Saxonne, pays pauvre, et celles que l'émigration franque avait amenées en Franconie.

Si on ajoute à cela que ces Saxons et ces Franconiens ont été tournés, comme nous l'avons vu, aux expéditions et aux profits militaires à l'intérieur même des terres de la domination germanique, pendant la période impériale que nous avons parcourue, on comprendra la physionomie militaire, communautaire et ur-

baine que présente le moyen âge allemand, en dépit de ses éléments particularistes.

On comprendra toute la distance qui sépare un pays ainsi formé de la Grande-Bretagne colonisée radicalement et à fond par des Saxons purement agricoles et complètement indépendants.

Enfin, on ne s'étonnera pas que les populations de la Plaine Baltique et du bassin du Danube, foncièrement slaves ou finnoises, conquises et assimilées seulement par des établissements commerciaux, urbains et militaires, aient donné toute facilité aux seigneurs des deux marches, Marche du Nord et Marche Autrienne, d'installer sur ces immenses espaces le régime monarchique dans toute sa vigueur.

Or, c'est quand ils ont été forts de cette puissance centralisée et de ces possessions territoriales énormes, qu'ils ont mis la main sur la vieille Allemagne féodale, où d'ailleurs la féodalité avait achevé son cycle naturel.

L'Autriche a été la première à atteindre ce résultat, par deux raisons : 1° Un concours purement accidentel de circonstances a joint à la Marche d'Autriche une quantité prodigieuse de principautés allemandes par des héritages et des mariages. Ce fait, célèbre en histoire, a été exprimé dans deux vers latins bien connus :

« Bella gerant alii; tu, felix Austria, nube;
« Nam, quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus. »

2° Les terres autrichiennes, tant celles qui sont purement allemandes que celles qui sont slaves et finnoises, sont autrement riches que les terres du Nord, qui ont fait plaisamment donner au roi de Prusse le nom d'Archi-Grand-Sablier d'Allemagne.

Nous nous arrêterons donc ici au moment où l'Autriche, ayant créé son grand domaine, pesa assez sur le reste de l'Allemagne pour garder l'hégémonie et la perpétuer chez elle avec le titre impérial rendu héréditaire.

Nous dirons seulement, avant d'aller plus loin, que la rivalité

extérieure de la France qui l'avait devancée dans la reconstitution du régime monarchique centralisateur, et la rivalité intérieure de la Prusse l'ont empêchée d'arriver, comme l'avait fait la France, à l'unification complète du pays antérieurement féodal.

Nous n'avons voulu d'ailleurs indiquer ici que l'évolution féodale en Allemagne et le retour du régime monarchique, ainsi que nous l'avons fait précédemment en France. Nous reviendrons plus tard sur le plein développement de la monarchie dans les temps modernes. Nous nous arrêtons au milieu du XVe siècle (1438) alors que l'empire allemand s'était fixé définitivement sur les terres autrichiennes, dans la maison d'Autriche issue de Rodolphe de Habsbourg dont nous avons vu les commencements en 1273.

Cette monarchie centralisatrice se détermine ainsi un siècle ou un siècle et demi après celle de France.

Nous avons fait entrevoir que la formation de l'Allemagne avait été en très grande partie urbaine, non seulement par le fait de sa colonisation militaire et administrative et de ses origines communautaires, mais encore par le fait du commerce. C'est le commerce que nous allons étudier maintenant dans l'histoire de nos Particularistes, comme nous avons étudié la fabrication avec le Mouvement des Communes. Nous verrons alors mieux encore le tour urbain qu'a pris l'Allemagne et la déviation qui s'y est faite de la formation particulariste.

(*La suite au prochain numéro.*)

Henri de Tourville.

QUELQUES MANIFESTATIONS

DE L'ÉTAT RELIGIEUX EN ANGLETERRE

NOTES DE VOYAGE

17 octobre 1901, jeudi. — Quitté Paris (gare du Nord) par le train de 1 h. 05 et dirigé ma route sur Lille. Ile de France, plaines de l'Oise, de la Somme, étendues plates du Nord, qui, malgré quelques rangées de collines, contrastent si singulièrement avec le pays de montagnes que je viens de quitter (la Suisse). Ici, l'œil passe continuellement d'un objet à l'autre : un clocher, un château dans un massif de verdure, un village, un bouquet de peupliers aux feuilles jaunies, une allée de pâturages fuyant entre deux rangées de taillis, émergent tour à tour de l'espace inconnu que le train dévore, et coupent l'uniformité d'une plaine cultivée que soulèvent de temps à autre de légères ondulations. Là-bas, les grands sommets qui dominent la contrée arrêtent davantage le regard : on les voit poindre, grandir, disparaître quand on s'en approche, reparaître quand on s'en éloigne. La variété est plus apparente ici ; là-bas elle est plus réelle, les montagnes demeurent plus longtemps à l'horizon, mais de leur nature elles appellent la contemplation, et le changement continuel des proportions, la broderie toujours renouvelée des premiers plans défilant sur le fond majestueux de l'horizon sont d'un autre charme que la succession de tableautins qui n'acquerraient de valeur que par l'intimité d'une fréquentation prolongée.

Beauté de quelques coins de forêts, de quelques pâturages ; physionomie particulière des peupliers : les uns, dressés de toute

leur hauteur, jalonnant à l'œil l'étendue de la plaine; la plupart, ici, en taillis, occupant des fonds humides et jaunis avant le reste du paysage.

Un cimetière qui passe rappelle vivement les générations qui se poussent au tombeau, comme les feuilles mortes poussées par le vent et couchées dans le fossé voisin de l'arbre où elles ont vécu.

Après Arras, les cheminées d'usine se multiplient à mesure que l'on approche de Lille.

Arrivée à Calais. Embarquement sur le *Nord*, grand paquebot-poste, qui devait avoir, deux ou trois jours plus tard, un accident de machine en vue de Douvres : un tube de vapeur crevé, hommes du navire brûlés... Mer mauvaise; beaucoup de monde malade; retard pour l'arrivée à Douvres. En déjeunant sur le bateau, j'ai l'occasion de manier l'agréable monnaie anglaise avec ses livres, ses couronnes et demi-couronnes, ses schellings et ses pence qui ne sont pas des multiples décimaux les uns des autres. Quand on pousse les Anglais là-dessus, ils n'essayent pas de défendre leur système, mais ils n'en changent point.

On ne perd à aucun moment la vue de terre. Au sud de Calais, falaises crayeuses; au nord, un rivage fuyant, bas. En approchant de Douvres, hautes falaises blanches; château curieusement perché au-dessus de Douvres, la ville étant au bord de la mer, à l'issue étroite d'une vallée.

Débarquement confus par une pluie battante; on envahit les wagons et je cherche avec beaucoup de peine la partie du train destinée à la gare de Londres, dite de Cannon-Street. J'oublie que ma valise, enregistrée pour Cannon-Street, devrait être douanée à Dover, les douanes de Londres étant à Charing-Cross et à Victoria-Station.

Campagne anglaise : remarqué la particularité des maisons de ferme pourvues de deux, quatre ou six tours rondes, pas très élevées (les murs venant au niveau des murs du bâtiment), mais coiffées de toits très aigus et dont la pointe, au lieu d'être couverte de tuile comme le reste, finit en bonnet blanc par une sorte de cornet renversé, dont la pointe serait cassée : impossible d'en saisir exactement la forme et surtout le but.

Arrivée à Londres vers six heures du soir, Cannon-Street Station : j'explique mon cas de valise à une sorte de chef de gare qui m'écoute paisiblement et, sans récriminations, sans exiger de billet supplémentaire, sans d'ailleurs me fournir un mot d'explication, me fait remonter tranquillement dans le train d'où je venais de descendre, en me disant : « *Charing-Cross* ». A Charing-Cross, en effet, je trouve ma valise et la fais douaner. Puis un cab m'emmène dans la Cité, au *Temperance Hotel* dont j'ai fait choix au hasard dans mon Baedeker.

19 octobre, samedi. — Journée de flânerie et d'orientation dans Londres. Ce que j'ai vu de plus curieux, c'est assurément mon hôtel.

A l'arrivée, hier, je ne trouve au rez-de-chaussée ni bureau, ni garçon, mais l'inscription : *Attendant at the second floor*. Au deuxième palier, une porte étroite livre passage à un corridor étroit, sur lequel ouvre une pièce qui est à la fois cuisine, bureau, office, endroit pour cirer les souliers. Deux garçons s'y relayent pour le service des clients de l'hôtel. Celui-ci ne reçoit que des « messieurs » : *only for gentlemen*. Au même étage, une petite salle à manger, un petit salon-fumoir pour écrire et pour lire les journaux. Tout le reste de la maison est en petites chambres louées à raison de deux schellings (2 fr. 50) la nuit. A l'arrivée, on me délivre un billet de logement et je paye la nuit d'avance. Pour le repas, même cérémonie. On commande sur une carte, *bill*, et l'on paye séance tenante. Cela paraît d'abord un peu singulier, mais on s'y fait très bien. L'on est d'ailleurs accueilli avec un bagage restreint ou nul. Vous payez d'avance, vous avez droit à votre nuit et nul ne vous demande qui vous êtes, d'où vous venez et où vous allez.

Ces hôtels sont, au premier aspect, d'étranges niches à vieux garçons. Les chambres sont uniformément meublées d'un lit en fer, où un treillis de fil de fer remplace le sommier; d'une chaise; d'un meuble bizarre qui tient lieu tout à la fois de table de nuit, de commode et de toilette. Mais point de table; impossible d'ouvrir sa valise ailleurs que par terre ou sur le lit. Le

service de la chambre est fait, mais tout juste, par les garçons. On le fait en partie soi-même. Le parquet est recouvert d'un linoléum qui permet les nettoyages rapides. Néanmoins l'ensemble m'a paru peu propre et mal odorant. Peut-être est-ce moins la faute de l'hôtel que de la Cité, où il est placé.

Hôtel de tempérance : on n'y sert ni vin, ni eau-de-vie, ni bière, mais du thé, du café, du chocolat.

Ces hôtels de tempérance sont aménagés par la B. T. T., c'est-à-dire *The British Tea Table Company* créée en 1897, qui possède des restaurants en ville. Il y en a un au rez-de-chaussée de l'hôtel, indépendant d'ailleurs de l'hôtel; il fonctionne à peu près comme les restaurants de la *Aerated Bread Company* (en abréviation : A. B. C.)

Par comparaison avec les restaurants A. B. C., on a l'avantage d'avoir pour huit pence d'excellents *steaks,* des biftecks magnifiques, qui à eux seuls font un repas.

Les cartes et bills de la B. T. T. portent la mention : *No gratuities allowed.* Et, en effet, au restaurant, on paye au bureau de la sortie, comme dans les Duval parisiens, mais on ne laisse pas le moindre pourboire aux jeunes *maiden* qui font le service. En quittant l'hôtel après cinq jours, j'ai donné un schelling au garçon qui s'y attendait bien un peu, mais avec la claire conscience qu'il n'y avait aucun droit. La chambre à coucher n'est pas très confortable, mais elle n'est pas cher, et il n'y a pas d'obsessions des gens de service.

Dans un restaurant populaire de la B. T. T., au coin de New Oxford Street et de High Holborn, je note des hôtels de tempérance à un schelling la nuit ou cinq schellings et demi la semaine, à neuf pence la nuit ou quatre schellings six pence la semaine. Audit restaurant, l'on vous délivre pour six pence un plat énorme de bœuf, de pommes de terre et de choux ; mais on va prendre soi-même une fourchette et un couteau dans un panier où gisent, non essuyés et à peine trempés au galop dans un bassin d'eau chaude, les instruments dont viennent de se servir de nombreux prédécesseurs. Il ne faut pas être difficile ; mais la viande et les légumes sont de bonne qualité, et, pour une

somme modeste, un ouvrier, un commis se nourrit abondamment de choses saines. Dans le public, remarqué nombre de Messieurs en redingotes et chapeaux hauts de forme à côté de gens en costume ouvrier.

Un Anglais m'adresse la parole à l'hôtel pour m'offrir de me conduire à Saint-Paul. Nous parvenons à la cathédrale protestante à travers un épais brouillard. Chemin faisant, mon compagnon m'explique que, le dimanche, il va souvent trois fois à Saint-Paul. Outre la communion du matin, il y a en effet trois services : un à 10 h. 1/2, un à 3 h. 1/4, un autre à 7 heures du soir : tous les trois avec sermon. A l'office du matin, l'assistance est nombreuse, comprenant presque autant d'hommes que de femmes (un bon tiers d'hommes au moins et, parmi eux, beaucoup de jeunes gens) ; le flot des fidèles, sous l'immense coupole, remplit la vaste étendue, et déborde sur les côtés dans le transept et jusque vers le milieu de l'arcade de la grande nef la plus rapprochée du transept.

L'office débute par le service dit *The Order for Morning Prayer*. L'air recueilli des fidèles impressionne vivement; ils font un acte dont ils sentent la portée religieuse. Bien qu'il n'y ait pas de petits bancs, mais seulement de petits coussinets très plats, a beaucoup d'hommes et de femmes s'agenouillent; les autres, moitié assis, s'inclinent profondément pendant les parties de l'office qui constituent la prière proprement dite.

Après la « Prière du Matin », sermon par le Révérend Barker. Il prêche sur un texte de saint Paul disant qu'il ne faut point marcher comme des fous, mais comme des sages, *redeeming the time*. Tout le discours, pas trop long (25 minutes environ), se passe en considérations morales : « Un des besoins de notre temps, c'est celui de la réflexion, qui permet aux hommes non pas d'emprunter des opinions toutes faites, qui à son journal, qui à son voisin, qui aux bruits de la rue ou aux préjugés du monde, mais de se faire une idée juste d'après les faits tels qu'ils sont, et de garder une réserve convenable sur le reste. Une des marques de la sagesse, c'est de faire un usage consciencieux

du temps, des opportunités qui se présentent. » Tout cela dit simplement, en bon style, sans phrases à effet, mais aussi sans flamme, et sans beaucoup de sentiment religieux. Absence complète de considérations doctrinales. Après le sermon, une partie de l'assistance quitte l'église, et le service de la communion commence pour les autres.

Retour à Saint-Paul pour l'office de 7 heures du soir. La foule attend aux portes qui s'ouvrent entre 6 heures et demie et 6 heures trois quarts. On distribue aux fidèles des feuilles contenant des hymnes qui seront chantées, afin qu'ils puissent se joindre au chœur. Assistance aussi nombreuse que le matin. Impression confirmée du sérieux religieux de ce monde auquel les prêtres catholiques ne rendent pas justice, ceux du moins que j'ai interrogés. Ils ont raison quand ils parlent de la faiblesse dogmatique de la prédication anglicane; mais le sentiment religieux, transmis par voie d'éducation familiale, et même la croyance religieuse se conservent beaucoup plus qu'on ne pourrait le croire.

Après la prière du soir, la parole est au Révérend Woolcombe, Head of Oxford House, Bethnal Green, East of London, qui parle sur un texte de saint Paul disant que Jésus-Christ « s'est donné pour nous ». C'est l'idée centrale; aucune affirmation théologique sur le Christ, mais des considérations découlant du fait qu'il s'est donné pour nous; provocation à le payer de retour; le dévouement appelle le dévouement. L'orateur invoque la puissance de toute bonne affection dans la vie d'un homme, qu'elle soit d'une mère, d'une sœur, « *or of a sweet-heart* » (il dit le mot) et s'étend sur la force morale d'un homme qui se sent aimé par une honnête fille, « *by a pure and holy girl* », et qui veut s'en rendre digne. Ni la rangée de girls que j'aperçois, ni les jeunes hommes qui sont çà et là ne soulignent d'un sourire ces paroles; ils prennent sérieusement une parole sérieuse. Le prédicateur, qui vit dans l'Est de Londres, dans un quartier pauvre, remarque combien souvent les pauvres gens manquent de cette force dans la vie; les promoteurs des *settlements*, dont il dit qu'il a l'honneur de représenter l'œuvre, entreprennent de don-

ner aux pauvres, au milieu desquels ils vivent, cette force née de la rencontre de quelqu'un « d'honorable » qui les aime.

Longueur des offices de Saint-Paul : le premier, y compris la communion, dure de 10 h. 1/2 à 1 h.; le second, de 7 h. à 8 h. 1/4 ou 8 h. 1/2.

Promenade un dimanche à Hyde Park, qui est le théâtre des plus étranges meetings. Au moment où j'arrive, à « Cumberland Gate », et non loin de la porte, un vieillard, debout, habillé d'un pardessus râpé et d'un chapeau bosselé, pérore au milieu d'un groupe. Socrate grelottant au milieu d'un fin brouillard, il pose des questions et répond, beaucoup plus qu'il ne discourt. Un brin de poésie traverse les réponses par lesquelles il invite ses auditeurs à aimer Dieu.

Bientôt, il n'est plus seul à prêcher en plein vent. Des chants retentissent un peu plus loin; c'est l'*Armée du Salut* qui s'installe à l'extrémité d'une allée. Les femmes et jeunes filles, coiffées du chapeau qui entoure leurs figures d'une façon si curieuse et se déploie en cornette évasée, forment une partie du cercle; les hommes forment l'autre. Les femmes ont une sorte d'uniforme bleu, même les jeunes filles qui n'arborent pas l'immense chapeau. La plupart sont affreusement laides; quelques-unes, passables, ont un air névrosé. Les hommes ont de meilleures physionomies : plusieurs, tout à fait recueillis, ferment les yeux pour n'être pas distraits et prient ou méditent le speech qu'ils vont prononcer.

Au milieu du cercle, un dignitaire de « l'Armée » bat la mesure et lit chaque couplet avant de le faire chanter, comme pour l'enseigner aux auditeurs. Les discours alternent avec les chants. Le thème en est singulièrement monotone : toujours l'histoire de leurs désordres passés dont ils parlent heureusement en termes très généraux, puis leur conversion subite Adresse aux auditeurs : « Pourquoi périr? aujourd'hui même, ce soir, vous pouvez être sauvés... »

Une bruyante musique s'approche. Les musiciens ont des casaques rouges, une casquette à galons rouges, des brande-

bourgs. C'est l'*Armée du Salut* qui se renforce. Chants; speech d'un individu qui semble polyglotte, parle allemand et français, raconte les conversions qu'il a vues se produire en Suisse. Il manque un peu de simplicité, et de cette exaltation tranquille, sincère, spontanée, qui semble si touchante chez quelques-uns des hommes qui prennent part à cette propagande. Bientôt toute la troupe s'en va, musique en tête, en invitant le public à la suivre non loin de là à leur *Hall* habituel; c'est là que les recrues de la journée seront enrégimentées. Sur le petit étendard rouge, on lit : « *Be free this afternoon* ».

Toutes les excentricités se donnent ici carrière. Il suffit de grimper sur une chaise, ou d'apporter un tabouret, les auditeurs s'approchent; c'est à vous de savoir les intéresser et les retenir. Un vieillard radote et finit par n'avoir que moi pour auditeur. Son œil morne fixé sur moi semble vouloir me clouer sur place, tandis que le flot de ses paroles coule sans hâte. Je quitte la partie néanmoins, et il déambule navré. Il a peut-être eu du succès jadis.

Une petite tribune porte l'écriteau de la *Christian Evidence Society*. Plusieurs orateurs s'y succèdent; ils s'efforcent de procéder par questions et par réponses, mais en suivant une idée; celui que j'écoute me paraît long et abstrait; mais ses successeurs semblent mieux réussir; ils retiennent de nombreux curieux assez tard dans la soirée.

L'auditoire est clairsemé devant le tréteau de la *Total Abstinence Mission*.

La tribune de *New and latter House of Israël* porte un écriteau : « *We want truth, desire to preach truth, welcome seekers after truth, and pray for full redemption of body, soul and spirit.* » Sur un petit drapeau on lit les titres suivants de discours annoncés : *The Restoration of Israël, — Pre-existence of Spirit, — Immortality of the Body, — The Tree of Knowledge, — Doctrine of the Trinity, — Destiny of the Ungodly.* — Une femme qui parle à un moment donné s'en tire avec aisance, mais c'est peu intéressant.

Un peu plus loin, des particuliers qui semblent former une

petite secte, dont j'oublie le nom, mais qui se distingue peu du protestantisme ordinaire, lisent la Bible, exécutent des chants. Sur leur drapeau, les paroles suivantes :

This is a faithful saying and worthy af all acceptation, that Christ Jesus came into the world to save sinners.

For God so loved the world that He gave his only begotten Son, that whosoever believeth in Him should not perish but have everlasting life.

Je remarque l'air comme il faut de deux ou trois jeunes filles qui prennent part aux chants, le regard maladif des salutistes, l'allure étrange de quelques autres. Les jeunes hommes qui pérorent semblent être des commis, employés de commerce; l'habit est correct, mais le langage vulgaire. Monotonie extraordinaire du fond.

Un excentrique déploie une pièce d'étoffe rouge sur laquelle on lit en lettres blanches : *Propaganda of humanitarian deism, by Joachim Kaspary, for the conversion of Christians, Jews, Atheists and others Believers and Sinners.* Il prêche la religion de l'humanité et démontre le tort fait aux hommes par les religions. Il a de la peine à former son auditoire.

C'est un vrai « pasteur protestant », rasé, col blanc, qui prêche du haut de la petite chaire en plein vent de *West End Mission*. C'est une manière de faire connaître au peuple l'existence de cette mission, du *Hall* où il invite les passants à venir le soir. Il tient les yeux obstinément clos, aussi longtemps qu'il parle en prédicateur. Il est très écouté, et parle d'ailleurs bien. Quelques personnes très comme il faut, évidemment en mission apostolique — hommes, jeunes filles, — lui forment un noyau d'auditoire et soutiennent le chœur. Le *Pater* est récité : les cantiques chantés sont affichés en grandes lettres pour que le public puisse prendre part au chant. Je note un cantique touchant : *Have you any room for Jesus?*

Au beau milieu de Hyde-Park, à l'entre-croisement de deux grandes allées, la *Gospel Mission* se livre à de pieux exercices. Son personnel de prédicateurs est tout laïque. Un *gentleman*, fort bien et de bonnes manières, adresse au public un discours véhément

pour prôner la Bible, la parole de Dieu, pour exalter la puissance de Dieu qui nous sauve, dit-il, par sa seule volonté : « *I think of the possibilities of God* ». Il s'élève contre le délai de la conversion : « *I meet the great error to put off the salvation.* » Après avoir parlé de l'humilité et de sa nécessité, il la distingue très bien du mépris : « *I don't despise any one, not even myself* ». Aux assistants, aux promeneurs qui s'arrêtent, un jeune gentleman présente des livres de chants. Caractère grave, religieux, de ces chants.

On s'habitue assez vite à ces meetings en plein vent ; mais la première impression est poignante, à voir des âmes prises dans les filets du premier fantaisiste venu, faute de quelqu'un pour dire la vérité. « *Messis multa, operarii pauci* », dit l'Évangile. Dans les contrées catholiques, on envisage la difficulté de faire accepter des esprits un *Credo* très étendu, très précis : dans les pays protestants, on voit mieux le vide créé dans les âmes par l'absence d'une doctrine cohérente.

Même chez ces fantaisistes, leçon de courage, de mépris du respect humain. Hauteur de la mission catholique et nécessité de la comprendre en rapport avec les besoins des temps nouveaux.

21 octobre, lundi. — Sainte Ethelreda, Ely Place, près du Holborn Circus, est l'unique chapelle de Londres du temps antérieur à la Réforme, qui soit demeurée catholique sans interruption. Elle avait été construite, à titre de chapelle privée, par les évêques d'Ely. Rachetée par les Pères de la Congrégation Rosminienne, elle est devenue le centre de ralliement religieux d'une population clairsemée dans la Cité. Une crypte souterraine sert de chapelle dans la semaine, et les fidèles qui s'y glissent dans l'ombre le matin, à la faveur du brouillard londonien, offrent assez bien l'image de ce que fut le culte catholique avant l'émancipation. La chapelle du haut, plus claire, plus élevée, pourvue de belles fenêtres gothiques, s'ouvre pour les offices du dimanche. Les Pères de Rosmini sont encore les détenteurs et les pasteurs de cette chapelle.

. . . . . .

23 octobre. — Changement de domicile.

24 octobre. — Visite à un clergyman converti, le Rév. X**, qui est devenu prêtre catholique et dessert comme vicaire, *curate*, une paroisse catholique. Conversation à bâtons rompus, effleurant toutes les questions à l'ordre du jour en France et en Angleterre. « Comment se fait-il que les évêques anglicans contraires au mouvement ritualiste ne parviennent pas à se faire obéir ? »

La défense d'employer l'encens, après avoir été respectée quelque temps, ne l'est plus. On lit ces jours-ci dans les journaux la convocation des évêques par le Primat à Lambeth pour concerter de nouvelles mesures et amener le clergé à l'obéissance. Les détails liturgiques ont d'ailleurs peu d'importance par comparaison avec la confession. Le Révérend vicaire me répond que les évêques ne peuvent rien, parce que le *Common Prayer Book,* dans ce qu'il a conservé de catholique, autorise les points les plus importants du ritualisme. Notamment en ce qui concerne la confession et l'absolution, l'évêque demande à l'ordinand : « *Will you then give your faithful diligence always so to minister the Doctrine and Sacraments?...* » et en lui imposant les mains, il dit : « *Receive the Holy Ghost for the office and work of a Priest in the Church of God, now committed unto thee by the imposition of our hands. Whose sins thou dost forgive, they are forgiven, and whose sins thou dost retain, they are retained* ». De fait, au début du *Morning Prayer* et de l'*Evening Prayer*, le pasteur prononce sur le peuple une forme d'absolution, et de même au commencement du service de la communion. Le Révérend insiste sur ce point. Étant donné l'extrême diversité des opinions dans l'anglicanisme, c'est le *Common Prayer Book* qui maintient un semblant d'unité : « *The Prayer Book sticks them together* » ; c'est lui qui les agglutine. En touchant au *Prayer Book* d'une manière quelconque, les évêques renverseraient l'unité de façade ; en n'y touchant pas, il leur est impossible d'empêcher les ministres d'agir et de parler conformément aux déductions logiques qu'ils en tirent. C'est tout le secret de l'impuissance épiscopale.

La diversité des opinions que recèle l'anglicanisme officiel a son expression dans des différences liturgiques considérables. Saint-Alban (Holborn), à Londres, est l'une des principales églises ritualistes : il est intéressant de rapprocher du rit catholique romain le cérémonial qu'on y suit. A l'office de la messe chantée, le *Common Prayer Book* se trouve remanié et fondu avec une foule de cérémonies secondaires et de prières empruntées au catholicisme. Le livre spécial ici en usage a pour titre : *Catholic Prayers for Church of England's people.* On sait que certaine partie de l'Église anglicane aime à emprunter le nom de catholique. Plusieurs lampes brûlent dans le sanctuaire devant l'autel. De l'arcade qui sépare le chœur de la nef, pend un immense Christ en croix. Au-dessus de l'autel, s'élève un immense triptyque dont les volets ouverts sont divisés chacun en quatre compartiments garnis de statues de saints. Le panneau central est divisé en six compartiments dont un seul, au milieu de la rangée supérieure, contient une statue. Ailleurs ce sont des sujets pieux, comportant plusieurs personnages en haut relief.

Les cierges sont allumés; un calice et un missel sont disposés sur l'autel. Les chantres occupent les stalles du chœur. L'officiant, en costume complet de prêtre catholique, avec chasuble et manipule, s'avance précédé d'enfants de chœur.

Le livre prévoit une aspersion avec eau bénite; mais, ni dimanche dernier, ni aujourd'hui, jour de grande fête à cause de la Toussaint, elle n'a été pratiquée.

Je note ce qu'il y a de plus caractéristique dans chaque partie de l'office.

1° Au pied de l'autel, l'officiant récite toutes les prières du prêtre catholique, y compris le *Confiteor;* puis il monte à l'autel qu'il baise. Il y avait, le 3 novembre, deux assistants du célébrant, faisant office de diacre et de sous-diacre, et encensement solennel pendant le chant du *Kyrie eleison* par le chœur, suivant le rite catholique.

2° L'officiant se porte *du côté de l'Évangile* où est le missel, et il y lit l'*Introït* et le *Kyrie.* Après que les chantres ont, de

leur côté, achevé le *Kyrie*, il récite à haute voix, conformément au *Common Prayer Book*, le *Notre Père* (*Our Father*) et la collecte *Almighty God unto whom all hearts be open.*

Puis, encore au coin de l'Évangile, il se tourne vers le peuple et récite les Dix Commandements, interrompus chaque fois par la belle prière du peuple : *Lord have mercy upon us and incline our hearts to keep this Law*. Il est à noter que cette prière de la liturgie anglicane est gâtée ici par la rage de mettre ces paroles sur une musique prétentieuse et variée, qui empêche le peuple de murmurer la prière en sourdine.

L'officiant récite alors l'oraison pour le roi.

3° Il passe à droite en disant, au milieu de l'autel, le *Dominus vobiscum : The Lord be with you;* et il récite là les autres collectes pour le jour. Puis, il lit à haute voix (ou bien le sous-diacre chante) l'épître et il récite un graduel. Repassant ensuite au côté gauche, il lit l'Évangile. Aux jours de fête, le diacre chante l'Évangile avec tout l'encensement et le cérémonial d'usage chez les catholiques. Chant du *Credo*, sur le ton ordinaire des églises catholiques.

4° Le sermon a lieu après le *Credo,* et non pas avant.

5° Les ritualistes intercalent ici tout l'offertoire catholique qui est supprimé dans le *Common Prayer Book* et remplacé par un simple geste d'oblation en posant le pain et le vin sur l'autel. Pendant cet offertoire le peuple chante une hymne dans le volume des *Hymns for the Service of the Church of England.*

6° Ce n'est qu'après l'*Orate, Fratres,* que nous rejoignons le *Common Prayer Book* par la récitation de la prière *for the whole state of Christ's Church.* Les jours de communion, il y a ici l'exhortation, et une formule de confession et d'absolution, marquées au *Prayer Book;* mais, comme les ritualistes incitent à la communion du matin reçue à jeun, il n'y a plus de communion à ces offices de grand'messes, comme il y en a dans les autres églises anglicanes aux services de 10 heures 1/2 ou 11 heures. Cependant, le 3 novembre, on a récité toutes ces formules.

7° Chant de la Préface, sur le ton des Préfaces catholiques.

Au *Sanctus* le chœur entonne un chant, pendant lequel l'officiant récite la prière du *Prayer Book : We do not presume...*

8° Alors, abandonnant de nouveau le *Prayer Book*, il récite tout le « Canon » catholique, depuis le *Te igitur, Clementissime Pater,* jusqu'à la fin du *Quam oblationem.*

Puis, entre le *Quam oblationem* et le *Qui pridie quam pateretur,* il intercale la prière anglicane *Almighty Father,* qui, dans le *Prayer Book,* se substitue au Canon ; mais il abandonne encore cette prière à l'endroit *Who in the same night,* et il continue par la prière catholique de la Consécration, récitée avec élévation de l'hostie, du calice, génuflexions et coups de sonnettes, suivant tous les rites de la messe. Il est à remarquer que tout ce Canon est récité assez haut pour que les fidèles puissent en suivre le détail.

9° Pendant que le chœur chante une hymne, l'officiant continue le Canon catholique, y compris le *Pater* (*Our Father*) et le *Pax Domini* (*The peace of our Lord*), mais à voix basse. Le chœur chante l'*Agnus* (*O Lamb of God*) pendant la communion du pain et du vin. Avant de boire le vin, l'officiant se tourne vers le peuple, tenant une petite hostie ou une parcelle de la grande, et au-dessus de la patène fait un petit signe de croix en disant : *Behold the Lamb of God, behold Him who taketh away the sins of the world.* Celui qui fait le service de diacre, quand il y en a, tient le calice en se tournant aussi du côté du peuple.

10° Après les ablutions faites suivant le rit romain, l'officiant, au milieu de l'autel, récite à voix haute en même temps que le peuple *Our Father,* qu'il fait suivre de la prière *O Lord and heavenly Father,* le tout conformément au *Prayer Book.*

11° Au coin droit de l'autel, il dit une communion et une postcommunion, coupées par les mots *The Lord be with you* (le *Dominus vobiscum*).

12° Puis, revenant au *Prayer Book* par le chant du *Gloria in excelsis* (*Glory be to God*) suivi de la bénédiction telle qu'elle est formulée au *Prayer Book*, l'officiant fait le signe de la croix sur le peuple.

13 Récitation du dernier Évangile et départ en cortège.

Sur une indication de Lord X***, le mercredi 13 novembre, visité une autre église ritualiste, de Sainte-Marie-Magdeleine, où sept lampes brûlent dans le chœur. On y célébrait un service de *Requiem* pour les membres défunts d'une association. Les prières sont celles de la messe de ce nom, à quelques différences près, mais non suivies d'absoute. Pas de catafalque.)

Remarques générales :

1° Tout est dit à voix basse, ou récité à haute voix, ou chanté, *en anglais :* pas un mot de latin.

2° Extrême longueur des offices, résultant des emprunts faits aux deux liturgies.

Je me rends chez le Révérend X***. L'accueil est parfaitement simple. Il connaît mon nom et m'aurait reçu même sans la présentation de X***. Il est un des hommes les plus en vue du haut clergé anglican. Les journaux, il y a quelques jours, ont publié sa nomination par le roi à un siège épiscopal. La High Church, disaient-ils, apprendra cette nomination avec plaisir. Sans doute, encore qu'il soit de la nuance Broad-High, plus que de la nuance High-Ritualistic. Il m'interroge sur la situation en France, et ponctue énergiquement de ses : « *Quite true! Quite right!* » les points où nous sommes évidemment d'accord.

Il est très *Churchman* et n'a pas grande confiance dans le fonds religieux des Anglais qui ne sont pas *Churchgoers*. Il avoue une diminution de la foi dans le peuple, mais semble retirer ses aveux presque aussitôt qu'il les a faits. Je lui raconte que, comme j'étais entré hier soir dans une église d'Albany street, au hasard, un prédicateur était monté en chaire et avait commencé par déclarer que *Christianity* n'était ni un système de philosophie ou de théologie, ni une église, ni une société, mais consistait en une dévotion vraie à l'égard du Christ. Mon interlocuteur commence par ratifier ma supposition que ce ministre était un *dissenter*, mais aussitôt il explique comment ces paroles peuvent aussi se trouver dans la bouche d'un Anglican. Il ne témoigne d'aucune aigreur pour les Ritualistes, mais semble préférer le

maintien du *Common Prayer Book* pur et simple. Ce même caractère d'hésitation continuelle, de balancement perpétuel entre les différentes manières de voir et d'agir se retrouve dans son dernier ouvrage...

Physionomie pensive, un peu triste; petite barbe rousse avec des poils blancs; regard profond, scrutateur. Il est assis devant sa cheminée, vêtu d'un pantalon gris foncé, la jambe droite repliée sur le genou gauche et parle simplement.

Le développement de la critique négative et rationaliste en Angleterre lui paraît dû surtout à Harnack. Les Anglais des universités, les jeunes gens, dit-il, travaillent peu, il est vrai, et subissent les influences; ils jouent beaucoup aux jeux violents, et l'avantage est qu'il se rencontre parmi eux peu de vice proprement dit.

Vers 3 heures, il met son surplis, son étole, sa coiffure qui est celle de membre de l'université d'Oxford. Je l'accompagne en devisant jusqu'à son église.

Gagné à la hâte le grand Hall du Church House de Westminster pour le meeting de la *Society of the Sacred Mission*. On cherche de l'argent pour élever les jeunes gens pauvres donnant des signes de vocation et, pour éprouver cette vocation, on leur fait mener une vie de communauté avec perspective de célibat. Le but principal paraît être de fournir des recrues aux missions du dehors, mais sans exclure aucun ministère au dedans. Ces jeunes gens sont vêtus d'une espèce de soutane qui leur va d'ailleurs très mal; ce costume ici paraît encore plus étrange qu'en France. Ils servent le thé et des *cakes* aux nombreuses dames présentes; puis, on pérore. L'évêque d'Ely est retenu par un rhume; il est remplacé par le Dr. Chandler, évêque élu de Bloemfontein. Après le speech du chairman (président) on entend le principal intéressé, le P. Kelly, qui « hurle » véritablement son appel à la charité publique d'une façon qui le rend pour moi presque incompréhensible. Après lui, le vicomte Halifax, président de la *English Church Union*, prend la parole, et, dans un langage distingué, formule à nouveau les généreuses ambi-

tions de la Société. Il est un peu froid, en parlant, mais on le sent plein de foi, et il devient vite sympathique.

Après la séance, conversation avec Lord X*** qui s'est rendu à la séance et qui me met en rapport avec divers membres du clergé, ses amis. Il pense que la politique du Pape et du cardinal Rampolla a échoué en France et en Angleterre. Il admet qu'en France nous vivons beaucoup sur le convenu au point de vue religieux, et qu'il y a manque de proportion entre le fonds religieux du peuple et l'appareil, la surface, que les catholiques défendent énergiquement. Les faits tendent à rétablir la proportion, l'équation entre l'apparence extérieure et la réalité vraie, vivante. Il applique aussitôt cette observation à son Église : « *So it is in England :* quantité de choses survivent qui ne correspondent plus aux faits. » Il me met dans mon omnibus. « *He is a nice fair gentleman,* » me disait un converti qui ne dit pas volontiers du bien de ses anciens coreligionnaires. C'est aussi l'effet qu'il m'a produit.

Les Anglais usent énormément de l'abonnement au cabinet de lecture. La librairie Mudie a une clientèle immense dans toute l'Angleterre. Quand un livre est passé de mode, elle revend nombre des exemplaires qu'elle a dû se procurer pour satisfaire ses clients. Tous les mois elle expédie à sa clientèle d'acheteurs un catalogue de livres d'occasion; elle fait en même temps la commission de librairie; on trouve là des occasions excellentes. En sortant de chez Mudie, j'ai gagné l'église Saint-Paul, Covent Garden, pour assister au service spécial *for men* qui s'y célèbre à 1 h. 15. Le prédicateur est le chanoine anglican Scott Holland, l'un des meilleurs orateurs de l'Église d'Angleterre.

La création de ces services pour hommes et travailleurs répond à l'impérieuse nécessité où se sent l'Église anglicane de retrouver une assiette dans l'adhésion des hommes au besoin général d'œuvres sociales. Les hommes les plus en vue s'adonnent à cet effort. Mardi dernier, c'était Gore, le chanoine de Westminster. Aujourd'hui, c'est Scott Holland. L'église est presque remplie par les hommes seuls. Service très simple : prières,

hymne, *Pater*, *Credo*, sermon, hymne; le tout dure de 30 à 35 minutes. On se sert du petit livre *London Mission hymns Book*, publié par la S. P. C. K. (*Society for the Promotion of Christian Knowledge*).

L'orateur commente au début un passage des psaumes : « *Vita malum, fac bonum.* »

1° Il entre rapidement dans le vif des choses. C'est une parole éloquente et empoignante. Pas d'apprêt, grande vivacité de début. Les expressions concernant la vie morale sont fortes, tiennent de près la réalité. « Pour faire le bien, *set your mind about... Seek peace. Moral life, ground work of every religion.* Mais à la préoccupation de mener une vie morale, le Christianisme ajoute l'avantage d'une réponse aux difficultés pratiques. Exemple : Job a rempli la terre de ses plaintes; elles nous touchent vivement parce qu'elles exposent le grand problème des religions, qui vient du sort malheureux de quelques justes et de l'insolente fortune des pécheurs. La réponse ne vient que de la croix. Nous sommes aux prises avec une sorte d'impossibilité de faire le bien : *poison in my bones and my blood.* L'explication vient de la théorie du péché, et le remède, de la vie du Christ en nous. Tout le *Church-system,* prières, *sacrements,* contient les réponses de Dieu au comment entrer en rapports avec lui, comment s'approprier la vie du Christ : *it answers to the question of the means*, mais ne dispense point du point fondamental (*make good, seek peace*), l'amélioration morale. » Cette instruction dure 22 minutes. La préoccupation de ramener le peuple à l'Église anglicane est sensible ici comme dans l'œuvre de l'évêque de Londres.

En remontant le Strand, entré dans le Palais de justice et assisté aux débats dans la Cour des divorces et dans une affaire civile, le temps de bien voir la perruque du juge, du greffier et des avocats. La cocasserie au début est intense; on se croit à la représentation des *Plaideurs;* mais on s'y fait vite. Ici, comme à la procession du Lord-Maire, le peuple anglais se montre conservateur des formes au delà de l'imaginable.

A 4 h. 1/2 juste, le Révérend N***, sans soutane cette fois, mais en parfait gentleman, me joint sur les degrés de Saint-Paul et nous entrons dans la cathédrale pour y attendre la fin des vêpres ou *Evening Prayer*. Nous harponnons le Révérend N***, chanoine, à la sortie de l'office : présentation... et il nous conduit chez lui pour prendre le thé. Dans le salon d'en haut, sa fille nous verse le thé, tout en essayant de ne pas rire de mon anglais, mais elle esquive toutes les questions qui pourraient l'engager dans une conversation de fond. *Shake-hands* avec ces demoiselles et nous passons au cabinet de travail. Deux ou trois préoccupations fondamentales hantent le cerveau de ces Anglicans :

1° Les catholiques romains ont tort de parler de la Réforme comme d'une catastrophe ecclésiastique ; elle a été un événement politique considérable, dû à des causes politiques, en partie à des abus religieux, qu'elle a eu l'avantage de faire disparaître. Je ne dispute ni sur les causes politiques de la Réforme qui, sous Élisabeth, sont sérieuses et réelles, ni sur les abus religieux, mais j'établis que la révolution politique s'est doublée, par voie de conséquence si l'on veut, mais s'est compliquée de changements religieux qui ont rompu l'unité de doctrine et *non pas simplement de communion.*

2° Vague espoir que le concile du Vatican *dure encore*, comme durait le concile de Trente dans les longs intervalles des sessions, et que la reprise du concile pourrait marquer un changement favorable à un rapprochement. Je n'insiste pas sur le peu de probabilité d'une prochaine reprise, étant donné qu'on a reconnu au Pape des pouvoirs qui lui permettent de se passer des conciles ; mais ils comprennent mieux la nécessité de combattre une centralisation ecclésiastique excessive ; ils ne connaissaient point les vues de Ketteler sur la doctrine « incomplète » promulguée au sujet de l'Église par le concile du Vatican, lequel n'a rédigé que le chapitre *De Romano Pontifice*. C'est à préparer cette décentralisation utile, qu'une continuation des tentatives de rapprochement avec l'Église anglicane aurait pu conduire.

3° La façon dont le canon des Écritures a été reçu dans l'Église les occupe visiblement comme la « façon-type » dont doivent

prévaloir les vérités dogmatiques par le consentement universel. Ils citent à cette occasion un concile de Carthage... Je réponds que cette façon-type pour leur cerveau semble bien en fait avoir été *exceptionnelle ;* le canon des Écritures a été reçu de cette manière parce qu'il n'est venu à personne la pensée de le contester ; mais le jour où une contestation naît, comme au temps de Luther, un concile tranche comme l'a fait le concile de Trente. Et, en dehors d'un arbitre souverain, qui peut dire la *mesure d'unanimité* qu'il faudrait pour qu'une décision fût considérée comme valable?

On les embarrasse visiblement en leur parlant de la Low Church qui est au sein de leur communion la négation vivante de tout l'échafaudage de leurs principes. Ce n'est pas pour leur être désagréable que je leur demande l'adresse d'une Low Church bien authentique. Ils cherchent dans leur mémoire comme s'il fallait un effort considérable pour se rappeler une église de cette « infime portion » de l'Église anglicane, et ils finissent par m'en découvrir deux, tout au loin dans l'ouest : l'une est Saint Mary (Kensington) qui est, disent-ils, *respectable ;* l'autre est Saint-Pauls' Onslow Square (Kensington) *very low*. C'est à celle-là que j'irai.

Dans les journaux protestants lus en grand nombre, cinq ou six questions dominantes reviennent sans cesse sous forme soit de *leading articles*, soit de correspondances.

1° La question ecclésiastique. Le principe d'un corps religieux visible, constitué avec une hiérarchie, se renforce sensiblement. C'est attesté par le progrès de la High Church. Beaucoup de groupes jadis Low Church, ou l'étant encore, sont forcés de se rapprocher de la High Church, sûrement à Londres, probablement aussi dans les diocèses où les évêques Low Church s'éteignent peu à peu. Mais *High* est loin de signifier « Ritualiste ». Tel qui était High Church tend à se rapprocher des Broad Church, mais à tout prendre le niveau tend à monter, à être High. Ceci est attesté encore par le nombre des journaux exprimant cette tendance et par leur diffusion et leur influence : *Pilot, Church Times*, *Guardian*, *Church Review*. Cependant l'hostilité

contre l'Église de Rome, la tendance à accentuer fortement le principe ecclésiastique spécifiquement anglais, en tant qu'indépendant de Rome, est marquée d'une manière très apparente dans l'Église anglicane. Parallèlement, les non-conformistes, les presbytériens d'Écosse, tendent à se rapprocher les uns des autres, pour se sentir les coudes, et à opérer des fusions. Quelques anglicans voudraient voir l'anglicanisme chercher du côté des *dissenters* le supplément de force qu'ils ne trouvent pas du côté des catholiques romains. Voir un curieux article du chanoine Henson dans la *Contemporary Review*, recommandant d'accepter les non-conformistes comme communiants dans l'Église d'Angleterre. Appréciations contraires dans le *Church Times* et dans d'autres organes de la Haute Église.

2° Le déploiement caractérisé de la vie religieuse intime dans l'Église anglicane. « *It is so much life in the Church of England* », me disait le Révérend X***, et le Jésuite N*** en convient. Vie mystique dans les Sisterhoods et associations pieuses de diverses sortes; recrudescence d'assistance aux offices; œuvres en faveur des ouvriers; incroyable activité de l'évêque de Londres, Dr Ingram, sur ce terrain qui est le sien. Il a pris en cela la succession de Manning.

3° La tendance au relèvement du niveau doctrinal. On réclame un enseignement plus positif. Cependant c'est ici le point faible. Le symbole dit d'Athanase trouve des contradicteurs. On attend avec curiosité l'attitude que prendra le nouvel évêque de Worcester à l'égard d'un clergyman qui a un bénéfice dans ce diocèse et ne croit pas à la divinité de Jésus-Christ et que l'ancien évêque, très Low Church, a laissé tranquille. Mais des détails de la doctrine catholique pénètrent dans les milieux dissenters et non-conformistes.

4° Le recrutement du clergé. Les journaux s'étendent sur la diminution des vocations et sur ses causes. L'une d'elles est la pauvreté excessive d'une partie du clergé. On attaque la « fatale opulence des évêques », et l'on fonde des œuvres pour remédier à la pauvreté du bas clergé.

5° La représentation des laïques. On cherche à intéresser

les laïques aux choses d'Église en créant pour eux une forme de représentation au sein de l'Église anglicane. Difficulté extraordinaire de définir quels laïques auront droit de se faire représenter et la forme de cette représentation. Suffira-t-il de payer l'impôt ecclésiastique? Faudra-t-il : 1° être baptisé ; 2° confirmé ; 3° recevoir la communion...?

6° La question de l'éducation. Elle s'agite en vue du projet de loi au sujet des deux enseignements primaire et secondaire.

Albert Vernier.

LA " HOUSING QUESTION " A LONDRES

II

LES SOLUTIONS OFFERTES PAR L'INITIATIVE PRIVÉE SOUS FORME D'ENTREPRISES PUREMENT FINANCIÈRES

La question du logement pour les classes besogneuses et pauvres — la *Housing Question* — préoccupe, agite, passionne de plus en plus l'opinion chez nos voisins d'outre-Manche. Nous avons énuméré dans un précédent article (1), les causes multiples et les effets déplorables de l'*overcrowding*, c'est-à-dire du *surpeuplement urbain*: nous avons montré combien et pourquoi le problème se compliquait à Londres; nous avons enfin défini le caractère pratique et avisé des conceptions commerciales ou philanthropiques, qui se proposent de remédier à ce lamentable état de choses.

Il nous faut passer maintenant au domaine de l'application et signaler les essais souvent heureux, toujours intéressants, que l'*initiative privée* d'une part, les *pouvoirs publics* de l'autre, ont tentés dans l'immense métropole, pour procurer à bas prix des logements confortables et salubres.

L'initiative privée se manifeste dans cet ordre d'idées, soit par des entreprises de spéculation purement commerciale, soit par des fondations philanthropiques, ces dernières présentant le plus souvent un caractère semi-financier. Nous examinerons successivement les unes et les autres.

C'est vers le milieu du dix-neuvième siècle que se placent les

(1) Voir la livraison d'avril 1902.

premières tentatives pour l'amélioration du logement ouvrier. La plupart des sociétés qui dès lors se fondèrent, dans le but très justifiable de procurer aux prolétaires des habitations hygiéniques et bon marché, avaient surtout en vue des bénéfices à réaliser. Ces sociétés intervenaient à la façon des *grands magasins* qui peuvent, par le seul fait de leur important chiffre d'affaires, livrer à meilleur compte d'excellents produits et l'emportent par cela même sur les commerçants ordinaires.

Déjà, en 1841, une assemblée réunie sous la présidence du *révérend Henry Taylor,* recteur de Spitalfields, prenait les résolutions suivantes :

« Il y a lieu de créer une société à l'effet d'augmenter le bien-être et le confort de l'ouvrier, *sans demander aucun sacrifice au capitaliste.*

« Le premier objet de la société sera de bâtir, louer ou acheter des maisons *convenables* pour les offrir en location *à prix modérés.*

« Le deuxième objet de la société sera de bâtir ou acheter des maisons à usage d'*hôtels meublés.*

« Le troisième objet de la société sera de bâtir, louer ou acheter de petites habitations de familles (dites *cottages*), pour les offrir au taux *le plus juste* (1). »

C'est en s'inspirant d'une grande partie de ce programme, que la *Metropolitan Association for improving dwellings of industrious classes*, se fonda le 16 octobre 1845, au capital de 20.000 livres (500.000 francs) ; les dividendes étaient limités à 5 °/₀ par la charte royale qui autorisait la société, le surplus devant être affecté au fonds de réserve.

La *Metropolitan Association* a, par la suite, considérablement développé ses opérations; elle est aujourd'hui au capital de 192.000 livres sterling (4.806.000 francs) et sert 45 °/₀ à ses actionnaires.

Elle possède quatorze groupes de maisons, logeant ensemble

(1) Rapport de *Charles Gallif* à la *Statistical Society* (16 février 1875).

6.369 habitants. Trois de ces groupes sont composés de *cottages* ou maisonnettes séparées avec jardins et sont naturellement situés dans la banlieue, les autres comprennent des « blocks » ou maisons à étages et s'élèvent dans les quartiers industriels de la ville.

Les prix sont à la semaine : chambre seule, 3 fr. 10 à 3 fr. 75 ; chambre avec cuisine, 5 fr. 60 ; deux pièces, cuisine, W.-C. et l'eau, 6 fr. 55 à 7 fr. 15.

Dans ces maisons, d'un type assez ancien pourtant, la mortalité atteint à peine 12,5 pour 1000, tandis que la moyenne de Londres est 18,5 pour 1000. Quant à la mortalité infantile (enfants décédés au-dessous d'un an), elle est dans ces habitations de 50 °/₀ inférieure à la moyenne générale.

En 1863, et sur une base strictement commerciale aussi, se fondait, avec un capital de 500.000 livres (12.500.000 francs), la *Improved industrial dwellings Company*.

Cette société a, jusqu'à présent, dépensé près de vingt-huit millions pour l'achat des terrains et la construction des immeubles. Elle sert régulièrement 5 °/₀ d'intérêt à ses actionnaires. Quarante-cinq groupes de maisons lui appartiennent, comprenant en tout 5.382 logements. Le nombre total des pièces est de 18.116 et 27.000 personnes les occupent. Le loyer s'élève en moyenne à 2 fr. 50 par pièce et par semaine. Ajoutons que, d'après les récentes statistiques, le chiffre de la mortalité n'atteint pas, pour l'ensemble de ces logements, 9.9 pour 1000, la moyenne pour Londres étant, nous l'avons dit, de 18,2 pour 1000.

Citons également, pour mémoire, la *Metropolitan industrial dwellings Company*, analogue à la précédente, qui a dépensé plus de cinq millions de francs pour construire quatorze « blocks » dans lesquels le prix des logements, véritablement hygiéniques et confortables, varie entre 3 fr. 10 et 11 fr. 90.

L'*Artisans' Labourers and general dwellings Company limited*, qui fut fondée en 1867, au capital 250.000 livres, est certainement

aujourd'hui la plus importante des sociétés financières qui spéculent intelligemment sur l'amélioration du logement ouvrier.

Elle avait dans le principe pour objet d'acquérir des terrains en *freehold*, c'est-à-dire en toute propriété. Échappant par là aux servitudes du *lease-system* (1), la société pouvait alors établir des constructions avec les meilleures chances de solidité, de confortable et d'hygiène. Elle opéra d'abord dans la banlieue de Londres et construisit, sur cinq types différents, des *cottages* pouvant contenir soit une, soit deux familles; mais, en 1885, elle élargit ses conceptions et se mit à édifier d'énormes maisons à étages, dans les centres populeux de la capitale.

Ces « blocks » sont fort bien aménagés en logements d'une, deux et trois pièces, possédant le confort moderne : garde-manger, coffres à charbon, placards, tout à l'égout, etc... A chaque étage une buanderie avec lessiveuse, baignoire en poterie, baquets, etc., est à la disposition des locataires qui s'arrangent à tour de rôle pour en profiter. Le prix moyen est, dans ces maisons, de 3 fr. 40 par pièce et par semaine.

L'*Artisans' Company* a jusqu'ici dépensé deux millions et demi de livres sterling (62.500.000 francs) pour l'achat des terrains et la construction des maisons. Ses actionnaires touchent 45 %.

Les *Coopératives de construction* ou *Building Societies* ont également contribué à l'amélioration du logement ouvrier. Ces *Coopératives*, qui supposent généralement deux sortes de membres, les *sociétaires* et les *associés*, poursuivent un double but : 1° mettre des capitaux à la disposition des *sociétaires* qui désirent emprunter pour bâtir; ces sociétaires, étant des salariés, peuvent se libérer à la semaine et par acomptes avec un intérêt très fractionné; 2° faciliter à tous les *associés* une épargne avantageuse et contrôlée, en émettant des actions de faible valeur qui serviront à couvrir les emprunts.

(1) Voir notre précédent article.

Les *Building Societies*, ainsi formées, ne s'occupaient dans le principe ni de l'achat des terrains ni de l'édification des maisons. Elles servaient simplement de banques et leurs opérations étaient strictement limitées (1). La *Birbeck Bank Society*, fondée en 1851, en est restée le meilleur type; cette société a, depuis sa fondation, versé aux actionnaires et aux dépositaires plus de 4.800 millions de francs.

Ces associations ont maintenant une tendance marquée à construire et à faire valoir. D'après la dernière estimation, 16.682 maisons auraient été construites à l'aide d'avances faites aux membres, 3.708 auraient été vendues après construction et 4.247 seraient directement *exploitées* par ces coopératives.

Toutes ces sociétés à types divers pour la construction et l'exploitation commerciale des logements économiques ont d'ores et déjà trouvé sur le Continent, et même en France, d'intelligentes imitations. Aussi n'insisterons-nous pas sur leur fonctionnement qui est assez connu; mais il importe de s'étendre davantage sur les récents essais dus à l'initiative de Lord Rowton, essais qui résolvent en grande partie et de façon élégante un des côtés ardus de la *Housing Question*.

Les hôtelleries prolétaires (*Poor Man's hotels*) que le public désigne plus volontiers sous le nom de *Rowton houses* ou *Maisons Rowton*, sont à proprement parler des hôtels meublés pour célibataires pauvres. Supérieurement aménagés, ces établissements visent la masse flottante des gens non mariés, des veufs sans enfants, dont la vie n'est point fixée pour la famille et auxquels manquent par conséquent les avantages matériels et moraux qui résultent d'un foyer organisé. A noter d'ailleurs — c'était là l'idée maîtresse de lord Rowton — que cette entreprise montée « *on strict business principles* », c'est-à-dire au point de vue strictement commercial, loin d'affecter l'allure d'une œuvre charita-

(1) Le nom *Building Society* (mot à mot : société de construction) n'est plus volontiers employé en Angleterre depuis qu'un certain nombre de ces sociétés, négligeant leur programme primitif, se sont mises à exploiter plus ou moins ingénieusement un public friand d'emprunts.

ble, devait au contraire être envisagée comme *une affaire;* l'on comptait en effet intéresser les actionnaires. Cette idée, qui paraissait utopique tout d'abord, fut pourtant réalisée de façon heureuse, et l'on est aujourd'hui en présence d'un véritable succès financier. La Société anonyme fondée par lord Rowton a déjà édifié quatre hôtelleries : *Wauxhall house* avec 475 lits, *King's Cross* avec 677 lits, *Newington-Butts* avec 805 lits et *Hammersmith* avec 800 lits; un cinquième établissement est en voie de construction à *Whitechapel.*

Pour mieux apprécier l'organisation et le fonctionnement des maisons Rowton, nous avons poussé le conscience jusqu'à faire un séjour à l'hôtellerie prolétaire de Newington-Butts — troisième de la série — qui passe avec raison pour un modèle du genre. Nous sommes donc en mesure de guider le lecteur, et nous allons lui faire visiter les divers services de l'établissement dans l'ordre même où ils se présentent aux hôtes.

Lorsque l'on quitte le populeux carrefour « *Elephant and castle* » et que l'on approche de l'ancien cimetière *Saint Mary Newington* — transformé récemment en jardin public — le regard se trouve sollicité par un édifice à la fois sobre, pittoresque et monumental. C'est l'hôtellerie prolétaire en question : des avant-corps, des pignons, deux tours qui apparemment motivent les escaliers, donnent à la façade un certain caractère que la couleur des matériaux — le rouge franc des briques de Leicester joint aux tons variés des applications en terre cuite — vient encore rehausser. Si, contournant le jardin public, on approche davantage, l'impression est meilleure encore, car l'architecte, M. Measures, a su excellemment tirer parti de l'apparence rationnelle que devait comporter un édifice avant tout utilitaire et dont le coût était limité. Le rez-de-chaussée, avec ses *bow-windows* et ses larges fenêtres, appartient, on le voit de suite, aux services du jour : réfectoires, salles de réunion pour les locataires, etc... Les mille fenêtres qui percent les étages supérieurs, mais dont la répétition monotone est atténuée par les heureux décrochements signalés plus haut, évoquent, à n'en pas douter, les chambres ou cellules pour la nuit. L'extrémité d'une

spacieuse terrasse s'aperçoit également de la rue. Enfin le bâtiment tout entier se trouve séparé de la voie publique par un large fossé qui permet à l'air et à la lumière un libre accès dans les vastes sous-sols dont on imagine sans peine l'utilité.

Mais l'après-midi s'avance ; des employés, des ouvriers, quelques étudiants même, leurs travaux terminés, se hâtent vers l'hôtellerie : nous pénétrons comme eux à l'intérieur de l'établissement.

Sous le vestibule d'entrée (voir fig. I, n° 1) on acquitte au guichet le prix, *six pence* (60 c. environ) qui donne droit à la chambre et au séjour pendant vingt-quatre heures consécutives ; on est prié, en même temps, d'inscrire son nom et sa profession. A cela se bornent d'ailleurs les formules d'enquête vis-à-vis des locataires qui, ayant payé d'avance, se sentent dès lors indépendants et tranquilles.

Après avoir franchi les tourniquets qui ont surtout pour but de faciliter le contrôle aux heures d'affluence, nous cherchons, en attendant le souper, à nous rendre compte de la disposition générale du rez-de-chaussée (fig. I).

Laissant à droite l'administration proprement dite, qui comprend l'appartement du directeur, quelques bureaux et le service du contrôle, nous suivons le couloir qui s'offre et nous arrivons au *reading-room* (fig. I, n° 5), vaste et confortable salle de lecture qu'une magnifique flambée égaye ; isolés dans les coins, près des fenêtres, ou groupés autour du feu, autour des tables, quantité de gens somnolent, lisent, s'amusent à divers jeux. Deux bibliothèques d'ouvrages variés, plusieurs journaux du matin et du soir, quelques dominos, jeux de dames, etc., sont d'ailleurs mis à la disposition des hôtes par un gardien qui, d'autre part, veille aussi discrètement, aussi paternellement que possible, au maintien de l'ordre.

Comme nous ressortons dans le couloir, le va-et-vient paraît s'accentuer. C'est l'heure, en effet, où le monde afflue après le labeur quotidien. L'on perçoit distinctement et de façon ininterrompue le martellement rythmé du tourniquet enregistreur. La plupart des arrivants vont tout d'abord serrer leurs effets

et leurs outils dans les casiers *ad hoc* (1) qui se superposent en plusieurs travées, aisément accessibles du corridor. Certains descendent au sous-sol faire un bout de toilette. (Nous verrons plus loin les moyens dont ils disposent pour cela.) Les urinoirs, les W.-C., sont à portée dans un bâtiment distinct un peu en arrière et en contre-bas ; leur installation est parfaite.

Le *dining-room* (fig. I, n° 6) où nous pénétrons ensuite — réfectoire spacieux, aéré, propre et gai, dans lequel sièges et tables sont disposés pour environ cinq cents personnes — offre aux approches du dîner une pittoresque animation. Beaucoup de locataires préparent eux-mêmes leurs repas. A cet effet, répartis autour de la salle, on trouve des fourneaux de cuisine avec le nécessaire obligé : fours, grils, etc., une table chaude à surface considérable et d'approche aisée, des samowars gigantesques avec eau bouillante pour la cuisson des aliments et la préparation du thé ; enfin, dans un local attenant, des récipients perfectionnés reçoivent des épluchures, des éviers avec distribution d'eau chaude et froide permettent les curages. Assiettes et couverts sont d'ailleurs gratuitement prêtés. Une cantine (fig. I, n° 7) ouvre également sur ce réfectoire, et les locataires peu soucieux d'apprêter leur nourriture y trouvent à bon compte des mets substantiels. Pour douze ou quinze deniers, on mange fort convenablement. Une copieuse tasse de thé coûte un denier (2), des œufs au jambon trois deniers, un *mutton-shop* quatre deniers, le reste à l'avenant. Il y a interdiction de vente pour les boissons alcooliques qui, sous aucun prétexte, ne peuvent pénétrer dans l'établissement ; mais la vente du tabac est permise.

En communication directe avec le *dining-room*, se trouve le fumoir ou *smoking-room* (fig. I, n° 4). Cette salle, garnie de tables, de sièges et d'une cheminée à feu visible, peut aisément contenir une centaine de personnes ; desservie par la même cantine, elle est affectée aux repas les jours de grande affluence.

(1) Les casiers, au nombre de huit cents, sont numérotés et ferment à clé ; tout locataire, moyennant un dépôt de *six deniers*, obtient une fois pour toutes la jouissance d'un casier, et lorsque, décidé à ne plus s'en servir, il rend la clé correspondante, *cinq deniers* lui sont remis en échange.

(2) Ou un *penny* (dix centimes environ).

Le décor de toutes ces salles est plaisant, ingénieux : les meubles sont en teck — bois des Indes extrêmement résistant dont la couleur rappelle l'acajou femelle : — de hauts lambris en

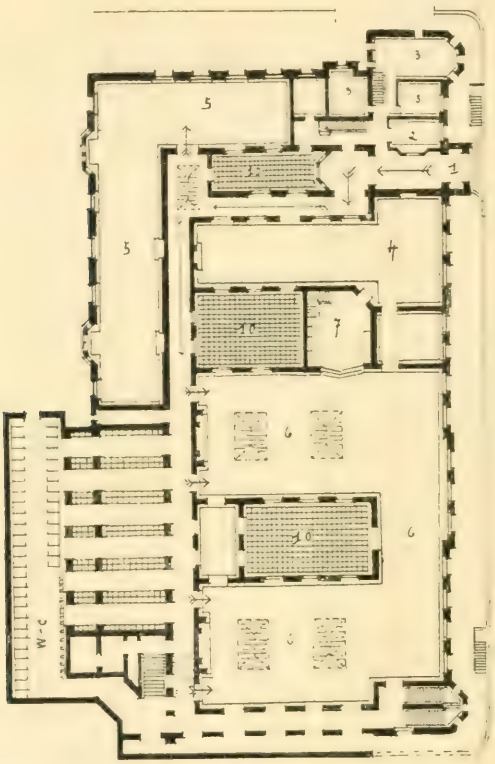

Fig. I.

Une Hôtellerie prolétaire (Rowton-house : Newington-Butts S. E.).

Architecte : Harry B. Measures

Plan du rez-de-chaussée : 1. Entrée. — 2-3. Bureau du Contrôle et Administration. — 4. Fumoir. — 5. Salle de lecture. — 6. Réfectoires. — 7. Cantine. — 8. Casiers. — 9. W.-C. — 10. Cours d'aération.

briques vernissées, tons ivoire et brun-rouge, contribuent à cette apparence d'extrême propreté qui frappe dès l'abord ; les cheminées flambantes, les nombreux tableaux encadrés, suspendus aux mur, donnent à l'ensemble, malgré l'étendue des pièces, un caractère intime et riant.

Il y a séparation complète entre les locaux de jour et les locaux de nuit, ces derniers n'étant à la disposition des hôtes qu'entre 7 heures du soir et 9 heures du matin. Les cham-

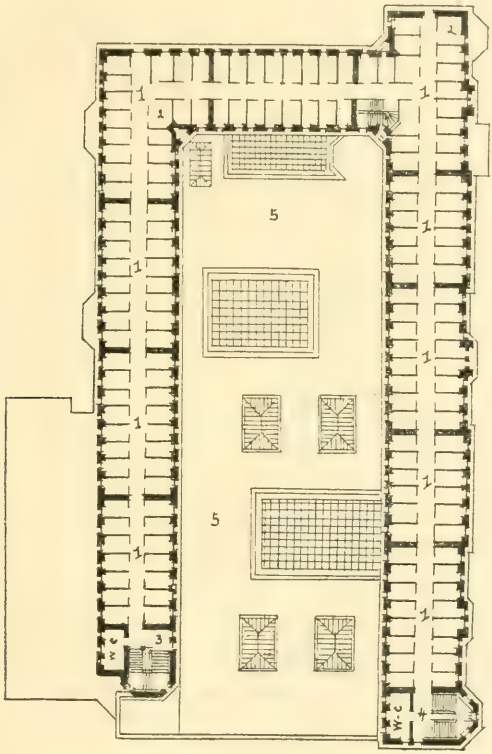

FIG. II.
Une Hôtellerie prolétaire (Rowton-house : Newington-Butts S. E.).
Architecte : HARRY B. MEASURES

Plan d'un étage : 1. Chambrettes (cubicles). — 2. Surveillants. 3-4. Escaliers. — 5. Terrasse-promenoir.

brettes, ou plutôt les cellules (*cubicles*) ont chacune leur fenêtre : au nombre de 805 et distribuées en cinq étages, ces *cubicles*, tous semblables, bordent un couloir central (fig. II, n° 1). L'ensemble est fractionné en sections isolables qui peuvent au besoin (en cas d'incendie ou de maladie contagieuse) être condam-

nées. Un lit de fer avec sommier, traversin, couvertures, draps, une chaise, une tablette et des patères, tel est le mobilier d'une cellule. Afin de permettre une plus franche circulation d'air, les cloisons séparatives ne montent pas tout à fait jusqu'au plafond; néanmoins, lorsque l'on a fermé la porte de son *cubicle* et tiré le verrou intérieur, l'impression d'isolement, de calme est très appréciable. A chaque étage, deux gardiens assurent le service et veillent au bon ordre.

L'obligation d'avoir quitté sa chambrette à l'heure dite est absolue. Entre 9 heures du matin et 7 heures du soir, les locaux livrés au personnel de service ne peuvent, sous aucun prétexte, être occupés ou visités par les locataires.

Les deux grands escaliers qui, de part et d'autre, desservent toute la hauteur du bâtiment, mettent les services de toilette (*lavatories*) — installés au sous-sol — en communication directe avec les locaux de nuit. La salle des lavabos occupe le centre du plan; spacieuse (11 mètres sur 22) elle offre, grâce au revêtement des murs en faïence émaillée, un aspect frais et clair; on y trouve réparties, par tables de dix, quatre-vingts cuvettes alimentées d'eau chaude et d'eau froide. Différentes installations complémentaires sont groupées autour de ces lavabos : des bains de pieds, gratuitement utilisables : des salles de bain dûment agencées (le bain complet, y compris savon et serviette, se paie *un penny*, environ 10 centimes) ; quelques cabines à l'usage des locataires qui pendant le jour veulent changer d'effets, ce qu'ils ne sont pas autorisés à faire dans leur *cubicle*; un salon de coiffure où ils peuvent, pour un prix des plus modiques, se faire raser, couper les cheveux; un lavoir-séchoir réservé aux gens qui désirent savonner eux-mêmes leurs effets; enfin plusieurs petits ateliers pour la réparation des chaussures et des vêtements.

Tout ce qui concerne l'économat, c'est-à-dire la cuisine, la laverie, l'office et la dépense, se trouve également au sous-sol, mais complètement séparé du reste. Au surplus, il n'y a point contact entre le public et le personnel, dont une faible partie loge à demeure, et qui possède sur rue son entrée spéciale. Un

escalier de service, doublé d'un monte-charge pour les transports de literie, sert aux chambrières qui peuvent ainsi, dans la journée, procéder au nettoyage, aller et venir sans emprunter les grands escaliers.

Après avoir, dans tous les détails, suivi le réveil, la toilette, le va-et-vient matinal de nos colocataires, après avoir nous-même goûté au confort très réel qu'une sage administration sait offrir pour un prix aussi minime à ses hôtes, comme nous songions à sortir de l'établissement, nous avisâmes au passage le *parcel-room*, consigne où l'on dépose les objets par trop encombrants. A travers la porte vitrée un rapide inventaire est possible : des malles, des caisses, des valises de tous calibres dont quelques-unes ont évidemment triste façon, des outils et enfin — nous en faisons la remarque avec étonnement — quelques bicyclettes. Le monde qui pratique l'hôtellerie prolétaire est du reste assez mêlé ; on y voit surtout *des pauvres*, au sens anglais du mot, c'est-à-dire des ouvriers dont le salaire est restreint et souvent irrégulier : journaliers, portefaix, etc., mais on y voit aussi des artisans économes, des étudiants dont l'avoir est limité. Parmi ces derniers, les étudiants en théologie dominent. Ils profitent de leur séjour dans l'établissement pour faire du prosélytisme et s'entraîner au prêche.

Quelques chiffres pour terminer. — A la dernière assemblée générale de la société *Rowton houses limited*, le capital social fut porté à 300.000 livres sterling (environ 7.500.000 francs), il était auparavant de 250.000 livres ; les comptes de fin d'année accusaient pour l'exercice 1900 une recette qui s'élevait — tous frais d'entretien, de réparations, d'amortissements, etc., payés — à 6.883 livres, permettant la répartition d'un dividende de 5 % aux actionnaires.

Les diverses sociétés dont nous avons ci-dessus entretenu le lecteur : — *Metropolitan Association for improving dwellings of industrious classes ;* — *Improved industrial dwellings company ;* — *Artisans' Labourers and general dwellings Company.* — *Birbeck Banck ;* — *Rowton houses ;* — forment un choix très

suffisant des types représentatifs pour donner une idée générale et assez complète des entreprises qui, à Londres même, se proposent de solutionner la trop fameuse *Housing Question*, en basant leurs opérations strictement commerciales sur de judicieuses considérations morales, économiques et sociales. Mais, l'œuvre parallèlement accomplie par l'initiative privée, sous une forme plus effectivement philanthropique, mérite aussi d'être exposée. Ce sera l'objet d'un prochain article.

(*A suivre.*)

D. Alf. Agache.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LES TROUBLES DU SUFFRAGE UNIVERSEL EN BELGIQUE

Bruxelles, 5 mai 1902.

Dans un récent article sur le suffrage universel, j'ai essayé de dégager la force sociale qui amène tour à tour les pays de l'Occident à consacrer l'avènement au pouvoir de la classe populaire. Je voudrais aujourd'hui expliquer brièvement pourquoi les promoteurs du suffrage universel pur et simple, en Belgique, n'ont pas réussi à le faire adopter. Disons-le de suite : ils ont compromis le succès de leur cause par plusieurs fautes ; je ne toucherai ici que les principales. Tout d'abord ils ont voulu aller plus vite que les événements. Le suffrage universel, tel qu'il existe chez nous avec des modalités qui assurent à l'élite de la démocratie une influence prépondérante, n'a encore fonctionné que trois fois ; car il est établi depuis huit ans seulement. Et si, depuis deux ou trois ans, les électeurs réduits à une voix prêtent volontiers l'oreille aux discours égalitaires de ceux qui s'en font un marchepied électoral, il ne s'est pas encore produit en faveur du suffrage universel pur et simple un mouvement bien marqué et nettement populaire. Mais les troubles de Bruxelles et du pays tout entier ? Cela fait énormément d'effet sur les étrangers, je le sais, et à ceux qui n'y regardent pas de plus près, cela paraît un mouvement spontané, profond, décisif. Mais ici, nous touchons du doigt la faute la plus grave commise par les socialistes : ils ont essayé des moyens factices violents pour arracher prématurément une réforme qui n'avait pas encore obtenu l'acquiescement général.

A l'ouverture des débats parlementaires, le 6 février, ils essayaient d'une manifestation populaire à Bruxelles ; à peine 500 individus répondirent à l'appel de M. Vandervelde ; dans le reste du pays, calme plat. Le public ne donnant pas, on essaya d'un autre moyen : sur une question où les opinions sont faites depuis longtemps et à propos de laquelle on ne peut forcément que se répéter, tous les représentants socialistes et radicaux prirent successivement la parole. Il s'agissait de faire

durer la discussion jusqu'à mi-avril, époque à laquelle les ouvriers plantent les pommes de terre, ce qui donne lieu chaque année à ce que l'on appelle, dans le pays, « la grève des patates ». Les députés socialistes organisèrent partout des conférences de propagande et se multiplièrent. En même temps on annonçait aux gens du peuple, comme fait sûr et certain, que le 15 avril — la date n'est-elle pas frappante? — le suffrage universel pur et simple serait acquis, ou qu'il y aurait une révolution. Le peuple croit facilement ce qu'on lui répète et il ne demande pas de preuves. J'ai vu de très braves ouvriers faire des provisions pour plusieurs semaines en vue de la révolution qui devait éclater le 15 avril. « Ils en étaient sûrs, puisqu'on le leur avait dit plusieurs fois! » A la Chambre on provoquait incident sur incident, et tous les jours, pour la galerie populaire, les socialistes traitaient d'assassins et de massacreurs les ministres qui faisaient protéger par la force armée leurs hôtels et le Parlement contre les individus ameutés par les agitateurs. Puis, le soir venu, ces mêmes députés tenaient des meetings où ils prononçaient des discours d'une violence extrême et provoquaient l'émeute, quitte à prêcher bien haut le calme à l'arrivée de la police attirée par les bris de carreaux que la foule mettait en pièces dans les rues par où elle s'écoulait en bandes surexcitées. On armait les ouvriers bruxellois, et plus particulièrement les populations de Marolles, notre « East-End » ; des parents éplorés cherchaient leurs gamins pendant plusieurs jours et finissaient par les retrouver à « la Maison du Peuple ». Les garnements retrouvés avouaient ingénument qu'ils n'étaient plus rentrés chez eux parce qu'on leur avait fourni, outre le gîte et la nourriture, un revolver qu'ils leur exhibaient triomphalement et qu'on leur payait 1 fr. 50 par cartouche tirée sur la force publique.

C'était bel et bien une tentative de révolution. La bourgeoisie s'en émut.

Malgré les dures corvées journalières imposées à la milice citoyenne pour le maintien de l'ordre, on vit en quelques jours, dans un seul quartier de Bruxelles, plus de deux cents anciens gardes définitivement libérés se mettre à la disposition de l'autorité. Dans une ville de province un de mes amis, alarmé par les nouvelles sensationnelles lancées par la presse à un sou, rentrait précipitamment et arrivait, trentième ce jour-là, prendre volontairement un engagement dans la garde civique. Il faut connaître le Belge avec son manque complet d'enthousiasme et d'esprit public, ses traditionnelles habitudes de frondeur et son bon sens tout terre à terre, pour apprécier à sa juste valeur cette marque de loyalisme. Les affaires allaient-elles donc si bien? et que gagnerait-on à tout cela? Y avait-il encore un gouverne-

ment quelconque possible si, pour tout obtenir, il suffit de brailler dans la rue et de casser des réverbères?

A son tour, le gouvernement, d'abord hésitant, puis lassé et craignant d'empirer le mal, n'eut plus, en face de l'émeute organisée, le choix entre plusieurs alternatives. Le raisonnement des bourgeois était juste : si c'était de la rue que l'on dictait les lois ardentes, il n'y avait plus ni paix ni ordre public, ni sécurité, ni droit, ni régime parlementaire. Les pouvoirs constitués étaient remplacés par des bandes réunies pour les besoins de la cause à la Maison du Peuple comme jadis en France au Palais-Royal, et les coups de fusils tenaient lieu d'élection, d'argument, de discussion et de vote !

Les doctrinaires, dont les premiers porte-paroles s'étaient prononcés contre le suffrage universel, puis qui, espérant tirer profit d'un changement de régime électoral, s'y étaient ralliés, ne savaient plus, à leur tour, sur quel pied danser. N'osant revenir en arrière, ils proposaient publiquement la prise en considération de la motion de revision « dans un but de conciliation » et ceux d'entre eux qui avaient quelque influence sur leurs collègues de droite, faisaient auprès d'eux d'instantes démarches pour les engager à la refuser et à tenir bon!

Les socialistes avaient décidé la grève générale. Le bassin de Liège refusa de marcher. Dans le Hainaut, toujours prêt à l'agitation politique, la moitié des ouvriers à peine suspendirent le travail. Les pommes de terre furent plantées au bout de quelques jours et de tous côtés on se remettait partiellement à l'ouvrage.

L'émeute avait échoué ; la bourgeoisie, tenue en éveil par quelques explosions de dynamite, prêtait spontanément main-forte à l'autorité, elle réprouvait hautement l'agitation ; la grève générale allait finir sans avoir été générale et sans avoir rien produit ; les socialistes qui depuis deux mois faisaient traîner la discussion réclamèrent la clôture et, le 18 avril, la proposition de revision était repoussée. Aussitôt tout rentrait dans le calme le plus plat.

Si les procédés condamnables employés par les socialistes ont retardé l'avènement du suffrage universel en Belgique, ce serait toutefois commettre une grave erreur que de s'imaginer qu'il est définitivement écarté, et que le mouvement a vécu. A vrai dire, il n'est pas encore né, et à certains égards je m'en réjouis. En effet, nous n'y sommes pas encore préparés. En cherchant à me rendre compte des désirs de la classe populaire dans notre pays et des aptitudes qu'elle peut avoir à se gouverner, j'ai été plus vivement frappé que jamais de deux grands défauts qu'elle présente : elle est profondément ignorante et crédule ; elle est brutale et indisciplinée. Les journaux belges ont relevé les traits multiples de l'ignorance populaire sur cette

question même du suffrage universel, hier encore à l'ordre du jour. — On demande à un ouvrier qui pérorait sur la question ce que c'est que le suffrage universel. Interloqué, il répond en brandissant le poing : « J'en nè sais rin, mais no l'aurons ! » « Je n'en sais rien, mais nous l'aurons ! » Un autre nous explique que c'est simplement l'abolition du remplacement et le service personnel. A un gréviste qui annonce qu'il se rend à la gare pour aller chercher le suffrage universel, sa femme demande quelle dimension ce meuble peut avoir et à quoi il sert en somme ; et le mari reste incapable de satisfaire la curiosité de la prudente ménagère.

Cette docilité du peuple à faire tout ce qu'on veut pour faire triompher des revendications dont il comprend à peine le sens et la portée, me rappelle un mot fameux : « Les Belges pensent par bandes. » Si Baudelaire eût été flamand, il aurait dit : « Les Belges font par bandes », et il eût été plus près de la vérité.

Comme il est ignorant, l'ouvrier belge est aussi, non pas démoralisé, mais *inéduqué*, si je puis ainsi m'exprimer. Il est resté fruste, brutal, sans idéal et sans respectabilité. L'œuvre de formation est tout entière à faire. On chercherait en vain, chez l'ouvrier du Hainaut ou des Zélandes, l'ouverture d'esprit du Français, la dignité morale ou la discipline volontaire de l'Anglais, la soumission ou l'idéalisme sentimental du Germain. Il est terre à terre et borné, violent, brutal, ayant au besoin recours à tous moyens pour arriver à ses fins. Ce manque presque total de formation populaire constitue pour la Belgique une cause d'infériorité manifeste et un grave danger. Il faut avoir le courage de le dire et de le considérer en face. Mais, pour y orter remède, il faut laisser les luttes stériles de la politique dans lesquelles nous nous sommes consumés jusqu'ici, il faut s'appliquer aux œuvres d'éducation et de patronage social qui seules peuvent élever la race à la hauteur des exigences de l'avenir. C'est le seul moyen d'empêcher que l'avènement inévitable du suffrage universel ne soit pour nous l'ouverture d'une période de profondes perturbations et d'irréparables malheurs.

Charles Van Haeken.

II. — GRANDS ET PETITS MAGASINS

On nous écrit :

Vitry-le-François, le 3 mars 1902.

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre article de la *Science sociale* du mois d'octobre : « Les grands Magasins doivent-ils tuer les petits? »

Cette question que vous avez si bien traitée et résolue au point de vue de la grande ville et de Paris en particulier, je me la suis posée aussi pour le petit commerce des petites villes et de la campagne de nos contrées de l'Est.

Permettez-moi de vous exposer l'état actuel de la transformation de ce genre de commerce dans notre région et de vous demander votre avis sur la solution de cette crise qui tend à devenir aiguë et qui semble devoir anéantir presque tous les petits commerçants, ainsi que les maisons de gros qui sont leurs intermédiaires forcés.

Je ne vous parlerai pas des commerçants des villes dont la vente s'adresse surtout à la clientèle riche et aisée; cette catégorie, tout en se trouvant atteinte largement par la concurrence que je vous décrirai, n'a pas à souffrir d'un façon aussi directe que les plus modestes détaillants dont la vente s'adresse à la bourgeoisie et à la classe ouvrière. Je vous entretiendrai seulement de ces petits boutiquiers, épiciers, merciers, bonnetiers, marchands de chaussures et de vêtements de travail, soit des villes soit des villages, dont les articles ne sont pas des produits de choix ou de fantaisie et qui se contentent de tenir les articles de vente courante.

Tous ces petits détaillants, dont la vente n'est pas assez active pour pouvoir acheter par quantités directement en fabrique et profiter ainsi de la quintessence des prix de revient, sont obligés de s'adresser à l'intermédiaire, épicier, mercier ou bonnetier en gros, qui lui, pour couvrir ses frais généraux et gagner sa vie, est obligé de prélever un certain bénéfice. Ce genre de commerce se fait de temps immémorial, et, tout en travaillant honnêtement, tout le monde gagnait sa vie.

Or, voici que dans nos contrées, depuis dix à quinze ans, de vastes sociétés se sont formées, qui ont fondé dans les villes et les villages une foule de petits magasins alimentés par une maison centrale. Ces sociétés, par suite de leurs nombreuses succursales, ont un énorme débouché et achètent en fabrique à des conditions exceptionnelles de bon marché et revendent souvent au détail meilleur marché que le petit boutiquier ne peut acheter chez son fournisseur. De ce fait la

vente se déplace forcément et le petit marchand, ne pouvant pas lutter par les prix, voit sa vente diminuer et, le peu qu'il vend, c'est souvent à crédit à des clients peu solvables qui n'ont pas assez d'avance pour pouvoir acheter au comptant dans les succursales ; c'est sa ruine.

Dans le principe, ces sociétés avaient peu de maisons, mais le succès qu'elles ont obtenu les ont encouragées à les multiplier ; l'une des principales, les Docks Rémois, a actuellement plus de 300 succursales dans notre région. Leur réussite a fait éclore de nouvelles sociétés, et des maisons de gros, voyant de ce fait leur vente diminuer, ont suivi le mouvement ; de sorte qu'aujourd'hui nous sommes littéralement inondés de maisons de ce genre qui font non seulement concurrence au commerce local, mais qui se nuisent entre elles. Dans notre petite ville de 8.000 habitants, voici seulement sept à huit ans que la première succursale a été fondée ; aujourd'hui nous en avons huit : les bonnes maisons d'épicerie fine ont vu leur chiffre diminuer, mais elles se maintiennent honorablement, plusieurs petites ont disparu, les autres végètent lamentablement.

Ces succursales, telles qu'elles sont montées, ne peuvent atteindre la clientèle riche et aisée, car cette clientèle tient aux articles de choix et de première qualité et ne regardera pas au prix pourvu que ce soit bon ; de plus, une dame qui se respecte ne consentira pas à entrer dans un magasin où elle sera obligée de coudoyer des individus buvant sur le comptoir du vin ou de l'absinthe ; tout au moins, si elle est économe, y enverra-t-elle sa bonne y prendre un bidon de pétrole parce qu'on le vend là meilleur marché qu'ailleurs ; dans tous les cas, jamais elle ne consentira à y faire acheter son fil ou son coton à broder, même à meilleur marché, parce qu'elle craindra toujours de ne pas trouver un article de première fraîcheur qui pourrait conserver un goût provenant du voisinage d'autres marchandises.

Ces maisons ne s'adressent donc qu'à la classe ouvrière, aux petits ménages bourgeois qui sont forcés, soit par leurs maigres ressources, soit par l'esprit d'économie, de recourir au meilleur marché, et en général à toute la population rurale. Or cette clientèle est de beaucoup la plus nombreuse et consomme énormément ; elle ne tient pas aux articles de choix et donne toujours la préférence au meilleur marché. Dans les campagnes, jusqu'à présent, seules les grosses localités sur les lignes de chemins de fer étaient pourvues de ces succursales, mais maintenant le mouvement envahissant est progressif et ne semble pas devoir s'arrêter de sitôt. C'est donc à bref délai l'anéantissement forcé de tous les petits commerçants.

Mais, me dira-t-on, ces petits commerçants ont une façon bien

simple de se tirer d'affaire, ils n'ont qu'à solliciter la gérance d'une succursale dans la localité où ils habitent, ce ne sera qu'une transformation, ils resteront commerçants et continueront à gagner leur vie de la même manière. Oui, peut-être, mais en somme ils ne seront plus que des employés salariés; ils auront la responsabilité des marchandises, du coulage, des détériorations, des pertes de poids de certaines denrées, des vols, etc., etc. — Leur cautionnement en répond; mais, du bénéfice qui leur restait complet précédemment, ils ne toucheront qu'une minime partie, le reste ira grossir les rentes des administrateurs et de quelques gros actionnaires; ils auront beaucoup plus d'ennuis et de mal et gagneront beaucoup moins; heureux encore si, comme beaucoup de leurs confrères, la société ne les remercie pas au bout de quelques années en gardant leur cautionnement, sous prétexte que le montant des marchandises avariées ou manquantes, des crédits qu'ils ont eu la faiblesse de consentir, etc., atteint cette somme.

Voilà donc la situation; le petit commerce des villes et des campagnes périclite et disparaît devant la marche envahissante des sociétés et les maisons de gros n'auront bientôt plus leur raison d'être.

Cette situation est-elle morale au point de vue social? Y a-t-il un remède? En ma qualité de mercier en gros, je ne puis être bon juge dans cette question où mes intérêts sont en jeu, mais, à mon avis, cette nouvelle façon d'opérer est la monopolisation (je serais tenté de dire scandaleuse) d'une branche très importante du commerce de province et l'accaparement par quelques-uns d'immenses bénéfices répartis précédemment entre une multitude de gens qu'ils faisaient vivre. J'ai dit « monopolisation », malgré que nous nous trouvions en face d'un certain nombre de sociétés, car devant la concurrence de plus en plus acharnée que ces sociétés se font et se feront entre elles, ou bien la plus puissante anéantira les autres, ou bien, ce qui est le plus probable, elles se fondront ensemble pour ne plus former qu'une vaste administration qui monopolisera réellement tout le petit commerce de la région.

Pardonnez-moi la liberté que j'ai prise de vous entretenir de cette question un peu passionnante pour moi; mais, connaissant votre haute compétence dans toutes les questions sociales de ce genre, je serais très heureux de connaître votre appréciation et votre manière de voir sur ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon profond respect.

Aug. Amblard.

Est-il nécessaire de dire que nous compatissons bien sincèrement

aux épreuves des commerçants honnêtes qui ont à souffrir de l'état de choses nouveau?

Cela va de soi, et il va de soi également que nous réprouvons, au nom de la morale, tout procédé frauduleux ou déloyal dont pourraient se servir certains grands magasins pour écraser les petits.

Mais, toutes ces réserves faites, nous ne croyons pas qu'on puisse rien objecter contre ce que nous disions dans notre article d'octobre 1901 : à savoir que *le nombre des petits magasins, dans l'ensemble, tend à augmenter plutôt qu'à diminuer*, d'où résulte cette conclusion que les commerçants avisés ne feraient pas mal, s'ils le peuvent, d'évacuer, pour ainsi dire, les *catégories* menacées de subversion pour se réfugier dans les catégories nouvelles ou dans les commerces auxquels la direction de la vie moderne imprime une plus rigoureuse impulsion.

Nous avons dit qu'une foule de petits magasins anciens subsistent par la force des choses, et qu'une foule de petits magasins nouveaux surgissent, soit en raison des inventions nouvelles qui créent de nouveaux types d'objets à vendre, soit en raison du bien-être croissant qui pousse un plus grand nombre de personnes à acheter ce qui n'était recherché jadis que par un petit nombre. Du reste, si, dans notre article, nous avons cité surtout l'exemple de Paris, nous avons des raisons de croire que cette *éclosion* de petits commerces *nouveaux* est un phénomène qui se propage également dans beaucoup de villes de province.

Notre honorable correspondant ne soutient pas que ces faits soient inexacts. Au point de vue scientifique, c'est ce qu'il nous faut. Ajoutons que, pour ce qui le concerne personnellement, nous lui souhaitons de trouver le *joint* qui lui permettra de surmonter heureusement la crise. Mais nous croyons que, dans ces cas, le salut vient plutôt des solutions individuelles, trouvées par les intéressés, que des solutions collectives, préconisées par les politiciens et appliquées par l'État.

G. D'A.

III. — CATÉCHISME ANTISOCIALISTE

Il y a quelques années paraissait un « petit catéchisme socialiste » de M. Adolphe Tabarant. Les socialistes ont, du reste, à plusieurs reprises, usé de ce moyen de propagande. On a eu l'idée de le leur opposer. C'est pourquoi MM. Béduchaud et Béral, éditeurs, ont prié

M. Gabriel d'Azambuja de rédiger une plaquette simple, populaire, qui serait intitulée : *Catéchisme antisocialiste*.

Cette petite brochure, de 32 pages, vient de paraître chez MM. Béduchaud et Béral, librairie des Saints-Pères, rue des Saints-Pères, 83, Paris.

Elle ne comprend, bien entendu, que quelques vérités simples et élémentaires, propres à frapper le paysan et l'ouvrier, et attaquant *grosso modo* les principaux sophismes répandus un peu partout dans les masses par les apôtres du collectivisme.

Titres des chapitres : I. Le socialisme. Ce que c'est. — II. Le capital. — III. A quoi sert la propriété. — IV. Les gros bonnets socialistes. — V. La misère du peuple. — VI. Le salariat et l'esclavage. — VII. Le socialisme et le progrès. — VIII. La société future. — IX. Conclusions pratiques. — Le tout est couronné par quelques citations de publicistes socialistes. Comme on le voit, l'auteur n'a pas eu la prétention de faire à proprement parler œuvre de science et de méthode. Il s'agissait de dire quelques mots brefs et clairs sur un ensemble de doctrines, en ne s'arrêtant que sur les points correspondant aux grandes préoccupations du monde ouvrier.

Le *Catéchisme antisocialiste* est en vente au prix de 20 centimes franco, 25 centimes). Les éditeurs donnent 14 exemplaires pour 12, 60 pour 50, 125 pour 100 et 650 pour 500.

IV. — AT HOME

Sous ce titre, nous trouvons dans l'*Univers* du 26 mai des « notes anglaises » de M. Paul Baret, dont nous tenons à citer les passages essentiels :

« ... Les Anglais aussi ont leurs mots à eux, témoin ce *home* qui résonne à chaque instant dans leur conversation et que le même destin jaloux nous a encore impitoyablement refusé. Seulement, l'Anglais répondra à votre curiosité. Il vous dira : « Notre *home* ! mais regardez, entrez, tâchez de comprendre surtout... » Il est vrai que l'Anglais, lui, a tout ensemble le mot et la chose : double raison pour s'y arrêter.

« Le *home* n'est ni la maison, ni la famille, ni le foyer, ni l'appartement, ni tout à fait non plus le « chez soi ». C'est quelque chose de plus simple et de plus compliqué à la fois qui comprend et dépasse toutes ces notions.

« Le *home* est, à la lettre presque, un État dans l'État, ayant son domaine, ses frontières, ses lois, ses administrés, ses protégés, son souverain, où n'entre pas qui veut, où l'on ne pénètre même qu'après certaines formalités... administratives pour ainsi dire.

« L'Anglais est insulaire jusque sur la terre ferme. Partager un escalier commun avec des voisins, croiser des figures inconnues dans sa maison, entendre du bruit quand il lui plaît de rester paisible ou se priver d'en faire pour ne gêner personne, voilà tout d'abord ce qui semble incompatible avec le *home*.

« L'Anglais *at home* se réfugie loin des *business* dans une maison à lui, à lui tout seul, d'où il pourra ignorer le reste du monde, si c'est son bon plaisir. Et pour que nul ne s'y trompe, ce *home*, qui fait partie de son individualité, portera tout comme lui-même un nom, sonore toujours, mais où se révèle rarement l'originalité du propriétaire. L'Anglais, en effet, a la hantise du pavillon et il ne se sent véritablement *at home* que lorsqu'il peut dater sa correspondance des « Lilas », des « Roses », des « Épines » ou de « Chez nous », tout comme les messages royaux partent de « Sandringham » ou de « Marlborough House ».

« Mais cet isolement plein d'orgueil et de dédain, imité du « splendide isolement » de la mère patrie, n'est pas à tout prendre de l'insociabilité. L'Allemand avec son « Heim » ouvert à tout chacun, l'Allemand avec ses manières bonasses envers tout le monde est bien moins sociable que l'Anglais confiné dans son *home*. Une fois, en effet, la frontière passée, une fois les formalités rigoureuses de l'« Introduction » terminées, l'Anglais vous apparaît sous un tout autre aspect, et en dépit de tous les préjugés on découvre enfin que le « gentleman » n'est pas un être imaginaire. Encore qu'un peu froide, cette sociabilité anglaise n'en est pas moins charmante. L'Anglais n'aura pas pour vous cette foule d'attentions dont nous autres Français nous accablons nos invités; mais, sous peine de le vexer, chez votre hôte anglais vous serez *at home*. Aussi n'est-il pas rare de voir en visite deux Anglais, après avoir épuisé rapidement ce qu'ils avaient à se communiquer, prendre chacun un journal ou se regarder froids et silencieux avec ce flegme justement nommé britannique. Pour rien au monde, l'Anglais ne voudrait se donner la peine de relever une conversation languissante et parler un instant pour ne rien dire, car il ne se sentirait déjà plus *at home*. »

M. Paul Baret joint à l'éloge la critique, et dit que cette façon de comprendre le *home* ne va pas sans défaut.

« L'Anglais, en effet, qui a résolu de cette façon spéciale le pro-

blème délicat du « chez soi », semble ne pouvoir vivre que *at home* et transporte partout où il se trouve les habitudes indispensables à sa vie domestique.

« Aussi regardez-le dans la rue, au spectacle, en omnibus, à l'hôtel, dans les musées, suivez-le au milieu de ses compatriotes et vous aurez l'impression d'un homme qui ne vit que pour lui, qui ne voit que lui, en un mot qui est toujours *at home*.

« C'est cet Anglais là que nous connaissons surtout en France. Alors que le Français, sociable à l'excès, s'efforce en public de paraître toujours sous son aspect le plus favorable, moins encore par orgueil personnel que par déférence pour autrui, l'Anglais s'efforce au contraire de ne rien changer à ses manières. Ne lui parlez pas de ces multiples concessions, réciproques du reste, qui charment et facilitent la vie quotidienne : il se croirait pour autant diminué et atteint dans sa personnalité qui lui tient tant au cœur. N'a-t-il pas payé sa place en wagon, sur le bateau, au théâtre, à la table d'hôte? Que lui importe le voisin, n'est-il plus libre, n'est-il plus lui, et pourquoi ne serait-il pas partout *at home?* »

Nous avons déjà constaté, dans cette revue, que la belle médaille des qualités anglo-saxonnes n'est pas sans revers. Mais il est à noter que l'auteur des lignes qui précèdent, quoique Français, est plus frappé des beaux côtés que des défauts.

V. — LE CHAPITRE DES CHINOISERIES

Il y a des anecdotes qui semblent inventées par des chroniqueurs ou des vaudevillistes et qui pourtant sont conformes à la plus stricte réalité.

Tel est le cas du modeste retraité, dont un journal racontait, il y a quelques jours, l'histoire dûment authentique.

Ce modeste retraité se présente aux guichets de l'administration des finances pour toucher les arrérages de sa pension.

Le dialogue suivant s'engage entre le fonctionnaire et le retraité :

— Avez-vous un certificat de vie?

— Oui, le voilà.

— C'est bien..... Ah! mais on vous doit deux trimestres?

— En effet.

— En ce cas, il vous faut deux certificats de vie.

— Comment! Mais si j'étais en vie le 1er mars 1902, il y a des chances pour que je fusse non moins vivant le 1er décembre 1901?...

— Je n'y puis rien : c'est le règlement.

Sur quoi, le modeste retraité est obligé de se procurer un nouveau certificat de vie pour pouvoir toucher ses deux trimestres.

Le journal qui cite ce trait a eu l'idée de faire un « concours de petits abus ». Nous inclinons à croire que les communications ne manqueront pas.

En effet, ce sont là les *petits* abus; mais, dans une société, les petites choses ressemblent aux grandes, car les unes et les autres procèdent des conséquences d'une même formation. La nature des petits abus donne donc une idée assez juste de la nature des grands abus, et, si les premiers se traduisent par de simples vexations, les seconds constituent parfois un véritable fléau, ou tout au moins une sérieuse entrave au progrès social.

VI. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

Les migrations à l'intérieur des États-Unis.

M. Tricoche, dans le *Journal des Économistes*, donne des renseignements sur les déplacements de population à l'intérieur des États-Unis :

« En ce qui concerne la population américaine, si l'émigration est un facteur sans grand intérêt, les *migrations* jouent, surtout depuis quelque temps, un rôle important. Dans certaines régions, il y a eu de véritables exodes, susceptibles d'exercer une influence très sensible sur la vie économique et le statut politique des États intéressés. C'est ainsi que plus de 50.000 habitants du Centre Ouest, au printemps dernier, ont été s'établir en bloc dans l'État de Washington. Ce mouvement considérable a été effectué en quelques mois au moyen de douze « excursions » — dites « des chercheurs de homes » (*home seekers*) — organisées par les deux grandes Compagnies de chemin de fer transcontinentales, *The Great Northern* et le *Northern Pacific*. Comme on le pressent bien, il y avait là une spéculation de ces lignes; ce sont elles qui, après une étude soigneuse des conditions économiques locales, avaient influencé, par l'intermédiaire d'agents *ad hoc*, les fermiers du Central West à vendre leurs terres pour en acheter d'autres, aussi bonnes et meilleur marché, dans le Washington.

« Un fait digne de remarque est que ces exodes se produisent dans une région qui est encore loin d'avoir une pléthore de population. On les eût compris sans peine en Nouvelle-Angleterre, Massachusetts, Connecticut, etc.; on a de la difficulté, à première vue, à se les expliquer dans la région qui s'étend de l'ouest des Alleghanies et du nord de l'Ohio River au Nebraska. Un peu de réflexion cependant amène à reconnaître que la différence de prix entre les terres de l'Ouest Central et celles du Washington ou du North Dakota est beaucoup plus grande qu'entre ces dernières et les immeubles dépréciés de la Nouvelle-Angleterre. Là où le New-Englander ne trouvait pas un bénéfice appréciable, le fermier du Centre, vendant cher et achetant très bas, fait une bonne spéculation, avec la perspective d'une plus-value future. Il est d'ailleurs moins timide et moins conservateur que le fils des puritains de l'Extrême Est!

« Les migrations ne sont pas limitées, dans leur direction, au seul Washington : elles s'étendent aux deux Dakotas et même un peu à la province canadienne de Manitoba. Dans le sud, il reste encore un courant, très défini, vers les *oil-fields* du Texas, mais il a perdu de son intensité depuis deux ans.

« Au point de vue économique, il y a tout avantage pour les États de l'Extrême Nord-Ouest à recevoir des settlers américains, au lieu de pauvres immigrants de la Suède et de la Russie. Ces régions sont plus heureuses sous ce rapport que ne le furent la Californie, le Montana, le Nevada et en général les districts miniers du Far-West, chez lesquels la fièvre de l'or n'attira guère que les pires éléments des deux continents. »

VII. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — La nouvelle Chambre et les économies. — La justice dans l'impôt. — La lutte contre la tuberculose et l'alcoolisme. — La Ligue contre le duel.

Dans les colonies. — A propos de la catastrophe de Saint-Pierre. — Le congrès des orientalistes à Hanoï.

A l'étranger. — Le *trust* de l'Océan. — L'émigration aux États-Unis. — La culture fruitière aux États-Unis. — Une mission chez les Indiens au Brésil.

En France.

Parmi les mesures que certains législateurs veulent réclamer, dès les débuts de la nouvelle Chambre, figure l'institution d'une grande enquête sur les économies. Les fonctionnaires seront interrogés sur celles qu'ils considèrent comme réalisables dans les services auxquels

ils appartiennent. Pour encourager le zèle, il y aura des récompenses. Le fonctionnaire qui apportera une économie à la commission d'enquête touchera une prime.

Malgré cet appât alléchant, le *Temps* pense qu'il est permis de garder devant ce projet un certain scepticisme. Les grandes commissions d'enquête n'aboutissent généralement à rien. Plus la commission est grande et moins elle fait de besogne. En outre, « s'adresser aux fonctionnaires pour trouver des économies, c'est une idée d'une ingénuité attendrissante ». Le fonctionnaire vit du budget. Comment travaillerait-il à diminuer le débit de la source à laquelle il se désaltère?

Le *Temps* dit encore : « Tout fonctionnaire a deux idées fixes : d'abord, être aussi bien payé qu'il se peut, personnellement, et, en second lieu, faire dépenser le plus d'argent possible à l'État et aux contribuables, parce que plus un service public coûte cher et plus la considération de celui qui le dirige grandit dans le monde. Demandez l'enfant à sa mère, essayez de la persuasion pour prendre au tigre son os! Mais ne comptez pas sur les fonctionnaires pour réaliser des économies. »

Ces réflexions sont on ne peut plus sages. Mais il faut ajouter que, si l'on ne doit pas compter sur les fonctionnaires pour provoquer les économies, on ne doit pas compter non plus sur les législateurs. Ceux-ci ont trop besoin de leurs électeurs, et, pour conserver les bonnes grâces de leurs circonscriptions, il leur est trop nécessaire de distribuer ou de faire distribuer des faveurs. Or, une des faveurs les plus enviées consiste précisément à être nommé fonctionnaire. Le député qui travaillerait à la réduction des fonctionnaires travaillerait donc à se suicider.

Les économies se feront peut-être quelque jour, mais seulement sous la violente poussée de l'opinion publique, incarnée dans quelque homme à vigoureuse initiative. Or, jusqu'à présent ni la poussée ne se produit, ni l'homme voulu, *the right man*, n'apparaît. Nous devrons donc nous résigner, pendant une certaine période, à voir grandir les impôts.

*
* *

Si encore régnait cet idéal démocratique : la justice dans l'impôt! M. de Foville, dans la *Revue politique et parlementaire*, traitait dernièrement ce sujet, et préconisait un système qui doit, selon lui, réconcilier les partisans de l'impôt proportionnel avec ceux de l'impôt progressif.

Ce système consiste à prendre pour base de la taxe le revenu de chaque contribuable diminué de la somme rigoureusement néces-

saire à sa subsistance. Si le contribuable avait des enfants, la somme à défalquer serait en raison du nombre de ces enfants.

Si l'on admet, par exemple, qu'une somme de trois cents francs par an soit nécessaire en moyenne à une personne pour ne pas mourir de faim, une famille de cinq personnes, comprenant le père, la mère et trois enfants, et jouissant d'un revenu de 4.000 francs, ne serait imposée que pour un revenu de 2.500. L'impôt serait proportionnel pour le revenu taxé, et progressif *en fait* pour le revenu brut. Pour aucun contribuable, ils ne dépasserait le taux établi à l'intention de tous les citoyens sans distinction. Seulement, pour les contribuables riches, le revenu brut et le revenu net se confondraient sensiblement. Qu'est-ce, en effet, qu'une diminution de 300 francs sur un revenu de 30.000 francs, par exemple?

Les contribuables dont le revenu serait égal à la somme rigoureusement nécessaire à leur subsistance ne paieraient pas d'impôts, puisqu'on considérerait leur revenu imposable comme égal à zéro.

Enfin, pour les contribuables ne jouissant pas même d'un revenu égal à la somme en question, l'impôt serait négatif, c'est-à-dire qu'il serait remplacé par l'assistance.

Le système de M. de Foville est ingénieux. Il satisfait certaines exigences morales, et a l'avantage de ne pas fournir une arme aux partisans de la confiscation progressive et déguisée. Mais il a un défaut, c'est qu'il suppose le revenu de chacun connu ou aisé à connaître. Or c'est malheureusement ce qui n'est pas, et celui qui fournirait un moyen vraiment pratique de déterminer le revenu *global* de chaque citoyen sans mesures inquisitrices et vexatoires, tout en fermant la voie aux déclarations mensongères et aux inégalités résultant des erreurs d'appréciation, rendrait à la société civile un fameux service.

***

C'est un beau service que l'on aura également rendu à la société lorsqu'on aura pu organiser un peu partout la lutte scientifique contre la tuberculose, qui tient une si grande place parmi le fléau dont souffre la classe ouvrière.

M. le professeur Brouardel, doyen honoraire de la Faculté de médecine, inaugurait il y a quelques semaines le dispensaire antituberculeux que l'Œuvre générale antituberculeuse a ouvert au 196 de la rue Lecourbe.

Après une visite des salles d'attente, d'inscription des malades, de distribution de médicaments et d'aliments, laboratoire de bactériologie, cours, jardins, chambres de désinfection, cabinets de rayons X, etc., le Dr Bonnet a exposé les résultats déjà obtenus par l'Œu-

vre, remercie le donateur M. Louis de Bary, aux libéralités duquel est due la fondation du nouveau dispensaire et le professeur Brouardel dont le nom restera attaché à la lutte contre la tuberculose.

M. le Dr Brouardel, dans une brillante improvisation, a remercié les bienfaiteurs, retracé les étapes parcourues et exprimé l'espoir que, dans six mois, plus de douze arrondissements de Paris auront leur dispensaire.

D'autre part, M. le Dr Gouraud, médecin de l'hôpital de la Charité, faisait dernièrement au cercle du Luxembourg une conférence sur la tempérance, et continuait éloquemment le procès de l'alcoolisme, auquel on doit surtout le développement de la turberculose.

Cette terrible maladie, a dit le conférencier, fait chaque année en France 150.000 victimes, dont 100.000 alcooliques.

Ce n'est pas tout. L'abus des liqueurs fortes atteint non seulement l'individu, mais encore la race. Les mariages entre alcooliques sont généralement stériles. L'alcoolisme est donc une des causes de la dépopulation.

Une commission parlementaire a été nommée pour chercher les voies et moyens de combattre le fléau de la dépopulation. Mais, comme l'a fait spirituellement remarquer M. le Dr Gouraud, « on ne peut pas décréter les familles nombreuses, comme un douzième provisoire ».

Les Anglais ont fait ce calcul : étant donnés deux jeunes hommes de vingt ans, dont l'un est sobre et l'autre alcoolique, le permier paraît assuré de quatorze ans de plus de vie que le second.

M. le Dr Gouraud attribue l'endurance des Boers à leur sobriété. M. Kruger est un abstinent modèle.

Des expériences curieuses ont été faites sur des abeilles auxquelles on a donné du miel alcoolisé. Aussitôt, le travail s'est ralenti dans la ruche et le désordre s'est mis dans les rangs des gentilles ouvrières, qui n'ont plus voulu reconnaître aucune hiérarchie...

Quel exemple pour la France qui tient le record de l'alcoolisme en Europe et qui absorbe plus d'absinthe que tous les autres peuples latins réunis !

M. le Dr Gouraud a terminé sa conférence en souhaitant que, dans la lutte contre l'alcoolisme, les efforts de la science s'unissent à ceux de la religion.

*
* *

Une campagne d'un autre genre, dont nous avons parlé précédemment, est celle qui a été organisée contre le duel.

La « Ligue contre le duel », qui s'est développé d'abord en Autriche, à la suite d'incidents survenus dans l'armée autrichienne, et que nous avions mentionnés, vient désormais de se constituer en France, et a lancé dans le public un appel signé des noms des plus honorables.

Parmi ces noms figurent des gentilshommes, des journalistes, d'anciens militaires, c'est-à-dire des hommes que leur situation sociale range parmi ceux qui sont le plus exposés aux duels.

Cette « Ligue » n'a pas seulement pour but de déconseiller le duel autour d'elle. Elle constitue des sortes de tribunaux d'honneur qui, si l'opinion publique veut bien s'y prêter, trancheraient à l'amiable les querelles, souvent si futiles, qui occasionnent les rencontres.

Plusieurs journalistes de divers partis, en certaines circonstances, ont déjà exprimé le mépris que leur inspire l'absurde coutume d'aller se taillader devant quatre témoins pour se rendre justice à soi-même. Les promoteurs de la Ligue ont donc avec eux, dès maintenant, une fraction importante de l'opinion, et leur initiative paraît faite pour entraîner des adhésions nouvelles.

Dans les colonies.

L'effroyable catastrophe qui a anéanti à la Martinique la ville de Saint-Pierre ne prête guère à des réflexions d'ordre social. Il est cependant une leçon qui semble se dégager des faits, et quelques-uns l'ont comprise.

Certes, l'infortuné gouverneur Moutet, victime de son dévouement professionnel, est digne d'admiration et de pitié. Mais ne peut-on pas concevoir le rôle préférable qu'aurait pu jouer dans ces conjonctures le représentant de l'État.

Gouverner, c'est prévoir, dit un proverbe célèbre. Or, les géologues disent qu'on peut prévoir les grandes éruptions. Il est des signes précurseurs auxquels les hommes de science ne se trompent pas.

Au lieu de sacrifier sa vie pour rassurer une population effrayée, un gouverneur pourrait, dans ces circonstances, se demander si l'effroi n'est pas légitime et s'il n'y a pas lieu de dire : « Allez-vous-en », au lieu de dire : « Restez. »

Regret bien stérile, n'est-ce pas, et qui, du reste, n'enlève rien à l'héroïsme de notre représentant. Mais si, de tout temps, l'admiration des hommes est allée à ceux qui savaient bravement mourir, de tout temps aussi le progrès a été réalisé ou favorisé par ceux qui savaient vivre, en tâchant de se mettre dans les meilleures conditions pour cela.

*
* *

Un autre gouverneur de colonie, M. Doumer, dont on disait beaucoup de bien, et qui paraît d'ailleurs avoir laissé l'Indo-Chine dans une situation relativement prospère, vient d'abandonner ses fonctions pour se replonger dans la politique militante d'où il était sorti depuis cinq ans. Une de ses dernières mesures a été de décider qu'un Congrès international d'orientalistes, comprenant dans son comité d'initiative les sommités de l'Orientalisme français, se tiendrait à Hanoï en 1902 pendant l'Exposition qui doit avoir lieu dans cette ville.

Le groupe de l'union coloniale, par son organe la *Quinzaine Coloniale*, approuve hautement cette décision.

« Mieux nous connaîtrons, dit-elle, les races que nous avons à gouverner dans ces régions, plus profondément nous pénétrerons dans l'intimité de leur âme par l'étude de tout ce dont cette âme est faite, et plus nous aurons chance de trouver la formule de gouvernement qui convient à leur tempérament physique et moral. L'École française d'Extrême-Orient n'eût-elle d'autre utilité que de nous faciliter cette connaissance, qu'elle y trouverait sa raison d'être. Mais elle en a une autre. La race annamite et la race cambodgienne ne datent pas d'hier : par leurs origines elles plongent leurs racines dans un passé lointain; elles ont une histoire, des souvenirs, qui sont leurs titres de noblesse. Il n'est pas indifférent, pour l'avenir de nos relations avec elles, que nous nous montrions aussi jaloux qu'elles-mêmes de ce dépôt, que nous entretenions en elles le culte de traditions et d'espérances qui peuvent, à un moment donné, agir sur leur esprit comme un stimulant précieux pour la réalisation de nos propres desseins. Relever ces populations à leurs propres yeux par l'évocation d'un passé qui fut glorieux, n'est-ce pas le plus sûr moyen de leur inspirer l'ambition d'un avenir qui peut l'être encore, et de les convaincre de l'importance du rôle qu'elles peuvent prétendre jouer sous notre direction en Extrême-Orient. »

Ces réflexions sont judicieuses. Il faut connaître ceux qu'on gouverne pour bien les gouverner, et l'histoire aide à acquérir cette connaissance. Mais peut-être serait-il bon de joindre à l'histoire une étude approfondie de la *famille* indigène. Pour que les orientalistes fassent de bonne besogne sociale, il faut que, dans le cours de leurs études historiques, archéologiques, philologiques et autres, ils sachent lire entre les lignes du passé, et demander à celui-ci l'explication du présent. A ce prix seulement, les institutions scientifiques de M. Doumer échapperont au reproche de luxe vain et coûteux qui

leur a été adressé par quelques publicistes, ennemis zélés de toute dépense superflue.

A l'étranger.

Une gigantesque combinaison fait parler d'elle depuis plusieurs mois et soulève de vives polémiques, non seulement en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis, pays directement intéressés, mais encore chez plusieurs autres nations, qui doivent ressentir le contre-coup de la chose. Il s'agit du *trust de l'Océan*, autrement dit de l'entente conclue entre plusieurs compagnies de navigation américaines, anglaises et allemandes, entente qui, supprimant entre elles toute concurrence, doit les mettre, en réalité, entre les mains d'un richissime capitaliste yankee, M. Pierpont Morgan.

Nous n'avons pas à nous appesantir ici sur la nature des *trusts*, après les belles études de M. Paul de Rousiers qui en a si clairement et si complètement expliqué le mécanisme à nos lecteurs. Disons seulement que la combinaison équivaut, en définitive, à l'achat de plusieurs compagnies anglaises par les compagnies américaines. Les lois des États-Unis interdisent la nationalisation des navires achetés à l'étranger. Le *trust* tourne cette loi en conservant aux navires anglais qu'il acquiert la nationalité britannique; mais, en fait, la question des prix sera réglée uniformément pour tous par la volonté de M. Pierpont Morgan, ce qui est l'essentiel.

Les deux compagnies allemandes qui sont entrées dans le système, le Lloyd et l'Hambourgeoise-Américaine, sont reliées au *trust* par un lien un peu moins fort que celui qui y relie les compagnies anglaises. Elles conserveront, paraît-il, une grande autonomie; mais la coalition n'en existera pas moins et la concurrence sera supprimée.

Il faut ajouter que le trust n'englobe pas toutes les compagnies anglaises qui font le service de l'Atlantique entre l'Europe et New-York. Plusieurs — et des plus importantes — conservent leur indépendance, et, sur ce point, la concurrence subsistera. Il n'est pas question non plus d'englober dans le trust la Transatlantique française, dont la situation, comme compagnie subventionnée par l'État, a d'ailleurs quelque chose d'assez particulier. On se demande si les compagnies laissées en dehors du *trust* auront à souffrir de cet isolement, ou si au contraire, vu le relèvement des tarifs, elles doivent en bénéficier. Les deux opinions ont été soutenues, et tout dépend des prix auxquels s'arrêteront les maîtres du trust.

* * *

On va toujours beaucoup aux États-Unis. L'émigration, après s'être

un peu ralentie, tend à redevenir assez forte, à en juger par les statistiques des deux dernières années.

Nous pouvons, à ce point de vue, diviser les pays d'Europe en trois groupes : ceux qui fournissent de gros contingents d'émigrants, ceux qui fournissent des contingents moyens, ceux qui en fournissent de petits.

En tête du premier groupe vient l'Italie, avec 136.000 émigrants pour 1901, puis viennent l'Autriche-Hongrie (113.000 émigrants), la Russie avec la Finlande (85.000). Ces trois pays déversent sur l'Amérique une émigration pauvre. Ils ne produisent pas la qualité, mais la quantité.

On peut ranger dans le second groupe : le Royaume-Uni (45.500 émigrants), la Suède (23.300), l'Allemagne (21.600), la Norvège (12.200). Parmi les émigrants de ces quatre pays figurent un bon nombre d'individualités d'élite. Les émigrants à capitaux et à initiative sortent presque tous de ce contingent.

Le troisième groupe comprend : la Roumanie (7,155 émigrants), la Grèce (5.910), le Portugal (4.164), le Danemark (3.655), la France (3.150), les Pays-Pas (2.349), la Suisse (2.201), la Belgique (1.579), le Monténégro (657), l'Espague (592), et la Turquie (387). La plupart de ces pays n'envoient que de faibles contingents parce qu'ils sont fort petits. La France, comme on le voit, fait exception. Placée entre le Danemark et la Hollande, elle fournit aux États-Unis, relativement à sa population, un contingent bien inférieur à celui de ces deux petits peuples. Il est vrai que nous avons nos propres colonies à peupler et que deux départements français dont les habitants vont volontiers se fixer à l'étranger, les Basses-Alpes et les Basses-Pyrénées, alimentent surtout deux courants d'émigration qui se dirigent, l'un vers le Mexique, l'autre vers la République Argentine.

Quoi qu'il en soit, la France joue un rôle pratiquement insignifiant dans l'émigration aux États-Unis.

Ajoutons que, d'après les statistiques américaines, le niveau de l'émigration tend à s'abaisser. Autrement dit, la qualité inférieure paraît l'emporter de plus en plus sur la qualité supérieure.

∴

Puisque nous voici aux États-Unis, enregistrons encore quelques chiffres relatifs aux cultures fruitières de ce pays, qui se développent beaucoup depuis quelque temps.

La Californie a exporté en un an 103 millions de livres de raisins, soit une valeur de 26 millions de dollars (130 millions de francs). Elle a expédié 48 millions de boisseaux de pommes et sa production en-

tière a atteint une valeur de 200 millions de dollars. En 1899, douze mille charges d'oranges ont été expédiées par mer. Or, avant 1873, l'oranger n'était pas cultivé commercialement aux États-Unis. C'est principalement la Floride et l'Arizona qui se livrent aujourd'hui à cette culture. Dans le Delaware, en une saison, on a obtenu quatre millions de paniers de pêches. L'ensemble de la Confédération consomme, en une saison, pour 80 millions de dollars de fraises (600 millions de francs). On calcule que le commerce des fruits y atteint annuellement le chiffre de cinq milliards de francs environ.

Il y a là une nouvelle branche de la culture qui s'est grandement développée depuis quelques années; et qui paraît avoir profité, à certains égards, des découvertes dues à l'esprit pratique des Américains. C'est ainsi qu'à l'ancienne méthode de dessiccation des raisins usitée en Grèce et en Espagne, les Californiens opposent désormais des moyens artificiels plus expéditifs.

*
* *

Les progrès de toute nature sont plus lents au sud de l'isthme de Panama. Il faut rendre pourtant cette justice aux Brésiliens qu'ils cherchent en ce moment à mettre de l'ordre dans leurs finances et qu'un mouvement d'opinion se dessine chez eux pour faire quelque chose en faveur des Indiens, fort négligés depuis longtemps.

Nous venons justement de converser avec un missionnaire dominicain, le P. Villanova, qui a fondé, sur les bords de l'Araguaya, une petite colonie indienne sédentaire. Cette colonie comprend un collège où les missionnaires instruisent les enfants indiens et des ateliers où on leur apprend des métiers manuels. Attirés par la mission, un certain nombre de blancs se sont également fixés dans cet endroit et leur agglomération a constitué une petite ville. Le gouvernement voit avec faveur cette tentative. Pour appuyer celle-ci et la généraliser, il s'est créé récemment une « Association pour la catéchisation des Indiens », association sur laquelle s'est greffée une « Ligue de la presse », qui s'attache à provoquer, en faveur des Indiens, un mouvement analogue à celui qui se produisit autrefois en faveur des esclaves. A la tête de ce mouvement est M. Antonio Lemos, sénateur du Para et intendant de Belem. Catholiques et libéraux collaborent de concert à cette œuvre civilisatrice.

Le P. Villanova ne nous a pas caché les difficultés qu'il rencontre. Les enfants indiens, en particulier, sont des sortes de sensitives. On ne peut les prendre que par la douceur. Ils ont une tendance regrettable à s'enfuir dès qu'on essaye de déployer à leur égard la moindre sévérité. Mais le courageux missionnaire pense

que l'œuvre de transformation peut réusir. L'Indien se plie à la culture, il apprend le portugais, et donne enfin des satisfactions à ceux qui s'occupent de le relever, soit matériellement, soit moralement. Mais la colonie de l'Araguaya n'est encore qu'un champ bien restreint d'expériences. Il est à souhaiter que ce champ s'élargisse, et que des faits nouveaux, sur divers points, viennent donner raison aux espérances de tous ceux qui se sont attelés à cette méritoire besogne.

G. D'AZAMBUJA.

VIII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Emploi du zinc laminé pour empêcher l'oxydation et l'incrustation des chaudières à vapeur, par M. Saint-Paul de Sinçay, administrateur-directeur général de la Société anonyme des Mines et Fonderies de zinc de la Vieille-Montagne (19, rue Richer, Paris). — Opuscule technique avec dessins à l'appui, dû à la plume d'un des membres les plus éminents de la Société de Science sociale, et que nous signalons avec plaisir aux gens compétents.

Lacordaire, par Gabriel Ledos. Préface du P. Olivier. — Librairie des Saints-Pères. Béduchaud et Béral, Paris (83, rue des Saints-Pères).

Ce volume fait partie d'une collection qui débute, et qui a été intitulée : « Les grands hommes de l'Église au XIXe siècle ». La publication en coïncide avec la célébration du centenaire de Lacordaire, qui a peut-être passé inaperçue du grand public, car elle a coïncidé avec les élections et la catastrophe de Saint-Pierre, mais qui a vivement intéressé un groupe d'élite.

Nous ne saurions mieux donner une idée de ce volume qu'en répétant ce qu'en dit le P. Ollivier dans sa préface :

« Montalembert et Foisset avaient fixé la place de Lacordaire au milieu des hommes les plus admirés de ce temps ; le Père Chocarne détermina celle qui lui revient parmi les serviteurs de Dieu les plus chers à l'Église catholique. Le travail de M. Gabriel Ledos est un résumé intelligent et fidèle des études précédentes, avec une part d'originalité suffisante pour lui assurer un mérite particulier. »

Ajoutons que le volume est d'un joli aspect, et fait honneur à MM. Béduchaud et Béral, deux éditeurs qui débutent, et qui, nous semble-t-il, ne débutent pas mal.

Quand les peuples se relèvent, par Henri Mazel. — Perrin et Cie, Paris.

Nous avons déjà annoncé ce volume, et en avons publié un extrait. Le voici publié maintenant, et nous le signalons de nouveau, comme une œuvre originale et curieuse.

M. Henri Mazel, qui est de nos amis sans être tout à fait des nôtres, ne nous en voudra pas de dire que son ouvrage a des côtés singuliers, trop singuliers, et, en outre, que la pensée de l'auteur y paraît souvent un peu fuyante. M. Mazel est un dilettante ; mais, par bonheur pour lui, un dilettante qui oublie parfois son dilettantisme pour dogmatiser, sinon toujours très heureusement, du moins avec de bonnes intentions.

Le livre, nous l'avons déjà dit, est écrit sous forme de dialogue. Les personnages y sont désignés par le nom de leur profession : le président, le sénateur, le châtelain, le professeur, le député, etc. Puis survient un certain « docteur » qui lance des thèses énormes. L'idée n'est pas mauvaise, en ce sens que le métier imprime à l'intelligence des plis particuliers qui portent à penser de telle ou telle manière. L'auteur étudie toutes les causes auxquelles on attribue la grandeur des peuples : puissance militaire, lois, richesse, religion, psychologie collective, race, etc. Il traite de la magistrature, de l'armée, de la décentralisation, de l'éducation, du fonctionnarisme, insiste sur l'importance de la race considérée au point de vue physiologique, et termine en préconisant la repopulation.

Bref, agréable et pittoresque promenade à travers des buissons d'idées, dont il convient de laisser les unes et de cueillir les autres.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TRENTE-TROISIÈME

LIVRAISON DE JANVIER 1902

Pages.

Questions du jour. — L'organisation syndicale ouvrière. — La nouvelle forme du contrat de travail en présence de l'autorité patronale et de la concurrence, par M. **Paul Bureau** 5

Histoire de la formation particulariste. — XVII. Triomphe des Saxons sur la féodalité normande en Grande-Bretagne, par M. **Henri de Tourville** 24

La fabrique lyonnaise. — Le type futur. — I. L'usine au logis, par M. **Henri de Boissieu** 39

Méditation sociale au coin du feu à propos du feu, par M. **G. d'Azambuja**. 53

Mouvement social. — I. Le nouveau livre de M. Paul Bureau. — II. Les Vies closes, par M. **Paul de Rousiers.** — III. La journée de huit heures, par le **Dr Oudaille.** — IV. La concurrence industrielle entre Anglo-Saxons. Rapport consulaire de M. **Jean Périer.** — V. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja.** — VI. Bulletin bibliographique 66

LIVRAISON DE FÉVRIER 1902

Questions du jour. — Le procès du jury, par M. **G. d'Azambuja** 105

Histoire de la formation particulariste. — XVIII. Le mouvement communal en France, par M. **Henri de Tourville** 121

Essai sur le Type Gascon. — II. Les classes dirigeantes en Gascogne. — Les métallurges antiques et les gentilshommes batailleurs, par M. **J. Garas** 135

L'épargne dans un village champenois, par M. **Henri Brun** 158

Mouvement social. — I. A propos du feu, par M. **Michel Mérys.** — II. La Verrerie ouvrière d'Albi, par M. **J. Bailhache.** — III. Une conférence sur l'alcoolisme (par M. le Dr Oudaille). — IV. Le nouveau livre de M. Paul Bureau. — V. Coup d'œil sur les revues. — VI. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja.** — VI. Bulletin bibliographique 180

LIVRAISON DE MARS 1902

Pages.

Questions du jour. — Le suffrage universel au Parlement belge, par M. **Charles Van Haeken** 197
Histoire de la formation particulariste. XIX. Le mouvement communal en France (*Suite*), par M. **Henri de Tourville** 211
La fabrique lyonnaise. Le type futur. — II. L'avenir de la région lyonnaise, par M. **Henri de Boissieu** 227
Le Valaisan et son rôle social. — VIII. La vie publique. Le clan et la commune, par M. **Louis Courthion** 243

Mouvement social. — I. L'or dans l'histoire, par M. **Henri Mazel**. — II. Les frais de justice. — III. Le point faible du commerce français. (Extraits d'un journal français au Chili.) — IV. Coup d'œil sur les revues. — V. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja**. — VI. Bulletin bibliographique 263

LIVRAISON D'AVRIL 1902

Questions du jour. — Le problème de la détermination du salaire et la solution collectiviste, par M. **Paul Bureau** 285
Histoire de la formation particulariste. — XX. La chevalerie ou le militarisme féodal, par M. **Henri de Tourville** 305
Le Huron de Lorette. — II. A quels égards il s'est transformé, par M. **Léon Gérin** 319
Le Valaisan et son rôle social. — IX. La Cité. — L'État. — La confédération, par M. **Louis Courthion** 343
La « Housing Question » à Londres. — I. Comment se pose pour l'ouvrier pauvre, le problème du logement, par M. **D. Alf. Agache** 359

Mouvement social. — I. La psychologie économique (de M. Tarde), par M. **H. La Bourdonnière**. — II. M. Millerand chez les patrons. — III. Coup d'œil sur les revues. — IV. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja**. — V. Bulletin bibliographique 369

LIVRAISON DE MAI 1902

Questions du jour. — A propos du « Salon ». Mécènes et brocanteurs, par M. **G. d'Azambuja** 389
Histoire de la formation particulariste. — XXI. La renaissance et la royauté en France, par M. **Henri de Tourville** 402
Essai sur le type gascon. — III. Les classes dirigeantes en Gascogne. — Les propriétaires bourgeois, par M. **J. Garas** 418
Le Valaisan et son rôle social. — X. La race dans son expansion et dans ses rapports avec l'étranger, par M. **Louis Courthion** 429

Mouvement social. — I. Vaine propagande, par le **Dr Oudaille**. — II. Plus de rhétorique, par M. **H. La Bourdonnière**. — III. La crise médicale. — IV. La médecine et la vie sociale. — V. Le nouvel ouvrage de M. de Seilhac. — VI. L'influence des missionnaires au Bas-Niger. — VII. Coup d'œil sur les revues. — VIII. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja**. — IX. Bulletin bibliographique.... 452

LIVRAISON DE JUIN 1902

Pages.

Question du jour. — Le mécanisme social des grandes escroqueries, par M. **G. d'Azambuja** 477

Histoire de la formation particulariste. — XXII. La germanisation nouvelle de l'Europe centrale au Moyen Age, par M. **Henri de Tourville**. 489

Quelques manifestations de l'état religieux en Angleterre. — Notes de voyage, par M. **Albert Vernier** 508

La « Housing Question » à Londres. — II. Les solutions offertes par l'initiative privée sous forme d'entreprises purement financières, par M. **D. Alf. Algache** 530

Mouvement social. — I. Les troubles du suffrage universel en Belgique, par M. **Charles Van Haeken.** — II. Grands et petits magasins (correspondance). — III. Catéchisme antisocialiste. — IV. « At home ». — V. Le chapitre des chinoiseries. — VI. Coup d'œil sur les revues. — VII. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja.** — VIII. Bulletin bibliographique 543

Table des matières du tome trente-troisième 566

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

LA

SCIENCE SOCIALE

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS

17e Année. — Tome XXXIV

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—

1902

QUESTIONS DU JOUR

L'AVENIR DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

LES MOTIFS DE FÉDÉRATION IMPÉRIALE

Les vingt années qui finissent le dix-neuvième siècle et commencent le vingtième, ont vu naître et grandir en Angleterre ce qu'on est convenu d'appeler « l'Impérialisme ». Cette même période est marquée, dans le reste du monde, par des alliances nouvelles, par des groupements plus nombreux, par des associations de toute nature. Qu'il s'agisse de maintenir la porte ouverte en Chine, ou de rendre plus fréquentes et plus rapides les traversées de l'Atlantique, les nations font des traités, les particuliers forment des trusts. Avec le prodigieux développement des communications, le monde s'est en quelque sorte resserré. Les peuples se touchent, se coudoient même sur un globe dont c'est devenu un jeu d'enfant que de faire le tour. Il y a cinquante ans seulement, le Japon était si loin qu'on n'entendait guère que le grondement de ses éruptions volcaniques, et que l'on ne savait rien de ses habitants, sinon qu'ils aimaient les fleurs et qu'ils honoraient les morts. Aujourd'hui, le Japon est l'allié d'une des plus puissantes nations de l'Occident, ses soldats viennent de coopérer en Chine à l'œuvre des Européens, et les nouvelles du parlement de Tokio sont imprimées le jour même dans les feuilles de Londres et de Paris.

Face au Japon, les Russes avancent en Extrême Orient. Ils occupent déjà une bonne moitié de l'Asie et, d'accord avec les Français, ils absorbent peu à peu de vastes territoires. Devant les pactes nouveaux que l'action russe provoque, les vieilles alliances purement européennes pâlissent; on découvre le but où tendent les efforts inlassables des sujets du tsar, on devine que, si rien ne leur barre la route, ils auront bientôt fait de s'approprier les provinces dont la possession leur semblera profitable.

Si des bords du Pacifique nous tournons nos regards vers l'Afrique du Sud, nous voyons la guerre du Transvaal, heureusement terminée aujourd'hui, soulever, dans un mirage de pitié chevaleresque, toutes les passions et toutes les rancunes de l'Europe. Nous assistons à cet étrange phénomène d'un peuple dont on ne sait pas grand'chose, qui vit avec ses troupeaux dans un pays reculé, soudainement grandi par une sorte de légende qui en fait une pléiade de héros, d'un peuple qui a failli mettre aux prises de grandes nations, parce que le continent européen avait incarné en lui ses propres jalousies et ses aspirations secrètes. Si les Boers cèdent, disait-on tout bas sur le continent, que fera le vieux monde en face de l'expansion continue des peuples anglo-saxons?

Le monde se resserre, et rien n'est plus, en aucun lieu de la terre, indifférent à personne. Les relations de voisinage entre peuples sont profondément modifiées; d'Allemagne ou d'Amérique en Extrême Orient, d'Angleterre au Japon, de la Hollande au Cap, du Danemark aux Antilles, les choses se tiennent de près, aucune partie n'est plus isolée du tout. S'imaginer qu'en présence de pareils faits, l'Angleterre puisse rester indifférente à ses colonies, et réciproquement, ce serait ignorer la force des choses. Tous les peuples, grands et petits, sont forcés aujourd'hui d'avoir une politique mondiale : ce régime-là n'est pas un système, une tendance, c'est une nécessité et un fait acquis. L'Impérialisme procède des mêmes causes, et c'est une réalité aussi invincible et aussi utile : c'est de la politique mondiale entre l'Angleterre et ses colonies. Moins que toute autre nation, l'An-

gleterre peut se désintéresser de la direction de l'univers; et pour affermir sa puissance, pour persévérer dans la voie du progrès et du développement incessants, un recours s'impose de la métropole aux colonies et des colonies à la métropole : il est manifeste qu'un élan nouveau serait donné au monde, si une fédération, analogue à celle que formèrent jadis les différents États de l'Union Américaine, venait à unir la Grande-Bretagne avec ses colonies d'outre-mer.

Ces idées nouvelles, touchant la marche du monde, viennent d'être exposées, dans un article de la *National Review* du mois de mai, par un Américain, critique des plus autorisés, le capitaine A. T. Mahan. Auteur d'un livre remarquable sur *Le Rôle de la Force navale dans l'Histoire*, sa compétence dans les questions internationales n'est plus à établir. Spectateur impartial des événements, il cherche à en démêler les conséquences futures, il décrit les faits tels qu'ils se présentent, pour s'efforcer ensuite d'en découvrir les rapports et de les classer à leur rang. Les solutions qu'il propose aux divers problèmes qui préoccupent les nations, sont celles qui paraissent découler naturellement de causes très réelles, dont nul ne peut contester l'existence. Aujourd'hui, il fait la genèse de l'Impérialisme, il montre les dangers qui ont menacé, ou qui menacent encore la Grande-Bretagne, il trace le tableau du mouvement de concentration qui s'accomplit dans l'empire anglo-saxon, et, s'appuyant sur l'exemple fécond de l'Amérique du Nord, il nous fait voir sur quelles bases pourra s'établir la fédération de l'Angleterre et de ses colonies, en même temps qu'il indique les obstacles qu'en rencontrera la formation, et qu'il faudra surmonter.

Tout d'abord, la situation réciproque de la Grande-Bretagne et de ses colonies d'outre-mer, au début du vingtième siècle, paraît au capitaine Mahan presque semblable à celle où se trouvaient les différents États de l'Amérique du Nord, pendant la période où se forma l'Union. De même que la lutte contre les empiéte-

ments de la métropole fit naître en Amérique le besoin de s'unir pour mieux lui résister, ainsi l'idée impériale se précisa pour la première fois en Angleterre sous la pression d'un double danger : l'Irlande et le Transvaal. En dépit des apparences trompeuses, le véritable problème soulevé par les questions irlandaises et sud-africaines est le suivant : « La Grande-Bretagne deviendra-t-elle un empire fédéral, ou se laissera-t-elle démembrer par des sécessions répétées, soit malgré elle, soit même de son plein gré? »

L'élan donné à l'idée fédérative par la guerre sud-africaine a été prodigieux, dit le capitaine Mahan, mais l'instant critique où s'est décidée l'existence même de l'Empire, est celui où M. Parnell a obtenu l'appui de M. Gladstone dans sa campagne séparatiste. Ce fut le moment décisif, d'où sortit victorieux le concept nouveau, assez résistant déjà pour qu'on ne songeât pas à l'étrangler au berceau. »

La peur d'une Irlande s'armant librement à l'ombre d'un parlement autonome, voilà donc le point de départ de l'idée d'union impériale, dont les premiers effets se manifestent aujourd'hui. « Ce sera, dit le capitaine Mahan, l'éternel honneur de M. Chamberlain d'avoir su discerner immédiatement les conséquences de la politique du Home Rule... Il sortit du parti, où, de tout temps, il avait eu sa place, plutôt que d'abandonner les intérêts de l'Empire qu'il voyait en péril. »

Les Anglais ne traitent plus, à l'heure présente, ces intérêts « à la légère ». Il est visible que l'explosion récente de sentiments patriotiques et impériaux, en Grande-Bretagne et aux colonies, le magnifique enthousiasme en faveur de l'union qui anima l'Empire tout entier, surprit désagréablement l'univers. Il fallut bien reconnaître que la solidité des liens nationaux, la communauté d'origine et de sang, l'Impérialisme qui en découlait, pouvaient devenir les fondements d'une réelle unité politique. Si les faits répondaient aux paroles, si le succès suivait les efforts, « il serait prouvé qu'une force nouvelle était née ». Le désappointement fut grand sur le continent européen. Il n'y a que trente ans, un officier de marine étranger disait au

capitaine Mahan que l'Angleterre lui paraissait un colosse aux pieds d'argile. » C'était l'expression d'un vœu, aussi bien que d'une opinion, et il faut avouer que beaucoup de choses, à cette époque, justifiaient une semblable prophétie. Mais aujourd'hui, après le long règne d'une politique qui prenait pour unique guide le dollar et le cent et dont la deuxième moitié du dix-neuvième siècle vit à la fois l'aurore, l'apogée et le déclin, aujourd'hui, la raison humaine se sent comme rafraîchie, l'espérance anime les âmes d'une nouvelle ardeur : deux grands peuples, qui parlent la même langue et respirent les mêmes traditions, relèguent au second plan les considérations d'intérêt immédiat pour suivre les aspirations d'un idéal sublime. Les Américains ont donné les premiers l'exemple de ce sacrifice de quelques intérêts particuliers à la cause du progrès général que l'Union des États de l'Amérique du Nord devait si vigoureusement promouvoir. Et la persévérance fut courageuse, car, dès le début, les États américains eurent à lutter contre des méfiances réciproques qu'alimentaient de vieilles traditions, contre des divergences d'intérêts, plus profondes sans doute que celles qui pourraient diviser en ce moment les groupes de langue anglaise dans l'Empire Britannique. Et, malgré l'embarras de ces premiers obstacles, les treize États primitivement constitués, aidés par d'autres plus tard, résolurent ce problème de mener l'Union à bonne fin, à travers de longs troubles, des différends sans cesse renaissants, et d'interminables dissensions. »

Que les circonstances parmi lesquelles se pourra former de nos jours l'Empire Britannique, ne soient pas celles qui présidèrent au développement des États-Unis, cela n'est point douteux. Mais « dans les deux cas, il y a le même désir, le même but : assurer aux relations extérieures une forme unique, impériale, par le moyen d'un organe spécial, commun à tous les membres ; et sauvegarder en même temps l'indépendance de chaque membre, dans toutes ses affaires intérieures ».

Voilà le problème nettement posé.

Mais, pour en chercher la solution autrement que par de vaines discussions de cabinet, il faut y être forcé par les faits.

Il faut que la situation où se trouve un peuple ne corresponde plus à ses besoins nouveaux, que l'instrument de sa vie sociale soit devenu trop faible et plie entre ses mains robustes, pour qu'il cherche une nouvelle forme d'atelier, un instrument mieux adapté à ses forces grandissantes. « Les États-Unis n'eurent recours à l'Union que sous le coup d'un danger pressant, excités par la crainte d'étouffer au milieu d'embarras déjà sérieux et qui allaient rendre la vie sociale impossible. » Ils surent avoir raison des jalousies qui les séparaient, ils réduisirent leurs prétentions particulières et réussirent à animer la masse d'un même désir de concentration féconde.

« A une exception près, il n'existe entre les différents groupes qui composeront l'Empire fédéral de Grande-Bretagne, aucune trace de cette méfiance traditionnelle, qui fut la pierre d'achoppement au début du mouvement unioniste en Amérique. Cette exception unique est naturellement l'Irlande. Il est pratiquement impossible à un homme de guerre, ou à un homme d'État capable d'apprécier les choses militaires, de regarder la carte sans comprendre aussitôt que, si jamais se réalisait le rêve des séparatistes irlandais, la Grande Bretagne serait menacée d'un danger pire que celui qui résulterait pour l'Union Américaine d'une séparation entre le Nord et le Sud. » Ce serait la mort des aspirations impériales. L'Irlande, par sa position géographique, commande les relations de la Grande-Bretagne avec le monde, sauf du côté de la mer du Nord. « Indépendante et hostile, elle garrotterait l'Angleterre, qui est aujourd'hui, par la force même des choses, et qui sera longtemps encore le membre le plus puissant de la fédération, si la fédération se forme. La question d'Irlande a donc une importance vitale, non seulement pour l'Angleterre, mais pour ses colonies. Les considérations qui dominèrent l'esprit de l'Union pendant la guerre de Sécession, s'imposent avec une force particulière dans le cas de l'Angleterre vis-à-vis de l'Irlande. Et qu'on prenne bien garde que la position de l'Irlande, attachée aux flancs de l'Angleterre, rend inévitables, entre les deux îles « sœurs », des relations politiques qui, entre la Mère Patrie et les grandes

colonies lointaines, seraient fatales à tout projet de fédération. »

La suprématie législative du Parlement britannique, contre laquelle se soulevèrent les colons américains et que ne voudraient supporter ni le Canada, ni l'Australie, doit continuer à s'exercer sur une île dont un seul acte indépendant et hostile pourrait avoir de funestes conséquences pour le peuple voisin. L'instrument qui servirait à accomplir ces actes, en l'espèce un parlement autonome, c'est à peine si on l'oserait confier « à un ami déclaré ».

Toutefois, le péril irlandais n'aurait pas suffi à faire progresser à lui seul l'idée de fédération impériale. « C'est l'oppression d'un membre de la famille anglo-saxonne par un peuple de sang étranger qui vient donner la vie nécessaire à la conviction naissante. » Le sentiment de l'unité nationale fut réveillé par le péril où la guerre mit la métropole, et l'action commune dans l'Afrique du Sud fit éclater à tous les yeux les avantages de l'union.

Une fois de plus, l'exemple de l'Amérique se présente à notre esprit. N'est-ce pas, en effet, l'union commandée par un danger commun qui fit le mieux comprendre l'utilité de la fédération? « Quand les colonies anglaises s'unirent à la Mère Patrie, il y a trois ans, pour défendre un frère, un enfant menacé, transportant ainsi dans le domaine des faits ce qui n'était qu'une idée bien imprécise, à laquelle il n'y avait dans les cœurs que de faibles racines, ne firent-elles pas le grand pas, le pas décisif vers l'unité, quelle qu'en doive être la forme future?... L'idée de cette unité existait auparavant, il y avait même quelques théories d'application, mais il fallait d'abord que le vague désir fût transformé en ferme vouloir par de brutales réalités. »

Les deux dangers successifs, l'Irlande d'abord, puis l'Afrique du Sud, ont ainsi donné le branle définitif à l'Impérialisme. « Ils ont indiqué le besoin nouveau, et fourni en même temps le moyen de le satisfaire. » Et, comme pour rendre plus concluante la dernière leçon donnée par les faits, il se trouve que c'est une colonie importante, aussi indépendante qu'elle pouvait l'être, qui s'est vue forcée d'appeler la métropole à son secours

pour éviter une catastrophe. Les avantages que trouveraient les colonies à l'union sont donc bien réels. « Des circonstances pareilles à celles où se sont débattus les colons du Cap, peuvent parfaitement se produire ailleurs et mettre une autre colonie en danger, si l'appui de la marine anglaise lui fait défaut. Sans doute le Canada, s'il perdait quelque chose à la séparation, garderait intact son territoire, grâce à la doctrine de Monroë que les États-Unis lui appliqueraient comme ils l'appliquent à l'Amérique du Sud ; mais quelle gravité ne prendrait pas un conflit local entre le Sud-Afrique, l'Australie, où la Nouvelle-Zélande, et une puissance navale européenne? Ces possibilités mettent bien en lumière cette vérité universelle : la suprématie navale, qui est la force matérielle d'un empire et qui en relie les membres séparés par des mille lieues d'Océan, n'est pas moins nécessaire à la sécurité de chacun des membres pris à part. »

« Dans l'état présent des choses, les colonies, tout en gardant des droits à l'appui de l'Empire, à la puissance duquel elles peuvent à leur tour grandement contribuer, contrôlent en fait toutes leurs affaires intérieures. Les impôts, la réglementation du commerce, le trésor et la force armée sont entre leurs mains. » L'indépendance, proclamée du jour au lendemain, ne changerait pas grand'chose à leurs gouvernements. De plus, « deux des trois grands groupements coloniaux, le Canada et l'Australie, constituent aujourd'hui des fédérations composées d'éléments politiquement séparés il y a peu d'années, et unis seulement naguère par leur commune fidélité à l'Angleterre ». Le troisième, le Sud-Afrique, formé encore de colonies juxtaposées, ne tardera pas, maintenant surtout que les Boers ont déposé les armes, à subir la même évolution que ses devanciers.

Que les colonies soient convaincues des avantages qu'offre à chacune d'elles la forme fédérative, cela semble acquis. Le Canada et l'Australie en sont une preuve magnifique. Et tout fait prévoir que ce n'est qu'un début, que bientôt, non contentes de former des unions limitées à telle ou telle région, elles s'uniront plus intimement entre elles et avec la Mère Patrie, ne faisant d'ailleurs en cela que se conformer à la loi des faits, qui

commande aujourd'hui la concentration à tous les peuples. « En paix comme en guerre, en paix pour éviter la guerre, ou pour s'opposer à des intrusions que seule la force peut empêcher, les colonies ont besoin du puissant soutien de la flotte anglaise. » Sans quoi, ne se verraient-elles pas sous peu dans l'obligation d'entretenir elles-mêmes, chacune pour sa propre défense, des flottes presque égales à celles des nations d'Europe? car, « ces nations sont présentes dans toutes les parties du monde par leurs colonies, et y rallument les mêmes conflits dont est remplie l'histoire d'Europe... De plus, dans les pays neufs, (l'Amérique du Nord en est la preuve), le vague même des situations réciproques et l'inquiétude qui en résulte, sont la source de rivalités entre colons, d'où sortent aisément de graves provocations... Le vaste continent connu sous le nom de *British South Africa* est en ce moment le théâtre d'une lutte dont l'origine est précisément une de ces rivalités coloniales. Et il a fallu l'intervention de toutes les forces de l'Empire pour que l'issue n'en fût pas malheureuse. Les conséquences fatales qu'aurait eues un échec pour l'Angleterre et ses colonies dans une contrée limitrophe des territoires allemands de l'Est et du Sud-Ouest Africains, montrent avec évidence quelles relations créera nécessairement l'avenir entre les différents membres de l'Empire Britannique. »

Les colonies ont un intérêt grandissant à s'appuyer sur la métropole, et à pouvoir, en cas de besoin, appeler à l'aide son armée et sa flotte. La réciproque n'est pas moins vraie, car, à leur tour, les nations d'Europe s'appuient sur leurs colonies pour développer leur propre existence. « Elles ne peuvent plus, en effet, s'étendre sur leur continent, ni trouver à leur porte les débouchés suffisants pour une production toujours en progrès... Il faut donc, pour qu'elles obtiennent ces marchés nécessaires, qu'elles soient d'abord assurées du soutien local dans les contrées où se déverse naturellement leur trop-plein d'énergies. » Les colonies sont devenues indispensables à la vie commerciale et sociale de la métropole. Elles en entretiennent l'activité, en temps de paix, par un échange constant d'hommes, de marchan-

dises et d'argent. » En temps de guerre, elles fournissent aux navires les bases de ravitaillement que la question du charbon a rendues nécessaires aux flottes européennes. Des places fortes isolées, comme Bermudes et Gibraltar, sont sans doute précieuses en ce cas, mais peut-on les comparer à d'autres positions soutenues par tout un continent loyal, socialement organisé, comme le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud? » Une nation qui peut compter sur de pareils refuges en cas de guerre, est assurée qu'on ne fermera pas malgré elle les routes du monde à ses bateaux de commerce. Et la question est vitale pour l'Angleterre. Elle ne saurait laisser couper ses relations avec ses colonies, ni les relations de ses colonies entre elles. Il est donc évident « qu'une fédération aurait pour premier et principal objet l'affermissement et le développement de ce système impérial, en même temps que sa défense contre les entreprises du dehors ». Ce ne pourra se faire, naturellement, sans que les parties contractantes consentent à sacrifier leurs petits intérêts, le jour où ils seront en conflit. Mais toute fédération ne rencontre-t-elle pas ces mêmes difficultés, qui paraissent s'opposer irrémédiablement à sa formation?

Métropole et colonies trouveraient à une fédération d'appréciables avantages. Elles le comprennent fort bien, du reste, et seraient heureuses de voir des liens plus fermes unir irrésistiblement le faisceau de leurs forces encore éparses. Mais quels seront ces liens nouveaux, quelle base soutiendra l'union désirée? Il ne suffit pas, en pareille matière, de former des vœux platoniques, il faut en étudier l'objet avec soin, et chercher par quel instrument on nouera les liens flottants, quand on les aura nettement démêlés. L'organisme à créer devra convenir à tous les membres de la nouvelle union, il devra protéger efficacement tous leurs intérêts communs et laisser une liberté complète dans toutes les affaires privées. Les États de l'Amérique du Nord étiquetèrent, pour ainsi dire, les intérêts qu'ils reconnurent communs, et instituèrent pour les défendre un gouvernement complet, avec pouvoir exécutif, législatif et judiciaire.

« C'est l'affaire des penseurs, des hommes d'État de découvrir la méthode applicable au cas particulier. » L'exemple de l'Aus-

tralie est topique à ce point de vue. Le désir de l'union prit naissance, se développa, mûrit. Puis les hommes de cabinet cherchèrent un moyen de le satisfaire. Aujourd'hui, nous avons sous les yeux le produit de leurs labeurs : le *Commonwealth* australien. « Sans doute, le problème de la fédération impériale présente des données fort différentes. Mais est-il pour cela plus désespéré? Des systèmes divers seront proposés par des hommes de valeur. On les discutera, et de la discussion de ces systèmes sortiront les mesures applicables à la situation présente. Encore une fois, l'intérêt d'une union est évident et c'est le point capital : qu'on soit pour ou contre, peu importe, il faudra bien qu'elle se fasse. »

Quelle que soit la nature du pacte fédéral, l'Angleterre et ses colonies devront naturellement faire de légères concessions, « et abandonner une parcelle de l'indépendance, pratiquement complète, dont elles jouissent aujourd'hui... A l'heure actuelle, en l'absence de toute union, la métropole règle seule les relations diplomatiques de l'Empire. Elle se préoccupe certainement des intérêts de ses colonies, et s'applique à éviter le ressentiment que pourrait provoquer telle décision de son cabinet ». Mais, si les colonies ont ainsi une certaine influence, elles n'ont aucun droit, et, c'est en cela que consiste principalement leur dépendance. « Sir Henry Parkes, qui voyait l'indépendance australienne, non pas dans la séparation d'avec l'Empire, mais dans une participation légitime à son gouvernement, était convaincu que les Australiens ne tarderaient pas à se lasser de la dépendance où ils étaient vis-à-vis de la métropole. Écartant toute idée séparatiste, il déclarait que le vœu de l'Australie était : de prendre une part légitime à toutes les gloires de l'Empire. Remarquez la précision de ces mots. Il ne demande pas une part égale, mais une part légitime. C'est non seulement admettre, mais poser en principe, que le pouvoir exercé par chacun des membres de l'union sera proportionné à l'apport de forces qu'il lui fera. Sans quoi, il n'y aurait pas égalité. »

« L'Angleterre, quoi qu'il arrive, devra accorder le droit de vote dans les délibérations impériales à tous les membres de la

fédération. Les colonies, pesant désormais sur les déterminations de politique extérieure, devront supporter certaines charges, pour rendre possible l'application des décisions prises. Quant au pouvoir de fixer le chiffre de ces diverses contributions, on pourra le confier à un organisme central, établi par la constitution nouvelle. » Et il faudra, de toute nécessité, que les arrêts rendus par cette chambre haute aient force de loi dans toutes les colonies, sans quoi la fédération ne tarderait pas à se disloquer, et tout serait à refaire.

Le plus grand obstacle à l'accomplissement de l'œuvre impériale est certainement celui-là : Comment s'entendra-t-on sur la part légitime de pouvoir que réclameront fort justement des communautés de ressources et de peuplement très inégaux? Nous supposons qu'avec le Royaume Uni ces communautés seront le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le groupe des Colonies Sud-Africaines que n'unit encore aucun lien. Voilà du moins les assises principales de l'Empire Fédératif. « Le Royaume Uni y a encore une importance tellement écrasante, qu'il aurait à lui seul plus de poids que tous les autres membres de l'Empire ensemble... Ne va-t-il pas porter ombrage aux colonies, qui craindront son influence prépondérante? Par contre, l'Angleterre elle-même pourra-t-elle accepter un arrangement tel que celui de la première Confédération Américaine, où chaque État, petit ou grand, avait une voix unique dans le conseil? Ou encore, réussira-t-on à amalgamer les deux systèmes, comme ont fait les États-Unis dans leur nouvelle législation nationale? » La difficulté est grande, et il faut de sérieux motifs pour travailler à la surmonter. En temps de paix, on se contenterait bien de ce que l'on a. « Mais la fédération s'impose dans le cas de probables conflits; elle est indispensable pour l'organisation de la défense armée, pour éviter la guerre en déployant la force, ou pour la faire avec succès si on y est contraint. » Et il faut bien, pour qu'une association fédérale remplisse la fonction pour laquelle elle est faite, qu'un corps constitué, placé au-dessus de tous les parlements locaux, « puisse lever des impôts sur tous les citoyens, par-dessus la tête de leurs gouvernements respectifs.

Pourquoi les colonies et la métropole n'accepteraient-elles pas l'autorité d'un organisme de ce genre, quand les États-Unis ont bien reconnu à un Congrès, où siègent des représentants de chaque État, un pouvoir qu'ils ont refusé jadis au parlement britannique? »

Peut-être le besoin de fédération ne se fait-il pas encore assez impérieusement sentir, « mais quand chaque membre de l'Empire aura une perception nette des dangers que ferait courir à la chose publique une Irlande indépendante et hostile, barrant la route du monde à la Grande-Bretagne, quand chacun sentira que l'affaiblissement du premier groupe de la famille anglo-saxonne peut devenir fatal à la famille tout entière, quand on se demandera ce qui serait advenu à l'Australie si elle s'était vue face à face avec un Sud-Afrique conquis et menaçant, quand on aura bien compris que la perte du prestige anglais en Chine mettrait en péril le Canada, alors l'union sera moralement faite, et les moyens de la constituer pratiquement se présenteront en foule aux hommes d'État, responsables des destinées de l'Empire ».

Le mouvement, dès maintenant, se dessine. La guerre sud-africaine a ouvert les yeux à ceux qui ne voulaient pas y voir clair. Nul désormais ne méprisera plus le secours des colonies. « Le Transvaal a fait courir un danger grave, non pas à l'Angleterre seule, mais à tous les groupes anglo-saxons. On s'y est vu tout à coup en présence d'une population en même temps hostile et parfaitement organisée, armée, équipée, grâce à sa complète indépendance. Et si l'on avait fait à l'Irlande les concessions proposées par M. Gladstone, ou si jamais elle arrivait à les obtenir, la marine anglaise serait si fort occupée à garantir les côtes de la métropole, qu'elle ne pourrait plus protéger les relations commerciales du pays, ni défendre les routes de ses colonies d'outre-mer. En réalité, l'Irlande est au Royaume Uni ce que le Transvaal était à l'Afrique du Sud. »

En même temps que leur force matérielle, les colonies, par la fédération, verront croître leur dignité, elles prendront réellement leur part à la gloire du Royaume Uni. Enfin, elles auront leur place au vrai parlement impérial. « Sir Henry Parkes voyait

là pour les Australiens plus de grandeur que l'indépendance même ne saurait leur en donner. Ce sera, disait-il, la participation à un gouvernement si glorieux que le monde n'en aura jamais vu de semblable. »

Tout paraît donc annoncer la formation prochaine d'un Empire Fédératif qui unira les peuples anglo-saxons dans les cinq parties du monde. Des périls récents ont donné corps à ce qui n'était qu'un rêve, en même temps que l'union australienne faisait naître chez tous les colons anglais le désir de réaliser une union plus vaste encore. Au fur et à mesure que les avantages commerciaux, militaires, politiques d'une fédération éclatent aux yeux de tous, le citoyen de la Nouvelle-Zélande, ou celui du Canada, imagine avec raison qu'il y aura plus d'élévation, plus de richesse, et partant plus de paix dans le monde, le jour où la confédération de l'Empire Britannique enfin constituée oubliera toutes les rivalités du passé et marchera, la main dans la main, avec la Confédération Américaine, sa devancière dans la voie de l'union.

Le capitaine Mahan nous a montré les causes immédiates du rapprochement entre l'Angleterre et ses colonies, d'où va sortir l'Empire Fédéral. *Mais, ces causes n'eussent-elles jamais existé, la concentration féconde à laquelle nous assistons en ce moment ne se serait pas moins opérée.* Le progrès inouï des moyens de communication, progrès dont le mouvement s'accélère chaque jour, ne permet plus d'élever de murailles entre les peuples : et il n'est que naturel que ceux qu'unissent déjà les liens du sang, soient les premiers à briser les légères palissades qui les séparaient encore les uns des autres. Nous sommes au début d'une période nouvelle d'évolution dans le monde, la période de concentration, et nous devons nous en réjouir, parce que les peuples tendront sans doute désormais à s'unir plutôt qu'à se diviser. Et ce progrès ira croissant, à mesure que s'accomplira l'œuvre de pénétration réciproque, qui s'annonce dès l'époque présente, et qui vraisemblablement ne s'arrêtera plus.

P.-E. Lefébure.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XXIII

LE COMMERCE DES VILLES LIBRES AU MOYEN AGE [1]

Jusqu'ici nous avons vu ce que le développement de la Culture, sous le régime féodal, et la renaissance de l'Industrie, sous le régime communal ou bourgeois, avaient amené de changement à la formation particulariste introduite par les Francs dans la Gaule et dans l'Europe Centrale. Nous avons à étudier maintenant, au même point de vue, l'action du Commerce dans la même région.

Antérieurement à l'efflorescence de la Fabrication urbaine, le Commerce, dans les pays où prévalait la constitution franque du domaine, se faisait comme il se fait aujourd'hui encore dans les pays de pure campagne, puisque la production, même industrielle, était toute rurale : on tenait des foires.

Troyes, en Champagne, dans la haute vallée de la Seine, était le point avancé vers le sud jusqu'où les Francs, grâce au fleuve, pouvaient aisément apporter leurs productions, dès l'époque de leur première installation, dès le cinquième siècle ; et là fut d'abord leur grande foire. C'est bien là que confinaient alors le Nord, le Midi, et l'Est. Par l'Aquitaine venaient les produits de l'Espagne ; par la Bourgogne, ceux de la Provence, de la Lombardie et de l'Italie ; par l'Austrasie, ceux de la France

(1) Voir l'article précédent, juin 1902 ; *Science sociale*, t. XXXIII, p. 489.

Orientale. Dans le rayonnement de ces voies tracées par des cours d'eau, par des portages faciles de rivière à rivière, par des routes en pays plat, Troyes occupait le centre.

Si, à raison de la longueur du chemin et de la diversité des populations qu'il traversait, les difficultés étaient grandes pour venir, elles étaient compensées par les bénéfices : car le commerce, avec un telle rareté des marchés, se faisait à grands prix. D'ailleurs, les pays avoisinants avaient un intérêt si évident à cet extraordinaire concours de vendeurs et d'acheteurs que tous les efforts étaient faits pour le favoriser : tout aux alentours, on évitait de molester les voyageurs, et les seigneurs laissaient passer en franchise ou à taxe réduite les marchandises; ils cherchaient même de proche en proche à obtenir pour les commerçants bon passage à travers toutes les terres par lesquelles ceux-ci arrivaient de loin.

Puisque, du Midi, et de l'Est, on venait bien jusqu'à Troyes, il n'y avait qu'à se laisser aller sur la Seine au fil de l'eau pour descendre jusqu'à Paris. Aussi, dès que l'importance des Francs et des Mérovingiens eut grandi, une foire rivale de celle de Troyes s'organisa-t-elle près de Paris, à Saint-Denis. On la trouve établie à l'époque de Dagobert, en 629.

Suivant les besoins et les facilités des temps, les foires se multiplièrent, mais surtout dans ces régions qui se font suite : la Champagne et le Parisis. Les foires restées célèbres étaient celles de Champagne et celles de Paris ou près de Paris.

Elles eurent un éclat particulier sous Charlemagne, à cause de l'extension que prirent les Francs et de la sécurité qu'assurait le grand homme.

Tel fut en somme le commerce dans le pays où dominait l'influence des Francs, avant la naissance de la fabrication urbaine; son caractère tout rural tenait à l'organisation sociale particulariste : c'était le commerce sous le régime de la souveraineté du domaine agricole.

Quand survint la fabrication urbaine, les villes assurèrent à leur commerce la liberté et la sécurité, à l'intérieur de leurs

murs, en s'émancipant de la domination seigneuriale sous les formes diverses de communes, de municipalités ou de bourgeoisies. Mais, en dehors de leurs murs, que pouvaient-elles faire? Leur commerce se heurtait là à trois obstacles : 1° les *attaques* fortuites à main armée, soit de la part des seigneurs, soit de la part d'aventuriers ; 2° les *péages* perçus par les seigneurs pour le passage sur leurs domaines, comme sont aujourd'hui les douanes établies par les pouvoirs publics; 3° le *mauvais état des chemins :* car il est clair que, sous le régime d'isolement des domaines, personne ne s'était préoccupé d'entretenir les routes.

En présence de ces trois obstacles, les villes n'avaient de ressources que celles-ci : 1° contre les *attaques*, user de représailles au moyen de leurs milices, que les chartes d'affranchissement autorisaient en pareil cas à sortir du territoire urbain ; 2° contre les droits de *péages*, réglementer les taxes en les affermant à titre de fief moyennant une redevance fixe annuellement payée aux seigneurs : c'est ce qui se pratiqua surtout sur le parcours des rivières; ailleurs, sans prendre en fief les péages, les villes se firent concéder des franchises de passage par les seigneurs en leur versant de grosses sommes, une fois pour toutes ou à plusieurs reprises ; 3° contre le *mauvais état des chemins*, opérer les transports par eau : c'est, au surplus, la voie la plus économique du commerce ; le portage des marchandises par les terres se faisait au plus court, d'une rivière à l'autre : c'étaient là, avec quelques restes de voies romaines, les seuls chemins fréquentés.

En résumé, l'effet de la fabrication urbaine sur les modes de transport se borna à développer la batellerie.

Cette batellerie arriva dans la suite à une véritable célébrité sur le cours des grands fleuves et le long des rivages maritimes.

« Presque toutes les sociétés de commerce ou de transports qui, sous le nom de Ghildes, de Hanses, de Corps Marchands, devaient jouer un rôle si brillant au Moyen Age, s'organisèrent dans le courant du onzième et du douzième siècle. C'est alors que durent apparaître la *Hanse de Rouen* pour la navigation de la Basse-

Seine, la *Marchandise de l'Eau* de Paris, les *Compagnies de Marchands fréquentant la rivière de Loire*, et l'association privilégiée des *Négociants en Vins* de Bordeaux, pour la navigation respective de la Seine moyenne, de la Loire et de la Garonne. C'est alors aussi que se forma, sous le nom de *Hanse de Londres*, un corps de commerçants-navigateurs des villes flamandes pour transporter les laines d'Angleterre sur le continent.

« Toutes ces corporations ont le même but, le même caractère. Elles se composent de négociants en gros et d'armateurs, propriétaires de bateaux ou de navires, qui forment la haute bourgeoisie des principales cités commerçantes. A Paris, le Prévôt, c'est-à-dire, le président élu des *Marchands de l'Eau*, deviendra le chef de la municipalité, le fameux *Prévôt des Marchands*. Le *Parloir aux Bourgeois*, c'est-à-dire le siège de cette association, sera le premier hôtel de ville parisien. Et les armes de Paris ne sont autre chose que le sceau de la *Marchandise de l'Eau*, le navire déjà adopté au XIIe siècle comme emblème de cette hanse parisienne. A Rouen, la *Hanse de Rouen* deviendra le conseil de la Commune et lui fournira ses chefs électifs. A Bordeaux, c'est parmi les *Négociants en Vins*, qui sont en même temps les armateurs, qu'on choisira les *Jurats*, c'est-à-dire les autorités urbaines. Il en sera de même dans les grandes villes de Flandre et à Saint-Omer ». (Voir Pigeonneau, *Histoire du Commerce de la France*, t. I, p. 112-115.)

Malgré la célébrité que ces corporations de négociants et de convoyeurs acquirent plus tard, leurs débuts furent petits, et longtemps encore le commerce demeura assez étroitement localisé, parce que l'action extérieure des villes, dont nous avons dit la difficulté, ne put d'abord s'exercer que dans un faible rayon. 1° La milice urbaine, qui vengeait les *attaques* pratiquées contre les commerçants, était incapable de s'éloigner de la ville de plus d'une journée de chemin et ne savait tenir campagne que dans des expéditions menées par la royauté : elle était par là même impuissante à protéger le commerce habituel au delà d'un assez proche voisinage. 2° Les *péages* étaient si multipliés par le besoin d'argent qu'éprouvaient les seigneurs en déca-

dance et par la séparation de plus en plus marquée des domaines féodaux à travers lesquels se faisait le transport des marchandises, que souvent il était très compliqué et très onéreux pour les villes d'affermer la perception des droits sur un long parcours : ainsi la faculté qu'elles pouvaient avoir de régulariser les charges du commerce se trouvait, la plupart du temps, passablement restreinte. 3° Enfin le *mauvais état des chemins* n'était pas suffisamment compensé par le développement des transports par eau, parce que les corporations de batellerie se partageaient par tronçons le cours des rivières, ce qui imposait au commerce des transbordements et des complications. La *Hanse de Rouen*, par exemple, coupait la navigation de la Basse-Seine aux *Marchands de l'Eau* parisiens, qui de leur côté lui coupaient, comme on disait alors, la « fréquentation » du cours moyen de la Seine.

Ainsi, sous l'action des villes renaissantes et affranchies, on vit s'ajouter aux grandes foires périodiques, de plus en plus considérables d'ailleurs grâce à la prospérité croissante, un bon nombre de marchés habituels dans les principaux centres urbains. Mais le cercle des opérations de ces marchés ne s'étendait que difficilement.

Avant que les villes aient eu le temps de vaincre par elles-mêmes les obstacles qui limitaient l'extension de leurs affaires, le commerce trouva une cause subite de développement lointain dans les entreprises de la chevalerie.

Les expéditions chevaleresques, croisades ou conquêtes ambitieuses, dirigées vers le Midi et l'Orient, poussées très au loin, couronnées d'abord d'un merveilleux succès, fournirent au commerce des Occidentaux la plus superbe occasion, en lui ouvrant des pays perdus pour lui depuis longtemps et qui ont été, à toutes les époques, les sources les plus fécondes de la fortune commerciale.

Mais, en France, ce ne furent pas les villes qui organisèrent par une libre action ce commerce lointain ; car, pendant que la chevalerie opérait ce coup de théâtre, la royauté réussissait à mettre la main d'une part sur la liberté des villes et d'autre

part sur les pouvoirs des seigneurs, de sorte que ce fut elle qui, en prenant sous sa gouverne les villes et sous sa direction, de gré ou de force, les seigneurs, fit son affaire d'intervenir : 1° pour assurer le commerce contre les *attaques* des seigneurs et des aventuriers; 2° pour limiter ou réduire le nombre et le taux des *péages;* 3° pour corriger même quelque peu le *mauvais état des chemins,* mais surtout faciliter le parcours des rivières en dépit de la rivalité des Hanses.

Il va sans dire que la royauté s'adjugea, avec cette charge, des bénéfices qui ne laissèrent pas que d'être encore très onéreux au commerce.

Le biais que prirent ainsi les choses en France nous jette en dehors du régime féodal et ne nous montre le commerce lointain que sous le régime monarchique. Il faut donc que nous revenions à l'Allemagne, où nous savons que l'évolution sociale a été de quelques siècles en retard sur la France : là, nous pourrons voir de quelle manière s'est développé, au milieu du régime féodal et dans les villes encore libres, le commerce lointain ouvert aux Occidentaux par les croisades et par les conquêtes des XIe et XIIe siècles.

En abordant l'étude de ce commerce lointain, qui était à cette époque le type caractéristique du commerce, le commerce proprement dit, bien différent de la petite vente directe et locale que faisaient eux-mêmes les artisans, remarquons que nous nous trouvons en présence d'un moyen d'existence spécial, d'une condition de vie et d'un état social où le trafic l'emporte sur la fabrication, où le négociant et le transporteur priment l'industriel, jusque dans une même individualité si elle exerce à la fois ces diverses entreprises.

Le grand et incomparable objet du commerce, ce sont les productions des Tropiques et des régions analogues. Ceci a été dès les premiers âges du monde, n'a jamais cessé d'être, et est aujourd'hui autant que jamais. Par là s'explique l'intérêt, si étrange à première vue, que les peuples européens mettent, en

ce moment même, à se disputer un continent aussi peu praticable pour eux qu'est l'Afrique, et l'Afrique dans son centre, dans ses parties les moins abordables, les moins habitables, les plus barbares. Quiconque n'a pas bien mis dans son esprit ce rôle des Tropiques, grands générateurs du commerce, est hors d'état de comprendre les trois quarts de l'histoire du monde, tant ancien que moderne.

Les peuples qui reçoivent directement les productions venant des Tropiques et des régions analogues, sont les peuples du Midi et de l'Orient.

Le Midi et l'Orient sont donc les grands marchés.

Or, nous savons, par notre étude précédente sur l'Allemagne, à quel point nos Néo-Germains étaient séparés du Midi et de l'Orient et, par là même, forclos du commerce. Les Slaves et les Finnois patriarcaux occupaient toute l'Europe Centrale, du nord au sud, depuis la base du Jutland jusqu'à l'ancienne Grèce. La grande presqu'île hellénique, les autres rivages de la mer Égée et la région voisine de Constantinople étaient tout ce qu'ils n'avaient pas occupé à l'est de la ligne biaise qui descend du fond du golfe de Kiel au fond de l'Adriatique et du fond de l'Adriatique au fond de la Grande Syrte africaine. On voit combien le groupe franc et saxon était coupé de l'Orient! Au Midi, il se heurtait aux populations néo-latines. (V. Atlas Vidal-Lablache, cartes 22 et 25.)

Si l'on cherche sur la carte le point le plus proche par où l'Allemagne put atteindre la mer vers le Midi et vers l'Orient, on reconnaît que c'est la grande anse au nord de l'Adriatique. Mais ce point-là était en dehors de notre région particulariste. Lors donc que le monde néo-germain se jeta par les croisades d'Orient et les conquêtes du Midi vers les pays de produits naturels précieux, il se servit de l'intermédiaire de populations qui n'étaient pas néo-germaines et ce fut pour elles une merveilleuse occasion de développer leur commerce.

Disons rapidement l'histoire de ce commerce, puisqu'il fut si puissamment influencé par les particularistes, et qu'ils en éprouvèrent l'effet en retour.

La population qui, dans la grande anse du nord de l'Adriatique, prit en ces circonstances la tête du mouvement commercial, y était préparée. Il était né là une race de navigateurs par des causes qui rappellent les origines de Tyr et de Sidon. Au moment de l'invasion d'Attila, les habitants des terres qui contournent le nord de l'Adriatique avaient cherché un refuge dans les îlots épars au milieu des lagunes. Ces réfugiés vécurent des industries de la mer, la pêche et le sel, qu'ils échangeaient où ils pouvaient pour se procurer le reste. Ils trouvèrent du même coup l'occasion de faire des transports. Et c'est ainsi qu'ils devinrent commerçants. Ils étendirent peu à peu leurs courses le long des rivages, atteignirent la Grèce, entrèrent dans la mer Égée et touchèrent Constantinople. Ils trouvaient en effet immédiatement l'Orient sur leur gauche dès qu'ils sortaient seulement de l'Adriatique, et, une fois là, il leur était aisé de rayonner dans tous les parages orientaux. Ils pénétrèrent dans la mer Noire et réussirent même à s'établir dans la Caspienne où ils eurent des salines. Ils abordèrent à tous les rivages de l'Asie Mineure et de la Syrie; ils descendirent en Égypte.

C'est des Vénitiens qu'il s'agit : on l'a assez compris.

Quand les effroyables difficultés des croisades conduites à travers l'Europe continentale eurent persuadé aux chevaliers de prendre la mer, ce fut au port le plus prochain, à Venise, qu'ils demandèrent des vaisseaux. Et Venise alors s'éleva à un degré de prospérité inouï. Non seulement elle fit d'extraordinaires bénéfices par ces transports inaccoutumés, mais elle conçut cette haute politique marchande d'armer en guerre une flotte à ses frais, de prendre une part importante à la réduction des villes maritimes de Terre Sainte et de se faire reconnaître ou octroyer par les croisés la souveraineté de quelques-uns de ces ports, de certains quartiers de ces villes, de plusieurs îles de l'Archipel. En un mot, elle sut exploiter les croisades au profit de son commerce.

Nous avons déjà vu comment il se faisait que le commerce était resté le seul côté matériellement profitable des croisades (Voir *Science sociale*, avril 1902, t. XXXIII, p. 315 et 316) : il

le fut extrêmement. Les citoyens de Venise qui, à Venise même, n'avaient pas un pouce de terrain en dehors de leur maison, avaient des villas plus que royales dans les pays de l'Orient et du Midi qu'exploitait leur commerce. « Les villas, les jardins, les châteaux de nos concitoyens, dit un vieux chroniqueur vénitien, sont la Dalmatie, l'Albanie, la Roumanie, la Grèce, Trébizonde, la Syrie, l'Arménie, l'Égypte, Chypre, Candie, la Pouille, la Sicile et autres terres où ils trouvent le bonheur et la sûreté, et où ils demeurent des dizaines d'années avec leurs fils, leurs neveux et leur famille. Léonard Venieri, qui fut procurateur de Saint-Marc, s'établit à Constantinople où il acheta un beau palais; plusieurs des Ca-Mosto demeurèrent en Syrie; Sébastien Ziani, qui fut ensuite doge, habita longtemps l'Arménie; quelques-uns des Bondumieri étaient établis à Acre; les Donado-Moro, à Négrepont... » (Voir l'*Histoire de Venise*, par Galibert, p. 171.)

Mais, malgré des avantages exceptionnels en sa faveur — nous les définirons mieux encore tout à l'heure — Venise n'avait pas été et n'était pas sans rivales.

Les trois principales étaient Amalfi, Pise et Gênes. Je les cite dans l'ordre croissant de leur importance.

Ces villes avaient acquis leur liberté dans le courant du IXe siècle. Elles avaient, sous ce rapport, précédé de beaucoup nos Communes du Nord. Elles n'étaient pas passées, en effet, par le régime féodal; mais elles avaient tout simplement mis à profit la chute de la puissance des Lombards, conquérants vieux-germains de l'Italie, pour se déclarer indépendantes. On sait que les Lombards avaient été abattus par Charlemagne, qui n'eut pas le temps de réorganiser leurs possessions avant de laisser l'Empire à ses successeurs décadents.

Ces villes trouvèrent toutes trois un développement subit par le fait des croisades.

Ce développement eut un double effet. Les familles les plus enrichies par le commerce substituèrent, en leur faveur, le gouvernement d'un seul à celui de la Cité, comme autrefois l'Empire avait fait à Rome. Puis, ces villes cherchèrent à se détruire l'une l'autre, pour demeurer sans rivales.

Ce sont là les phases marquantes et identiques de leur histoire, avec des variantes auxquelles il est inutile de nous arrêter.

Amalfi, la plus faible, succomba avant les autres, sous la domination du premier prince normand qui échangea le titre de comte de Sicile contre celui de roi (1130) et sous les coups redoublés de Pise, sa rivale (1135-1137).

Pise, à son tour et de même manière, succomba dans les compétitions de pouvoir qu'a rendues fameuses les aventures d'Ugolin, et sous les coups des Génois, ses concurrents, au combat de la Méloria, en 1284.

Gênes, restée seule en face de Venise, soutint plus vigoureusement la lutte. On peut dire qu'elle partagea presque également avec Venise le commerce de l'Orient. Elle eut particulièrement la région de Constantinople et tout le bassin de la mer Noire. Elle fut même sur le point d'anéantir la flotte de sa rivale dans le port de Chiogga, un peu au sud de Venise, en 1381.

Comment a-t-elle succombé cependant? Comme les précédentes : d'un côté par les cabales intérieures qui cherchaient à créer un pouvoir despotique, et d'un autre côté par la rivalité d'une puissance maritime qui surgit à la fin du moyen âge et que nous verrons plus tard, les Aragonais, les Espagnols du royaume d'Aragon, qui lui enlevèrent la Méditerranée occidentale.

Pourquoi Venise s'est-elle trouvée plus forte que ses trois émules, Amalfi, Pise et Gênes?

La supériorité de Venise lui est venue de deux causes : 1° l'*avance* considérable qu'elle avait sur les autres au triple point de vue du *lieu*, du *temps* et du *métier*; 2° la *sécurité* incomparable de sa position maritime dans les lagunes.

1° a) — *L'Avance au point de vue du lieu :* Nous avons déjà remarqué que le fond de l'Adriatique, où se trouve Venise, était le lieu d'embarquement le plus aisé à atteindre vers l'Orient pour la société nouvelle de l'Occident, notre société néo-germaine. D'autre part, on pouvait de ce lieu s'enfoncer rapidement dans l'intérieur des terres à l'Occident et au Nord pour y faire pénétrer les objets du commerce oriental. A l'Occident, on

s'avançait par la vaste plaine du Pô, à l'aide de son grand fleuve et de ses affluents, admirablement répartis à droite et à gauche dans toute la longueur de la plaine; on atteignait par là la Gaule transalpine, la France. Au Nord, on s'avançait par l'Adige qui va presque rejoindre l'Inn, l'affluent du Danube; c'est encore par là que se fait le principal passage d'Italie en Allemagne par le chemin de fer. « De toutes les républiques commerçantes de l'Italie, dit Reclus, Venise est celle qui, après bien des luttes soutenues avec le plus ardent patriotisme, devint la plus puissante et la plus riche : c'est d'ailleurs celle qui avait la meilleure position pour la facilité des échanges. La position qu'elle occupe à l'extrémité de l'Adriatique, non loin de la partie des Alpes où le seuil des monts s'abaisse entre les plateaux de l'Illyrie et les crêtes neigeuses de la Carinthie et du Tyrol, lui permettait de communiquer facilement avec tous les marchés de l'Allemagne, des Flandres, de la Scandinavie. (Reclus, t. I, p. 382.) Cet avantage se relève par le contraste : il est clair qu'Amalfi, Pise et Gênes n'ont pas de conditions comparables à celles-là.

b) — *L'Avance au point de vue du temps :* Nous avons déjà vu que Venise avait commencé au ve siècle, au temps de l'invasion d'Attila. A partir de cette époque, les ravages successifs que subit la haute Italie ne firent qu'accroître la population vénitienne. Il se faisait de nouveaux arrivages, au fur et à mesure, dans les lagunes où se constituaient de nouveaux groupes sur les îlots encore inoccupés. Ainsi grandissait la Confédération des Vénètes. Chaque îlot était régi par l'assemblée délibérante de ses habitants, qui élisaient pour le gouvernement un ou plusieurs tribuns. Ces tribuns se réunissaient au besoin d'îlot à îlot pour traiter des intérêts communs, de même qu'il y avait parfois des assemblées générales des habitants de tous les îlots. Sous cette forme fédérative, on suit depuis le ve siècle, à travers beaucoup de modifications, l'incessant accroissement de ce peuple des lagunes, renforcé souvent par des recrues soudaines et en masse. Les villes établies sur le continent, comme Amalfi, Pise et Gênes, suivaient pendant ce temps une autre destinée; par le

fait qu'elles n'étaient pas ainsi isolées, elles subissaient dans un sens très différent de celui-là le contre-coup des invasions successives, qui ne contribuaient pas toutes, tant s'en faut, à les développer. Leur croissance ne commence qu'au IXe siècle, alors qu'elles échappent à la fois, comme nous l'avons dit, à la domination lombarde et carlovingienne.

D'une autre manière encore, Venise avait l'avance du temps. L'exarchat de Ravenne et la Pentapole, entre l'Apennin et l'Adriatique, étaient les derniers pays marquants de l'Italie qui fussent demeurés liés à l'Empire d'Orient. Il y avait là des traditions de vie romaine et orientale qui réclamaient de plus importantes, de plus abondantes et de plus intimes relations avec le monde byzantin : c'était pour Venise une clientèle tout à fait particulière et choisie, qui la mettait très en avance sur les villes séparées de l'Empire d'Orient, dans lesquelles le commerce ne s'est relevé que tard par les progrès faits dans le monde « barbare » à partir du IXe siècle.

c) — *L'Avance au point de vue du métier :* Venise en pleine mer, sans terre cultivable, n'avait de ressources que celles de la mer : la pêche et la navigation commerciale. La population était donc toute maritime. Tous les intérêts, toutes les préoccupations, tous les efforts étaient exclusivement tournés vers la marine. On imagine ce que cette spécialité, si nettement, si absolument, si impérieusement déterminée, donnait d'avance dans le métier de la navigation aux Vénitiens sur les gens des villes continentales à qui s'offraient des moyens d'existence très diversifiés, des sources de richesse très différentes, et qui ne se « jetèrent à la mer », que sous une pression définitive des avantages grandissants du commerce.

2° — *La Sécurité :* Il s'agit de la sécurité matérielle assurée à Venise par son incomparable position maritime. Au temps où la sécurité procédait surtout des moyens de défense privés, c'est-à-dire dans tout le cours du moyen âge, l'avantage d'une situation naturelle telle que celle de Venise était de premier ordre. Cet avantage a disparu par le progrès des moyens de protection publics et politiques, nationaux et internationaux.

dont un territoire peut jouir aujourd'hui indépendamment d'une position forte par elle-même. Venise, enveloppée de tous côtés par ses lagunes, était aussi imprenable par terre que par mer avant les inventions militaires des temps modernes. C'est à ce privilège qu'elle dut son salut. Les Francs, quand ils firent la conquête de la Lombardie, se reconnurent radicalement impuissants à s'emparer de Venise par terre : sans cette impossibilité matérielle, ils détruisaient la ville, irrités qu'ils étaient de l'opposition de ses habitants à leur intervention dans les affaires lombardes. C'est en cette circonstance que les Vénitiens se séparèrent de la population du rivage qui jusqu'alors constituait avec celle des îlots une même fédération. Voilà donc Venise, à ses débuts, authentiquement sauvée par sa position imprenable. Les Génois, quand ils bloquèrent la flotte vénitienne tout entière dans les lagunes de Chioggia, en 1380, l'auraient complètement anéantie, s'ils avaient pu pénétrer dans le port de manière à y pratiquer une attaque. Mais l'entrée en était trop restreinte par les immenses dépôts de sables et de vases qui le protégeaient. Ainsi fut sauvée Venise, à l'apogée de sa puissance. On saisit assez, par ces deux faits, de quelle importance était cette position imprenable par terre et par mer; et l'on se rend compte qu'elle n'était pas moins décisive au temps de la plus grande force de la République que dans la misérable condition des commencements. Ce qui relève encore cette considération, c'est le souvenir de Tyr et de Sidon, établis aussi dans des îles; c'est le souvenir de la puissance de Carthage, qui ne périssait pas si seulement la ville était demeurée imprenable. Mais ni Tyr, ni Sidon, ni Carthage n'avaient une situation comparable à celle de Venise, isolée de la terre par des estuaires de fleuves aux espaces fangeux, et séparée de la mer par les *lidi*, ces longs bancs de sables et de vases coupés seulement d'étroites entrées.

De ces deux causes premières, *avance* et *sécurité*, Venise tira une troisième cause de supériorité.

L'avance et la sécurité lui avaient assuré un développement beaucoup plus considérable d'affaires commerciales qu'à ses

rivales : il était donc incomparablement plus difficile à un particulier de s'élever, chez elle, au-dessus de tous les autres. Son gouvernement, en dépit de toutes les tentatives des ambitieux, resta partagé entre plusieurs influences et échappa à l'autocratie proprement dite; il demeura républicain, mais il tourna à l'oligarchie après avoir été d'abord démocratique, comme nous l'avons vu, puis aristocratique avec le progrès des grandes fortunes. Toutefois cette oligarchie, qui offrait au gouvernement plus de surface et plus de consistance que l'autocratie pure, devint à la fin tout aussi absolue, pour le moins, et tout aussi tyrannique; de sorte que Venise, comme ses rivales, quoique plus tardivement et sous une forme plus résistante du pouvoir, aboutit à la compression et au despotisme. Nous verrons ailleurs par quelle extraordinaire évolution du monde elle perdit les avantages de son avance et de sa sécurité, et c'est là que fut l'irrémédiable cause de sa chute.

Tandis que la Méditerranée était ainsi exploitée au point de vue commercial par des peuples que les Néo-Germains n'avaient pas transformés, une autre région maritime devenait le champ de commerce direct des Néo-Germains : c'étaient les mers septentrionales et occidentales, la Baltique, la mer du Nord et l'Atlantique.

Là on n'avait plus le marché des produits tropicaux ou similaires. Quelle différence par conséquent!

Mais on avait les productions d'une race qui se développait énergiquement, la race néo-germaine et ceux qu'elle assimilait.

La mer du Nord occupait le centre de cette race : elle était comme une mer intérieure entre les Norvégiens, les Saxons, les Francs et les Anglo-Saxons, qui avaient rayonné tout à l'entour.

La position navale la plus avancée vers cette mer se trouvait précisément à l'autre extrémité de la ligne dont Venise marquait le sud : de cette ligne tirée de la base du Jutland au fond de l'Adriatique. Là surgirent les trois Villes Hanséatiques, Lu-

beck, Hambourg et Brême, en plein pays saxon : nous allons voir ce que cela a donné.

Les Saxons n'ont pas créé le commerce des mers septentrionales : il existait avant la formation de leur race. Les Goths, ces Vieux-Germains du versant oriental de la Scandinavie, pratiquaient, avec fort accompagnement de piraterie, le commerce de la Baltique. Ils exploitaient les produits naturels des côtes. Pour un de ces produits, l'ambre, que son caractère d'objet précieux, rare, spécial, assimile aux richesses des Tropiques, ils étaient même en relation avec les pays lointains. Moyennant de courts passages par terre, ils pénétraient, ou plutôt les étrangers venus d'Orient, pénétraient de l'ouest à l'est et du nord au sud, en suivant une ligne biaise par les grands fleuves de Russie, dont les uns s'ouvrent sur la Baltique et les autres débouchent dans la mer Noire ou la Caspienne. Mais cette porte sur l'Orient est trop embarrassée d'obstacles aux transports pour que le commerce de la Baltique pût faire, dans cette direction, aucune concurrence sérieuse à celui de la Méditerranée. Aussi les deux zones commerciales étaient-elles nettement tranchées : commerce de la Méditerranée, commerce des mers du Nord. Venise, toute tournée vers l'Orient et déjà serrée de près à l'Occident par Amalfi, Pise et Gênes, ne sortait guère de la Méditerranée ; elle envoyait bien quelques navires à Bruges, en Flandre, mais elle n'avait aucun établissement de quelque importance sur la côte de l'Atlantique. Par contre, les Scandinaves n'entraient dans la Méditerranée qu'exceptionnellement, pour quelque aventure, et n'y comptaient pas à titre de commerçants. Quand les Saxons, que nous avons vus portés depuis leur origine à la conquête des terres, se retournèrent du côté du trafic de la mer, dans les circonstances que nous allons dire, ils primèrent vite les Vieux-Germains de la Scandinavie orientale, Goths, Danois et Suédois, qui pourtant avaient une belle avance sur eux. La rencontre des Danois et des Saxons en Grande-Bretagne a assez mis en relief, pour nous, combien les Danois étaient marins et combien les Saxons étaient agricoles ! Mais entre des races de formations différentes, l'une communautaire, l'autre particulariste, l'avance est loin d'avoir

tous ses effets : les Saxons regagnèrent et dépassèrent les Danois en peu de temps.

Ce ne furent pas les Saxons de Grande-Bretagne qui commencèrent : ils avaient assez de leurs terres fécondes ; mais ce furent les Saxons de la Plaine Saxonne : ceux-là, avec leur sol pauvre et sans une aristocratie foncièrement et puissamment agricole, avaient besoin de débouchés au dehors pour leur activité. Charlemagne, en leur imposant une aristocratie de gouvernement chargée de garder le pays par la force publique au dedans et au dehors, leur ouvrit le débouché des emplois et des expéditions militaires, qu'ils exploitèrent avec succès sous les Ducs saxons devenus Empereurs, et sous les Ducs saxons devenus opposants des Empereurs franconiens. Mais quand la Féodalité, poursuivant son mouvement d'émancipation, eut reproduit de nouveaux Empereurs saxons, les Saxons repoussèrent de nouveaux Ducs et retournèrent à la simplicité de leurs ressources locales et privées. C'est alors qu'ils cherchèrent à leur indépendance un débouché dans le commerce maritime.

Les circonstances étaient favorables : c'était au début du XIIe siècle, au moment où l'industrie renaissait dans les villes et où la chevalerie ouvrait l'espace. Et, en Allemagne, ce mouvement concordait avec l'abaissement de l'ingérence royale et impériale, tandis qu'en France, au contraire, la royauté reprenant vigueur, s'apprêtait à mettre la main sur les Communes.

L'émancipation des villes, en Allemagne, fut très analogue à ce qu'elle était en France, mais avec cette énorme différence qu'elle put se maintenir et se développer, et ne fut pas arrêtée court par le pouvoir central.

Il y eut une autre différence encore, intéressante à noter. Les villes avaient été établies en Allemagne, depuis Charlemagne même, comme moyen de prise de possession du pays, comme établissements militaires, comme colonies administratives. Il fallait y attirer des habitants. On ne pouvait le faire qu'en leur donnant de larges concessions de terrains dans l'enceinte des villes ou à l'entour, de façon à ce qu'ils pussent y trouver pour le présent les ressources premières et pour l'avenir des chances

de plus-value capables de compenser et de dépasser ce qu'ils abandonnaient ailleurs. De là cette *bourgeoisie terrienne*, et non pas purement fabricante et commerçante, des villes allemandes.

Cette bourgeoisie garda soigneusement ses droits sur le sol urbain, où les survenants ne furent que des artisans de diverses professions, locataires à un titre quelconque, vassaux pour ainsi dire des bourgeois premiers arrivés et de leurs descendants. C'est ce qui donna à ces villes une sorte de *noblesse bourgeoise* qui gouvernait la cité en vertu de ses droits de propriétaire.

Mais les artisans, dans le pays saxon surtout, ne tardèrent pas à se faire ouvrir les portes de la bourgeoisie, et, un peu partout, ils réussirent dans le cours du XIVe siècle à balancer l'influence des bourgeois. C'est que ces artisans se recrutaient perpétuellement parmi des populations agricoles particularistes ou assimilées, de sorte qu'on a ici un spectacle tout opposé à celui des cités commerçantes de la Méditerranée, Venise, Gênes, Pise et les autres, qui ont commencé par un gouvernement démocratique et libre, et qui ont fini par l'autocratie, ou l'oligarchie, et la compression. Ici les villes s'établissent par une fondation autoritaire, royale ou impériale, se continuent par une aristocratie bourgeoise, et aboutissent à une démocratie d'artisans.

Nous avons vu que les trois villes les mieux placées, chez les Saxons, pour le commerce de la mer étaient Lubeck, Hambourg et Brême, qui ont respectivement leur port sur la Trave, l'Elbe et le Weser. Elles sont là un peu en arrière de la mer, ce qui les préservait d'un coup de main des pirates ou de quelque puissance maritime hostile. Mais elles étaient loin d'avoir la sécurité naturelle de Venise!

Comment ces villes, qui n'avaient ni la sécurité ni l'avance de Venise et qui tendaient au gouvernement démocratique et au progrès de la liberté, purent-elles primer leurs émules des mers du Nord, se défendre triomphalement de tout ennemi et acquérir une puissance politique égale à celle des princes souverains, comparable à celle des Vénitiens, capable de disposer parfois des couronnes?

Elles n'entreprirent pour cela sur la liberté de personne et ne

constituèrent aucune centralisation. C'est bien là qu'elles apparaissent avec le vrai génie des races particularistes. Elles s'entendirent entre elles librement, mais avec une initiative vigoureuse et un pratique bon sens, pour toutes les choses où leurs intérêts étaient vraiment communs. Ce mode d'union, comparable, quoique avec bien des différences, à l'Union des États de l'Amérique du Nord, finit par faire une confédération, je pourrais presque dire une nation de quatre-vingts villes unies. Ce fut la célèbre *Ligue Hanséatique* ou *Hanse Teutonique*.

La plupart de ces villes étaient purement saxonnes, en pays saxon, et dans les pays limitrophes, où la race saxonne et le nom saxon s'étaient étendus.

En dehors du pays saxon et de nom saxon, il s'est trouvé qu'un bon nombre de villes sur la côte méridionale de la Baltique ont adhéré à la Ligue ; mais elles avaient été en très grande partie fondées par des émigrants saxons.

Sur le cours du Rhin qui avoisine le pays saxon, depuis Nimègue jusqu'à Cologne, les villes fluviales entrèrent également dans la Ligue : et elles étaient aussi de formation néo-germanique.

Une autre ligue se forma en Allemagne entre les villes du Rhin moyen : et une encore entre les villes des affluents du haut Danube : toutes villes de commerce et de navigation. Elles portèrent les noms de *Ligue Rhénane* et de *Ligue Souabe*. Mais elles demeurèrent très faibles et durèrent peu. Elles n'avaient pas la même importance naturelle que les villes du Nord placées dans le voisinage de la mer, mais il faut compter aussi qu'elles n'avaient pas pour elles cette race de formation particulariste qui trouva le moyen de développer des villes nombreuses dans tout le pourtour de la pauvre Plaine Saxonne. Toutes les villes aujourd'hui un peu connues du Hanovre, de la Westphalie et de la Saxe orientale étaient de la *Ligue Hanséatique*.

Les villes, en entrant dans la *Ligue Hanséatique*, gardaient leur parfaite autonomie, leur gouvernement dont la forme était indéfiniment variée. Elles étaient libres de sortir de la Ligue. Elles pouvaient même y rentrer, mais à la condition qu'il n'y eût

pas contre leur nouvelle admission des raisons péremptoires tirées de leur précédente retraite. Cette Ligue put donc s'accroître ou se restreindre selon le besoin des temps, sans commotion, sans perturbation au dedans ni au dehors.

Sa grande puissance s'exerça principalement sur deux points :

1° Elle se défendit contre la rivalité politique des Danois et des Suédois. Elle eut là à réprimer une force qui disposait de deux royaumes et qui les réunit même souvent ; elle en vint à bout, malgré l'incessante nécessité de recommencer la lutte. Elle fit surtout de suprêmes efforts pour empêcher la fameuse réunion de tous les États scandinaves, y compris la Norvège. Sans avoir pu y réussir, elle se fit assurer tous les droits dont son commerce avait besoin dans les terres scandinaves. C'est pendant ce rude débat que les Hanséates parvinrent à l'apogée de leur grandeur. Ils tinrent à Lubeck, en 1385, une diète à laquelle se trouvèrent plusieurs têtes couronnées et où d'autres souverains se firent représenter par ambassadeurs.

2° La Ligue obtint, en dehors des villes associées, quatre grands marchés où elle était toute-puissante par les privilèges, qu'elle s'y fit accorder : Londres, Bruges, Bergen et Nowgorod. C'est assez dire l'étendue de son commerce.

Les Saxons de Grande-Bretagne, nous l'avons dit, étaient tout occupés à l'exploitation de leur sol fécond, au développement de leur culture, mais le temps arriva où ils purent et durent songer à quelque chose de plus. C'est d'eux que vint — il fallait s'y attendre — la nouvelle et la plus redoutable concurrence que rencontra la Ligue Hanséatique. En 1436, l'Angleterre retira aux Hanséates les droits qu'elle leur avait antérieurement concédés, et elle se mit elle-même à pratiquer la mer. Mais ceci touche aux temps modernes, auxquels nous devons nous arrêter pour le moment. Les Anglais cependant, en rivalisant et en se montrant supérieurs, ne détruisirent pas l'activité maritime des Saxons : nous le verrons.

Toujours est-il que la Ligue Hanséatique a poussé son développement jusqu'à la fin du Moyen Age, et cela sans altérer la liberté publique. Les villes les moins importantes, les moins vi-

vaces, se sont peu à peu détachées de l'union pour suivre des fortunes très diverses, qui leur furent ordinairement imposées par le pouvoir central renaissant, par l'Empire ou la Royauté de l'âge moderne. Mais la fameuse Ligue garde encore dans le port libre de Hambourg un glorieux témoignage du bienfait de ses institutions. Ceux qui voudront bien s'en rendre compte ne peuvent faire mieux que de recourir à l'ouvrage récent de M. Paul de Rousiers : *Hambourg et l'Allemagne contemporaine*. (Voir notamment p. 202, 210 et suiv.)

La suite de notre histoire va nous faire assister à un événement qui a eu sur le développement actuel de la race particulariste la plus extraordinaire influence, et qui a ouvert les temps modernes : la découverte des Indes Orientales et Occidentales.

(*La suite au prochain numéro.*)

Henri de Tourville.

LE DERNIER ROMAN

DE M. PAUL BOURGET : L'ÉTAPE

Je viens de lire l'*Étape*. C'est un livre très observé, d'une grande et vraie hauteur morale, avec un sentiment très vif et très profond du rôle social de la religion. Et pourtant, c'est un livre faux dans la thèse absolue qu'il défend. Cette thèse est d'autant plus dangereuse qu'elle sera facilement admise par la plupart de ceux qui sentiront le plus fortement et goûteront avec le plus de délices l'inspiration chrétienne qui éclate à chaque page.

En deux mots, M. Bourget soutient qu'il ne faut pas s'élever trop vite, que le fils d'un paysan ne peut pas, sans compromettre l'avenir de sa famille, devenir professeur, par exemple. A Jean Monneron, fils d'un père qui a franchi d'un coup cette étape, et qui souffre d'une crise de conscience, il tient le langage que voici : « Tout le malaise que vous me décrivez ne vient ni de lui (du père) ni de vous. Il vient de ce que votre famille ne s'est pas développée *d'après les règles naturelles*. Vous êtes des victimes, lui et vous, de la poussée démocratique telle que la comprend et la subit notre pays où l'on a pris pour unité sociale l'individu. C'est détruire à la fois la société et l'individu. La grande culture a été donnée trop vite à votre père et à vous aussi, la durée vous manque, et cette maturation antérieure de la race, sans laquelle le transfert de classe est trop dangereux. Vous avez brûlé une étape et vous payez la rançon de ce que j'appelle l'Erreur française et qui n'est tout au fond que cela : *une méconnaissance des lois essentielles de la famille.* »

Ainsi, d'une part, il y aurait des lois essentielles de développement de la famille, des règles naturelles et inviolables pour son ascension et, d'autre part, la poussée démocratique française actuelle ne serait pas, elle, un fait social inévitable, une condition de notre état actuel de société, mais le simple résultat d'une erreur d'aiguillage commise par des gens — des législateurs, j'imagine — qui se sont trompés d'unité sociale. Voilà des affirmations bien grosses et qu'il importe de vérifier.

Qu'il y ait des lois régissant la famille, nous n'y contredirons pas. Toute la science sociale n'est pas autre chose que l'ensemble des lois régissant les groupements humains, et la famille est le plus élémentaire et le plus constant de ces groupements, mais il y a des familles de types très différents, et sans vouloir entrer ici dans des détails et des divisions que nos lecteurs connaissent bien, il y a des familles d'un type souple, propres à former socialement leurs rejetons pour des positions très diverses, et des familles d'un type étroit, capables seulement d'élever leurs enfants pour faire exactement ce que font leurs parents. On sait très bien comment et pourquoi, en règle général, un pasteur oriental n'est bon qu'à élever des pasteurs orientaux, un fonctionnaire français à élever des fonctionnaires français; mais on sait aussi qu'un paysan du Sleswig peut donner naissance à d'excellents colons du Far-West, un pauvre fermier irlandais à des journalistes ou, plus simplement, à des ouvriers américains très satisfaits, et à bon droit, de leur changement de situation; on sait encore, surtout lorsqu'on a écrit *Outre-Mer*, comment un Américain, non content de ne pas suivre la profession paternelle, peut normalement, avec avantage, changer dix fois de profession lui-même, être successivement domestique, médecin, industriel, journaliste, militaire même. On l'a bien vu pendant la guerre de Sécession et le commandant des *Rough Riders*, devenu aujourd'hui Président de la République, en donnait un curieux exemple pendant la guerre de Cuba.

Première constatation importante : Il existe une certaine organisation familiale, un certain mode d'éducation qui permet de franchir les étapes sans avoir à s'en repentir, sans surme-

nage social, sans que la famille qui monte soit épuisée et désorganisée par son élévation rapide.

Il y a plus. Les conditions sociales dans lesquelles nous vivons exigent impérieusement l'élévation rapide de beaucoup d'individus. Car cette poussée démocratique que réprouve M. Bourget n'est pas une condition politique imposée dans notre pays par un parti vainqueur, c'est une condition sociale universellement imposée par les faits. Elle est puissante dans la monarchique Angleterre; elle transforme l'Allemagne unifiée, fortement disciplinée, gouvernée par un souverain qui ne se contente pas de régner. Elle ébranle la Russie, la Turquie, la Chine, malgré les autocrates et les despotes. Elle est véritablement irrésistible. Et elle n'est pas mystérieuse, on l'analyse, on en distingue fort bien les deux éléments essentiels.

L'application des sciences aux méthodes de travail multiplie leur puissance productrice et diminue l'effort pénible de l'ouvrier. Il y a là deux conquêtes inestimables qui s'affirment de plus en plus et que l'humanité ne voudra pas abandonner. Mais cette application suppose un état-major intellectuel considérable et met la direction du travail entre les mains d'hommes spécialement préparés à cette tâche. A mesure que les procédés techniques deviennent plus compliqués, à mesure que les entreprises deviennent plus importantes, les qualités héréditaires sont de moins en moins suffisantes, les qualités individuelles de plus en plus nécessaires pour gouverner le travail auquel les hommes demandent leurs moyens d'existence. Par suite, c'est une nécessité vitale, au sens propre du mot, qu'une sélection soit pratiquée sur l'ensemble de la nation pour remplir la tâche à laquelle une classe héréditaire ne peut plus suffire.

Et comme l'application des sciences, non contente de transformer la culture, l'art des mines et la fabrication, a transformé aussi les transports; comme aujourd'hui le monde entier tend à s'unifier, à tel point que la politique *mondiale* qui passait hier encore pour un *bluff* et une sottise devient tous les jours une réalité plus évidente; comme les pays traditionnels sont envahis par les fils les plus audacieux des pays de progrès, bien décidés

à brusquer coûte que coûte leur évolution, le champ ouvert aux initiatives préparées, aux initiatives compétentes, est immense. Aussi convient-il d'être prêt non pas seulement à abandonner la profession paternelle, mais à exercer une ou plusieurs professions dans des pays très divers. C'est un second genre de souplesse aussi important à acquérir que le premier. Les nations auxquelles cette souplesse fera défaut compteront peu dans le monde d'ici à un siècle.

Voilà pourquoi je ressens une véritable irritation — toute scientifique, d'ailleurs — d'entendre prêcher à des Français, par un homme d'un si beau talent et d'une si belle âme que M. Bourget, une doctrine déprimante. Il nous faudrait des exercices d'assouplissement, et on nous ankylose! Le monde réclame des énergies actives; il offre un emploi à une foule de talents; il permet plus largement l'élévation individuelle; il en a un besoin urgent. Au lieu de nous aider à accomplir la tâche indiquée, on nous met en défiance : Faites bien attention, ne brûlez pas l'étape! Vous êtes fils de paysan, mon brave, ou fils d'ouvrier, devenez tout au plus petit propriétaire, contre-maître, mais n'essayez pas de monter plus haut! Dans deux ou trois générations, si vous avez des enfants intelligents, vous pourrez donner naissance à un homme de situation relevée, qui fondera sa famille comme il convient.

Je me consolerais facilement que ces conseils fussent donnés — sachant bien qu'ils ne seront pas suivis et qu'ils ne peuvent pas l'être — s'ils ne se trouvaient pas associés dans le livre de M. Bourget aux plus hautes vérités religieuses. Une complicité voulue y règne constamment entre la tradition et la religion d'une part, entre la nouveauté et l'athéisme d'autre part. Les personnages fermes dans leurs croyances chrétiennes estiment que le monde va tout de travers, et ceux qui se déclarent satisfaits de vivre au XXe siècle dénoncent la « Congrégation » avec les termes et l'esprit de M. Homais. Eh bien, il faut le crier sur les toits, cette complicité n'existe pas. Sans doute, la religion est liée à la tradition par tout le passé du Christianisme, mais

elle est liée à la nouveauté par le présent et par l'avenir. Ce n'est pas seulement une vieille histoire toute empreinte de poésie, d'héroïsme et de mysticisme pittoresques ; c'est la vérité et la vie aujourd'hui comme autrefois ; c'est la lumière directrice qui éclaire le chemin.

Ce que M. Bourget met en relief d'une façon saisissante dans son roman, c'est au fond ce qu'exposait dans cette revue, il y a quelques années, avec la vigueur et la clarté que l'on sait, notre confrère M. Bureau. C'est la Crise Morale des temps nouveaux. Des individus s'élèvent rapidement dans la société par leur travail, leur intelligence, leur endurance. Voilà un résultat nécessaire, bon en soi. Mais il se trouve que beaucoup ne sont pas préparés *moralement* aux nouvelles responsabilités et aux nouveaux devoirs que leur nouvelle situation exige. Voilà la Crise. Pour la conjurer, il ne s'agit pas d'empêcher les gens de franchir l'Étape ; il faut les préparer moralement à la bien franchir : ce n'est pas seulement la meilleure chose à faire, c'est la seule possible.

Au surplus, M. Bourget, ayant posé sa thèse comme j'ai dit, a bien soin d'en faire la démonstration sur une famille dans laquelle l'éducation morale fait visiblement défaut. Joseph Monneron, fils d'un paysan d'Aubenas, boursier du lycée le plus voisin, puis successivement normalien et professeur de l'Université, a laissé dans la chaumière paternelle le peu qu'il avait reçu de religion. Cela lui semble faire partie de la défroque traditionnelle dont il lui a fallu se dépouiller pour se pousser dans la vie. En revanche, il a soigneusement récolté sur sa route tous les préjugés antireligieux, et cela avec une absence de discernement qui étonne chez un homme cultivé. Avec la même absence de discernement il a épousé la plus sotte femme qu'on puisse imaginer, fille d'un vague garibaldien, chez lequel un pur hasard lui a fait prendre pension, à Nice, dans le premier poste où il est envoyé. Il l'a épousée à l'église, parce qu'on était sous l'Empire et qu'un recteur d'Académie paternel lui a fait comprendre qu'il nuirait à sa carrière en refusant de se conformer à l'usage général. Mais le souvenir de cette faiblesse lui est insuppor-

table, et comme il l'a rachetée depuis! Aucun de ses quatre enfants n'a été baptisé ; il faut qu'ils choisissent leur religion à vingt ans, eux-mêmes ; car il croit à Jean-Jacques, ce pauvre Monneron! ce qui n'est pas très progressif, mais passons. A la différence de Jean-Jacques, il se donne un mal énorme pour sa famille, peine à donner des répétitions, ne fume que deux pipes par jour, tandis que sa femme gaspille ce qu'il gagne à tenir son ménage abominablement, à se couvrir d'ornements ridicules et de prétentieuses toilettes. Entre ce père foncièrement honnête et cette mère très médiocre, grandissent les enfants. Ils sont pliés au travail par leur père et paraissent tous suffisamment doués au point de vue intellectuel pour réussir. Mais tous ne sont pas aptes à suivre la voie austère où le brave Monneron s'est engagé, où il tire courageusement sa charrette conjugale et professorale. L'aîné, séduit par l'éternelle sirène qui guette les jeunes gens vers leur vingtième année, devient très vite un pur jouisseur et un mauvais drôle, voleur et faussaire. C'est le premier échec de l'éducation Monneron. Le pauvre garçon a succombé comme tant d'autres, et n'ayant pour se raccrocher à la vie droite que les citations grecques et latines de son père, a roulé plus vite jusqu'au fond. La fille se prépare aux examens de Sèvres; c'est une nature élevée, tendre, qui souffre cruellement de l'étroitesse matérielle et morale de sa vie. Elle a des aspirations mal contenues et qu'elle sent irréalisables. Son père manifeste pour elle l'affection très sincère que mérite tout bon élève, et il la traite en bon élève, avec une grande chaleur de cœur, mais toute tournée vers l'opération cérébrale de l'examen à apprendre. Sa mère, sèche et sotte, vaniteuse et propre à rien, n'est pas un appui. Passe un scélérat élégant qui la trouve à son goût, le lui dit, l'entraîne à la chute irréparable; second échec. Un fils de quinze ans, affreux gavroche, gâté par sa mère, annonce déjà le troisième échec. Enfin Jean Monneron, le héros du livre, nature haute et droite, a rencontré sur son chemin un professeur de philosophie qui lui a enseigné le sens de la vie, et éclairé par cette lumière, éclairé aussi par les malheurs qui fondent sur sa famille, il se fait catholique. C'est le quatrième

échec, échec plus sensible encore que tout le reste au sincère incrédule qu'est son père.

Voilà ce que c'est que de brûler l'étape! dit en substance M. Bourget, chaque fois qu'il arrive malheur à ces pauvres Monneron. Et c'est là que nous retrouvons le porte-à-faux sur lequel repose tout l'ouvrage. Supposons Joseph Monneron instituteur de village dans son département natal, au lieu d'être professeur de rhétorique à Paris; supposons-le aussi niaisement antireligieux, ce qui serait beaucoup plus dans la note; supposons-le marié à une pie-grièche locale, aussi lamentablement médiocre que la fille du garibaldien, ce qui dépend de la fantaisie créatrice de l'auteur; à coup sûr M. Bourget aurait pu, en baissant de plusieurs échelons le rang social de ses personnages secondaires, nous raconter une histoire toute pareille, nous faire assister aux mêmes drames, sans que la vraisemblance y perdît rien. Pourtant, on ne peut pas trouver mauvais qu'un fils de paysan se fasse instituteur! Il ne faut pas plusieurs générations pour franchir cette étape, sans doute!

Par contre, M. Bourget ne retrouverait-il pas dans ses souvenirs beaucoup de familles de professeurs, très humbles dans leur origine immédiate, exemplaires dans leur vie laborieuse, et qui n'ont pas fait souche de brigands ou de déséquilibrés? Où en serions-nous si la rhétorique et beaucoup d'autres choses devaient être enseignées exclusivement, je ne dis pas par des gentilshommes, mais simplement par des fils de bourgeois authentiques? Laissez franchir l'étape, même la très longue étape, à ceux qui ont la force de le faire. Aidez-les à la franchir, vous leur rendrez service et vous rendrez service à la société tout entière.

Il y a plus encore à faire pour soulager le malaise que peint M. Bourget. Il ne suffirait pas d'assurer à ceux qui font l'étape la formation morale qui les garantirait contre les cataclysmes familiaux à la Monneron; il ne suffirait pas que la Religion, considérée, non plus comme une tradition ancienne, mais comme un élément capital de toute vie sociale, éclairât leur intelligence

et fortifiât leur cœur ; il faudrait déplacer la direction de l'étape.

En France, actuellement, et pour des raisons suffisamment connues, c'est vers les fonctions publiques que marchent la plupart de ceux qui montent. Ils n'en sont pas responsables, d'ailleurs. Ils ne peuvent guère faire autrement. Ceux qui sont arrivés sont fonctionnaires et désirent que leurs fils le soient. C'est là l'idéal proposé à la nation. Un paysan, dans celles de nos provinces qui restent profondément rurales, que le mouvement industriel n'a pas pénétrées, voit autour de lui des hobereaux désireux de pousser leur fils à Saint-Cyr, des notaires qui destinent le leur à la magistrature, de petits employés qui font souche d'employés plus relevés, puis çà et là, un petit médecin de campagne qui devient député, des enfants d'ouvriers et de paysans comme lui qui émergent dans l'enseignement officiel, qui entrent à Polytechnique. L'échelle le long de laquelle on s'élève à côté de lui, est celle du fonctionnarisme. Et voulant s'élever, il tâche de grimper à cette échelle, la seule qui soit à sa portée.

Le malheur, c'est que cet instrument d'élévation est très imparfait. Matériellement, d'abord, il est insuffisant. L'individu sans ressources personnelles qui est condamné à vivre d'un traitement maigre en portant une redingote râpée se heurte à un genre de misère très pénible. Parmi ses collègues, plusieurs sont des fils de bourgeois plus ou moins pourvus ; pour eux, le salaire professionnel est un complément de revenu ; pour lui il est l'unique ressource et, de suite, il se trouve inférieur par ce côté ; il souffre dans son amour-propre ; il ne trouve pas juste qu'en récompense de ses efforts on le condamne à une existence étroite ; il s'aperçoit, mais trop tard, que les fonctions publiques ont été établies sur un programme bourgeois, pour des bourgeois. C'est bien pire quand il veut se marier. Alors que les jeunes gens que leur profession met au même rang que lui épousent des héritières, lui, en raison de son origine, épouse une jeune fille peu fortunée, et le voilà accentuant encore l'infériorité matérielle de sa situation en voulant fonder une famille. S'il ne s'aigrit pas, s'il ne devient pas jaloux et mécontent, c'est une nature supérieure. Tel Monneron, qui se réfugie dans son rêve et soutient

l'existence des siens en besognant à force. Heureux Monneron ! il peut besogner, donner des répétitions aux cancres riches, et, grâce à cette tâche ingrate, grossir un peu son budget de recettes. Combien de magistrats, d'officiers sans fortune personnelle, accepteraient avec joie de travailler ainsi si la dignité de leur toge ou de leur uniforme ne le leur interdisait pas !

Autre imperfection plus grave encore. Les fonctions publiques ne mettent pas d'ordinaire ceux qui les exercent en contact avec la vie réelle. L'humanité se présente à eux sous un certain angle, toujours le même. Ils voient le criminel, le militaire, le contribuable, l'élève ; souvent même ils n'ont cure que d'espèces juridiques, de tactique ou de stratégie, de fiscalité, de pédagogie générale. C'est par la supériorité dans ces connaissances qu'ils parviennent à se faire « une belle carrière », plus que par la pratique des hommes. Ils peuvent devenir ainsi des spécialistes éminents, mais l'expérience de la vie leur échappe, et pour tout ce qui ne touche pas leur spécialité, ils restent peu ou mal informés, naïfs, très embarrassés par suite de diriger leur famille en dehors de la voie étroite qu'eux-mêmes ont parcourue. M. Bourget a tracé de main de maître le type du professeur-fonctionnaire dans son personnage de Monneron, apte à goûter les beautés littéraires d'un livre, aveugle devant la nature, aveugle en présence du spectacle de la vie, incapable d'être instruit par les plus cruelles leçons de l'expérience personnelle.

Pour ces deux raisons le fonctionnarisme n'est pas une bonne machine à élever les gens. Il n'a pas été créé pour cela, d'ailleurs. Mais il y a d'autres moyens plus efficaces de s'élever. Il y en a d'autant plus que l'esprit d'entreprise et l'activité spontanée se développent davantage dans un pays. Il y en a à profusion — M. Bourget ne me démentira sûrement pas — aux États-Unis ; il y en a beaucoup en Angleterre et dans le monde anglo-saxon en général ; il s'en trouve un nombre toujours croissant depuis quelques années en Allemagne : enfin il en existe aussi dans plusieurs de nos provinces françaises. Je me tiendrai à ceux-là, ne voulant pas compliquer ma comparaison par des différences de races.

Quittons donc Aubenas et la chaumière paternelle de Monneron ; quittons aussi ce milieu très spécial dans lequel Monneron a grandi et a vieilli, ballotté aux quatre coins de la France, de Nice à Lille et de Nancy à Auch, mais toujours enfermé dans cette « colonie » universitaire qui campe dans nos chefs-lieux de département, avec l'espoir constamment caressé de revenir à Paris. Prenons un jeune homme du peuple, né dans la région lyonnaise, ou à Roubaix, ou dans le bassin de Meurthe-et-Moselle, ou dans une infinité d'autres endroits dont l'activité industrielle réclame des intelligences. Ce garçon n'est pas du tout condamné à rester ouvrier ou à devenir fonctionnaire. Il est même sollicité par tout ce qui l'entoure, par les écoles professionnelles et par l'atelier lui-même, par l'exemple de ses voisins, par le milieu social, à s'élever au moyen d'une autre échelle ; il peut être contremaître ; il peut être patron ; il peut être commerçant. Beaucoup de ses pareils ont transformé tel procédé de travail grâce à leur génie inventif, et non sans profit pour eux-mêmes. Quelques-uns sont devenus célèbres. Et ils n'ont pas eu à se plaindre, ni eux, ni leur famille, d'avoir brûlé l'étape.

Matériellement, d'abord, ils n'en ont pas souffert. Jamais les convenances de leur situation ne les ont contraints de vivre au-dessus de leurs ressources. Un contremaître est logé et s'habille comme un ouvrier ; sa femme n'est pas une « dame » ; elle n'a pas de « jour » : elle ouvre sa porte elle-même ; elle est maîtresse d'employer comme elle l'entend le gain de son mari ; elle y ajoute même par son propre travail, quelquefois. Et un contremaître gagne généralement plus qu'un lieutenant ou qu'un juge. Un chef d'industrie n'a pas davantage l'obligation de « paraître ». Il fait là-dessus ce qui lui convient. Ceux qui s'élèvent le plus haut sont lents à changer la tenue de leur maison, prompts à transformer leur outillage, à perfectionner leurs moyens d'action industriels.

De plus, l'exercice même de leur profession les forme à la direction des hommes, les met en présence de problèmes très divers. L'industriel qui atteint une situation éminente a dû résoudre ces problèmes. Sans doute, il peut avoir été puissamment aidé

par la chance des occasions favorables; cela s'est rencontré surtout à l'époque où naissait la grande industrie, alors que ceux qui se trouvaient en possession d'une affaire l'ont vue tout à coup se développer au delà de leurs espérances, avant que d'autres ne soient venus profiter de la poussée générale. Aujourd'hui, la concurrence très vive établie dans toutes les branches du travail, non plus seulement sur l'ensemble de chaque territoire national, mais de plus en plus entre tous les pays du monde, rend ce genre de succès très rare. Ceux qui s'élèvent sont le produit d'une constante sélection. C'est pourquoi leur élévation justifiée, normale, est bienfaisante pour eux et pour tous.

Je reconnais que ces hommes « qui se sont faits eux-mêmes », manquent souvent de certains avantages assurés par la première éducation aux fils de famille. Ils sont généralement moins habiles aux tâches particulièrement délicates de la diplomatie; ils peuvent froisser sans le savoir des susceptibilités dont ils ne se rendent pas compte et se priver ainsi de certains concours. A ces traits, on reconnaît qu'ils ont brûlé l'étape. Mais combien sont-ils plus aptes à élever les autres autour d'eux, plus en contact avec cet élément populaire dont ils sortent et qui reste une énigme, si souvent une cruelle énigme, pour les autres, éloignés de ce point de départ par une série de générations!

Certainement, M. Bourget n'a pas voulu faire le procès des hommes qui s'élèvent ainsi, ni qualifier d'Erreur française la nécessité générale à laquelle ils répondent. Il a trop observé le monde moderne pour ne pas savoir que cette élite est précisément en France trop peu nombreuse, et que nous en souffrons. Aussi a-t-il eu bien soin de mettre en scène un fonctionnaire et un fonctionnaire convaincu, qui prêche à son fils les délices du fonctionnarisme et son excellence, qui voit surtout dans la spécialité de ses occupations et dans la maigre prébende qu'elles lui assurent un moyen d'échapper aux réalités de la vie. « Vous serez tous fonctionnaires, dit-il à ses enfants, et personne n'est heureux comme un fonctionnaire. Il passe régulièrement à la caisse à la fin du mois. Sa besogne est tracée : tant d'heures par jour. Jamais de hasards. Jamais d'à-coup.

Il n'a pas à penser à la vie matérielle. » Et le brave père Monneron entrevoit un avenir plein de charmes où, tous ses enfants étant *casés*, lui retraité et n'ayant plus de classe à faire, il relira tous les ans tous les poètes grecs d'un bout à l'autre. Cela est bien innocent, j'en conviens, mais cela est hors la vie. Cet homme a toujours vécu à côté de la vie; il ne la soupçonne pas, ou du moins ne veut pas la voir, et aspire au moment où il n'aura plus de commerce qu'avec des poètes très anciens.

Au surplus, il ne faut pas lui en vouloir. Il s'est élevé comme il a pu, à la force des poignets, et il n'a pas eu le choix des moyens. On lui a fait entrevoir au collège qu'un bon élève, très laborieux et suffisamment doué, pouvait se créer une situation par son travail. Il a été ce bon élève avec effort, avec entêtement; l'habitude aidant, il est encore à soixante ans cet éternel bon élève, mais avec passion. Mis en face d'un autre programme de vie, il aurait bien pu se développer autrement, rester l'honnête homme qu'il était, et devenir un homme plus complet, un citoyen moins utopiste, un père plus avisé, un guide plus sûr pour son entourage. Il aurait eu l'expérience de la vie.

Ce n'est pas lui qui est responsable du malaise qu'il ressent au terme de l'étape, mais bien plutôt tous ceux qui y sont arrivés avant lui, s'y sont installés confortablement, et lui ont fait croire que le but était là. Oui, il y a une Erreur française qui nuit à l'élévation efficace des enfants du peuple. C'est la même dont sont victimes les enfants des familles riches. Elle consiste à voir le bonheur dans la possession d'une rente, à redouter les responsabilités, par conséquent les entreprises et leurs risques, à s'arranger une existence commode.

Avec cet idéal dans la tête et dans le cœur, le fils de famille dégringole matériellement d'un échelon à chaque génération, à moins qu'il n'hérite de beaucoup de parents morts sans enfants et qu'il ne soit fils unique, auquel cas il est guetté par le danger plus grave de la richesse oisive. Et quand il se fait l'illusion d'appartenir aux « classes dirigeantes de la société », le moindre gamin lui rit au nez, et à bon droit.

Cette fuite des responsabilités, cette coupable apathie arrêtent

en effet le recrutement des individualités dirigeantes dans les familles qui pourraient le plus aisément les fournir. Et, ce qui est pire encore, elles l'arrêtent ou le faussent dans le peuple, dans l'ensemble de la nation. Un homme riche qui travaille et qui entreprend, ouvre à une foule de gens autour de lui la voie qui mène à l'élévation normale. Matériellement, il crée des emplois qui sont autant d'occasions de succès pour des collaborateurs sans expérience et sans capital. Moralement il fait plus encore; il enseigne par son exemple le vrai sens de la vie. Il montre que le repos — *otium cum dignitate* — n'est pas au bout de l'étape, mais bien le travail et toujours le travail.

Cela explique comment ceux qui franchissent l'étape la plus longue avec la rapidité la plus foudroyante, mais qui ont su voir et comprendre le long de cette route si vite parcourue, ont une préoccupation, excessive à nos yeux de Français, de proclamer cette loi constante du travail en même temps que la constante nécessité de l'élévation générale. Pullmann mourant laisse à ses fils une mince rente viagère, ayant jugé qu'ils ne sont pas à même de soutenir les responsabilités d'une grande fortune. Carnegie, dans un ouvrage tout récent, loue cette manière d'agir et cherche à la justifier théoriquement. Et l'un et l'autre, comme tous leurs collègues multimillionnaires de là-bas, mettent une sorte de frénésie à fonder des écoles, des universités et des bibliothèques, des bains publics et des musées, à mettre à la portée de tous tout ce qui peut les aider à franchir l'étape. Ces encouragements se ressentent de la hâte avec laquelle ils ont été conçus, du but un peu indéterminé qu'ils poursuivent, de l'insuffisance du tout-puissant dollar à créer des œuvres d'éducation et de moralisation; cependant ils sont inspirés par une vue profondément juste. A coup sûr ils répondent mieux aux besoins de la société actuelle que la méfiance si fréquente dans nos milieux d' « arrivés » vis-à-vis de ceux qui montent. Il faut équiper les jeunes hommes en vue de l'étape à faire, non pas les en détourner.

Paul de Rousiers.

LE VALAISAN ET SON ROLE SOCIAL

XI

HISTOIRE DE LA RACE

I. — LE PEUPLEMENT DU VALAIS.

Le peu que nous savons du Valaisan préhistorique est qu'il habitait de préférence les pentes et les plateaux moyens. Ce n'est plus là une simple hypothèse, surtout depuis que les découvertes multiples de tombeaux et de menus objets d'ornement sont venues démontrer que ces tribus essentiellement pastorales trouvaient à cette demi-altitude de 800 à 1.700 mètres, entre les flancs inférieurs des vallées couvertes de pentes arides et la zone supérieure aux forêts, le moyen de faire évoluer leurs troupeaux tout à leur aise.

Car le fond de la vallée du Rhône n'était pas seulement exposé aux incursions, toujours redoutées, des hordes et des légions lointaines, mais les fréquents débordements du fleuve, les irruptions des torrents latéraux, l'éboulement, l'avalanche, fléaux divers à la marche desquels rien ne venait alors s'opposer, devaient le rendre inhabitable.

Dans les vallées latérales, ce travail destructeur de l'élément était bien plus redouté encore; la plupart des légendes alpestres rappellent le persistant duel entre l'homme et les forces inertes; fréquemment elles se rapportent aux érosions entraînant les hauts plateaux herbeux et les bourgades qui les couronnent. La fée valaisanne séjourne presque toujours à une certaine altitude et même il n'est guère de vallée latérale importante

ou de tronçon de la vallée principale que le peuple, assez inhabile à démêler les diverses périodes des temps, n'affirme avoir été occupée par un lac et dont un rocher nu et inabordable ne montre de loin, fixée au granit, certaine grosse maille de fer rongée de rouille ayant servi à amarrer les embarcations.

A de si longs intervalles, il est sans grande portée, au moins pour un ouvrage de pure observation, de rechercher la voie par laquelle ces peuplades celtiques se seraient introduites dans le Valais. Élisée Reclus assigne cet événement à l'âge du bronze ou à l'époque du fer, moment auquel les lacustres, qui devaient être d'origine finnoise ou ibérique, se virent exterminer par les Celtes pourvus d'armes tranchantes. M. Albert Naville, professeur à Genève, a publié en 1869 (1) une relation d'après laquelle la vallée du Rhône aurait été explorée, en tout ou en partie, par les Grecs qui, venant de fonder Marseille à gauche de l'estuaire de ce fleuve, furent naturellement tentés d'en explorer le cours et les rives. Mais cette relation, sans autres points de repère que des descriptions imprécises comparables à celles qui ont été laissées plus tard sur le passage d'Annibal, ne renferme rien sur les premiers habitants du Valais actuel. Quoi qu'il en soit, les Celtes durent habiter ce pays depuis de longs siècles avant notre ère, puisque, selon Polybe, il y aurait environ vingt-deux siècles déjà que des Celtes descendus des Alpes et de la haute vallée du Rhône se vendaient aux Romains pour aller combattre d'autres Celtes dans la plaine du Pô. Les bons Valaisans qui montent encore la garde autour du trône du Vatican ne se doutent évidemment pas qu'ils sont les humbles continuateurs d'un instinct social antérieur au christianisme lui-même.

La première altération profonde infligée à la race autochtone serait ainsi l'œuvre de Jules César et de son lieutenant Galba. Longtemps, le fait que les monuments de la puissance romaine se sont conservés plus nombreux dans la partie occidentale de la grande vallée avait tendu à accréditer l'idée que cette région

(1) *Écho des Alpes*, n° 4.

inférieure où l'on parle romand avait été seule à bénéficier de cette première civilisation et que, beaucoup plus tard seulement, la partie orientale, où est parlé l'idiome germain, dut être colonisée par des immigrés du Nord échappés des hauts plateaux du Gothard.

C'est là une ancienne version que les découvertes faites dans la vallée de Binn par M. Bernouilli de Bâle et en divers autres endroits par M. Reber de Genève ont achevé de détruire en démontrant qu'il n'est pour ainsi dire pas de retraite alpestre où le Gallo-Romain n'ait fait souche. En sorte que si, plus tard, l'émigration allémanique a trouvé le moyen de s'infiltrer sans difficulté apparente parmi les peuplades primitives du Haut Valais, c'est vraisemblablement là une particularité applicable au bassin de Conches et à la vallée de Loetschen, contrées où, en raison du froid et de la pénurie des ressources, les indigènes étaient vraisemblablement clairsemés. Au reste, quoique beaucoup moins fréquenté que celui du Mont-Joux, le passage du Simplon — et sans doute avec lui ceux du Gries et du Nufenen — était déjà pratiqué par les Romains. Il est d'ailleurs parfaitement acquis que les relations entre le Haut Valais et l'Italie furent, durant presque tout le moyen âge, ce qu'elles étaient encore un siècle à peine avant nous, c'est-à-dire avant que l'ouverture de routes carrossables et l'accès des voies ferrées fussent venus couper court au trafic par les cols élevés.

Après la chute de la puissance romaine, ce pays devint un des théâtres les plus actifs des exploits des hordes dévastatrices accourues du Nord et de l'Orient. Outre les Allémans et les Burgondes, dont la pénétration fut manifeste et qui lui apportèrent quelque chose de leurs mœurs et coutumes, la race gallo-romaine subit encore, en un temps relativement court, différentes altérations. Car ces étroites vallées latérales, aux gorges profondes, alors enchevêtrées de forêts, devaient offrir d'impénétrables refuges aux hordes cernées ou débandées des Barbares. C'est ainsi que les Huns passent pour avoir défriché les hautes solitudes de Nendaz et d'Anniviers — ce qui engagerait à leur attribuer en plus la vallée d'Hérens, puisqu'elle sépare les

deux précédentes. Les Sarrasins, un moment maîtres des cols supérieurs du Valais, auraient, selon différentes traditions, colonisé les deux principaux embranchements latéraux : les vallées de la Viége, de la Dranse. Leur présence, à peine justifiée au pied du Mont-Rose par des étymologies discutables et d'ailleurs contestées (1), est historiquement démontrée dans le voisinage du Grand-Saint-Bernard dont, pendant plus de deux cents ans, ils occupèrent les défilés; Reinaud dit même que « non seulement ils épousèrent des femmes du pays, mais qu'ils commencèrent de s'adonner à la culture des terres (2) ».

En résumé, la plupart de ces vallées retirées se voient assigner des colons de provenances diverses dont les traits spéciaux n'auraient cessé de subir en plus l'influence continue des races qui peuplent les contrées limitrophes du centre de la Suisse, de la Savoie, du Piémont et de la Lombardie. Il n'y a par conséquent pas à s'étonner si les conjectures vont grand train sur la composition de cette race et si les savants ont tenté de lui appliquer, comme à tant d'autres, le classement plus ou moins approfondi en dolychocéphales, brachycéphales et dérivés. Mais cette différenciation entre crânes élargis ou allongés, que Metchnikoff dit être restée imprécise où qu'on ait voulu l'appliquer, n'offrirait pas en Valais de conditions plus spécialement frappantes qu'ailleurs. Il est bien vrai que M. Bedot, professeur à l'Université de Genève, a été induit, par une série d'expériences, à établir un système de répartition du peuple du Valais en cinq races, mais un savant observateur valaisan, M. Maurice Charvot, bien placé pour suivre et contrôler au jour le jour et étape par étape les différents facteurs qui ont pu servir de base à ce système, se montre moins affirmatif. Il relève, et selon nous avec raison, que les observations de M. Bedot ont été limitées en un trop court espace de temps et qu'elles ne sauraient comporter jusqu'ici qu'un seul fait bien établi, c'est-à-dire que « les loca-

(1) M. Richter, professeur à Salzbourg, conteste l'origine arabe de la plupart de ces noms propres géographiques, tels qu'Allmagell, Mischabel, Allalin, etc.

(2) Reinaud, *Invasions des Sarrasins*, p. 178-179. Élisée Reclus fait cette réserve : « Mais ils furent trop peu nombreux pour que leur influence ethnologique puisse avoir été considérable. »

lités de la vallée du Rhône qui ne sont pas alimentées par l'immigration des vallées latérales correspondantes sont habitées par une race à tête petite et allongée ». M. Charvot dégage aussi le fait que, dans la hâte de ses recherches, le savant genevois n'a pas tenu compte de la migration continuelle de la montagne dans la plaine (1).

En se livrant au caprice de tant de faits historiques, d'observations objectives, d'hypothèses basées ici sur les traditions et là sur des vraisemblances, on pourrait subdiviser à l'infini et disperser sans cesse de rameau en rameau le réseau des races et des « sous-races » qui sont entrées pour quelque chose dans la formation du type valaisan actuel. Mais nous tenons à rappeler que cette œuvre n'est point une entreprise historique chargée d'examiner les moindres faits et d'apporter la preuve de chaque point soulevé. Ce dernier article n'est qu'un anneau final nécessité par l'enchaînement naturel et logique des précédents. Son but consiste seulement à dégager, d'entre les faits de l'histoire, ceux par lesquels a été influencée la formation du type et de ses deux principales branches.

II. — UNITÉ PERSISTANTE DE LA RACE.

La vérité est que le Valaisan, produit d'une région parfaitement délimitée et de physionomie très particulière, unique, distincte, constitue dès l'origine un type social propre, c'est-à-dire un peuple. Nous allons voir de quelle manière, en dépit des incidents de l'histoire, cette unité tend sans cesse à se rétablir. Car il ne saurait en être différemment. D'une extrémité du pays à l'autre, la constitution générale du sol, son rapide étagement, son régime d'adaptation et de culture, la forme et l'agencement des demeures, leur ornementation et leur mobilier, le vêtement et jusqu'aux sculptures naïves conçues par l'imagination ou exécutées par l'art populaire, tout révèle une même

(1) *Le Valais Romand.* — *Causerie scientifique*, n^os^ des 15 mai et 1er juin 1896.

influence morale, un mode semblable d'existence, un ordre commun de préoccupations. Rien ne ressemble plus à un village élevé de l'Entremont que tel hameau des hautes vallées de Viège, de Lœtschen ou de Conches. Les chapelles elles-mêmes, avec leurs angles de tuf, leurs parvis voûtés, leurs portails à grand cintre barrés de colonnettes de bois ou croisillonnées de fer forgé, le grossier relief de leurs images, les tons crus de leurs peintures, les lourdes croix massives qui tantôt les escortent, tantôt vont monter la garde près des abîmes, tout interprète bien les soucis connexes d'une même âme. Je n'étendrai pas le rapprochement à l'architecture extérieure des églises, ordinairement édifiées par des maîtres exotiques d'origine et d'époque diverses.

Au reste, durant toute la première période de la féodalité, les destinées politiques des Valaisans de l'est et de l'ouest semblent confondues ; leurs mœurs ne diffèrent qu'en raison du contact et du voisinage respectif. L'évêché valaisan, destiné à grouper en faisceau ces peuplades fédérées par la communauté de position orographique, stratégique et économique, prend en effet naissance dans le monastère d'Agaune (Saint-Maurice) dont le chef réunit les deux titres et les deux fonctions. Bientôt les intérêts de l'épiscopat se séparent de ceux du monastère et l'évêque transfère son siège à Octodure, centre de l'administration romaine, laissant aux moines le soin de trouver une autre direction que la sienne.

Entre temps, l'éclat de la métropole s'est affaibli, l'étoile de l'Empire a pâli, les forces de la nature, abandonnées de nouveau à elles-mêmes, viennent submerger Octodure. Puis surgit l'horreur des guerres civiles. Sentant la sécurité de son siège et celle de sa propre vie menacées, l'évêque déserte Octodure pour s'éloigner davantage d'Agaune, et voilà l'évêché du Valais installé à Sion, où nous le retrouverons debout après quatorze siècles.

Cette rupture complète entre l'évêché et le grand monastère nous fait tenir la clé d'un fait historique qui va désormais dominer toute l'histoire du Valais. Durant plus de mille ans, ce cloître, jaloux de ses immunités et de son indépendance, luttera contre les

évêques dont il tentera même d'écarter la juridiction spirituelle sur ses sujets. Il reste à retenir de ce conflit que c'est d'une divergence d'intérêts, et non pas d'une différence de race, que naissent les divisions et défiances entre Valaisans orientaux et occidentaux (1). La langue n'est en tout ceci qu'un prétexte très apparent, mais d'autant plus négligeable que la plus grande partie du Haut Valais était, dans la première moitié du moyen âge, de langue romane. « A une époque qu'il est difficile de préciser, dit M. V. van Berchem appuyé sur d'autres savants, des émigrants de race allémanique avaient franchi la Furka ou les passages de l'Oberland bernois et s'étaient établis dans le Haut Valais. A la longue, la population primitive de ces vallées, probablement assez clairsemée, avait été absorbée par ces nouveaux venus, si bien qu'au XIIe siècle toute la partie supérieure de la vallée du Rhône et les vallons latéraux qui en dépendent étaient entièrement germanisés. Au XIIIe et au XIVe siècles, la limite des deux langues passait au-dessus de Loèche, où l'on parlait encore le roman. Pendant la plus grande partie de cette période, l'élément romand l'emporte par la supériorité du nombre et par la force que lui donne une situation acquise. Il domine dans l'Église et dans le gouvernement épiscopal. Les événements de la seconde moitié du XIVe siècle prépareront la suprématie des communes allemandes. »

Le XVe siècle fera le reste, grâce à l'évêque Supersaxo qui, parvenu à expulser définitivement la maison de Savoie de la vallée du Rhône, entendra la germanisation à la manière allemande, en précurseur de Bismarck et des Hohenzollern (2).

Toutefois, la fin du XVIIIe siècle marquera le retour du français et l'impulsion sera telle qu'en 1900 on comptera 85.000 Valaisans romands contre 30.000 germains.

(1) Telle est l'opinion de notre honorable collaborateur. Mais qui sait si, en définitive, cette divergence d'intérêts ne repose pas sur des différences plus profondes, dues à la constitution préalable de deux types un peu distincts? Nous ne faisons que poser la question, n'ayant pas observé par nous-même. (*Note de la Rédaction.*)

(2) « Originaire du dixain de Conches, Walter Supersaxo était né allemand; il affectait même de ne point faire usage de la langue française ou romande qui dominait alors à Sion. » — F. de Gingins.

L'influence prépondérante de telle ou telle langue dans cette étroite et longue vallée est par conséquent subordonnée à un mouvement de flux et de reflux déterminé par des causes très différentes dont la plus normale est assurément la dernière, puisqu'elle est le jeu d'un phénomone libre et naturel.

C'est une erreur bien plus manifeste encore de prétendre mettre en opposition un « Valais épiscopal » et un « Valais savoyard ». L'application de ce premier terme à la partie orientale du pays est aussi impropre que celle du second à la partie occidentale. « Episcopal? » Veut-on désigner par là la seigneurie de Moerell près des sources du Rhône, que les princes de Savoie détiennent en arrière-fief pendant que celle de Martigny, qui couvre une notable partie du Valais dit Savoyard, ne cesse d'être une terre épiscopale (1)? Au surplus, où fut le berceau de l'évêché?... Quelles en furent et en sont encore les limites? La conclusion à opposer aux partisans de cette classification est que tour à tour l'ensemble du pays a passé sous l'une et l'autre domination et que ce mot de « savoyard » n'a été inventé qu'à titre de prétexte enfantin pour justifier ou tenter d'excuser le tort qu'a eu le Haut Valais d'opprimer des compatriotes moins bien barricadés que lui contre les troupes des comtes. Il ne serait pas moins puéril de vouloir découper le patron de deux races au gré de divisions féodales, disloquées à l'infini et remaniées sans interruption.

En sorte que nous croyons avoir bien démontré — et d'ailleurs l'ardeur mise par les dixains à vouloir sans cesse ressaisir l'extrémité occidentale du pays l'aurait démontré sans nous — que l'unité de la race a de tout temps persisté, parce que la communauté de vie, de besoins et d'intérêts ne permettait pas qu'il en fût autrement. Lorsque, vers le milieu du XIXe siècle, le Bas Valais, affranchi et vainqueur, se verra suggérer la pensée de scinder le canton et de se séparer de ses dominateurs, les chefs bas-valaisans, à leur tour, refuseront de démembrer le territoire

(1) Dans tout le Valais et surtout dans le Bas Valais, les droits de l'église de Sion se heurtent aux droits des comtes de Savoie. Souvent les uns et les autres sont mal définis ou si intimement mêlés qu'il est presque impossible de les distinguer. — Van Berchem.

et le ménage national. Comme l'a fort bien dit Reclus, « la race n'est pas une cause, mais un effet ; la race est fille de la Terre, ce sont les milieux qui la forment ».

III. — LE RAMEAU ORIENTAL.

Cette affirmation de l'unité de la race ne saurait pourtant nous entraîner à prétendre que la division historique du pays du Valais en deux parties tiraillées pendant treize siècles par deux influences rivales ou ennemies, chacune préoccupée de se ménager un appui chez son propre voisin extérieur, l'évêque chez les Confédérés, l'abbaye de Saint-Maurice sur la maison de Savoie, ait pu rester sans effet. L'esprit des Valaisans orientaux et occidentaux eût-il été parfaitement commun et identique à son origine que les conditions du sol, légèrement plus favorables chez l'un que chez l'autre, la nature distincte des rapports, des affinités de voisinage, le courant inévitablement varié de la politique féodale n'en auraient pas moins eu certaines conséquences opposées.

Il est surtout à retenir que, des circonstances particulières étant venues permettre aux gens du Haut de s'affranchir avant leurs compatriotes du joug de la haute féodalité, une avance marquée en est résultée pour eux dans l'éducation politique. Ainsi libérés et organisés dès la fin du moyen âge en sept petites républiques autonomes constituées des débris de ces domaines seigneuriaux, ces Valaisans orientaux possèdent, en dépit de leurs allures peut-être un peu plus rustiques, une entente innée et très sûre des affaires publiques que l'on aurait quelque peine à rencontrer au même degré chez les occidentaux. Exercés à faire fléchir leurs chefs, ils sont accoutumés à exiger, partant à obtenir.

« Le Valais, dit M. Édouard Rod, a une histoire qui, par son intérêt dramatique, ne le cède en rien à celle des grands pays. Il s'était créé son organisation politique : une organisation étrange, compliquée, adaptée à ses besoins particuliers, qui ne ressemble à aucune autre, et dont il faut bien reconnaître que les résultats furent désastreux, car elle valut au pays dix

siècles de guerres incessantes dans lesquelles se disputaient, sous d'autres formes, les questions qui bouleversaient l'Europe. La querelle des Guelfes et des Gibelins, par exemple, eut son pendant sur les bords du Rhône : les luttes continuelles entre les comtes évêques de Sion, les barons des bourgs voisins et le peuple du Haut Valais rappellent par bien des traits les éclatants démêlés du Saint-Siège, du Saint-Empire et des communes italiennes. Les passions n'y furent pas moins violentes : il y eut du sang, des conjurations, des trahisons, des meurtres, de quoi suffire à l'imagination d'un Shakespeare. Ces paysans, ces montagnards furent, à l'occasion, de profonds politiques et de grands capitaines. Ils eurent de la ruse et de l'héroïsme, autant que les tyranneaux du XVe siècle, ils furent aussi cruels, quelquefois aussi perfides.

« Et dans leur genre — pour autant que leur sol le permettait — ils furent aussi magnifiques..... »

Cependant ces conditions du sol, nous allons le voir, ne furent pas l'unique entrave à leur magnificence. Ce régime de petite fédération par dixains, c'est-à-dire par minces cellules régionales, avait imprimé à ce peuple pauvre tous les instincts d'étroitesse politique et de mesquine économie dont nos observations ont dégagé cent exemples. Mais d'autre part, c'est également lui qui, de tout temps, les affranchit de la dictature et des souverainetés absolues. Les démocraties montagnardes tiennent plus à l'égalité dans la pauvreté qu'à une liberté dans l'aisance qui leur serait octroyée par la grandeur d'un seul ou la munificence de quelques-uns.

Dès leur naissance, on voit la commune profiter de leurs dissensions. Ainsi, au XIVe siècle, on la trouve faisant une opposition violente à l'évêque Guichard, Tavelli, protégé et serviteur des comtes de Savoie; pour s'en débarrasser, elle se sert des de la Tour qui, en vue des intérêts de la haute féodalité, précipitent Guichard du haut des rochers que couronne son château de la Soie; puis, à la nouvelle de cet assassinat, sous prétexte de venger leur évêque, les communes se soulèvent et bannissent les de la Tour. Moins d'un demi-siècle plus tard, la maison

de Rarogne, dont le domaine franchit les grands glaciers des Alpes bernoises et va se dérouler au nord jusqu'aux portes de Zurich, est toute-puissante en Valais : le baron Guiscard de Rarogne est capitaine général du pays; son neveu Guillaume occupe le siège épiscopal, que la parenté lui a transmis et qu'il se réserve de faire passer après lui à quelque autre membre de la riche famille. Mais la politique insolente de Guiscard, ses rapports avec le comte de Savoie et le duc de Milan portent ombrage au peuple valaisan; en 1414, les « francs patriotes » inventent pour lui le plus singulier des modes d'ostracisme connus, la *Mazze* (de l'italien *mazza*, massue). La mazze consistait primitivement en une forte racine de bouleau dont les radicelles étaient enroulées autour du tronc sur lequel on avait préalablement sculpté d'une manière fort grossière, au moyen d'un couteau, une figure humaine souffrante, symbole de la justice outragée. Dans les moments d'effervescence publique, l'étrange statue était transportée de village en village ou disposée sur une place des grandes bourgades.

Lorsque le peuple, accouru en foule, faisait cercle autour de la statue, un homme hardi s'approchait en qualité de chef ou d'avocat de la mazze, chargé de prendre la parole pour elle. Beaucoup de gens du peuple, s'adressant à la massue, lui demandaient alors : « Mazze! pourquoi es-tu si triste? Mazze, pourquoi es-tu venue ici? » Quelquefois on ajoutait : « Mazze! nous voulons te porter secours, mais dis-nous contre qui!... Est-ce de la Tour?... Est-ce Asperling?... Est-ce Hennegarten? » Au nom du seigneur objet du mécontentement populaire, le chef de la mazze inclinait la sinistre image et tous ceux qui se disposaient à prendre sa défense enfonçaient un clou dans la massue en signe d'adhésion. Une nuit, la mazze fut déposée toute criblée de clous devant la demeure du capitaine général, lequel, comprenant le danger qui le menaçait, courut chercher du secours en Savoie et à Berne, déchaîna sur le Valais la grande noblesse de la Suisse centrale, saccagea la ville de Sion, mais finit par être défait avec les Bernois à Ulrichen après la confiscation de ses biens et la dévastation de ses châteaux. Peu

après, à la mort d'André de Gualdo (1437) les patriotes, jaloux de disputer le trône épiscopal à l'influence étrangère et féodale, obtinrent de participer à l'élection de l'évêque. En dépit des résistances réitérées du Saint-Siège, ils réussirent à perpétuer cet usage encore en vigueur et exercé pour la dernière fois en 1895.

Dès l'acquisition de cette prérogative, les patriotes se concertent naturellement pour ne plus porter au siège épiscopal que des enfants du peuple. Mais ces derniers eux-mêmes ne tardent pas à tomber en disgrâce dès qu'un peu de célébrité, de luxe ou de grandeur les entoure. Ainsi les dernières années du XVe siècle portent à ce trône un enfant d'un des plus misérables hameaux du Haut Valais, Mathieu Schiner. Mais l'ancien étudiant, qui chantait pour vivre, étant devenu cardinal, la mazze le frappe, et le démagogue Georges Supersaxo, auquel cette proscription qui est son œuvre devrait profiter, ne jouit pas longtemps de son triomphe ; il est bientôt tenu à son tour pour suspect à cause de ses richesses et de ses hautes relations. La grosse statue faite d'un tronc de bouleau se dresse devant lui et, malgré ses immenses richesses, il va mourir en exil laissant sa vigoureuse postérité de douze fils et de onze filles se disperser au vent de la destinée.

Cette méthode d'ostracisme ne fut abolie qu'en 1551, après que la plus grande partie de la noblesse eut été chassée et ses biens confisqués.

Ainsi subdivisés, morcelés et disloqués, les biens seigneuriaux tombaient en grande partie dans le domaine des communes, échappant par ce fait à toute police générale : chasse, fourrages, pâtures, forêts, devinrent ainsi le partage de ces populations qui, pastorales pour la plus grande part, pouvaient plus facilement exploiter en communauté ces acquisitions territoriales.

Pourtant, après la dispersion et la ruine de cette noblesse du moyen âge, le peuple, d'autant moins capable de se passer de chefs qu'il est plus disséminé et que les communications lui sont plus difficiles, fut bien obligé de se créer une classe dirigeante qu'il tira nécessairement de son propre sein. C'est ainsi que

chaque dixain se tailla un tout petit patriciat de magistrats qui ne tarda pas à inscrire sur ses parchemins un nom de haie, de hameau, de torrent, de forêt, de vignoble ou de pâturage.

Cette noblesse de seconde pousse, constituée après l'abolition de la mazze, semblait avoir médité à trois siècles de distance ces paroles que Taine écrirait plus tard : « Dans la démocratie pure, les hautes branches de l'arbre social, non pas seulement les vieilles, mais encore les jeunes, restent stériles. Sitôt qu'un rameau vigoureux dépasse les autres et atteint la cime, il cesse de porter fruit ! »

Cette maxime que les Rarogne, les de la Tour, les Supersaxo et les Schiner avaient ignorée, la nouvelle classe dirigeante la fit sienne en s'appliquant à détourner d'elle les dangers auxquels s'était exposée son aînée, en restreignant ses goûts de magnificence et de luxe et en s'interdisant le plus souvent tout rapport avec les grands d'autres contrées. De ce nouveau patriciat, un seul membre fait notoirement exception, mais il a le sens de la vie populaire ; il s'habille en paysan par ostentation, il attire les jésuites dans le pays pour se faire des alliés par un appui mutuel et, malgré tout cela, comme il connaît ses concitoyens et leur défiance, il adopte cette devise particulière : *Nihil solidum nisi solum...* « Rien de durable que ce qui est isolé ! »

Sorti comme un héros de légende de la vallée sauvage et déserte du Simplon, Gaspard Stockalper fut riche, grand, magnifique autant qu'audacieux, entreprenant et madré. En vertu même de cette maxime favorite, il plaça en biens fonds presque toute son immense fortune tirée des richesses naturelles de la vallée alpestre, particulièrement des défuntes mines de Gondo qu'il exploita avec plus de succès que les derniers actionnaires, en même temps que la régie des sels du pays. Et encore cette façon de se vêtir en montagnard tout en habitant un somptueux château, d'établir le long des défilés du Simplon des tours de refuge ou de défense, d'attirer les jésuites par de grandes donations, tout cela joint au fait de se rendre fréquemment à la cour de Milan sans dire pourquoi, lui suscita de nombreuses difficultés. Une fois, il subit un exil de six ans durant lesquels on

confisque une partie de ses biens situés dans le pays; plus tard, sommé d'indiquer aux patriotes le montant de sa fortune, il s'ingénie à la faire paraître moins grande qu'elle ne l'est.

Ainsi instruite à l'école des faits, cette noblesse de second jet, dont, au XVIIe siècle, Gaspard Stockalper fut l'exception à peu près unique — une de celles qui confirment la règle — se garda-t-elle de soulever les défiances qui avaient perdu la précédente. Elle se prête aux exigences du peuple pour ce qui est de le diriger, mais à la condition de lui rendre le moins de services réels qu'il soit possible. Cela fait un de ces bons ménages de vieux célibataire où maître et valet vivent sur un pied à peu près identique, se tenant chacun pour le vrai chef du logis désert. Ainsi allégé de ses rameaux supérieurs, qu'agitaient les grands courants lointains, l'arbre de la démocratie s'immobilise à l'abri des hautes murailles alpestres; comprenant que la consigne est d'agir le moins possible pour ne pas être suspect d'intrigue, le magistrat s'attache de tout son pouvoir à conserver les positions acquises, à en acquérir de nouvelles et à en assurer la transmission dans sa propre famille. Or, comme dirait Taine, « sous une telle pression séculaire le caractère se fait, ce qui était habitude devient instinct, la forme acquise par le père devient héréditaire chez l'enfant ».

L'on pourrait ajouter que, plus l'enfant a reçu de cette forme acquise, plus il perd le souci de son acquit; du père il reçoit plus sûrement la succession des biens que celle des énergies, et c'est par quoi les dangers de l'immobilité vont se décuplant en proportion de sa durée; ce qui revient à dire que si, petit à petit, le peuple devient moins jaloux et moins soupçonneux à l'endroit des chefs, c'est que graduellement ceux-ci se sont façonnés au moule de sa volonté.

Cependant, au bout de quelques générations issues de mariages répétés entre ressortissants de ce réseau restreint et ténu de familles patriciennes, la noblesse déserte Rarogne, Viège, Conches et autres régions élevées ou écartées; les séductions de la petite ville et des importantes bourgades, leurs conditions d'existence plus douces, leurs ressources agricoles plus riches les attirent.

Ceux que les postes élevés de gouverneurs de Saint-Maurice ou de Monthey a éloignés dans le Bas Valais y trouvent un noyau de société chez les moines de l'Abbaye, de bonnes ressources financières dans les fermes agricoles et vigneronnes d'alentour et de bonnes dotations chez les petites bourgeoisies qu'une humble particule suffira à anoblir pour les rendre dignes d'eux. Ainsi, la fusion des deux corps dirigeants du pays se prépare. Les deux trônes abbatial et épiscopal se rapprochent comme s'ils sentaient venir le coup de vent révolutionnaire qui les réunira sous la même tente.

Mais c'est dans la capitale que viennent se grouper en plus grand nombre les hautes familles; c'est là que la noble société se tasse, prend consistance et sème ses rejetons sur toutes les avenues du pouvoir. Quelques événements traversent, il est vrai, cette longue période d'immobilité sociale; les deux plus considérables sont l'introduction partielle de la Réforme, bientôt définitivement refoulée, puis l'invasion du pays par les troupes du Directoire, mais le patriciat valaisan sortira de ces troubles plus imperturbable qu'il y était entré, car désormais, loin d'entraîner le peuple, il se contentera, et peut-être pas toujours, de le suivre. Témoin cette campagne de résistance à l'invasion française qui donne une mesure sans précédent de l'opiniâtreté, de la confiance en soi et de l'héroïsme du peuple haut valaisan, mais qui le montre décapité et réduit à faire violence à ses chefs préférés pour les déterminer à accepter le commandement. C'est qu'il n'a plus d'autre cadre qu'un patriciat dont il a brisé le ressort par la suppression du luxe, de la célébrité, de la grandeur et de l'éclat.

Cette heure est significative, car elle est celle que le Valaisan occidental choisit, à la faveur des événements, pour le dessaisir des privilèges qu'il s'était impitoyablement octroyés.

IV. — LE RAMEAU OCCIDENTAL.

Toutes ces qualités d'énergie et de puissance collective particulières à la population du Haut Valais, résultat de l'infiltration allémanique qui se fit par les passages du Grimsel et de la Furka (1) et le secret de son indépendance politique fut dans l'action concertée des dixains, groupés selon le système fédératif propre à ces ressortissants des pays du Nord.

Pourquoi un semblable accord a-t-il toujours été et demeure-t-il impossible entre Bas Valaisans? C'est qu'ils n'avaient ni les exemples constants de voisins immédiats comme ceux de la Suisse primitive, ni l'immixtion d'immigrants septentrionaux issus de ce régime du faisceau fédératif.

En effet, les Celtes, descendants des nomades de l'Asie, ne connaissaient que la tribu qui les groupait, et non la patrie, qui était partout où ils plantaient leurs tentes. « Il y avait des peuplades, il n'y avait plus de nation celtique, déclare M. L. Will (2); c'était une dislocation lamentable; les différents peuples, dépourvus de tout sentiment de solidarité, étaient incapables d'un effort commun. Jaloux les uns des autres, ils formaient, il est vrai, de vastes confédérations s'étendant dans des régions entières, mais ces vastes associations n'étaient faites que dans le but de disputer la suprématie aux confédérations rivales. »

Or, les deux races qui vinrent se superposer aux Celtes dans le Bas Valais n'importaient pas de système politique aussi accentué que celui des Allémans; d'où il résulte que l'instinct celtique s'est si parfaitement conservé, que les Valaisans du Bas sont restés particulièrement jaloux et qu'ils ne s'unissent que pour abaisser ceux qui les gênent ou les ombragent, prêts à se diviser sitôt cette besogne accomplie.

(1) Les relations des Conchards avec les cantons de la Suisse primitive étaient anciennes. En 1368, une diète réunie à Lucerne décide de porter devant le Conseil de cette ville les différends, animosités, préventions et réclamations qu'ils ont vis-à-vis des juges, bourgeois et patriotes du Valais en dessus et en dessous du Deischberg.

(2) *La Grande Encyclopédie* (Celtes).

En effet, dit également M. Will, « tous les peuples gaulois se trouvèrent placés dans la clientèle de Rome sans que leur position politique eût été sensiblement modifiée... La politique des Romains était bien simple et très rationnelle : ils se contentaient de ruiner la patrie nationale et de faire prospérer la patrie municipale ».

Quant aux Burgondes, qui pénétrèrent cette branche de la race valaisanne par la région du Léman, ils ne cherchèrent point à exercer d'influence politique; ils se laissèrent gagner par la civilisation supérieure des Romains, adoptèrent leur langue et prirent leurs lois pour modèle; « au bout de peu de générations, dit M. van Muyden, leur romanisation fut complète ».

La politique bas valaisanne est restée, jusqu'à nos jours, toute empreinte de ces différents caractères. Ses hommes politiques sont issus d'un clan local ou de marchandages entre deux ou plusieurs de ces clans, lesquels tiennent rarement compte des supériorités. Lorsqu'on établit une liste, on veille à faire la part de chaque commune ou de chaque hameau, et, si ce dernier n'est pas représenté dans le corps politique par un des siens, il ne tarde pas à se désintéresser : à quoi bon la patrie si on le néglige, lui!

Il y a peut-être quelque à-propos à rappeler ici une observation faite plus haut, à savoir que le Haut Valaisan a érigé le moindre des hameaux en commune, ce qui a supprimé ces petites compétitions et renforcé en même temps le cadre du district. Dans la partie romande, le district est au contraire tenu pour une subdivision vague; l'on y est surtout préoccupé de la commune, et, si celle-ci a 100 habitants, elle se pose en égale de celle qui en compte de 4 à 5.000.

C'est la politique de clocher, la plus pure qui se rencontre au monde, une politique entêtée, jalouse et mesquine, qui ne tient aucun compte des circonstances extérieures. Les montagnards du Bas Valais qui se battent aux élections communales, s'intéressent très peu aux affaires générales du canton; s'ils votent pour la députation au grand Conseil, « c'est qu'il vaut autant

donner les places à leurs hommes que de les laisser aller à d'autres, à des inconnus ».

Les circonstances subséquentes n'ont fait que maintenir et compliquer la difficulté de toute action commune entre Bas Valaisans en vue d'arracher à leurs anciens dominateurs les vestiges de leur prépondérance. Quand l'heure arriva d'entrer dans la dernière étape de leur émancipation, le clergé, dont les Haut Valaisans avaient eu l'habileté de ne point se séparer, en dépit de divers précédents historiques, scinda net le mouvement et force fut aux partisans de l'émancipation politique, qui n'avaient pas la force de se passer de lui, de renoncer à la poursuite de leurs revendications.

En résumé, le Haut Valaisan est arrivé à concilier sa politique avec les vues du clergé devenues unitaires depuis la Révolution, tandis que le Bas, bien qu'il soit seul à alimenter l'opposition, en demeure bon gré mal gré le serviteur. C'est pourquoi la région allemande, en particulier, a toujours réussi à se garder plus d'influence dans le gouvernement, dans le clergé et dans la bureaucratie. C'est bien toujours ce même ressortissant du dixain qui, ayant partagé durant des siècles le pouvoir des princes-évêques dont les droits temporels et spirituels lui ont de tout temps paru un peu difficiles à démêler, a su abaisser leur puissance, mettre fin à leurs empiétements et résister à leurs efforts sans cesser de transiger avec l'Église. La résistance rencontrée par le cardinal Schiner prouve, en particulier, leur esprit d'indépendance.

Il est vrai que les représentants du Bas Valais ont su s'entendre depuis 1875 pour nommer des évêques ressortissants de leur région, mais le chapitre de la cathédrale veille encore avec le plus grand soin à occuper les avenues et du canonicat et de l'évêché. Et encore l'argument invoqué pour justifier cette préférence systématique est-il d'ordre purement matériel. Comme je l'ai dit déjà, il repose sur le désir d'assurer à des familles bas valaisannes la transmission des héritages épiscopaux.

V. — LA HAUTE MONTAGNE ET LA PLAINE DU RHÔNE.

Nous avons bien saisi maintenant les différences de caractère fournies par ces deux variétés principales de la race. L'inventaire des hommes remarquables que le pays du Valais a produits de tout temps et qui sont dignes de demeurer célèbres, soit par la part prise par eux aux événements politiques décisifs, soit par leurs œuvres réelles de pensée, de science ou d'art, va confirmer ces observations, car, en général, le Haut Valais a surtout fourni des hommes d'État, des guerriers, des administrateurs, le Bas Valais des observateurs, des chercheurs, des méditatifs.

Mais, cette distinction établie, il reste à en dégager une seconde : c'est que presque tous ces hommes, quel que soit leur mode de célébrité, sont nés à une altitude supérieure. Le cardinal Schiner était de Muhlibach, dans le dixain de Conches ; la la famille Supersaxo qui, en plus de l'agitateur Georges dont nous avons parlé, a fourni au Valais l'un des évêques les plus habiles dans le gouvernement et qui a définitivement arraché le pays à l'influence de la maison de Savoie, était aussi de Conches. Stockalper sortait de la vallée sauvage du Simplon. Thomas Platter, le berger de chèvres, devenu l'un des plus illustres professeurs de l'Université de Bâle, descendait des flancs de la vallée de Viège ; son fils Félix, illustre naturaliste, maintint la gloire de ce nom. De la vallée de Viège est aussi sorti Simon Steiner, parent des précédents, qui, vers la même époque, était professeur à Strasbourg. Dans la même vallée est né l'ingénieur Venetz qui s'est spécialement occupé des glaciers dont Jean Pierre Perraudin, guide et chasseur de chamois du village le plus écarté de la vallée de Bagnes, venait de révéler au monde étonné l'œuvre lente et continue. Le capucin Furrer, auteur de la meilleure histoire du Valais, était du haut plateau d'Unterbäch. Sion s'attribue en vain les deux peintres Ritz et Blatter : ils sortent du district de Conches. De Conches également le plus célèbre fondateur de stations alpestres, Alexandre Seiler, à qui la

vallée de Zermatt doit sa célébrité universelle. Pour la magistrature, il y a quelques exceptions et ici il faut — nous le reconnaissons — faire une part au type de la plaine. Maurice Barman de Saillon fut un des plus actifs directeurs du mouvement libérateur du BasValais; mais le chef militaire Alexis Joris descendait de la vallée du Grand-Saint-Bernard. La plaine a produit des magistrats poètes : Louis Gross, Henri Bioley, Charles-Louis de Bons, mais le premier était originaire de la vallée du Trient; le monastère de Saint-Maurice, dont les membres les plus actifs sont toujours les montagnards, doit au chanoine Bourban (de Nendaz) des recherches et des fouilles historiques sans lesquelles il fût indéfiniment demeuré ignorant de certains détails de sa propre histoire. Les vallées des abords du Grand-Saint-Bernard se signalent par une pléiade d'observateurs et de contemplatifs. Nous avons parlé de Perraudin, auteur des découvertes relatives au transport des blocs erratiques par les glaciers; la même vallée de Bagnes a produit le peintre Félix Corthey qui a fait ses premiers essais en Espagne où il était soldat; Louis Gard, chansonnier satirique, célèbre dans le pays; les poètes Besse de Larzes père et fils, dont le dernier obtint quelque temps une grande vogue en France comme improvisateur. Sembrancher a donné naissance à deux prêtres naturalistes savants, Murith, botaniste, et Favre, auteur de la *Faune des macro-lépidoptères*. Étienne Cropt, auteur d'ouvrages divers sur le droit cantonal, était originaire d'Orsières, et Numa Droz, de la Chaux-de-Fonds, autre montagnard qui fut plusieurs fois président de la Confédération, poste dont il était arrivé à se rendre digne vers ses trente ans, après avoir débuté pauvrement dans la vie en qualité d'apprenti graveur, expliquait son amour pour le Valais en rappelant que sa famille venait d'Orsières, commune alpestre habitée par une race dure et opiniâtre.

L'extrême Bas Valais a produit les savants annalistes Pierre et Joseph de Rivaz. Mais Saint-Gingolph, le village demi-valaisan et demi-savoyard, est, bien qu'assis au bord du Léman, une bourgade entièrement alpestre, tirant toute sa vie des forêts escarpées qui le dominent et du lac qui baise ses pieds. Ce

n'est plus la plaine, c'est le lac, dont les bûcherons constructeurs de bateaux de Saint-Gingolph approvisionnent et dirigent la flotte avec les gros bois tirés des pentes du Grammont. Ajoutons qu'à défaut d'autres savants ou de chefs distingués, le district de Monthey a un héros populaire, le Gros-Bellet, mais il descendait des hauteurs de la vallée d'Illiez.

VI. — RANG ET AVENIR DE LA RACE.

De cet exposé un peu plus complet peut-être que ne l'eût exigé la clarté de ma démonstration, il résulte que le Haut Valais doit à son passé historique des chefs et des meneurs politiques, et que le Bas Valais, réduit à laisser les individualités sans appui, a tourné son intelligence vers la contemplation, l'observation et la critique. Mais dans l'un comme dans l'autre, c'est la région supérieure qui est la source de tout effort.

Or, de nos jours, l'effort est-il suffisant pour qu'un homme parvienne à se révéler? Dans ces régions supérieures, le fait d'alimenter annuellement son propre grenier sans acheter rien et d'hiverner quatre vaches constitue une grosse fortune. Dès lors toutes les énergies sont absorbées par le souci de la vie matérielle et le plus fortuné dépense sa pensée à maintenir son équilibre, à blâmer celui qui introduit la moindre nouveauté dans le manger, dans le vêtement, dans l'habitation, dans les préoccupations de l'esprit. On ne sera pas seulement injuste à l'égard de l'innovateur, on sera féroce. Et comme toute la classe dirigeante recherche les faveurs du peuple, elle se garde de le contredire. De là une action routinière et immobile chez le peuple et une inaction invétérée chez les chefs. Il n'y aurait peut-être pas danger proprement dit à cela, si le pays ne se modifiait sans eux, ne se développait de mille manières en dehors d'eux et presque malgré eux.

Or, si après quarante années durant lesquelles la trouée du Simplon fut sans cesse prévue, la race n'a presque rien su prévoir, préparer, exécuter et modifier en vue de la transformation qui en

résulterait, c'est qu'elle ne peut venir à bout de son impuissance et qu'elle est toute résignée à laisser d'autres races se substituer à elle pour la direction des entreprises techniques qui semblent devoir se multiplier en Valais. Car il y a peu de chose à attendre de ce peuple bouclé dans l'étroite ceinture du clan, qui, en lutte continuelle avec l'avalanche, le torrent, l'éboulement, n'a su ni perfectionner ni simplifier ses moyens de résister aux caprices des lois de la nature. D'ailleurs, comment aurait-il pu le savoir, dirigé qu'il était par une classe supérieure de prêtres et de légistes peu soucieux de le voir grouper ses efforts et tout au plus capables de lui donner, les premiers un enseignement moral, les autres des avis captieux et tarifés? Une telle classe supérieure ne crée pas de moyens d'existence. Sans doute elle essaie de se ressaisir, mais la ruine de l'ancien patriciat, la pléthore et la dépréciation du juriste, la gêne qui en est résultée ont plus contribué à cette détermination que la sagesse et la préoccupation de l'avenir du pays. Au surplus, si l'espace d'une génération suffit pour mettre l'ingénieur à la place de l'avocat, le géomètre à celle du notaire, l'agronome à celle du spéculateur parasitaire, le même espace ne peut suffire à l'édification des fortunes sans lesquelles un patronat si subitement éclos est vite embarrassé, non plus qu'à la suppression des instincts ataviques formés par un milieu isolé des grandes affaires et imbu des usages et des préjugés d'un pays fermé.

Il est ainsi aisé de prévoir que le rôle de la race dans la direction de ses futures destinées sera très effacé. Ce qui se passe nous montre l'agriculture se développant sous l'initiative d'immigrants et à l'aide de capitaux étrangers au Valais. Les entreprises minières, de forces électriques et de chemins de fer régionaux ne sont pas davantage conçues par des Valaisans. Cependant les techniciens indigènes feront d'excellents lieutenants au service des mêmes entreprises et le peuple donnera une vaillante armée de manœuvres.

Telle est, exposée dans ses diverses manifestations, la vie de ce peuple jadis refoulé dans la plus profonde impasse de la

chaîne alpestre et que demain l'outil du mineur aura placé au bord d'une des principales routes du monde.

Il était temps, semble-t-il, de noter ce qu'il avait été, ce qu'il est resté jusqu'à ce jour et, dans une certaine mesure, ce qu'il saura devenir lorsque des rapports plus suivis avec d'autres races commenceront à le modifier plus profondément que n'est parvenue à le faire cette ère de cinquante années de chemins de fer. Sa part active sera-t-elle proportionnée au rang acquis dans le monde par les conditions générales et par le développement que son sol est appelé à prendre? Nous venons de voir qu'on n'est pas fondé à le présumer.

Sans doute le peuple du Valais, pris dans son ensemble, est actif, valeureux, endurant et tenace: son œuvre sociale est immense, mais malheureusement vieillote et suspendue. Les résultats de son effort commun ont pu être merveilleux en des temps où le niveau intellectuel de toutes les races était proportionné et stable, ou nul épi n'émergeait de la toison régulière du champ, où le jet qui surpassait le niveau général était tenu comme de famille supérieure, d'essence particulière et de provenance distincte. Aujourd'hui, un tel mode de classement serait d'autant plus compliqué que tout diffère, que de la poignée échappée de la main du semeur, il n'est pas deux grains de semblables et que deux jets, mêmes jumeaux, ne lèvent côte à côte que pour prendre des directions tout opposées.

Il reste tout au plus à savoir si le pays gagnera ou perdra à ce changement de patronage d'où surgira infailliblement un nouvel état-major politique.

C'est une question à laquelle il sera peut-être réservé à nos fils de répondre quelque jour.

L. Courthion.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LES ENFANTS MARTYRS (1)

Rassurez-vous, mes chers collègues, ce n'est pas d'un de ces tragiques faits-divers dont les journaux nous offrent de temps à autre le sombre récit que je viens vous entretenir aujourd'hui!

Ce sont là des faits heureusement exceptionnels et qui relèvent plutôt du juge d'instruction que de l'hygiéniste ou du philanthrope.

Les victimes que je veux vous signaler sont malheureusement beaucoup moins rares, et cependant on ne songe guère à les plaindre; vous les coudoyez journellement dans la rue, chez vos amis, à votre propre foyer. Ces enfants martyrs ne sont autres que les petits Français, toute cette sève bouillonnante d'où doit sortir la Race, et que le peuple qui se prétend le plus spirituel du monde s'obstine à emprisonner, à comprimer dans ce moule uniforme, suranné, rouillé qu'on appelle l'éducation française.

Semblables aux fées qui présidaient à la naissance des princesses, *le préjugé scolaire et le préjugé administratif*, ces deux tueurs d'énergie et d'initiative — accompagnés, hélas! de beaucoup d'autres — s'abattent sur notre berceau pour nous combler de leurs dons :

« Tu apprendras le latin, » dit le premier;

« Tu seras fonctionnaire, » proclame le deuxième;

Un troisième, enfin, au milieu de l'enthousiasme de la famille assemblée, prédit à cet espoir de l'Enregistrement « qu'il épousera une grosse dot »...

Tu Marcellus eris!...

C'en est fait; voilà un gaillard qui n'a qu'à se laisser vivre; son existence est assurée, prévue, réglée.

Qui donc parle de luttes pour la vie?

Par malheur, la méchante fée — celle qu'on oublie volontiers d'inviter à la fête — s'avance à son tour en ricanant : « Je n'ai pas le pouvoir de t'enlever les dons que t'ont fait mes sœurs; oui, tu

(1) Communication à la Société d'Hygiène de l'Enfance.

épouseras une femme riche, oui, tu seras fonctionnaire; mais, tous ces biens précieux, tu ne les obtiendras qu'avec mon assentiment, qu'en me sacrifiant ta jeunesse et ta santé :

« *Je suis la Fée Baccalauréat!* »

Les parents haussent les épaules en souriant, sans se douter que l'horrible mégère ne pouvait inventer de pire vengeance.

Ces Bons Parents.

Qui ne se rappelle les pages exquises — et si poignantes — où le « Petit Chose » retrace les sombres années de son enfance, et les « Jacques, tu es un âne! » qui, tout le long du jour, tombaient à intervalles réguliers sur la tête sanglotante et tuméfiée de son malheureux frère?

Ce souvenir me remontait l'autre jour à la mémoire, alors que j'étais allé serrer la main à de bons amis. Je les trouvai soucieux, préoccupés; eux, d'ordinaire si expansifs et si confiants envers moi, semblaient gênés de ma présence. « Qu'y a-t-il, interrogeai-je? avez-vous donc quelque sujet de tristesse que vous ne puissiez partager avec un vieil ami comme moi? Votre fillette est-elle souffrante?

— Oh! nullement, Dieu merci! Nous en sommes très contents; *elle travaille très bien;* elle est gaie, bien portante..... c'est la joie de la maison!

Puis, de nouveau, un silence contraint nous enveloppe de son manteau de plomb.

Dans un coin de la pièce, un grand garçon d'une douzaine d'années — mais qui en paraît bien seize — s'absorbe dans la contemplation d'un livre de géométrie de l'air résigné d'un chien battu.

Comme un éclair, le « Jacques, tu es un âne! » me sillonne l'esprit.

— Et toi, Charles, lui dis-je, tu travailles bien aussi, j'imagine?

Mine consternée des parents qui échangent un rapide coup d'œil.

J'avais mis le doigt sur la plaie.

— Eh bien! docteur, me dit la maman, puisqu'on ne peut rien cacher à votre affectueuse sollicitude, je dois vous avouer que c'est ce grand garçon qui cause tout notre tourment. Figurez-vous que ce vilain enfant ne fait plus rien au lycée; continuellement il se fait punir; il ne passe pas un jeudi ou un dimanche depuis quelques semaines sans se faire « coller ».

— Vous comprenez, reprend le grand-père en roulant des yeux de mystère, qu'il n'y a qu'à vous que nous puissions faire de pareilles confidences; c'est trop pénible pour des parents! A tous ceux qui

nous parlent de Charles, nous répondons *qu'il est un peu souffrant.*

— Eh! eh! hasardai-je, vous pourriez bien dire la vérité sans vous en douter!

— Lui? mais voyez donc comme il est bâti! il est plus grand que père et mère; il mange comme quatre et dort à poings fermés! On est obligé de le tirer de son lit tous les matins! Ah! gémit le pauvre homme, c'est un enfant qui a donné déjà bien du tourment à ses parents... on n'en fera jamais rien... jamais il n'arrivera à passer ses examens. Nous avons été, à notre grand regret, obligés de lui faire « abandonner le latin », et maintenant, s'il continue, me disait hier un de ses professeurs, *il ne pourra même pas passer son baccalauréat moderne!!* Que peut faire aujourd'hui un jeune homme qui n'a pas son baccalauréat? Je vous le demande... Quand je pense que le fils de notre menuisier est déjà bachelier et qu'il prépare les examens de la licence en droit! En voilà un qui fera honneur à ses parents!

Dieu me pardonne l'irrésistible envie de rire qui, maintenant encore, me chatouille les méninges au souvenir du brave cher homme prononçant ce mot magique : le *bac-ca-lau-réat;* des larmes trempaient sa voix! il fallait voir de quel air navré l'infortuné grand-père évoquait le spectre déshonorant d'un « retoquage »!

L'abomination de la désolation!!

Quant au pauvre Charles à qui cette diatribe n'était que trop familière, il continuait de fixer d'un œil vitreux l'attrayante description du « lieu géométrique », mais sa pensée était ailleurs; elle glissait silencieuse et morne le long des interminables cloîtres du lycée-prison. Quel immense découragement se peignait sur ses traits et dans tout son être affaissé! Des rides qui barraient son front, des lèvres crispées par les sanglots, des paupières gonflées de larmes, de tout son pauvre moi détendu émanait, jaillissait l'implacable sentence : Charles! tu es un âne!.....

— Mais enfin, dis-je, cet enfant n'est pas inintelligent?

— Pas le moins du monde; ses professeurs s'accordent à dire que les moyens ne lui font pas défaut, mais ils se plaignent tous de ne pouvoir fixer son attention que pendant très peu de temps; *c'est un élève léger et paresseux :* tous ses bulletins le disent...

« Ah! s'il ne s'agissait que de dessiner, ça irait tout seul! il y passe des heures à ses dessins, sans se lasser jamais. Aussitôt qu'il a une minute de liberté, en avant le crayon ou la plume! Voilà notre Charles absorbé dans son travail au point d'en oublier les heures des repas... et Dieu sait cependant s'il y fait honneur aux repas!...

Mais à quoi cela le mènera-t-il le dessin? Ce n'est pas cela qui lui fera passer ses examens! »

Et les litanies en l'honneur de la Fée Bac-ca-lau-réat, de recommencer de plus belle!

— Voyons, voyons, fis-je, je suis persuadé que Charles n'est pas si paresseux que vous le croyez, et qu'au fond de tout cela il y a un malentendu regrettable que, dans votre intérêt à tous, il importe de dissiper. Voulez-vous me permettre d'examiner l'enfant et de vous dire en toute conscience ce que je pense de son état?

J'eus tôt fait de me convaincre que mes soupçons n'étaient que trop fondés et que le prétendu paresseux n'était qu'un malade, plus justiciable d'un traitement hygiénique rationnel que des sermons de la famille et des punitions du lycée.

Restait à faire partager ma manière de voir aux parents et à plaider la cause de mon petit client d'occasion. Ce n'était pas chose facile, surtout auprès du grand-père dont l'esprit était — comme tous les esprits peu cultivés et peu ouverts — la proie de préjugés, de principes absolus d'autant plus difficiles à détruire qu'ils ne reposent que sur le sentiment, au lieu d'être basés sur des données rationnelles.

Le *préjugé universitaire* était fortement ancré dans cette cervelle de paysan qui, ayant « fait apprendre le latin » à son fils, n'admettait pas que son petit-fils pût « déchoir » en n'embrassant pas, lui aussi, une profession libérale, à défaut de la « carrière administrative ».

Le point de vue « santé » lui échappait complètement aussi. Cet homme qui entourait de cache-nez le cou de son enfant, l'abreuvait de tisanes à la moindre menace de rhume et n'hésitait pas à m'envoyer chercher la nuit à une distance de plusieurs lieues, trouvant que « son chéri » toussait d'une drôle de façon », ne pouvait comprendre qu'il est des maladies qu'il faut chercher pour les découvrir et que seule l'expérience du praticien peut arriver à dépister. « Il mange et dort bien, donc, il n'est pas malade! »

Il me fallut relever un à un et mettre en lumière tous les symptômes d'affaiblissement nerveux constatés chez l'enfant; insister sur la croissance rapide et exagérée, sur le peu de puissance d'attention dont sont capables les enfants issus de parents névropathes ou arthritiques; lui représenter que son propre fils, le père de l'enfant, atteint depuis de longues années d'une affection incurable du système nerveux, était lui-même victime d'un absurde système d'éducation, pour arriver — je ne dis pas à entraîner sa conviction — mais pour le forcer tout au moins à me laisser parler sans m'interrompre.

La maman, d'une intelligence plus ouverte, vint d'ailleurs à mon

secours. Elle avait conservé les bulletins des différentes pensions que son fils avait, en quelques années, successivement traversées sans pouvoir se maintenir nulle part. Nous les examinâmes ensemble et je n'eus pas de peine à lui prouver que la fatigue, l'épuisement nerveux était la seule cause de cette prétendue paresse.

La cause de mon ami Charles était gagnée. Je montrai à ces entichés du préjugé universitaire que, si le commerce des grands écrivains de l'antiquité devient, pour certains esprits privilégiés, une source d'incomparables jouissances, ces avantages ne peuvent en aucune façon entrer en balance avec ce bien si précieux qu'on appelle une bonne santé.

Je leur citai quelques-uns de ces exemples trop fréquents d'infortunés collégiens dont les années de séquestration aboutissent lamentablement, au lieu du diplôme convoité, à la méningite ou à quelque autre manifestation de la tuberculose, et j'obtins la promesse que mon petit protégé, soustrait à la geôle de l'internat, suivrait simplement les cours du lycée et que la distribution de ses heures de travail serait réglée sur mes indications. En même temps, je me portai garant du travail de Charles, affirmant qu'il ne serait plus « collé » désormais que très rarement.

C'était jouer gros jeu, je le savais; l'eussé-je ignoré d'ailleurs, que le regard dont me foudroya le grand-père en me quittant eût suffi à me révéler toute la témérité de ma conduite.

L'événement, par bonheur, me donne raison.

Depuis qu'on lui demande *moins*, l'enfant *travaille davantage*, et surtout *avec plus de fruit;* ses notes sont presque toujours bonnes et pas une fois depuis trois mois il n'a dû se rendre au lycée le dimanche ou le jeudi pour y copier des lignes pendant que les « bons élèves » vont se livrer aux douceurs de la promenade en rangs serrés et silencieux.

Alma Mater.

Un matin de l'année 18..., les dix élèves de philosophie du collège de X*** s'exerçaient gravement, sous la direction de leur professeur, à réfuter le système de Condillac, lorsque la porte de la classe s'ouvrit brusquement, livrant passage à deux personnages tout de noir vêtus.

Pourquoi certaines impressions d'événements, futiles en apparence, restent-elles gravées dans la mémoire en dépit de l'action du temps? On m'embarrasserait certes bien aujourd'hui en me demandant de prouver que le système du fameux philosophe méconnaît l'activité de l'âme et l'innéité de ses facultés primitives! En revanche, je me remémore aussi facilement que si elle datait d'hier la petite

scène dont nous fûmes témoins ce matin-là; je revois notre vieux principal avec son dos arrondi, les mains croisées sur sa poitrine et fourrées dans les manches de sa jaquette, nous présentant à monsieur l'Inspecteur général de l'Université. Petit, mince, l'œil vif et noir, les cheveux gris, crépus, rejetés en arrière, l'auguste visiteur fit quelques pas dans la classe, renifla l'air à deux ou trois reprises; puis, avec une moue que je vois encore, laissa tomber ces simples mots : « Ça pue ici! »

Ce fut court, mais « bien senti », je vous assure. Aussitôt le principal, se pendant à une ficelle qui tombait le long du mur, ouvrit un vasistas situé au-dessus de la chaire — la seule prise d'air dont fût pourvue notre souricière. Après quoi, sur l'invitation de monsieur l'Inspecteur, la classe « continua comme s'il n'eût pas été là ».

J'avais bien envie de lui dire, à monsieur l'Inspecteur, que s'il n'eût pas été là, nous eussions commencé par fermer la fenêtre, car il faisait bien froid, mais sa rosette rouge m'intimidait, et puis, je me rendais compte, à mesure que l'air pur nous arrivait, que la réflexion de ce haut fonctionnaire n'était que trop justifiée.

Et pourtant notre classe était une des moins encombrée, une des plus vastes de l'établissement. Si « ça puait » ainsi dans une salle où une douzaine de spiritualistes s'occupaient uniquement de l'âme et de son immatérialité, jugez de ce que ce devait être ailleurs — en huitième, par exemple!

Et, de fait, « ça puait » partout dans notre vieux collège, entre les murs de cet ancien couvent d'où suintaient des émanations séculaires. « Ça puait » dans les études, « ça puait » au réfectoire, « ça puait » au dortoir — oh! au dortoir surtout!

Nous n'étions cependant « pas plus sales que d'autres »; une fois chaque trimestre, *ceux dont les parents en témoignaient le désir* étaient conduits au bain, et, tous les mois, nous pouvions nous offrir le luxe d'un bain de pieds — dans la salle des provisions. Je dois à la vérité de dire que ces sybarites étaient rares et se recrutaient principalement, j'imagine, parmi les « humanistes » ayant quelque peu vécu dans le commerce de Pétrone.

J'ajoute, à la louange de notre Économe, que, pour ne pas grever inutilement le budget municipal [le collège était alors en régie], il avait trouvé un moyen fort ingénieux d'utiliser ces récipients pendant leurs nombreux moments de loisir, en les faisant servir, au réfectoire, au lavage hebdomadaire de nos couverts de table!

Telles étaient les règles d'hygiène que l'*Alma Mater* appliquait, voilà quelque vingt ans, à l'éducation des enfants des « classes privilégiées ».

Nos fils sont-ils plus favorisés aujourd'hui sous ce rapport? On voudrait le croire, mais il est permis d'en douter si l'on songe que l'hygiène et la propreté ne sont pas matières cotées aux examens de Sorbonne.

Je connais nombre de collégiens qui n'entretiennent avec l'éponge et le savon que des rapports très espacés; pourvu qu'ils soient prêts, au roulement du tambour ou au son de la cloche, à descendre à l'étude, nul ne s'occupe de la façon dont ils emploient le temps — pourtant si court — que le règlement concède comme à regret aux soins de la toilette. Nul ne songe à leur inculquer le goût salutaire de la propreté physique qui, cependant, exerce une si puissante influence sur la propreté morale.

L'air, l'exercice, la nourriture, ces éléments si indispensables à tout être qui s'accroît, continuent d'être mesurés, dosés mathématiquement suivant l'*âge de l'enfant* sans égard aux nombreuses différences organiques, aux diversités de tempérament qui existent entre *les enfants.*

— Vous avez encore faim, mon ami? mais vous avez eu à manger comme votre petit camarade qui ne se plaint pas, lui?...

« Et vous, là-bas? que faites-vous à table alors que vos camarades sont déjà levés et que l'heure de la récréation a sonné? — Monsieur, je n'ai pas fini; j'ai de mauvaises dents, je ne puis manger vite.

— Tatata... qu'est-ce que vous me racontez là? Je ne veux voir personne à table après que l'heure a sonné; si vous êtes malade, il vous faut aller à l'infirmerie ; il n'en faudrait pas beaucoup comme vous pour troubler l'ordre et la bonne harmonie de la maison. »

Et, dans tout établissement bien tenu, tout marche au son du tambour : ran plan plan pour la soupe... ran plan plan pour le bœuf... ran plan plan pour les haricots... Chargez... ett...! reposez... ett...!

Oh! les beaux petits soldats, espoir de la France!

Comprimé, étiolé au point de vue du développement physique, le malheureux collégien est également victime, sous le rapport des études, des mêmes errements.

A tel âge, correspondent tant de grammes de viande et tant de pages de texte à étudier : comme l'appareil masticateur, le cerveau peut se refuser à triturer, en un temps donné, tel plat de grec ou de latin. Tant pis pour les clampins!

Que d'*indigestions cérébrales!* que de *gastrites encéphaliques*, ainsi provoquées, passent à l'état chronique et font d'un malheureux en-

faut, coupable seulement *de ne pouvoir s'adapter aux programmes*, un misérable « cancre », opprobre de la classe et cauchemar du professeur !

C'est un fait d'expérience que les élèves les mieux doués n'arrivent généralement — au prix des pires fatigues — à abattre la besogne qui leur est tracée en dehors des heures de classe, qu'en ne consacrant à chaque devoir que la moitié, ou même le tiers du temps qui serait nécessaire pour que ces devoirs fussent faits consciencieusement. « Que voulez-vous, disent les professeurs, il faut, coûte que coûte, être prêts pour le baccalauréat! »

Et, coûte que coûte, on s'efforce d'entasser dans ces délicates cervelles la macédoine indigeste des programmes.

De la formation du jugement, de l'intelligence, nul n'a cure! Ce n'est pas pour cela qu'on nous confie les élèves; c'est pour en faire des bacheliers... ce qui est bien différent!

Pédagogues et hygiénistes.

De tels procédés ne sont rien moins que criminels.

Parents et éducateurs se rendent également coupables de ce crime de lèse-enfance dont la répercussion se fait si fâcheusement sentir dans tout le corps social.

Ils peuvent, à la vérité, les uns et les autres, invoquer cette circonstance atténuante qu'ils ne savent pas ce qu'il font. Notre système pédagogique traite *l'enfant* comme une abstraction « sans tenir compte des grandes différences qui existent entre les aptitudes que donnent ou laissent à chacun l'hérédité, l'innéité, le tempérament, les anomalies de la croissance physiologique et les maladies accidentelles ou diathésiques » (1).

Le seul juge dont la compétence soit indiscutable en l'espèce, le médecin, n'est appelé qu'à titre exceptionnel à donner son avis sur ces questions d'éducation dont l'hygiène devrait former la base rationnelle.

Il est temps d'abandonner de semblables errements.

Dans une remarquable étude communiquée l'année dernière au Congrès de Nantes, le Dr Le Gendre, qui s'est acquis dans les questions de pédiatrie une légitime notoriété, a fixé de main de maître la part qui revient au médecin dans l'éducation et dans l'instruction.

Je vous engage, mes chers collègues, à lire ce substantiel travail qui ne saurait être résumé et qui établit d'une façon péremptoire

1 Dr Le Gendre. Congrès de pédiatrie de Nantes.

que le médecin doit être consulté, non seulement pour la direction physique à donner à l'enfant, mais encore pour le choix des méthodes pédagogiques et l'élaboration des programmes.

C'est bien à tort que notre distingué confrère exprime la crainte qu'une telle prétention ne suscite contre lui un *tollé* des pédagogues de profession et qu'on ne lui oppose le classique « *ne sutor supra crepidam* ». Les faits parlent d'eux-mêmes et les pédagogues vraiment dignes de ce nom se trouvent depuis quelques années entraînés par un courant (1), qui, tôt ou tard, amènera fatalement une évolution qui s'impose.

Le moment était donc bien choisi pour porter la question devant l'opinion publique en essayant de grouper en un faisceau puissant tous les pères de famille qu'intéresse la question de l'éducation. Sous le nom de « Ligue des pères de famille et des médecins pour l'amélioration de l'Hygiène scolaire », le Dr Le Gendre et son collègue des hôpitaux le Dr Mathieu travaillent à établir une vaste fédération pour l'étude des réformes qu'il importe d'introdaire à bref délai dans notre système d'éducation et d'instruction (2).

Il m'a semblé, mes chers collègues, que la Société d'hygiène de l'Enfance se devait à elle-même d'entrer dans ces vues généreuses et de donner son adhésion pleine et entière à une œuvre qui concorde si bien avec ses préoccupations habituelles.

Associons-nous donc à cette revendication des droits et surtout des *devoirs* des pères de famille en vue de cette œuvre capitale entre toutes : la culture physique et intellectuelle de l'enfance et de la jeunesse.

Parents et enfants ne peuvent que gagner à voir s'établir le règne de l'hygiène dans les familles et dans les pensionnats.

(1) Il est bon de rappeler que c'est à la *Science sociale* et à la création de l'École des Roches qu'est due la formation de ce courant.

(2) La Ligue des médecins et des pères de famille a pour but l'amélioration de l'hygiène physique et intellectuelle dans les écoles.

Elle se propose de faire une campagne active pour la vulgarisation et l'application des principes de l'hygiène scolaire.

Elle se compose, en nombre illimité et sans distinction de sexe, sous la seule condition qu'ils aient atteint leur majorité, et qu'ils jouissent de leurs droits civils :

1° De membres actifs payant une cotisation annuelle minima de 2 francs;

2° De membres fondateurs dont la cotisation annuelle minima est de 10 francs;

3° De membres perpétuels effectuant un versement unique qui ne peut être inférieur à 100 francs.

Dès maintenant les adhésions peuvent être envoyées au secrétaire général et les cotisations versées au trésorier.

Le bureau directeur a été provisoirement constitué :

Président : le Dr F. Le Gendre, 25, rue de Châteaudun.

Secrétaire général : le Dr Alb. Mathieu, 37, rue des Mathurins.

Trésorier : le Dr André Thomas, 64, rue de la Chaussée-d'Antin.

De l'air dans les classes; de l'air dans les programmes! Coupons les lisières, développons l'énergie et l'initiative : c'est le seul moyen de préparer cette forte race dont notre pays a tant besoin! Quand, suivant les enseignements de la *Science sociale*, nous aurons fait à nos enfants de bons muscles et une solide volonté, notre tâche sera accomplie, nous pourrons sans crainte comme sans regrets leur passer ce flambeau de la vie dont parle le poète.

Au lieu de nous préoccuper de « tracer la voie » à nos fils, efforçons-nous de leur donner une éducation telle qu'en présence des mille difficultés de l'existence, ils puissent toujours se tirer d'affaire.

Voilà trop longtemps que notre unique souci est de donner à la patrie des avocats, des médecins, des fonctionnaires ou des commerçants; faisons mieux désormais : donnons-lui des *hommes*.

Dr Oudaille.

II. — LA PROPAGANDE ANTIALCOOLIQUE AU CANADA

Nous recevons la lettre suivante :

Ottawa (Canada), 16 juin 1902.

Monsieur le rédacteur,

Dans le compte rendu d'une conférence du Dr Oudaille paru dans la *Science Sociale* de février dernier, je relève le passage suivant : « Au Canada..., la famille particulariste est encore trop mélangée à d'autres groupements. Ce sont les particularistes qui ont voté la prohibition de l'alcool. Partout où les Français prédominent, cette prohibition a été repoussée. » Et dans la livraison de mai dernier de la revue, le Dr Oudaille écrivait : « Rappelez-vous l'histoire de la prohibition au Canada, votée dans toutes les circonscriptions anglaises, et si veulement repoussée dans les districts où dominait l'élément français. »

Comme le Dr Oudaille, je me rends compte de l'importance capitale de la formation particulariste pour le succès de la propagande antialcoolique, ou de tout autre mouvement de réforme sociale ; et comme lui, je voudrais pour mes compatriotes une plus large somme de cette faculté d'initiative individuelle qui distingue nos concurrents de langue anglaise. Mais faut-il voir, dans l'attitude des divers groupes de la population canadienne sur cette mesure, une simple question de formation particulariste ou communautaire? Je ne le pense pas.

En 1898, dans la circonstance dont parle le Dr Oudaille, la prohibition se présentait aux Canadiens sous la forme d'un projet de loi du gouvernement fédéral « en vue d'interdire l'importation, la fabrication et la vente des spiritueux, vins, bière, cidre et autres breuvages alcooliques ». Notez bien : un projet de loi du gouvernement fédéral ; et rappelez-vous qu'au Canada, outre ce gouvernement fédéral ou central, il existe sept gouvernements autonomes de provinces, et dans chacune de ces provinces de nombreuses administrations locales : municipalités de villes, de comtés, de villages, de communes rurales. Jusqu'aujourd'hui ce sont ces divers gouvernements locaux (et plus particulièrement la commune rurale et la municipalité urbaine) qui ont été chargés de réglementer le débit des boissons dans leurs territoires respectifs. S'opposer à la loi de prohibition du pouvoir fédéral, ce n'était donc pas se porter en faveur de la liberté absolue du commerce des spiritueux ; c'était simplement se déclarer favorable à la gestion locale de cet intérêt opposé à l'ingérence du pouvoir fédéral dans un domaine nouveau. Considération importante, on le conçoit, pour les groupes français, surtout, qui sont en minorité dans l'ensemble de la confédération canadienne, mais qui dominent dans la province de Québec ainsi que dans quelques comtés ou dans quelques paroisses des provinces adjacentes.

Observez, d'autre part, que les circonscriptions françaises n'ont pas été seules à repousser la prohibition. Par tout le Canada, les centres urbains, anglais aussi bien que français, ont, à fort peu d'exceptions, donné des majorités hostiles au nouveau projet de loi ; et les circonscriptions anglaises qui se sont ainsi déclarées contre la prohibition, comme les villes de Hamilton, de London, de Toronto, et le comté voisin de York-Est, sont parmi celles où l'esprit anglo-saxon est le plus nettement accusé.

Une troisième constatation va finir de mettre les choses au point : c'est que, dans les provinces anglaises comme dans la province française, plus de la moitié des électeurs se sont abstenus de voter. Sur un total de 1.236.429 inscrits, 543.000 seulement se sont présentés au scrutin, et 278.830 seulement se sont déclarés favorables au projet de loi (*Annuaire statistique du Canada*, 1900). En somme, l'idée d'interdire l'importation et la vente des spiritueux au moyen d'une mesure législative émanant du pouvoir fédéral a pris naissance dans certains centres ruraux anglo-saxons, et elle s'est répandue grâce à la propagande de sectes protestantes. Dans les villes, cette propagande s'est heurtée au contre-mouvement mené par les débitants d'alcool et les grands distillateurs (ces derniers, remarquez-le, des Anglo-Saxons). Dans la campagne française, la pro-

pagande prohibitioniste a eu peu de succès, par suite, surtout, de la défiance, très explicable chez une minorité, pour une mesure émanant de la race concurrente et visant à remplacer la gestion locale par l'ingérence du pouvoir central. Enfin, fait capital, la masse de la population, tant anglaise que française, est restée simple spectatrice de la lutte. Elle s'est abstenue de voter : pourquoi? Un peu par indifférence, sans doute, et aussi peut-être parce qu'on était bien persuadé que la prohibition, même si elle était votée, ne serait jamais mise en vigueur. C'est, en effet, ce qui est arrivé. En dépit d'une majorité de 13.000 voix en faveur de la prohibition, le pouvoir fédéral ne s'est pas cru justifiable d'intervenir. L'interdiction absolue du commerce des spiritueux, praticable peut-être dans de petits centres ruraux fermés au reste du monde, ne le serait guère en un pays comme le Canada. Une société tant soit peu compliquée ne peut être mise au régime d'une communauté religieuse. C'est plutôt dans la réforme de l'éducation, comme le dit très bien le Dr Oudaille, qu'il faut chercher le remède au fléau de l'alcoolisme.

Léon Gérin.

III. — MARSEILLE ITALIENNE

Nos yeux tombaient l'autre jour sur un journal de Marseille qui publie journellement la liste des naissances de cette ville.

C'était un numéro pris absolument au hasard, celui du 27 mai dernier. Or, dès le premier coup d'œil, nous avons été frappé d'un phénomène curieux, à savoir l'énorme proportion des noms italiens dans ce chapelet de noms propres.

La liste concernait l'état civil de deux journées, les 25 et 26 mai (le 25 étant un dimanche) et comptait en tout 84 noms. Voici quelques-uns de ceux-ci :

Facchinetti, Botturi, Mancini, Chiale, Basso, Buscarini, Ottunelli, Sappei, Fidanza, Rainaudi, Caretto, Bessoto, Garnero, Palombo, Sauza, Sparagua, Nicoli, Vatteoni, Belmessieri, Velardecchio, Nasi, Paglia, Purificato, Musso, Satta, Stefilongo, Rarita, Bottone, Cordara, Panavisini, Manella, Resecco, Crispo, Argenti, Magnetto, Bazzani, Cecchini, Bracco, Bosia, Romano.

Total : 40 noms à physionomie italienne. Deux de plus, et ce serait la moitié. Or, nous négligeons trois noms terminés par des *y* légèrement suspects : Séguy, Blancardy, Audoly. Si nous défalquons encore deux noms notoirement espagnols et un nom anglais, il ne reste plus dans la liste que 38 noms qui rendent « un son français ».

Les 40 enfants dont nous avons cité les noms ne sont probablement pas tous italiens. Il se peut qu'on doive compter sur le nombre quelques Corses et quelques Espagnols. Sans doute aussi faut-il faire la part des « naturalisés ». Bien des familles marseillaises descendent de familles italiennes implantées dans notre grand port méditerranéen depuis plusieurs générations. Mais, le fait social que nous tenons ici à mettre en relief, indépendamment de toute question de nationalité, c'est l'infiltration de la race italienne dans la population de la seconde ville de France, infiltration qui, si l'on en juge par l'aspect extérieur des noms propres, commence à prendre les apparences d'une submersion.

Du reste, nous ne faisons pas ici du « chauvinisme », mais de la science. Et, en nous plaçant à ce point de vue scientifique, nous devons constater que le phénomène en question paraît fort ancien. Si l'on pouvait reconstituer l'étymologie de certains noms marseillais, on découvrirait que, parmi ceux-là même qui rendent un son français, un bon nombre ne sont que la modification d'un ancien nom italien. Sans recherche aucune, deux exemples nous viennent à l'idée. Une honorable famille de Marseille, la famille *Abeille*, tire son origine d'un ancêtre nommé *Abelha*, venu en Provence, croyons-nous, vers le XIIIe siècle. Une autre famille des plus distinguées, la famille de Barbarin, se rattache, paraît-il, aux célèbres *Berberini*. On sait qu'avant le XIXe siècle les noms étrangers se francisaient assez facilement. *Mazarini* devenait tout de suite *Mazarin* (1). Aujourd'hui, avec les scrupuleuses formalités de l'état civil, notre langue a perdu cette souplesse. Les familles se francisent, mais les noms ne se francisent pas.

Ceux qui connaissent le mouvement de la population à Gênes savent qu'il n'y a pas réciprocité entre le grand port italien et le grand port français. Nos voisins viennent chez nous; nous n'allons pas chez eux. Le courant n'a lieu que dans un sens, d'Italie en France, et résulte, à ce qu'il semble, de quatre causes combinées : la natalité supérieure de l'Italie comparée à la France, les salaires supérieurs de la France comparée à l'Italie, la sobriété supérieure de l'ouvrier italien comparé à l'ouvrier français, et enfin les exigences et l'indocilité de l'ouvrier français comparée à l'ouvrier italien. Voilà les faits, et, pour le moment, nous ne voulons pas en tirer des conclusions.

(1) A propos de Mazarin, notons cette amusante coïncidence que, dans la liste des naissances marseillaises dont nous parlons plus haut, figure une Marie Mancini.

IV. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — Le livre d'or des institutions patronales. — Le congrès de la décentralisation.

Dans les colonies. — L'avenir de la vallée du Niger. — La main-d'œuvre française en Nouvelle-Calédonie.

A l'étranger. — Les vues de l'Italie et de l'Autriche sur l'Albanie. — Le chemin de fer de Bagdad.

En France.

Un ami des patrons, M. Thierry, député de Marseille, a conçu l'idée d'une publication que certains jugent propre à dissiper certaines préventions des ouvriers à l'égard des capitalistes. Cette publication rassemblerait des renseignements sur toutes les œuvres de bienfaisance patronale qui existent de divers côtés. Ce serait, dit le *Journal des Débats,* une sorte de « livre d'or », où seraient catalogués et exposées toutes ces œuvres sociales dues à l'initiative privée des chefs d'établissements. « On pourrait ainsi se rendre compte des tentatives qui ont été faites, étudier le mécanisme des combinaisons de retraites, d'assurances, de participations aux bénéfices, qui ont le mieux réussi, ou chercher le point faible de celles qui ont donné de médiocres résultats. On aurait une base solide pour la discussion de ces questions ouvrières, où triomphent présentement les sophismes, les contre-vérités, les appels à la violence. On aurait des documents de première main et de la plus haute valeur. »

Il paraît que la Société marseillaise pour la défense du commerce a déjà invité ses adhérents à fournir à M. Thierry, sur cette question, toutes les indications dont ils disposent.

L'entreprise est certes de celles qu'on ne peut qualifier de mauvaises. Mais aura-t-elle de sensibles résultats? Il faut autre chose, par le temps qui court, pour amener l'ouvrier à regarder d'un bon œil son patron, et, dans certains milieux, un livre qui énumère les actes de bonté de celui-ci risque d'avoir un succès tout opposé à celui qu'en espéreraient les auteurs.

*
* *

Des gens d'opinions différentes arrivent pourtant à s'entendre sur certaines questions capitales. C'est ce qu'on a pu voir au troisième congrès de la Fédération régionaliste française, qui s'est tenu vers la fin de juin à l'Hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Beauquier, député du Doubs, assisté de M. Charles Brun, secrétaire général de la Fédération, de M. de Gailhard-Bancel, député de l'Ardèche, et de M. Chanal, député de l'Ain.

Le président a retracé l'historique de ce qui a été fait au Parlement dans la voie de la décentralisation. Pendant les deux journées qu'a duré le Congrès, toutes les questions d'ordre économique ont été traitées par les rapporteurs : MM. de la Renommière, Plantadis, Le Goffic, La Rochefoucault, Clapier, etc. Tous ces rapports ont conclu à l'adoption de vœux relatifs à l'organisation d'une autonomie régionale.

Précisant le but et les moyens d'actions de la Fédération, M. Charles Brun a montré que l'évolution économique moderne n'empêchait pas le retour — partiel tout au moins — au régionalisme.

Un groupe de députés venus de tous les points de l'horizon politique s'est constitué avec ce programme décentralisateur. La plupart des membres ont pris hier la parole pour y faire publiquement adhésion. Parmi eux, citons : MM. Beauquier, de Lanjuinais, de Gailhard-Bancel, Antide Boyer, l'abbé Lemire, de l'Estourbeillon, Jules Legrand, Chabrié, Le Cloarec, Locq, etc.

Le prochain Congrès régionaliste se tiendra l'an prochain à Caen.

Sans doute, dans l'ordre d'idées qui préoccupe les congressistes, aucun résultat tangible n'a encore été atteint; mais les promoteurs du mouvement ont raison de ne pas se décourager. Toutes leurs démarches, réunions, manifestations, etc., sont des gouttes d'eau qui peu à peu rongent la pierre. L'ère des résultats s'ouvrira bien quelque jour.

Dans les colonies.

On a beaucoup parlé, dans le monde colonial, de la mission du capitaine Lenfant dans la région du Niger et des résultats qu'elle paraît devoir produire.

La vallée du Niger est moins célèbre dans l'histoire que celle du Nil, et cependant elle n'est pas sans analogie avec cette dernière. Même périodicité des inondations fécondant chaque année ce sol; même climat très sec, avec des températures excessives l'été et agréables l'hiver; par conséquent, mêmes productions possibles. Déjà les indigènes cultivent le riz, le mil et le coton, et on y ajoutera quand on voudra, toutes les autres productions de l'Égypte : le sésame, la canne à sucre, l'arachide. Il n'est pas jusqu'aux populations qui ne présentent des ressemblances de caractère; les nègres du Niger ont les mêmes mœurs agricoles, laborieuses, douces et résignées des fellahs d'Égypte. Depuis bien des siècles, les uns et les autres n'ont cessé de vivre dans l'assujétissement.

« Seulement, dit le *Temps*, tandis que d'Assouan à la mer l'Égypte a à peine un millier de kilomètres de long, de Djenné à Saï, la vallée

du Niger en a plus de 2.000. Et tandis que les eaux du Nil ne s'épanchent jamais à plus d'une dizaine de kilomètres de ses bords, les inondations du Niger s'étendent jusqu'à une soixantaine de kilomètres aux environs du lac Debo, et le capitaine Lenfant a constaté entre Agouron et Zinder l'existence d'une autre région où elles vont encore jusqu'à une quarantaine de kilomètres. C'est-à-dire que, puisque les parties cultivables de l'Égypte couvrent 30 millions d'hectares, celles de la vallée du Niger en couvrent certainement le double, et très probablement bien davantage.

« De ces faits, désormais hors de doute, il résulte que, pour acquérir une réputation de fertilité égale à celle de l'Égypte et atteindre le même développement économique, il n'a manqué à la vallée du Niger que de pouvoir communiquer avec le reste du monde. Il en résulte aussi que nous avons reçu là dans notre lot un morceau qui peut devenir hors de comparaison avec tout le reste du Soudan. »

Le Soudan français possède donc une région agricole exceptionnelle et n'est pas le pays fermé qu'on imaginait.

Quant à la navigabilité du Niger, et à la possibilité de faire de ce fleuve une voie de communication aussi commode que le Nil, c'est ce que les hommes compétents discutent encore. Alors que le *Temps* admet la facile adaptation du Niger à ce rôle de voie fluviale, l'*Économiste Français* pense que cette voie sera toujours longue et coûteuse et que, pour vivifier cette vallée merveilleuse, il faut attendre le chemin de fer transsaharien.

* * *

Nous trouvons dans la *Quinzaine Coloniale* le compte rendu des efforts tentés par le Conseil général de la Nouvelle-Calédonie pour introduire dans cette île des ouvriers français.

A cet effet, le Conseil a voté un crédit de 50.000 francs. Un premier convoi de 22 travailleurs est arrivé à Nouméa en février, bientôt suivi, en mars, d'un second convoi comprenant 28 ouvriers. Guidés à leur débarquement par un délégué de l'administration, hébergés gratuitement pendant plusieurs jours, ces immigrants ont tous trouvé sans peine du travail. Quelques-uns, possesseurs de métiers, tels que mécaniciens, maçons, selliers, charpentiers, n'ont pas eu à sortir pour cela de Nouméa et ont obtenu des salaires journaliers variant de 8 à 10 francs. D'autres sont partis sur les mines; le plus grand nombre a préféré s'embaucher sur les chantiers du chemin de fer où le salaire de début, pour huit heures de travail, est de cinq francs par jour.

D'autre part, un groupe d'hommes influents, parmi lesquels

MM. de Castries, de Bassano et de Noailles, ne sont appliqués depuis quelque temps à installer, au moyen d'avances généreusement consenties, des colons en Nouvelle-Calédonie. La Société d'aide et de protection aux colons, fondée au Havre depuis deux ans, a dirigé ses efforts dans le même sens.

A l'étranger.

Le bruit courait dernièrement, à Constantinople, qu'un arrangement était en voie d'être conclu entre l'Italie et l'Autriche au sujet de la détermination de leurs zones respectives d'influence en Albanie. L'Albanie appartient à la Turquie, mais, comme on le sait, les liens qui rattachent cette région à l'empire ottoman sont assez lâches, et, du reste, les diplomates possèdent admirablement l'art de soustraire à la Turquie ses provinces une à une, tout en proclamant dans leurs actes officiels l'intégrité de l'Empire ottoman. Ce que nous en disons là, du reste, n'est pas pour les blâmer, mais pour constater un procédé qui a son côté comique.

Dans l'arrangement en question, si ce que l'on dit est vrai, on donnerait à la Grèce la partie méridionale de l'Épire. Une sphère, dite d'influence italienne, comprendrait la côte de la mer Ionienne, du canal d'Otrante jusqu'à Butrinto et la partie de la côte de l'Adriatique qui va d'Otrante au cap Pali. Cette zone, qui correspond à la convexité de la péninsule des Balkans à l'endroit où elle se rapproche le plus du « talon de la botte » italienne, comprend les deux points importants d'Avlona et Durazzo qui, aux mains de l'Autriche, seraient considérées comme dangereuses pour l'Italie.

L'Autriche serait amplement dédommagée de cette concession par le droit d'occuper Scutari, San Giovanni di Medua, l'embouchure du Drin et le promontoire de Rodoni, à 20 kilomètres du territoire monténégrin.

On ajoute que la Russie aurait intérêt à combattre ce partage, car le Monténégro, son allié, se trouverait emprisonné dans des territoires autrichiens. Mais, d'autre part, il est certain que les progrès de l'Autriche en Bosnie et en Herzégovine attestent l'existence d'un mouvement d'extension de la civilisation autrichienne vers le Midi. Le projet dont nous parlons n'est qu'à l'état de rumeur, rumeur qui peut d'un moment à l'autre se trouver démentie par les faits. Quoi qu'il en soit, la répartition des territoires, telle qu'elle est indiquée, paraît assez conforme à la nature des choses.

En attendant, la domination du sultan se maintient, par le simple effet des poussées en sens contraire qui s'exercent autour de l'Empire ottoman.

*
* *

A l'autre extrémité de cet Empire, on s'occupe sérieusement des travaux d'étude qui doivent aboutir à la construction du chemin de fer dit de Bagdad.

Le chemin de fer est une entreprise allemande, bien que des capitaux français y soient aussi engagés. Elle s'est trouvée en conflit, dès l'origine, avec des projets anglais qui consistent à faire partir d'Alexandrette, ou d'un point voisin de la côte de Syrie, la voie ferrée aboutissant au golfe Persique, et avec les projets russes, qui consistent à relier ce même golfe Persique à la Transcaucasie. Pour des motifs stratégiques, le gouvernement turc préfère une voie qui, partant du Bosphore, en face de Constantinople, traverse dans toute sa longueur l'Asie Mineure et descend ensuite la vallée de l'Euphrate. C'est plus long et plus coûteux que le projet anglais, mais le sultan y gagnera de pouvoir, en cas de besoin, concentrer plus rapidement ses troupes. Il pourra aussi expédier plus facilement des fonctionnaires aux dernières limites de ses États.

La ville de Bagdad, qui paraît devoir donner son nom à la ligne future, se trouve sur le Tigre, à un endroit où cette rivière se rapproche très sensiblement de l'Euphrate et du point où fut jadis Babylone. Plus haut se trouve Mossoul, qui correspond à Ninive. C'est dire que l'on se propose de faire revivre une des régions du globe le plus anciennement fertilisées et civilisées. On connaît la prospérité merveilleuse de la vieille Assyrie, et la ville de Bagdad, elle-même, eût son heure de splendeur au temps des khalifes.

Tout l'éclat de Ninive et de Babylone tenait à ce que c'étaient jadis des *routes* de premier ordre. Grâce à la richesse qui en était résultée, on avait pu réaliser des chefs-d'œuvre d'irrigation et porter à un degré extraordinaire la puissance productive du pays. Ces merveilles se reverront. Mais la transformation est encore lointaine. Le chemin de fer ne se construira pas en un jour. Comme frais probables, on parle d'un milliard, et c'est une somme. En outre, la diplomatie de certains pays s'occupe à jeter des bâtons dans les roues des futures locomotives.

Le Directeur Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

QUESTIONS DU JOUR

LA SCIENCE SOCIALE ET L'ÉRUDITION ALLEMANDE

LES PÉRIODES ÉCONOMIQUES DE L'HUMANITÉ

D'APRÈS KARL BUCHER

Ceux qui aiment exclusivement les lectures récréatives feront bien de ne pas entreprendre celle des *Études d'histoire et d'économie politique*, de M. Karl Bücher. L'ouvrage est allemand, très allemand, c'est-à-dire très érudit et très nébuleux à la fois. On y trouve beaucoup de faits imparfaitement compris, et quelques théories dont l'échafaudage emprunte plus de matériaux à l'imagination qu'à l'observation. Malgré tout, le livre a obtenu ce que l'on appelle un succès d'estime dans le monde des économistes, surtout parmi ceux qui s'essayent, avec plus ou moins de bonheur, à rénover la vieille économie politique. Il s'est même rencontré un Belge pour le traduire en français. C'est ce qui nous a donné occasion de le lire, et nous permet d'en dire un mot dans cette revue.

On pourrait, si l'on entrait dans le détail, demander compte à M. Karl Bücher d'un certain nombre d'assertions surprenantes,

Comment sait-il, par exemple, que le matriarcat a toujours précédé le patriarcat? Qui lui a dit qu'aucun des travaux assignés à l'un des deux sexes n'a jamais, dans les temps anciens, été exécuté par l'autre sexe? Où a-t-il vu que le cumul des travaux par une même personne (l'auteur désigne ce cumul sous le terme bizarre d' « union du travail »), se trouve presque exclusivement dans les classes inférieures? Sur quoi se fonde-t-il pour affirmer que la différence des occupations entre l'homme et la femme procédait souvent, à l'origine, de croyances superstitieuses? D'où lui vient l'idée de comparer la nature des *latifundia* romains à celle des seigneuries féodales du Moyen Age? De quel droit assure-t-il que la première organisation sociale a consisté dans la recherche individuelle de la nourriture, qu'aucune relation économique n'unissait alors les hommes entre eux et que tous les « primitifs » étaient semblables les uns aux autres? La liste des questions pourrait s'allonger, mais notre dessein est de retenir seulement, du livre de M. Bücher, l'idée maîtresse, relative à l'établissement de trois phases — trois *stades*, pour emprunter son langage — dans l'histoire économique de l'humanité.

L'auteur relègue *hors stades,* pour ainsi dire, ces « primitifs » qu'il a vus en rêve, tous sauvages, tous semblables à la brute, et même un peu inférieurs, paraît-il, puisque M. Bücher refuse aux femmes « primitives » l'amour maternel, alors que les naturalistes ne le refusent ni aux lionnes, ni aux chattes, ni aux poules, ni à bien d'autres femelles d'animaux. La période où ces « primitifs » ont « recherché individuellement leur nourriture » est une période *pré-économique,* et l'historien économique n'a donc pas à s'en occuper. L'histoire économique s'ouvre lorsque apparaissent des « économies ». Qu'est-ce qu'une « économie »? Nous avouons avoir lu avec une attention héroïquement soutenue l'ouvrage du docte Allemand sans l'avoir saisi avec une précision tout à fait satisfaisante. Ce n'est pas que l'auteur oublie de nous fournir là-dessus des explications. Il nous en donne au contraire. Seulement, elles portent en elles un défaut familier aux philosophes d'outre-Rhin. Elles sont laborieuses et diffuses, et rap-

pellent un peu les célèbres définitions de Kant : « Le rire est la subjectivité en contradiction avec elle-même... Le beau est ce qui plaît à l'imagination sans être en désaccord avec les lois de l'entendement... etc. » Voici, sur la nature de l' « économie », le passage le plus clair :

« Une « économie » est toujours une communauté humaine qui s'est formée en vue de produire des richesses : une « économie » suppose une administration de biens, le souci de l'avenir autant que du présent, une répartition du temps sagement appropriée ; « économie » signifie travail, évaluation des choses, réglementation de leur consommation, passage de génération à génération des conquêtes de la civilisation (1). »

Bref, si nous comprenons bien, une « économie » est un groupe de personnes formant une sorte de concert laborieux, une grande unité de travail qu'on peut isoler des autres unités semblables, et dont la structure donne à l'ensemble de la société son cachet spécial. Voilà pourquoi, évidemment, les « primitifs », adonnés à la « recherche individuelle » de la nourriture, sont en dehors de toute « économie », bien que, là encore, l'exemple des abeilles, des fourmis, des castors, types d'êtres antérieurs aux primitifs d'après la doctrine évolutionniste, représente un problème assez difficile à résoudre. Quoi qu'il en soit, le premier « stade » économique n'a pu commencer qu'avec l'apparition du premier groupement formé en vue de la production et constituant une sorte de « tout » ayant sa vie propre. Ceci dit — et nous craignons fort de ne pas nous être expliqué plus clairement que l'auteur — celui-ci distingue dans l'humanité trois grands stades : le stade de l'économie domestique fermée, le stade de l'économie urbaine et le stade de l'économie nationale.

Disons tout de suite que pratiquement, dans la pensée de l'auteur, cette division paraît correspondre à peu près à celle que les historiens purs établissent de la manière suivante : « histoire ancienne, histoire du Moyen Age, histoire moderne », sauf qu'il faudrait peut-être prolonger un peu le Moyen Age au delà de la

(1) P. 25.

date de convention à laquelle on le fait ordinairement mourir. Voici, en d'autres termes, la pensée de M. Bücher. Il n'y a pas eu, tout d'abord, de vie économique. Puis, quand cette vie a commencé, l'unité économique a été la *famille*. A la famille a succédé la *ville*. A la ville a succédé la *nation*. Cette trilogie a, paraît-il, beaucoup impressionné les économistes allemands, comme jadis celle de Victor Hugo, distinguant dans l'histoire de la poésie la période lyrique, la période épique et la période dramatique, impressionna beaucoup le public romantique. Dans la préface qu'il a écrite pour l'édition française des *Études d'histoire et d'économie politique*, M. Henri Pirenne, professeur à l'Université de Gand, déclare même que cette façon de partager l'histoire a quelque chose d'infaillible et de définitif : « On peut dire que la division établie par l'auteur entre les trois stades de la vie économique : période familiale, période urbaine, période nationale, a, dès maintenant, conquis *droit de cité* dans la science. »

La métaphore a ses ironies. Il nous plaît de voir cette expression « droit de cité » employée par un admirateur de M. Karl Bücher pour exprimer l'introduction des théories de ce dernier dans le domaine des acquisitions définitives de la science. Cette expression, d'où vient-elle? Du droit romain, c'est-à-dire de l'antiquité, c'est-à-dire d'une époque où, selon M. Karl Bücher, l' « économie urbaine » n'existait pas encore. Eh quoi! il a fallu attendre le Moyen Age, époque si rurale, si agricole, si propice à l'isolement des propriétaires, pour voir naître la *ville* comme unité économique, et ces Grecs, ces Romains qui aimaient tant à vivre à la ville, qui faisaient de chaque ville le centre d'un petit monde, d'une petite république indépendante ou subalterne, ne connaissaient encore, comme « unité économique », comme « économie », que la famille? Est-ce possible? et n'y a-t-il pas là, de prime abord, une singulière contradiction qui doit nous mettre en défiance contre le système de division préconisé par l'auteur? Comment croire, en un mot, que le groupement nommé *ville* était encore dépourvu de toute valeur économique à l'époque où s'affirmait avec le plus d'éclat

sa valeur sociale, et où prenait naissance cette expression juridique : « le droit de cité »?

Certes, M. Karl Bücher n'ignore pas qu'il existait des villes dans l'antiquité. Seulement, il paraît que cela ne gêne pas sa thèse. Les habitants de ces villes, selon lui, restaient soumis au régime de l'économie familiale. Un fait qui frappe M. Bücher, en effet, c'est le grand nombre des industries qui, chez les anciens, demeurent domestiques et, plus spécialement encore, la façon dont les grandes familles romaines se suffisaient à elles-mêmes, moyennant un nombreux personnel d'esclaves où chacun avait sa spécialité. Un autre fait attire son attention dans la seconde période : c'est l'organisation du « métier » dans les petites villes au Moyen Age. Un troisième fait le captive dans la troisième période : c'est la faculté que l'on a désormais, grâce aux communications, d'acheter et de vendre au loin. C'est autour de ces trois faits que se cristallisent, pour ainsi dire, les idées de l'économiste d'outre-Rhin. Les liens économiques se nouent tout d'abord dans l'intérieur d'une famille; puis ils se nouent entre plusieurs familles dans l'intérieur d'une petite région ayant pour centre une ville; puis ils se nouent entre des individus fort éloignés les uns des autres, ne se connaissant pas, et généralement contenus dans les frontières d'une nation. (Les relations internationales ne paraissent pas assez importantes à M. Bücher pour empêcher la *nation* de former, à notre époque, la grande unité économique.)

Notons que l'économie politique n'est pas seule intéressée ici, car M. Bücher reconnaît que l'état social des populations dépend étroitement des conditions de travail où elles se trouvent. Les unités économiques dont il s'agit sont donc pour lui, forcément, des sortes d'unités sociales. « Chaque sac de froment, dit-il à propos de la circulation des richesses créée par l'état actuel, est rattaché par un fil solide au tissu vaste et ingénieux de la circulation économique. Et nous le sommes également par nos actes *et nos pensées* économiques (1). » L'auteur s'élève,

(1) P. 113.

comme on le voit, au-dessus des considérations purement matérielles.

Sa méthode sent d'ailleurs le philosophe. Écoutons ce qu'il dit à propos de la même circulation : « L'abstraction qui s'attache à isoler les éléments et la *déduction logique* sont les seules méthodes de recherche qui permettent de découvrir les causes compliquées des phénomènes de circulation (1). »

Abstraction, déduction logique : ces mots sonnent assez mal aux oreilles de ceux qui sont familiarisés avec la méthode de la science sociale. Voici maintenant, quelques pages plus loin, une autre déclaration qui achève de nous éclairer sur les procédés d'investigation scientifique de M. Karl Bücher : « Nous n'arriverons, dit-il, à la compréhension de périodes fort reculées de l'histoire économique que si nous observons les peuples primitifs et les peuples de civilisation inférieure de l'époque actuelle sous la face économique de leur existence, avec le soin que nous mettons aujourd'hui à observer les Anglais et les Américains du Nord (2). »

Il semble au premier abord que cette seconde déclaration corrige la première, puisque l'auteur y préconise l'*observation*. Mais, qu'on la relise avec soin, et l'on verra qu'elle enveloppe tout un *système préconçu* sur les populations primitives. L'auteur admet, comme un *postulatum* sans réplique, l'hypothèse d'après laquelle les peuples civilisés d'aujourd'hui ont passé fatalement par l'étape sociale où se trouvent les sauvages les plus dégradés. Les Anglais et les Allemands ont marché plus vite; les Fuégiens et les Papous ont marché plus lentement : voilà tout. Mais, en observant les Fuégiens et les Papous du vingtième siècle, nous sommes sûrs de savoir ce qu'étaient les ancêtres des Anglais et des Allemands il y a quelques dizaines de siècles.

Cela est-il scientifique? Nous concevons très bien que l'étude du présent nous renseigne sur celle du passé. C'est ainsi qu'en observant les Tartares actuels, on peut se représenter, avec

(1) P. 113.
(2) P. 118.

une exactitude assez approximative, ce que devaient être les Huns d'Attila et les Mongols de Tamerlan. C'est ainsi encore qu'en observant les Albanais modernes, on a quelque idée — quelque idée seulement — de ce que devaient être tant de héros grecs montagnards, embellis par la poésie et par la légende. Mais, si nous pouvons conclure ainsi du présent au passé, cela tient à ce que nous restons dans le même lieu et que nous nous occupons de populations dont les conditions sociales, depuis des siècles, ont peu varié. Mais l'observation des Papous et des Fuégiens ne nous renseigne aucunement sur l'organisation sociale qu'ont pu avoir les Francs ou les Saxons durant les temps préhistoriques. Elle nous renseigne uniquement sur les Fuégiens et les Papous, ou, si l'on aime mieux, sur les populations qui, en divers points du globe, ont pu, avec une formation sociale trop faible, se trouver dans des conditions de lieu analogues à celles où se trouvent les Fuégiens et les Papous. Mais, si l'on pratique l'observation à la manière de M. Karl Bücher, et si les « sujets observés » se trouvent précisément être des types anormaux, des types déformés, des types malades, le procédé ressemble sensiblement à celui d'un physiologiste qui, pour expliquer à un homme de quarante ans, vigoureusement constitué, comment fonctionnaient ses organes dans son enfance, le promènerait dans un hospice de vieillards infirmes et maladifs.

Il ne faut donc pas s'étonner que tout le chapitre consacré par M. Karl Bücher aux prétendus « primitifs » soit de la fantaisie pure, en raison même de ce *concept* systématique apporté par l'auteur à l'interprétation des faits — d'ailleurs mal classés et contradictoires — racontés sur les sauvages par les divers voyageurs. Mais laissons cette phase « pré-économique » et revenons à nos trois périodes économiques, telles qu'elles ont été définies plus haut.

En étudiant sa première période, M. Karl Bücher cite surtout des exemples empruntés aux Grecs et aux Romains. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque la plupart des documents que

nous possédons concernent ces deux peuples, lesquels constituaient, en définitive, une assez petite portion de l'humanité. Dans les faits dont il se sert pour échafauder sa thèse, il y a évidemment quelque chose de vrai. Les métiers étaient moins nombreux à Athènes et à Rome qu'ils ne l'étaient dans les villes de France ou d'Allemagne au Moyen Age. Cela tient, chez les peuples athénien et romain, non point à la modicité des besoins, comme chez les purs patriarcaux, mais au grand fait de l'esclavage, qui permettait aux hommes libres, riches ou aisés, de faire fabriquer chez eux certains objets que l'on acheta plus tard dans des boutiques, et de se faire rendre certains services par des gens obligés d'obéir, au lieu de payer pour cela des professionnels venus du dehors. Le pain, par exemple, se fabriquait à domicile ; et voilà certes un phénomène qui s'est prolongé bien après le « premier stade », puisque de nombreuses familles de paysans se passent encore très bien du boulanger. Mais le système de l'économie domestique fermée, telle que l'entend M. Karl Bücher, ne comporte pas seulement la fabrication du pain chez soi. Il fallait que ce pain fût fait avec la farine d'un blé moulu chez soi, récolté chez soi, cultivé par les esclaves ou les membres de la famille, de façon que toute la série d'opérations demeurât cantonnée dans le cercle d'une seule « économie ». Or, il est bien clair que les choses ne pouvaient se passer ainsi que dans une minorité de familles. A Athènes, à Rome, dans toutes les villes antiques, une foule de gens mangeaient du pain sans avoir semé ni récolté, par eux-mêmes ou par leurs esclaves, le blé qui avait servi à le produire, et cela pour la bonne raison qu'ils n'avaient ni champs, ni esclaves. Aristophane et les auteurs comiques font souvent allusion aux vendeurs de sardines, aux marchandes d'herbes, aux achats du marché, à une foule de transactions relatives à la vie journalière. Les riches eux-mêmes, s'ils pouvaient faire confectionner à domicile leurs habits de laine ordinaires, ne se gênaient pas pour acheter au dehors leurs habits de soie, ou même leurs habits de laine teints de pourpre, brodés, historiés, etc. Des volumes entiers ont été faits sur les artisans de l'ancienne

Grèce (1). Aristophane reproche sans cesse à Cléon d'être corroyeur; il lui oppose un charcutier; il fait défiler, dans sa comédie de la *Paix*, tous ceux qui ont intérêt à la prolongation de la guerre : fabricants d'aigrettes, ajusteurs de cuirasses, fabricants de trompettes, fabricants de casques, polisseurs de lances; il oppose à leur déconvenue la joie des fabricants de faux et des fabricants de tonneaux. Platon, dans ses raisonnements, prend à chaque instant des professions industrielles pour exemples. M. Guiraud (2) énumère d'après des textes le meunier, le boulanger (il y en avait déjà!), le fabricant de lampes, le tanneur, le potier, le vendeur d'étoupes, le vannier, le fabricant de boucliers, le tailleur pour hommes, le forgeron, le luthier, l'ébéniste, le droguiste, le passementier, le foulon, le maçon, etc. En dehors des gens qui se font coiffer chez eux par leurs esclaves, beaucoup vont tout simplement chez le coiffeur, et l'on y babille comme aujourd'hui. Sur mer, les vaisseaux transportent partout des marchandises fabriquées pour la vente et destinées à être vendues. Ce commerce fait la prospérité des *villes;* il est leur raison d'être, influe puissamment sur leurs révolutions, et donne un éclat incomparable à la réputation de Tyr, de Sidon, de Carthage, de Milet, d'Éphèse, de Phocée, d'Athènes, de Corinthe, de Syracuse, de Crotone, de Tarente, de Sybaris. Il n'est pas téméraire de supposer qu'on vend et qu'on achète dans ces cités, à égalité de population, autant ou même plus que dans les villes du Moyen Age, enserrées dans une campagne où les communications sont rares et dangereuses. Est-il admissible, après tout cela, de tracer une si violente ligne de démarcation entre l' « économie domestique » des Grecs et l' « économie urbaine » du Moyen Age ? » Cette ligne de démarcation est d'autant moins justifiée qu'il ne faut pas, au Moyen Age, tenir compte uniquement des villes et de la banlieue immédiate qui s'y fournit, et qu'une foule de gens, domiciliés à la cam-

(1) Voir notamment l'ouvrage de M. Paul Guiraud : *La main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce.* Alcan, Paris.

(2) Ouvrage cité. « Les textes, dit M. Guiraud, nous signalent en Attique *une multitude* d'industriels de naissance libre, » p. 167.

pagne, se suffisent en grande partie à eux-mêmes — à commencer par bien des seigneurs féodaux — beaucoup plus complètement que tel riche Grec et tel riche Romain de l'antiquité.

La vérité, c'est ce que les Grecs et les Romains, dans leur organisation sociale, gardaient des traces profondes de la communauté primitive, communauté qui, comprenant plusieurs ménages réunis au même foyer, peut suffire à un plus grand nombre de besoins que la famille à un seul ménage. Dans ces sociétés, on compte volontiers sur les parents, et c'est à eux qu'on s'adresse pour bien des services qui, chez les peuples à formation particulariste ou instable, sont rendus par des étrangers. En ce sens, les gens de l'antiquité classique ont pu avoir une « économie » plus « familiale » que les petits citadins de l'Europe occidentale au moyen âge; mais c'est fermer les yeux à toute une grande partie de la réalité que de voir exclusivement ces sortes de phénomènes, et d'oublier le rôle immense que jouait l'agglomération urbaine dans l'existence économique de ces anciennes populations méditerranéennes. Celles-ci se rangent, à vrai dire, parmi les *communautaires de famille et de cité*, comme les articles de M. Demolins l'ont lumineusement établi, et c'est même la Cité qui, dans les documents anciens, nous apparaît tout d'abord, primant tout, dominant tout, avec une sorte de majesté despotique et terrible dont les œuvres littéraires ont conservé le reflet. Que l'on se rappelle les *Sept devant Thèbes,* d'Eschyle, où le rôle d'Étéocle, défenseur de la cité de Thèbes, se hausse à des proportions farouchement surhumaines, et cette légendaire « prosopopée des Lois » que Platon met dans la bouche de Socrate, martyr de son respect pour l'organisation sociale dont il est victime, malgré ses amis qui lui offrent les moyens de se sauver.

La seconde phase de l'histoire économique du monde a pour trait caractéristique, d'après M. Karl Bücher, l'épanouissement du *métier*, autrement dit de la fabrication en petit atelier par un artisan propriétaire de ses instruments de travail et de sa matière première, et vendant les produits de son travail à une

clientèle locale. Nous ne pouvons, dans les limites de cet article, donner une idée de la façon incroyablement minutieuse avec laquelle l'auteur dissèque la notion de division du travail, et divise cette division, si l'on nous passe le terme, en plusieurs catégories qui parfois se chevauchent et se compénètrent. Mentionnons seulement l'origine qu'il assigne à la diversité des métiers. Chez les esclaves qui travaillaient pour une même famille, les tâches étaient différentes, parce que, dit-il, le maître de l' « économie » « doit imposer à chaque ouvrier, s'il veut en tirer profit, une tâche déterminée dont celui-ci puisse être rendu responsable (1) ». Que ces esclaves deviennent libres, et chacun d'eux continuera à faire ce à quoi on l'avait accoutumé. « Au stade de l'économie domestique fermée, une sage organisation du travail non libre exige que des tâches particulières soient assignées aux individus : c'est là et dans la spécialisation qui en est la conséquence, qu'il faut chercher l'origine de la division du travail au stade de l'économie urbaine (2). » Et un peu plus loin : « C'est dans ces grands ménages (les familles riches à nombreux esclaves), que se prépare la division professionnelle du travail qui apparaît avec le stade économique qui a suivi l'économie domestique (3). » Au riche Romain qui possède de nombreux esclaves, M. Karl Bücher assimile le seigneur féodal qui possède de nombreux serfs, assimilation qui n'est pas sans nous dérouter un peu, car les seigneurs féodaux vivaient précisément dans un « stade » qui était, suivant M. Karl Bücher, le « stade de l'économie urbaine ». Il faut donc admettre que le premier stade se prolonge au travers du second, et que les seigneurs féodaux ne font que perpétuer la société antique, telle qu'elle était organisée chez les Grecs et les Romains. Quelles conséquences énormes entraînées par l'explication que nous venons de citer !

Pour nous, ce que M. Karl Bücher appelle « stade de l'économie urbaine » nous apparaît, au contraire, comme une période de l'histoire où les villes n'ont joué qu'un rôle des plus minimes

(1) P. 267.
(2) P. 267.
(3) P. 272.

dans l'ensemble des facteurs sociaux. C'est seulement vers la fin que leur importance se dessine et que l'institution corporative, grâce à la bourgeoisie qu'elle enfante, aux légistes et aux fonctionnaires qu'elle fournit, commence à imprimer son cachet sur l'évolution sociale. Quant aux faits constatés par M. Karl Bücher, à savoir la localisation des clientèles, la stabilité, l'indépendance, la perfection technique du métier, ils sont exacts et universellement reconnus, mais, à vrai dire, dans la seconde période du moyen âge. C'est le règne du petit magasin où l'on va de père en fils acheter des objets consciencieusement fabriqués de père en fils, conformément à des traditions ou à des règles soigneusement conservées de père en fils. Il y a bien les foires, et les épices, et les soieries, et les armes de choix, et un certain nombre d'autres marchandises de luxe qui brisent le cercle de la petite ville, et donnent lieu à des transactions plus ou moins lointaines. Mais l'ensemble des échanges s'opère dans un petit rayon, et cela pour une raison bien simple : c'est que les communications ne sont ni faciles ni sûres, moins faciles et moins sûres que jadis dans l'Empire romain ou peut-être que plus anciennement encore dans les empires babylonien, égyptien, chinois. Dans le petit coin qu'il envisage, tout se passe donc comme le dit M. Karl Bücher, mais ce petit coin, si intéressant qu'il soit, suffit-il pour caractériser un « stade »? Et l'œuvre accomplie parallèlement par les grands propriétaires à formation particulariste ne devrait-elle pas entrer en ligne de compte? Ce phénomène même de l'affranchissement des serfs dont M. Karl Bücher ne s'occupe que d'une manière incidente, n'est-il pas, au point de vue économique, un fait absolument capital, et digne d'être envisagé autrement qu'au point de vue de la *différenciation* des métiers? La grande culture particulariste a été pour le serf, nous le savons, une école de liberté, et, même sans que ce dernier eût été plié, durant l'état de servage, à la fabrication de tel ou tel objet particulier, il devenait capable, à l'heure où il se sentait libre, d'imaginer un métier proportionné à ses ressources, en même temps que propre à répondre aux besoins des petites gens qui l'environnaient.

Le troisième « stade » — celui où nous sommes — est le stade de « l'économie nationale ». Cette « économie », M. Karl Bücher la définit « l'ensemble des institutions et des procédés que nécessite la satisfaction des besoins de tout un peuple (1) ». Ce qui la caractérise à ses yeux, c'est que les biens, au lieu d'être consommés là où ils ont été produits (économie domestique fermée), au lieu de passer immédiatement du producteur au consommateur (économie urbaine) « passent généralement par une série d'économies avant d'entrer dans la consommation (2) ». En d'autres termes, l'auteur constate que, dans les temps modernes, la circulation des richesses de mains en mains s'est extraordinairement développée, ce qui est exact; mais, là encore, nous ne voyons pas trop ce qui justifie la dénomination imposée à ce troisième « stade » de l'humanité. Bien qu'il existe des lois douanières ayant pour effet de gêner l'importation de certaines marchandises étrangères, nous ne voyons pas que les modifications apportées aux transactions humaines par les nouveaux moyens de transport s'arrêtent aux limites des États. Au contraire, les rapports commerciaux entre nations deviennent de plus en plus intenses. La France ne produit pas une once des tonnes de coton dont elle s'habille, et que de blé, que de laine, que de soie, que de charbon, que de planches, que de denrées même très courantes qui viennent de l'étranger! Certaines nations, comme le Portugal, sont absolument tributaires de l'industrie étrangère. Dès le Moyen Age, au moment de la guerre de Cent Ans, les Flandres souffraient de tout événement qui arrêtait ou ralentissait l'importation des laines anglaises, nécessaires à la fabrication de leurs draps. Du reste, même dans des pays qui produisent un peu de tout, comme la France, voilà des siècles que les hommes d'État ont abandonné le concept de la nation se suffisant absolument à elle-même et intéressée à garder pour elle tout ce qu'elle produit. S'il y avait vraiment lieu d'établir un « stade », il serait plus logique de l'appeler : « stade des transactions lointaines et

(1) P. 43.
(2) P. 49.

des intermédiaires nombreux ». Cette désignation rendrait mieux, au fond, la pensée de M. Karl Bücher; mais elle aurait toujours, selon nous, le tort de donner une idée peu exacte de l'origine de certains phénomènes économiques. Les plus anciens documents historiques nous montrent les Phéniciens allant chercher l'étain aux extrémités de la terre et servant d'intermédiaires commerciaux entre diverses nations. Nous savons d'ailleurs que de nombreuses caravanes faisaient sur terre ce que les Phéniciens faisaient sur mer. M. Karl Bücher pourrait donc tirer argument, tout au plus, du développement qu'a pris, à l'époque actuelle, un germe préexistant. Mais ce « germe » est si énorme, il tient vraiment tant de place dans l'histoire, qu'il ne semble pas permis de le considérer comme une quantité négligeable

Si M. Karl Bücher, tenant essentiellement à établir une division, avait tenu à la baser sur un fait bien *spécial*, bien *caractéristique*, il aurait pu trouver autre chose que cet élargissement des transactions et cette multiplication des liens de solidarité qui unissent aujourd'hui une foule d' « économies » entre elles. L'emploi des *machines*, et des machines mues par la force que produit la chaleur de la *houille*, voilà le fait économique dominant, capital, qui a grossi, dans le « stade » moderne, des phénomènes beaucoup moins intenses jadis. De là dérivent, non seulement cet élargissement des transactions qui préoccupe avant tout M. Karl Bücher, mais encore bien d'autres phénomènes sociaux.

Le « stade » de « l'économie nationale » est marqué au point de vue industriel, selon notre auteur, par la décadence de l'*artisan* et le triomphe, soit du grand atelier, soit de la fabrique collective. L'artisan ne disparaît pas sans doute, et M. Karl Bücher constate judicieusement que l'usine n'a pas plus réussi à l'anéantir que le grand magasin n'est parvenu à rendre inutile le petit magasin. Seulement, ce n'est plus ce qui domine. En outre, dit-il, les ouvriers d'aujourd'hui ont moins de contentement que les ouvriers d'autrefois. « Ceux-ci ne comparaient pas leur sort au sort des classes supérieures (lignages urbains, noblesses) : dans un système de classes fixé par la naissance, chacun est con-

tent quand son revenu équivaut au revenu des membres de sa classe. Dans notre système social basé sur les classes professionnelles, chacun se compare à tous les autres, aucune barrière juridique ne séparant plus les individus (1). »

Il y a là une remarque psychologique assez juste. M. Tarde a émis, autant qu'il nous en souvient, des réflexions analogues et Descartes, il y a trois siècles, constatait déjà, dans le *Discours de la Méthode*, que le désir n'est pas éveillé par la vue des choses considérées comme inaccessibles, de sorte que nous ne songeons pas à nous affliger de ne pas être empereur de la Chine ou ne pas avoir des ailes comme les oiseaux (2). Aujourd'hui, tout le monde, ou peu s'en faut, peut prétendre à tout. C'est un progrès, et c'est en même temps une souffrance, car la simple possibilité de monter plus haut fait germer dans le cœur de l'ouvrier des ambitions, ou des envies, ou même des haines, qui n'auraient jamais pu y germer jadis. Si donc l'ensemble des ouvriers d'aujourd'hui a moins de « contentement » que l'ensemble des ouvriers d'une époque déterminée du Moyen Age, cela ne tient pas, sauf exceptions, à une diminution du bien-être, vu que ceux-ci étaient privés de bien des douceurs dont jouissent ceux-là et se trouvaient exposés à bien des malheurs, pestes, famines, pillages, etc., qu'on ne connaît presque plus aujourd'hui. Cette diminution du contentement tient à l'état mental créé lui-même par le nivellement des conditions; mais ce nivellement des conditions est lui-même un contre-coup des perturbations apportées depuis un peu plus d'un siècle dans l'organisation des classes sociales par le triomphe des biens mobiliers sur l'ancienne omnipotence territoriale.

Les « classes sociales » existent encore cependant, et M. Karl Bücher paraît en distinguer au moins deux, comprenant chacune une partie des professions. Ce sont des « classes professionnelles ». Expliquons-nous : il y a des professions que l'on embrasse parce qu'on a de l'argent pour s'y préparer, et d'autres auxquelles on se résigne parce qu'on n'a pas d'argent pour

(1) P. 182.
(2) 3e partie.

se préparer aux premières. De là une influence troublante de la ploutocratie sur la démocratie, comme diraient les journalistes. Pourquoi exerce-t-on telle ou telle profession? se demande M. Karl Bücher. Parce qu'on y est plus apte? Non, c'est parce que l'on a été *élevé* dans une famille plus ou moins riche. « Les grands traits de notre organisation sociale professionnelle, dit-il, sont dérivés historiquement de la diversité dans la répartition de la richesse, et ils continuent à reposer sur cette base que notre organisation économique actuelle ne cesse d'affermir (1). »

Ce phénomène, on le sait, a été souvent dénoncé par les écrivains socialistes, qui prennent texte de cette inégalité pour réclamer « l'instruction intégrale » et la gratuité universelle de tous les ordres d'enseignement. Ce n'est pas ici le lieu de discuter une théorie dont l'application précipiterait vers les carrières intellectuelles encore plus d'amateurs qu'il n'en vient aujourd'hui. Disons seulement que M. Karl Bücher est peut-être un peu absolu dans son affirmation et que bien des aptitudes, grâce à l'esprit d'initiative de ceux qui les possèdent, grâce aussi à la protection intelligente de certaines personnes riches ou puissantes, arrivent à se faire jour. Ajoutons qu'il n'est pas dit que la multiplication de ces *cas* — obtenue, par exemple, au moyen de plus nombreuses « bourses » — engendrerait infailliblement une quantité de génie ou de talent proportionnelle à cet élargissement de l'instruction, vu que les raisonnements mathématiques conduisent à de graves erreurs lorsqu'on les applique aux phénomènes sociaux.

Chemin faisant, M. Karl Bücher énonce d'intéressantes vérités ou réfute des erreurs accréditées dans une partie du monde savant. Nous préférons ces « détails » de son œuvre à la thèse d'ensemble. Voici un passage sur l'influence du *Lieu :*

« Que chasseur, pêcheur, l'homme occupe les richesses que la nature lui offre d'elle-même; que, nomade, il promène ses

(1) P. 303.

troupeaux et parfois en même temps cultive la terre ; ou bien qu'il vive exclusivement de la culture de son champ, toujours ses travaux, ses occupations sont déterminées par le petit morceau de terre dont il s'est rendu maître (1). »

Dans une note, l'auteur reconnaît que « l'économie de l'antiquité, *avant* l'apparition de la grande exploitation par esclaves, assurait une très grande latitude au travail libre (2) ». C'est un fait que les socialistes oublient volontiers lorsqu'ils établissent leur fameuse trilogie chronologique : esclavage, servage, salariat. L'esclavage a été précédé par le travail libre (3). Ailleurs, M. Karl Bücher discute supérieurement la théorie de l'hérédité et démontre que l'habileté professionnelle ne vient pas de ce que l'on est *né* de parents ayant exercé la profession, mais de ce que l'on a été *élevé* en vue de cette profession. Il cite à l'appui de son argumentation un fait typique : « Les maîtrises de nos corporations de métier urbaines, j'excepte celles qui ont disparu, se sont transmises en fait de père en fils depuis le XVIe jusqu'au XVIIIe siècle, chaque métier étant étroitement fermé. Or, bien loin de s'y perfectionner, la technique y a subi un recul lamentable... Bien loin d'accroître les acquisitions techniques de leurs ancêtres, les descendants n'ont pu conserver le degré d'adaptation professionnelle auquel leurs ancêtres étaient parvenus (4).

Cueillons enfin au passage une formule qui caractérise admirablement le journal moderne : « Il vend des informations à ses lecteurs et il vend le cercle de ses lecteurs à tout intérêt privé qui est à même de le payer » (5).

Il y a donc à prendre, en même temps qu'à laisser, dans les *Études d'histoire et d'économie politique*. Comme les Chinois brillent dans les détails des ouvrages matériels, les Allemands

(1) P. 51.
(2) P. 57.
(3) M. Guiraud, dans la *Main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce*, constate que la proportion du travail libre au travail esclave va en diminuant de l'époque homérique à l'époque classique, p. 22 et 93.
(4) P. 306.
(5) P. 210.

se distinguent dans ceux des travaux intellectuels. Il y a des provisions de faits, énormément de lecture, de la patience, de la persévérance; mais, outre la difficulté que le lecteur éprouve à se reconnaître, ces ouvrages présentent trop souvent l'un de ces deux défauts : ou pas de lien entre les faits, ou un lien systématique, emprunté à quelque « concept *a priori* ».

Pour en revenir, en effet, aux trois grandes divisions de l'histoire économique du monde, nous avons reconnu qu'elles n'étaient pas justifiées. Lesquelles, direz-vous, mettrons-nous donc à la place? Aucune; car nous avouons humblement que la besogne nous paraît par trop difficile. A toutes les époques de l'histoire, nous voyons coexister des populations dont l'organisation économique est très différente, et cela parce que le milieu où elles se trouvent, les routes qu'elles suivent, leur imposent des moyens d'existence fort différents, d'où résultent parfois des évolutions en des sens absolument opposés. Aujourd'hui encore, que d'immenses régions du globe qui ne connaissent ni les chemins de fer, ni les banques, ni le grand atelier, ni une foule d'autres organisations qui caractérisent, selon M. Karl Bücher, le « stade de l'économie nationale »! Et cette diversité paraît avoir existé dans le passé à des époques incommensurablement distantes de nous. Au lieu de « stades », nous préférerions donc des « régions », tout en appuyant fortement sur ce qu'une même région peut être habitée successivement par des races de formations tout à fait différentes, ou encore sur ce qu'une race installée dans une région peut se transformer sur place, soit par des progrès, soit par une décadence, tandis qu'une race installée dans la région voisine demeure dans une parfaite immobilité. Et tout cela nous démontre, une fois de plus, combien l'on risque d'être incomplet en se plaçant « au point de vue économique », même en relevant son économie politique par des considérations sociales, au lieu de se placer franchement et purement sur le terrain social. M. Karl Bücher a très bien vu que l'éducation joue un rôle très considérable dans l'élaboration des capacités professionnelles. Cette même éducation a, partout et toujours, joué un rôle des plus importants dans l'organisation des tribus, cités, peuplades,

nations grandes et petites, en même temps que dans l'apparition, la mise en valeur, la conservation, le perfectionnement ou la disparition des inventions qui modifient les conditions économiques de l'existence des peuples. Elle a influé prodigieusement sur les procédés du travail; elle a augmenté ou diminué la nécessité des échanges, isolé les « économies » ou établi des communications entre elles, encore qu'elle ait dû le faire selon les nécessités ou les convenances des milieux.

Jusqu'à nouvel ordre, nous considérons comme un peu trop ambitieuse la tâche qui consiste à placer des bornes, non seulement chronologiques, mais encore scientifiques, même flottantes et vagues, dans l'histoire *globale* de l'humanité. Il est plus prudent et plus sûr de s'attacher à un type déterminé, et de le suivre de siècle en siècle. C'est alors que les « stades » pourront apparaître clairement, selon les progrès, les reculs ou les haltes de ce type. C'est ce que nos collaborateurs se sont efforcés de faire, à maintes reprises, pour diverses populations intéressantes, sans ignorer d'ailleurs qu'une partie de leur besogne garde l'heureuse chance de trouver à se parfaire, et que des observations nouvelles peuvent à chaque instant venir jeter un jour nouveau sur des phénomènes étudiés, pourtant de très près déjà et dans un champ soigneusement restreint.

G. D'AZAMBUJA.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XXIV

LA DÉCOUVERTE DES INDES ORIENTALES ET OCCIDENTALES (1)

Nous avons poussé l'étude des populations agricoles, fabricantes et commerçantes particularistes jusqu'à la fin du Moyen Age, c'est-à-dire jusqu'à la fin du régime féodal et jusqu'à l'avènement des grandes monarchies européennes de l'Age Moderne.

Nous avons maintenant à voir ce que sont devenues ces populations sous ce régime nouveau.

Comme le *lieu* déjà ouvert à l'action particulariste va se trouver prodigieusement élargi, nous avons d'abord à nous rendre compte de cette condition première. Quelle est cette extension de lieu? Comment est-elle survenue?

Il s'agit de la découverte des Indes Orientales et Occidentales.

Ce fait vient d'ailleurs se lier de lui-même à notre étude comparative de Venise et de la Ligue Hanséatique.

Nous avons dit que les productions des Tropiques et des régions voisines étaient, à toutes les époques de l'histoire, le grand et incomparable objet du commerce. Nous avons compris,

(1) Voir l'article précédent, juillet 1902 : *Science sociale*, t. XXXIV, p. 19.

par là, les avantages de Venise. Par là aussi, nous avons apprécié la singulière énergie vitale que la Ligue Hanséatique a dû puiser dans la formation particulariste pour arriver à une si haute prospérité commerciale sans avoir eu l'accès des pays tropicaux. Mais nous nous rendrons mieux compte encore de l'importance de ce commerce des Tropiques, quand nous l'aurons vu se fermer pour Venise, que ce coup abattra, et s'ouvrir pour nos peuples du Nord, qui y trouveront l'origine de leur extraordinaire développement actuel.

Toutefois, comme nous ne faisons dans ce chapitre qu'une étude préliminaire à la phase moderne de la formation particulariste, nous nous arrêterons précisément au moment où s'ouvrira à la race saxonne le champ nouveau de son action. Nous verrons un peu plus tard ce qu'elle y a produit.

Pour bien comprendre les rapports de l'Europe avec les Tropiques, il faut examiner la carte du monde.

La région tropicale est comprise entre les vingt-trois premiers degrés et demi au nord et au sud de la ligne équatoriale. On peut considérer comme s'étendant communément jusqu'au trentième degré au nord et au sud de cette ligne la région similaire, caractérisée par une température de 20 degrés au-dessus de zéro en moyenne annuelle. Or, un simple coup d'œil jeté sur la carte fait immédiatement voir à quelle distance de cette zone l'Europe est rejetée vers le nord.

Mais, il y a plus. Si l'on regarde quelles sont les terres qui, directement au-dessous de l'Europe, se trouvent dans la zone tropicale ou quasi tropicale, on voit qu'elles présentent des conditions très défectueuses. C'est d'abord le désert du Sahara. Plus bas, c'est un centre continental d'une pénétration extrêmement difficile, le Soudan. Ensuite, viennent les forêts équatoriales. Au delà, c'est l'autre hémisphère, où se reproduisent en sens inverse les mêmes conditions, quoique atténuées. Il n'y a pas à tenir compte ici de l'Est central africain, auquel son altitude enlève en grande partie les facultés productives des Tropiques.

Si d'Europe on se transporte en Asie, on voit au contraire que les pays de nature tropicale, l'Inde, l'Indo-Chine, la Perse méridionale et l'Arabie, sont comme découpés dans la mer et d'un abord facile sur de longs rivages. Sauf le désert arabique, que d'ailleurs le commerce n'est pas contraint de traverser, toutes ces contrées sont convenablement arrosées pour donner les produits des Tropiques.

La conclusion de cet examen est très simple : c'est que les pays tropicaux ou quasi tropicaux praticables et productifs sont, par rapport à l'Europe, non pas au sud, mais à l'orient. De là vient que les produits des Tropiques sont désignés en Europe non pas sous le nom de productions du sud, mais de productions de l'orient, et telle est la raison de la célébrité du *Commerce de l'Orient*.

Je fais ici abstraction du Nouveau Monde, puisque nous n'avons pas encore parlé de sa découverte. Nous nous tenons dans le Monde connu au moyen âge.

Mais il faut pousser plus à fond notre examen.

Les peuples d'Europe ont, pour atteindre l'Orient, une voie des plus commodes, la Méditerranée, dont l'éloge n'est plus à faire. Cependant cette mer ne pénètre pas jusqu'aux pays asiatiques à productions tropicales. C'est pourquoi les Européens n'ont pu faire, par cette voie, le commerce des Tropiques, qu'en entrant en rapport avec les populations qui occupent l'intervalle entre la Méditerranée et ces contrées lointaines. Il importe donc essentiellement de se rendre compte de ce que sont, dans la région intermédiaire, les habitants et les routes.

Au moyen âge, toute cette région intermédiaire était sous la domination des Arabes, ou de peuples assimilés, comme les Seldjoucides, Tartares établis dans les terres centrales de l'Asie antérieure. En effet, pendant que l'invasion germanique prenait possession de la partie occidentale de l'Europe, et que l'invasion slave se développait dans la partie orientale, l'immense invasion arabe, commencée par Mahomet, s'étendait par le midi depuis le bassin de la Caspienne jusqu'aux Pyrénées; de

sorte que toute l'Europe et le pourtour asiatique et africain de la Méditerranée se trouvaient partagés entre trois grands groupes de populations : les Germains, les Slaves et les Arabes.

Dans ce cercle de « Barbares », restait enclavé le dernier débris de l'Empire Romain, sous le nom d'Empire Grec ou Byzantin. Il était réduit aux rivages de l'Asie Mineure et aux anciens pays de Thrace, de Macédoine, de Grèce et de Grande-Grèce.

On comprend aisément combien les Arabes, formés dans la presqu'île arabique au double métier de nomades transporteurs à travers le désert et de sédentaires commerçants sur la côte maritime, étaient aptes à jouer, pour le commerce européen, le rôle d'intermédiaires entre la Méditerranée et les pays tropicaux d'Orient.

La région intercalaire qu'ils occupaient est, dans sa généralité, une région de steppes pauvres. Elle est parsemée de véritables déserts, qui, comme des archipels et des promontoires, relient, ainsi que des continents, les deux grandes masses du désert saharien et du désert de Gobi, l'un au Sud, l'autre au Nord. Mais, à la différence du Sahara et du Gobi, la ligne de déserts fragmentés qui s'étend de l'un à l'autre, est coupée par des voies de pénétration entre l'Occident et l'Orient. Ces voies de pénétration consistent en de grands fleuves qui, non seulement se prêtent aux transports par eau, mais entretiennent sur leurs rives une fécondité de pâturages et, au besoin, une fécondité de cultures, qui peuvent amplement satisfaire à l'alimentation de caravanes considérables et multipliées, telles que les exige un commerce important et actif. C'est ce qui explique pourquoi le commerce arabe est autrement florissant en Orient que dans le Sahara, sans compter que les pays tropicaux de l'Asie sont beaucoup plus fertiles que ceux de l'Afrique, ainsi que nous l'avons vu.

Les trois grandes voies de pénétration, du bassin de la Méditerranée aux régions tropicales ou similaires asiatiques, sont les trois vallées de l'Euphrate, du Nil et de l'Oxus, aujourd'hui Amou-Daria.

De ces voies, la plus simple pour des peuples encore primitifs

est l'Euphrate. Aussi est-ce celle qui a été la plus suivie dans l'antiquité et au moyen âge.

C'est la plus simple, parce qu'en longeant le littoral européen de la Méditerranée et en allant d'île en île à travers l'Archipel grec, on atteint par le plus facile des cabotages l'extrémité orientale de la Méditerranée ; on trouve là des lieux d'atterrissage qui étaient, il faut le dire, plus praticables pour les petites embarcations d'autrefois que pour les grands vaisseaux d'aujourd'hui ; et, de là, on passe à la vallée de l'Euphrate par d'assez courts trajets à travers un désert qui n'a rien de bien redoutable. Le trajet le plus usité au moyen âge était par Alexandrette et Alep, ou par Beyrouth et Damas. Une fois arrivé à l'Euphrate, on n'a qu'à suivre le cours du fleuve pour atteindre l'Inde à gauche et l'Arabie à droite, en continuant sa route par l'un ou l'autre côté du Golfe Persique.

La seconde voie de pénétration s'ouvre au sud, par le Nil.

On remonte, ou du moins on remontait le Nil jusqu'à Memphis, remplacé maintenant par le Caire ; plus anciennement encore, on remontait jusqu'à Thèbes ; et, de là, par une courte traversée du désert, on gagnait la Mer Rouge qui conduit à la grande mer d'Orient, à l'Océan Indien. Ce chemin était moins direct que celui de l'Euphrate, et moins facile parce que la navigation dans la Mer Rouge et à travers l'Océan Indien était périlleuse et savante.

La troisième voie de pénétration est rejetée beaucoup au nord : c'est celle de l'Oxus ou Amou-Daria.

Pour la prendre, il faut pénétrer dans la Mer Noire, le Pont-Euxin, de mauvaise renommée ; puis, franchir l'espace entre cette mer et la Caspienne ; enfin, traverser la Caspienne. Là on trouve, non pas l'Oxus lui-même, qui, perdu dans les sables, a cessé de se déverser dans la Caspienne depuis un temps immémorial, mais l'ancien lit de l'Oxus inférieur. Ces fleuves, que le sol absorbe, entretiennent par infiltration une humidité féconde dans les terres basses au milieu desquelles ils coulaient, si bien que les Arabes désignent sous le même nom d'*Ouadi* la rivière courante et la vallée, encore humidifiée, de la rivière disparue.

De l'Oxus, on ne pouvait passer dans l'Inde qu'en contournant ou en traversant l'énorme massif des monts de l'Afghanistan.

Entre la Mer Noire et la Caspienne, il y avait à cette route des variantes. On passait par le Rion, l'ancien Phase, à l'embouchure duquel se trouve Poti, et par la Koura : c'est la ligne que suit aujourd'hui le chemin de fer. Ou bien, on entrait dans la Mer d'Azov, on remontait le Don jusqu'à l'endroit où il se rapproche le plus du Volga, et on descendait par le Volga jusqu'à la Caspienne.

Après les trois grandes voies de pénétration que j'ai indiquées, on en peut signaler une autre, qui est en quelque sorte « composite ». Elle monte de Trébizonde, port de la Mer Noire, à la vallée du Tigre, en franchissant les montagnes de l'Arménie, et de là elle descend à l'Euphrate.

Les Arabes, donc, tenaient à la fois l'Euphrate, le Nil et l'Oxus.

Mais il faut bien comprendre qu'ils n'auraient pas mieux demandé que de tenir la Méditerranée elle-même, car ce commerce de transit les avait faits navigateurs : c'étaient eux qui naviguaient dans la Mer Rouge et l'Océan Indien, et nous avons dit que ces mers exigeaient d'habiles marins.

Aussi, dans le temps de leur grande conquête, qui s'étendit du Turkestan à l'Espagne par le nord de l'Afrique, entreprirent-ils de se mettre en possession de la Méditerranée.

Ils eurent d'abord à lutter contre l'Empire grec, contre les Byzantins.

On sait que c'est à la marine grecque que les Romains, après la soumission de la Grèce, avaient dû leur puissance navale. Cette même marine continua à agir avec force à travers les invasions des Barbares, qui n'étaient guère navigateurs, si on excepte les Danois et les Normands venus tard et retenus dans les mers septentrionales. Le commerce de la Méditerranée fut ainsi fait, à l'origine du moyen âge, par les Byzantins.

Leur spécialité maritime nous explique comment les seuls succès que l'Empire d'Orient ait pu obtenir contre les Barbares, les seuls points sur lesquels il les ait fait reculer, se limitent

aux îles, aux presqu'îles et aux rivages de la Méditerranée : la Sicile, l'extrémité de l'Italie et de l'Espagne, la côte africaine.

Les Arabes, qu'on appelait alors Sarrasins, entamèrent donc la lutte sur mer avec les Byzantins. Ils firent si bien qu'ils leur enlevèrent toutes leurs possessions du midi et de l'orient de la Méditerranée : Chypre, Crète, Sicile, Sardaigne, Espagne, littoral africain, Égypte et Syrie. Les Byzantins furent cantonnés dans la mer Égée et le golfe de Tarente.

Mais les Arabes ne réussirent pas à faire agréer leur commerce maritime par le rivage nord de la Méditerranée, qu'occupait la race germanique, parce qu'ils se présentaient beaucoup plus en pirates, en conquérants, en ennemis du nom chrétien qu'en commerçants. Ceux même qui, par une rare exception, n'avaient pas cette allure, étaient peu goûtés à cause de leurs liens naturels avec leurs compatriotes redoutés.

C'est dans ces circonstances que Venise, protégée par ses lagunes, retirée dans le fond de l'Adriatique, se fit du monde germanique une clientèle. Elle put, sans trop de peine, barrer aux pirates arabes la mer qu'elle dominait et faire la police dans cette impasse maritime où il y a peu de refuges pour une flotte entre le versant des Alpes d'Illyrie et celui des Apennins. Ses vaisseaux couraient librement dans toute la longueur de l'Adriatique et, dès qu'ils débouchaient de cette mer, ils entraient dans les eaux byzantines où ils trafiquaient directement avec les Grecs.

Les Byzantins, les Arabes et les Vénitiens se partageaient ainsi la Méditerranée : les Byzantins en tenaient le nord oriental, les Arabes le sud, et les Vénitiens le nord occidental.

De ces trois puissances maritimes, Venise, simple république issue d'un marécage, fut évidemment longtemps la plus modeste.

Mais quel changement se fit, quel remue-ménage il y eut dans toute la Méditerranée quand la Chevalerie y descendit! Les Normands de Robert Guiscard commencèrent par enlever la Grande-Grèce aux Byzantins et la Sicile aux Arabes. Puis, les Croisés conquirent la Palestine, la Syrie et la plus grande

partie de l'Empire de Constantinople. Avec saint Louis, ils menacèrent le rivage égyptien et africain. Ce fut la ruine du commerce méditerranéen des Byzantins et des Arabes : le champ resta ouvert à Venise et à ses quelques émules de l'Occident, Amalfi, Pise et Gênes.

C'est donc bien à la Chevalerie, comme je l'ai précédemment indiqué, que fut dû le triomphe du commerce des Occidentaux sur celui des Arabes et des Grecs, dans la Méditerranée.

Mais ce rétablissement du commerce de l'Occident vers les Tropiques reposait en somme sur une base fragile : la Chevalerie ! Les conquêtes d'ailleurs très superficielles des chevaliers ne s'étendaient guère au delà des rivages. Les Arabes restèrent maîtres à l'intérieur de la région intermédiaire entre la Méditerranée et les pays tropicaux.

Et ce fut à tel point que les Occidentaux, tout en recevant les productions de l'Inde, de l'Arabie et de l'Éthiopie, n'avaient aucune connaissance directe et certaine de ces pays. C'étaient pour eux des terres inconnues, comme était encore il y a cent ans le centre de l'Afrique.

Au VIe siècle, un peu avant l'invasion arabe, un marchand d'Alexandrie qui avait trafiqué dans l'Inde et était devenu moine ensuite, avait mis par écrit ce que son voyage lui avait fait connaître. Il s'appelait Cosmas, et on le surnommait Indicopleustès, c'est-à-dire Navigateur aux Indes. Depuis lui jusqu'à la fin du XVe siècle, où l'on découvrit les Indes comme nous le dirons, aucun Européen capable de donner quelque information utile ne pénétra dans ces contrées ou du moins n'en revint.

On voit combien était précaire le commerce ouvert à nouveau du côté des Tropiques, puisque les Occidentaux ne tenaient la Méditerranée que par les succès éphémères de la Chevalerie et n'avaient pu s'établir dans l'intérieur du pays intermédiaire entre cette mer et les régions tropicales. Il suffisait pour tout mettre à néant que les Arabes reprissent possession des rivages et des îles du fond oriental de la Méditerranée. C'est ce qui ne tarda pas à arriver. La décadence de la Chevalerie fut prompte : nous savons combien elle était inévitable. Dès 1187,

Jérusalem retomba au pouvoir des Sarrasins. Dès 1261, Constantinople fut réoccupée par les Grecs, qui avaient transporté leur Empire à Nicée.

Mais ce qui vint aggraver cette décadence spontanée, ce fut l'entrée définitive en scène des Turcs, c'est-à-dire de populations du Turkestan, qui, depuis longtemps déjà, tendaient à supplanter les Arabes dont elles étaient sujettes. Issues de la grande steppe centrale de l'Asie, elles n'étaient pas formées au commerce comme les Arabes; primitives et grossières, elles devenaient uniquement militaires et dominatrices, une fois qu'elles sortaient de l'isolement de leurs pâturages. En 1254, les Mamelouks, milice principalement composée de Turcs, s'emparaient du gouvernement de l'Égypte. En 1299, Othman, chef de la bande de Turcs dits Ottomans, établissait sa puissance au centre de l'Asie Mineure, à Koniéh, l'ancien Iconium.

On sait comment, sous l'effort des Mamelouks au midi et des Ottomans au nord, tout l'orient de la Méditerranée fut enlevé à la fois aux Latins et aux Grecs, aux chevaliers, laïques ou religieux, aux marchands de Venise et de Gênes. Cette histoire est célèbre, elle marque les débuts de ce qu'on a appelé l'Age Moderne.

C'est ainsi que le commerce de la Méditerranée orientale, ouvert à Venise et à ses émules de l'Occident par la Chevalerie, leur fut fermé par le fait même de la décadence de la Chevalerie et par la domination et les conquêtes des Turcs.

Cette invasion des Turcs a une portée plus étendue que les causes intérieures et intrinsèques de la déchéance de Venise, car si l'Orient était resté d'un libre accès aux Occidentaux, Venise, tombée par sa mauvaise constitution sociale, aurait pu être remplacée dans le commerce de la Méditerranée orientale par quelque autre ville maritime de l'Occident socialement mieux constituée. Mais ce qui périt dans l'événement que je viens de dire, ce ne fut pas seulement Venise, ce fut d'une manière générale le commerce par la Méditerranée avec les peuples intermédiaires entre elle et les Tropiques. Les Turcs ne conser-

vèrent pas ce commerce, parce que, beaucoup plus que les Arabes encore, ils jouaient avant tout le rôle de pirates et de conquérants.

Il reste à expliquer comment les Européens, qui ne pouvaient renoncer à tout jamais au commerce des Tropiques, ne firent pas, après les premiers succès des Turcs, un suprême effort pour s'ouvrir de nouveau l'Orient par la Méditerranée.

Il faut ici que nous revenions à l'examen de la carte.

Il y a, à l'extrémité occidentale de l'Europe, un pays, le Portugal, qui présente un singulier parallélisme avec la Syrie. De même que la Syrie étend sa ligne de rivages et de ports au fond de la Méditerranée, le Portugal étend, presque parallèlement, sa ligne de rivages et de ports avant l'entrée de la Méditerranée : il semble que ce soit une Syrie projetée à l'Occident en tête de la Méditerranée.

Ce qui accentue ce rapprochement, c'est que, comme le commerce intérieur de la Méditerranée trouvait le bout de sa course aux rivages de la Syrie, de même le commerce de la Mer du Nord et de l'Atlantique trouvait le bout de sa course aux rivages du Portugal. C'est là, nous l'avons dit, que venait réellement finir l'action de la Ligue Hanséatique, action qui s'étendait de Novogorod à Lisbonne. C'est à Lisbonne que la marine du Nord rencontrait l'Orient : à partir de là, Venise lui servait d'intermédiaire à travers la Méditerranée.

Et ce qui achève la similitude, c'est que, comme la Syrie, le Portugal était un pays arabe. Les Arabes avaient été projetés, eux aussi, du fond de la Méditerranée à son entrée, par la route directe de steppes et de rivages de l'Afrique septentrionale. On sait d'ailleurs que la péninsule hispanique appartient par sa constitution physique à la nature du continent africain. Elle est comme un bloc épais, faiblement détaché de la masse de l'Afrique, et faiblement relié à l'Europe par la soudure incommode des Pyrénées. Elle est en réalité une station avancée de l'Orient vers l'Ouest et le Nord.

Aussi est-il tout naturel que nous voyions se produire en Por-

tugal des faits analogues à ceux que nous avons vus tout à l'heure se produire en Orient.

Et d'abord, c'est la Chevalerie qui va ouvrir au commerce du Nord cette station maritime, comme c'est la Chevalerie qui a ouvert au commerce de l'Occident méditerranéen les stations maritimes du fond oriental de la Méditerranée. Ici comme là, les commerçants viendront avec les chevaliers et derrière eux.

Vers la fin du XIe siècle, au moment où la Chevalerie donnait sa première et sa plus vigoureuse poussée, un seigneur de la famille capétienne, de la branche à laquelle la Bourgogne appartenait, Henri de Bourgogne, arrière-petit-fils de Robert le Pieux, roi de France, vint offrir le service de sa vaillance, pour combattre les Arabes d'Espagne, au chef du petit État chrétien, dit royaume de Castille, qui depuis l'étroite chaîne des Asturies s'était étendu jusqu'à la vallée du Douro, grâce à un héroïque effort de près de quatre siècles.

En récompense de ses exploits, il obtint la main de la fille du roi de Castille et reçut en dot une partie des terres qu'il avait conquises, le rivage où vient finir la vallée du Douro et où se trouve le port antique de Porto, appelé aussi Porto-Callé. De là il prit le titre de comte de Portugal. Il lui fut octroyé en outre tout ce qu'il enlèverait de plus aux Arabes sur le prolongement du rivage jusqu'à l'extrémité sud.

Telle fut l'origine du Portugal. Et cela ressemble bien à l'établissement d'une principauté en Terre Sainte.

Mais le Portugal avait pour les conquérants un grand avantage sur la Syrie et la Palestine : c'est que le vieux fond de sa population était fait de races sédentarisées. Non seulement les chevaliers pouvaient, à cause de la proximité des peuples occidentaux, y entraîner des immigrants agricoles, mais le pays avait été originairement peuplé d'Ibères, de Celtes, de Suèves, de Visigoths, tous successivement réduits à la vie sédentaire. Quant aux Maures, qui étaient venus se superposer aux anciens habitants et que les chevaliers conquéraient mais n'expulsaient pas, ils avaient été conduits ou poussés par les Arabes, mais ils se composaient surtout de Berbères ou Marocains, sédentarisés

eux-mêmes dès longtemps dans le nord montagneux de l'Afrique. C'est là ce qui donna au comté puis au royaume de Portugal une consistance et une résistance que n'eurent pas les principautés de Terre Sainte. Il n'avait pas à ses trousses les nomades du Turkestan.

Les premiers successeurs de Henri de Bourgogne, fondateur du Portugal, eurent le naturel souci de perfectionner leur peuple dans la culture. On était encore à la première époque de la Chevalerie et les seigneurs n'avaient pas tous perdu la tradition agricole de leurs proches ancêtres. L'action des souverains du Portugal fut si marquée dans ce sens, que l'histoire en a consacré le souvenir. Elle atteste, par un témoignage unanime, qu'ils ont ainsi assuré l'avenir du Portugal. Un de ses rois, qui vivait à la fin du XIIIe siècle, a reçu le nom de Denis le Laboureur, et sa femme sainte Élizabeth, le titre de Patronne des Laboureurs.

Mais tout aptes que ces populations fussent à la culture, elles l'étaient peu à y apporter une bonne organisation. Elles appartenaient toutes au type patriarcal. Et les seigneurs aventuriers qui venaient aider le roi à faire la conquête de ses États, inclinaient de plus en plus avec le temps vers le type du pur chevalier, faiseur d'exploits. Tout ce monde n'était guère capable d'introduire dans le pays le vrai régime féodal, encore moins le régime saxon. Les mesures prises par les souverains pour développer la culture ressemblent beaucoup à celles que pourrait prendre un empereur de Russie. On y reconnaît un maître, presque un autocrate, qui essaie de conduire une bande, une troupe mal enrégimentée; on n'y voit rien d'un grand propriétaire comme Charlemagne, donnant par son exemple le branle à une classe de puissants chefs d'ateliers agricoles. Les ordonnances royales procèdent à la façon d'ukases; elles déterminent pour tout le pays ce qu'on devra semer, et quand et comment; elles fixent impérativement toute la série des travaux.

Dans de telles conditions, l'esprit de la Chevalerie ne tarda pas à prévaloir. Son triomphe fut définitif, complet, irrémédiable, quand arriva au trône Jean Ier dit le Grand. C'était un

fils naturel auquel son père, le roi de Portugal, avait donné la Grande Maîtrise de l'Ordre des Chevaliers d'Aviz. Il n'est pas besoin de dire que les ordres militaires avaient pullulé en Portugal.

Nous connaissons les origines du Portugal, plus patriarcales que féodales, et faiblement agricoles; nous venons de voir l'avènement des chevaliers. Reste à voir l'influence de la Chevalerie sur le commerce.

J'ai dit que les rivages du Portugal étaient le terme naturel de la navigation du Nord. L'histoire va nous le montrer.

Dans le plus beau moment des Croisades de Terre Sainte, une armée formée dans le Nord s'embarqua en partie à Cologne et en partie à Brême. Elle longea les côtes de la Flandre, de l'Angleterre et de la France, s'augmentant le long du chemin. Elle arriva composée de cent quatre-vingts navires à Porto. Là, elle dut relâcher : les Landes françaises, les rivages des monts Cantabres, le golfe de Gascogne, avec les difficultés de sa navigation, présentent un long espace à franchir, et les marins sont contraints de se reposer et de se ravitailler en Portugal; le pays n'a pas perdu son importance à cet égard : on sait à quel point il sert d'étape à la marine anglaise. Quand donc l'armée des croisés du Nord fut descendue à Porto, elle fut vivement sollicitée par le roi de Portugal de l'aider à conquérir Lisbonne. Elle se remit en mer et alla bloquer la ville, en combinant ses opérations avec la petite armée portugaise. Après cinq mois de résistance, Lisbonne fut prise d'assaut, le 21 octobre 1147. Les croisés eurent pour eux le butin, et, se réembarquant, ils prirent le chemin, non pas de la Terre Sainte, mais du Nord.

Deux autres flottes du Nord, en 1189 et en 1217, destinées de même à la croisade d'Orient, vinrent relâcher au port de Lisbonne, désormais acquis aux chrétiens, et aidèrent les rois de Portugal à pousser jusqu'au sud leur conquête. Elles gagnèrent ensuite, mais bien péniblement, la Terre Sainte, où elles firent peu de chose.

Quand les rois de Portugal furent maîtres de Lisbonne et

qu'ils comprirent l'importance qu'avait leur pays au point de vue de la marine, ils entreprirent de favoriser la navigation et le commerce. Ce Denis le Laboureur, dont j'ai parlé tout à l'heure, fit venir un Génois qu'il mit à la tête d'une flotte et qui perfectionna les Portugais dans l'art naval. Si bien que, sous l'impulsion de ces princes, qui activaient autant qu'ils le pouvaient la culture et la marine, le Portugal, fourni de productions à échanger au dehors, devint bientôt un pays florissant et renommé pour son commerce. Et quand la Chevalerie prévalut définitivement sur la culture, elle tourna le commerce vers les produits des Tropiques, et le Portugal devint la porte de l'Orient aux lieu et place de la Syrie et de la Palestine.

Les fils du roi Jean Ier le Grand, de ce Maître de l'Ordre militaire d'Aviz qui était monté sur le trône de Portugal, vinrent un jour trouver leur père, lui déclarant qu'ils ne savaient que faire de leur vie, qu'ils brûlaient d'être armés chevaliers, mais qu'ils voulaient le mériter par quelque exploit extraordinaire. Ils avaient donc pensé à aller combattre les Maures jusqu'au delà du détroit et à s'emparer de Ceuta par un coup d'éclat; ils demandaient au roi de leur permettre d'équiper une flotte. Le roi y consentit. Ceuta emportée par surprise, le père fit ses fils chevaliers sur le champ de bataille.

Le meneur de cette entreprise audacieuse était Henri de Portugal, le dernier des quatre fils du roi Jean, qui tous étaient de l'expédition. Il avait alors vingt et un ans : c'était en 1415. La Providence l'avait fait homme de génie, quantité que ne néglige pas la science sociale dans les événements de l'histoire. Il s'intéressa à ce qu'il put apprendre des Maures et des Juifs du Maroc sur les pays d'Orient avec lesquels ils étaient demeurés en rapports, mais où ne pénétraient plus les Européens.

Voilà bien encore l'alliance de la Chevalerie et du commerce. Henri de Portugal s'éprit du désir de tourner les tendances de chevalerie et de commerce de son entourage princier et de ses compatriotes vers ces pays mystérieux et séduisants. Et ce fut si bien son programme que quand, au terme de cette longue en-

treprise, les Portuguais abordèrent enfin aux Indes et qu'on leur demanda ce qu'ils y venaient chercher, ils répondirent en bons chevaliers et en bons commerçants : « Des chrétiens et des épices ! »

Henri mena l'exécution de son grand projet de la façon la plus sérieuse. Il ne sollicita ni lois, ni institutions officielles et publiques. Il s'établit solitairement en vue de la mer, à la pointe du Portugal la plus avancée vers la direction qu'il voulait donner à ses découvertes : ce fut à Sagres, au cap Saint-Vincent, l'ancien *Promontorium sacrum*, l'extrémité sud-ouest du Portugal. Là, par lui-même, il rechercha laborieusement ce que les informations des Arabes et la science d'alors pouvaient lui fournir de renseignements pour atteindre son but. Il contribua à l'invention de l'astrolabe et aux perfectionnements de la cartographie. Il fit une école nautique pour dresser ceux de qui il concevait des espérances. Bien souvent le jour renaissant le voyait appliqué aux travaux que la nuit n'avait pas interrompus.

Dès 1418, deux des jeunes hommes de sa maison, de noble race et qualifiés d'écuyers, c'est-à-dire d'aspirants chevaliers, par un vieil historien, s'offrirent pour accomplir quelque entreprise hasardeuse, où ils pussent, disaient-ils, « faire preuve d'un cœur honorable, faire action de leur corps, leur temps se trouvant mal employé s'ils le passaient dans le repos ». (Gomez Eannez de Azurara : *Chronique de Guinée*) Henri leur fit préparer une embarcation qui leur permît de guerroyer contre les Maures, mais en leur recommandant sur toutes choses de chercher à dépasser les terres connues au sud du Maroc. Ce fut le premier acte de cette circumnavigation de l'Afrique qu'il méditait. Les deux gentilshommes découvrirent Porto-Santo, une des les Madères. L'élan était donné. On découvrit dans des expéditions successives le cap Bojador, qui semblait être l'extrémité du monde et qu'on redoutait étrangement de franchir, le cap Blanc et le cap Vert. C'est là que la côte africaine commence à revenir vers l'Orient. Henri mourut au milieu de ces espérances grandissantes.

Mais l'élan qu'il avait donné ne s'arrêta pas. Généralement,

ceux qui se présentaient pour ce nouveau genre d'exploits, étaient des gentilshommes. Ils partaient avec trois ou quatre vaisseaux. Dès qu'ils avaient fait quelque découverte qui pût compter, ils revenaient. On les faisait chevaliers, et ils se faisaient marchands. Ils trafiquaient des richesses naturelles du pays qu'ils avaient découvert : la poudre d'or et les épices; et il faut bien l'ajouter, les esclaves noirs.

Pendant que ces découvertes se poursuivaient, le Portugal avait pour roi Jean II, dont le personnage est caractéristique de l'état d'esprit du pays. D'une part, en bon chevalier, il imagina de développer la race chevaline au profit de sa puissance militaire ; il interdit à ses sujets, de quelque condition ou qualité qu'ils fussent, d'aller à dos de mulet; il fallait aller pied ou à cheval. Et défense sous peine de mort — rien de moins — à tous les maréchaux ferrants du royaume de ferrer les mules! D'autre part, il envoya à la recherche des Indes simultanément par le tour de l'Afrique et par l'ancienne voie de la Méditerranée.

Dans la première direction, il envoya Barthélemy Diaz, gentilhomme de sa maison, et, dans la seconde, le chevalier de Covilham.

C'était en 1486.

Diaz atteignit le cap de Bonne-Espérance et constata qu'à partir de là la côte africaine remontait vers le nord. Mais c'est tout ce qu'il put faire. Son équipage refusa d'aller plus loin.

Covilham se rendit au Caire. En compagnie des Arabes dont il savait la langue, il traversa l'isthme de Suez, suivit les côtes de l'Arabie, s'embarqua à Aden et aborda dans l'Inde à Cananore. Il avait tenu sa mission secrète. Il est le premier Portugais qui ait touché ce rivage mystérieux. Il y était arrivé par une des anciennes voies commerciales que le triomphe des Turcs avait fermée aux Occidentaux. De là, repassant en Afrique, il descendit toute la côte orientale jusqu'à Sofala, toujours en société des Arabes. Avec un peu de chance, il eût fait sa jonction avec Diaz!

Mais, en somme, ni l'un ni l'autre n'avait clairement résolu

le problème d'aller aux Indes par le tour de l'Afrique.

Covilham remonta au Caire comme Diaz était retourné au Portugal. Là, il eut au moins la bonne fortune de rencontrer deux envoyés nouveaux de Jean II qui reportèrent au roi le résultat de son voyage. Il s'en alla alors visiter l'Éthiopie, ou Abyssinie, autre pays tropical qu'on cherchait aussi. Mais, fait significatif s'il en fut, les Abyssins, tout en le traitant très bien, l'empêchèrent de jamais retourner en Europe : ils avaient soupçonné le but de son expédition.

Ainsi, d'une part, Diaz n'avait pas trouvé les fameux pays des Tropiques, et, d'autre part, Covilham, qui les avait trouvés tous, Arabie, Inde, Abyssinie, n'en était pas revenu.

Mais, dans ce même temps, un Génois, nommé Christophe Colomb, était venu se fixer à Lisbonne et s'y était marié. Sa belle-mère, veuve d'un des marins de l'école de Henri de Portugal, l'entretenait souvent du souvenir des premières découvertes qu'avait dirigées l'illustre prince et elle lui avait remis les notes de navigation de son mari. Colomb avait navigué sur toutes les mers européennes du sud et du nord. Une réflexion simple en elle-même, mais géniale en présence des idées d'alors, lui fit concevoir qu'on atteindrait aussi bien ou mieux les Indes en tournant le Globe par l'ouest qu'en contournant l'hémisphère du sud. Il alla, dans cette même année 1486, exposer sa pensée à Jean II. On sait l'insuccès de sa démarche.

Il alla alors trouver le roi d'Espagne, lui faisant valoir l'occasion de devancer le Portugal dans la découverte des Indes. Il n'eut pas un meilleur succès qu'auprès de Jean II. Mais, quelque temps après, comme il était sur le point de porter à un autre souverain son projet, la reine Isabelle s'en émut, le fit appeler et lui accorda deux vaisseaux, qu'elle paya de son propre trésor royal. Une troisième caravelle fut armée aux frais des frères Pinzon, qui voulurent prendre part de leur personne à l'expédition.

Dix jours après, le vendredi 3 août 1492, Christophe Colomb partait de Palos, petit port de l'Espagne, et se dirigeait sur l'ouest pour atteindre les Indes à rebours.

Le 12 octobre, il touchait terre en Amérique, pensant avoir trouvé le revers des Indes, ou du moins le Japon, qu'on appelait alors Cipango.

Le 6 mars 1493, il débarquait au port de Lisbonne.

Jean II, apprenant cette aventure, lui fit exprimer son désir de le voir. Colomb se rendit à cette invitation « non pas tant, dit un contemporain, pour le plaisir du roi que pour le chagriner par sa présence », parce que Jean II n'avait pas eu foi en lui. « Le monarque, continue l'historien, devint fort triste quand il vit que les gens du pays que Christoval Colomb ramenait, n'appartenaient point à la race noire, n'ayant ni les cheveux crépus, ni le visage semblable aux peuples du pays de Guinée (ce nom s'étendait alors à presque toute la côte occidentale d'Afrique au-dessous de la Guinée proprement dite) et se montrant au contraire semblables par l'aspect, la couleur et la disposition des cheveux à ce qu'on rapportait des peuples de l'Inde au sujet desquels il travaillait avec tant d'efforts. Or, comme Colomb rapportait de plus grandes choses touchant le pays qu'il n'y en avait, et cela avec une certaine liberté de paroles, accusant et reprenant le roi de ne pas avoir accepté ses offres, il y eut plusieurs gentilshommes que cette façon de parler indigna tellement que cela, joint à la haine dont on se sentait animé à cause de la liberté de ses discours, fit qu'on offrit au roi de le tuer. » (Barros.)

Le roi, par bonheur, eut assez de conscience pour se refuser à cette abomination, et, huit jours après, le 15 mars 1493, Christophe Colomb rentrait en Espagne au port de Palos, d'où il était parti.

Jean II mourut le 25 octobre 1495, sans avoir découvert les Indes. Mais les renseignements qu'il avait reçus de Covilham, par les intermédiaires dont il a été question plus haut, lui avaient appris que les nègres existaient aussi sur la côte africaine rapprochée de l'Inde, et il s'était arrêté à la pensée que le point à éclaircir était décidément de savoir si on pouvait par mer contourner l'Afrique noire.

Il avait donc choisi, un gentilhomme encore, Vasco de Gama,

pour le mettre à la tête d'une expédition préparée avec le plus grand soin et chargée de remonter, s'il était possible, du cap de Bonne-Espérance aux Indes.

Vasco de Gama partit après la mort du roi, le 10 juillet 1497.

Quand il arriva dans les eaux de Mozambique, que rencontra-t-il? Les marchands arabes! Il prit quelques-uns d'eux à son bord pour lui servir de pilotes. Mais bientôt il s'aperçut qu'ils cherchaient à l'égarer et à anéantir l'expédition. Il les surveilla de près et les mena par la peur. A travers bien des périls et bien des aventures, il aborda le dimanche 20 mai 1498 à Calicut, sur la côte de l'Inde.

Ainsi, les Indes étaient découvertes quatre-vingt-trois ans après les recherches commencées par le glorieux Henri de Portugal!

Les premiers personnages que Vasco de Gama rencontra furent « deux Maures natifs de Tunis, en Barbarie, qui, étant venus en Calicut (par l'ancienne voie méditerranéenne et arabe) étaient là demeurant. L'un d'eux, nommé Bontaïbo, savait parler espagnol et connaissait fort bien les Portugais, ainsi qu'il dit, depuis qu'il les avait vus à Tunis au temps du roi Jean en un navire nommé *la Royne*. Quand l'envoyé de Vasco de Gama, qui allait devant, vint à entrer en la maison de Bontaïbo, celui-ci connaissant qu'il était Portugais lui dit telles paroles : *Je te donne au diable! Qui t'a ici amené?* »

Nous nous arrêterons ici. Nous voyons assez ce que les Arabes pensaient de la découverte du chemin qui menait directement aux Indes les Européens sans les obliger à passer par la région arabe intermédiaire entre l'Occident et l'Orient.

C'était, pour le moment, la ruine du commerce méditerranéen et arabe. Est-il besoin de dire que beaucoup des difficultés des Portugais aux Indes leur vinrent des Arabes?

Nous verrons ce qui advint de cette découverte mémorable entre toutes, en reprenant avec cet horizon nouveau et prodigieusement étendu l'histoire de notre Europe occidentale particulariste.

(*La suite au prochain numéro.*)

Henri DE TOURVILLE.

DU JAPON ANTIQUE AU JAPON MODERNE

I

L'ARRIVÉE DU BOUDDHISME. — SES CONSÉQUENCES

Les débuts de l'histoire japonaise offrent un tableau assez idyllique, et conforme à notre hypothèse (1). A la base de la société, un peuple de villageois à l'esprit léger, ouvert, facile, vivant sans trop de peine sur des terrains fertiles, qu'une culture ancienne n'avait pas encore épuisés, et ne créant aucune difficulté, aucun embarras notable à ses gouvernants; si bien que ceux-ci purent pendant longtemps se passer de divisions administratives. Au sommet, une caste politique habile et sage, vénérée à cause de son origine religieuse, répandant la doctrine de la pureté morale, et pratiquant, même vis-à-vis des « Idoles étrangères », la plus large tolérance.

L'empereur Sin-Mu, patriarche des âges primitifs, ouvre la série des *Mikaddos* inscrits aux annales. Il régna quatre-vingts

(1) Voir, dans la livraison de janvier 1901, l'article intitulé : « Par où les Japonais sont-ils arrivés au Japon? » (*Science sociale*, t. XXXI, p. 64.)

Sources du présent article :

E. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. VI, VII. Paris, Hachette.

Dr Kæmpfer, *Histoire naturelle, civile et ecclésiastique du Japon* : traduction française; Amsterdam, Uytwerf, 1732.

Crétineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, Paris, Poussielgue-Ruzand, 1851.

Ecotteau, *Un Touriste dans l'Extrême-Orient*. Paris, Hachette, 1884.

Comte de Dalmas, *Les Japonais, leur pays et leurs mœurs*. Paris, Plon, 1885.

M. de la Mazelière, *Moines et ascètes indiens*. Paris, Plon, 1898.

Marcel Monnier. *Le tour d'Asie, l'empire du Milieu* (prélude). Plon, 1900.

Félix Martin, *Le Japon vrai*. Paris, Fasquelle, 1898.

ans 660 à 580 av. J.-C.) et durant cette longue période un seul fait saillant est inscrit par l'annaliste : l'arrivée au Japon des « Idoles étrangères (1) ». Ces idoles étaient accompagnées de bonzes sachant écrire. C'est pourquoi les annales du Japon commencent avec Sin-Mu : mais ce règne, on le voit, peut encore être classé parmi les règnes heureux « qui n'ont pas d'histoire ».

Il en est de même des règnes suivants de Sui-Sei, An-néi, To-Ku — trois générations de mikaddos. Pendant deux siècles l'histoire du Japon raconte exclusivement des constructions de temples ou des changements de résidences de la cour. Ce n'est qu'après l'avènement de *Kosio* (475 av. J.-C.) que les choses semblent se compliquer légèrement ; une querelle s'élève entre les provinces de *Yets* et de *Go;* les villageois en viennent aux mains : c'est la première guerre au Japon.

Cent ans après, la population ayant augmenté et les intérêts se compliquant, *Ko-hei*, petit-fils de Kosio, est amené à établir la division du territoire en 36 provinces, base des circonscriptions encore existantes (2). Pendant deux siècles encore, le développement de la société se continue pacifiquement. Enfin l'empereur *Siu-Sin,* fait construire des vaisseaux qui naviguent dans l'archipel et vont joindre les rivages du continent ; les rapports du Japon avec la Chine et la Corée deviennent plus fréquents. L'empire du Soleil Levant fait ainsi son entrée dans le monde, et c'est à ce moment qu'apparaît à la cour le titre de *Siogun* ou « général des armées », donné par Siu-Sin à l'un de ses fils (90 av. J.-C.).

Il serait oiseux de suivre pas à pas les annales japonaises pendant la période brillante de la dynastie des mikaddos, qui s'étend du Ier au VIe siècle de notre ère. Les guerres de Corée et quelques révolutions de palais constituent la trame de ces annales à cette époque. Passons donc rapidement, et arrivons à un tournant de l'histoire (3).

(1) C'est ainsi que les statues du Bouddha sont désignées dans les primitives annales du Japon.

(2) Kæmpfer, t. I, p. 253 (an 244 av. J.-C.).

(3) Pour toute la partie historique qui suit, voir Kæmpfer, t. Ier, p. 262 et suiv.

C'est au commencement du VIe siècle (ap. J.-C.) que l'*Abi-Darma*, recueil bouddhiste comprenant les doctrines de *Darma*, fils du vingt-huitième patriarche bouddhique, fut introduit en Chine. Darma était lui-même venu, dit-on, en Chine, pour « faire tourner la roue de la loi ». Ce pays se trouvait alors divisé en deux empires, du midi et du nord. Repoussé par l'empereur du midi *Lyang-vu-li*, le missionnaire bouddhiste gagna l'empire du nord, où il fut très bien accueilli, et conquit une immense influence à cause de la profondeur de sa doctrine ; il l'approfondissait en effet chaque jour, étant resté neuf ans la face tournée vers un mur (1), afin d'atteindre « la plénitude de la pensée au milieu du vide et du silence ». De l'empire des Ouéi, dynastie du nord, l'école de Darma s'étendit rapidement chez les lamas de la Mongolie et de la Corée. Ce fut la Corée (2) qui transmit au Japon, avec le système lamaïque, la doctrine nouvellement approfondie.

Depuis le temps de Sin-Mu (nous l'avons déjà mentionné), les « idoles étrangères » et leurs bonzes existaient au Japon : elles n'y faisaient pas question, et le Daïri n'avait nullement éprouvé le besoin de mélanger une portion quelconque des doctrines bouddhiques à son culte de la Pureté. Au contraire, dès que les Lamas Coréens introduisirent dans l'archipel la doctrine de Darma, la Cour s'en occupa immédiatement : l'empereur Kin-Méi (540 à 572 ap. J.-C.) fit fondre en Chine plusieurs statues du Bouddha, et, pour les loger, construisit des temples.

Je ne puis exposer ici en détail les différences qui séparent la doctrine bouddhique de l'Inde, du midi, d'avec le système lamaïque du Thibet et du nord. Mais ces différences se montrent, au Japon, par les résultats qu'ont obtenus les prédicateurs des deux écoles. Sous le règne du mikaddo Sin-Mu, dans les premières années de notre ère, un personnage que les Annales nomment *Bupo* ou Kobotz vint des Indes « sur un cheval blanc (3) », apportant le livre *Kio*, la doctrine de l'é-

(1) Lamairesse, p. 62.

(2) Cette origine de la prédication lamaïque au Japon est historique, et admise par tous les auteurs japonais et occidentaux.

(3) Kæmpfer, p. 256.

cole hindoue. On lui éleva un temple, et on en resta là : aucun changement apparent ne se produisit dans les mœurs de la société japonaise et dans la constitution de l'Empire. Nous venons de dire, au contraire, l'empressement avec lequel, cinq siècles plus tard, les lamas de la Corée furent reçus par l'empereur Kin-Méi. C'est que leur doctrine ne se présentait plus sous la forme métaphysique, abstraite, d'une philosophie aboutissant à un nuageux et désolant Nirvâna. Le lamaïsme est un *culte*, beaucoup plus qu'une école ; il est compréhensible pour les gens de la race jaune ; il peut frapper la légèreté japonaise. Il est accepté comme un consolateur, apportant au peuple la dévotion envers *Avalokiteçvara* (que les Japonais ont féminisé et nomment *Kwounon*), le Bouddha de pitié et de miséricorde, qui est le patron du Thibet (1) ; et le culte d'*Amita*, « le Bouddha de pureté », qui n'abandonne pas ses fidèles à l'heure de la mort (2).

Avec son esprit très anciennement cultivé, le Daïri comprit parfaitement tout ce que le culte lamaïque venait ajouter aux notions vagues et primitives du Sinthoïsme. L'impression ressentie par cette caste d'origine religieuse fut profonde ; et son chef le mikaddo se convertit ostensiblement au Bouddha de pitié et au Bouddha de pureté. La conversion fut sincère ; mais, comme toutes les choses de grande conséquence, elle fit lentement son chemin, et rencontra une certaine opposition. Sous le règne de Fistazu, fils de Kin-Méi, un « perturbateur », nommé Moria, excita un soulèvement, brûla des temples et détruisit des statues bouddhiques. Ce sinthoïste intransigeant se montrait, par rapport au mikaddo, « plus royaliste que le roi » ; il fut tué en l'an 582.

L'empereur Fistazu, entrant de plus en plus dans la voie

(1) Voir de la Mazelière, p. 197, 202 à 207, 281 et ss., 301, etc.

(2) On remarquera deux circonstances qui ont dû faciliter les succès du lamaïsme au Japon : 1° le culte spécial à *Avalokiteçvara* ou *Kwounon* comporte la cérémonie du *tuisol* qui s'exécute au moyen du miroir reflétant la statue de ce Bodhisattva ; 2° le culte d'*Amita* consiste seulement à *rechercher la Pureté* et à désirer le paradis de pureté. Amita est le patron du Japon, comme le Bouddha de pitié est le patron du Thibet. Ce patron du Japon représente bien la partie de la doctrine qui se rapproche le plus du sinthoïsme et de l'état d'âme japonais.

nouvelle, voulut rendre un hommage public au Bouddha de Miséricorde; et, dans ce but, il décréta que les animaux domestiques seraient rendus pendant six jours par mois à leur entière liberté : ainsi le peuple japonais témoignerait sa bienveillance envers « tous les êtres vivants ». C'est sous le même règne que naquit, en 575, au sein de la famille impériale, un prince qui devait exercer une influence prépondérante sur le Japon, dans le sens bouddhique. La naissance de *Shoto-Ko-Taïsi* parut entourée de circonstances extra-naturelles; et l'attrait que ce personnage manifesta dès sa prime jeunesse pour le culte lamaïque donna l'éveil aux bonzes : on considéra Shoto-Ko-Taïsi comme étant l'incarnation d'un célèbre bodhisatva. Après avoir joui officieusement d'une grande autorité sous les règnes de Fistazu et de ses deux fils Joo-Mei et Sin-Siun, l'Incarné devint officiellement régent de l'empire au nom de l'impératrice Sui-Ko, veuve de Fistazu. Il multiplia les statues du Bouddha, et donna un nouvel essor aux opérations de commerce, de banque et de métallurgie entreprises par les lamas : c'est sous sa régence que l'or fut introduit au Japon.

Dès lors qu'un « Incarné » se trouvait placé à la tête de l'État, l'évolution dans le sens lamaïque était en bonne voie. Peu à peu le Daïri devenait une pépinière de bouddhas vivants. Le Mikaddo, dans cet ordre d'idées, occupa naturellement le premier rang; les grandes familles issues du Daïri fournirent les grands lamas spirituels et temporels des principales fondations lamaïques rayonnant chacune sur une province. Enfin, la noblesse bouddhique, semblable à celle que nous avons observée au Thibet, se constitua avec le temps et par la force des choses autour des lamaseries inférieures. Au milieu du VIIe siècle, le mikaddo Koo-tuku régla « les honneurs à rendre aux séculiers qui, n'étant pas du Daïri, exerçaient cependant des emplois et des commandements » : l'ordre guerrier et turbulent des *Samouraïs* était né, au-dessous de la puissante hiérarchie des grands *Daïmios*.

L'avènement de la noblesse bouddhique au Japon est le fait

capital qui explique toute l'histoire de ce pays pendant le moyen âge : il importe d'en bien établir les causes, ce que nous ne pouvons faire que par l'observation comparée, en rapprochant la constitution sociale du Thibet, encore existante, de celle qui régissait le Japon du VIIe au XIIe siècle de notre ère.

Qu'avons-nous observé au Thibet (1)? Une aristocratie politique organisée par le jeu même des « incarnations » ; à la tête de cette aristocratie, sept ou huit familles qui ont le privilège de fournir le Dalaï-lama. C'est l'équivalent du Daïri japonais. Au-dessous de ces quelques familles princières, une quantité de familles nobles d'ordre inférieur, qui doivent leur situation à la coutume d'après laquelle renaissent chez elles les « incarnés » des lamaseries voisines, et à leur parenté avec les administrateurs ou Lamas temporels des couvents. Ces nobles jouissent d'une haute considération et d'une grande influence sur la masse des habitants; leur parole est écoutée et obéie sans contestation dans les assemblées populaires. Les dissensions locales, fomentées souvent par les rivalités lamaïques, ont formé les nobles Thibétains au métier de la guerre : ils habitent des demeures fortifiées, entretiennent quelques serviteurs armés; eux-mêmes portent le sabre, dont ils ne se séparent jamais. Cette classe turbulente et guerrière, protégée contre la déchéance morale et intellectuelle par le contact permanent avec les Lamas, imbue de délicatesse et d'honneur, forme la base solide sur laquelle repose l'organisation politico-lamaïque du Thibet. Elle fait preuve du plus sincère attachement, du plus pur loyalisme envers « le vieux Bouddha », ses représentants incarnés, leur culte et leur gouvernement. — Si je ne me trompe, nous retrouvons trait pour trait, dans cette description du noble Thibétain, la ressemblance du Samouraï japonais. Je me crois autorisé à les présenter tous deux comme *frères jumeaux*. — On ne rencontra pas, en effet, dans la société japonaise, avant que le Daïri ne fût devenu bouddhiste, cette classe de « séculiers pourvus d'emplois et de commandements », auxquels le

(1) V. dans la Revue, t. XXVII, 3e livraison (mars 1898) : *L'Influence politique du Lamaïsme*, p. 240 et suiv.

mikaddo Koo-tuku accorde des honneurs spéciaux. On ne devait rencontrer, entre le Daïri, caste fermée, et les villageois japonais, que des employés ou commis, exclus de l'influence par leur rôle peu populaire, et exclus des honneurs comme n'appartenant pas à la caste régnante.

Entre la Chine d'une part, le Thibet et le Japon d'autre part, il existe sur le point que nous envisageons en ce moment une divergence complète, dont la raison peut être trouvée dans la formation sociale originaire de ces diverses races. Les familles chinoises, emboîtées dès les commencements de la diffusion humaine dans la région des territoires irrigables le long des fleuves, et ne l'ayant jamais quittée, s'y sont groupées en raison des conditions de leur travail sous le régime remarquable de solidarité et d'indépendance *familiales* qui leur est propre ; elles ont conservé de la religion primitive un rite matériel de sacrifice : le sacrifice par effusion. De la conservation de ce rite, et de la corruption des doctrines métaphysiques et dogmatiques, fruit naturel de ce genre de société, est né le culte des ancêtres ; et de ce culte sort la conception du *Ciel* ancestral fermé, reliant fortement les uns aux autres, dans leur égalité démocratique, et dans leurs cadres purement familiaux, les membres de la nation céleste, sous l'autorité de leur empereur fils ou représentant du Ciel ancestral (1). Les Thibétains et les Japonais, au contraire, après un premier itinéraire commun avec les familles chinoises, ont subi la déformation *villageoise*, perdu la tradition du rite sacrificiel, avec la cohésion familiale, et par là même la raison d'être du culte ancestral ainsi que du lien national qui en résulte (2). En Chine, le bouddhisme reste une école philosophique, sans action bien notable sur l'ensemble de la société, qui est munie d'un cadre solide préexistant. Au Thibet, le Lamaïsme a trouvé à peu près table rase : il s'est placé à la tête de la société, lui fournissant une aristocratie dominante (3). Au Japon, la doctrine lamaïque a elle-même fait

(1) V. dans la Revue, t. XVII, p. 245 et suiv. (septembre 1894).
(2) V. *Ibid.* l'article précédent, t. XXXI, p. 64 (janvier 1901).
(3) V. *Ibid.*, t. XXVII, p. 229 et suiv. (mars 1899).

table rase en énervant l'ancien pouvoir social, et l'a ensuite remplacé par l'aristocratie à laquelle elle donnait naissance.

L'apparition des Samouraïs introduit un élément nouveau, inattendu, au sein de ce peuple jusque-là pacifique.

La noblesse japonaise, en effet, offre un caractère de fierté belliqueuse encore plus accentué que celui des nobles Thibétains. A peine l'ordre des Samouraïs avait-il été créé par le mikaddo Koo-tuku (mort en 655 ap. J.-C.) que nous trouvons dans les annales une confirmation de ce caractère.

Avant cette époque, il n'est point question de guerres civiles ayant quelque importance : mais dès que la noblesse japonaise a pris racine dans le sol, nous voyons s'ouvrir l'ère des troubles sanglants qui ont si longtemps désolé l'archipel du Soleil-Levant. *Tu-mu*, arrière-petit-fils de l'empereur Fistazu si dévot au Bouddha de miséricorde, vit son intronisation contestée par son propre frère Oso-mo-no-oosi. A la tête d'une nombreuse armée, — chose également nouvelle, — ce prétendant tint la campagne pendant cinq mois, au bout desquels, défait, il termina la tragédie en s'ouvrant le ventre, inaugurant ainsi le genre de mort violente et volontaire adopté depuis lors par les Samouraïs.

Je dois, puisque le sujet m'y ramène, insister encore sur l'origine lamaïque de l'ordre des Samouraïs. Pourquoi cette coutume, si répandue chez « les hommes à deux sabres », de mettre volontairement fin à ses jours pour la moindre offense reçue, en sommant l'adversaire, s'il est noble, d'en faire autant? Sur quel singulier point d'honneur est basé ce duel extraordinaire pour nous, coutumier pour eux, dans lequel chacun tourne ses armes contre lui-même?

Ce point d'honneur est le résultat des principes sur lesquels repose la noblesse lamaïque. Les familles classées dans l'ordre des Samouraïs, à l'imitation des grandes races des Daïmios pourvoyant aux emplois supérieurs du culte lamaïque, sont celles au sein desquelles doivent renaître par l'incarnation bouddhique les petits incarnés présidant aux lamaseries inférieures, ou même les lamas réputés. Or ces incarnations ne peuvent se produire

que dans les familles où l'affinement moral, — la véritable éducation, — a atteint un certain degré, par la *diminution des désirs*. — L'offre ferme de sacrifier sa vie par point d'honneur est bien un signe apparent du *renoncement au désir de vivre*. Le défi porté à un adversaire de suivre l'offensé dans le trépas place cet adversaire dans l'alternative, ou de mourir de la même mort, ou de témoigner un attachement au *désir de vivre* qui le dépouille, lui et les siens, de la marque spéciale à laquelle doivent se reconnaître les familles aptes à fournir des *incarnés*. Ainsi, la facilité que l'on montre à s'ouvrir le ventre devient la base de la sélection nobiliaire lamaïque au Japon.

Par suite, l'éducation que reçoit dans sa famille, dans son milieu, le jeune Samouraï, est tournée vers l'abandon facile de la vie, vers le mépris de la mort. L'homme aux deux sabres est toujours prêt à mourir stoïquement. C'est pour ainsi dire sa profession. Nous trouvons ici la raison de cet esprit belliqueux, de cette bravoure téméraire qui ont toujours distingué les nobles japonais. En nous rappelant qu'aujourd'hui encore les anciens Samouraïs jouent un rôle prépondérant dans l'armée japonaise (1), nous nous rendons compte des qualités guerrières dont cette armée a fait preuve sur les différents champs de bataille où elle a paru, et tout récemment encore à la prise de Tien-Tsin, sous les yeux des contingents européens groupés pour l'expédition en Chine (2).

Mais reprenons le fil des annales japonaises, à la mort du prétendant Oso-mo-no-oosi. Son exécution volontaire ne découragea pas totalement les ambitions. Quatorze ans plus tard, Dsito, veuve et nièce de Ten-mu, pour prendre possession du trône, eut à lutter contre un compétiteur, Ootz-no-Oosi. Une autre révolte terrible, et qui dura sept ans, éclata encore au xe siècle, du fait d'un prince de la famille impériale, le Daïmio Massa-Kaddo. Tous ces soulèvements sont les premières mani-

(1) Malgré la baisse de l'influence bouddhique au Japon depuis la révolution, il y a encore, dans l'armée, *un lama aumônier par compagnie*.

(2) 13 et 14 juillet 1900, assaut de la cité murée de Tien-Tsin, où les troupes japonaises ont combattu brillamment auprès des troupes françaises. (V. rapports du colonel de Pelacot, sur ce fait d'armes.)

festations de l'esprit de parti ou de clan politique, dont nous allons voir se développer l'influence.

Le Daïri, à cette époque, ne semble pas avoir ouvert les yeux sur les complications politiques engendrées par le lamaïsme : pendant le cours des IXe, Xe et XIe siècles, les annales officielles, rédigées par des membres de la Cour sacrée, sont presque totalement remplies par les récits de consécrations de temples et de couvents, d'apparitions d'Amida et autres Bodhisatva, et d'accidents arrivés par le feu, le tonnerre ou les tremblements de terre aux statues monumentales de Çakya-Mouni que faisaient ériger les mikaddos. La succession au trône paraît de plus en plus précipitée, embrouillée; nombre de femmes sont proclamées mikaddos, plusieurs empereurs abdiquent pour se retirer dans les lamaseries et y mener la vie de moine. On sent que le rôle d'idole vivante ou d'ascète plongé dans la recherche du Nirvâna s'impose de plus en plus à la personne impériale.

Le peuple japonais reste toujours attaché par ses anciennes et profondes traditions à la caste régnante des descendants aînés de Ten-sio-Daï-sin : mais cette caste elle-même, dans son for intérieur, subit la transformation qui résulte des doctrines et du culte lamaïques. A côté de l'empereur réduit au rôle de fétiche surgissent, parmi les princes, les administrateurs temporels qui perçoivent directement l'impôt en nature (les mesures de riz) chacun dans sa province, et n'en délivrent plus à la Cour sacrée qu'une portion congrue. La puissance de ces Daïmios s'accroît rapidement par la faiblesse du pouvoir central; les Samouraïs se trouvent placés, en qualité de fonctionnaires, sous les ordres directs de ces Daïmios, et ne relèvent plus que de ces grands vassaux indépendants. Déjà préparée par la hiérarchie même qui relie entre elles les lamaseries suivant leur importance, et qui s'adapte à la division administrative du territoire, l'organisation en *clans* s'impose à cette noblesse guerrière. A la moindre contestation — surtout si elle touche aux droits que se sont arrogés les Daïmios, — le clan tout entier se dresse, soit contre le voisin trop ambitieux, soit contre le pouvoir central qui tente une réaction partielle. Nous entrons dans l'ère sanglante

des guerres intérieures qui ont désolé le Japon pendant tant d'années.

Les circonstances que nous venons d'indiquer sont des circonstances, non pas *sociales,* mais *politiques;* ce n'est pas une évolution qui se produit dans la masse de la société japonaise, mais seulement une révolution qui transfère le pouvoir, des mains d'un « empereur ecclésiastique » figé dans la recherche du Nirvâna, aux mains d'un « empereur séculier », formé sur le modèle du « roi de la Loi » des Lamaseries (1). Le peuple japonais ne prend pas une part directe à cette révolution : il en souffre cruellement, sans doute, mais les choses se passent au-dessus de lui, dans les sphères de la Cour, des Daïmios et des Samouraïs. Cependant, les circonstances politiques dérivent elles-mêmes de faits sociaux, inhérents, non pas à la nation japonaise en elle-même, à ses origines, à sa formation primitive, mais bien au lamaïsme adventif. L'état social antérieur de la race et sa situation au point de vue du culte ont *permis* aux institutions lamaïques de se développer dans son sein avec les conséquences qui leur appartiennent ; maintenant, ces institutions exercent leur influence sociale, dans les milieux que le lamaïsme a réellement pénétrés : la Cour, les Daïmios ; et dans le milieu particulier qu'elles-mêmes ont créé : les Samouraïs.

Le XIIe siècle semble l'époque où les deux forces rivales, — le Daïri appuyé sur la tradition, force déclinante ; les grands vassaux lamaïques soutenus par leurs clans de Samouraïs, force ascendante, — se font à peu près équilibre.

En 1157, parmi les Daïmios qui s'arrogent chacun le gouvernement indépendant de sa province, surgit Kijomari, proche parent de la lignée impériale. Appuyé par la corporation lamaïque des Djammabos ou ermites des montagnes, il ose prendre le titre de mikaddo, et se constitue, sur le modèle même du Daïri, une cour rivale. Il était encore un peu trop tôt : les ressources

(1) L'Empereur séculier du Japon n'est pas autre, comme origine et comme pouvoir, que le « roi du Thibet », gouvernant auprès du Dalaï-Lama. (V. dans la Revue, *loc. cit.*)

lui manquèrent, le peuple ne le reconnut pas. « Incapable, dit l'annaliste, de soutenir un si grand rôle », Kijomori dut se retirer dans la lamaserie de Midira, sur la montagne de Juzan. Vivre en moine, c'était témoigner autant de restriction dans ses désirs que si on se fût ouvert le ventre. Ses amis les bonzes protégèrent sa retraite, et négocièrent le mariage de sa fille avec le mikaddo Taka Kura (1).

L'échec de Kijomori ne rendit pas au mikaddo une puissance réelle. Le clan des *Féki*, dominant à cette époque, avait assuré la victoire; il voulut en profiter, et son chef devint un véritable maire du palais. Sa tyrannie s'exerça sous le nom des mikaddos, en vue de supprimer l'indépendance que s'arrogeaient les autres chefs de clans. Si je ne me trompe, les Féki paraissent avoir joué le rôle politique de défenseurs de l'ancienne constitution et du pouvoir central contre les entreprises de la noblesse bouddhique, en s'appuyant sur les traditions sinthoïstes et l'attachement du peuple à ce culte national.

Jorimassa, leur chef, est représenté, dans les annales, comme une sorte de héros mythologique, ayant percé de flèches, avec l'aide du « Kâmi » ou bon génie *Bishamen*, un dragon monstrueux qui s'était introduit dans le palais du mikaddo et jetait la frayeur parmi les gens de la cour (2). Mais de ce côté encore, la solution n'était pas adéquate aux conditions sociales du moment : les autres Daïmios se soulevèrent, et la « guerre des Féki », l'une des plus terribles parmi ces sanglantes périodes de troubles, désola le pays.

Ainsi, des deux côtés, tout essai de brusquer les choses produisait une réaction dans le sens opposé.

La guerre des Féki fut inaugurée par le soulèvement de *Nobejori* et *Jositomo*, daïmios, chefs de clans puissants. En 1161, après deux ans de guerre, Jositomo fut vaincu et tué; son fils *Joritomo*, alors âgé de neuf ans, né à la cour sacrée, fut exilé loin de cette

(1) V. Kæmpfer, t. Ier, p. 282-283.

(2) *Ibid.*, p.282. Le Kâmi Bishamen personnifie la *force*. Il est représenté avec casque, cuirasse et lance. C'est un des sept « génies » de la religion populaire japonaise. Leurs représentations ne figurent pas dans les temples sinthoïstes, où il n'y a *rien*. Mais on en fait des images très répandues parmi le peuple. V. Félix Martin, p. 69 à 71.

cour : on lui laissa la vie, il grandit en exil, et, sa personnalité formant toujours le pivot du clan paternel, il put reprendre les hostilités contre ses adversaires.

L'histoire de Joritomo mérite d'être considérée en détail, car elle nous montre les procédés et les résultats de la politique des clans samouraïs. A trente ans, Joritomo défit Jorimassa dont nous venons de parler. Alors fut appliquée pour la première fois la politique féroce qui a été depuis suivie dans les guerres civiles japonaises : le vainqueur massacra toute la famille du vaincu, sans exception (1). C'était ruiner et disperser le clan des Samouraïs attachés au Daïmio dont toute la lignée disparaissait ainsi : les incarnations bouddhiques devaient forcément passer à la famille d'un autre puissant Daïmio ; par suite, les profits et l'influence tirés des lamaseries, c'est-à-dire le lien même du clan, se trouvaient aux mains d'une autre famille princière : souvent celle du massacreur.

La dispersion du clan des Féki força le mikaddo Antoku à abdiquer en faveur de Go-Toba ou Toba II (1184). Les débuts du nouveau règne semblent remplis par une anarchie sanglante, au milieu de laquelle le clan de Joritomo va toujours grossissant par le même procédé. Bientôt, instruit probablement par l'expérience, le guerrier politicien ne se contente pas de faire disparaître la race du prince vaincu ; il fait massacrer aussi le « lieutenant », c'est-à-dire l'homme important chargé du détail de la direction dans la province. C'était prudent — si je puis m'exprimer ainsi — : car les Samouraïs, en même temps que de braves combattants, constituaient, nous l'avons vu, une hiérarchie de fonctionnaires chargés de l'administration civile et financière du pays, sur le territoire dont le daïmio, chef de clan, était le gouverneur. Or, le « lieutenant » aurait pu facilement user de son influence administrative pour transférer le clan entier à un autre prince ; tandis qu'en supprimant ce dignitaire, Joritomo pouvait

(1) Ce fut le commencement de l'usage conforme établi depuis cet exemple, et suivi dans toutes les guerres civiles japonaises. V. Kæmpfer, t. Ier, p. 301. « Les maximes de guerres suivies dans le Japon veulent que l'on aille tout d'un coup à la racine. »

lui donner un successeur à sa dévotion, et recueillir ainsi, au grand complet, les dépouilles du vaincu.

Il fallut neuf ans à notre personnage pour arriver, en faisant la « boule de neige », à une situation incontestablement prépondérante. Alors (1195) il se présenta à la Cour Sacrée; et comme les querelles et les guerres civiles menaçaient de durer encore, il se fit nommer, par le Daïri, *général en chef des armées* (Seï-Siogun). La situation du Mikaddo et du Daïri devint en ce moment la même que celle des Consuls et du Sénat de Rome, après les proscriptions, lorsque Octave eut reçu le titre d'*Imperator*. Les étrangers européens qui ont parlé des choses du Japon ont été conduits, par la similitude des faits et des noms, à désigner le Séi-Siogun sous le nom d'*Empereur séculier*.

Joritomo, par la reconnaissance officielle de sa primauté sur tous les autres Daïmios, chefs de clans et gouverneurs du territoire, devenait lui-même le grand chef de tout l'ordre des Samouraïs, c'est-à-dire des guerriers et des fonctionnaires qui menaient eux-mêmes toute la population. Il fut le premier de la longue suite des *Empereurs séculiers* qui se trouvèrent substitués, quant aux attributions temporelles, au Mikkado immobilisé dans son rôle de Bouddha vivant.

Cette situation politique est bien calquée sur celle que nous avons observée au Thibet, où le Dalaï-Lama, — le Bouddha vivant par excellence, — quoique chef reconnu de l'État, passe son existence renfermé dans son palais, invisible, inconnu : tandis que son vicaire temporel, le vrai maître, est officiellement désigné par les étrangers sous le nom de *Roi du Thibet* (1). C'est ce vicaire, lama lui-même, mais mêlé aux choses de ce monde, qui est le chef de la noblesse thibétaine d'origine lamaïque, si semblable aux Samouraïs japonais.

Il n'est pas nécessaire de reproduire la longue histoire des intrigues et des révoltes ouvertes, qui troublèrent souvent les empereurs séculiers dans la possession de leur pouvoir. On comprend que l'attitude des Daïmios relégués au second plan,

(1) V. dans la Revue, t. XXVII, p. 242.

que celle même des Samouraïs, loyaux envers le vieux Bouddha, mais susceptibles, chatouilleux et turbulents, ne fut pas toujours une soumission parfaite à la domination d'un rival heureux. Les clans continuaient d'exister, car ils étaient la base même de l'Empire séculier; et chaque prince plus riche ou plus actif que les autres tentait volontiers une concentration en sa faveur. Il y avait ainsi perpétuellement quelque partie engagée sur l'échiquier politique; d'où accroissement ininterrompu de l'esprit policier, soupçonneux et cruel chez les détenteurs de la souveraineté, des tendances centralisatrices et tyranniques des gouvernements.

Telles étaient les circonstances, lors de la découverte du Japon par les Européens, et lorsque commença en ce pays, avec les missions catholiques, l'entrée en scène d'un élément social nouveau : les Européens, et d'un nouveau facteur religieux.

Nous verrons, dans un prochain article, la révolution qui faillit en résulter, puis l'isolement systématique où le Japon devait se cantonner pendant plus de deux siècles, et l' « explosion » civilisatrice, *sui generis*, auquel il devait aboutir.

(*A suivre.*)

A. de Préville.

ESSAI SUR LE TYPE GASCON [1]

IV

L'ÉMIGRATION GASCONNE

Dans un article précédent, nous avons essayé de décrire ce qu'on peut appeler le milieu gascon. Nous avons constaté que, dans les petites villes de Gascogne, des gens pourvus d'une certaine instruction, ayant un esprit observateur et réfléchi, une imagination féconde, encouragés par un optimisme qui leur dissimule les difficultés, sont portés à s'expatrier afin de tirer parti de ces qualités développées en eux par le milieu où ils vivent. Nous devons maintenant examiner ce que ces gens-là deviennent hors de leur pays natal.

Les Gascons sont essentiellement, nous l'avons vu, ce que la science sociale appelle des urbains. Aussi ne serons-nous pas étonnés d'apprendre que, lorsqu'ils émigrent, ils vont dans les villes. S'établir en pleine campagne sur un domaine isolé, rester longtemps sans voir aucune société, c'est, pour le Gascon, un trop dur sacrifice [1]. Aussi les voyons-nous rechercher avec obstination les professions qui s'exercent dans les villes. L'émigration gasconne est donc une émigration urbaine.

Nous devons cependant, tout d'abord, dire un mot du goût des Gascons pour la carrière militaire. Ce goût s'est développé dans leur race grâce à l'influence des vieilles familles dont la tradition était autrefois de servir dans les armées de l'ancienne monar-

(1) Depuis quelque temps, on cite quelques propriétaires qui ont fait des plantations de vignes en Algérie, mais ce sont là des faits exceptionnels.

chie, et qui auparavant avaient acquis, dans les guerres du Moyen Age, le goût pour les armes ainsi que la passion des aventures. La carrière militaire présente d'ailleurs beaucoup d'attrait pour nos gens. Pendant leur jeunesse, beaucoup de Gascons pensent qu'ils iront dans l'armée, que peut-être ils feront des campagnes où ils trouveront l'occasion de se signaler et d'arriver à de hauts grades. A leur retour au pays natal, on les considérera comme des hommes remarquables, ainsi qu'on l'a déjà fait pour beaucoup de compatriotes. La vue d'un uniforme brillant, la parcelle d'autorité qu'il représente, les souvenirs qu'il évoque, tout cela a toujours séduit l'imagination enthousiaste du Gascon.

Des Gascons, en assez grand nombre, émigrent dans le commerce et l'industrie. Ce sont surtout des gens issus de familles exerçant de petits commerces ou des métiers d'artisans. Ils vont dans les grandes villes de préférence, surtout à Paris. Paris est pour eux le type de la grande ville. Là, une foule d'entreprises de toutes sortes, entre lesquelles ils n'auront que l'embarras du choix, peut venir tenter leur esprit d'initiative. Ils auront la chance de trouver une clientèle riche. Ils pourront se trouver en relations avec des gens originaires des pays les plus divers, des gens de toutes sortes de conditions. A leur contact, on pourra beaucoup apprendre, on apprendra certainement beaucoup plus que dans le cercle relativement étroit de la société locale. Peut-être qu'on pourra se faire apprécier par des gens haut placés, et qu'avec leur appui on pourra parvenir à des situations avantageuses ou même brillantes.

Voilà donc nos gens en route pour Paris. On va occuper un emploi ou exploiter un commerce (1). C'est surtout dans le commerce que l'on peut tirer parti des qualités caractéristiques de la race gasconne. Dans le pays natal, on a exercé un petit commerce, on sait donc comment se font les affaires. On a un certain entre-

(1) Une profession que les Gascons choisissent très volontiers est celle de coiffeur. C'est un métier dont l'apprentissage n'est pas difficile et surtout où l'on peut causer beaucoup. En faisant apprécier sa conversation, on attire chez soi la clientèle.

gent, une certaine habitude d'observer et de réfléchir ; une imagination féconde, qualités qui constituent essentiellement un esprit débrouillard. On est de plus tenace, obstiné (l'obstination du Gascon est presque légendaire), car on a à cœur de réussir, et de réussir le mieux possible, on est stimulé par l'exemple de tant de gens qui ont fait fortune dans les différents genres de commerce et d'industrie qu'il est possible de faire prospérer à Paris. Dans le commerce, on est forcé d'être actif, et, si l'on est encouragé par des bénéfices sérieux, on le devient de plus en plus. Si donc l'exercice de son commerce ne parvient pas à satisfaire le besoin d'activité qui se développe chez le Gascon, on prend une affaire plus importante, ou bien on se livre à des spéculations nombreuses et variées. Il ne faut donc pas s'étonner si, parmi les Gascons qui émigrent à Paris, il en est qui ont réussi à acquérir de grandes fortunes ou à occuper des situations rapportant de gros revenus.

Toutefois, parmi les Gascons engagés dans le commerce et l'industrie, s'il en est qui réussissent brillamment, il en est d'autres, malheureusement, qui échouent. Le Gascon a de l'audace, de l'entregent, il observe, il réfléchit. Tout cela est bien, mais quelquefois c'est insuffisant. A l'heure actuelle, quand on est dans le commerce ou dans l'industrie, il devient de plus en plus nécessaire de se tenir au courant des perfectionnements techniques et aussi des transformations économiques. Il faut, par conséquent, toujours tenir son esprit en éveil. Or l'optimisme du Gascon lui joue parfois de mauvais tours. La quiétude méridionale, produit de la vie facile au pays natal, prend le dessus. Aussi a-t-on vu des Gascons échouer dans des entreprises où d'autres bien moins doués qu'eux réussissaient.

Les jeunes gens qui, au collège de la petite ville, réussissent dans leurs études, prennent goût aux spéculations intellectuelles. On les pousse pour les faire entrer dans la carrière de l'enseignement, et il en est qui deviennent professeurs, soit dans les facultés, soit dans l'enseignement secondaire. D'autres vont dans les différentes professions libérales. D'autres enfin se livrent à l'étude du droit pour entrer ensuite dans les administra-

tions ou la magistrature. Là, grâce à l'appui de compatriotes déjà arrivés, ils se croient assurés d'un avancement rapide. Les mieux doués pour prendre la parole se font avocats.

Dans le barreau, le Gascon réussit généralement assez bien. Comme il est débrouillard, il a vite vu tous les côtés d'une affaire. On cite des avocats gascons jouissant d'une certaine renommée, qui étudient très vite les causes qu'ils sont chargés de plaider. On en cite même qui se contentent d'écouter la plaidoirie de l'adversaire. Habitués dès l'enfance à entendre parler de toutes sortes de choses, ils ont l'imagination assez fertile pour parler longtemps sur le même sujet, et dire des choses intéressantes. Les triomphes de la barre séduisent beaucoup les Gascons. Dans la plupart des villes, le monde le mieux considéré est le monde judiciaire. Il faut dire qu'il comprend beaucoup d'anciennes familles de propriétaires qui, depuis longtemps, envoient leurs fils étudier le droit, et jouissent d'une réputation traditionnelle.

Du barreau, de la magistrature et même de l'Université, les Gascons versent souvent dans la politique. Il y en a qui, à l'heure actuelle, arrivent rapidement par cette voie à des situations brillantes. Chaque ministère compte un ou plusieurs Gascons parmi ses membres. C'est presque une règle. Pour réussir dans la politique, il faut savoir séduire les gens, soit dans les conversations particulières, soit dans les réunions publiques. Or un Gascon est merveilleusement doué pour une telle œuvre. Il réussit à trouver le mot qui paraît terminer une discussion, et après lequel il semble qu'il n'y ait plus rien à dire. Il connaît aussi l'art de trouver le mot qui fait rire, ce qui fait toujours bon effet. Si, soit dans l'enseignement, soit dans le barreau, il a pu acquérir l'habitude de parler en public, c'est parfait!

Il faut aussi une certaine adresse pour « rouler » ses adversaires, du tact pour se faire des amis et s'assurer des neutralités précieuses. Le Gascon, nous l'avons vu, est naturellement débrouillard.

Cependant, pour montrer la physionomie originale du Gascon engagé dans la politique, il faut examiner comment le milieu politique local l'a préparé à jouer son rôle sur une scène plus vaste.

Depuis l'établissement du suffrage universel, il existe dans toutes les petites villes du Sud-Ouest, et même dans beaucoup de communes rurales, des clans au nombre de deux et quelquefois de trois. On se dispute le conseil municipal. Dans les élections au conseil général et à la Chambre des députés, chaque clan s'attache, avec ardeur et discipline, à assurer le succès du candidat qui lui est cher.

Une fois qu'on est engagé dans un clan, il faut avoir une grande force d'énergie pour penser autrement que le clan. On lit le journal de son clan, et peu à peu on arrive à suivre la direction intellectuelle des journalistes. En Gascogne, le rôle du clan est essentiellement politique. On conserve de bons rapports avec les gens de l'autre clan dans les affaires de la vie privée. Par suite du morcellement fréquent de la propriété et de la diversité des industries, les gens de la même commune, à quelque clan qu'ils appartiennent, ont souvent besoin les uns des autres; on évite donc de se brouiller inutilement. Il arrive bien quelquefois que l'on se brouille à la suite de polémiques violentes, mais c'est un fait assez rare quand il n'y a pas, derrière la question politique, quelque question d'intérêt privé. Il est de règle, lorsque l'élection est passée, de redevenir « amis comme avant ». Le Gascon, d'ordinaire assez réfléchi, s'aperçoit bien, de temps en temps, qu'il a tort de se donner tant de mal pour des questions de clans et d'élections, mais la politique a vite fait de reprendre chez lui le dessus, quand il lit son journal, quand il entend le discours d'un homme politique, surtout quand on lui dit qu'il faut s'occuper activement de faire triompher certains « principes ». Nous avons déjà vu que le Gascon n'est que trop crédule.

Le Gascon appartient donc, en ce qui concerne la vie publique, à la formation communautaire de clan. Il est porté à rester toute sa vie attaché à son clan, et par suite aux idées que ce

clan est censé représenter. Son optimisme lui laisse facilement croire qu'il a de grandes chances d'être dans le vrai. Si d'aventure il juge à propos de changer son fusil d'épaule, il met tout son art à faire en sorte que toutes les apparences soient sauvegardées. Étant communautaire de clan, il est sectaire, mais c'est un sectaire aimable et obligeant. Tenant, en bon Gascon qu'il est, à donner une bonne opinion de lui-même, il cherche à se faire valoir auprès de ses adversaires, soit par des manières courtoises, soit, si l'occasion s'en présente, en faisant son possible pour tenir la balance égale entre eux et les gens de son propre clan. Dans le fond, il ne leur en veut pas. S'il lui arrive souvent de pousser le cri fameux : « La République aux républicains ! », c'est pour avoir la satisfaction de parler comme celui qu'il appelle « le Grand Tribun », et aussi pour avoir l'air, en temps d'élection, de réserver à ses amis les faveurs gouvernementales. Quelque temps après, il est enchanté de pouvoir rendre service à des adversaires.

On reproche souvent aux Gascons de manquer de sang-froid. Quand, dans les circonstances de la vie, il se présente une difficulté, il leur arrive de vouloir la résoudre trop vite, et, s'ils n'y réussissent pas, d'abandonner la partie. Leur optimisme les empêche de penser aux mauvais cas qui peuvent venir déranger leurs combinaisons. S'il se présente un de ces cas malheureux, voilà nos gens pris au dépourvu! Si c'est au contraire un événement heureux qui arrive, leur joie ne connaît plus de bornes, et leur imagination se fait un rêve de félicités.

Nous pouvons donc saisir pourquoi il se fait que des Gascons réussissent si bien dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, la politique. Dans la conquête de la France par les Méridionaux, ils ont eu leur part, leur large part. Si nous avons constaté chez eux des défauts communs à tous les Méridionaux, nous ne pouvons nous empêcher de penser que ces défauts, ils les rachètent souvent par quelques qualités solides.

Et cependant, nous avons dit, dans le cours de cette étude, que, sous l'influence de l'évolution économique contemporaine,

la Gascogne subit une transformation qui va certainement avoir pour effet de modifier le type social de ses habitants.

Sans vouloir être prophète, il est permis d'examiner de près cette transformation afin de pouvoir se faire une idée, en s'aidant des lumières de la science sociale, de ce que sera la physionomie sociale des Cadets de Gascogne de l'avenir.

C'est ce que nous ferons dans un prochain article.

(A suivre.)

J. Garas.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LES CARACTÈRES DES TRANSACTIONS ANGLO-FRANÇAISES

Nous venons de parcourir le rapport publié par M. Jean Périer, consul suppléant de France à Londres, sur « le Commerce et la Navigation du Royaume-Uni en 1901 ». Ce document, qui forme un fascicule annexé au *Moniteur Officiel du Commerce* (numéro du 10 juillet 1902) contient, outre une foule de renseignements statistiques, des considérations qui intéressent particulièrement la Science sociale.

C'est en effet par une réelle supériorité de méthode que se distingue le rapport de M. Jean Périer. L'auteur ne se contente pas d'accumuler les chiffres; il sait les classer avec discernement, et projeter, dans un domaine qui paraît d'abord purement économique, la précieuse lumière des faits sociaux.

L'espace nous manque pour citer largement ce remarquable travail. Nos lecteurs nous sauront gré du moins de reproduire les pages suivantes, où l'auteur, à propos des catégories de marchandises échangées entre la France et l'Angleterre, expose les principes qui l'ont guidé dans sa classification.

Remarques diverses sur le Commerce franco-britannique.

C'est assurément un fait connu et souvent signalé que, d'une part, les ventes de la France à l'Angleterre sont à un haut degré complémentaires de la production britannique et que, d'autre part, les ventes de l'Angleterre à la France sont, bien que dans une beaucoup plus faible mesure, elles aussi, complémentaires de la production française. Mais ce fait a de telles conséquences sur les relations économiques des deux nations qu'il mérite de retenir quelque peu l'attention.

On remarque tout d'abord que les nations qui vendent à l'Angleterre peuvent se classer en deux catégories bien tranchées : en premier lieu les nations dont les ressources naturelles et plus encore les aptitudes de race sont sensiblement semblables à celles de l'Angleterre; en second lieu, les nations dont les ressources naturelles et les aptitudes de race sont dissemblables de celles de l'Angleterre.

A la première catégorie appartiennent les États-Unis et l'Allemagne. Néanmoins, pendant longtemps, ces deux nations, tout adonnées à l'agriculture, se contentèrent de fournir au Royaume-Uni

des matières premières; celui-ci, en retour, leur envoyait des produits manufacturés. Alors les ventes des États-Unis et de l'Allemagne étaient, sur le marché anglais comme sur les autres marchés, complémentaires de la production britannique. Mais un moment est venu, nos voisins d'outre-Manche ne le savent que trop, où l'Union américaine et l'empire allemand, entrés dans l'ère industrielle, se sont mis à fabriquer de nombreux articles bon marché et de consommation courante, similaires aux produits britanniques et qui concurrencent ces derniers, non seulement sur les divers marchés mondiaux, mais aussi sur le propre marché anglais. La production américaine et la production allemande, de moins en moins complémentaires de la production britannique, lui sont de plus en plus antagonistes. Et cela résulte de ce que les trois nations, ayant des ressources naturelles et des aptitudes de race sensiblement semblables, sont amenées, par la force même des choses, à produire des marchandises similaires.

Très différent, au contraire, est le cas des nations de la seconde catégorie. Parmi celles-ci, il est difficile d'en trouver une qui, plus que la France (tout en étant si voisine du Royaume-Uni, ce qui facilite les échanges), ait des ressources naturelles et des aptitudes de race plus dissemblables de celles de l'Angleterre, partant dont la production soit plus complémentaire de la production britannique. Pareillement de tous les pays qui nous vendent, le Royaume-Uni est peut-être celui dont la production est la plus complémentaire, par suite la moins antagoniste, de la production française. La production britannique, par exemple, ne fait pas concurrence comme celle des États-Unis (céréales), celle de l'Espagne (vins, etc.), et celle de l'Italie (vins, etc.,) à notre plus grande et première industrie, à notre agriculture; elle ne fait non plus concurrence, comme celle de l'Allemagne et celle de la Suisse, à nos milliers de petits ateliers (articles de Paris, jouets, etc.,) ou à notre grande industrie de luxe (soieries); bref, l'on est fondé à dire que le caractère essentiel du commerce franco-britannique est d'être particulièrement complémentaire de la production des deux pays.

Mais, fait capital, ce caractère n'est pas, comme dans le cas des nations de la première catégorie, de nature instable. Il est, au contraire, tout particulièrement stable, étant, pour une large part, fondé sur deux causes qui, l'une et l'autre, sont presque également stables : l'une la dissimilitude climatérique et géologique des deux pays, l'autre la dissimilitude des aptitudes des deux races.

Ce double caractère, à la fois complémentaire et stable, apparaît plus clairement lorsque l'on classe les quelque deux cents articles

qui composent le commerce franco-britannique. Les ventes que chacun des deux pays fait à l'autre viennent alors se ranger, comme d'elles-mêmes, dans l'ordre de la plus complémentaire à la moins complémentaire de la production de l'autre pays, et, en même temps, dans l'ordre de la plus stable à la moins stable. Par suite, l'effet étant toujours rapproché de sa cause et la nature de cette cause étant déterminée, il devient alors très aisé de mesurer les chances d'avenir de la vente de tel ou tel produit français ou anglais sur le marché britannique ou sur le marché français, la concurrence qu'un article similaire importé par une nation tierce peut faire à ce produit sur le marché envisagé étant, bien entendu, également mise en ligne de compte. On obtient ainsi un certain nombre de classes comprenant des articles divers dont l'exportation est régie par une même cause ; articles qu'on s'est efforcé de classer, du premier jusqu'au dernier, suivant la même méthode.

Nos ventes à l'Angleterre se groupent en quatre classes :

1° *Produits dus aux conditions climatériques ou géologiques de la France* (eaux-de-vie, vins, fruits et légumes-primeurs et leurs dérivés industriels, etc..., ardoises). Nous en vendons à l'Angleterre pour une valeur annuelle d'environ 230 millions de francs.

Ils constituent la portion de nos ventes la plus complémentaire de la production britannique et aussi la plus stable. Non seulement, en effet, l'Angleterre, pour des causes climatériques ou géologiques sur lesquelles l'action de l'homme ne peut rien ou à peu près rien, est dans l'impossibilité absolue ou presque absolue de fournir ces produits, mais, en outre, pour plusieurs d'entre eux, par exemple pour les eaux-de-vie, dont nous détenons un quasi-monopole mondial, nous n'avons à soutenir, sur le marché britannique, aucune concurrence étrangère.

2° *Produits dus particulièrement aux aptitudes du paysan français* (produits de la basse-cour, de l'élevage et de la culture soignée : betteraves à sucre). Ces ventes se chiffrent annuellement à environ 213 millions de francs.

Les causes génératrices de cette production sont surtout les aptitudes bien connues de notre paysan pour le travail méticuleux, pénible et peu rémunérateur, aptitudes qui développent en lui, à un haut degré, l'appât de la petite propriété. Ce stimulant, depuis plus d'un siècle et demi, manque à la classe agricole britannique. Aussi est-elle fort peu apte à ce genre de travail et, par suite, l'Angleterre (je dis l'Angleterre, car il y a en effet à tenir compte de certaines nuances en ce qui concerne l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande) ne fournit qu'en quantités absolument insuffisantes les produits en

question. Et il ne faudrait rien moins qu'une révolution sociale pour faire des ouvriers ruraux anglais de véritables paysans. Cette révolution terrienne étant fort improbable, il est à croire que nos produits seront toujours complémentaires de la production anglaise. Quoi qu'il en soit, et pour trois raisons, la vente des produits de cette classe est à la fois d'une nature moins complémentaire et moins stable que celle des produits de la classe précédente : 1° parce qu'il n'y a pas, dans ce cas, de causes climatériques qui s'opposent à leur production en Angleterre; 2° parce que l'agriculture anglaise, bien qu'elle fournisse ces produits en quantités insuffisantes, du moins les fournit, et peut, dans une certaine mesure, parvenir à les fournir en plus forte proportion ; 3° parce que, dans cette seconde classe, il n'est pas un seul produit pour lequel nous ayons un quasi-monopole de production par rapport aux autres parties du globe ; car nombreux sont les pays qui, ayant eux aussi une population « paysanne », sont maintenant à même, grâce à la rapidité des transports ou à l'emploi des procédés frigorifiques, d'envoyer leurs produits concurrencer les nôtres sur le marché britannique, et pour ne citer que l'exemple le plus frappant, le beurre des antipodes ne vient-il pas, maintenant, en Angleterre concurrencer le beurre de Normandie ? C'est qu'en effet les pays d'outre-mer, par le progrès des transports, ont été comme rapprochés du Royaume-Uni, et l'on peut dire sans trop d'exagération que les colonies britanniques tendent de plus en plus à devenir la ferme, la basse-cour et le verger de l'Angleterre qui, par contre, tend à ne plus être qu'une vaste usine, entrecoupée de parcs.

3° *Produits de l'ingéniosité française* (articles de Paris, horlogerie, bijouterie, articles de celluloïd, imitations de baleine, etc.). La valeur de ces ventes se chiffre annuellement à environ 85 millions de francs.

Il s'agit des nombreux produits de nos petites industries dont le prototype, l'article dit de Paris, est si universellement connu que la douane anglaise emploie le terme « Articles de Paris » (*Paris goods*) pour classer des articles qui viennent non seulement de France, mais aussi d'Allemagne, de Belgique et même du Japon. Si notre production est très complémentaire de celle de l'Angleterre pour les articles de cette catégorie, c'est que la classe ouvrière anglaise, qui n'a jamais beaucoup connu le type de l'artisan, se compose de plus en plus, par suite du développement du machinisme, d'ouvriers déspecialisés. Aussi les ouvriers anglais, qui ont incontestablement leurs qualités, leurs grandes qualités comme ouvriers d'usines, possèdent-ils rarement, par contre, l'habileté manuelle, l'ingéniosité et

l'imagination de nos ouvriers ou artisans du faubourg Saint-Antoine ou de nos petits ateliers du Jura, etc. Quoi qu'il en soit, les ventes de produits de cette troisième catégorie sont d'une nature moins stable que celles des produits de la deuxième catégorie ; s'il est, en effet, aussi difficile à l'Angleterre de se constituer une classe d'artisans qu'une classe de paysans, elle peut cependant et pourra de plus en plus produire, comme les États-Unis, grâce à un machinisme avancé, des articles qu'il y a vingt ans les artisans de France, d'Allemagne, de Suisse et de Belgique étaient seuls à fabriquer exemples : montres, bijoux . Sans doute, ces articles sont peu soignés ; mais, étant bon marché, ils font une notable concurrence aux articles plus finis des quatre pays précités, lesquels d'ailleurs sont eux aussi obligés d'adopter graduellement les procédés mécaniques. Néanmoins, si nos articles doivent être dans l'avenir plus concurrencés, ils conserveront toujours, même fabriqués mécaniquement, leur supériorité de fini et de bon goût et, à cet égard, sont et seront longtemps complémentaires de la production britannique.

4° *Articles dont la production est due aux aptitudes de bon goût ou de soin des industriels, des ouvrières et ouvriers français.* — Nos ventes de ces articles à l'Angleterre représentent l'énorme chiffre de 700 millions de francs environ.

Les articles de cette quatrième et dernière classe peuvent se subdiviser en deux sous-classes : l'une comprenant des articles dont la production est surtout due au bon goût des industriels, des ouvrières et des ouvriers français (Tissus de soie, tissus de laine, vêtements de femme, fleurs artificielles, lingerie, dentelles, passementerie, bonneterie, gants, bottines, etc. ; l'autre comprenant des articles dont la production est surtout due au soin de nos industriels et de notre main-d'œuvre (automobiles, céramique et verrerie, produits chimiques spéciaux, papier, produits métallurgiques).

Mais ici le fait caractéristique c'est que, contrairement à ce que nous avons vu pour les trois classes précédentes, les industries qui, en France, fabriquent les produits de cette quatrième classe sont presque toutes, et à un très haut degré, également développées en Angleterre. L'Angleterre possède une puissante industrie lainière, une industrie de la soie moins importante que la nôtre, mais très vivace, une grande industrie de confection (costumes tailleur, etc.), une forte industrie du lin (lingerie) ; elle fabrique en grand la dentelle (Nottingham), les gants, les bottines (Northampton et Leicester) ; elle commence à construire des automobiles : elle a, enfin, pour la céramique, le verre, les produits chimiques, le papier et la métallurgie, des industries puissantes et réputées. Néanmoins, nos ar-

ticles ne concurrencent que fort peu les articles de ces industries et notre production, dans ce cas encore, est très complémentaire de la production britannique. En effet, tandis que les industries anglaises s'adonnent surtout à la fabrication de l'article banal, commun, de consommation courante et bon marché, les nôtres, pour l'exportation, fabriquent, en ce qui concerne les soieries, les lainages, le vêtement, la lingerie, la dentelle, les gants, les bottines, etc., surtout l'article de fantaisie ou de luxe, toujours marqué d'une certaine recherche artistique, et en ce qui concerne la construction des automobiles, la céramique, le verre, les produits chimiques, le papier, la métallurgie, l'article spécial demandant à l'industriel comme à l'ouvrier des soins minutieux et particuliers. Cependant nos ventes de produits de cette quatrième classe sont d'une nature moins stable que celles des produits des trois autres classes. C'est que, malgré la prééminence que nous garderons sans doute toujours pour la fabrication de l'article de fantaisie ou de luxe ou de l'article soigné et spécial, il n'est pas impossible à nos voisins d'orienter dans ce sens et jusqu'à un certain point quelques-unes de leurs industries. De fait, depuis vingt ans surtout, ils y sont parvenus en plusieurs cas (1).

Si les ventes de la France à l'Angleterre, comme on vient de le voir, sont particulièrement complémentaires de la production britannique, celles de l'Angleterre à la France sont réciproquement, bien que dans une beaucoup plus faible mesure, complémentaires de la production française, et le Royaume-Uni, de tous les pays qui nous vendent, est peut-être celui dont les produits concurrencent le plus petit nombre de nos propres produits. Les ventes que nous font nos voisins peuvent être groupées en trois classes dans l'ordre de la plus complémentaire à la moins complémentaire de la production française et, en même temps, dans l'ordre de la plus stable à la moins stable.

1° *Produits pour la production desquels le Royaume-Uni bénéficie d'avantages naturels.* — Ils se composent : 1° de la houille et de ses dérivés (environ 200 millions de francs) ; 2° de nombreux produits métallurgiques (environ 80 millions de francs) que l'Angleterre peut fournir à très bon marché, vu l'abondance de la houille et son voisinage des gisements de minerai de fer, vu aussi l'abondance de la houille dans le voisinage des ports où le minerai est débarqué. Le

(1) Par exemple, l'article dit « Liberty ». Les idées de Ruskin et de ses disciples n'ont pas été sans avoir une réelle influence à cet égard et ont provoqué l'organisation de multiples écoles d'art industriel. (Voir notamment à ce sujet le beau livre de M. Jacques Bardoux : *John Ruskin.*) Ajoutons aussi qu'en de nombreux cas on a eu recours, comme initiateurs, à des ouvriers, à des contre-maîtres, à des dessinateurs français appelés en Angleterre.

total des ventes à la France des produits de cette classe représentent une valeur annuelle d'environ 300 millions de francs.

Ces ventes sont à la fois très complémentaires de la production française et très stables. Très complémentaires de notre production puisque, pour ne pas parler d'autres régions, du Havre à Bayonne, non seulement sur le littoral mais à l'intérieur des terres, c'est presque exclusivement le charbon anglais qui est utilisé; très complémentaires enfin puisqu'il est quantité d'articles métallurgiques communs qui, dans de nombreuses parties de la France, par suite de l'absence ou de la cherté de la houille, ne peuvent être produits à aussi bon compte que les articles anglais. Très stables aussi sont ces ventes de houille et de produits métallurgiques — que seule la prohibition pourrait complètement supprimer, puisque la cause génératrice est une cause d'ordre naturel : la pauvreté du sol français en charbon.

2° *Articles communs et de consommation courante que le Royaume-Uni excelle à produire à bon marché.* — (Tissus et filés de coton, de laine, de jute, de lin, de chanvre; certains tissus et filés de soie; produits chimiques communs; goudron minéral; poteries communes, etc.) Ces ventes représentent une valeur annuelle d'environ 180 millions de francs.

Bien que la fabrication à bon marché des articles dont il s'agit soit due, encore dans ce cas, à l'avantage naturel précité, à l'abondance de la houille, les ventes de ces articles sont moins complémentaires et moins stables que celles des articles de la première classe. En effet, nous parvenons, ou pourrions parvenir, dans une certaine mesure, à produire des articles similaires à un prix sensiblement égal à celui des articles britanniques. Quoi qu'il en soit, la France sera toujours sans doute un important débouché pour ces articles que le Royaume-Uni excelle à fabriquer à bon marché.

3° *Produits de l'entrepôt britannique.* — (Laines; plumes de parure brutes; jute; peaux et pelleteries brutes; caoutchouc, etc...) Ventes qui s'élèvent annuellement à environ 150 millions de francs.

C'est la puissance de sa marine marchande qui a fait de l'Angleterre le grand entrepôt mondial. Cet entrepôt nous fournit donc des quantités de matières premières que les diverses parties du monde lui envoient. Les ventes de l'Angleterre à la France des produits de cette troisième et dernière classe viennent compléter nos approvisionnements de matières premières que la condition actuelle de notre marine marchande ne nous permet pas d'importer directement nous-mêmes des pays d'origine en suffisantes quantités. Néanmoins ces ventes sont bien moins stables que celles des articles des deux classes

précédentes, car leur cause génératrice, l'insuffisance actuelle de notre marine marchande, peut disparaître. D'ailleurs, le Royaume-Uni, en tant que grand entrepôt mondial, voit diminuer, d'année en année, sa prééminence. L'Allemagne s'en passe de plus en plus; la France n'en est plus tributaire pour le coton et le café et beaucoup moins qu'il y a vingt ans pour les laines.

Du classement qui précède, il apparaît donc bien que, d'une part, les ventes de la France à l'Angleterre sont particulièrement complémentaires de la production britannique et que, d'autre part, les ventes de l'Angleterre à la France sont, elles aussi, bien que dans une plus faible mesure, complémentaires de la production française. Les ventes que chacun des deux pays fait à l'autre sont, en outre, le plus souvent, stables, très stables, car elles ne viennent pas, ou que peu, concurrencer la production de l'autre pays. C'est pourquoi, soit dit en passant, bien que nous vendions à nos voisins beaucoup plus que les Allemands, on ne se plaint pas, sur le marché britannique, de la concurrence française, tandis qu'au contraire la concurrence de l'Allemagne soulève des plaintes continuelles; en effet, pour ne citer qu'un exemple, nous n'expédions pas en Angleterre, ainsi que le font les Allemands, des milliers de tonnes de fer et d'acier qui viennent concurrencer les industries de Sheffield et de Birmingham. Rappelons encore qu'après les colonies britanniques, la France est le pays qui, par rapport au total de ses achats dans le Royaume-Uni, prend la plus forte proportion de produits purement britanniques, de ces produits qui laissent le plus de profits au pays vendeur.

Bref, par suite de la dissimilitude des conditions physiques des deux pays et des aptitudes des deux peuples, la production de chacun d'eux diffère et les ventes qu'ils se font viennent très heureusement compléter la production de l'autre, formant ainsi de puissants liens entre la France et l'Angleterre. Cependant, de cette même dissimilitude des deux climats et des deux races résultent, par contre, des manières différentes d'agir, de penser, et plus encore de sentir, qui engendrent, parfois, des malentendus entre les deux nations. Mais, bientôt, il est vrai, les deux nations sont ramenées à une saine appréciation de leur intérêt bien entendu par le poids même de leurs puissants liens commerciaux, et la dissimilitude qui, dans un cas, les sépare, dans l'autre les unit.

Jean Périer.

Ajoutons quelques chiffres intéressants, empruntés au même rapport :

Le commerce extérieur de la France, avec toutes les nations prises en bloc, représente, exportations et importations réunies, une somme de 8 milliards 880 millions.

Sur ce chiffre, le commerce franco-britannique prend près de 2 milliards (1.931 millions), le commerce franco-belge 982 millions, le commerce franco-allemand 878 millions, le commerce franco américain 721 millions. Les transactions de la France avec l'Angleterre représentent 22,8 0/0 de notre commerce extérieur.

L'Angleterre paye chaque année à la France 1 milliard et demi environ. Elle est le meilleur client de la France.

La France paye chaque année à l'Angleterre un peu moins d'un milliard (967 millions). Elle est le meilleur client de l'Angleterre (les colonies anglaises n'entrant pas en ligne de compte).

La « balance du commerce », comme on le voit, est en faveur de la France. Pécuniairement parlant, une rupture de relations commerciales nuirait plus à la France qu'à l'Angleterre.

II. — HAMBOURG ET L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE (1)

M. Paul de Rousiers nous donne une étude économique et sociale sur l'Allemagne. Mais, pour examiner ce pays, il a choisi un poste d'observation. Ce poste, c'est Hambourg. Hambourg est le grand port de l'Allemagne. En regardant de près tout ce qui s'y passe, on y voit se refléter, comme en un miroir, tous les phénomènes économiques et sociaux de l'Empire, et quelquefois même ceux qui se passent un peu plus loin. Non pas que M. de Rousiers se soit contenté d'aller à Hambourg. Il a poussé consciencieusement des pointes instructives partout où la chose était nécessaire, et a promené son enquête depuis la Silésie jusqu'aux bords du Rhin. Toutefois, c'est sans cesse à Hambourg qu'il nous ramène, Hambourg, la grande cité commerciale de l'embouchure de l'Elbe, qui draine si merveilleusement l'exportation des produits germaniques, et a su également, parmi les organes distributeurs de l'importation étrangère, se tailler la part du lion.

« Hambourg, dit M. de Rousiers, est un lieu d'échange entre le monde entier d'une part et l'Europe centrale de l'autre. Tout ce qu'on a sous les yeux dans ce vaste *emporium* se rattache aux travaux accomplis sur l'ensemble du territoire allemand. La prospérité de Hambourg est due en grande partie à la prospérité générale de l'Allemagne. Pour en saisir exactement les causes, il faut donc voir les terres où se cultive la betterave sucrière, les sucreries et les raffineries; il faut visiter les mines et les hauts fourneaux, les forges et les laminoirs, les filatures et les tissages, savoir qui les dirige et qui y travaille, au prix de quels efforts et avec quels résultats.

1 *Hambourg et l'Allemagne contemporaine*, 1 vol. in-8°, Armand Colin, Paris.

« Non seulement, en effet, il faut connaître les forces productrices de l'*hinterland* de Hambourg, mais surtout il faut entrer en contact avec les hommes qui en tirent parti. Sans eux, ces forces sont inertes. La richesse minière, la fécondité du sol, la facilité des communications fluviales, et même le développpement des sciences appliquées, les merveilleuses inventions modernes, ne constituent jamais, quel que soit leur avantage, que des circonstances favorables au jeu de l'activité humaine. Celle-ci reste indispensable pour les mettre à profit. Ainsi, sous le problème économique des forces productrices inertes, se cache le problème social de la force productrice, active, de l'homme. »

Voici la table des matières :

INTRODUCTION. — Hambourg et les forces productrices de l'Allemagne.
CHAP. I. — La culture sucrière et l'industrie du sucre. — I. La culture betteravière. — II. L'organisation d'une sucrerie. — III. La raffinerie et le commerce du sucre.
CHAPITRE. II. — Les mines et les industries chimiques. — I. Les mines de houille. — II. Les mines de Stassfurt et les industries chimiques.
CHAPITRE III. — La métallurgie, les transports et l'électricité. — I. La métallurgie allemande. — II. La construction du matériel des transports.
CHAPITRE IV. — L'industrie textile.
CHAPITRE V. — Le port de Hambourg. — I. Ce que l'Allemagne fournit à Hambourg. — II. Ce que l'Allemagne demande à Hambourg. — III. L'échange de fret. — IV. Comment Hambourg est devenu un grand port. — V. L'armement et les grandes compagnies de navigation. — VI. L'esprit d'entreprise des Hambourgeois. — VII. L'avenir industriel de Hambourg.
CHAPITRE VI. — Les ouvriers du port de Hambourg et le mouvement syndical allemand. — I. Les ouvriers du port au travail et chez eux. — II. Le tarif général des salaires et ses effets. — III. L'amélioration des conditions générales du travail. — IV. L'organisation imparfaite des syndicats ouvriers du port. — V. Les difficultés spéciales de l'organisation ouvrière en Allemagne.
CHAPITRE VII. — Conclusion.

Nos lecteurs connaissent trop M. de Rousiers, et il est trop notre compagnon de travaux pour que nous ayons le besoin et le droit d'en faire l'éloge. Qu'il nous suffise de dire qu'ils retrouveront, dans *Hambourg et l'Allemagne contemporaine*, l'auteur de tant d'autres ouvrages ou études qu'ils ont précédemment appréciés.

III. — L'ÉDUCATION ET L'ASSISTANCE DES AVEUGLES

Nous avons dernièrement, dans cette revue, à propos d'un livre de M. Maurice de la Sizeranne (1), essayé de montrer ce que peut être « l'aveugle dans la société » (2). Nous trouvons aujourd'hui, dans le Bulletin de l'*Association Valentin Haüy*, un intéressant rapport de M. Mahaut, présenté à la dernière assemblée générale de cette association, et nous croyons utile d'en citer quelques passages :

« ..... Si, dès l'âge le plus tendre, elle (l'Association Valentin Haüy) patronne l'enfant, c'est pour le mieux préparer à sa future mission d'homme ; elle lui prodigue ses soins dans le sein même de la famille ; elle éclaire les parents qu'elle réconforte, leur donne une bonne direction sur l'éducation physique et intellectuelle convenant au petit aveugle ; elle s'ingénie à procurer à celui-ci la première instruction, fournissant des livres, des appareils, souvent des maîtres. Puis, l'âge scolaire venu, elle sollicite de la Bienfaisance publique ou privée et, si besoin est, elle assure elle-même une bourse d'admission dans un établissement spécial. Là, l'enfant grandira, s'instruira, fera l'apprentissage complet d'une ou de plusieurs professions, enfin il entrera dans la vie.

« Pères et Mères d'enfants aveugles, rappelez vos espérances disparues : non, tout n'est pas fini, pour le jeune être que Dieu vous a donné ; si, comme il faut le croire, il est doué, intelligent, travailleur, il se fera place au soleil ; il deviendra organiste, accordeur de pianos ; il trouvera dans l'exercice de son métier, de son art, en même temps qu'un utile gagne-pain, le moyen de déployer ses forces et, pour tout dire, le moyen d'être heureux. Que j'en connais d'aveugles « arrivés » !... que de fois j'ai pénétré dans leur intérieur, foyer modeste, mais joyeux, abritant le plus souvent la petite famille qu'a fondée l'aveugle... L'été dernier, encore, à titre de délégué de la Société de Placement des anciens élèves de l'Institution Nationale, je parcourais plus de la moitié de la France, cherchant partout de nouveaux appuis pour nos patronnés et visitant ceux de nos pupilles qui se trouvaient sur mon passage : c'était notre brillant organiste de la cathédrale de Poitiers, spacieusement installé, avec sa mère, dans une des dépendances de l'évêché ; chaque dimanche, il excite l'enthousiasme du chapitre et des fidèles ; sa réputation s'étend dans tout le diocèse.

(1) *Les Sœurs aveugles de Saint-Paul.* — Lecoffre, Paris.
(2) *Science sociale*, décembre 1901.

C'était ensuite, à Bordeaux, un de nos accordeurs qui a créé « à la force du poignet » une assez belle clientèle pour ouvrir une maison de commerce dans une des rues les plus fréquentées de la ville; il vit avec sa femme et sa sœur; sa maison est prospère; de la façon la plus active, il vient de patronner son jeune confrère aveugle, nommé, en juillet dernier, organiste à Saint-Michel de Bordeaux, à la suite d'un brillant concours. Plus tard, presque à la fin de ma tournée, c'était, à Bar-sur-Aube, un artiste recherché, organiste à l'église, donnant des leçons de 7 heures du matin à 9 heures du soir; tous les salons lui sont ouverts, comme artiste pour son talent, comme homme du monde pour son esprit; il habite une élégante villa, avec sa femme et ses deux enfants. Je ne puis les citer tous; j'en ai rencontré beaucoup d'autres parmi lesquels d'anciens élèves des écoles de province. Partout, j'ai trouvé le même exemple de vaillante résignation, le même entrain dans la lutte, le même désir de vivre, la même foi dans le bonheur. Il m'est donc doux de le redire, à vous, parents d'enfants aveugles : ayez confiance et reprenez courage; les enfants, dans le monde de la cécité, ce sont les privilégiés.

« Moins heureux sont les aveugles frappés après l'âge scolaire; ceux-là sont d'autant plus aidés par votre Œuvre; si les maisons d'éducation leur sont interdites, ils ont la ressource des ateliers pour adultes où sont enseignés les travaux manuels. L'Association s'emploie donc activement à les y faire admettre, principalement à l'École professionnelle de la Société des Ateliers d'aveugles, à Paris, dans plusieurs autres établissements, en province, et même à l'Asile de Lausanne.

« Elle organise pour eux des cours de lecture et d'écriture Braille; elle favorise le plus possible, souvent aux dépens de sa caisse, les apprentissages individuels d'aveugles chez d'autres aveugles. Les classes d'accords de la Ville de Paris, les cours de facture de la maison Barrouin rendent de précieux services. Nos apprentis, s'ils sont adroits, deviennent de bons ouvriers, et eux aussi entrent dans la vie active; ils font des brosses, des balais, du filet, ils sont rempailleurs et canneurs de chaises. Aux heures de défaillance, ils savent où trouver le réconfort; notre Commission de Patronage leur procure des avances, de la matière première, et, ce qui est le plus difficile, des relations pour les aider dans leurs débuts. Sans doute, tous n'ont pas une situation aussi brillante que le brossier de l'Aisne dont la petite fortune s'accroît toujours, mais plusieurs réussissent assez pour s'adjoindre un ou deux ouvriers aveugles; beaucoup se tirent d'affaire par eux-mêmes, et tous ont à leur portée un élément de relèvement : ils ont conscience de leur dignité d'homme; par leurs

efforts, par leur attitude ferme dans le malheur, ils méritent le respect, et, certes, toute votre sympathie.

« Mais il y a ceux qui perdent la vue en pleine maturité. Alors, la situation est poignante ; ce sont de vrais effondrements ; pour ceux-là surtout l'Association se fait tendre et maternelle. Il faut reconstituer ces existences brisées ; il faut donner à ces âmes une nouvelle vigueur et leur rendre de nouveaux motifs d'activité, et cette activité doit concourir efficacement à leur relèvement matériel et moral. En face de ces problèmes redoutables, l'Association ne se résigne pas à l'impuissance ; elle n'a de trêve que lorsqu'elle a remis debout l'être tombé. Et, il faut le dire, dans ces âmes frappées, on trouve parfois des ressources d'énergie, de foi et de vaillance qui honorent l'humanité.

« Nous nous refusons à réduire l'aveugle au rôle de pensionnaire d'hospice ; nous prétendons faire de lui un être libre et agissant. »

IV. — LES SLOVÈNES ET LEURS ENNEMIS

Nous trouvons dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, du 15 juillet, un intéressant article de M. Gabriel-Louis Jaray, sur *les Nationalités en Autriche-Hongrie*.

L'auteur ne s'occupe que de l'Autriche du Sud, où la lutte des races fait moins de bruit qu'en Bohème, sans laisser pour cela d'être fort curieuse.

En Autriche, chaque province a sa physionomie et son existence régionale bien distincte. Les « diètes » qui leur servent de Parlements jouissent d'attributions bien plus considérables que celles de nos conseils généraux.

M. Jaray trace la silhouette ethnique de plusieurs provinces autrichiennes. Nous en résumerons les principaux traits.

La Carniole est le grand centre des Slovènes, Slaves du Sud, proches parents des Croates. Cette province représente, pour les Allemands, la « part du feu ». La race germanique n'y est représentée que par trente mille individus sur cinq cent mille. Aussi les Slovènes sont-ils les maîtres absolus, et en ont profité, comme tous les partis vainqueurs, pour se diviser entre eux. Il y a les Slovènes catholiques et les Slovènes libéraux. Les premiers l'emportent ; mais les deux partis se réunissent toutes les fois qu'il s'agit de faire front contre l'Allemand, l'ennemi commun, dans les questions « nationales ».

La Carniole, normalement, devrait être plus étendue qu'elle ne

l'est. Les Autrichiens allemands l'ont affaiblie en réunissant une région slovène à la Styrie et une autre à la Carinthie. En Styrie, la région slovène, quoique moins peuplée que la région allemande, forme une sorte de bloc. C'est là que se trouve la ville de Cilli, dont le gymnase (ou lycée) slovène, a suscité de formidables orages dans le Parlement autrichien et provoqué la chute de plusieurs ministères. En Carinthie, la région slovène est une longue bande sans largeur, et, comme les circonscriptions ont été découpées en sens inverse de cette bande, les Slovènes sont complètement dominés par les Allemands.

En Dalmatie, la lutte existe entre les Dalmates slaves, frères des Slovènes, et les Italiens, dont la présence représente les derniers vestiges de l'antique domination vénitienne. Les Italiens sont riches, instruits, et massés dans les ports de la côte, mais ils ne sont plus que vingt mille contre un demi-million de Slaves. Aussi leur langue recule-t-elle devant le serbo-croate. La Dalmatie est en train de se *désitalianiser*.

Dans le Tyrol, la bataille se poursuit entre Allemands et Italiens. Ceux-ci sont massés dans le Trentin et déploient une activité fébrile dans leurs revendications. A la diète, leurs députés font du tapage. Parfois ils se retirent tous ensemble et l'assemblée se trouve réduite de moitié. Entre eux les Italiens se divisent en catholiques, libéraux et radicaux. Ce sont les premiers qui prédominent.

Dans la province de Goritz, les Slovènes sont plus nombreux que les Italiens, mais ceux-ci compensent leur infériorité numérique par d'autres avantages. Aussi la victoire flotte-t-elle d'un parti à l'autre. La ville même de Goritz est plutôt italienne, avec le Frioul, mais les Frioulans sont des Italiens un peu à part, et parlent une langue spéciale. Les Slovènes l'emportent dans le Nord de la province, qui ne ressemble en rien au Midi, mais se trouve tout de même uni à celui-ci par l'effet de combinaisons administratives.

Dans l'Istrie, les Italiens ont pour eux les ports, comme en Dalmatie, mais ils sont plus nombreux et plus forts. Toutefois les Slaves, numériquement, l'emportent dans cette curieuse petite presqu'île. Ces Slaves appartiennent à différents rameaux de la grande race. Il y a des Slovènes, des Croates, des « Tchitches », des Roumains plus ou moins croatisés. Les Croates surtout se distinguent par l'ardeur de leur campagne anti-italienne. Ils paraissent en progrès, bien que les Italiens aient encore réussi, aux dernières élections, à enlever trois sièges sur cinq au Reischrath.

A Trieste, les Italiens triomphent. Ils ont, non seulement la richesse et l'influence, mais le nombre. Ils sont en effet cent mille contre

trente mille. Pourtant ce triomphe n'est pas tranquille. Les Slovènes de Trieste sont extraordinairement remuants. Ils ont pour eux les villages de montagne qui dominent la ville et y déversent le surplus de leur population. Jadis ces émigrés s'italianisaient au fur et à mesure de leur arrivée dans la grande ville. Maintenant, le mouvement d'italianisation est enrayé. Les Slovènes de Trieste ont leurs journaux, leurs associations, leurs *leaders* politiques; ils restent slaves au milieu du flot italien.

Une chose qui frappe l'auteur, c'est le profond mépris que l'Italien a pour le Slave; mais ce mépris ne lui paraît pas justifié. L'Italien a trop de confiance dans son raffinement supérieur et dans l'avance prise par sa langue au cours des siècles passés. Le Slovène n'est pas un adversaire méprisable. Il est plein d'ardeur et d'enthousiasme, et se sent porté « par la vague slave débordante ». En résumé, les deux champions sont très forts tous les deux, ce qui rend le conflit plus intéressant et, pour ainsi dire, plus dramatique.

V. — UNE HISTOIRE DU JOURNALISME

La presse a peu d'historiens. Ce seul fait donnerait de la valeur à l'ouvrage que vient de publier M. Eugène Tavernier (1) si le mérite de l'écrivain ne suffisait à mettre son livre en relief.

M. Eugène Tavernier est rédacteur de l'*Univers*. Il fut secrétaire de Louis Veuillot. Il a fait à Lille un « cours de journalisme ». Son esprit a une pente philosophique. Quoique journaliste, il paraît avoir plus de goût pour les gros livres que pour les feuilles volantes, en classant parmi les gros livres les « collections » reliées de journaux, vaste nécropole de talents et de passions endormies dans laquelle bien peu de curieux se promènent.

M. Tavernier s'y promène et nous y promène. Un modeste in-octavo lui suffit pour tout nous faire voir, ce dont il faut lui savoir gré. Son livre nous conduit depuis les origines jusqu'à nos jours, du bon Théophraste Renaudot à M. Drumont, et du *Mercure Galant* aux écrasantes paperasses du *Times* ou du *New-York Herald*.

Toutefois, l'auteur ne s'occupe que de la presse française, domaine déjà suffisamment vaste. C'est seulement dans son dernier chapitre qu'il jette sur le journalisme contemporain un coup d'œil d'ensemble.

(1) *Du Journalisme.* Son histoire. Son rôle politique et religieux. — H. Oudin, 10, rue de Mézières, Paris.

Ce dernier chapitre, trop court à notre gré, contient d'intéressantes constatations sur les bouleversements qu'a subis le journalisme au cours des vingt ou trente dernières années.

« Le goût des informations, dit l'auteur, a pris tant d'ampleur qu'il a fait naître une multitude de procédés nouveaux, lesquels ont engendré des professions inconnues de l'ancien journalisme. Deux catégories d'informateurs sont apparues, bien tranchées : ceux qui pratiquent l'interview et ceux qui courent la ville en quête de renseignements quelconques : le grand et le petit *reportage*. Chaque feuille a des collaborateurs dont la spécialité consiste à se mettre en rapport avec les personnalités politiques ou littéraires et à les interroger sur leurs travaux, sur leurs actes, sur l'incident qui surgit...

« ... Si l'Angleterre est le pays classique du reportage, l'*interviewer* a poussé en terre américaine, dit M. Dubief. Oui, mais le rejeton a enfoncé de fortes racines dans la terre de France et s'y est accru comme dans son milieu naturel. Saisir quelqu'un au passage ou à domicile, lui arracher un entretien, qui est rédigé en toute hâte et assez correctement, puis imprimé tout chaud, cette fonction compte chez nous de vrais artistes. Ils sont moins audacieux ou moins ingénieux que les Américains. Pourtant ils font de beaux tours de force et ils sont en progrès.

« D'autres reporters guettent les incendies, les explosions, les rencontres de voitures, les écrasements, les effondrements, les assassinats. Ils chassent le fait-divers comme on chasse la perdrix ou le sanglier; et toute saison leur est bonne. Ce n'est pas un métier que le premier venu puisse exercer aisément et utilement. Il faut une initiation et des habitudes. Où chercher des nouvelles? Pour Paris, on a la préfecture de police et dans les commissariats, sans doute, mais ce n'est pas le tout de savoir où prendre communication des procès-verbaux; la besogne bien faite impose d'autres moyens d'information. Il est nécessaire d'avoir accès près des chefs et des sous-chefs, près d'humbles secrétaires qui détiennent les renseignements convoités, qui n'ont ni la charge ni le droit de les transmettre, et qui les transmettent tout de même. Les gens qui circulent pour leurs affaires ou pour leur agrément croient discerner le spectacle de la rue : le reporter leur dirait qu'ils ne savent pas regarder. Lui, le regard tendu et mobile, saisit le détail qui ce soir ou demain intéressera la foule, qu'elle a aperçu et qu'elle n'a pas compris. Certains semblent avoir un flair particulier pour passer là où quelque chose de curieux vient de se produire, s'accomplit, se prépare. Leur intérêt est de se concerter tout en se faisant concurrence. Il y a entre eux échange de menues récoltes. A Paris, dit M. Dubief, l'opération a

lieu chez un marchand de vins du boulevard du Palais, près de la Préfecture. Cet endroit a reçu le nom de *Halle aux faits divers*.

« Autrefois, on devait avoir lu tout le numéro pour en connaître le contenu. A présent, nous sommes trop impatients et le temps fait défaut. Abrégeons : des titres et des sous-titres sont combinés de manière que d'un coup d'œil nous distinguons le sujet et même le sens de l'article, la signification et l'importance de l'événement raconté. Certains sous-titres valent un résumé, comme les *Leadings* des feuilles américaines; et des discours et des documents se présentent ainsi par morceaux, judicieusement découpés, précédés d'une ligne imprimée en caractères saillants qui fournit d'avance l'analyse, parfois le commentaire et même la réfutation! Pour la rapidité de la lecture encore, le classement des matières est méthodique..... Villemessant observait que le lecteur a d'abord besoin de savoir où trouver la Causerie, les Échos de Paris, ceux de la Chambre, les articles Variétés, les Tribunaux, le « rayon » des Faits-Divers et celui des Théâtres. A cet ordre matériel correspond un autre cadre où sont classées les différentes espèces de lecteurs. Villemessant disait :

« J'accorde la plus grande confiance aux avis : 1° d'un de mes amis « de province, homme fort instruit, grand amateur de revues, de « bons livres, gourmet littéraire; 2° d'un ex-viveur de Paris, tou- « jours à l'affût d'un cancan, d'un petit scandale, d'une nouvelle à « la main; 3° d'une brave petite fermière de mon pays, à qui j'a- « dresse mon journal gratis; 4° d'un curé. »

M. Tavernier parle ensuite des transformations de la « Chronique » :

« Sous le troisième Empire, elle se composait de faits et de détails variés, que des transitions plus ou moins artificielles rattachaient les uns aux autres; c'était la série des impressions recueillies dans un jour, ou plutôt en une heure. Ensuite, elle a tourné à l'article sur un sujet fourni par les circonstances; souvent elle a pris le caractère d'une thèse; enfin elle s'est transformée en *nouvelle*, c'est-à-dire en un roman, expéditif comme un proverbe et qui remplit environ deux colonnes. Il y a de vrais écrivains qui pratiquent ainsi le conte ou la narration et dont le talent original sait s'assujettir à l'espace restreint de la chronique. Elle fut une ressource précieuse lorsque les lois sur la presse faisaient de la politique une sorte de privilège pour les journaux qui pouvaient verser un cautionnement considérable; elle donnait le moyen de faire comprendre par allusions ou par insinuations ce qu'il n'était pas permis de dire. Maintenant elle a repris la vogue pour une raison contraire. L'extrême violence, fruit de l'extrême liberté, a fatigué le public. Il retrouve du

charme aux choses dites avec délicatesse; délicatesse littéraire, car la pauvre morale, l'austère vérité et le simple bon sens n'ont guère de recours contre le chroniqueur qui éprouve le besoin de les sacrifier. »

Ces extraits donnent une idée de l'intérêt qu'offre le livre de M. Tavernier. Si peu sympathiques et si peu utiles que soient beaucoup de journalistes, le journalisme en lui-même est un phénomène social et son évolution mérite l'attention des observateurs.

G. D'A.

VI. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

La domestication de l'éléphant d'Afrique.

Nous lisons dans le *Cosmos* :

« Dans le monde des sciences, il existait encore, il y a à peine trois ans, une question de la domestication de l'éléphant d'Afrique. Les uns prétendaient qu'il n'était pas dressable; d'autres, notamment des savants français, se basant sur le fait que l'armée d'Annibal était accompagnée d'éléphants africains, affirmaient que ces animaux pouvaient être domestiqués comme leurs frères de l'Inde, et ils ajoutaient que, si ce pachyderme est resté sauvage en Afrique, c'est que personne n'y a pris la peine de l'apprivoiser. Des missionnaires du Saint-Esprit, sans s'éterniser dans de stériles discussions, ont tout simplement tenté de dresser un jeune éléphant; ils y ont réussi, lui ont appris à travailler, et ont tranché la question par un argument pratique.

« Cet exemple vient d'être suivi et avec succès.

« D'après un rapport du chef de la station allemande de Yaoundé, le lieutenant de Sottner, huit jeunes éléphants ont été capturés dans cette région du milieu de décembre à la fin de février et sept sont arrivés en bonne santé et en bon état à la station. Ils s'y trouvaient depuis quatre ou cinq semaines, lorsque quatre d'entre eux sont morts sans maladie intérieure, et l'on supposa un empoisonnement: le gardien, fortement soupçonné, a été mis en prison pour enquête.

« Les trois survivants, fortes et puissantes bêtes, sont vite devenus apprivoisés, grâce à un traitement calme et amical. Ils courent en liberté autour de la cour, mangent dans la main et suivent leur maître comme des chiens, au pas et à la course. On commencera

bientôt à les habituer à traîner de légères poutres et à porter des pierres dans des paniers sur le dos.

« L'utilisation des éléphants en Afrique, quand elle sera généralisée, rendra les plus grands services à la colonisation. »

VII. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — La réforme de l'enseignement et les préférences des familles. — L'avenir de la petite industrie. — Un hommage des athlètes au P. Didon.
Dans les Colonies. — La centralisation au Congo français. — L'organisation du travail pour la construction du chemin de fer de Konakry au Niger. — L'armée coloniale et la colonisation.
A l'étranger. — Les syndicats de producteurs dénoncés par la Russie. — Les perspectives d'une fusion de races dans l'Afrique du Sud.

En France.

La réforme de l'enseignement secondaire va être inaugurée dans l'Université à la rentrée prochaine, bien qu'atténuée dans les débuts par quelques mesures transitoires. A cette occasion, les proviseurs ont déjà consulté les familles, et de nombreuses réponses leur sont parvenues. Quelle a été la nature de ces réponses? Le *Journal des Débats* croit le savoir, et se dit en mesure de prédire, approximativement, comment la clientèle de l'enseignement secondaire va se répartir. Dans le cycle supérieur, la section la plus courue, de beaucoup, est la section C, autrement dit la section « latin-sciences ». Plus de la moitié des élèves sortant de troisième aiguillent dans cette direction. Le grec conserve à grand'peine le quart de l'effectif, mais cet effectif se compose des « têtes de classes ». La section A, en seconde et en première, va donc, au point de vue littéraire, grouper l'élite intellectuelle des lycées. Jusqu'ici, la section B — latin-langues vivantes — paraît la moins recherchée de toutes. C'est sans doute parce que, les langues vivantes étant recherchées par ceux qui se font de la vie un concept utilitaire, la raison qui porte les parents à les faire apprendre à leurs enfants les porte aussi à choisir les sciences plutôt que le latin.

En ce qui concerne cette dernière langue, il y a des chances pour qu'elle soit mieux apprise, ainsi que le grec, par la minorité qui lui restera fidèle.

Un fait auquel il faut s'attendre, dans certains établissements où les élèves sont peu nombreux, c'est la réduction à quelques unités —

un ou deux élèves peut-être — de l'effectif des sections qui auront le moins d'amateurs.

*
* *

La petite industrie est-elle menacée d'une disparition prochaine? Cette question est étudiée par M. Victor Brants dans un livre sur *La petite Industrie contemporaine.*

La question de la petite et de la grande industrie est un peu celle du petit et du grand magasin. Il y a ascension de ceci sans qu'il y ait, absolument parlant, baisse de cela. M. Brants s'est livré, pour le démontrer, à des calculs de statistique.

En Allemagne, par exemple, malgré l'énorme développement de la grande industrie, qui a doublé ses ateliers et son personnel depuis 1875, la petite industrie, pendant la même période, a elle-même accru son chiffre. Dans un grand nombre de professions, le petit atelier demeure la dominante, à raison de :

98 % chez les barbiers;
97 % pour la couture;
81 % pour les tailleurs, les cordonniers et les bouchers;
83 % pour les boulangers;
71 % pour les horlogers.

La petite industrie comprend encore à l'heure actuelle 93 % des ateliers et 46 % du personnel total de l'industrie allemande.

En Belgique, elle comprend 92 % des ateliers et 35 % du personnel.

En France, 93 % des établissements industriels occupent moins de dix ouvriers et absorbent le tiers du personnel total.

A cette preuve s'ajoute celle qui résulte de l'accroissement continu du nombre des patentes.

Il résulte du travail de M. Brants que, si un certain nombre de petits ateliers, par la force des choses, doivent disparaître devant les gros, il est des industries spéciales qui s'accommoderont toujours mieux de petits établissements. En outre, le développement même de la grande industrie, en répandant les habitudes de confortable, en fait surgir sans cesse de nouveaux.

C'est ce que nous avions dit à propos des petits magasins, dont il surgit des *espèces nouvelles* à mesure que la concurrence des grands magasins rend l'existence presque impossible aux *espèces anciennes.*

*
* *

On a inauguré dernièrement une statue du P. Didon à Arcueil. A cette occasion, il s'est produit un fait assez curieux que nous

tenons à signaler, car il est, à notre connaissance, le premier de ce genre.

Un groupe d'athlètes, nous dit le journal sportif *l'Auto-Vélo*, a tenu à venir déposer une palme sur le monument de cet éminent éducateur, en reconnaissance des lances qu'il a rompues en faveur de l'éducation physique.

On ne se serait guère attendu à voir le monde du sport honorer ainsi un religieux de cette sorte d'adoption posthume.

Rappelons que le P. Didon, distingué avec tant de faveur, pour ses initiatives en matière d'éducation, par des hommes peu mêlés d'ordinaire au mouvement religieux, était un des amis de la *Science sociale*.

Dans les colonies.

On s'est beaucoup occupé, dans le monde colonial, d'une mesure prise récemment au sujet du Congo français et des territoires du Chari.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour voir que ces deux régions sont géographiquement très distinctes. Aussi, jusqu'à présent, étaient-elles divisées au point de vue administratif. La région du Chari, ou « circonscription des pays et protectorats du Tchad », constituait un territoire placé sous l'autorité d'un commissaire du gouvernement.

En vertu du récent décret, cette région cesse de former une unité administrative. Elle est rattachée au Congo français. Le commandant en chef des troupes, lui-même, devra résider à Libreville, auprès du commissaire général du gouvernement.

Or, Libreville est sur l'Atlantique, à une distance considérable du Chari.

Cette mesure centralisatrice a donc soulevé de vives critiques, et les coloniaux craignent que nos territoires voisins du Tchad, nouvellement acquis, ne se trouvent mal administrés et mal défendus. Il faudra plusieurs mois pour que les décisions du gouverneur soient connues d'un bout de la colonie à l'autre. Les rares colons qui peuvent avoir l'idée de s'aventurer dans les environs du lac Tchad — nous ignorons d'ailleurs s'il en existe — risquent de n'être pas rassurés au point de vue de la sécurité. Ceux qui ont conseillé la mesure paraissent avoir cédé, une fois de plus, à la tentation, toujours si forte en France, de prévenir toute initiative des autorités subalternes en les reliant aussi étroitement que possible au gouvernement central. L'expérience a montré ailleurs que ce n'est pas le moyen d'aider au progrès.

*
* *

Dans la Guinée Française, les travaux de terrassement du chemin de fer de Konakry au Niger atteignent une longueur de 150 kilomètres environ. La première locomotive est arrivée, et l'inauguration de ce premier tronçon aura lieu, à ce que l'on pense, vers la fin de 1903.

La *Quinzaine Coloniale* donne d'intéressants détails sur la façon dont le travail de construction est effectué. Car c'est une grosse question que celle de la main-d'œuvre en Afrique, et, dans l'état libre du Congo, les Belges ont fait à ce point de vue de pénibles « écoles ». Dans la Guinée française, le système consiste à confier à forfait et par contrat un travail de terrassement déterminé à un chef de tâche indigène intelligent auquel on fournit en outre les outils et les vivres. Celui-ci s'occupe alors, comme il l'entend, de recruter ses travailleurs, exclusivement volontaires, et d'exécuter sa tâche pour l'époque fixée. Une surveillance est simplement exercée sur ses travaux et sur ses hommes.

Les travailleurs indigènes apprécient beaucoup, paraît-il, cette façon de faire qui leur donne plus de liberté, ne les astreint pas au contact permanent des Européens, leur facilite le groupement par race et leur permet de travailler sans être assujettis à une minutieuse réglementation.

Nouvelle preuve que, pour bien diriger un travail, il faut savoir entrer, pour ainsi dire, « dans la peau » des ouvriers auxquels on s'adresse, et tenir compte de leur formation sociale.

*
* *

Certains coloniaux, reprenant une vieille idée qui n'est pas mauvaise, à condition que les hommes se prêtent à la réaliser, ont proposé d'utiliser l'armée coloniale pour le peuplement de nos colonies.

Il suffit, disent-ils, d'autoriser les hommes du contingent annuel à faire leur service militaire dans une colonie de leur choix avec la faculté de ne rester en France que le temps nécessaire à leur instruction, soit quatre mois. En outre, on leur accorderait un congé s'ils trouvaient à s'employer pendant les six mois qui précèdent leur libération. Pendant leurs loisirs, ils s'initieraient à la vie coloniale, aux mœurs et à la langue des indigènes. Après cette espèce de stage, ils sauraient s'ils peuvent tenter de s'établir dans la colonie ou s'ils doivent chercher ailleurs à occuper leurs facultés.

Puisqu'il existe une armée coloniale, il dépend en effet, dans une certaine mesure, de ceux qui président au recrutement de cette armée, d'envoyer dans les colonies, de préférence, les jeunes gens

aptes à s'y établir après leur service, et, si leur vocation est sérieuse, de leur faciliter les tâtonnements inévitables dans cette carrière. On sait qu'un certain nombre d'anciens militaires commencent à faire souche en Tunisie.

A l'étranger.

Une conférence internationale vient de se tenir à Bruxelles pour aviser aux moyens de mettre un terme à la situation anormale que crée, en ce qui concerne les sucres, l'existence des primes à l'exportation. Cette question des sucres est une des plus embrouillées qui existent, et nous n'avons pas ici la prétention de l'élucider. Nous voulons signaler seulement une note du gouvernement russe par laquelle celui-ci fait connaître son intention de prendre part aux mesures décidées par le concert des autres puissances, à condition que la question soit posée « dans toute son ampleur ». Que faut-il pour que la question soit posée dans toute son ampleur? Il faut que l'on mette à l'étude, « non seulement les résultats des mesures directes gouvernementales, telles que l'établissement de primes ou la régularisation de la production, mais aussi la signification des différents syndicats tolérés ou protégés par les gouvernements ». Le gouvernement russe veut encore que la convention ait pour objet, non seulement le sucre, mais aussi « les autres produits d'importance pour le commerce international contemporain ».

En d'autres termes, la Russie soulève le problème des *syndicats, cartells* et *trusts,* problème familier à nos lecteurs, grâce aux travaux de M. Paul de Rousiers. Il reproche à ces syndicats de fausser les prix des denrées. En se concertant pour maintenir le sucre cher à l'intérieur, par exemple, les fabricants de sucre de tel ou tel pays peuvent s'arranger pour l'exporter à un prix artificiellement inférieur. Cela se fait aussi pour d'autres marchandises. Or, en ce moment, l'industrie russe est dans une période de laborieuse adolescence. Le gouvernement tient à la protéger jalousement contre la concurrence extérieure. C'est pourquoi il s'inquiète, non seulement des subventions que les gouvernements étrangers peuvent accorder à leurs exportateurs, mais encore des ententes que, sans intervention de l'État, les industriels étrangers peuvent conclure entre eux.

Les syndicats industriels se trouvent donc déférés, pour ainsi dire, à une sorte de tribunal international. Si l'appel de la Russie est entendu, il y aura là une phase curieuse de leur histoire. Jusqu'ici les droits de douane servaient d'arme défensive contre les gouvernemeuts. Nous les verrons peut-être érigés en représailles contre l'action de simples particuliers.

*
* *

M. Chamberlain, reparaissant l'autre jour à la Chambre des Communes après une longue absence occasionnée par sa maladie, a fait une déclaration qui a obtenu un grand succès.

Il a dit, entre autres choses, que le gouvernement britannique n'était nullement désireux de voir abandonner par les Boers leurs anciennes traditions. Il a exprimé l'espoir de voir les Boers travailler de concert avec les Anglais pour assurer la prospérité de l'Afrique du Sud.

Il faut rapprocher de ces déclarations une statistique assez curieuse que les journaux ont publiée il y a quelque temps.

D'après les recensements, il y a dans l'Afrique du Sud une disproportion frappante entre le nombre des hommes et celui des femmes. En 1898, la colonie du Cap comptait 14.925 femmes de moins que d'hommes; actuellement, ce nombre dépasse 15.000.

L'excédent de la population mâle au Natal est de 5.000. Il est de 3.000 dans l'Orange, de 43.000 dans le Transvaal et de 3.000 dans le territoire de Rhodesia. En ajoutant 15.000 pour la colonie du Cap, on obtient un total de 69.000 en chiffres ronds.

Cet excédent n'existe pas chez les Boers; il s'observe exclusivement parmi les colons anglais et étrangers. Il semble en résulter que nombre de femmes boers finiront par se marier avec des colons anglais, ce qui favorisera probablement la fusion des races. Il y a donc lieu de croire que, les blessures de la guerre une fois pansées et guéries, les anciens belligérants ne s'en porteront que mieux.

VIII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'évolution sociale en Australasie, par Louis Vigouroux. (Bibliothèque du Musée social.) Librairie Armand Colin, 1 vol.

Sous ce titre, M. Louis Vigouroux publie les résultats de l'enquête dont il avait été chargé par le Musée social et qu'il a poursuivie avec une infatigable activité, parcourant dans tous les sens l'immense continent australien. Le programme qu'il s'était tracé nécessitait d'ailleurs une observation directe de tous les genres de travaux qui s'accomplissent aujourd'hui en Australasie. Il fallait voir des Négritos chasser dans la forêt ou dans la brousse pour comprendre ce qu'était le pays avant l'arrivée des Européens; il fallait visiter les grandes

stations d'élevage des *squatters* et les défrichement des *sélecteurs* pour connaître les premiers procédés par lesquels les immigrants européens avaient mis le sol en valeur; il fallait voir construire des chemins de fer, forer des puits artésiens dans les plaines arides, descendre dans les mines de houille, parcourir les champs d'or, les usines, les chantiers, enfin étudier les grandes villes commerciales, non seulement pour observer l'état présent de l'Australasie, mais pour retrouver dans les différents milieux actuels la représentation des phases successives de son développement. Les lecteurs de la *Science sociale* savent que les sociétés humaines se classent principalement par le genre de travail auquel elles se livrent. L'évolution sociale d'un pays est déterminée ainsi par l'évolution qui s'y accomplit dans le travail. Quand il s'agit d'un pays neuf, l'observateur a le précieux avantage de connaître avec certitude dans quel ordre les divers modes de travail y ont été introduits, et d'avoir sous les yeux des échantillons de chacun d'eux. Au lieu de se heurter constamment, comme il arrive dans les vieux pays, à des contradictions et à des obscurités sur les origines, il sait avec précision qu'en telle année, des individus venus de telle partie du monde, se sont établis à tel endroit et y ont vécu en faisant telle chose. Souvent, il peut interroger des témoins encore vivants de ces débuts; en tous cas, il trouve des gens recommençant sur des territoires encore vierges la même opération qui a été faite jadis par les premiers colons. C'est là l'incomparable avantage qu'offrent les pays neufs à l'observateur.

M. Vigouroux l'a mis à profit pour décrire l'évolution sociale en Australasie, pour nous expliquer comment et avec quelles conséquences ce pays était parvenu au degré de complication sociale qui le caractérise aujourd'hui, après avoir franchi en peu d'années une série d'étapes à partir de l'état de simplicité le plus marqué. Chacune de ces étapes correspond à l'introduction d'un mode nouveau d'activité et produit des conséquences sur l'ensemble des faits sociaux.

Cela est tellement vrai qu'en dehors de toute préoccupation scientifique, les vieux habitants de l'Australie s'en rendent compte. Un médecin arrivé à Melbourne vers 1845 écrit ceci : « C'était la période aisée pendant laquelle les *squatters* étaient rois et dépensaient leur argent tout à fait royalement. Elle précédait la période d'excitation sauvage pendant laquelle les prospecteurs ont été rois et ont dépensé leur argent follement, et la troisième période, période prospère et régulière pendant laquelle règnent les banquiers et les marchands qui dépensent leur argent prudemment. »

Ce ne sont pas seulement les mœurs générales, le genre de vie, qui sont modifiés par le travail dominant. Son influence s'étend sur les

questions de pure politique, et M. Vigouroux fait très bien ressortir comment la Fédération récente des colonies australiennes est due en très grande partie à la recherche de l'or. Tandis que les grands établissements d'élevage, la culture, les exploitations de houilles et de minerais, attachaient la population à un coin de terre, la massaient au sud-est du continent, sur les terres les plus fertiles, auprès des gisements de minéraux les plus riches, à proximité des grands ports d'Adelaïde, de Melbourne, de Sydney, de Brisbane, créant ainsi à chaque groupe des intérêts particuliers, la recherche de l'or a dispersé ceux qui s'y adonnent. « La population mouvante se porte d'une région à l'autre, au hasard des découvertes de métaux précieux, elle forme rarement des établissements permanents à l'intérieur du pays, et ce mouvement de va-et-vient crée entre les colonies des relations économiques et sociales très étroites. » L'exploitation des mines d'or se trouve ainsi avoir précipité la formation d'une nationalité australienne.

Cela n'est qu'un exemple destiné à montrer la méthode employée par M. Vigouroux. On trouvera dans son ouvrage des vues très curieuses sur les causes du prompt développement des villes australiennes, sur l'origine du mouvement démocratique, sur la législation ouvrière que sa connaissance de l'organisation américaine du travail le mettait particulièrement à même d'apprécier. Partout il s'est efforcé de rattacher les faits observés à leurs causes, et d'en montrer les conséquences, et pour cela de les placer dans leur cadre réel. Tous les traits relevés par lui gagnent à cela beaucoup d'intérêts, de vie et de valeur scientifique.

Paul de Rousiers.

La Finlande. Économie publique et privée, par M. C. Frederiksen. — Société nouvelle de librairie. 1 vol.

M. Frederiksen nous présente, avec la compétence qu'on lui connaît en matière économique, un tableau très complet des ressources de la Finlande. La caractéristique générale du sol est son peu d'aptitude à être transformé par le travail de l'homme. Un dixième seulement de la superficie totale est consacré à la culture, y compris les prairies permanentes ; les terres labourées ne présentent pas plus de 4% du territoire. On considère comme un succès les essais de culture de froment tentés dans la région du sud-ouest; mais le seigle, l'orge et l'avoine restent les céréales dominantes ; encore, dans les mauvaises années, voit-on les paysans-propriétaires de l'arrière-pays vivre de pain, auquel on mêle de l'écorce d'arbre et de la paille hachée.

Les pins, les sapins, les bouleaux, les ormes et les trembles couvrent de leur végétation spontanée plus de la moitié du sol. Des scieries mécaniques se sont installées pour exploiter ces forêts naturelles et l'exportation du bois d'ouvrage, des étais de mines, de la pâte à papier constitue le principal élément du commerce extérieur. Au point de vue minier, quelques gisements de minerai de fer sans grande importance.

En somme, sans être aussi déshéritée qu'on le croit parfois, la Finlande n'est pas gâtée par la nature. D'autre part, la race finnoise, qui y domine, est peu propre à agir puissamment sur les conditions ambiantes, à triompher des obstacles que le climat oppose à la transformation. Pourvue d'une endurance passive remarquable, mais demeurée en grande partie sous le régime peu éducatif de la récolte des produits spontanés, elle ne pousse pas vigoureusement la mise en valeur, d'ailleurs difficile, du pays. Le sol est peu transformable et la race peu transformatrice. M. Frederiksen, qui a l'expérience des États-Unis, constate que les émigrants finlandais ne s'y établissent presque jamais définitivement. J'en suis peu surpris ; le train des choses est trop rapide pour eux là-bas, et ils reviennent volontiers dans leur patrie d'origine pour y retrouver une vie moins agitée, sans grands horizons, mais exigeant une moindre dépense d'énergie.

Enfin le gouvernement russe, dont la Finlande dépend à titre de grand-duché, distinct de l'empire, semble plus préoccupé de tenir fortement le pays que de le développer. M. Frederiksen indique à ce sujet une série de problèmes locaux qui se posent avec acuité et auxquels la Russie ne se dispose pas à donner une solution convenable. Actuellement, la menace du service militaire obligatoire pèse sur le grand-duché et y soulève de très vives oppositions. Le régime douanier s'inspire des avantages étroits et immédiats de la Russie, sans beaucoup de souci de l'avenir de la Finlande. Bref, la domination russe ne s'exerce pas dans un sens favorable au progrès social de ce grand-duché.

Paul DE ROUSIERS.

Ouvrages déposés au bureau de la revue :

La Rubanerie stéphanoise, par Henri de Boissieu. — Lyon, A. Storck et Cie, 8, rue de la Méditerranée. — La rare compétence déployée par M. de Boissieu dans ses articles sur la fabrique lyonnaise se retrouve dans sa nouvelle étude sur l'industrie des rubans à Saint-Étienne. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Les cartells et les trusts, conférence de M. Martin-Saint-Léon, bibliothécaire du Musée social. Extrait du Bulletin de la So-

ciété industrielle de Mulhouse. Mulhouse, imprimerie veuve Bader et Cie.

Quatrième congrès général du Parti socialiste français, tenu à Tours du 2 au 4 mars 1902. Compte rendu sténographique officiel. Société nouvelle de librairie et d'édition, 17, rue Cujas, Paris.

Mendiants et vagabonds, par Louis Rivière. — Lecoffre, Paris.

Table : Les mendiants sous l'ancien régime. — Mendiants et vagabonds depuis 1789. — Institutions étrangères (Angleterre, Pays-Bas, Allemagne, Belgique). — Mesures préventives : enfants, vieillards, valides sans travail. — Mesures répressives : paresseux irréductibles.

La population, par Alfred des Cilleuls. — Lecoffre, Paris.

Table : Individu et famille. — Assiette et développement de la famille. — Célibat; conciliation avec le précepte d'accroissement. — Mariage. — Fécondité conjugale. — Causes physiques, morales, économiques, sociales, regardées comme impulsives ou restrictives à l'égard de la fécondité. — Stature, vigueur, masculinité. — Mortalité. — Émigration. — Densité de la population.

Les béatitudes de l'Évangile et les promesses de la démocratie sociale, par Mgr Schmitz, évêque coadjuteur de Cologne; traduit de l'allemand, par l'abbé L. Collin. — Lethielleux, Paris.

Les catholiques belges et la question ouvrière en Belgique, par Charles Beyaert. Préface par le P. de Pascal. — Lethielleux, Paris, et chez l'auteur, à Bruges.

Le Directeur Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET CIE. — PARIS

QUESTIONS DU JOUR

LA CRISE DE L'APPRENTISSAGE

ET LES CONDITIONS DU TRAVAIL

DES JEUNES OUVRIERS DANS L'INDUSTRIE MODERNE

La décadence de l'apprentissage paraît être aujourd'hui un fait accompli, ou tout au moins en train de s'achever. Depuis longtemps les sociologues la signalent et cherchent les remèdes propres à arrêter la crise qui en résulte : il est permis de considérer la loi du 22 février 1851 comme un symptôme de cette crise, car la nécessité de codifier et de sanctionner les usages jusqu'alors en vigueur dans une institution est par elle-même une preuve de la corruption de celle-ci.

D'autre part, la loi du 30 mars 1900, qui limite la durée de la journée de travail des hommes adultes à dix heures et demie lorsqu'ils travaillent dans les mêmes locaux que le personnel protégé, a conduit un certain nombre de chefs d'ateliers à renvoyer les jeunes gens âgés de moins de dix-huit ans, et donne par ce fait un surcroît d'actualité à la question qui nous occupe.

La méthode qui nous servira de guide dans cette étude sera exclusivement la méthode d'observation, la seule scientifique : laissant de côté tout principe théorique ou conclusion *a priori*, nous aurons à rechercher les causes du mouvement constaté et

les conditions qui semblent résulter du régime économique actuel ; de cet exposé des faits la conclusion surgira d'elle-même.

Lorsqu'on interroge les personnes en situation d'avoir quelques renseignements sur les causes de la disparition de l'apprentissage, il n'est pas rare de les entendre accuser le désir de lucre des parents, qui ont hâte de voir leurs enfants rapporter un salaire à la maison. Reste alors à se demander pourquoi le même désir n'existait pas autrefois, alors que la valeur de l'argent était plus considérable, et le prix de beaucoup de choses nécessaires à la vie plus élevé ; cela vient évidemment de ce qu'il n'y avait pas autrefois comme aujourd'hui, à côté des professions auxquelles l'apprentissage donne accès, une catégorie d'industries dans lesquelles le jeune ouvrier pût recevoir un salaire dès son entrée à l'atelier, sans avoir à payer préalablement l'apprentissage du métier. Il est à remarquer que les professions dans lesquelles se manifeste la crise qui nous occupe, sont principalement celles où le travail est fait à la main. Ce serait une erreur de croire qu'elles se confondent essentiellement avec ce qu'on appelle la petite industrie, c'est-à-dire l'industrie en petit atelier, à personnel restreint.

C'est ainsi que l'industrie du bâtiment, qui se pratique surtout à la main, ne peut être classée dans la petite industrie, le nombre d'ouvriers occupés dans chaque chantier étant relativement considérable : mais c'est bien une profession où l'on ne saurait se passer d'apprentissage. Elle diffère encore de la petite industrie sur ce point capital, qu'elle ne paraît pas devoir être supplantée, au moins de sitôt, par l'industrie mécanique : et cependant la crise qui nous occupe, relativement à l'emploi des jeunes ouvriers, y est aussi intense que dans la petite industrie. Cette observation s'applique, — nous verrons plus loin dans quelle mesure — à d'autres industries qui ne sont pas sans analogie avec celle-là, les briqueteries, fonderies, tanneries, verreries, que nous serons obligés d'examiner séparément (1).

(1) La région qui a servi de champ à nos observations est composée des départements de la Sarthe et de la Mayenne : l'expérimentation s'y trouvait facilitée et complétée par ce fait que toutes les catégories d'industries y sont représentées. La

Quoi qu'il en soit, les professions que nous avons à étudier en premier lieu sont celles qui constituent en majeure partie la petite industrie, et qui en offrent les traits les plus caractéristiques : elles sont exercées généralement en petit atelier, le travail y est effectué par la main de l'ouvrier, et elles exigent un apprentissage plus ou moins prolongé.

Ces professions peuvent elles-mêmes se diviser en deux groupes : les métiers usuels et les industries d'art. Nous examinerons celles-ci en dernier lieu.

Il est rare que l'apprenti ait à payer son patron pour les leçons que celui-ci lui donne : généralement, il le rémunère par son travail; il n'a d'ordinaire à verser une somme en argent que lorsque la durée de l'apprentissage, convenue à l'avance, est moindre que la durée normale, ou lorsque l'apprenti est nourri. C'est ainsi que, chez les bourreliers, où la durée normale est de trois ans, on peut racheter une année de travail à un prix qui varie entre 400 et 600 francs; notons qu'au bout de six mois l'apprenti fait un travail utile et rémunérateur, et qu'au bout d'une année l'ouvrier est à peu près formé. Il en est de même chez les selliers. Les boisseliers exercent leur industrie en atelier de famille, mais on admet que l'enseignement du métier exige une durée de quinze mois; cette durée est de dix-huit mois chez les sabotiers, et peut être réduite à un an moyennant rétribution en argent. L'apprenti carrossier donne généralement trois ans à son patron, parfois deux ans, moyennant une somme de 30 francs ou même sans avoir rien à payer ; il en est de même chez les carrossiers-selliers. Le métier de charpentier n'exige qu'une année, lorsque l'apprenti est âgé de dix-sept à dix-huit ans, deux ans au-dessous de cet âge. D'ailleurs le développement physique nécessaire pour ce genre de travail ne rend guère possible l'emploi de jeunes gens au-dessous de dix-huit ans. Il en est de même du charronnage, industrie qui se ressent particulièrement de la difficulté de trouver des apprentis suffisamment

transformation de la petite industrie s'y effectue avec une prudente lenteur, et l'on y trouve aussi des établissements importants appartenant à la grande industrie mécanique. On peut donc y saisir sur le vif les diverses phases de la crise.

robustes : ceux-ci donnent de dix-huit mois à trois ans de travail gratuit, suivant leur force. Les apprentis menuisiers donnent trois ans, ou deux ans et demi en payant 50 à 60 francs; au-dessus de quinze ans, ils peuvent racheter une année entière au prix de 100 francs; au-dessous de cet âge, les deux années de travail gratuit ne suffiraient pas, paraît-il, même à ce prix, pour compenser la perte de temps subie par le patron. L'ébénisterie exige les mêmes conditions. L'apprentissage dure deux ans chez les tonneliers, et peut être réduit à un an moyennant rétribution en argent. L'apprentissage a presque entièrement disparu chez les cordiers, dont le travail est plus avantageusement exécuté dans les filatures de chanvre; là où il subsiste encore, sa durée est de quinze mois à deux ans : on rencontre des cordiers qui payent leurs apprentis cinq francs par mois, outre la nourriture et le logement. Chez les cordonniers, les tailleurs, l'apprentissage dure deux ans; dans la couture, c'est la durée généralement adoptée, et celle-ci est souvent diminuée de six mois moyennant une somme qui varie de 30 à 50 francs, et parfois d'une année entière au prix de 100 francs; on admet d'ailleurs que dix à douze mois suffisent normalement pour apprendre les travaux de couture, à la condition que l'apprentie soit âgée de seize à dix-sept ans au minimum et puisse prêter une dose d'attention suffisamment soutenue à son travail. L'apprenti teinturier donne deux ans à deux ans et demi, ou même trois ans s'il est nourri. L'apprentissage dure trois ans chez les ferblantiers; il est parfois réduit à deux ans au prix de 300 francs; cette industrie comporte certains travaux dangereux qui ne peuvent être confiés à des enfants trop jeunes. La durée est la même chez les mécaniciens ajusteurs. Elle n'est que de quinze à dix-huit mois dans la maréchalerie, mais les jeunes gens ne peuvent guère être employés dans cette industrie avant seize à dix-sept ans, à raison de la fatigue que comporte ce genre de travail. L'apprenti serrurier donne de deux à trois ans suivant sa force; parfois il donne deux ans et une somme de 100 francs; le travail d'ajustage peut être appris plus rapidement, mais celui de la forge exige deux années pour que l'apprenti soit en état d'exercer le

métier convenablement. L'apprenti compositeur, dans les imprimeries, est parfois payé dès le début (1 à 2 francs par semaine la première année; 25 francs par mois la deuxième année); généralement il donne de deux à trois ans. La durée est la même dans la reliure.

Ainsi qu'on peut le voir d'après cette nomenclature, le temps que l'apprenti doit à son maître, pour l'indemniser de ses leçons, est généralement de deux à trois ans, exceptionnellement d'un an lorsque son âge lui permet de rendre des services plus utiles, ou lorsqu'il donne, en outre de son travail, une somme d'argent. Cette réduction démontre bien que la durée stipulée dans le contrat n'est point nécessaire à apprendre la profession, mais qu'elle est destinée à indemniser le maître de sa peine, et l'observation directe confirme cette conclusion. Il arrive même le plus souvent, surtout au début, que le temps de l'apprentissage n'est nullement consacré à l'enseignement du métier : il est du domaine courant que l'apprenti, dans un atelier, est un facteur, un commissionnaire, un aide pour les ouvriers, mais non un élève. Cette constatation n'a nullement pour but d'accuser les patrons d'une exploitation qui ne rentre point dans leur pensée : il faut bien reconnaître que ceux-ci sont autorisés à cette manière d'agir par le contrat d'apprentissage lui-même, dans lequel les parties reconnaissent, au moins implicitement, que l'apprenti, surtout s'il est logé, ne doit pas seulement son travail professionnel à son patron, mais est au service de celui-ci, même pour les besognes de sa maison ou la culture de son jardin. Les abus mêmes que l'inspecteur du travail rencontre souvent dans les petits ateliers qu'il visite pour la première fois, principalement dans les campagnes, au point de vue de la durée du travail journalier, de la privation de repos hebdomadaire, des conditions anti-hygiéniques du logement, sont bien moins le résultat d'une pensée de lucre et d'exploitation que celui de l'ignorance des conditions du développement physique et moral de l'adolescent. Ils n'empêchent pas le patron de considérer avec une absolue sincérité que son apprenti est traité « comme s'il fai-

sait partie de la famille », car lui-même, ajoute-t-il, était encore bien plus rigoureusement traité de son temps. Nous n'avons pas à insister, pour le moment, sur ces conditions du travail des jeunes ouvriers ou apprentis dans la petite industrie; il en est d'autres que nous aurons également à mettre en lumière dans la suite de cette étude. Qu'il nous suffise de retenir la conclusion qui se dégage des faits ici exposés : le jeune ouvrier, pendant les deux ou trois premières années de sa vie professionnelle, ne gagne aucun salaire, et ce temps n'est pas entièrement utilisé pour son perfectionnement technique.

La durée de l'apprentissage est encore plus considérable dans les industries d'art. Mais les conditions du travail sont loin d'être les mêmes que dans les professions qui ont été énumérées jusqu'ici. Elles sont généralement plus douces au point de vue de l'hygiène et de la durée du travail; de plus, les apprentis sont souvent payés avant la fin de l'apprentissage. Enfin, ces industries ne sauraient être ouvertes à tout le monde : elles exigent des aptitudes un peu spéciales. Ces diverses raisons nous ont conduit à les classer dans un groupe séparé des industries usuelles, dont elles se rapprochent par la longue durée du temps consacré à l'apprentissage, et par leur influence sur le développement de la capacité spéciale de l'ouvrier, influence sur laquelle nous aurons à revenir plus loin. Nous ne pouvons citer que celles de ces industries sur lesquelles a porté notre observation : mais nous ne doutons pas que les mêmes conclusions se vérifieraient dans toutes les autres industries similaires. La broderie au crochet présente plusieurs étapes dans le perfectionnement de l'ouvrière : celle-ci commence par de petits dessins, simples et symétriques, d'une seule couleur, servant de bordure ou de garniture aux objets de lingerie; au bout d'un an de ce travail, elle passe aux dessins faciles à plusieurs couleurs : ce sont des fleurs, par exemple, dont la tige comporte une nuance, et les feuilles deux nuances au plus; ce genre d'occupation dure deux ans, après lesquels l'apprentie aborde les sujets plus compliqués; mais il lui faut cinq ou six ans avant de posséder complètement son mé-

tier : il est juste de reconnaître qu'elle est payée à la journée bien avant la fin de ce temps; ajoutons qu'elle paraît spécialisée dans sa profession, et qu'une fois mariée, elle continue à travailler chez elle, recevant son travail par correspondance. La peinture sur porcelaine, réduite d'ailleurs à ses éléments les plus rudimentaires, n'exige aucune connaissance particulière, mais seulement un peu de goût : la durée de l'apprentissage n'est que de deux ans. La durée est la même pour le modelage sur bois, mais ce genre de travail nécessite la connaissance du dessin linéaire. La connaissance du dessin de tête et d'ornement est nécessaire aux sculpteurs sur pierre et sur bois, dont l'apprentissage dure cinq ans, avec un salaire à partir de la quatrième année; la spécialisation qui résulte de ce genre de travail est telle que l'ouvrier serait obligé de faire en quelque sorte un nouvel apprentissage s'il changeait d'atelier. La durée de l'apprentissage est de deux ou trois ans chez les peintres en vitraux, et ne suffit pas pour posséder cet art; les jeunes gens admis dans cette profession doivent connaître le dessin et avoir des dispositions spéciales pour la peinture. Tels sont donc les caractères propres à ce deuxième groupe d'industries : longue durée de l'apprentissage, spécialisation de l'ouvrier.

Nous mettons dans une classe particulière les professions dans lesquelles le travail s'exécute à la main, au moins pour la part la plus importante, et qui se distinguent pourtant essentiellement de la petite industrie par le chiffre du personnel — caractère dont l'importance est minime au point de vue de l'apprentissage — mais surtout par la nature du travail : celui-ci se rapproche plutôt en effet, pour l'ouvrier *à ses débuts*, du travail du manœuvre, et n'exige qu'un apprentissage réduit, qui ne s'effectue plus dans les conditions que nous avons observées jusqu'ici. C'est ainsi que, dans les briqueteries, le travail du mouleur peut s'apprendre en un mois : le premier manœuvre venu peut donc s'adonner à ce métier sans aptitude spéciale et le quitter sans perdre le fruit des connaissances acquises; le travail n'exige point d'autre condition que la

force musculaire de l'homme adulte. C'est ce qui fait que les enfants ne peuvent y être employés qu'à titre d'aides-manœuvres, et reçoivent un salaire de 20 à 30 francs par mois : ils sont généralement embauchés et payés par l'ouvrier auquel ils servent d'aides, et seulement pour la durée de la campagne. Dans les fonderies, les travaux sont de plusieurs sortes qui doivent être examinées à part : le laminage seul constitue une spécialité, qui demande quatre années d'apprentissage; ce n'est point d'ailleurs une occupation qui puisse être confiée à des jeunes gens; le moulage demande dix-huit mois d'apprentissage, mais, comme ce travail exige la force suffisante pour soulever les châssis, il ne peut être exécuté normalement que par des hommes ayant atteint un certain développement de force physique, et ils reçoivent un salaire dès le début de leur entrée à l'atelier. Quant à la coulée du métal, trois ou quatre mois suffisent à la connaître, et l'ouvrier qui, au bout de ce temps, ne serait pas complètement au courant de l'opération devrait y renoncer et chercher une autre occupation. Le travail des jeunes gens que l'on rencontre parfois dans les tanneries se borne à de petites besognes manuelles, consistant par exemple à faire des mottes de tan, à décrocher des peaux, etc.; le métier de tanneur exige de la force; mais l'apprentissage y occupe une place très accessoire : l'ouvrier entre à l'atelier en qualité de manœuvre; au bout de six mois, il peut passer à la préparation des peaux, et son salaire monte de celui de manœuvre (entre 2 fr. 50 et 3 fr. 50), à 4 francs; enfin, suivant sa capacité ou son ancienneté, il passe dans la troisième catégorie, celle de la deuxième opération du finissage, où son salaire est de 5 à 6 francs. Les jeunes gens occupés dans les verreries ne le sont qu'à titre d'aides et sont payés comme tels; ce n'est pas avant l'âge de dix-sept à dix-huit ans qu'ils sont employés comme ouvriers souffleurs, travail qui s'apprend en moins d'un mois.

De ces professions — où le travail de l'ouvrier proprement dit ne peut être exercé que par des hommes adultes, où les jeunes gens ne sont employés qu'à titre d'aides et où

l'apprentissage ne présente rien de comparable à celui que nous avons observé dans les petites industries manuelles on peut rapprocher l'industrie du bâtiment. L'apprentissage ne commence en effet, pour les travaux de la maçonnerie et du plâtre, qu'à partir de dix-sept ou dix-huit ans, et l'apprenti, à raison de sa force et des services qu'il peut rendre, est payé comme manœuvre, dès son entrée au chantier; quant aux jeunes gens au-dessous de cet âge, ils ne sont pas occupés à titre d'apprentis, mais à titre d'aides-manœuvres, et servent à brasser le mortier, porter l'eau, etc.; leur salaire est de 1 franc par jour pendant la première année, et peut monter, les années suivantes, de 1 fr. 25 à 2 fr. 50; mais ce genre de travail est évidemment réservé à ceux dont le développement physique est le plus avancé; les plus intelligents parmi eux peuvent, à partir de dix-sept ou dix-huit ans, devenir ouvriers-maçons ou plâtriers. L'apprentissage de la taille de la pierre commence plus tôt et dure deux ans : c'est un travail qui, à tous les points de vue, se rapproche plutôt de ceux de notre premier groupe. Il en est de même de celui du peintre en bâtiments, où l'apprentissage dure de deux ans et demi à trois ans : il est évident d'ailleurs que cette durée n'est point nécessaire pour apprendre le métier, et qu'une année suffirait amplement à un jeune homme désireux d'apprendre.

On voit que, si les professions que nous venons d'examiner dans ce troisième groupe, y compris l'industrie du bâtiment — à l'exception des tailleurs de pierre et des peintres — se rapprochent de celles des deux premiers groupes par leur caractère manuel, elles en diffèrent essentiellement, d'un côté, par l'absence presque complète de l'apprentissage, l'ouvrier étant payé dès le début, et d'un autre côté, par ce fait que les travaux du métier proprement dits sont réservés aux hommes adultes, les enfants n'exerçant que des emplois accessoires. Le premier de ces deux caractères propres nous conduit tout naturellement à l'examen des professions dans lesquelles l'apprentissage n'existe pas non plus, mais où le travail principal peut être fait par l'ouvrier quel que soit son âge, parce que la

partie la plus pénible du travail est exécutée par les machines. Nous avons nommé les industries mécaniques, qui constituent en général la grande industrie, parce que l'emploi de procédés coûteux exige une production développée, et, par suite, l'occupation d'un nombre considérable d'ouvriers.

Remarquons tout d'abord que les industries qui rentrent dans ce groupe ne sont pas nécessairement celles dont les machines sont mues à l'aide d'une force mécanique. C'est ainsi que les métiers à tricoter, dont le fonctionnement est d'ailleurs très doux et à la portée des ouvrières les plus chétives, sont mus à la main; mais comme ce genre de travail n'exige pas huit jours d'apprentissage, et que la jeune ouvrière gagne son salaire dès le début, cette industrie possède, au point de vue qui nous occupe, tous les caractères des autres professions de cette dernière catégorie. Il en est encore ainsi dans les fabriques de chaussures qui n'emploient guère d'autres machines que quelques emporte-pièces, mais où la division du travail facilite la tâche des jeunes ouvriers au point de leur permettre de gagner un franc par jour dès le début, et de recevoir le plein salaire au bout de quatre à six mois. Le même caractère s'observe dans les fabriques de lingerie ou de confection mécaniques : le maniement de la machine à coudre s'apprend en trois mois, et l'ouvrière gagne durant cette période de 10 à 15 francs par mois; au bout d'un an, le produit de la journée est aussi élevé pour elle que pour ses compagnes plus anciennes dans le métier; l'emploi du moteur a ici cet important résultat d'éviter à l'ouvrière une partie considérable de la fatigue et de lui permettre d'obtenir par suite avec une production plus grande, un plus haut salaire. Il faut sept ou huit ans, dans les filatures, pour devenir fileur ; mais le jeune ouvrier, dès son entrée à la filature, gagne comme bobineur 1 fr. 25 par jour, et au bout de trois ans, 2 fr. 50 à 3 francs comme rattacheur, dernière étape avant de devenir fileur; quant aux ouvriers des cardes, dont le travail s'apprend en huit jours, leur salaire est de 2 fr. 50 à 3 francs. L'apprentissage du métier à tisser se fait en huit jours, par les ouvriers

un peu adroits; les moins habiles y arrivent en un mois : pendant cet intervalle, l'apprenti paye l'ouvrier qui lui apprend à travailler; au bout de deux mois, son salaire est de 10 à 18 francs par semaine; en six mois, un an au maximum, il a acquis toute la promptitude de doigts nécessaire pour atteindre la production la plus élevée (1). Les métiers employés dans les fabriques de toiles métalliques sont à peu près identiques à ceux des tissages : l'apprentissage se fait en huit jours, et l'ouvrier gagne 1 franc par jour dès le début. Dans les papeteries, la fabrication du papier est confiée aux hommes adultes seuls; les jeunes gens sont occupés au triage du papier, aux coupeuses, régleuses, etc., travail qui n'exige aucun apprentissage, est rémunéré dès le début, et n'est pas fatigant.

Nous ne pouvons citer qu'un nombre restreint d'industries mécaniques, mais les exemples que nous avons pu observer sont probants, et les conclusions qui en ressortent seraient confirmés par l'observation de toute autre industrie présentant les mêmes caractères. Si nous comparons ces professions, au point de vue de l'apprentissage et des conditions du travail des jeunes ouvriers, avec celles des deux premiers groupes, l'opposition saute aux yeux : dans les petites industries manuelles, l'apprentissage dure plusieurs années, et l'ouvrier ne reçoit aucun salaire pendant cette période; dans les industries mécaniques ou participant des mêmes caractères, l'apprentissage peut être considéré comme insignifiant, et l'ouvrier est payé dès le début. Dans les premières, le travail est généralement pénible; dans celles-ci, l'effort musculaire est en grande partie remplacé par la force mécanique, et la fatigue résulte plutôt de la durée du travail que de l'effort lui-même. Dans les petits ateliers, où les conditions de la production sont moins économiques, et où l'ac-

(1) Dans l'industrie des tissages à bras ou à pédales, l'apprenti se plaçait chez un ouvrier qui lui apprenait le métier : le contrat ne stipulait pas une durée fixe de travail, mais une certaine quantité de marchandise que l'apprenti devait exécuter pour son maître; l'apprentissage durait ainsi de douze à dix-huit mois. Aujourd'hui, bien qu'il existe encore des métiers à bras, il ne se fait plus d'apprentis, et c'est là, après beaucoup d'autres, une des causes de la disparition de ces métiers.

tion de la loi se fait moins rigoureusement sentir, la situation du jeune ouvrier est souvent défectueuse, tant au point de vue de la durée du travail, qu'à celui de la sécurité et de l'hygiène. Dans les grands ateliers, l'intérêt même du chef d'industrie, ainsi qu'une surveillance plus efficace, imposent l'observation des prescriptions légales qui tendent à améliorer cette situation. Des deux différences précédentes, en découle une nouvelle : la première condition pour que le travailleur puisse développer ses facultés intellectuelles et morales, songer à améliorer sa situation et agir dans ce but, en un mot, élever l'humanité en lui, consiste à avoir le temps, son travail professionnel une fois terminé, de se livrer à cette tâche, et à n'être pas trop fatigué lorsque le moment du repos est venu; cette condition, qui, à la vérité, ne suffit pas pour atteindre ce résultat, mais qui est essentielle, se trouve anéantie lorsque l'ouvrier, le corps fatigué par une besogne longue et pénible, l'intelligence appesantie par un exercice trop exclusif de ses facultés physiques, est contraint de consacrer ses loisirs au repos et à la recherche de l'oubli de ses fatigues (1). Enfin, par cela même qu'une profession a demandé à celui qui l'exerce un apprentissage long et coûteux, il est d'autant plus difficile de l'abandonner; celui qui a acquis une supériorité dans une branche quelconque, tient par-dessus tout à conserver cette supériorité, et se croit désemparé s'il n'a plus à faire usage de ces aptitudes acquises; au contraire, l'ouvrier non spécialisé, celui qui exerce un métier qui ne lui a demandé aucun sacrifice pour y entrer, quitte ce métier avec la même facilité qu'il y est entré, le jour où il constate que ce genre de travail peut être avantageusement remplacé par un autre.

Il ne faut point s'étonner, en présence de cette opposition de ca-

(1) Il est évident que le travail manuel, dans les professions où il exige un entrainement physique qui est l'objet de l'apprentissage, est beaucoup plus déprimant pour l'activité du cerveau que celui qui ne fatigue pas les muscles, et permet à cette activité de s'exercer simultanément : l'exercice physique n'opère une diversion reposante pour l'esprit que lorsqu'il est constitué en vue de ce but, comme les sports pour ceux qui travaillent de l'esprit. Par conséquent, plus un travail industriel sera fatigant, plus son influence sur l'intelligence de l'ouvrier sera néfaste.

ractères entre les industries manuelles et les industries mécaniques, que les premières soient désertées au profit des secondes : c'est plutôt le phénomène inverse qui serait surprenant, s'il arrivait à se produire. On voit donc que ce mouvement est conforme à la nature des choses, et que les jeunes ouvriers, en se dirigeant de préférence du côté de la grande industrie, ne font qu'obéir inconsciemment à la loi économique qui tend actuellement à substituer le grand atelier au petit, et le travail mécanique à l'effort musculaire.

Cette constatation est peut-être de nature à attrister bien des personnes que leur formation intellectuelle rattache au passé, et qui sont portées à regretter la disparition du petit atelier qu'elles considèrent comme un régime paternel de travail. Nous avons déjà dit que cette conception n'est rien moins que conforme à la réalité : l'apprenti qui vit dans la famille de son patron peut être entouré de plus de sollicitude que le jeune homme qui travaille dans une manufacture avec plusieurs centaines de camarades, et que le chef d'industrie connaît à peine ; mais, dans la réalité, la situation du premier ne correspond nullement à cette possibilité théorique. Ce n'est pas, répétons-le, que le petit patron qui utilise les services d'un apprenti soit animé de mauvais sentiments vis-à-vis de lui et cherche à l'exploiter ; mais son ignorance des besoins d'un adolescent est trop complète, les conditions de sa production sont trop défectueuses pour qu'il lui soit possible de procurer une autre situation à son jeune ouvrier. Il n'est pas rare de rencontrer de petits ateliers dans lesquels l'apprenti travaille 13 et 14 heures par jour, le dimanche jusqu'à midi, est logé dans un taudis humide et sans air, ou dans un grenier ouvert à tous les vents ; et l'on n'arrive pas sans peine à faire comprendre au patron que ces conditions sont de nature à compromettre gravement la santé de son apprenti. Il est superflu d'insister sur l'absence de culture intellectuelle du jeune ouvrier travaillant dans une profession manuelle, car l'influence du milieu, aussi bien que la fatigue résultant de la durée du travail et de l'effort musculaire exercé, lui interdisent absolument de développer ses aptitudes

mentales. On reproche souvent au grand atelier les dangers qui en résultent pour la moralité des jeunes gens; il est certain qu'on n'évite pas plus là qu'ailleurs les occasions dangereuses à ce point de vue; mais il n'est pas nécessaire d'une bien longue expérience des conditions du travail dans les petits ateliers pour s'apercevoir que les abus sous le rapport de la moralité y dépassent en gravité tous ceux que l'on peut observer dans les grands ateliers où les jeunes gens des deux sexes travaillent côte à côte. Il importe donc, si l'on veut obtenir de la situation une impression conforme à la réalité, et donner à ses pensées une direction féconde en résultats, de commencer par se défaire des sympathies ou des antipathies préconçues qui sont le fruit d'une certaine tournure d'esprit : nos préférences personnelles ne changeront jamais aucune condition des lois sociales, et les efforts que nous ferons pour contrarier celles-ci n'arrêteront pas plus leur marche que la digue n'empêche le fleuve d'arriver à la mer. C'est cependant ce qu'on a essayé de faire, et nous devons examiner les tentatives qui ont été faites dans ce but.

Nous ne parlerons pas de la loi de 1851, qui avait pour objet de réprimer des abus, et dont les dispositions sont restées à peu près lettre morte : c'est ainsi que jamais, à notre connaissance, les infractions aux dispositions pénales de cette loi n'ont été suivies de répression, et l'on n'invoque guère, si ce n'est de loin en loin, devant les conseils de prud'hommes ou les juges de paix, les clauses du contrat que la loi prescrit. Notre sujet se rapporte plutôt aux tentatives faites, soit par les pouvoirs publics, soit par l'initiative privée, en vue d'encourager l'apprentissage, c'est-à-dire de restaurer l'industrie manuelle et de favoriser l'entrée des jeunes gens dans ce genre de profession. Une conception qui a eu en son temps une certaine vogue, mais qui paraît à peu près abandonnée aujourd'hui, consiste à donner à l'école primaire un caractère d'école professionnelle, et à diriger l'enseignement qui y est donné vers les professions usuelles que les enfants seront appelés à exercer. En outre de l'impossibilité pratique d'organiser cet enseignement d'une manière satisfaisante, on a été forcé de reconnaître que le véri-

table caractère de l'école primaire est de donner l'enseignement général et de développer la culture de l'esprit (1). Il est en effet un certain ensemble de connaissances qu'il est indispensable à tout homme de posséder dans nos sociétés; de plus, il est de l'intérêt de chacun, quels que soient sa situation et son métier, de développer ses facultés intellectuelles, c'est-à-dire son discernement et son savoir, dans la mesure du possible à l'égal de ses facultés physiques, et il serait absurde autant que peu humain de prétendre que la tendance vers cet idéal puisse être un obstacle à l'exercice d'une profession quelconque.

C'est sous l'empire de cette idée que les écoles professionnelles proprement dites (2) ne bornent plus aujourd'hui leur programme aux matières techniques, mais consacrent une partie plus ou moins importante des études à l'enseignement général : les programmes des écoles pratiques de commerce et d'industrie correspondent à peu de chose près à ceux de l'enseignement secondaire; dans les écoles professionnelles de jeunes filles de la Ville de Paris, l'enseignement général occupe en principe toute la matinée. Cependant la tendance à rapporter cet enseignement à celui de la profession n'a point disparu; et, notamment, à l'école de la chambre syndicale du papier, l'étude de la langue française, de l'arithmétique, du dessin, de la géographie, etc., est toujours ramenée, du moins à en juger d'après les programmes, à ce qui intéresse les industries du papier. L'erreur de cette dernière conception résulte de ce qui a été dit tout à l'heure au sujet de la nécessité d'un enseigne-

(1) Il résulte d'une enquête faite sur ce point en Angleterre, et que nous sommes obligés de citer de mémoire, n'ayant pas entre les mains les notes prises autrefois sur ce point spécial, que l'enseignement de la profession ou de ce qui s'y rattache, à l'école, ne saurait être d'aucune utilité pour l'enfant dont l'instruction générale n'a pas déjà acquis un développement suffisant.

(2) Nous ne parlons pas de la tentative, abandonnée aujourd'hui, de donner l'enseignement professionnel dans les écoles primaires supérieures, où les élèves devaient apprendre les premiers éléments de toutes les professions manuelles, de façon à leur permettre d'entrer rapidement, à leur sortie de l'école, dans le métier qu'il leur plairait de choisir : ces écoles se sont transformées depuis en écoles professionnelles proprement dites, ou tendent à perdre tout caractère professionnel. (Cf. Fouqué, *La crise de l'apprentissage*, dans le Bull. de la Soc. de protec. des apprentis, 1900, p. 309.)

ment général, et en outre de la fausseté du principe lui-même de l'école professionnelle. En effet qui dit « école » entend par cela même enseignement théorique : or l'un des principes les mieux établis de la science sociale est que la théorie, comme système d'enseignement, ne saurait se substituer à la pratique, mais doit seulement la compléter et la diriger en l'éclairant; c'est pour cette raison qu'un licencié ou un docteur en droit ne saurait être bon avocat, notaire ou avoué qu'après un certain temps de pratique, qu'on n'ose guère se confier à un médecin s'il n'a pas acquis l'expérience des hôpitaux ou de la clientèle, que nos écoles d'agriculture ne nous donnent normalement que des professeurs départementaux, et non des agriculteurs. Nous allons voir que les écoles d'industrie n'échappent pas à cette loi. La première ou les deux premières années sont consacrées exclusivement à des sujets d'étude qui ne correspondent à aucun objet usuel et qui ont pour unique but d'apprendre aux élèves à se servir de leurs outils : or, s'il est nécessaire que l'élève apprenne avant tout ce maniement, il est clair que cette connaissance, acquise de cette façon, n'équivaudra jamais, comme rapidité et comme perfection, à celle que procurerait ce même travail effectué sur un objet usuel. Le fait de confectionner un objet pratique, pouvant être mis dans le commerce, exerce une toute autre influence sur le jeune ouvrier qui le voit sortir de ses mains, ou tout au moins collabore à sa confection, que le fait d'exécuter une tâche monotone et sans utilité pratique. L'erreur que je signale n'échappe point aux directeurs de ces écoles, qui ne s'y résignent, disent-ils, qu'à défaut de pouvoir trouver des sujets pratiques correspondant au genre de travail des élèves des premières années; aussi ont-ils soin de s'y soustraire en faisant travailler les élèves des dernières années pour la clientèle ou tout au moins sur des objets pratiques. Ils la reconnaissent encore quand ils avouent que les meilleurs professeurs sont ceux qui restent en contact avec l'atelier et qui ne sont pas seulement professeurs, mais aussi artisans : il est toutefois difficile qu'il en soit toujours ainsi, à moins de lourds sacrifices, et le corps professoral des écoles pratiques se recrute

souvent parmi les anciens élèves. Supposons d'autre part que l'école emprunte la méthode de l'atelier, et que l'apprentissage y soit donné d'une façon aussi pratique : on se demandera alors quelle en est l'utilité ; sera-ce l'enseignement de cette théorie, de la technique qui perfectionne l'ouvrier et contribue au progrès de l'industrie? mais il n'est aucun besoin pour cela de l'école dite « pratique » ; des cours spéciaux suffisent à cet ordre d'enseignement, et l'ouvrier intelligent et progressif qui les suivra, ne sera plus retardé par les élèves moins aptes qui alourdissent les progrès d'une « classe » ; sera-ce un perfectionnement de l'habileté pratique de l'ouvrier, une aptitude professionnelle supérieure? Sur ce point, les résultats de l'école vont nous répondre.

Nous ne voulons pas parler des dépenses considérables nécessitées par ces écoles : lorsqu'une institution est nécessaire à une classe de la société dont le rôle est essentiel, aucune dépense n'est trop forte pour en assurer la réussite. Les professions enseignées dans les écoles de jeunes filles de la Ville de Paris sont celles de couturières, brodeuses, modistes, fleuristes, corsetières, lingères, chapelières, comptables, dessinatrices; l'apprentissage dure en général trois ans, parfois quatre, exceptionnellement deux pour le métier de repasseuse : or, un sujet de doléances qui revient dans tous les rapports administratifs et dans la bouche de toutes les directrices est l'impossibilité de conserver les élèves jusqu'à la fin de ce temps, et de leur inculquer toutes les connaissances comprises dans les programmes; plus de la moitié quittent l'école au bout de la deuxième année, dès qu'elles sont en état d'entrer dans un atelier et de gagner leur vie. Les écoles pratiques d'industrie sont dans la même situation : les trois années d'apprentissage n'étaient totalement suivies que par un nombre restreint d'élèves, avant l'allocation de bourses d'apprentissage par l'État, le Département ou la Ville, et ces secours de 300 francs donnés aux parents ne décident cependant que 60 pour 100 des élèves à accomplir ce temps. Ce fait, qui n'est point spécial aux écoles dont nous parlons, mais qui se retrouve unanimement dans

toutes les écoles professionnelles, prouve de la façon la plus péremptoire que l'existence de celles-ci ne correspond à aucun besoin, en ce qui concerne la grande masse des jeunes gens à qui elles s'adressent, puisque les élèves restreignent d'eux-mêmes la durée de leur séjour à l'école à celle de l'apprentissage à l'atelier.

D'autre part, si l'élève couturière qui entre à l'atelier après deux années d'école, arrive assez facilement à obtenir le salaire moyen des ouvrières de sa profession, il n'en est malheureusement pas de même des ouvriers forgerons, ajusteurs ou menuisiers qui sortent de l'école pratique. Si invraisemblable que cela paraisse, l'élève menuisier qui entre dans un atelier doit encore donner dix-huit mois à deux ans d'apprentissage à son patron, en plus du temps qu'il a passé à l'école à apprendre son métier; l'élève serrurier est dans la même situation, n'ayant pas appris suffisamment le travail de la forge, soit qu'il fût trop jeune à l'époque de son apprentissage, soit que le temps dont il disposait ne le lui eût pas permis.

Ainsi donc les écoles professionnelles n'ont ni l'avantage d'économiser du temps, et par suite de l'argent, aux familles intéressées, puisque la durée de l'apprentissage y est aussi longue ou plus longue qu'à l'atelier, ni celui de donner à leurs élèves une meilleure formation et une supériorité professionnelle.

Elles manquent leur but, en visant au relèvement de l'apprentissage dans les professions usuelles. Y en a-t-il un autre qui soit effectivement à leur portée? Nous le croyons, et voici quel il est.

Les jeunes ouvrières qui, après leur apprentissage terminé à l'école, entrent à l'atelier, ont parfois des débuts modestes, mais on constate qu'elles arrivent souvent aux premières places; elles constituent ces ouvrières d'élite qu'on appelle « premières » et dont la situation est relativement brillante. De même, s'il est vrai que l'accès de l'atelier est difficile pour l'élève-ouvrier en bois ou en fer, il peut du moins songer à l'École des Arts et Métiers, pour la préparation de laquelle il a en quelque sorte le pied à l'étrier; de là il pourra

se diriger vers la grande industrie, où il occupera des places de choix, comme celles de contre-maîtres. Ces résultats sont enviables, mais ne peuvent évidemment être atteints que par l'élite. Si donc les écoles pratiques d'industrie, pour les enfants, des deux sexes, se proposent le développement professionnel de cette élite, en vue de la diriger vers les postes supérieurs; si, d'autre part, elles s'appliquent aux industries d'art, pour l'enseignement desquelles elles jouiront toujours d'une supériorité incontestable sur l'atelier à raison des ressources qui leur permettent d'entretenir un corps professoral et un matériel de choix, elles auront une raison d'être, car ces fonctions peuvent être difficilement remplies par ailleurs. Nous avons vu en effet que la longueur de l'apprentissage dans ces dernières professions, qui sont celles de notre deuxième groupe, permet à l'école de ne pas s'inquiéter de la concurrence de l'atelier: et, d'autre part, il serait à désirer que l'art, auquel ces industries se rattachent, fût moins maltraité par ce contact, grâce à un développement du sens artistique que l'ouvrier peut rarement acquérir à l'atelier. Mais, encore une fois, il faut que l'école professionnelle cesse de viser l'apprentissage des industries usuelles, et qu'elle se débarrasse de ce poids mort qui stérilise les meilleures volontés sans profit pour personne (1).

L'opinion suivant laquelle l'apprentisssage doit se maintenir dans sa forme actuelle, est tellement répandue et enracinée, qu'il ne semble pas, lorsqu'on cherche un remède à la crise de l'emploi des enfants dans l'industrie, que l'on ait pu jusqu'ici en trouver d'autre que d'encourager et de favoriser l'apprentissage. Lorsque, en 1892, le législateur a édicté des mesures tendant, d'une façon générale, à améliorer la situation des jeunes ouvriers, il songé tout naturellement à la crise dont nous parlons. Ses préoccupations sur ce point se sont exprimées dans l'article 25 de la loi du 2 novembre 1892, qui institue, dans

(1) En Angleterre, en Allemagne, en Belgique et en Suisse, les écoles professionnelles n'ont pas pour objet de former des apprentis, mais de développer la capacité des apprentis d'élite; ce sont des écoles de perfectionnement plutôt que d'apprentissage. (Cf. Fouqué, *La Crise de l'apprentissage*, dans le Bull. de la Soc. de protec. 1900, p. 315.).

chaque département, des comités de patronage ayant pour objet : — 1° La protection des apprentis et des enfants employés dans l'industrie; — 2° Le développement de leur instruction professionnelle ». Ce dernier point ne saurait nous arrêter longuement, après les observations que nous avons été amenés à faire plus haut : nous ne croyons pas que le développement de l'habileté professionnelle soit l'un des besoins urgents de l'industrie, nous verrons plus loin pour quels motifs; d'autre part, nous avons vu que ce développement doit s'effectuer normalement dans l'atelier, et un comité de patronage, quel qu'il soit, est hors d'état d'exercer une action quelconque en pareille matière : on sait en effet que les travaux qui sont produits en vue des concours d'apprentissage appartiennent presque tous aux industries d'art, ou à celles qui s'en rapprochent. D'ailleurs les concours avec leurs prix et leurs récompenses seraient aussi impuissants à élever le niveau de l'habileté professionnelle que les concours agricoles à améliorer la race bovine d'un pays ou les jeux floraux à transformer en poètes tous les Toulousains. Les concours ne s'adressent pas à la masse, mais à une élite, et parfois seulement à la catégorie de ceux qui en font leur spécialité.

Le premier objet assigné par la loi aux comités de patronage, et qui consiste dans « la protection des apprentis et jeunes ouvriers », mérite un examen plus attentif. On peut reprocher au législateur d'avoir laissé dans le vague l'objet qu'il poursuit : il ne pouvait pourtant pas en être autrement, car préciser un objet suppose qu'on l'aperçoit clairement, et cette notion précise est bien difficile lorsqu'on partage l'opinion courante au sujet de la crise de l'apprentissage. De fait, ceux à qui s'adressaient les prescriptions du législateur en sont encore à se demander quel sens exact ils doivent leur attribuer; et l'article en question est resté jusqu'ici à peu près lettre morte (1). Le mot « protection » peut en effet s'entendre de bien des façons : l'article 2 des statuts

(1) Ces comités de patronage ne se sont constitués que dans un très petit nombre de départements, et celui de Bordeaux est le seul qui fonctionne régulièrement. (Voir le rapport de la Commission supérieure pour l'application de la loi en 1899.)

du Comité de patronage de Bordeaux va nous en donner la preuve : « Cette société a pour but : 1° de faciliter aux enfants l'entrée en apprentissage en ouvrant un registre des offres et demandes d'emploi ; 2° de stimuler par des récompenses et des encouragements l'assiduité, la bonne conduite et l'application des apprentis, le dévouement des patrons au succès de l'œuvre ; 3° de veiller au bien-être matériel et moral des jeunes gens et des jeunes filles, en créant à leur usage des cours et des conférences, en organisant des excursions et promenades instructives, en aménageant des locaux où ils pourront trouver des distractions variées après leur travail, en leur procurant par la suite des situations avantageuses. » Il existe dans les grandes villes un certain nombre d'institutions, formées en dehors des termes de l'article 25, et qui poursuivent un objet à peu près analogue : c'est ainsi que la Société de protection du XVIIe arrondissement ouvre à la mairie un registre d'offres et de demandes d'emplois, stimule la bonne conduite des enfants à l'aide de récompenses, organise des cours, des conférences, des excursions ; toutefois le principal objet de ces patronages est plutôt de préserver les enfants du vagabondage, à partir de l'école, et leur caractère est plutôt moral que social, au sens économique du mot. En ce qui concerne l'encouragement de la bonne conduite à l'aide de récompenses, cet objet est en dehors du sujet de cette étude, et paraît rentrer plutôt dans le domaine d'action des patronages dont nous venons de parler. Celui qui consiste à faciliter le placement des apprentis rentre davantage dans la question purement économique : toutefois les essais tentés sur ce point paraissent avoir été suivis d'un insuccès complet. C'est ainsi que le service de placement de la Société de protection du XVIIe arrondissement, durant la période 1883-1893, dont nous avons en mains les statistiques, n'a enregistré que 1.050 offres d'emplois et 906 demandes. Le service du placement paraît en effet devoir être exercé normalement par un organisme tel que le syndicat ou une administration spéciale, plutôt que par un comité de patronage dont le but principal est différent, et qui ne pourra s'occuper de placement que d'une manière accessoire.

L'objet que les conditions de l'industrie moderne semblent assigner au patronage des jeunes ouvriers se rapproche au contraire des autres points du programme que nous avons cité, à savoir les institutions propres à aider le développement intellectuel. En effet, pour qui envisage les besoins de la classe ouvrière à la lumière de la méthode scientifique, il est clair que celui qui présente le caractère d'urgence le plus accusé parce qu'il se réfère à la cause initiale qui empêche d'apporter satisfaction aux autres, est de rendre les travailleurs capables d'adopter l'organisation qui leur permettrait d'améliorer leur condition. La misère effroyable dans laquelle ils vivent provient de leur isolement, qui les soumet inexorablement au régime de la loi des salaires : c'est un fait que je ne m'attacherai pas à démontrer ici, parce qu'il ne se rattache qu'indirectement à mon sujet, et que le lecteur en trouvera une éclatante démonstration dans le remarquable ouvrage de mon savant maître, M. Bureau (1). Et s'ils éprouvent tant de difficultés à se servir du seul moyen propre à changer cette situation, le groupement professionnel, moyen qui est pourtant entre leurs mains, n'est-ce pas uniquement parce que l'incomplet développement de leur faculté de raisonner et de comprendre leur situation ne leur permet pas de se rendre compte de ce remède, et les prive des qualités de prévoyance, de discipline, de sentiment de leur dignité, qui sont nécessaires pour l'employer avec succès? D'un autre côté, cette question capitale du pain quotidien n'est cependant pas la seule dont la situation actuelle réclame la solution : le problème de la vie se pose à l'intelligence de celui qui vit du travail de ses mains comme à celle de toute autre personne ; la connaissance des conditions les plus propres à atteindre le but de l'existence, l'effort vers le développement le plus parfait de l'être, la conquête des jouissances intellectuelles et morales qui soutiennent et embellissent la vie, réclament une culture des facultés de l'esprit qui ne saurait jamais être excessive. Enfin, comme nous l'avons déjà dit, non seulement le développement intellectuel ne peut que

1 *Le Contrat de travail. Le rôle des syndicats professionnels.* Paris. Alcan. 1902.

profiter à l'exercice d'une profession si matérielle qu'elle puisse être, mais lui seul permet au travailleur d'acquérir la capacité nécessaire pour profiter des circonstances avantageuses qu'il peut rencontrer. S'il est une époque de la vie où ce développement a le plus de chance de se produire, ce n'est pas l'âge de la maturité, lorsque la croissance des facultés intellectuelles n'a pas dépassé l'état embryonnaire et s'est atrophiée depuis l'enfance sans être l'objet d'aucune culture, c'est celui où ces facultés s'éveillent à la vie et ne demandent qu'à suivre leur destinée naturelle. C'est dans cette matière seule que le patronage peut exercer une action féconde : en a-t-il les moyens?

Il ne faut pas se dissimuler que ces moyens sont assez restreints. Les comités de patronage institués par la loi de 1892 sont administrés par une commission composée de sept membres, dont quatre nommés par le conseil général, et trois par le préfet. Admettons que ces membres soient tous choisis parmi les personnes auxquelles leur situation sociale permet d'exercer une influence sur les intéressés; ils n'auront en leur pouvoir que deux modes d'action possibles : ou bien ils organiseront des cours, des conférences, des cercles, et d'autres institutions de nature à développer la culture intellectuelle des jeunes ouvriers; mais pour que ces créations, d'ailleurs fort coûteuses, soient utilisées par les intéressés et remplissent leur but, il n'existe qu'un seul moyen, c'est que ceux-ci en sentent le besoin et en soient eux-mêmes les organisateurs ou tout au moins les soutiens : et c'est bien résoudre la question par la question. En dehors de cette action, si précaire comme on le voit, la seule que puissent exercer les membres d'un comité de patronage consiste dans l'influence individuelle que leur situation leur permet d'exercer directement sur les intéressés eux-mêmes; et le comité remplirait alors cette fonction, plus modeste en apparence que celle qui lui est attribuée par le législateur, d'être un centre de groupement où les membres qui en font partie se communiqueraient le fruit de leur expérience, s'éclaireraient mutuellement et rectifieraient, s'il y a lieu, leur mode d'action. Ce rôle paraîtra certainement insignifiant et illusoire à ceux qui

n'ont qu'une connaissance superficielle des lois sociales : il faut bien pourtant se rendre compte qu'une évolution sociale, sur quelque point que ce soit, n'a jamais été, et ne peut pas être le résultat d'un coup de baguette magique du législateur ou de tout autre organisme; elle résulte nécessairement de l'action concordante des intéressés, sous l'influence de causes que la Science sociale a pour objet de déterminer. Cette action a été jusqu'ici généralement inconsciente; mais elle peut être consciente, et la notion qui l'accompagne peut servir à en favoriser et à en hâter l'accomplissement. On peut donc rendre un service très important aux personnes que l'on éclaire sur leur rôle social, en leur apprenant à mettre leur activité en conformité avec l'évolution à laquelle elles sont soumises; les premières ainsi formées exercent une influence autour d'elles, et le mouvement, se communiquant de proche en proche, finit par se généraliser.

Il ne sera point nécessaire, au point où nous en sommes arrivés de notre étude, de développer bien longuement le sens de cette évolution, pour montrer le terme auquel elle aboutira. Si l'on admet l'obligation de développer la culture intellectuelle chez les enfants de la classe ouvrière, il devient indispensable de retarder leur entrée à l'atelier au delà de la limite qui est fixée actuellement par la loi (1), ou mieux encore de diminuer la durée de la journée de travail, jusqu'à l'âge de seize ou dix-sept ans (2), dans une mesure telle que l'enfant ait la possibilité de se livrer à un travail intellectuel (3). On ne manquera

(1) On sait que cette limite est actuellement de treize ans, et de douze pour les enfants munis du certificat d'études primaires et d'un certificat d'aptitude physique. Cette exception ne se justifie en rien, car l'acquisition d'un certain bagage de connaissances, dont le certificat n'est d'ailleurs qu'une preuve médiocre, importe moins que le développement général de l'intelligence plus complet que ne le comporte cet âge.

(2) On verra, en se reportant à l'exposé que nous avons donné des conditions de l'apprentissage dans les professions manuelles, que l'âge de dix-sept à dix-huit ans est précisément celui du début dans les industries pénibles du fer et du bois, comme dans les industries que nous avons groupées dans la troisième catégorie, et celui où l'apprentissage, dans les autres industries du premier groupe, pourrait s'effectuer avec plus de profit et de rapidité.

(3) La fréquentation des cours d'adultes est obligatoire dans plusieurs cantons de la Suisse et dans la plupart des Etats de l'Allemagne.

pas de nous faire deux objections qu'il importe d'examiner, car elles exercent une sérieuse influence sur les esprits. La première n'est autre que l'opinion courante relativement à la crise de l'apprentissage, et à laquelle nous nous sommes déjà heurtés. A en croire la plupart des personnes qui s'occupent de la question, la crise dont il s'agit ne serait pas seulement un mal pour les jeunes ouvriers, mais un véritable fléau national. Notre industrie, disent-elles, ne peut lutter contre la concurrence étrangère, qu'en continuant les traditions qui ont rendu sa supériorité incontestable sur le terrain de l'art et de la perfection; elle ne doit point chercher à égaler les industries étrangères dans la production usuelle et ordinaire; elle ne fabrique pas l'objet bon marché, mais l'objet d'art, le solide et le fini; si donc la disparition de l'apprentissage compromet le recrutement de ces professions, que deviendra l'industrie nationale? Cette assertion, qui comporte de graves réserves, n'aurait de force, si elle devait être admise, que relativement aux industries d'art, à celles qui produisent ces objets qui constituent la supériorité de l'industrie française : mais nous avons vu que ces industries, groupées par nous dans une seconde classe, constituent une exception, en ce sens qu'elles ne comprennent pas la masse des ouvriers français, mais une catégorie spéciale parmi eux; et qu'en outre ce sont précisément celles pour le recrutement desquelles le rôle des écoles professionnelles peut être utile et fécond. En ce qui concerne les autres industries, on pourrait répondre que le goût de la clientèle, en France comme ailleurs, se détourne de plus en plus des produits chers et bien faits pour se porter vers le bon marché. L'observation démontre surabondamment que notre industrie n'échappe pas plus que celles des autres nations à cette loi qui substitue le grand atelier au petit et les procédés mécaniques aux procédés manuels. Il n'est pas difficile de remarquer d'ailleurs que ces plaintes sont provoquées principalement par la crainte qu'inspire l'évolution actuelle pour des professions destinées à disparaître dans la crise. Enfin, la loi de l'offre et de la demande se chargerait de rétablir automatiquement l'équilibre dans le cas où celui-c

serait rompu par une insuffisance de la main-d'œuvre, car la rareté du produit par rapport aux besoins de la clientèle en élèverait le prix; la main-d'œuvre pouvant être mieux rémunérée, la situation deviendrait avantageuse, et serait rapidement occupée.

Mais, en attendant que cette évolution soit accomplie, le recrutement de ces professions ne doit pas s'arrêter brusquement. Il est même difficile que l'évolution soit jamais complète, et que le petit atelier ne survive pas dans certains cas. D'autre part, un certain nombre d'industries, et non des moins importantes, que nous avons étudiées dans un troisième groupe, ne paraissent pas devoir, d'ici longtemps encore, remplacer le travail musculaire de l'ouvrier par celui de la machine. Or, nous avons vu que dans ces dernières professions, l'apprentissage se fait sous une forme tout à fait différente de celui qui est suivi dans les autres professions manuelles : il ne commence qu'à dix-sept ou dix-huit ans, et ne comporte aucune perte de temps pour l'apprenti, au point de vue du salaire : on ne voit pas pourquoi il n'en serait pas de même dans la plupart des autres professions, car si leur apprentissage comporte une durée de travail, qui est considérée comme la rémunération des leçons données par le patron, c'est qu'à l'âge où débute l'apprenti, le défaut d'application et surtout de vigueur physique retarde le moment où il peut accomplir un travail utile; ce retard est sensiblement abrégé pour l'apprenti plus âgé, et il n'est pas douteux qu'un apprenti de seize à dix-huit ans, ayant à cœur d'apprendre sérieusement un métier, puisse arriver en quelques mois à faire un travail rémunérateur : tous les artisans que nous avons interrogés sont unanimes sur ce point.

La seconde objection est celle de l'insuffisance du salaire familial. Il est certain que le plus grand nombre des familles ouvrières ne peuvent s'entretenir à l'aide du salaire du chef de famille, et ont besoin de l'appoint du salaire de la femme; dès que le nombre des enfants s'accroît, il devient indispensable d'envoyer à l'atelier ceux qui sont en âge d'y entrer, et le gain collectif de tous les membres de la famille est souvent à peine

suffisant pour vivre, presque jamais pour faire des économies. Si donc on empêche les enfants de gagner un salaire, comment pourra-t-on vivre? Il est piquant d'observer que cette objection est justement la condamnation du système qui préconise le relèvement de l'apprentissage. Si le salaire des enfants est nécessaire à la subsistance de la famille, comment peut-on songer à les diriger précisément vers les professions où ils devront passer deux et trois ans sans rien gagner? Mais il faut aller plus loin : il est indéniable, que, dans les conditions actuelles du marché de travail, dans tous les milieux où les femmes et les enfants gagnent un salaire industriel, le salaire de l'homme est insuffisant aux besoins de la famille; mais on peut prévoir une organisation sociale dans laquelle ces conditions soient remplacées par d'autres, conformes à ce que la nature semble avoir voulu pour la mère de famille et pour l'enfant. Le cadre de cette étude ne nous permet même pas d'esquisser la démonstration de cette loi, pour laquelle nous renvoyons à l'ouvrage déjà cité de M. Bureau, et notamment aux chapitres v et vi. Lorsque les travailleurs, pour relever leur situation à un niveau normal, c'est-à-dire pour que le salaire du chef de famille suffise à l'entretien convenable de la famille, auront su se servir de cette arme toute-puissante du groupement et de la cohésion professionnelle qui est entre leurs mains, on reconnaîtra que le travail industriel de l'enfant, préjudiciable, sous sa forme actuelle, aux intérêts de celui-ci, est en même temps inutile aux intérêts de la collectivité familiale dans ses conditions normales; et il sera possible de restituer alors aux années de l'adolescence leur véritable emploi, qui est de développer les facultés physiques et morales de l'homme.

Nous sommes sans doute bien éloignés de cet état de choses, et il serait téméraire d'espérer que sa réalisation soit prochaine. Nous devons donc rechercher quelle est la ligne de conduite à tenir en attendant que cette évolution soit accomplie; car la reconnaissance des lois sociales ne constitue pas un simple exercice spéculatif, mais doit toujours aboutir à une règle de conduite. Cette action ne consistera évidemment pas à contrarier

l'évolution que l'observation nous montre en voie de s'accomplir pour le plus grand bien de ceux qui y sont soumis, mais au contraire à la favoriser et à en hâter l'avènement. Remarquons en effet que l'homme, en vertu de sa libre initiative, peut se placer dans des conditions anormales par rapport aux lois sociales, soit qu'il prolonge arbitrairement une situation qui est le legs d'un état social antérieur, soit qu'il donne à son activité une direction opposée à celle que commandent les forces économiques qui pèsent sur lui. Il se produit alors un malaise, une crise dans le genre de celles que nous observons de nos jours. Mais l'homme peut aussi obéir à l'impulsion des lois sociales et en hâter l'effet, soit inconsciemment comme l'histoire en fournit de multiples exemples, soit par une volonté consciente de la voie à suivre et des résultats à obtenir. C'est ce dernier parti que nous devons prendre aujourd'hui, puisque tout le monde poursuit la recherche et l'application des remèdes à la crise sociale. Il ressort clairement de l'exposé des faits, objet de cette étude, cette conclusion : essayer de conserver un régime de travail qui tend à disparaître, comme celui de l'apprentissage, c'est se mettre en opposition directe avec l'évolution que les transformations de l'industrie moderne nous imposent; entrer, au contraire, dans la voie de cette transformation, consiste à travailler à l'éducation intellectuelle et morale de la classe ouvrière et principalement des enfants, et à seconder toutes les institutions propres à atteindre ce résultat. Quant au travail industriel des enfants, on ne peut évidemment songer à le supprimer dans les conditions actuelles, ni par voie législative, ni par le moyen de la persuasion; mais, au lieu d'encourager l'accès prématuré des professions manuelles, il convient de le retarder, comme nous l'avons vu, autant que possible jusqu'à l'âge de dix-sept ans environ, et de faciliter par là l'assimilation des professions manuelles usuelles, soumises actuellement à l'apprentissage (industries du premier groupe), à celles qui n'exigent qu'un apprentissage réduit (industries du troisième groupe). Pour les enfants au-dessous de cet âge, puisque les conditions actuelles les obligent à travailler, il serait sans

doute désirable de diminuer la durée de travail à laquelle ils sont soumis, car on ne peut guère demander à un enfant de treize ou quatorze ans de suivre des cours après une journée de dix heures et demie ou même de dix heures de travail. Toutefois les faits qui ont rendu nécessaire le vote de la loi du 30 mars 1900, démontrent qu'il est bien difficile d'imposer au travail des enfants une limite différente de celle des autres catégories de travailleurs occupés dans le même atelier. Il serait plus pratique d'élever peu à peu l'âge minimum d'entrée dans l'industrie (1), obtenir des enfants au-dessous de cet âge l'assiduité aux cours d'adultes, réorganisés et complétés dans ce but. En tout cas, un champ vaste et fécond reste ouvert à toutes les activités et à tous les dévouements dans cette œuvre capitale d'éducation intellectuelle et de relèvement moral de cette catégorie si intéressante de travailleurs.

G. Olphe-Galliard,

Docteur en droit.

(1) Les législations suisse et autrichienne fixent cet âge à quatorze ans.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XXV

LES GRANDES MONARCHIES EUROPÉENNES DE L'AGE MODERNE

L'ESPAGNE. — LA FRANCE (1)

Nous avons vu, un peu antérieurement, la Royauté renaissant à la dissolution du régime féodal. Il s'agit maintenant de suivre le développement qu'a pris cette royauté dans les anciens pays féodaux aux dépens de la formation particulariste.

Rien ne nous conduira mieux à la connaissance des causes et des effets de ce développement, que de continuer quelques années plus loin notre précédente histoire du Portugal.

On conçoit sans peine ce qui advint des Portugais dans la terre promise des Indes sous l'action combinée de la chevalerie et du commerce. Une poignée de preux et d'aventuriers, habitués aux expéditions maritimes, conquit rapidement les rivages favorables de l'immense presqu'île, et les commerçants firent des affaires prodigieuses. Le roi préleva sur le tout une part vraiment royale, qui le dispensait de recourir à d'autres ressources. La culture, qui n'avait prospéré que par les rois et avait déjà décliné par leur tendance dominante à la chevalerie et au commerce, tomba complètement à bas. Le peuple, d'ailleurs

(1) Voir l'article précédent, août 1902 : *Science sociale*, t. XXXIV, p. 112.

content de peu, vécut des largesses que déversaient sur lui, sans qu'il eût à faire grand'chose, le roi, les chevaliers et les commerçants. Cette universelle facilité de vie amena la plus parfaite décadence de la race, à bref délai, dans la métropole et dans les colonies.

Je laisserai parler les Portugais de cette époque.

Voici, au rapport de Luiz Mendez de Vasconcellos, le jugement d'Affonso de Souza, l'un des meneurs illustres de la conquête, fait capitaine général de la mer des Indes en 1534 : « Après tout, disait-il, la conquête des Indes ne nous a pas donné des champs à ensemencer et des prairies où faire paître nos troupeaux; elle ne nous a pas fourni de laboureurs pour cultiver nos terres; et, bien loin de là, elle nous retire ceux qui nous servaient à cet usage, car les uns, emportés par la cupidité, les autres, enlevés par la nécessité de la guerre, nous laissent au dépourvu plus qu'il ne conviendrait. Aussi ceux qui portent sur ce point les spéculations de leur esprit, disent-ils qu'il y a maintenant beaucoup plus de terres incultes qu'il n'y en avait jadis, et qu'on délaisse celles qui furent cultivées; et d'ailleurs si cela pouvait être nié, nous verrions moins de forêts et beaucoup plus de terres arables; car, si l'on ne mettait son espérance dans les choses de l'Inde, la population s'occuperait à coup sûr de ce qu'elle a sous la main, à ses portes. Il en est de même des autres industries. »

« Ici, écrit de Lisbonne, où il séjournait, un des humanistes voyageurs les plus instruits et les plus judicieux de ce temps-là, nous sommes tous nobles et nous ne portons rien dans les mains par les rues... Pensez-vous qu'une mère de famille daigne acheter son poisson ou cuire ses herbes elle-même?... Elle ne sert de rien au ménage que par sa langue... Tout se fait par le ministère des esclaves maures ou éthiopiens, dont la Lusitanie et Lisbonne surtout sont si remplies qu'il y en a plus apparemment que de sujets libres... Point de maison où l'on ne trouve au moins une servante maure esclave... Les riches possèdent un grand nombre de ces esclaves des deux sexes. » (*Lettres* de Nicolas Klenardt.)

Voilà pour la métropole.

Quant à ce qui regarde les colonies, je ne saurais mieux faire que d'emprunter à un historien déjà ancien un résumé, qui est bien l'expression de ce que toutes les études peuvent fournir à ce sujet : « Les Romains, dit-il, dans leur plus grande prospérité, n'avaient pas eu un empire beaucoup plus considérable que les Portugais... Tant d'avantage pouvait former une masse de puissance inébranlable ; mais l'ineptie de quelques commandants, l'ivresse des succès, l'abus des richesses et les vices avaient changé les conquérants. » Ici l'auteur raconte une série d'odieux méfaits commis contre les indigènes. « Bientôt, continue-t-il, les Portugais n'eurent pas les uns pour les autres plus d'humanité, plus de bonne foi qu'ils n'en avaient pour les habitants du pays. Leurs mœurs devinrent un mélange d'avarice, de débauche, de cruauté et de dévotion. Bientôt la mollesse s'introduisit dans les maisons et dans les armées ; bientôt le roi de Portugal ne toucha plus le produit des tributs que payaient plus de cent cinquante princes de l'Orient : tous ces tributs, le produit des douanes, les impôts ne suffirent plus pour l'entretien de quelques citadelles et l'équipement des vaisseaux nécessaires, tant le brigandage était grand. »

Quatre-vingt-deux ans seulement après la découverte des Indes, cette décadence du Portugal se traduisait par son annexion à l'Espagne. Philippe II s'emparait du royaume portugais, profitant de la vacance du trône, à la succession duquel il avait élevé des prétentions profondément contraires au sentiment de la nation. Bien que, par une conjuration fameuse, les Portugais aient recouvré leur indépendance soixante ans après, ce fut leur fin. Sous la domination espagnole, ce qui revenait encore des colonies au trésor avait été détourné de l'entretien des colonies et de la marine, et employé aux dépenses particulières de l'Espagne. Tout s'écroula : « Les choses en vinrent à ce point, dit un vieil historien portugais, qu'il n'y eut pas une seule frégate dans le royaume pour mettre à la voile dans un cas urgent. L'Océan s'ouvrit alors, sur toute son étendue, à chaque pirate qui voulait courir sus à notre marine affaiblie. » Veloso

de Lyra . Les plus redoutables de ceux que l'auteur appelle ici « pirates » étaient les Hollandais et les Anglais. Philippe II avait eu la maladresse de se mettre en guerre contre ces deux peuples, dont la marine venait de se former ; ils profitèrent de la guerre pour mettre la main sur les colonies portugaises devenues espagnoles.

On voit, par cette histoire très simple du Portugal, combien il y a peu de stabilité chez un peuple dont l'existence repose en fin de compte sur le métier des armes et sur le commerce, et dont les entreprises tiennent d'ailleurs à la haute action d'un pouvoir central, avec lequel tout peut s'élever d'abord rapidement à une hauteur factice, mais s'écroule bientôt après sans ressource. On verrait la contre-partie de cette loi sociale en étudiant aux Indes la puissance de l'empire anglais, qui trouve son point d'appui, non dans cette colonie même où elle n'exerce que la domination et le commerce, mais dans la formation de la race sur les domaines agricoles des pays neufs, qu'elle peuple selon le régime saxon.

Cette histoire du Portugal ne nous servira pas seulement de repoussoir à celle de l'Angleterre, comme l'histoire de Venise à celle de la Ligue Hanséatique : elle a l'avantage encore de nous préparer à comprendre comment s'est formé d'abord en Espagne le type de la Grande Monarchie Européenne de l'Age Moderne, ce qui est notre sujet.

Nous cherchons, en effet, à connaître les causes du développement qu'a pris la royauté à l'issue du moyen âge. Le premier exemple de ce développement a précisément été donné par l'Espagne, que nous venons de rencontrer, et la formation fondamentale de l'Espagne a été, à peu de chose près, identique à celle du Portugal. La différence est venue surtout de ce que l'Espagne s'est fait, en Europe même, un territoire très agrandi : c'est ce qui l'a portée au rang de Grande Monarchie, que n'a pas eu le Portugal.

En dehors du rivage occidental et océanien, occupé par le Portugal, la péninsule ibérique est composée de deux parties :

1° Le Plateau Central qui, si on excepte la vallée de l'Èbre, remplit à peu près toute la péninsule, car il ne laisse à côté de lui que des rivages étroits vers lesquels il descend par une pente précipitée ;

2° La Vallée de l'Èbre, avec son rivage méditerranéen.

La première de ces deux parties est de nature toute continentale, c'est-à-dire qu'elle est isolée de la mer. Elle est essentiellement pastorale, comme le sont les plateaux déboisés. C'est le mouton qui, amené d'Afrique, a fait et entretient le déboisement.

La seconde partie est maritime, au contraire. Mais elle n'a vraiment de ports de commerce que sur le rivage entre la limite nord de la vallée de l'Èbre et les Pyrénées, dans le pays de Barcelone. L'embouchure de l'Èbre est un estuaire marécageux, et les rivages au-dessous de la limite sud de la vallée de l'Èbre ont peu de découpures qui offrent un bon port.

Ces deux natures de pays ont donné lieu à deux États : la Castille et l'Aragon.

La population fondamentale des deux pays a été constituée des mêmes races patriarcales que celles du Portugal. Dans l'un, la Castille, elle s'adonne, il est vrai, plutôt à l'art pastoral qu'à la culture ; dans l'autre, l'Aragon, elle exerce le commerce maritime.

Les deux États ont été établis, comme celui du Portugal, par la chevalerie, dans les croisades contre les Maures.

C'est donc bien ici la même formation sociale qu'au Portugal.

La Castille est sortie de ce petit royaume des Asturies au secours duquel nous avons vu arriver Henri de Bourgogne, ce chevalier capétien, fondateur du Portugal. A cette même époque (1090), elle s'étendait, elle aussi, sur le plateau hispanique jusque dans les eaux du Tage. Et un autre prince de la maison de Bourgogne, Raymond, prenait la suite de cette entreprise chevaleresque en épousant l'héritière du trône.

L'Aragon tira sa véritable origine du comté de Barcelone derrière lequel il était d'abord cantonné. Ce comté de Barcelone était

un fief français comme la Bourgogne, et ce fut un comte de Barcelone, Raymond Bérenger, qui épousa l'héritière d'Aragon, en 1137, et réunit son comté au petit royaume de sa femme : c'est, à moins de cinquante ans près, la même époque et les mêmes circonstances que tout à l'heure.

On voit à quel point se suivent et se copient ces trois histoires du Portugal, de la Castille et de l'Aragon. C'est en réalité une seule et même histoire, qui ne se partage et ne se distingue que par le fait d'une division naturelle du territoire de la péninsule hispanique : le rivage occidental et océanien (le Portugal), le plateau central (la Castille), la vallée de l'Ébre avec le rivage oriental et méditerranéen (l'Aragon).

Mais poursuivons cette histoire.

La Castille, enfermée dans les terres, ne put se porter comme le Portugal vers l'exploitation de la mer. Elle ne conquit que tardivement, d'un côté sur les Maures, de l'autre sur les Basques, les parties d'ailleurs rares des rivages méridionaux et septentrionaux qui sont quelque peu favorables à la navigation commerciale.

L'Aragon, au contraire, était tout tourné vers la mer, mais vers la mer intérieure, enfermée, la Méditerranée, et non, comme le Portugal, vers la mer du dehors, l'immense Océan. Aussi ne s'occupa-t-il pas des terres inconnues, mais des vieux pays méditerranéens, dont il devint tout simplement l'un des poursuivants. C'est ce qui fit la différence de ses destinées avec celles du Portugal : il se créa, non des colonies lointaines, mais un domaine européen. Il conquit les Baléares sur les Arabes (1229), la Sicile sur Charles d'Anjou, frère de saint Louis et successeur prétendu des Normands (1282), la Sardaigne sur les Pisans (1323). Il y ajouta plus tard le royaume de Naples, pris également sur la maison d'Anjou (1435).

Puis le jour vint où les deux royaumes de Castille et d'Aragon se trouvèrent réunis par le mariage d'Isabelle, héritière de la Castille, avec Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon (1479). C'est là que commença le royaume d'Espagne.

C'était déjà une belle concentration d'États que celle-là, do-

puis l'Adriatique jusqu'au Portugal! Mais ce fut bientôt autre chose encore!

Nous avons vu, en suivant la formation de l'Allemagne jusqu'à la renaissance de la royauté en Europe, qu'à cette époque même de l'union de la Castille et de l'Aragon, la Marche d'Autriche s'était annexée d'immenses domaines, et cela encore par des mariages surtout. Il faut bien penser que ces mariages n'étaient qu'une des expressions de la poussée de concentration qui s'opérait alors sous l'influence de l'idée monarchique. Mais faisons la revue sommaire des domaines en question : l'Autriche d'abord, puis, la Bohême, la Silésie, la Lusace, les Pays-Bas, la Franche-Comté, le Milanais et le Tyrol. C'était comme le pourtour et la moitié à peu près de l'Allemagne. De plus, grâce à la force que leur donnaient ces accroissements, les souverains de l'Autriche réussissaient à perpétuer dans leur famille la couronne impériale, le pouvoir du Saint Empire Romain Germanique.

Or il arriva que Ferdinand le Catholique et Isabelle marièrent leur héritière, Jeanne la Folle, à l'héritier d'Autriche, Philippe le Beau, et que l'enfant né de cette union, réunit, sous le nom de Charles-Quint empereur, toute la puissance espagnole, autrichienne et impériale que je viens de dire.

On comprend qu'armé d'une pareille puissance, Charles n'ait pas eu grand'peine à se rendre autocrate en Espagne, dans un pays de population patriarcale et de chevalerie. Il ne réussit pas de même ailleurs, mais il réussit là.

C'est ainsi que fut fondée la première grande monarchie autocratique de l'Europe moderne.

Il était tout naturel que cette forme de la société antique réapparût d'abord dans le Midi, qui n'avait été atteint par l'invasion néo-germanique qu'au moyen de la chevalerie, institution essentiellement décadente. Il ne se trouvait pas là une résistance sérieuse de la formation particulariste. Cette considération très simple nous explique comment l'Espagne a tout à coup devancé la France dans cette forme monarchique intense, quoique la France ait été la première à voir la renaissance de la

royauté. C'est qu'en France la royauté rencontrait devant elle certains restes des fortes assises que la formation particulariste avait laissées dans le pays, malgré la désagrégation du régime féodal.

L'histoire de la Grande Monarchie espagnole n'est pas longue.

Quand Charles-Quint abdiqua (1555), il donna à son frère Ferdinand les États héréditaires d'Autriche et la couronne impériale, et à son fils Philippe, qui fut Philippe II, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas et les colonies du Nouveau-Monde, conquises par Christophe Colomb, Balboa, Cortez et Pizarre.

Par son intolérance et son ambition, fruits inévitables du régime de la Grande Monarchie, mais qu'il semblerait avoir voulu du premier coup montrer dans leur plus beau développement, Philippe II épuisa l'Espagne d'hommes et d'argent. Il perdit la meilleure partie de ses provinces des Pays-Bas. Son règne est demeuré le type du despotisme dans les âges modernes : il en eût l'éphémère éclat et l'odieux inoubliable. La cour d'Espagne fut montée sur un pied théâtral; la vanité, les arts et les lettres prospérèrent seuls, tout le reste fut précipité vers sa ruine.

L'Espagne déclina plus rapidement encore sous Philippe III, et tout à fait sous Philippe IV, les deux successeurs directs de Philippe II, aux fautes duquel ils joignirent l'incapacité, autre conséquence naturelle de ce régime de souveraineté. Et depuis ce temps, depuis près de deux siècles et demi, le mouvement prodigieux qui pousse le monde, n'a guère fait qu'accroître ou marquer davantage la décadence de ce malheureux pays.

Il ne faut pas oublier qu'au temps de son apparente grandeur, l'Espagne possédait dans la plus belle région de l'Amérique, depuis le Californie et le Mexique jusqu'au Pérou et au Chili, un empire colonial aussi étendu pour le moins et bien autrement riche que son domaine européen. (V. Atlas général de Foncin, carte 33.) Elle en usa d'aussi mauvaise manière que le Portugal avait usé de ses découvertes, et pour les

mêmes raisons, puisque la constitution fondamentale de ces deux parties de la péninsule était la même. Nous avons vu déjà que si, grâce à sa puissance en Europe, elle avait pu mettre la main sur le petit État du Portugal, elle ne sut rien faire des colonies portugaises, d'ailleurs décadentes, sinon de provoquer par ses guerres les Hollandais et les Anglais à les saccager et à en commencer la conquête.

Telle est l'histoire de la première Grande Monarchie Européenne de l'Age Moderne.

Cette histoire nous éclairera sur la seconde Grande Monarchie selon l'ordre chronologique, la France, à laquelle nous verrons que la première a d'ailleurs servi de type en très grande partie. Personne n'ignore l'influence de l'Espagne sur la France au début du XVIIe siècle.

Mais nous aurons pourtant en France un spectacle particulier sur un point que j'ai déjà signalé : la monarchie a eu à lutter contre les traditions particularistes des Francs. C'est ici que nous retrouvons, après le circuit que nous avons dû faire pour reconnaître toutes les forces sociales mises en cause, notre histoire directe de la formation particulariste.

Nous avons vu que, pour reprendre vigueur, la royauté en France avait dû s'appuyer sur la classe fabricante urbaine, nouvellement issue de la prospérité rurale. C'est à l'aide de ce peuple sorti des campagnes, enrôlé dans les milices communales ou dans les bandes mercenaires, que Philippe-Auguste avait commencé à se faire un puissant domaine qui, en dehors de ce qu'il possédait déjà, s'étendait sur tout le nord de la France depuis le Poitou jusqu'à l'Artois. Ainsi s'était constitué le grand territoire qui était le moyen d'action le plus efficace et le plus décisif de la monarchie.

Mais la royauté n'aurait pas été bien loin, si elle n'avait fait, dans ces conquêtes, que succéder aux droits des grands feudataires, que nous avons vus étrangement restreints par l'émancipation des vassaux et l'affranchissement des serfs ; ou si elle avait

dépendu du bon vouloir des communes. Nous allons la trouver en effet immédiatement aux prises avec cette double difficulté.

Son plus grand besoin était d'avoir de l'argent : il lui en fallait pour payer ses soldats, puisqu'elle voulait se passer de l'armée féodale et la battre; il lui en fallait pour payer ses fonctionnaires civils, puisqu'elle ne voulait plus rétribuer les fonctions publiques par des fiefs : nous avons vu que, dans toutes les terres de son obéissance, elle avait pour la représenter à deux degrés, l'un supérieur, l'autre inférieur, les Baillis, ou Sénéchaux, et les Prévôts chargés, comme les Comtes mérovingiens, de diriger la justice, les finances et la force armée; or, elle interdisait qu'ils fussent pris dans le pays où ils avaient à exercer leurs pouvoirs, qu'ils y eussent ou acquissent aucun bien, qu'ils fussent unis par mariage, non plus que leurs enfants, à quelqu'un du lieu, et enfin qu'ils fissent là une résidence de plus de trois ans.

La royauté ainsi ne pouvait vivre que par l'argent. Elle fut donc vite obligée de crier famine et de solliciter les subsides qu'elle n'était pas encore à même d'extorquer par la force.

Elle profita des circonstances qui étaient de nature à émouvoir le sentiment national pour convoquer les grands propriétaires, ecclésiastiques et laïques, c'est-à-dire les feudataires, clergé et noblesse, et demander leur contribution financière, en vue d'une action commune.

C'est là que commence l'histoire des États Généraux.

Dans cette convocation, les communes étaient appelées, elles aussi, pour deux raisons : la première est qu'elles tenaient sous leur juridiction la partie du territoire qu'elles occupaient, elles avaient « terre », elles étaient seigneurs à leur manière; la seconde, plus décisive encore, est qu'elles avaient moyen de fournir des subsides, elles tenaient l'industrie, la source de richesses la plus abondante.

Mais il faut bien remarquer que dans cette assemblée générale des propriétaires du sol, la classe agricole ne figurait pas. Les gens des communes étaient de purs urbains; ils n'étaient que la classe industrielle.

Par l'affranchissement, la population des campagnes possédait en fait le sol, elle l'exploitait, elle le tenait à perpétuité, elle pouvait le transmettre à volonté, mais moyennant une rente annuelle qui était le prix de sa possession. Cette rente foncière était le grand revenu des seigneurs féodaux, des chevaliers, ainsi dépossédés de fait, mais qui par là demeuraient propriétaires en thèse. Ils n'avaient pas mis leurs biens en vente, ils les avaient seulement donnés à cens : ils gardaient leur titre de propriétaires. Et ce titre leur était précieux et nécessaire : 1° parce qu'il n'y avait « pas de seigneur sans terre » selon l'adage féodal, c'est-à-dire que s'ils avaient été réputés vendre leur terre, tout droit seigneurial, comme le droit de guerre, de chevalerie, de justice, de préséance, etc... aurait cessé pour eux ; ils seraient tombés dans la condition de Gros-Jean ; 2° parce que c'est sur cette rente annuelle et perpétuelle qu'ils vivaient en bons rentiers, assurés d'une ressource périodique intarissable.

Les États Généraux étaient donc composés du clergé, de la noblesse, ou chevalerie, des villes ou communes : la classe agricole, les exploitants du sol, ses possesseurs en fait demeuraient complètement en dehors.

L'impôt qu'il s'agissait de voter, consistait à taxer les terres et l'industrie.

La taxe, ou taille, consentie sur les terres était nécessairement payée par ceux qui les détenaient, les exploitaient, en tiraient parti : par la classe agricole. Et cette classe devait fournir la taille au roi indépendamment du cens fixe, déterminé à tout jamais, qu'elle payait au seigneur en vertu du contrat d'affranchissement. De sorte que cette taxe, accordée au roi par les seigneurs, était supportée par les tenanciers. Ainsi les uns octroyaient et les autres payaient. C'est un premier point à raison duquel il ne faut pas se faire l'illusion convenue sur les garanties offertes à la nation par l'institution des États Généraux.

Il ne faudrait pourtant pas croire que les seigneurs, clercs ou laïques, votassent d'un cœur léger la taille que demandait le

roi, et qu'ils n'eussent pour s'en défendre que les sentiments d'humanité et la conscience. Si la taille avait grevé la terre au delà de ce qu'elle pouvait raisonnablement rapporter, le cens, c'est-à-dire le paiement de la rente seigneuriale annuelle, au rait été compromis, les seigneurs auraient risqué d'être personnellement mal payés par leurs tenanciers. Il y avait là pour eux un point d'arrêt, qui déterminait la limite extrême de la taille à laquelle ils pouvaient consentir sans se léser manifestement. Mais, de plus, la taille tendait toujours un peu à les léser insensiblement, parce qu'elle appauvrissait, dans une mesure quelconque, leurs tenanciers, et que les seigneurs avaient mille moyens de tirer profit de tenanciers riches, mais non de tenanciers pauvres.

Il y avait en effet quantité de faveurs et de petites exemptions secondaires que les tenanciers pouvaient obtenir des seigneurs à prix d'argent et pour lesquelles ceux-ci étaient bien aises de trouver bons preneurs.

La taxe, ou taille, qui portait sur l'industrie, intéressait personnellement les représentants des villes. Elle tombait directement sur eux, et d'une façon tout au moins plus apparente que sur leurs confrères les artisans des villes, parmi lesquels ils étaient les plus importants et par conséquent les plus imposés. C'est à taxer de préférence les villes que visaient bien des influences dans l'assemblée, parce que les villes avaient par l'industrie un revenu incomparablement plus extensible que celui de la culture.

Cette situation particulièrement désagréable des villes aux États Généraux faisait qu'elles goûtaient peu ces assemblées, où il s'agissait après tout de donner de l'argent qu'elles avaient à fournir elles-mêmes, tandis que les seigneurs, clercs ou laïques, en octroyaient qu'ils fournissaient par leurs tenanciers plus qu'à leurs propres dépens. On comprend par là l'aspect très sensiblement différent que les États Généraux avaient pour les seigneurs et pour les villes.

C'est ce qui explique le rôle que ne tardèrent pas à prendre les villes, quand les demandes d'impôts se renouvelèrent plus

fréquentes à la suite de la mauvaise administration des rois. Elles se fâchèrent tout de bon de ce gaspillage, et elles entreprirent de prendre la tête et la direction des États Généraux, de mettre par elles-mêmes bon ordre aux affaires du pays.

Tel fut le mouvement fameux qui prit pour chef Étienne Marcel, le Prévôt des Marchands de Paris.

Mais avant d'examiner ce qui en advint, constatons la flagrante erreur des historiens qui représentent le paysan, le cultivateur, comme réellement taillable et corvéable à merci sous le régime féodal et libéré par la royauté. C'est exactement le contraire ! Vis-à-vis du seigneur, le paysan s'est affranchi tout seul, en s'enrichissant par son travail perfectionné à l'école de culture du seigneur exploitant, et il est arrivé à réduire ses redevances à une mesure fixe, immuable. La royauté survenant, il a commencé à être pressuré par l'impôt, il a été taxé de plus en plus, et à outrance, sans qu'il y pût rien, sans être appelé même au conseil de la nation pour y défendre ses intérêts et ses droits.

Fait très grave, la terre n'était plus patronnée par personne, ni par les seigneurs chevaliers, ni, en leur lieu et place, par la royauté fiscale. Il n'y avait plus de classe supérieure agricole. Quel contraste avec l'œuvre des Francs !

Mais en outre, à dater de la prédominance de la royauté, les terres ont eu davantage à souffrir de la guerre. On a beaucoup loué le pouvoir central d'avoir, en se développant (et j'ajoute pour se développer), supprimé les guerres dites privées, que nous avons vues pourtant fortement contrecarrées de plus d'une manière au moyen âge. Mais on oublie le développement que prirent, par la recrudescence du pouvoir central, les guerres générales, bien autrement onéreuses et dévastatrices. C'est à ces grandes guerres politiques sans contrôle que la vraie féodalité, la féodalité agricole, sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, avait mis bon ordre, en s'y refusant. Au rétablissement de la prédominance royale, elles reviennent avec une fréquence, une intensité, une durée, qui, dans le seul récit, fatiguent le lecteur et navrent l'historien. La chevalerie elle-même, toute batailleuse qu'elle fût, allait d'ordinaire se battre au loin, n'enga-

geait que des volontaires et ne mettait le plus souvent en ligne que des chevaliers.

Ainsi la royauté grandissante avait empiré le sort des campagnes.

Ces constatations faites, il n'y a pas lieu d'être surpris que, de période en période, le pouvoir central reprenne, comme un très gros souci, la question des mesures nécessaires au relèvement de l'agriculture. Le fréquent retour de cette question à l'ordre du jour atteste d'ailleurs assez combien les moyens imaginés par l'administration royale pour donner à cette branche principale de l'activité nationale une vie factice, étaient impuissants et inefficaces. Les deux exemples les plus connus qu'on en puisse citer sont les efforts insistants et inquiets faits à ce sujet par Sully et par Colbert. On voit aussi, çà et là, à travers l'histoire, la préoccupation de faire participer ou de paraître faire participer les campagnes à la représentation du pays aux États Généraux. Mais voici à quoi tout se borne : on appelle d'abord aux États Généraux certaines villes secondaires, voire même de gros bourgs, mais ce sont là encore des agglomérations où domine le plus souvent la population industrielle, non la population agricole. On appelle ensuite les paroisses rurales, mais en prenant soin de les absorber dans les villes : les délégués de ces paroisses doivent aller se joindre aux délégués du chef-lieu local, qui est la ville; là, tous ensemble nomment de nouveaux délégués, au second degré, qui se rendent à la ville principale de la région, où de nouveaux élus au troisième degré se réunissent aux mandataires directs de la grande ville pour rédiger les « Cahiers », et nommer définitivement des représentants communs aux États Généraux. On voit par quelle filière détournée et par quel amalgame urbain on fait passer les campagnes.

Revenons donc aux villes qui seules figuraient réellement aux États Généraux, à côté des seigneurs, ecclésiastiques ou laïques. Ce sont elles qui, dans le gâchis de l'administration royale, entreprennent de se préserver, c'est-à-dire de préserver l'industrie, aussi menacée par l'impôt que l'agriculture elle-même. Elles s'autorisent de ce qu'elles votent l'impôt pour y mettre

des conditions, et c'est par là qu'elles cherchent à organiser à leur manière l'État, le Gouvernement. Elles y apportent les sentiments et les aptitudes de gens de métier, habitués à calculer, à régler leurs affaires.

Mais elles conçoivent tout naturellement le royaume comme une grande commune, et la conception de l'indépendance des particuliers est complètement absente de leur esprit. Elles posent des principes aux fonctionnaires publics, mais elles n'imaginent pas que le fonctionnaire, désintéressé par l'État, ne vaut pas le particulier laissé libre de pourvoir spontanément à ses intérêts avec ses co-intéressés.

Quoi qu'il en soit du sens des réformes qu'elles tentaient, les villes manquaient de tout moyen de sanction pour les imposer : ce n'étaient ainsi que de beaux projets. Elles n'avaient en effet de force imposante que réunies par le roi, qui s'était fait leur centre. En dehors de là, elles s'ignoraient entre elles au point de vue de l'action publique et n'avaient aucun lien de cet ordre les unes avec les autres. Nous avons dit que c'était leur infériorité sur les villes hanséatiques, c'est-à-dire associées et coalisées, et que cela tenait à ce que la royauté s'étant relevée plus tôt en France qu'en Allemagne, elle avait immédiatement entravé le mouvement communal naissant et l'avait détourné à son profit en le dominant.

Les villes essayèrent d'échapper à cette situation. Aux États Généraux de 1356, convoqués pour payer la rançon du roi Jean le Bon, elles entreprirent de se liguer afin d'appuyer, par cette coalition de leurs forces, des remontrances qui étaient plus opportunes que jamais en présence des fautes retentissantes de la royauté. Elles voulurent mettre à leur tête Étienne Marcel, Prévôt des Marchands de Paris, c'est-à-dire, le premier magistrat municipal de la première ville de France. Étienne Marcel envoya à diverses villes, en son nom et au nom de la ville de Paris, des instructions pour opérer un mouvement général en armes.

La royauté se rejeta tout simplement vers les seigneurs, menacée qu'elle était d'avoir contre elle ces milices commu-

nales dont elle s'était d'abord servie pour se rendre indépendante d'eux. Les seigneurs étaient enchantés de prendre quelque revanche sur les communes et de rentrer quelque peu en possession du roi.

Les principaux marchands de Paris furent exterminés.

En même temps, la Jacquerie s'était levée dans les campagnes; et elle attestait bien à quel point la classe agricole avait été laissée en dehors de toute organisation, car cette cohue sauvage et inconsciente était menée au hasard et sans savoir où par les derniers d'entre elle. Il n'y avait là rien de comparable au soulèvement méthodique des villes. Ce contraste fait assez connaître à quelle différence et à quel retournement de situation en étaient venus ces deux groupes de population.

Mais, chose plus triste à dire, quatre-vingts ans après la tentative d'Étienne Marcel, une nouvelle révolte s'étant produite à Paris, on put constater que les grands marchands avaient disparu, par le massacre et par les difficultés du temps; le mouvement était mené par les moindres artisans et par l'Université; les gens d'action étaient Caboche avec ses bouchers et ses écorcheurs, garçons bouchers, et les hommes de parole étaient les docteurs de l'Université. Ils n'aboutirent pas mieux que la conjuration de Marcel et il devint manifeste pour les villes qu'elles ne pouvaient venir à bout de rien aux États Généraux avec ces artisans, hommes intelligents et de bon vouloir, mais accidentellement détournés de leurs affaires pour donner des conseils auxquels ils ne pouvaient assurer aucune suite et aucun effet.

La conclusion fut que les villes durent se résigner à accéder aux demandes d'impôts qu'elles n'avaient pas la puissance de repousser. Elles furent, elles aussi, « taillées à merci » au gré des situations déplorables que la royauté laissait ou faisait imprudemment naître.

L'industrie fut dès lors malmenée comme l'agriculture.

Ainsi pourvus des ressources de l'impôt, les rois en firent un double emploi. Ils donnèrent des pensions aux seigneurs, les enrôlant de cette manière à leur solde dans les charges militaires : ce fut la fin de la chevalerie proprement dite et le com-

mencement de la noblesse militaire de cour. Puis ils organisèrent de même à leur solde une troupe de fonctionnaires, essentiellement recrutés parmi les gens des villes, et étendirent par eux l'action royale autant qu'ils le purent à toute chose dans la vie civile : ce fut la création du corps des fonctionnaires royaux.

On comprend ce qui devait advenir de cette double institution. Les seigneurs, qui trouvaient une augmentation de revenus et un débouché dans les commissions militaires délivrées par le roi et révocables à sa volonté, se tournèrent vers la cour et les intrigues de cour. Les bourgeois, qui trouvaient une carrière plus assurée que l'industrie et plus fructueuse que la culture dans les fonctions publiques, se jetèrent de ce côté.

Et quand on compare les deux chemins que prennent ces deux classes, on voit bien que l'esprit suivi d'organisation, de règlement, de gouvernement, doit appartenir aux seconds, aux bourgeois fonctionnaires, et non aux premiers, aux nobles courtisans.

Aussi est-ce ce qui advint. Dans les États Généraux qui survinrent, ce furent, non plus les bourgeois marchands, comme autrefois, mais les bourgeois fonctionnaires du roi qui prirent le pas sur toute l'assemblée. C'étaient eux que les villes envoyaient désormais de préférence, comme gens plus entendus aux affaires publiques que n'avaient pu l'être les représentants pris à l'origine dans l'industrie. Ils semblaient aussi plus aptes à poursuivre après la dissolution des États Généraux, dans la pratique habituelle de leurs fonctions, les réformes qu'ils faisaient accueillir par l'assemblée.

Mais toutes les réformes qu'avait à proposer ce personnel ne pouvaient consister qu'en perfectionnements de l'administration royale. Comme pour tous les fonctionnaires de profession, c'était le seul côté par lequel ces hommes vissent un progrès positif et sérieux dans le bien. Ils trouvaient donc des procédés toujours plus parfaits d'administration centrale, et le pouvoir royal tendait par là à devenir plus réglé, plus méthodique, plus honnête, mais aussi plus inévitable, plus envahissant et plus com-

pliqué. De là, la superbe machine administrative que nos pères ont construite avec tant de sollicitude et de savoir-faire. Quant à la liberté, à l'initiative propre, à l'indépendance des particuliers, il n'en était pas question. Il ne s'agissait que du bon ordre par l'administration : c'était l'unique conception, l'unique idéal.

Ainsi ces États Généraux, ces assemblées nationales tant vantées comme la garantie de la liberté, étaient véritablement aux mains des bourgeois fonctionnaires royaux.

On voit comment la France est passée des propriétaires agriculteurs féodaux, aux légistes, enfants des villes.

Ce qui maintenait les légistes dans leur caractère urbain, c'est que leurs fonctions pour le roi les fixaient à la ville.

Mais de plus il fallait, pour briguer ces fonctions administratives, faire preuve de culture intellectuelle, avoir des grades universitaires, ou tout au moins des attestations d'études. On devait donc venir étudier dans les villes. C'est ce qui explique cette multitude d'étudiants que ne cessent de recruter l'Université de Paris et toutes celles par lesquelles il était favorable d'être passé pour avoir plus de droits aux places, « aux offices », que ses concurrents. Et tel a été le lien des légistes avec les lettrés. Telle a été aussi une des grandes causes de l'afflux des campagnes vers les villes.

Quand on suit l'histoire de l'administration royale, on voit avec quelle rapidité et quelle abondance se multipliaient les fonctions; sans compter qu'elles s'étendent incessamment à quelque nouvel objet, elles vont se divisant et se subdivisant à l'infini. Par exemple, il y a d'abord tout simplement le Bailli, qui tient le rôle de l'ancien Comte mérovingien : il est chef de police, chef de justice, chef militaire et receveur d'impôts pour le roi. Mais bientôt il y a un titulaire spécial pour le service militaire, puis un autre pour le service de l'impôt. Le Bailli, ainsi réduit à la police et à la justice, a ensuite un Lieutenant général, puis des Lieutenants particuliers. Et le « progrès » ne s'arrête pas là.

Ce qui est bien curieux, c'est de voir la méprise des historiens, même les plus intelligents et les plus libéraux de ce temps-

ci, qui ne se lassent pas d'admirer les progrès de cette organisation administrative centrale, oubliant complètement que l'État n'est pas le pays et que la puissance d'une race n'est pas dans la réglementation forcée. L'histoire de France, chez ces auteurs, n'est plus l'histoire de France, mais du pouvoir royal et de sa savante organisation.

Mais le vice du système éclate à tout coup. On comprend que les réformes des États Généraux n'étant que de beaux plans d'administration, ils n'ont d'autre garantie d'exécution que le bon vouloir du roi, complètement maître de la machine administrative, complètement maître de son personnel de fonctionnaires. Aussi assiste-t-on à ce spectacle immanquable, c'est que les affaires de la France montent ou descendent suivant les qualités ou les défauts du roi. Quand le roi a la bonne volonté d'appliquer les plans des légistes, tout est poussé vers un bel ordre qui fait illusion, qui amène certains grands résultats, qui écarte le gaspillage honteux, ruineux, et qui conduit le pays par la main. Mais, bientôt après, le roi se jette dans une guerre inutile et dispendieuse, trouve bon de créer, par exemple, des offices à vendre pour en faire argent sans considération de la valeur des titulaires, et la machine bien montée de l'administration craque et se disloque, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

La France était ainsi revenue au régime antique que les Francs avait écarté au moyen de l'institution féodale.

Nous expliquerons, la prochaine fois, comment le domaine rural ne s'est pas relevé de la condition funeste vers laquelle nous l'avons vu décliner entre les mains d'une classe agricole abandonnée par les seigneurs, chevaliers ou nobles de cour, et dominée, comme tout le reste, par les conceptions des légistes et la volonté mobile d'un roi absolu.

(La suite au prochain numéro.)

Henri DE TOURVILLE.

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Les lecteurs de cette Revue ont été informés, en temps utile, de la généreuse initiative prise par quelques amis de la *Science sociale* en vue de la reprise des cours autrefois professés par M. Edmond Demolins; ils savent aussi que, pendant l'année scolaire 1901-1902, un enseignement régulier de cette science a été donné à l'hôtel de la Société de géographie.

M. Demolins avait étudié le travail et classé d'après ses formes les sociétés humaines, il a donc paru naturel d'étudier ensuite la propriété immobilière. Le choix de ce sujet semblait autorisé par la classification sociale même qui place la propriété immobilière immédiatement après le Lieu et le Travail, et d'autre part les discussions quotidiennes qui s'élèvent entre les partisans et les adversaires des doctrines collectivistes suffisaient à démontrer qu'une étude méthodique de la propriété immobilière pouvait être utile et intéressante.

Il ne m'est pas possible de reproduire ici, dans son intégralité, l'enseignement qui a été donné dans les vingt et une leçons qu'un auditoire fidèle a bien voulu suivre; je voudrais seulement en résumer, en quelques articles, les conclusions les plus importantes.

Lorsque, *avant de faire usage de la méthode d'observation scientifique,* on commence par prendre seulement contact avec le fait social de l'appropriation du sol et avec les jugements que les hommes portent sur ce fait, sur sa légitimité et ses causes, il est impossible de ne pas éprouver un sentiment de malaise et d'inquiétude : d'un côté, le fait social apparaît avec précision

et la propriété foncière, familiale ou individuelle est, depuis une très haute antiquité, une des institutions essentielles des sociétés progressives; mais d'un autre côté, ce régime a été, à maintes reprises, attaqué avec une grande âpreté et, spécialement à notre époque, l'armée des assaillants ne cesse de s'accroître. Ces attaques n'ont pas manqué d'exciter le zèle et l'ardeur des « défenseurs de l'ordre social » et les livres, les revues et les journaux ont exposé avec abondance et habileté les arguments qui démontrent la raison sociale de la propriété foncière, sa légitimité et ses effets salutaires; pourtant, un lecteur impartial ne peut s'empêcher de trouver la démonstration incomplète et peu satisfaisante. Le nombre de ceux qui demeurent attachés à l'antique institution de la propriété du sol reste toujours considérable, mais le témoignage de beaucoup est trop intéressé pour n'être pas suspect et ceux-là même qui exposent les motifs rationnels de leur conviction ne font pas taire tous les scrupules de leurs auditeurs.

Il existe une première catégorie de personnes, très nombreuses d'ailleurs, qui n'ont jamais eu besoin de faire aucun effort pour rechercher l'origine de la propriété foncière, ni sa raison d'être; elles considèrent cette institution comme un axiome, un principe de droit naturel qui ne se démontre pas, pas plus qu'on ne démontre que deux et trois font cinq, et « qui n'a pu être contesté à notre époque que par des esprits aussi audacieux que déséquilibrés ».

Elles ne conçoivent pas qu'une société qui sort de la barbarie puisse se priver des avantages de l'appropriation individuelle du sol sous la forme sous laquelle elles la pratiquent actuellement, ni même organiser la jouissance de la terre sous une forme différente de celle qu'elles déclarent leur convenir à elles-mêmes. Les auteurs des ouvrages sur « les Principes de Droit naturel » ou des « Petits traités élémentaires de droit civil à l'usage des hommes du monde » prennent souvent vis-à-vis de la propriété foncière une attitude semblable : tout au plus rappellent-ils que les hommes sont doués de forces physiques et intellectuelles différentes qui doivent engendrer

nécessairement l'inégalité des conditions. Au besoin, on fait appel à des arguments théologiques et on aime spécialement à citer ce texte de l'Évangile : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous ».

Il est inutile de dire que cette affirmation sereine d'un postulat ne peut suffire aux esprits attachés à la méthode d'observation : ils ont le souvenir des innombrables « axiomes » dont cette méthode a démontré l'absurdité. Les petits enfants qui regardent passer les trains croient volontiers que les hommes ont toujours eu des locomotives à leur disposition. Mais comme, dans la question présente, il s'agit d'un enfantillage dans lequel tombent de très nombreuses grandes personnes, il n'est pas inutile de montrer que les raisonnements *a priori* qui leur sont chers devraient plutôt les conduire aux conclusions opposées.

Le droit naturel semble en effet condamner le régime de l'appropriation individuelle du sol, et les annales les plus anciennes de l'humanité se plaisent à raconter qu'à l'âge d'or les sociétés ne connaissaient pas encore le partage de la terre entre leurs membres.

Les poètes grecs et latins ont maintes fois chanté la douce condition des hommes en cet heureux temps de communisme spontané : « Avant Jupiter, aucun laboureur n'avait encore dompté les champs, il n'était pas permis d'en marquer les limites, d'en régler le partage : tout était commun, et la terre sans y être sollicitée n'en prodiguait que plus largement ses dons (1). »

Les philosophes, s'appuyant sur les mêmes souvenirs, mettaient en relief les avantages de la jouissance égale de la terre pour tous, et Platon, au troisième livre de ses *Lois*, montre que

(1) Virgile, *Géorgiques*, I, 125 :

Ante Jovem nulli subigebant arva coloni
Nec signare quidem aut partiri limite campum
Fas erat : in medium quærebant : ipsaque tellus
Omnia liberius, nullo poscente, ferebat.

Cf. aussi Tibulle, livre I, élégie 3.

l'égalité des conditions est indispensable au maintien de la pureté des mœurs, de la vertu et de la liberté.

L'antiquité païenne n'a donc pas considéré que la propriété foncière dérivât du droit naturel, et les Romains, qui réclamaient le vote de lois agraires, prétendaient aussi que les patriciens avaient violé à leur profit les lois de la nature.

Depuis l'ère chrétienne, le régime de l'appropriation individuelle du sol a été, maintes fois aussi, pris à partie par des philosophes qui cherchaient précisément à évoquer les principes du droit naturel ; et, pour ne citer que l'exemple le plus notable, les Pères de l'Église, au IVe siècle, ont fustigé la propriété individuelle avec une dureté telle que les pamphlétaires collectivistes du XIXe siècle ont cru trouver là quelque autorité pour leur propre doctrine.

« Au juste, tout devrait appartenir à tous. C'est l'injustice qui a fait la propriété privée, » dit saint Clément d'Alexandrie. « Le riche est un voleur, écrit saint Basile; il vaudrait mieux que tous les biens soient en commun ». Saint Ambroise affirme que la nature a établi la communauté; l'usurpation, la propriété privée; et saint Jérôme lui fait écho dans ces paroles célèbres : « L'opulence est toujours le produit du vol; s'il n'a pas été commis par le propriétaire actuel, il a dû l'être par ses aïeux. » Enfin on pourrait presque citer en entier le douzième Sermon de saint Jean Chrysostome sur la première Épître à Timothée : « De qui tiens-tu ta richesse? — De mon aïeul, diras-tu, ou de mon père. — Remonte aussi loin que tu pourras dans la série de tes ancêtres et montre-moi, si tu le peux, que cette possession est légitime : tu ne le pourras jamais. Le principe et la source de ces biens, c'est l'injustice. Il le faut nécessairement. Pourquoi? Parce que Dieu n'a pas créé celui-ci riche, celui-là pauvre. En les mettant dans le monde, il n'a pas montré des trésors à l'un, tandis qu'il les cachait à l'autre. Il leur a donné la terre qui est commune à tous... C'est parce que des hommes ont essayé de s'approprier exclusivement des biens que les disputes ont éclaté, comme si la *nature* se révoltait de ce que l'homme tente de diviser ceux que Dieu a unis,

en revendiquant la propriété exclusive de certaines choses, en prononçant ces tristes mots, *le mien*, *le tien*... On ne discute pas sur les biens communs et on dispute sans cesse sur les autres. On n'a jamais disputé sur la possession d'un marché, parce qu'il est commun. »

La raison mentionnée au texte qui vient d'être rapporté n'est pas la seule que croit pouvoir invoquer saint Jean Chrysostome : il allègue encore que « la terre et tout ce qu'elle porte est à Dieu. Si nos biens appartiennent à un Dieu commun, ils appartiennent aussi à nos co-serviteurs, car tout ce qui est de Dieu est commun. » Après ces arguments, il ne peut que conclure par le dilemme suivant : « Celui qui a des richesses n'est pas juste : s'il est bon, il les donne ; mais, s'il les donne, il cesse de les avoir. »

Ainsi ces grands esprits ne craignent pas de penser que la propriété individuelle soit contraire au droit naturel. Saint Augustin se borne à constater que la propriété dérive des constitutions des empereurs, c'est-à-dire du droit positif. Depuis quinze siècles, des théologiens ont souvent repris quelque chose de cette thèse et le cardinal Manning, écrivant, dans un pays où l'appropriation du sol est concentrée à l'extrême, s'exprimait ainsi : « Il y a une loi naturelle et divine antérieure à toute loi humaine, en vertu de laquelle tout peuple a le droit de vivre des produits du sol qui porte le berceau de ses enfants et la tombe de ses pères. Il y a là un droit plus élevé, plus ancien que tout droit personnel. »

On le voit donc, le droit naturel, même pour ceux qui en admettent les principes, ne fournit aucun argument décisif en faveur de la propriété foncière, et il semblerait même être défavorable à ce régime.

Puisqu'on ne se trouve plus en présence d'un axiome, il faut donc fournir une démonstration ; c'est à quoi se sont employés de nombreux publicistes, sociologues et économistes, spécialement depuis cinquante ans, « tâche fastidieuse et difficile », au dire même de l'un d'eux qui expliquait d'ailleurs cette difficulté en rappelant

« qu'il n'y a rien de plus fastidieux, rien de plus difficile, que de vouloir démontrer l'évidence » (1). On peut répartir en quatre catégories les différentes démonstrations qui ont été présentées.

La plus ancienne est aussi celle qui se retrouve à l'état latent dans les trois autres : l'homme, dit-on, ne pouvant satisfaire ses besoins que par une appropriation des choses qui lui sont nécessaires, a le droit de s'emparer des objets qui n'appartiennent à personne et qui, se trouvant actuellement inutilisés et sans emploi, s'offrent à celui qui voudra le premier en faire usage. Cette prise de possession est utile à celui qui appréhende la chose, *res nullius*, et personne n'est lésé. Aussi, même dans les sociétés où le régime de l'appropriation domine sans conteste, on admet encore la légitimité de la chasse, de la pêche et de la cueillette des fruits sauvages qui poussent le long des voies publiques.

La réfutation de cette doctrine n'a jamais paru difficile : on a signalé d'abord que l'occupation n'est légitime que si elle est exempte de violences et de ruses ; or, aucun des partisans de cette opinion ne se porte garant de la régularité des premières occupations. Bien plus, tous supposent que les hommes se sont disputé le sol avec âpreté et ils reconnaissent avec M. Thiers qu'« il est bien vrai qu'à l'origine de toute société, la violence a plus de part que la justice. Les hommes ont le sentiment du juste et de l'injuste moins développé : ils se ruent sur le sol, s'en emparent, se le disputent violemment, et jusqu'à l'établissement de lois sages et équitables, se transmettent plus ou moins régulièrement ce qu'ils ont acquis d'une manière très irrégulière » (2). Mais comment soutenir après cet aveu que l'occupation est l'origine saine et régulière de la propriété foncière?

(1) Thiers, *De la Propriété*. Avant-Propos, Paris, Paulin, Lheureux et Cie, 1848. — Cet Avant-Propos débute d'ailleurs par une phrase classique sur la société française qui en est arrivée à cet état de perturbation morale que « les idées les plus naturelles, les plus évidentes, les plus universellement reconnues, sont mises en doute ou même audacieusement niées ».

(2) Thiers, *op. cip.*, p. 106. — Sur la réalité de ces compétitions primitives entre hommes qui se ruent sur le sol, voyez notre second article, dans une prochaine livraison.

De plus, les collectivistes ont depuis longtemps objecté que l'occupation, en la supposant même équitablement conduite, ne peut affecter que les choses susceptibles d'appropriation : or ils nient précisément que la terre ait cette qualité. Ils soutiennent que les facultés productrices du sol sont un don gratuit de la nature, qui ne peut pas plus être accaparé que ne peuvent l'être la chaleur du soleil ou la force du vent, et ils protestent contre le privilège exorbitant dont auraient joui les premiers arrivants au détriment de tous ceux qui n'auraient eu d'autre tort que celui d'être nés trop tard. Que chaque génération se préoccupe de satisfaire ses besoins personnels et prenne possession de toutes les choses sans maître qui sont nécessaires à sa consommation directe, cela est légitime, mais l'abus commence dès qu'une génération prétend exclure celles qui viendront après elle de la libre jouissance des choses dont l'usage même lui a été si précieux.

Enfin, on a été plus loin encore et on a fait observer qu'à aucune époque la terre n'a été vraiment *res nullius :* à l'origine le sol était l'objet d'un droit de propriété collective et il ne venait à l'idée de personne qu'un individu pût avoir sur lui un droit exclusif et héréditaire.

Ces objections ont suffi depuis longtemps à démontrer l'insuffisance de la théorie de l'occupation : elles paraissent bien conserver toute leur force contre une autre doctrine qui en est le succédané et suivant laquelle la conquête serait l'origine légitime et vraie de la propriété foncière. Les jurisconsultes romains nous rapportent que leurs concitoyens considéraient « la prise sur l'ennemi comme la source la plus sûre de la propriété » et ils admettaient « cette conquête comme un effet du droit naturel ». Dumoulin au XVIe siècle, Montesquieu, au XVIIIe siècle ont admis aussi que, dans la société féodale, la propriété complète, celle du fief, dérivait de la conquête.

Il n'a pas été difficile de faire la critique d'une doctrine qui fonde la propriété sur la conquête ; on lui a reproché, comme à la précédente, de supposer résolue la question même qui est l'objet du débat, à savoir la légitimité d'une appropriation

individuelle quelconque du sol; de plus la conception moderne de la guerre lui est nettement défavorable. Les Romains professaient qu'après une déclaration de guerre accompagnée des solennités rituelles, tous les biens des nationaux de l'État ennemi devenaient *res nullius* et les personnes mêmes, sans distinction entre les combattants et les non combattants, pouvaient être réduites en esclavage; mais le droit international public repousse à notre époque ces conclusions; il faut donc renoncer à appuyer sur elles les titres des acquéreurs des parcelles. L'État vainqueur ne devient propriétaire que du domaine public et privé de l'État vaincu et, comme il se trouve dans une situation toute semblable à celle de son prédécesseur, on a seulement déplacé, sans la résoudre d'aucune manière, la question du droit primordial de la propriété.

Plus judicieuse, en un certain sens, est une troisième opinion, suivant laquelle la décision du prince, la loi, est la véritable source de la propriété individuelle du sol. Les partisans de cette doctrine remarquent à juste titre que jamais les particuliers n'ont eu l'occasion de s'emparer de terres qui fussent réellement sans maître et qu'en fait on désigne, sous le nom d'occupation, des cas de concessions au moins tacites, faites par l'État; il en est de même, disent-ils, de ce qu'on a appelé la conquête. Dans le cas où les biens fonciers des nationaux de l'État vaincu seraient confisqués, cette confiscation ne profite en définitive qu'à l'État vainqueur qui concède ensuite à des particuliers les terres qu'il a acquises (1). Dans les deux hypothèses, c'est toujours l'État qui, de sa volonté propre, organise et institue le régime de la propriété : tantôt il l'établit temporaire et imparfaite, tantôt il la constitue au contraire définitive, perpétuelle et transmissible après décès; c'est lui encore qui en règle les modes de transfert, les avantages et les charges; et la diversité même des solutions démontre que le régime adopté

(1) Gaius. *Instit. Comm.* IV, 16 : *Festuca utebantur quasi hastæ loco... Signo quodam justi domini; maxime enim sua esse credebant quæ ex hostibus cepissent, unde centumviralibus judiciis hasta præponitur.* — *Comm.* II, 69 : *Ea quoque quæ ex hostibus capiuntur naturali ratione nostra sunt.*

n'est pas exempt d'arbitraire. Un autre plan eût pu être suivi, ou pourra l'être dans l'avenir, quand les membres du groupe social le voudront.

Cette opinion, professée par quelques Pères de l'Église, et notamment par saint Augustin, donne à la propriété une base à ce point fragile et chancelante qu'elle n'est guère adoptée de nos jours que par les adversaires mêmes de la propriété individuelle; nous n'avons plus en effet pour « la loi » (*lex,* dans le sens auguste et sacré de la Rome primitive) le religieux respect qui portait les anciens à voir dans les décisions des *majores,* des ancêtres, la manifestation certaine de la sagesse et de la justice, et « les décrets du prince » ne sont pas davantage sacrés, en un temps où l'on ne reconnaît plus le droit divin. Dès lors cette opinion ne peut plus satisfaire que ceux qui, bien résolus à modifier le régime actuel de l'appropriation du sol, professent encore les doctrines de Rousseau sur le Contrat Social et ne voient, dans un organisme social quelconque, que l'une des nombreuses solutions possibles entre lesquelles les membres de cette société avaient le choix.

Il convient d'ajouter que ce système s'allie aux deux autres dans l'opinion vulgaire... de ceux qui ne sont pas propriétaires; de tout temps, les prolétaires ont été enclins à considérer la propriété comme un état violent, issu de la conquête et maintenu par le pouvoir gouvernemental, qui a toujours été dominé par les riches et les *potentiores;* et ils ont pensé que ce même pouvoir était capable non seulement de modifier, mais de bouleverser un régime qu'ils jugeaient leur être funeste : pour qu'il le voulût, il importait d'exercer sur lui, au besoin par la force et la révolution, une pression suffisante.

Enfin il existe une quatrième manière, devenue classique de nos jours, d'expliquer l'origine de la propriété : elle consiste à la rattacher au travail ou à la liberté, ou plutôt aux deux à la fois. M. Thiers, en 1848, l'a exposée avec beaucoup de talent et on n'a guère fait depuis que reproduire les arguments dont il s'était servi et dont d'autres d'ailleurs avaient déjà fait usage avant lui. Voici l'argumentation : l'homme a dans ses facultés

personnelles une première propriété incontestable, origine de toutes les autres. « Je sens, je pense, je veux : ces sensations, ces pensées, ces volontés, je les rapporte à moi-même. Je sens qu'elles se passent en moi, et je me regarde bien comme un être séparé de ce qui l'entoure, distinct de ce vaste univers qui, tour à tour, m'attire ou me repousse, me charme ou m'épouvante... Je me distingue donc de tout le reste de la création et je sens que je m'appartiens à moi-même... C'est là une première propriété incontestable, impartageable, à laquelle personne n'a jamais songé à appliquer la loi agraire. » Poussé par la nécessité, l'homme emploie au travail ses facultés personnelles. « Mais, quand il les a employées, il est d'une équité évidente que le résultat de son travail lui profite à lui, non à un autre, demeure sa propriété, sa propriété exclusive. Cela est équitable et cela est nécessaire, car il ne travaillerait pas, il s'occuperait à piller, s'il n'était pas sûr de recueillir le fruit de son travail (1). Son semblable en ferait autant et ces pillards, se rejetant les uns sur les autres, ne trouveraient bientôt plus à piller que la nature elle-même, le monde resterait barbare. »

Ce serait donc le travail qui fonderait le droit de propriété, celle-ci en étant tout à la fois le fruit et la condition, et l'homme demeurant toujours libre de faire tel usage qui lui agrée des choses qu'il a légitimement acquises, il faudrait bien admettre que la propriété est perpétuelle et transmissible par don ou hérédité.

On éprouve, il est vrai, quelque difficulté à étendre à la propriété spéciale du sol ce raisonnement sur lequel se fonde mieux le droit à l'appropriation des meubles, d'autant que presque tous les partisans de ce quatrième système avouent que les premiers possesseurs terriens furent probablement des hommes violents ou rusés. On répond à cela qu'avec le temps, « avec le progrès des mœurs et des lumières, la législation se perfectionne, la propriété s'épure par une transmission légitime et bien ordonnée. Est-on responsable de ce que firent, il y a quelques

(1) On mélange ici deux idées qu'il serait intéressant de séparer, car, ainsi que notre prochain article l'exposera, dire que la propriété est le *fruit* du travail passé, n'équivaut pas à dire qu'elle est la *condition* du travail futur.

siècles, les détenteurs d'une propriété qu'on a régulièrement obtenue du possesseur, en la payant ce qu'il en demandait?... Or, il suffit de cinquante ans d'échanges, sous une législation sage, pour que la propriété entière d'un pays, eût-elle pour origine le plus affreux brigandage, se soit épurée et légitimée par la transmission à des conditions équitables. Mais, objecte-t-on, si celui qui a transmis a usurpé, il a transmis l'usurpation, et rien de plus! La réponse à cette objection est dans le bon sens des nations, qui toutes ont admis la prescription... Elles l'ont fait, parce que la longue possession est une présomption de travail, parce que rien ne serait stable s'il n'y avait pas un terme aux recherches sur le passé, parce qu'aucune transaction ne serait possible, aucun échange ne pourrait avoir lieu, s'il n'était acquis qu'après un certain temps celui qui détient un objet le détient justement et peut le transmettre » (1).

A ces arguments on en a pu joindre quelques autres, qui n'apparaissent guère que comme des variantes d'un même thème, lorsqu'on a soin d'analyser la pensée à travers la dissemblance des formules. Les uns ont insisté sur ce fait que chaque individu a des qualités propres, des besoins spéciaux, des manières personnelles d'aménager sa vie : or, sans la propriété, quel serait donc l'organisme social qui répondrait à ce besoin d'individualisme? D'autres se sont spécialement appuyés sur la liberté qui ne peut être sauvegardée que si le travail de chacun confère à celui qui l'accomplit le droit d'appropriation sur certains objets dont l'usage sera laissé à son libre choix, et Michel Chevalier, qui a écrit cette phrase souvent citée : « Sans propriété, point de liberté, » a développé avec sa vigueur habituelle cet argument séduisant. En définitive, tous ont été ramenés à montrer que le travail, qui fonde le droit de propriété des uns, bénéficie à ceux-là mêmes qui restent dans la condition des prolétaires, car le travailleur manuel n'est jamais mieux rémunéré que dans les pays où la richesse est développée et où l'appropriation a été poussée très loin.

(1) Thiers, *op. cit.*, ch. XIII.

On sait que cette démonstration n'a pas convaincu tous ceux qui l'ont entendue et on peut dire, dans une Revue peu suspecte de tendances collectivistes, que le nombre de ceux qu'elle persuade est nettement en diminution. Sans parler des prolétaires, parmi lesquels les ignorants, toujours nombreux, sont disposés à suivre ceux qui leur garantissent que le milliard de tel groupe de capitalistes pourrait améliorer leur sort, il ne manque pas d'esprits généreux et éclairés qui s'enrôlent dans les rangs des adversaires de la propriété individuelle et spécialement de la propriété du sol, et c'est un fait notoire que « la jeune Université » et les Normaliens inclinent manifestement vers les doctrines collectivistes.

On peut ramener à trois objections principales les objections qui ont été présentées. D'abord on a fait remarquer que tous les arguments invoqués ne tendaient d'aucune manière à prouver que des hommes eussent le droit de s'approprier le sol et ses forces productrices. Le travail peut conférer à un individu un droit exclusif sur des choses mobilières directement produites par l'exercice de son activité, mais l'effort de l'homme ne contribue pas à créer le sol et ses énergies végétatives. On dit qu'il les améliore : qu'on reconnaisse alors un droit privatif sur les améliorations au profit de celui qui en est l'auteur, mais que du moins le sol reste commun à tous, puisqu'il est un don gratuit de la nature. « Priver les hommes de leur droit à l'usage de la terre, c'est commettre un crime qui ne le cède en perversité qu'au crime de leur ôter la vie ou de les dépouiller de la liberté personnelle. Même un partage égal de la terre entre ses habitants ne pourrait engendrer une appropriation légitime. Le sol est le patrimoine commun des générations et cette théorie de cohérédité de tous les hommes est en harmonie avec la plus haute civilisation. Il est peut-être difficile, mais l'équité commande de la réaliser (1). »

En réalité, le système qui prétend fonder la propriété immobilière sur le travail ne la fonde que sur l'occupation ou la pres

(1) Herbert Spencer, *Social Statics*.

cription; or puisque, de l'aveu même des adversaires, les premières prises de possession du sol ont été entachées de violence ou de dol, elles sont sans valeur; et, quant à la prescription, c'est jouer sur les mots que de s'appuyer sur elle. Les jurisconsultes ont toujours été d'accord pour enseigner que la prescription n'avait pas pour but de légaliser l'injustice et le vol, mais au contraire de *faciliter la preuve* de bon droit aux *légitimes* propriétaires. Accidentellement, il arrive que des possesseurs illégitimes en profitent, mais l'usage qu'ils en font n'est qu'un fait regrettable qu'on n'a pas encore trouvé le moyen d'empêcher. D'ailleurs, n'est-ce pas avouer l'illégitimité de la propriété foncière, que d'en être réduit à alléguer en sa faveur l'effet de la prescription? Le temps qui, au dire des Italiens, est un grand diplomate, ne modifie pas la nature d'un acte primitivement illégitime.

On a dit, en second lieu, que les prémisses individualistes alléguées ne sont pas davantage justifiées; sans doute l'égoïsme de l'homme le porte à se considérer comme le maître absolu de ses facultés physiques et intellectuelles, ayant par suite le droit de réserver à son profit le fruit de son travail, mais la réalité contredit nettement sa prétention et il est facile de démontrer que le fruit de ce travail doit en partie appartenir à la société, et cela à un double titre. D'abord, n'est-il pas évident que, sans l'apport social et collectif, ces facultés mêmes dont on est si fier n'existeraient pas? Que deviendrait l'homme, s'il vivait dans l'isolement et si le concours de ses semblables ne l'aidait à entretenir et à développer ses muscles et son intelligence, en un mot sa capacité physique et morale de produire la richesse? La vérité est que chacun de nous naît, qu'il le veuille ou non, grevé de lourdes dettes vis-à-vis de ses semblables et qu'ayant tant reçu du milieu, il doit en retour consacrer au bien de tous une bonne partie des énergies dont il est doué.

A cette première considération, on peut en joindre une seconde, d'une valeur spéciale lorsqu'il s'agit de l'appropriation du sol. N'est-ce pas en effet la société qui donne au travail toute sa valeur économique? L'homme isolé ne parviendrait jamais à

la richesse : il pourrait, s'il avait seul la jouissance d'une superficie immense de terre où les fruits naturels seraient abondants, ne pas être obligé de se livrer à un travail pénible, mais il ne serait pas riche pour cela, car il devrait toujours pourvoir à ses besoins par un effort personnel.

En 1875, au Congrès de Gotha où fut opérée la fusion des deux grands partis socialistes allemands, la proposition suivante fut votée : « Le travail est la source de toute richesse et de toute civilisation. Comme le travail général productif n'est rendu possible que par la société, le produit total (?) du travail appartient à la société, c'est-à-dire à tous ses membres, au même droit (?) et à chacun suivant ses besoins raisonnables, tous étant tenus de travailler (?) ». Cette formule célèbre, qui est un des articles de la charte collectiviste, a donné lieu à un trop grand nombre de développements, pour que je les rapporte ici. Disons seulement que la prémisse sur laquelle elle s'appuie est, probablement, aujourd'hui un des arguments les plus sérieux de la doctrine socialiste ; et de nos jours, dans un ouvrage récent, M. Carneggie, qui n'est d'ailleurs pas socialiste, tant s'en faut, l'a employée avec une certaine habileté pour faire valoir cette thèse que l'homme parvenu à une grande richesse devait restituer à la collectivité les capitaux que le concours de celle-ci lui a seule (?) permis d'accumuler.

Enfin, les adversaires de la propriété du sol se sont efforcés, dans un troisième assaut, de retourner contre leurs ennemis les armes mêmes dont ceux-ci s'étaient munis. On connaît la théorie de Ricardo sur la rente du sol et l'*unearned increment :* les collectivistes l'ont reprise à leur compte et, une fois de plus, les formules des plus illustres parmi les économistes orthodoxes ont servi la cause de leurs rivaux (1). On sait le parti qu'en a

(1) Rappelons brièvement les termes de la doctrine de cet économiste anglais : Au début de l'installation d'une population sur le sol, ce sont naturellement les terres les plus fertiles qui sont occupées les premières ; plus tard, à raison de l'augmentation de la population, on est obligé de mettre en culture des terres moins fertiles sur lesquelles la production des céréales ne peut se faire qu'à un coût plus élevé. Comme le prix d'une marchandise déterminée est toujours unique, à un jour donné, sur un marché donné, les détenteurs des terres plus fertiles réaliseront un bénéfice supplémentaire,

tiré, avec sa verve si mordante, Henry George, l'auteur du système de la taxe unique sur la terre (*single tax*). Les millions de lecteurs de *Progrès et Pauvreté* ont, dans tous les pays, suivi avec intérêt, voire avec passion, la réfutation d'une école qui après avoir fondé la propriété sur le travail, enseignait en même temps que les propriétaires fonciers étaient d'heureux privilégiés à qui il suffisait de se coucher sur leur lit et d'attendre que l'accroissement régulier de la population vînt donner à leurs terres une plus-value certaine et illimitée.

Sans doute la théorie de Ricardo a été rectifiée depuis longtemps et spécialement un autre Américain, Carey, en a prouvé l'abusive extension ; en ce qui concerne les exploitations agricoles, elle ne fonctionne guère ou plutôt elle fonctionne parfois à rebours, puisque des transformations que Ricardo ne pouvait prévoir ont au contraire assuré la supériorité des pays neufs sur les terres anciennement cultivées. Néanmoins la plus-value extraordinaire des terrains dans les grandes villes et de nombreux gisements métallifères et houillers ont fourni aussi aux adversaires de la propriété foncière des arguments dont la puissance n'était pas davantage soupçonnée à l'époque où vivait l'auteur de la théorie de la rente foncière.

Au surplus, même en dehors de ces arguments, les collectivistes n'étaient pas à court. Adam Smith, le fondateur de l'école orthodoxe et libérale, avait écrit : « Le produit du travail constitue la récompense naturelle ou le salaire du travail. Dans cet état primitif qui précède l'appropriation des terres et l'accumulation des capitaux, le produit entier du travail appartient à l'ouvrier. Il n'a ni propriétaire, ni maître avec qui il doive partager. » Dans cette phrase, les collectivistes ont vu la confir-

qui n'est pas dû à leur travail, mais au phénomène externe de l'accroissement des besoins : ce surplus non gagné, *unearned increment*, est la rente et cette rente s'élèvera d'autant plus qu'on sera contraint, pour satisfaire aux demandes de céréales, de mettre en culture des terres de moins en moins fertiles. Elle se produirait aussi, si au lieu de cultiver des terres moins fécondes, on ensemençait des terres plus distantes, — car il y aurait des frais de transport — ou si on cherchait à accroître la productivité des terres déjà exploitées en y incorporant des capitaux d'amélioration. La rente peut ainsi avoir, et en fait a une triple origine.

mation de la théorie de la valeur de Karl Marx. « Comme valeur, les marchandises destinées à l'échange ne sont que du travail cristallisé... Toute plus-value, sous quelque forme qu'elle se cristallise, intérêt, rente, profit, n'est que la matérialisation d'une certaine durée de travail non payé. Le mystère du capital productif se résout en ce fait qu'il dispose d'une certaine quantité de travail qu'il ne paie pas (1). » En de nombreux écrits, on a essayé de démontrer que l'appropriation du sol, fruit prétendu du travail, servait surtout à favoriser la paresse et la décrépitude de plusieurs générations d'une même famille ; lorsque l'arrière-grand-père avait travaillé, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants pouvaient vivre dans la fainéantise et l'oisiveté. Singulier régime, semble-t-il, qui, sous prétexte de favoriser le travail en le récompensant, assure au contraire des rentes à plusieurs générations d'oisifs et d'incapables !

Ne faut-il pas, quand les résultats sont si mauvais, chercher à mieux faire ? Puisque le régime de la propriété individuelle de la terre ne favorise et ne récompense le travail d'une faible minorité qu'en laissant aux autres travailleurs une lourde charge, personne ne peut penser que ce régime soit autre chose qu'une institution transitoire qu'il faut répudier aussitôt qu'on en a constaté les méfaits.

Tel est le résumé sommaire des arguments des défenseurs et des adversaires de la propriété foncière. Comme la méthode de travail qui est suivie dans cette Revue est toute différente, il n'y a pas lieu d'apprécier ici la valeur des théories soutenues de part et d'autre. Dans un prochain article, nous apporterons sur cette grave question de l'appropriation du sol le témoignage de la méthode d'observation, et celle-ci nous fera bénéficier de son enseignement si lumineux. Une fois de plus, nous aurons ainsi l'occasion de l'apprécier, car on s'habitue facilement aux bonnes choses, mais la privation seule qu'on éprouve au milieu des doctrines où elle manque fait connaître de quel prix elle est.

Paul Bureau.

(1) Karl Marx, *Le Capital*.

DU JAPON ANTIQUE AU JAPON MODERNE

II

LA DIFFUSION ET LE REFOULEMENT DU CHRISTIANISME. — L'ISOLEMENT FAROUCHE. — LA TRANSFORMATION A VUE.

En 1542, un bâtiment portugais qui se rendait en Chine par la voie des Indes, fut détourné de sa route par une tempête et poussé vers les côtes japonaises. Il put jeter l'ancre dans une baie de l'île de Kin-siu, province de Bongo. Les étrangers furent bien accueillis par les indigènes; le gouvernement lui-même favorisa leur commerce et les engagea à revenir dans ce pays bouddhique, où « tous les hommes sont frères », du moins tant que la politique intérieure n'est pas en jeu. Ce premier contact ayant paru favorable, des navires furent envoyés des colonies portugaises de l'Inde vers l'archipel nouvellement découvert; et, dès 1549, le saint missionnaire jésuite François Xavier, parti de Goa, prenait terre au Japon. Il se mit de suite en rapport avec les lamas, et « se concilia leur bienveillance « par son aménité. Les bonzes l'écoutaient avec respect parler « de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Il leur était impossible « de se persuader que ce prêtre venait de si loin pour les trom- « per; mais ses discours ne passaient pas de l'oreille au cœur. « Le cœur des bonzes était insensible (1) ». Ainsi parlent les documents authentiques consultés par Crétineau-Joly pour la

(1) Crétineau-Joly, t. I, p. 136.

rédaction de son *Histoire de la Compagnie de Jésus;* et ce résumé est frappant de réalité, il est vivant. Nous y voyons la bonne foi des lamas impressionnée par l'argument de fait tiré du long voyage entrepris par le missionnaire, leur respect se manifestant à l'égard de « l'homme de religion », comme il se manifesta toujours en pareille circonstance (1). Ils prêtent l'oreille, ils comparent la miséricorde du Christ à celle d'Amida. Mais toute méditation ramène leur esprit à la contemplation du *vide*, de la non-réalité des personnes et des choses; par suite tout le dogme chrétien, à commencer par la création, rencontra chez eux des oreilles fermées. Et leur cœur reste insensible, parce que leur effort spirituel tend à l'anéantissement de tout désir, de tout sentiment.

Je parle ici des ascètes enfermés dans les lamaseries, car des oreilles ouvertes, des cœurs compatissants se rencontraient en grand nombre parmi les nobles laïques et le commun peuple japonais, encore fort éloignés d'atteindre ou même de rechercher directement le Nirvâna. On voit de suite les points de contact que les missionnaires jésuites trouvaient dans cette masse de la nation. Les idées de la pureté morale et de la miséricorde d'Amida offraient pour ainsi dire un pont pour faire pénétrer dans l'âme japonaise les vertus et la charité chrétiennes. Bientôt des Daïmios importants, ceux de Bongo, d'Arima, d'Omara, se convertirent, et une grande partie de leur peuple avec eux. Si les progrès de la religion chrétienne étaient assez lents dans quelques endroits, où la prédication était entravée, en revanche les conversions furent étonnamment rapides dans toutes les provinces que les missionnaires pouvaient librement évangéliser. Les jésuites remarquèrent, avec une certaine méfiance que signalent leurs relations, l'enthousiasme et la *légèreté* du peuple japo-

(1) Cf. la rencontre du P. Huc avec le bouddha vivant, qui porte à son front le bréviaire du voyageur, prodiguant à celui-ci les marques de considération. — Il en est encore ainsi actuellement, j'en donnerai pour preuve la circulaire bouddhiste adressée aux vicaires généraux (rois de la Loi) des grandes lamaseries japonaises, en préconisant comme remède à l'état de la Chine « *que le gouvernement soit remis aux mains des directeurs des religions, car les religions élevées reposent toutes sur la solidarité des hommes et la fraternité* ». (D'après le Japani Weekly Mall; — journal *l'Univers* de Paris, 15 avril 1901.)

nais (1); mais, en revanche, ils louaient son amour de la vérité et son désir du salut (2).

Les débuts de la prédication évangélique eurent lieu à peu près au même moment, où Nabunaga, empereur séculier (siogun), voyait s'élever en face de lui la rivalité d'un chef intrigant et puissant : le siogun ne comptait dans son parti que quatorze Daïmios chefs de clan; Taïko, son adversaire, en réunit vingt-six. Les deux rivaux voulaient utiliser les ressources offertes par le commerce avec les Portugais; aucun, par conséquent, ne songea d'abord à molester les religieux qui avaient débarqué avec les commerçants.

Les missionnaires, sans prendre parti, prêchèrent la paix. Aussi Taïko, une fois vainqueur (1583), comprit que leur influence devait lui être profitable, en désarmant les vaincus. La plus grande liberté fut laissée à la prédication, une résidence de jésuites fut établie à Miako, la capitale. Le zèle des missionnaires, la charité qu'ils déployaient en soignant eux-mêmes les malades et en secourant les pauvres, la solidité et la beauté de la doctrine chrétienne, avec ses solutions précises sur l'origine et les destinées de l'homme : toutes ces forces réunies amenèrent d'innombrables conversions (3), et en particulier des conversions princières. Le Daïri, la cour sacrée du Mikaddo, comptait un assez grand nombre de chrétiens; beaucoup de daïmios chefs de clan, qui formaient l'entourage du souverain séculier, faisaient profession de suivre la doctrine des grands bonzes européens.

Cependant les lamaseries veillaient; elles voyaient décroître leurs ressources par la diminution des offrandes des fidèles, et leur pouvoir effectif par la désertion de leurs hommes d'action laïques. Je ne veux point calomnier les lamas : j'admets leur austérité de vie dans un grand nombre de cas, et leurs efforts sincères pour éloigner tout désir, même celui de la puissance temporelle. Néanmoins les administrateurs ou vicaires des

(1) Crétineau-Joly, t. II, p. 385, etc.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 190, etc.
(3) *Ibid*, t. I, p. 388-389.

lamaseries (1) ne peuvent laisser déchoir les établissements confiés à leurs soins; ce serait renoncer à procurer à un aussi grand nombre de « composés humains » la facilité de rechercher et d'atteindre le Nirvâna. — Il y avait donc lieu pour ces vicaires de promouvoir un grand effort afin de rétablir l'ancien ordre de choses.

Une première tentative auprès de Taïko, faite en un moment favorable où les missionnaires avaient dû blâmer hautement la conduite immorale du prince, amena une persécution passagère que fit cesser, au bout de trois ans, l'habile diplomatie du P. Valignani. Mais au cours de cette première persécution, l'union des chrétiens entre eux était apparue aux yeux de tous comme la caractéristique du nouveau culte : les lamas, les courtisans, pouvaient se dire l'un à l'autre, comme les persécuteurs de la primitive Église : « Voyez comme ils s'aiment! » Et dans un pays aussi troublé par la politique des clans, cette fraternelle charité si pacifique pourtant, sembla aux esprits inquiets et prévenus le lien d'une coalition des plus vastes et des plus dangereuses qu'il fallait dissoudre. Taïko, dont la puissance s'était fondée par le moyen d'une coalition, devait connaître le procédé, et veiller avec soin à ce qu'il ne fût pas retourné contre lui.

Cependant, lorsqu'il vit que les Daïmios chrétiens ne se révoltaient pas, la persécution cessa (2). Elle n'avait point arrêté les conversions : pour l'année 1599, les statistiques des missionnaires comptent 70.000 nouveaux chrétiens (3).

Vers ce temps Taïko mourait, après avoir été le premier monarque séculier qui eût réellement exercé une souveraineté entière et absolue. Il avait entouré son pouvoir d'une foule de précautions policières prises vis-à-vis des Daïmios. Ce pouvoir avait comme base la concentration des clans : c'était une puissance politique et personnelle, dont les caractères, absolutisme et insécurité, se firent bien voir à la mort du fondateur. Il lais-

(1) V. l'*Organisation de la Lamaserie*, dans la *Revue*, t. XXII, p. 597 et suiv. (le « roi de la Loi »).

(2) Crétineau-Joly, t. II, p. 404.

(3) *Ibid.*, p. 409.

sait comme successeur son fils Fide-Josi, âgé de six ans; et la régence fut confiée à son lieutenant Yeyas, revêtu par la cour sacrée du titre de Daï-siu (1), le premier après celui de Siogun. Le tuteur infidèle dépouilla son pupille, le fils de son chef et de son ami; il passa à ce pupille son titre de Daï-siu, fit donner celui de Siogun à son propre fils Fide Tadda, et prit lui-même, comme son prédécesseur, le nom de *Taïko* (Taïkoun) ou « Grand-Seigneur ». En 1603, l'usurpation était consommée, et Yeyas recevait, en qualité de souverain du Japon, l'ambassade envoyée par l'empereur de Chine.

La cour du précédent Taïko avait une certaine propension vers les doctrines des « Grands Bonzes d'Occident »; un assez grand nombre de chefs de clans étaient convertis, et le fils même du grand Taïko, le pupille de Yeyas, passe pour avoir été chrétien. Cette situation inspira à l'usurpateur l'idée de s'appuyer de plus en plus fortement sur l'influence lamaïque afin de consolider son trône, ce qui devait l'entraîner dans la voie de la persécution contre les missionnaires; d'autant mieux que le prestige humain de ceux-ci ne pouvait qu'aller en baissant depuis que de nouveaux commerçants européens, les Anglais et les Hollandais protestants, venaient au Japon faire concurrence aux Portugais catholiques. La guerre éclata bientôt entre l'usurpateur et le pupille dépossédé; celui-ci, contre lequel on invoquait perfidement la piété envers le vieux Bouddha, fit néanmoins une belle et fière résistance; il succomba enfin après avoir été assiégé pendant quatre ans dans son château patrimonial d'Osaka, et périt, suivant l'usage, avec toute sa famille.

Yeyas restait ainsi maître incontesté du pouvoir : la cour sacrée, réduite à la portion congrue et forcée, pour toucher cette portion, de délivrer au chef du parti le plus fort les titres qui lui convenaient, se trouvait reléguée à l'écart de la politique. Les chrétiens seuls pouvaient inquiéter le souverain séculier, car ils tendaient à affaiblir la clientèle des lamaseries,

(1) Kœmpfer, t. Ier, p. 301.

base du parti vainqueur. L'ère des persécutions s'ouvrit, avant même la mort de Yeyas (1618). Sous son fils Yemitz, les cruautés les plus atroces furent commises contre les missionnaires et les néophytes; tous, ou presque tous, résistèrent courageusement. Malgré des flots de sang répandus, de nouveaux prosélytes réparaient les pertes. De la part du souverain séculier, la persécution fut certainement un acte politique; mais il la colora toujours d'un motif bouddhique. La sentence d'un des derniers Jésuites torturés et exécutés au Japon, le P. Mastrilli, est ainsi conçue : « Siogun-Sama, empereur du Japon, a par ses gouverneurs décerné ce supplice contre cet insensé venu pour prêcher une loi étrangère et contraire au culte de Czakya, d'Amida et des autres Fotok (bodhisatva) (1637) (1) ».

Les mesures policières devinrent de plus en plus vexatoires et étroites : défense fut faite à tout sujet de sortir de sa province, et chacun dut arborer sur son vêtement un signe de dévotion lamaïque. A bout de patience, devant cette oppression dégradante à laquelle on prétendait les soumettre, le Daïmio d'Arima, ses Samouraïs et ses sujets chrétiens se groupèrent afin de résister ou de périr en braves, les armes à la main. Après un an de lutte, cernés à Simbara par l'armée du Siogun, ils furent, au nombre de trente-sept mille, massacrés jusqu'au dernier (2). Par cette horrible boucherie, le chef de la coalition lamaïque appliquait le principe coutumier de la destruction du parti vaincu.

Les bonzes avaient eu grand'peur; le clan dominant avait tremblé. Pour couper court à tout moyen de conserver le christianisme, on en arriva, en ce pays bouddhique où « tous les hommes sont frères, à proscrire sous peine de mort l'entrée des étrangers et tout contact avec eux. La méfiance haineuse, astucieuse, tracassière, qui est le caractère propre à la domination d'un clan, inventa le fameux « recensement des cultes », exécuté par la police des différents quartiers et de chaque rue dans les ports anciennement fréquentés par les Européens, et

(1) Crétineau-Joly, t. III, p. 162.
(2) 11 avril 1638.

au cours duquel chaque habitant, en présence et sous la responsabilité des notables, devait fouler aux pieds la croix, afin de montrer qu'il n'était pas chrétien (1). Pendant plus de deux cents ans le Japon, plus encore que la Chine, demeura impénétrable aux Européens (2).

Se trouvant ainsi rassuré, soit du côté de la Cour sacrée qui semblait n'être plus qu'un vain fantôme toléré pour la satisfaction du peuple sinthoïste, soit du côté de la coalition chrétienne qu'il avait si fort redoutée, le souverain séculier du Japon ne pouvait cependant renoncer à sa cauteleuse défiance. Plus le pouvoir du clan dominant devenait étendu et avantageux, plus la compétition devenait âpre. Les mesures policières prises par les Taïkoun vis-à-vis des grands Daïmios, gouverneurs des provinces, traduisent éloquemment cette peur des coalitions qui hante sans répit l'âme du chef de clans. Soumis pendant six mois à la résidence forcée à Yedo, sous l'œil inquisiteur du souverain et à la discrétion de sa garde, les princes ne pouvaient quitter la capitale pendant l'autre moitié de l'année pour l'administration de leurs provinces, que suivant un roulement déterminé, et en laissant leurs familles en otages entre les mains du maître (3). Par crainte aussi de la trahison, les Daïmios prenaient, vis-à-vis de leurs officiers et de leurs principaux nobles, des précautions du même genre : en sorte que, par le simple jeu de la politique des clans, le Japon entier se trouva privé du droit de communiquer avec d'autres nations, tandis que la classe noble et riche perdait la liberté d'aller, de venir ou de demeurer à sa guise. A cette époque de concentration forcée de la noblesse bouddhique dans les villes, furent construits et

(1) Kœmpfer, t. I, p. 306, 308.

(2) *Ibid.* Voir dans Kœmpfer, livres IV et V, la situation faite aux négociants hollandais, prisonniers dans leur île (1690-1692).

(3) Nous avons vu précédemment quelle relation il y avait entre le maintien d'un clan et l'existence d'une famille où se produisent les « incarnations » bouddhiques. Voir, pour la police des villes, la garde et l'étiquette du palais, Kœmpfer, t. II, p. 96 à 110.

Voir aussi Reclus, t. VII, p. 813, 845 et suiv., etc.

aménagés les longs bâtiments en bois soigneusement laqué en noir, qui se trouvent auprès des châteaux fortifiés où résidait chaque Daïmio chef de provinces, à l'imitation de ce qui avait été établi au pied du château de Yedo, résidence du Taïkoun. Ces bâtiments garnissent des rues entières, exactement alignées; ils sont composés de files de maisons uniformes, bien construites et bien décorées. On dirait les baraquements d'un camp très heureux. C'était bien cela en effet : toutes ces maisons en enfilade servaient au logement des nobles japonais et de leurs familles, suivant leur rang, pendant le temps qu'ils devaient passer à la cour. Aujourd'hui, ces anciens camps de concentration des otages sont affectés aux services publics des municipalités ou de l'Etat : bureaux des ministères, états-majors militaires, administrations locales ou services de la police (1).

Ce régime politique a eu sur le Japon un effet économique et social très considérable. En effet, la concentration autour du Taïkoun dans la capitale, autour des principaux Daïmios dans leurs chefs-lieux de province, de toute cette noblesse riche par ses revenus acquis et par ses fonctions, amena l'agglomération dans les villes d'une foule d'artisans et de fournisseurs, et le développement tout nouveau de l'industrie, du commerce local, des arts. A l'intérieur des enceintes en murs cyclopéens édifiées aux XVIe et XVIIe siècles, s'élèvent les palais de bois laqué, verni, doré, où les grands seigneurs entassent les meubles précieux, les armes, les bronzes et les porcelaines d'un goût délicat, d'un fini parfait, dont nos collectionneurs européens recherchent aujourd'hui au Japon les spécimens conservés, de même qu'ils recherchent dans notre propre pays les sièges, les tentures, les faïences, épaves de notre belle époque de fabrication à la main. Les objets qualifiés *Japon ancien* remontent au XVIIIe siècle ou au commencement de XIXe (2).

(1) V. Cotteau, p. 48 (Tokio) et *passim*; Reclus, t. VII, p. 791, etc.

(2) V. Cotteau, *passim*. Les parcs superbes des grands temples, leurs bronzes gigantesques, lanternes, statues d'animaux, etc., remontent aussi à cette époque. Il n'y a de beaucoup plus anciens que les Bouddhas colossaux qui remontent à l'époque de la splendeur du Daïri.

De même que l'organisation administrative et guerrière des Taïkouns, Daïmios et Samouraïs présente des caractères extérieurs qui l'ont fait qualifier, par la plupart des auteurs, de « féodalité japonaise », de même le développement industriel et artistique des villes et de la population ouvrière urbaine sous le régime de l'Empire séculier au Japon offre des analogies superficielles, mais très frappantes, avec notre mouvement communal du XIe siècle, si exactement expliqué par M. Henri de Tourville (1). Le fait est le même dans les deux cas : groupement urbain de nombreux ouvriers en petits ateliers fabricant à la main. Mais le rapprochement est beaucoup plus exact avec les effets économiques ou sociaux de notre « ancien régime » : agglomération à la cour d'une société composée de courtisans et fonctionnaires qui drainent les ressources du pays et les centralisent dans les villes; développement des agglomérations urbaines, prépondérance du travail industriel sur le travail agricole (2).

L'importance prise par la Fabrication au sein d'une société jusque-là basée sur la Culture, telle est l'évolution sociale qui a précédé la révolution japonaise. Un tribun populaire, dans l'Archipel du Soleil Levant — si ce genre y avait existé — aurait pu lancer, lui aussi, la fameuse apostrophe : « Qu'a été le Tiers État jusqu'ici? rien! Que doit-il être? tout! »

L'évolution économique et sociale une fois accomplie, la première occasion venue devait briser une constitution politique retardataire et ne répondant plus à l'état réel de la société; et cette occasion se trouvait en germe dans l'organisation en clans rivaux de la classe dirigeante.

En effet, le gouvernement des Taïkouns, en présence de cette force nouvelle que représentait l'agglomération urbaine, redoubla ses mesures policières. Le régime du « passe-port à l'intérieur » fut si strictement appliqué, qu'il devint impossible de cir-

(1) V. dans la Revue, « Formation particulariste », t. XXXIII, p. 211-214.

(2) Tandis que l'accroissement de population urbaine au moment du mouvement communal est dû à l'*émigration riche* des campagnards vers la ville, l'accroissement des villes sous l'« ancien régime » est dû à une concentration de fonctionnaires qui y versent les revenus que l'État tire des campagnes.

culer d'une ville à l'autre, d'une province à l'autre, sans avoir sollicité de multiples autorisations, délivrées pour un temps très court (1), souvent refusées par défiance et par système. Sous une administration telle que nous venons de la décrire, dont l'effet direct est de paralyser les affaires, de susciter des troubles et des répressions féroces, le mécontentement envahit toutes les classes : depuis le grand seigneur, toujours en crainte d'être assassiné par un inférieur ou condamné par le Taïkoun à s'exécuter lui-même, jusqu'aux simples Samouraïs opprimés, jusqu'au peuple de « villageois » devenu commerçant et industriel dans les villes agrandies.

Le Lamaïsme est l'occasion — involontaire, je le veux bien, mais presque inéluctable — de ces perturbations, de ces abus, engendrés par les institutions politiques auxquelles il aboutit. Nous voyons ces mêmes institutions en vigueur partout où le Lamaïsme se développe sans rival : Thibet, Mongolie, Japon. Ce régime n'est guère supportable : en fait, il ne peut se maintenir longtemps, et finalement se résout, soit par la domination étrangère comme au Thibet et chez les nomades mongols, soit par des révolutions intérieures auxquelles l'étranger est encore mêlé, comme il arriva au Japon.

Protégé par la mer, l'archipel du Soleil Levant vida longtemps à lui seul ses querelles intérieures. Mais le temps vint où le développement de la marine, par la navigation à vapeur, devait faire cesser cet isolement, et rendre même le Japon plus abordable aux étrangers que la plupart des pays asiatiques.

En 1853, la grande république américaine projeta l'établissement d'une ligne de navigation entre la Californie et la Chine; le 8 juillet de cette année, le commodore Perry jetait

(1) Ce régime était encore en vigueur au Japon, il y a vingt ans, en ce qui concerne les étrangers.

L'ensemble de la police des villes japonaises au XVIIe siècle est décrit par Kœmpfer (t. II, p. 97 et suiv.). Ce régime de précautions, qui allait toujours en grandissant, devenait une entrave pour les affaires. La révolution japonaise l'a fait considérablement simplifier dans sa partie politique, et développer du côté des attributions pratiques : l'organisation des pompiers par exemple, qui est fort bien comprise.

l'ancre dans le port d'Uraga, près de Tokio, apportant au Taïkoun une lettre par laquelle le président des États-Unis demandait l'ouverture des ports japonais au commerce international. Le gouvernement du Japon refusa ; il craignait des oppositions à l'intérieur, et ne connaissait nullement la puissance à laquelle il avait affaire. L'année suivante, Perry revint, non pas dans l'attitude humble et soumise d'un solliciteur, mais avec assurance, et à la tête de forces considérables : huit gros vaisseaux, deux cents canons et 3.000 hommes de débarquement (1). Il n'y avait pas à résister. Prévenu, par ses guetteurs et sa police, de l'importance et de l'armement de la flotte étrangère, le Taïkoun céda, et, par traité, désigna trois ports comme ouverts au commerce américain. Les puissances européennes réclamèrent la même liberté ; en 1859, la France obtenait l'accès des trois ports ouverts.

La fierté japonaise était humiliée : continuellement les Samouraïs, à la suite des Daïmios, cherchaient querelle aux étrangers ; à tel point que l'on fut obligé de fermer à ceux-ci le port de *Konagava* (2), situé sur la grande route nationale (Tokaïdo) (3) et de leur ouvrir en échange le havre de Yokohama, qui ne présentait pas cet « inconvénient ». La dynastie de Taïkoun, déjà impopulaire par suite du malaise général, dut porter encore la responsabilité de l'humiliation nationale : c'en était trop. Les clans rivaux profitèrent de la situation pour accabler le maître affaibli. Il s'agissait pour eux, sous le couvert de la défense contre l'étranger, non pas de détruire le pouvoir de l'empereur séculier, mais de se l'adjuger, en renversant le possesseur actuel.

Pour arriver à ce résultat, on invoqua d'abord un grief constitutionnel : on dénia au Taïkoun le droit de consentir et de faire exécuter des traités avec l'étranger, sans avoir pris l'avis du Mikaddo, chef de la cour sacrée et de la caste des Daïmios, et re-

(1) Comte de Dalmas, p. 80.

(2) V. Cotteau, p. 45.

(3) C'est sur le Tokaïdo que voyageaient les princes et gouverneurs allant dans leurs provinces ou revenant à la cour, et toujours escortés de leurs officiers et serviteurs armés.

présentant de la nation vis-à-vis des autres peuples, en sa qualité de descendant aîné de Ten-sio-Daï-sin.

C'était, pour ainsi dire, recommencer la *guerre de Féki*, l'opposition entre le Daïri et le dominateur de la noblesse lamaïque. Ce retour en arrière était rendu possible par l'évolution dont nous venons de parler, et par cette agglomération urbaine qui donnait une puissance réelle à la population industrielle. Cette population, en effet, soustraite à l'action directe des Samouraïs lamaïques rappelée par son agglomération même au souvenir de la légendaire communauté d'origine et à l'exclusivisme national, penchait volontiers du côté de son traditionnel sinthoïsme. Les petits patrons et les boutiquiers, souffrant directement des troubles, des tracasseries policières et des entrave à la circulation, froissés de plus dans leur amour-propre de race, se tournaient instinctivement vers le descendant aîné de Ten-sio-Daï-sin, vers le Mikaddo.

De 1860 à 1866, le centre des intrigues fut à Kioto, résidence de la cour sacrée et grande ville industrielle qui comptait à cette époque 500.000 habitants (1). Deux ans plus tard, aux portes de cette capitale, et appuyés sur le peuple soulevé, les clans hostiles au Taïkoun anéantissaient dans la bataille de Fushimi les forces de l'empire séculier.

La révolution japonaise a frappé l'Europe d'étonnement par ses résultats inattendus. Un empire asiatique jusque-là strictement fermé, connu seulement par des légendes, par des récits anciens et incomplets, réputé pour l'astucieuse férocité de ses chefs et pour la singularité de sa double constitution politico-religieuse, est tout à coup livré aux investigations du monde occidental. Des convulsions terribles y éclatent, tout semble bouleversé, ruiné. Puis le calme renaît rapidement, et ce peuple ignoré, perdu aux confins de la terre, se met immédiatement à l'école de notre civilisation. Il emprunte avidement aux Occidentaux leurs procédés mécaniques ; il leur emprunte des institutions militaires, une législation civile, et enfin une constitution politique toute neuve avec garanties libérales et pondération des pouvoirs. Et

(1) Cotteau, p. 187.

tout semble réussir, semble s'adapter presque sans heurt et sans effort à la descendance de Ten-sio-Daï-sin, à ces petits hommes jaunes dont la mentalité demeure pour nous si étrange !

Nous venons d'exposer la genèse de ces faits extraordinaires. Comme partout, comme toujours, ce sont les grandes modifications survenues dans le travail qui ont permis et commandé, au Japon, les grands changements dans l'organisation politique. La nouvelle constitution japonaise a paraphé, pour ainsi dire, cette grande loi sociale, en substituant à l'ancien et unique impôt des mesures de riz — impôt agricole — des contributions payables en numéraire et applicables à toutes les sources de bénéfices.

La chute d'une dynastie d'empereurs séculiers n'est pas un fait nouveau dans l'histoire du Japon : depuis le moyen âge, cette histoire en réalité ne se compose que des renversements de dynasties, remplacées par les chefs de la coalition victorieuse. Mais il ne s'agit plus maintenant de la substitution d'un clan à un autre ; il y a effondrement de l'institution elle-même, et, par suite de sa disparition, la vieille substruction de la société japonaise apparaît à découvert avec le Mikaddo comme assise fondamentale. Dans l'affolement qui suit toujours l'abolition du pouvoir établi, c'est le Mikaddo seul qui reste le point solide, le représentant du lien national. Le pouvoir lui est remis, de fait, par acclamation, par la force des choses.

En face de lui, deux facteurs jusque-là négligeables interviennent d'une façon dominante dans les événements : la population urbaine groupée pour la défense de ses intérêts, et le monde étranger dont la supériorité et la puissance se révèlent tout à coup.

Or, qu'était en réalité le Mikaddo (1)? Non pas un guerrier implacable, un diplomate intrigant, une administrateur retors, comme le furent Joritomo, Yeyas et les autres fondateurs de dynasties : c'était une idole ou une relique vivante, une âme étiolée par l'inaction et la « contemplation du vide ». Que pouvait décider ou entreprendre ce revenant d'un autre âge, ce roi fainéant

(1) Le Mikaddo qui monta sur le trône en 1868, à l'âge de seize ans, est Mut-sa-Hite ; il a adopté comme fils et Mikaddo présomptif, le prince Harounyia, fils d'une de ses femmes et qu'on dit phtisique.

dépossédé depuis des siècles? Comment allait-il remplir le rôle, tout d'initiative et d'intrépide fermeté, qui incombe à un « sauveur » au lendemain d'une révolution? Il offrait au peuple le pivot du pouvoir, le point central immobile auquel se rattachent les souvenirs et les idées qui forment le lien de la nation : cela suffit pour régner, non pour gouverner. Que fit donc le Mikaddo? par une proclamation célèbre, il « remit le gouvernement à l'opinion publique ».

Il ne pouvait faire mieux; autour de lui, la cour sacrée, déprise depuis longtemps de tout contact avec les affaires, n'offrait pas au souverain nouveau un personnel gouvernemental bien utilisable. Seuls, au milieu des vieux courtisans du Daïri, quelques jeunes gens de noble famille, qui avaient été envoyés en Europe pour y faire leurs études, avaient l'ouverture d'esprit, l'audace et l'habileté que requérait la situation. Ces jeunes hommes auxquels la disparition de l'Empire séculier ouvrait un avenir politique, sentirent immédiatement la possibilité, la facilité d'adapter aux conjonctures les théories constitutionnelles qu'ils avaient étudiées chez les Occidentaux. Appuyé sur l'exemple de ces étrangers dont la puissance et la supériorité éclataient à tous les yeux, le thème constitutionnel devait conquérir tous les suffrages. Ses introducteurs, séduits les premiers, ont rendu service au pays dans les circonstances embarrassantes qu'il traversait. Ils ont été largement récompensés dans leur ambition, peut-être légitime, d'appliquer eux-mêmes le système qu'ils avaient importé : depuis trente ans, chacun des trois « marquis » (1) *Yamagata*, *Matzugata*, *Ito*, détient le pouvoir à son tour, comme président du conseil des ministres.

Comme il n'y a place que pour un à la fois au gouvernement, il a fallu que chacun des trois personnages se trouvât à la tête d'un parti servant à justifier le jeu de la bascule parlementaire. Ces trois partis, *théoriquement*, ont adopté chacun une nuance politique. Il ne s'agit ici que de nuances, car la base fondamen-

(1) V. dans Kœmpfer la liste des titres, t. Ier, p. 240, 241.) Celui de « Marquis » est probablement le même que celui de « Makandairo », titre donné au premier ministre de l'Empereur séculier.

tale du pouvoir, la dynastie, se confond avec le lien national lui-même et n'est pas mise en question. Elle est au-dessus de la politique, bien plus encore que ne le semblait chez nous, sous le second Empire, l'institution impériale plébiscitée par dix millions de suffrages. Les fluctuations de l'esprit public affectent seulement certains sentiments, certaines appréciations des nécessités du moment.

Il y a donc : 1° le parti qu'on pourrait appeler *rétrograde*, exploitant le sentiment national fermé, la haine et le mépris de l'étranger qui n'a pas l'honneur de descendre de Ten-sio-Daïsin; 2° le parti *moderniste* qui flatte le sentiment de la puissance nationale, de la grandeur japonaise; il tend à ménager les étrangers, dont dépendent les emprunts perpétuels nécessités par les armements et les améliorations; 3° enfin, le tiers parti, prêchant la modération de part et d'autre et jouant, quand il le peut, le rôle du troisième larron.

La main-mise des politiciens sur le pouvoir était absolument fatale; en effet, les grands gouvernements territoriaux étant abolis, la masse de la nation ne trouvait dans son sein aucune autorité sociale, aucune force autonome, indépendante, pouvant se dresser en face de l'État. La population urbaine, qui avait si fort contribué à la révolution, ne contient que de petits fabricants *à la main* qui n'ont ni la surface ni la culture nécessaires pour exercer une grande influence. L'ancien personnel gouvernemental, les Samouraïs, dépouillés de leurs honneurs et privilèges, ont vu changer aussi la nature de leurs anciennes fonctions, autrefois basées sur l'impôt unique des mesures de riz. Mais seule cette classe offre les qualités nécessaires à l'administration. En masse elle se retourne, peuple les bureaux et l'armée; son organisation en clans derrière les plus hauts politiciens assure cette invasion des nouvelles fonctions publiques. La méthode d'action des clans a changé : « l'homme aux deux sabres » est devenu agent politique. Mais le gouvernement par les clans subsiste toujours : il n'y avait rien pour le remplacer (1).

(1) V. sur la révolution japonaise, Félix Martin, *Le Japon vrai*, p. 99 à 112, etc.

Tant que le Japon est resté fermé, isolé, ce régime des clans a produit à l'intérieur ses effets de discorde et d'oppression; il n'a pas laissé s'élever dans la nation une classe de véritables patrons propres aux grandes entreprises, à la direction progressive du travail et à la vie indépendante assurée par l'initiative et les ressources personnelles. Au moment de la révolution, rien n'était préparé dans ce sens : tout ce qui s'élevait au-dessus de la masse devait son élévation à la politique des clans et aux emplois de l'État.

La politique demeurait seule comme moyen de se distinguer, d'être riche, d'être puissant. Aussi, dès que le développement des forces navales et des transports maritimes eut forcé les barrières, l'étranger s'est placé, sans concurrence nationale, à la tête de toutes les grandes entreprises commerciales, industrielles, financières. Aujourd'hui, on peut le dire en vérité, l'évolution économique apparente du Japon n'est que l'extension masquée de l'industrie et du commerce anglais, l'emploi des capitaux britanniques. La vie nationale vraiment japonaise s'est concentrée dans la politique, l'armée et la marine de guerre : et toutes ces choses sont sous la dépendance *réelle* de l'étranger qui détient les gros intérêts et dirige les forces productrices de la nation.

Comme au Thibet et en Mongolie, le régime de l'aristocratie lamaïque a fait preuve ici de son infériorité. Il aboutit à la main-mise de l'étranger sur les forces vives du pays.

Au premier aspect, l'empire du Soleil Levant nous apparaît comme un État moderne en voie de s'élever au rang de « Grande Puissance » : constitution parlementaire, législation compliquée, diplomatie cauteleuse, territoire hérissé de baïonnettes et ceint d'une flotte de cuirassés formidables. Mais que recouvre cet appareil imposant, menaçant même? Sur quels fondements repose-t-il? — L'étude que nous venons de faire des origines et des vicissitudes de la race japonaise nous permet de répondre à cette question, et de dire : le Japon actuel est un *roseau peint en fer*. Sous une écorce brillante et dure, mais mince et cassante, il est creux; il ne renferme

pas ce qui fait la moelle et la force des puissantes nations modernes (1). Si l'écorce venait à se briser, que trouverait-on au dedans? une hiérarchie administrative civile ou militaire, dont les membres ont été fonctionnaires et courtisans de père en fils, depuis des siècles; et une masse populaire composée pour une part de villageois primitifs dénués de cadres, pour l'autre part de citadins, gens de petits métiers, sans industrie, sans capitaux, sans initiative et sans moyens d'entreprise. Comme lien national, une simple légende qui, de jour en jour, va s'effaçant devant le sourire des étrangers et des gens instruits, devant l'esprit sceptique et frondeur de la démocratie urbaine (2). En dehors de ce lien fragile, aucun groupement sérieux unissant les intérêts des individus ou ralliant entre elles les familles étroites et instables qu'a formées ou plutôt déformées l'*origine villageoise*. Par suite, aucun point d'appui solide pour une résistance aux influences étrangères, pour une direction autonome de la société entrée en contact avec d'autres races.

Cette situation est bien connue outre-Manche; elle a déterminé l'empressement avec lequel nos voisins se sont lancés dans les affaires japonaises, et y ont conquis l'influence constatée par le dernier traité, qui fait du Japon le soldat de l'Angleterre en Extrême-Orient. En Amérique, les directeurs des grandes affaires ont cherché, depuis longtemps déjà, à se rendre compte des réalités japonaises. Voici sur cette question, d'après une note qu'a bien voulu me communiquer M. P. de Rousiers (3), l'opinion de sir J.-J. Hill, président du *Great Northean Railroad :* « Il ne faut pas croire à la supériorité du Japonais sur le reste de la race jaune : le Chinois est supérieur au Japonais ».

Cette parole d'un éminent *business-man* mérite une sérieuse

(1) « Dans l'ordre intellectuel, dit M. Marcel Monnier, un abîme plus profond que les Océans nous sépare, ils ont pu s'approprier notre outillage, non notre âme. » (Tome d'Asie, prélude, p. 28.)

(2) V. Félix Martin, p. 103 à 105.

(3) Note prise en voyage à Saint-Paul Mimesota : interview de M. J.-J. Hill, au moment où la guerre sino-japonaise venait de finir.

considération. Pour en saisir le bien-fondé, terminons en évoquant le tableau de la société chinoise tel qu'il ressort de notre précédente étude sur le Céleste Empire (1).

En présence d'une force militaire étrangère — même de simples nomades — l'Empire du Milieu a toujours fait une assez triste figure. Son peuple, mal préparé pour la guerre, fournit une très médiocre armée, commandée par des princes Mandchous fourbes et cruels que n'anime point l'héroïque bravoure des nobles Japonais. Son administration, diffuse, irrégulière, ne rappelle en rien les bureaux ponctuels et l'étroite police, legs de l'empire séculier lamaïque, que le voyageur rencontre à Yokohama, à Kioto, ou à Ozaka. La dynastie régnante, loin de représenter et d'incarner la légende fondamentale des origines nationales, est officiellement reconnue comme étrangère aux Cent-familles du peuple céleste. Tout cet attirail de l'Empire chinois est facile à vaincre et à renverser, ou, au moins, à faire capituler.

En dessous de cette administration officielle, si l'on examine le peuple chinois en lui-même, le contraste avec la société japonaise se manifeste de plus en plus. Nous ne retrouvons pas ici le roseau peint en fer : c'est plutôt un pied de chêne, dont l'aubier cède à la vermoulure, mais dont le cœur est résistant. Un concept national puissant, réel, — le plus réel qui existe — relie entre eux tous les descendants du *Ciel* chinois, tous les membres des Cent-familles. Ces Cent-familles, qui se compé-

(1) Cf. dans la Revue, « Le Bouddhisme dans l'Inde et dans la race jaune », t. XVII, p. 245 et suiv. (septembre 1894) et t. XX, p. 312 et suiv. (octobre 1895).

Je résume rapidement ici la thèse développée dans ces deux articles déjà anciens.

La race jaune, race agricole, a pu suivre à travers les déserts le cours du Syr et de l'Amou Daria, en vivant de la culture irriguée par dérivation des eaux des fleuves. Elle a continué en Chine le même mode de travail, lequel implique : 1° l'autorité du patriarche maître du canal de dérivation et répartiteur des eaux ; 2° la faculté pour chaque ménage d'un établissement isolé, quoique dépendant étroitement du canal principal et du patriarche. De cette formation sociale résultent : 1° le maintien des traditions par le patriarche *paysan*, en ce qui concerne les rites du sacrifice, et leur déformation dans la partie du dogmatique, d'où le culte des ancêtres, la solidarité familiale, le concept national du « ciel » ancestral ; 2° les ménages vivant de ressources distinctes, mais solidaires ; d'où l'institution des conseils de famille, leur rôle prépondérant, et la création sur leur modèle des associations en dehors de la famille. La démocratie patriarcale ainsi organisée en Chine défie à la fois la domination des castes et l'influence lamaïque.

nètrent depuis des milliers d'années, sont entrées dès l'origine dans la voie de la culture irriguée par dérivation des fleuves, et ne l'ont pas quittée. Par là elles ont conservé patriarcalement une forme du sacrifice primitif, de laquelle dérive le culte des ancêtres. De leur régime de culture résulte, comme nous l'avons montré, leur régime familial maintenant avec la plus grande force, entre des ménages habitant séparément, la cohésion et la solidarité familiales. De là ces conseils de famille, qui remplissent leur rôle gouvernemental avec une pleine indépendance, et, régissant de nombreuses personnes, des affaires importantes et complexes, forment dans leur sein des hommes avisés, sensés, sérieux, capables de fonder entre eux, au dehors des familles, ces associations curieuses d'ouvriers et de négociants qui font la force de l'émigration chinoise chez les peuples environnants. Ce bloc de 450 millions d'hommes, que forme le peuple Céleste, ne peut pas être désagrégé par l'invasion militaire, ou même par l'invasion pacifique de l'industrie, du commerce et des moyens de transport, aussi facilement que l'autre rameau de la race jaune, celui qui a subi la *déformation villageoise,* perdu les traditions cultuelles et la solidarité familiale, et qui, laissant libre jeu et table rase au lamaïsme, se trouve avoir pour lien national la seule légende de la caste sacrée, et pour personnel dirigeant celui des anciens clans des fonctionnaires guerriers. Répétons-le : à cette nation brave, impressionnable et légère, il a manqué, sous sa brillante et fragile écorce, ce qui fait la moelle des sociétés solides : une classe préparée, par la constitution sociale de la race, à diriger et à faire progresser en pleine indépendance le travail du peuple entier. Au contact des nations occidentales, cette lacune de la société japonaise apparaît d'autant plus grave que la force politique et militaire y est plus développée. Il faut que le rôle patronal soit rempli : et déjà nous voyons la main européenne qui s'insinue dans ce gantelet de fer.

A. DE PRÉVILLE.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LA MODE ET LE RUBAN

Nous avons signalé la brochure que notre dévoué collaborateur, M. Henri de Boissieu, vient de publier sur *La Rubanerie Stéphanoise* (1). Dans cette brochure, M. de Boissieu expose la technique de cette intéressante fabrication, étudie l'organisation du travail qui résulte des conditions spéciales du milieu et de la nature particulière des besoins auxquels répond cette industrie de luxe. Il rappelle les mouvements récents qui se sont produits dans le monde ouvrier de Saint-Étienne et envisage l'avenir que prépare à l'industrie rubanière les progrès de la technique moderne combinés avec les évolutions de la mode.

Nous ne saurions mieux louer la substantielle étude de M. Boissieu qu'en reproduisant ici un passage de sa brochure, celle où il signale précisément le rôle joué par les exigences modernes de la mode dans l'orientation actuelle de l'industrie du ruban.

« Faisons d'abord une remarque à la La Palisse : le ruban est un article de luxe. Qui dit luxe dit instabilité, fantaisie; le genre adoré aujourd'hui tombera demain en disgrâce. Qui dit fantaisie suppose impatience ; le caprice supporte-t-il, conçoit-il même la plus légère attente? Une rubanerie idéale, quelle que soit l'époque où on la considère, doit donc répondre aux deux exigences suivantes, assez faciles à énoncer, plus difficiles à concilier en pratique : grande souplesse de production, grande rapidité d'exécution.

« Ce n'est pas tout. Il se produit à notre époque, lentement et tranquillement dans la plupart des pays, moins lentement, moins tranquillement en France, une transformation sociale profonde qu'on peut déplorer ou qu'on peut bénir, mais qui est un fait, mis en évidence par tous ceux qui, comme M. Rondot, ont essayé d'exposer la *philosophie* de la mode et du tissage soyeux.

(1) Storck et Cie, 8, rue de la Méditerranée, Lyon.

« Par l'effet combiné d'une foule de causes, qu'il serait trop long d'analyser, un nivellement général s'opère. Tandis que la valeur des produits et du revenu baisse, celle des services tend à s'accroître. Cette dernière est en effet réglée moins par des lois économiques, que par une force politique, celle du nombre qui, de jour en jour, devient plus puissante. L'élévation des salaires, jointe à la diminution du pouvoir libératoire de l'argent, amoindrit, si j'ose m'exprimer ainsi, la *capacité d'opulence* des classes riches ; pendant ce temps, les classes laborieuses deviennent plus aisées. L'offre se trouve donc, pour le ruban comme pour la soierie, en présence d'une clientèle plus nombreuse mais moins puissante, *d'une plus grande quantité de consommateurs ayant un moindre pouvoir de consommation.*

« Aussi bien, les chemins de fer, les transports rapides par eau, hâtent singulièrement la diffusion des modes, permettent à la bourgeoise de Quimper, que dis-je ? à la créole de la Guadeloupe, d'être vêtue, au bout de quinze jours, comme la grande dame de Paris. Celle-ci n'a qu'une ressource, si elle ne veut pas être *mise comme tout le monde :* changer, changer sans cesse, et, comme son pouvoir de dépense est assez limité, elle n'obtient la quantité qu'en lui sacrifiant résolument la qualité. La bourgeoise achète de la *camelote* pour singer la grande dame, la grande dame achète à son tour de la camelote pour fuir l'imitation qui l'humilie. Un besoin général de bon marché se manifeste qui fait préférer le clinquant au brillant, l'apparence à la solidité. De nos jours, en rubanerie comme en soierie, la primauté appartient au fabricant, à la fabrique qui a le génie du bon marché, qui livre au prix le plus réduit l'article le plus *avantageux.*

« La production à un taux très bas d'un *trompe-l'œil* ayant les dehors de la perfection est relativement aisée dans les fabriques *légères de tradition.* Elle devient plus mal commode dans une industrie qui, comme celle de Saint-Étienne, conserve jalousement depuis des siècles les principes de la vraie perfection, et a tout intérêt à les maintenir.

« En effet, les beaux rubans façonnés et brochés de Saint-Étienne jouissent, toutes proportions gardées, du même renom, et exercent la même influence que les « lampas éclatants », les « velours ciselés » de la Croix-Rousse : ils achalandent toute la fabrique. Celle-ci devait, sous peine de se découronner, continuer à exécuter parfaitement et en même temps se mettre à produire à bas prix. Elle ne le pouvait pas avec une seule organisation du travail. Par la force des choses, la rubanerie est devenue à Saint-Étienne ce qu'est en plus grand la soierie à Lyon, un « œil de mouche à mille facettes. »

L'auteur conclut ainsi :

« Évidemment, au point de vue philosophique, la subordination du travail au caprice est une anomalie déplorable. Pour le rubanier de Saint-Étienne, pour ce sédentaire qui a le loisir de réfléchir et le goût des longues réflexions, ce peut être parfois pénible de songer que son pain, celui de sa femme et de ses enfants, le pain de milliers de camarades, dépend en définitive de la fantaisie de quelques lanceuses de modes. Qu'y faire? La situation, aussi ancienne que le ruban, durera juste autant que lui. L'industrie qui souffre tant des caprices ne vit que du caprice. Et ce caprice permet à l'honnêteté, à la persévérance, au labeur obstiné de s'élever peu à peu, au vrai mérite de parvenir. Au lieu de s'user en clameurs stériles, de déclamer contre le patronat, que les tisseurs stéphanois visent un résultat pratique, ambitieux sans doute, mais d'une obtention plus facile qu'ailleurs à Saint-Étienne, où le but s'atteint par degrés : qu'ils tâchent de devenir patrons. »

II. — L'UTILITÉ DES FONCTIONNAIRES

Les caricaturistes excellent parfois à caractériser en quelques traits les institutions et les hommes. Ils ne font pas beaucoup de mal à ce qu'ils attaquent, contrairement à une opinion que l'on a parfois soutenue; mais ils donnent du moins à ceux qui souffrent de certains abus la consolation de voir ceux-ci dénoncés et ridiculisés, ce qui d'ailleurs n'empêche pas les choses de continuer leur train.

C'est ainsi que nous trouvons dans le *Pêle-Mêle* une série de dessins dont la légende constitue une espèce de récit fait par un chef de bureau. Nous ne pouvons, naturellement, reproduire ici les caricatures qui illustrent chaque fraction de ce récit, mais ce dernier vaut la peine d'être retenu, car les revues sérieuses peuvent tirer profit, quelquefois, de ce que contiennent les publications les plus humoristiques habituées à refléter à leur manière tout un côté du monde social.

Voici donc l'histoire de notre chef de bureau :

1er dessin. — (Un garçon de bureau qui porte des piles de registres et un monsieur qui les consulte.) « Quand je pris la direction de ce bureau, je remplaçai un vieil homme brouillon et distrait. Je remis tout en ordre et vérifiai le travail de mon prédécesseur. Quelle

ne fut pas ma stupéfaction de voir qu'un employé avait été retraité depuis trois ans sans être remplacé. »

2e dessin. — (Des employés se noient dans des paperasses.) « Je fis venir des employés spéciaux — on aménagea un bureau pour eux — car il fallait à tout prix rechercher les causes de ce non-remplacement. Après un long travail, on découvrait enfin que l'employé en question ne venait jamais au bureau ; on ne s'était pas aperçu de sa mise à la retraite. »

3e dessin. — (Le chef de bureau installe un bureaucrate dans un bureau.) « Le poste supprimé indûment fut immédiatement rétabli, et on donna un bureau spécial au nouveau titulaire. »

4e dessin. — (Le chef de bureau installe un deuxième bureaucrate dans un deuxième bureau.) « Pour le cas où ce nouvel employé viendrait à manquer comme son prédécesseur, je fis aménager un second bureau où je mis un auxiliaire chargé de le remplacer. »

5e dessin. — (Le chef de bureau installe un troisième bureaucrate dans un troisième bureau.) « Et, comme cet auxiliaire pourrait ne jamais venir non plus, je demandai un troisième bureau où j'installai un surnuméraire pour les remplacer tous les deux. »

6e dessin. — (Divers employés écrivant, faisant semblant d'écrire ou dormant. « Enfin je conservai les employés spéciaux que j'avais fait venir et chargés de faire les recherches, pour l'éventualité d'un nouveau cas semblable. J'espère que M. le chef de division approuvera ma conduite. »

7e dessin. — (Le chef de bureau en face du chef de division. C'est ce dernier qui parle.) « Non seulement j'approuve votre conduite, mais encore je vous propose pour la croix. Ah ! si tous les chefs de bureau montraient le même zèle, nous verrions cesser bientôt les attaques que l'on dirige contre les administrations. »

Bien entendu, le comique des figures ajoute beaucoup à l'effet de cette satire, où la pointe voulue d'exagération ne fait que mieux mettre en relief la réalité des choses. Le lecteur se dit que, si les choses ne se passent pas exactement comme les présente le caricaturiste, il se produit une infinité d'abus de même nature, quoique un peu moins grands chacun que l'abus caricaturé.

Le malheur, c'est que toute fonction nouvelle, une fois créée, se défend avec une énergie merveilleuse, et que, d'autre part, l' « heureux titulaire » constitue, dans le monde de sa famille, de ses amis et de ses connaissances, un nouveau foyer d'où rayonne l'admiration des fonctions publiques et le désir contagieux de s'y hisser.

III. — UNE ASSOCIATION ENTRE VITICULTEURS ET NÉGOCIANTS

Nous lisons dans les *Annales* du « Musée Social » :

« Une nouvelle forme d'association agricole, assez curieuse, vient d'être fondée dans le but « de développer le renom et la prospérité des vins des côtes du Rhône ».

Cette association est intéressante parce qu'elle est constituée entre producteurs et négociants. Elle se propose, en effet (art. 1 des statuts), « de grouper tous les efforts du producteur et du négociant, en vue de maintenir et de perfectionner la valeur traditionnelle des vins des côtes du Rhône ». Elle est remarquable, en outre, parce qu'elle se réclame de la loi du 1er juillet 1901. L'article 13 des statuts est ainsi conçu :

« L'association se place sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, et notamment, relativement à son objet, elle s'en réfère aux termes de l'article premier de cette loi, à savoir :

« Le caractère essentiel de la convention qui lie ses membres est qu'ils mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. »

« Sa personnalité juridique est définie par les articles 5 et 6 de la même loi. »

Voici d'ailleurs comment M. Georges Maurin, l'un des fondateurs, définit le but et les moyens d'action de cette association :

« Son but est de dégager complètement les vins de la côte du Rhône, cotés et classés, de toute compromission avec les vins du Midi et avec les vins du Beaujolais.

« Ses moyens d'action sont : création de foires, représentation dans toutes les expositions nationales et internationales, ouverture de nouveaux débouchés, surtout à l'étranger.

« Nous faisons le contraire du Midi et du Centre ; nous nous unissons étroitement avec le commerce ; nous lui demandons de faire une sélection que nous nous sentons, nous, impuissants à faire dans nos syndicats, entre les vins de cru et les vins de basse plaine ; nous nous plions à ses convenances pour faire le type qu'il nous demande ; nous corrigeons nos procédés de vinification d'après ses indications, nous lui demandons, en échange, qu'il fasse lui-même la police de nos marques et qu'il ne les adultère pas par d'affreux coupages avec les vins du Midi. »

L'association est administrée par un comité composé de six mem-

bres nommés en assemblée générale et d'un délégué par chacune des chambres de commerce et des chambres d'agriculture, qui sont admises, à titre de personnalités légales, comme membres de droit de l'association. Les communes et les sociétés d'agriculture de la région peuvent être membres au même titre.

Les conditions à remplir pour être membre associé sont les suivantes : « être viticulteur ou négociant dans la région, jouir de ses droits civils, acquitter la cotisation ». La cotisation annuelle est de 50 francs, au moins, et 500 francs, au plus, pour les diverses sociétés ou communes, de 5 francs, au maximum, pour les membres associés.

L'association des propriétaires-viticulteurs et des négociants en vins des côtes du Rhône a d'ailleurs commencé déjà à manifester son existence.

« Notre première foire aux vins, écrit M. Georges Maurin, a eu lieu, lundi dernier, 17 mars, à Valence et l'entente la plus complète a régné entre producteurs et négociants. »

L. T.

IV. — LE MARIAGE DES OFFICIERS

En 1895, un lieutenant bavarois démissionnaire, M. R. Krafft, a publié, sur la vie intime de l'officier allemand, une brochure que résumait dernièrement l'*Écho de Paris :*

« L'auteur, dit ce journal, nous a conté les misères cachées de la carrière militaire, les déboires et les tristesses succédant bientôt aux joies orgueilleuses de l'épaulette conquise et de l'exhibition du beau costume. Il dit que la solde du sous-lieutenant était insuffisante pour parer aux dépenses obligatoires du casino et de l'entretien.

« Le casino est un établissement militaire assez luxueux, appartenant généralement à l'État, et qui comprend des salles à manger, une bibliothèque, des salles de lecture et de conférences, des salons de conversation, des locaux pour les différents jeux, etc. Tous les officiers, mariés ou célibataires, y viennent fréquemment. Les officiers subalternes sont obligés d'y prendre un repas, le dîner, qui a lieu vers une heure de l'après-midi. Le soir, ils sont libres et soupent plus économiquement à la brasserie en avalant force chopes de bière.

« Ce dîner d'apparat revient cher parce que, constamment, on célèbre des événements historiques ou on reçoit des personnages de marque, princes et généraux. Pour chaque dépense, l'officier

remet un *bon*, et le règlement mensuel absorbe une bonne partie de la solde.

« Le pauvre sous-lieutenant est bientôt endetté. Il a fêté sa nomination avec les camarades ; il a fait des commandes aux tailleurs, passementiers et bottiers ; il est hors d'état de tenir ses engagements. C'est le recours fatal à l'obligeant usurier, qui lui fait signer un billet de 550 marks en ne remettant que 500 marks au plus.

« L'officier, harcelé par des créanciers impitoyables, ne sait comment se tirer d'embarras. Il y a bien la caisse officielle des prêts d'honneur, remarquable institution de prévoyance dont nous avons déjà expliqué le fonctionnement, mais il ne peut y recourir trop souvent, et les intérêts à payer ne font qu'aggraver sa situation.

« C'est alors que surgit l'agent matrimonial qui joue un rôle très important dans l'armée allemande. Il apparaît comme un sauveur et offre la planche de salut : une jeune fille riche.

« L'officier se croit sauvé. Il épouse en toute hâte. C'est tomber de Charybde en Scylla. Le mariage entraîne des relations plus étendues ; ce sont des invitations continuelles à des dîners, à des soirées, à des bals. On ne peut repousser toutes ces politesses, surtout celles des supérieurs. Les frais de toilette absorbent la majeure partie des revenus. C'est un tourbillon qui affole le malheureux officier. Et s'il survient des enfants ?...

« M. Krafft affirme que les officiers allemands, trop absorbés par leurs fonctions militaires et par leurs occupations de famille, n'ont plus le temps de lire. Ils renoncent vite à tout travail intellectuel.

« Cependant, en Allemagne, l'officier, qui occupe une situation exceptionnelle et qui est comblé d'honneurs, a toutes les facilités pour se marier avantageusement. Il est recherché par les familles les plus considérables et les plus riches. Les jeunes filles désirent ardemment une union militaire qui leur ouvre à deux battants les portes des salons les plus sévères. Tous les officiers sans exception sont admis à la cour, privilège envié qui n'est accordé qu'aux fonctionnaires civils de haut rang, qui est refusé même aux conseillers des cours d'appel, reçus seulement sur invitation particulière. »

Il y a là une des preuves les plus frappantes de l'influence du milieu sur le mode d'existence. Il est en effet peu de situations où la « tyrannie de l'usage » se fasse sentir plus fortement. Et cette tyrannie, comme on le voit, exerce même une influence déterminante sur la formation de la famille, influence qu'on ne saurait qualifier d'heureuse, puisqu'elle se traduit par le triomphe du pur mariage d'argent.

V. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

Les dépôts de mendicité.

M. Wilhelm, dans l'*Économiste français*, étudie l'organisation des dépôts de mendicité, ces établissements plus que bizarres institués depuis près d'un siècle pour que leur existence enlevât aux mendiants toute excuse, et qui, en fait, ne peuvent héberger qu'un nombre infime de ces malheureux..., pour les rendre à la liberté au bout de quelques semaines, aussi malheureux qu'auparavant.

M. Wilhelm traite d'abord le point de vue pécuniaire. Les dépôts de mendicité sont d'abord une mauvaise affaire pour l'État. Le travail d'un mendiant, lorsqu'il travaille, rapporte de 55 à 75 francs par an et son entretien coûte de 200 à 250 francs. « On voit, dit l'auteur, combien ces établissements sont coûteux. » Il ajoute :

« Si encore ils n'étaient que coûteux, le mal serait relatif ; mais ils sont inutiles, cela est facile à prouver, au moins pour ce qui regarde l'extirpation de la mendicité, comme dit le décret de 1808.

« En principe, et d'après tous les décrets spéciaux pris en conformité du décret de 1808, le séjour au dépôt doit être d'un an au moins : « Les individus conduits au dépôt y seront retenus jusqu'à ce qu'ils se soient rendus habiles à gagner leur vie par le travail, et au moins pendant une année. » Or les séjours varient ordinairement de quinze jours à trois mois. Il en résulte que le pécule de sortie est très faible. Ce pécule, en théorie, doit atteindre 50 0/0 des produits du travail ; en fait, il est bien moindre, parce qu'une certaine partie du pécule est mise quotidiennement à la disposition du reclus, qui a le droit de la dépenser pour faire améliorer un peu son ordinaire. D'après les calculs faits, ce pécule se chiffre par une moyenne de 5 à 15 francs pour les femmes, et de 10 à 35 francs pour les hommes, pour un séjour de trois mois, qui est, comme nous le disions plus haut, le séjour maximum de fait. Donc les individus qui sortent du dépôt de mendicité, le quittent sans y être restés assez longtemps pour y apprendre un métier, ou tout au moins pour y acquérir l'habitude du travail, et sans emporter avec eux plus que de quoi subvenir à leurs premiers besoins. Cette somme minime dépensée, ils se mettent de nouveau à tendre la main, et le cycle recommence.

« Et pourtant, ceux-là sont les privilégiés, car, enfin, qui donc entre au dépôt de mendicité? Il faut remarquer, en effet, que chaque année, les tribunaux correctionnels distribuent 15.000 condamnations

environ pour vagabondage et mendicité. Nous touchons ici à une partie fort intéressante de la question de la répression de la mendicité, question qui est si peu résolue que les tribunaux et l'administration sont même impuissants à appliquer la loi. L'article 274 du Code pénal dispose que les condamnés pour mendicité doivent, après avoir subi leur peine, être conduits au dépôt de mendicité. Ce n'est pas une faculté laissée à l'appréciation des tribunaux, mais une obligation. La question de savoir si le jugement lui-même doit ordonner l'envoi au dépôt à l'expiration de la peine a été controversée. On a dit, notamment, que le tribunal correctionnel ne peut ordonner cet envoi, parce que l'envoi au dépôt de mendicité constitue non une peine, mais une mesure de police qui est à la discrétion de l'autorité administrative. (Voir Paris, arrêt du 7 décembre 1861, Dalloz, 1862,5.242.) Une pratique contraire est généralement suivie. Mais, quoi qu'il en soit de la théorie, le code oblige le Parquet à envoyer le mendiant, une fois sa peine subie, au dépôt de mendicité. Le fait-il? Presque jamais, parce qu'il sait fort bien que le dépôt est toujours plein, en partie à cause de la présence de gens qui ne devraient pas s'y trouver. De son côté le tribunal, même s'il est d'avis que cet envoi doit être ordonné par le jugement, cesse d'en faire mention, puisque cela ne servirait à rien. C'est ainsi que la loi est tous les jours et ouvertement inobservée.

« D'un autre côté, il ne faut pas oublier que si l'article 274 du Code pénal punit de peines relativement très sévères (il est vrai que l'article 463 sur les circonstances atténuantes est applicable) le mendiant, même invalide, c'est qu'il considère que cette mendicité est inexcusable dans un département où existe un dépôt, dépôt où le mendiant, quel qu'il soit, est toujours censé pouvoir être reçu sur sa demande. Or, se figure-t-on un mendiant sans relations, sans protecteurs, allant frapper à la porte d'un dépôt de mendicité pour y solliciter son admission? « Nous n'avons pas de place pour vous », lui serait-il répondu. On n'entre au dépôt de mendicité que sur la recommandation expresse et personnelle du préfet, obtenue par l'intermédiaire du député du lieu...., s'il est favorable au Ministère en exercice.

« Donc, de quelque côté qu'on envisage la question, on trouve que les dépôts de mendicité ont manqué leur but.

« Partout où il y a des dépôts, on condamne des individus sous prétexte qu'ils n'avaient qu'à s'y adresser pour être hospitalisés, alors que ces individus seraient sûrs, s'ils avaient l'idée de le faire, de n'être pas reçus.

« Là où il n'y en a pas, mais s'il y a un traité avec un dépôt voisin,

ou bien l'on condamne, et que dire d'un jugement qui envoie en prison un pauvre diable sous prétexte qu'il y a, à 80 ou 100 kilomètres de là, plus parfois, un dépôt d'où on l'aurait mis à la porte s'il avait eu l'audace de s'y présenter? ou bien l'on ne condamne pas et la mendicité n'est pas réprimée, ce qui est toujours le cas quand il n'y a ni dépôt ni traité.

« Enfin, pour les privilégiés que l'arbitraire d'un arrêté préfectoral envoie et maintient pendant un temps également arbitraire dans le dépôt, ce séjour ne leur profite en rien; ils sortent de là sans ressources morales ni matérielles, sans avoir appris un métier, sans avoir pris goût au travail, sans avoir dans les mains une somme suffisante pour attendre d'être embauchés. »

Le pangermanisme en Autriche.

M. Gabriel Louis Jaray termine, dans les *Questions diplomatiques et coloniales,* son étude sur les nationalités en Autriche-Hongrie, dont nous avons donné un aperçu.

L'auteur constate qu'il existe, à l'heure actuelle, tout un « glissement » de la race germanique, tendant à implanter, dans l'Orient et dans l'Adriatique, l'influence politique et économique de l'élément allemand. Le port de Trieste, par exemple, où Slovènes et Italiens sont en conflit, est ouvertement convoité par les pangermanistes, qui voudraient en faire l'issue naturelle de l'Allemagne sur la Méditerranée.

L'auteur conclut :

« Telle est la situation présente en sa complexité et ses dangers prochains. Présager la tournure que lui donnera l'avenir serait se jeter de propos délibéré dans l'obscurité de l'histoire de demain; à peine peut-on apercevor quelques possibilités. Le gouvernement autrichien — et je crois que cela résulte de cette étude — s'il veut sauvegarder son empire en ces provinces, ne peut adopter qu'une politique qui pourrait se résumer ainsi : lutte sans merci contre l'envahissement du pangermanisme, et il ne serait pas sans trouver pour cela des points d'appui extérieurs qu'une politique clairvoyante serait trop heureuse de lui fournir; apaisement relatif des luttes nationales, sinon par la proclamation d'un fédéralisme trop rapidement établi, du moins par une évolution lente en ce sens. Pourquoi ne point faire l'essai — et ce serait peut-être rendre un peu de calme à cette partie de l'empire — d'un Trentin autonome, d'une basse Carinthie et d'une basse Styrie soit autonome, soit incorporée à la Carniole, d'une Uni-

versité mixte italo-slovène créée à Trieste? Sur les bords de l'Adriatique, la politique à suivre paraît extrêmement délicate à marquer. Si l'on est persuadé que les Italiens de Trieste auraient, par pur sentiment, la grandeur de faire litière de leurs intérêts, qu'ils désirent vraiment, et autrement qu'en paroles, faire partie de l'Italie le jour où ils le pourraient, jouant ainsi à leur détriment le jeu de Venise et exposant le grand port franc qui draîne l'Europe centrale à se voir fermer ce marché au profit de Fiume, si donc on pense que l'idée italienne a plus d'empire sur ces âmes peu intéressées que toute autre considération, si en même temps on était certain que le slavisme protégé balayerait l'italianisme suspect, alors je comprendrais que le gouvernement de Vienne, suivant une politique déterminée d'avance, se servît des Slovènes pour conquérir au loyalisme toute l'Autriche du Sud actuelle.

« Mais en serait-il ainsi? La civilisation italienne se laisserait-elle submerger par la slave? Je n'oserais me prononcer. Nous sommes en présence de ce poignant et grandiose spectacle de deux nations luttant entre elles dans le corps-à-corps d'une lutte quotidienne : cela a été, en ce dernier siècle, la vie de l'Autriche-Hongrie. Il y avait là, comme dans un raccourci du monde, des peuples inférieurs et des peuples supérieurs, oh! sans doute non point inférieurs ou supérieurs par nature, mais par la culture et la civilisation. Chaque peuple n'est pas au même temps de son histoire : les uns, guidés par une aristocratie nombreuse, au sens le plus large de ce mot, ont l'autorité qu'ils méritent, l'hégémonie que leur haute culture leur procure; les autres, plus lents à se développer, tombent sous la domination des premiers. Longtemps l'Autriche-Hongrie fut un assemblage de ces nations inférieures dirigées dans la vie politique par des élites sociales des autres peuples, l'Allemand, le Magyar et dans une certaine mesure l'Italien du Sud. C'est en se haussant sur l'échelle de la culture, c'est en développant leurs hautes classes dirigeantes, en faisant sortir du peuple même les intelligences qui doivent les guider, que les autres nationalités peuvent arriver à leur autonomie, en méritant leur indépendance : que ces nations deviennent majeures, — et elles y tendent, quand cela n'est point déjà arrivé — et tôt ou tard, par la force des choses, elles connaîtront la réalisation de leurs désirs.

« C'est donc avant tout une œuvre civilisatrise que les chefs des Slovènes doivent entreprendre ou plutôt continuer, vis-à-vis de leur peuple, et c'est à cette même action de culture et d'idées que les Italiens doivent se livrer. »

VI. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — Syndicats d'action et syndicats d'agitation. — Les socialistes en baisse à Marseille. — La question de la grève des mineurs. — A propos des « Apaches ». Soixante-dix-sept sculpteurs pour deux bustes qu'on ne commande pas.
Dans les colonies. — La politique d'économies en Algérie. — L'exposition d'Hanoï.
A l'étranger. — L'insurrection macédonienne. — La prospérité en Belgique. — Le nouveau traité anglo-chinois.

En France.

Un débat assez curieux s'est élevé dernièrement entre socialistes au sujet de la préférence que les syndicats doivent accorder, soit aux fédérations *de métier*, soit aux fédérations d'industrie. Ces dernières réunissent des syndicats appartenant à des métiers différents et manifestent des tendances plus révolutionnaires que professionnelles.

La *Petite République*, l'organe socialiste français le plus en vue, a pris texte, pour traiter la question, d'une décision prise par la chambre syndicale des ouvriers peintres en bâtiment de Paris et conçue en ces termes : « La chambre syndicale préconise les fédérations d'industrie qui doivent donner un caractère de défense et même d'offensive prolétarienne et condamne les fédérations de métiers qui n'ont qu'un caractère égoïste en s'enfermant dans des revendications purement professionnelles.

« La chambre syndicale déclare adhérer à la Fédération du bâtiment. »

La *Petite République* blâmait cette résolution, et rappelait qu'il existe une « fédération nationale des syndicats d'ouvriers peintres », formée à l'issue d'un congrès national corporatif, fédération qui, paraît-il, a mené une campagne énergique, obtenu des réformes tangibles, et agi efficacement sur les pouvoirs publics.

Aussi ce journal s'expliquait-il difficilement qu'un syndicat d'ouvriers peintres se livrât à des appréciations aussi dures à l'égard des fédérations de métiers.

La *Petite République*, qui est, ne l'oublions pas, l'organe de M. Jaurès et des chefs les plus influents du socialisme à l'heure actuelle, continuait en faisant une distinction, peu connue des profanes, entre les « syndicats d'action » et les « syndicats d'agitation ». L'auteur de l'article, M. Louis Maurice, ne condamnait pas les fédérations d'industrie, tout en paraissant ne leur accorder, au fond, qu'un rôle secondaire, mais il insistait sur l'importance des fédérations de métier qui, tout en faisant moins de bruit et en s'aventurant moins sur le terrain

politique (une nuance d'ailleurs, par le temps qui court) procurent aux ouvriers des avantages réels.

« Les fédérations de métiers, disait-il, sont d'ailleurs bien loin, quoi qu'on dise, de faire preuve d'égoïsme, et s'il fallait, par exemple, faire le compte des sommes versées par les fédérations de métiers ou syndicats nationaux soit pour l'organisation centrale, soit dans les cas de grèves, comparativement aux sommes versées pour les fédérations d'industrie, l'écart serait significatif. »

Il ajoutait, allant au-devant d'une objection tirée de l'évolution moderne des procédés de travail :

« S'appuyer sur ce principe que la technicité ouvrière disparaît, que le travailleur devient de plus en plus un manœuvre et que les fédérations d'industrie ont seules raison d'être parce qu'elles peuvent grouper ces travailleurs sans aucune exclusion, c'est là un raisonnement qui ne coïncide pas avec l'action des organisations.... Là où l'habileté technique a disparu, il n'y en a pas moins une division du travail qui aboutit à des catégories, à des spécialités, et conséquemment à des groupements spéciaux correspondants.

« Ce sont ces groupements qu'il faut fortifier. »

Cette petite mercuriale est intéressante eu égard à la place où elle se trouve, car la feuille qui la publie était une des plus ardentes, il y a quelques années, à prêcher cette « agitation de surface » qui ne lui dit plus rien qui vaille aujourd'hui.

Nous n'avons pas ici à trancher le fond même du débat, et à nous occuper des mérites respectifs des deux systèmes de fédérations qu'on oppose l'un à l'autre.

Nous avons voulu simplement signaler un nouveau fait attestant l'orientation nouvelle prise par les politiciens dans la direction qu'ils s'efforcent d'imprimer en France au mouvement socialiste. Nous ne savons ce qui arrivera demain ; mais, à l'heure actuelle, la parole est surtout aux *assagis*, dont la sagesse est d'ailleurs fort intéressée.

Mais l'expérience semble dire que les assagis, à mesure qu'ils s'assagissent, perdent de leur pouvoir sur ceux qu'ils entraînaient jadis.

*
* *

Autre épisode de l'histoire socialiste contemporaine : la ville de Marseille, après dix années pendant lesquelles elle a vécu sous l'administration d'une municipalité collectiviste, a fini par se dégoûter de celle-ci, et, au prix d'une coalition exceptionnelle dans laquelle sont entrés tous les partis, a chassé de son Hôtel de Ville des édiles dont

la gestion financière, pour ne parler que de ce point, commençait à inquiéter sérieusement tout le monde commercial.

L'événement rappelle, dans une certaine mesure, ces « poussées » intermittentes qui se produisent à New-York contre les politiciens maîtres de la cité, lorsqu'ils se rendent par trop insupportables. Mais, à Marseille, le succès des vainqueurs est attristé par la pensée qu'ils triomphent sur des ruines. Des inspecteurs de finances, envoyés par l'État, ont constaté, dans le budget de notre grand port méditerranéen, l'existence d'un déficit de 14 millions. Car l'État, dont aucun inspecteur ne peut conjurer les déficits, déploie quelquefois, vis-à-vis des autres, un peu de cette sagesse dont il ne ferait pas trop mal d'user pour son compte. Les Marseillais vont donc avoir tout le loisir de méditer le mot mélancolique de Tacite : *tardiora sunt remedia quam mala.* Il est facile de ruiner une ville; il est difficile de remettre de l'ordre dans ses finances, et surtout d'alléger les charges auxquelles les malheureux contribuables ont été soumis par des maîtres imprévoyants.

Comme réformes populaires, le décennat socialiste de Marseille n'a rien donné; comme surcharges fiscales, il a au contraire donné énormément. Appauvrir ceux qui ont sans soulager ceux qui n'ont pas, c'est évidemment un résultat antisocial et antiscientifique; d'autant plus que, si la lourdeur des impôts est loin de supprimer toutes les affaires, elle en paralyse notoirement quelques-unes, et que toute entreprise tuée dans l'œuf représente un certain nombre d'ouvriers disponibles condamnés à demeurer dans le chômage.

La nouvelle municipalité de Marseille aura en outre une rude tâche : celle qui consiste à réagir contre des gaspillages dont profitaient quelques intéressés, et à faire des coupes sombres parmi les sinécures, toujours si agréables aux heureux mortels qui en sont les titulaires. Rôle méritoire, mais bien ingrat, que d'entrer dans la maison d'un prodigue pour y remettre de l'ordre, et pour « arrêter les frais », sans pouvoir d'ailleurs se soustraire à l'obligation de payer des dettes contractées imprudemment, mais légalement!

*
* *

Il est toujours question, dans les bassins miniers de la Loire, de la grande grève des mineurs qui devait éclater à plusieurs reprises, dont la date avait même été fixée d'avance, et qui pourtant ne se décide pas à éclater.

Une note, émanant de la fédération des mineurs de la Loire, déclarait, il y a quelques semaines, que, toutes les tentatives de conciliation entre les ouvriers et les compagnies ayant échoué, la grève

serait décrétée le 12 septembre, c'est-à-dire au moment où la présente livraison est sous presse.

La note dit encore que MM. Cotte, secrétaire du Comité national, et Beauregard, secrétaire de la fédération des mineurs de la Loire, sont chargés, avec les délégués du Comité national, de faire le nécessaire pour arriver à un mouvement général des mineurs de France.

Un congrès doit avoir lieu pour traiter de toutes ces questions. On pense, au moment où nous écrivons ces lignes, que ce congrès se réunira le 24 septembre. L'attitude nouvelle prise par les chefs officiels du parti — attitude que nous signalions tout à l'heure — fait prévoir que les partisans de la grève se heurteront, une fois de plus, à une puissante opposition.

*
* *

Depuis quelque temps, on parle beaucoup des « Apaches ». Ce nom, qui était celui d'une peuplade de sauvages Peaux-Rouges, avait été donné comme surnom à une bande de malfaiteurs qui infestait certains quartiers de Paris. Il tend maintenant à devenir une sorte de dénomination générique, englobant tous les auteurs d'agressions nocturnes. Ces agressions, durant les derniers mois, ont été particulièrement nombreuses, et ont soulevé dans le public une certaine inquiétude. Il est clair que la police de Paris, malgré sa bonne organisation, est débordée sur certains points. Pourquoi? parce que les éléments mauvais et désorganisés de la population deviennent évidemment plus nombreux. Divers faits que nous avons signalés précédemment : immigration d'éléments instables, proportion énorme des naissances illégitimes et des divorces à Paris, insuffisance de l'éducation morale et de la répression de l'immoralité, aident à comprendre cette augmentation des déchets sociaux. On a également signalé une autre cause, à savoir l'habitude que l'on prend de détourner de sa vraie tâche une partie de la police et de la gendarmerie, pour l'employer à des besognes stériles ou même nuisibles. Certes il faut des fonctionnaires et des agents de l'autorité — nous devons d'autant mieux le proclamer qu'il nous arrive souvent de dénoncer les abus du fonctionnarisme — mais, quand ces fonctionnaires et agents sont occupés à ce qui ne les regarde pas, il en est d'eux comme de tous les autres hommes : ils ne peuvent plus s'occuper suffisamment de ce qui les regarde.

Pour en revenir aux « Apaches », admirons l'instinct qui fait choisir précisément, aux représentants de la sauvagerie dans le monde civilisé, le nom d'un peuple sauvage. Non seulement ces gens se rendent ainsi justice, mais ils semblent avoir vaguement

conscience de la façon dont « on devient sauvage », en tombant du type de la famille plus ou moins organisée au type de la famille désorganisée. On sait que les forêts d'une part ou les régions incultes exploitées par la chasse) et les grandes villes de l'autre, sont les meilleurs endroits du monde pour la production et l'évolution de familles désorganisées. Le proverbe qui dit que « les extrêmes se touchent » se vérifie au moins en ce cas.

*
* *

Un tout petit fait est venu montrer dernièrement, après beaucoup d'autres d'ailleurs, de quelle surabondance de production artistique nous souffrons actuellement. A l'occasion du legs Dutuit, le conseil municipal de Paris avait décidé que les bustes des frères Dutuit seraient placés au Petit Palais, au milieu de la collection d'objets d'art généreusement légués à la Ville de Paris. Vingt-quatre heures après que les journaux eurent publié ce détail, *soixante-dix-sept demandes*, émanant de sculpteurs en disponibilité, étaient adressées à l'Hôtel de Ville, demandes inutiles d'ailleurs, vu que les deux bustes existaient déjà, et n'avaient qu'à être placés.

Cela n'empêchera pas tels personnages influents de réclamer, à la prochaine occasion, l'agrandisssment de l'École des Beaux-Arts et l'augmentation du nombre des élèves qu'on y forme à la sculpture. Admettons que cette éducation soit fructueuse — ce que plusieurs mettent en doute, hélas! — que feront plus tard tous les artistes ainsi formés? Quelques-uns d'entre eux ne risquent-ils pas de se rabattre quelque jour, s'ils sont peintres, sur les enseignes des boutiques, et, s'ils sont sculpteurs, sur les moulures des plafonds?

Dans les colonies.

Nous avons déjà parlé de ces « Délégations » algériennes qui commencent à jouer, dans une très faible mesure, le rôle du Parlement dans notre grande colonie africaine. Ces « délégations », qui représentent trois éléments : les colons urbains, les colons agricoles et les indigènes d'élite, font preuve, dans leurs délibérations, d'une sagesse qui a été signalée avec plaisir par des publicistes compétents, habitués à traiter les questions coloniales. Au cours de leur dernière session, elles ont réclamé avec insistance la suppression de certaines dépenses inutiles, et notamment celles qu'entraîne l'existence de « départements » algériens, circonscription administrative calquée sur celle de la métropole, bien qu'elle ne corresponde pas aux besoins de l'Algérie.

De son côté, le « conseil supérieur du gouvernement » qui offre en Algérie certains caractères des corps représentatifs, et qui joue le rôle de « Sénat » dans la combinaison où les « Délégations » jouent celui de « Chambre » a fait entendre d'intéressantes protestations contre la trop grande multiplicité des fonctionnaires en Algérie. M. Vérola, auteur du rapport financier, a dit notamment : « Cette année encore, l'examen du budget démontre que la colonie verse plus de 29 millions à 13.000 fonctionnaires, qui prélèvent ainsi 53 % de nos recettes. » On conçoit que la marge laissée aux améliorations se trouve ainsi grandement réduite. Mais, malgré les timides essais de demi-autonomie auxquels s'est prêté le gouvernement de la métropole, c'est encore celle-ci qui a la haute main sur la nomination des fonctionnaires, presque tous nés en France et envoyés de France, à l'exclusion des Français natifs d'Algérie. Sur bien des points, les « Délégations » algériennes se trouvent donc réduites à formuler de simples « vœux », avec peu de chances de les voir exaucés, au moins pour le moment.

*
* *

On fait une grande réclame à l'Exposition d'Hanoï, qui va s'ouvrir cet hiver.

Parmi les curiosités qu'on y verra, on signale une sorte de confrontation entre les procédés de travail asiatiques (Annamites, Chinois, Japonais, Philippins, Malais, etc.) et les procédés européens.

Divers corps de métiers, laqueurs, incrusteurs, brodeurs, sculpteurs, nielleurs, etc., de tous les pays d'Extrême-Orient, seront représentés en face de procédés mécaniques français, filature et tissage de la soie, du coton, etc.

Ce rapprochement matériel facilitera — on l'espère du moins — la comparaison entre les divers procédés au point de vue de la qualité, de la rapidité d'exécution et des prix de revient.

Il y aura encore les inévitables « attractions » : spectacles, danses, etc. Il paraît que cela est nécessaire pour engager les gens à se déplacer. On annonce notamment des défilés « ethnographiques » avec des figurants recrutés dans les diverses peuplades de l'Indo-Chine. Mais, pour les visiteurs sérieux, la partie la plus intéressante de l'Exposition consistera dans les « résultats » obtenus depuis quelques années par les colons qui se sont établis là-bas, et dont plusieurs ont fait véritablement de bonne besogne.

Des diverses discussions qui se sont déroulées sur l'Indo-Chine à propos de la retraite de M. Doumer et de la nomination du nouveau gouverneur, M. Beau, il paraît résulter de plus en plus que l'essor

pris par cette colonie est indéniable. Les plaintes portent sur l'augmentation des impôts qui, disent quelques-uns, pèsent lourdement sur les indigènes. Mais d'autres font observer que les anciens impôts, quoique moins lourds en théorie, le devenaient davantage dans la pratique, par suite d'exactions et d'extorsions fiscales auxquelles notre domination a coupé court en grande partie.

A l'étranger.

Sans qu'on s'en occupe beaucoup, la Macédoine est en proie à des troubles graves. La domination turque, dont la critique n'est plus à faire, devient de plus en plus lourde à des populations qui, regardant autour d'elles, ne voient que des peuples émancipés de ce joug : Serbie, Bulgarie, Monténégro. Une insurrection s'est donc déclarée. On est fort peu renseigné sur ce qui se passe, et il est clair que le gouvernement ottoman prend toutes les précautions possibles pour réduire au minimum le retentissement des faits qui se déroulent entre l'Archipel et les Balkans. Malgré ces précautions, des bruits transpirent : on parle de massacres atroces, de villages mis à sac, de répressions sanguinaires comme savent en faire les fonctionnaires et les troupes des sultans. L'ancien colonel bulgare Zankow est à la tête des insurgés. Le poète Cristo Silianow, après avoir répandu dans le pays des proclamations patriotiques et excité l'enthousiasme des Macédoniens, a été tué dans un combat, à Pateli. La révolte, jusqu'ici, n'a pas pris corps en une armée proprement dite. Ce ne sont que des bandes, mais, paraît-il, des bandes déterminées.

Ce mouvement est toutefois contrarié par divers obstacles : en premier lieu, la diversité des populations qui occupent la Macédoine, populations qui, si l'élément bulgare y domine, comprennent aussi une forte proportion de Grecs et de Valaques, sans compter les Turcs et les « islamisés » ; — en second lieu l'hostilité mal déguisée de la diplomatie européenne qui, pas plus qu'au moment des massacres d'Arméniens, ne se sent d'humeur à soulever de nouveau la fameuse « question d'Orient » et à réveiller certaines vieilles querelles qui produiraient des conflits entre les puissances. Le Turc, avec une chance peut-être unique dans l'histoire, continue à bénéficier de tous ces égoïsmes qui se neutralisent. La Bulgarie elle-même, qui aurait certainement la tentation d'intervenir, est, dit-on, tenue en bride par la Russie.

⁂

Un publiciste belge, M. Constant Smeesters, dans un livre sur l'*Essor industriel et commercial du peuple belge*, vient de mettre

en relief les progrès accomplis par la Belgique au cours de ces dernières années : « Malgré l'énorme accroissement de notre population et l'exiguïté de notre territoire, dit-il, — faits qui auraient dû rendre la vie plus âpre que partout ailleurs, qui auraient dû même entraîner une misère redoutable — nous constatons une prospérité étonnante et un bien-être tel qu'on en voit chez peu de nations européennes. »

M. Smeesters cite, à cet égard, deux faits significatifs : l'augmentation des dépôts aux caisses d'épargne, et le développement de la consommation.

En 1885, le total des dépôts sur les livrets était de 189.091.080 fr.

En 1899, le total des dépôts s'élevait à 608.440.770 francs. Les dépôts avaient triplé en quinze ans.

Or, ajoute l'auteur, « il est malheureusement certain que les Belges n'épargnent qu'après s'être largement donné le nécessaire, l'utile, l'agréable et le superflu! Les habitudes d'épargne ne sont pas encore très développées chez nos populations ». Si l'on épargne beaucoup plus, c'est donc qu'on gagne beaucoup plus.

En 1884, la moyenne des impôts de consommation, par habitant, était de 4 fr. 40; elle est aujourd'hui de 7 fr. 22. Il est vrai que les impôts de consommation ont été augmentés, depuis 1884, de 0 fr. 38 par habitant. Mais l'augmentation réelle, dérivant exclusivement d'une consommation plus abondante, est de 2 fr. 44 par habitant.

Autre symptôme de prospérité : l'essor du commerce.

En 1884, le total des importations était de 1 milliard quatre cent vingt-cinq millions; en 1899, il s'élevait à 2 milliards deux cent soixante millions, soit une augmentation de 58. 5 °/₀. Le total des exportations était, en 1884, de 1 milliard trois cent trente-sept millions; en 1899, il s'élevait à 1 milliard neuf cent quarante-neuf millions, soit 45 °/₀ d'augmentation.

Le nombre des entreprises industrielles belges est de 242.143. En 1846 (année du recensement précédant le dernier), il ne s'élevait qu'à 160.000. En cinquante ans, ce nombre a donc augmenté de moitié.

M. Smeesters constate que le gouvernement belge a l'intelligence de seconder le mouvement, au lieu de le paralyser, comme cela se passe en d'autres pays. Depuis une vingtaine d'années, ce gouvernement a dégrevé les objets de consommation populaire, encouragé l'enseignement professionnel, industriel et commercial, distribué des millions aux communes pour la réfection de la voirie. Enfin, chose importante, il y a eu de la prévoyance et de la probité dans la gestion financière.

*
* *

Un traité vient d'être conclu, sous ratification probable, entre l'Angleterre et la Chine.

Ce traité, qui sera appliqué aussi aux autres puissances, mérite d'attirer l'attention.

Il proclame la libre circulation des étrangers sur les fleuves de Chine, et la suppression du *likin*, sorte de douane intérieure qui, jusqu'à ce jour, empêchait les négociants européens de se servir de la voie fluviale, ou ne le leur permettait qu'au prix de désagréables vexations.

Le traité permet aux étrangers de rechercher et d'exploiter des mines dans tout le territoire du Céleste Empire, concession d'autant plus précieuse que le pays possède de grandes richesses minérales et que les Chinois ne savent pas les exploiter, bien qu'ils soient capables, les entreprises une fois lancées, de fournir une utile main-d'œuvre.

Le traité proclame, en principe, la nécessité d'établir en Chine l'unité monétaire. Évidemment, cette promesse ne sera pas réalisée du jour au lendemain; mais, pour peu qu'on fasse quelque effort pour se rapprocher de cet idéal, le commerce, dérouté jusqu'ici par la complication des paiements en espèces, y gagnera toujours quelques simplifications impatiemment attendues.

La Chine se prêtera à la construction, sur le rivage des fleuves de quais, de magasins, d'entrepôts. Auparavant, elle opposait à ces innovations une puissante résistance.

Pour remplacer le *likin*, l'Angleterre accepte une surtaxe, douanière. Les droits de douane sont faibles en Chine, et peuvent supporter aisément une surcharge. Droits anciens et droits nouveaux réunis ne dépasseront guère le 10 pour 100 de la valeur des marchandises. Celles-ci auront, en échange, l'avantage immense de pouvoir être transportées d'un bout à l'autre du pays sans avoir à payer ces droits supplémentaires, inégaux, capricieux, vexatoires, qui obligeaient le commerce européen à se cantonner sur les rivages maritimes, ou dans des limites peu éloignées de ceux-ci.

Si le traité est fidèlement exécuté — avec les Chinois, le *si* est toujours nécessaire — la Chine va se trouver plus ouverte qu'elle n'a jamais été. Quelques coloniaux déterminés émettent même l'appréhension de voir trop d'entreprises se créer à la fois, ce qui pourrait déranger trop brusquement les habitudes de la population chinoise et lui imposer d'un seul coup plus de transformations qu'elle n'en peut digérer.

En ce qui concerne les mines, on a encore exprimé un autre genre de craintes. On sait le culte que les Chinois professent à l'égard des ancêtres. Il en résulte qu'une foule de lieux, renfermant des sépultures, sont environnés d'une grande vénération. Le cas ne se présentera-t-il pas où l'emplacement de ces cimetières coïncidera avec celui des gisements miniers, et alors, des luttes ne s'établiront-elles pas entre l'Européen créateur et le Chinois conservateur, entre la chasse aux bénéfices et d'adoration des aïeux?

Il y a en effet ces points noirs, et même quelques autres; mais, en définitive, le traité anglo-chinois, avec tous les horizons qu'il ouvre, et tous les débouchés qu'il peut procurer aux initiatives européennes, peut être salué comme un événement heureux.

Romans sociaux de M. Gabriel d'Azambuja :

L'Abdication, chez Briguet, 83, rue de Rennes, Paris.
Entre cousins, chez Petithenry, 5, rue Bayard, Paris.

Brochures sociales du même auteur :
Pourquoi le roman à la mode est-il immoral et pourquoi le roman moral n'est-il pas à la mode?
Ce que le christianisme a fait pour la femme.
L'esprit chrétien et les affaires.

(Ces trois brochures se trouvent chez Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris. Prix : 60 centimes.)

Le Directeur Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET CIE. — PARIS

AUX ABONNÉS

LE COURS DE SCIENCE SOCIALE

L'année dernière, à pareille époque, nous avons ouvert auprès des lecteurs de cette Revue une souscription pour la reprise du *Cours de Science sociale*, professé à Paris par M. Demolins avant la création de l'École des Roches (1).

Il a été largement répondu à notre appel.

M. Paul Bureau, le mieux désigné pour cet Enseignement parmi ceux qui se sont adonnés à cette science nouvelle, avait accepté la charge du Cours. Il a pris pour sujet la *Propriété Foncière*. Dans une série de vingt leçons, il a montré, par une analyse méthodique des variétés les plus simples de la Propriété Foncière, comment on peut arriver à la connaissance précise des origines et du fondement social de cette institution sur laquelle tant de suppositions gratuites et contradictoires ont été émises. Il a étudié le régime d'appropriation du sol chez les Pasteurs nomades, chez les Bachkirs de Russie et chez les Sud-Slaves, et, appuyé sur cette constatation des faits actuels, il a expliqué l'histoire de la Propriété Foncière chez les Germains et à Rome.

Une partie de ces leçons, rédigée par l'auteur, a commencé à paraître dans la Revue (2).

Pendant la nouvelle année d'enseignement qui va s'ouvrir, M. Paul Bureau se propose d'exposer les types divers de Propriété Foncière qui se sont rencontrés dans l'ancienne France, et ceux qui existent actuellement tant en France qu'en Angleterre, aux États-Unis et en Australie.

(1) *La Science sociale*, septembre 1901, t. XXXII, p. 181.

(2) Voir *La Science sociale*, septembre 1902, t. XXXIV, p. 229, et la présente livraison.

Ainsi, en deux années, les variétés les plus notoires de l'appropriation du sol auront été analysées et méthodiquement classées. Et, par ce procédé scientifique, il sera possible de s'élever à une vue générale plus exacte et plus sûre de cette grande institution sociale.

L'intérêt croissant qu'excitent à l'heure présente les questions sociales, rend plus nécessaire que jamais, à ceux qui peuvent être mis en demeure de les résoudre dans leur sphère, une instruction solide, fondée non sur des abstractions souvent très éloignées des faits ou sur des déclamations sentimentales confuses, mais sur la *méthode d'observation*.

Nous remercions les « amis lecteurs » de cette Revue d'avoir bien voulu contribuer par leurs généreuses souscriptions aux frais du Cours de l'année écoulée.

Nous comptons sur leur dévoué concours pour l'année nouvelle.

Œuvre, s'il en fut, de pure initiative privée, l'*Enseignement de la Science sociale* ne peut et ne doit compter que sur les seules ressources du *self-help*. Comme l'an dernier, M. Henri de Tourville prend à sa charge les dépenses relatives à la location de la salle des cours et à la publicité de l'Enseignement, ce qui, dans l'exercice précédent, s'est élevé à 697 francs. Nous faisons un chaleureux appel à nos amis pour qu'ils veuillent bien pourvoir à la rétribution professorale, fixée, comme par le passé, à 1.200 francs. Grandes ou petites, les souscriptions seront reçues avec une très vive reconnaissance : elles témoigneront toutes de l'intérêt porté à une fondation unique en son genre, qui déjà a donné tant de fruits et qui doit se maintenir par le concours des sympathies réelles et efficaces de ceux auxquels elle a apporté, dans les difficiles questions du temps actuel, l'inexprimable bienfait de la lumière (1).

H. de Tourville, E. Demolins, A. Dauprat.

(1) On est prié d'adresser les souscriptions à M. Demolins, à la Guichardière par Verneuil (Eure), ou à M. Paul Leloup, administrateur de *La Science sociale*, 56, rue Jacob, Paris.

QUESTIONS DU JOUR

UNE TRILOGIE FANTAISISTE

ESCLAVAGE. — SERVAGE. — SALARIAT

C'est un plaisir, lorsqu'on lit la Préface de *Cromwell,* de voir s'étager les trois périodes symétriques entre lesquelles Victor Hugo distribue toute l'histoire littéraire de l'humanité : période lyrique, période épique, période dramatique. L'écrivain nous les décrit dans une langue si figurée, si vivante, que nous sommes tentés un instant de croire que « c'est arrivé ». Il faut une certaine réflexion pour apercevoir le vide et le néant de ces fantaisies brillantes qui font illusion sur le moment, grâce à la précaution que prend l'auteur de projeter pour ainsi dire des faisceaux de lumière sur certains faits privilégiés, en laissant les autres dans l'ombre.

Ce grand amour pour les *phases* se retrouve chez beaucoup d'esprits. Nous avons vu comment M. Karl Bücher, avec son « stade de l'économie domestique », son « stade de l'économie urbaine », et son « stade de l'économie nationale », avait cédé, lui aussi, à cette fascination de la trilogie systématique. On pourrait en donner d'autres exemples. Nous nous bornerons aujourd'hui à signaler une conception de ce genre, qui, après s'être manifestée dans les ouvrages de quelques théoriciens socialistes, a fini par devenir un véritable lieu commun de réu-

nion publique et d'articles de journaux. Il s'agit des phases qu'a traversées le monde des travailleurs et de l'évolution qu'a subie le monde du travail. A en croire les publicistes et les orateurs, qui aiment à simplifier les choses, et à les présenter au peuple sous un jour très saisissant, l'histoire de l'ouvrier se décompose en trois grandes périodes bien nettes : premièrement, période de l'esclavage : secondement, période du servage : troisièmement, période du salariat. On ajoute ce raisonnement vainqueur : le servage étant un vestige atténué de l'esclavage, le salariat est un vestige atténué du servage, et, de même que l'esclavage et le servage ont disparu, le salariat est destiné à disparaître à son tour. Il sera remplacé par un état nouveau, à la fois différent et supérieur, qui sera la jouissance en commun des revenus de la propriété collective.

Ces sortes de théories, nous l'avons dit, séduisent à priori par leur ingéniosité même, et des milliers de gens en répètent la formule, sans songer un instant à jeter les yeux sur les faits, pour voir s'ils la justifient. Cet examen que l'on ne fait pas, nous allons essayer de le faire sommairement, sans étalage d'érudition, mais en rappelant à ceux qui auraient pu les oublier quelques événements sociaux à peu près connus de tout le monde, bien qu'on n'ait pas la présence d'esprit de les grouper en temps voulu pour les opposer aux inventeurs de systèmes.

1° *Il ne paraît pas, tout d'abord, que l'esclavage ait été la première forme de travail dans l'humanité.*

Ici, l'embarras de l'observateur est grand, car les documents font absolument défaut. La nature des temps préhistoriques est précisément de ne pas avoir d'histoire. On en est donc réduit à raisonner sur des analogies et sur des indices.

Or, un fait constaté par les spécialistes qui se sont occupés de l'esclavage, c'est que cette institution n'existe pas ou n'existe guère chez les sociétés les plus simples. « L'esclavage, dit M. Ch. Létourneau, n'est pas une institution nécessaire ; il n'existe pas dans les sociétés très simples où l'industrie n'a pas encore

essayé de violenter la nature, où l'on vit surtout de chasse, de pêche, de cueillette (1). »

M. Létourneau ne parle pas ici des peuples pasteurs. En fait, l'esclavage existe chez certaines populations pastorales. Nous pensons tout à l'heure expliquer pourquoi. Mais M. Prieur a montré dans cette revue (2) que cet esclavage patriarcal constitue en réalité une absorption de l'élément esclave dans l'élément libre. Les esclaves sont confondus avec les enfants et traités comme eux. La famille, extraordinairement nombreuse et puissante, digère pour ainsi dire et s'assimile les éléments étrangers qu'un événement accidentel a introduits dans son sein. Les hommes libres, dans ces familles, travaillent comme les esclaves, ou plus exactement les esclaves, quand il y en a, travaillent comme les hommes libres. Les deux éléments se mêlent, et, en tout cas, le fait à retenir pour l'instant, c'est que, dans ces sociétés patriarcales, le travail libre existe dès l'époque la plus lointaine dont on ait gardé le souvenir.

Notons ici, entre parenthèses, que la plupart des orateurs et publicistes qui admettent la trilogie dont nous parlons, admettent aussi l'opinion d'après laquelle les premiers hommes ont été de purs chasseurs. Or, les purs chasseurs que nous pouvons observer actuellement n'ont pas d'esclaves. Cette considération ne vaut d'ailleurs que comme argument *ad hominem*. Nous préférons appuyer notre affirmation sur d'autres indices.

M. Guiraud, dans son ouvrage sur *La main-d'œuvre dans l'ancienne Grèce*, constate que, si l'on considère la Grèce homérique, on voit qu'il y est beaucoup moins question d'esclaves que dans la Grèce de l'époque « brillante ». A l'époque brillante elle-même, on saisit très bien un mouvement ascensionnel du nombre des esclaves. C'est surtout après les guerres médiques, c'est-à-dire vers le VIe siècle, que l'on se met à faire cultiver les terres par cette catégorie de travailleurs. De même, dans l'industrie, on assiste alors, autant que les textes nous permettent de l'entrevoir, à une sorte de crise économique en vertu de laquelle des ate-

(1) *L'évolution de l'esclavage dans les diverses races humaines*, p. 169.
(2) *Science sociale*, livraison d'août 1887 (t. IV).

liers libres disparaissent pour faire place à de grandes entreprises industrielles avec personnel servile. L'ouvrier esclave, à cette époque, évince partiellement l'ouvrier libre comme la machine tue de nos jours certains petits ateliers. A l'époque homérique, dit l'auteur du long article sur l'esclavage publié par la *Grande Encyclopédie*, « l'esclavage n'est pas encore indispensable au fonctionnement de l'organisme social; c'est plutôt un luxe qui n'est général que chez les grands ». Plus tard, au contraire, il n'est pas de si pauvre citoyen qui n'ait des esclaves à sa disposition, et les auteurs qui veulent, par exemple, nous donner une pitoyable idée de la misère de tel citoyen, nous disent, comme dernier trait qui achève le tableau : « Il n'avait qu'un esclave ».

C'est donc un phénomène parfaitement établi que cette *augmentation progressive du nombre des esclaves* dans la Grèce ancienne, et que cet élargissement progressif du rôle qu'ils jouent dans la société. Pendant une dizaine de siècles au moins — peut-être davantage — l'esclavage se présente avec tous les caractères d'une institution qui, petite d'abord, devient grande, de sorte que, si l'histoire nous permettait de remonter plus loin, nous verrions sans doute que l'institution, *avant d'être petite, avait commencé*. Mais justement, en ces temps reculés, la civilisation de l'élément supérieur, non encore assisté de l'élément esclave, n'était pas encore arrivée au point où l'histoire peut naître, et ni les loisirs, ni la culture intellectuelle n'étaient encore assez intenses pour permettre aux hommes d'écrire l'histoire, occupation essentiellement raffinée.

Si Homère ne met pas en scène beaucoup d'esclaves, et s'il nous permet de supposer que beaucoup de gens n'en ont pas, il nous donne en revanche, soit dans l'*Iliade*, soit dans l'*Odyssée*, des renseignements intéressants sur la façon dont on devient esclave. On devient esclave *par la guerre*. Voilà une véritable loi qui se dégage clairement. C'est pour une esclave qu'Achille se brouille avec Agamemnon, mais cette esclave est une captive. Le porcher Eumée, chez qui se rend Ulysse à son arrivée dans l'île d'Ithaque, est un enfant volé par des

pirates. La piraterie paraît jouer un rôle prépondérant comme source d'esclavage, rôle qu'elle jouera de nouveau, deux ou trois mille ans plus tard, avec les pirates barbaresques, alors que tant de chrétiens seront emmenés « captifs en Alger ». Il existe, en ces temps reculés, une sorte de « traite des blancs » exercée par les Phéniciens d'abord et par d'autres ensuite ; mais il faut croire que cette traite, à l'époque homérique, ne fonctionne pas depuis très longtemps, car, sans cela, en tenant compte : 1° des arrivages de nouveaux captifs ; 2° de la propagation des esclaves au foyer du maître, il devrait y avoir beaucoup plus d'esclaves que cela dans le monde hellénique. Or, nous l'avons dit, ce ne sont guère que les chefs, ces héros plus ou moins pirates et chefs de bandits, qui paraissent jouir de ce luxe. Tout bien pesé, lorsqu'on considère l'esclavage d'alors, l'hypothèse d'une institution relativement neuve se présente à l'esprit avec plus de vraisemblance que celle d'une institution ancienne. S'il fallait en croire Athénée, ce seraient les habitants de l'île de Chios qui, ayant des mines à exploiter, et ayant imaginé d'y faire travailler des esclaves, propagèrent cette *mode* dans tout le reste de la Grèce. Quoi qu'il en soit, il est clair que nous ne pouvons décrire, évidemment, ce qui se passait en Grèce avant les plus anciens documents que nous possédions sur l'histoire de ce pays ; mais *tout se passe, au moment où cette histoire s'ouvre, comme si l'esclavage était alors un phénomène à l'état naissant.*

Même impression si l'on jette un coup d'œil sur l'histoire romaine. Supposons un Romain des premiers âges, un contemporain de Numa, par exemple, ou même un contemporain de Cincinnatus, revenant au monde vers la fin de la République ou vers l'époque impériale, et parcourant les campagnes du Latium. En une foule d'endroits où la charrue était conduite de son temps par des hommes libres, il l'aurait vue conduite par les esclaves. Au ve siècle avant Jésus-Christ, la population servile à Rome n'est évaluée qu'à un vingtième de la population libre. Plus tard, après les guerres et les conquêtes, c'est une avalanche de captifs et d'esclaves. On en regorge, on en a trop, on les émancipe en masse. Bref, si l'on nous passe le barbarisme,

nous dirons qu'il s'opéra à Rome en deux ou trois siècles, tout au moins dans le domaine agricole, une *servilisation* du travail.

Quant à l'industrie romaine, à toutes les époques, elle est représentée par des artisans libres, qui apparaissent groupés en corporations. On cite le plus souvent les charpentiers, les potiers, les foulons, les teinturiers, les ouvriers en bronze, les orfèvres, les bourreliers, les joueurs de flûte, les chaudronniers, les corroyeurs, les bateliers. On voit déjà des boulangers. Un bas-relief antique, au musée du Vatican, représente une boutique de coutelier; une peinture d'Herculanum nous montre un atelier de menuiserie ; d'autres peintures de Pompéi nous retracent le travail des foulons. On a du reste retrouvé à Herculanum et à Pompéi de nombreuses boutiques, où les artisans libres travaillaient, comme ceux du Moyen Age et beaucoup de nos ouvriers actuels, sous le régime du petit atelier. Dès les premiers temps de la Rome historique, ces petits artisans sont nombreux. Les censeurs, en divisant le peuple par tribus, basent leurs divisions sur les *métiers* (*quæstibus*) au témoignage de Tite-Live. Certaines besognes d'utilité publique, notamment la confection de la farine et du pain pour les camps, étaient réservées à l'industrie libre (1). Enfin une foule de travaux publics, nul ne l'ignore, sont l'ouvrage des soldats eux-mêmes, qui étaient certes des citoyens (2).

Si maintenant, pour varier l'observation, l'on prend la Chine, on constate des faits analogues. A une époque reculée, le travail servile apparaît comme très accessoire, et les travailleurs à gages sont préférés. (Il y a donc déjà des travailleurs à gages.) (3) Puis l'on voit l'esclavage acquérir plus d'importance, et les empereurs de la dynastie des Thang entrer en lutte contre cette tendance qui leur paraît contraire aux intérêts du pays.

L'esclavage, en définitive, a été dans son temps une *inven-*

(1) Moreau-Christophe, *Du droit à l'oisiveté et de l'organisation du travail servile dans les républiques grecque et romaine*, p. 296.

(2) « Quelque dégradant que fût l'exercice des professions manuelles à Rome, il n'est pas moins constant que les métiers, même les plus vils, ont été exercés, parfois, par des citoyens romains. » (*Ibid.*, p. 192.)

(3) *Grande Encyclopédie*. Article « Esclavage ».

tion, invention très ancienne sans doute, et antérieure aux premiers temps historiques, mais qui a été précédée elle-même, selon toute vraisemblance, d'une période peut-être très longue pendant laquelle on n'a pas éprouvé le besoin, ni peut-être conçu l'idée, d'avoir recours à cette combinaison sociale. L'homme ne se passait pas du travail, mais le travail se passait de l'esclavage. Ce qui tend à prouver que l'esclavage a été *inventé*, c'est qu'il a été *réinventé* par les Portugais lors de leurs guerres contre le Maroc. Une bataille se livre; le vainqueur a ou croit avoir le droit d'exterminer les vaincus; il se ravise et fait des prisonniers, qu'il utilise ensuite à son service. Il y a là — qu'on le remarque bien — une sorte de transaction avantageuse aux deux parties. Puis l'appétit vient en mangeant, et, après avoir fait des prisonniers parce qu'on s'était battu, on cherche à se battre *pour faire des prisonniers*. C'est l'extension et la consécration du système, avec tous les abus et toutes les horreurs que nous connaissons, et qui, bien que l'humanité ait censé, depuis lors, progressé de la première à la troisième phase, se déroulent encore sur une grande partie du continent africain. La façon dont s'est opérée dans les temps modernes la *renaissance* de l'esclavage offre donc une base sérieuse aux conjectures qui permettent d'évoquer, par analogie, la *naissance* de l'esclavage à ces époques lointaines sur lesquelles aucun document ne peut nous renseigner.

L'esclavage n'a donc pas été la forme du travail dans toute la première période de l'humanité. Il semble bien plutôt que c'est une plaie sociale qui s'ouvre et se ferme tour à tour, une maladie qui éclate en certains lieux en épargnant certains autres, bien qu'elle soit douée d'une force incontestable de contagion, une déchéance amenée par la guerre chez des peuples où régnait normalement le travail libre, une exception qui, jugée commode, fut érigée en règle après coup. Il y eut sans doute une heure où l'invention de l'esclavage, chose neuve, inédite, sensationnelle, fit une révolution comme l'ont faite récemment l'invention de la vapeur et celle de l'électricité. Mais, d'autre part, cette invention n'a pas cessé d'être appliquée, et, loin

d'être une forme du travail désormais évanouie, l'esclavage continue à fleurir sur d'immenses territoires, naguère encore supérieurs en superficie à ceux sur lesquels on ne le pratiquait pas. Enfin rien ne nous dit qu'il ne regagnera pas du terrain dans l'avenir, *comme cela s'est déjà vu*, dans des sociétés d'où il avait été banni une première fois. Pour toutes ces causes, on ne peut dire que nous sommes en présence d'un phénomène caractérisant une *première* phase et une phase *disparue* de l'humanité.

2° *Quand l'esclavage disparaît quelque part, ce n'est presque jamais pour faire place au servage.*

On a des documents nombreux sur les affranchissements en Grèce et à Rome. Nulle part on ne voit les esclaves passer à la condition de serfs.

L'essence du servage, ce qui le caractérise et le distingue de l'esclavage, c'est que le serf est attaché, non à une personne, mais à un domaine.

Or, dans l'antiquité classique, lorsqu'un esclave cesse d'être esclave, c'est qu'il est *affranchi*. Il est inscrit parmi les hommes libres. Il est mis théoriquement sur le même pied que les citoyens. Sans doute cette théorie ne répond pas à la pratique. L'affranchi conserve des devoirs envers son ancien maître, qui devient son *patron :* mais précisément ces devoirs impliquent une dépendance *de la personne*. L'affranchi n'est attaché à aucune terre. Du reste, c'est généralement un urbain. Il devient un protégé de celui qui l'émancipe. Il lui doit respect et assistance. Parfois il continue à le servir en qualité de domestique. Très souvent il se lance dans le commerce et s'établit comme boutiquier. Il est des cas où de nombreux esclaves sont affranchis en masse par l'État, qui en a besoin pour les transformer en militaires. C'est alors le passage direct de l'esclavage à une des formes du salariat. Les femmes affranchies deviennent revendeuses, cabaretières, gérantes d'immeubles, marchandes de sésame, d'encens, de sel, joueuses de cithare ou de flûte, acrobates, courtisanes (1). Où est le *servage* dans tout cela ?

(1) Guiraud, ouv. cité, p. 149.

On sait quelle intensité prit à Rome, au moment des guerres puniques, le phénomène de l'affranchissement. L'histoire a conservé la fameuse apostrophe de Scipion, disant à la plèbe ameutée contre lui : « Vous ne ferez pas que je craigne déchaînés ceux que j'ai amenés à Rome enchaînés ! » Ces plébéiens déchaînés, hier esclaves, étaient-ils devenus des serfs?

Même remarque à faire, au point de vue du passage direct de l'esclavage à la liberté, dans tous les pays où les blancs ont employé des nègres. Soit aux Antilles, soit aux États-Unis, soit au Brésil, le nègre affranchi ne s'est trouvé aucunement attaché à la terre. Il ne s'est même trouvé attaché à rien du tout, malheureusement pour lui. A la Martinique, à la Guadeloupe, il domine le blanc par le nombre, et tire le fil qui fait mouvoir les politiciens. Avec un changement de décor, c'est toujours la plèbe ameutée après une minorité de Scipions.

L'histoire nous offre un seul exemple d'esclaves transformés en serfs : c'est celui des esclaves agricoles qui se trouvaient dans la partie occidentale de l'empire romain au moment de l'arrivée des Barbares et de l'élaboration du régime féodal. Nos lecteurs ont assisté, en lisant les articles de M. Henri de Tourville, à l'organisation de cette société. Mais les esclaves agricoles, au moment des invasions, étaient relativement peu nombreux : 1° à cause de la désertion et de la désolation des campagnes, épuisées par le fisc impérial; 2° à cause des massacres et des ravages de la guerre; 3° à cause de ce fait, important à retenir, que la plupart des travailleurs des champs, à cette époque, n'étaient plus des esclaves, mais des *hommes libres* d'une certaine catégorie, désignés sous le nom de *colons*. Quant aux esclaves non agricoles, employés dans les services de la domesticité, ils continuent à demeurer esclaves, et il est encore question d'eux dans un capitulaire de Charlemagne, daté de 806, qui mentionne les esclaves « meubles et vendables » (1). Puis ils disparaissent peu à peu, sans qu'on sache comment ni pourquoi, en partie peut-être à cause de la disparition du luxe et de l'apparat, en partie

(1) Cité par M. Jean Yanoski, *De l'abolition de l'esclavage ancien au Moyen Age*, p. 101.

sans doute à cause du caractère *noble* que revêtent certaines fonctions autrefois dévolues à la domesticité servile (pages, varlets, etc.). Il est permis de supposer que les monastères, auteurs de multiples affranchissements d'esclaves, furent eux-mêmes le refuge de nombre d'entre eux qui, voués au célibat, ne laissèrent pas de postérité.

Le fait réel de la transformation d'un certain nombre d'esclaves en serfs, à une certaine époque, est donc bien circonscrit, bien délimité. C'est un fait essentiellement local et particulier à une période bien définie de l'histoire. Il n'a rien d'une loi générale ni d'une phase historique. En outre, les circonstances curieuses dans lesquelles il s'est opéré achèvent de nous édifier sur l'impossibilité où se trouvent les partisans de la trilogie de le faire cadrer avec leur système. Pour apprécier ces circonstances, rappelons-nous la nature, l'origine et les conditions du servage.

3° *Le servage s'est recruté le plus ordinairement, non chez les esclaves, mais chez les hommes libres.*

Le serf est attaché au sol. C'est un cultivateur qui n'a pas la permission de quitter le champ qu'il cultive, et qui travaille, en partie pour lui-même, en partie pour un seigneur.

L'aire du servage apparaît dans l'histoire comme beaucoup plus restreinte que l'aire de l'esclavage, et M. Paul Guiraud, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* (1), nous en donne la raison. « Il n'y eut des serfs, dit-il, que là où il y eut une puissante aristocratie. » A l'origine du servage, comme à l'origine de l'esclavage, on trouve la guerre. Mais l'esclave est un vaincu *déraciné*, un vaincu arraché à son pays et transplanté chez le vainqueur. Le serf, lui, est un vaincu chez qui le vainqueur s'installe. L'un est enlevé à son foyer, l'autre y demeure, et cette seule différence établit déjà une distinction capitale entre la condition de l'un et celle de l'autre. « La condition du serf, dit encore M. Guiraud, était intermédiaire entre la liberté et l'esclavage. C'était un homme du pays, que son maître ne

(1) Évolution du travail dans la Grèce ancienne, *Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1902, p. 630.

pouvait vendre à l'étranger, et qui en revanche ne pouvait quitter le domaine où il était fixé. Il avait une famille, et, s'il n'était pas apte à posséder le sol, il était capable d'avoir des biens mobiliers, même du bétail... Installé héréditairement sur une terre qui n'était pas à lui, il était astreint au paiement d'une redevance immuable. C'était, non pas une part proportionnelle de la récolte, mais une quantité invariable de blé, de vin et d'huile. Il résulte de là que, si l'immeuble devenait plus productif, le serf seul en bénéficiait. Aussi n'était-il pas rare que les Ilotes de Laconie eussent des économies : vers le milieu du IIIe siècle avant Jésus-Christ, six mille furent en état de verser sur l'heure le prix de leur affranchissement (1). »

En d'autres termes, voici des hommes libres, cultivant leurs terres. Un ennemi plus fort arrive, et s'empare du sol. Les vainqueurs, en raison de leur formation sociale, ne sont pas de purs exterminateurs. Ils comprennent l'intérêt qu'ils ont à laisser cultiver les terres par ceux qui les cultivaient auparavant. Ils les leur laissent donc, mais à titre d'usufruit perpétuel comportant l'obligation de travailler pour ceux qui se sont arrogé *le haut domaine*. Voilà donc des hommes libres *réduits en servitude*, chute désagréable évidemment, mais moins profonde que celle des hommes libres *réduits en esclavage*. On a fait encore cette distinction que les hommes réduits en esclavage sont *emmenés isolément*, ou par groupes inorganiques, au lieu que la nation réduite en servitude est incorporée *en bloc* à la puissance conquérante. Les vaincus continuent à se sentir les coudes, à faire corps, à conserver, peu modifiées par la conquête, les relations qu'ils avaient entre eux avant celle-ci.

Il ne faut pas confondre, toutefois, les *asservis* et les *tributaires*. Bien des peuples conquérants, après leurs victoires, se contentaient d'imposer un tribut aux nations soumises, sans qu'aucune relation de seigneur à serfs se fût établie. Chacun restait chez soi ; seulement il y avait un *peuple fort*, toujours prêt à ravager le territoire des vaincus dans le cas où ceux-ci

(1) Article cité. M. Guiraud s'occupe ici du serf antique.

auraient cessé de payer cette sorte de rançon annuelle, et des *peuples faibles* qui consentaient à la payer comme une prime d'assurance contre les pires exterminations. Telle était, en particulier, la situation des *alliés* d'Athènes. Plusieurs pays conquis par les Romains furent soumis à une condition analogue avant leur incorporation définitive au monde romain, et du reste cette incorporation ne se fit que graduellement, au moyen d'une série de transitions savantes. Mais des tributaires ne sont pas des serfs. Chaque individu, chaque famille du peuple vaincu conserve son indépendance primitive. La nation seule, *en tant que nation*, est astreinte à une charge plus ou moins lourde, imposée par un dominateur collectif qui lui demeure *extérieur*.

C'est ce qui fait que le servage n'a existé qu'en peu d'endroits. Il fallait, dit M. Guiraud, une aristocratie pour le constituer. Ajoutons qu'il fallait une aristocratie particulière, poussée par sa formation ou par les circonstances à s'installer au milieu des populations conquises, et à entrer en relations directes avec les individus qui les composaient. Encore, selon la nature de ces « aristocrates » et selon la cause qui les faisait agir, a-t-on vu se former des servitudes fort diverses. Les types les plus connus sont le type du *serf ilote*, le type du *serf russe*, et le type du *serf féodal* (en visant sous le nom de « féodal » l'état social créé dans l'Europe occidentale par l'organisation de la propriété particulariste).

Les Ilotes étaient les anciens habitants de la Laconie, descendants de ces fameux Achéens qui suivaient Ménélas au siège de Troie, ou peut-être encore, si l'on veut, les descendants d'une population plus ancienne, subjuguée par ces Achéens que les Doriens devaient subjuguer à leur tour. On sait comment les Spartiates, peu nombreux mais pourvus d'une organisation militaire supérieure, s'y prirent pour demeurer maîtres du pays. Ils ne s'occupèrent pas d'agriculture, mais continuèrent à tourner tous leurs efforts du côté de l'art de la guerre. Ce furent les Ilotes — et les autres couches anciennes de la population — qui semèrent et récoltèrent pour eux. L'Ilote était le tenancier du Spartiate, tenancier toujours redouté de son maître, à tel point

que, de temps à autre, s'il faut en croire les historiens, le gouvernement de Sparte éprouvait le besoin d'opérer des massacres systématiques pour « tirer du sang » à cette population travailleuse que l'agriculture tendait toujours à relever malgré l'oppression. En fait, l'Ilote eut le dernier mot, puisque les dominateurs finirent par s'éteindre, épuisés par cette oisiveté systématique et cette monomanie d'une éducation exclusivement militaire.

Ce que nous voulons retenir, c'est ce fait que les Ilotes ne sont pas d'anciens esclaves montés de la condition d'esclave à la condition d'ilote. Rien n'autorise à le supposer, et tout nous dit, au contraire, que ce sont *des hommes libres descendus à la condition d'ilotes*. En est-il autrement des serfs russes ? Quand le servage a-t-il commencé dans l'Europe occidentale ? — Quand les nomades commencèrent à se fixer au sol. Alors surgirent des conquérants, les Varègues, et d'autres aventuriers puissants par les armes, qui se taillèrent des domaines dans ces larges plaines nouvellement livrées à la culture, qui même parfois aidèrent par la force à cette fixation des nomades au sol, et qui dirent à ces hommes, antérieurement libres : « Maintenant que vous êtes domiciliés quelque part, maintenant qu'on peut vous attraper, et que vous ne vous enfuyez plus au grand galop de vos chevaux jusqu'au fond des steppes asiatiques, nous allons vous forcer à travailler pour nous. » Une fois de plus, des populations passaient de la liberté à la servitude. Cela ne veut pas dire qu'elles y perdaient, car, en même temps, elles passaient d'un travail de simple récolte à un travail d'extraction, ce qui développe l'effort humain. Mais enfin, comme le cheval de la fable avait trouvé son maître, le cavalier avait trouvé le sien, et, en se trouvant « mis à pied », il se trouvait au service d'un seigneur.

Et le serf féodal, d'où vient-il ? Nous n'avons pas à insister sur ce point, après les articles de M. Henri de Tourville (1). Rappelons seulement que la plupart des hommes cultivant la terre,

(1) Voir aussi l'article de M. Prieur, cité plus haut.

au moment de l'invasion des barbares, étaient *de condition libre*. « Le colonat, dit M. Campana en parlant de l'époque où apparaissent les Francs, continua d'être la condition *la plus générale* et de renfermer *la plus grande partie* de la population agricole (1). » Or, qu'étaient-ce que les *colons?* C'étaient des hommes reconnus officiellement comme libres, mais attachés à la glèbe par la misère d'abord, par la loi romaine ensuite. « Le colonat, remarque encore M. Campana, a été formé par *la population libre dégénérée*. » Salvien, dans son ouvrage *De Gubernatione Dei*, parle de ces petits propriétaires sans ressources qui s'offrent comme colons (de même que d'autres hommes libres, ne pouvant payer leurs dettes, se livraient à leurs créanciers comme esclaves). Même sous Justinien, le *Code* reconnaît encore leur origine libre tout en constatant l'asservissement de fait auquel ils ont été réduits (2). Or, ce mouvement continue après les invasions des barbares. En Angleterre, on lit dans des chroniques des mentions de ce genre : « Lors de l'invasion (normande), l'homme libre qui possédait ce manoir est devenu vilain (3). » Même phénomène en Sicile, lors de l'arrivée des chevaliers normands. Et le spectacle recommence en Hongrie, lorsque Étienne Ier veut fixer ses peuples au sol.

Certains phénomènes contemporains peuvent nous aider à « entrer dans la peau » de nos aïeux et à comprendre les changements de situation qu'on vit s'opérer alors. Considérons l'artisan qui, voyant son métier péricliter, va s'engager comme ouvrier dans une grande usine, le petit magasinier qui, devant la désertion de la clientèle, ferme sa boutique et va solliciter une place de commis dans un grand magasin. Pour eux aussi, il y a *chute*. Ils passent d'une condition supérieure à une condition inférieure, de l'indépendance à la subordination. Mais c'est que

(1) *Étude historique et juridique sur le colonat et le servage* (Thèse de doctorat), p. 236.

(2) *Licet conditione videantur ingenui, servi tamen terræ ipsius, cui nati sunt, existimentur. Cod. Just.*, liv. XI ; tit. LI, liv. I. (Cité par M. Campana.)

(3) Cité par M. Prieur, V. *Science sociale;* livraison d'août 1887, t. IV, p. 184. (Extrait du *Doomsday-Book*.)

l'indépendance n'empêche pas toujours de mourir de faim, et que la servitude, ou la déchéance, nourrissent parfois leur homme. On est bien forcé de chercher son pain où on le trouve. Une foule de « citoyens » romains l'avaient cherché dans le colonat, et, avec l'arrivée des propriétaires particularistes, le colonat réorganisé devint le servage. Maintenant, qu'il y eût aussi des esclaves proprement dits parmi les cultivateurs du monde romain, la chose est certaine; mais nous voyons que les érudits sont portés à les croire *en minorité*. Quoi qu'il en soit, au bout de quelque temps, esclaves et colons se trouvaient fraternellement confondus dans la condition commune du servage, et les différences originelles s'étaient complètement effacées.

L'histoire nous montre donc, sur divers points, une foule d'hommes entrant dans le servage par une porte qui n'est pas la porte de sortie de l'esclavage. Voyons maintenant de quelle manière on en sort.

4° Ceux qui cessent d'être serfs, généralement, ne deviennent pas des salariés.

La division des travailleurs manuels en trois grandes catégories historiques : esclaves, serfs, salariés, est une de celles auxquelles Descartes eût reproché de violer la quatrième règle de sa méthode, celle qui consiste à faire toujours des dénombrements très exacts pour être assuré de ne rien omettre. Il y a eu effet, et il y a eu beaucoup de travailleurs manuels en dehors de ces trois grandes espèces. La communauté ouvrière familiale, par exemple, n'y est pas comprise, et pourtant elle a joué et joue encore un rôle immense en des régions qui embrassent peut-être plus de la moitié du monde habité. La division laisse encore en dehors les petits propriétaires cultivant leur lopin à la sueur de leur front, les petits artisans travaillant à leur compte, les petits commerçants vivant du *bénéfice* de leur commerce. La trilogie a également l'air d'ignorer l'existence d'institutions appelées fermage et métayage. Tout cela existe cependant, et l'observation montre que c'est vers ces formes de travail, et non vers le salariat, qu'évoluent généralement les

populations de serfs lorsque, pour une cause ou pour une autre, elles sont libérées du servage.

L'exemple le plus connu est celui qu'offrent nos paysans de France. Durant la première période de la féodalité, ils sont serfs; puis, petit à petit, ils s'émancipent. Que deviennent-ils? Tenanciers libres, c'est-à-dire détenteurs à bail de la terre sur laquelle ils travaillent, affranchis de l'obligation d'y résider et des corvées dues auparavant à leur seigneur, astreints seulement, comme tout locataire, à payer le *loyer* de la parcelle de sol qu'ils occupent. Ce loyer est une redevance fixe, établie une fois pour toutes, et qui, à mesure que la valeur de l'argent diminue, tend, dans la suite des siècles, à devenir dérisoire. Ailleurs, c'est la combinaison du métayage qui triomphe, et l'ancien serf devient l'associé du propriétaire. Dira-t-on que ces gens-là sont des salariés? (1)

A l'émancipation des serfs se lie, par une relation étroite, le mouvement communal. Les villes se recrutent, évidemment, d'anciens serfs sortis de la campagne, et désireux de s'adonner à un métier. Mais ce métier, comment l'exercera-t-il? En *artisan*, c'est-à-dire en *petit patron* travaillant à ses risques et périls. Pas de grands ateliers, pas de grands magasins, pas d'administrations. Donc, peu de salaires. Il y a bien les « compagnons », mais d'abord beaucoup de « maîtres » s'en passent, et ensuite ces compagnons se recrutent souvent parmi les anciens citadins. Il y a bien encore les salariés du roi : officiers, fonctionnaires, etc. Mais ces salariés sont des gentilshommes ou des bourgeois d'élite, dégrossis depuis plusieurs générations.

Ailleurs, comme en Russie et dans plusieurs pays danubiens, la suppression du servage a été une mesure légale, et l'on a vu, sur divers points, les anciens serfs devenir propriétaires de la parcelle de sol sur laquelle ils travaillaient. On sait ce qui en est résulté, et comment nombre de ces serfs émancipés, par leur

(1) Le phénomène est tellement évident que Karl Marx le constate (*Le Capital*, chapitre XXVIII). Le célèbre théoricien reconnait que les serfs deviennent surtout des tenanciers et que le nombre des salariés est peu considérable à cette époque. Les orateurs amis de la trilogie n'en sont que plus étonnants lorsqu'ils la font miroiter aux yeux du public.

imprévoyance, se sont vus dépouiller, au profit d'usuriers habiles, des terres dont la loi leur avait fait cadeau (1). Que beaucoup de ces malheureux soient devenus ensuite des salariés, c'est probable ; mais leur incapacité en est la cause, et, en tout cas, ceux-là même ont traversé une période pendant laquelle leur condition n'était ni le servage ni le salariat. Du reste, ce n'est certes pas dans le but de faire des salariés que certains gouvernements ont pris des mesures contre le servage. En fait, on a vu naître en certains pays, comme la Galicie, un prolétariat rural des plus misérables, justement à cause de l'impuissance où se trouvent ces gens, sortis du patronage forcé que leur procurait le servage, à trouver un refuge efficace dans le salariat.

En résumé, l'observation des faits montre que le serf, en sortant de sa condition de serf, entre naturellement dans celle de fermier, dans celle de métayer, dans celle même de petit propriétaire, parfois dans celle de petit artisan ou de petit commerçant travaillant à son compte. On a vu des serfs entrer dans l'état ecclésiastique. Beaucoup, à la suite de « razzias » et d'actes de piraterie, ont probablement été emmenés en captivité et forcés de descendre à la condition d'esclaves. Mais un serf, en règle générale, ne devient pas un salarié.

5° *Le salariat a existé dans des sociétés très anciennes, concurremment avec l'esclavage et le servage.*

Il est évident qu'on ne peut forcer la thèse et dire : « Le salaire a existé partout et de tout temps ». Certaines sociétés en effet, et notamment les purs patriarcaux, se passent fort bien de travailleurs mercenaires, puisque le personnel de la famille suffit à tout. Mais cela n'empêche pas le salariat d'apparaître, *à côté de l'esclavage,* dans les sociétés les plus anciennes dont l'histoire nous fasse mention. « On peut poser en principe, dit M. Védry, que, du jour où l'échange fut entré dans les mœurs des peuples, le salaire dut être connu. Le contrat de salaire n'est en effet qu'un échange qui, au lieu de porter sur les

(1) De là ces mouvements antisémites comme celui qui met en feu la Roumanie.

objets matériels, porte sur des services (1). » Les documents confirment cette manière de voir. Dans la *Genèse*, dont l'antiquité n'est contestée par personne, nous voyons Jacob s'engager au service de son oncle Laban. Dans le *Lévitique*, Moïse recommande de payer exactement les mercenaires. Une des plus anciennes légendes de la Grèce nous représente Neptune et Apollon construisant les murailles de Troie, moyennant salaire, et se vengeant du roi Laomédon, parce que celui-ci n'a pas payé ce qui leur était dû. Légende, sans doute, mais qui montre bien que le salaire était chose connue, *normale même*, à l'époque où cette curieuse fable a été inventée. Plus tard, à la « belle époque », c'est-à-dire à un moment où l'importance de la main-d'œuvre esclave a notablement augmenté, nous voyons la législation consacrer par une catégorie d'action judiciaire (la *dikè misthon*) le droit des ouvriers salariés qui, tout comme Neptune et Apollon, se sont vu refuser leurs salaires. Parfois même l'autorité intervient sans que les ouvriers aient la peine d'intenter un procès à leur embaucheur. M. Guiraud cite le cas d'un magistrat de Paros qui, pendant sa charge, avait forcé les entrepreneurs du pays à payer les salaires dus aux ouvriers, et s'était attiré de la sorte la reconnaissance de ces derniers (2). A Athènes, on voit des ouvriers, non payés par les entrepreneurs de travaux publiques, saisir les matériaux de construction (3). On distingue alors, comme aujourd'hui, le salaire à la tâche (*misthôma*) et le salaire à la journée (*kathêmérision*). Au IVe siècle avant Jésus-Christ, on signale en Grèce une hausse des salaires (4).

En présence de ces phénomènes, M. Guiraud se demande comment le travail libre salarié pouvait se maintenir ainsi à côté de l'esclavage, sans que la concurrence de celui-ci eût réussi à le supplanter entièrement. « Est-ce, dit-il, la difficulté de se procurer autant d'esclaves qu'il en eût fallu pour

(1) *Du louage d'ouvrage*, Duchemin, Paris.
(2) *La main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce*, p. 182.
(3) *Id.*
(4) *Id.*, p. 185.

leur conférer un pareil monopole? Est-ce le souci qu'avait l'État, surtout dans les démocraties, de favoriser les artisans libres, même au prix de quelques sacrifices pécuniaires? Quel qu'en soit le motif, il y eut toujours place en Grèce, jusque dans l'industrie privée, pour le travail libre, *sans doute parce que sa cherté relative était compensée par d'autres avantages*. Il est visible par exemple qu'une foule d'Athéniens étaient de simples ouvriers, comme le prouve cette réflexion d'Aristophane que, *si tous les pauvres s'enrichissaient et désertaient les ateliers, tous les objets fabriqués manqueraient à la fois* (1). »

A Rome, les travailleurs libres existaient aussi, et c'est d'ailleurs la langue latine qui nous a donné le mot « mercenaire ». Quant au mot « salariat », son origine vient du sel que l'on distribuait aux soldats, en sus des denrées de première nécessité. Le mot changea d'acception pour prendre celle du mot grec *misthos*, que nous avons déjà rencontré. On sait que les nombreux ouvriers libres romains formèrent des corporations, mais il est difficile de distinguer dans celles-ci, à la distance où nous sommes, dans quelle proportion se trouvaient les deux éléments qui les constituaient sans doute : celui des artisans « établis » travaillant pour leur compte, et celui des salariés vivant exclusivement de la rémunération de leur travail.

Le salariat paraît plutôt subir une diminution, en attendant un relèvement, durant la première partie du Moyen Age. En effet, les échanges se restreignent, la vie industrielle s'affaiblit, absolument éclipsée par la vie agricole. Il est assez probable que, pour ce qui concerne l'Occident de l'Europe, le salariat se réfugie à cette époque dans l'entourage immédiat des grands seigneurs. Il reparaît avec les « compagnons » d'artisans, et, depuis lors, se généralise de plus en plus.

Détail curieux, et qu'il ne faut pas omettre : le salariat n'est pas incompatible avec l'esclavage et le servage. On peut être esclave ou serf, et n'en être pas moins salarié. Une preuve que beaucoup d'esclaves recevaient un salaire, c'était la pratique

(1) Guiraud, ouvrage cité, p. 191. — La citation d'Aristophane est tirée du *Plutus*, vers 510 et suiv.

très courante du « pécule ». Certains maîtres comprenaient très bien que, malgré l'autorité absolue dont ils disposaient vis-à-vis de leurs esclaves, le meilleur moyen d'obtenir de ceux-ci « de bon travail », c'était encore de les payer. Sans doute, c'est là un genre de salaire un peu à part, qu'on peut qualifier aussi de « gratification », et que le bon plaisir du patron suffisait à supprimer sans réclamation possible. Mais, *en fait*, il y avait une réelle analogie. De même, bien des serfs, réquisitionnés pour rendre à leurs seigneurs tels et tels services, avaient à se louer de leur générosité. Ainsi, dans certains métiers actuels, comme ceux de sous-facteurs dans les gares ou de garçons de restaurants, les salaires officiels sont fort diminués ou même supprimés parce que, pratiquement, les pourboires accumulés constituent une rémunération des plus convenables. Ces pourboires, on n'a pas plus le droit de les réclamer que l'esclave n'avait le droit de réclamer son pécule. Mais, en fait, on les touche, et c'est l'essentiel.

6° *Le salariat, à l'époque actuelle, n'est pas en voie de disparaître.*

Un des faits qui caractérisent notre temps, c'est la multiplication du nombre des personnes qui vivent d'un salaire. Nous ne savons plus quel publiciste truculent a dit qu'il n'y a plus de nos jours que trois professions possibles : salarié, mendiant ou voleur. Il y a là l'exagération humoristique d'une évolution réelle. « Le salaire, dit M. Paul Leroy-Beaulieu, dans toutes les classes de la société sans exception, est le lot du plus grand nombre des hommes. On peut dire que, si on regarde attentivement, en France les trois quarts des hommes, sinon les quatre cinquièmes, sont des salariés. (1) »

Les collaborateurs de cette revue ont montré, à plusieurs reprises, comment le mouvement industriel contemporain est caractérisé par un phénomène de concentration. De petites entre-

(1) *Dictionnaire d'économie politique* de MM. Léon Say et Chailley. Article « Salaire ». — L'observation cesserait d'être vraie pour d'autres pays, surtout en Orient et en Afrique.

prises disparaissent, étouffées par le succès d'usines gigantesques. Dans le commerce, l'énorme augmentation du pouvoir d'achat dans la clientèle sert surtout à consacrer la prospérité des grands magasins. Grandes usines et grands magasins ont besoin d'un nombreux personnel : ouvriers, contre-maîtres, employés, ingénieurs, vendeurs, livreurs, chefs de rayons. Tous ces gens sont des salariés, et la création incessante d'emplois nouveaux où l'on gagne un salaire, augmente continuellement le nombre des gens qui se précipitent dans le salariat. Une foule d'organismes nouveaux : sociétés financières, banques et leurs succursales, agences, vastes administrations privées comme les chemins de fer, les compagnies de tramways, les compagnies du gaz, les compagnies des eaux, les docks, les entrepôts, entretiennent des millions de salariés exécutant un travail inconnu il y a un siècle. Tout ce qui nécessite des « bureaux », tout ce qui possède un « secrétariat » ouvre des sources de salaires. Et l'État lui-même s'y met, avec son fonctionnarisme, avec ses créations incessantes de places nouvelles, justifiées ou non, que dénoncent vainement tous les partisans d'une politique d'économies. Or, les « places » nouvelles ont beau se multiplier, soit dans les entreprises privées, soit dans les administrations publiques, cette augmentation n'est rien comparée à la ruée formidable de tous ceux qui désirent être casés, avoir un « fixe », c'est-à-dire être salariés. Pour une vacance quelque part, ce sont des centaines de demandes, demandes appuyées de sollicitations, de recommandations, d'obsessions. Qu'il s'agisse d'un poste de cantonnier ou d'une ambassade, les « amateurs » ne manquent jamais. Et pendant que l'État ne peut, malgré la prodigieuse extension donnée au domaine des fonctions publiques, distribuer des tâches au quart de ceux qui briguent l'honneur de le servir, le chômage sévit dans l'industrie. Or, qu'est-ce que le chômage, sinon la souffrance de ceux qui, cherchant un salaire, n'en trouvent pas? Le phénomène actuel n'est pas sans analogie avec celui qui, au commencement du Moyen Age, transforma en fiefs tant de propriétés libres. Alors une foule de petits propriétaires trouvèrent avantageux pour eux à renoncer à l'indépendance

dont jouissait leur propriété, et à en faire hommage à un grand propriétaire, assez fort pour défendre la sienne et celle des autres. Aujourd'hui, bien des gens qui, il y a cinquante ans, eussent travaillé à leur compte, et vécu de leurs « bénéfices », jugent beaucoup plus prudent de renoncer à cette position trop aléatoire, et de toucher, sous forme de salaires, *une part, en quelque sorte établie à forfait, des bénéfices d'autrui.*

On ne voit donc pas du tout sur quelle donnée peuvent s'appuyer les orateurs et les publicistes qui prédisent la fin du salariat. Qu'ils puissent avoir raison dans un très lointain avenir, ce n'est pas impossible, comme il n'est pas impossible que les chemins de fer soient remplacés par des ballons dirigeables, ou qu'on jette un pont sur l'Atlantique, entre l'Europe et les États-Unis. Mais, pour le moment, tout montre au contraire que le salariat est un système prospère, qui va se développant depuis des siècles, et se trouve encore, en définitive, *dans une phase d'ascension.*

Il est intéressant d'observer que les socialistes, en encourageant la multiplication des fonctions publiques, poussent eux-mêmes à ce développement du salariat, tout en déclarant voir en lui « un reste du servage et de l'esclavage antiques ». Il est vrai que, pour les théoriciens du parti, cette tactique est provisoire, et qu'ils ont quelque chose de mieux à offrir à la société.

Ce quelque chose de mieux, quel est-il?

7° *La disparition du salariat, au lieu d'amener un état meilleur, pourrait être le signal, en certains milieux, d'une réapparition de l'esclavage.*

Nous ignorons si les théories collectivistes peuvent triompher momentanément, sur tel ou tel point déterminé, grâce à la formation sociale de telle ou telle population. Mais supposons le rêve réalisé. Que devront faire les vainqueurs au lendemain de leur victoire? Appliquer leurs systèmes, essayer enfin de créer cette société idéale, ce « paradis sur la terre » dont ils entretiennent les masses.

En général, les orateurs socialistes sont très sobres en ce qui concerne l'organisation de la société future. Ils savent bien ce qu'ils veulent démolir, mais ils ne savent que médiocrement ce qu'ils veulent construire. Les quelques théoriciens qui vont jusqu'au bout, et exposent un plan d'organisation, tombent, ou dans quelques-unes de ces utopies qui ne se discutent même pas, ou dans des contradictions divertissantes. On peut toutefois, de l'ensemble de ces plans, dégager quelques idées communes à tous. Dans la société future, il faudra *organiser la production par voie d'autorité*, et, pour cela, *organiser le travail de la même manière*. De là une *distribution des tâches*, et *une somme de travail imposée obligatoirement à chacun*. Donc, pour que la « société » soit satisfaite, l'individu devra : 1° s'employer au genre de travail que lui fixeront les représentants de cette société (autrement dit les fonctionnaires) ; 2° travailler par force durant un certain nombre d'heures, auquel on ne pourra ni ajouter *ni retrancher* (sous peine de voir le corps social mourir de faim par une insuffisance de la production).

« Il suffira, dit M. Pierre Deloire dans la *Cité socialiste*, pour assurer le service de ces métiers (les métiers désagréables et répugnants), d'en faire un service commandé, obligatoire, universel et personnel. Mais, dira-t-on, c'est de la contrainte! Sans doute, c'est de la contrainte, mais c'est une contrainte juste et *officielle* (1). »

M. Jules Guesde, à la tribune de la Chambre, a exposé un système analogue, où la contrainte prendrait le nom de réquisition.

Débarrassé de tout le verbiage qu'on peut mettre autour, ce système a un nom très connu ; c'est celui des « travaux forcés », qui fonctionne dans nos colonies pénitentiaires. Or, ces colonies pénitentiaires représentent précisément, dans nos sociétés civilisées, le dernier reste de l'esclavage, esclavage public justifié par la nécessité de réprimer les crimes, mais absolument analogue à l'esclavage de l'antiquité. Seulement, au lieu d'écrire « esclavage public », on écrira « réquisition sociale », « con-

(1) *Revue socialiste*, août 1897. Cité par M. Maisonabe : *La doctrine socialiste*. Poussielgue, Paris, p. 188.

trainte officielle ». Une fois de plus, les mots auront été des idoles : *nomina numina.*

Par un singulier retour, les promoteurs d'un bouleversement social, qui déclament contre le salariat en le dénonçant comme « une queue de l'esclavage », ne peuvent imaginer, pour le remplacer, que l'esclavage proprement dit, avec toutes les tyrannies supplémentaires que peut engendrer la subordination de l'homme, non à un maître individuel qui peut se trouver bon et humain, mais à une vaste et irresponsable bureaucratie.

Les partisans de l'abolition du salaire ne peuvent donc s'appuyer sur des faits qui n'existent pas. La trilogie qu'ils évoquent est un rêve, un rêve logique sans doute, une harmonieuse construction de l'esprit; mais nous voyons que cette construction pèche par la base, premièrement, parce que les formes de travail énumérées ne se sont pas succédé dans l'ordre que l'on dit; deuxièmement, parce que l'énumération n'est pas complète; troisièmement, parce que le phénomène dont on veut prouver la disparition prochaine est précisément en train de se développer et de tout envahir.

Pascal disait que ceux qui écrivent contre la gloire veulent la gloire d'avoir bien écrit. De même ceux qui écrivent contre le salaire sont des salariés qui sont payés pour écrire contre les salaires. Et de même aussi ceux qui les payent, et qui fondent des journaux pour lutter contre les patrons, sont des patrons qui dirigent ces journaux comme toute autre entreprise, heureux d'encaisser les bénéfices que leur rapporte une éloquence consacrée à flétrir les bénéfices d'autrui. Mais pendant que les prophètes vont leur train, et que les théories s'échafaudent, faisant miroiter aux yeux des travailleurs une phase où le salariat se trouvera transformé en « quelque chose de mieux », un courant contraire se manifeste parmi ces travailleurs eux-mêmes, et les porte à *s'arranger le mieux possible de ce régime des salaires, en tâchant de les faire augmenter de plus en plus*, c'est-à-dire de rendre plus agréable leur condition actuelle en même temps que moins désirable un saut périlleux dans l'inconnu. A côté du phénomène de la généra-

lisation des salaires, prend place en effet celui de l'augmentation des salaires. Le premier implante le salariat en plus d'endroits, le second tend à le rendre moins destructible, en donnant satisfaction, d'une manière croissante, aux besoins du monde ouvrier.

Si l'interrogation des faits doit ici nous servir à quelque chose, c'est à conclure que, le salariat ayant existé avant, pendant et après l'esclavage, en des sociétés très différentes au point de vue de la formation sociale, il y a là une institution très souple et très humaine, propre à rendre des services très variés. Ces institutions-là meurent, semble-t-il, plus difficilement que les autres. Maintenant, ce qui est vrai, c'est qu'il y a salariat et salariat, que ce mode de travail prend des formes diverses, tantôt aptes, tantôt inaptes à satisfaire les besoins de l'ouvrier, tantôt propres, tantôt impropres à procurer son relèvement progressif. C'est sur ce terrain, évidemment, et non sur celui d'une évolution entièrement conjecturale, que les débats pourraient s'engager avec plus de fruit.

G. D'AZAMBUJA.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XXVI

LES GRANDES MONARCHIES EUROPÉENNES DE L'AGE MODERNE

(La France. *Suite.*) (1)

En se relevant au déclin naturel de la Féodalité, la Monarchie ne chercha pas à se saisir de la direction culturale que l'affranchissement et la chevalerie avaient abandonnée aux paysans. Elle eut encore moins le désir de voir la culture se refaire une aristocratie, tirée par exemple de l'élite des paysans. Tout son système social consista à créer une caisse publique dans laquelle il s'agissait de faire entrer tout l'argent possible, prélevé sur la culture, l'industrie et le commerce, en vue de pourvoir : 1° à soudoyer une armée non féodale à la dévotion du roi : c'était le point fondamental ; 2° à pensionner les nobles désormais à bout de ressources, sous la condition de servir le roi en qualité de chefs de bandes militaires et d'officiers de la cour ; 3° à recruter dans la bourgeoisie des fonctionnaires civils innombrables, pour lever l'impôt et étendre la justice du roi partout ; 4° à remonter la culture, l'industrie et le commerce, quand ils faibliraient décidément sous l'impôt.

(1) Voir l'article précédent, août 1902 : *Science sociale*, t. XXXIV, p. 210.

Cette caisse générale, dans laquelle on s'efforce de faire entrer tout ce qu'on peut des ressources du pays, et avec laquelle on cherche à se charger du plus de choses possible dans le pays, est bien le plus complet et le plus absorbant système de communauté, ou de communisme, qu'on pût substituer à la féconde indépendance des domaines.

L'opposition des deux régimes est flagrante.

Le retour à l'organisation sociale des peuples anciens était si clair, qu'on commença à considérer les quelque mille ans du régime franc et féodal comme une période accidentelle de trouble et d'obscurcissement du système de la royauté; on se mit à exhumer, avec une admiration intéressée ou naïve, les institutions de la décadence romaine, qui s'adaptaient au mieux à cette reconstitution politique romano-barbare. Ainsi la France, puissamment créée par la famille et le domaine particularistes, retournait à la condition des peuples communautaires du Midi et de l'Antiquité.

Il s'agit de savoir si ce retour en arrière lui a profité.

Une observation, qui se formule très nettement, permet d'en juger.

D'une part, nous avons constaté qu'à la fin du moyen âge l'industrie et le commerce jouissaient encore dans le Midi d'une avance très marquée sur le Nord. Cette avance était due aux traditions des arts industriels et libéraux, qui avaient si grandement fleuri chez les Grecs et chez les Romains, et qui n'avaient pas péri dans l'Empire byzantin ni dans les villes d'Italie demeurées en rapport avec lui; le commerce devait ses avantages à la Méditerranée, unique route alors de l'Orient. Venise, les autres républiques italiennes ses rivales, le Portugal et l'Espagne, nous ont bien montré que la puissance industrielle et commerciale appartenait encore au Midi. Mais elle devait leur échapper au XVIe siècle par les causes que nous avons reconnues.

D'autre part, nous savons que, sous l'action des Francs, propriétaires de domaines et seigneurs féodaux, la culture avait pris, dans le Nord, un développement, un essor, une force qui

avaient complètement transfiguré cette région et lui avaient donné la prédominance en Europe, la supériorité sociale et politique sur les riches pays du Midi eux-mêmes. Et, dans cette suprématie fondée sur la grande culture, la France était la première entre les peuples du Nord.

Or, qu'a-t-elle fait en revenant à la constitution antique des peuples du Midi?

1° *La France a perdu, dans la grande culture, sa supériorité,* qui était essentiellement liée au régime particulariste, et cette supériorité est passée à l'Angleterre, où le régime particulariste s'est conservé : nous le verrons. La France pourtant avait une énorme avance sur l'Angleterre, sans compter que son sol est à la fois plus étendu et plus favorable.

2° *Ce n'est pas la France qui a recueilli l'héritage industriel et commercial des peuples du Midi :* et cependant, dans quelle position heureuse ne se trouvait-elle pas? Elle était leur plus proche voisine, et ses ports sont ouverts sur les trois mers, Méditerranée, Océan et Mer du Nord. Mais, en reprenant la constitution des peuples du Midi, elle les a suivis dans leur décadence, et l'héritage industriel et commercial des vieux pays communautaires s'en est allé à l'Angleterre restée particulariste.

Je le répète : en retournant à l'organisation sociale antique, la France a perdu sa supériorité sur les pays du Nord dans la grande culture, et elle n'a pu remplacer dans l'industrie et le commerce les peuples du Midi au moment de leur décadence.

C'est ce grand fait que nous allons voir par le détail, en étudiant successivement, sous le régime renouvelé de la monarchie, nos trois populations de la Culture, de la Fabrication et du Commerce sorties du régime franc et féodal.

Un point est déjà acquis : la culture, l'industrie et le commerce, qui étaient arrivés à traiter avec le pouvoir seigneurial au moyen de rentes fixes, destinées à devenir de moins en moins onéreuses par les progrès de la production et la dimi-

nution de la valeur monétaire, se trouvent chargés par le gouvernement monarchique de fournir, en plus de ces rentes, un impôt qui doit croître avec des besoins dont le nombre est sans limite, puisqu'on tend de proche en proche à les régir tous. Et, de cet impôt, il ne revient en propre à la culture, à l'industrie et au commerce, que ce qui reste après qu'on a soudoyé les bandes armées, pensionné les services militaires et de cour des seigneurs, rétribué les innombrables officiers d'administration, de finance et de justice du roi. Encore ce reste n'est-il appliqué à la culture, à l'industrie et au commerce que dans leur extrême défaillance, pour les remonter artificiellement au niveau des progrès accomplis à l'étranger, et pour les mettre à même de continuer à fournir l'impôt, toujours croissant d'ailleurs.

Il est aisé de concevoir qu'un pareil régime n'était pas fait pour donner une prospérité naturelle et de bon aloi, une belle poussée, à la culture, à l'industrie et au commerce.

Pour le constater, non plus seulement à raison des causes, mais par les effets, nous allons examiner les résultats, tels qu'ils ont été.

Nous établirons en fait l'état de la culture, de l'industrie et du commerce sous le régime croissant de la royauté.

1° *La Culture.*

Nous pouvons apprécier l'effet du régime royal sous lequel vivait la culture, en nous plaçant à l'une des époques qui lui ont été le plus favorables, c'est-à-dire après le règne réparateur d'Henri IV, après une de ces circonstances où la monarchie subvenait de tout son pouvoir aux maux qu'elle avait créés dans les campagnes; nous poursuivrons notre observation à travers la période la plus prospère de la monarchie, c'est-à-dire sous les Bourbons. Le résultat, s'il ne tourne pas à l'avantage de la monarchie, sera ainsi démonstratif.

Tout le monde sait le soin que Sully donna, par les moyens d'État, « au labourage et pastourage, qui sont, disait-il, les deux mamelles dont la France est alimentée, les vrais mines et

trésors du Pérou ». Tout le monde se souvient d'Olivier de Serres, le propagateur des prairies artificielles, l'auteur du *Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs,* dont Henri IV aida les efforts pour le progrès agronomique en le chargeant d'établir la culture du mûrier dans les domaines royaux. En un mot, tout le monde sait la prospérité que ramena le règne d'Henri IV et dont l'une des causes fut l'attention donnée par son administration au relèvement de la culture. Or, « la mort du roi et, bientôt après, la retraite de Sully, compromirent tout ce qu'ils avaient fondé. Marie de Médicis, avec ses petites passions, ses préjugés étroits, son entourage de parvenus italiens ou de conseillers d'Henri IV qui pouvaient être des instruments utiles, mais non des chefs de gouvernement, était incapable de comprendre la politique de son mari et plus incapable encore de la poursuivre. Tous les principes du dernier règne furent abandonnés, au dedans comme au dehors. La noblesse relève la tête et bat monnaie avec des simulacres de révolte et des ébauches de guerre civile, dont le peuple paie les frais : les millions entassées par Sully dans les caves de la Bastille s'en vont en fumée ». (Pigeonneau, *Histoire du Commerce de la France,* t. II, p. 351.)

Voilà bien dans son plein l'effet du régime. Il suffit que la personne du roi change pour que les conditions de la prospérité nationale soient bouleversées. Tant vaut le roi, tant vaut le pays. Il est vraiment curieux de voir, dans n'importe quelle histoire de France, quels que soient les jugements et les tendances de l'auteur, à quel point la physionomie du pays, sous chaque règne, est conforme à la physionomie personnelle de chaque souverain.

Le règne d'Henri IV jouit d'une grande réputation. Cette réputation est due aux talents de gouvernement du prince, mais ce serait une erreur de croire qu'Henri IV ait dérangé en quoi que ce soit la marche du régime monarchique : il l'a au contraire continuée et poussée vigoureusement en avant.

Ainsi donc, sans autre cause que le changement du personnage régnant, la France retomba, en quatre années de régence,

dans un état d'anarchie politique et de désordre financier qui obligea à convoquer les États Généraux, pour essayer d'y porter remède, à la majorité de Louis XIII.

Ces États de 1614 attestent à un point étrange le dénûment de la culture. Ils demandent d'un commun accord la réduction d'un quart aux tailles devenues accablantes pour le peuple. Savaron fut choisi par l'assemblée du Tiers État pour porter plainte et faire réclamation au roi, et voici comment il parla :

« Que diriez-vous, Sire, si vous aviez vu, dans vos pays de Guyenne et d'Auvergne, les hommes paître l'herbe à la manière des bêtes? Cette nouveauté et misère inouïe en votre État ne produirait-elle pas dans votre âme royale un désir digne de Votre Majesté pour subvenir à une calamité si grande? Et cependant cela est tellement véritable, que je confisque à Votre Majesté mon bien et mes offices si je suis convaincu de mensonge. » (Relation de Florimond Rapine. Cf. Aug. Thierry, *Histoire du Tiers État,* p. 139, et Pigeonneau, *Histoire du Commerce de la France,* t. II, p. 351.)

Quoi qu'il en soit de cette affirmation fameuse de Savaron, il n'y a pas de doute sur l'état déplorable dans lequel se trouvaient les choses de la culture quatre ans après Henri IV et Sully.

On sait comment, sous le nouveau règne « réparateur » de Louis XIII, on remonta encore la pente ; mais on sait aussi comment, sous Louis XIV, les guerres entreprises par la vanité et l'ambition du roi ramenèrent la ruine par l'impôt, au sujet duquel les États Généraux n'étaient plus convoqués ; et le portrait du paysan par La Bruyère, contresigné par les courageuses représentations de Fénelon, vint donner un pendant au brouteur d'herbes de Savaron, moins d'un siècle après.

Si nous nous reportons à la fin du règne suivant, nous trouvons l'état de la culture caractérisé par Arthur Young dans son *Voyage en France.* Ce livre fait bloc, comme on dirait aujourd'hui : il le faudrait apporter ici tout entier. Je me contenterai de quelques lignes : « La quantité de terres en friche que nous rencontrâmes (dans l'Angoumois) est étonnante, dit le voyageur : c'est le trait dominant du terrain pendant toute la

route. La plupart des landes appartenaient au prince de Soubise, qui n'en voulut jamais vendre aucune partie. Aussi, toutes les fois que vous rencontrez un grand seigneur, même quand il possède des millions, vous êtes sûr de trouver ses propriétés en friche. Ce prince et le duc de Bouillon sont les deux plus grands propriétaires territoriaux de toute la France, et les seules marques que j'aie encore vues de leur grandeur sont des jachères, des landes, des déserts, des bruyères et de la fougère. »

A côté de la direction royale, dont nous venons de voir les lamentables résultats, il semble que la culture aurait dû rencontrer le patronage de cette bourgeoise à laquelle la monarchie faisait par les charges publiques une fortune assurée et grandissante. C'est, en effet, cette classe qui, peu à peu, a acheté les terres des seigneurs, petits et grands : car, à l'époque dont parle Arthur Young, il y avait peu de ces seigneurs qui fussent de force à ne vouloir pas vendre du tout. A la noblesse d'épée avait succédé sur quantité de domaines la noblesse de robe, c'est-à-dire les fonctionnaires civils, gens de justice et de finance, les légistes en un mot. Dès 1257, les non-nobles avaient été autorisés par le roi à acquérir les terres nobles, moyennant une imposition, une fois à lui payée indépendamment du prix d'achat. Mais cette acquisition n'anoblissait pas. Plus tard, les fonctionnaires civils avaient été dispensés de l'imposition que je viens de dire, ce qui en faisait pour ainsi dire les acquéreurs désignés des terres qui échappaient à la noblesse, puisqu'elles leur étaient par ce privilège moins coûteuses qu'à d'autres. Enfin, l'anoblissement même fut ajouté à beaucoup de charges et, dès lors, il était, pour les fonctionnaires de cet ordre, beaucoup plus séduisant encore qu'auparavant d'acheter des terres nobles, puisqu'ils pouvaient frayer avec ce qui restait de noblesse dans le pays.

On voit par quel mécanisme la bourgeoisie fonctionnaire se substituait à la classe ancienne des seigneurs, non pas seulement dans l'exercice du pouvoir, mais dans la propriété des domaines féodaux.

Mais ces nouveaux propriétaires n'étaient que de faibles pa-

trons du monde agricole : ils étaient absolument incapables de reconquérir au domaine son indépendance ou tout au moins sa prépondérance.

1° C'étaient des urbains : ils avaient été élevés à la ville; souvent même ils y étaient nés; ils avaient exercé là toutes leurs fonctions. Beaucoup d'entre eux, après s'être rendus acquéreurs de biens ruraux, de seigneuries, continuaient à habiter la ville, au moins une bonne partie de l'année.

2° C'étaient des centralisateurs : eussent-ils senti le besoin de quelque transformation sociale utile à la culture, ils ne l'auraient comprise que par l'autorité de l'État.

3° Ce n'étaient pas des hommes d'entreprise, d'initiative privée : ils avaient fait fortune par des fonctions publiques, tout organisées, constituées sans eux; ils ne connaissaient, sous l'action de la hiérarchie, que la prudence et la réserve, et étaient peu habitués à spéculer sur la hardiesse personnelle et le libre risque : ils étaient conservateurs en exploitation agricole comme dans le reste.

4° Ce n'étaient pas des indépendants par tempérament : ils étaient, par leur prétention de monter, les imitateurs-nés de la noblesse, de sorte qu'après avoir mis leurs biens en état, autant qu'ils en étaient capables, ils tendaient à user de leurs revenus « noblement », c'est-à-dire à la manière mauvaise de la noblesse d'épée en pleine décadence.

Nous connaissons maintenant les destinées de la culture en France, depuis le temps où elle a été prise en mains par les immigrants agricoles particularistes devenus grands patrons de la vie rurale, jusqu'aux temps où elle a été laissée aux paysans d'abord réduits à eux-mêmes, puis malmenés par l'impôt, mal secourus par l'État, et enfin faiblement entraînés par des patrons urbains, fonctionnaires civils.

Il nous faut voir à présent ce que devint l'industrie sous ce même régime de la Grande Monarchie, en France.

2° *L'Industrie.*

Nous savons comment, la culture ayant prospéré sous la di-

rection des seigneurs féodaux des premiers temps, les paysans enrichis avaient acheté leur liberté et s'étaient cantonnés chacun sur sa tenure, tandis que, la fabrication bénéficiant de cette prospérité, les artisans s'étaient détachés des ressources du sol et avaient rapproché leurs ateliers sur certains points favorables au marché. Dans chacun de ces centres, la collectivité des artisans chercha, comme sur un domaine communautaire, à établir par une commune entente les meilleures conditions industrielles. Telle fut en France l'origine des villes, au moyen âge. Mais leur développement politique et leur libre expansion furent entravés par la royauté, qui en fit des centres administratifs, où les officiers royaux tinrent le haut rang et formèrent une aristocratie. Dans les pays étrangers, où la royauté n'eut qu'une action plus faible ou plus tardive, l'élément industriel des villes prit une puissance considérable et domina même les régions rurales circonvoisines. C'est ce qui arriva notamment en Italie et dans les Flandres.

En Italie, les villes avaient une grande avance sur les autres institutions publiques, parce qu'elles avaient été constituées de longue date par le régime romain; parce qu'elles n'avaient pas pu être annulées par la féodalité rurale qui n'avait pas sérieusement pénétré dans le Midi; parce que les arts industriels s'étaient maintenus chez elles, grâce aux relations prochaines avec l'Empire byzantin et l'Orient; et parce qu'enfin l'Empire d'Occident, le seul pouvoir monarchique qui eût été capable d'agir sur elles à cette époque, s'était mis dans le cas d'être vivement combattu et même victorieusement repoussé par le Saint-Siège. C'est ainsi que les villes d'Italie avaient eu le champ libre devant elles.

Quant aux villes de Flandre, dont nous verrons mieux plus tard les causes de prospérité, elles étaient demeurées à l'abri des atteintes de la royauté française par leur développement hâtif et par leur éloignement. Elles se rendirent maîtresses dans le pays circonvoisin et y régnèrent par la puissance industrielle. Lorsque, à partir de Philippe le Bel, les rois prétendirent tout de bon se mêler d'elles, ils n'eurent pas sur elles l'avantage.

Il se trouve ainsi que, dans le Midi comme dans le Nord, dans les pays de formation communautaire comme dans ceux de formation particulariste, le plus plein développement de l'industrie se produisit là où le pouvoir royal n'avait pas mis la main sur les villes.

J'en donnerai quelque idée par le tableau suivant, tiré de l'*Histoire du commerce de la France*, de Pigeonneau : « Ce n'étaient pas seulement l'art et la littérature, mais l'industrie, le commerce, la richesse publique et privée, les recherches du bien-être, les raffinements du luxe qui faisaient de l'Italie, à la fin du XVe siècle, un objet d'admiration, d'envie, de convoitise pour les peuples du Nord. Les manufactures de velours, de draps d'or, d'argent, de soie, qui de Venise et de Gênes avaient fini par se répandre dans toute la péninsule, à Milan, à Florence, à Lucques, à Naples, à Vicence, à Padoue, les fabriques de faïences de Bologne, de Castel-Durante et d'Urbin, l'orfèvrerie et la joaillerie de Venise, de Florence et de Rome n'avaient de rivales ni en Orient, ni en Europe. Les dentelles vénitiennes, bien qu'on n'eût pas encore inventé le fameux point de Venise, éclipsaient la renommée des passements de Flandre et d'Espagne. Les verriers de Murano, les Berovieri, les Ballarini, véritables dynasties d'artistes et d'inventeurs, l'emportent déjà sur ceux de l'Allemagne; ils vont découvrir, au commencement du XVIe siècle, le secret des miroirs dits de Venise et celui de la fabrication des perles fausses soufflées à la lampe d'émailleur. Venise est la métropole de l'imprimerie : de 1472 à 1500, elle a vu se fonder cent cinquante-cinq ateliers typographiques.

« Quand la jeune noblesse de Charles VIII, à peine échappée à la férule de Louis XI, se trouva tout à coup transportée dans ce monde enchanté, quand sa promenade conquérante l'eût conduite des Alpes à la mer de Sicile à travers les splendeurs de Milan, de Florence et de Rome, ce fut, après l'éblouissement des premiers jours, une véritable fureur d'imitation, une ivresse qui rappelait celle des Romains après les campagnes de Grèce et d'Asie Mineure. Ce qui frappait les imaginations, c'était moins encore l'éclat des lettres et des arts que la magnificence du cos-

tume, les étrangetés de la mode, la somptuosité de la table et du mobilier. Les compagnons de Charles VIII admirent presque autant les pourpoints de velours et de satin, les gants brodés, les robes de brocart et les patins des dames vénitiennes, les parquets de mosaïques, les plafonds sculptés que les statues et les tableaux de maîtres. Quand le roi reviendra en France, il ramènera pêle-mêle, avec des architectes, des peintres, des statuaires et des savants, une armée de parfumeurs, de joailliers, de brodeurs, de tailleurs pour dames, de menuisiers, de jardiniers, de facteurs d'orgues et de tourneurs d'albâtre, qu'il installera au château d'Amboise. » (T. II, p. 22 à 24.) Voilà bien, pour l'industrie comme pour la culture, le roi amené à la pousser par son action personnelle, après qu'il lui avait enlevé l'initiative propre. « Au début du XVIe siècle, l'industrie française n'était nullement préparée à cette brusque révolution. Quelques fabriques de soieries à Lyon, à Tours et à Nîmes, quelques verreries dans l'Argonne, dans l'Agénois et en Bourgogne, d'admirables émaux à Limoges, de beaux meubles sculptés à Paris, à Rouen et à Tours, c'était là tout ce que la France pouvait opposer aux produits italiens. Elle n'avait pas d'industriels comparables à ceux de Florence, de Venise, de Rome et de Milan. Il fallut donc que la cour et la noblesse demandassent tout d'abord à l'étranger ce que la France leur refusait. » (*Ibid.*, p. 59 et 60.)

Ce que l'expédition de Charles VIII avait mis inopinément à l'ordre du jour, les goûts artistiques et la politique fastueuse de François Ier en firent un programme.

François Ier est assez connu par les faveurs qu'il accorda aux arts du luxe, aux constructions, aux ameublements, au costume du style de la Renaissance, c'est-à-dire emprunté, quoique avec bien des transformations, à l'antiquité grecque et romaine, au Midi, à l'Italie. Le moyen qu'il prit pour stimuler l'industrie française fut nouveau et n'a pas beaucoup vieilli depuis, à ce qu'il semble : c'est le régime protectionniste, la prohibition plus ou moins complète des produits étrangers dont il voulait provoquer la fabrication en France. Sous la féodalité, on inter-

disait la sortie, à moins qu'on n'eût constaté un surcroît de production sur les terres du domaine; on prélevait des droits de passage, mais la prohibition était inconnue.

Un autre procédé royal fut de créer des « Fournisseurs du roi » par brevet, en dehors des corporations. Ces industriels privilégiés pouvaient exercer leur art et ouvrir boutique partout où séjournait le roi; ils n'étaient pas soumis aux règlements des métiers et n'avaient à répondre de leurs actes de commerce que devant le roi ou ses représentants particuliers. C'était bien le roi menant l'industrie à sa guise.

Mais, dans cette poursuite du relèvement de l'industrie, le roi se faisait à lui-même une concurrence plus redoutable que celle des Italiens : il accroissait et vendait de plus en plus les fonctions publiques, ce qui soustrayait de plus en plus à l'industrie un personnel d'élite : « A partir du XVIe siècle, dit Pigeonneau, la vénalité s'étendit à tous les offices de finance et bientôt à ceux de judicature; on les multiplia sans mesure, on les découpa en deux, en trois ou en quatre pour pouvoir en vendre davantage : c'était la ressource toujours prête dans les besoins urgents, la planche aux assignats de l'ancien régime. Un courtisan disait plus tard : « Comment se fait-il que quand Sa Majesté crée un office, Dieu crée toujours, en même temps, un sot pour l'acheter? » Les fils de marchands et d'artisans qui trouvaient moyen d'acheter, non seulement les satisfactions d'amour-propre et les privilèges plus sérieux attachés à l'exercice des fonctions publiques, mais la réalité du pouvoir dont la noblesse de naissance n'avait plus que l'ombre, étaient-ils aussi sots que les gentilshommes voulaient bien le dire? Dès le XVIe siècle, c'étaient les bourgeois qui, sous le nom de conseillers d'État, de secrétaires du roi, de membres des cours souveraines, de juges présidiaux, de baillis de robe longue, de trésoriers de France, d'élus, de receveurs généraux et particuliers, gouvernaient et administraient le royaume; c'était eux qu'on voyait, comme le dit Claude de Seissel (1450-1520), acquérir les héritages et les seigneuries des barons et nobles hommes venus à telle pauvreté qu'ils ne peuvent entretenir état de noblesse. Malheureusement, c'est aussi de

cette époque que datent deux fléaux dont la Révolution a été impuissante à débarrasser la France : la plaie du fonctionnarisme et le dédain des carrières industrielles et commerciales.

« On ne verra plus comme au moyen âge de ces dynasties de marchands, les Arrode, les Popin et les Piz d'Oe de Paris, les Colomb de Bordeaux, les Pigache de Rouen, qui, tout en devevenant les chefs de la municipalité et les conseillers des souverains, ne rougissaient pas de continuer leur négoce et de le transmettre à leurs enfants; le commerce, l'industrie sont interdits au fonctionnaire comme au gentilhomme; tout au plus pourra-t-il être intéressé dans le grand commerce maritime que la noblesse elle-même peut exercer sans déroger. Pour peu qu'on ait quelque fortune, on n'aspire qu'à sortir de cette classe de marchands et de gens de métier sans dignité dans l'État : y rester, ce serait avouer qu'on est trop pauvre pour acheter une charge, ou trop ignorant pour la remplir. Le mépris du comptoir et de l'atelier est chez nous un mal héréditaire : c'est un des préjugés de l'ancienne société qui lui a survécu. » (Pigeonneau, *Ibid.*, p. 174 à 177.)

Mais ce qui, pour des gens positifs comme les industriels, donnait aux charges publiques une séduction plus forte encore, c'est qu'elles offraient un revenu sûr et régulier, tendant à augmenter avec le temps et par l'avancement, au lieu que l'industrie, tenue sous la main du roi par les impôts et les ordonnances, était un moyen de profit mal assuré et exposé à de mortels déboires quand la royauté cessait de venir à son aide en compensation des maux qu'elle lui avait causés. Ce que nous avons vu de l'insécurité de l'intervention royale dans la culture, se reproduit tout naturellement dans l'industrie.

Suivons rapidement cette instructive histoire :

« Malgré des misères partielles, la France, sous François Ier (de qui nous avons vu les efforts en faveur de l'industrie) et sous Henri II, avait été prospère : la nature même des plaintes que font entendre les États Généraux de 1560 prouve que, si la nation connaissait les abus et les déplorait, elle n'était pas en proie à ces souffrances aiguës qui s'étaient trahies avec tant

d'éloquence dans les délibérations et les cahiers des États Généraux de 1484. »

Voilà qui peut aller : mais tournons la page.

« Qu'était devenue, trente ans plus tard, cette industrie qui luttait contre l'Italie et les Flandres? Nous ne saurions entrer dans la sanglante histoire des trois derniers Valois, nous ne pouvons que constater les résultats : l'œuvre d'un siècle anéantie en quelques années et la France replacée dans une situation presque aussi désastreuse que celle d'où l'avaient tirée, cent ans auparavant, Charles VII et Louis XI. » (Pigeonneau, *Ibid.*, p. 178, 179.)

Est-ce assez clair? Tout suit le mouvement que donnent les rois, et ils n'en donnent pas de continu, ni qui puisse se soutenir.

« La correspondance des ambassadeurs vénitiens — on sait de quel poids magistral elle est parmi les documents de l'histoire — la correspondance des ambassadeurs vénitiens, qui, sous François Ier et sous Henri II, témoignait à chaque page de la grandeur et de la richesse de la France (nous savons pourtant quels en étaient les côtés faibles), constate avec une sorte de stupeur la misère universelle. Le clergé est ruiné, écrit Jean Correro en 1569, la noblesse aux abois; le peuple de la campagne a été tellement pillé et rongé par les gens d'armes qu'à peine a-t-il de quoi couvrir sa nudité. Les bourgeois seuls et les hommes de robe longue ont de l'or à foison. » Les envoyés de Venise disent ici avec raison que les bourgeois, c'est-à-dire les hommes de métier urbain, échappaient encore au désastre : mais attendons la fin, elle n'est pas éloignée.

« Comme au temps de la guerre de Cent Ans, les villes souffrirent moins que les campagnes; elles pouvaient braver derrière leurs murailles les bandes isolées qui étaient le fléau du paysan. Le mouvement imprimé aux industries de luxe par François Ier continua au milieu des hasards de la guerre (les guerres de religion); malgré les embarras du trésor et de la royauté, la cour était plus brillante que jamais : Henri III dépensait 1.200.000 écus dans une fête. La France brillante et prospère

de la première moitié du XVIe siècle se survivait à elle-même. Cet élan, qui n'était en quelque sorte que le résultat de la vitesse acquise, finit par s'arrêter; cette prospérité factice s'évanouit : l'industrie s'effondra comme l'agriculture. Dès la fin du règne de Charles IX, on vit recommencer comme au XVe siècle l'exode des artisans qui allaient chercher en Allemagne, en Lorraine, à Genève et jusqu'en Italie, la paix et le travail qu'ils ne trouvaient plus en France. En 1588, la fabrication des draps avait diminué d'un quart; les manufactures de soierie d'Orléans étaient ruinées; à Amiens, six mille ouvriers ne vivaient que d'aumônes. A Paris, on est obligé, en 1574, d'ouvrir des ateliers publics pour occuper les vagabonds et les mendiants qui encombrent les rues. Etc. » (*Ibid.*, p. 182-184.)

Le jeu de ce terrible mécanisme créé, de tête, par la royauté est admirablement exposé dans les pages de l'historien incontesté qu'on vient de lire; elles donnent la formule du fait; ce n'est pas un épisode, c'est l'expression constante du régime. Voyons la suite, elle va exactement répéter le commencement.

J'ai dit, au sujet de la culture, les tentatives de relèvement faites par Henri IV et Sully : ici, il s'agit de l'industrie, mais le résultat est le même : « Le couteau de Ravaillac vint trancher brusquement tant de projets et tant d'espérances, la tâche d'Henri IV était loin d'être achevée : l'industrie se relevait d'un épuisement de trente années, mais elle marchait d'un pas encore mal affermi. La mort du roi et, bientôt après, la retraite de Sully compromirent tout ce qu'ils avaient fondé : les ateliers du Louvre étaient fermés; les manufactures créées par Henri IV à Paris étaient délaissées; les travaux du canal de Briare suspendus. Etc., etc... » (*Ibid.*, p. 350-352.)

Sully, au reste, avait été beaucoup moins favorable aux arts de la fabrication, qu'au « labourage » et au « pastourage ». Considérant que la plupart des industries notables à cette époque étaient des industries de luxe, il prétendait que la France « n'est pas propre à de telles babioles ».

Ainsi, les choses allaient au gré de la vie ou des opinions d'un homme, le roi ou son ministre.

Rien ne continue mieux à le montrer que le nouveau branle donné à l'industrie par Colbert sous Louis XIV, et le nouveau désastre qui s'ensuivit. L'idée de Colbert fut de faire produire à la France tout ce qu'elle achetait à l'étranger : encore une conception théorique et personnelle. Sully était pour qu'on se contentât d'acheter à l'étranger ce qu'on pouvait moins aisément produire en France.

Ouvrez n'importe quelle histoire de Louis XIV et vous verrez, non pas que telle industrie s'élève grâce à l'initiative de tel chef de métier, non pas que des artisans étrangers viennent spontanément s'établir en France, y trouvant un champ librement ouvert aux progrès du travail, mais que « *Colbert dote la France* », tour à tour, de l'industrie des glaces de Venise, des dentelles de Venise, des étoffes de soie, crêpes, taffetas, velours, damas, brocarts d'Italie, des draps de Hollande, des bas d'estame et de laine tricotée d'Angleterre, de la trempe de l'acier, qui était un secret anglais, du fer-blanc d'Allemagne, dont il n'y avait jusque-là qu'un fabricant en France, etc. C'est Colbert qui fait tout cela : on le croirait non pas Contrôleur général des Finances, mais Entrepreneur général de tous les Métiers. Il n'a derrière lui, dans cette œuvre, que des ouvriers choisis par lui à l'étranger et achetés par les finances royales pour enseigner les méthodes de travail : quand ils haussent leurs prétentions ou deviennent inutiles, il les renvoie chez eux comme des gens à son service.

On a beau vanter par tous les témoignages possibles la prospérité de l'entreprise de Colbert, on n'échappe pas à ce qui vient quelques lignes plus bas dans les mêmes histoires. J'en trouve la brève formule dans Chéruel : « Malheureusement, dit-il, la mort de Colbert et la prépondérance de Louvois entraînèrent la décadence de l'industrie française. » (*Dictionnaire des Institutions de la France,* v° Industrie.) Voilà donc toujours — on est las de le répéter — le sort de l'industrie en France lié à la vie ou au succès en cour d'un seul homme! Colbert était mort en 1683 : dès 1698, les mémoires rédigés par les Intendants des Généralités avertissent que « la fabrication de la soie,

qui avait occupé en Touraine jusqu'à 20.000 ouvriers et un nombre double de femmes et d'enfants, n'employait déjà plus que 4.000 ouvriers des deux sexes; au lieu de 8.000 métiers, on n'en comptait plus que 1.200. Lyon, qui avait, du temps de Colbert, 18.000 métiers, en avait perdu plus des trois quarts. » Et un historien très érudit et admirateur de Colbert ajoute : « Il en fut de même de presque toutes les branches d'industrie. » (Chéruel, *Ibid.*)

Mais ce que j'ai dit n'est pas toute l'œuvre du fameux ministre. Il entreprit de réglementer l'industrie entière en portant au complet le système des corporations, tenues d'ailleurs dans la pleine dépendance du roi. Il rédigea en 1673 un Édit portant « que ceux qui font profession de commerce, denrées et arts, qui ne sont d'aucune communauté, seront établis en corps, communautés et jurandes, et qu'il leur sera accordé des statuts ». Or, ce coup de force était tellement à rebours du sentiment de l'industrie que, dès 1614, soixante ans auparavant, aux derniers États Généraux réunis avant ceux de 1789, le Tiers État avait demandé quelque chose qui ressemble terriblement à la liberté industrielle; c'est à savoir :

« Que les professions soumises depuis l'année 1576 au régime des maîtrises et jurandes puissent s'exercer librement (tout à l'opposé de la décision de Colbert) ; »

« Que les marchands et artisans, soit de métier formant corporation, soit de tout autre, ne paient aucun droit pour être reçus maîtres, lever boutique, ou toute autre chose de leur profession;

« Que tous les monopoles commerciaux ou industriels concédés à des particuliers soient abolis;

« Que les douanes de province à province soient supprimées. »

On voit combien l'industrie était menée par Colbert en dehors de ses voies naturelles et à l'encontre de son sentiment éclairé. Mais l'illusion de notre histoire de convention est telle, qu'un « homme nouveau », un libéral comme Augustin Thierry, qui rapporte ces faits tout au long, n'en écrit pas moins : « S'il

y a une science de la gestion des intérêts publics, Colbert en est chez nous le fondateur. » On croit rêver à entendre pareilles choses. C'est toujours l'admiration de la machine administrative, sans aucune considération des lois de l'organisme social.

Il y a donc étrangement à rabattre des idées qu'on nous a faites de la prospérité industrielle, autant que de la prospérité agricole en France sous le régime de la Grande Monarchie. Ce qui est certain et indéniable, c'est qu'à chaque page de cette partie de notre histoire on constate que nous restons en retard, au point de vue industriel, soit sur les Italiens, soit sur les Flamands. C'est toujours après les progrès qu'ils ont librement, spontanément réalisés en dehors du système des Grandes Monarchies, que l'administration monarchique française court, pour essayer de se rattraper, mais avec un succès éphémère : éphémère, parce qu'il est fondé sur des moyens factices et sur l'action souveraine d'un seul homme.

Ces constatations faites au sujet de la culture et de l'industrie ne peuvent qu'être confirmées par ce que nous avons à voir du commerce proprement dit.

3° *Le Commerce.*

Le premier coup porté au commerce par la Grande Monarchie vint de Philippe le Bel, qui offre bien le premier type du potentat après la renaissance de la royauté. Les foires de Champagne étaient de grandes foires européennes : Philippe le Bel, sous l'impression d'un sentiment purement autoritaire, se brouilla avec les Flandres et il crut faire un coup de maître en interdisant aux Flamands les foires de Champagne. C'était là que les Flamands rencontraient les Italiens : les Flamands ne venant plus, les Italiens s'en allèrent les chercher ailleurs, et leur défection entraîna bientôt celle des Allemands. La France cessa d'être le grand marché qu'elle avait été tout naturellement par sa position intermédiaire entre ces peuples où florissait le commerce. « Les Italiens rouvrirent par mer avec les Flandres les relations qui leur étaient coupées par terre ; ils préparèrent ainsi la prodigieuse prospérité d'Anvers où se réu-

nissaient les deux plus grands courants commerciaux de l'Europe, celui qui venait du Midi par les vaisseaux de Venise et celui qui venait du Nord et du Centre par les flottes des Hanséates et la navigation du Rhin. » (Pigeonneau, *Ibid.*, p. 11.)

Le parcours des rivières, les routes, les péages, qui intéressent essentiellement le commerce, reviennent souvent dans les préoccupations de l'administration royale. On se rend compte que, là aussi, tout se faisait par « à-coups », par des résolutions tardives, après que le commerce avait subi de lamentables embarras. Les plans qu'on formait alors étaient merveilleux, mais l'exécution restait infiniment au-dessous, et l'on est réduit à constater qu'au bout de peu d'années tout était à recommencer.

Les historiens, en voyant l'organisation intérieure de l'administration prendre, dans les ordonnances royales, des formes de plus en plus régulières, symétriques, systématiques, admirent un ordre si beau, oubliant qu'il n'existe que par écrit, les trois quarts du temps, ou qu'il ne dure guère dans la pratique : ils ne vont pas aux résultats. La plus grande illusion qu'ils se fassent, est de trouver de la suite dans cette administration; elle n'en a pas dans son exercice constamment troublé; elle n'en a que dans ses plans, toujours poussés plus au fini dans le sens de la domination royale.

Il y a donc à rabattre des éloges donnés à l'administration de ce temps-là, au sujet des voies de communication. Le commerce laissé libre sait mieux s'ouvrir la route à lui-même ou affronter avec avantage les obstacles qu'il rencontre sous ses pas. Les Hanséates franchissaient les mers, parcouraient les fleuves et les rivières, traversaient les terres, là où besoin était, sans être arrêtés ni par une quantité de difficultés matérielles, ni par les tentatives des pillards, ni par les prétentions des seigneurs à des péages excessifs : et cela, parce qu'ils s'étaient développés librement, avaient pris eux-mêmes les mesures utiles et veillaient eux-mêmes à les maintenir. Mais, jusqu'en France, on peut trouver des exemples pareils : dans le grand commerce des mers, où la liberté était plus aisée, on voit par l'histoire de deux Français

célèbres ce dont étaient capables de simples particuliers livrés à eux-mêmes : je veux parler de Jacques Cœur et d'Ango. Ils ont réalisé, dans ces temps anciens, des choses qui nous auraient étonnés encore au siècle dernier. Mais on sait que la prospérité du premier fut arrêtée par Charles VII et celle du second par François Ier. Des hommes moins illustres que Jacques Cœur et Ango réussissaient aussi en se lançant sous leur seule gouverne dans cette même voie large du commerce maritime et de la colonisation. On le vit dès les découvertes faites par les Portugais. Des gens du peuple, Normands, Bretons, Picards, Rochelais, Marseillais, entreprirent de disputer les nouvelles terres au Portugal et à l'Espagne, qui prétendaient s'en réserver la possession et se les partager. Mais François Ier crut devoir céder aux réclamations de ces puissances et interdit aux Français tout établissement dans le Nouveau Monde. Néanmoins « Rouennais et Dieppois continuèrent à trafiquer avec le Brésil et l'Afrique (terres portugaises) et à se venger comme ils purent des agressions des Portugais. Jean Ango éluda la prohibition en déclarant que ses vaisseaux étaient destinés à des contrées où les chrétiens n'avaient jamais mis le pied : d'autres ne se donnèrent même pas la peine de tourner respectueusement la loi, ils se contentèrent de faire de fausses déclarations et d'acheter le silence des commis. En 1579, en 1580, en 1581, on voit des escadres comptant parfois jusqu'à dix-huit navires partir de Dieppe, du Havre, de Rouen, de la Rochelle à la destination du Brésil. Malheureusement le gouvernement espagnol se montra aussi opiniâtre que les négociants français. A nos escadres, il opposa des flottes; à nos bandes d'aventuriers, des armées : à l'audace de simples particuliers, toutes les forces du plus puissant empire du monde. »

Et voici la magistrale conclusion de l'auteur récent que je cite, que j'ai eu l'avantage de connaître personnellement, qui fait autorité partout, et est exempt de tout soupçon de partialité : « *Ce n'est donc pas la nation qu'il faut accuser de nos insuccès.* En Amérique, en Afrique, dans les mers de l'Extrême-Orient, *elle avait devancé l'État et lui avait montré le chemin ; l'État ne l'avait pas suivie. La royauté,* tout entière à ses préoccupations

intérieures ou à ses ambitions européennes, n'avait accordé aux découvertes, au commerce lointain, aux entreprises coloniales, qu'une attention distraite et intermittente. Elle *n'avait pas même laissé faire*. François Ier avait défendu contre ses propres sujets les prétentions portugaises. » (Pigeonneau, *Ibid.*, p. 151 et 171.)

Il faut aller jusqu'au bout. Nous suivons les grandes époques de la monarchie : après François Ier, Henri IV. Qu'advint-il, cette fois encore, du commerce ?

« La France alors ne pouvait songer à disputer aux Espagnols leur empire presque séculaire des Antilles, du Mexique, de l'Amérique du Sud, ou même leur conquête plus récente en Floride. Les Anglais avaient pris possession de Terre-Neuve et essayaient de s'établir en Virginie. Les Hollandais pensaient à s'installer dans les pays qui portèrent pendant plus d'un demi-siècle le nom de Nouvelle-Belgique et qui correspondent à l'État actuel de New-York. Le golfe du Saint-Laurent, bien que fréquenté par les pêcheurs anglais et hollandais, était considéré au contraire, depuis Jacques Cartier et Roberval, comme le domaine propre de la France. » C'est ainsi que les navigateurs commerçants français furent reportés vers le Canada. Mais Henri IV ne sut pas maintenir fermement aux petites Compagnies, qui se formèrent alors, les concessions qu'il leur avait accordées sur ces terres réputées françaises. Les établissements tombèrent avec le retrait des privilèges. Ainsi, toujours même instabilité des entreprises commerciales par l'omnipotence et la mobilité de l'administration royale ! Rien n'est plus instructif à ce sujet que les belles études de M. Léon Gérin sur les origines du Canada. (*Science sociale*, t. XI, p. 320 et 526 ; t. XII, p. 161 et 544 ; t. XIII, p. 519 ; t. XIV, p. 374 ; t. XV, p. 426 ; t. XVI, p. 296 ; t. XVII, p. 318 ; t. XVIII, p. 417.)

Après Henri IV, Richelieu s'efforça de regagner ce qui avait été perdu. Ce fut en vain, et par la même raison.

« Il échoua dans ses projets sur le Levant. Il ne réussit qu'à demi dans l'Afrique septentrionale. Aux Antilles, où la colonisation française s'était développée dans des proportions inespé-

rées, il fallait en savoir gré au génie entreprenant de la race normande et à l'initiative des émigrants, plutôt qu'au gouvernement et aux compagnies : celles de Richelieu, les unes trop ambitieuses, les autres trop modestes, n'étaient que des ébauches ; gênées autant que soutenues par l'intervention permanente du pouvoir, elles étaient restées en tutelle et n'avaient pas appris comme les grandes compagnies étrangères (anglaises et hollandaises) à se passer de l'État. » (Pigeonneau, *Ibid.*, p. 454 et 455.)

Sous Louis XIV, ou plus exactement « sous Colbert », nouvel effort. Mais ce fut pour le commerce le même échec que pour l'industrie. Il y eut de brillants résultats d'abord ; puis, bientôt, Colbert mis à l'écart et Louvois menant la guerre, une même ruine entraîna les finances, la marine et le commerce. En vain la France reçut-elle de l'exploration de Cavelier de La Salle, en 1682, le nouveau domaine de la Louisiane ; en vain, par ses établissements du Canada et par la première reconnaissance que fit La Salle du cours du Mississipi, se trouvait-elle avoir sur toute l'Amérique du Nord, à l'ouest des Alléghanys, un droit qui s'étendait des régions glaciales au golfe du Mexique : à peine un siècle s'était-il écoulé, que toutes ces possessions étaient passées à l'Angleterre, en même temps qu'y était passée la suprématie de la culture, de l'industrie et du commerce.

Il faut remarquer d'ailleurs que, si la France, en dépit des contraintes administratives, avait pu, dans le commerce maritime, bien loin de ses frontières, développer encore l'esprit d'entreprise d'une élite de navigateurs et de négociants, elle ne pouvait susciter le même élan dans la classe fixée à son sol : elle manquait de colons cultivateurs ; et ce fut la cause qui rendit si faibles, même dans les meilleurs moments, les résultats des hardis commerçants d'outre-mer : ils ne pouvaient guère enrôler pour les pays nouveaux que des vagabonds et des condamnés. Nous ne saurions nous en étonner, après avoir vu que la première des décadences qu'avait subies la France sous la domination administrative, était celle de la culture. Il n'y a pas, il n'y a jamais eu, et l'ordre des faits sociaux le veut

ainsi, il n'y aura jamais de commerce colonial résistant pour un peuple qui ne fournit pas de vigoureux colons agricoles. Nous retrouvons, au fond de notre analyse, cette cause première de la déchéance du merveilleux peuple des Francs : la perte de l'indépendance du domaine et de sa suprématie sociale et politique.

Il nous reste à voir comment le régime social, constitué en France par la Grande Monarchie, a été aggravé à plus d'un égard par la Révolution.

Puis, nous en finirons avec le régime des Grandes Monarchies en étudiant le nouvel Empire allemand.

Henri DE TOURVILLE.

(*La suite au prochain numéro.*)

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

(*Suite*) (1)

L'homme fait du sol deux usages très différents : il s'en sert soit pour y placer son atelier de travail, soit pour y établir son habitation et accomplir à l'intérieur de celle-ci les actes multiples de la vie domestique. Il est à peine besoin de faire ressortir combien ces deux usages sont différents : le premier est l'accessoire du *Travail,* c'est-à-dire du phénomène social par lequel la famille ouvrière se procure les ressources nécessaires à son maintien et à son développement; le second est l'accessoire du *Mode d'existence,* c'est-à-dire du phénomène social par lequel la famille ouvrière consomme et dépense les ressources dont elle dispose. Au premier abord, il semblerait que cette distinction dût avoir pour effet de compliquer l'étude de la propriété foncière, en nous obligeant à scinder cet examen en deux portions séparées. Pourtant il n'en est rien et, à très juste titre, le tableau de la Classification sociale fait venir l'étude de la Propriété foncière tout entière à la suite du Travail : en effet, l'observation démontre que l'habitation de la famille ouvrière est directement influencée par le travail et se calque sur ses exigences. Chacun sait que la tente du pasteur, la cabane du pêcheur, la chaumière du paysan, le logement du mineur ou de l'ouvrier de la grande industrie sont conditionnés dans leur nature, dans leur emplacement, dans leur disposition, dans leur aménagement, par le travail auquel se livre celui qui les occupe. Ainsi, puisque le travail, qui détermine le mode d'appropriation du sol

(1) Voir un premier article dans la livraison précédente, p. 229.

nécessaire pour la fondation de l'atelier, détermine aussi en partie le mode d'appropriation du sol nécessaire à l'habitation, on doit étudier en une seule fois et en même temps l'ensemble des phénomènes sociaux qui se rattachent à la Propriété foncière.

De cette première constatation découle d'ailleurs une conclusion importante, à savoir que la propriété foncière, se trouvant tout entière dans une dépendance étroite vis-à-vis du travail, suivra toutes les modalités et toutes les variétés de celui-ci : il est donc entendu qu'il faut au préalable débarrasser son esprit de toute conception qui tendrait à représenter la propriété foncière comme devant avoir partout et toujours les caractères et les qualités de la forme particulière que notre société française lui a imprimés en ce commencement du XXe siècle (1). Comme toutes les institutions sociales, la propriété foncière se diversifie à l'infini suivant le lieu, le travail et la formation antérieure de la race, et la science sociale en reconnaît l'existence toutes les fois qu'un ou plusieurs individus se sont assuré la disposition exclusive d'un fonds ou de l'un quelconque de ses avantages. Dès qu'il y a exclusion des autres d'un certain lieu ou de l'un quelconque des avantages que l'occupation de ce lieu peut procurer, il y a propriété foncière, et l'étude de cette institution consiste à rechercher dans quelles conditions s'organise cette exclusion, quels en sont l'étendue, les caractères et les variétés.

Avant de commencer cette étude, il n'est peut-être pas inutile de rappeler les divisions mentionnées par le tableau de la Classification sociale :

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

(Composition, Mode de possession, Subventions, Transmission.

Proœmium : Sol disponible : sa nature, son parcours, abondance de ses productions spontanées, sa permanence.

(1) Au surplus, on peut remarquer que les jurisconsultes et les codes ne se compromettent guère dans la définition qu'ils donnent de la Propriété. Nos anciens auteurs la définissaient : le droit de jouir et de disposer à notre volonté de ce qui nous appartient, en tant que la loi n'y met point obstacle. Cette définition, qui est reproduite en substance par les articles 537 et 544 du Code civil, pourrait viser des régimes d'appropriation du sol très différents.

I. Communauté (*ouvrière*)

du Foyer,
du Domaine,
de l'Industrie.

II. Propriété familiale (*limitée ou illimitée*)

du Foyer,
du Domaine, petit,
du Domaine fragmentaire,
de la petite Industrie principale { domestique, patronale,
de la petite Industrie accessoire.

III. Propriété patronale (*particulière ou collective*)

du Foyer maître,
du Foyer ouvrier,
du Domaine chef,
du Domaine dépendant,
de la grande Industrie en Grand Atelier,
de la grande Industrie en Fabrique collective (1).

Le type le plus simple et le plus élémentaire de propriété foncière se trouve chez les pasteurs nomades des hauts plateaux de l'Asie centrale et, en les observant, on assiste à la naissance d'une institution sur l'origine et la légitimité de laquelle tant de suppositions fantaisistes ont été émises. On sait en quoi consiste chez ces peuples l'appropriation du sol : un certain nombre de communautés pastorales, entre lesquelles existe une entente, une sorte de consortium, parcourent méthodiquement une certaine étendue de pâturages, de manière que, malgré la diversité des saisons, les animaux trouvent toujours une nourriture suffisante. L'appropriation est ici réduite au minimum, et ce n'est pas précisément parce que, comme on le répète souvent, le pasteur est vite évincé par la nature elle-même, ne pouvant occuper le sol que quelques heures ou quelques jours, et devant lever ses tentes sitôt que l'herbe a été mangée : les bandes nomades qui viennent après la sienne, ont sur ces mêmes pâturages un droit de réserve, de

(1) Pour le commentaire de ce tableau, voir *Science sociale*, juillet 1891, t. XII, p. 34 et suiv., une leçon de M. Pinot.

sorte qu'il ne peut les épuiser et le chef d'un de ces groupes qui ne trouverait pas l'herbe sur laquelle il comptait, n'hésiterait pas à protester, au besoin par la force, contre le préjudice dont il souffrirait : ce qui indique bien que la propriété du pasteur ne se restreint pas au fait actuel de sa jouissance. Mais la propriété est ici à son minimum, en premier lieu, parce que le nombre des personnes qui jouissent simultanément ou successivement d'un même pâturage est considérable, et, en second lieu, parce que l'utilisation du sol étant très rudimentaire, le lien qui rattache telle bande pastorale à telle circonscription déterminée sera, le cas échéant, fort peu solide.

Puisque la propriété foncière est le droit de jouissance *privatif* ou *exclusif* exercé sur un certain lieu, ses variétés devront être classées suivant le degré d'exclusivisme et suivant la force du lien qui relie l'homme à la terre. Or, sur ces deux points, la propriété foncière pastorale représente le type minimum : le nombre des individus qui composent les communautés pastorales est très considérable dans les types riches : le Père Huc, dans son voyage en Tartarie, a rencontré des *aouls* qui comprenaient plusieurs centaines de personnes; de plus, à travers le cycle annuel des migrations, un même pacage sert successivement aux troupeaux de plusieurs *aouls*. Il s'ensuit que tout ce monde-là a ensemble des droits sur la même terre, et que l'un n'exclut pas l'autre de la jouissance pareille du même sol : l'exclusion ne s'exerce donc que d'une grande masse formant tribu ou nation à une autre de même titre; mais à l'intérieur de ce vaste groupement, tous bénéficient de tout le territoire, de la même manière et sans partage. L'exclusivisme est ainsi relégué à un très lointain horizon, et encore n'apparaît-il que par le voisinage de deux tribus qui viennent au contact l'une de l'autre. D'autre part, on conçoit que les limites des pâturages sont loin d'être précises : on ne plante pas de bornes dans la steppe et le nombre des animaux que chaque communauté entretient varie sensiblement d'une période à une autre, suivant les épizooties ou les incidents de la vie pastorale. Enfin, comme la récolte de l'herbe est la seule forme sous laquelle les pasteurs

utilisent le sol, ceux-ci n'ont aucune raison, lorsque de nouveaux pâturages s'offrent, de se considérer comme liés d'une manière fixe à une circonscription déterminée, et l'histoire des grandes invasions, ainsi que l'expérience des gouvernements européens qui se sont trouvés côte à côte avec des sociétés pastorales, atteste à l'évidence la ténuité du lien qui rattache le pasteur à la terre sur laquelle il fait paître ses troupeaux. Pour toutes ces raisons, la propriété foncière pastorale est bien le type le plus restreint de l'appropriation du sol.

Immédiatement après lui, vient celui que Le Play a observé dans sa classique monographie des Bachkirs de l'Oural. Chez ces demi-nomades, qui, pendant les six mois et demi de la belle saison, s'en vont sous la tente faire paître leurs troupeaux dans la montagne, la propriété foncière se présente avec des caractères sociaux sur lesquels il importe d'attirer l'attention, puisque nous avons ici l'occasion précieuse d'observer le passage de l'état nomade à l'état sédentaire.

En premier lieu, on ne constate aucun fait social qui, de près ou de loin, puisse être comparé à cette course, à cette « bousculade », à cette concurrence par la violence ou la ruse, que les économistes et les moralistes ont bénévolement supposée à l'origine de l'appropriation du sol : tout au contraire, l'établissement fixe en un certain lieu ne s'opère que sous l'action d'une contrainte extérieure : les occupants ne sont que des occupants malgré eux et les riches se réservent pour eux-mêmes une superficie proportionnellement beaucoup moindre que celle occupée par les pauvres ; loin de se disputer la possession exclusive et fixe de la terre, les hommes s'efforcent de maintenir le plus possible la jouissance collective des pâturages, et, chez les Bachkirs, ceux qui abandonnent totalement la vie pastorale sont précisément les plus pauvres et les moins influents.

Ces faits sont en contradiction directe avec les suppositions auxquelles on s'était livré, mais ils s'accordent parfaitement avec les autres phénomènes sociaux constatés chez les mêmes peuples au milieu desquels ils se manifestent. En effet l'art pas-

toral, qui est un travail de simple récolte, est singulièrement plus attrayant que le travail agricole, puisque l'effort, très modeste d'ailleurs, trouve immédiatement sa récompense et ne risque pas d'avoir été fourni inutilement; aussi les Bachkirs ne sont-ils devenus demi-sédentaires que sous la contrainte très précise du gouvernement russe, qui les a cantonnés dans certains parages dont il leur est défendu de sortir, *sous peine de mort*. L'âpreté que mettraient ces pasteurs à s'emparer de la plus grande superficie possible de terre serait bien inexplicable; le sol est sans valeur chez un peuple qui est en train de passer à l'état sédentaire : car, d'une part, son étendue est trop restreinte, par hypothèse, pour permettre la continuation de la vie purement pastorale et, d'autre part, elle est très supérieure aux aptitudes agricoles de ces pasteurs impénitents qui n'évoluent vers la culture qu'après avoir dûment constaté l'impossibilité de tout autre parti. Puisque l'effet de la culture est de multiplier par un coefficient élevé la capacité productive de la circonscription, chacun peut à son gré défricher telle étendue qui lui convient et, en fait, chacun ne se réserve qu'une très petite superficie. On ne trouve pas de fermiers dans un pays où la terre est offerte en abondance et gratuitement et la possession du sol n'est utile qu'à celui qui le veut cultiver lui-même; or, nous venons de le dire, un pasteur est peu enclin à donner cet effort pénible que requiert l'exploitation agricole. Aussi remarque-t-on que l'autorité communale (assemblée des anciens, chef de la commune suivant les cas) intervient à peine pour allotir les portions du sol que quelques-uns désirent mettre en culture; aussi longtemps que toute la population n'est pas devenue complètement sédentaire, l'excédent du sol disponible pour la culture est toujours considérable et la collectivité des habitants ne peut voir que d'un bon œil quelques-uns de ses membres renoncer à l'art pastoral, puisque cette renonciation accroît les chances que les autres peuvent avoir de le continuer.

Nous voilà bien loin de la fameuse définition de Proudhon : « La propriété, c'est le vol ». « Loin d'être des voleurs, les Bachkirs, écrivait un jour M. Demolins, sont au contraire abo-

minablement volés, volés de leur indépendance, de leurs courses dans le steppe » et de leur droit si charmant à la paresse et au repos.

En second lieu, l'appropriation du sol chez les Bachkirs est d'autant plus durable et mieux déterminée dans ses limites et dans les droits qu'elle comporte, que le travail en vue duquel l'exclusion a été admise est plus long et plus pénible. Ainsi, pour les pâturages de la montagne, on garde sans le modifier le régime qui suffit aux pasteurs du steppe; pour les terres mises en culture, comme l'exploitation agricole est très rudimentaire et se borne à semer quelque grains à végétation rapide et quelques légumes, il suffit qu'on soit assuré de conserver la détention exclusive du sol ensemencé jusqu'au moment de la récolte, et, comme on n'exécute aucun travail d'amélioration ou de fumure, on trouve plutôt avantageux de changer de temps à autre l'emplacement de la culture. Pour toutes ces raisons, la durée de l'appropriation n'est pas toujours déterminée par un règlement communal, et encore moins par un règlement constant; elle suit le cours des circonstances : parfois, elle est de six mois seulement, parfois elle s'étend sur un nombre plus ou moins restreint d'années. Mais, tout au contraire, la propriété foncière apparaît immédiatement avec le double caractère de perpétuité et de transmissibilité héréditaire, en ce qui concerne le lot sur lequel sont établis l'habitation ainsi que les divers bâtiments servant à abriter les chevaux et les bestiaux pendant l'hiver et à entasser la réserve des fourrages. Il est évident en effet que l'homme ne se livrerait pas au travail toujours onéreux de la construction, si elle ne devait pas entraîner avec elle la propriété, tout au moins aussi durable qu'elle-même, de la terre sur laquelle elle est édifiée. Quoique les Bachkirs n'aient aucune prétention à la perfection de l'art du bâtiment et qu'ils se contentent d'équarrir grossièrement les bois que fournit la forêt voisine, pourtant cet effort ne serait pas accompli si la propriété du sol bâti était laissée dans l'incertitude.

Pour chaque parcelle de terre, le titre conféré à l'individu est exactement proportionné à l'effort que cet individu doit

accomplir sur cette parcelle : ainsi, dans la vallée habitée par les Bachkirs, se trouvent contigus les champs cultivés et les prairies dans lesquelles on récolte le fourrage nécessaire pour l'hivernage des troupeaux : or, les premiers sont l'objet d'une appropriation temporaire, tandis que les seconds appartiennent à la collectivité tout entière. Comme l'herbe ne donne lieu à aucun travail de culture, on se borne à répartir les lots au moment de la fauchaison.

Pour la même raison, les forêts ne sont pas non plus l'objet d'aucune appropriation familiale : seulement, comme les communautés ouvrières n'ont pas la prévoyance nécessaire pour administrer une forêt, on rencontre ici une complication spéciale : aucune coupe ne peut avoir lieu sans l'autorisation spéciale du gouverneur de la province, nommé par le pouvoir central russe; mais c'est ici le fait de l'intervention d'une société beaucoup plus avancée dans l'organisation du travail.

Le troisième type de propriété foncière se trouve chez les paysans sédentaires de la Petite Russie, qui sont en train d'évoluer vers l'appropriation perpétuelle du sol, mais n'y arrivent que progressivement, par des appropriations à durée de plus en plus longue. Cette année même, les troubles agraires qui se sont manifestés dans plusieurs provinces et spécialement dans le gouvernement de Poltava, ont une fois de plus ramené l'attention publique sur l'institution, déjà si connue, du *mir* russe.

Au bord d'une large route et parfois sur une longueur de plusieurs kilomètres, s'alignent les *isbas* des paysans, sortes de rectangles d'une superficie variable, mais souvent équivalente à un demi-hectare : l'habitation, construite perpendiculairement à la route, s'allonge sur un des côtés de la cour au fond de laquelle sont les bâtiments agricoles : au delà de ceux-ci se trouve un jardin affecté à la culture de quelques légumes.

Chaque famille est investie, sur le lot qu'elle occupe, d'un droit de propriété perpétuel et héréditaire. Pourtant ce droit n'est pas illimité, car les mœurs, et plus tard la coutume locale ou la loi écrite défendent au chef de famille de l'aliéner

entre vifs à titre gratuit ou onéreux ou de le léguer à des étrangers au détriment des héritiers naturels : l'aliénation entre vifs ne serait admise que lorsqu'elle aurait des motifs manifestement légitimes, par exemple lorsque la famille tout entière émigrerait dans une autre circonscription. Suivant l'usage des familles du type communautaire, les filles sont ici exclues de la dévolution héréditaire et, à la mort du père, la propriété de l'habitation passe aux fils. Au surplus, le nombre des ménages qui vivent ensemble est toujours assez restreint; il est facile d'aller construire une maison nouvelle à l'un ou à l'autre bout du village, et on trouve cette pratique plus avantageuse que l'entassement dans une demeure trop petite d'une famille devenue trop nombreuse. Puisque la commune cède gratuitement le terrain des habitations, la dépense se réduit aux frais de construction et elle se trouve elle-même très diminuée par le concours du travail gratuit qu'offrent les parents et même les voisins.

Tout différent est le régime de propriété appliqué au sol mis en culture. Pour le comprendre, il importe d'abord de se bien mettre dans l'état d'esprit de ces populations chez lesquelles les traditions sont si vivaces et dont les ancêtres, habitués à ne considérer dans la terre que sa faculté de produire spontanément de l'herbe, en sont toujours restés à la propriété collective de la tribu. Ce régime d'appropriation du sol, sous la réserve d'une unique modification, est à peu près adapté aux besoins de leurs descendants, tant que ceux-ci ne se livrent qu'à une culture rudimentaire et extensive, sans aucune amélioration du sol. La pâture dans le steppe suppose nécessairement que, dans l'intervalle qui sépare les deux séjours d'un même troupeau sur un même lieu, aucun autre pacage ne s'est produit, sinon dans les conditions établies et connues à l'avance qui ne peuvent empêcher une reproduction suffisante de l'herbe : or, le paysan russe qui se borne à semer au printemps des graines qu'il récoltera à l'automne, se contente aussi d'une appropriation du sol limitée aux quelques mois qui séparent le temps des semailles de celui de la récolte. *Une appropriation de plus longue durée lui serait inutile et la communauté villageoise ne la lui reconnaî-*

trait pas. En effet aucune culture n'est moins intensive que la sienne : il se borne à des labours très peu profonds et, comme il n'exécute jamais aucune amélioration du sol, il lui est beaucoup plus avantageux de pouvoir à son gré laisser en jachère « se reposer » les terres qui ont déjà donné une ou plusieurs récoltes et de mettre en culture les terres voisines. J'ai ajouté d'ailleurs que la communauté villageoise ne lui reconnaîtrait pas un droit de propriété perpétuel et héréditaire : en effet, quel titre invoquerait-il, quelle bonne raison pourrait-il donner? Son travail? Mais il ne concourt en quoi que ce soit à créer le sol, ni à perfectionner ses qualités productrices : exclusivement limité à la production de la récolte prochaine, l'effort est intégralement rémunéré lorsque celui qui l'a donné perçoit pour lui seul la récolte tout entière, qui ne se serait pas produite sans son travail.

Et qu'on ne croie pas que notre désir d'analyser des phénomènes sociaux palpables et certains nous conduit ici à supposer un substratum psychologique qui ne peut se rencontrer dans les intelligences populaires : nous ne faisons que retracer des sentiments qui sont toujours chers à des millions de paysans russes et qui parfois, comme cette année, se manifestent même avec violence. Ces populations communautaires, encore adonnées aux pratiques d'une culture fruste et rudimentaire, ne conçoivent pas que le sol puisse être approprié à perpétuité par une famille ou par un individu : une semblable appropriation leur semble une iniquité, un acte de cupidité vorace commis par l'individu au détriment de la collectivité. Un moujick le disait simplement, il y a quelques mois, à un rédacteur du *Temps* : « Il n'est pas possible que la terre soit à un homme. On peut acheter la moisson, mais pas la terre qui est à tout le monde. Voilà ce que je pense. Songe que tu aies pêché un poisson : tu peux vendre le poisson, mais l'eau dans laquelle tu l'as pêché, tu serais fou de la vendre et moi de l'acheter. » (1) On le voit, le moujick, avec sa comparaison si simple et si forte, ne fait que traduire

(1) Le *Temps*, 18 juin 1902 : article de M. Pierre Mille.

une pensée qui est pour lui l'ordre naturel et nécessaire des choses : la terre est comme l'eau des rivières ; personne ne songe à priver le pêcheur du poisson qu'il vient de prendre, mais aucun pêcheur non plus ne songe à se prétendre propriétaire de la rivière dans laquelle il vient de prendre un poisson, ni à soutenir que la pêche ne lui sera possible et avantageuse à l'avenir que si on lui reconnaît un droit exclusif sur une partie du cours d'eau. Ainsi en doit-il être de la terre : au lieu de produire du poisson, elle produit de l'herbe ou des graines ; si l'acte de capture ou d'extraction demande un plus long temps, on reconnaîtra à chacun un droit d'occupation aussi long que l'exigera l'effort auquel il se livre, mais il ne peut demander davantage. Il suffit au pêcheur de n'être pas troublé pendant qu'il pêche et d'être assuré de conserver le poisson capturé ; de même, il suffit à l'agriculteur de ne pas être inquiété pendant qu'il laboure, sème et récolte et d'être certain de ne pas être dépossédé de sa récolte.

La comparaison est parfaitement juste, tant que la population communautaire est encore dans cette première période, très voisine de l'installation, pendant laquelle la terre est abondante; comme la superficie dépasse les besoins des cultivateurs et que personne ne songe à se livrer à une culture plus perfectionnée, les champs restent la propriété du village, et le *mir* n'intervient même pas pour procéder aux répartitions annuelles tant qu'une entente amiable entre les intéressés suffit à déterminer le lot que chacun occupera pendant quelques mois.

Plus tard, lorsque la population du mir a augmenté, l'assemblée communale procède elle-même à la répartition des lots, et cette répartition est d'abord annuelle. Il est superflu d'insister sur les complexités de cette opération : comme les terres ne sont pas également fertiles et que chaque famille ne peut se borner à la culture d'un seul produit, il faut découper les rectangles qui s'étendent le long des habitations en un grand nombre de parcelles, et encore doit-on tenir compte des distances variables des parcelles, puisque les facilités d'exploitation sont en raison inverse de l'éloignement. Les complica-

tions de ces allotissements sont même si grandes, qu'il est fort rare que le mir se résolve à y procéder chaque année, et bien vite on décide que la durée de la jouissance de chaque famille sera de trois années, le plus souvent même de neuf (1).

Pendant cette phase de l'évolution sociale, se manifeste dans toute sa netteté un phénomène qui était déjà latent sous les précédentes, à savoir l'inégale aptitude des familles à exploiter avantageusement le sol. Le moujick comparait la terre à l'eau et les récoltes au poisson : la comparaison est boiteuse, car le travail de la pêche est facile et agréable, comme tous les travaux de simple récolte; de plus, il n'exige pas de matériel coûteux et d'installation compliquée : tout le monde peut, s'il le désire, se mettre instantanément en état de se livrer à la pêche. Au contraire, le travail agricole est pénible, peu attrayant, puisque la remunération de l'effort est incertaine et différée; enfin il exige de la prévoyance, puisqu'il faut acquérir et maintenir en bon état les instruments et les animaux nécessaires : pour toutes ces raisons, tous les hommes ne sont pas capables de s'y livrer et *on constate, dans les communautés villageoises russes, qu'un certain nombre de familles s'éliminent d'elles-mêmes de la jouissance du sol qui leur avait été concédée.* Soit que, faute d'avances, elles ne puissent même entreprendre l'exploitation des parcelles qui leur ont été attribuées, soit qu'elles se voient obligées d'abandonner, après une année défavorable, la culture misérable qu'elles avaient entreprise, soit qu'elles n'aient pas su vaincre leurs habitudes antérieures de nonchalance, dans les trois cas le résultat final est le même. Cette constatation est intéressante : dans combien de pays ne répète-t-on pas que, si la terre appartenait à ceux qui peuvent la cultiver de leurs bras, toute misère disparaîtrait des campagnes et le prolétaire serait heureux! Cette illusion ne résiste pas à l'observation des faits sociaux. On oublie que la terre est sans valeur pour celui qui n'a ni la prévoyance, ni la capacité nécessaires pour la culture : or, ces quatilés ne

(1) L'unité considérée pour établir le nombre des ayants droit est le *tiaglo :* on désigne de ce nom la capacité de travail moyen que peut fournir un homme adulte.

sont pas, tant s'en faut, l'attribut nécessaire de tous les hommes.

Heureusement, à côté de ces incapables, se trouvent d'autres individus doués d'une capacité supérieure à la moyenne; ils se sentent aptes à exploiter plus de parcelles qu'il ne leur en a été alloué. Sous leur poussée, le mir s'achemine lentement et sûrement vers la disparition, car ils s'accommodent mal d'un régime qui répartit les terres également entre tous les habitants et, à chaque période de neuf ans, oblige à des échanges de lots.

La langue populaire les qualifie de *mirotedy*, mangeurs de mir, et ils font ce qu'ils peuvent pour mériter cette épithète : non contents de s'assurer par des sous-concessions dissimulées et à vil prix la jouissance des lots inexploités, ils influencent de diverses manières l'assemblée communale et se font attribuer des parcelles plus étendues ou plus fertiles, ou encore ils prennent à bail des terres du mir non comprises dans la répartition à faire entre les habitants; enfin ils s'efforcent de faire prolonger la durée des concessions et ils obtiennent un vote décidant que les partages ne se feront plus que tous les dix-huit ans ou même moins souvent encore. Quand le mir en est là, il est bien près de sa fin : pendant une tenure aussi longue, les exploitants habiles s'habituent à considérer comme faisant définitivement partie de leur patrimoine les lots qui leur ont été concédés et sur lesquels ils auront, la plupart du temps, fait quelques dépenses d'amélioration. La remise en commun de toutes les parcelles froisserait trop vivement les intérêts particuliers et on y doit renoncer. Alors, pour mettre fin à l'incertitude, deux moyens s'offrent, l'un plus net et plus direct, l'autre plus dissimulé : ou bien on fait voter, par une majorité des trois-quarts au moins des membres de l'assemblée communale, qu'il sera procédé au partage définitif des terres du mir, ou bien on laisse la prescription consolider les situations acquises; on s'entend en sourdine pour reculer définitiment l'époque du prochain partage et on rejette comme inopportunes les requêtes des fâcheux qui le demandent encore. Ainsi finit l'institution du mir, et s'ouvre un régime tout différent de propriété foncière.

Ce nouveau régime soulève d'ailleurs le vif mécontentement

de tous les imprévoyants et de tous les incapables qui apprécient d'autant plus les avantages économiques de la possession du sol qu'ils en sont privés et n'en jouissent plus gratuitement. Au lieu de ne voir dans l'inégale répartition des terres que l'effet de l'inégale aptitude des hommes à les cultiver, ils renversent l'ordre du phénomène et soutiennent que leur pauvreté est le résultat de l'injuste répartition du sol et de son accaparement par quelques paysans malhonnêtes. A certaines époques, comme au printemps dernier, une propagande plus active est faite en faveur du retour à l'ancienne communauté du mir et les cerveaux s'échauffent : alors éclatent des soulèvements, on se livre à des pillages et à des actes de violence.

Le caractère de ces pillages témoigne de l'idée égalitaire qui l'inspire : on ne pille pas au hasard, en se félicitant de l'abondance des razzias; on soumet chacun à un tarif proportionnel que l'on majore pourtant à l'égard des paysans parvenus : en effet, l'esprit communautaire et traditionnaliste porte à accepter la richesse de ceux qu'on a toujours vus tels depuis leur naissance; mais, de quel droit des hommes nés de simples paysans comme le commun sont-ils devenus propriétaires exclusifs de nombreuses parcelles? Un noble, pense-t-on, tient de la tradition le droit de se placer au-dessus des autres, mais un paysan, en s'élevant au-dessus de la condition commune, paraît léser manifestement ses voisins et les offense. Un moujick exposait récemment ces idées à un rédacteur du *Temps*. « Nous nous sommes arrangés, lui disait-il, pour piller également les propriétaires. Un d'eux nous a livré plus qu'il ne devait : nous avons fait le compte, et on lui a rendu le surplus. Nous n'avons été durs qu'avec les *koulaki* (paysans parvenus qui ont acheté des terres dont ils sont propriétaires à titre individuel; on peut traduire : ceux qui se sont enrichis à la force du poignet). Pourquoi disent-ils : « La terre est à moi », ces meuniers, ces marchands de briques? Il n'est pas possible que la terre soit à un homme (1). »

(1) *Le Temps*, 18 juin 1902. Le même moujick exprimait aussi son animosité contre le régisseur du grand-duc de Mecklenbourg : le grand-duc possède dans la province

Et pourtant cette impossibilité arrive et rien n'arrête la génération des faits économiques, ni l'action des lois sociales. La propriété collective de la terre avec partage périodique n'est compatible qu'avec une méthode très rudimentaire de culture et, le jour où une exploitation progressive devient nécessaire, ce mode de propriété ne peut que disparaître devant la propriété familiale. Déjà on remarquait, sous le régime du mir, que les jardins attenant aux habitations et soumis comme elles à un droit de propriété familiale *perpétuel* étaient mieux cultivés que les champs allotis périodiquement ; il était donc fatal que l'on s'appuyât sur le stimulant de l'intérêt individuel, le jour où la collectivité sentait qu'une production plus intensive devenait nécessaire.

Toutefois, il ne faut rien exagérer, même par désir de mieux dégager une loi sociale, et on doit dire qu'en Russie la substitution de la propriété familiale à la propriété collective n'a pas donné les résultats obtenus dans d'autres pays. Un des principes élémentaires de la science sociale recommande de ne jamais détacher un phénomène social de l'ensemble des autres phénomènes du même milieu, et l'on voit ici une fois de plus combien ce précepte est justifié. En effet, s'il est vrai qu'un grand nombre de paysans russes n'ont pas la capacité personnelle pour être propriétaires — et le grand nombre des aliénations volontaires ou forcées qui se produisent dans les années qui suivent les partages définitifs en témoigne — il est vrai aussi que les paysans qui s'élèvent montrent ensuite plus d'aptitude à exploiter l'imprévoyance de leurs voisins qu'à mettre en valeur les richesses du sol. Dans une enquête poursuivie il y a quelques années, plusieurs témoins ont déposé que les terres des mirs étaient mieux entretenues et mieux exploitées que beaucoup de parcelles soumises au régime de la propriété familiale ; ils ont allégué que les communautés villageoises avaient édicté des

de Pultava 60.000 déciatines (le déciatine équivaut à 1 hectare 9 ares) dont il exploite directement 12.000. « Le reste, il le donne à métayage et il a un régisseur qui est un Niémets (un Allemand). C'est un museau de cochon, pire qu'un Moscovite : il reçoit 6.000 roubles du barine et s'en fait 20.000 de plus sur notre dos. »

règlements obligeant leurs membres à des pratiques de culture améliorante qui contrastaient avec la négligence de nombreux petits propriétaires routiniers et avides, plus enclins à pressurer leurs fermiers ou leurs domestiques qu'à utiliser méthodiquement les facultés productives du sol et à les accroître.

Quoique ces témoignages aient été contredits par d'autres, il semble pourtant que l'allégation soit partiellement exacte. Si, maintenant, des considérations économiques on passe aux considérations proprement sociales, on constate aussi que la disposition de la propriété collective du mir ne se produit pas sans aggraver certaines souffrances. Les partages périodiques étaient, au demeurant, un moyen, insuffisant mais réel néanmoins, de protéger les imprévoyants contre leur prodigalité : tous les neuf ans ils retrouvaient au moins la jouissance des parcelles auxquelles ils avaient droit et le relèvement était ainsi plus facile ; au contraire, le partage définitif rend possibles des aliénations, définitives aussi, des lots dont on est devenu propriétaire perpétuel. Sans doute, on a essayé de mettre obstacle à ces aliénations en édictant l'indisponibilité du champ, à l'exemple de l'inaliénabilité que la coutume avait depuis longtemps prononcée au sujet de l'habitation : mais une pareille prohibition ne peut aller sans de nombreuses exceptions : il a été facile de tourner la loi et le résultat obtenu a été médiocre.

La réalité est que la Russie, comme beaucoup d'autres pays qui, de nos jours, traversent des phases différentes de l'évolution sociale, se trouve prise entre les deux termes d'un dilemme redoutable : les exigences économiques la poussent vers l'abandon du régime de la propriété collective, et, d'autre part, les moujicks n'ont pas encore l'aptitude sociale que requiert le régime de la propriété familiale. Là comme ailleurs, une meilleure formation sociale *de l'homme* peut seul acheminer vers la solution du problème, mais ce remède n'est pas aussi rapide, ni aussi facile que la signature d'un ukase ou la nomination d'un nouveau gouverneur.

Le régime de propriété foncière qu'une étude méthodique rencontre après celui du mir est celui des communautés Sud-

Slaves et de la *zadruga* bulgare. Comme M. Demolins avait déjà fait autrefois une analyse complète de ce régime, il n'a pas paru nécessaire d'insister aussi longuement sur ce sujet et je me borne à résumer ici en quelques lignes les points saillants du cours.

On sait que la zadruga bulgare est un vaste groupement familial qui, sous la direction du chef de la famille, exploite en commun une étendue relativement considérable de terres; toutes les recettes sont mises en commun et les dépenses de tous sont prises sur la masse. La famille est une sorte de personne civile comme nos sociétés commerciales : c'est elle qui est propriétaire de l'habitation, des terres et du matériel vif et mort nécessaire à leur exploitation; les membres de la famille n'ont aucun droit individuel sur ce patrimoine, tant qu'une circonstance extraordinaire n'amène pas la dissolution de la communauté.

Ce régime de propriété foncière traverse depuis cinquante ans environ une crise qui l'achemine lentement vers sa fin. De même qu'en Russie tous les membres du mir n'avaient pas des aptitudes égales à cultiver le sol, de même en Bulgarie tous les membres de la zadruga ne se montrent pas également laborieux ni également économes et, comme les conditions économiques exigent une culture plus intensive et un effort plus grand, les frères ou les fils laborieux et sobres refusent de rester plus longtemps solidaires des autres ménages moins actifs ou prodigues. Ainsi le groupement familial se dissout. Vainement on s'est efforcé de reconnaître à chaque ménage une certaine indépendance financière tout en maintenant le patrimoine collectif et on a même trouvé à ce propos des combinaisons ingénieuses : par exemple, chaque ménage reste seul propriétaire du produit des volailles ou de quelques moutons que la femme peut élever, ou des menus récoltes que lui procure un jardin; ce palliatif a paru insuffisant et, chaque année, de nouvelles communautés agricoles disparaissent sur la demande formelle de quelques-uns de leurs membres. M. de Laveleye constate même que l'âpreté apportée parfois à sortir de l'indivision est si grande, qu'on rencontre des maisons en bois dont les cloisons ont été

sciées afin que chaque ménage puisse emporter ces fragments non démontés de l'habitation commune!

De cette étude des premières formes sociales de l'appropriation du sol, plusieurs conclusions se dégagent et il nous semble que parmi elles il en est trois qui méritent une spéciale attention. En premier lieu, on aperçoit que le fondement de la propriété foncière diffère de celui sur lequel s'appuie la propriété mobilière. Tandis que celle-ci repose sur un travail accompli qu'elle récompense, la propriété immobilière, au contraire, n'est reconnue que parce qu'elle est *la condition sine quâ non* d'un travail à accomplir. Les collectivistes ont raison de dire que le travail de l'homme ne crée pas les facultés productrices du sol, mais ils omettent de voir que si l'appropriation, collective ou familiale, de la terre n'était pas reconnue, le travail de production ne s'exécuterait pas. Les tribus pastorales ne feraient point paître leurs troupeaux, si elles n'avaient la certitude de retrouver à chaque saison les pâturages coutumiers; et le paysan ne sèmerait pas et n'améliorerait pas son champ par des travaux de drainage, d'irrigation, de fumure et d'amendement s'il n'était assuré d'en garder la propriété.

En second lieu, il est démontré que le régime de la propriété *familiale* perpétuelle et héréditaire n'est pas, comme on l'a dit trop souvent, l'effet de la cupidité ou de l'égoïsme, c'est-à-dire un abus social commis au détriment de la collectivité : c'est le besoin précis et formel d'une production agricole accrue qui impose aux sociétés l'adoption d'un régime d'appropriation familiale du sol. Tant qu'il ne s'agit que de faire pâturer par les troupeaux l'herbe des steppes ou de recueillir à l'automne le fruit de graines semées au printemps après un façonnage sommaire du sol, la *famille* ne demande pour elle-même aucun titre sur la terre et il lui suffit d'être garantie dans la possession de la récolte; mais aussitôt que la société s'élève à une culture plus prévoyante et plus pénible, la collectivité ne peut plus conserver la propriété. Cette conclusion a été assez souvent développée ici pour qu'il soit inutile d'insister.

Enfin se dégage une troisième conclusion, trop peu aperçue jusqu'alors, et dont l'importance sociale est considérable. Lorsque le pouvoir sanctionne au profit de la famille un droit exclusif, perpétuel et héréditaire sur une portion du sol, il ne le fait que parce qu'il reconnaît dans le régime nouveau un organisme nécessaire au bien *public*, au bien *de tous*. La société doit évidemment adopter telle combinaison sociale qui assure à l'ensemble de ses membres des habitations mieux aménagées et des produits agricoles ou industriels plus abondants et meilleurs; comme ce but ne peut être atteint que par la consécration du droit de propriété familiale, elle reconnaît ce droit, mais il ne faut jamais perdre de vue le but collectif et *social* poursuivi. Sans doute, l'individu qui demande un titre privatif et perpétuel sur une portion du sol, n'agit que sous l'aiguillon de l'intérêt personnel, et ce n'est pas le désir théorique de fournir à ses compatriotes une quantité plus grande de céréales qui le guide dans sa requête, mais le pouvoir social ne donne son assentiment que parce qu'il apprécie que l'*intérêt public*, *l'intérêt de tous* est d'accord avec l'intérêt privé. Toutes les fois que cette coïncidence des deux intérêts n'existe pas ou cesse d'exister, la propriété privée n'est pas reconnue ou cesse de l'être : c'est ce que vérifient à la fois et l'analyse des origines de la propriété individuelle et l'histoire des réformes agraires. On se rend, il est vrai, suspect de tendances collectivistes, lorsqu'on met ainsi en vedette les exigences de l'intérêt public, mais ce soupçon est mal fondé aux yeux de ceux qui analysent plus exactement les lois sociales et qui savent que, dans une bonne organisation sociale, il existe une parfaite harmonie entre l'intérêt collectif et l'intérêt privé : tous deux se soutiennent et se communiquent une vitalité toujours plus puissante.

C'est au surplus ce qui apparaîtra mieux encore lorsque, dans un prochain article, nous étudierons la propriété foncière à Rome.

Paul Bureau.

(*A suivre.*)

L'EXPOSITION DE DUSSELDORF

UNE JEUNE CITÉ ALLEMANDE QUI S'AFFIRME

Au cours de l'été, deux intéressants congrès internationaux, celui des assurances sociales et celui des habitations ouvrières à bon marché, nous conviaient à Düsseldorf. L'*Exposition des arts et métiers* qui venait de s'ouvrir dans cette jeune cité rhénane en avait été le prétexte ; prétexte attrayant et justifié entre tous, puisqu'il fournissait l'occasion de juger *de visu* l'incroyable et si soudain développement d'une très récente *agglomération urbaine* ainsi que les étonnants progrès réalisés par l'*industrie régionale.*

Nous nous sommes proposé, dans les quelques pages suivantes, d'analyser brièvement les causes et la portée de cette rapide évolution qui transforma, en opulente cité industrielle et commerciale, une ville encore insignifiante il y a cent ans.

Düsseldorf a été jusqu'à présent assez méconnue des nombreux touristes qui voyagent au pays rhénan. Si la toute moderne et charmante ville qui s'étend à l'embouchure de la *Düssel,* sur la rive droite du Rhin, reste en effet hors l'itinéraire généralement suivi, c'est — il faut en convenir — qu'elle n'offre pas, au point de vue pittoresque, l'attrait de ces vieilles cités, de ces « burgs » en ruine qui s'échelonnent le long du fleuve entre Cologne et Mayence, stations terminus de l'habituelle et classique excursion.

Au point de vue historique, cette ville n'a, il est vrai, con-

servé qu'un souvenir confus d'antécédents peu mémorables dont la succession ne pouvait d'ailleurs en rien faire prévoir l'extraordinaire et subit épanouissement du chef-lieu de régence actuel.

C'est seulement à partir du seizième siècle que Düsseldorf, jusque-là simple village, (l'étymologie du nom (1) ne mentait pas encore), prit une allure nettement, quoique tout d'abord modestement urbaine ; ceci sous le haut patronage des ducs de Berg, puis des princes de la maison palatine.

Le commerce et les arts fleurirent alors dans ce petit centre où l'on menait agréable vie ; mais un tel groupement, un tel mouvement créés par le bon plaisir, la fantaisie, peut-être la politique de *patrons fastueux*, était le résultat d'un régime trop artificiel pour survivre longtemps aux hommes qui l'avaient engendré. De fait, après la mort de l'électeur Jean Guillaume (1716), lorsque ses successeurs transférèrent leur résidence à Mannheim d'abord, à Munich ensuite, le duché perdit sa principale raison d'exister : le commerce périclita, les artistes s'en furent, la ville s'endormit, perdant presque jusqu'au souvenir des joyeuses et grasses années vécues.

Vinrent les temps pénibles, les années maigres ; le pauvre duché eut à subir les contre-coups des troubles, des révolutions qui marquèrent la fin du dix-huitième siècle. Annexé à la France entre 1806 et 1813, sans que cela d'ailleurs lui profitât, il fut, en 1815, définitivement réuni à la Prusse.

Mais, dès le milieu du dix-huitième siècle, l'industrie, la manufacture se développant avec une soudaine intensité dans la région du Bas-Rhin, ces conditions économiques changèrent brusquement et la situation de Düsseldorf apparut dès lors privilégiée (2).

Centre naturel des marchés — puisque étant située d'une

(1) *Düssel-dorf* : village (sur la) Düssel.

(2) C'est seulement au cours du XIXe siècle que Düsseldorf s'est réellement peuplée. En moins de cent ans, le chiffre de sa population a passé de 20.000 à 200.000 âmes. — Le recensement de 1900 accusait 213.711 habitants et au commencement de 1902, le chiffre 220.000 était déjà dépassé. — Pour la densité de la population, cette ville est actuellement classée la 12e en Allemagne et la 7e en Prusse.

part au milieu d'un district industriellement producteur, elle borde d'autre part une importante route fluviale qui permet le trafic, non seulement avec les provinces voisines, mais également avec l'étranger — cette ville devait évidemment prendre un grand essor (1).

Accueillante, cossue d'aspect, sillonnée de promenades ombreuses et fleuries, agrémentées de nombreuses cascades, de portiques, de statues, *Düsseldorf* — que le Rhinlandais surnomme volontiers *die Gartenstadt* (la ville-jardin) — est loin d'avoir l'extérieur triste, maussade, encombré, qui caractérise tant de cités industrielles en Amérique et en Angleterre. Tout au plus pourrait-on lui faire un reproche inverse, car, jeune cité enrichie d'hier, elle semblerait plutôt un peu soucieuse, un peu pressée d'étaler une fortune si rapidement acquise et de jouer à l'opulente personne. Cela vient sans doute de ce que l'industrie, ayant recueilli l'héritage des princes, *patronne* à son tour les artistes en leur imposant bien entendu ses programmes. Faut-il s'en plaindre? — Nous avouons pour notre part que, malgré certains excès et certaines redondances, taxées de juvéniles par les gens d'âge, la préoccupation du décor et cette nécessité commerciale qu'est devenue le désir de réclame, ont réellement provoqué d'intéressantes recherches, parfois même d'heureuses trouvailles chez les artistes locaux : tels édifices, telles maisons, tels magasins offrent, pour le style et la couleur, nombre de qualités appréciables. Le tout donne à la ville un cachet original qui étonne, fait un peu sourire et séduit enfin.

Conditionnée par un ensemble de districts à *dominante industrielle* (2), devenue par conséquent un important *centre*

(1) Le port fluvial de Düsseldoff, achevé en 1896, a, comme l'on pense, énormément contribué au développement commercial. — Ce port a 80 hectares de superficie et peut aisément contenir 400 bâtiments; — 32 kilomètres, de voies ferrées s'étendent le long des quais; — 26 grues électriques et plusieurs « élévateurs » le desservent.

(2) A Düsseldorf même et dans les environs immédiats, l'industrie textile fut la première pratiquée, puis, lorsque le chemin de fer eut relié cette ville avec les terrains houillers westphaliens, la métallurgie et les industries chimiques prirent un grand essor.

d'affaires (1), la ville de Düsseldorf n'a pas voulu cependant se laisser exclusivement absorber par les soucis économiques. Désormais riche et importante personne, elle prétend avoir des plaisirs de haut goût et tient à encourager, à patronner les sciences, lettres, les arts. Point d'attache d'un grand nombre d'associations scientifiques et littéraires, du fameux *Goethe-Verein* en particulier, qui chaque année organise des jeux floraux et des représentations théâtrales, cette cité donne aussi, alternativement avec Cologne et Aix-la-Chapelle, des fêtes musicales (*Niederrheinische Musikfestan*) célèbres dans toute l'Europe. Si nous ajoutons que les beaux-arts cultivés avec succès ont fait de Düsseldorf un *centre artistique*, qui rivalise fort honorablement avec les écoles de Berlin, Munich et Dresde, il apparaîtra sans doute qu'une telle ville fait preuve d'une singulière vitalité et promet d'avoir grand avenir.

Aussi, les organisateurs de l'*Exposition régionale d'arts et métiers* (Province Rhénane, Westphalie et districts limitrophes) qui vient, après un si grand et légitime succès, de fermer ses portes, s'étaient-ils montrés particulièrement inspirés en choisissant Düsseldorf pour leur imposante fête du travail.

Triomphe de la sidérurgie, de l'industrie minière et de la mécanique, cette *Düsseldorfer Austellung* restera d'ailleurs comme une date parmi les manifestations capitales qui accusent l'intense développement de l'Allemagne contemporaine.

Lors de notre dernière Exposition universelle (Paris, 1900), la place avait été forcément marchandée aux industriels allemands et en particulier aux industriels rhénans: ces derniers, malgré la belle impression qu'ils firent alors, n'avaient pu donner l'exacte et complète mesure de leurs travaux.

Aussi, à Düsseldorf, la révélation de l'activité incessamment déployée par nos voisins apparut-elle d'autant plus frappante.

A parcourir les palais, pavillons et galeries qui, le long du Rhin, s'étendaient sur plus de soixante hectares, formant une

(1) Les fabriques et manufactures se sont toutes établies dans un rayon éloigné du centre de la ville.

monumentale et pittoresque ville blanche, grouillante de monde, bruissante d'action, débordante d'idées, on ne savait vraiment s'il fallait admirer davantage l'*instructive leçon de choses* déployée avec tant de goût et tant de mesure, ou l'*exemplaire leçon d'énergie* que dégageait cet entassement d'humaines merveilles: leçon d'énergie d'une portée considérable, puisqu'elle s'affirmait au lendemain de la trop fameuse crise économique dont les pénibles répercussions, même à l'heure actuelle, ne sont qu'incomplètement amorties.

Cette exposition n'était d'ailleurs pas un coup d'essai pour Düsseldorf qui, à trois reprises déjà, en **1801**, **1852** et **1880**, avait, par des manifestations toujours intéressantes quoique d'envergure moindre, signalé l'importante évolution régionale de la *petite industrie,* alors seul apanage de la contrée environnante. Bien avant même, en effet, que les exploitations des bassins houillers du voisinage, en facilitant les centralisations industrielles, eussent déterminé l'essor de la *fabrication en grand atelier* dans la région du Bas-Rhin, la *fabrication en petit atelier* (1), qui aujourd'hui se débat encore avec vigueur dans le *Bergische land,* était absolument florissante; elle se spécialisait dans la manufacture d'outils tranchants, d'instruments aratoires, d'armes blanches, etc., manufacture à laquelle on donne génériquement là-bas le nom de *Kleineisenindustrie.*

Or, l'exposition récente (consacrée surtout aux produits de la sidérurgie, des mines, de l'électrotechnie et de l'outillage mécanique) affirmait hautement, par contre, l'actuel et définitif établissement — sur quelle colossale échelle! — du régime du *grand atelier,* en même temps qu'elle résumait la multitude des branches embrassées par l'activité régionale.

Quelques notes brèves sur cette activité :

Sidérurgie. — Le palais *Krupp,* les pavillons du *Hörder*

(1) Les riches minerais du Stahlberg d'une part et, d'autre part, la force fournie par les nombreux cours d'eau qui sillonnent le *Bergische land* suffisent à expliquer l'essor de cette fabrication en petit atelier dont Le Play a fait une monographie (*Ouvriers européens*).

Verein, du *Bochumer Verein*, tant d'autres encore, avec leurs échantillons énormes et splendides, leurs arbres de couche gigantesques, leurs pièces laminées aux dimensions jusqu'ici inconnues, leurs wagons tout en acier comprimé à la presse, leurs canons, plaques blindées, rails, etc., etc., excitèrent une véritable admiration parmi les hommes compétents.

Industrie minière. — D'autre part, l'industrie minière avait aussi fait merveille : entre autres *les forges de la bonne espérance* et le *syndicat des intérêts miniers de Dortmund* : leurs machines d'extraction, leurs perforateurs, pompes, ventilateurs..., leurs appareils pour l'utilisation des gaz pauvres..., tout cela révélait le constant souci d'étude et de perfectionnement dont les fabricants du Rheinland et de la Westphalie se sont fait un devoir.

Électrotechnie et outillage mécanique. — Après la sidérurgie, après l'industrie minière, le progrès des méthodes s'accusait encore et d'admirable façon, dans les perfectionnements de l'outillage mécanique et surtout dans l'adaptation pratiquement conçue de la force électrique à cet outillage, adaptation qui n'avait nulle part encore été pratiquée sur une aussi vaste échelle.

Quant aux multiples industries qui gravitent autour des branches précitées : produits chimiques, textiles, appareils générateurs de chauffage et d'éclairage, etc., etc., elles faisaient toutes excellente impression. — L'industrie des transports, à elle seule, quoique n'étant pas à la hauteur des précédentes, mériterait toute une étude.

Partout, soit dans l'habile mise en valeur des richesses que le sous-sol recèle, soit dans l'incroyable développement des procédés mécaniques, soit dans les toutes récentes transformations de l'électrotechnie, apparaissait l'évident progrès des méthodes : et, une fois de plus, on pouvait constater combien le génie allemand, pour n'être pas à proprement parler un génie créateur, possède ces facultés précieuses d'adaptation, qui lui permettent de reconnaître et d'utiliser, en les rendant définitivement pratiques, les inventions étrangères qui n'avaient pu jusque-là

se plier aux nécessités de l'application industrielle. Nous n'insisterons pas sur le détail technique de tant d'heureuses adaptations; aussi bien est-ce affaire aux spécialistes; qu'il nous suffise ici d'avoir souligné les principaux caractères de cette grandiose et capitale exposition d'arts et métiers.

Affirmation superbe d'un effort opiniâtre, d'une activité incessante qui cherche et ose, d'une application ingénieuse qui, en s'inspirant des plus récentes découvertes scientifiques, transforme, conçoit, réalise, l'Exposition industrielle de Düsseldorf — exposition purement et simplement régionale, il convient de s'en souvenir — demeurera, dans l'esprit de ceux qui l'ont visitée, non seulement comme une manifestation imposante et réussie, mais comme l'expression significative et typique, comme la synthèse des transformations vaillamment poursuivies par des initiatives appliquées, qui prétendent, sur le terrain économique, rivaliser avec les meilleures.

D. Alf. Agache.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — OU EST L'ESPRIT DE SOCIÉTÉ

La saison des villégiatures a pris fin pour beaucoup de monde. Malgré la fraîcheur toute particulière de l'été que nous venons de traverser, il y a eu comme toujours, sur quelques plages de choix, au fond de quelques vallons consacrés par la mode et dans quelques châteaux privilégiés, un certain nombre de Parisiens qui se sont amusés, et dont la trompette de la renommée, sous la forme moderne des informations boulevardières, a publié partout les amusements.

Beaucoup de gens concluent de ces sortes de nouvelles que les Parisiens sont essentiellement des gens qui mènent joyeuse vie. Et même, sous l'influence d'une sorte de suggestion, on est presque tenté de laisser se construire, dans son esprit, une magistrale antithèse entre « le Paris affairé, mondain » et « la province austère, tranquille ». Le tort des antithèses absolues est d'être rarement exactes. Mais, pour celle que nous énonçons, si elle s'est jamais rapprochée de la vérité à une époque plus ancienne, il est évident que, désormais, elle s'en écarte de plus en plus.

Paris est affairé, parfaitement; mais c'est là une des causes qui empêchent beaucoup de ses habitants d'être mondains. Et nous prenons ici le mot « mondain » dans un sens très général, embrassant toute espèce de réunions, fêtes, dîners, réceptions, visites, qu'il y ait lieu d'ailleurs de les critiquer ou non. Ce qu'on appelle, avec une épithète légèrement détournée de son sens primitif, la « vie sociale », se trouve un peu partout dans tous les pays. Mais à l'heure actuelle, il apparaît de plus en plus que cette vie tend à devenir moins intense à Paris pour se développer dans la province. Ce qui peut produire l'illusion contraire, c'est la confusion que l'on établit involontairement entre l'agitation ennuyée et l'agitation joyeuse; c'est ensuite l'immense tapage que certains salons parisiens et certaines « sociétés » parisiennes savent organiser autour d'eux.

Les provinciaux qui viennent s'établir à Paris — et presque tous les habitants de la capitale sont justement dans ce cas — commen-

cent par perdre, en vertu même de leur déplacement, mille occasions de « se réunir », avec leurs parents, leurs amis, leurs camarades de collège. C'est un des premiers effets de l'action du *lieu*. En outre, ils se trouvent généralement obligés d'orienter leur vie dans un sens plus utilitaire, et de rendre tous leurs instants plus productifs, soit qu'il leur faille se créer une situation, soit, s'ils l'ont trouvée, qu'ils songent à l'améliorer par des occupations accessoires comme on en trouve à Paris plus facilement qu'ailleurs. De là un redoublement de travail et une multiplication de démarches qui n'ont rien de récréatif. On se crée sans doute de nouvelles relations, mais superficielles pour la plupart; et, si l'on s'efforce de les rendre plus sérieuses, on voit aussitôt surgir, devant les projets de « vie sociale », des obstacles nouveaux : d'abord la rareté des loisirs, ensuite le même inconvénient chez ceux dont on fait la connaissance, puis — circonstance importante à noter — la petitesse des appartements. Il y a encore la plus grande cherté de la vie, qui fait que l'on regarde à deux fois avant de se permettre des dépenses exceptionnelles, et enfin la terrible question des distances, qui n'existe pas dans les « petits trous ».

Pour toutes ces causes, bien des Parisiens mènent une vie absorbée, solitaire, monotone, ne faisant qu'entrevoir leurs amis, ne connaissant pas même leurs colocataires, ne saluant pas même, pour peu qu'ils aient la vue basse ou que l'escalier soit sombre, les personnes qui habitent sur le même palier qu'eux. Au dehors, c'est la foule, la foule anonyme et quelconque, vaste flot dont chaque goutte est une redoutable inconnue. On croise sans le savoir bien des gens dont on deviendrait ami, si seulement on pouvait causer dix minutes avec eux. Mais voilà : ces dix minutes-là ne sonnent jamais. En province, et surtout dans les petites villes, on ne peut guère sortir de chez soi sans rencontrer des amis, sans avoir à s'arrêter pour échanger quelques propos avec quelque personne sympathique. A Paris, l'on peut rouler çà et là pendant des heures, sans trouver seulement l'occasion de mettre un nom sur un visage. La grande ville, à ce point de vue, est ce qui ressemble le plus au désert.

Encore une fois, il ne faut pas exagérer la thèse. Nous ne voulons que signaler une nuance, une différence entre le plus et le moins. Notons que les Parisiens riches, ceux qui s'amusent beaucoup et même s'amusent trop, sont, de tous les habitants de Paris, ceux qui passent le moins de temps dans cette ville. L'été et l'automne les voient s'envoler ailleurs, et ces deux saisons ne sont pas moins fertiles pour eux que l'hiver en distractions et rapprochements de toute espèce. C'est même dans les châteaux que le luxe des réunions mondaines peut atteindre son plus haut degré de magnificence. Il

faut une opulence véritablement extraordinaire pour recevoir des hôtes, à Paris, dans un local qui ne soit pas relativement étriqué. Aussi est-ce ailleurs, pendant la saison des chasses et des vendanges, que l'hospitalité déploie ses plus triomphantes splendeurs.

En province, l'esprit, moins préoccupé du budget à boucler ou du gain à faire, garde un petit coin réservé aux fantaisies aimables, et à cette imagination dans l'art de se réjouir qui, poussée à l'extrême, contribuait jadis à la renommée du domaine de Vaux sous Fouquet, du château de Sceaux sous la duchesse du Maine, et de tant d'autres « petites cours » dont l'histoire a conservé le souvenir. Que l'on abuse ou non de cette imagination créatrice, elle suppose chez ceux qui la déploient un état d'âme engendré par de nombreux loisirs, une vie facile, et une certaine communauté traditionnelle de divertissements avec un groupe de personnes depuis longtemps fréquentées et connues. Dans combien de salons parisiens voit-on des gens qui, tout en émettant quelques banalités, laissent deviner à l'observateur qu'ils ont une préoccupation, une « pensée de derrière la tête » : une sollicitation à insinuer, une voiture à l'heure qui les attend en bas, un calcul des avantages matériels que pourra leur rapporter leur visite, le désir d'en avoir vite fini pour courir ailleurs, à l'autre bout de la capitale, et se débarrasser, dans le moins de temps possible, du plus grand nombre possible de « corvées » ! Tout cela ne peut que nuire au gracieux abandon, à la familiarité, à la spontanéité de sentiments qui font un des charmes de la vie sociale. Le milieu provincial fournit bien moins de prétexte à ces fâcheuses hantises, et ceux qui vont « les uns chez les autres » ont plus de ressources pour s'amuser véritablement.

Il y a là, en définitive, une évolution qui se dessine avec lenteur. La « fièvre » de Paris, tout bien pesé, contient une plus forte proportion d'affaires que de plaisirs. Les relations qui concernent les moyens d'existence demeurent au centre, celles qui concernent uniquement le mode d'existence gagnent volontiers la périphérie. Peut-être, il y a deux ou trois siècles, était-ce plutôt le contraire.

H. LA BOURDONNIÈRE.

II. — LE DEUXIÈME CENTENAIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON

Le monde commercial était en fête le 21 septembre dernier. La Chambre de commerce de Lyon célébrait son deuxième centenaire, et le célébrait dignement. La solennité avait été réglée de

manière à avoir, en même temps que son côté agréable, son côté utile, et même son côté charitable. Les présidents de toutes les Chambres de commerce de France avaient été invités, afin que leur présence permît des échanges de vues qui ne s'opèrent pas toujours facilement par correspondance. La Chambre avait voté trois bourses de voyage pour les trois meilleurs élèves de l'École de commerce, de l'École centrale lyonnaise et de l'École de chimie industrielle. Elle avait affecté un crédit spécial au comité de direction du laboratoire lyonnais qui s'organise en ce moment pour l'étude des maladies contagieuses. Elle avait doublé ses allocations ordinaires aux petites sociétés de secours mutuel et octroyé une subvention extraordinaire à la caisse de secours des fabricants de soieries et des marchands de soie.

Les invités ont été reçus dans les galeries du musée historique des tissus, établissement unique au monde et dont l'aménagement fait l'admiration des connaisseurs. On a procédé à la visite du musée, puis un banquet de cinq cents couverts a eu lieu au Palais du Commerce. Aux côtés de M. Isaac, président de la Chambre de commerce de Lyon, avaient pris place MM. Fonteneau, chef adjoint du cabinet du ministre du commerce; Cordonnier, chef adjoint du cabinet du ministre des colonies; MM. Aynard, Cazeneuve, Gourd, Fleury-Ravarin, Genet, députés du Rhône; Millaud et Bouffier, sénateurs; Marty, secrétaire général de la préfecture, délégué du préfet, le général Lebrun, représentant le gouverneur militaire; deux adjoints au maire; le recteur de l'académie; MM. Jules Roche et Boucher, députés, anciens ministres, et diverses notabilités ayant bien mérité du commerce lyonnais ou français.

Au dessert, M. Isaac a prononcé un discours dont voici plusieurs passages. Nous en empruntons le texte au *Journal des Débats:*

« ... L'ouverture du canal de Suez est le point culminant de notre prospérité.

« La guerre de 1870 ne fait que la suspendre un instant, mais elle laisse, entre autres résultats lamentables, une question financière qui devient bientôt une question douanière. Thiers réclame des droits d'entrée sur les matières premières et les protectionnistes remettent en question toutes les libertés conquises. La Chambre de commerce sauva la franchise des soies en 1872, mais elle eut à reprendre la lutte en 1880, au moment de la rupture avec l'Italie, en 1890 au moment de l'élaboration du nouveau tarif général. Chaque fois elle a affirmé sa foi dans la nécessité d'un régime libéral. Elle ne méconnaît pas les changements qui sont intervenus dans le reste du monde, les progrès des pays nouveaux et des indus-

tries rivales, les retours en arrière de certains grands États asservis aux exigences des agrariens, mais elle affirme que la politique protectionniste est une politique décevante et négative pour des industries qui ont, comme les nôtres, des siècles d'expérience, des collaborateurs intelligents et laborieux, des capitaux en abondance et le monde entier pour se mouvoir.

« Je n'aurai pas la fatuité de dire que sa doctrine ne fait que des conquêtes, mais si elle semble parfois isolée au milieu des conflits des intérêts particuliers; notre Chambre se rappelle que l'intérêt général doit rester sa loi suprême et l'intérêt général du pays n'est pas de s'enfermer à l'abri d'une muraille de Chine, dans un marché étroit à population stagnante. La France est un pays de civilisation ancienne, de goûts artistiques et dont les productions sont de qualité supérieure; sa destinée commerciale est de fournir au monde entier ces produits de premier ordre; mais, en vertu de la loi économique incontestable que des produits s'échangent contre des produits, il faut qu'elle se montre accueillante vis-à-vis des produits de l'étranger et qu'elle ne leur ferme pas sa porte. Elle n'a aucun intérêt à entraver le développement de sa clientèle, à souhaiter l'appauvrissement ou la médiocrité commerciale des autres nations; elle doit plutôt s'ingénier pour tirer profit de leur richesse croissante.

« C'est au dehors qu'il faut regarder, chercher des débouchés, étudier des affaires nouvelles.

« Et voilà pourquoi le problème colonial qui depuis vingt ans passionne les nations civilisées et riches nous a trouvés préparés à de nouvelles études et à de nouveaux efforts. Voilà pourquoi nous encourageons nos concitoyens à prendre leur part de ces conquêtes nouvelles, mises à leur portée par le progrès des communications et la diffusion toujours plus grande de la civilisation occidentale. Voilà pourquoi nous sommes allés en Chine en 1895-1896 en compagnie de nos bonnes sœurs de Marseille, Bordeaux, Lille, Roubaix et Roanne, pour montrer à la France le rôle qui devrait être le sien dans l'ouverture de cet immense pays.

« Nous avons organisé pour les jeunes gens des cours d'enseignement colonial qui les préparent à aller chercher fortune dans les colonies et à fonder des affaires lointaines qui multiplieront les clients de la mère patrie. Ce serait répudier nos origines et les gloires des vieux Lyonnais qui ont parcouru le monde dans tous les sens, pour leurs affaires ou pour la satisfaction d'une curiosité intelligente, que de nous faire un horizon commercial borné à la crête de nos coteaux et aux brumes de nos fleuves. Nous rêvons d'une jeunesse agissante, instruite, polyglotte, curieuse, ambitieuse

et à la fois pratique et laborieuse, fière du vieux renom de probité lyonnaise qui est l'héritage des siècles. Et c'est pourquoi, Messieurs, cette Chambre s'est passionnée pour toutes les questions d'enseignement qui touchent à la formation des jeunes commerçants ou industriels.

« Une part importante de notre budget va à des écoles diverses. L'enseignement supérieur, l'enseignement artistique ne nous séduisent pas moins que l'enseignement commercial et industriel. Il faut un milieu de haute culture pour entretenir la flamme des intelligences dans notre cité et lui permettre de rayonner au loin par une influence d'ordre général dont le commerce ne profite pas moins que les sciences et les arts.

« Tous ceux qui ont mis une part de leur âme dans l'œuvre de la Chambre de commerce, les Brosset, les Guérin, les Galline, les Sévène, les Arlès-Dufour, les Rondot, les Aynard, ont compris que son devoir le plus élémentaire était de prendre place parmi les protecteurs de toutes les institutions qui relèvent la valeur et la grandeur de la Cité.

« La diffusion de l'enseignement à tous les degrés ne nous apparaît d'ailleurs que comme une des formes du progrès social. Ni la Chambre de l'ancien régime ni celle du dix-neuvième siècle ne se sont montrées indifférentes au sort des classes laborieuses; mais si la première croyait assurer leur bien-être simplement par le respect de l'organisation corporative, la seconde entendit sa mission plus largement et prit sa part des grandes aspirations de son temps pour l'éducation et l'élévation des classes populaires...

« L'ancienne Chambre avait proclamé la nécessité de la liberté pour le commerce, la moderne l'a proclamée pour le travail et l'activité humaine sous toutes ses formes. Elle pensa que la libre initiative des particuliers, provoquant des concours individuels ou créant des Associations, saurait mieux que l'État trouver la formule pratique pour résoudre les problèmes de la prévoyance et de l'assistance. La conception mutualiste la séduisit. Voyant les ouvriers en soie disséminés dans leurs petits ateliers, privés par leur indépendance même du bienfait des institutions patronales dont profitent les ouvriers d'autres industries et d'autres régions, elle favorisa la constitution d'une grande Société mutualiste qui puiserait, dans le patrimoine de la collectivité des fabricants, les ressources nécessaires à son fonctionnement.

« Ce patrimoine, c'était la Condition des soies, c'est à elle qu'on demanda les subsides non seulement pour le service ordinaire de ce genre de sociétés, mais encore pour la caisse de retraites. Six mille

livrets de la Caisse nationale des retraites reçoivent chaque année une subvention globale de 120.000 francs. C'est le plus gros chiffre qui figure dans nos budgets. D'autres associations de prévoyance et de mutualité reçoivent aussi des subventions annuelles ou bisannuelles. Il leur suffit de prouver qu'elles comptent des ouvriers en soie parmi leurs membres.

« La conservation de l'industrie familiale de cet ancien atelier de tissage à façon qui a fait la gloire de notre ville pendant des centaines d'années en associant aux qualités techniques de l'ouvrier toute la douceur et toute la force intime des vertus domestiques, nous a toujours tenu à cœur. Sans nous faire d'illusions sur la valeur relative de la grande et de la petite industrie à notre époque, nous avons voulu encourager et même aider financièrement tous ceux qui ont entrepris de mettre des agents nouveaux, comme le gaz et l'électricité, au service de cette idée. Nous pensions qu'en agissant ainsi nous ne faisions que payer dans une certaine mesure la dette de reconnaissance de l'ancienne fabrique vis-à-vis de ceux qui l'ont aidée à conquérir sa réputation dans le monde.

« Mais vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous divulgue tous les secrets bienfaits de la main droite que la main gauche doit ignorer. Je n'en ai parlé que pour vous indiquer le principal emploi que notre Chambre aime à faire de ses revenus. Elle a toujours pensé que les choses de ce monde ne se règlent pas seulement par la force ou l'intelligence et que le cœur aussi a un rôle à jouer dans les rapports entre les différents facteurs de la production.

« Faire bénéficier la collectivité des ressources, qui lui viennent de la collectivité, tel est simplement son programme. En son nom, elle se fait charitable; c'est pour elle aussi qu'elle collectionne, qu'elle a créé le Musée où nous avons été fiers de vous recevoir tout à l'heure, c'est pour elle qu'elle cherche à former des artistes, des ingénieurs, des chimistes, des collaborateurs avisés de tous genres et de toutes classes.

« Nous ne pensons pas, Messieurs, que l'évolution des sociétés modernes ait pour aboutissement inéluctable la fusion de tous les intérêts et l'extinction de toutes les personnalités dans l'immense creuset de l'État, seul propriétaire, seul administrateur de toutes les richesses sociales. Nous sommes des individualistes, parce que nous professons le plus grand respect pour la dignité humaine, mais en même temps nous sommes des partisans de l'Association, parce que nous connaissons toute l'étendue de la faiblesse humaine. Faire des hommes fortement trempés pour toutes les carrières commerciales et

industrielles, puis les grouper pour toutes les œuvres d'intérêt général, telle est notre ambition.

« Nous croyons que le monde du travail pourrait se passer de la plupart des lois qu'on élabore à son intention, si on laissait s'épanouir les bonnes volontés, au lieu de les décourager par des excès de réglementations ou par une méfiance injustifiée. De tous nos vœux, nous appelons le moment où les forces du capital, de l'intelligence et du travail fusionneront dans une compréhension plus loyale et plus sincère de leur véritable intérêt économique et social. Pour nous, la lutte de classes est un mot qui n'a pas de sens et qu'il faudra reléguer dans le vocabulaire du passé comme les conflits de corporations ou les privilèges des jurandes et des maîtrises.

« Le monde est à ceux qui travaillent, de quelque rang qu'ils soient sortis, et le prétendu privilège de la fortune dont on fait un crime à quelques-uns n'est qu'un leurre pour ceux qui croient y trouver une dispense à la loi de plus en plus impérieuse du travail personnel et obligatoire. Le capital se met à la disposition du travail moyennant un taux de rémunération de moins en moins élevé.

« Il n'y a des victimes de la société, dite capitaliste, que ceux qui se révoltent contre l'ordre naturel des choses et se forgent dans l'imagination une humanité invraisemblable qui ne s'approprie rien, ne s'attache à rien et se renonce elle-même pour la satisfaction d'une hypothèse sociale pleine d'obscurité.

« Telle est, Messieurs, notre manière d'aborder dans ses grandes lignes le problème qui se pose de nos jours à tous ceux qui ont la responsabilité de nos grands intérêts économiques. Notre doctrine, j'aime à le répéter, n'a d'autre base que le respect de la liberté sous toutes ses formes. C'est notre pierre de touche pour toutes les réformes projetées, pour tous les changements qu'on propose dans l'organisation du travail ou dans le régime économique des nations. »

M. Isaac a ensuite rendu hommage à tous ceux qui se sont dévoués pour la Chambre de commerce.

Puis, après l'allocution des représentants des ministres du commerce et des colonies, M. Fumouze, président de la Chambre de commerce de Paris, a bu à la Chambre de commerce de Lyon, grande sœur cadette de celle de Paris, « à laquelle elle est unie par de communes aspirations libérales », et « à l'industrie lyonnaise, le plus beau joyau de notre écrin national ».

M. Lemée, président de la Chambre de commerce de Marseille, a ensuite porté un toast « à la bicentenaire pleine d'ardeur ». Il a constaté que le trafic suivi sur l'Océan s'éloignait de plus en plus de la vallée du Rhône, d'où la nécessité, pour les villes commerçantes

de cette vallée, de redoubler d'effort dans la grande lutte économique entre nations.

La Chambre de commerce de Lyon a raison de s'applaudir de l'œuvre qu'elle a faite. C'est dans son sein, ou dans le milieu social qui l'environne immédiatement, que se sont produites, dans ces derniers temps, quelques-unes des plus fécondes initiatives qu'on ait signalées en France. L'Indo-Chine, la Chine, Madagascar et la Tunisie, notamment, ont reçu sur certains points une rosée fertile de capitaux lyonnais, en même temps qu'une petite émigration d'élite, envoyée par notre grande métropole de l'Est. En un mot, si la France tient encore un rang honorable parmi les nations commerçantes du globe et si son prestige à l'extérieur n'est pas éteint, c'est, pour une part notable, à la Chambre de commerce lyonnaise qu'elle le doit.

III. — L'EXPANSION COLONIALE

On nous prie d'insérer la note suivante :

« Monsieur le Directeur,

« Dans l'intérêt supérieur de la cause coloniale française, je vous serais vivement obligé de bien vouloir donner à la communication ci-dessous l'hospitalité de votre estimable journal :

« La Société d'expansion coloniale de Bordeaux, dont nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de signaler à nos lecteurs l'œuvre patriotique, organise actuellement une société ayant pour objet l'acquisition et l'exploitation dans le Sud-Tunisien du domaine de l'Oued-Mélah ; ce domaine, dont la création remonte aux travaux de Roudaire et du commandant Landas, comporte une étendue de près de 3.000 hectares ; il est planté de 21.000 oliviers, 8.000 palmiers et irrigué par cinq puits artésiens.

« Ce qui constituera l'originalité de cette exploitation, c'est que le fonctionnement en sera régi *par le système coopératif*, la main-d'œuvre, qui sera exclusivement française, devant participer, au même titre que le capital, à la répartition des bénéfices.

« Cette initiative féconde mérite encore de fixer l'attention publique en ce sens qu'elle créera l'amorce d'un solide peuplement français dans un pays presque entièrement livré à l'influence étrangère.

« Avec mes vifs remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

« *Le président*,

« Lieutenant-colonel MARINIER. »

IV. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — La grève générale des mineurs. — M. Jules Guesde au congrès d'Issoudun. — Le développement des caisses rurales. — Les lignes antialcooliques obtiennent-elles des résultats? — La hausse et la baisse des loyers à Paris.
Dans les colonies. — Un banquet de gouverneurs. — A propos des catastrophes de la Martinique.
A l'étranger. — Le recensement en Chine. — La reprise des affaires dans l'Afrique du Sud. — L'intervention américaine en Colombie.

En France.

Le congrès de Commentry a voté la grève générale des mineurs. Nous avions raison de penser que les partisans de la grève se heurteraient à une forte résistance, car la décision n'a été prise que par quarante-cinq voix contre quarante et une et quelques abstentions. La discussion, autant qu'on a pu le savoir, a été très orageuse. Nous disons : « autant qu'on a pu le savoir », car, lorsque le moment a été venu de délibérer sur cette question brûlante, les journalistes ont été exclus, afin que le public ne pût avoir une connaissance précise des débats.

Cette grève générale, on s'en souvient, avait déjà été votée par voie de *referendum*. Il y avait eu 30.907 voix pour la grève, et 20.565 contre. Malgré cela, l'exécution n'avait pas suivi la résolution. Au congrès de Saint-Étienne, l'influence de M. Basly, député socialiste du Pas-de-Calais, fit ajourner la grève générale à une date indéterminée.

Cette fois, la date a été fixée, et la grève a éclaté le 9 octobre.

En fait, la plupart des politiciens du parti sont hostiles à la grève générale, qui pourrait causer des embarras au gouvernement. Mais il est visible qu'un nombre considérable d'ouvriers, à qui l'on parle de cette grève depuis deux ans, et qui se sont habitués à la considérer comme le moyen infaillible de faire triompher toutes leurs revendications, commencent à s'irriter de voir reculer sans cesse le moment où ils pourront la voir éclater.

C'est sans doute cette irritation croissante qui a déterminé le revirement curieux de deux députés socialistes du Pas-de-Calais, MM. Basly et Lamendin. Ces deux législateurs en sont à leur troisième étape. Dans la première, ils se sont montrés ardents révolutionnaires, et c'est d'ailleurs ce qui les a fait « arriver ». Dans la seconde, ils ont prêché la modération et la sagesse, contribuant ainsi à faire échouer certaines tentatives de grèves et à réconcilier les mineurs avec les

compagnies. Dans la troisième, qui vient de s'ouvrir, ils comprennent que, s'ils continuent à être pacifiques, ils n'auront plus leurs hommes en main. Ils poussent donc à la grève qu'ils déconseillaient naguère, tout en recommandant aux mineurs de s'en prendre aux compagnies seules, non au gouvernement, et de rédiger les réclamations en conséquence. Au lieu de mettre de l'huile dans les rouages, ils en versent maintenant sur le feu.

Nous devons noter un incident comique du congrès de Commentry, parce qu'il a sa valeur sociale. Un certain M. Raynaud, visant les « gros bonnets » du parti, ceux qui organisent les congrès et s'efforcent de briser par leurs formalités l'élan des masses ouvrières, s'est écrié, dans un argot expressif : « Les congressistes, ce sont des *bouffe-galette!* » Le mot a fait scandale, et le congrès — curieux exemple de l'introduction des mœurs parlementaires dans ce genre de délibérations — a discuté très longuement pour savoir si cette expression par trop pittoresque serait maintenue ou non au procès-verbal. Elle n'a pas été maintenue ; mais, pour décider que le mot serait censé ne pas avoir été dit, il a fallu le répéter peut-être à cent reprises. L'incident n'en montre que mieux quel dissentiment sépare les socialistes « arrivés » de ceux qui n'ont encore recueilli aucun bénéfice de toute l'agitation qu'on exige d'eux.

* * *

Un autre congrès, celui du Parti ouvrier français — autrement dit le parti guesdiste — s'est tenu vers le même moment à Issoudun. M. Dufour, député de cette ville, présidait, ayant près de lui MM. Delory, député et maire de Lille ; Constans, député de l'Allier, et Roussel, maire d'Ivry.

Le « Parti ouvrier » a rompu avec les radicaux et les socialistes ministériels. Tous les délégués ont exprimé leurs doléances sur la façon dont leurs candidats ont été combattus aux dernières élections par la pression officielle.

M. Jules Guesde a lu un rapport sur l'œuvre générale de son parti depuis une année. Il en a affirmé la vitalité toujours plus grande. Deux mille réunions publiques ont été tenues par le Parti ouvrier français sur tous les points de France depuis l'an dernier. Des congrès régionaux ont eu lieu dans 57 départements. Des candidats ont été présentés dans 500 circonscriptions.

M. Guesde a soutenu que cette tentative, faite par le Parti ouvrier français, de porter des candidats « de classe » partout, marquera une date dans l'histoire du socialisme. Effleurant la « question cléricale », il a déclaré que l'on voulait entraîner les prolétaires dans la bagarre

anticléricale pour les détourner de leur véritable bataille contre les capitalistes. Puis, avec enthousiasme et aux applaudissements de son public, l'orateur a évoqué « le paradis terrestre » que sera la société collectiviste.

*
* *

S'il y a des utopistes dans le peuple, il y a aussi des gens pratiques. L'*Union des caisses rurales* vient de publier la statistique des opérations effectuées en 1901 par ses caisses unies. On y constate de sérieux progrès sur les exercices précédents; ainsi le total de l'actif de sa caisse (total qui se confond avec le chiffre des prêts en cours) a passé de 2.016.000 francs en 1900 à 2.535.000 francs en 1901.

On sait que ces caisses, d'une organisation très simple, peuvent être fondées et dirigées par tout homme dévoué, même dépourvu de connaissances techniques financières; des paysans intelligents, par exemple, peuvent les créer et les faire prospérer. La plupart de ces caisses n'ont pas réclamé une participation quelconque aux avances que le Gouvernement peut leur accorder sur les fonds de la Banque de France. Elles ont préféré voler de leurs propres ailes, et s'affranchir du patronage officiel, qui a coutume de faire payer ses secours en infligeant des entraves. On voit que cette absence de manne gouvernementale n'a pas empêché l'œuvre de prospérer, au lieu que certaines institutions, comme la fameuse caisse nationale des retraites, malgré tout l'appui de la réclame officielle, continuent à n'obtenir qu'un bien médiocre succès. C'est que les créations de l'initiative privée correspondent beaucoup plus à de véritables besoins que les institutions artificielles de l'État, et aussi — n'oublions pas ce point essentiel — qu'elles sont gérées avec beaucoup plus de zèle.

*
* *

Les ligues antialcooliques — une autre manifestation de l'initiative privée — exercent-elles une influence efficace?

On s'est posé quelquefois la question, et des sceptiques ont été tentés de la résoudre par la négative. Eh bien! il paraît que les sceptiques ont tort.

Voilà que les « victimes » des ligues antialcooliques commencent à se plaindre, ce qui semble attester que les coups ont porté juste.

Ces « victimes », ce sont les distillateurs.

Leur chambre syndicale s'est émue de la propagande antialcoolique, et a décidé de « sauvegarder, par tous les moyens en son pouvoir, les intérêts de la corporation ».

On se demande quels peuvent être ces moyens.

Un gros distillateur, membre du syndicat, aurait à ce sujet tenu les propos suivants :

« Je ne sais trop quelles mesures la chambre syndicale prendra pour nous défendre et elle l'ignore encore elle-même en ce moment. Il y a quinze jours que la question est à l'étude et elle est bien loin d'être résolue. Comme la plupart de mes confrères, je désire vivement qu'elle soit réglée, car les ligues antialcooliques nous causent par leurs conférences et leurs publications un préjudice des plus considérables.

« Ah ! je sais que le public ne croit pas à l'action des ligues. *On ne saurait pourtant s'imaginer à quel point elles agissent sur le bourgeois.* »

Rapprochons cet aveu du soin que prennent les fabricants de liqueurs alcooliques d'ajouter désormais, à leurs réclames, l'assurance que leurs boissons sont « hygiéniques ».

On voit paraître, dans les journaux, des annonces amusantes, déclarant que le public a bien raison de ne pas boire tous ces poisons qu'on lui verse, mais qu'une exception doit être faite en faveur de l'absinthe X*** ou de l'anisette Z***, etc.

A la longue, ces déclarations se neutralisent, et l'on conçoit que certaines gens se méfient.

*
* *

Le prix des loyers, à Paris, doit-il augmenter toujours?

La question a reçu diverses réponses. Auparavant, l'on inclinait plutôt à répondre oui. Maintenant, on commence à pencher vers la prédiction contraire.

Dans trois arrondissements de Paris, sur vingt, l'ensemble des valeurs locatives a diminué depuis dix ans.

Dans trois autres arrondissements, elle demeure *stationnaire*.

Il est vrai que, dans les quatorze autres, cette valeur a augmenté, mais il faudrait pouvoir tenir compte des constructions nouvelles, qui concourrent à renforcer le total. Ces constructions nouvelles ont lieu surtout dans les quartiers excentriques.

C'est au centre de Paris, dans les environs de la Bourse et de l'Hôtel de Ville, particulièrement dans l'ancien « Marais », que les loyers sont en baisse. Ils continuent à monter dans l'ouest de Paris, du côté de l'Élysée, du parc Monceau, du bois de Boulogne.

Mais ce que l'on observe surtout, c'est l'exode des Parisiens dans la banlieue, exode qui prendrait des proportions plus grandes encore si des architectes intelligents savaient construire des maisonnettes mieux appropriées aux divers goûts du public.

Le centre de Paris tend donc à devenir, comme la Cité de Londres,

un quartier de bureaux et d'affaires. De grands et beaux immeubles, qui eurent leurs heures de splendeur, et dont les vénérables sculptures font rêver l'artiste, demeurent tristement vacantes, ou voient leurs appartements divisés en petits logements sordides, qui abritent des familles d'ouvriers. Pendant ce temps, Asnières, Boulogne, Clamart, Meudon, Sceaux, une foule de localités qui n'étaient jadis que des villages, voient s'élever une multitude de petites villas. L'évolution est intéressante, car elle prouve un souci indiscutable de la bonne et hygiénique installation au foyer.

Dans les colonies.

Le 18 septembre, un banquet a été donné par l'Union coloniale aux trois gouverneurs coloniaux qui se trouvaient à Paris à ce moment : M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, M. Roume, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, et M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie.

Chacun des trois invités a fait son petit discours.

M. Beau a déclaré que, lorsque le gouvernement lui avait proposé le poste qu'il va aller occuper, il avait eu beaucoup d'hésitation. Alors qu'il était ministre à Pékin, M. Doumer l'avait invité à visiter l'Indo-Chine et il avait pu se rendre compte alors des résultats énormes obtenus par le gouverneur général, mais aussi de la somme colossale d'efforts, d'intelligence et d'énergie qu'il avait fallu dépenser pour y arriver.

M. Revoil a montré l'Algérie sous les traits d'une coquette qui, au cours du dernier siècle, aurait beaucoup changé et de couturiers et de costumes sans jamais choisir le vêtement qui devait lui convenir. Aujourd'hui elle a eu le goût meilleur et si, sans écouter les conseils très divers qui lui sont donnés, elle s'applique à compléter le costume qu'elle a choisi, elle finira par plaire à tous. L'Algérie autonome et maîtresse de son budget, deviendra la véritable France d'en face.

M. Roume s'est plaint d'avoir de vastes territoires, grands comme dix fois la France, avec de médiocres ressources et un crédit plus médiocre encore. On ne compte pas moins de dix-neuf budgets dans ses territoires, budgets de protectorats, budgets locaux, budgets autonomes, mais leurs ressources cumulées ne dépassent pas 21 millions de francs. M. Roume a encore constaté que le fleuve Sénégal n'a pas été amélioré depuis que les Dieppois ont parcouru le pays. Il est même, a-t-il dit, en plus mauvais état qu'alors, car ses rives ont été déboisées. Donc, bien des progrès à réaliser de ce côté-là.

M. Doumer est arrivé vers la fin du repas et a prononcé, lui aussi,

son allocution. Il a donné quelques conseils à son successeur. Citons-en seulement cette recommandation, très curieuse dans la bouche de quelqu'un qui vient d'être fonctionnaire, de « se défendre contre les empiétements du pouvoir central ». M. Doumer n'est plus gouverneur; il est député, ce qui lui permet de parler à sa guise. Son petit avis n'en est pas moins instructif.

*
* *

Nous avons revu dernièrement un de nos amis qui, établi à la Martinique, a échappé à la catastrophe de Saint-Pierre. Nous l'avons interrogé sur les conditions dans lesquelles celle-ci s'est produite et sur les moyens que l'on peut prendre pour venir efficacement en aide aux Martiniquais.

Il n'est que trop vrai que les autorités coloniales — d'ailleurs stylées par l'autorité centrale — ont malheureusement contribué, par leur optimisme systématique, à augmenter le nombre des victimes. On nous a rapporté comme exacte l'histoire d'un professeur du lycée de Saint-Pierre obligé de rétracter, par écrit, les conjectures fâcheuses que ses connaissances en géologie l'avaient porté à émettre sur les conséquences de l'éruption. A quoi servent donc les progrès de la science, si ses pronostics sont officiellement démentis par l'infaillibilité administrative?

Le professeur qu'on a fait se rétracter est mort; le gouverneur qui a exigé la rétractation est mort aussi. Tous deux ont été victimes d'une idée fausse en ce qui concerne le patronage de l'État.

Comme si la première erreur ne suffisait pas, l'autorité coloniale signifiait, peu de temps après, aux habitants du Morne-Rouge et des localités environnantes, d'avoir à regagner celles-ci, sous peine de ne plus toucher de secours. L'ordre était à peine obéi que le volcan recommençait à vomir des gaz délétères, et causait la mort des pauvres gens qui avaient, par force, regagné leur domicile.

La question de l'emploi des secours a fait, elle aussi, verser beaucoup d'encre. Les victimes à secourir ne sont pas très nombreuses, puisque, malheureusement, il n'y a pas à secourir les morts. Il y a cependant des gens qui souffrent, par suite de la destruction d'usines à sucre et de distilleries de rhum. Leur souffrance, c'est le chômage. Puisque près de neuf millions ont été recueillies pour leur venir en aide, il semble que le meilleur emploi de cette somme consisterait à provoquer une reprise des affaires, donnant par ricochet de l'ouvrage à tous ceux qui en manquent. Au lieu de cela, l'on temporise, l'on thésaurise, et l'on parle de construire des bâtiments, un lycée, par exemple. N'y aurait-il pas, pour les fonds recueillis, un meilleur emploi?

Si nous avions été maîtres d'administrer ces fonds, nous les aurions consacrés à restaurer autant que possible les ateliers détruits et à fournir des avances gracieuses aux patrons capables de réorganiser immédiatement leurs entreprises. Avec le surplus, nous aurions favorisé l'émigration d'un certain nombre de travailleurs vers les régions environnantes, et toutes les misères, en peu de temps, se seraient, directement ou indirectement, trouvées secourues.

A l'étranger.

Les taxes inaugurées en Chine pour fournir au gouvernement de quoi payer une indemnité de guerre aux puissances européennes ont rendu nécessaire un recensement, et ce recensement, malgré ses défectuosités, a fait connaître, d'une façon approximative tout au moins, la population du Céleste Empire.

Le chiffre de cette population serait de 426 millions, en y comprenant la population de la Mandchourie qui est de 8 millions et demi, celle de la Mongolie qui est de 2.580.000, celle du Thibet qui est de 6.430.000 et celle du Turkestan chinois qui est de 1.200.000.

La Chine ne ment donc pas à la réputation qu'elle avait d'être le pays le plus peuplé du globe et de renfermer à elle seule près du tiers de l'humanité. Et cette constatation montre une fois de plus que la supériorité n'appartient pas de droit aux races qui peuvent aligner, dans la grande lutte pour la vie, les plus gros bataillons d'hommes. Au contraire, cette masse de grandes cités, reliées par des campagnes populeuses, se présente aux yeux de l'Européen comme quelque chose de flasque et de mou, n'ayant d'autre force que la force d'inertie, cédant, sur le terrain militaire, au Japon dix fois moins peuplé, et obligée, en définitive, d'accepter une sorte de protectorat collectif qui serait encore plus entreprenant sans la rivalité des nations européennes. Mais ce même recensement atteste que la Chine est un puissant réservoir d'hommes, réservoir qui, dans un avenir plus ou moins lointain, comme nous avons essayé de le conjecturer en traitant ici du « péril jaune », sera en mesure d'alimenter de travailleurs bien des pays qui manqueront de bras.

Comme on le voit par des chiffres cités plus haut, c'est la Chine propre, c'est-à-dire la partie orientale de l'Empire chinois, qui concentre presque toute cette population si dense. C'est donc bien le même peuple qui présente ce formidable effectif de vies humaines, et ceci prouve que la famille chinoise, toujours si étroitement reliée par ses traditions à l'ancienne communauté patriarcale, a su au moins, sur les terres fertiles qui lui étaient échues en partage, faire une chose : se multiplier.

∴

La fin de la guerre dans l'Afrique du Sud a déterminé, dans les fameuses mines de Johannesburg, une reprise du travail; mais cette reprise a permis de constater un phénomène intéressant : l'augmentation sensible de la main-d'œuvre blanche. Auparavant, c'étaient surtout des Cafres que l'on employait aux mines d'or.

Avec la main-d'œuvre blanche, qui est plus chère, apparaissent, dit-on aussi, des perfectionnements de machines. C'est un peu ce qui se passe aux États-Unis. On ne sait pourquoi la main-d'œuvre noire s'est raréfiée. Peut-être a-t-elle trouvé trop de débouchés par suite du très grand nombre de blancs, militaires, fonctionnaires, commerçants, curieux même, que la guerre a amenés dans ces régions. Peut-être aussi, pendant la longue interruption des travaux, certaines sources de recrutement se sont-elles taries et les noirs ont-ils pris l'habitude de se tourner vers d'autres travaux.

Un autre effet des récents événements qui se sont produits dans le sud de l'Afrique, a été le développement de l'élevage à Madagascar. Des milliers de bœufs, nourris dans la grande île, sont exportés vers la côte africaine, et une société française vient même de se créer à Marseille pour s'adonner spécialement à cette branche de trafic. Il est certain que le rétablissement de la paix va donner, à la consommation, un élan fort naturel, et, quoique nous ne soyons pas d'ordinaire les plus empressés à profiter des bonnes aubaines, la situation privilégiée de Madagascar nous met à même, cette fois, de ne pas trop négliger la bonne fortune.

∴

Une double guerre civile se poursuit au Vénézuela et en Colombie. Il est difficile de savoir au juste ce qui se passe dans ces pays, car les agences télégraphiques semblent se donner le mot pour envelopper leurs informations d'une obscurité aussi confuse que possible. Mais il est un fait que l'on connaît très bien, à savoir l'intervention des forces américaines dans l'isthme de Panama.

Cette intervention peut se résumer en deux mots. Les États-Unis disent aux Colombiens : « Battez-vous tant que vous voudrez, mais laissez l'isthme tranquille, parce que *c'est un passage* ». Les Colombiens répondent : « Mais ce passage nous appartient ». Les Yankees ripostent : « Possible, mais ce qui transite par là nous appartient à nous, en grande partie. Votre guerre civile nous gêne; donc nous allons l'empêcher, là où elle nous gêne. » Et les navires de guerre américains débarquent des troupes, à l'occasion, pour tenir en respect, soit les forces gouvernementales, soit les insurgés. Tout cela,

sans aucun doute, n'est pas très conforme au droit international, mais c'est très conforme à la nature des choses, autrement dit, aux exigences du *lieu* et du *travail*.

En définitive, si l'on nous passe une métaphore, l'isthme de Panama, cette étroite langue de terre qui sépare encore pour quelque temps l'Atlantique du Pacifique, est pour ainsi dire la « poignée » par laquelle les États-Unis commencent à mettre la main sur l'Amérique hispano-portugaise, ouvertement revendiquée par eux, depuis quelques années, comme un véritable territoire de protectorat. Ce protectorat, nous l'avons dit ailleurs, est d'une espèce toute spéciale. Il n'est pas officiel; il se dessine à peine dans les interprétations récentes de la fameuse doctrine de Monroë; mais les puissances européennes, sans vouloir encore le reconnaître, commencent à compter avec lui.

G. D'AZAMBUJA.

V. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

La psychologie des jeux d'enfants.

Sous ce titre, M. Laverune publie, dans le *Cosmos* du 13 septembre, un article dont voici quelques extraits :

« Le P. Adry, bon et excellent esprit, qui sut faire de la bonhomie avec la science, a dit dans un ouvrage d'érudition charmante qu'il a écrit sur les amusements de l'enfance : « Les jeux d'enfants ne sont pas indignes de l'attention du sage. On y trouve souvent un tableau de la vie humaine, et quelques-uns de ces jeux ont fourni ou des images ou des réflexions morales à plusieurs poètes, et même à plusieurs philosophes tant anciens que modernes. »

« Le jeu de la poupée inspirait à Hippolyte Rigault les réflexions suivantes :

« Françaises ou étrangères, disait-il, toutes ces demoiselles les « poupées ont leur défaut, et je veux leur dire avec égard tout ce « que j'ai sur le cœur. Qu'est-ce qu'une poupée, s'il vous plaît? Ce « n'est pas une chose ni un objet, c'est une personne, c'est l'enfant « de l'enfant. Celui-ci lui prête par l'imagination la vie, le mouve- « ment, l'action, la responsabilité. Il la gouverne comme il est lui- « même gouverné par ses parents, il la punit ou la récompense, l'em- « brasse, l'exile ou l'emprisonne selon que la poupée a bien ou mal « agi; il lui impose la discipline qu'il subit et partage avec elle l'é- « ducation qu'il reçoit.

« Rien de meilleur que ces applications spontanées du bien et du

« mal, rien de plus propre à développer la conscience morale de « l'enfant. C'est la moitié de l'éducation de la petite fille, que cette « comédie charmante de maternité jouée par elle à son profit. Voilà « le sens philosophique de la poupée; aussi tout ce qui rendra plus « facile l'illusion volontaire de l'enfant, tout ce qui donnera plus de « fondement à son affection et à son autorité maternelle en faisant « de la poupée une personne vraisemblable, tout cela sera un pro- « grès. »

L'enfant en jouant obéit à ses instincts, il a besoin de mouvement. La théorie de la recherche de l'idéal qui se retrouve plus ou moins dans les jeux a été exposée dans un livre d'Édouard Fournier bien avant que K. Groos essayât de l'appliquer à l'explication de la psychologie des jeux des animaux.....

Édouard Fournier expose sa théorie qu'il dit avoir rencontrée dans un article du *Magasin pittoresque*. Écoutons son explication :

« En crevant le ventre de son cheval, c'est l'inconnu qu'il veut « connaître; en tâchant de le reconstruire, c'est le mieux, c'est l'i- « déal qu'il cherche. « Que d'avenir, s'écrie Leibniz que d'avenir « dans un jouet brisé! » Et il ajoute : Regardez donc sans irritation, « ô jeunes mères! l'indiscipline de bambins qui folâtrent dans le « bruit, au milieu des jambes et des bras de leurs poupées; étudiez « la surprise de celui qui, crevant la peau du tambour, ne voit rien « au fond et ne tire plus de la surface détendue le bruit qui le char- « mait. Il vient de faire l'expérience du savant qui pose les lois de « l'acoustique ou du chimiste qui décompose l'air. Sa découverte « est petite, incertaine, inutile à la science, mais elle jette autant de « jour sur la nature humaine que les calculs les plus profonds. Ne « les grondez pas trop pour ce qu'ils brisent, parce qu'ils veulent « s'instruire; apprenez-leur à briser, brisez même avec eux et recons- « truisez. » Les mamans pourront bien ne pas être de l'avis du phi- « losophe, mais en revanche les marchands de jouets lui voteront « un tambour d'honneur. »

M. Laverune parle ensuite des enfants dont les jeux, étudiés par les grandes personnes, ont donné à celles-ci l'occasion de faire des découvertes :

« Savez-vous que nous devons à un enfant la découverte des lunettes d'approche?

« Le fils de Jacob Metzu, bon ouvrier en lunettes de la ville d'Alemaër, d'autres disent de Middelbourg, en Hollande, s'amusait avec des verres de diverses espèces, dont son père se servait pour monter ses lunettes.

« Le hasard lui mit sous la main en même temps des verres con-

vexes ou bombés qui servent aux presbytes, et des verres concaves pour myopes.

« Par hasard aussi, le jeune homme rapprocha de son œil le verre concave, tandis que de l'autre main il tenait le verre convexe dans la même direction, mais seulement un peu éloigné. Il fut bien étonné alors de voir le coq de son clocher, vers lequel s'était portée sa vue, qui grossissait ou plutôt qui se rapprochait de lui. Il appela son père qui ne s'en tint pas au naïf étonnement de son fils : où l'enfant n'avait vu qu'un hasard, il vit une combinaison utile; pour l'un c'était un jeu, pour l'autre ce fut une découverte. Maintenant les verres dans leur même disposition et à la même distance l'un de l'autre, il enchâssa chacun d'eux à l'extrémité d'un tube à rallonges; la lunette était trouvée.....

« La voiture automobile a d'abord été un jouet.

« Un certain Jean Haupt, habile fabricant de jouets à Nuremberg, vers le milieu du XVIIe siècle, excellait surtout aux jouets mécaniques.

« Il ne s'en était même pas tenu aux jouets d'enfants; à force de fabriquer de petits chariots faisant leurs évolutions sur une table ronde, il avait fini par s'ingénier de mettre en mouvement, d'après le même système de ressort, des voitures « qui faisaient 2.000 pas en une heure ». Il réussit et fut bientôt imité. Monconys dit avoir vu, en 1663, à Nuremberg, un carrosse de ce genre qui avait été commandé par le roi de Danemark, « lequel carrosse, lisons-nous dans la deuxième partie du *Journal* de ses voyages, avance, recule et tourne sans chevaux et fait 3.000 pas géométriques en une heure, seulement par des manivelles que tournent deux enfants qui sont dans le corps du carrosse, qui font tourner les roues de derrière, et celui qui est dedans tient un bâton qui fait tourner le devant du carrosse, où sont attachées les deux petites roues pour braquer à l'endroit qu'il veut ».

« Remplacez les deux enfants qui sont dans le corps du carrosse par un moteur à alcool ou à pétrole et vous aurez l'automobile.

« N'avais-je pas raison de dire que les enfants s'instruisent en jouant, mais qu'ils aident aussi les grandes personnes à s'instruire, soit quand elles les observent comme le fabricant de lunettes, soit quand elles travaillent pour eux comme l'artiste de Nuremberg. »

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

QUESTIONS DU JOUR

L'AVENIR DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

LES MOTIFS SOCIAUX DE L'IMPÉRIALISME

Nous avons exposé dernièrement les motifs politiques de fédération, qui tendent à faire de l'Angleterre et des colonies britanniques une nouvelle Union Anglo-Saxonne, comparable à celle qui préside aux destinées du Nouveau Monde, les États-Unis d'Amérique. Mais il nous semble qu'à ne considérer que ces motifs politiques, et à leur donner la première place dans l'évolution actuelle de l'Angleterre, nous risquerions de nous exagérer l'influence réelle qu'ils exercent sur la marche de la race saxonne. Quelque puissants qu'ils soient, ils ne sont en fait que les motifs de l'instant, ils ne font qu'accélérer un mouvement dont la source d'énergie est ailleurs, et qui ne date point d'hier. Si nous nous laissions, en quelque sorte, hypnotiser par eux, nous pourrions nous imaginer, comme ils sont de date récente, que la race saxonne est entrée dans une voie nouvelle, qu'elle cède à de périlleux entraînements, que l'Angleterre, pour tout dire, a dégénéré, au début du XXe siècle, de ce qu'elle était il y a vingt ans.

Nous voulons précisément aujourd'hui, laissant de côté toute question politique, répondre au reproche que les nations continentales adressent depuis quelque temps au peuple anglo-saxon, de n'être pas resté fidèle à son passé, d'avoir fait une brusque

volte-face et d'abandonner le chemin bien délimité où il était assuré de ne heurter personne. « Autrefois, dit-on aux Anglais, vous étiez contents de vivre en paix dans votre île. Vous essaimiez vos colons sans vous préoccuper outre mesure de ce qu'ils feraient dans les terres lointaines. Quand des *uitlanders* se plaignaient des lois du pays où ils étaient allés chercher fortune, vous ne leur accordiez qu'un secours pacifique, et souvent vous les laissiez se débrouiller tout seuls sans faire retentir le monde du cri de solidarité impériale. Vous suiviez alors les avis de votre grand Gladstone. La fièvre impérialiste, la mégalomanie, ne s'était pas emparée de vous. Vous n'aviez pas, au beau temps du libéralisme, ce dangereux besoin d'expansion à outrance. Est-ce donc que vous reniez les principes qui faisaient votre grandeur? La libre Angleterre devenir impérialiste! En vérité, Messieurs les Anglais, on ne vous reconnaît plus. »

Voilà ce que nous lisons, à toute occasion, dans les feuilles continentales, en Allemagne, en France, en Autriche, et même en Angleterre dans certains organes de la minorité. Et l'idée se répand qu'il y a quelque chose de changé en Grande-Bretagne, qu'un vent de folle conquête souffle sur la terre de la paix, que les Anglais d'aujourd'hui, en un mot, ne sont plus, par le fait nouveau de l'Impérialisme, les Anglais d'autrefois.

Ce reproche est-il fondé? Nous ne le croyons point. Il nous semble, au contraire, que l'Impérialisme n'est en aucune façon un fait nouveau, qu'il est la manifestation actuelle d'un phénomène très ancien, qui se reproduit dans l'histoire de la race anglo-saxonne depuis près de deux mille ans : la recherche du petit domaine agricole indépendant.

Nous savons que les ancêtres des Saxons, une fois parvenus à l'extrémité occidentale de la Plaine Baltique, s'en allèrent après avoir passé par les grandes Iles Danoises et le sud de la Suède, aux fiords de la Norvège chercher des terres libres, et que là ils trouvèrent un sol réparti en petits atterrissements où chaque ménage dut s'établir sur un domaine particulier. Nous savons que les descendants de ces hommes du Nord retombèrent, goutte à goutte, sur la plaine du Weser, où ils prirent leur nom de

Saxons, et qu'ils passèrent ensuite par petits paquets, sous la conduite de quelques guerriers scandinaves, aux rivages méridionaux de l'Angleterre, où ils commencèrent le défrichement des forêts et des landes, laissées intactes par les Bretons errants et par les colonies purement administratives et militaires des Romains. Contrairement à ceux-ci, qui s'étaient maintenus par leurs légions, ils occupèrent le sol par la culture. Ils refoulèrent peu à peu les chasseurs et les pasteurs celtes, en gagnant sur les pâturages et les bois; puis, quand abordèrent les Angles et les Danois, ils se trouvèrent déjà assez forts pour leur tenir tête et finalement les expulser, parce qu'ils s'étaient réellement rendus maîtres de la portion du sol qu'ils avaient bêchée ou sarclée. A partir sans doute du xe siècle, il y eut de petits domaines, au nord, jusqu'aux Cheviots, à l'ouest, jusqu'aux confins du pays de Galles, au sud-est, jusqu'aux Cornouailles. A cette époque, le Saxon était au large. Tenant un vaste territoire, délivré de ses premiers ennemis, ou absorbant le peu qui en restait, il voyait, semble-t-il, de longs siècles devant lui, avant le jour où les familles particularistes auraient couvert de leur settlement tout le sol disponible. Vint la conquête normande. Accomplie par des hommes de guerre pour qui l'agriculture avait peu d'attraits, elle ne le troubla pas beaucoup au moment où elle se produisit. Les Normands, féodalité militaire, devinrent les chefs nominaux et politiques du pays, ils vécurent du travail des Saxons, mais ils ne leur firent pas concurrence. Sans doute, le petit propriétaire fut rançonné, mais on ne put l'empêcher de poursuivre l'exploitation du petit domaine, et ses fils continuèrent d'aller, chacun de son côté, créer des fermes nouvelles dans des terres encore incultes.

C'est ainsi que les choses se passaient il y a mille ans, et elles se passent aujourd'hui de la même manière, en dépit de certaines apparences. Ce qui a changé, ce n'est pas l'Anglo-Saxon, ce sont les circonstances, c'est le lieu.

Pendant des siècles, l'Anglo-Saxon a pu, sans rencontrer de difficultés insurmontables, créer dans l'île anglaise d'abord, comme nous venons de le voir, et plus tard, dans quelques

pays d'outre-mer, des domaines nombreux. Mais, un jour, la recherche du petit domaine est devenue, en Angleterre, tout à fait infructueuse, alors qu'aux colonies elle n'était encore ni bien facile ni très sûre. Dès la fin du XVIIIe siècle, la marche du particulariste, en quête de terres libres, rencontrait de véritables obstacles. Au début, il réussit à les écarter, mais, avec le temps, ils grandirent, et le fonctionnement normal de la race en éprouva une gêne croissante.

Quels furent ces obstacles? Pourquoi le Saxon, élément fondamental de la race anglaise, s'il nous est permis d'user de ce terme plutôt géographique, ne fut-il plus à même de faire au XIXe siècle ce qu'il accomplissait il y a mille ans dans d'excellentes conditions? Pourquoi les fils des familles particularistes ne trouvent-ils plus aussi facilement que jadis le petit domaine indépendant, qu'ils n'ont jamais, quoi qu'on puisse dire, cessé de chercher? Une rapide étude du lieu anglais et des modifications profondes qu'il a subies, nous fournira les moyens de répondre à ces questions, en nous montrant la marche régulière du type saxon dans l'île anglaise, depuis le jour où, avec la dernière invasion, le royaume d'Angleterre est entré dans la longue période de développement et de progrès, dont le stage actuel est sous nos yeux.

L'Angleterre, antérieurement à l'époque de Guillaume le Conquérant, se présente à nous avec une population encore assez clairsemée de petits propriétaires saxons. A mesure que se multiplait la race, il se créait un peu plus loin dans les terres de nouveaux petits domaines agricoles. On voyait se replier lentement les forêts et les landes, tandis que le sol arable se couvrait de moissons. Au milieu du domaine, le propriétaire élevait une habitation, d'abord simple hutte, bientôt cottage, et ainsi se fixait au sol, par des racines vivaces et solides, un peuple de travailleurs ruraux, qui s'occupait avant tout de ses affaires privées, et se souciait fort peu du nom de son chef politique, tant que celui-ci se contentait du service de garde auquel il était utile. Par ses mœurs, par sa vigueur défensive, ce peuple, que ne peuvent déloger les envahisseurs de forma-

tion purement patriarcale, nous montre qu'il n'a qu'un but, maintenir son petit domaine, et en créer d'autres par sa descendance, et, pour cette fin, qu'une volonté, trouver des terres. Aussi, tant qu'il disposera d'espaces libres ou parcourus seulement par des nomades, il s'installera sans faire beaucoup de bruit. Mais la famille particulariste ne pouvant fonctionner régulièrement qu'avec le petit domaine, il faudra de toute nécessité que les terres restent ouvertes au peuple saxon, ou bien, quoi qu'il lui en coûte, il sera amené à se les ouvrir de force.

Avec les Normands, une première digue s'élève devant la marée montante des colons anglo-saxons. Les compagnons de Guillaume, se sentant isolés au milieu d'une population hostile, qu'ils ne pouvaient ni soumettre complètement, ni transformer, songèrent d'abord à assurer leur sécurité personnelle en établissant, sur les terres qu'ils s'étaient appropriées ou qu'ils avaient reçues de leur chef, de véritables camps retranchés. Il leur fallait des bois pour la chasse, et, craignant les attaques des paysans, que soulevaient parfois leurs exactions, ils en interdirent l'accès aux anciens habitants du pays. Comme ils maintenaient entre eux, grâce au régime féodal qu'ils avaient apporté de France, une union aussi complète que possible, le Saxon ne pouvait plus leur résister ainsi qu'il avait résisté aux Angles et aux Danois. Il se résigna donc au début, majorité pacifique, à subir la domination de la minorité armée. Le pays d'ailleurs offrait encore de larges espaces à mettre en culture, où le seigneur ne s'opposait pas à l'établissement de petits domaines, sauf à y réclamer son profit. De plus, les Normands n'étaient pas d'humeur à souffrir que d'autres envahisseurs vinssent entamer leur conquête, et le peuple se trouvait ainsi momentanément garanti contre de nouvelles expéditions, tandis que ses maîtres eux-mêmes comprenaient qu'à pousser à bout les agriculteurs par de trop intolérables exactions, ils risquaient de tarir la source de leurs propres revenus. Il s'établit donc une sorte d'équilibre entre l'aristocratie militaire, représentée par les Normands, et la démocratie travailleuse et grandissante, les Saxons.

Mais il n'est pas difficile de voir que cet équilibre ne pouvait durer éternellement. D'un côté les Saxons fortifiaient sans cesse leurs positions, essaimant des familles nouvelles aux quatre coins de l'horizon; de l'autre, les conquérants, indifférents au sol même où ils vivaient, se contentaient de maintenir, par le déploiement de la force, les établissements à l'allure féodale de leurs domaines seigneuriaux et de taxer la culture des Saxons qu'ils traitaient en tenanciers. Tant que la population resta relativement peu nombreuse, et que les communications furent lentes et difficiles, la situation ne changea guère. Il se passa des siècles avant que l'on vît se dessiner un mouvement nouveau. Au XVIIe seulement, des remous intérieurs firent jaillir au dehors quelques gouttes de ce vase qu'on croyait clos. Les seigneurs avaient voulu toucher aux libertés populaires relevées par la grande Charte, on avait cru un instant le petit domaine menacé, et un certain nombre d'intrépides, voyant la mer ouverte, avaient pensé qu'au delà des Océans ils trouveraient peut-être de bonnes terres où il n'y aurait pas de barons à la façon normande. Néanmoins, la race saxonne n'était encore que vaguement menacée dans son développement, la famille particulariste fonctionnait régulièrement en Angleterre. Ce n'est que cent ou cent cinquante ans plus tard que le Saxon fut gêné réellement par le maintien, par l'extension même, en certaines régions, de ces propriétés énormes, qui n'entretenaient guère que des troupeaux, et où les tenanciers payaient, pour cultiver un bout de terre, des redevances très lourdes.

Or, s'il est une chose qui paraisse dur au Saxon d'humeur si indépendante, c'est de piocher le sol pour enrichir autrui. Le tenancier supportait mal la pensée que jamais il ne pourrait acquérir à titre définitif le petit espace où il vivait, labourant un champ qui n'était pas à lui, dormant dans une maison qui ne lui appartenait pas. Il enviait le sort du yeoman qui était maître au logis, mais le yeoman, qui tirait toute sa subsistance de son petit domaine, juste assez grand pour nourrir son ménage, souffrait lui-même des difficultés croissantes qu'éprouvaient ses fils à trouver des terres arables. Ils se heurtaient à chaque pas aux

propriétés de l'aristocratie, qui, loin de s'affaiblir, se renforçait par l'appoint progressif de Saxons auxquels les rois, pour se faire des créatures et pour éviter le démembrement des biens titrés, offraient la succession des seigneurs normands sans postérité. L'émigration, qui aurait pu procurer au paysan saxon les espaces qu'il réclamait, n'avait pas encore, il y a cent ans, l'extension qu'elle prit plus tard. L'Amérique était presque l'unique débouché des « settlers », et l'on n'osait encore s'y porter en masse. Sans doute, un nombre assez grand de paysans y avaient déjà fondé des établissements libres et, en quelques dizaines d'années, ils s'étaient développés au point qu'ils ne voulurent plus supporter le joug du gouvernement anglais, et qu'ils furent suffisamment forts, à la fin du XVIIIe siècle, pour jeter les bases de la grande Confédération Anglo-Saxonne de l'Amérique du Nord, puissante garantie contre les ennemis du petit domaine. Ils étaient sauvés. Mais leurs frères, qui ne pouvaient quitter facilement le sol anglais, souffraient chaque jour davantage, et l'on se demandait, dans les cottages, comment on se tirerait d'affaire, si les enfants de la famille particulariste ne trouvaient plus de domaines sur lesquels ils pussent vivre.

C'est au moment où la gêne allait devenir intolérable que l'évolution de l'Angleterre vers l'industrie commença à se manifester Jusqu'au début du XIXe siècle, l'agriculture avait été la principale source de revenus; à partir de 1820 ou 1830, l'industrie et le commerce prirent rapidement sa place. La facilité grandissante des communications (nous sommes enfin arrivés aux chemins de fer), permit de transporter et de vendre au loin les produits miniers. Cette exploitation d'un nouveau genre permit aux issus des petits domaines, trahis momentanément par la terre agricole, de vivre d'un travail industriel dans les houillères et les manufactures. N'ayant plus d'espaces à défricher, ils furent trop heureux de subsister au moyen des productions végétales et animales du dehors, en les payant avec l'argent que leur rapportait, sous la forme du salaire, la vente des minerais et des machines. L'élan que l'emploi de la vapeur imprima à toutes les industries, vieilles et nouvelles, au XIXe siècle, est

trop connu pour que nous y insistions davantage. Mais le fait à noter est celui-ci : L'industrie a retenu pour un temps sur le sol anglais, en leur fournissant des moyens d'existence autres que ceux du petit domaine agricole, les particularistes saxons, qui étaient arrivés au bout du sol disponible, et qui n'avaient plus que la ressource de partir, ce qui était au début moins facile qu'aujourd'hui, ou de se louer aux Landlords, peu soucieux eux-mêmes de procurer un travail agricole à la population rurale.

Il ne faudrait pas s'imaginer, toutefois, que le Saxon ait cessé à ce moment de poursuivre son but : la création du domaine agricole indépendant. Il était temporairement gêné dans son expansion, il saisissait l'industrie, comme le seul moyen de continuer à se développer en Angleterre, mais le génie de la race demeurait intact : l'organisation même du travail nouveau en fournit mille preuves. Seulement, il fallait bien qu'il se contentât pour l'instant de voir un grand nombre de ses fils réduire le petit domaine à la forme diminuée de la maison et du jardinet de l'ouvrier. Et, comme l'émigration, soutenue par le commerce d'exportation, devenait en même temps plus aisée, il se reprenait à espérer qu'après une période d'efforts plus ou moins prolongée, il se verrait assuré d'un débouché agricole suffisant pour ses florissantes familles.

Voilà donc le Saxon arrivé au seuil du XXe siècle. Résumons brièvement ses étapes. Aux premiers temps de son immigration dans l'île anglaise, il repousse les Celtes d'abord, qui vont rejoindre leurs frères en Écosse, en Irlande, dans le pays de Galles; puis dans les envahisseurs Angles et Danois, qui, n'étant pas bien organisés socialement, sont rejetés à la mer, et ne laissent qu'un petit nombre des leurs, qu'absorbent bientôt les cultivateurs saxons. Ensuite, il résiste aux empiétements des Normands, les subissant sans doute sur son territoire, parce qu'ils sont forts par leur constitution féodale, et aussi parce qu'ils laissent subsister, tout en le taxant, le petit domaine, mais il leur fait respecter, dans la vie privée, ses cou-

tumes et ses lois. Il traverse ainsi les siècles, se développant avec une rapidité croissante, jusqu'au jour où il se trouve comprimé entre les terres inaliénables des Landlords, et les bords mêmes de son île. A ce moment, quand les petits domaines couvrent presque tout le sol disponible, l'industrie apparaît, qui élève le degré de compressibilité de la population. Vivant du sous-sol, le Saxon peut se contenter, pour le présent, d'un domaine apparent réduit. D'ailleurs, dès ce moment, le vase déborde, lentement au début, et sans bruit, bientôt plus abondamment et sur de plus vastes territoires. L'industrie l'a empêché seulement d'éclater, en permettant par un ralentissement momentané une meilleure canalisation de toutes les forces de la race particulariste. Cette marche irrésistible ne va pas, du reste, sans rencontrer des obstacles. Bien des éléments se heurtent, et les plus éclairés d'entre les Saxons s'inquiètent de trouver sans retard des débouchés suffisants à ce peuple qui cherche terre.

Le problème se pose ici clairement. Pour maintenir prospère la race anglo-saxonne, il faut lui ouvrir des territoires, où elle puisse s'épandre largement. Il faut que le particulariste saxon puisse remplir sa première fonction sociale, la création d'un foyer sur un domaine indépendant. Tant qu'il a pu, il s'est étendu en Angleterre. Pris entre les grandes propriétés et les usines, il est acculé. Le moment est venu où il faut aviser aux moyens de le délivrer en quelque sorte du cercle qui l'enserre, de lui trouver, si possible, des espaces nouveaux en Angleterre, et surtout, de lui ouvrir plus largement et plus sûrement les vastes territoires encore presque vides de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, du Canada.

Les hommes prévoyants et soucieux de l'avenir de la race saxonne, portèrent d'abord leurs investigations autour d'eux, dans l'île anglaise. Ils cherchèrent à tailler, dans les gras pâturages de la mère patrie, les domaines nécessaires à la famille particulariste. Une ville, au cœur même de l'Angleterre, nous donne un exemple frappant de dévouement au bien public, en ne reculant ni devant les difficultés légales, ni devant les embarras pécuniaires, pour arriver à fournir aux travailleurs,

moyennant un prix abordable, la petite ferme, libre de servitudes, qui suffira à l'entretien d'un ménage. C'est ce qu'on nomma un peu plus tard « *the three acres and a cow policy* ». Dès 1873, la municipalité de Birmingham, répondant aux légitimes aspirations populaires, s'efforça, par tous les moyens, d'assurer à l'ouvrier l'indépendance dont il avait besoin et que la compression croissante risquait de détruire. Mais, pour vendre des terres à l'ouvrier, il fallait en posséder. Or, Birmingham couvrait déjà presque tout le sol des paroisses, qui, au début du XIXe siècle, étaient encore loin de se toucher. Il s'agissait de rechercher exactement jusqu'où s'étendait le droit de ces paroisses, voir si l'on ne trouverait pas quelques terrains communaux pouvant être cultivés, en petits lots, par de simples ménages, enfin exproprier les grands Landlords voisins, là où leurs biens s'avançaient sur le territoire de la cité. La municipalité appliqua cette dernière mesure le plus largement possible, mais elle dut se maintenir dans des limites sévères, la législation générale du pays ne laissant pas une pleine liberté aux villes, pour agir dans la voie assez périlleuse en somme de l'achat et de la vente forcée du sol. On conçoit les difficultés qu'il fallut surmonter, et aussi le caractère un peu précaire et provisoire de ce système. Autour d'une ville qui, de 170.000 habitants en 1838, allait à 454.000 en 1891, il n'y a guère de terres libres, et l'on ne pouvait se procurer qu'un nombre relativement restreint de domaines agricoles indépendants.

Aussi, les mêmes hommes, qui avaient pris la tête du mouvement municipal, portèrent courageusement leur programme devant le Parlement, quand ils purent s'y faire entendre. Instruits par l'exemple de Birmingham, où ils avaient vu, en un lieu limité et déterminé, ce qui se passait dans toute l'Angleterre, ils voulaient amener le gouvernement à proposer une loi rendant moins difficiles et moins longues les formalités d'expropriation, dans certains cas d'utilité publique. C'était hardi de leur part, car, si les Communes se montraient favorables à tout ce qui était de nature à améliorer le sort du travailleur, comment les Lords allaient-ils prendre une mesure qui ne visait

à rien moins qu'à entamer les terres des plus considérables d'entre eux?

Il est à remarquer que les craintes qu'on nourrissait à ce sujet ne se réalisèrent pas. Les conservateurs, qui, dès cette époque, prenaient à leur compte les réformes libérales que les libéraux n'accomplissaient pas, ne montrèrent pas trop d'hostilité à la politique de « *three acres and a cow* ». En 1887, un acte du Parlement avait donné aux « *Sanitary Authorities* » le droit d'acquérir des terres pour faire de petites fermes, où s'épandrait le trop-plein des villes. Ce droit ne put s'exercer d'abord aussi facilement qu'on espérait à cause des nombreuses formalités à remplir. On améliora donc, trois ans plus tard, l'acte primitif, en diminuant à la fois les délais et les frais. Mais les conservateurs, au pouvoir en 1890 et 1891, hésitaient encore à étendre cette faculté d'exproprier les grandes terres, pour créer des « *small holdings* », de petits biens. Ils craignaient, non sans raison, de diminuer la valeur locative des domaines importants, et de faire baisser les bénéfices des riches propriétaires, dont ils redoutaient le ressentiment. Toutefois, la brèche était faite aux murailles, qui avaient encerclé jusqu'alors les immenses parcs de l'aristocratie. La poussée saxonne, dirigée par des hommes énergiques, devenait irrésistible. A la fin de 1891, Lord Salisbury céda; il donna gain de cause aux radicaux qui soutenaient son cabinet, et l'acte de 1892 rendit possible l'acquisition de petits domaines par les travailleurs ruraux, sans le recours aux « *Sanitary Authorities* ». Mais les Landlords s'étaient fait donner des garanties sérieuses par le gouvernement. Ils ne voulaient pas se laisser démembrer, ce qu'on comprend du reste, et, en fait, un nombre assez petit relativement de ménages ouvriers profitèrent des nouvelles latitudes que leur accordait la loi.

Il n'est pas moins vrai que la recherche du petit domaine agricole par le particulariste anglo-saxon forçait les maîtres du sol à se départir de leur intransigeance. Les plus éclairés d'entre eux se rendaient compte de l'inanité des efforts qu'on pourrait tenter pour endiguer le flot. L'Angleterre n'étant pas indéfini-

ment extensible, il fallait en arriver à ouvrir des territoires nouveaux. L'industrie avait élevé à un extrême degré la densité de la population, en permettant au Saxon de vivre des produits souterrains sur un domaine minuscule, la petite boîte de brique et le jardin de six pieds carrés du travailleur des usines et charbonnages. Il y avait là un danger national. La famille particulariste ne pouvait fonctionner régulièrement dans des conditions aussi défavorables. Elle ne pouvait continuer à dépendre des peuples voisins pour la nourriture de ses membres, nourriture que le sol anglais ne fournissait plus en quantité adéquate. Les actes, facilitant l'expropriation des grandes terres, ne permettraient jamais de constituer un nombre assez élevé de petits domaines pour rétablir l'équilibre, d'autant plus que la poussée du Saxon devenait chaque jour plus vigoureuse. Les premiers remèdes, essayés par la municipalité de Birmingham, étaient notoirement insuffisants ; étendus à tout le pays par le Parlement, dans une trop faible mesure d'ailleurs, ils ne donnaient pas de meilleurs résultats. L'ardeur du Saxon à chercher terre ne pouvait être satisfaite par les lambeaux du sol qu'on arracherait aux puissants Landlords.

Alors le courant irrésistible qui avait jadis entraîné les Saxons de la plaine du Weser vers les terres fertiles de l'île anglaise, où ils s'étaient largement épandus, atteignit le sommet des digues qui l'avaient protégé et maintenu, tant que l'espace avait suffi à ses eaux. Les hommes même qui avaient tenté de hausser ces digues comprirent que l'Angleterre était trop petite, qu'il fallait à la race anglo-saxonne une « plus grande Angleterre ». Ils ne cédaient pas à des désirs de vaine gloire, ils constataient un fait visible, vérifiable, éclatant. Il n'y avait là rien de nouveau, la continuation seulement, dans une direction constante, de la marche régulière et nécessaire de tout un peuple.

Heureusement, les colonies étaient là, l'Union Jack flottait aux quatre coins du monde. Ce qu'on n'avait pu faire autour de Birmingham, on l'accomplirait en Australie ou dans l'Afrique du Sud. Là, le courant pourrait se déverser à son aise. Là, le Saxon trouverait terre.

Le vaste continent, qui venait de s'organiser en république fédérative sous le nom d'« *Australian Commonwealth* », contenait des espaces immenses, où il y avait beaucoup plus de troupeaux que de vrais colons. Les trois millions d'Anglo-Saxons, qui étaient allés y chercher fortune, avaient surtout transformé les côtes. Des villes importantes, riches par leurs transactions commerciales, étaient reliées, de Brisbane à Adélaïde, et d'Albany à Geralton, par une longue chaîne de grandes concessions, dont quelques-unes se ramifiaient vers l'intérieur du pays. En Nouvelle-Zélande, même spectacle : de vastes prairies à moutons; trois ou quatre centres urbains; la richesse reposant presque toute sur le commerce des viandes; des capitalistes, et fort peu de petits domaines de culture. Ces deux exemples nous montrent que, si les colonies étaient prospères, si elles possédaient une organisation politique complète, rehaussée d'une autonomie aussi large que possible, il n'y avait pas moins fort à faire pour qu'elles devinssent le véritable débouché du chercheur de petit domaine.

Les hommes d'État des antipodes s'étaient, du reste, avisés, en même temps que leurs collègues du Royaume-Uni, que la force de la race saxonne avait son point d'appui sur le sol même. *Settle the people on the land :* voilà la formule répétée à l'envi par tous les politiciens d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Au début de la colonisation on avait commis l'erreur de concéder d'immenses espaces, où seuls des capitalistes avaient réalisé de gros bénéfices en élevant des troupeaux de moutons. En 1891, pendant que Lord Salisbury propose en Angleterre l'acte qui doit faciliter l'expropriation des grandes terres, dans certains cas prévus, les gouvernants des antipodes modifient leur législation primitive en vue de procurer de petits domaines agricoles à la population inoccupée des villes. En Nouvelle-Zélande, une loi de 1894 donne au gouvernement le droit d'exproprier toute personne possédant un domaine d'un seul tenant dont l'étendue dépasse 400 hectares, si la terre est propre à la culture; 800 hectares, si elle est mi-agricole, mi-pastorale; 2.000, si elle n'est propre qu'à la

pâture. La puissante expansion de la race saxonne force le législateur à mettre les lois en accord de plus en plus complet avec les aspirations populaires, et à réparer les erreurs commises. Sous la pression du parti ouvrier, la Nouvelle-Zélande adopte un régime des terres comprenant le principe de la possession du sol par l'État avec une tenure perpétuelle de l'occupant (*State ownership of the soil with a perpetual tenancy of the occupier*). Pour garantir l'existence des petits domaines agricoles, et leur extension, les terres furent non plus vendues, mais louées à baux emphytéotiques de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf ans, c'est-à-dire pratiquement à perpétuité.

L'ensemble de ces mesures favorisa puissamment l'installation et la prospérité des colons. Les gouvernements coloniaux marchaient dans la bonne direction. Soit qu'ils s'en rendissent exactement compte, soit qu'ils fussent poussés par une force dont le sens leur échappait en partie, ils se conformaient au génie de la race saxonne. Ils facilitaient la tâche indéfiniment poursuivie par les Saxons, depuis les bords du Sussex jusqu'aux contrées plus lointaines où les jetait leur destinée de « *settlers* ».

De Londres venaient de puissants encouragements. A partir de 1895, le ministère colonial, le ministère saxon par excellence, établit des rapports plus intimes entre les gouvernements des colonies et le gouvernement de la métropole. Les terres qu'on voulait procurer au petit domaine, et que l'Angleterre ne pouvait plus fournir, il fallait les obtenir de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud. Il s'agissait de rendre plus commode et de régulariser l'installation, sur les terres libres des antipodes, de tous les hommes désireux de créer un foyer, et qui ne trouvaient plus l'emploi de leurs forces dans l'île anglaise. En transformant leur système de concessions, les gouvernements coloniaux avaient rendu la tâche moins ardue. Mais le ministère des colonies, instruit par l'expérience du passé, voulait consolider la situation présente, craignant de voir les terres se fermer tout à coup au

moment où le mouvement aurait atteint toute son ampleur. A tout prix, il fallait obvier à ce danger. Il est vrai que les colonies étaient intéressées à favoriser la venue en grand nombre de colons anglais pour mettre en valeur les territoires conquis jadis par de vaillants pionniers. Toutefois, ne pouvait-on pas redouter des surprises électorales, amenant dans une colonie de dangereuses perturbations? Ne se pourrait-il pas qu'une colonie, séparée totalement de la métropole, tombât entre les mains de quelques nouveaux Danois, ou de quelque conquérant normand du XXe siècle? Certes, l'Australie ne semblait guère menacée. Le continent océanien était tellement vaste qu'on n'en verrait pas le bout de si tôt. Mais n'oublions pas que les Saxons, au Xe siècle, raisonnaient de même et que l'île anglaise leur paraissait immense. Ce n'était pas le cas, après expérience faite, de retomber dans une pareille erreur. La race saxonne, devenue nombreuse et puissante, devait se garantir pour l'avenir contre une nouvelle compression. Les pays où flottait l'Union Jack, il fallait les maintenir ouverts au petit domaine, les défendre de l'absorption de la trop grande propriété, et les assurer contre les coups de main du dehors.

Voilà ce que l'on comprit fort bien au ministère des colonies. Et, dès lors, on s'efforça de faire entendre aux colonies elles-mêmes que leur propre intérêt leur commandait de demeurer unies avec la métropole, puisqu'on leur demandait seulement d'ouvrir plus largement leurs territoires aux yeomen de la mère patrie, et qu'on ne prétendait nullement s'immiscer illégitimement dans leurs affaires intérieures. On leur démontra qu'il leur serait avantageux de coopérer à la création d'un système de défense impériale, qui les protégeât contre la conquête, et qui permît à la race saxonne de s'étendre librement sous la sauvegarde du drapeau anglais. En même temps, avec une persévérance inlassable, le gouvernement anglais entreprit de fortifier les routes qui unissaient la métropole à ses colonies. Soutenu par la confiance du peuple, franchement convaincu que le moment était passé où l'on pouvait faire bon marché des terres coloniales, parce qu'on était encore à l'aise en Angleterre,

il abandonna la politique néfaste du laisser-faire, et se décida à défendre le patrimoine des Anglo-Saxons. Le monde marchant avec une vitesse extrême vers une concentration toujours plus grande, la question du sol devenait une question vitale pour les Saxons. Ils ne pouvaient supporter que la terre agricole, élément premier de leur prospérité, pût venir à leur manquer. Quand ils avaient débarqué à l'île de Wight, en 450, c'est la terre qu'ils avaient cherché, et ils l'avaient trouvée. Mais aujourd'hui, en 1902, l'île anglaise depuis longtemps ne leur suffit plus. Il faut qu'ils puissent compter sur les nouvelles possessions de la métropole, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Cap. La population de l'Angleterre croissant plus vite que ne se développent les moyens ordinaires de colonisation, il faut que les hommes d'État prennent en main la pioche pour creuser les canaux par où se déversera le trop-plein de la race, et qu'ils ouvrent de vastes terrains d'épandage à ces vigoureuses alluvions.

Après avoir vu le Saxon vivre sur le petit domaine agricole depuis près de deux mille ans et ne paraître s'en passer un moment que pour le chercher ensuite avec une ardeur plus vive, il nous semble difficile de soutenir encore que l'Impérialisme soit une doctrine nouvelle, poussant à l'abîme la nation que les continentaux ironiques nomment « le colosse aux pieds d'argile ». L'Impérialisme n'a jamais été une doctrine; c'est une appellation impropre de la recherche du petit domaine agricole par le Saxon au XXe siècle. Dire que les Anglais ont changé, c'est avouer qu'on ne connaît d'eux que l'extérieur brillant, et qu'on ignore le Saxon paisible et courageux, le créateur de foyer de la famille particulariste, qui ne veut pas qu'on lui ferme le monde. Il serait étonnant qu'au moment où le progrès de l'univers prend une allure vertigineuse, à l'heure où les nations se partagent le globe, l'Anglo-Saxon se croisât les bras et ne fît pas des efforts surhumains pour assurer la continuité de ce petit domaine, sans lequel la famille particulariste ne peut pas fonctionner. Et quand bien même ni les Russes ni les Français, ni les Allemands, ne songeraient à coloniser l'Afrique

ou l'Asie, le Saxon, comprimé dans son île, n'en chercherait pas moins *le champ, la maison et la vache*, là où le sol est à la fois libre et fertile; il ne demanderait pas moins aux hommes qu'il a élus pour sauvegarder ses intérêts de lui fournir l'assurance que la possession de la terre agricole ne lui sera pas enlevée. Comme nous le disions plus haut, l'Angleterre devenue trop petite, il faut au Saxon « la plus grande Angleterre ».

Tels sont les faits, que la Science Sociale, qui se tient en dehors des considérations éphémères de la politique, enregistre après qu'ils ont été reconnus par l'observation « scientifique ». Et il ne nous paraît pas que l'homme qui a reconnu les justes aspirations de la race saxonne, qui s'est mis à la tête des chercheurs de terre, et qui, dans une occasion toute récente, défendait encore le droit, pour les élus futurs d'une nouvelle colonie, d'exproprier les trop grands biens au profit des petits domaines, il ne nous paraît pas que M. Chamberlain, pour le nommer par son nom, soit un simple politicien ambitieux. Sa force vient de ce qu'il s'est soumis à l'évidence de ces faits sociaux, que nous avons essayé d'indiquer, et dont il est loisible à chacun de vérifier l'exactitude.

P.-E. Lefébure.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XXVII

LES GRANDES MONARCHIES EUROPÉENNES DE L'AGE MODERNE

(*Le lien de l'Ancien Régime et de la Révolution*) (1)

La Révolution Française, contrairement à une formule reçue, n'a pas été, au sens exact du mot, une révolution *sociale :* elle n'a pas foncièrement modifié le type anti-particulariste reconstitué en France sous la Grande Monarchie.

C'est un de ses graves défauts d'avoir donné le change à cet égard : par là s'expliquent la plupart des mécomptes auxquels elle a souvent abouti depuis plus d'un siècle. On l'a célébrée comme la décisive entrée du pays dans la voie des peuples pour qui s'ouvre l'avenir; mais, malgré le succès de quelques-unes de ses grandes réformes politiques et législatives, elle n'a pas fait réellement sortir l'esprit français de la formation communautaire où il s'était trouvé engagé depuis la dissolution naturelle du régime féodal : et, à ce point de vue, on peut dire d'elle, en retournant la parole fameuse du duc de La Rochefoucauld-Liancourt à Louis XVI au sujet de la prise de la Bastille, qu'elle a été plus une révolte qu'une révolution.

Le fait que la Révolution n'a que trop continué l'Ancien Régime

(1) Voir l'article précédent, octobre 1902 : *Science Sociale*, t. XXXIV, p. 312.

apparaît aujourd'hui, dans les discussions publiques, à beaucoup de gens de toute opinion, mais dès longtemps il n'avait pu échapper aux historiens, observateurs sérieux, quelles qu'eussent été leurs tendances antérieures; et il suffit ici de citer le grand exemple des travaux parallèles de Tocqueville et de Taine, maîtres sortis d'écoles bien différentes.

En poursuivant notre méthode d'analyse sociale, voyons précisément ce qui a fait que la Révolution est venue à la suite de l'Ancien Régime sans une vraie solution de continuité, et ce qui l'a retenue, après tout, dans le système des Grandes Monarchies Européennes de l'Age Moderne.

Les deux puissances qui avaient lutté sous les noms de Féodalité et de Royauté, étaient en somme le *Domaine agricole* particulariste et la *Caisse publique :* l'examen de la situation finale dans laquelle se trouvèrent l'une vis-à-vis de l'autre ces deux forces en conflit, nous fera connaître comment la Monarchie s'est fondue dans la Révolution.

Voyons d'abord ce qui regarde le *Domaine agricole*, qui depuis longtemps, nous le savons, n'était plus particulariste.

Les témoignages foisonnent : prenons-en quelques-uns parmi les plus notables :

En 1740, Massillon, évêque de Clermont-Ferrand, écrit à Fleury : « Le peuple de nos campagnes vit dans une misère affreuse, sans lit, sans meubles : la plupart même, la moitié de l'année, manquent du pain d'orge et d'avoine qui fait leur unique nourriture et qu'ils sont obligés d'arracher de leur bouche et de celle de leurs enfants pour payer les impositions. J'ai la douleur, chaque année, d'avoir ce triste spectacle devant mes yeux dans mes visites. C'est à ce point que les nègres de nos îles sont infiniment plus heureux, car en travaillant ils sont nourris et habillés avec leurs femmes et leurs enfants, au lieu que nos paysans, les plus laborieux du royaume, ne peuvent avec le travail le plus dur et le plus opiniâtre avoir du pain pour eux et leur famille et payer les subsides. »

On dira que ceci se passait en Auvergne, province pauvre. Voyons donc autour de Paris, en Touraine, en Normandie :

Autour de Paris : « De ma campagne, à dix lieues de Paris (ce n'est guère loin !), je retrouve, écrit d'Argenson, le spectacle de la misère et des plaintes continuelles bien redoublé. Qu'est-ce donc que nos misérables provinces de l'intérieur du royaume ? Mon curé m'a dit que huit familles, qui vivaient de leur travail avant mon départ, mendient aujourd'hui leur pain. On ne trouve pas à travailler ; les gens riches se retranchent à proportion comme les pauvres : avec cela, on lève la taille avec une rigueur plus que militaire. Les collecteurs, avec les huissiers suivis de serruriers, ouvrent les portes, enlèvent les meubles et vendent tout pour le quart de ce qu'il vaut ; et les frais surpassent la taille. » Aussi, « à Paris, fourmille-t-on de mendiants ; on ne saurait s'arrêter à une porte que dix gueux ne viennent vous relancer de leurs clameurs. On dit que ce sont tous des habitants de la campagne qui, n'y pouvant plus tenir par les vexations qu'ils essuient, viennent se réfugier dans la ville. » (Voir Taine, *Ancien Régime*, p. 435.)

En Touraine : « Je me trouve en ce moment en Touraine dans mes terres, écrit encore d'Argenson. Ce n'est plus le sentiment triste de la misère, c'est le désespoir, qui possède les pauvres habitants. Ils ne souhaitent que la mort et évitent de peupler. (On peut ici se souvenir de la harangue du Paysan du Danube.) Par ce que m'ont dit mes voisins, la diminution des habitants va à plus du tiers. Les journaliers prennent tous le parti d'aller se réfugier dans les petites villes. Il y a quantité de villages où tout le monde abandonne le lieu. Mais ce qui va toujours son train, ce sont les contraintes. Les receveurs des tailles et du fisc font chaque année des frais pour la moitié en sus des impositions. Un Élu est venu dans le village où est ma maison de campagne et a dit que cette paroisse devait être fort augmentée à la taille cette année, qu'il y avait remarqué des paysans plus gras qu'ailleurs, qu'il avait vu, sur les pas des portes, des plumages de volailles, qu'on y faisait donc bonne chère... Voilà ce qui décourage le paysan, voilà ce qui cause le malheur du royaume. » Le com-

bat ouvert entre le domaine agricole et la caisse publique est-il assez manifestement marqué par ces témoignages directs, qui ne sont pas faits pour une thèse?

En Normandie, d'Argenson s'informe. « A Rouen et en Normandie, rapporte-t-il, les plus aisés ont de la peine à avoir du pain pour leur subsistance; le commun du peuple en manque totalement, et il est réduit, pour ne pas mourir de faim, à se former des nourritures qui font horreur à l'humanité. Il y a plus de douze mille ouvriers mendiants à Rouen. Un homme instruit dans les finances m'a dit qu'il était sorti cette année plus de deux cents familles de Normandie, craignant la collecte dans leurs villages. » L'histoire relève, dans cette seule province, des séditions en 1725, 1737, 1739, 1752, 1764, 1765, 1766, 1767, 1768, et toujours au sujet du pain qui faisait défaut. Au témoignage du Parlement de Normandie lui-même, « des hameaux entiers manquant des choses les plus nécessaires à la vie étaient obligés, par le besoin, de se réduire aux aliments des bêtes ». (Taine, p. 435 et 436.)

Cet état de choses est tellement flagrant, qu'il est reconnu et attesté par les agents mêmes de l'administration royale, par ses plus hauts fonctionnaires dans les provinces, par les Intendants.

L'Intendant de Bourges signale qu'un grand nombre de métayers ont vendu leurs meubles; que des familles entières ont passé deux jours sans manger; que, dans plusieurs paroisses, les affamés restent au lit la plus grande partie du jour pour moins souffrir.

L'Intendant d'Orléans résume son appréciation en ces mots : « Le cri du besoin ne peut se rendre, il faut voir de près la misère des campagnes pour s'en faire une idée. »

De Riom, de La Rochelle, de Limoges, de Lyon, de Montauban, de Caen, d'Alençon, des Flandres françaises, de Moulins, les Intendants mandent des nouvelles semblables.

L'Intendant de Dijon écrit : « En Bourgogne, près de Châtillon-sur-Seine, les impôts, les droits seigneuriaux et dîmes, les frais de culture partagent par tiers les productions de la terre

et ne laissent rien aux malheureux cultivateurs, qui auraient abandonné leurs champs, si deux entrepreneurs suisses, fabricants de toiles peintes, n'étaient venus jeter par an quarante mille francs d'argent comptant dans le pays. » (Taine, *passim.*)

On voit alors se reproduire ce qui avait eu lieu en Gaule, sous le régime du fisc impérial, avant l'arrivée des Francs. On abandonne les terres, dans l'impuissance de payer l'impôt; mais l'administration royale, à l'imitation de celle des Romains, s'oppose à ce moyen extrême de libération et continue à considérer, au moins dans certains cas, le propriétaire comme responsable quand même du paiement de la taille. « Personne n'ignore, dit l'Assemblée provinciale de la Haute Guyenne, tenue en 1784, que le sort des communautés de paysans les plus imposées est si rigoureux qu'on a vu plusieurs fois les propriétaires en abandonner le territoire. Qui ne se rappelle que les habitants de Saint-Sernin ont fait jusqu'à dix fois l'abandon de leurs biens et menaçaient encore de revenir à cette résolution affligeante, lorsqu'ils ont eu recours à l'administration. On a vu, il y a quelques années, un abandon de la communauté (de paysans) de Boisse combiné entre les habitants, le seigneur et le décimateur de cette communauté. » Et Taine ajoute : « La désertion serait plus grande encore, si la loi ne défendait à tous les taillables d'abandonner un fonds surchargé, à moins de renoncer en même temps à tout ce qu'ils possèdent dans la même communauté. » (*Ibid.*, p. 439 et 440.) « Le quart du sol, dit un contemporain, est absolument en friche. Les landes et les bruyères y sont le plus souvent rassemblées en grands déserts et par milliers d'arpents. » Que l'on parcoure l'Anjou, le Maine, la Bretagne, le Poitou, le Limousin, la Marche, le Berry, le Nivernais, le Bourbonnais, l'Auvergne, on verra qu'il y a la moitié de ces provinces en bruyères, qui forment des plaines immenses et qui toutes cependant pourraient être cultivées. La Sologne, jadis florissante, est devenue un marécage et une forêt. Cent ans plus tôt, elle produisait trois fois autant de grains; les deux tiers de ses moulins ont disparu; il n'y a plus vestige de ses vignobles; les bruyères ont pris la place des raisins. La Société d'Agri-

culture de Rennes déclare que les deux tiers de la Bretagne sont en friche. (Taine, p. 442.)

Il est clair qu'avec un tel état de choses les grands propriétaires ne s'en vont pas moins à une catastrophe que les fermiers et les métayers. « On ne voit que châteaux abandonnés et en ruine; tous les chefs-lieux de fiefs, qui autrefois étaient habités par une noblesse aisée, sont aujourd'hui occupés par de pauvres métayers pâtres, dont les faibles travaux produisent à peine leur subsistance et un reste d'impôt prêt à s'anéantir par la ruine des propriétaires et la désertion des colons. » Dans l'élection de Confolens, telle terre, affermée 2.956 livres en 1665, n'est plus louée que 900 livres en 1747 : ainsi c'est moins du tiers, surtout en tenant compte de la dépréciation monétaire. Sur les confins de la Marche et du Berry tel domaine qui, en 1660, faisait vivre honorablement deux familles seigneuriales, n'est plus qu'une mince métairie improductive; on voit encore sur toutes les bruyères des alentours la trace des sillons qu'imprimait autrefois le soc de la charrue. » (Taine, *ibid.*)

La comparaison avec l'Angleterre de la même époque met dans un triste relief la décadence agricole de la France, qui avait été le pays par excellence de la culture. Arthur Young, en 1787, dans son *Voyage en France,* calcule que l'acre en Angleterre donne 28 boisseaux de grains, et en France 18; que le produit total d'une même nature de terre, pendant le même laps de temps, est de 36 livres sterling en Angleterre et de 25 seulement en France. Il arrive à constater que « ceux qui vivent en France du travail des champs, et ce sont les plus nombreux, sont de 76 pour 100 moins à leur aise qu'en Angleterre, de 76 pour 100 plus mal nourris, plus mal vêtus, plus mal traités en santé et en maladie ». — « Un Anglais qui n'a pas quitté son pays, dit-il encore, ne peut se figurer l'apparence de la majeure partie des paysannes françaises. »

De cette déplorable impuissance de la culture à recruter son personnel est venue alors, en beaucoup d'endroits, une

substitution du métayage au fermage : « Dans les sept huitièmes du royaume, il n'y a pas de fermiers, mais des métayers : le paysan est trop pauvre pour devenir entrepreneur de culture, il n'a aucun capital agricole. » Le propriétaire doit même avancer de quoi le nourrir jusqu'à la première récolte. C'est encore un point saillant de différence avec l'Angleterre, où florissait le fermage. (Voir Taine, p. 443 à 446.)

Pendant qu'une partie des domaines est en friche et une autre en métayage misérable, une troisième s'éparpille en petits lots vendus par les seigneurs à bout de ressources. Mais ces achats épuisent les économies de l'élite du petit peuple, qui se trouve aussi impuissante que les pauvres métayers à fournir aux dépenses du faire-valoir. « L'agriculture telle que l'exercent nos paysans propriétaires), dit le marquis de Mirabeau, est une véritable galère. Ils périssent par milliers dès l'enfance, et, dans l'adolescence, ils cherchent à se placer partout ailleurs qu'où ils devraient être. » Vers 1760, un quart du sol, estime-t-on, s'était ainsi émietté sans profit pour aucun des contractants, car les charges tombant sur le petit acquéreur l'écrasaient, et ce que le seigneur retirait de son aliénation était souvent destiné à acquitter la taille pour le reste de son domaine. En 1772, l'Intendant de Caen, faisant le relevé de l'impôt foncier, apprécie que sur 150.000 cotes, « il y en a peut-être 50.000 dont l'objet n'excède pas 5 sous, et peut-être encore autant qui n'excèdent pas 20 sous ».

On se représente bien cet état du domaine : 1° Immenses terres en friche, autrefois fertiles; 2° Petites cultures en métayage tenues par de pauvres affamés, et ne rapportant au seigneur, une fois l'impôt payé, qu'un produit infime; 3° Parcelles chétives de terre entre les mains de propriétaires indigents.

Nous avons déjà entrevu le grand mouvement d'exode qui, au rebours de celui qu'avaient provoqué les Francs, ramenait la population des campagnes aux villes; mais voyons-le maintenant poussé à fond.

Pour la noblesse, toutes les faveurs, tous les avantages, et

ils étaient grands, étaient à la Cour, par conséquent à Paris et à Versailles. « Sire, disait M. de Vardes à Louis XIV, quand on est loin de Votre Majesté, non seulement on est malheureux, mais encore on est ridicule. » Il ne reste en province que la noblesse trop pauvre pour songer même à aller tenter fortune à Versailles. Le plus beau château, dans un site agréable, passe pour « un désert affreux »; on n'y peut voir personne, « sauf des grotesques de petites villes ou des rustres de village ». Et ici, une opposition encore avec ce qui continuait à se pratiquer dans l'Angleterre particulariste : « L'exil seul, dit Arthur Young, force la noblesse française à faire ce que les Anglais font par préférence : résider sur leurs domaines pour les embellir. » — « Il n'y a pas dans le royaume, dit le marquis de Mirabeau, une seule terre un peu considérable dont le propriétaire ne soit à Paris et conséquemment ne néglige ses maisons et ses châteaux. » (Voir Taine, p. 58.) On trouve une constatation authentique de ce fait dans les registres de la capitation : cet impôt se percevait au lieu du domicile réel; or, cette perception est inscrite alors, pour toute la grande noblesse et pour une partie de la moyenne, à Paris.

Quant aux gens du peuple, nous savons ce qui les portait vers les villes. Ceux qui étaient capables de monter, qui malgré la dureté des temps avaient pu faire quelques profits, se hâtaient de quitter les campagnes où l'on ne voyait guère de paysans aisés demeurer plus d'une génération; ils venaient à la ville pour s'y procurer quelqu'une de ces fonctions de l'administration royale ou urbaine auxquelles, si petites qu'elles fussent parfois, on avait peu à peu attaché des exemptions d'impôt : car tout pivotait pour ainsi dire autour de ce terrible impôt, qui épuisait les ressources du pays. Ceux qui étaient dénués de tout allaient à la ville pour mendier, puisque c'était à la ville que se rendaient de préférence ceux qui avaient et pouvaient donner quelque chose. Mais, pour ceux qui n'étaient ni fonctionnaires ni mendiants, la ville n'offrait guère plus de refuge que la campagne contre les difficultés de la vie : le poids de l'impôt était reporté, autant que possible, sur l'artisan et sur le marchand

comme ailleurs sur le paysan. Les bourgeois fonctionnaires et notables avaient pris l'habitude de ne plus convoquer le peuple, ils se réunissaient seuls pour délibérer des affaires publiques et s'efforçaient de détourner d'eux les charges qui pesaient sur la ville ; ils faisaient d'ordinaire porter les taxes d'octroi sur les matières de première nécessité, dont le peuple use davantage à raison de son plus grand nombre et dont un riche fait souvent un usage plus restreint parce qu'il vit encore d'autres choses.

Tel était le dernier état auquel le régime communautaire monarchique avait réduit les domaines particularistes d'autrefois ; voilà à quel point il en avait détruit l'indépendance, la prospérité et l'influence.

Reste à voir l'état de cette *Caisse publique*, qui constituait le régime du gouvernement royal et qui attirait à elle toutes les ressources du pays. Les chiffres vont le dire.

« Si l'on met ensemble, dit Taine, la Normandie, l'Orléanais, le Soissonnais, la Champagne, l'Ile de France, le Berry, le Poitou, l'Auvergne, le Lyonnais, la Gascogne et la Haute Guyenne, on trouvera que, sur 100 francs de revenu net, l'impôt direct seul prenait au taillable 53 francs, plus de la moitié. » (P. 461.)

« Vers la fin du règne de Louis XV, en Limousin, dit Turgot, le roi à lui seul tire à peu près autant de la terre que le propriétaire. Il y a telle élection, celle de Tulle, où il prélève 56 pour 100 du produit. »

En 1757, l'impôt est de 283.156.000 livres. En 1789, il est de 476.294.000.

Et, en vertu du déplorable mécanisme social dont nous voyons le résultat extrême, l'impôt devait venir périodiquement en aide à l'agriculture qu'il épuisait ; c'est ce qui se fit une fois de plus sous Louis XVI, mais toujours avec le même mauvais succès. Il est curieux, au point de vue qui nous occupe, de suivre cette opération singulière : elle rend bien compte de la marche des événements dont nous devons connaître les causes sociales.

Vers 1780, on crut voir renaître la prospérité dans le royaume : les Intendants généraux avaient reçu des ordres pour venir au

secours du travail. Ce sont eux qui se mettent à conduire la culture et l'industrie, à refaire les chemins, perdus pour le commerce. Ils fournissent des semences aux paysans, leur font savoir les méthodes meilleures du travail agricole, prescrivent d'arracher les vignes dans les terrains où ils les jugent mal adaptées au sol ou au climat et de les remplacer par d'autres productions ; ils prennent mille autres soins du même genre. Ils ouvrent de belles routes, en imposant la corvée aux paysans, mais avec la promesse qu'elle leur sera payée, cette fois, au taux du travail libre. On vise surtout à un tracé en belle ligne droite, qui va coupant toutes les terres, sans que les propriétaires soient expropriés autrement que par décision de l'Intendant et sans qu'ils soient indemnisés au préalable, de sorte qu'il leur arrive de n'être pas payés du tout.

« Mais l'effort même que faisait le gouvernement pour développer la prospérité publique, les secours, les encouragements qu'il distribuait, les travaux publics qu'il faisait exécuter, augmentaient chaque jour les dépenses sans accroître dans la même proportion les recettes ; cela jetait chaque jour le roi dans des embarras plus grands que ceux de ses devanciers. » (Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution,* p. 285.)

Aussi, au régime croissant de l'impôt se joignait le régime, plus croissant encore, de l'emprunt.

« Et, comme l'emprunt n'avait de garantie possible qu'un impôt arrivé à l'extrême, le roi laissait fatalement ses créanciers en souffrance ; il empruntait de toutes mains, sans publicité et sans concurrence, et ses créanciers n'étaient jamais sûrs de toucher leurs rentes : leur capital même était toujours à la merci de la seule bonne foi du prince. » (*Ibid.*)

C'est le triomphe complet de la Caisse publique sur le Domaine privé. On voit assez quel en est le résultat.

Il est intéressant maintenant de considérer entre les mains de qui se trouvait le contrôle de cette Caisse. A cet égard encore, l'institution avait bien suivi son cours.

A l'origine, nous avons vu les États Généraux, composés du

clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie, intervenir au moins sous forme de réclamations et de conseils dans la gestion de la Caisse publique. Ensuite, nous avons vu, dans ces assemblées, ce souci demeurer presque exclusivement à la bourgeoisie, et enfin se confiner à peu près dans la bourgeoisie fonctionnaire, les marchands ne figurant presque plus. Si on parcourt la liste des députés du Tiers aux États de 1614, les derniers qui se soient tenus avant ceux de 1789, on n'y rencontre guère que des gens de justice et de finance.

Une fois les choses venues à ce point, il était beaucoup plus simple pour la bourgeoisie fonctionnaire, qui était organisée en permanence dans ses cadres hiérarchiques, de présenter ses observations et d'introduire ses propositions sur la gestion des finances et sur l'administration, en le faisant dans ses réunions professionnelles périodiques. Le Parlement de Paris étant la cour souveraine à laquelle tout, dans le royaume, revenait à raison des questions de justice, se mit tout naturellement à suppléer les États Généraux, qui avaient cette grande cause de faiblesse de n'être qu'une institution intermittente et de n'être convoqués qu'à de longs et inégaux intervalles : une fois dispersés, il n'était plus guère question de ce qui y avait été résolu, sinon selon le bon plaisir du roi.

La tentative la plus marquante du Parlement, dans le sens que je viens de dire, fut d'intervenir dans les Ordonnances royales au moment où elles lui étaient communiquées pour être enregistrées en raison de ce qu'elles devaient faire loi dans ses jugements. Avant de procéder à l'enregistrement, il rédigeait, s'il y avait lieu, pour être présentées au roi, des considérations tendant à faire retirer ou à modifier l'édit : c'est ce qu'on appelait des « remontrances ». Il cherchait à soutenir cet effort par toutes sortes de moyens légaux tirés d'une procédure dilatoire, et quelquefois par des moyens extra-légaux, en refusant péremptoirement l'enregistrement malgré toutes les sommations du roi. Au dehors, des soulèvements se produisaient parmi le peuple et même parmi les seigneurs et les princes. C'est ce qu'on vit particulièrement au lendemain de la

dissolution des États Généraux de 1614, et une trentaine d'années plus tard pendant la Fronde. (Voir Aug. Thierry, *Histoire du Tiers État*, ch. VIII.) Mais si l'on compare cette tentative à celle des féodaux contre l'omnipotence royale, on en mesure toute la différence. Le Parlement n'avait pour le servir que de belles doctrines et ses offices de magistrature : il était absolument dépourvu des moyens d'exécution que le domaine franc avait assurés aux féodaux ; et les princes ou seigneurs de cour ne pouvaient constituer de forces militaires qu'en faisant appel à l'émotion populaire ou au concours intéressé de l'étranger. Tout ainsi reposait en l'air. L'événement le montra bientôt. Avec une bonne tête à son service pour appliquer à propos les ressources telles quelles de sa caisse, le roi dans ce conflit se trouvait encore le mieux pourvu.

L'homme qui se rencontra pour cette besogne fut Richelieu. Il n'est possible de louer son œuvre qu'en posant en principe que la monarchie absolue était désirable : ce qui est le contraire de la démonstration donnée par les faits. Il ne s'agit de nier ni le génie de Richelieu, ni l'honnêteté de Louis XIII, mais on ne peut méconnaître leur colossale erreur après le mal qui en est résulté pour la France. Leur responsabilité devant l'histoire est cependant très atténuée par ce fait que le mouvement qu'ils ont poussé à son dernier terme était plus qu'aux trois quarts accompli avant eux; et il y a, pour ce motif aussi, beaucoup à rabattre des proportions qu'on donne à la puissance de leur action. Il leur est arrivé, comme à tous ceux qui achèvent le travail de leurs devanciers, de recueillir l'honneur, si honneur il y a, de beaucoup de choses qui se trouvaient déjà faites.

« Richelieu, dit Augustin Thierry, un de ses louangeurs, voulut avant d'exécuter ses plans politiques les soumettre à l'épreuve d'un débat solennel pour qu'ils lui revinssent confirmés par une sorte d'adhésion nationale. Il ne pouvait songer aux États Généraux; membre de ceux de 1614, il les avait vus à l'œuvre, et d'ailleurs son génie absolu répugnait à ces grandes réunions; l'appui moral qu'il désirait, il le chercha dans une assemblée de notables. Il convoqua, au mois de novembre 1626,

cinquante-cinq personnes *de son choix :* douze membres du clergé, quatorze de la noblesse, vingt-sept des cours souveraines avec un trésorier de France et le prévôt des marchands de Paris. Gaston, frère du roi, fut président, et les maréchaux de La Force et de Bassompière, vice-présidents de l'assemblée. Mais les nobles qui y siégèrent, conseillers d'État pour la plupart, appartenaient à l'administration plutôt qu'à la cour; il ne s'y trouva ni un duc et pair, ni un gouverneur de province. » (*Ibid.*, p. 169.)

Ainsi, après les États Généraux, le Parlement; après le Parlement, une assemblée occasionnelle de cinquante-cinq notables, triés sur le volet : l'élimination progressive du contrôle se continue.

On voit bien à quoi se bornait la destinée de cette réunion de notables : à approuver les vues de Richelieu, pour en masquer l'illégalité et l'arbitraire, et à disparaître aussitôt. La première séance fut tenue le 2 décembre 1626 dans la grande salle des Tuileries, et, avant trois mois, l'assemblée se séparait, le 24 février 1627.

Il ne restait après elle que le Premier Ministre.

C'est dans le Premier Ministre que résida alors tout le conseil de direction de la puissance qui, menant tout en France, paralysait toutes les initiatives, même dans les choses les plus fondamentales de la vie. La base n'arrive à rien : il n'y aura en France qu'une individualité active, toutes les autres passives.

Mais le personnage ainsi placé entre le roi et le pays était encore une superfétation et une anomalie dans le système où tout réside dans la volonté du roi : c'était comme un fondé de pouvoirs interposé entre son mandant et l'affaire de celui-ci; il risquait d'être à lui tout seul un inconvénient grave.

Il n'y eut que deux premiers ministres de cette sorte, Richelieu et Mazarin : l'emploi en fut bien vite usé.

Le roi déclara, comme on le sait, qu'il n'y aurait plus désormais de premier ministre que lui-même. Louis XIV n'exprima qu'une chose très justement observée et très exactement formulée, quand il dit : « L'État, c'est moi. » Ainsi, non seulement dans la réalité des faits, mais dans les formes officielles elles-

mêmes, le roi apparaissait bien comme étant tout en France : il était tout à lui seul dans la gestion de la caisse publique et des intérêts auxquels elle prétendait s'appliquer, c'est-à-dire tous autant que possible.

Comment organisa-t-il alors cette gestion, plus que jamais personnelle et universelle tout ensemble?

Auprès de lui, pour le travail, il fit de ses auxiliaires, en quelque sorte, des sous-ordre, si puissante capacité qu'ils eussent, comme Colbert et Louvois. Au loin, en province, pour l'exécution, il usa à outrance des Intendants comme agents à tout faire, peu nombreux, omnipotents dans leur obéissance. A la manière du comte mérovingien, l'Intendant est chargé de mener, c'est le mot, la justice, la police, la milice et les finances. Il a des subalternes répartis par les divisions de la région où il agit, et qui, sous des dénominations variées suivant le pays, entre autres celle de Subdélégués, fonctionnent comme de simples instruments. Dans les villes, l'Intendant remanie constamment le personnel et l'organisation même de l'administration locale; il refait à son gré la constitution municipale; ce sont comme autant de chartes locales qu'il octroie ou retire selon le besoin de son gouvernement. (Voir Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 379 entre autres.) Dans les paroisses rurales, il y avait deux agents : le Collecteur et le Syndic, pris parmi les habitants. Le Collecteur était rendu personnellement responsable de la rentrée de l'impôt; c'était à lui à répartir entre les habitants, d'après son appréciation, la taxe totale de la paroisse et à en poursuivre le paiement. On juge ce que cette mission mettait d'arbitraire, d'odieux et de funeste au compte d'un homme qui semblait n'agir que comme habitant : d'arbitraire, parce qu'il grevait qui il voulait; d'odieux, parce qu'il devait user des moyens de contrainte; de funeste, parce qu'il restait responsable, devant le Subdélégué et l'Intendant, de ce qui n'était pas payé : il représentait les Curials du régime romain impérial. Quant au Syndic, il faisait l'office de maire, c'est-à-dire d'agent de transmission de tous les ordres de l'Intendant dans la paroisse. Si celui-ci n'était pas satisfait de leur exécution, il ne se

gênait guère pour faire emprisonner le Syndic sans autre forme de procès. (Voir Tocqueville et Taine, *passim*.)

Maintenant que nous connaissons la Caisse publique par son personnel de gestion, connaissons-la par son mode d'emploi.

Il s'agit de gagner au moyen de cette caisse tous les gens qu'il y a, pour le pouvoir royal, intérêt à gagner, tout ce qui peut représenter à ce point de vue une valeur quelconque. Pensionner tout ce monde-là est impossible ; il y a un moyen plus court et moins coûteux, c'est de les dispenser de verser à la caisse : c'est le système des privilèges ou exemptions d'impôt. On va multiplier indéfiniment les exempts : c'est la grande manière de créer, en les rétribuant relativement peu, des fonctions en vue de toucher à tout avec la prétention de pourvoir à tout jusque dans le détail. On distribue des charges, payées par le privilège de ne pas payer. De cette façon, tous veulent être fonctionnaires, tenir un titre du roi, pour le trop appréciable avantage d'échapper à ce lamentable impôt au moins par quelque côté.

Mais on va saisir le triste effet de cette combinaison :

1° Elle multiplie les privilégiés au point que tout le monde les coudoie et se mesure avec eux, en se demandant de quel bon droit vraiment ils sont déchargés du poids très lourd qu'on porte à côté d'eux ;

2° Elle rejette plus fortement la charge de l'impôt sur les autres, sur les gens d'une condition inférieure et souvent par là même moins capables, moins aptes à produire.

De là l'épouvantable écrasement des paysans et des petits artisans, que nous avons constaté. De là la haine de ce peuple exploité, contre ceux qui ne sont pas exploités comme lui et qu'il considère, non sans quelque raison, comme l'exploitant eux-mêmes, parce qu'ils ne craignent pas, en poursuivant des exemptions, de rejeter sur lui le fardeau tout entier. Ceci explique comment le régime du privilège est devenu odieux quand il s'est ainsi étendu démesurément, et c'est le fait des derniers temps de la grande monarchie, non celui de l'époque et des

institutions de la féodalité triomphante. Ceci explique encore comment l'antipathie populaire s'est plus portée contre ceux que le roi ne faisait pas payer, que contre le roi lui-même qui semblait en user de la sorte avec eux par honneur et par largesse.

Tout le sens de la révolte qu'on a appelé la Révolution, est là.

Et l'on voit combien cette révolte était le naturel aboutissement du régime antique de royauté restaurée en France.

Il faut bien voir aussi que si la révolte était aisée à concevoir, elle ne l'était pas moins à accomplir. Car, dans cette communauté publique où il n'y avait plus que le roi en face de chaque particulier, les liens tant soit peu étendus qui auraient pu unir directement les particuliers entre eux se trouvant détruits, aucune résistance spontanée ne pouvait se lever pour arrêter l'émeute. Aussi mit-elle sans peine la main sur la personne du roi, et ensuite sur qui elle voulut. « Eh quoi! s'écrie Burke en voyant se dérouler les événements da la Révolution, on n'aperçoit pas un homme qui puisse répondre pour le plus petit district; bien plus, on n'en voit pas un qui puisse répondre d'un autre! Chacun est arrêté dans sa maison sans résistance, qu'il s'agisse de royalisme, de modérantisme, ou de toute autre chose. » (Voir Tocqueville, p. 328.) La troupe elle-même était aussi peu liée que le pays, aussi peu spontanément unie et résistante. Il n'y avait pas en elle-même plus de points d'appui pour une action que dans le reste de la population. (Voir Taine, *Ancien Régime*, p. 511.) C'est pourquoi, dès qu'une occasion bien marquée en fut fournie, dès que la convocation des États Généraux et les menaces de famine se rencontrèrent, la lie du peuple se leva sans être refoulée par personne, et la révolte fut accomplie avec les caractères que nous lui connaissons et qui s'expliquent par tout ce que nous venons d'exposer.

Si cependant la Révolution n'avait été que le soulèvement du peuple mené par la canaille; les fureurs une fois passées, on se serait arrangé de quelque accommodement, comme il est arrivé dans cent émeutes de ce genre. Mais quand, après les

hommes de désordre, vinrent les gens capables d'établir quelque chose, le mal causé par le régime social de la France se manifesta dans toute sa profondeur. Les Français, depuis le premier jusqu'au dernier, depuis les hommes de génie jusqu'à la masse de la nation, furent impuissants à concevoir la société autrement que sous la forme communautaire. Ils crurent que le mal tenait seulement à ce que la communauté était mal gérée : aucun ne comprit qu'il n'y a pas de gestion possible pour une communauté qui prend de telles proportions, qui prétend s'étendre à tout. Et au lieu de renvoyer chacun à gérer librement ses propres affaires et à s'associer avec d'autres dans la vraie mesure du besoin; au lieu de réduire par conséquent l'État à ce que la nécessité publique demande et qui ne peut être fait par les particuliers, on continua à considérer qu'il n'y a de société que par l'État, que la société et l'État ne font qu'un. Et le plus funeste fut que cette organisation communautaire et centralisatrice par essence devint une conception idéale, une doctrine rationnelle, un devoir absolu, au lieu d'être une simple tradition de fait, une condition créée par des circonstances regrettables. Alors, plus on voulut réformer, plus on s'enfonça dans la combinaison et dans l'application du régime communautaire, du régime de l'État absolu. Il n'y eut si bon esprit qu'il n'allât perdre ses meilleures intentions dans cette voie fausse, imaginant toujours un fonctionnement meilleur d'une machine détestable. Et il n'y eut si mauvais esprit qui ne donnât crédit à ses projets en montrant qu'ils étaient déduits de l'idée de communauté générale, idée universellement acceptée : ce fut toute la puissance de Rousseau, tout le succès du *Contrat Social*. Qu'on prenne les unes après les autres les constitutions qu'a épuisées la France depuis 1789, qu'on prenne les uns après les autres les projets de réforme mis en avant, le système est toujours le même : les particuliers viendront former société, et la société se chargera d'eux.

On en fit une curieuse application dans la Constitution révolutionnaire. On eut la prétention de décentraliser, mais on décentralisa dans le système de la communauté. On fit autant de

communautés qu'il y avait de municipalités. Ces municipalités étaient indépendantes les unes des autres, réglant chacune par elle-même tout ce qui concernait leurs membres. Elles n'étaient reliées que par des agents supérieurs électifs, chargés de leur indiquer ce qu'il y avait lieu de faire, mais sans droit de les contraindre à mettre ces mesures communes à exécution. Telle était la *Fédération*. Or, dans chaque municipalité ainsi constituée, c'était la réunion des habitants qui avait la charge du bien public et particulier; il fallait donc que chaque habitant fût constamment sur pieds pour venir contribuer aux affaires de tous et de chacun. Il y avait tant à se réunir, à voter, à se tenir en fonction publique, que chacun, tout calcul fait, y passait la valeur de deux jours par semaine. N'eût-il pas été plus simple et d'un résultat social infiniment préférable, de laisser chacun appliquer directement ces deux jours au soin de ses affaires personnelles, avec le libre concours de ceux qui pouvaient naturellement l'aider le mieux? De fait, il advint qu'un très petit nombre se trouva d'humeur à s'occuper ainsi du bien de tous, et ce furent, ai-je besoin de le dire, les moins laborieux et les moins capables. Ils constituèrent la communauté dirigeante et active : les politiciens.

Parmi ces politiciens, il s'établit de ville à ville, de village à village, des coteries, des associations de parti, pour user du pouvoir dans un sens ou dans un autre sur toute l'étendue du pays; et, parmi ces partis, les Jacobins furent les plus marquants, parce qu'ils furent les plus entiers dans la doctrine de la communauté absolue, pourvue d'une autorité indéfinie sur toutes choses en dépit de tout.

Depuis la Révolution, depuis que le régime de l'État entrant dans toute question pour tout particulier, est devenu « en thèse » le *nec plus ultra* de la constitution sociale pour tous les pays et tous les temps, la France n'a cessé d'incliner vers cette communauté de principe, l'appliquant hors des cas qui le requièrent; et elle y a incliné non plus comme vers une exigence de ses maîtres effectifs, ainsi qu'il en était sous la royauté, mais comme vers

un perfectionnement incontestable et de droit, vers le progrès et l'avenir meilleur.

Quand à l'erreur de fait on joint l'erreur doctrinale, on marche à fond dans le faux avec une énergie fatale.

Voilà *en quoi* la Révolution a continué et confirmé le régime qu'avait pratiqué la Monarchie française.

Les vues appliquées par les gouvernements successifs depuis 1789 ont pu être en elles-mêmes beaucoup meilleures que celles du gouvernement antérieur, mais elles ont toutes reçu de l'idée communautaire fondamentale une déformation qu'on voit se produire manifestement encore dans les réformes d'aujourd'hui.

Henri de TOURVILLE.

(*La suite au prochain numéro.*)

LES PHÉACIENS D'HOMÈRE

A ISCHIA

I

LA TERRE DES PHÉACIENS S'IDENTIFIE AVEC ISCHIA PAR SES CARACTÈRES GÉNÉRAUX

Parmi les nombreux problèmes que nous a légués l'antiquité homérique, il en est un, des plus intéressants, ou, pour être moins ambitieux, des plus agaçants, l'un des mieux faits, semble-t-il, pour piquer et décevoir à la fois la curiosité des amateurs d'énigmes : c'est le problème des Phéaciens.

Un ouvrage récent de M. Victor Bérard, les *Phéniciens et l'Odyssée* (1), vient de rajeunir cette vieille question. L'auteur va refaire en bien des points la géographie et l'histoire de la Méditerranée primitive, et je l'en félicite d'autant plus volontiers qu'une partie de sa méthode est tout simplement la mise en œuvre de quelques principes de science sociale. Mais il a été assez malheureusement inspiré en ce qui concerne les Phéaciens.

Je vais reprendre à son exemple le problème des Phéaciens : par une voie inexplorée jusqu'ici, j'espère arriver à le résoudre d'une façon nouvelle et définitive.

Rappelons tout d'abord en quoi il consiste.

Le poème des aventures d'Ulysse, fils de Laërte, l'*Odyssée*, peut se diviser en trois grandes parties :

(1) Chez A. Colin. Paris, 1902.

Dans la première, la *Télémachie*, le foyer d'Ulysse à Ithaque, privé de son maître depuis vingt ans, est envahi par une troupe de jeunes seigneurs, qui dévorent le bien de l'absent ou du défunt en faisant bombance à ses dépens, sous prétexte de rechercher la main de sa veuve. Dans une réunion de l'agora, le fils d'Ulysse, Télémaque, leur signifie vainement qu'il entend être le maître chez lui et qu'ils aient à déguerpir ; il ne réussit pas davantage à soulever contre eux la justice du peuple. Il s'en va alors à travers le Péloponèse chez d'anciens amis de son père pour avoir de ses nouvelles, et sans doute aussi pour réveiller des sympathies utiles. Mais il revient sans résultat.

Dans la seconde partie, le *Nostos* ou « retour » d'Ulysse, Calypso, fille d'Atlas, qui, depuis des années, retient Ulysse prisonnier dans son île, reçoit de Zeus, le maître des dieux, l'ordre de le laisser partir. Le Laertiade s'embarque seul sur un radeau qu'il a construit lui-même (1), est assailli par la tempête, et arrive en naufragé au pays des Phéaciens. Il est recueilli par Nausicaa, la fille du roi Alcinoos. Le roi et son épouse Arètè lui font fête, avec les plus nobles d'entre les Phéaciens. Il leur raconte les épreuves sans nombre qui l'ont assailli depuis son départ d'Ilion, ses courses errantes pendant trois années à travers la mer Tyrrhénienne et sa captivité de sept ans chez Calypso. Il obtient qu'on le reconduise à Ithaque, et il aborde enfin dans sa patrie.

Dans la *Mnestérophonie*, ou « massacre des Prétendants », Ulysse se fait reconnaître d'Eumée, son vieux serviteur, et de son fils Télémaque, puis, déguisé en mendiant, il pénètre dans son palais pour préparer sa vengeance. Bientôt il massacre les intrus qui encombrent sa demeure. Une vendetta terrible va s'ensuivre, mais Pallas Athènè impose la paix aux familles de ceux qui ne sont plus.

Tel est, dépouillé de son merveilleux revêtement poétique, et réduit à sa plus simple expression, le squelette de l'*Odyssée*.

Nous ne nous occuperons ici que de la seconde partie, c'est-à-

(1) M. Bérard montre que ce radeau est un bateau à fond plat, en usage aux alentours du détroit de Gibraltar. *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 295.

dire du Nostos, qui pourrait bien d'ailleurs avoir été, à l'origine, une œuvre distincte et isolée.

Une chose nous frappe dans le Nostos dès la première lecture : c'est la place importante qu'y tiennent les Phéaciens.

Matériellement d'abord.

Un préambule nécessaire prépare l'arrivée d'Ulysse sur leurs côtes, (chant V, 1-277) ; une conclusion très courte suit son départ (ch. XII, 187-220). Tout le reste se passe chez eux (ch. V, 278-493 ; ch. VI, 1-331 ; ch. VII, 1-347 ; ch. VIII, 1-586 ; ch. XI, 333-376 ; ch. XIII, 1-186 , ou nous est exposé au moyen de fort longs récits que leur fait le héros (ch. IX, 1-566 ; ch. X, 1-574 ; ch. XI, 1-332, 377-640 ; ch. XII, 1-453).

En un mot, le Nostos est le poème d'Ulysse chez les Phéaciens.

C'est déjà, à leur sujet, un fait digne de remarque et très significatif, que le poète les ait donnés pour auditeurs au fils de Laërte.

Par un tour ingénieux, il leur offre ainsi la primeur et l'hommage d'une bonne partie de son œuvre, précisément de la partie qui sans cela leur resterait étrangère, et, du même coup, il les met en relief aux yeux des Grecs, lesquels ne sont plus, pour ainsi dire, instruits des aventures du héros national que par leur intermédiaire.

Leur rôle est naturellement plus important dans le reste du Nostos, dont l'action se passe dans leur pays et au milieu de leur ville. D'auditeurs, ils deviennent acteurs et acteurs principaux. Parfois même, c'est à eux surtout que s'intéresse le poète, laissant son héros au second plan.

Puis le sort du Laertiade est entre leurs mains : sa vie et son retour à Ithaque dépendent d'eux seuls, et nous nous demandons avec inquiétude si leur caprice ne va pas lui enlever la joie tant désirée « de revoir la fumée de sa patrie ».

Mais ce n'est pas tout ; et nous sommes vite amenés à penser que la place morale, occupée par les Phéaciens dans l'esprit du poète, est plus grande encore que la place matérielle qu'ils

tiennent dans son œuvre. A la vérité, ils constituent un assez petit peuple, et ils paraissent bien ne posséder qu'une ville, Schérie la « délicieuse ». Mais Homère n'en voit pas moins en eux une race supérieure; et il traduit ce sentiment de cent manières. A l'entendre, les Phéaciens sont proches parents des dieux; leurs navires volent sur la mer, rapides comme la pensée, et leurs marins sont les premiers navigateurs du monde; la métallurgie et les arts industriels qui s'y rattachent n'ont pas de secrets pour eux, et il n'y a pas jusqu'à leurs danseurs et à leurs acrobates qui ne soient des artistes hors ligne. J'en passe, et des meilleures; c'est de l'admiration à jet continu, et de la louange plus ou moins sincère peut-être, mais qui va souvent jusqu'à l'hyperbole :

En face de l'importance si manifeste de ce peuple aux yeux d'Homère, en face de l'attitude éblouie que le poète prend devant lui, nous restons convaincus, avant toute vérification, qu'il occupe une place distinguée dans l'histoire, et que son nom s'écrit en lettres d'or dans l'atlas du monde ancien. Au surplus, le Nostos fournit de nombreuses indications sur ses antécédents, sur son pays et sur sa ville, ces détails paraissent précis et circonstanciés, et il doit être facile de les placer sur la carte.

Eh bien! voici précisément où git le problème : ce peuple est parfaitement inconnu des historiens, et non moins inconnu des géographes. Il n'a laissé aucune trace, ni dans le temps, ni sur le sol. Son souvenir est en l'air : il ne vit plus que dans notre poème.

De là à supposer que les Phéaciens n'ont jamais existé et sont une pure imagination d'Homère, il n'y avait qu'un pas pour les critiques modernes; ils n'ont pas tardé à le franchir.

Leur motif déterminant, ils l'ont surtout pris dans l'admiration outrancière du poète. Ils ont oublié, bien légèrement il me semble, qu'en tout temps et par tout pays l'adulation a été de mise à l'égard de ceux, rois ou peuples, dont l'on attend beaucoup. Au lieu de se demander, comme nous le ferons plus loin, si le poète n'éprouve pas le besoin de gagner, pour lui ou pour sa race, les bonnes grâces de ceux qu'il encense, et si ses hyper-

boles ne sont pas tout simplement des flatteries diplomatiques, ils ont crié à l'impossible, à l'irréel, au parti pris de faire du merveilleux de fantaisie. Sans doute, si nous supposions détruits et ignorés tous les documents historiques de notre XVIIe siècle, et si, de ce naufrage littéraire, il ne surnageait que les poètes courtisans du Roi Soleil, nos critiques, pour être conséquents avec eux-mêmes, déclareraient que Louis XIV est invraisemblable et n'a pas existé.

Les détails qu'Homère nous donne sur les Phéaciens, dit à peu près l'un d'eux (1), personne n'a jamais songé à les prendre au sérieux. J'admettrais volontiers que des marins d'Ionie ont pu rapporter de leurs voyages le souvenir d'une île lointaine très riante, très fertile, peuplée d'excellents marins, et que ces contes de matelots, transformés par l'imagination populaire, ont pu devenir une légende merveilleuse. Ce n'est que dans cette mesure qu'il est permis de se demander s'il a existé des Phéaciens et une terre des Phéaciens.

Pour d'autres, qui font un pas de plus, Schérie est une contrée tout à fait fabuleuse, quelque chose comme notre Pays de Cocagne, ou un pur caprice d'imagination, comme l'île d'Utopie de Thomas Morus, ou la terre des Fainéants des conteurs germaniques.

Les mythographes vont encore plus loin, comme il fallait s'y attendre : « Welcker a depuis longtemps démontré, assure M. Decharme, le caractère mythique des Phéaciens. Quand nous sacrifions de magnifiques hécatombes, dit Alcinoüs à Ulysse, les dieux viennent s'asseoir à notre table et prennent part à notre festin. Nous sommes en effet tout près des dieux, comme les Cyclopes et les sauvages tribus des Géants. Les Géants, suivant la tradition de l'*Odyssée*, ont eu pour roi Eurymédon (celui dont la puissance s'étend au large), nom qui sert souvent d'épithète à Poseidon. Une fille d'Eurymédon, Périboia (la clameur retentissante des vagues), s'était unie à Poseidon pour donner le jour à Nausithoos (l'homme aux vaisseaux rapides), premier roi des

(1) D'après O. Riemann dans ses *Recherches sur les îles Ioniennes*. Paris, 1879.

Phéaciens. Ces généalogies ne nous permettent guère de douter que ces êtres merveilleux soient des personnifications de la mer et de ses violentes fureurs (1). » La conséquence de tout ceci, c'est que, de nos jours, un homérisant qui se respecte et veut paraître informé, doit se refuser à examiner de nouveau la question : elle est jugée depuis longtemps.

Les Grecs anciens avaient fait moins d'efforts d'imagination pour donner une solution à notre problème. Convaincus que les Phéaciens avaient été des êtres de chair et d'os, ils voyaient en eux d'anciens habitants de l'île de Corcyre, aujourd'hui Corfou, la plus septentrionale des îles Ioniennes, près des côtes albanaises. Cette hypothèse paraît répondre à certaines données du texte, et, malgré quelques incrédules comme Eratosthène, Aristarque et Didyme, elle a fait fortune dans l'antiquité. On le sait d'ailleurs, les Grecs n'étaient pas difficiles en fait de preuves lorsqu'il s'agissait de grossir le patrimoine des gloires nationales.

C'est cette même solution, avec des modifications secondaires, qu'adopte M. Victor Bérard dans l'ouvrage auquel j'ai déjà fait allusion (2).

Pour mon compte, faisant table rase des opinions émises jusqu'ici, je ne m'inspirerai que du poète et de son œuvre, *en serrant le texte d'aussi près que possible.*

Ils nous diront :

Quelle était la Terre des Phéaciens;

A quel type social et à quelle nationalité ils appartenaient;

Quelles circonstances, tout à fait insoupçonnées jusqu'ici, ont amené la composition du Nostos.

Et nous verrons successivement :

Que cette terre était l'île d'Ischia à l'entrée du golfe de Na-

(1) P. Décharne, *Mythologie, de la Grèce antique*, 2e éd. 1886, p. 342. On peut conclure des passages auxquels Welcker fait allusion que les origines phéaciennes sont indiquées par Homère sous la forme d'un mythe, auquel il est d'ailleurs facile de trouver un sens plus simple. Mais de quel droit en déduit-on que les Phéaciens eux-mêmes sont un mythe? Est-ce que l'histoire de toutes les peuplades grecques ne commencent pas par des mythes? Est-ce qu'elles n'ont pas eu, malgré cela, une existence très réelle?

(2) *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, livre V, *Nausikaa*, p. 379-591.

ples, laquelle présente d'abord la situation géographique, la physionomie d'ensemble, et les traits caractéristiques, puis aussi les détails topographiques assignés par Homère à Schérie;

Que les Phéaciens étaient certainement des Phéniciens et très probablement des Phéniciens hellénisés;

Qu'enfin le Nostos a été composé à la suite de l'établissement à Ischia de la première colonie grecque qui soit venue en Italie.

Nous disons donc tout d'abord :

La terre homérique s'identifie avec l'île napolitaine par sa situation géographique, sa physionomie générale et ses traits caractéristiques.

A l'époque où Ulysse aborde chez les Phéaciens, il y a dix ans qu'il a quitté les rives de Troie. Après avoir heureusement traversé la mer Égée, il allait doubler le cap Malée, au sud de la Grèce, pour remonter vers Ithaque, lorsque Borée l'emporta violemment dans le sud-ouest. Il fut d'abord jeté sur les côtes de Lybie, au pays des Lotophages. Remontant de là vers le nord, il aborde successivement à la terre des Cyclopes où se placent ses aventures avec Polyphème, dans l'île d'Éole, père des Vents, chez les Lestrygons anthropophages, et dans l'île d'Ea qu'habite la magicienne Circé; puis il se rend chez les Cimmériens au pays des Mânes, et retourne chez Circé; après l'avoir quittée, il échappe aux séductions des Sirènes, passe entre les écueils de Charybde et Scylla, aborde en Trinacrie, et est ramené par la tempête au nord de Charybde. C'est de là qu'il est emporté sur une épave jusqu'à l'île lointaine de Calypso.

Examinons rapidement l'ensemble de ces récits.

La tempête au cap Malée et l'apparition chez les Lotophages ont pour but, facilement reconnaissable, de faire arriver le héros à la mer Tyrrhénienne par l'ouest de la Sicile; elles ne sont d'ailleurs que rapidement indiquées. Quoiqu'il dure sept longues années, le voyage chez Calypso est, lui aussi, raconté fort brièvement. En réalité, le récit d'Ulysse se compose à peu

près uniquement des aventures qui se placent dans l'intervalle. Or, ces aventures ont pour théâtre, selon l'opinion la plus commune et la mieux fondée, les côtes d'Italie le long de la mer Tyrrhénienne, c'est-à-dire depuis la Sicile jusqu'au Latium inclusivement, et principalement le centre de cette région. Il y aurait là, au point de vue des recherches que nous entreprenons, un fait d'une importance considérable, si les localisations étaient certaines. Il s'ensuivrait en effet que le poète a eu des raisons très spéciales pour raconter les légendes et le passé merveilleux de cette région dans laquelle il fait séjourner si longuement son héros. Si nous cherchons à imaginer ces raisons spéciales, il en est une qui se présente à l'esprit comme une hypothèse acceptable :

C'est que les Phéaciens qui lui tiennent tant au cœur habitent cette même région.

Le Nostos tout entier (sauf le voyage chez Calypso que nous ne nous expliquons pas encore) aurait ainsi pour théâtre et pour objet une unité géographique assez restreinte. La terre des Phéaciens, à laquelle Homère consacre des chants entiers et une série de scènes prises dans la vie réelle, serait à ses yeux le point important, le centre moral, peut-être même le centre matériel, de cette unité géographique. Les régions qu'il chante dans des épisodes moins importants et surtout par leurs légendes, seraient les régions voisines, d'un intérêt secondaire.

Mais, dira-t-on, le voyage chez Calypso qui emporte Ulysse au loin, bien en dehors de la mer Tyrrhénienne, ne brise-t-il pas cette unité géographique? Ne rend-il pas votre hypothèse invraisemblable? Examinons-le donc, ce voyage, et voyons si nous en pourrons tirer quelque indication, ou favorable ou contraire.

Dès que son navire fait naufrage au nord de Charybde, Ulysse est entraîné sur une épave. Il prend soin de nous indiquer le moment de la journée auquel commence ce voyage à la dérive : « c'est l'heure où celui qui juge quitte l'agora pour le repas du soir (1) ». Puis au cours de la dixième nuit, il aborde

(1) *Odyssée*, XII, 439.

dans l'île de la fille d'Atlas (1). M. Bérard établit d'une façon très satisfaisante (2) que Calypso, fille d'Atlas, habite aux alentours de la Colonne qui soutient le ciel aux extrémités de l'Occident, c'est-à-dire, non loin du Mont aux Singes de la côte marocaine, et que par conséquent son île se place vers le détroit de Gibraltar. J'ai moins de confiance, je l'avoue, dans la désignation précise qu'il fait de Péréjil pour être le séjour de la déesse; avant de le suivre jusque-là, j'aurais voulu le voir étudier la région en détail et s'assurer qu'aucun autre point, et en particulier Gibraltar lui-même, ne pourrait mieux convenir (3). Mais la chose nous importe peu pour le quart d'heure. L'île de Calypso est dans la région de Gibraltar, cela suffit.

Du détroit de Messine à Gibraltar, la distance est considérable, et le temps dans lequel Ulysse la franchit est évidemment court. Cette double remarque nous suggère la pensée que les neuf jours et neuf nuits et demie, indiqués par Homère d'une façon précise, représentent à ses yeux le temps nécessaire pour franchir la distance ci-dessus par la voie maritime la plus directe. Cette voie maritime la plus directe, c'est une ligne presque droite qui longe la côte septentrionale de la Sicile, rejoint la côte d'Afrique vers l'ancienne Carthage, et la suit sans la perdre de vue jusqu'à Ceuta. Si maintenant nous consultons le périple de la Méditerranée attribué à Scylax, nous voyons qu'il indique la durée de sept jours et sept nuits « pour une navigation très heu-

(1) *Odyssée*, VII, 243; XII, 447.

(2) *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, livre III, l'île de la Cachette.

(3) La découverte très heureuse de « la Cachette », sous le nom même de la déesse (καλύπτω, cacher) n'implique pas à mon avis que son « île » elle-même soit cachée; il suffit que ses grottes constituent une cachette. Or, si Péréjil se cache bien, en vérité elle présente une lacune grave : les quatre sources qui doivent se trouver dans la grotte divine lui font par trop défaut. Il y a là, pour des marins, un signe de reconnaissance de premier ordre qu'il ne faut pas traiter légèrement, car ces sources constituent évidemment une aiguade, et ne sont pas un embellissement de fantaisie. Que le poète ait transplanté autour de la caverne des arbres qui n'ont pas pu y pousser et qui appartiennent simplement à la région, soit. Qu'ailleurs, dans un jardin par exemple, il invente une source pour le plaisir des yeux, c'est fort bien; mais ici j'aurais voulu retrouver la grotte aux sources *avec ses sources*. Or le géographe arabe Edrisi, d'ailleurs cité par M. Bérard, nous dit : « A Djébel Tarik (Gibraltar), on voit du côté de la mer une vaste caverne d'où découlent des sources d'eau vive. Près de là est un port, dit « le port aux Arbres ». Retrouver en même

reuse » entre Carthage et Ceuta (1). Évaluons le temps nécessaire pour franchir avec la même vitesse l'espace entre le nord du détroit de Messine et le cap Blanc au N.-O. de Carthage, et nous trouvons de cinquante à cinquante-cinq heures, soit deux jours et deux nuits et demie (2).

La coïncidence est tellement frappante qu'elle rend le périple de Scylax tout à fait intéressant, et nous engage à lui demander quel pourrait bien avoir été l'itinéraire suivi par Ulysse à son retour de chez Calypso.

La navigation contemporaine de Scylax (du Ve au IIIe siècle (3), et à plus forte raison la navigation homérique, ne peuvent pas perdre les côtes de vue. Par conséquent, pour aller de Gibraltar en Grèce (4), les anciens n'ont pas un nombre indéfini de routes comme nos marins modernes ; ils n'en ont que deux : la route méridionale qui longe les côtes d'Afrique : c'est celle qu'Ulysse a suivie en partie à l'aller, et la route septentrionale, qui côtoie l'Espagne, la France et l'Italie. Le héros peut assurément reprendre la première route au retour, en bifurquant à partir de Carthage par le sud de la Sicile et le sud de l'Italie. Mais ne va-t-il pas préférer la seconde? De la sorte, Homère, après avoir montré à l'aller qu'il connaît ses côtes d'Afrique, montrerait au retour qu'il sait également bien ses côtes d'Europe.

temps des arbres dans un nom de lieu, c'était pourtant une consolation précieuse, quand on a le regret de constater que le sol n'en porte plus! J'ajoute, et cette fois sans plaisanter, qu'avec Gibraltar l'extension du nom *I-spana* à toute l'Espagne s'explique facilement.

(1) « Τοῦ καλλίστου πλοῦ παράπλους ». *Geographi minores*, t. I. Édition Muller. Didot, p. 90.

(2) Sur la distance entre le détroit et le cap, il faut commencer par déduire le trajet devenu inutile entre Carthage et le cap. Dans ce calcul, comme dans ceux que je fais plus loin, j'attribue au jour de quinze à seize heures, et à la nuit de neuf à huit heures. Chez les anciens, la navigation était interrompue pendant la mauvaise saison, comme le montre M. Bérard. Les voyages se faisant donc principalement l'été, les évaluations des périples doivent se calculer en jours et en nuits d'été.

(3) On sait que, sous le nom de Scylax, nous avons un ensemble d'itinéraires maritimes, composés à des époques différentes.

(4) Remarquons bien qu'Ulysse, en partant de chez Calypso, ne sait pas que les dieux le conduisent chez les Phéaciens ; il est parti pour son île d'Ithaque à l'entrée du golfe de Corinthe.

Le poète, sur l'itinéraire du retour, nous donne deux indications : la première, c'est qu'on y a toujours la Grande Ourse à sa gauche; il s'agit là d'une orientation approximative (comme toutes celles du poème), et qui peut s'entendre aussi bien de la voie du Nord que de celle du Sud. La deuxième, c'est que, de l'île de Calypso à la terre des Phéaciens, il y a dix-sept jours et dix-sept nuits de navigation : au matin du dix-huitième jour, on est tout près de la terre des Phéaciens (1).

Reportons-nous maintenant au Périple de Scylax, et cherchons où nous arriverions d'après lui, au bout de dix-sept jours et dix-sept nuits, en partant de Gibraltar et en suivant les côtes septentrionales de la Méditerranée. Si le Périple nous ramène dans la mer Tyrrhénienne, notre hypothèse de tout à l'heure en sera fortifiée : de plus, nous aurons chance, précisément au point où Scylax nous arrêtera après le temps susindiqué, d'être, nous aussi, en face de la terre des Phéaciens. Si au contraire il nous arrête ou avant ou après la mer Tyrrhénienne, c'est que probablement nous aurons fait fausse route.

Pour longer la côte des Ibères (de Gibraltar aux contreforts méridionaux des Pyrénées), il faut, d'après le Périple, sept jours et sept nuits; pour celle des Ibères-Ligures (jusqu'au Rhône) deux jours et une nuit; on est ensuite deux jours et deux nuits en face des Ligures (du Rhône à Antibes) (2); quatre jours et quatre nuits sur les côtes tyrrhéniennes (jusqu'à l'embouchure du Tibre (3); un jour et une nuit, au pays des Latins (jusqu'à Terracine). Puis en deux fois un jour, on atteint le fond du golfe de Naples. Additionnons ici, pour nous rendre compte du temps employé jusqu'à présent : nous trouvons dix-huit jours et quinze nuits. Or il s'agit de jours d'été, car on ne navigue pas en hiver.

(1) *Odyssée*, V, 278.

(2) Le texte de Scylax, dans son état actuel, porte quatre jours et quatre nuits pour ce pays des Ligures; mais Ch. Muller (ouvr. cité, p. 18) propose la correction évidemment fondée que j'ai adoptée.

(3) Rappelons que les côtes tyrrhéniennes de l'antiquité et la mer Tyrrhénienne des modernes ne sont pas les unes en face de l'autre. Les côtes tyrrhéniennes s'arrêtent au Tibre. La mer Tyrrhénienne baigne les côtes occidentales d'Italie depuis l'île d'Elbe jusqu'à l'ouest de la Sicile.

et ces jours sont à peu près deux fois plus longs que les nuits correspondantes; nos trois jours en excédent valent donc environ quarante-huit heures, et nous retrouvons, avec une approximation aussi satisfaisante que possible, les dix-sept jours et dix-sept nuits indiqués par Homère. Il se pourrait même que nous soyons descendus un peu plus au sud qu'il ne faut; car l'itinéraire nord se trouve assurément mieux connu à l'époque de Scylax qu'aux temps homériques, et on doit le parcourir un peu plus vite (1).

Quoi qu'il en soit de cette dernière observation, le golfe de Naples, où nous nous sommes arrêtés, est très sensiblement le centre de notre bassin maritime d'entre Elbe et Sicile.

La coïncidence est vraiment curieuse, et le voyage chez Calypso, qui aurait pu ruiner notre hypothèse, la confirme au contraire d'une façon inespérée; il était inquiétant de le voir nous éloigner autant de notre région, et voici précisément qu'il revient à son centre!

Puis la précision que nous avons reconnue aux chiffres d'Homère pour la durée du voyage d'aller, conduit à supposer qu'ils ne sont pas moins exacts pour l'itinéraire de retour, et nous voilà fondés à chercher aux alentours de Naples cette terre des Phéaciens qu'Homère place à dix-sept journées de Gibraltar.

Cherchons-nous sur le continent ou dans les îles?

A première vue, il semble difficile de répondre; Homère emploie toujours l'expression à double sens « la terre des Phéaciens », et jusqu'ici les commentateurs n'ont pas répondu. Cependant, si la terre des Phéaciens est sur la côte occidentale d'Italie, il faut sans hésitation la chercher dans une île (2). Voici pourquoi :

Lorsque Ulysse, à cheval sur une poutre de son radeau brisé, est jeté sur ses rivages, il est réduit à l'état d'épave; il est, suivant

(1) Le Périple de Scylax pour les côtes d'Italie répond à l'état de la péninsule de 370 à 360 av. J.-C. La côte d'Afrique a certainement été pratiquée dans tous ses détails par les Phéniciens bien avant l'époque du Nostos.

(2) Il en serait de même pour les côtes d'Albanie dont l'orientation est semblable.

l'expression consacrée, le jouet des vents, ou plutôt, dans la circonstance, d'un seul vent que lui a envoyé sa protectrice Pallas Athénè. Ce vent choisi exprès pour lui est le Borée, qui souffle du nord-est, et, l'*Odyssée* le dit expressément, il souffle avec violence et il souffle depuis quarante-huit heures. Évidemment Ulysse et sa poutre dérivent sous la poussée de Borée et dans la direction qu'il leur imprime ; et ils font plusieurs kilomètres (en quarante-huit heures, ils en ont le temps), avant d'être jetés sur une côte qui leur barre le chemin, et qui est nécessairement exposée au nord, au nord-est, ou à l'est. Or, sur les côtes occidentales d'Italie, le borée éloigne les épaves du continent, et c'est seulement dans une île que peut se trouver une côte orientée comme je viens de le dire. Plusieurs expressions du texte sont tout à fait dans le même sens. Çà et là, il indique que « les illustres navigateurs » d'Alcinoos habitent loin des hommes, qu'ils sont au milieu des flots retentissants, qu'ils n'ont pas de voisins et que personne ne peut venir les inquiéter. Tout cela s'entend plus vraisemblablement d'une île, et même de préférence d'une île un peu éloignée de la terre ferme.

Nous chercherons donc en mer, et non dans l'Italie continentale. Mais à quels signes reconnaîtrons-nous notre île?

Homère nous en indique plusieurs.

La terre des Phéaciens est d'abord montagneuse. Au matin du dix-huitième jour de navigation, Ulysse, qui toute la nuit s'est approché de cette terre, la voit, aux premières lueurs, se dresser devant lui, avec « ses montagnes ombreuses » (1).

Personne d'ailleurs ne conteste cette indication; mais en voici une autre à la fois très importante et très formelle, qui cependant n'a jamais été vraiment comprise : l'île des Phéaciens est volcanique; et vers l'époque d'Homère, les forces internes y manifestent leur activité.

Prouvons cette assertion.

(1) *Odyssée*, V, 279. Une traduction attentive du texte montre que la comparaison du bouclier flottant qui suit le vers traduit ci-dessus, n'est pas relative à toute l'île, mais seulement à une côte voisine du navigateur; nous la retrouverons plus loin en étudiant les sites de notre île.

Pour avoir rapatrié Ulysse, les Phéaciens viennent d'encourir la colère de Poseidon, ennemi juré du héros. Le dieu de la mer frappe de la main la nef qui revient d'Ithaque au moment où elle approche de Schérie. Il la transforme en un rocher profondément enraciné dans le sol sous-marin, puis il s'éloigne. Le phénomène naturel, qu'Homère décrit sous cette forme poétique et mystérieuse, se passe sous les yeux des gens du port et de la ville. Ils en sont frappés de stupeur, et c'est un émoi général. Alcinoos accourt et s'écrie aussitôt : « Grands dieux! Vont-elles donc se réaliser, les prophéties de mon père? Il m'annonçait qu'un jour Poseidon irrité contre nous.... ferait échouer au milieu de la mer un de nos vaisseaux et qu'il recouvrirait la ville d'une immense montagne. C'est bien là ce qu'il disait, c'est bien là ce qui commence à s'accomplir... Allons, vite, sacrifions à Poseidon: peut-être nous prendra-t-il en pitié ; peut-être consentira-t-il à ne pas nous couvrir de cette immense montagne ». Et les Phéaciens effrayés préparent douze taureaux, et ils entourent, en suppliants, l'autel du roi Poseidon (1).

Arrivés à ce passage, les commentateurs se mettent, auprès du site qu'ils veulent identifier, à chercher en mer un rocher ayant la silhouette d'un navire, et sur terre une montagne qui encombre vraiment l'horizon. Le « vaisseau » qu'ils découvrent est quelquefois très loin et leur montagne n'est pas toujours des plus grosses. Les commentateurs sont tout de même contents.

Mais ce n'est pas cela du tout que veut dire Homère! Remarquez tout d'abord que votre roche, à vous, aurait existé de tout temps. Au contraire, le poète déclare bien positivement que la sienne s'élève du sein des flots devant tout un peuple : elle n'était pas là hier : la voici aujourd'hui, la nouvelle du prodige court aussitôt d'un bout à l'autre de la ville, et les « illustres marins » se répandent « en paroles ailées », et sont frappés de stupeur!

Ensuite et surtout, il y a manifestement pour Alcinoos, entre l'apparition et le désastre qu'il redoute, un lien étroit et impor-

(1) *Odyssée*, XIII, 172 et suiv.

tant dont vous ne tenez pas compte. Manifestement, dans sa pensée, le premier phénomène, déjà effrayant par lui-même, est l'avant-coureur à peu près certain d'un second phénomène bien autrement redoutable. Il est plus instruit, comme il convient à un chef de peuple, et d'ailleurs son père Nausithoos, le fondateur de Schérie, lui a communiqué ses propres observations sur l'île où il a transporté sa colonie. Eh bien, alors que les autres s'étonnent, lui, il tremble! Or, une roche bizarre dans la mer peut être curieuse; une montagne, plus ou moins grosse dans la plaine, peut être gênante; mais ni l'une ni l'autre, pour personne et surtout pour l'élite cultivée, ne constituent des calamités publiques; et l'une n'est en aucune façon, dans les circonstances ordinaires, la cause ou l'annonce de l'autre. Au contraire, ceux-là tremblent avec juste raison qui voient à quelque distance de leurs demeures surgir un îlot volcanique du sein des flots, et l'épouvante les saisit à la pensée que le phénomène, d'abord plus curieux que dangereux, peut se développer et s'aggraver. Pour ceux qui savent prévoir, c'en est fait de la ville et de ses habitants, s'il suit sa marche normale; tout va disparaître enseveli par un volcan. Une éruption déjà ébauchée, ou du moins annoncée par l'émersion d'un îlot volcanique, voilà précisément ce qu'Alcinoos redoute, ou bien le discours que j'ai reproduit plus haut n'a pas de sens. Ne cherchons donc pas de roche en forme de barque chez les Phéaciens; il n'y en a jamais eu. Si Homère voit dans l'îlot menaçant le navire qui a reconduit Ulysse, c'est pour lier, aux yeux de tous, le châtiment à la faute. Quant à l'îlot lui-même, il est devenu volcan, ou, composé de matériaux meubles (1), il a été démoli par les flots. Dans les deux cas, il a disparu. Mais ayons bien soin d'installer nos gens dans une région volcanique ayant pu être le théâtre d'éruptions sous-marines ou côtières vers les temps du poète.

Et que l'on ne s'étonne pas de me voir mettre dans la dépendance de Poseidon, dieu de la mer, des phénomènes aussi plutoniens. Poseidon est bien le dieu qui, aux yeux d'Homère et

(1) Des matériaux meubles, c'est là, d'après la géologie, la composition à peu près unique des cônes volcaniques.

des Grecs, secoue le sol (*ennosigaios*) et fait trembler la terre (*seisichtôn*). Au vingtième chant de l'*Iliade*, au moment où les dieux s'apprêtent à prendre part à la grande bataille engagée entre les Grecs et les Troyens, Zeus fait retentir son tonnerre dans les hauteurs célestes. « Quant à Poseidon, dit le poète, il ébranle la terre immense et les hauts sommets des montagnes; et les racines de l'Ida aux nombreuses sources tremblent, et la ville des Troyens, et les vaisseaux des Grecs. »

« C'est à Poseidon, dit M. Decharme, que les Grecs attribuaient les tremblements de terre, croyance qui s'explique, en ce pays où de tels phénomènes se produisent, surtout dans les îles de l'Archipel, où ils sont souvent accompagnés de l'éruption de volcans sous-marins. Ces fléaux terribles étaient considérés comme les effets de la colère du dieu, colère qu'on essayait d'apaiser par des sacrifices et des prières spéciales... » D'antiques traditions, recueillies par Callimaque, rapportent que les Cyclades et les Sporades devaient leur origine à un épouvantable cataclysme dont Poseidon était l'auteur... Sur la côte de Carie, on racontait que la petite île de Nisyros n'était qu'un morceau de rocher que le dieu avait détaché de l'île de Cos pour le lancer sur le géant Polybotès; le rocher tombé à la mer avait pris racine et était devenu un îlot. Le surnom de *Petraios* que le dieu portait en Thessalie faisait allusion à des idées analogues... Toutes les îles rocheuses de la mer Égée étaient dues à l'action de Poseidon, dont on supposait avec d'autant plus de vraisemblance l'antique énergie qu'elle se continuait sous les yeux des hommes aux époques historiques. En 237 avant l'ère chrétienne, il se produisit dans l'île de Théra un phénomène analogue à celui qu'on y a observé il y a une vingtaine d'années Une éruption volcanique abîma dans les flots une partie de l'île, et mit au jour un îlot, création de Poseidon; les Rhodiens s'y rendirent aussitôt et dédièrent un sanctuaire à Poseidon *Asphalios*, c'est-à-dire au dieu qui avait affermi et fixé dans la mer cette nouvelle masse (1).

(1) P. Decharme, *Mythologie de la Grèce ancienne*, 1886, p. 322.

Au surplus, le Nostos renferme sur la constitution géologique du pays des Phéaciens une autre indication non moins décisive. Le nom qu'il donne à leur ville, et probablement à toute l'île par extension, est « Schérie ». Or ce nom n'a aucun sens acceptable en grec; par contre, M. Bérard lui en trouve un, à peu près certain, en phénicien : *Skhr*, nous dit-il, signifie dans cette langue *être noir :* et la forme adjective régulière est *Skhr'a* ou *Skher'a :* cette forme a pu donner Σχερία, *Schérie,* par une transcription très exacte (1). La ville des Phéaciens, c'est donc « la Noire ». Voilà une couleur nettement volcanique : Schérie doit être bâtie sur une butte de trachyte ou du moins dans une région où la lave et les scories sont à fleur de terre. Cette étymologie, qui ne paraît pas douteuse, cadre admirablement avec nos constatations précédentes.

Notre île des Phéaciens est donc bien certainement volcanique.

A-t-elle d'autres conditions générales à remplir? Oui; elle doit encore être assez grande pour nourrir ses habitants. Cette note n'est pas certaine, mais elle est très probable. En se transportant à Schérie, leur nouvelle possession, nous dit le poète, les Phéaciens ont voulu s'affranchir de toute dépendance et de tout contact avec des populations voisines qui leur étaient hostiles. Et maintenant ils se vantent et se félicitent de n'avoir pas de voisins, et d'être à l'écart des autres hommes. Tout cela fait croire qu'ils n'ont à compter avec personne pour leurs subsistances. Ils les tirent donc de leur terre, soit par eux-mêmes, soit par une population assujétie qu'ils ont dans la main.

Elle doit de plus, et ceci d'une façon certaine, être remarquable par une fécondité exceptionnelle et par le charme de son climat. C'est la « fertile » Schérie, la « délicieuse » Schérie. La description que le poète fait des jardins d'Alcinoos nous donne une idée de la richesse de sa végétation. « Au delà de la cour du palais s'étendait un jardin de quatre arpents, entouré de tous côtés par une haie. Là, croissaient de grands arbres

(1) *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 501. Nous verrons plus loin comment, après avoir trouvé cette étymologie révélatrice, M. Bérard a cependant appliqué le nom de Schérie à une île dont les falaises et les roches sont blanches.

florissants qui produisaient, les uns la poire et la grenade, les autres les belles oranges, les douces figues et les vertes olives. Et jamais ces fruits ne manquaient ni ne cessaient, et ils duraient tout l'hiver et tout l'été, et Zéphyros, en soufflant, faisait croître les uns et mûrir les autres; la poire succédait à la poire, la pomme mûrissait après la pomme, et la grappe après la grappe, et la figue après la figue. Là, sur la vigne fructueuse, le raisin séchait sous l'ardeur de Hélios en un lieu découvert, et là il était cueilli et foulé; et parmi les grappes, les unes perdaient leurs fleurs, tandis que d'autres mûrissaient... (1). »

Nous voici arrivés à déterminer plusieurs traits caractéristiques et bien reconnaissables de la terre des Phéaciens.

C'est sans doute possible :

1° Une île;

2° Une île éloignée au moins de quelques kilomètres du continent, dans la direction nord-est et dans les directions voisines;

3° Une île montagneuse;

4° Une île volcanique dont le sol est noir, au moins dans certaines régions;

5° Une île ayant présenté vers l'époque d'Homère des phénomènes éruptifs plus ou moins importants;

6° Une île d'une fertilité tout à fait remarquable;

7° Une île assez grande (cette dernière note, sans être certaine, est très probable).

Enfin nous avons les plus grandes chances de la rencontrer dans la mer Tyrrhénienne, et surtout parmi les îles les plus rapprochées de Naples, les îles Parthénopéennes.

Tel est l'ensemble des résultats dégagés jusqu'ici.

Sur ce dernier point, l'existence de l'île des Phéaciens dans la mer Tyrrhénienne, voici que M. Bérard lui-même, le grand défenseur de Corfou, nous apporte une lumière inattendue, et se charge, assurément sans le vouloir, de lever les derniers

1. *Odyssée*, traduction Leconte de Lisle, VII, 112.

doutes qui pourraient nous rester. Avec deux traductions phéniciennes, il donne le sens d'une phrase importante d'Homère demeurée obscure jusqu'ici.

« Les Phéaciens, dit le poète, habitaient jadis Hypéreia à la vaste campagne, auprès des Cyclopes violents qui leur rendaient la vie dure, étant plus puissants qu'eux. » Où placer Hypéreia? où placer les Cyclopes? Homère ne le dit pas. Nous savons simplement qu'en grec Hypéreia signifie « la Haute », et Cyclopes « les Yeux ronds ».

Or M. Bérard montre d'une façon très satisfaisante que l'équivalent de « la Haute » en phénicien est *Kum'a;* c'est là évidemment le nom que les Grecs écrivent Κύμη ou Κύμαι, et les Latins *Cumæ*. De même « l'Œil rond » se dirait en phénicien *Oin-otr'a*, nom bien connu des Grecs et des Latins qui disent Οἰνωτρία et *Œnotria* (1). Ce sont donc les traductions grecques de ces deux appellations phéniciennes, évidemment pré-existantes, qu'Homère a introduites dans son texte (2).

En outre, voici que, dans un autre endroit, Homère montre le premier roi des Phéaciens, celui qui régnait sur eux à Hypéreia, l'ancêtre Nausithoos, en relations avec les Géants (3). Or, chose curieuse, je trouve dans Strabon des Géants maîtres des champs Phlégréens à la porte de Cumes la Campanienne. Strabon, qui les connaît par des légendes historiques, sait, lui aussi, que ces Géants ont eu des démêlés avec les Cuméens (4). Avec ces renseignements et une carte de l'Italie ancienne, nous lisons en définitive, comme il suit, les indications qu'Homère nous fournit sur le premier établissement des Phéaciens, celui qu'ils ont quitté pour Schérie : « Les Phéaciens habitaient Cumes, au commencement des vastes plaines de la Campanie, à quatre lieues dans l'ouest de l'endroit où par la suite s'élèvera

(1) *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 579.

(2) La chose doit d'autant moins nous surprendre que tous les Phéaciens du Nostos portent des noms grecs à sens transparent qui semblent bien, eux aussi, être des traductions.

(3) *Odyssée*, VIII, 56.

(4) STRABON, p. 243, V, 4, 4. Strabon ne connaît pas d'autres Géants en Europe.

Naples. Là ils étaient tout proches des champs Phlégréens; et, dans les régions intérieures vers le sud-est, ils avaient pour voisins les Œnotriens (1), maîtres de toute l'Italie méridionale. »

Les Phéaciens ont donc été les inventeurs et les premiers occupants de Cumes la Campanienne. Cela seul suffirait à prouver qu'ils sont bien les « illustres navigateurs », c'est-à-dire les habiles et audacieux commerçants maritimes, que dépeint Homère. Car l'importance de Cumes, au point de vue des échanges et des transports, a été considérable à partir des temps où écrivait le poète, et elle en a fait, pendant des siècles, la première ville de l'Italie méridionale.

Et maintenant, je vous le demande, est-il vraisemblable que des gens assez forts pour deviner l'avenir d'un pareil poste, pour faire le coup de maître de s'en emparer, est-il vraisemblable que de pareilles gens, obligés de changer l'assiette de leur ville, l'aient transportée au loin? Est-il imaginable qu'ils aient abandonné la région, abandonnant du même coup leurs rêves d'avenir et leurs relations commerciales naissantes avec l'Italie du nord, avec l'île d'Elbe, avec la Corse, avec la Sardaigne, et avec les mines si riches de toutes ces contrées?

Évidemment, cette faute lourde, cette maladresse impardonnable, les Phéaciens ne l'ont pas commise! Ce qu'ils ont fait, le voici : Ayant sur le continent des voisins qui les harcelaient continuellement, ils se sont mis, sans changer de région, à l'abri de leur hostilité. Entre eux et ces terriens à moitié sauvages, qui — le poète le dit formellement ailleurs — (2), n'entendent rien à la navigation, ils ont mis une barrière efficace : deux ou trois lieues de mer. Ils étaient à Cumes; là, tout près, en face d'eux, étaient les îles Parthéno-

(1) Dans la carte ci-contre, les ruines de Cumes sont au bord du lac Fusaro : la plaine de Campanie commence au nord du lac Licola et s'étend à perte de vue : la région de Misène, de Baia, de Pouzzoles et de Naples constitue les champs Phlégréens. L'Œnotrie à l'époque d'Homère désigne toute l'Italie du sud, et se place au nord et à l'est du golfe de Naples. On peut admettre avec beaucoup de vraisemblance que les Géants sont des Œnotriens montagnards et pasteurs, faisant de la transhumance entre l'Apennin et la région de Cumes.

(2) *Odyssée*, IX, 125.

péennes ; ils ont quitté Cumes et sont allés s'établir dans les îles Parthénopéennes (1).

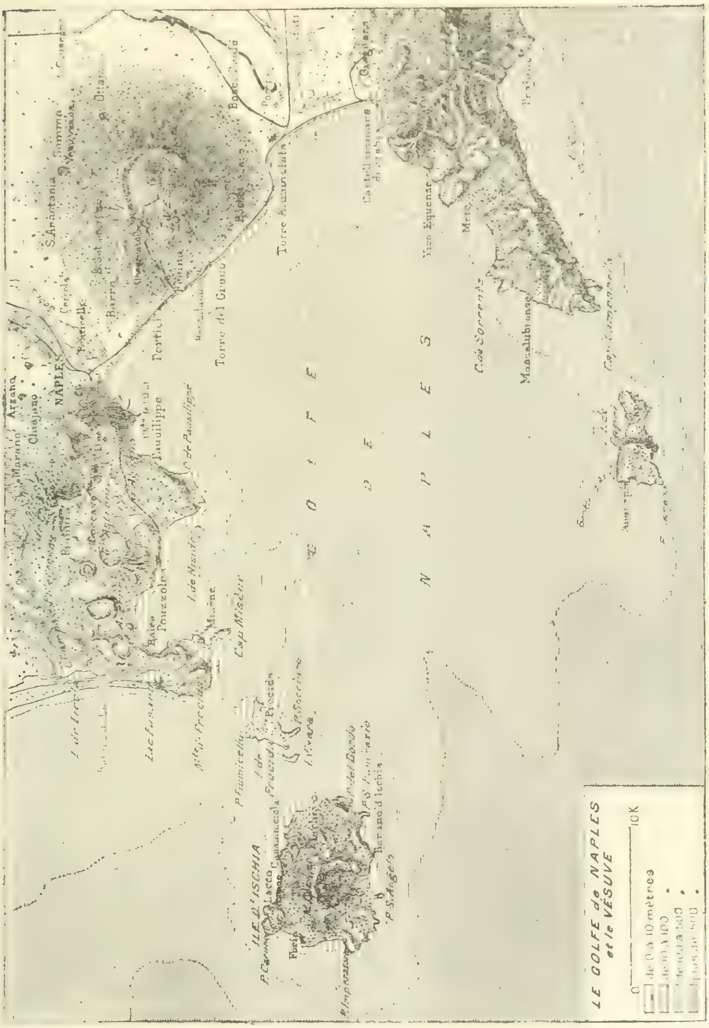

Carte du golfe de Naples et des îles Parthénopéennes.
(Cette carte est exactement orientée.)

Mais dans laquelle? Prenons la mer à leur suite ; et jetons un

(1) Voir la carte du golfe de Naples.
Cette carte, qui fait partie de l'Atlas de Géographie moderne de F. Schrader, nous a été gracieusement communiquée par la maison Hachette.

coup d'œil aux trois îles d'Ischia, de Procida et de Capri. Je ne parle pas de Nisida, qui n'est qu'un rocher presque soudé au continent. Capri n'est pas volcanique (1); par conséquent elle ne peut convenir. Procida qui vient ensuite, l'est suffisamment, mais elle manque de montagnes, et répond mal à d'autres conditions du programme que nous exposerons plus tard. En débarquant à Ischia, notre impression est tout autre.

L'île n'est, à proprement parler, qu'un volcan flanqué d'un certain nombre de cônes secondaires. De tous côtés, ce sont des cratères aux vastes murailles circulaires, des dômes aux coupoles arrondies, de larges coulées de laves, des massifs de trachyte, des nappes de ponces et de cendres. Souvent, aux endroits où le sol apparaît, il est noir; noires sont les roches de la montagne; noirs aussi les falaises et le sable des plages (2). Depuis 1302, le volcan sommeille; l'île, qui traverse une période de calme relatif, est cependant secouée par de fréquents tremblements de terre, dont quelques-uns ont été désastreux (3). Mais, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'au moyen âge, elle a été plusieurs fois le théâtre d'éruptions épouvantables, et l'une d'elles, non pas la plus ancienne, mais la première enregistrée par l'histoire, se place après les temps homériques.

Comme toujours dans les régions volcaniques, la fertilité est extraordinaire. Des pluies suffisamment abondantes, et le soleil napolitain mettent en œuvre cette richesse du sol, et la végétation est luxuriante. L'effort de l'homme se réduit à bien peu de chose. Des bois de châtaigniers couvrent les sommets; au-dessous ce sont de tous côtés des oliviers et des vignes, des mûriers et des myrtes, des grenadiers, des figuiers, des citronniers ou des orangers. De succulents pâturages alternent avec

(1) Elle est de formation sédimentaire et date de la période jurassique.

(2) Certains sables se composent non seulement de détritus volcaniques, mais aussi de minerais de fer en fragments très menus. Remarquons, pour nous garer des grincheux, que sur bien des points le sol n'est pas noir; il renferme en particulier des marnes et des tufs volcaniques, en quantités considérables.

(3) Celui de juillet 1883 a fait plus de trois mille victimes. Voir les chiffres donnés par Mario Baratta, d'après Mercalli, dans *I terremoti d'Italia*. Rome, 1900.

de riches cultures (1). Les fruits et les légumes, aussi variés que possible, ont une saveur particulière ; mais le principal produit de l'île, ce sont ses vins justement renommés. Le froid est inconnu, les chaleurs de l'été sont tempérées par la mer. Un ciel presque toujours pur, une lumière splendide, un climat salubre, des horizons féeriques achèvent de faire d'Ischia un séjour enchanteur entre tous. Elle aussi peut dire avec orgueil : « Je suis noire, et pourtant je suis belle : *Nigra sum sed formosa!* »

Elle est de beaucoup la plus grande des Parthénopéennes, et mesure dix kilomètres dans un sens. Elle dessine sur la carte un ovale légèrement allongé. Il est clair, d'après ce qui précède, qu'elle est très accidentée : au-dessus de ses rivages relativement bas, s'élèvent des collines, puis des montagnes aussi verdoyantes que dans l'antiquité ; elles vont s'étageant par degrés de la périphérie jusqu'à l'Epomeo qui occupe à peu près le centre de l'île.

Ischia répond donc bien nettement à toutes les indications que nous avons jusqu'ici dégagées du texte. C'est de bon augure pour les recherches que nous aurons à faire dans l'île elle-même ; et nous n'étendrons pas, au moins jusqu'à nouvel ordre, notre enquête aux autres archipels de la mer Tyrrhénienne.

Mais, s'écrie un partisan de Corfou, tout cela n'est pas autre chose qu'un échafaudage en façade, sans base ni profondeur. Il ressort en effet clairement du poème que les Phéaciens n'habitent pas la mer Tyrrhénienne. Homère affirme que Schérie n'est séparée d'Ithaque que par quelques heures de navigation. Or Ithaque, comme chacun sait, se trouve sur les côtes de Grèce. Au surplus, voici l'analyse du texte : A la fin de la journée d'adieux passée en festins, Ulysse « voit tomber avec joie la lumière du soleil ». Il adresse ses remerciements et ses vœux aux

(1) Je reproduis ces deux expressions telles que je les trouve dans un auteur napolitain. Voilà un exemple bien net de la signification différente de certains mots suivant les pays. Il s'agit ici d'herbages spontanés aux flancs des escarpements et de cultures maraîchères et arborescentes. Avant de lire, les Normands sont priés de quitter les bésicles de leur pays et de se faire des yeux italiens.

Phéaciens et à Alcinoos. On fait une libation solennelle. Après un dernier compliment à la reine, notre héros prend congé. Puis il descend au port; on embarque les provisions et les derniers présents. Les matelots s'assoient en ordre sur leurs bancs et détachent le câble de la pierre trouée. On part enfin. Ulysse s'endort aussitôt d'un profond sommeil... Dans cette même nuit, « quand la plus brillante des étoiles se lève, celle qui annonce l'aurore, la nef aborde l'île d'Ithaque ». Ulysse, toujours profondément endormi, est déposé à terre avant le lever du soleil (1). Est-ce du golfe de Naples que l'on pourrait venir ainsi en quelques heures?

Corfiote, mon bel ami, je pourrais d'abord vous répondre que ce passage pris au pied de la lettre, comme vous voulez le faire, paraît rendre l'hypothèse de Corfou elle-même impossible. On ne voit pas en effet comment un vaisseau homérique aurait pu franchir cent soixante-dix kilomètres (2) en une nuit d'été ou d'automne déjà écourtée (3), c'est-à-dire en huit ou neuf heures au plus. Sur ces bases, un calcul facile nous donne au minimum 450 kilomètres pour les vingt-quatre heures. Or, Scylax évalue la vitesse d'une navigation longue, mais « *très favorisée* », à 200 ou 210 kilomètres par vingt-quatre heures (4). Et M. Bérard reconnaît que les sept nœuds (310 kilomètres) qu'il demande pour les navigations homériques « seraient un très grand maximum » (5).

Mais je ne m'arrête pas à ce moyen de défense. Homère m'en fournit un autre absolument décisif : il nous dit en effet et nous répète que, lorsqu'il s'agit de navigations phéaciennes, le mot de distance perd sa signification habituelle; pour les vais-

(1) D'après l'*Odyssée*, ch. XIII, 28 et suiv.

(2) Entre les pointes les plus rapprochées des deux îles, on a en ligne droite, d'après M. Bérard, environ 120 kilomètres. Son port de Paléo-Castrizza est, à vol d'oiseau, à 50 kilomètres de la pointe sud de Corfou; il faudrait encore ajouter quelque chose pour aller de la pointe nord d'Ithaque à la baie de débarquement.

(3) Nous savons déjà que la navigation chez les anciens est interrompue en hiver. Ulysse, qui, trois semaines auparavant, était encore chez Calypso, n'a évidemment entrepris le long voyage de Gibraltar en Grèce que dans la saison la plus favorable.

(4) C'est la vitesse de son voyage de Carthage aux Colonnes d'Hercule.

(5) *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, 167.

seaux phéaciens, les distances ne comptent pas, elles sont comme si elles n'existaient pas.

Alcinoos sait qu'il fera reconduire Ulysse à Ithaque en une nuit, mais il le ferait reconduire bien plus loin dans le même temps. « Sur le navire que je te donnerai, tu arriveras dans ta patrie, et partout ailleurs où il te plaira d'aller, même bien au delà de l'Eubée. Et pourtant ils disent qu'elle est bien loin, l'Eubée, ceux de notre peuple qui l'ont visitée, quand ils y reconduisirent le blond Rhadamanthys qui allait voir Tityos, fils de la Terre. Ils y sont allés et en sont revenus sans fatigue, dans la même journée. Vois donc dans ton esprit combien mes nefs et mes matelots sont habiles à fendre la mer (1). »

De Schérie en Eubée, aller et retour en une journée, ce serait tout modestement dix-huit cents kilomètres dans les mers de Grèce seules, sans compter la distance qui peut séparer la Grèce de Schérie (2) !

Ailleurs, Alcinoos s'écrie : « Elles te reconduiront bien chez toi, nos nefs intelligentes! Car elles n'ont pas de pilotes ni même de gouvernail comme les autres nefs; mais elles ont l'esprit et les pensées des hommes, et elles connaissent toutes les villes et toutes les terres. Et elles traversent rapidement l'abîme de la mer en s'enveloppant de brumes et de brouillards (3). »

Voilà décidément des nefs enchantées, des vaisseaux magiques! Seulement le dernier trait me laisse tout à fait rêveur : quand on présente un pareil ensemble de merveilles, on devrait être fier de se montrer; pourquoi donc, lorsqu'elles voyagent, les nefs phéaciennes se cachent-elles humblement sous une enveloppe de brumes?

Ici le vieil Horace se réveille aux Champs-Élysées pour répéter son fameux : « *Quandoque bonus dormitat Homerus* (4). » Et les critiques modernes se voilent la face : « Niaiseries maladroites,

(1) *Odyssée*, VIII, 320 et suiv.

(2) De Corfou pointe sud, à Chalcis, ville principale de l'Eubée, il y a, au bas mot, 900 kilomètres.

(3) *Odyssée*, VIII, 557 et suiv.

(4) « De temps à autre, le grand Homère sommeille. »

s'écrie l'un, galéjades insupportables, plaisanteries de marins après boire! » — « Des vaisseaux enchantés! s'écrie un autre sans rire, nous savons bien que ça n'a jamais existé : par conséquent les Phéaciens eux-mêmes sont de purs produits de l'imagination, je l'avais bien dit! » Mais les plus avisés déclarent qu'Homère n'y est pour rien, car de pareilles sottises ne peuvent être de lui, et l'interpolation est évidente.

Pour mon compte, je n'admets pas les interpolations sans preuve (1), et, lors même qu'elles paraissent vraisemblables, je reste persuadé que l'interpolateur, évidemment rapproché du poète par le temps, nous fournit encore des renseignements sûrs. Je prends donc ici mon courage à deux mains, et je déclare sans rougir que je crois de toute mon âme aux vaisseaux enchantés. Entendons-nous : je suis convaincu qu'Alcinoos a des raisons spéciales et impérieuses pour se moquer de nous, et nous raconter des histoires à dormir debout. Il ne veut pas, il ne peut pas nous donner une indication quelconque au sujet des itinéraires phéaciens. A l'époque où Homère place ses héros — peut-être même à celle où il écrit — la route de Schérie est encore un mystère sévèrement gardé. Il en est chez les Phéaciens comme il en a été, de tout temps, chez tous les marins établissant des comptoirs en pays neufs, et cachant jalousement, férocement même, leurs itinéraires pour garder un monopole commercial. C'est une des lois historico-sociales de cette sorte de transports commerciaux. Personne ne doit voir passer les Phéaciens, personne ne doit savoir où ils vont, ni d'où ils viennent, ni combien de temps ils sont en route. Et voilà précisément pourquoi leurs

(1) Je regarde en particulier comme tout à fait exagéré et déplacé le droit que s'arrogent certains critiques de voir des preuves d'interpolation dans ce qu'ils appellent le mauvais goût, ou la faiblesse de rédaction d'un passage. Trop de choses nous échappent sur les procédés de composition du poète et sur les habitudes intellectuelles de son milieu pour que de pareilles inductions aient une valeur quelconque. Et puis, ce que nous appelons du mauvais goût ne peut-il pas être du réalisme étudié? Nausicaa, dans son discours à Ulysse, fait du bavardage et saute d'une idée à une autre; mais n'est-ce pas très féminin? Alcinoos est vantard, vulgaire, sentencieux et phraseur. Mais qui de nous n'a dans ses relations un brave homme dont c'est là tout le portrait? Dirai-je que M. X*** ou Mlle Y*** tiennent des discours interpolés, parce qu'ils parlent comme Alcinoos et Nausicaa?

nefs, qui sont intelligentes comme des hommes, ne voyagent que dans une enveloppe de brouillards et de brumes! C'est là bien clairement ce que signifie la conclusion d'Alcinoos qui tout à l'heure nous paraissait absurde! Nous reviendrons d'ailleurs plus loin sur ces vues en étudiant le type social des Phéaciens (1). Pour le moment, prenant Homère tout entier, et l'expliquant par lui-même, ce qui est le premier devoir de tout critique, je constate simplement que ce qu'il dit de ses nefs magiques et du voyage en Eubée, ôte toute valeur aux itinéraires phéaciens pour l'évaluation des distances comme des directions (1).

Le passage invoqué en faveur de Corfou n'a donc aucun sens géographique, et nous ignorons absolument, malgré certaines apparences, quel temps il faut en réalité pour aller de Schérie à Ithaque (2).

Vous regimbez, aimable Corfiote, et n'êtes point convaincu? Eh bien, je vais à mon tour porter la guerre chez vous et saccager votre hypothèse.

1° Je ne vous chicanerai pas cependant sur la durée du voyage de Gibraltar à Corfou. Nous savons par Scylax que, de Gibraltar à Carthage, en mettant tout au mieux, il faut sept jours et sept nuits. De Carthage à Corfou par Pantellaria, le sud de la Sicile, les côtes de Calabre, de la Basilicate, puis de la Pouille jusqu'à Santa Maria di Leuca, et enfin par le canal d'Otrante, il y a environ treize cents kilomètres; ce qui, avec la vitesse admise par Scylax sur les côtes d'Italie, peut représenter neuf jours. Soit!

2° Si vous admettez qu'après avoir aperçu la terre des Phéaciens, Ulysse s'avance jusqu'à la côte albanaise et vient ensuite,

(1) J'ai déjà indiqué tout ceci dans mon travail sur *les Héros d'Homère* publié dans la revue *la Science sociale* en 1891, 1892 et 1893. Le passage auquel je fais allusion est dans le numéro de novembre 1892, p. 358. C'est de cette époque que datent pour moi la conviction que les Phéaciens habitent la mer Tyrrhénienne et les recherches qui ont abouti à la présente étude.

(2) N'oublions pas que cette impossibilité d'évaluer les distances ne porte que sur les navigations phéaciennes; nous n'en connaissons que deux : celle de Schérie à Ithaque, celle de Schérie à l'île d'Eubée. Les indications du texte relatives à d'autres navigateurs, à Ulysse en particulier, conservent leur valeur documentaire.

sous la poussée de Borée, aborder à la rive orientale de Corfou qui regarde le continent, je n'ai encore rien à dire. Mais si, avec M. Bérard, vous jetez le héros sur la côte opposée, dans la baie d'Ermones, franchement orientée au sud-ouest, et sur laquelle jamais le vent nord-est n'a pu jeter une épave par suite de la disposition de toute la côte, vous êtes en contradiction flagrante avec Borée et avec le témoignage formel du poète.

3° Considérons maintenant votre île en elle-même. Corfou est montagneuse, comme il convient; mais elle n'est pas du tout volcanique. Ni l'île, ni ses environs dans un rayon considérable, ne présentent trace du plus petit volcan ni d'un terrain éruptif quelconque, pas même aux époques lointaines qui ont précédé la venue de l'homme (1). Jamais par conséquent ses habitants anciens et nouveaux n'ont eu à redouter ni une éruption ni un soulèvement du sol.

4° Votre île, hélas! n'est pas du tout noire; elle est blanche, d'une blancheur désolante. M. Bérard, qui l'a vue blanche tout comme vous et moi, a cependant essayé de la baptiser noire. Les navigateurs qui viennent d'Italie, nous dit-il en substance (2), rencontrent en avant de la pointe nord-ouest de Corfou un rocher dont la silhouette rappelle une barque sous voile: c'est le *karavi*, ou « bateau », des grecs modernes. Les anciens l'avaient remarqué, et les Phéniciens tous les premiers : ils l'avaient appelé *kerkura* d'un mot qui, dans leur langue, veut dire *navire de course*. Ce nom, ils l'avaient étendu à toute l'île (jusqu'ici, c'est admissible). Or Kerkura se traduit en grec par ναῦς θοή, *bateau rapide*. Ce terme grec, qui paraît constituer un nom composé comme notre « galère-subtile » du vieux français, est le plus souvent dans Homère (pas toujours malheureusement) flanqué de l'épithète μέλαινα, *noire*. On peut supposer que le terme phénicien n'allait pas non plus sans cette même épithète:

(1) Voir la carte géologique internationale de l'Europe au 1/500.000 par MM. Beyrich et Hauchecorne, 49 feuilles, Berlin, 1895; feuille D VI. Comme presque toute l'Albanie et la majeure partie de la Grèce, Corfou appartient aux terrains crétacé et miocène. Le volcan le plus rapproché est l'Etna.

(2) *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 497 et suiv.

noir se disait *skr'a* ou *skher'a* en phénicien; et nous voici arrivés, pour le nom complet que devait porter Corfou à l'origine, à *Kerkura skhera*. Or cette association de mots n'est pas purement conjecturale; à cent lieues au nord dans l'Adriatique une autre île s'appelait à l'époque grecque *Kerkura melaina*, *Corcyre la Noire* (je soupçonne, en mon for intérieur, qu'on l'appelait ainsi justement pour la distinguer de Corcyre la Blanche sa voisine (1); mais n'en disons rien). Pour Corfou, Homère et l'usage courant ont tous les deux abrégé ce nom complexe, mais chacun à leur manière; l'usage traditionnel a gardé *Kerkura* qui est devenue *Corcyre*; Homère a préféré *Skher'a* qu'il a écrit *Schériè*. — Et c'est ainsi qu'assurément, sans s'en douter, notre bon poète aurait appelé *la Noire* une île dont les falaises sont blanches! En vérité, voilà un travail étymologique « fort compliqué, où l'on voit qu'un monsieur « bien sage » s'est appliqué, mais où l'on ne voit pas autre chose.

5° Au point de vue des dimensions, Corfou, qui a soixante-dix kilomètres de long, serait trop bien partagée. Certes, favorisée d'ailleurs, comme elle l'est, par le climat, elle pourrait assurer l'abondance à tout le peuple des Phéaciens. Mais elle ne leur procurerait ni l'isolement ni la sécurité qu'ils sont venus chercher au milieu des flots. Évidemment peu nombreux (ils n'ont qu'une ville), les Phéaciens ne pourraient ni occuper toute l'île à eux seuls, ni plier leurs voisins à l'obéissance. Au surplus, Corfou a été de tout temps à la merci des rudes conquérants, les montagnards albanais, devant qui elle étale comme un appât tentateur ses pâturages et ses cultures. Si, comme le dit Homère, les Phéaciens ont voulu, en se déplaçant, échapper à des voisins gênants, ils auraient été bien mal inspirés de choisir Corfou.

6° Mais si l'établissement à Corfou est inadmissible en thèse générale, il l'est bien davantage si l'on est d'accord avec M. Bérard pour faire venir les Phéaciens de Cumes la Campanienne.

1 C'est l'opinion de Smith, dans son dictionnaire de géographie ancienne.

Voici d'abord que le texte présente de nouvelles difficultés; certaines expressions disent que, dans leur nouveau séjour, les Phéaciens sont plus loin non seulement de leurs ennemis, mais aussi des hommes en général, et des hommes civilisés en particulier (1) : ils semblent s'être avancés sur le monde barbare qui se place évidemment à l'Occident. Singulière affirmation, si en réalité ils ont reculé vers l'Orient de toute la distance qui sépare Naples de l'Épire; affirmation plus singulière encore, si l'on réfléchit que, jadis voisins d'Italiotes à demi-sauvages, ils sont maintenant aux portes de la civilisation grecque!

Mais surtout, ce qu'il est impossible d'admettre, c'est que ces merveilleux commerçants, campés tout à l'heure au beau milieu des pays neufs, aient fait une pareille reculade, et cela précisément à l'époque où les Phéniciens, leurs frères comme on le verra, s'avancent de tous côtés sur l'Occident. Voilà qui ne tient pas debout devant les analogies historiques ni devant les lois sociales!

Et puis, à l'époque où nous sommes, les Phéniciens ont été pendant des siècles les maîtres du commerce dans les mers grecques. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs plus ou moins hellénisés, ont profité de cette situation pour déborder sur l'Adriatique, la Sicile, l'Italie, et sans doute aussi le nord-ouest de la Méditerranée. Les Phéaciens, nous espérons le montrer, ne sont pas autre chose qu'une colonie ou une société commerciale appartenant à ces Phéniciens-là. Et ils ont, sans doute possible, en arrière d'eux, dans la direction de la Grèce, toute une série de stations et de points de relâche plus anciens, que les procédés de la navigation d'alors supposent de toute nécessité. Il y a, en conséquence, de longues années que Corfou est occupée par leur race. Au surplus, Corfou est un point de premier ordre dans les navigations homériques qui se font par les côtes; elle est alors, elle a été auparavant, et elle sera de longs siècles encore une station obligatoire pour tout ce qui va de Grèce dans l'Adriatique et dans la mer Tyrrhénienne. Mais elle n'est plus un poste

(1) *Odyssée*, VII, 8, 204, 205, 279.

d'avant-garde, elle est devenue un entrepôt et une station de transit.

Si donc Nausithoos avait voulu reculer sur Corfou, il ne l'aurait pas pu ; il aurait trouvé la place prise. Ce qu'il aurait eu au surplus à faire là, c'est le métier d'entreposeur, de transiteur, auquel l'aurait bien mal préparé son passé de trafiquant flibustier.

Mais il est grand temps, ce me semble, de retourner à Ischia, et de nous rendre compte si l'île qui présente si bien, à l'exclusion de Corfou sa rivale, les grandes lignes et les masses principales copiées sur nature par Homère, a aussi posé devant lui pour les menus détails topographiques.

C'est ce que nous verrons dans un prochain article.

Ph. CHAMPAULT.

(*A suivre.*)

ÉMIGRATION HONGROISE

ET PANSLAVISME AMÉRICAIN

COMMENT LES HONGROIS DEVIENNENT RUSSES EN AMÉRIQUE

Il y a en Hongrie un problème de l'émigration. Ce problème se pose depuis quelques années comme extrêmement menaçant aux yeux des Hongrois patriotes. Il se complique d'ailleurs d'une question de races et constitue une source permanente d'ennuis internationaux.

Voici pourquoi ce mouvement alarme les sphères officielles hongroises.

D'abord, le mouvement démographique de la population de ce pays n'est pas assez ascendant pour qu'une perte annuelle d'une vingtaine de mille citoyens ne soit pas déjà une perte sensible.

La population totale du royaume de Hongrie s'élevait, le 31 décembre 1901, à minuit, à 19.254.559 individus; soit un gain, sur le chiffre constaté le 31 décembre 1890, de 1.790.768 unités. Comparée aux résultats du recensement de la population en France, cette augmentation est évidemment fort respectable. Toujours est-il que ce chiffre ne représente qu'une augmentation de 10,3 %, c'est-à-dire un résultat qui laisse loin derrière lui l'accroissement de la population de bien d'autres pays et assigne à la Hongrie le quatorzième rang en matière de progression démographique. Elle vient loin derrière l'Allemagne, la Russie et l'Angleterre, un peu avant la Suisse, l'Italie et la France, laquelle arrive dernière, on le sait.

Mais, par rapport aux résultats du recensement embrassant la

période 1880-1890, il y a même un léger recul; pour cette période, en effet, le taux de l'accroissement avait été de 10,9 %. L'*Office central de statistique du royaume de Hongrie* fait ressortir que, pour la période décennale close en 1901, en se basant sur ces chiffres de la natalité, l'accroissement devrait être de 11,2 %. Il manque 166.746 unités, chiffre qui représente assez exactement les pertes causées par l'émigration pendant cette période, et cela malgré une assez forte immigration, car la Hongrie est un pays où l'on immigre beaucoup.

Comme en Allemagne, ce sont principalement les régions les moins peuplées qui se dégarnissent par l'émigration. En Allemagne, ce sont les provinces de Poméranie, de Posen, de Mecklembourg, d'Oldenbourg où la propriété foncière est mal répartie, où le paysan vit comme manœuvre, en marge de la grande propriété une et indivisible et où celle-ci, occupant tout le sol, empêche les personnes peu fortunées d'acquérir des terres.

En Hongrie, la situation est analogue pour la plupart des régions où se recrute l'émigration; les pays qui fournissent à celle-ci le contingent le plus élevé sont ceux de la périphérie septentrionale, peu fertiles, peu peuplés, ou bien surpeuplés, où dominent les grands propriétaires forestiers, et où le sol arable, entre les mains du paysan, est divisé à l'infini, à tel point que l'on connaît des propriétaires de terrains de cinquante centimètres carrés. Mais cette situation n'est pas la seule cause de l'émigration. Nous verrons plus bas quelles en sont les causes générales. Signalons d'abord les régions du royaume hongrois le plus intéressées dans la question.

Les comitats d'Arva avec une densité de 40 à 50 habitants par kilomètre carré, ceux de Saros d'une densité de 30 à 40 habitants; de Zemplén, densité 20 à 30; de Szepes, densité 20, 30, 40; de Ung, densité 20 et 30; de Lipto, densité 20, 30 et 40; de Gœmœr, même densité; de Borsod, même densité; de Trencsén, un des comitats hongrois les plus peuplés où la densité atteint de 80 à 100 et plus d'habitants au kilomètre carré, sont, sous ce rapport, les plus atteints et marchent en tête de la liste des provinces fournissant des émigrants.

La périphérie orientale, également montagneuse, d'un caractère alpestre — on sait que toutes les frontières ouest, nord-ouest, nord, nord-est et est de la Hongrie sont formées par la chaîne des Carpathes, dernières ramifications des Alpes — fournit, de même, un fort contingent; ici, ce sont les comitats de Szeben, de Brasso, de Csik, de Nagyküküllœ, d'Udvarhely, de Fogaras qui viennent en tête. La densité de la population y es ttrès peu élevée et ne dépasse pas, en moyenne, 25 à 35 habitants au kilomètre.

La périphérie sud est également fort intéressée. Nous citerons, comme donnant le plus au flot de l'émigration : dans la Hongrie proprement dite : Bacs-Bodrog, Torontal ; densité de la population : 70 à 80; dans le royaume annexe de Croatie, les comitats de Modrus-Fiume, Lika-Krbana; densité : 20 et 30, et Agram, densité : 60 à 70.

I. — LES CAUSES DE L'ÉMIGRATION HONGROISE

Quelles sont les causes de cette expansion au dehors pour ce pays qui, comme on voit, ne souffre d'aucun trop-plein et qui, en train d'évoluer dans le sens du progrès matériel, a au contraire, disent les personnages officiels, besoin de tous ses enfants pour se maintenir au rang qu'il a pu s'acquérir, un pays où il y a encore assez de place pour que, chaque année, des milliers d'étrangers aillent s'y fixer, et y chercher, non sans raison, la prospérité et le succès dans les industries les plus variées.

Il faut avouer qu'il est encore impossible, à l'heure qu'il est, de se faire une idée bien claire des causes de l'émigration hongroise. Une seule chose est certaine, c'est que ces causes sont complexes et ne se réduisent pas à un seul fait originel. En Hongrie, où l'on a, d'office et par l'initiative privée, ouvert les enquêtes les plus sérieuses sur les causes de l'émigration, l'on n'est pas encore tombé d'accord sur ce sujet et les avis demeurent excessivement partagés.

De son ancien état de province autrichienne mal conquise,

mal soumise, toujours animée d'un esprit de révolte, revendiquant constamment son autonomie de royaume souverain et oubliant, dans cette lutte, de marcher avec le temps, figée dans une manière d'être moyen-âgeuse, la Hongrie a passé, sans transition suffisante, à un état de choses tout à fait moderne — l'état de choses survenu en 1867. C'est cette brusquerie d'évolution qui paraît être la cause primordiale, originelle, du phénomène migratoire.

Cette modernisation a imposé subitement au pays un tel nombre de sacrifices, un tel poids de dépenses et d'impôts que la population rurale ou simplement provinciale qui n'était pas encore économiquement mûre pour ce progrès rapide et n'avait pas encore acquis la richesse nécessaire pour le soutenir, a littéralement plié sous le fardeau. Il en est résulté un mécontentement et un appauvrissement de certaines classes qui poussent celles-ci vers l'émigration comme vers une dernière ressource.

Autour de cette cause primordiale viennent se grouper d'autres causes, soit connexes, soit non connexes. Il y a, par exemple, dans les classes inférieures, une certaine animosité contre la classe supérieure, accusée d'arrogance. Il y a aussi le revers de la brillante médaille du dualisme économique de la Hongrie avec l'Autriche. Malgré toute la bonne volonté et tout le loyalisme des Hongrois à l'égard de la dynastie autrichienne, il n'est pas toujours facile de marcher avec l'Autriche, la main dans la main, car l'Autriche a des intérêts économiques qui sont diamétralement opposés à ceux de la Hongrie. Ainsi l'Autriche, pays industriel, tient à ce que la Hongrie, qui est le grand marché d'écoulement pour ses produits, demeure le plus longtemps possible dans son état de pays agricole; l'agriculture cependant ne saurait occuper qu'un nombre limité de bras; la Hongrie cherche à se créer une industrie par tous les moyens possibles; cette industrie naissante, déjà fort appréciable, l'Autriche la voit d'un mauvais œil. Si la Hongrie pouvait protéger son industrie naissante contre la concurrence autrichienne, il y aurait, chez elle, bien moins de bras inoccupés et l'émigration serait moindre. Mais pourquoi, dira-t-on, le trop-plein de la

population manufacturière hongroise ne va-t-il pas chercher du travail en Autriche? C'est que l'Autriche a elle-même assez d'ouvriers. Sa production industrielle n'est pas tellement intense que sa population ouvrière ne lui suffise amplement; puis, en raison de l'animosité qui règne entre ces deux pays, le Hongrois n'émigre pas volontiers en Autriche.

Tous ces sujets de mécontentement, dont chacun avive le désir de s'expatrier, ont été admirablement groupés, exploités, utilisés pour tout un ensemble d'agences d'émigration et de courtiers de société de navigation. Ce sont ces courtiers en émigration qui ont répandu dans tout le pays le goût d'aller chercher fortune au loin, ou qui ont ouvert à cette propension des débouchés pour la satisfaire.

II. — L'ÉMIGRATION EN AMÉRIQUE

Nous ne parlerons pas ici de l'émigration hongroise qui, dirigée vers ces pays circonvoisins : Roumanie, Autriche, Allemagne, Serbie, Bosnie-Herzégovine, est sporadique, normale, et n'inquiète personne en Hongrie. L'émigration qui remue en ce moment toute l'opinion publique hongroise, contre laquelle le gouvernement hongrois cherche à réagir, est l'émigration qui se dirige vers l'Amérique, principalement vers les États-Unis.

Combien y a-t-il de sujets hongrois aux États-Unis et quelle importance faut-il attribuer à la vague humaine qui, chaque année, quitte les rives du Danube, du Tisza, ou les pieds des Carpathes, pour aller se perdre dans l'océan des peuples de l'Union?

L'émigration hongroise est excessivement récente. Le premier Hongrois se fixa en Amérique en 1816; l'émigration hongroise ne remonte pas au delà et encore resta-t-elle sporadique jusque vers la fin du dix-neuvième siècle. Le premier émigrant hongrois fut un nommé Bock, puis vint un certain Müller que suivit un nommé Szeiler de Dobsina; en 1831 arrivèrent, en Amérique, le comte Béldy, en compagnie de Boëlœni, de Wesselényi et de Balog.

Ce n'est que depuis l'inauguration de la nouvelle ère constitutionnelle de 1867, depuis la suppression de l'ancienne Autriche et son remplacement par l'Autriche-Hongrie que le mouvement d'émigration se dessine nettement, ce qui tendrait à prouver le bien-fondé de nos observations précédentes sur les causes primordiales de l'émigration.

En 1861, il n'y a encore qu'un seul Hongrois émigrant en Amérique; en 1862, on en compte 17; en 1863, 28; en 1865, 322, chiffre qui retombe à 8 en 1867 et à un en 1870; mais déjà, en 1872, on compte 1.032 émigrants sujets hongrois.

D'après ces statistiques américaines, il y avait, en 1873, 892 émigrés hongrois. Ce chiffre se maintient à peu près jusque vers 1878; en 1879, subitement il double; l'année après, il triple : en effet, en 1880, le nombre des émigrants est de 6.668; en 1882, il arrive à 11.602; en 1886, à 18.110; en 1891, à 27.547; en 1892, à 32.683; mais ces chiffres sont sujets à caution. Le nombre effectif des Hongrois émigrant annuellement en Amérique est beaucoup plus élevé; la colonie hongroise de l'Amérique s'élève, à l'heure qu'il est, à environ 744.000 individus.

Les statistiques américaines établissent, de plus, qu'à la différence des Allemands, les Hongrois n'arrivent généralement pas en Amérique accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. La proportion des femmes émigrées n'est que de 30 % en moyenne par rapport aux hommes; outre cela, ces mêmes statistiques nous apprennent que 52 % de ces Hongrois sont des ouvriers; les mineurs, le commerce, l'agriculture, la classe domestique et tous les « divers » constituent ensemble le reste; on voit donc clairement par là que l'industrie naissante dont s'est dotée la Hongrie, malgré les entraves que lui suscite la politique autrichienne, si brillante qu'elle soit, est incapable d'occuper tous ses professionnels.

Il est établi que le phénomène de l'émigration ne représente pas exclusivement des pertes pour la mère patrie. Si le flot qui fuit est habilement canalisé, endigué, retenu dans les bornes de l'esprit national là où il s'arrête et risquerait d'être absorbé par le nouveau milieu, il peut même devenir, pour la métropole,

une source de richesses : soit par le retour dans le pays d'individus satisfaits, enrichis, ramenant des capitaux; soit par l'établissement ou l'extension de relations commerciales et industrielles; soit par des envois de capitaux sous forme de subsides de toutes espèces alloués à des parents restés au pays, de fonds employés en rachat de terres, de fermes, d'immeubles, etc.

L'Allemagne, la Russie et d'autres pays qui possèdent en Amériques d'importantes agglomérations de leurs nationaux ont parfaitement compris l'intérêt qu'il y a à conserver des liens intimes, officiels, officieux et de toute nature avec eux; elles ont créé, dans ce but, des organisations sur une vaste échelle, subventionnent des églises, des écoles, patronnent des sociétés d'assistance, entretiennent des sociétés patriotiques, des cercles de compatriotes, des journaux, facilitent le retour d'émigrés mécontents, indigents et en général font tout pour maintenir, le plus longtemps possible, parmi leurs expatriés, le souvenir de la patrie, l'esprit national et les relations avec la métropole.

L'Allemagne et la Russie tirent, dès maintenant, de leur organisation des bénéfices considérables, tant moraux que matériels.

On se demande pourquoi la Hongrie, si sensiblement frappée par l'émigration, n'en a pas fait autant. C'est que pour elle une grande difficulté subsiste : la population hongroise n'est pas de race homogène.

Le recensement de 1901 donne en effet, pour la population du royaume de Saint-Étienne, un ensemble de 8.742.301 Magyars, 2.135.181 Hongrois de race et de langue allemandes, 2.799.479 Hongrois de race et de langue roumaines; puis, pour les différentes nuances de races slaves : 2.019.641 Slovaques, c'est-à-dire Slaves tchéco-moraves, 429.449 Russiens ou Ruthènes, 1.678.569 Croates, 1.052.180 Serbes.

Topographiquement, cette masse populaire est répandue comme suit :

Les Magyars occupent, en une masse compacte et solide, le centre du pays, représenté par une immense plaine formée par les alluvions du Danube, de ses affluents et sous-affluents, au plus haut

point fertile, bien arrosée, où convergent toutes les routes et tous les cours d'eau. Cette position est le secret de leur force et de l'indestructible solidité de la monarchie nationalement magyare fondée en l'an mille, monarchie qui a triomphé des tempêtes et des assauts les plus extraordinaires, malgré l'esprit centrifuge des différentes races cohabitantes et hostiles.

Toutes les autres nationalités manquent d'unité géographique. Les Allemands sont répandus par ilots d'origine et de grandeur inégales sur tout le territoire, tant à la périphérie qu'à travers le centre; les Roumains, puis les Slaves de nuances différentes, souvent hostiles entre eux, occupent la périphérie qui est montagneuse, moins fertile, inférieure au centre par ses qualités habitatives. Les Roumains sont à l'extrême est, les Serbes se disputent — prenez le mot au pied de la lettre — avec les Croates l'extrême sud et sud-ouest; les Slovaques et les Ruthènes ont leurs foyers dans les Carpathes du nord et du nord-est, région alpestre couverte de forêts et de roches nues atteignant à 2.700 mètres d'altitude.

Il est donc naturel que l'émigration hongroise présente la même bigarrure ethnologique. Mais, étant donné que certaines régions fournissent à l'émigration un contingent plus important que d'autres, certaines races, prévalant dans ces régions, prévalent aussi parmi les émigrés.

Or, les Slovaques atteignent de 70 à 100 % du total de la population dans les comitats de Arva, Sáros, Lipto, Trencsén, Szepes, et les Ruthènes de 30 à 70 % dans ceux de Sáros, Zemplén, Ung. Ces deux races slaves prévalent donc dans les comitats qui tiennent la tête de l'émigration et, par conséquent, donnent au flux humain vers l'Amérique le contingent le plus fort. Aussi les émigrés slovaques hongrois fixés dans l'Amérique du Nord peuvent être évalués au nombre à 430.000 environ, soit presque un demi-million. Les Hongrois de race magyare vivant en Amérique sont évalués à 180.000 environ, les Croates à 92.000, les Russiens ou Ruthènes à 41.000; quant aux Allemands hongrois, il est presque impossible d'en évaluer le chiffre, tellement ils vont se fondre vite, aussitôt arrivés, dans les

énormes agglomérations germaniques. Et voilà précisément le grand obstacle à l'établissement d'une organisation nationalement magyare destinée, à l'instar de l'Allemagne et de la Russie, à maintenir les émigrés hongrois dans leur nationalité hongroise. En effet, ce que font en Amérique les émigrés allemands de Hongrie à l'égard des agglomérations allemandes d'Allemagne, tous nos Slaves de Hongrie vont le faire à l'égard des agglomérations slaves de Russie et nous voici en plein panslavisme.

Il est nécessaire, pour mieux comprendre le travail de ce panslavisme, de savoir, au moins sommairement, la répartition locale des émigrés hongrois en Amérique. Leurs principales agglomérations se trouvent dans les États de New-York, Ohio, New-Jersey, Illinois, Pensylvanie, Connecticut, Rhode-Island, Californie, Missouri, Indiana, Minnesota, Michigan. Les Slaves hongrois sont plus particulièrement agglomérés dans l'État de Pensylvanie où l'on compte 300.000 Slovaques; les Magyars sont les plus nombreux dans les États de New-York et de New-Jersey (1); sans compter 40.000 sujets hongrois au Canada, plus

(1) Du reste, voici un état géographique et statistique plus détaillé sur la situation des différentes colonies de Hongrois en Amérique :

État de New-York : New-York, Yankers, Youngtown, Syracuse, Buffalo, Kingstown, etc. : 65.000 Magyars, 35.000 Slovaques, 8.000 Croates, 2.000 Serbes et Ruthènes.

État d'Ohio : Cleveland, Toledo, Fairport, etc. : 28.000 Magyars, 5.000 Slovaques, 2.000 Croates, 8.000 Serbes et Ruthènes.

État de New-Jersey : Jersey-City, Trenton, Passaic, New-Brunswick, Port-Amboy, Patterson, etc. : 28.000 Magyars, 40.000 Slovaques, 2.000 Croates, 8.000 Serbes et Ruthènes.

État d'Illinois : Chicago, Joliet, Streator, Mount-Olive, etc. : 6.000 Magyars, 20.000 Slovaques, 9.000 Croates, 5.000 Serbes et Ruthènes.

État de Pensylvanie : Pittsbourg, Alleghany-City, Homestead, Connelsville, Mc-Kiesport, Wilkesbarre, Hazelton, Seelton, Shamokin, Seranton, Lehigh, Northhampton, Philadelphie : 25.000 Magyars, 300.000 Slovaques, 55.000 Croates, 8.000 Serbes et Ruthènes.

Connecticut : Bridgeport, Hartford, Southnorwalk, Derby-Torrington, Newhaven, Stamford : 18.000 Magyars, 1.000 Slovaques, 4.000 Croates, 10.000 Serbes et Ruthènes.

Rhode-Island : Providence, etc. : 3.000 Magyars, 2.000 Slovaques, 10.000 Croates.

Californie : San-Francisco, Stockton : 1.500 Magyars, 1.000 Slovaques, 4.000 Croates, 10.000 Serbes et Ruthènes.

Missouri : Saint-Louis : 1.500 Magyars, 5.000 Slovaques, 3.000 Croates et 1.000 Serbes et Ruthènes.

Indiana : South-Bend, Witthing, etc. : 1.500 Magyars, 2.000 Slovaques, 2.000 Croates, 1.000 Ruthènes et Serbes.

un courant d'émigration fort appréciable, mais récent, vers le Brésil.

III. — LE PANSLAVISME EN AMERIQUE

La propagande panslaviste, on le sait, s'opère sous le couvert de la religion orthodoxe. Le tsar étant le chef spirituel de tous les croyants schismatiques, il est naturel que tous les croyants schismatiques soient les sujets temporels du tsar ; par conséquent, tous les Slaves de l'univers doivent être orthodoxes et tous les orthodoxes doivent être Slaves. Ce principe du panslavisme a fait faillite en Orient où il a longtemps servi, vainement du reste, à préparer à la Russie les voies et les moyens pour mettre la main sur Constantinople.

Mais si, en Orient, l'esprit d'indépendance nationale des Serbes de Serbie, des Roumains de Roumanie et des Bulgares de Bulgarie a fini par triompher des tendances unificatrices de l'orthodoxie russe, il n'en est pas de même parmi les Slaves d'Amérique ; là, l'esprit panslaviste triomphe aisément chez tous les Slaves d'où qu'ils viennent, y compris les Slovaques et les Ruthènes de Hongrie.

La Russie entretient dans l'Amérique du Nord deux évêchés orthodoxes : l'un, l'évêché de Californie, à San-Francisco et l'autre dans l'État de Pensylvanie. Cette église orthodoxe russe est admirablement organisée et présente un organisme spécialement destiné à la propagande panslaviste parmi les émigrés. Elle est assistée, dans son œuvre, par une société patriotique panslaviste qui a ses agents dans tous les centres où affluent des Slaves. Le but évident de tout ceci est, avant tout, de maintenir dans le slavisme les Russes émigrés, et, ensuite, de confisquer à son profit l'esprit des Slaves venus d'autres pays d'Europe.

Pour les Slaves de Hongrie, notamment pour les Slovaques et

Minnesota : Eveleth, Ely, Soudan : 1.000 Magyars, 2.000 Slovaqus et Croates, 1.000 Ruthènes et Serbes.

Michigan : Caloumet, Detroit, Duluth : 1.500 Magyars, 2.000 Slovaques, 2.000 Croates, 1.000 Ruthènes et Serbes.

les Ruthènes, il y a, à la réalisation de ce but, un obstacle grave, c'est la religion : les Slovaques sont en majorité catholiques, en minorité protestants luthériens; les Ruthènes sont, en majeure partie, grecs-unis et relèvent, en Hongrie, de leur évêque de Munkács, suffragant du primat catholique romain d'Esztergom.

Mais ces émigrants arrivent généralement sans prêtres, en véritables épaves morales, sans autres idées que la faim et l'envie de travailler pour gagner leur vie. Dès lors la Russie leur tient ce langage : « Vous voyez combien vous êtes heureux ici en Amérique et combien vous l'étiez peu dans votre pays. Ici, c'est la Russie, c'est le tsar qui fait le bonheur et la richesse du Slave; c'est le tsar qui lui procure du travail, c'est le tsar qui le soigne quand il est malade. En Hongrie, le Juif est tout-puissant, le Juif y a tout miné; la Russie n'aime pas le Juif, elle le hait, le tsar l'expulse pour rendre plus heureux le chrétien, et c'est pour cela que tous les Russes sont heureux; mais on ne peut être bon sujet que lorsqu'on se convertit à la religion de saint Méthode et de saint Cyrille; entrez dans le sein de l'Église slave, sans quoi vous ne pouvez être de bons Slaves; l'Église slave fait tout, vous aurez tout; appartenant à l'Église slave, vous pouvez entrer dans nos sociétés de secours et d'assistance dont tous les membres doivent être orthodoxes — une des principales de ces sociétés en Amérique est l'*Ustav Obtchestva* — appartenant à l'Église slave, vous bénéficierez des subsides et subventions que la Russie nous accorde, vous serez soigné si vous tombez malade et rapatrié dans votre pays si le cœur vous en dit. »

On pense si ce langage a du succès auprès de ces populations d'une culture excessivement faible et d'un niveau intellectuel admettant toutes les absurdités; de plus, que ne fait un émigré, ballotté entre l'espoir et la misère, pour vaincre le sort? Il vendrait sa peau et son squelette. Beaucoup ne refusent donc pas d'échanger la religion de leurs pères contre une parcelle de sécurité et un semblant d'espérance.

Or, une fois entraîné dans l'orbite de l'orthodoxie russe,

une fois gagné à la religion slave pour laquelle il n'a jamais cessé de nourrir un vieux fond de sympathie, le Slave hongrois est gagné à la cause du panslavisme et détestera d'autant plus les institutions de son ancienne patrie qu'il trouvera plus de bénéfice à appartenir à la nouvelle.

Si par hasard il se trouve, dans le nombre des arrivants slovaques ou ruthènes, quelques prêtres de cette race ou, en général, quelques éléments intellectuels, journalistes, instituteurs, fonctionnaires, ceux-ci sont souvent des mécontents, généralement chassés de leur emploi pour inconduite. Aussitôt la Russie de se les gagner et de se les attacher comme agents de propagande panslaviste; ainsi Demeter Gebé, ancien professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire grec-uni d'Ungvár en Hongrie, qui a dû quitter son pays pour faute grave, est curé de l'église orthodoxe de Bridgeport dans le Connecticut au service de la Russie; il est un des plus habiles et des plus remuants agents du panslavisme parmi ses compatriotes; tel est encore Elie Toth, ancien professeur de théologie à Eperjes, dans le comitat de Sáros, etc.

L'orthodoxie russe fait même des concessions au panslavisme; ainsi, il y a quelques années, le Saint-Synode de Saint-Pétersbourg autorisait les émigrants de langue magyare ayant embrassé le rite slave à célébrer l'office en magyar faute de pouvoir le faire en slave, de sorte qu'à cette même église de Bridgeport, dont le fameux Gebé est le curé, on prie pour le tsar dans la langue d'Arpad et de saint Étienne, dans la langue de la nation que le slavisme abhorre et que ses pontifes ont déclarée unique et principal obstacle à l'unification de tous les Slaves en Orient, ce qui ne manque pas de pittoresque.

Environ trente journaux slaves paraissent en Amérique et, subventionnés soit par le gouvernement russe, soit par des sociétés panslavistes, travaillent à gagner ou à maintenir dans la religion orthodoxe tous les Slaves d'Amérique. Ce mouvement est secondé, bien entendu, par tous les journalistes slovaques ou ruthènes. Ainsi un nommé Rovnianek, intrigant habile, a fondé et rédige l'*Amerikansko Slovenske-Noviny* (Journal des Slova-

ques d'Amérique qui paraît à Pittsbourg depuis quinze ans environ dans le dialecte tchéco-morave. C'est un des organes les plus insinuants du panslavisme, qui s'adresse spécialement aux Slovaques de Hongrie. Rovnianek est en même temps banquier, agent d'émigration, fondateur, dans l'État de Pensylvanie, d'une ville slovaque *Slovaktown;* il est devenu millionnaire à ce métier. Il est Hongrois d'origine, mais la Hongrie ne connaîtra jamais d'ennemi plus intime. Pour les Ruthènes paraît à Oldsford le *Svet*, journal panslaviste, dirigé par Grégoire Hruska, Ruthène hongrois; cette feuille est d'une violence antihongroise inouïe et ne cesse d'inviter tous les Ruthènes à émigrer et à se jeter dans les bras de la Russie : « Que ce peuple comprenne enfin, lit-on dans un des numéros de 1901, qu'il est enfant de la sainte Russie et que tous les Ruthènes de Hongrie font virtuellement partie d'elle. »

De la manière la plus naturelle et sans beaucoup d'efforts, les succès du panslavisme en Amérique ont leur répercussion en Hongrie : ici l'intérêt du panslaviste est synonyme de l'intérêt de l'agent d'émigration; il y a tant de fils tendus aujourd'hui entre la Hongrie septentrionale et l'Amérique du Nord qu'il est impossible que l'agitation d'outre-mer ne trouve son chemin jusque dans les vallées les plus étroites du Haut Tátra et des Beszkides. Les journaux, les brochures, les almanachs et les imprimés de toute espèce qui servent en Amérique à détacher le Slave hongrois de son ancienne patrie, affluent aussi dans les comitats de Sáros, d'Arva, de Trencsén. Ces écrits arrivent avec les envois d'argent adressés à des parents restés au pays, ils arrivent avec les simples lettres par lesquelles les émigrés donnent des nouvelles à leur parenté, mais ils arrivent surtout avec ceux qui reviennent d'Amérique après fortune faite, et ce sont peut-être ceux-là qui sont consciemment, quelquefois inconsciemment, les agents les plus efficaces du panslavisme.

En effet, ceux qui retournent après fortune faite — et, sur un si grand nombre d'émigrés, il y en a toujours quantité, quand bien même la majorité part sans esprit de retour — n'ont que paroles d'éloges pour les institutions russophiles en Amérique.

A les entendre, c'est à la Russie qu'ils doivent leur fortune; ils se sont convertis au rite orthodoxe, ils ont prié pour le tsar, Dieu les a exaucés, en leur donnant, en échange, le succès dans leurs entreprises.

Il est facile de comprendre à quel point le prestige de ce succès agit sur l'imagination de cette population pauvre, superstitieuse et naïve; même ceux qui ne vendent pas tout de suite leur dernière vache pour prendre le paquebot demeurent cependant pleins de sympathie pour le tsar, père de tous les Slaves.

Mais il se trouve aussi, dans le nombre des revenants, de véritables agents provocateurs du panslavisme, arrivant sous des prétextes divers, ayant dans leurs bagages des ballots d'écrits incendiaires contre la Hongrie. La police veille autant qu'elle peut, mais elle ne peut surveiller chaque chaumière ni chaque hameau; ces agents sont secrètement soutenus et protégés par la presse panslaviste locale, grâce à la liberté de la presse qui est absolue en Hongrie.

IV. — MESURES PROJETÉES CONTRE L'ÉMIGRATION ET LE PANSLAVISME

C'est en avril 1888 que la presse hongroise poussa le premier cri d'alarme au sujet de l'émigration; alors la fugue de quantité de Hongrois vers l'Amérique parut le seul danger; il n'était pas encore question de panslavisme. Le gouvernement tâtonnait et, ne sachant aucun moyen légal d'arrêter le flot, eut recours à des mesures de police qui, naturellement, n'eurent pas le moindre effet. On chercha à s'en prendre aux agents d'émigration, à la propagande et à la publicité des sociétés de navigation. M. Baross, mort depuis, alors ministre des voies de communication, crut pouvoir ordonner aux gares de tout le réseau hongrois de ne pas délivrer de billets de voyage aux personnes suspectes de vouloir s'expatrier. Naturellement celles-ci tournèrent la difficulté en cachant soigneusement leurs desseins. Quelques années plus tard, en 1887, M. Tréfort, ministre de l'instruction publique, également mort

depuis, eut pouvoir faire faire, avec fruit, une contre-propagande par les instituteurs de village. Elle n'eut pas plus de succès. En beaucoup de localités l'instituteur partit avec ceux qu'il était chargé de convertir; l'émigration grossit de plus belle et le panslavisme américain vint se greffer dessus sans entraves.

Depuis cette époque, rien n'a été tenté pour organiser la colonie hongroise d'Amérique. Celle-ci est restée abandonnée à elle-même et s'est trouvée à la merci de toutes les influences extérieures : comme nous l'avons dit, les Allemands de Hongrie allaient grossir les colonies et les centres allemands, les Slaves se perdaient dans le monde russe; quant aux Magyars pur sang, ils luttaient autant que des émigrés peuvent lutter pour ne pas être absorbés d'un côté ou de l'autre; un journal hebdomadaire grand style paraissant à Cleveland, la *Szabadság* (la Liberté) et quelques périodiques d'ordre spécial, représentaient la seule sauvegarde de leur esprit national.

Beaucoup de Hongrois louent la politique du gouvernement de M. Koloman de Széll, président du conseil des ministres depuis 1898, qui a le premier songé à mettre cette question à l'étude. Il y a à peu près trois ans que ces études se poursuivent, tant parmi les Hongrois d'Amérique que dans les provinces hongroises les plus tributaires de l'émigration. Certes, il n'était pas facile de trouver un remède efficace et en même temps légal, n'entravant pas la liberté individuelle, n'allant pas à l'encontre du droit des gens et ne troublant pas les relations extérieures. Il s'agissait, en effet, de combiner un ensemble de mesures intérieures et extérieures qui viennent de quitter la période préparatoire pour être soumise au Parlement hongrois pendant la session qui vient de s'ouvrir.

Poussé par des interpellateurs de l'opposition parlementaire qui s'impatientait, et par la presse qui, dans sa passion chauvine, a un peu exagéré les dangers que courait la patrie hongroise du chef des phénomènes relatés plus haut, M. de Széll a exposé son projet dans un grand discours parlementaire prononcé le 17 juin dernier en réponse à l'interpella-

tion du député de l'opposition Nicolas Barta. Suivons le ministre dans ce discours et nous serons renseigné sur la manière dont le gouvernement hongrois croit pouvoir guérir ce qu'il considère comme une plaie nationale.

La philosophie du projet de M. Széll se résume en ces trois points : 1° limiter l'émigration autant que possible, mais uniquement par des voies légales, partie en supprimant la propagande effrénée des agences de navigation et d'émigration, partie en relevant la richesse publique des régions contaminées; 2° canaliser et réglementer la traversée des émigrants en leur faisant prendre certaines voies maritimes surveillées et contrôlées, à l'exclusion d'autres, afin de leur éviter d'être honteusement exploités et traités en bétail humain; 3° faire en sorte que le Hongrois demeure Hongrois en Amérique et qu'il y ait pour lui facilité de rapatriement en toute situation de vie.

Voici ce que disait M. de Széll dans son discours : « Je suis d'avis qu'il est impossible d'interdire l'émigration, non pas uniquement parce qu'il est impossible d'employer la force pour empêcher chaque individu de partir, mais parce qu'il y a injustice grave à empêcher qui que ce soit de se créer, en un pays étranger, une situation meilleure. Le rôle des pouvoirs publics consiste uniquement à faire en sorte que l'émigration ne soit pas une fuite sans esprit de retour, mais plutôt un voyage d'affaires.

« Pour obtenir ces trois résultats susvisés, je propose : d'empêcher l'émigration à la légère à l'instigation d'agents intéressés d'entreprises de navigation ou d'exploiteurs d'hommes; de supprimer purement et simplement les courtiers et les bureaux d'émigration, d'en établir pour notre compte ou sous notre contrôle direct, qui soient à même de renseigner les candidats émigrants sur tous les détails du voyage et du pays de destination; d'établir des bureaux de renseignements sur cette matière dans les provinces contaminées; de canaliser l'émigration par la voie de Fiume en la mettant entre les mains de notre compagnie de navigation *l'Adria*, fonctionnant sous le contrôle et avec la subvention de l'État; d'établir à Fiume un

office de transmission de fonds et de toute correspondance entre la Hongrie et les émigrés, fonctionnant sans esprit de gain et qui soit un intermédiaire bienveillant et commode. De plus, les sociétés de navigation qui auront le monopole de l'émigration, à des tarifs contrôlés, devront prélever sur leurs bénéfices certaines sommes qui serviront à constituer des fonds de retraite et d'assistance, de relèvement moral à employer tant en Hongrie, dans les provinces atteintes par l'émigration, qu'en Amérique. »

L'émigration hongroise actuelle se fait par les ports allemands de Brême, de Hambourg et par le port italien de Gênes; le gouvernement hongrois ne délivrera donc plus de passeports pour ces points d'embarquement, et tous les émigrants passeront, à tarif spécial réduit, par le port hongrois de Fiume, pendant que la société hongroise de navigation *Adria,* qui a Fiume pour port d'attache, augmentera ses traversées d'Amérique et, au besoin, créera de nouvelles lignes.

Parmi les autres mesures proposées par le premier ministre hongrois, il y a encore l'envoi d'office de prêtres aux agglomérations de sujets hongrois en Amérique. Cette mesure, du reste, est déjà en voie d'exécution. En effet, le 13 mars dernier, nous avons rencontré, dans les couloirs de la Chambre de Budapest, deux prêtres hongrois, André Hodobay et Korotnay, en partance pour l'Amérique et venus pour prendre les dernières instructions de leur gouvernement. Hodobay se rend auprès de l'ambassade austro-hongroise de Washington où il est accrédité à titre de « visitateur ». Primitivement le gouvernement hongrois eût voulu installer à cette ambassade un vicaire apostolique, mais il y a eu des difficultés d'ordre diplomatique; grâce à l'intervention du comte Nicolas Szecsen, ambassadeur d'Autriche-Hongrie près le Saint-Siège, et après de longs pourparlers avec les cardinaux Rampolla et Ledochowsky, auxquels il a fallu faire comprendre que le panslavisme américain était autant un danger pour la religion catholique que pour la Hongrie, le nouveau visitateur, sans en avoir le titre, aura cependant les attributions d'un vicaire apostolique. Ses fonctions consisteront à surveiller et à empêcher les progrès de l'orthodoxie russe parmi les Hongrois d'Amérique.

L'abbé Korotnay, qui accompagnait M. Hodobay, représente le premier prêtre de rang inférieur, en attendant des collaborateurs du même ordre, qui seront assez nombreux; il résidera à Aldrigen comme administrateur de l'Église grecque-unie hongroise. C'est lui qui sera immédiatement en relations avec le peuple, et chargé de réagir directement contre les ravages du panslavisme.

En ce qui concerne les mesures visant le relèvement économique des provinces hongroises dépeuplées par l'émigration, la plus intéressante est celle qui a été inaugurée par le ministre de l'agriculture M. Darányi. Cette mesure consiste dans l'acquisition, par l'État, de vastes pâturages qui sont loués par fragments, et à prix modérés, aux paysans pauvres, de façon à leur permettre de pratiquer fructueusement l'élevage. D'autre part, M. Darányi s'est mis à la tête d'un mouvement qui a pour but la vente aux paysans, par lots mis à la portée de leurs bourses, de domaines achetés à la grande propriété.

En tous leurs efforts, les autorités hongroises, il faut le dire, ont été secondées par l'initiative privée et par l'opinion publique. Ainsi le comte Schönborn Buchheim a mis par lots, à la disposition des paysans ruthènes, d'immenses domaines situés dans cette région; le comte Alexandre Sztáray a fait de même dans ses domaines de Jesztreb et de Solymos; d'autres suivront bientôt cet exemple. Les diverses associations agricoles hongroises ont, de leur côté, étudié la question de l'émigration dans des congrès nationaux.

Nous avons voulu, dans le rapide exposé qui précède, donner une idée d'un phénomène intéressant et fort peu connu jusqu'ici en France. Nous n'avons pas prétendu d'ailleurs en donner une analyse complète, mais même à n'en considérer que les grandes lignes, cette histoire du Hongrois qui va aux États-Unis..... pour devenir Russe, constitue, on en conviendra, une des évolutions sociales les plus piquantes que l'on puisse observer actuellement.

Raoul Chélard.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LES ENFANTS « EN RETARD »

Depuis quelques années, il semble que la Science sociale, qui touche à toutes les sciences pour les éclairer, s'occupe particulièrement de celle de l'*Éducation*. Le directeur de cette Revue a passé de la théorie à la pratique, et voit chaque jour son œuvre progresser, se solidifier en quelque sorte, puisqu'un grand nombre de familles n'hésitent plus à lui confier leurs enfants et à s'affranchir du préjugé universitaire.

Nous ne pouvons, nous, mères de famille, tenter de semblables évolutions, mais notre devoir est de *préparer la terre* que ces maîtres ensemenceront un jour.

Cette préparation est généralement très négligée; on croit que pour « commencer » l'instruction d'un enfant, on peut prendre n'importe quelle personne. C'est *tout le contraire* qui est vrai; s'il n'est pas nécessaire d'avoir une grande érudition pour être l'institutrice d'un bébé, il est indispensable de *savoir observer, analyser;* il faut comprendre que le premier enseignement, qui est un éveil à la vie, ne doit pas être un enseignement *livresque*. Tout ce que l'enfant voit est nouveau pour lui, il ne connaît pas la raison des choses. Répondre à ses pourquoi, c'est faire œuvre d'institutrice ; là, pas de surmenage à craindre, car c'est l'enfant lui-même qui choisit les sujets de ses leçons, qui les prolonge ou les abrège à sa fantaisie et, sans doute, dans la mesure de ses forces intellectuelles. Toute mère doit être doublée d'une institutrice; si elle néglige ces premiers soins de culture intellectuelle, si elle s'en décharge sur d'autres, il est à craindre qu'elle ne soit pas suffisamment remplacée. Il faut donc que l'éducation apprenne aux jeunes filles à observer, à analyser, parce qu'une fois mères, elles auront singulièrement besoin de ces qualités que la Science sociale contribue si particulièrement à développer.

J'ai fait à ce sujet, pendant ces dernières vacances, une expé-

rience qui peut être de nature à intéresser les lecteurs et surtout les lectrices de cette Revue. La voici :

J'ai eu à m'occuper d'une petite fille de onze ans qui m'était confiée pour six semaines. Cette enfant, m'écrivait sa mère, est *extrêmement en retard,* l'étude n'a pour elle aucun attrait, elle est d'une paresse remarquable, qui a fait pendant toute l'année le désespoir de son institutrice — personne très instruite cependant. Il serait à souhaiter qu'on lui fît apprendre sa grammaire, qu'on lui donnât une dictée chaque jour, car elle est particulièrement peu avancée pour le français : elle ne peut faire moins de vingt fautes dans une dictée du certificat d'études. « N'est-ce pas désespérant? » ajoutait la pauvre maman.

De même qu'un vrai praticien ne se contente pas d'examiner l'organe malade, mais interroge l'organisme tout entier, j'observai l'enfant de très près au point de vue physique et moral ; je pris part à ses jeux et la dirigeai pour son travail manuel.

Je n'ai pas tardé à m'apercevoir que la petite fille était *un peu sourde*, qu'elle se mouchait très souvent et ne pouvait facilement respirer par le nez. De là à penser qu'elle avait des végétations adénoïdes, il n'y avait qu'un pas. Comme elle se trouvait chez un médecin, l'enfant fut examinée à ce point de vue, et les végétations facilement reconnues.

Voici donc, me disais-je, une première raison pour laquelle cette enfant est en retard. On sait que chez les adénoïdiens l'intelligence ne se développe qu'imparfaitement, sa surdité l'empêche de saisir les conversations *des autres*, elle vit dans un monde un peu fermé, seule avec elle-même ; il n'est pas étonnant qu'elle soit lente à répondre lorsqu'on lui adresse la parole ; sa paresse apparente peut n'être que l'effet de sa surdité. Je me rappelais que, la veille, pendant que je racontais une anecdote, je l'avais reprise à plusieurs fois pour lui dire qu'on n'écoutait pas *avec ses doigts* et qu'elle pouvait continuer son travail pendant que je parlais. Je me rendais compte alors qu'elle n'avait agi ainsi que pour mieux écouter, et qu'elle ne pouvait diviser son attention sur deux objets à la fois.

N'y avait-il pas une autre raison que la surdité à cette langueur intellectuelle?... Je le croyais, car cette enfant lente, endormie, se transformait subitement dès qu'elle était au jeu. C'est elle alors qui était la plus adroite, la plus vive, la plus ardente. Les parties de croquet, avec elle, étaient de vraies parties de plaisir — même pour les spectateurs. Elle faisait, après un beau coup, des bonds de « cabri » au-dessus des arceaux, encourageait ses partenaires, ou

poussait des cris de détresse selon qu'une boule était bien ou mal lancée...

Il n'y avait pas qu'au croquet d'ailleurs qu'elle s'intéressât ; tous les jeux, même les plus calmes, cartes, dés, dominos, dames surtout avaient le don de la transformer en lui permettant de manifester son adresse et son entrain.

Les travaux de jardinage et de ménage étaient aussi joyeusement exécutés, mais, dès qu'il s'agissait d'apprendre une leçon, de faire un devoir ou d'assister à un cours, le retour en arrière était subi. L'enfant, très obéissante, s'y mettait à l'instant, mais le changement était si profond qu'à certains jours elle n'était pas reconnaissable, tant l'ennui, la lassitude, le dégoût se peignaient sur sa figure.

Elle était en effet *prodigieusement* en retard, non seulement pour le français, mais pour toutes les parties de l'enseignement, et on avait dû le lui dire tant de fois, que la pauvre petite ne le savait que trop. Mon premier soin fut de lui donner confiance en elle-même, en ne lui posant que des questions si simples, qu'il ne lui fût pas possible de ne pas y répondre. Comme elle manifestait pour la dictée une répulsion bien justifiée d'ailleurs (elle en avait fait une chaque jour pendant toute l'année scolaire), je remplaçai cette dictée par des exercices de langage. Je m'aperçus alors que l'enfant ne comprenait pas la signification de la plupart des mots français, qu'elle ne savait pas ce qu'on entendait par sens *propre* et sens *figuré*. De ce défaut de compréhension devait résulter son peu de goût pour la lecture. En effet, elle bâillait sur les ouvrages de Mlles Monniot, Fleuriot, etc. ; mais elle lisait avec plaisir les livres de la bibliothèque enfantine : *Mademoiselle Lili à la campagne*, *Les bonnes Idées de Mlle Rose* ou *Les malheurs de Sophie*, — qui étaient à l'usage de sa petite sœur, âgée seulement de cinq ans.

Selon la demande des parents, je donnai chaque jour à apprendre à ma pauvre Gabrielle quelques règles de grammaire; la leçon était exactement récitée, mais sur un ton tellement spécial qu'on se demandait, en l'entendant, si c'était là du français ou le récitatif d'une mélopée arabe. Jamais l'enfant ne *put* remplacer un exemple de grammaire par un autre qu'elle aurait trouvé elle-même. Il était manifeste qu'elle ne comprenait pas, et que sa mémoire, exercée trop tôt, l'avait été aux dépens de l'intelligence. L'expérience qui suivit m'en donna la pleine conviction.

Comme elle avait appris « la formation du pluriel dans les noms », je l'envoyai au tableau et lui fis écrire la phrase suivante : « Les enfants aimables prêtent volontiers leurs joujoux à leurs cama-

rades ». Voici comment elle l'orthographia : « *Les enfant aimable prête volontier leur joujoux à leur camarade* ».

Et le dialogue suivant s'engagea :

« Il y a sept fautes dans cette phrase; combien pourras-tu en corriger? »

L'enfant, après une seconde de réflexion, ajoute un *s* aux mots enfants, aimables, leurs, camarades. Comme il restait encore des fautes et qu'elle ne les *voyait pas*, elle corrigea ensuite à tort et à travers, ajoutant un *s* à « prête », puis l'effaçant pour le remettre à nouveau. Je l'arrête :

— Comment forme-t-on le pluriel dans les verbes?

La petite Fille, *avec son ton de mélopée*..... en ajoutant *ent*.

La Maîtresse. — Eh bien? Quel est le sujet de prêtent?

L'Élève, *répondant sans réfléchir*. — « aimables ».

La Maîtresse. — Comment trouve-t-on le sujet d'un verbe?

L'Élève, *avec son ton spécial*. — En faisant la question « qui est-ce qui » pour les personnes ou « qu'est-ce qui » pour les choses.

La Maîtresse. — Alors fais la question.

L'Élève, *ahurie*. — Les enfants qui est-ce qui?

La Maîtresse. — Mais non, il faut poser la question...

L'Élève, *interrompant*. — ... Avant le verbe?

La Maîtresse. — Oui, avant le verbe.

L'Élève. — Qui est-ce qui les enfants?

La Maîtresse. — Mais où est le verbe?

L'Élève. — C'est « prête ».

La Maîtresse. — Il faut donc dire : Qui est-ce qui...?

L'Élève, *ayant peur de dire une sottise*. — ... prête?

... Mais alors elle n'en sort plus, recherche dans sa mémoire le texte grammatical qu'elle ne trouve point, et je conclus en faisant ajouter *ent* à *prête*. Une seconde expérience confirma la première. A propos du mot « joujou », par exemple, qui était bien orthographié, l'enfant me répéta trois ou quatre fois : « il y a sept exceptions qui sont : « bijoux, cailloux, choux, etc. ». Quant à écrire les *sous* avec un *s*, il n'y fallait pas songer. Elle était *fascinée* par les exceptions... si bien que la règle générale du pluriel dans les noms avait disparu de son entendement.

Sûre maintenant que la petite fille n'était pas inintelligente et que sa difficulté de comprendre était due à ses livres et à ses leçons apprises de mémoire, la parole de Montaigne me revint à l'esprit : « Je ne veux pas qu'on abrutisse cet enfant, » disait-il à propos de la grammaire, et je déclarai à ma petite élève qu'elle

n'aurait plus désormais à apprendre de leçons. Cela me valut un joli regard qui augmenta le prix de ma découverte.

Le lendemain, je dirigeai la leçon de français de façon à ce que la petite fille fît de la grammaire *sans s'en douter;* et je fus moi-même étonnée du résultat.

Si l'on veut faire sortir cette enfant de l'engourdissement intellectuel dans lequel elle est presque ensevelie, il faut qu'on lui supprime non seulement ses végétations adénoïdes, mais encore toute espèce de livre d'étude. Ce qui s'est produit pour la grammaire existe pour l'histoire, la géographie, le calcul, etc. Qu'on la fasse parler; qu'on essaye de l'intéresser au monde extérieur; qu'on fasse naître les « pourquoi » sur ses lèvres, et que de l'enseignement *livresque* on revienne à l'enseignement *naturel* qui a été manqué.

On pourra, après cette *mise* en culture, cet assolement intellectuel, revenir aux livres qu'elle aura eu le temps d'oublier. Alors elle les comprendra, et elle fera du français, comme elle joue maintenant au croquet, avec un intérêt peut-être supérieur à celui des autres enfants de son âge.

Pour ce qui est de l'enfant, l'observation est terminée; mais si, par un enchaînement très naturel, nous allons de l'élève à l'institutrice, nous nous apercevons que ce n'est pas seulement à « l'enfant en retard » qu'une observation de six semaines a été profitable.

La sœur de Gabrielle, enfant très vive, intelligente, qui en est, elle, à la période du premier enseignement, a procuré à la maîtresse beaucoup de satisfaction, de plaisir même par ses réflexions amusantes, ses caresses spontanées, son goût pour la lecture, mais elle ne lui a fait faire que *peu d'efforts*. L'autre petite fille, au contraire, a suscité chez l'institutrice une attention plus soutenue, une réflexion bien plus grande, un désir de plus en plus impérieux de connaître la cause de l'engourdissement intellectuel. Il a fallu comparer, perfectionner les méthodes. A cet exercice qui a le plus profité? L'enfant?... non : *l'institutrice*. L'élève a répondu aux soins de la maîtresse par la bonne volonté: devenant l'objet d'un vrai dévouement et d'une profonde affection. Elle, ordinairement dédaignée par son *excellente* institutrice qui la regardait comme trop arriérée, s'est montrée affectueuse et aimante. Mais, serait-elle restée indifférente, que l'institutrice eût gagné quand même, car pendant ces six semaines, elle a fait plus de progrès *comme institutrice* qu'elle n'en eût fait peut-être en six mois, avec une enfant très intelligente.

Lorsque, sous le rude climat du nord de l'Europe, sur le sol gra-

nitique de la presqu'île scandinave, le paysan norvégien cultivait avec peine son modeste champ, ou dirigeait solitairement dans son fiord sa barque de pêche, se doutait-il que la récompense de ses travaux patients, de ses efforts isolés dépasserait de beaucoup, un jour, la maigre récolte qu'il recueillerait? Non, sans doute. Ce sont cependant ses efforts spontanés et constants, ses qualités d'initiative soutenue, comme agriculteur et comme pêcheur, qui ont préparé sa race à la conquête du monde, vers laquelle elle marche aujourd'hui.

En éducation comme ailleurs, les lois sociales se vérifient; ce ne sont pas les travaux de simple récolte qui produisent des populations fortes, résistantes, comme le sont les races anglo-saxonnes; ce ne sont pas non plus les intelligences vives, les premières élèves d'une classe qui contribuent à former les bons maîtres; ce sont ceux qu'on néglige le plus ordinairement, « ce sont les enfants en retard ».

Mme L. OUDAILLE.

II. — LE NOUVEL OUVRAGE DE M. DEMOLINS

Sous ce titre *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir?* M. Edmond Demolins vient de publier, chez Firmin-Didot, un nouveau volume qui remue des questions brûlantes et occasionnera probablement d'intéressantes polémiques.

M. Demolins, il est superflu de le dire, conclut à la supériorité de l'initiative privée sur l'action des pouvoirs publics et à la supériorité des carrières lucratives sur le métier de politicien.

Voici la table des matières :

Chap. I. — Nous ne luttons en réalité que pour le pouvoir.

Chap. II. — L'abus du pouvoir a amené la décadence de la Grèce, de l'Empire romain et de l'Espagne.

Chap. III. — L'abus du pouvoir a amené la décadence de la France.

Chap. IV. — L'initiative privée a créé la supériorité des sociétés qui ont dominé dans l'antiquité.

Chap. V. — L'initiative privée a créé la supériorité des sociétés qui dominent aujourd'hui.

Chap. VI. — Les causes qui donnent une action sociale plus grande à l'homme privé qu'à l'homme public.

Chap. VII. — La liberté est mieux garantie par l'initiative privée que par le suffrage universel.

Chap. VIII. — Le développement des pouvoirs publics, c'est la guerre; le développement de l'initiative privée, c'est la paix.

Chap. IX. — L'abus du pouvoir a dénaturé l'École.

Chap. X. — Il faut développer l'aptitude à gagner de l'argent par le travail et l'aptitude à le dépenser.

Les lecteurs de cette revue retrouveront dans ce volume plusieurs des idées développées par notre directeur dans ses articles, idées exprimées, comme toujours, avec ce talent d'écrivain qui leur est bien connu et dont il ne nous sied pas de faire l'éloge.

III. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

Les résultats du divorce.

M. Louis Legrand étudie, dans l'*Économiste Français*, les résultats de la loi de 1884 autorisant le divorce.

Voici des passages de son étude :

« Grâce aux constatations de la statistique, nous pouvons à présent dresser le bilan de la loi de 1884. Ce bilan peut se résumer ainsi : les assurances des auteurs de la loi ont reçu des faits le désaveu le plus éclatant : les craintes exprimées par les adversaires de la réforme ont été non seulement confirmées, mais dépassées. Le divorce a envahi progressivement les différentes couches sociales et a désorganisé un nombre toujours croissant de ménages. Quand même ce nombre cesserait de croître à l'avenir, tel qu'il est à l'heure actuelle, il représente un ensemble de perturbations matrimoniales sans comparaison avec l'état antérieur. On a pu, par la loi du divorce, remédier à des situations individuelles intéressantes, mais du même coup on a troublé la situation générale qui ne méritait pas un moindre intérêt.

« C'est en vain qu'on s'est efforcé de pallier cette conséquence en disant qu'elle n'avait rien changé au fond des choses, qu'elle avait simplement fait apparaître devant la justice des misères conjugales qui jusque-là ne venaient pas se confesser publiquement, mais qui n'en existaient pas moins pour rester latentes et qui se traduisaient par des discordes intestines ou des liaisons secrètes. Il resterait à savoir si ces discordes et ces liaisons sont maintenant moins nombreuses. Mais il y a là un ordre de faits qui échappe à tout recensement et l'on ne peut que poser la question en s'en rapportant pour la réponse aux impressions de chacun.

« Le développement pris par les instances en rupture de mariages atteste tout au moins, comme nous le faisions remarquer tout à l'heure, que les époux sont devenus moins résignés, moins disposés à supporter, à excuser et à oublier. Or cette disposition, quand elle

se généralise, n'est pas bonne pour l'institution matrimoniale ; elle risque d'étendre graduellement le nombre des ménages désunis.

« Il ne s'agit pas, bien entendu, de proposer comme modèle la tolérance réciproque que le sceptique XVIIIe siècle a pratiquée et qui était bien loin d'être un idéal ou même un tempérament louable. Il n'en reste pas moins que la famille est vouée à une désorganisation certaine, si l'on n'y apporte pas un esprit de concession et de support mutuel. Du moment où une inflexibilité jalouse devient la loi et est surexcitée à la fois par les licences accordées et par la contagion de l'exemple, il n'est pas prouvé qu'il y ait un faux ménage de moins et il est constaté qu'un nombre croissant de foyers légitimes est ébranlé. Ces foyers n'étaient peut-être pas sans nuage ; mais, ayant moins de facilité pour se dissoudre, ils résistaient mieux à l'épreuve et finissaient par se raffermir.

« Cela valait mieux pour la société et peut-être même pour les individus...

M. Louis Legrand, qui considère d'ailleurs les législateurs de 1884 comme ayant agi de bonne foi, constate que la jurisprudence a encore exagéré les mauvais effets de la loi. Il rappelle les fameuses « fournées » de divorces, prononcées « à la vapeur » par certains tribunaux, et notamment par le tribunal de la Seine.

« C'est pour les mêmes motifs d'encombrement et avec les mêmes conséquences fâcheuses que les affaires, une fois venues à l'audience, sont expédiées le plus souvent d'une manière si hâtive, après des débats écourtés et sans intervention du ministère public. Il faut lire sur tous ces points les appréciations instructives d'un membre du Tribunal de la Seine qui a rempli pendant près de trois ans, à Paris, les fonctions du ministère public près la 4e chambre civile, celle qui a la spécialité des divorces (1). « Si l'on avait plaidé un procès de mur mitoyen ou une affaire d'accident, dit l'honorable magistrat, les avocats auraient longuement déduit leurs arguments. Mais il s'agissait simplement de rompre une union et de dissoudre une famille. Lorsque le procès est engagé par la voie de l'assistance judiciaire et que le défenseur fait défaut, c'est bien pire. Il semblerait au premier abord qu'on dût prendre des précautions plus grandes, puisque le défenseur n'est pas là pour exposer ses raisons. Au contraire ; on ne fait même pas d'enquêtes et le tribunal prononce sur le vu de simples renseignements qui lui sont transmis par le commissaire de po-

1. *La femme et le divorce*, par M. Morizot-Thibault. Congrès d'économie sociale, séance du 3 juin 1901.

lice du quartier des conjoints. Nous savons tous de quelle manière ces renseignements sont obtenus. »

« C'est ainsi que la 4e chambre en est arrivée à rendre d'abord 159, puis 242, et même, un certain jour, 294 jugements de divorce dans une seule audience.....

« Mais pourquoi, dira-t-on, cette facilité à briser des familles. Pourquoi cette disposition d'esprit? Les motifs n'ont rien que de très naturel. Dans beaucoup de cas, on a obéi au désir de faire cesser une existence commune, qu'on estimait intolérable, on a cru à l'impossibilité d'un rapprochement, à l'inutilité d'une plus longue épreuve, à la certitude d'un nouveau procès. Et puis, ces décisions d'espèces, motivées par des situations intéressantes, ont été invoquées à leur tour par d'autres parties, ont fait précédent pour la juridiction qui les avait rendues et peu à peu ont fait école dans l'ensemble du pays. Pour le tribunal de la Seine, il y a une explication particulière dans la nécessité de vider le rôle; le plus simple moyen pour cela, c'est d'aller vite.

« C'est ainsi que, progressivement, le torrent a grossi, n'abandonnant plus le terrain une fois conquis, et travaillant sans relâche à faire de nouvelles brèches dans les digues que le législateur avait voulu constituer. Les impatiences des passions particulières ont usé la force de résistance des magistrats; à son tour, la faiblesse de ceux-ci a multiplié ces impatiences et avivé ces passions.

« On a voulu liquider les affaires en cours, et l'on en a multiplié le nombre. On a voulu délivrer une malheureuse accablée de mauvais traitements, et, par suite du courant que cette déplorable facilité a déchaîné, par suite de la contagion de l'exemple, on a fait inconsciemment des milliers de malheureuses et du même coup des milliers d'orphelins. Car l'abandon de la femme entraîne presque toujours l'abandon des enfants; si le lien paternel subsiste en droit après la rupture du lien conjugal, en fait, les obligations du père sont le plus souvent répudiées en même temps que celles de l'époux. En somme, cette jurisprudence, qui a voulu être secourable, a été tout simplement funeste.

« La mal a atteint toutes les classes de la société. Mais c'est surtout dans les classes ouvrières que se produisent ces tristes résultats. On a vu les désordres croissants qu'engendre la législation du divorce parmi la population laborieuse des villes : de moins en moins le mariage y apparaît à l'homme comme un frein et à la femme comme une protection. »

Pour conclure, M. Louis Legrand indique un palliatif qui consisterait à restreindre, en ce qui concerne les procès en divorce, le béné-

fice de l'assistance judiciaire. Bien des gens divorcent, en effet, parce que cela ne leur coûte rien et, si cela leur coûtait, ne divorceraient pas.

Palliatif, disons-nous, et bien faible. Le remède, le vrai, est dans le relèvement des mœurs, d'où résulterait, par contre-coup, la suppression de la loi.

IV. — LE COURS DE SCIENCE SOCIALE

Le cours d'exposition de la **Science sociale** s'ouvrira le *mercredi 26 novembre* 1902.

M. Paul Bureau, professeur, exposera cette année les lois qui régissent les transformations de la *Propriété foncière.*

Ce cours aura lieu tous les mercredis à 5 heures, à la Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.

On est prié de se faire inscrire d'avance au siège de la Revue *la Science Sociale,* 56, rue Jacob (Librairie Firmin-Didot). Il n'est prélevé aucun droit d'inscription.

On est invité à se munir de ce qui est nécessaire pour prendre des notes.

V. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — La grève générale. — Les capitaux français à l'étranger. — Le congrès des employés de commerce.
Dans les colonies. — Le gouvernement général de l'Afrique occidentale. — Le traité avec le Siam.
A l'étranger. — « L'éducation bill » en Angleterre. — La lutte des langues en Autriche. — L'émigration polonaise en Prusse. — L'industrie électrique aux États-Unis.

En France.

Parler ici de la grève générale des mineurs est très délicat, en raison du caractère nettement politique pris par cet événement. Nous pouvons enregistrer cependant quelques constatations intéressantes.

En premier lieu, les mineurs n'ont pas été unanimes à vouloir la grève. Une forte minorité de travailleurs qualifiés de « jaunes », a désapprouvé l'attitude de la majorité, et a voulu continuer le travail. De là des désordres graves, dont les agences, et pour cause, n'ont raconté qu'une partie.

En second lieu, les ouvriers même qui voulaient la grève n'avaient pas tous une idée très nette de ce qu'ils faisaient. Ils suivaient, en réalité, une impulsion antérieure. Ils se mettaient en grève parce que la chose avait été décidée par des congrès déjà un peu lointains,

dont la décision était maintenue *par principe*, et à la suite d'une campagne organisée *jadis* par les politiciens, à l'époque où ces politiciens étaient dans l'opposition au lieu d'être du côté du pouvoir.

En troisième lieu, ces politiciens, relativement à la grève générale, ont changé d'attitude. Les uns l'ont déconseillée ouvertement; les autres ont bien voulu en prendre la direction, mais comme des chefs qui, ne pouvant contenir leurs troupes, se résignent à se mettre à leur tête dans l'espoir de les modérer et de les arrêter bientôt. Leurs journaux ont remplacé les excitations incendiaires d'autrefois par des exhortations à la sagesse. Au fond, chose curieuse, ces chefs socialistes qui n'ont pas assez d'imprécations contre les « jaunes », étaient, au fond, du même avis que ces derniers. C'est seulement leur situation de chefs de clans qui les obligeait à marcher avec les autres.

En quatrième lieu, les revendications des mineurs ont été soigneusement canalisées et partiellement éliminées. On a eu soin de laisser dans l'ombre toutes celles qui se rapportaient à l'intervention législative pour ne laisser subsister que des réclamations contre les compagnies. Sur ce point, on sortait de la ligne de conduite prescrite par les congrès antérieurs, qui avaient voulu organiser, non point une grève contre les compagnies, mais une grève contre la société tout entière, ayant pour but de forcer la main aux pouvoirs publics et d'en obtenir des lois particulièrement avantageuses aux travailleurs.

La grève continue au moment où nous écrivons ces lignes, malgré le prononcé d'une sentence arbitrale.

*
* *

Les craintes qu'inspirent à certaines personnes ces grandes secousses mal réprimées ne sont pas étrangères à la tendance croissante qui pousse les capitalistes français à placer leur argent à l'étranger.

Un travail de statistique a été fait à ce sujet par les soins de nos consuls. Si les résultats de cette enquête étaient exacts, le total des fonds français placés hors de France serait de 30 milliards environ.

M. Paul-Leroy Beaulieu, avec sa compétence toute spéciale en matière financière, a contesté la valeur de ces statistiques, et montré que beaucoup de nos agents ont dû se tromper, tantôt en plus, tantôt en moins. Ils ont dû surtout se tromper en moins. Car beaucoup de Français qui placent de l'argent à l'étranger s'arrangent pour que la chose demeure inconnue. Cette méfiance naturelle a été accrue, dans ces derniers temps, par les perspectives d'impôt progressif sur le revenu global.

Quoi qu'il en soit, voici la décomposition du total obtenu par la statistique officielle.

La fortune française est disséminée dans le monde entier. L'Europe en prend la plus large part. La Russie et l'Espagne viennent en première ligne. Ce sont ensuite l'Angleterre, l'Autriche, la Turquie, la Belgique et la Roumanie qui attirent nos capitaux. En Afrique, ceux-ci se sont portés sur deux points principaux : l'Égypte et le Transvaal. En Asie, nous fournissons des fonds à la Chine et à la Turquie d'Asie. En Amérique, les plus gros chiffres sont pour les États-Unis, le Mexique, l'Argentine et la Colombie.

Les éléments de cette fortune sont très inégaux. L'émigration proprement dite entre à peine en ligne de compte.

Nos maisons de commerce ont plus d'importance. La valeur de la propriété française n'est considérable que dans les pays limitrophes de la France, dans certaines de nos colonies d'autrefois, dans les régions fréquentées par nos missionnaires et dans celles où l'usage de notre langue est répandu.

Les entreprises françaises de navigation à l'étranger sont rares. En revanche, nous paraissons avoir acquis une sorte de spécialité pour la construction de docks, de quais, de ports dans divers pays.

Mais la plus grande partie de nos capitaux à l'étranger est représentée par des valeurs mobilières : emprunts d'État, titres de chemins de fer, mines, etc.

Il résulte de tout cela que le Français expatrie son argent plus facilement qu'il ne s'expatrie lui-même. Outre les capitaux français qui *existent* à l'étranger, il faudrait pouvoir tenir compte des capitaux qui *existeraient* s'ils n'avaient pas été placés dans des entreprises qui ont fait faillite ou prêtés à des États qui n'ont pu tenir leurs engagements. La France est un des « marchés d'argent » où les nations emprunteuses viennent sans cesse chercher les fonds dont ils ont besoin. C'est ainsi que l'inépuisable économie de notre race paysanne sert à promouvoir le progrès dans les pays arriérés ou neufs, et aussi, avouons-le, à gonfler de temps à autre les poches de quelques spéculateurs peu scrupuleux qui abusent de la propension qu'ont nos prêteurs à se dessaisir de leur argent sans se procurer des informations sur ceux à qui ils le prêtent. C'est toujours l'amour de nos aises qui nous joue de vilains tours.

*
* *

Les employés de commerce tiennent à leurs aises, eux aussi, et c'est pour tenter d'améliorer leur situation qu'ils ont organisé récemment un congrès à Bordeaux. Il y avait quatre-vingt-dix délégués, représentant cinquante et un syndicats français. Ces syndicats ne renferment d'ailleurs qu'une très faible minorité des membres de la profession.

Les vœux adoptés par le congrès se rapportent presque tous à l'intervention de l'État, dont les employés attendent beaucoup.

On a réclamé la journée de huit heures (assez peu pratique pour les magasins), le minimum de salaire, l'application aux employés de la loi sur les accidents du travail, l'obligation pour les patrons de rémunérer pendant leur maladie les employés malades, l'interdiction des amendes, l'obligation d'une indemnité en cas de renvoi, une caisse de retraite pour la vieillesse, l'extension de la juridiction des prud'hommes aux employés de commerce, l'établissement d'une taxe sur les employés étrangers, l'insaisissabilité des traitements jusqu'à concurrence de quatre mille francs, la création de « chaires de lois sociales expliquées », etc.

C'est demander beaucoup et, dans le cas où tous ces vœux pourraient être écoutés, porter au découragement beaucoup de patrons, surtout les petits.

Le congrès a également adopté un vœu en faveur du repos du dimanche. La réclamation est louable, mais l'État, sur qui comptent les congressistes, donne l'exemple, tout le premier, d'un souverain mépris pour le repos dominical, et fait travailler le dimanche beaucoup de ses ouvriers ou employés.

Il est à croire que les employés intelligents obtiendront beaucoup plus par l'entente directe avec leurs patrons que par ces appels impérieux au législateur.

Dans les colonies.

L'*Officiel* a publié récemment un décret qui organise à nouveau le gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Ce décret, qui succède à de nombreux tâtonnements, a pour but de concentrer cinq colonies distinctes en un seul grand corps colonial, tout en laissant subsister, dans une large mesure, l'autonomie de chaque colonie particulière.

Le gouverneur général cesse d'être gouverneur du Sénégal. Il est seulement gouverneur général de l'Afrique occidentale. Il réside à Dakar et non plus à Saint-Louis, résidence du gouverneur particulier du Sénégal.

Les colonies particulières, Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée française, Dahomey, sont gouvernées par des lieutenants-gouverneurs.

Du gouvernement du Sénégal, on a détaché les pays de protectorat, et ces pays de protectorat, joints aux territoires du haut et du moyen Niger, seront désormais groupés en une unité administrative et financière, sous le nom de Territoires de la Sénégambie et du Niger, administrés, sous la direction du gouverneur général, par

son secrétaire général et par un délégué spécial qui réside à Kayes.

De longues représentations avaient été faites au gouvernement pour démontrer en haut lieu qu'il était utile de laisser au gouverneur général la nomination des fonctionnaires mis sous ses ordres. Le gouvernement central s'est fait longtemps tirer l'oreille avant d'accorder quoi que ce soit. Enfin il s'est décidé à accorder quelque chose, mais en enveloppant cette concession de restrictions et de précautions assez curieuses. Voici comment est rédigé le troisième paragraphe de l'article 3 du décret d'organisation : « Le gouverneur nomme à toutes les fonctions civiles, *à l'exception* des emplois de lieutenants-gouverneurs, de secrétaires généraux, de magistrats, de directeurs du contrôle, de directeurs généraux, de chefs des principaux services, d'administrateurs et de ceux dont la nomination est réservée à l'autorité métropolitaine, par des actes organiques ». La *Quinzaine coloniale*, en demandant pardon de l'irrévérence, constate que cette rédaction rappelle ce que dit le Figaro de Beaumarchais dans son célèbre monologue : « ... qu'il s'est établi dans Madrid un système de liberté sur la vente des productions, qui s'étend même à celle de la presse et que, pourvu que je ne parle en mes écrits ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'Opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer, sous l'inspection de deux ou trois censeurs ».

Toutefois, la revue que nous citons émet la conviction que l'organisation nouvelle sera féconde en résultats, que l'Afrique occidentale française, après avoir traversé la période héroïque avec M. Ballay, va entrer avec M. Romme dans la période économique, et que nous allons assister à « l'aménagement » de nos récentes conquêtes. Elles ont en effet besoin d'être « aménagées », mais il faut surtout que des colons viennent jouer le rôle d'aménageurs.

*
* *

C'est avec moins de faveur que l'opinion publique a vu, en général, le traité que nous venons de conclure avec le Siam. Moyennant la concession de deux petits territoires jadis enlevés par le Siam au Cambodge, nous abandonnons la ville importante de Chantaboum et le territoire environnant. Nous renonçons en outre à la protection de nombreux Asiatiques étrangers établis au Siam et à quelques autres privilèges.

Si le lecteur veut bien jeter les yeux sur une carte, il constatera que le Siam est borné au sud par le Cambodge, pays de protectorat français. Ce dernier a eu jadis à se plaindre du Siam qui lui a enlevé

ses provinces du nord, et nous nous sommes faits les héritiers des revendications du Cambodge. En outre, le Siam est borné à l'est par le Mékong, qui le sépare de l'Annam. Des conflits s'étaient produits sur cette frontière, et nous avions imposé au Siam l'obligation de ne pas entretenir de force armée dans une zone de 25 kilomètres sur la rive occidentale du Mékong. Nous renonçons également à maintenir à notre profit cette servitude. En d'autres termes, moyennant un faible cadeau territorial, ne représentant qu'une petite partie de la région fatalement destinée à revenir un jour à la France, nous autorisons le Siam à reprendre ses coudées franches à notre égard et à faire, plus que par le passé, figure d'État indépendant.

Ce que l'on suppose, c'est qu'un partage futur du Siam est décidé en principe entre la France et l'Angleterre. L'Angleterre aurait l'occident, la France l'orient. Reste à savoir, même dans cette hypothèse, qui emportera le plus gros morceau. En fait, l'avance prise par l'Angleterre est considérable. Depuis quelque temps, ce sont des Anglais qui obtiennent au Siam la plupart des emplois accordés par le gouvernement siamois aux Européens. Presque aucun de ces emplois n est confié à des Français. Tout fait prévoir que la France, au jour du partage définitif, devra se contenter des régions anciennement cambodgiennes, et que tout le Siam proprement dit, y compris Bankok, la capitale, se trouvera englobé dans le prolongement de la Birmanie.

En définitive, le traité franco-siamois, pour l'Indo-Chine française, paraît constituer un recul plutôt qu'un progrès. C'est qu'en traitant avec le Siam nous traitions, en réalité, avec l'Angleterre, et que dès lors la partie était beaucoup plus difficile à gagner.

A l'étranger.

La question de l'enseignement passionne les esprits en Angleterre comme en France, et, ce qu'il y a de curieux, c'est que les réformes contenues dans l'*Education bill* ont lieu dans un sens diamétralement opposé à celui dans lequel les nouvelles mesures de législation scolaire font mine de s'orienter de ce côté-ci du détroit.

En Angleterre, il n'y a pas d'écoles d'État, ni de ministère de l'Instruction publique. Les écoles sont de deux sortes : les écoles privées, créées et entretenues par des particuliers, et les écoles publiques, fondées par les *school boards*, sortes de commissions scolaires élues par les citoyens.

Le projet de M. Balfour a pour but de mettre ces diverses écoles sur un pied parfait d'égalité, en répandant les subventions gouverne-

mentales sur les unes et les autres, au prorata des services qu'elles rendent aux familles. Les *school boards* seraient supprimés, et remplacés par des comités d'éducation élus en partie au second degré. Ces comités d'éducation percevraient les taxes scolaires et répartiraient les subventions gouvernementales.

Comme en France, les écoles privées ont généralement en Angleterre un caractère religieux. Le *bill* est donc combattu par les partisans de l'école neutre. Il est défendu au contraire par tous ceux qui tiennent à l'éducation religieuse, c'est-à-dire par tous les conservateurs et par l'élément le plus religieux des libéraux. Il réunit donc en sa faveur une imposante majorité.

Notons que, soit dans un système, soit dans l'autre, les Anglais s'arrangent pour que l'école soit placée sous la surveillance non de l'État, mais de représentants élus. Il est donc impossible, outre-Manche, de violenter une population tout entière en lui imposant des écoles dont la majorité des habitants ne veut pas. Même pour les écoles « publiques », ce sont ces habitants eux-mêmes qui décident et choisissent, par le moyen des élections.

Notons encore que l'État anglais, par la répartition impartiale de ses subventions, montre qu'il considère comme des auxiliaires, et non comme des ennemis, les citoyens qui consacrent leur fortune à fonder ou à soutenir des écoles. Il ne les traite pas en concurrents, mais en collaborateurs.

*
* *

En Autriche, c'est toujours la question des langues qui divise. Depuis nombre d'années, l'on cherche des combinaisons grâce auxquelles Tchèques et Allemands puissent vivre en paix en Bohême. M. de Kœrber, chef actuel du gouvernement autrichien, pense avoir trouvé une solution, qui sera prochainement discutée.

Au mois de mai 1900, le ministre avait déjà proposé un système. Une partie de la Bohême n'étant guère occupée que par les Allemands, une autre par des Tchèques, et une troisième, confinant aux deux précédentes, par des populations allemandes et tchèques entremêlées, il voulait diviser le pays en trois districts correspondants. On aurait employé l'allemand dans le district allemand et le tchèque dans le district tchèque. Quant au district mixte, il aurait été soumis à ce qu'on appelle en Autriche le régime « utraquiste », lequel consiste dans l'emploi des deux langues. La Moravie aurait été soumise au régime « utraquiste ». Les Tchèques trouvèrent le système trop défavorable pour eux, et firent de l'obstruction parlementaire.

La solution proposée précédemment par M. de Kœrber aux intéressés ressemble au projet de 1900. La Bohême serait encore divisée en

trois districts, comme il vient d'être dit. La justice se rendrait en allemand dans l'un, en tchèque dans l'autre, en allemand et en tchèque dans le district mixte. Mais, même dans les deux premiers districts, un magistrat spécial serait institué, connaissant les deux langues pour le cas où le besoin s'en ferait sentir. Dans le district bilingue, soumis au régime « utraquiste », c'est la langue du demandeur qui serait employée par le tribunal. En outre, dans toute la région intéressée, l'allemand serait seul employé en certains cas, par exemple dans les rapports des autorités judiciaires avec les autorités militaires, ou avec d'autres autorités que celles de la Bohême et de la Moravie.

Comme en 1900, les Tchèques ne sont pas satisfaits de la combinaison, et, sans doute aussi, des détails de la délimitation. Ils comptent donc combattre encore le projet de M. de Kœrber, à moins qu'on n'y introduise des modifications à leur avantage. Mais alors, c'est le parti allemand qui risque, cette fois, de faire de l'obstruction.

*
* *

Pendant que les langues se battent en Autriche, la Prusse, comme on le sait, travaille à faire disparaître la langue polonaise du duché de Posen. La besogne est difficile, et, ce qui augmente encore la difficulté, c'est le caractère prolifique de la race slave, qui se multiplie plus rapidement que les Allemands.

Cette multiplication contribue à déterminer un mouvement continu d'émigration polonaise vers le centre et l'ouest de la Prusse.

Voici, d'après le recensement de 1900, les contingents polonais des diverses provinces prussiennes : Poméranie, 14.300; Brandebourg, 24.300; Saxe, 24.700; Schleswig-Holstein, 4.200; Hanovre, 10.600; Westphalie, 91.500; Hesse-Nassau, 1.500; Prusse rhénane, 25.500. A Berlin seulement, y compris sa banlieue de Charlottenburg, il n'y a pas moins de 18.500 Polonais de race pure. Dans la Prusse, entière, il n'y a pas moins de 3.300.000 personnes de race slave.

On estime que 10 °/₀ de la population entière de la Prusse appartiennent à la race slave. Le récent développement industriel, si bien décrit par M. de Rousiers, fournit à tous ces émigrants du travail qu'ils n'auraient pu trouver chez eux. C'est grâce à eux que bien des entreprises peuvent se procurer la main-d'œuvre nécessaire, main-d'œuvre inférieure, sans doute, à celle que fournit l'ouvrier allemand, mais qui ne se rend pas moins utile, comme la main d'œuvre italienne, par exemple, dans le Midi de la France.

*
* *

Le développement industriel n'est pas moins intense aux États-

Unis. Une des plus modernes et des plus intéressantes est l'industrie électrique, à laquelle Edison doit ses triomphes et qui se subdivise désormais en plusieurs branches considérables.

Alors qu'en 1890 il y avait 189 usines électriques là-bas, on en compte aujourd'hui 580, soit une augmentation de 206,9 pour 100.

Le capital engagé dans ces industries était, en 1890, de 95 millions de francs ; il est à présent de 415.750.000 francs.

Les industries électriques occupaient, en 1890, 8.800 ouvriers ; ce nombre est aujourd'hui de 40.890.

Enfin, la valeur des produits, qui était de 98 millions de francs, en 1890, s'est élevée à 460 millions environ.

Pendant la seule année 1900, on a construit, aux États-Unis, 10.527 générateurs ayant une puissance collective de 770.832 chevaux. On a fabriqué en outre 649 dynanomètres et moteurs développant ensemble 14.398 chevaux, et 36.513 transformateurs de 407.451 chevaux. Total : 1.192.681 chevaux.

On a fabriqué 11 millions de batteries d'accumulateurs, 158.000 lampes à arc, 25 millions de lampes à incandescence, 8.283 projecteurs électriques, 797.246 appareils téléphoniques d'une valeur de 50 millions de francs ; quant aux appareils télégraphiques, on n'a pas pu les recenser.

Ce qui veut dire que, dans cette branche de l'industrie, l'avance prise par les États-Unis est énorme, et, comme le démontrait un rapport de M. Jean Périer, cité ici l'année dernière, l'Angleterre même commence à payer tribut à ces fournisseurs d'électricité qui mettent si victorieusement la main sur une force destinée peut-être à jouer, sur la scène industrielle, les grands premiers rôles de l'avenir.

G. D'AZAMBUJA.

VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Apostolat social. *Les œuvres du Rosaire au faubourg de Plaisance*, par M. François Veuillot. — Lecoffre, Paris.

Le quartier de Plaisance, à Paris, est travaillé, depuis quelques années, par un groupe de prêtres et de personnes charitables, qui s'efforcent d'organiser diverses œuvres et de créer des associations utiles aux ouvriers. A la tête de ce groupe se trouve un ecclésiastique dont la notoriété s'affirme de jour en jour, M. l'abbé Soulange-Bodin. C'est son œuvre, et celle de ses dévoués collaborateurs, que retrace M. François Veuillot.

Ces œuvres et ces créations sont nombreuses : elles comprennent, outre les visites des pauvres, des écoles de divers types, ordinaire,

apostolique, ménagère, professionnelle, des patronages, des coopératives de coopération et de production, des cercles, des institutions d'épargne et de prévoyance. L'ensemble est imposant, bien que M. François Veuillot ne laisse pas ignorer la faiblesse relative du résultat comparé à tout ce qu'il y aurait à faire. Car, dans les faubourgs actuels de nos grandes villes, le prêtre est un peu comme en pays de mission. Il lui faut, comme le missionnaire, convertir de véritables sauvages. Pourtant, si l'on compare ce qui est à ce qui *était*, on est satisfait du résultat. Plaisance, il y a quinze ans, était un « désert d'âmes », un « désert d'œuvres ». Aujourd'hui c'est « un arbre encore petit, mais vigoureux et éclatant de sève ». L'auteur espère que, l'arbre étant bien arrosé, un jour viendra « où tout ce grand quartier se rafraîchira sous son ombre immense ».

Le principal collaborateur de M. l'abbé Soulange-Bodin est M. l'abbé Boyreau, qui a publié en 1897, dans le *Courrier du Rosaire*, une série d'articles sur l'éducation. M. François Veuillot le loue d'y avoir fait ressortir le besoin d'une méthode épanouissant chez les jeunes âmes le vouloir et l'initiative. « On reproche à certains établissements secondaires, a-t-il dit, de ne point développer le caractère et l'énergie de leurs collégiens, de les élever un peu trop en serre chaude. Il faudrait adresser le même reproche à beaucoup de ces patronages où sont formés les enfants du peuple. Eh bien! ce vice est celui justement que les directeurs du Rosaire ont le plus à cœur d'éviter; à tous leurs petits écoliers, ils s'efforcent de donner une éducation vraiment virile. Et ce qu'ils font pour eux, c'est avec plus de soin encore et plus d'attention qu'ils le pratiquent à l'égard des enfants de l'École apostolique. Aussi, pour ces futurs missionnaires de l'ouvrier, point d'éducation en serre chaude. Au contraire, écrit M. l'abbé Boyreau, « nos petits apôtres resteront autant que possible en con-
« tact avec leur famille et avec le milieu social où ils sont appelés à
« vivre. Ils en connaîtront ce qui est bon, ce qui est dangereux.
« Leur volonté se formera à éviter ceci, à imiter cela. Nous aurons
« plus tard des êtres qui seront habitués à la pleine terre *et qui ne*
« *craindront pas les changements* atmosphériques ».

Ce trait seul, entre divers autres, nous montre qu'il y a du bon dans les œuvres de Plaisance. Aussi faut-il savoir gré à M. François Veuillot de les avoir fait connaître au public.

Le Directeur Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET CIE. — PARIS

QUESTIONS DU JOUR

LA

GRÈVE DES CHARBONNAGES AMÉRICAINS

Du 12 mai au 22 octobre de cette année, les mines d'anthracite ont chômé aux États-Unis. Pendant cinq mois et dix jours, 145.000 mineurs et 60.000 employés des *Coal Roads,* chemins de fer alimentés par la production houillère, sont restés inactifs. Ils refusaient de reprendre le travail avant que les exploitants eussent fait droit à leurs réclamations, ou accepté de soumettre les points litigieux à un arbitrage. Une grève aussi prolongée suppose généralement quelque chose de plus qu'une simple difficulté sur le taux des salaires. On estime que les compagnies houillères ont perdu 100 millions de francs et subi 37 millions et demi de dommages dans les mines. Les ouvriers, eux, auraient perdu 150 millions de salaires. On n'accepte pas de pareilles pertes sans avoir un intérêt grave en jeu. Je voudrais préciser cet intérêt, tant au regard des patrons qu'en ce qui concerne les ouvriers, et dire les raisons qui ont prolongé cette lutte.

La grève a soulevé d'ailleurs d'autres questions. L'anthracite sert presque exclusivement en Amérique aux usages domestiques. Dans la Pensylvanie, le New-York, le New-Jersey et les États de la Nouvelle-Angleterre, les fourneaux de cuisine et les différents appareils de chauffage marchent à l'anthracite. A

l'entrée de l'hiver, ils se sont vus menacés de ne plus marcher du tout. La vente de l'anthracite en gros avait complètement cessé. Les détaillants demandaient et obtenaient un prix quintuple du prix ordinaire (1). Et tous les stocks étaient épuisés. D'où grande émotion dans le public, émotion bien compréhensible partout, mais surtout sous le rigoureux climat américain. Des écoles étaient licenciées faute de combustible. Les directeurs de compagnies gazières annonçaient qu'il leur serait impossible de fournir à la consommation du gaz, prodigieusement augmentée par l'usage imprévu que l'absence d'autres modes de chauffage déterminait dans les villes. Les Américains, habitués à des températures artificielles de 20 degrés au-dessus de zéro au minimum dans leurs appartements, se récriaient qu'on ne pouvait pas condamner une population à mourir de froid. « Et tout cela pour que les mineurs aient quelques cents de plus à dépenser en whiskey! » disaient les uns; « ou plutôt, répondaient les autres, pour que les monopolisateurs de l'anthracite mettent quelques millions de dollars de plus dans leurs poches! » Préjugés contre les unions ouvrières et préjugés contre les Trusts se dressaient en face les uns des autres. Chacun avait d'ailleurs de bonnes raisons à donner en faveur de son préjugé : violences injustifiables des ouvriers et procédés abusifs de certains exploitants; tyrannie syndicale et oppression capitaliste. Et tout le monde reprenait en chœur : « *We must stop that nonsense!* » « Il faut que cela finisse! »

Cela a fini en effet; le travail a été repris en attendant la décision d'une commission qui règle le conflit, et sur les instances personnelles du Président de la République; mais un sentiment général s'est manifesté qui n'est pas sans danger. On s'est dit que, dans les conflits industriels il y avait trois parties, les patrons, les ouvriers et la clientèle; que la dernière n'avait aucune représentation spéciale, et, n'étant pas toujours immédiatement intéressée, était toujours négligée, mais qu'elle avait, elle aussi, des droits à faire valoir et que l'État, représentant de la

(1) Le prix de l'anthracite au détail dans les villes de la côte atlantique oscille généralement de 5 à 6 $ la tonne. Il a été, au mois d'octobre, de 24 et même de 30 $.

collectivité, devait la protéger en intervenant. Je reçois une brochure signée d'un avocat de Boston, arrivée en quelques jours à son douzième mille, dans laquelle on soutient que tout consommateur d'anthracite a le droit d'intenter une action aux exploitants et de les faire condamner pour avoir arrêté leur industrie [1]. Les gens qui ont grand froid sont, il est vrai, entravés dans leurs opérations célébrales, et ce pourrait être une excuse; mais l'auteur de la brochure n'en a pas besoin; ses raisonnements s'enchaînent très logiquement; il estime que les organisateurs d'un Trust constituent en fait une sorte de service public et échafaude là-dessus toute son argumentation. Nous aurons à examiner si cette vue est justifiée et si une industrie perd son caractère privé quand elle subit une concentration voisine du monopole. Le problème a une portée considérable.

Avant toutes choses, il nous faut connaître le théâtre et les acteurs de la lutte que nous nous proposons d'étudier. Ce sont les éléments concrets sur lesquels notre observation doit porter et ce sont eux qui donnent à la lutte non seulement sa physionomie spéciale, mais son caractère fondamental et distinctif.

Le théâtre est très restreint. 500 milles carrées au plus, soit 128.000 hectares. C'est environ la superficie d'un de nos arrondissements de moyenne grandeur en France. Sur cet étroit espace sont concentrées toutes les exploitations d'anthracite; et elles ont fourni, en 1901, un total de 54 millions de tonnes.

Une pareille situation favorise le monopole; elle le provoque pour ainsi dire. En mettant la main sur quelques comtés de la Pensylvanie, on s'assurait, sans concurrence possible, toute la clientèle des grandes villes de l'est. Les gisements d'anthracite les plus rapprochés sont au Canada; ils sont beaucoup moins considérables, et la douane frappe les charbons d'un droit qui les arrête.

(1) *The Coal Mines and the Public*, by Heman W. Chaplin; Boston, 1902.

De plus, une fois maître de toutes ces mines, on pourrait en régler la production, la rendre plus régulière, éviter les crises qui sévissent lorsque le marché est encombré. Au contraire, avec la concurrence illimitée des diverses exploitations, chacune d'elles produit à force, tant qu'elle trouve vendeur. Ne pouvant pas éviter l'encombrement du marché à elle seule, elle veut du moins profiter le plus possible des périodes prospères.

Il était donc fatal qu'on cherchât à monopoliser les mines d'anthracite. Les compagnies de chemins de fer qui desservent la région avaient intérêt à le faire pour assurer leur trafic. Peu à peu, elles sont devenues détentrices de la plupart des gisements. Mais aucune d'elles n'a été encore assez puissante pour supplanter définitivement les autres. Des ententes sans nombre ont été conclues, toutes ont été éphémères jusqu'ici.

La raison principale de ces constants échecs est curieuse. Elle se trouve dans la situation géographique de la région de l'anthracite, de telle sorte que les *conditions du lieu* agissent en deux sens opposés. La réunion des gisements sur un espace restreint appelle le monopole; mais la manière dont cet espace restreint est placé lui-même repousse le monopole. Voici comment.

Le bassin de l'anthracite est dans la Pensylvanie, et la Pensylvanie est traversée par toutes les lignes de chemin de fer qui mettent en communication d'une part le nord-ouest, Chicago et les Grands Lacs, d'autre part toute la côte de l'Atlantique entre New-York et Baltimore. C'est le passage obligé entre les grands ports et la contrée qui leur envoie ses blés et sa viande à destination de l'Europe. De plus, c'est un État très développé au point de vue économique; il détient sans conteste le record de la production houillère et métallurgique; il fournit par conséquent un trafic abondant aux lignes qui le traversent. Il en résulte qu'il est sillonné de voies ferrées, qu'aucune compagnie ayant sa tête de ligne à New-York, Philadelphie ou Baltimore, ne peut renoncer à le desservir sans renoncer du même coup à atteindre l'ouest, et qu'elle trouve son avantage à le desservir à cause de ses propres ressources.

La direction générale des grandes lignes qui passent en Pensylvanie est de l'est à l'ouest, puisque c'est l'est et l'ouest qu'elles relient l'un à l'autre. Or il se trouve précisément que la région anthraciteuse s'allonge du nord au sud. Elle est divisée en trois parties, connues sous le nom de bassin septentrional ou de Wyoming, bassin médian ou de Lehigh, bassin méridional ou de Schuylkill. Les chemins de fer auraient donc beaucoup de peine à éviter les gisements d'anthracite s'ils le voulaient, et ils les recherchent naturellement comme sources de trafic.

Telle est la raison qui a déterminé et qui maintient dans la région de l'anthracite sept compagnies de chemins de fer concurrentes et importantes. Toutes ont acheté des mines, toutes sont exploitantes, soit par elles-mêmes, soit par l'intermédiaire de compagnies étroitement liées à elles. Elles ont été amenées à cela par les raisons qui appellent le monopole; elles ne sont pas allées plus loin à cause des raisons qui le repoussent.

Ce n'est pas que les tentatives d'entente aient manqué. On a recouru à des moyens variés. On a essayé de restreindre la production, de la maintenir dans des proportions raisonnables, mais la discipline a fait défaut. On a voulu organiser un comptoir de vente de l'anthracite, ce qui était un bon moyen d'assurer la discipline, mais là encore on a échoué. J'ai exposé ailleurs la curieuse histoire de ces échecs successifs jusqu'en 1897 (1). Ils ont continué depuis lors. Et, par suite, les périodes de dépression ont succédé aux périodes de surproduction; les ouvriers mineurs, attirés dans la région au moment de la grande activité, se sont trouvés en trop grand nombre pour les besoins d'une exploitation normale; l'exploitation, d'autre part, a dû souvent se restreindre anormalement; de telle sorte qu'il y a dans les bassins américains d'anthracite un nombre d'ouvriers excessif et une irrégularité de travail chronique.

L'irrégularité est encore augmentée par ce fait que l'anthracite ne peut pas avoir une vente constante. C'est un charbon de saison, *seasonable coal*, beaucoup plus employé en hiver qu'en

(1) V. *Les Industries Monopolisées aux États-Unis*, chapitre II : Les Tentatives de Monopolisation de l'Anthracite.

été, brûlé surtout dans les appareils de chauffage. En dehors de toute autre question, il n'est donc pas possible de lui assurer un débit régulier. On travaille l'été en vue des approvisionnements d'hiver qui, selon la rigueur plus ou moins grande de la saison, se trouvent vite épuisés ou restent longtemps en magasin.

Les conditions dans lesquelles s'exerce l'industrie de l'anthracite provoque donc fatalement de fréquents chômages. Une concentration complète des mines entre des mains très habiles parviendrait certainement à les diminuer ; il n'est pas à croire qu'elle les supprimât. Par suite, les ouvriers de l'anthracite sont exposés à ce danger économique comme ils sont exposés aux dangers physiques du grisou ou des éboulements. Et ils sont, par ailleurs, peu en mesure d'y faire face, de s'organiser en vue de le conjurer.

C'est en effet un assez triste personnel que celui des mines d'anthracite américaines. Hongrois, Lithuaniens, Polonais, Italiens, émigrants inférieurs venus souvent aux États-Unis pour gagner un pécule et retourner en vivre dans leur pays d'origine ; ou bien restant dans la région parce que leur imprévoyance fait obstacle à l'exécution de ce plan ; gens sans aspirations élevées, dépourvus de cet esprit de progrès qui est le fond du caractère américain ; gens non assimilables campés temporairement en Amérique, mais ne s'intéressant aucunement à ce qui s'y passe, bien décidés à ne s'imposer aucune contrainte dont profiteraient des camarades pour lesquels ils n'ont pas de sympathie, des gens de rien, *a bad lot of people*, comme me disait un marchand de Pottsville, la capitale du pays de l'anthracite. Ce marchand résumait ainsi l'opinion générale sur les mineurs actuels. Et, en bon marchand, il l'appuyait de raisons spéciales à son commerce : « Ça n'achète rien, disait-il ; ça ne pense qu'à économiser 500 dollars pour aller vivre de ses rentes. » Et il souriait de mépris et de pitié.

Il n'en a pas toujours été ainsi, et on rencontre encore, prin-

cipalement parmi les contre maîtres et surveillants, d'anciens mineurs allemands, anglais, écossais, irlandais ou gallois, qui demeurent comme les témoins d'une époque disparue. Ce sont les restes de l'ancien personnel, très différent du personnel actuel. Ils ont trouvé l'occasion de s'élever sur place, c'est pourquoi ils n'ont pas été ailleurs. Les autres se sont dispersés; ils ont abandonné la mine à des camarades moins ambitieux: ils en ont déconseillé l'essai à leurs compatriotes. En trente ans, de 1865 à 1895, la population minière de la région de l'anthracite a complètement changé de caractère.

La guerre de Sécession a été une des causes de cette évolution. Au moment où elle éclata, en 1860, les mineurs trop nombreux et soumis à de fréquents chômages par les raisons que nous avons déjà dites, travaillaient longtemps pour de faibles salaires. Pendant les cinq ans qu'elle dura, l'immigration se trouva arrêtée; un certain nombre de mineurs quittèrent la région, et comme l'extraction de l'anthracite se maintenait sensiblement au même niveau qu'auparavant, les chômages diminuèrent, les ouvriers furent recherchés, leurs salaires atteignirent un taux inespéré; bref, ce fut une période de grande prospérité dont le souvenir se conserve encore. « En 1865, écrit M. G. O. Virtue, les mineurs travaillant à la tâche dans l'anthracite arrivaient à gagner 150, 200 et souvent jusqu'à 250 dollars par mois » [1]. Il est vrai qu'on les payait en papier, en *Greenbacks*, et que l'on donnait parfois 2 $ 90 en *Greenbacks*, mais, dit un ancien mineur de St-Nicholas, pour 1 $ argent, en réduisant même au tiers les chiffres indiqués plus haut, cela donne encore un bénéfice de 250 à 400 francs par mois. Avant la guerre, le salaire d'un dollar par jour était le salaire maximum, ce qui avec un travail constant de 25 jours par mois donnerait 125 fr. seulement. Il est donc à croire que la rémunération des mineurs fut portée au moins au double pendant la guerre, et M. Virtue estime que les mineurs de l'anthracite étaient, en 1860,

1. *Bulletin of the Department of Labor*, november 1897, *The Anthracite Mine Laborers*, by G. O. Virtue, Ph. D., p. 731.

aussi peu payés que qui que ce fût aux États-Unis (*as poorly paid as any in the United States*), tandis qu'après la guerre ils se trouvèrent peut-être les mieux payés.

Mais, dès 1866-67, la situation se modifia; un véritable flot d'immigrants et d'anciens soldats licenciés avait envahi les mines, précisément en raison des gros salaires qu'on y pouvait avoir : les exploitants amenèrent promptement, par leur manque d'action concertée, une crise de surproduction, et, pour y remédier, ils baissèrent les salaires, sûrs désormais de ne pas être à court de main-d'œuvre. Le métier de mineur retombait dans les conditions précaires d'autrefois.

Cependant un essor extraordinaire, un *boom* général succédait dans tout le Nord et le Nord-Ouest américains à la terrible lutte de cinq ans qui avait mis l'Union en péril. Plus que jamais le pays offrait à chacun de merveilleuses occasions d'élever sa situation personnelle. Les mineurs les plus avisés et les plus capables de profiter de ces heureuses circonstances abandonnèrent une profession sans grande issue pour l'avenir et qui cessait d'être avantageuse pour le présent. La plupart, traditionnellement attachés à la mine, ne parvinrent pas à s'en libérer personnellement, mais voulurent du moins diriger leurs enfants d'un autre côté. Ainsi commença l'exode des meilleurs parmi les anciens mineurs. Il fut rendu plus facile par la prospérité des cinq années de la guerre. Les ouvriers aptes à s'élever avaient amassé en effet quelques avances pendant cette période, ce qui leur permettait de faire pour leurs enfants certains sacrifices d'éducation. De plus, ils avaient pris l'habitude d'une existence plus confortable, plus respectable, et le goût leur était venu de monter plus haut. Contrairement à ce qui a lieu d'ordinaire dans les mines, ils poussèrent leurs enfants hors de leur profession. En 1896, je retrouve dans la région de l'anthracite quelques-uns de ces anciens mineurs; tous leurs enfants ont quitté le pays. Un surintendant de division (*Division Superintendent*) d'origine suisse, mais né aux États-Unis, marié à une Alsacienne immigrée à l'âge d'un an, a neuf enfants vivants : un inspecteur en a douze; d'autres huit, dix;

et presque tous en ont perdu plusieurs. Ils supportent avec joie, avec un orgueil visible, les charges qui résultent de ces nombreuses familles et proclament que l'Amérique est un pays excellent pour les élever. Chacun me cite celui de ses fils qui a le mieux réussi : l'un pharmacien à Philadelphie ; un autre docteur-médecin de l'Université de Pensylvanie ; puis des mécaniciens, des marchands, etc. Pas de mineurs, bien entendu. Et pourtant tous les pères ont été mineurs, autrefois.

Tandis que les mines d'anthracite se vidaient ainsi de leurs meilleurs ouvriers, une circonstance particulière attirait vers elles les émigrants inférieurs. A partir de 1875, environ, l'anthracite, de plus en plus abandonné par l'industrie, devint plus exclusivement que jamais un charbon à usages domestiques. Et ce fut une modification sensible dans les travaux exécutés au jour. On ne pouvait pas employer dans le poêle ou dans le fourneau familial les blocs d'anthracite de grande taille, les dimensions classées sous le nom de *lumps* ou de *steamboat*. Ce sont les dimensions moyennes qui conviennent, *chestnut*, *stove*, *egg*, grosseur d'une châtaigne ou d'un œuf, grosseur bonne pour le poêle. Or l'anthracite est un charbon extrêmement dur, que les ménagères ne peuvent pas briser d'un coup de maillet comme une briquette ou même comme un charbon bitumineux ; il faut le préparer d'avance et le leur livrer tout prêt à être consommé. Une mine d'anthracite comporte donc un *breaker*, c'est-à-dire une installation spéciale pour briser le charbon. Dans ces *breakers*, le charbon est successivement cassé, lavé et trié. Les deux premières opérations se font mécaniquement, mais la troisième, commencée par une série de tamis, ne peut être achevée qu'à *la main*. Il faut en effet du discernement pour séparer le charbon du brai, de la pierre, de l'ardoise avec lesquels il est extrait de la mine. On confie ce soin à des Hongrois trop jeunes pour travailler ailleurs, enfants de quatorze et quinze ans, ou bien à des vieillards ou à des femmes. En 1896, les ouvriers que je vois occupés à cette besogne gagnent de 3 $ 1/2 à 5 $ par semaine, soit 3 à 4 francs par jour environ, salaire extrêmement faible pour les États-

Unis : mais c'est un travail sale, désagréable, n'exigeant aucune intelligence ; il convient tout à fait à des émigrants pauvres et peu ambitieux. Bien entendu, le *breaker* a plus à faire et le triage à la main est plus délicat et plus long quand le commerce refuse les grosses dimensions de charbon et exige les dimensions moyennes. L'augmentation sensible des usages domestiques de l'anthracite aboutit donc en fait à l'augmentation des travaux du *breaker* et devait attirer les émigrants de qualité inférieure aptes à les exécuter.

Certains exploitants contribuèrent aussi par un calcul maladroit à faire baisser le niveau du personnel qu'ils employaient. Les anciens mineurs étaient devenus exigeants après la période de la guerre de Sécession ; ils voulaient des salaires élevés et s'organisaient efficacement en vue du marché collectif de travail. Au contraire, les nouveaux venus acceptaient des prix moindres et formaient un amas d'individus sans cohésion, sans expérience et sans initiative, tout à fait incapables de se syndiquer. On jugea habile d'opposer aux revendications des premiers la docilité des seconds, sans réfléchir que la docilité n'est jamais un élément de paix sociale quand elle est le fruit de l'incapacité. Il est difficile de préciser quelle fut la part de responsabilité patronale dans l'afflux d'émigrants inférieurs ; mais le calcul que je viens de dire est fait aujourd'hui encore dans certaines compagnies. Il en est qui se jouent en quelque sorte de l'incapacité de leur personnel à s'élever pour justifier la manière dont elles le traitent. « Beaucoup de vos mineurs sont mal logés et mal payés, disais-je au représentant de l'une d'elles. » — « C'est vrai, mais ces Polonais seraient payés le double qu'ils se griseraient encore plus ; cela ne servirait de rien. Quant au logement, ils le trouvent bien suffisant. » Une pente naturelle conduit les gens qui raisonnent ainsi à préférer les ouvriers auxquels on peut appliquer leur raisonnement biscornu.

Enfin le gouvernement lui-même n'a pas été étranger au fâcheux recrutement des mineurs de l'anthracite. En voulant s'y opposer, il l'a favorisé, comme il arrive parfois. Les acci-

dents sont extrêmement fréquents dans les mines d'anthracite [1] et l'opinion publique en attribuait, non sans raison, un grand nombre à l'inexpérience des ouvriers. Une loi de Pensylvanie de 1889 décida que désormais personne ne pourrait être piqueur sans avoir été employé deux ans comme chargeur ou manœuvre dans la mine. Seuls sont exemptés de ce stage ceux qui passent un examen devant une commission de praticiens et reçoivent de cette commission un certificat de compétence, un *Miner's Certificate*. Il semblait que désormais le mal allait être conjuré; ce fut le contraire qui arriva.

Il est très difficile en effet d'apprécier dans un examen le genre de qualités qui pourrait diminuer les accidents des mines. La technique du métier de mineur est simple, surtout en ce qui concerne le piqueur; elle ne constitue pas une matière d'examen comme la technique du métier de mécanicien, d'électricien, ou même de charpentier. D'autre part, la prudence, le sang-froid, le sérieux de l'ouvrier, sa connaissance des conditions particulières à la mine où il travaille, toutes qualités importantes pour la sécurité générale, ne peuvent pas non plus être jugées par des examinateurs, mais seulement par les exploitants qui emploient l'ouvrier. Par suite, les examens ne portent sur rien et deviennent souvent des formalités vaines, de simples farces, « *mere farces* (2) ». Les mineurs sérieux répugnent à les subir: les immigrants venus des pays slaves et incapables de parler anglais les passent avec l'aide d'un interprète qui répond pour eux comme il convient, ou bien se présentent à la mine avec le certificat d'un camarade dont le nom hérissé de consonnes et terminé en *ski* ressemble plus ou moins au leur. Enfin il se fait un véritable commerce de ces certificats, et il suffit d'en acheter un pour se faire embaucher. Voici d'ailleurs comment l'inspecteur des mines Williams caractérisait dans un rapport de 1895 l'effet de la législation sur les certificats de mineurs en Pensylvanie : « Elle a tenu à

(1) Virtue, dans le *Bulletin of the Departement of Labor*, déjà cité, p. 763 et suivantes.

(2) Virtue, *loc. cit.*, p. 768.

l'écart les hommes intelligents et expérimentés et a permis aux exploitants d'employer, *en échappant à toute responsabilité*, toutes sortes de gens dans leurs mines. Avant la loi, on n'admettait pas les ouvriers incompétents ; maintenant on les reçoit par centaines. Tout ce qu'on leur demande, c'est d'avoir des certificats, et ils se les procurent. »

Toutes ces causes réunies ont produit ce résultat que, depuis quinze ou vingt ans, il ne vient plus dans la région de l'anthracite aucun Allemand, Anglais, Écossais, Irlandais. De loin en loin, quelques Gallois, mais en très petit nombre. Au contraire, les Slaves, les Italiens du Sud et autres éléments inférieurs abondent. Tous les problèmes que soulève l'organisation du travail vont donc se poser devant ce personnel ouvrier très mal préparé à cette tâche.

Aussi les résout-il insuffisamment. Vers 1868, alors que les mines de l'anthracite comptaient encore pas mal de leurs anciens ouvriers, une organisation ouvrière importante et responsable s'était créée sous le nom de *Workingmen's Benevolent Association*. Elle avait une grande ressemblance avec les Trade-Unions anglaises de la même époque, attirait et retenait ses adhérents par des *benefits*, c'est-à-dire par des combinaisons de mutualité, exigeait beaucoup d'eux, mais les représentait efficacement dans les conflits. Ce fut elle qui, la première, fit sentir aux patrons la nécessité où ils étaient de s'entendre entre eux pour régulariser leur production. Comme en 1869, au moment d'une crise de surproduction, ceux-ci représentaient qu'en présence du bas prix du charbon il leur fallait baisser les salaires, elle leur fit observer avec raison que le remède n'était pas là ; que si on continuait à jeter sur le marché plus de charbon qu'il n'en pouvait absorber, aucune élévation de prix ne pourrait se produire ; que si, au contraire, la production était réduite, la crise prendrait fin au bout de quelque temps. Au moyen inefficace de la baisse des salaires elle opposait le moyen efficace d'une production réduite (1).

(1) Cf. Virtue, *loc. cit.*, p. 732 à 735.

Ce fut aussi à l'époque où florissait la *Workingmen's Benevolent Association* que fut établi dans les mines d'anthracite le système de l'échelle mobile. Malgré les critiques auxquelles il a souvent donné lieu depuis, et non sans raisons, il constituait cependant un progrès sur la situation antérieure ; c'était une tentative de marché collectif, d'arrangement durable entre patrons et ouvriers.

Malheureusement, à mesure que le personnel des mineurs se modifiait, l'organisation ouvrière perdait à la fois sa force numérique et, chose plus grave encore, sa vitalité. Les émigrants inférieurs manquaient de toute éducation syndicale et trouvaient très dur de payer des cotisations élevées d'une façon constante en vue d'écarter un danger ou d'obtenir un avantage à époque indéterminée ; par là l'Association était entravée dans son recrutement. Quant à ceux qui y adhéraient, ils apportaient un esprit d'agitation, d'irresponsabilité, de violence même qui la détournait de son but. Peu à peu, elle se montra à la fois plus faible et plus arrogante. Les patrons se dirent qu'ils pourraient la détruire par une lutte à mort et furent poussés à cette lutte par le ton de ses revendications, par les excès qui accompagnaient les grèves, par la terreur que la société secrète des *Molly Maguires* faisait régner dans le pays. En 1875, à la suite d'une grève, la *Workingmen's Benevolent Association* tomba complètement pour ne plus se relever.

Depuis lors, les Chevaliers du Travail, au temps de leur splendeur, plus tard la *Miners and Laborers Amalgamated Association,* enfin les *United Mine Workers of America,* ont tenté de réorganiser les mineurs d'anthracite, mais sans grand succès. Aux heures d'agitation, tout le personnel se syndique ; en temps ordinaire, on n'arrive pas à grouper 6 pour 0/0 des ouvriers (1). De plus, les exploitants, satisfaits de leur victoire de 1875, peu désireux d'entrer en rapports avec les syndicats ouvriers d'une façon générale, trouvant d'ailleurs une raison de s'abstenir dans l'attitude de ceux qu'ils avaient en face d'eux,

(1) Cf. *Journal of Political Economy,* décembre 1900, p. 3.

ont toujours refusé de reconnaître aucun groupement syndical. Les ouvriers ne sont pas parvenus, depuis vingt-cinq ans, à imposer cette reconnaissance que leurs prédécesseurs avaient obtenue jadis, à une époque où ce genre de victoires était beaucoup plus rare. Quelle que puisse être l'obstination de principe opposée par les patrons, il est clair que les syndicats récents en auraient triomphé si leur composition, leurs tendances et leurs sérieux avaient offert les mêmes garanties que la *Workingmen's Benevolent Association* à ses débuts. Nous savons au surplus pourquoi ils ne peuvent plus les offrir : le personnel qu'ils recrutent, le seul qu'ils puissent recruter, ne les leur fournit pas.

Aujourd'hui encore, dans la grève qui vient de prendre fin, une des grandes difficultés qu'a rencontrées le Président Roosevelt dans son entreprise de conciliation, a été cette question de la reconnaissance syndicale. Sur toutes choses, les patrons ne voulaient pas traiter avec M. Mitchell représentant des *United Mine Workers*, et ce refus ne s'appuyait sur aucun motif personnel à M. Mitchell.

Nous touchons là à la difficulté fondamentale qui domine tout le conflit. Les mineurs de l'anthracite ne sont pas représentés collectivement auprès de leurs patrons, non seulement en cas de grève, mais encore dans les détails de la vie journalière et normale. Ils n'exercent pas un contrôle suffisant sur les calculs qui établissent leurs salaires. Par suite, ils sont trompés quelquefois; ils se croient toujours trompés; et de temps en temps, comme tous les incapables, après avoir supporté beaucoup de maux réels ou imaginaires, ils se révoltent brutalement. L'histoire des dernières grèves et des demandes à la suite desquelles elles ont éclaté, jette un triste jour sur cette situation.

En 1900, une grève avait eu lieu, terminée tant bien que mal par un arrangement éphémère. On peut dire que la grève de 1902 n'a été que sa continuation. Nous examinerons donc en bloc les éléments de conflit mis en avant dans l'une et dans l'autre.

Les salaires étaient déterminés par une échelle mobile depuis 1875 dans les bassins de Schuylkill et de Lehigh, ce qui semblait assurer aux ouvriers une participation aux bénéfices de l'exploitation. En réalité, il n'y avait guère là qu'une apparence. Dans le bassin de Schuylkill, le prix de base était celui de certaines qualités déterminées à Port Carbon, près de Pottsville. Dans la vallée du Lehigh, le prix de base s'entendait du prix de vente sur les rives de l'Atlantique. Les exploitants étant des compagnies de chemins de fer, ceux du premier groupe avaient intérêt à hausser leur prix de transport de Port Carbon à la mer, parce que cela faisait baisser d'autant le prix de vente à Port Carbon. Résultats : sur 153 fixations de salaires opérées conformément au système de l'échelle mobile de 1888 à 1900, il y en avait eu 101 *au dessous* du prix de base, 44 au-dessus, et 8 au pair (1). Les Compagnies de la Lehigh Valley n'avaient pas la même ressource, mais elles avaient eu soin de fixer leur prix de base tellement haut (5 $) que les salaires étaient réglés d'une façon permanente en dessous de ce prix. Naturellement, les ouvriers ne voulaient plus de l'échelle mobile.

Autre difficulté : La plupart des mineurs étant payés à la tâche, d'après la quantité de charbon extraite, il y a lieu d'évaluer cette quantité. La méthode employée est extraordinaire. On compte par bennes et les bennes ont des dimensions variables. Les exploitants estiment leur contenance uniformément à 2 tonnes; les ouvriers prétendent qu'elle est de 2 tonnes $^1/_2$ à 3 tonnes en moyenne. En fait, il y a des bennes de 70 pieds cubes et d'autres de 120 pieds. On estime que 2 tonnes d'anthracite de densité moyenne tiennent dans un récipient de 96 pieds cubes. Les mineurs auraient voulu établir le système pratiqué dans les bassins américains de charbon bitumineux : chaque benne est pesée et le pesage est vérifié par un *Checkweighman* ouvrier, payé spécialement à cet effet par les intéressés. Jusqu'ici, ils n'ont jamais pu l'obtenir.

(1) *Journal of Political Economy : The Anthracite Miners, Strike of 1900 :* G. O. Virtue; décembre 1900.

Ce n'est pas tout. L'anthracite, tel qu'il sort de la mine, est toujours mélangé à des impuretés dont on le débarrasse dans le *breaker*. Quand une benne remonte, le préposé des exploitants estime le coefficient de matières étrangères qu'elle contient, et cette estimation, faite sans contrôle de la part des ouvriers, leur paraît ordinairement excessive. La présence du *Checkweighman* leur donnerait encore une garantie à ce point de vue.

Le salaire une fois réglé, un peu arbitrairement, ne passe pas sans retenues dans la poche du mineur. Les compagnies fournissent à l'ouvrier la poudre qui lui est nécessaire. Il est bien juste qu'elles se remboursent de cette avance, mais elles maintiennent leur prix de vente aux ouvriers bien au-dessus du cours normal, et ne permettent pas, sous prétexte de sécurité, qu'ils se fournissent ailleurs. La question de la poudre a été une des principales dans la grève de 1900. Il y a aussi de nombreuses plaintes au sujet du *Truck system*, qui est encore pratiqué dans les villages miniers. Les compagnies ont des économats qui sont pour elles une source de profits, et elles voient d'un mauvais œil les ouvriers qui ne sont pas leurs clients. Le service de l'assistance médicale donne lieu également à de vives récriminations. On cite des compagnies qui réalisent, sur les contributions imposées à leur personnel pour cet objet, un bénéfice annuel de 16.000 dollars, soit 80.000 francs.

Tout cela marque peu de scrupules de la part des compagnies et une incapacité notoire des mineurs actuels de l'anthracite à s'organiser pour défendre leurs intérêts. Plusieurs abus tomberaient d'eux-mêmes, si la population ouvrière était aujourd'hui au même niveau social que du temps de la *Workingmen's Benevolent Association*. Avec une coopérative de consommation, on aurait vite raison des économats et du *Truck system;* avec une société de secours mutuels, on pourrait se passer des soins du docteur de la compagnie ; enfin, avec une organisation ouvrière sérieuse, on aurait un contrôle sur les divers éléments du salaire.

(1) *The Journal of Political Economy* : loc. cit., p. 16.

Et ce serait aussi l'avantage des compagnies, qui feraient l'économie de la plupart de leurs grèves. Quelques-unes commencent à le comprendre et regrettent d'avoir attiré dans la région de l'anthracite tant d'émigrants incapables. Le président d'un grand chemin de fer américain résumait dernièrement la situation avec beaucoup de vérité dans cette simple phrase : « Le besoin présent des mines d'anthracite, c'est d'avoir un personnel entièrement différent de celui qu'elles emploient (1). » Il est dommage seulement qu'elles ne s'en soient pas aperçues plus tôt, qu'elles n'aient pas cherché à recruter des ouvriers d'élite en les payant bien, au lieu d'attirer les émigrants de rebut pour les payer médiocrement.

Aujourd'hui, la situation est presque sans solution, et c'est bien pourquoi la dernière grève a duré cinq mois. Les questions pendantes ne peuvent pas être tranchées d'une manière définitive et satisfaisante aussi longtemps que les ouvriers n'auront pas organisé une représentation et que les patrons n'auront pas accepté d'entrer en rapports avec elle. Cela est clair après ce que nous venons de dire des contrôles à exercer. Or les ouvriers de l'anthracite, incapables de se syndiquer efficacement à eux seuls, sont entrés dans la *United Mine Workers Union*, qui est l'Union des Mineurs de charbons bitumineux ; et, comme les intérêts du charbon bitumineux et ceux de l'anthracite sont souvent en conflit, les patrons de l'anthracite ont une première raison de refuser la reconnaissance du syndicat. Ils en ont une seconde dans l'indiscipline et le manque de parole de leurs ouvriers. Si la dernière grève a éclaté, c'est contrairement à l'avis formel des *leaders* : le Rapport de M. Caroll D. Wright ne laisse aucun doute à ce sujet (2). D'autre part, il est arrivé que des mineurs se sont mis en grève en dépit de conventions acceptées par eux. Et les exploitants n'ont plus confiance dans des associations qui ne savent pas faire régner la

(1) *The present need in the anthracite mining business is for an entirely different type of men from those actually engaged in it.* Cité par *The Labour Gazette*, octobre 1902, p. 276.

(2) *The Labour Gazette*, octobre 1902, p. 275.

discipline chez elles, ni obliger leurs membres à respecter des engagements conclus.

M. Caroll D. Wright affirme dans son Rapport, adressé au président de la République à la suite d'une enquête personnelle poursuivie pendant la grève, que les patrons mineurs ne sont pas opposés en principe à l'organisation syndicale. On sait cependant avec quelle persistance ils ont toujours refusé, malgré l'intervention de M. Roosevelt, d'entrer en rapports avec M. Mitchell. Même lorsque M. Pierpont Morgan leur eut fait connaître sa toute-puissante volonté de mettre fin à la grève, l'arbitrage auquel ils se résolurent ne comportait aucune reconnaissance de l'Union. Quelles que soient les décisions des arbitres, et malgré le pouvoir qui leur est donné de régler tous les conflits qui pourraient se produire pendant trois ans, on doit être inquiet de l'avenir. Quand aucune conversation diplomatique ne peut s'engager entre deux groupes ayant des intérêts différents, les conflits violents sont inévitables.

La commission d'arbitrage comprend six membres, parmi lesquels l'évêque catholique de Peoria, le Révérend Spalding, ajouté sur la demande expresse de M. Mitchell. Elle pourra bien trancher les questions de salaire qui sont en jeu et donner des garanties pour l'exacte appréciation du travail accompli par les ouvriers, mais elle ne saurait organiser elle-même la mise en œuvre, l'exercice des contrôles qu'elle établira.

Au surplus, ce qu'on voulait qu'elle fît, elle l'a fait avant même de se réunir. Elle a terminé la grève. Du jour où les patrons ont promis de se soumettre au jugement d'une commission arbitrale nommée par M. Roosevelt, les ouvriers ont consenti à reprendre le travail. Et il fallait qu'il fût repris pour éviter de vraies calamités. C'est vraisemblablement ce qui a déterminé M. Pierpont Morgan à intervenir. La clientèle ne pouvait plus supporter la privation de charbon; elle en voulait au Trust de l'anthracite de prolonger la lutte; elle s'irritait contre les Trusts en général. Et les théories les plus excessives trou-

vaient crédit dans l'opinion; on se disait que c'était une belle occasion de mettre à la raison les monopolisateurs; qu'en s'emparant des mines d'anthracite, ils étaient devenus responsable, du chauffage national; que si ce service marchait mal, était interrompu pour une cause quelconque, on pouvait les contraindre à le reprendre. Sans s'effrayer outre mesure, M. Pierpont Morgan a réfléchi peut-être qu'il était dangereux pour les Trusts d'avoir une si « mauvaise presse » aux États-Unis, au moment où ils deviennent internationaux.

C'est en effet une tendance aujourd'hui chez certains Américains de considérer un Trust comme une sorte de service public, même lorsqu'il est parvenu à monopoliser — ou à peu près — une industrie purement privée comme celle dont il s'agit en ce moment.

Cette tendance est encouragée par les socialistes, qui ont toujours considéré la concentration industrielle opérée par les Trusts comme un acheminement vers leurs rêves de monopolisation absolue.

Mais elle ne saurait tenir longtemps devant la réalité des faits. Rien ne ressemble moins à un monopole d'État qu'un Trust. Le premier est le produit de l'arbitraire pur; le second est de plus en plus le résultat d'une méthode supérieure de faire les affaires.

Comment alors expliquer la confusion si souvent faite de ces deux phénomènes? La raison s'en trouve, je crois, dans les supports artificiels auxquels les premiers en date des Trusts ont dû une domination oppressive et une mauvaise réputation méritée. A la concentration qu'ils opéraient victorieusement, normalement, et au profit de tous, ils ajoutaient des manœuvres peu délicates contre leurs concurrents et réussissaient dans ces manœuvres grâce à la complicité des pouvoirs publics. Soit que le marché se trouvât artificiellement rétréci à leur avantage par les tarifs prohibitifs de douane; soit que les entreprises de transports publics leur accordassent d'injustifiables faveurs avec les *discriminations*, ils bénéficiaient dans un intérêt privé d'une parcelle de la puissance publique, et il en ré-

sultait une oppression correspondante. Tout cela a été senti obscurément par la clientèle. Elle n'a pas su discerner au juste en quoi on abusait d'elle, mais elle a su qu'elle était abusée; et, aujourd'hui, lorsqu'un Trust est en jeu dans un conflit ouvrier, elle est disposée à lui donner tort, surtout lorsqu'elle souffre, comme elle a réellement souffert ces temps derniers.

C'était pourtant un Trust bien peu confirmé que celui de l'Anthracite. Nous avons dit à quels obstacles s'était toujours heurtée jusqu'ici la concentration qu'il poursuivait. Depuis un ou deux ans, l'habile et puissante main de J. Pierpont Morgan est venue, dit-on, à son secours; mais, quoi qu'il en soit, ce ne serait jamais qu'un Trust encore tout jeune et relativement modeste. Pourquoi donc ce vigoureux mouvement d'opinion contre lui et cette prétention de le traiter comme un concessionnaire de service public manquant à son cahier des charges? C'est sans doute que chez lui l'abus était plus marqué que chez beaucoup d'autres. Il ne faut pas oublier que les exploitants de l'Anthracite sont des compagnies de chemins de fer : qu'à ce titre ils accomplissent réellement un service public, et que, comme tous les chemins de fer américains, ils l'accomplissent sans contrôle. L'impopularité que les patrons mineurs ont encourue trouve là son origine. Elle est le châtiment de cet abus. Les compagnies américaines de chemins de fer se sont emparées d'une parcelle de la puissance publique qu'elles exercent à leur profit. Aux jours de troubles, le public se venge d'elles en réclamant un contrôle général, même sur les entreprises purement privées auxquelles elles se livrent.

Paul de Rousiers.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XXVIII

LA DERNIÈRE GRANDE MONARCHIE EUROPÉENNE ET LES GRANDS PEUPLES PARTICULARISTES ACTUELS

L'Empire allemand. — Le Peuple anglais (1).

Nous avons expliqué, en parlant de la formation de l'Allemagne, comment la région centrale de l'Europe avait suivi, à quelques siècles de distance, les mêmes évolutions sociales que la France (2).

En 1438, l'empereur d'Allemagne Albert II, qui, par son mariage, avait réuni aux possessions déjà considérables de la maison d'Autriche la Hongrie et la Bohême, se trouva avoir assez de puissance pour fixer en fait le titre impérial dans sa famille. A partir de là, ce pouvoir suprême, dont l'idée avait été empruntée à l'antiquité communautaire, put aisément grandir par la force et par une action politique suivie. Cet événement correspondit pour l'Allemagne à celui qui s'était produit pour la France en 1214, alors que Philippe-Auguste avait joint à son domaine de l'Ile-de-France et de l'Orléanais, le Boulonnais, l'Artois, l'Amiénois, le Vermandois, le Valois, la Normandie, le Maine, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, et que, le

(1) Voir l'article précédent, novembre 1902 : *Science sociale*, t. XXXIV, p. 398.

(2) Voir juin 1902, *Science sociale*, t. XXXIII, p. 489 : La Germanisation nouvelle de l'Europe centrale au moyen âge.

premier d'entre les Capétiens, il avait cessé de faire reconnaître son successeur par l'élection.

La maison d'Autriche, malgré ses efforts pour tout absorber et unifier en Allemagne, n'y réussit pas aussi bien que les Capétiens en France, et l'obstacle le plus décisif lui vint précisément des Capétiens. La grande monarchie française, arrivée plus tôt à la domination et à l'unité, craignit l'élévation d'un État pareil à elle et s'employa de tout son pouvoir à faire opposition au travail d'absorption que poursuivait la maison d'Autriche.

Grâce à cette intervention, l'Allemagne resta fragmentée en un assez grand nombre d'États dont les chefs purent opérer chacun chez soi et à son profit la centralisation monarchique, par les procédés que l'Espagne, la France, et l'Autriche à son tour, avaient mis si bien en lumière. Ainsi arriva-t-il qu'au lieu de constituer une seule et unique monarchie, elle se composa d'une grande monarchie autrichienne et d'une quantité de petites monarchies, formées pareillement sur le type communautaire et urbain.

Nous savons déjà que les moyens d'action dominants et caractéristiques de ce régime social sont une caisse et une milice.

Nous allons voir le fait confirmé avec éclat par l'histoire rapidement parcourue de l'agrandissement de la Prusse, qui, au XVIIIe siècle, est arrivée d'une façon plus redoutable que la France elle-même à faire contrepoids à l'Autriche, et qui, au siècle suivant, a prévalu contre ces deux puissances à la fois, en créant une nouvelle grande monarchie, l'Empire allemand actuel.

La monarchie prussienne a dû sa formation aux Hohenzollern encore bien plus que la monarchie française aux Capétiens. Le commencement en a été dans l'achat de la Marche de Brandebourg, qui faisait au nord le pendant de la Marche d'Autriche au sud. Elle était tombée dans l'héritage de l'empereur Sigismond, et elle fut achetée par le burgrave de Nuremberg, Frédéric de Hohenzollern, au prix de 400.000 ducats dont l'empereur avait besoin. Ce Frédéric avait si bien tiré parti de ses

droits de burgrave sur Nuremberg et des ressources de quelques modestes États en son pouvoir, que, par un phénomène rare à cette époque, il s'était fait de superbes finances, comme on le voit.

Ainsi que nous l'avons exposé antérieurement à propos de la Germanisation nouvelle de l'Europe centrale au moyen âge, la Marche de Brandebourg était un pays wende, c'est-à-dire slave, avec des châteaux forts de chevaliers allemands du type de la pure chevalerie, et avec des villes murées, peuplées d'artisans ou de marchands allemands. Ces deux classes adventices vivaient de la population slave, qu'elles avaient non seulement laissée mais poussée par la contrainte à l'exploitation culturale du sol, dans la forme propre aux familles communautaires.

A l'est de la Marche de Brandebourg, s'étendait au loin un pays qui, de proche en proche et peu à peu, se constituait par la combinaison de ces mêmes éléments, au fur et à mesure que la chevalerie et le commerce s'avançaient sur les terres slaves.

Une région ainsi composée au point de vue social était bien faite pour l'installation d'un pouvoir de type communautaire.

Elle l'était d'autant plus, que les chevaliers qui avaient le plus étendu la conquête faisaient partie des Ordres militaires, l'Ordre Teutonique et l'Ordre des Porte-Glaives, de sorte qu'ils appartenaient par eux-mêmes à une organisation de communauté et étaient plus spécialement militaires et administrateurs que des chevaliers demeurés propriétaires non collectifs.

Quand le burgrave Frédéric de Hohenzollern arriva dans l'État dont il avait fait l'emplette, il y eut des velléités de mutinerie parmi les hobereaux des châteaux forts et les urbains des villes murées. « Ils le reçurent, dit-on, avec la fameuse plaisanterie : Dût-il pleuvoir des Burgraves une année entière, nous ne les laisserons pas croître dans la Marche. Mais l'*argent* et les *mercenaires* du nouvel Électeur avec ses joujoux de Nuremberg, comme on appelait dédaigneusement ses canons, finirent par avoir raison de toutes les résistances locales. » (Himly,

Formation territoriale de l'Europe centrale, t. II, p. 11 et 12.) Voilà bien clairement le pouvoir fondé sur la caisse et la milice.

Toute l'histoire de la Prusse est là. Nous connaissons assez la Prusse du grand Frédéric et de l'empereur Guillaume Ier pour savoir qu'elle a tout dû à une puissante organisation militaire soutenue par un trésor administré avec des soins dignes de la meilleure ménagère. Le vote du septennat, c'est-à-dire de l'impôt de guerre pour sept ans, dernière victoire du prince de Bismarck sur l'Allemagne elle-même, a bien manifesté encore quels sont les deux agents fondamentaux de cette Grande Monarchie, comme de toutes les autres : la caisse et la milice.

La Prusse ne fournit pas une confirmation moins frappante au fait, que nous avons précédemment relevé, des conformités du régime des Grandes Monarchies avec le régime de la Révolution.

On sait que le grand Frédéric était adepte et protecteur de l'école, dite philosophique, qui a le mieux formulé l'erreur doctrinale de la Révolution française. Il n'a éprouvé aucune difficulté à faire entrer toute la théorie du *Contrat social* dans un code qu'il a rédigé lui-même pour la Prusse, sorte de législation complète depuis les principes du pouvoir public jusqu'aux dispositions du droit civil et pénal. Or, il se trouve que ce code est un instrument parfait de gouvernement autocratique. L'explication en est très simple : l'État est considéré comme étant la société, et le roi est l'expression de l'État ; il s'ensuit que le roi est l'agent social universel. Ainsi tout consiste à confondre la société avec l'État, et l'État avec qui met la main dessus. Il est dit dans l'introduction du code en question : « *Le chef de l'État* à qui est donné le devoir de produire le bien général, qui est *le seul but* de la société, *est autorisé à diriger et à régler tous les actes des individus vers ce but.* » C'est également digne de Louis XIV et de Jean-Jacques Rousseau. Autre déclaration du même code, qui, à moins d'être entendue avec beaucoup de réserve, semble bien préconiser un mode de solution terriblement communautaire dans les questions qui préoccupent aujourd'hui l'Allemagne plus qu'autrefois encore : « *C'est à*

l'État qu'il incombe de veiller à la nourriture, à l'emploi et au salaire de tous ceux qui ne peuvent ?) s'entretenir eux-mêmes et qui n'ont droit ni aux secours *du seigneur,* ni aux secours *de la commune :* on doit assurer à ceux-là du travail conformément à leur force et à leur capacité. » (Voir Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*, p. 366.

Alexis de Tocqueville fait au sujet de cette œuvre de Frédéric une remarque qui atteste bien les ressemblances que nous relevons entre l'Ancien Régime et la Révolution : « Ce qui prouve, dit-il, combien ce code, qui innovait tant en apparence (par la terminologie et la phraséologie de l'école alors nouvelle des philosophes), innova peu en réalité, et ce qui le rend par conséquent si curieux à étudier pour bien connaître l'état vrai de la société dans cette partie de l'Allemagne à la fin du XVIIIe siècle, c'est que la nation prussienne parut à peine s'apercevoir de cette publication. »

Nous voyons assez maintenant le triste résultat auquel sont arrivés les pays si énergiquement vivifiés par les Francs, c'est-à-dire la France et l'Allemagne, quand un développement combiné et extraordinaire des éléments communautaires subsistants est venu submerger les éléments particularistes.

Il est temps que nous nous donnions un spectacle meilleur en revenant à l'Angleterre, où la formation particulariste n'a pas rencontré la même condition.

Nous savons, par notre étude antérieure, que la cause fondamentale de cette différence est qu'à l'origine l'émigration saxonne a pu en Grande-Bretagne se développer tout à l'aise sur un sol riche, sans se mélanger avec une population communautaire qui pût prêter matière à un régime romano-barbare de l'État. Abâtardis que nous sommes par le retour à l'antique société communautaire, il nous faut un effort d'esprit pour nous représenter la vigueur d'action et l'harmonie préétablie qui se rencontrent chez un peuple dans lequel, tout entier, les visées sont l'indépendance de chacun, fondée sur la puissance

de se créer un domaine, et le moins de recours possible aux liens personnels, même volontaires ; mais on conçoit qu'une race qui a expérimenté pendant quelques générations cette condition, cette manière de voir et de faire, n'y renonce pas plus qu'aux inventions d'une utilité définitive, telles que la roue et le levier. Aussi avons-nous constaté que les Saxons d'Angleterre, depuis leur rencontre avec les Angles jusqu'à leur rencontre avec les Normands, n'avaient cessé de s'isoler en gardant leur constitution originaire pour traverser toutes les crises imaginables.

Nous nous sommes arrêtés, dans leur histoire, au moment où les seigneurs normands d'Angleterre s'étaient décidés à s'appuyer sur la race saxonne contre le roi, après s'être appuyés sur le roi et sur leur cohésion féodale contre la race saxonne.

Cette évolution n'a rien de bien extraordinaire. L'expédition de Guillaume le Conquérant n'était pas une colonisation agricole, mais une occupation militaire, mieux organisée seulement que celle des Danois, grâce aux formes féodales très régularisées. Les envahisseurs avaient ainsi pris tout naturellement leur point d'appui dans leur cohésion entre eux et avec le roi. Mais, à vrai dire, la cohésion n'existait entre eux que par l'intermédiaire du roi, comme elle n'existe entre les hommes d'un peloton que par l'intermédiaire de l'officier. Guillaume avait fait dépendre directement de lui chacun des 60.000 vassaux qu'il avait installés en Angleterre. Il n'avait pas créé de grands feudataires ayant sous eux une hiérarchie qui ne fût rattachée au roi que par eux. Ceux de ses compagnons de conquête qu'il avait voulu mieux récompenser que les autres, avaient seulement reçu des dotations plus considérables en cens, ou rentes, à percevoir sur les terres des Saxons, et un titre honorifique plus élevé : ils étaient faits comtes au lieu de simples chevaliers. Encore ces dotations plus larges n'avaient-elles pas été établies sur un ensemble de terres contiguës, mais sur des terres séparées les unes des autres et situées dans différentes parties du royaume. Et le titre de comte n'entraînait avec lui aucun pouvoir ni administratif, ni militaire,

même dans le lieu dont le comte portait le nom : il n'y avait là qu'une marque d'honneur. Il n'a été fait que deux ou trois exceptions peut-être à ce régime, et elles n'ont guère été maintenues : elles sont restées sans effet important par la sollicitude du roi à ne pas se départir de la puissance. Lors même que le comte recevait sur une terre, indépendamment du droit de cens, le bénéfice d'une partie des profits de justice, ce n'était ni lui ni ses représentants qui jugeaient.

Toutes les fonctions administratives, militaires, judiciaires étaient remplies au nom du roi par des *Shériffs*, distribués dans les sections du pays appelées *shires* (sans doute l'équivalent de *share*, part, portion : ces circonscriptions sont aussi dites comtés). Cet agent royal était essentiellement amovible : il était souvent rappelé et facilement destitué, toujours tenu de très près et très raide. Il portait aussi le titre de Vicomte, mais sans aucune relation sous ce rapport avec le comte. Régulièrement, un comte n'était pas fait shériff dans le *shire* où il avait son domaine titré ou des terres considérables.

On voit assez que les seigneurs normands d'Angleterre n'avaient ainsi, malgré leurs titres féodaux de comtes, barons, chevaliers, aucune cohésion politique directe ni avec le pays, ni entre eux. Ils n'en avaient que par le roi.

Aussi n'était-il pas difficile au roi de les dominer, car si l'un d'entre eux voulait lui résister, le révolté n'avait à sa suite personne à entraîner et il ne tardait pas à être réduit : ses biens étaient repris et donnés à un autre, ce qui fait qu'il y avait toujours quelque « autre » pour aider de bon cœur le roi dans cette exécution.

Or, avec cet absolu défaut d'organisation directe entre eux, on conçoit à merveille combien les seigneurs se sentirent mal assurés, incertains de l'issue de la lutte, quand, par un mouvement spontané chez chacun d'eux, ils se soulevèrent en masse contre Jean sans Terre et contre ses successeurs, qui voulaient taxer à outrance les revenus seigneuriaux et qui avaient pour favoris des Angevins et des Poitevins, tout près à prendre la place des Normands en aidant à les évincer.

C'est alors que les seigneurs sentirent le besoin de s'appuyer sur la race saxonne, dont ils avaient tant de fois éprouvé que l'action était puissamment concordante et continue. Ils trouvèrent là leur cadre sans être obligés de se hiérarchiser entre eux, besogne dont ils ne seraient pas venus à bout, parce que tout y était à faire et que des rivalités inévitables les auraient divisés et perdus. A partir de ce moment, ce fut l'organisation naturelle de la race saxonne qui encadra, soutint et porta en avant les seigneurs. Une fois de plus, les Saxons avaient repris en fait la direction de leurs destinées. Ils étaient comme le courant qui saisit la barque et lui fait suivre le fleuve en dépit de l'effort contraire des avirons.

Dans le rapprochement des Normands et des Saxons, dans l'état précaire du système féodal anglais par sa rupture avec la royauté, une quantité de seigneurs s'avisèrent que le mieux était pour eux de se retourner d'une existence oisive, militaire et coûteuse vers l'existence active, agricole et lucrative de leurs alliés les Saxons. Cette solution de leur situation nouvelle se présentait d'autant plus fortement à leur esprit qu'ils étaient pour la plupart de très petits seigneurs, de simples chevaliers, n'ayant tout juste d'avoir que ce qu'il fallait pour vivre médiocrement et fournir le service d'un cheval de guerre, et ne trouvant plus rien de bien avantageux dans leur condition féodale. Ils n'étaient, à vrai dire, séparés des meilleurs paysans saxons, des gros cultivateurs, que par une prétention devenue inutile et gênante. La liberté et le profit étaient du côté saxon. C'est ainsi que se fondirent alors rapidement les deux races dans cette classe de beaux exploitants de la terre qui s'est appelée la *Gentry*; ou plutôt c'est ainsi que la partie la plus assimilable de la population normande est venue se transformer dans la population saxonne.

Cette classe intelligente, capable et ascendante de cultivateurs saxons qu'avait développée le sol riche de l'Angleterre, exerçait sur les simples chevaliers normands une telle attraction par la manière dont elle savait accommoder son existence, que, déjà bien avant la révolte de la féodalité et le mouvement de la Grande Charte, ces chevaliers faisaient tous leurs efforts pour se sous-

traire au service militaire dans le but de vivre à la saxonne. C'était à ce point que Henri II (1154-1189), ne voulant pas exercer d'action vexatoire sur ses « chevaliers cultivateurs » — remarquez cette curieuse dénomination — « *nolens vexare agrarios milites* », offrit de les exempter moyennant une taxe d'exonération qu'ils acceptèrent avec empressement. Cet impôt reçut le nom de *scutagium*, escuage. A ce prix les chevaliers restaient dans leurs foyers et à la culture de la terre.

Mais cette taxe laissait subsister d'autres charges féodales, comme celle qui mettait le bien sous la tutelle ou « garde » du suzerain, ordinairement le roi, dans le cas de minorité de l'héritier, ce qui était trop souvent une occasion de ruine pour le mineur : ou bien encore comme le droit pour le suzerain ou roi de choisir un mari à l'héritière quand le fief tombait en quenouille; etc... Aussi les chevaliers trouvèrent-ils beaucoup plus simple de se soustraire radicalement à la chevalerie, tout comme de bons Saxons; ils négligèrent de se faire armer chevaliers. La royauté, privée de recrues, protesta. « Les ordonnances qui enjoignent de recevoir cet honneur reviennent incessamment au cours du XIIIe siècle : cela prouve clairement qu'on ne s'y prêtait que de mauvaise grâce. La recrudescence de l'esprit chevaleresque sous Édouard III ne fut qu'un accident et une mode éphémère. Dès 1278, le roi commande aux shériffs de contraindre à recevoir l'accolade, non pas seulement les personnes appartenant à la classe des chevaliers, mais tous les hommes dont le revenu foncier égale 20 livres sterling (500 francs), de quelque seigneur et à quelque titre qu'ils tiennent leurs terres. Cette prescription fut répétée depuis à plusieurs reprises; elle montre à quel point s'étaient mélangées les deux classes. En somme, dès le XIIIe siècle, les chevaliers paraissent avoir pris en majorité les goûts et les mœurs d'une simple classe de propriétaires ruraux. » (Boutmy, *Le développement de la constitution en Angleterre*, p. 81 à 83.)

Et c'était si bien le type saxon qui opérait cette transformation par la force démonstrative de l'exemple, que « déjà, en 1074, dans l'espèce de manifeste répandu par les barons normands

contre Guillaume I er, il est parlé sur un ton d'envie des Anglais qui cultivent en paix leur terre, boivent ou tiennent table, tandis que leurs vainqueurs sont obligés de faire la guerre sur le continent. » Stubbs, I, 291.)

L'organisation militaire qui prévaut au XIVe siècle, marque le terme complet de l'évolution : le service obligatoire et gratuit imposé aux terres de chevaliers a disparu, et l'impôt qui le représente cesse d'être perçu. Aucun escuage n'a été levé, selon Coke, après la huitième année d'Édouard II, c'est-à-dire 1315. Voilà donc toute la classe des simples chevaliers saxonnisée. « Le noyau de l'armée royale, celle qui fait les expéditions au dehors, se compose alors de barons remuants et belliqueux qui réunissent autour d'eux des volontaires, gens de pareille humeur. Ils vendent au roi, à deniers comptants, le secours de leurs régiments d'aventuriers. Le gros des anciens chevaliers se tient de plus en plus à l'écart de ces bandes de condottieri. Beaucoup ne portent même plus le titre de chevaliers. » Ils ne prennent que celui d'écuyers, *Esquires*, c'est-à-dire de gens aptes à être faits chevaliers, ou encore celui de *Gentlemen*, qui a la même valeur : gens nobles, capables d'être faits chevaliers. Boutmy, *ibid.*, p. 84 à 88.)

Et, comme nous avons vu que tous ceux qui exploitaient une terre du rapport de 20 livres sterling avaient été requis, quoique sans grand succès, par l'intermédiaire du shériff, de se faire armer chevaliers, tout fort cultivateur, qu'il fût de race saxonne ou normande, était bien de la classe des gens aptes à être faits chevaliers et portait par conséquent le titre d'Esquire ou de Gentleman : telle est l'origine de ces appellations si répandues et si caractérisées chez les Anglais : l'histoire en est expressive.

Ces intelligents propriétaires et exploitants de domaines étaient tout à leur affaire, prospéraient et se trouvaient très bien chez eux.

Ils n'étaient pas pressés de se jeter dans la vie publique : tout au contraire, ils l'avaient écartée en rompant avec le service féodal. Bien qu'en vertu de la Grande Charte ils fussent appelés

par le shériff à élire quelques-uns d'entre eux dans chaque comté, puis dans chaque bourg à marché, pour être leurs représentants au Parlement, ils en avaient assez peu souci, sachant qu'il ne s'agissait guère là que d'aller payer des subsides. Mais ils constituaient tellement, en fait, la classe réellement capable et influente du pays, qu'il devenait de plus en plus impossible de rien faire sans eux ; il fallait recourir à leur ministère presque pour toutes choses dans chaque localité. C'est ainsi que bientôt le pouvoir vint les chercher chez eux.

Et d'abord, la fonction de shériff subit une double atteinte. Son action alla baissant avec une extrême rapidité : il est clair que tout ce monde laissait le shériff se morfondre dans l'isolement, n'avait pas affaire à lui et ne se prêtait pas à ce qu'il prît de l'influence. Puis bientôt, ce fut dans la classe dont nous parlons qu'on alla chercher les shériffs, autrefois pris parmi des gens de plus haute marque.

Voilà donc cette grande fonction générale que le shériff exerçait au nom du roi et qui équivalait à celle de nos baillis royaux de France, la voilà abattue et confisquée par la gentry, sans que celle-ci ait eu à se remuer.

En dehors des shériffs, la royauté avait imaginé de grands Juges ambulants, qui allaient de comté en comté pour maintenir partout plus également et plus directement encore la justice sous la main du roi. Mais ces grands Juges, en arrivant dans un comté, se trouvaient fort embarrassés de rien savoir et de rien faire sans recourir à ces hommes qui connaissaient la localité et y menaient toutes les choses de la vie usuelle. « On voit les Juges prendre de plus en plus les chevaliers (ou les esquires, ou les gentlemen) pour auxiliaires. Successivement, l'assiette et la perception de l'impôt, le contrôle et l'armement de la gendarmerie nationale, le soin de recevoir le serment de paix, l'instruction locale des crimes et délits, le choix du grand jury d'accusation, la participation aux jugements par l'organe du jury restreint sont confiés à des commissions de ces chevaliers, opérant le plus souvent sous la direction des Juges ambulants. » Puis ces mêmes chevaliers tiennent session quatre fois par an ; ils

attirent enfin à eux toute l'administration locale : routes, ponts, prisons, police administrative du travail, tutelle des paroisses, assistance des pauvres. (Boutmy, *ibid.*, p. 104 et suiv.) En 1360, ils sont établis juges de paix individuels pour tout le comté : ce sont les fameux *Magistrates*.

« C'est donc toute la masse des propriétaires libres, esquires, gentlemen autant que chevaliers, qui se trouve associée à l'administration, et les siècles suivants verront de plus en plus cette classe active, appliquée, faire gratuitement à elle seule tout le travail d'une immense bureaucratie. » (Boutmy, *ibid.*, p. 107.)

Voilà comment, sur les ruines de la féodalité normande d'Angleterre, s'est développé avec la race saxonne le *Self-government*, grâce à cette masse demeurée compacte de gens qui vivaient en particularistes sur leurs domaines et tenaient tout en réalité avant que leurs maîtres prétendus et passagers leur en reconnussent par nécessité la fonction et le droit.

Bientôt après, la force militaire elle-même va leur revenir, mais il est bien entendu qu'ils vont la transformer. Ils forment, dit un auteur, une sorte de gendarmerie intérieure, de garde nationale qui ne repose plus sur l'ancienne base féodale et dont les fonctions sont toutes civiles et de police. Il n'est pas permis de forcer cette milice à sortir de son comté, sauf dans un cas de pressante nécessité constatée par le Parlement, ni du royaume en quelque cas que ce puisse être. (Griest, I, 209 : voir Boutmy, p. 86.)

Mais la grande affaire de ce monde anglais — tout ce qui précède le dit assez — était de tirer parti de la terre : c'est ce qu'il poursuivit en y apportant les conditions caractéristiques de sa formation, et c'est ce qui a donné à son histoire, en dépit d'extrêmes complications accidentelles, une unité et une simplicité de fond curieuses à dégager. Ce sera le sujet de notre prochain chapitre.

Henri DE TOURVILLE.

(*La suite au prochain numéro.*)

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

A ROME

Nous avons, dans un précédent article (1), essayé d'analyser et de classer les modes divers d'appropriation du sol qui prévalent, dans les sociétés communautaires, suivant les exigences du travail; efforçons-nous aujourd'hui, à la lumière des conclusions déjà dégagées, de rechercher quel fut chez les Romains le régime de la propriété foncière, et comment ce peuple réglementa l'usage de la terre, soit pour la constitution de l'atelier de travail, soit pour la satisfaction du besoin d'habitation. Comme la société romaine fait, à n'en pas douter, partie du groupe des sociétés communautaires, il est permis d'espérer que la connaissance des formes de l'appropriation du sol en vigueur chez plusieurs peuples de ce groupe nous aidera à éclairer quelque peu la question si obscure que nous abordons aujourd'hui; en tous cas, c'est bien ainsi que procèdent les sciences, remontant de l'étude des types actuels et directement observés à celle des types disparus et il n'est pas interdit de penser que le lecteur constatera bientôt que l'espoir était ici amplement justifié.

La situation géographique du Latium mérite d'être brièvement rappelée. « La grande chaîne des Apennins qui figure l'arête longitudinale de la péninsule italique présente vers le milieu de sa longueur un double coude : après avoir, dans sa partie septentrionale, suivi une direction qui la rapproche de la

(1) *Science sociale*, octobre 1902, t. XXXIV, p. 335. Nous nous permettons de faire remarquer que la connaissance des faits qui ont été relatés dans la livraison du mois d'octobre est indispensable pour l'intelligence des pages qui suivent.

côte Adriatique, elle se rejette subitement vers l'ouest et reprend ensuite son orientation vers le midi, mais en se tenant plus près de la mer Tyrrhénienne. Le premier coude de la chaîne est occupé par le *Gran Sasso*, point culminant des Apennins; et la partie dirigée vers l'ouest forme le massif montagneux des Abruzzes, qui semble en appuyer la base. Ce massif se prolonge par étages jusqu'aux monts de la Sabine et aux coteaux qui viennent expirer aux bords de la plaine. Le Latium comprend la partie moyenne et la partie basse de cette région. La côte, marécageuse et insalubre sur une grande étendue, n'offrant aucun bon port naturel, n'attirait nullement les navigateurs. Mais le large territoire ondulé qui s'étend aux pieds des monts, avec ses eaux abondantes, son sol gras et profond, propre au labour et à l'entretien des bœufs, pouvait bien tenter des Pélasges. Ils y retrouvaient en effet les conditions mêmes dans lesquelles leur race s'était formée : une terre arable, fertile en grains; puis des voisins montagnards, en mesure d'échanger les bois, les bestiaux, les fruits et le gibier contre les produits agricoles, tout en entretenant l'art de la guerre (1). »

Il est malaisé de connaître parfaitement la constitution sociale de ces Pélasges qui fondèrent d'abord Albe et plus tard Rome; la légende se mêle à l'histoire, pour conserver et travestir à la fois les traditions anciennes. Un point est pourtant hors de contestation, et il est pour la Science sociale une indication lumineuse, à savoir que les Romains apparaissent, dès le début de leur établissement, comme une race fortement organisée, avec un régime vigoureux de travail, de propriété, de famille et de pouvoirs publics. Ce ne sont certainement ni des désorganisés, ni des faibles, ni des miséreux. Ils ont à se défendre — et parfois la lutte est rude — contre les montagnards qui les environnent, mais ceux-ci ne réussissent ni à les rançonner à merci, ni à les opprimer : au contraire, le Romain, à la fois agriculteur et soldat, domine les peuples qui l'entourent et, par la conquête, s'annexe ultérieurement leurs territoires.

(1) *L'Égypte ancienne*, IX : Les races étrangères dans la Vallée du Nil, les Romains, par A. de Préville, *Science sociale*, t. XIII, p. 65.

Quel était donc, chez ces premiers Romains, le régime de la propriété foncière et quel fut-il jusque vers la fin de l'époque royale?

On a cru longtemps que les populations de la Grèce et de l'Italie avaient toujours, dès l'antiquité la plus haute, appliqué au sol le régime de l'appropriation familiale, et M. Fustel de Coulanges, s'appuyant sur des similitudes apparentes, a, dans la *Cité antique,* adopté cette opinion. Les historiens et les romanistes n'acceptent plus aujourd'hui ce jugement et ils professent au contraire que les compagnons de Romulus limitèrent la propriété familiale héréditaire du sol aux deux arpents nécessaires à l'installation du foyer de l'habitation et de ses dépendances, *heredium;* les terres cultivées et les pâturages échappèrent à cette appropriation familiale et restèrent, suivant l'opinion commune, dans le patrimoine des *gentes*, ou, suivant une opinion qui nous semble préférable, dans le patrimoine de la collectivité.

Des inductions précises autorisent à penser que la notion de propriété privée ne s'appliquait anciennement qu'aux animaux et aux objets mobiliers. Dans la langue latine, deux mots désignent le maître d'une chose : *dominus, herus.* Le premier — qui ne vient pas de *domus* (maison) comme on pourrait l'inférer d'un texte d'Ulpien dans lequel ce jurisconsulte ne fait qu'exprimer une conception postérieure de plus de huit siècles, mais de *domare*, dompter, de même que *domitus* et *domitor,* — concerne spécialement les animaux de trait ou de bât, *quæ collo dorsove domantur;* le second, *herus,* vient de la racine *hir,* qui correspond au grec χείρ et désigne la main. *Herus* est celui qui appréhende, qui saisit avec la main : or il est manifeste que les choses mobilières peuvent seules être appréhendées avec la main. De même l'expression *mancipium,* qui désigne le droit que l'on a sur les choses les plus précieuses qui composent le patrimoine, n'a pu s'appliquer aux immeubles qu'en lui donnant une acception extensive, et l'examen des formes et des rites de la procédure de l'action en revendication démontre aussi que les procès relatifs aux questions de propriété ne s'élevaient originairement qu'à l'occasion des meubles.

Le témoignage des auteurs littéraires et des faits économiques vient se joindre à ces arguments juridiques : ainsi nous savons que, pour les premiers Romains, la richesse consistait uniquement en bestiaux et en un droit d'usage et de pâturage sur les champs : *erat res in pecore et locorum possessionibus ex quâ pecuniosi et locupletes vocabantur*, nous dit Cicéron (*Rép.*, 2, 9, 14), l'éloquent avocat donne bien au terme *possessionibus* le sens que nous venons d'indiquer, car il ajoute aussitôt : *Numa primum agros quos bello Romulus ceperat divisit viritim civibus*. M. Mommsen a aussi remarqué que la richesse immobilière n'est pas comptée originairement parmi les éléments du patrimoine et celui-ci est désigné par deux expressions, *familia pecuniaque*, qui ne visent que le droit sur les esclaves et sur les gros animaux (1). Le mot *pecus*, troupeau, est entré plus tard dans la composition du mot *pecunia*, monnaie, richesse, et du terme *peculium*, pécule du fils de famille ou de l'esclave : avant qu'on se servît de monnaie métallique, le bœuf et le mouton étaient l'instrument des échanges et la commune mesure des valeurs, et le jour où la la monnaie frappée apparut, les pièces portèrent l'empreinte d'un bœuf dont elles étaient le signe représentatif.

Dans quelles circonstances se réalisa donc l'apparition de la propriété foncière familiale et héréditaire? Voici ce que rapportent des témoignages suffisamment convergents et précis : Romulus traça un jour avec une charrue les limites (*pomerium*) de la bourgade fortifiée que ses compagnons et lui avaient résolu de fonder; le territoire de cette enceinte, qui formait une sorte de carré, *Roma quadrata*, ou plus probablement un rectangle, fut réparti par lui entre les trois tribus des *Tatienses*, des *Ramnes* et des *Luceres* (2). Cette répartition ne s'appliqua pas d'ailleurs à la totalité de l'enceinte, car une portion fut réservée pour les besoins du culte, et surtout une autre portion très étendue *fut mise à part et, soustraite au partage, resta la propriété de la collectivité*. La section attribuée à chaque tribu fut ensuite partagée en dix lots, tirés au sort entre les dix curies de

(1) *Histoire romaine*, traduction Alexandre, t. Ier, p. 206.
(2) Varron, *De Lingua latina*, V, 55, édit. Egger.

chaque tribu ; enfin chaque curie procéda, probablement aussi par la voie du sort (1), à une sous-répartition en cent petits lots égaux, de deux arpents chacun, qui furent attribués à chaque chef de famille, ce fut l'*heredium* ou *hortus* qui comprenait l'habitation et un petit enclos à l'entour, et on appela centurie la division territoriale formée par la réunion de ces cent *heredia* de deux arpents : *Bina jugera, quot a Romulo primum divisa dicebantur viritim quæ heredem sequerentur heredium appellarunt : hoc postea centum, centuria* (2). Tel est l'acte de répartition attribué à Romulus. Il paraît impossible de contester sa réalité même, car les *bina jugera* sont souvent mentionnés par les auteurs latins comme ayant constitué les plus anciens lots de terre (3), et ces lots eurent tous exactement la même superficie : *Bina tunc jugera populo romano satis erant, nullique majorem modum attribuit.*

Essayons de dégager la signification sociale des faits qui viennent d'être constatés. Un premier point paraît certain, à savoir, que l'*heredium* était seulement l'emplacement réservé à l'habitation et à ses dépendances directes, mais n'était aucunement affecté à l'exploitation sous forme de culture, ni moins encore de pâturage. On a essayé de soutenir que ce petit domaine de deux arpents (un demi-hectare, exactement 50 ares 4 centiares) pouvait suffire à l'exploitation d'une famille de petits cultivateurs, mais les arguments se pressent en foule pour réfuter cette assertion, et M. Mommsen a calculé que deux arpents ne pouvaient à cette époque produire au maximum que 800 kilogrammes de froment, c'est-à-dire 400 annuellement, puisque les champs cultivés restaient en jachère une année sur deux : ainsi une famille composée de quatre personnes, chiffre certainement inférieur à ce que fut la réalité, n'aurait eu pour cha-

(1) D'après Festus, le mot *sors* équivalait anciennement à *patrimonium;* à la mort du titulaire de l'*heredium*, les enfants pouvaient, s'ils le voulaient, maintenir le *consortium*.

(2) Varron, *De Re rustica*, I, 10, 2.

(3) Cf. Tite-Live, VI, 36, 11, Juvénal, XIV, 163 : Sicculus Flaccus, Denys d'Halicarnasse, *Ant. Rom.*, liv. II, chap. III, et Festus : *Centuriatus ager in diversa jugera distributus, quia Romulus centenis civibus ducenta jugera tribuit.*

cun de ses membres que le dixième de la quantité de froment que Caton déclarait plus tard nécessaire pour la nourriture d'un esclave (1). Cet argument de technique agricole est pleinement démonstratif; on verra dans un instant que l'observation des faits sociaux conduit aussi, d'une manière certaine, à une conclusion identique.

Mais une autre question se pose : Quel est le mobile social qui poussa Romulus et ses compagnons à établir ainsi leurs habitations dans l'enceinte du *pomerium* ? A cette question capitale, les romanistes font d'ordinaire la réponse suivante. Auparavant les membres des *gentes* vivaient sur *leurs* terres, dans les campagnes environnantes ; puis « il a dû se produire dans les usages des Romains un changement qui leur est d'ailleurs commun avec d'autres peuples. La création de la propriété familiale, chez un peuple, jusqu'alors soumis au régime de la communauté agraire, coïncide habituellement avec une certaine dislocation des *gentes*. C'est un fait bien connu (!) que partout où existe la communauté du sol, les membres de la tribu ou du village habitent tous ensemble dans une immense maison commune. Il arrive un moment où la vie en commun leur est à charge; les familles se séparent, chacune se bâtit une maison distincte, autour de laquelle on ménage un terrain suffisant pour un jardin potager. C'est précisément ce qui doit être arrivé à Rome, mais avec cette particularité que, pour constituer la propriété familiale, on n'a pas démembré les possessions des *gentes;* la terre attribuée à chaque famille a été prise sur le sol nouvellement occupé et compris dans l'enceinte de la ville » (2). Ainsi « les membres des *gentes* qui, jusqu'alors vivaient sur leurs terres, eurent désormais une habitation en ville » (3).

Quel que soit le respect que nous professions pour la science de l'éminent professeur auquel nous empruntons ces lignes, il nous paraît impossible de ne pas signaler l'invraisemblance de l'explication proposée : si jamais les membres d'un village

(1) Mommsen, *Hist. Rom.*, I, p. 252, n. 1.
(2) Edmond Cuq, *Les Institutions juridiques des Romains*, Paris, 1897, t. Ier, p. 84.
(3) Cuq, *op. cit.*, p. 81.

ont habité ensemble une sorte de caravansérail, pourquoi passent-ils sans transition de ce système communautaire extrême à une répartition en petites *domus* de deux arpents seulement? Pourquoi, après avoir habité la campagne, les membres de ces *gentes différentes* vont-ils serrer leurs demeures les unes contre les autres dans l'enceinte du *pomerium?* Comment surtout acceptent-ils de séparer désormais leur habitation et leur atelier de travail, jusque-là réunis? Voilà autant de questions auxquelles il faudrait répondre, et certes la tâche paraîtra malaisée à ceux qui connaissent les rigoureuses exigences des lois sociales.

Essayons, en revenant aux textes mêmes des auteurs latins, de nous guider d'après les lumières de la méthode d'observation L'établissement de Romulus et de ses compagnons paraît susceptible de recevoir une explication simple, si l'on veut bien y voir un fait d'émigration en groupe, suivant le procédé usuel des sociétés communautaires agricoles. De nos jours encore, dans la Russie orientale et en Sibérie, la colonisation intérieure se fait sur ce type; à un jour donné, un nombre déterminé de ménages partent ensemble pour aller s'établir dans la plaine, en territoire inoccupé. A l'endroit choisi, on trace les emplacements rectangulaires sur lesquels seront édifiées les maisons d'habitation et on tire au sort les lots qui s'étendent ainsi le long de la grand'route médiane. A l'entour du rectangle tracé par le petit village en formation, chacun cultive à sa guise les champs qui lui agréent, la collectivité n'ayant souvent pas à réglementer au début l'usage de la terre.

On ne peut s'empêcher de rapprocher de ce système de colonisation l'établissement des trois tribus latines dirigées par Romulus; le phénomène serait seulement compliqué ici par la superposition d'un régime militaire se combinant avec le régime social qui dérive du travail; mais cette superposition n'a pas lieu de surprendre, puisqu'elle est conforme à tout ce que la tradition nous rapporte sur le compte des Pélasges et qu'elle paraît aussi imposée par les nécessités actuelles de la sécurité (1).

(1) Il est évident même que le souvenir du régime militaire auquel étaient soumis les compagnons de Romulus a faussé le récit que les auteurs latins nous ont fait de

Évidemment cette installation d'un groupe considérable de ménages, en pays inoccupé, n'est qu'une hypothèse, mais de combien de justifications cette hypothèse en bénéficie-t-elle pas?

D'abord, on comprend la séparation admise entre l'heredium et le champ de culture, entre l'habitation et l'atelier de travail, car c'est bien ainsi que s'installent les sociétés à formation communautaire. On comprend aussi la réserve faite par Romulus d'une partie de l'enceinte ne devant être allotie à personne; ainsi procèdent les autorités des villages russes, afin de ménager l'emplacement des *isbas* qui devront être construites pour répondre aux besoins de l'accroissement de population : si l'on permettait de cultiver les champs qui s'étendent aux deux extrémités du village, le développement de celui-ci serait compromis. Il est même certain que cette portion de l'enceinte de la *civitas romana* réservée pour des allotissements ultérieurs fut considérable, et plus tard des annexions vinrent reconstituer cette réserve épuisée; en effet, dans un pays neuf, on apprécie mieux que partout ailleurs l'avantage que procure l'arrivée d'hommes capables et laborieux, et les familles, trouvant plus facilement un débouché pour leurs enfants, sont plus prolifiques. La politique romaine se conforma à ces exigences et lorsque, au milieu du IIIe siècle, Atta Clausus émigra à Rome avec ses *gentiles* et ses clients, parmi lesquels cinq mille étaient en état de porter les armes, le sénat lui concéda en ville autant de terrain qu'il en voudrait, pour y bâtir des maisons pour lui et pour les siens, et des champs dépendant du domaine public et situés au delà de l'Anio (1).

Enfin l'hypothèse que nous suggérons supprime aussi une des plus grosses difficultés que soulève le système proposé par M. Cuq et par un grand nombre de romanistes : en effet, si préalablement à la fondation de Rome les *gentes* étaient établies

l'installation de Romulus; il est impossible de penser que le nombre des maisons construites dans l'enceinte du pomerium ait été juste de trois mille ou que le nombre des membres de chaque tribu ait été juste égal et équivalent à mille.

(1) Tite-Live 11, 16; Denys, V, 40.

dans le voisinage sur des champs dont elles étaient propriétaires, comment se sont-elles procuré l'emplacement nécessaire à l'édification même de leur ville? Ou ce territoire était déjà approprié par une *gens*, et pourquoi et comment celle-ci s'est-elle laissé exproprier? ou au contraire ce territoire était encore *res nullius*, et alors pourquoi se trouvait-il dans cette condition, alors que la circonscription environnante était tout entière appropriée par les gentes? L'établissement en territoire conquis et *res nullius* (1) supprime cette grave difficulté, et les immigrants s'emparent *en même temps* des terres nécessaires à leur travail et à leurs habitations; seulement, *conformément à des lois sociales vérifiées et certaines*, ils n'adoptent pas le même régime de propriété foncière pour leur foyer et pour leur atelier de travail. Et, tant il est vrai qu'une hypothèse juste se vérifie jusque dans les moindres détails, les adjectifs qui qualifient le nom des deux plus fameuses villes latines, Albe *la Longue* et Rome *rectangulaire* auraient à nos yeux une signification spécialement précise; on sait en effet que les bourgs, fondés par les sociétés communautaires agricoles d'une certaine catégorie sociale, sont remarquables par leur longueur et prennent la forme d'un rectangle.

Efforçons-nous maintenant de préciser les traits de ce double régime de propriété foncière appliqué au foyer et à l'atelier de travail. Sur la condition juridique de l'*heredium* ou *hortus*, nous retrouvons ici à n'en pas douter les caractères distinctifs déjà reconnus dans des sociétés similaires, et le témoignage surabondant des textes a facilement établi l'accord unanime parmi les romanistes. D'abord l'*heredium* appartient, comme le patrimoine même, moins au chef de la *domus* qu'à *la famille*, représentée par les générations passées, et par les descendants actuels et même futurs. La similitude des termes qui désignent l'héritier et l'habitation, similitude que Varron, dans la formule citée plus haut : *bina jugera... quæ heredem sequerentur*,

(1) Il est entendu que nous ne prétendons pas que ce territoire était totalement inhabité avant l'arrivée des compagnons de Romulus : ceux-ci ont dû au contraire se présenter et agir en conquérants.

heredium appellarunt est des plus probantes, et il est manifeste que le texte si connu de Gaius s'applique à tous les éléments du patrimoine, aux immeubles comme aux meubles : (*Filius filiave, nepos neptisve) sui quidem heredes ideo appellantur quia domestici heredes sunt et vivo quoque parente, quodammodo domini existimantur* (1).

En second lieu et par voie de conséquence, l'*heredium* est inaliénable : ainsi le décide la coutume, et plus tard, à une époque où la défense de la coutume sera considérée comme moins formelle, les mœurs publiques auxquelles la censure donne à Rome une si redoutable autorité, seront les gardiens vigilants de cette prescription. Jusqu'à la fin de la République, on a considéré comme un déshonneur l'aliénation de la maison et, en 684, les censeurs exclurent du sénat Antoine qui avait dû vendre sa maison pour satisfaire ses créanciers (2). L'aliénation devient en quelque sorte un sacrilège, puisque chaque *domus* est un temple consacré aux dieux du foyer : aussi, lorsque l'État confisque les biens d'un citoyen, la maison n'est jamais comprise dans la vente : elle est détruite et l'emplacement consacré aux dieux doit demeurer vacant. De même encore le débiteur pressé par son créancier vendait ses récoltes, ses bestiaux, son champ, il gardait sa maison. Lorsque, en 293, L. Quinctius Cincinnatus est mis en demeure de libérer les cautions qui avaient garanti pour 30.000 as la comparution de son fils au tribunal du peuple, il fait vendre tous ses biens, mais il conserve sa maison, car lorsque, trois ans plus tard, ceux qui sont allés lui offrir la dictature le ramènent à Rome, on le voit se diriger vers sa maison en compagnie de ses fils venus au-devant de lui (3).

L'aliénation à cause de mort, sous forme de disposition testamentaire, n'était pas plus permise que l'aliénation entre vifs ;

(1) Gaius, II, § 157. Cf. aussi la formule si curieuse de l'interdiction prononcée contre le prodigue : *Quando tu bona paterna avitaque nequitia tua disperdis, liberosque tuos ad egestatem perducis, ob eam rem tibi ea re commercioque interdico.*

(2) Cic., *De Orat.*, II, 35 ; *pro Sulla*, 20.

(3) Tite-Live, III, 13, 26, cité dans Cuq, *op. cit.*, p. 83.

et la faculté de léguer *arbitrairement* ses biens que des publicistes modernes voudraient représenter comme un droit *naturel absolu*, ne fut pas reconnue dans l'ancienne Rome. Lorsque le droit de tester fut consacré, on n'en admit du moins l'exercice que sous le contrôle des comices, et cette assemblée n'aurait certainement pas approuvé et on ne lui aurait même pas proposé une exhérédation non justifiée des héritiers naturels, de ces héritiers qui, au dire de Gaius, *etiam vivo parente, quodammodo domini existimantur*.

Il serait utile de compléter ces renseignements d'ordre social et juridique par la connaissance de la disposition matérielle de l'habitation romaine : malheureusement la documentation est peu abondante sur ce point. M. Marquardt estime pourtant que la maison romaine des premiers temps devait ressembler à la maison actuelle du paysan saxon, où la porcherie est accotée à l'entrée : la cour d'exploitation où se trouvaient les étables était placée devant la maison et non par derrière. Dans cette cour de ferme, on gardait quelques animaux domestiques, notamment les porcs et les poules dont la chair était, avec celle du mouton, la seule qui entrât dans l'alimentation des Romains. Au fond était l'habitation avec sa porte et son *atrium* le long duquel s'alignaient les chambres nécessaires aux fils mariés qui continuaient à vivre avec le père de famille (1).

Tel était le régime de l'habitation, dans l'enceinte du *pomerium* : au delà de cette enceinte s'étendaient les champs de culture et les pâturages, les premiers utilisés pour la production des grains et des légumes dont se composait l'alimentation, presque exclusivement végétarienne, des Romains; les seconds affectés à l'élevage du mouton et plus encore des animaux de

(1) Marquardt, *la Vie privée des Romains*, Paris, Thorin, 1892, t. Ier, pp. 257 et 267. — Cette réunion de plusieurs ménages dans la maison d'un même *paterfamilias* était fréquente. Cf. Val. Max. IV, 4, 8. *Quid Aelia familia? Sedecim eodem tempore Aelii quibus una domuncula erat... et unus in agro Veiente fundus.* Cité dans Marquardt, *op. cit.*, p. 70, où se trouvent aussi beaucoup d'autres références.

trait, employés dans la culture ou les transports, le bœuf et le cheval.

A qui appartenaient primitivement ces champs et ces pâturages? Tous les auteurs s'accordent à reconnaître que cette question n'est susceptible que de deux réponses : il faut opter entre la propriété de l'État et la propriété des *gentes*, et la quasi-unanimité des romanistes modernes adopte cette seconde opinion. A raison de cette unanimité même, on nous excusera d'insister quelque peu sur cette question et de joindre quelques arguments à ceux qui viennent d'être présentés pour combattre l'opinion dominante.

Celle-ci invoque spécialement trois raisons : d'abord la *gens* — on sait que ce terme désigne l'ensemble des membres d'une même famille patricienne, quelque éloigné que fût le degré de parenté unissant ensemble ces membres — est l'institution qui se trouve primitivement la plus forte et qui perd du terrain : la cité, celle qui est primitivement la plus faible et qui en gagne. En second lieu, la possession individuelle de bétail et d'esclaves ne se conçoit pas sans que l'on admette pour ce sol un partage de fait d'une nature quelconque ; or ce partage aurait été beaucoup plus compliqué en le rapportant au peuple tout entier ou à la curie, qu'en le restreignant au cercle de la *gens*. Enfin on remarque que les noms des plus anciennes tribus rurales ont tous la forme de noms de *gentes* et que la plupart d'entre eux appartiennent à des *gentes* bien connues et exclusivement patriciennes (1).

Il nous paraît facile de démontrer que ces raisons n'ont pas la valeur démonstrative qu'on y attache, et c'est le cas de la première et de la troisième, ou sont mal fondées, et c'est le sort de la seconde. On oublie que dans toute société qui n'est pas proprement sauvage et désorganisée et où la force n'est pas le seul régulateur des droits des particuliers — et personne ne s'avise de soutenir que la Rome primitive appartienne à cette catégorie sociale — il faut, de toute nécessité, que la propriété fon-

(1) Mommsen, *Manuel des Antiquités romaines : le Droit public romain*, traduction Girard, Paris, Thorin, 1889, t. VI, 1re partie, p. 26-28. Cf. aussi Cuq, *op. cit.*

cière *commence* par être garantie par l'État, soit consacrée par lui et ait reçu de lui la répartition jugée équitable. Nous avons vu que, dans la steppe même, il existe une entente précise entre tous les chefs des communautés pastorales de la tribu : là aussi, et bien plus légitimement encore, on peut dire que la communauté pastorale est l'institution la plus forte et que la tribu est l'institution la plus faible; mais précisément l'existence de cet organisme supérieur, la tribu, se manifeste pour régler le parcours des troupeaux de chaque communauté, et, si le chef de tentes pouvait à son gré se diriger vers tel pâturage que son caprice ou son intérêt immédiat lui désigne, cette anarchie engendrerait la guerre et la ruine. Supposer que les premières *gentes* romaines auraient pu, chacune *séparément* et *isolément*, jeter leur dévolu sur les circonscriptions qui leur convenaient, sans l'assentiment tacite ou exprès de la collectivité, de la *civitas*, équivaut à la supposition d'une hypothèse socialement irréalisable. La participation du pouvoir collectif à l'établissement de la propriété foncière gentilice ou familiale peut avoir été tacite ou peu apparente, car nous savons que le pouvoir social laisse volontiers les particuliers occuper les terres publiques dans un pays neuf : celles-ci n'y ont qu'une valeur dérisoire et s'offrent en surabondance; mais il faut néanmoins toujours reconnaître que le droit latent ou formel de l'État sur les terres doit *précéder* leur appropriation par les particuliers.

De fait, la lecture des textes semble indiquer que la *civitas romana* intervient à peine dans les premières occupations des terres publiques par les *gentes* ou par les familles, et la tradition, qui nous raconte avec tant de complaisance la méthode suivie par Romulus pour allotir les *heredia*, est muette sur la distribution des terres arables et des pâturages. Aussi bien, le plus illustre des romanistes qui professent l'opinion que nous combattons, enseigne lui-même que « lorsque la terre publique, destinée à l'agriculture, restait la propriété de l'État, il était, d'après la coutume romaine, permis à un particulier d'en exploiter *la partie qu'il voulait* contre une quote-part du produit

qu'il versait à titre de redevance à la caisse publique » (1).

Faut-il conclure que l'usage des terres publiques fut librement accessible à tous, plébéiens et patriciens, sans distinction? Le doute est permis sur ce point et quelques romanistes prétendent que les plébéiens furent exclus, comme l'indique un texte de Tite-Live (2). M. Mommsen estime au contraire que l'historien latin ne vise ici que le fait et non le droit, et il admet au contraire l'égalité du traitement, en cette matière, des plébéiens et des patriciens.

Quoi qu'il en soit de ce point secondaire, on ne peut douter que Rome n'ait été témoin d'un fait constant dans l'histoire des sociétés communautaires qui s'adonnent à la culture, en territoire inoccupé. Le libre accès à la possession du sol ne suffit pas à garantir à chaque chef de famille une condition indépendante : la terre arable est inutile à celui qui ne possède ni les instruments aratoires, ni les animaux pour la cultiver, et les pâturages n'ont de valeur que pour ceux qui peuvent y faire paître leurs troupeaux. Aussi un certain nombre d'immigrants se trouvèrent *ipso facto* exclus de la jouissance du sol et ils durent se contenter de louer leurs bras aux plus riches et aux plus capables.

Les meilleurs parmi ces *proletarii* obtenaient parfois des patriciens des concessions de terres à charge d'une certaine redevance en nature, et ce métayage était avantageux aux deux parties, puisque les patriciens augmentaient par là leur influence et leurs revenus (3).

L'extension de la culture et le progrès des méthodes culturales accentuèrent cette opération de sélection sociale : d'une part, les plus capables et les plus laborieux devinrent plus riches, et, comme le pouvoir gouvernemental était entre leurs

(1) Mommsen, *op. cit.*, t. VI, 1re partie, p. 97. — On voit par là que la deuxième et la troisième raison alléguées sont dénuées de force probante : le partage des terres n'est pas compliqué, dans les cas où le pouvoir social ne croit pas utile d'y procéder, et il est naturel que les terres occupées par les *gentes* aient emprunté le nom des occupants.

(2) Tite-Live, 6, 35, 5.

(3) Niebuhr, *Hist. Rom.*, Paris, Levrault, 1834, 3, p. 199.

mains, ils ne manquèrent pas de s'assurer les multiples avantages que cette situation comportait, soit en occupant les terres les plus fertiles, soit en se dispensant des redevances correspondantes à cette jouissance foncière. D'autre part, les plus imprévoyants parmi les plébéiens tombèrent dans une condition misérable, éliminés par la concurrence même des autres, et on a proposé de rattacher à cette époque un texte non daté, qui nous rapporte que des plébéiens furent, comme tels, chassés des terres publiques : *quicumque propter plebitatem agro publico ejecti sunt* (1). Comme ces *proletarii* n'étaient pas toujours pour la *civitas* naissante un élément d'ordre et de prospérité, le pouvoir gouvernemental se trouva bientôt en face d'un problème social qu'il importait de résoudre.

Simultanément, un autre besoin social se manifesta : les détenteurs des terres arables, inquiets des plaintes des plébéiens et désireux de se livrer à une culture plus progressive, demandaient qu'un titre définitif, leur conférant un droit perpétuel, leur fût délivré : la précarité de leur jouissance nuisait au progrès des méthodes culturales, puisque l'État restait toujours propriétaire des champs exploités.

Numa sut discerner avec justesse le caractère de ce double besoin social : aussi, bien que les mesures législatives qu'il adopta n'aient été que l'aboutissant nécessaire des transformations économiques antérieures, son nom est resté grand aux yeux des Romains. Plutarque, en un passage fort curieux, montre bien le rôle de ce roi pacifique : « Ce fut Numa qui borna le premier le territoire de Rome, Romulus n'ayant jamais voulu le faire, de peur qu'en marquant ce qui lui appartenait avec justice, il ne fît connaître ce qu'il usurpait injustement... Il est vrai que ce territoire n'était pas d'une grande étendue au commencement et que Romulus l'augmenta beaucoup par ses conquêtes. Numa partagea toutes ces terres aux plus pauvres d'entre les citoyens, afin qu'étant hors de la misère ils ne fussent plus dans la malheureuse nécessité de faire

(1) Hemina, dans *Nonus*, p. 149, éd. Peter, fr. 17, cité dans Mommsen, *op. cit.*, p. 9.

de mauvaises actions, et qu'adonnés à la vie champêtre, ils s'adoucissent et se cultivassent eux-mêmes en cultivant leurs champs; car il n'y a pas d'occupation qui fasse naître un prompt et un violent amour pour la paix comme celle de la campagne, où l'on conserve tout le courage nécessaire pour défendre son bien, mais où l'on perd cette audace et cette témérité qui portent à ravir le bien d'autrui pour assouvir son avarice. Voilà pourquoi Numa, qui voulait faire aimer à ses citoyens l'agriculture comme le grand appât de la paix et qui la regardait comme un art plus propre à former les mœurs qu'à amasser des richesses, partagea tout ce territoire en petites parties, qu'il appela *pagi,* c'est-à-dire bourgs, et établit sur chacun des commissaires qui étaient appelés maîtres de bourgs, *magistri pagorum*.. Il en faisait lui-même très souvent les fonctions, allant visiter toutes les terres et jugeant des mœurs de ses citoyens par leur travail : ceux qu'il trouvait diligents, il les avançait en honneur et en autorité, et réprimait sévèrement les paresseux et les lâches qu'il corrigeait par ce moyen » (1).

Ainsi fut accomplie la moitié de la tâche qui s'imposait au législateur de ce temps. Numa ne fut pas moins habile dans l'exécution de la seconde, et le grand travail d'arpentage et de limitation des champs auquel il se livra est resté célèbre auprès de la postérité. On procédait solennellement à cette délimitation : des arpenteurs spéciaux, *agrimensores*, dont la fonction avait à la fois un caractère public et religieux, traçaient les limites suivant des lignes régulières, laissant en dehors les petites parcelles, *subcesiva* (rognures) qui eussent troublé la régularité des lignes. Un plan, *forma,* était dressé, dont l'original était déposé aux archives publiques; il faisait foi à l'égard de tous, en cas de contestation sur la position des bornes (2).

Ces bornes étaient d'ailleurs placées sous la protection du dieu Terme, auquel Numa le premier fit bâtir un temple. Chaque année, le 21 février, des sacrifices publics et particuliers lui

(1) Plutarque, *La Vie des hommes illustrés :* Numa.
(2) Sicculus Flaccus, *De Condit. agror.*

étaient offerts sur les confins des champs, et Plutarque remarque que ces sacrifices, qui furent plus tard accompagnés de l'oblation de victimes vivantes (agneau ou cochon de lait), se faisaient anciennement sans effusion de sang, « la raison ayant fait voir à Numa qu'il fallait garder pur et net de sang et de meurtre le dieu des bornes qui était le témoin de la justice et le fidèle gardien de la paix ».

Celui qui violait les bornes commettait un sacrilège et était déclaré *sacer :* on pouvait donc le tuer impunément. Cet appel au sentiment religieux et cette peine capitale étaient nécessaires pour imprimer dans l'esprit des hommes la notion, alors nouvelle et antipathique à un grand nombre, de la propriété privée familiale, d'un droit exclusif reconnu au profit d'une famille. Le passage du régime de la propriété foncière collective au régime de la propriété familiale est toujours malaisé à franchir, et ne semble-t-il pas que la parole si expressive du moujik russe : « Il n'est pas possible que la terre soit à un homme ; on peut acheter la moisson, mais pas la terre qui est à tout le monde ; songe que tu aies pêché un poisson : tu peux vendre le poisson, mais l'eau dans laquelle tu l'as pêché, tu serais fou de la vendre et moi de l'acheter (1), » ne semble-t-il pas que cette parole n'est que l'écho, à vingt-cinq siècles de distance, des protestations que dut entendre le bon Numa Pompilius. En dépit de ces protestations, la propriété familiale remplaça la propriété collective de la *civitas*, non pas certes parce que la volonté royale eut la puissance d'imposer cette substitution, mais parce que des forces sociales incoercibles l'exigeaient : les récalcitrants durent s'incliner, et plus tard on put édicter des peines moins sévères contre les violateurs des bornes (2).

Ainsi s'écoula, sous une ère de paix et de prospérité, le règne de Numa : « A Rome et dans les villes des environs, on vit succéder à la fureur de la guerre un vif désir de vivre en paix, de cultiver la terre, d'élever tranquillement ses enfants et de servir

(1) *Science sociale*, Paul Bureau, *loc. cit.*

(2) Une loi de Jules César le punit seulement de peines pécuniaires ; Accarias, *Précis de Droit romain*, Paris, Pichon, 1886, t. Ier, p. 521.

en repos les dieux. Dans toute l'Italie, ce n'étaient que fêtes, jeux, sacrifices, festins et réjouissances de gens qui se visitaient et qui allaient les uns chez les autres sans aucune crainte, comme si la sagesse de Numa eût été une riche source d'où la vertu et la justice eussent coulé dans l'esprit de tous les peuples et répandu dans leurs cœurs la même tranquillité qui régnait dans le sien (1). »

Les successeurs de Numa ne purent que poursuivre l'œuvre si heureusement commencée de la constitution de la propriété rurale familiale, et nous les voyons simultanément contraindre les patriciens à restituer à l'État des portions considérables de terres publiques dont ils s'étaient emparés sans droit et concéder des terres aux plébéiens pauvres qui, n'ayant ni feu ni lieu, risquaient de devenir un élément de désordre. Le champ ainsi concédé, et qui mesurait ordinairement sept arpents, s'appelait *viritanus ager*, ainsi dénommé, nous dit Festus, parce qu'il est distribué entre le peuple à chaque homme, *viritanus ager dicitur qui viritim populo distribuitur*, et le terme *vir*, que l'on a pris trop souvent ici comme synonyme de *paterfamilias*, désigne, non pas le chef de chaque *domus*, mais tout adulte, chef de famille ou non, apte à cultiver la terre : ce serait l'équivalent du *tiaglo* suivant lequel le mir russe procède à la répartition des terres.

Les conquêtes et les annexions successives de territoires rendirent aisée cette constitution de domaines ruraux, et c'est à elles que se réfère manifestement le texte souvent cité de Gaius, suivant lequel les Romains ne connaissaient pas de propriété plus légitime que celle qui dérivait de la conquête (2).

Servius Tullius semble s'être attaché avec une énergie spéciale à lutter contre les empiétements territoriaux des patriciens et à constituer la petite propriété foncière plébéienne : il préludait

(1) Plutarque, *op. cit.* Ce biographe qui, on le sait, ne craint pas de mêler la légende aux faits historiques, ajoute même : « Aussi, pour bien exprimer le bonheur de ce règne, on trouve encore trop faibles toutes les hyperboles des poètes qui disent : « Les toiles d'araignées couvrent les cuirasses et les boucliers, la rouille consume les lances et les épées ; on n'entend nulle part le son des trompettes qui appellent au combat et rien enfin ne ravit aux paupières le doux sommeil qui les ferme. » (Ces vers sont de Bachylide.)

(2) Gaius, IV, 16 : *Festuca autem utebantur, quasi hastæ loco, signo quodam justi dominii, quia maxime sua esse credebant, quæ ex hostibus cepissent.*

ainsi à la grande réforme militaire et politique qui marque son règne et, dans le discours que lui prête Denys d'Halicarnasse, il déclare qu'il donnera sept arpents à ceux qui n'ont pas de terres, « afin que, ne cultivant plus la terre d'autrui, mais la leur, ils soient dès lors plus courageux à défendre la patrie ».

Aucune concession ne se faisait sans qu'il fût procédé au bornage solennel, suivant le rite religieux. Il est surtout important de remarquer que, suivant la pratique constante des sociétés communautaires, la séparation de l'*heredium* et de l'*ager limitatus*, du foyer et de l'atelier de travail agricole, fut maintenue. Le nombre des *heredia* s'accrut parallèlement avec le nombre des exploitations culturales : ce fait, qui est directement attesté par les textes, est aussi prouvé par les agrandissements successifs de l'enceinte de la *civitas*. Tullus Hostilius annexa le Cœlius et Servius Tullius annexa l'Esquilin et le Viminal. D'autre part, le nombre des bourgs, *pagi*, qui dans la campagne romaine étaient comme les satellites de la Ville, *Urbs*, fut multiplié : il atteignit le chiffre de vingt-six sous Servius Tullius.

Les exigences militaires de la Rome agrandie se joignirent d'ailleurs aux exigences sociales pour accélérer le mouvement vers la fixité de la propriété foncière et la stabilité du foyer : Servius décida que tout citoyen serait tenu de déclarer au cens, sous la foi du serment, le lieu de son domicile et ne pourrait en changer; dans les bourgs, les *magistri pagorum* furent chargés de ce recensement (1).

Tels furent à Rome les débuts de cette puissante organisation de la propriété foncière que ces robustes soldats-laboureurs surent implanter progressivement dans le Latium tout entier, puis en Italie, plus tard enfin dans les provinces de l'immense *orbis romanus*. Partout la charrue acheva l'œuvre de la lance et la consolida, et l'histoire nous instruit de la puissance merveilleuse de ce procédé. Nous verrons, dans un article prochain, comment des conditions économiques nouvelles amenèrent une transformation profonde de ce régime d'appropriation du sol.

(*A suivre.*) Paul Bureau.

(1) Cuq, *op. cit.*, p. 46 et suiv.

LES PHÉACIENS D'HOMÈRE

A ISCHIA

II

LA TERRE DES PHÉACIENS S'IDENTIFIE AVEC ISCHIA PAR SES DÉTAILS TOPOGRAPHIQUES

A la fin de l'article précédent (1), nous avons conclu que, à la différence de Corfou sa rivale, l'île d'Ischia reproduit la situation géographique et tous les caractères d'ensemble, tous les traits généraux de la terre des Phéaciens.

Nous avons maintenant à établir qu'*elle présente également les divers sites et tous les détails topographiques attribués par le poète à cette même terre.*

Homère décrit, chez les Phéaciens, deux sites principaux : la ville d'Alcinoos avec son port double, et le « fleuve aux belles eaux », que j'appelle le fleuve de la Rencontre. Au premier, se rattachent la fontaine du Bois de peupliers, et l'îlot du Vaisseau pétrifié ; au second, la roche de l'Échouement et la colline du Repos. Nous aurons également à retrouver la côte du Bouclier qui représente un troisième site.

Ce dernier, d'une importance secondaire, et à peine esquissé dans le texte, est complètement indépendant. Au contraire, les deux premiers, la ville et le fleuve, forment un ensemble lié ; ils doivent se retrouver à une distance relativement faible

(1) Voir la livraison précédente.

l'un de l'autre, et être unis par des communications faciles.

Pour la ville et le fleuve, Ischia va nous présenter deux groupes topographiques répondant correctement l'un et l'autre aux données du problème homérique; le premier au nord-est, le second au sud de l'île.

La côte du Bouclier se retrouvera dans une troisième direction, sur les rivages nord-ouest.

Par malheur, les sites d'Ischia ont été, plus que beaucoup d'autres, remaniés par la nature pendant les vingt-sept ou trente siècles qui nous séparent d'Homère. Il est indispensable, pour l'intelligence de ce qui va suivre, de dire tout d'abord un mot de ces remaniements. Ils sont de trois sortes.

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'île a été bien des fois le théâtre de violentes éruptions. Parmi celles qui sont contemporaines de l'homme, les plus anciennes se perdent dans la nuit des temps. Depuis l'époque homérique, trois sont historiquement certaines; quatre autres ne sont connues que d'une façon douteuse; d'autres encore ont pu être ensevelies dans un oubli complet. De celles que le géologue C. W. C. Fuchs, dans sa monographie de l'île (1), regarde comme historiquement certaines, la plus ancienne est assurément postérieure au Nostos, car elle chassa de l'île les premiers colons grecs, originaires d'Eubée.

La seconde se place vers le milieu du ve siècle avant J.-C.; elle mit en fuite une deuxième colonie, également d'origine grecque, envoyée dans l'île après 470 par Hiéron, tyran de Syracuse. C'est à cette éruption (ou peut-être à une troisième, l'ayant suivie de très près), que se rapporte le récit sommaire de l'historien Timée (2) : Le mont Épomeo, dit-il, ouvert par un tremblement de terre, vomit des torrents de feu et projeta vers la

(1) *L'isola d'Ischia, monografia geologica*, del dottore C. W. C. Fuchs, professore dell' Università di Heidelberg, 59 pages f^e, dans les *Memorie per servire alla descrizione della Carta geologica d'Italia, a cura del R. Comitato geologico del Regno*, vol. II, parte I, Firenze, 1873.

(2) Timée, née en Sicile en 352, a écrit une histoire de Sicile, dont nous n'avons que des fragments.

mer toute une portion de l'île réduite en cendres. Soulevées

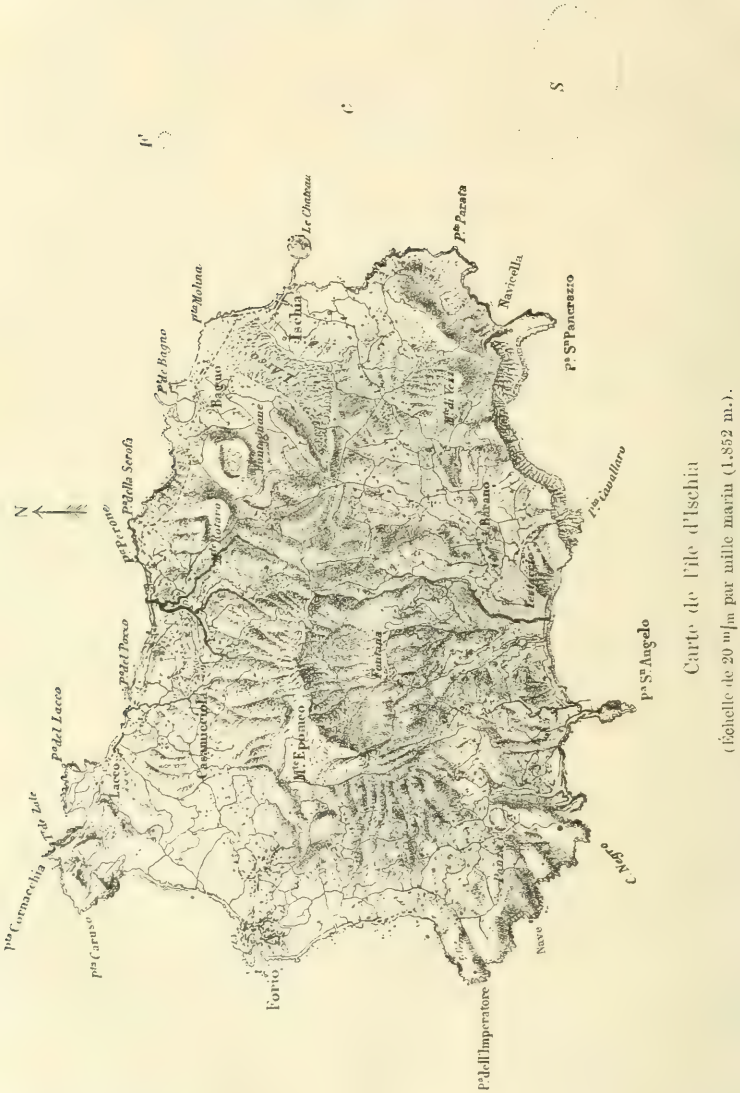

dans un tourbillon gigantesque, ces cendres revinrent s'abattre

sur l'île. Puis la mer, après s'être d'abord retirée de trois stades, se précipita dans un élan furieux sur la côte en produisant une inondation terrible (1).

La dernière éruption certaine eut lieu en 1302 de notre ère : elle réduisit la population à très peu de chose. Les trois autres éruptions que l'on regarde comme douteuses, ont cependant des dates précises ; elles se placent du Ier au IIIe siècle de l'ère chrétienne (2).

Fuchs et Mercalli sont d'accord pour admettre que les cratères de la région nord-est de l'île sont relativement récents et sont dus aux éruptions historiques. Les premiers colons grecs et leurs successeurs ont ainsi vu se former le Montagnone, le Lago, le Rotaro et le Tabor, sans compter les Cremate qui datent de 1302 (3). Par conséquent, à l'époque du Nostos, la région nord-est de l'île ne renfermait pas les cratères qui l'encombrent aujourd'hui ; bon nombre de fumerolles et de sources thermales, géologiquement reliées à ces cratères, n'existaient pas non plus. Par conséquent aussi, ce qu'on peut appeler la plaine de Casamicciola (4) se continuait sans interruption jusqu'au château d'Ischia.

En second lieu, de tout temps, les rivages de l'île se sont, en beaucoup de points, usés et démolis sous l'action des eaux.

C'est là d'abord la loi générale de tous les terrains volcaniques en contact avec les vagues et les courants marins. L'his-

(1) Strabon, V, 4, 9.

(2) Voir pour tout ceci C. W.C. Fuchs, *lieu cité*, et Gius. Mercalli. *l'Isola d'Ischia e il terremoto del* 28 *luglio* 1883. Milano, 1884. Je ne fais pas allusion à l'éruption du premier siècle avant Jésus-Christ, Mercalli me paraissant avoir prouvé qu'elle est étrangère à l'île.

(3) Le Lago est devenu le port de Bagno à la suite de travaux récents ; le Tabor se trouve au pied du Rotaro, au point où la route, indiquée par un trait pointillé, se rapproche de la mer pour la contourner en demi-cercle. Les Cremate sont la bouche d'éruption du torrent de laves de l'Arso. — Fuchs et Mercalli attribuent également à la période historique l'éruption des Caccavelli, au nord-ouest, qui a produit les laves du Zale et du Marecoco. Pour mon compte, je la crois un peu plus ancienne ; car nous verrons par la suite qu'Ulysse est passé aux pieds du Zale, et que cette montagne avait déjà alors son aspect actuel. D'ailleurs, comme je l'indiquerai plus loin, cette éruption n'a rien de commun avec la fondation des Syracusains, en vue de laquelle on la rajeunit d'ordinaire.

(4) C'est, en réalité, la pente relativement douce de l'Epomeo sur son flanc nord.

toire des Lipari et des Pontines (1), au sud et au nord d'Ischia, en est bien la preuve. Le cas particulier de notre île est résumé dans les termes suivants par Mercalli : « Ischia constitue un exemple instructif des relations qui existent entre la configuration d'une île et sa constitution géologique. Ses côtes se découpent en une foule de sinuosités. Or partout les pointes, au moins à leur base, sont assises sur des trachytes résistants; les baies, au contraire, répondent aux rivages formés de tufs ou de scories qui se démolissent facilement » (2). Il serait facile de faire le tour d'Ischia et de trouver des preuves de détail à cette constatation d'ensemble; je me borne à relever dans Chevalley de Rivaz l'affirmation que « l'action destructive des vagues s'exerce brutalement sur la côte nord-est, où la mer avance de jour en jour (3) ». A plus forte raison a-t-elle dû modifier le détail des rivages depuis les temps homériques.

Voici maintenant un troisième ordre de faits plus imprévu au premier abord.

Postérieurement au Nostos, Ischia s'est affaissée ou plutôt abaissée sur ses fondements, et l'altitude de son relief général au-dessus du niveau de la mer a diminué de quelques mètres (4). Au surplus ce phénomène ne lui est pas particulier.

Tout d'abord, il semble bien certain que l'Italie tout entière, depuis plus de deux millénaires, s'est affaissée d'une façon générale dans un mouvement de descente à la fois très étendu et très lent, qui représente au maximum, sur les points où le phénomène est le plus accentué, une dénivellation moyenne de

(1) Les Pontines sont considérées par les géologues comme les restes de vastes cratères démolis. Dans les Lipari, l'érosion est tellement active à l'heure actuelle qu'elle cause de notables dommages aux petits cultivateurs. (A. Issel, ouvrage cité plus loin.)

(2) Mercalli, ouvr. cité, p. 2.

(3) Chevalley de Rivaz, *Descriptions des eaux thermo-minérales et des étuves d'Ischia*, en français puis en italien. Naples, 1835-1859, p. 62 de l'édition italienne de 1838.

(4) Certains géologues expliquent ce phénomène par une élévation de la mer plutôt que par un affaissement des rivages. M. Issel, dont je produirai plus loin le témoignage, m'écrit qu'il n'a pas, au moins dans la plupart des cas, d'objection contre cette façon de voir. Pour nous qui constatons des faits sans en chercher la théorie, la chose importe peu : dans un cas comme dans l'autre, la différence de niveau entre la surface des terres et la surface des eaux a diminué; cela nous suffit.

quelques décimètres par siècle. Seules, l'île de Sardaigne, la Sicile, et le promontoire calabrais, voisin de la Sicile, restent en dehors de ce mouvement. Sur tout le reste du littoral italien, le phénomène est bien constaté et ne peut faire de doute, au dire de la plupart des géologues.

Quelques discordances, plus brillantes que solides, se sont cependant produites. En particulier le Viennois Suess, qui paraît s'être donné la mission passablement paradoxale de combattre la théorie géologique des causes actuelles, proclame la parfaite immobilité du sol italien pris dans son ensemble (1). Mais il fait cependant une réserve formelle et très intéressante pour nous au sujet des régions très limitées qui, en Italie et ailleurs, peuvent être considérées comme des cratères volcaniques. Pour ces régions, il admet des oscillations réelles dans un sens et dans l'autre, qui, tout compte fait, se totalisent en un mouvement de descente, surtout lorsque le cratère est en train de s'éteindre.

Ceci posé, voici d'abord très sommairement les principaux phénomènes d'affaissement général signalés sur le littoral de la mer Tyrrhénienne dont Ischia n'est qu'un point.

Près de la tour Santa Liberata (2), sur le flanc nord de l'Argentaro, on voit sous les flots des pavages étendus et de nombreuses murailles se coupant à angle droit, le tout paraissant avoir appartenu à une habitation luxueuse et considérable. Entre Civita Vecchia et Santa Severa, des ruines anciennes sont submergées. De même, à Antium, une grande partie de la ville antique se trouve sous les eaux. A Rome, presque tous les grands monuments de la République et de l'Empire, situés dans les parties basses, ne sont, de nos jours, qu'à quelques mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que le sol des rues s'est très fortement exhaussé. Une des causes qui ont amené les générations successives à relever ainsi les habitations,

(1) Suess, traduction E. de Margerie, *la Face de la Terre*, t. II, p. 602 et suiv.

(2) Tout ce qui suit est emprunté au bel ouvrage de M. Arturo Issel, *Le Oscillazioni lente del suolo o Bradisismi*, Genova, 1883; en beaucoup d'endroits, je traduis littéralement.

c'est la nécessité de se soustraire à l'humidité progressive du sol et aux invasions périodiques du Tibre. A ces deux fléaux, on peut assigner pour cause un lent affaissement du sol, qui est manifeste sur les rivages maritimes voisins, sans oublier d'ailleurs que la sédimentation du fleuve a dû faire remonter son lit. A Ostie et à Fiumicino, ce sont les mêmes phénomènes; à Fiumicino, il y a en outre des édifices immergés. Aux pieds du monte Circeo (frontière sud du Latium), on trouve à fleur d'eau des restes antiques qui n'appartiennent certainement pas à des substructions sous-marines. Sur les rives voisines du lac Paola, les signes de dépression sont nombreux et évidents : plusieurs constructions sont immergées, en particulier des banquettes de quais, le palais de Lucullus, et l'édifice appelé Sbarcatoio.

Au nord-ouest du monte Circeo, commencent les fameux marais Pontins qui ont été jadis un territoire très fertile. L'Ager Pontinus contribuait à l'alimentation de Rome, et Pline affirme qu'il a renfermé trente-trois villes florissantes. Aujourd'hui l'emplacement de plusieurs de ces villes est occupé par les eaux, et toute la région, qui a commencé à devenir malsaine avant le IVe siècle de Rome, est le domaine de la malaria. Or la malaria, ce fléau de l'Italie maritime, a pour cause première l'affaissement des rivages plats, avec le mélange et la stagnation des eaux fluviales et maritimes qui en est la conséquence. Tous les territoires marécageux de l'Italie centrale et méridionale doivent leur insalubrité au même phénomène, qui n'y remonte pas à des temps très reculés. Au-dessus des marais Pontins, c'est l'Agro Romano, puis tout le littoral fiévreux qui rejoint l'Argentaro, et les tristes Maremmes de Toscane, jadis la partie la plus riche de l'Étrurie. Au sud, ce sont les marais Campaniens voisins de Cumes, la région du Sele, au midi de Salerne, où florissait Pæstum, et plus loin les rivages de la Basilicate et de la terre d'Otrante.

Entre la région de Pæstum et Ischia, Capri, toute voisine de notre île, montre des traces évidentes du même phénomène. Au commencement de l'ère chrétienne, l'entrée de sa fameuse

Grotte d'Azur paraît avoir été tout entière à l'air libre; huit ou neuf siècles après, elle était tout entière sous les eaux. Dans la même île, le pavé du palais de Tibère est en plusieurs points au-dessous du niveau de la mer. L'affaissement de la plage de Capri est d'environ six à sept mètres depuis l'époque de Tibère (1).

Voilà pour le littoral de la mer Tyrrhénienne en général. Interrogeons maintenant la partie de ce littoral la plus rapprochée d'Ischia, c'est-à-dire celle qui appartient avec notre île à une même région volcanique (2), dont les deux volcans jumeaux en voie d'extinction sont d'une part la Solfatare au-dessus de Pouzzoles avec son dernier cratère le Monte Nuovo (1538), et d'autre part notre Epomeo avec son cône moderne des Cremate (1302). C'est également celle pour laquelle Suess lui-même admet des oscillations descendantes.

Tout le monde a entendu parler du temple de Sérapis à Pouzzoles, qui, bâti originairement à 4 mètres au-dessus du niveau de la mer, avait au moyen âge $5^{m},75$ d'eau sur son pavage; l'affaissement atteignait donc alors près de 10 mètres. Au commencement du XVIe siècle, il se releva de plusieurs mètres. Mais le mouvement de descente a repris, et aujourd'hui son pavage est à plus de 5 mètres au-dessous de son niveau d'origine.

Tout le golfe de Pouzzoles (3) offre des traces manifestes d'affaissement. Les colonnes du temple de Neptune et des Nymphes baignent de cinq pieds; leur base s'enfonce en outre dans le sable. Auprès du lac Lucrin et sur la rive méridionale du Fusaro, des édifices romains sont sous les eaux. Entre Pouzzoles et Baia, un tunnel récemment percé a traversé des galeries romaines d'assainissement dont les plus basses s'étendent

(1) Ce dernier trait d'après P. Oppenheim cité dans Suess, *La Face de la terre*, édition française, II, p. 616, note.

(2) Pour ce qui suit, revoir la carte du golfe de Naples (livraison précédente). Ischia est reliée au cap Misène par des plateaux recouverts de 30 mètres d'eau en moyenne. Les géologues ont étendu à cette région sous-marine et aux îles d'Ischia et Procida l'appellation de champs Phlégréens donnée par l'antiquité à la partie continentale seule.

(3) Les faits suivants, sauf un, sont empruntés à l'ouvrage déjà cité de M. Issel.

actuellement sous la mer (1). Ce que l'on appelle le Pont de Caligula à Pouzzoles, les piles de la jetée de Nisida, des ruines de villas romaines à Baia et à Misène, sont submergés. Le quai du port à Pouzzoles a été relevé trois fois de mémoire d'homme. Il est cependant presque toujours sous les eaux... Le long de la route de Baia, à l'hospice des Capucins, près des jardins de Chiatamone, dans le presqu'île de Pausilipe, au palais de Dona Anna, et en d'autres points du golfe de Naples, des indices manifestes prouvent que la mer, qui s'était d'abord retirée, a gagné du terrain.

En face de ces deux ordres de faits concordants, affaissement de la région volcanique des champs Phlégréens dont Ischia fait partie, affaissement général des côtes ouest d'Italie dont Ischia fait également partie, nous devons admettre que notre île s'est, elle aussi, abaissée sous les eaux, au moins depuis l'époque romaine.

Jusqu'à ces derniers temps, on n'en avait pas de preuve directe résultant d'observations faites sur place ; mais si l'on passe en revue tous les faits énumérés ci-dessus, cette absence de constatations à Ischia pouvait s'expliquer facilement. C'est que les faits observés se ramènent à peu près invariablement à deux : submersion de travaux faits de main d'homme, inondation de côtes basses devenant insalubres dans des conditions particulières.

Si donc, comme c'est le cas dans notre île, les côtes sont rocheuses, ou si, par suite d'autres conditions géologiques, elles échappent à l'insalubrité, si d'autre part les constructions à la mer sont relativement récentes, ou si, tout en étant anciennes, elles ont été primitivement suspendues au-dessus des flots, le sol a pu s'affaisser pendant des siècles sans qu'il soit possible de s'en rendre compte.

Mais la conclusion que nous avons tirée ci-dessus n'en est pas infirmée. « L'île d'Ischia, m'écrit à ce sujet M. Johnston-Lavis, le célèbre géologue de l'Université de Naples qui s'est spécia-

(1) Ce fait, d'après M. de Lapparent, *Traité de Géologie*, 1893.

lisé dans l'étude des volcans de l'Italie Méridionale, l'île d'Ischia a subi, et probablement subit encore, les mêmes oscillations de niveau que toute la côte environnante. Elle devait donc, comme la côte opposée de Baïa et de Pouzzoles, être beaucoup plus élevée dans les temps romains les plus anciens... (1) »

Voici d'ailleurs que tout récemment M. Issel, l'éminent professeur de l'Université de Gênes, auquel sont dus le classement méthodique et la théorie des Bradysismes (2), a fait à Ischia, des constatations du plus haut intérêt, qu'il résume ainsi dans une lettre qu'il a bien voulu m'écrire (3) : « Au cours d'un voyage de deux jours dans l'île en mars dernier, j'ai pu relever des traces d'affaissements récents (4) en plusieurs points du littoral, et en particulier à Casamicciola. A l'est de la ville, exactement en face du nouvel édifice du Monte della Misericordia, j'ai vu parallèlement au flot, et à quelques mètres de ce flot, des murailles antiques s'élevant d'un bas-fond et appartenant sans doute possible à un édifice submergé. A côté de ces murailles, j'ai remarqué des restes d'escalier dont une marche est sous l'eau... La proéminence de tuf recouverte d'un chapeau de lave, ayant l'aspect d'un champignon, que l'on appelle pour cette raison le « Fungo » de Lacco Ameno, et qui se dresse à quelque distance de la rive au milieu d'une petite baie, témoigne d'un avancement progressif de la mer aux dépens de la côte ; l'érosion marine, à laquelle est dû ce phénomène, est probablement favorisée par un abaissement du niveau terrestre relativement au niveau maritime..... La submersion dont les preuves se remarquent à l'est de Casamicciola ne peut pas être inférieure à cinq ou six mètres (5). »

(1) Lettre en date du 27 octobre 1902.

(2) Les *Bradysismes* sont précisément les oscillations lentes du sol dont nous venons de parler.

(3) Lettre en date du 22 octobre 1902.

(4) N'oublions pas que, pour un géologue, ce terme veut dire « *contemporains de l'histoire* ».

(5) M. Issel ajoute que les observations du professeur Grablovitz à l'Observatoire géodynamique d'Ischia montrent que les niveaux n'ont pas varié pendant les dix-neuf dernières années.

A ces constatations si importantes, j'ajoute deux remarques personnelles moins significatives, mais qui sont bien dans le même sens. En 1588, Jasolino, « philosophe et médecin à Naples » (1), note, avec l'admiration d'un estomac reconnaissant, que les poissons et les oiseaux du lac de Bagno sont d'une succulence exceptionnelle et pullulent d'une façon tout à fait merveilleuse. En 1727, une remarque mélancolique de Parrino (2) nous apprend que poissons et oiseaux ont disparu; et la cause qu'il assigne à cette disparition, c'est l'invasion des eaux de la mer dans le lac ainsi devenu saumâtre. En second lieu, la ville d'Ischia, qui renfermait au xve siècle plusieurs milliers d'habitants (3), n'avait d'autre port que les deux petites marines situées à droite et à gauche du môle conduisant au château. Ces deux marines devaient donc être utilisables. Aujourd'hui la place y ferait défaut non seulement pour tirer les bateaux à terre, mais pour charger et décharger des marchandises; les maisons qui les bordent ont presque le pied dans la vague. Les quatre rues qui convergent à la marine della Cortiglia, la plus importante des deux, n'ont plus de raison d'être. En fait, le commerce s'est transporté à un kilomètre au nord-est, à la plage de la Mandra, où il a retrouvé les surfaces libres et les pentes indispensables à une marine. Or la Mandra était déserte il y a deux cents ans (4).

De tout ce qui précède, je conclus que, si une hypothèse ho-

(1) Giulio Iasolino, filosofo e medico in Napoli : *De rimedi naturali che sono nell' isola di Pitecusa*, Naples, 1588.

(2) Parrino, D. A., *Guida per le antichità curiosissime di Pozzuoli... Ischia... Capri.* Naples, 1727.

(3) Les papiers publics de l'époque donnent le chiffre de 1892 familles.

(4) Voici deux autres remarques relatives aux anciennes marines de la ville; il faudrait une étude attentive des documents et des lieux pour dire ce qu'elles valent. Dans la carte de Jasolino agrémentée de dessins dans le goût de l'époque (1586), les édifices au nord du môle paraissent posés sur un piédestal de roches assez élevé; aujourd'hui ce piédestal est presque à fleur d'eau; le géographe de 1586 a-t-il été simplement fantaisiste? D'après le même document, le môle se relevait jadis en deux ressauts accentués avant de se souder au Château : aujourd'hui les débris de cette ancienne amorce, qui ne sert plus à rien, paraissent de niveau avec la partie ouest du môle. Ne serait-ce pas qu'on a été obligé de relever cette dernière partie dont on a continué à se servir, tandis qu'on laissait au niveau résultant de l'affaissement le tronçon devenu inutile ?

mérique relative à Ischia était en contradiction absolue avec l'affaissement postérieur du sol, elle devrait, par le fait même, être rejetée. Nous n'aurons donc pas de difficulté spéciale à admettre une hypothèse qui au contraire le supposerait.

En fait, des deux sites que j'ai en vue à Ischia, et qui répondent l'un et l'autre aux données du problème phéacien, l'un suppose cet affaissement, l'autre n'a pas besoin d'y recourir : le lecteur fera son choix. Pour mon compte, je n'hésite pas à déclarer dès maintenant que mes préférences vont au premier site.

Prenons donc enfin le paquebot pour Ischia, ou plutôt une de ces jolies barques à voile latine qui se détachent si gracieusement sur l'azur des flots.

Lorsque le voyageur venant de Naples ou de Pouzzoles approche de l'île, ce qui, sur la côte grandissant à ses yeux, attire principalement son attention, c'est l'îlot de trachyte sur lequel est bâti le Château. Complètement isolé au milieu des flots, à deux cent cinquante mètres environ de la côte (1), à laquelle le rattache une jetée artificielle baignant de deux à trois mètres, il dresse fièrement sa masse énorme de quatre cents mètres de diamètre et de quatre-vingt-onze mètres de haut (2). Il est si merveilleusement noir que dans ce pays, où pourtant le blanc n'est pas la couleur dominante, on l'a baptisé « il Negrone, *le grand Noir* » (3). Au moyen âge, il constituait une forteresse imprenable, et pour cette raison il paraît être devenu le point principal de l'île dès la chute de l'Empire romain, lorsque les invasions d'abord et la piraterie ensuite exercèrent leurs ravages sur les côtes de l'Italie méridionale. La ville, construite sur sa plateforme, et l'île entière portaient alors toutes les deux le nom latin d'*Isola*, qui se trouve, pour la première fois, dans un document écrit, à la fin du VIIIe siècle de notre ère (4). Le

(1) C'est par erreur que les *Instructions Nautiques* françaises disent 370 mètres.

(2) Les constructions du Château atteignent 113 mètres, et le sol naturel 91 mètres.

(3) *Instructions Nautiques* publiées par le ministère de la marine, n° 586. *Côtes Ouest et Sud d'Italie*. Paris, 1858, p. 86. Et aussi *Mediterranean Pilot*. London, 1877 ; t. II, p. 172.

(4) Dans une lettre du pape saint Léon III à Charlemagne pour lui signaler des in-

vocable moderne *Ischia* est bien postérieur, et ne s'écrit qu'après la Renaissance; il n'est pas autre chose qu'une forme adoucie du nom latin (1).

Lorsque, au pied de cette masse orgueilleuse et farouche, à peine reliée à l'île dont elle est cependant toute voisine, on rêve à son passé le plus reculé, un texte lumineux de Thucydide vous chante dans la mémoire : « Les Phéniciens, dans leurs établissements commerciaux autour de la Sicile, s'étaient emparés des promontoires au-dessus de la mer, et des îlots adjacents aux côtes (2) ». Iscla devait en effet offrir, un millénaire avant Jésus-Christ, une station de choix aux Phéniciens. Elle réalise si bien leur type préféré, devenu pour eux traditionnel! Comme, dans un pareil nid d'aigles, ces riches commerçants, peu guerriers et souvent peu nombreux, devaient se trouver en parfaite sécurité, même à côté des populations les plus turbulentes! Assurément, s'ils sont venus à Ischia, c'est là, et non ailleurs, que les Phéniciens se sont établis.....

Et après tout, n'est-ce pas à eux que l'île doit son nom d'Iscla? S'ils se sont établis sur le Negrone, ils ont été assurément frappés de la couleur si caractéristique de la roche qui supportait leur ville, et tout naturellement ils ont appelé cette ville « la Noire », c'est-à-dire, *Schera* ou *Schra* (3). Puis l'île qui en dépendait, qui en était la banlieue, est devenue « l'île de la Noire », *I-Schra* (4). Par la suite, quand la langue phénicienne a cessé d'être comprise, les deux noms ont été employés l'un

cursions de pirates sarasins. (Voir *Monumenta ad Neopolitani ducatus historiam pertinentia,* publiés par Bart. Capasso). Giustiniani, dans son Dictionnaire du royaume de Naples, affirme, sans dire sur quelle autorité, que l'existence de ce nom est prouvée dès l'époque de saint Grégoire (vi^e siècle).

(1) Ce fait que la forme *Ischia* dérive d'*Iscla* rend impossible la seule étymologie acceptable que l'on ait proposée jusqu'ici : Ischia, disait-on, c'est *la puissante* Ἰσχία en grec.

(2) Thucydide, VI, 2, 6. L'ouvrage de M. Bérard est, en plusieurs endroits, un excellent commentaire de ce texte. — Arad, Sidon et Tyr étaient déjà installées dans des îlots.

(3) Je rappelle que j'emprunte à M. Bérard cette traduction phénicienne.

(4) Si le mot *i* avait en phénicien la même acception qu'en hébreu, il signifiait proprement *rivage*, et pouvait s'entendre d'île, presqu'île, côte. En fait, on le rencontre dans certains noms phéniciens d'îles ou de presqu'îles.

pour l'autre, indifféremment. Il semble bien que, à l'extrémité occidentale de la Méditerranée, c'ait été là l'histoire d'un vocable analogue. *Spana* a été le nom d'un établissement phénicien; le territoire insulaire ou péninsulaire qui en dépendait s'est appelé *I-Spana*. Puis les Gréco-Romains sont arrivés, qui ont dit indifféremment Spana ou Ispana pour désigner l'Espagne à laquelle ce nom s'était étendu.

Lorsque les Phéniciens ont quitté notre île, ce nom rude, Ischra, abandonné à des gosiers grecs ou italiotes destinés à devenir des gosiers napolitains, s'est adouci : le son *r* a été remplacé par une *l*. Il semble que, dans les langues gréco-latines, le passage de la première lettre à la seconde soit déjà facile à admettre. Puis le dialecte napolitain en particulier emploie souvent une *l* là où l'italien met une *r* (1); ne devait-il pas en être de même de l'osque son aïeul? Au surplus, les Napolitains, qui prononcent à peine ou même ne prononcent pas du tout les finales non accentuées, ne feront guère entendre que *Iscr*, *Iscl*, *Isch*, et il n'y aura pas de différence bien appréciable à l'oreille. Enfin le passage d'*Iscla* à *Ischia* est récent et certain : n'est-il pas cependant plus imprévu que celui d'*Ischra* à *Iscla* au point de vue linguistique?

L'appellation moderne est donc très légitimement fille du phénicien *Schera*, dont *Schérie* n'est d'ailleurs qu'une simple transcription grecque. Ischia et Schérie sont ainsi un seul et même nom, et peuvent fort bien désigner une seule et même chose; comme d'ailleurs, d'après notre premier chapitre, la Schérie d'Alcinoos doit se retrouver dans l'île, son identification avec la ville phénicienne du Negrone s'impose d'elle-même. Quant aux Phéaciens, ou bien ils s'identifient à leur tour avec les Phéniciens fondateurs de Schera, ou bien ils sont leurs successeurs sur la Roche noire. Le lecteur a déjà entrevu, et l'étude de leur type social prouvera que, de ces deux conclusions possibles, la première est la vraie.

Mais, me dira-t-on, depuis l'époque à laquelle vous faites re-

(1) Voir la préface du *Vocabolario Napoletano* de VOLPE, Naples, 1865.

monter ce nom de Schera, jusqu'à celle où l'histoire commence à l'enregistrer sous la forme Iscla, dix-huit siècles se sont écoulés : l'hiatus est formidable! Et puis, le nom ancien de l'île est bien connu, et il est tout différent. Elle s'est d'abord appelée *Pithecusa* ou *Pithecussæ* (1) : c'est le nom qu'elle portait dans le monde grec. Au premier siècle de notre ère, son nom officiel, surtout employé par les Latins, fut *Enaria*, et c'est seulement au commencement du Moyen Age que le nom d'Iscla apparaît, venu on ne sait d'où.

Je crois que l'histoire de l'île permet d'expliquer cet oubli apparent d'une appellation ancienne et sa résurrection tardive.

Lorsque, à côté de la phénicienne Schera, les premiers colons grecs venus d'Eubée s'installèrent dans l'île, ils y choisirent un site tout différent. Et cela pour deux raisons : d'abord, comme nous le verrons par la suite, les Phéniciens n'avaient pas abandonné la place, à laquelle d'ailleurs les phénomènes éruptifs entrevus par Alcinoos pouvaient ôter bien des avantages. En outre, d'une façon générale, les Grecs dédaignaient les emplacements occupés par les Phéniciens : ils n'étaient pas, eux, de purs commerçants, et se préoccupaient aussi de la culture; d'ailleurs, plus guerriers et plus nombreux, ils savaient et pouvaient se défendre. Au promontoire insulaire, ils ont donc presque partout préféré une plaine fertile, largement ouverte et descendant à la mer; c'est là qu'ils s'établissaient, à une certaine distance de la côte; et, de la plage voisine à moitié abritée, ils faisaient un port d'échouage.

A leur ville nouvelle, les Eubéens ont donné, s'ils étaient en place neuve, ou conservé s'ils n'étaient pas les premiers occupants, le nom de Pithecusa. Elle fut, au témoignage de Strabon (2), détruite par la première éruption historique. La fondation des Syracusains qui vinrent ensuite dans l'île, eut une existence éphémère, et ne laissa pas de trace dans la toponymie (3).

(1) *Pithecusa* est la forme adoptée par Kiepert pour le nom antique d'Ischia. La forme pluriel a souvent désigné Ischia et Procida prises ensemble.

(2) Strabon, V, 4, 9. Cf. Pline. *Hist. nat.*, II, 88.

(3) On leur attribue l'intention de l'appeler Hiéronda du nom de leur roi Hiéron;

Une troisième ville lui succéda, qui dut son origine ou plutôt sa prépondérance à une colonie venue de Naples. Vraisemblablement elle portait le nom d'Enaria. Nous ignorons la situation de Pithecusa (1) et de la ville syracusaine; mais Enaria s'élevait, selon toutes les probabilités, auprès de Lacco Ameno. Car, d'une part, c'est à la ville construite par les Napolitains qu'il faut rapporter l'inscription trouvée aux environs, sur le mont Vico (2); et, d'autre part, c'est à Lacco et dans ses alentours qu'on découvre le plus de débris grecs et romains, et que se localisent les traditions à partir de la fin de la République romaine. En tous cas, l'arrivée des Barbares amena la décadence de cette ville. Quand, après le ve siècle, le besoin de se défendre prima toute autre considération, on songea de nouveau au vieux site phénicien. Comme les dernières éruptions dataient de plusieurs siècles, il parut de nouveau habitable. Sa plate-forme, si bien défendue par la nature, en fit le boulevard de l'île, et lui rendit la prépondérance qu'il conserva pendant tout le temps de la piraterie, c'est-à-dire, pendant tout le moyen âge. Le nom phénicien était resté attaché à la roche, et peut-être à une bourgade végétant sur son sommet ou à ses pieds; il fut, en même temps que le site, remis en honneur.

Or, d'une façon générale, dans le monde gréco-romain, les îles n'avaient pas d'autre nom que celui de leur chef-lieu. Il s'en suivit qu'à chaque changement de capitale, le nom de notre île changea aussi. Elle s'appela ainsi successivement

mais il me semble que c'est là une hypothèse ingénieuse sans aucun fondement historique.

(1) Je présenterai plus loin une hypothèse à ce sujet.

(2) Voici la traduction de cette inscription : *Pakios, fils de Numpsios, et Maios, fils de Pakyllos, arxantes, ont élevé ce rempart avec les chefs des soldats.* (D'après le *Corpus Inscriptionum græcarum Siciliæ et Italiæ* de G. Kaibel, Berlin, 1890). On attribue ordinairement cette inscription aux Syracusains, mais bien à tort. On ne voit pas en effet pourquoi le pouvoir personnel du roi Hiéron se serait fait représenter par deux magistrats. Au contraire, le duumvirat, institution républicaine, était en honneur à Naples, dont les deux magistrats se sont justement appelés *Arxantes*. (Voir le *proœmium* du chapitre *Neapolis* dans l'ouvrage ci-dessus). Enfin Mommsen regarde les noms de nos deux personnages comme des noms osques; on retrouve d'ailleurs un *Numpsius* dans une inscription latine de Capoue, *Corp. Inscr. latin.*, vol. X, 4251.

Ischra (ou Schérie), Pithecusa, Ænaria, puis de nouveau Ischra, sous la forme de transition Iscla (1).

Ainsi restituée d'après toutes les probabilités, l'histoire onomastique d'Ischia donne une solution satisfaisante à la difficulté qu'on nous faisait tout à l'heure.

Mais de ce que le Negrone a porté jadis la ville phéacienne chantée par Homère, il s'ensuit pour nous l'obligation de retrouver, dans cet îlot et dans ses alentours, les détails topographiques indiqués par le poème à propos de Schérie.

Pour cela, il faut tout d'abord nous reporter au texte, et en établir les indications avec toute la précision possible. Voici le passage le plus important traduit mot pour mot :

« Nous allons monter à la ville qu'entoure un rempart élevé;

de deux côtés s'étend un beau port avec une entrée étroite; on y fait pénétrer les navires avec précaution, et tous y trouvent un sûr abri.

des deux côtés s'étend son beau port; l'accès à la ville est étroit, et, le long du chemin qui y conduit, on tire les navires à terre, et tous y trouvent un sûr abri.

« C'est là (auprès de cet abri) et autour du bel autel à Poseidon (2) que s'étend l'agora pavée d'énormes blocs solidement assis; c'est là aussi qu'on répare les agrès des noirs navires, les câbles et les cordages, et qu'on polit les rames (3). »

Comme on le voit, ce texte, dans son passage le plus important, est susceptible de deux sens également acceptables. M. Bérard, assurément bon helléniste, a pris le premier, sans soupçonner le second (4); M. Pierron, non moins bon helléniste, a

(1) Dans son périple d'Italie, Scylax indique l'île de Pithecussæ avec « sa ville grecque » qu'il ne désigne pas davantage. Cette rédaction me semble bien supposer que la ville portait le même nom que l'île.

(2) Je traduis par *autel* et non par *temple* à cause de XIII, 187; d'ailleurs la chose a peu d'importance.

(3) *Odyssée*, VI, 262 et suiv.

(4) C'est ce qui résulte bien clairement de sa discussion des sites possibles à Corfou.

pris le second sans soupçonner le premier (1). Et ce n'est pas tout. Si, avec nos deux sens, nous essayons d'imaginer, ou mieux d'esquisser sur le papier le lieu décrit, nous aboutissons à cinq topographies différentes :

Trois pour le premier sens :

Voici d'abord la ville sur un promontoire central; à droite et à gauche, deux baies, fermées l'une et l'autre par une entrée étroite.

Mais le premier sens permet de supposer une seule entrée étroite et par conséquent une seule baie fermée : l'autre port peut alors s'ouvrir jusqu'à être une plage simplement arquée.

Troisième disposition, toujours avec une seule entrée étroite : une baie assez vaste ne s'ouvrant que par un goulet; dans le fond de la baie, la ville sur un rocher abrupt tombant dans les flots : la plage circulaire, coupée en deux par ce rocher, forme un port à droite et un port à gauche.

Deux topographies pour le second sens :

Quatrième disposition, tout à fait différente de celles qui précèdent : la ville est sur un promontoire péninsulaire qui se détache nettement de la ligne générale du rivage; mais ce promontoire est relié à la côte par un isthme étroit; les ports sont entre la ville et le continent, à gauche et à droite de l'isthme.

Cinquième disposition, simple modification de la précédente : l'isthme est plus ou moins large; ce qui est étroit, c'est seulement ou c'est surtout l'accès immédiat à la ville, le chemin qui, une fois l'isthme traversé, monte à la ville sous forme de sentier resserré.

Si maintenant nous essayons de faire dans tout cela un choix, nous modernes, dont les navires restent à flots, nous pencherons assurément pour les premiers types. Mais les anciens, qui toujours halaient leurs bateaux à terre, avaient en médiocre estime les havres fermés; ils préféraient une plage au moins abritée contre les plus mauvais vents, et se relevant à la côte

(1) Les notes de sa belle recension de l'*Odyssée* sont explicites et formelles (Pierron, *l'Odyssée d'Homère*, texte revu d'après les diorthoses alexandrines; notes du chant VI, 262, et suiv.).

par une pente de sable, suffisamment douce pour que le traînage ne soit pas trop pénible, suffisamment raide pour qu'il ne soit pas trop long.

Les Phéniciens en particulier avaient horreur des rades à goulet : c'est ainsi que Carthage, bâtie sur la lisière de la rade de Tunis, lui tourne résolument le dos. Ils préféraient les isthmes, qui offraient une marine à droite et une marine à gauche, avec deux orientations opposées. Si, par suite du vent, une des deux plages était difficile à aborder, on allait à l'autre. Quand l'isthme était bas et étroit, on pouvait aussi reprendre la mer indifféremment à droite ou à gauche; seulement, d'un côté, le traînage était un peu plus long. Puis la masse relevée du promontoire offrait un sérieux abri contre les vents du large. A tous ces avantages maritimes, joignez ceux qu'offre, au point de vue de la sécurité, le promontoire isolé en avant, plus ou moins escarpé, et souvent taillé en forteresse par la nature; et vous avez le meilleur commentaire possible du texte de Thucydide : « les Phéniciens s'établissaient dans les îlots tout près des côtes, ou sur les promontoires à la mer ».

Assurément un Phénicien, entendant la description homérique de Schérie, n'aurait pas hésité; il y aurait vu notre quatrième type. Nous ferons comme lui.

Et maintenant retournons au Negrone, et voyons si l'identification se fait d'une façon satisfaisante.

Tout d'abord, comme le veut la Géologie, nous invitons Poseidon, le dieu qui ébranle la terre, à soulever progressivement d'une seule pièce toute la région, et à nous rendre l'isthme qui était là, il y a trois mille ans. Et voici que, sous l'effort du dieu, les rivages de l'île principale commencent à émerger et semblent marcher vers la mer. Quand l'exhaussement vertical dépasse un mètre, nous faisons une remarque très intéressante : la ligne sinueuse des maisons qui, depuis des siècles, délimite la ville actuelle sur la rive de l'île principale, se trouve, grâce au dieu, à une certaine distance du flot, et laisse devant elle l'espace néces-

saire pour reconstituer la marine traditionnelle des petites villes italiennes.

Prions Poseidon de reprendre sa tâche ; l'île recommence à s'avancer vers le Negrone, et en même temps l'isthme artificiel sort entièrement des flots ; et le voici bientôt, bordé sur ses deux faces d'une plage émergée, qui se termine en pointe vers le Château, et se raccorde avec l'île principale au moyen de courbes à grand rayon. Quand la pointe arrive à se souder au Negrone, le mouvement vertical atteint au plus trois mètres ; après un nouvel exhaussement de deux à trois mètres, nous invitons notre divin serviteur à en rester là : il a à peu près compensé l'affaissement reconnu en trois points voisins : à Capri, au temple de Sérapis, et à l'est de Casamicciola.

La jetée une fois supprimée, nous avons devant nous l'isthme, large du côté de l'île, étroit vers le Château qu'a dû voir le poète du Nostos (1).

Une remarque est pourtant nécessaire.

Dans ce qui précède, j'ai donné à l'isthme homérique sa forme la plus vraisemblable, si l'on suppose sa formation due à un apport des flots. Il pourrait fort bien au contraire avoir été le résultat d'une érosion s'attaquant à une bande de terre préexistante et primitivement assez large. Cette érosion s'expliquerait bien par la mobilité des détritus volcaniques et l'affaissement du sol qui pouvait être déjà commencé. Dans cette hypothèse, la partie la plus étroite de l'isthme ne se placerait pas au bas du Negrone, mais à l'endroit où le sol aurait été à la fois le plus facile à démolir et le plus vigoureusement attaqué par la vague. Cette partie étroite pourrait ainsi se trouver beaucoup plus rapprochée de l'île principale.

Quel que soit le mode de formation préféré, l'existence ancienne de l'isthme homérique demeure certaine, étant donnés l'affaissement postérieur de l'île et le peu de profondeur du bras de

(1) Il convient d'observer que la mobilité des courants, et les remaniements qu'ils imposent aux fonds en des périodes très courtes, nous interdisent de tracer l'isthme ancien d'après la courbe actuelle des niveaux de cinq mètres : c'est pourquoi je ne tiens pas compte de cette courbe.

mer qui le remplace actuellement. « Selon toutes les vraisemblances, m'écrit M. Issel dans la lettre déjà citée, la roche du Château d'Ischia était, il y a un certain nombre de siècles, réunie à l'île au moyen d'un isthme naturel, disparu depuis sous l'action d'une submersion lente. » — « Nous avons tout lieu de croire, écrit de son côté M. Johnston-Lavis, que, mille ans avant l'ère chrétienne, l'isthme naturel était au-dessus de l'eau. Ce serait le résultat obtenu, si nous soulevions Ischia au niveau qu'occupait primitivement le pavé inférieur du temple de Sérapis à Pouzzoles... L'isthme, une fois submergé, a dû être activement érodé par les courants dans ce qui était ainsi devenu un détroit. » (Lettre citée plus haut.)

Dessiné par l'isthme, et par lui reconquis sur la mer, le double port des Phéaciens est donc enfin devant nous.

Dans le prochain article, nous reconnaîtrons d'un coup d'œil qu'il répond bien à l'esquisse du poète.

Puis nous retrouverons successivement à côté de lui, à Ischia, tous les traits des autres descriptions homériques.

PH. CHAMPAULT.

(*A suivre.*)

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — GENTLEMEN CIREURS DE BOTTINES

Nos yeux tombaient l'autre jour sur un « écho » venant d'Amérique, vraisemblable d'ailleurs, autant que nous pouvons en juger par des traits analogues, et qui, s'il porte tout d'abord à rire, invite ensuite à méditer.

Un Italien de distinction, ayant reçu l'hospitalité dans une riche maison de campagne, aux États-Unis, a constaté que les jeunes gens, dans ce « château », se levaient de bonne heure... pour cirer les bottines des dames. C'était à qui arriverait le premier et détiendrait le « record » à ce sport d'un nouveau genre. Il est vrai que l'anecdote comportait un petit renseignement supplémentaire. Ce n'est pas avec nos vulgaires brosses qu'opère, par delà l'Atlantique, le « gentleman-cireur ». Parmi les innombrables inventions des Yankees, se trouve la machine à nettoyer les chaussures, machine qu'un « gentleman » peut actionner sans prendre l'humble posture de nos décrotteurs du vieux monde, et surtout sans se salir les mains.

Il y a là, sans doute, un trait d'originalité, même au pays des originaux. Mais, c'est égal, tout fait croire qu'un tel acte étonne et détonne là-bas moins qu'en France. En fait, il se rattache à une évolution très intéressante, en même temps que très consolante pour notre dignité d'hommes. Cette évolution consiste dans la tendance qu'ont les domestiques à devenir plus rares, tendance qui a pour pendant nécessaire la propension qu'ont les maîtres à faire par eux-mêmes bien des choses qui étaient jadis, dans les familles bourgeoises, du ressort exclusif de la domesticité.

Il est des pays où il est très facile de trouver des domestiques. Tel est le cas de l'Orient. Les Européens qui vont en Chine, par exemple, trouvent sans peine de nombreux Chinois pour les servir. Le résultat de cette facilité, c'est que les maîtres laissent aux serviteurs le plus de besogne possible, et, en outre, que l'usage s'établit de considérer, comme indigne d'une personne « comme il faut », une foule d'actions qu'elle pourrait faire sans inconvénient. On est aisé-

ment servi ; donc on se laisse servir. Plutôt que de s'imposer un léger dérangement, un mouvement même, on recourt aux serviteurs. Et, comme ceux-ci sont nombreux, chacun a sa spécialité. C'est le système de nos familles très riches étendu à des familles qui sont simplement aisées. Tel qui, à Paris, devrait se contenter d'une cuisinière et d'une femme de chambre, peut, à Saïgon ou à Shang-haï, compter sur une demi-douzaine de « larbins » plus ou moins jaunes. Pour le même prix, on achète plus de volontés humaines prêtes à satisfaire ses désirs.

Le phénomène se retrouve, quoique atténué, dans les pays du Midi de l'Europe. A Valence, la troisième ville d'Espagne, les gages courants d'une domestique sont de quinze *pesetas*, ce qui, en monnaie française, équivaut à une douzaine de francs. Une nourrice demande trente *pesetas*, soit vingt-cinq francs environ. La même famille, en supposant son revenu invariable, peut donc, si elle se transporte de Paris à Valence, augmenter son personnel domestique ; elle doit, si elle opère un déplacement inverse, le diminuer. Plus on avance vers le Nord-Ouest de l'Europe, plus on se voit obligé de demander moins aux services salariés et davantage à l'effort personnel, intelligemment combiné avec les progrès du confort.

A Paris, la « question des bonnes » est, nul ne l'ignore, une de celles sur lesquelles les maîtresses de maison se lamentent le plus volontiers. Ces demoiselles sentent leur force et ont leurs exigences. Il est à observer que l'augmentation des gages, si considérable depuis un demi-siècle, est tout bénéfice pour elles, puisque la nourriture et le logement sont fournis par les maîtres, et que le vêtement, seul besoin auquel elles doivent subvenir par elles-mêmes, est précisément un des articles dont le prix n'a pas augmenté. Malgré cela, on est beaucoup moins bien servi qu'autrefois, et le nombre augmente des personnes médiocrement aisées qui, tranchant dans le vif, résolvent le problème des domestiques en s'en passant tout à fait. Ceux de nos lecteurs qui ont visité des appartements à Paris ont pu constater que, pour en trouver un auquel soient annexées *deux* chambres de bonnes, il faut aller tout de suite aux loyers très chers, à ceux qui supposent un revenu d'une vingtaine de mille francs de la part du locataire. Or, il y a, dans de « petits trous » de province, des familles qui ont deux bonnes et qui ne dépensent pas dix mille francs.

Donc, à Paris, la difficulté de se faire servir est grande. Si nous passons à Londres, elle s'accentue encore. De plus en plus, le type de l'homme ou de la femme qui consentent à servir autrui devient rare, ce qui permet aux spécimens restants de « tenir la dragée

haute ». Il faut donc bon gré, mal gré, que les maîtresses de maison s'habituent à se rendre à elles-mêmes certains services que les domestiques rendaient jadis à leurs grand'mères, ou leur rendraient encore à elles-mêmes si elles habitaient ailleurs. Il y a encore en France des villes de province où une « dame » se croirait déshonorée si on la voyait porter un paquet, ou pousser une voiture d'enfant, ou si on la surprenait ouvrant elle-même la porte de son appartement au son du timbre ànnonçant une visite. La Parisienne, la Londonnaise se rient de ces préjugés. Seule, une minorité de gens extrêmement riches peut continuer l'ancien système, mais il est clair que cette minorité tend à s'éclaircir. Par exemple, même dans la classe opulente, bien des gens n'éprouvent aucun scrupule à prendre un tramway ou un omnibus, quand cela les arrange, et, si cela les arrange souvent, cela leur permet de bazarder leur équipage, c'est-à-dire de remercier cocher, palefrenier, valet d'écurie. C'est toujours, pensent certains, un bon débarras.

L'initiative des maîtres est facilitée, dans les grands centres tout au moins, par bien des circonstances : organisation perfectionnée des magasins livrant tout à domicile, chauffage au gaz simplifiant la cuisine, recours intermittent à des professionnels tels que cireurs, frotteurs, etc., qui sont des ouvriers et non des domestiques, facilité de se procurer des aliments tout cuits, abonnement au téléphone, étroitesse des appartements entraînant la simplification du nettoyage, habitude prise d'acheter du linge bon marché et de le remplacer, au lieu d'avoir du beau linge et de le raccommoder, indifférence et solitude des grandes villes qui fait passer inaperçu le sacrifice des petites vanités. Ajoutons enfin, surtout si nous passons en Amérique, l'invention de curieuses petites mécaniques, machine à laver, machine à éplucher, machine à battre les tapis, etc., qui peuvent coûter cher sans doute, mais qui, une fois achetées, économisent parfois les gages, la nourriture et le logement d'une personne, c'est-à-dire une rondelette somme d'argent.

C'est aux États-Unis que la crise des domestiques atteint son maximum d'acuité. Là, les moyens de gagner de l'argent sont si nombreux, et les salaires si élevés, qu'un homme ou une femme ne consent à « se placer » que moyennant de gros gages, sans compter les conditions qui se traitent souvent de puissance à puissance, comme les clauses d'un traité. On voit, à New-York et à Chicago, des servantes stipuler qu'elles auront leur « jour » comme madame, et pourront recevoir au salon. N'acceptez pas : elles vous font la révérence, et vont chercher ailleurs une place qu'elles sont sûres de trouver. C'est pourquoi nul peuple, plus que les Américains, ne s'attache,

grâce à des prodiges d'ingéniosité, à imaginer des combinaisons susceptibles de rendre les domestiques inutiles ou tout au moins d'en restreindre le nombre au strict minimum. L'histoire des jeunes gentlemen cireurs de bottines est donc l'expression d'un état social. Bien des gens qui, chez nous, *font* cirer leurs chaussures, seraient obligés, là-bas, de les cirer eux-mêmes ; servitude, si l'on veut, mais servitude libératrice, puisque, en les obligeant à se servir eux-mêmes, elle leur apprend l'art de se passer d'autrui. Et ainsi augmente l'importance des machines, esclaves que leurs maîtres ne font pas souffrir, valets qui ne font pas souffrir leurs maîtres, ouvriers qui ne se mettent pas en grève, et grâce à qui l'avenir — un avenir lointain — verra peut-être se réaliser cette étonnante formule : « Tout le monde serviteur et tout le monde servi ».

H. La Bourdonnière.

II. — L'ENSEIGNEMENT DE LA SCIENCE SOCIALE

Le mercredi 26 novembre, M. Paul Bureau a repris, dans la salle de la Société de Géographie, 184, boulevard Saint-Germain, ses cours sur la propriété foncière, d'après la méthode d'observation.

Ces cours ont lieu tous les mercredis, à *cinq* heures, et sont absolument gratuits. Une interruption aura lieu au moment des fêtes de Noël et du jour de l'An. Les cours reprendront le 6 janvier.

A Nancy, M. Melin, professeur à la Faculté de Droit, a repris son cours de Science sociale le lundi 1er décembre, à *quatre* heures. Il le continuera tous les lundis, à la même heure, dans la salle des examens de la Faculté de Droit.

Ce cours est ouvert aux étudiants de toutes les Facultés et au public.

Il n'est prélevé aucun droit d'inscription.

Le sujet traité cette année est : La Famille. Description des principaux types. — Lois sociales. — Réformes. — Avenir.)

III. — LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1901

Le *Journal Officiel* vient de publier la statistique annuelle relative au mouvement de la population de la France en 1901. Nous en extrayons quelques chiffres qui nous ont paru instructifs.

Il y a eu, en 1901, un excédent de 72.398 naissances, alors que l'année précédente avait fourni un excédent de 25.988 décès. Ce résultat est dû à une légère augmentation de la natalité et surtout à une notable diminution de la mortalité. Il y a eu, en 1901, 29.977 naissances de plus qu'en 1900 et 68.409 décès en moins. 33 départements seulement donnent, en 1901, un excédent de décès, au lieu de 55 en 1900 et 43 en 1899. Par rapport à l'année 1900, il y a eu augmentation du nombre de naissances dans tous les départements, sauf 5 : Corse, Alpes-Maritimes, Charente-Inférieure, Doubs, Deux-Sèvres. Trois départements seulement donnent un accroissement du nombre des décès : Charente-Inférieure, Landes et Morbihan.

Il y a eu, en 1901, 303.469 mariages, soit 4.385 de plus qu'en 1900. Le chiffre de 300.000 n'avait plus été dépassé depuis 1875.

Les divorces ont été plus nombreux que jamais. Ils ont atteint le chiffre de 7.741, au lieu de 7.157 en 1900. On sait que la jurisprudence devient de plus en plus facile en ce qui concerne la dissolution légale du lien conjugal.

On a recensé, en 1901, 857.274 naissances. L'ensemble des enfants nés dans l'année représente les 2,30 pour % de la population, chiffre faible, mais légèrement supérieur à celui de 2,24 pour 100, enregistré en 1900 et qui avait été le plus faible de tout le dix-neuvième siècle.

On a inscrit 782.581 enfants légitimes et 94.693 enfants naturels.

A Paris, les naissances naturelles fournissent le quart des naissances.

Les dix départements où il y a eu le plus de naissances relativement à la population sont, par ordre : le Finistère, le Pas-de-Calais, la Morbihan, la Seine-Inférieure, le Nord, les Côtes-du-Nord, la Lozère, le territoire de Belfort, les Vosges et la Haute-Vienne.

Les dix départements qui, sous le rapport de la natalité, viennent en queue, sont, en commençant par le dernier : le Gers, le Lot-et-Garonne, l'Yonne, la Haute-Garonne, le Lot, l'Orne, la Côte-d'Or, les Hautes-Pyrénées, le Tarn-et-Garonne, la Charente-Inférieure.

Les pays bretons et flamands, comme d'habitude, se distinguent par leur natalité. Au contraire, les pays gascons et bourguignons, ainsi qu'une partie de la Normandie, continuent à accuser une stérilité fâcheuse.

On a dit de ces chiffres qu'ils étaient « rassurants ». Il est plus exact de dire qu'ils sont *moins mauvais*, sauf en ce qui concerne les divorces, que les chiffres de 1900.

IV. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

La nécessité d'un transsaharien.

M. Paul Leroy-Beaulieu conclut, comme il suit, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une étude sur la mission Foureau-Lamy et les ressources du Soudan :

« La région du Tchad, pays de Zinder, Bornou, Kanem, Baguirmi, plus loin le Ouadaï, c'est le joyau de l'Afrique. Il y a là une nouvelle Égypte, peut-être une plus grande Égypte, car, en plus d'un territoire périodiquement submergé, égal à celui de la vallée du Nil, la région du Tchad possède des immensités de terre que les simples pluies tropicales rendent fécondes; elle a, en outre, des dépôts métalliques : c'est une Égypte séquestrée, que l'absence de débouchés et l'insécurité ont maintenue dans la médiocrité. Cette Égypte intérieure, il appartient à la France de la mettre en communication avec le reste du monde par l'établissement d'une voie ferrée transsaharienne. La facilité d'exécution et d'exploitation de cette voie ferrée est évidente, avec des prix de transport pouvant descendre à 2 centimes 1/2 ou 3 centimes le kilomètre (75 ou 90 francs la tonne du Tchad à la Méditerranée) : peaux d'animaux, dans ce pays exubérant en bétail; plantes et substances tinctoriales; et surtout le coton, dont le pays peut produire et exporter des centaines de mille tonnes; sans parler des produits minéraux, comme le cuivre dont l'existence est partout attestée; — en sens inverse, sel, sucre et produits manufacturés divers.

« La France a manqué au dix-huitième siècle sa mission colonisatrice; les circonstances lui ont fourni l'occasion inespérée d'essayer une nouvelle carrière coloniale; mais si, par l'incompréhension ou l'indifférence du gouvernement et de l'opinion, elle ne sait pas rattacher rapidement à l'Algérie, par une voie ferrée, ces territoires qu'on a nommés « les Indes noires » et que nous appelons, quant à nous, la Nouvelle Égypte, l'Égypte intérieure, elle aura, de nouveau, et cette fois sans retour possible, failli définitivement à sa mission colonisatrice : elle n'aura jamais d'Empire africain. »

V. — LE COMMERCE ET LE BON GOUT

La première dans la presse, la *Science sociale* a signalé le remarquable rapport de M. Jean Périer, consul suppléant de France à Londres, sur les diverses branches du commerce anglo-français clas-

sées, d'après le *lieu* et le *travail*, en catégories s'échelonnant du plus complémentaire au moins complémentaire.

Contrairement à ce qui arrive généralement aux rapports consulaires, celui de M. Périer a été très remarqué, et commenté, soit par d'autres revues, soit par des feuilles sérieuses d'opinions diverses, et l'on s'est accordé à trouver excellente la *méthode* suivie par l'auteur, méthode qui n'est autre que celle de la Science sociale.

Nous avons donné, dans notre livraison du mois d'août dernier, un long extrait de ce rapport, expliquant le plan général du travail. On nous saura gré de cueillir encore, au milieu des énumérations réglementaires que comporte une œuvre de ce genre, le passage suivant qui concerne les « articles dont la production est due aux aptitudes de bon goût ou de soin des industriels, des ouvrières et ouvriers français ». L'Angleterre achète à la France, annuellement, pour 700 millions de ces articles.

« L'industriel britannique excelle à créer et à diriger en Angleterre ou à l'étranger, car il ne craint pas l'expatriation, les entreprises organisées sur un grand pied. Il risque beaucoup pour gagner beaucoup. Mais, s'il est hardi, énergique et par-dessus tout tenace, il est généralement peu inventif, a peu de goût pour la recherche scientifique ou artistique. Aussi a-t-il une préférence marquée pour les industries peu compliquées qui fabriquent en grand l'article solide, mais bon marché. Dès qu'une industrie, par suite des progrès de la science, vient à se compliquer, l'industriel britannique, bien souvent, est obligé de s'adresser à l'étranger pour acheter des brevets ou pour se procurer des techniciens. En ce moment, il a recours aux Américains et aux Allemands pour les applications électriques. Déjà depuis longtemps, il recourt, pour le détail scientifique des industries dont nous allons parler dans ce chapitre, aux Français, aux Belges, aux Allemands, ces derniers étant très nombreux, notamment dans les laboratoires où l'on prépare les teintures pour étoffes. C'est d'ailleurs un fait connu que même les plus grands génies anglais ont surtout perfectionné, rendu pratique, appliqué les découvertes dont le principe avait été trouvé ailleurs.

« A l'inverse, si l'industriel français n'a pas toujours la forte volonté et l'initiative de son confrère britannique, bien qu'il ait fait à cet égard de grands progrès depuis quelques années, il a, par contre, des aptitudes intellectuelles éminentes : une intelligence prompte, une vive imagination, un esprit inventif, enfin et surtout un goût affiné, une grande inclination pour la recherche artistique et scientifique. Ce que nous venons de dire pour les industriels des deux

pays peut aussi s'étendre, dans une large mesure, à leurs divers collaborateurs : ingénieurs, dessinateurs, contremaîtres, ouvrières, ouvriers... En ce qui concerne les qualités de nos ouvriers, rien de plus juste que ce qu'un des rapporteurs de la commission des valeurs de douane écrivait récemment : « Nous avons des ouvriers la-« borieux, intelligents et adroits, des contremaîtres instruits, de sa-« vants ingénieurs, des fabricants et des dessinateurs pleins de goût « et de fantaisie. » Ces deux dernières aptitudes, le goût et la fantaisie que possèdent nos ouvriers, mais encore à un plus haut degré l'ouvrière parisienne (robes, modes, fleurs artificielles) assurent à nos industries du vêtement (soieries, lainages, lingerie, robes, fleurs artificielles, etc.) une supériorité incontestée.

« Nos voisins, en gens pratiques qui aiment le bel article soigné et solide et qui d'ailleurs peuvent le payer puisqu'ils sont riches, sont de beaucoup, à cet égard, nos meilleurs clients. Depuis dix ans, nos ventes se sont, dans la plupart des cas (on le verra dans ce qui suivra) considérablement accrues. S'il y a un temps d'arrêt depuis trois ans, cela tient seulement aux circonstances spéciales et passagères que traverse le Royaume-Uni. Le débouché britannique est vraisemblablement destiné à devenir de plus en plus large pour nos industries du vêtement. C'est qu'en effet, surtout depuis dix ans, une profonde transformation s'est produite dans les mœurs d'outre-Manche : la femme anglaise a contracté un goût pour la toilette qu'elle ne connaissait guère autrefois. Le temps est déjà bien éloigné où Taine, recueillant (1862) ses « Notes » sur l'Angleterre, constatait que l'Anglaise se préoccupait fort peu de son costume. De là l'augmentation, dont nous parlions plus haut, de nos exportations d'articles concernant le vêtement. Nous pourrions profiter sans doute beaucoup plus que nous le faisons de cette tendance nouvelle (que d'ailleurs le nouveau règne va vraisemblablement développer), en allant en quelque sorte au-devant de nos clientes anglaises. Deux de nos plus grands couturiers ont déjà d'importantes succursales à Londres; c'est un exemple à suivre. L'envoi de catalogues rédigés en anglais avec les mesures anglaises et les prix exprimés en monnaie anglaise serait sans doute une excellente chose; le « Bon Marché » doit être vivement félicité pour avoir adopté cette intelligente manière de faire. »

L'évolution des mœurs que l'auteur met en relief dans ce passage est intéressante à noter.

VI. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — Les grèves. — Brest port de commerce. — La démolition des fortifications de Paris. — L'insaisissabilité des salaires. — L'industrie de la dentelle et ses protecteurs.
Dans les colonies. — Les Boers à Madagascar.
A l'étranger. — La crise agraire dans l'Italie Méridionale. — Une école féminine d'agriculture en Russie.

En France.

La grève générale des mineurs s'est terminée sur tous les points, après des tiraillements douloureux et des résistances partielles, qu'expliquaient les grandes espérances suggérées aux ouvriers, espérances qui se sont trouvées, on le sait, cruellement déçues.

Mais à peine le calme renaissait-il dans le Nord et dans les bassins de la Loire, que l'agitation commençait à Marseille.

Cette ville a été, l'année dernière, le théâtre d'une très longue grève d'ouvriers des ports et de charretiers.

Cette fois, ce sont les inscrits maritimes, autrement dit les matelots de la marine marchande, qui ont cessé le travail, obligeant les armateurs et les compagnies de navigation à désarmer leurs bâtiments.

Naturellement, ce chômage a eu pour contre-coup direct celui des ouvriers des ports, de sorte qu'au moment où nous écrivons ces lignes, un très grand nombre d'ouvriers, dans notre grand port méditerranéen, se trouvent sans travail.

Si la grève continue, la répercussion va nécessairement s'étendre. C'est en effet l'industrie des transports maritimes qui alimente de matières premières la fabrication marseillaise. En outre, une tentative de grève générale a lieu en ce moment.

En ce qui concerne le transport des passagers, ce sont les navires étrangers, et spécialement les paquebots anglais, qui bénéficient de la grève. On prend passage à leur bord, puisqu'ils sont investis momentanément d'une sorte de monopole.

Comme il arrive dans beaucoup de grèves et comme il est arrivé dans celle des mineurs, les revendications des grévistes sont appuyées de démonstrations violentes. On envahit les navires soupçonnés de s'apprêter au départ et de recéler assez de matelots français pour leur permettre de gagner le large.

On n'a pas donné le détail exact des revendications. Les armateurs et les compagnies, de leur côté, bien éprouvés par la baisse du fret depuis quelque temps, comme on peut s'en rendre compte par la forte baisse de leurs actions, déclarent ne pouvoir consentir à de

nouveaux sacrifices, et disent que l'existence même de l'armement est en jeu.

*
* *

On forme pourtant des projets pour doter la France d'un nouveau port de commerce, ou plutôt pour rendre plus important un port qui existe déjà. Il s'agit de Brest, où la marine militaire, jusqu'à présent, a régné presque sans partage.

Les mêmes conditions ne conviennent pas aux ports militaires et aux ports commerçants. Les premiers s'accommodent fort bien d'une pointe de terre s'avançant dans la mer. Les seconds préfèrent s'installer au fond des golfes et près des fleuves, sinon sur les fleuves mêmes, afin que les marchandises puissent faire sur mer le plus de chemin possible et trouvent ensuite une voie d'accès facile vers l'intérieur. Il est donc à peu près certain que ni Brest ni Cherbourg ne pourront rendre à l'exportation ni à l'importation des services bien considérables.

Toutefois il est une catégorie de navires marchands qui auraient intérêt à adopter des ports comme Brest. Ce sont les paquebots à grande vitesse, porteurs de passagers pressés, de lettres, de marchandises de luxe ou de denrées susceptibles de se détériorer rapinement. Un passager riche ne recule pas devant un supplément de dépense s'il peut passer *moins de temps en mer* et *arriver plus vite*. S'il vient d'Amérique en France, il aurait intérêt à débarquer à Brest plutôt qu'au Havre, à condition que des trains rapides et confortables le transportent immédiatement à Paris.

Du reste, l'expérience est faite désormais à Cherbourg. Ce port, depuis quelques années, sert d'escale à des paquebots allemands, et voit débarquer ou s'embarquer un nombre croissant de passagers : trois mille environ l'année dernière. On constate que des passagers, embarqués à New-York à destination de Brême ou de Hambourg, préfèrent, *par dégoût de la mer*, perdre le prix de leur passage et s'arrêter à Cherbourg pour continuer de là leur route par terre. Des passagers de cette catégorie, on le devine, donneraient une clientèle à Brest.

Brest possède actuellement un port de commerce, qui n'a que quarante-deux hectares. Le trafic est purement local. On exporte des fruits et des légumes; on importe du charbon, des phosphates et quelques autres marchandises destinées à la région. Mais des plans viennent d'être tracés pour la construction d'un nouveau bassin, dit « océanique », pouvant recevoir des navires de 250 mètres de longueur. Ce bassin serait situé dans le prolongement de la rivière Elorn. On le compléterait par un système de hangars et de voies fer-

rées. On a également décidé la construction d'un bassin de radoub destiné à des navires de grande taille, construction dont les frais seront supportés par l'État, la Ville et la Chambre de Commerce.

Il ne serait donc pas étonnant que, malgré certaines résistances de la marine militaire — laquelle craint d'être gênée dans ses évolutions toutes spéciales — nous verrons quelque jour à Brest un port d'attache pour les grands transatlantiques dont le but est moins de procurer un transport peu coûteux que de *raccourcir* le plus possible la distance entre les deux continents.

∴

Une autre question qui se rattache à l'administration militaire est celle des fortifications de Paris.

Cette question peut être envisagée à plusieurs points de vue.

D'abord le point de vue militaire.

Les fortifications sont-elles utiles ou ne le sont-elles pas?

On sait que la question est pendante depuis des siècles. Les Athéniens tenaient à avoir des murailles. Les Spartiates s'en passaient, au contraire, et n'eurent jamais à se repentir de cette omission. Ils pensaient que le rempart de Lacédémone, c'étaient avant tout les poitrines des Lacédémoniens. Cette manière de voir a quelque chose d'un peu absolu. Toutefois certaines personnes compétentes émettent l'opinion que, pour une immense ville comme Paris, l'inconvénient des fortifications est d'immobiliser, en cas de guerre, une véritable armée, capable, si on l'employait ailleurs, de prendre utilement l'offensive contre l'ennemi, et de gagner des batailles décisives en rase campagne.

Toutefois, on ne s'est pas rangé au parti radical de tout démolir. On démolira seulement la partie occidentale, et c'est la boucle de la Seine, au delà du Bois de Boulogne, qui sera chargée de remplacer, comme clôture défensive, le mur supprimé.

Un autre point de vue est celui de la spéculation. Nous n'y insisterons pas et nous nous contenterons de l'indiquer. La destruction des fortifications va mettre en liberté des terrains d'une superficie considérable — en y comprenant la « zone militaire » — et les bâtisseurs d'immeubles vont peut-être se ruer à la curée avec trop d'ardeur. C'est leur affaire.

Il y a un point de vue pittoresque. Les fortifications sont une vaste promenade circulaire, toute gazonnée, qui, sur certains points, « ne fait pas mal dans le paysage ». Les artistes les regretteront.

Il y a enfin un point de vue hygiénique et, par suite, plus directement social. Ces mêmes fortifications, en leur qualité de promenade, sont d'une utilité souveraine à la population des fau-

bourgs. Il y a du plaisir, par un beau dimanche, à voir tous les enfants qui jouent par là, toutes les familles d'ouvriers qui viennent respirer, dans cette zone de verdure aux horizons relativement élargis, un air plus salubre que celui de leur atelier ou de leur domicile, tous les pauvres diables rivés à la grande ville qui viennent se donner un instant l'illusion de la campagne. Les fortifications n'ont pas préservé Paris de la capitulation en 1871, mais elles ont préservé beaucoup de Parisiens de la tuberculose. Si donc on les démolit, il sera juste et humain de laisser, sur leur emplacement, de vastes espaces soustraits à l'avidité des spéculateurs, et de les transformer en parcs, en squares en promenades quelconques susceptibles de jouer le même rôle que les « fortifs » auprès de la population des faubourgs.

*
* *

On a pris ou l'on a cru prendre, dernièrement, l'intérêt des classes ouvrières en demandant que les salaires soient rendus insaisissables dans leur totalité.

Une loi, en date du 12 janvier 1895, porte que les salaires des ouvriers et gens de service ne sont saisissables que jusqu'à concurrence d'un dixième, quel que soit le montant de ces salaires. Les appointements ou traitements des employés, commis et fonctionnaires sont insaisissables dans les mêmes conditions s'ils ne dépassent pas 2.000 francs par an. De plus, ces salaires, appointements ou traitements ne peuvent être cédés que jusqu'à concurrence d'un autre dixième.

Le principal vice du système, c'est que les frais de saisie, en cette matière, dépassent la somme pour laquelle la saisie est opérée. Comme le dit la locution triviale, « la sauce coûte plus cher que le poisson », et les huissiers, en définitive, se trouvent beaucoup mieux de la loi que les créanciers.

Une enquête a été faite, et le Sénat s'est occupé dernièrement de la question.

M. Chovet, rapporteur de la commission, a proposé d'établir l'incessibilité complète. C'était un moyen radical de supprimer toutes les difficultés et toutes les complications. Malgré l'appui du ministre du commerce, ce système n'a pas prévalu. M. Savary a montré ce qu'avait d'absolu une semblable disposition, et il s'en est tenu à la saisie possible d'un dixième et à la cessibilité d'un autre dixième en y ajoutant des réformes touchant la procédure et les frais qu'elle occasionne.

On a fait observer que les dispositions qui créent une réserve insaisissable sont inutiles à la très grande majorité des ouvriers,

et que, d'autre part, la suppression complète de toute garantie, telle que la proposait la commission du Sénat, aurait pour conséquence de restreindre le crédit des ouvriers rangés pour lesquels la loi est inutile. « Ce n'est pas, en effet, dit le *Journal des Débats*, la garantie matérielle elle-même et l'exercice de ce droit, qui facilitent le crédit, mais la possibilité d'y avoir recours. Il y a là une force latente, d'où naît le crédit personnel. Or, affaiblir cette force, c'est affaiblir le crédit, c'est diminuer les moyens de vivre de ceux qui ont pu l'acquérir. C'est encore affaiblir l'initiative individuelle, diminuer le sentiment de la responsabilité dans un pays, où déjà l'on ne brille point par ces qualités qui font les hommes d'action. »

Il y a en effet des tutelles qui paralysent et des protections qui endorment trop bien les protégés. Il importe de bien voir, avant de rendre l'ouvrier invulnérable aux créanciers, si l'on ne risque pas de rendre sa condition pire qu'auparavant. L'expérience pourra sans doute le démontrer, mais peut-être serait-il plus prudent de ne pas la faire.

*
* *

Parmi les travailleurs — ou les travailleuses — que des personnes bien intentionnées cherchent à protéger particulièrement, se trouvent les dentellières. M. Fernand Engerand s'est fait l'apôtre du soutien et du relèvement de cette industrie. Nous nous rappelons même certaine conférence faite à ce sujet, par le jeune orateur, au Musée social, et qui obtint un vif succès. La dentelle à la main occupait autrefois en certaines régions, notamment en Normandie, beaucoup de femmes et de jeunes filles qui, sans cesser d'être paysannes et d'habiter chez elles, trouvaient à ce métier une large rémunération. La dentelle à la machine — si difficile à distinguer pratiquement de la dentelle à la main — a porté un coup terrible à cette industrie domestique. Beaucoup de personne ont dû renoncer à cette ressource supplémentaire, et celles qui continuent à se livrer à ce travail ne touchent plus que des salaires absolument dérisoires.

Outre les effets de cette évolution naturelle des choses, on vient d'invoquer l'appui de l'État.

M. Engerand, qui est député du Calvados, a déposé une proposition tendant à ce qu'une subvention de cent mille francs soit dépensée en encouragements et en subventions à l'industrie de la dentelle à la main.

Cette somme sera employée, d'accord avec les préfets des départements intéressés :

1° A donner des récompenses aux enfants qui auront le mieux pro-

fité de l'enseignement pratique, donné dans les écoles de filles des départements où se fait la dentelle;

2° A distribuer des primes aux ouvrières, aux maîtresses d'ouvrages et aux mères de famille qui justifieront, par certificat du maire de la commune, qu'elles ont formé des apprenties dentellières ayant travaillé assidûment au moins une année sous leur direction;

3° A accorder, en cas de besoin, des secours aux vieilles ouvrières dentellières.

On a le droit de douter de l'efficacité de telles mesures. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la dentelle à la main peut survivre et occuper encore *quelques ouvrières d'élite*, à condition de devenir de la *dentelle d'art*. L'article de grand luxe, grâce à la complication et la fantaisie toujours changeantes du dessin, peut triompher de la machine. L'article ordinaire, qu'on le veuille ou non, sera nécessairement vaincu.

Dans des colonies.

Que vont faire les Boers maintenant que l'Orange et le Transvaal sont annexés par l'Angleterre?

La plupart resteront, évidemment, et, avec plus ou moins de facilité, s'adapteront au nouvel état de choses. On prédit même que, grâce à leur supériorité au point de vue prolifique, les familles de race hollandaise finiront toujours par jouer un rôle social important. On ajoute que, les émigrants anglais étant pour la plupart du sexe masculin, des alliances matrimoniales se concluront tôt ou tard, par la force des choses, entre les deux races.

Mais il est un certain nombre de Boers qui ne veulent pas, dans le pays où ils étaient maîtres naguère, rester en contact avec leurs vainqueurs. Ils ont donc demandé au gouvernement français de vouloir bien les recevoir à Madagascar.

Le rêve de ces Boers était d'abord d'obtenir la concession d'un vaste territoire où ils auraient joui, sous la suzeraineté de la France, d'une très large autonomie. Ils auraient eu l'illusion de retrouver un diminutif de leurs anciennes républiques. Mais le gouvernement français n'a pas cru devoir entrer dans cette voie. Aux ouvertures qui lui avaient été faites, il a fait répondre que les principes de la politique et de l'administration françaises ne comportaient pas — je le crois bien! — des expériences de ce genre.

Mais ce refus, naturellement, a été courtois, et les Boers, quoique déçus dans leur espérance, se sont rabattus sur la colonisation pure

et simple, sous l'autorité complète et directe des fonctionnaires français. En ce moment donc, notre grande île africaine est en train d'acquérir des colons nouveaux qui, habitués au climat et aux travaux de l'Afrique australe, n'auront pas trop de peine à s'acclimater. En ce moment même, le général boer Moritz, parti de Marseille, il y a quelques jours, vogue vers Madagascar, où il va s'entendre avec le général Galliéni au sujet d'une concession de terrains destinés à une prochaine émigration de ses compatriotes.

Déjà, il y a environ deux mois, les fils de M. Reitz, ancien secrétaire d'État du Transvaal, sont arrivés à Tananarive où ils ont reçu le meilleur accueil. Le général Galliéni a envoyé une automobile à leur rencontre et leur a fourni des montures pour aller visiter les régions où ils comptent s'installer, situées à proximité du lac Itasy, à 100 kilomètres à l'ouest de Tananarive : cette contrée, d'origine volcanique, renferme des terres très fertiles, particulièrement propres à l'élevage; elle a été parcourue récemment par le colonel boer Trichard qui a emporté la meilleure impression de cette visite et annoncé son intention de recommander cette partie de l'île aux familles boers dont l'arrivée prochaine est annoncée.

Rappelons que l'élevage des bœufs, pratiquée jadis par les Boers dans leur territoire, paraît s'adapter parfaitement à certaines régions de l'île malgache, et devoir procurer des bénéfices à ceux qui l'ont entrepris, en raison du succès qu'obtient ce bétail, depuis quelques années, comme article d'exportation. Les aptitudes des émigrants boers trouveront donc, semble-t-il, à s'exercer immédiatement.

A l'étranger.

M. Sonnino, chef de l'opposition en Italie, a prononcé récemment à Naples un important discours sur la situation des provinces mérionales de la péninsule.

L'orateur a montré l'état d'infériorité où se trouvent ces provinces, et la misère où elles demeurent, malgré les magnifiques promesses que l'on avait faites à ces peuples au moment où s'est opérée l'unité italienne.

L'émigration, en ces matières, peut servir de pierre de touche.

En 1901, des 16 provinces napolitaines, sont parties 167.354 personnes, soit près de 20 pour 1.000 de la population. Dans le reste de l'Italie, il n'y a pas 3 émigrants sur 1.000 habitants.

Dans le premier semestre de 1902, 107.657 individus ont quitté le port de Naples pour aller se fixer au delà de l'Océan.

Autre pierre de touche : l'instruction.

Pour un nombre égal d'habitants, le Midi a, par rapport au Nord, 55 1/2 % d'instituteurs en moins. Parmi les conscrits, alors que le nombre des illettrés n'est que de 14,36 % dans le Piémont, de 15,57 % en Lombardie, de 21,60 % dans la Vénétie, ce chiffre s'élève à 43,59 % dans les Abruzzes et à 55 % dans les Calabres.

D'après M. Sonnino, la source du mal est dans le régime agraire.

Lors de l'unification en effet, le gouvernement italien, par méfiance de tout ce qui pouvait rappeler la « féodalité », supprima certains usages, notamment l'emphytéose, qui protégeaient les cultivateurs contre leur propre imprévoyance. On expropria d'office de grands propriétaires au profit de leurs tenanciers, moyennant une indemnité de rachat d'ailleurs insuffisante. Résultat imprévu : les *latifundia* se sont développés. En effet, ces petits propriétaires improvisés n'ont pas pu garder leurs terres; ils les ont hypothéquées, puis ont été expropriés à leur tour par voie de justice, et les grandes sociétés de crédit foncier sont devenues les grands propriétaires, les véritables « seigneurs féodaux » de l'Italie du Sud. Or, une grande banque est un bien mauvais seigneur féodal. Mieux valaient, quels que fussent leurs défauts, les propriétaires d'antan.

Après avoir dénoncé le mal, M. Sonnino a préconisé des remèdes.

L'État, selon lui, doit revenir sur ses erreurs, et autoriser de nouveau le bail emphytéotique, liant le propriétaire pour plusieurs générations, mais empêchant le fermier d'avoir recours à l'hypothèque. L'État, dit-il, doit encore obtenir des institutions de crédit qu'elles fractionnent leurs *latifundia* et qu'elles remettent ces fractions à cultiver à de nombreux ruraux, suivant ces mêmes contrats emphytéotiques. Il doit enfin réprimer sévèrement l'usure et diminuer l'impôt foncier qui pèse lourdement sur les paysans du Midi.

Palliatifs intéressants, comme on le voit. Mais le vrai remède consisterait à pouvoir *transformer* les cultivateurs de ces provinces, grands et petits, de façon à les rendre capables, les uns de *diriger* de grandes entreprises de culture, les autres de s'élever au niveau social où l'on est apte à s'enraciner dans le sol sans laisser la banque ou l'usurier vous en déloger légalement. Il est à craindre que nos Napolitains, riches et pauvres, n'en soient pas encore là.

*
* *

En Russie également on s'occupe d'encourager l'agriculture, et chose assez originale — on s'attache en haut lieu à y intéresser les femmes de la bourgeoisie, assez indifférentes d'ordinaire à cette branche du travail humain.

S'il faut en croire une information publiée naguère par le *Times*,

le ministre russe de l'agriculture a décidé d'instituer, à l'usage exclusif des femmes, une École de Hautes Études Agricoles. Seulement, à en juger par la teneur du projet, il n'y a pas lieu de fonder grand espoir sur ce nouvel organisme. Le but de la future école n'est pas précisément de transformer des bourgeoises en fermières, de leur apprendre à cultiver la terre, à traire les vaches, à soigner les poules, etc., mais seulement, paraît-il, de leur donner une « instruction générale » en matière agricole. Elles pourront, il est vrai, se spécialiser sur certains points. Mais, pour être admises à l'Institut, les élèves devront au préalable avoir passé par un collège ou une école correspondante, et être déjà munies de certificats scolaires. A la fin de leurs études, elles subiront des examens, prendront part à des concours et recevront des diplômes. En vertu de ces diplômes, elles pourront devenir, comme leurs concurrents masculins, administrateurs des domaines impériaux ou professeurs dans des écoles agricoles secondaires.

C'est dire suffisamment, sauf erreur, que l'école féminine d'agriculture, en Russie, servira surtout à fabriquer des fonctionnaires. Elle aura d'ailleurs cela de commun avec d'autres écoles agricoles qui ne sont pas destinées aux femmes et ne se trouvent pas en Russie.

G. D'AZAMBUJA.

VII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le socialisme dualiste, par Joseph Siren. Chez l'auteur. Saint-Georges-d'Espéranche (Isère).

M. Joseph Siren a tenu à ajouter une « douce utopie » à toutes celles qu'ont déjà émises tant de « penseurs ». Il rêve d'un socialisme non point atténué, mais aimable, d'un socialisme que pénétrerait l'esprit de l'Évangile. Les révolutionnaires et les catholiques doivent s'embrasser au lieu de se combattre. Ce qui gâte le socialisme actuel, ce sont les appétits matériels, les convoitises grossières. M. Siven veut d'un collectivisme bienveillant, idéaliste, épuré où la religion tiendrait une grande place. Il se dit catholique, et pense que l'humanité, jadis déchue, est en train de revenir à l'Eden, à l'âge d'or. Et l'auteur trace un idyllique tableau de cette société future, où il n'y aura plus d'hommes pervers ou méchants, mais seulement des frères qui mettront tout en commun.

TABLE ANALYTIQUE

DES TOMES XXXIII ET XXXIV

ANNÉE 1901

Cette Table suit les divisions de la Nomenclature sociale. Elle présente ainsi, en abrégé, un exposé analytique des questions traitées dans la Revue et, par conséquent, un précieux instrument d'étude. (Voir le tableau général de la Nomenclature, t. II, p. 493 et suivantes, et l'exposé détaillé de chaque partie, t. I, p. 399 à 410; t. II, p. 22 à 48, 534 à 570, etc.)

MÉTHODE GÉNÉRALE

L'abstraction et la déduction sont de mauvais procédés en science sociale, XXXIV, 98. — L'étude des populations actuelles renseigne sur les populations passées, mais seulement si l'on reste dans les mêmes conditions sociales, XXXIV, 98.

LIEU

EUROPE. — **Allemagne.** — Le lieu où la Ligue hanséatique s'est développée est la position maritime de la mer du Nord la plus avancée vers les mers du Midi, XXXIV, 32.

France. — Le col de Naurouze constitue une route naturelle, faisant communiquer la Gascogne avec la Méditerranée et l'Orient, XXXIII, 138. — La Gascogne était favorisée au point de vue des gisements métallifères, XXXIII, 144. — Description d'un village champenois à productions variées, XXXIII, 158.

Grèce. — L'île de Corfou ne répond pas aux conditions qui sont, d'après Homère, celles de la terre des Phéaciens, XXXIV, 443.

Italie. — La position de Venise au fond de l'Adriatique la prédisposait à sa prospérité commerciale, XXXIV, 25. — Cette même position assurait sa primauté parmi les autres ports de commerce de l'Italie, 28. — Le calcul des distances et la configuration des lieux semblent montrer que l'île d'Ischia est identique à la terre des Phéaciens d'Homère, XXXIV, 417-447. — Cette île s'identifie avec cette même terre des Phéaciens par ses détails topographiques, 536. — L'île d'Ischia a été transformée par des éruptions, des érosions et l'affaissement des rivages, 537. — Le Latium, par sa configuration, n'attirait pas les navigateurs, mais tentait les agriculteurs, XXXIV, 517.

Portugal. — Le Portugal était prédisposé, par sa situation à l'extrême sud-ouest de l'Europe, à la découverte de la route des Indes, XXXIV, 121.

Suisse. — Le Valais ressemble à la Corse, avec cette différence que c'est la vallée qui sert de centre aux montagnes et non la montagne aux vallées, XXXIII, 243. — Les bois du Valais, par suite de l'inégalité d'avantages entre les communes hautes et basses, jouent un rôle dans l'organisation des partis, XXXIII, 251.

ASIE ET AFRIQUE. — Les pays tropicaux n'étaient accessibles à l'Europe que du côté de l'Orient; de là l'importance des chemins pour s'y rendre, XXXIV, 113. — Vallées de pénétration : Euphrate, Nil, Oxus, 115. — Avantages particuliers de la vallée de l'Euphrate comme communication entre l'Orient et l'Occident, 116.

AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — La situation géographique des gisements d'anthracite en Pensylvanie appelle le monopole, tout en le rendant difficile à constituer, XXXIV, 487.

TRAVAIL

GÉNÉRALITÉS. — Le mode de travail se ressent heureusement de l'action syndicale, XXXIII, 15. — Le contrat de travail devient plus libre avec le développement

de l'organisation syndicale, XXXIII, 9. — Le feu est un instrument de travail, XXXIII, 54. — Un ouvrier qui devient patron n'a pas à se plaindre d'avoir brûlé l'étape, XXXIV, 48. — Les industries d'art exigent un apprentissage plus long, XXXIV, 186. — Les métiers à petites besognes manuelles comportent plutôt des aides et des manœuvres que des apprentis, 187. — L'apprentissage disparaît dans les professions où le travail principal est fait par des machines, XXXIV, 189. — Les professions à apprentissage sont délaissées pour celles que l'on apprend vite et que l'on peut quitter facilement, XXXIV, 192. — Les efforts pour conserver l'apprentissage sont en contradiction avec l'évolution de l'industrie moderne, XXXIV, 208. — C'est la société qui donne au travail toute sa valeur économique, XXXIV, 241. — L'esclavage n'a pas été la première forme de travail, XXXIV, 288. — Quand l'esclavage disparaît quelque part, ce n'est pas pour faire place au servage, 294. — Le servage s'est recruté surtout chez les hommes libres, 296. — Ceux qui cessent d'être serfs deviennent rarement des salariés, 301.

EUROPE. — **Allemagne.** — L'exposition de Dusseldorf a été le triomphe de l'industrie sidérurgique et minière et de la mécanique, XXXIV, 357.

Angleterre. — L'encombrement à Londres, résulte de la modification trop brusque des conditions du travail et de la modification parallèle de l'état des lieux, XXXIII, 362.

France. — Développement de l'agriculture particulariste et son contre-coup sur le développement de l'industrie, XXXIII, 122. — Les jurés, dans leurs verdicts, sont influencés par leurs professions, XXXIII, 109. — Le travail des familles bourgeoises, en Gascogne, laisse beaucoup de loisirs, XXXIII, 423. — Tentative faite à Lyon pour distribuer la force électrique dans les petits ateliers, XXXIII, 44. — Transformation du travail qui en résulte, 49. — Le métier à bras demeure le seul organe pour la production de l'article de luxe, 50. — L'industrie de la soie, à Lyon, doit son avance aux traditions locales, à l'existence d'une élite ouvrière constituée, au dualisme de l'organisation du travail, à la réunion des auxiliaires de la fabrique, à la supériorité des apprêts, à l'étendue de la fabrique et à la spécialisation de chaque maison, au caractère lyonnais, à la force hydraulique, XXXIII, 232. — Travail acharné de la culture dans un village d'Aquitaine, XXXIII, 159. — Travail accessoire de la bonneterie, 162.

Grèce et Rome antiques. — L'industrie domestique, en Grèce et à Rome, avait plus d'importance qu'aujourd'hui, mais n'excluait pas le métier extérieur à la famille, XXXIV, 102. — Il y avait des artisans libres en Grèce et à Rome, XXXIV, 304.

Hongrie. — L'industrie hongroise est insuffisamment développée pour occuper tous les bras, XXXIV, 451.

Italie. — L'industrie de la soie est favorisée dans l'Italie du Nord par la sobriété des ouvriers, les forces hydrauliques et l'appui des autorités, XXXIII, 232. — Le travail des Vénitiens les prédisposait aux triomphes de la navigation et du commerce, XXXIV, 30.

ASIE. — **Japon.** — Les modifications dans le travail ont permis et commandé, au Japon, les changements politiques, XXXIV, 257.

PROPRIÉTÉ

GÉNÉRALITÉS. — L'humanité a toujours évolué vers la propriété de plus en plus individuelle, XXXIII, 290. — Les essais de collectivisme ont toujours échoué, XXXIII, 290. — Le socialisme serait plus oppressif que la « loi des salaires ». Il multiplierait le favoritisme et le népotisme, XXXIII, 295. — La propriété individuelle pousse à la restriction des besoins et à l'extension de la production. La propriété collective intensifie les besoins, pousse à la consommation et au gaspillage, XXXIII, 297. — Théories diverses sur la propriété : le droit naturel, les démonstrations économiques, les objections, XXXIV, 229-244. — Les théories non fondées sur la méthode d'observation n'apportent pas la justification de la propriété, 244. — La propriété foncière se diversifie à l'infini suivant le lieu, le travail et la formation antérieure de la race, XXXIV, 336. — La propriété foncière est reconnue parce qu'elle est la condition *sine qua non* d'un travail à accomplir, XXXIV, 352. — La propriété familiale correspond à un besoin précis et formel, 352. — La propriété est sanctionnée par l'État comme nécessaire au bien public, 353.

EUROPE. — **Angleterre.** — Le régime de la propriété du sol à Londres, avec bail emphytéotique, rend plus difficilement soluble la question des logements ouvriers, XXXIII, 364.

Bulgarie. — La zadruga est propriétaire sans qu'aucun de ses membres ait des droits individuels sur le patrimoine commun. XXXIV, 351.

France. — L'affranchissement des serfs avait pour effet de transformer en rente fixe la propriété des seigneurs, XXXIII, 308. — Les fonctions seigneuriales deviennent des fiefs, 310. — Les métallurges, grâce à la paix romaine, purent constituer en Gascogne de grands domaines, XXXIII, 147. — Au moyen âge, la propriété individuelle y triomphe définitivement de la propriété collective, 149. — Transmission de la propriété gasconne. — Partage égal du principe, mais prépondérance de l'aîné, XXXIII, 152. — Morcellement extrême de la propriété dans un village champenois, XXXIII, 162. — Ce morcellement complique le travail, 163.

Italie. — L'organisation de la propriété romaine laissait les champs en commun et attribuait aux familles particulières les habitations et deux arpents, XXXIV, 521. — L'*heredium* appartenait, non à l'individu, mais à la famille; il était inaliénable, 526.

Russie. — Les demi-nomades deviennent propriétaires malgré eux et le moins possible, XXXIV, 339. — L'appropriation du sol chez les Bachkirs est plus durable et mieux précisée si le travail à quoi elle doit servir est plus long et plus pénible, XXXIV, 341. — Type du paysan russe qui se contente d'une appropriation du sol limité dans sa durée, XXXIV, 344. — Organisation du mir et répartition périodique des terres, 345. — Certaines familles s'éliminaient elles-mêmes de la jouissance du sol qui leur était concédée, 346.

ASIE. — L'appropriation, chez les pasteurs nomades, est réduite au minimum, XXXIV, 337.

BIENS MOBILIERS

GÉNÉRALITÉS. — La prospérité agricole, par le bien-être, pousse à la recherche d'objets nouveaux ou perfectionnés, ce qui développe l'industrie, XXXIII, 211. — Le développement des salons de peinture tient, en partie au moins, à la multiplication des « salons » que l'on aime à orner de tableaux, XXXIII, 391.

EUROPE. — **France.** — A M..., village champenois, mobilier modeste, mais solide, garde-robe simple, peu de bijoux, luxe rare et de mauvais goût, XXXIII, 164. — La prospérité agricole en France, vers le XIe siècle, avait pour conséquence l'essor du luxe dans le mobilier, XXXIII, 214.

Italie. — Les biens mobiliers sont les premiers sur lesquels les Romains ont exercé le droit de propriété, XXXIV, 519.

SALAIRE

GÉNÉRALITÉS. — Le salariat a existé dans des sociétés très anciennes, concurremment avec l'esclavage et le servage, XXXIV, 303. — Le salariat n'est pas en voie de disparaître, 306. — La disparition du salariat pourrait être le signal d'une réapparition de l'esclavage, 308. — La campagne socialiste a concouru à obtenir souvent une hausse de salaires indispensables, XXXIII, 288.

EUROPE. — **Angleterre.** — Des listes de prix, établies à l'amiable, fixent le taux des salaires dans le Lancashire, XXXIII, 12.

France. — Le tarif invariable des façons n'a jamais pu fonctionner pratiquement chez les tisseurs lyonnais, XXXIII, 41. — A M..., village champenois, salaires à la journée et en voie d'augmentation, XXXIII, 165. — L'insuffisance des salaires pousse certains parents à faire travailler trop tôt leurs enfants, XXXIV, 206.

Grèce. — Les diverses formes de salaires existaient en Grèce et le travail salarié se maintenait malgré le travail esclave, XXXIV, 304.

Suisse. — Les salaires des tisseurs de soie, en Suisse, tendent à s'élever et à rejoindre les salaires de Lyon, XXXIII, 230.

AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — Grandes variations des salaires chez les mineurs d'anthracite aux États-Unis, XXXIV, 491.

ÉPARGNE

EUROPE. — **France.** — L'épargne, dans le village champenois de M..., est le seul but du travail, XXXIII, 160. — Elle devient une obsession et corrompt la probité, 166. — L'épargne, à M..., sert à acheter du terrain, ou s'accumule soit dans des cachettes, soit dans des dépôts, XXXIII, 167. — Les serfs, avec leurs économies, purent se racheter des corvées et les gens des villes en faire autant pour leurs propres charges, XXXIII, 131.

FAMILLE

GÉNÉRALITÉS. — Pour combattre efficacement le socialisme, il faut modifier l'é-

ducation des enfants de la bourgeoisie, XXXIII, 304. — Il existe une organisation familiale qui permet de franchir les « étapes » et l'époque actuelle exige l'élévation rapide de beaucoup de gens, XXXIV, 50. — Il faut une éducation spéciale pour que la famille ait avantage à la transformation de la propriété familiale, XXXIV, 350.

EUROPE. Bulgarie. — La zadruga, famille communautaire à plusieurs ménages, est en voie de dissolution, XXXIV, 351.

France. — L'amélioration du jury ne peut résulter que du progrès dans l'éducation de la classe qui le recrute, XXXIII, 119. — La famille du grand propriétaire gascon a continué à se rattacher au type communautaire, XXXIII, 151. — A. M., village champenois, les liens de la parenté sont relâchés, XXXIII, 168. — La femme est plus dans les champs qu'au foyer; le mariage est dicté par l'intérêt: l'éducation est terre à terre, 169. — A M., les vieillards sont peu considérés. Les familles pratiquent la stérilité systématique, XXXIII, 170. — L' « erreur française » est de voir le bonheur dans la possession d'une rente, de fuir les risques et de s'arranger une existence commode, XXXIV, 50. — L'optimisme des Gascons les aide à réussir, XXXIV, 148, 151. — L'apprenti est souvent utilisé par le patron comme domestique, XXXIV, 185.

ASIE. — **Japon.** — L'éducation du Samouraï le prépare au mépris de la mort, XXXIV, 139.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — L'ancienne institution du clan féminin a disparu dans la famille du Huron de Lorette, XXXIII, 320. — Depuis peu, des Hurons de Lorette ont épousé des Canadiennes Françaises, sans se les assimuler, XXXIII, 325. — Les familles se sont réduites, 326. — Si l'on est aisé, le foyer abrite plus de parents, 326. — L'autorité des parents est faible et les enfants font ce qu'ils veulent, 328. — Les naissances illégitimes sont rares, 329.

MODE D'EXISTENCE

GÉNÉRALITÉS. — Le feu est un agent de réunion et sert à organiser la vie de famille, XXXIII, 58. — La démocratisation de la soie, fruit de la révolution survenue dans les mœurs, a nui à la fabrique lyonnaise, XXX, 229. — Les lanceurs d'affaires véreuses bénéficient de ce qu'on est trop occupé pour contrôler leurs promesses, XXXIII, 483. — Une vie somptueuse aide aux escroes à capter la confiance du public, XXXIII, 486.

EUROPE. — **Angleterre.** — L'absence de logement confortable pousse l'ouvrier de Londres besogneux à l'alcoolisme, XXXIII, 365. — Description de maisons ouvrières à Londres, XXXIII, 530-542.

France. — L'instabilité de la mode influe sur les salaires de l'ouvrier lyonnais, XXXIII, 42. — Le Champenois de M... est sobre : sa maison a peu de pièces ; il cède au mauvais goût pour le vêtement ; l'absence d'hygiène est compensée par la vie en plein air, XXXIII, 170. — A. M., peu de récréations et de réunions joyeuses ; l'esprit n'est pas à la joie, XXXIII, 173. — Vie fastueuse des riches Gascons d'autrefois, XXXIIII, 153, 157. — Les loisirs, en Gascogne, poussent la bourgeoisie aux divertissements et aux réunions joyeuses, où l'on parle beaucoup, XXXIII, 423. — Là, le Gascon cherche à se faire valoir, 426. — La vie facile porte le Gascon à l'optimisme, XXXIII, 426. — Le seigneur, au XIe siècle, diminué dans ses droits de propriétaire, mais gardant personnellement des habitudes guerrières, est porté au rôle de chevalier errant, XXXIII, 312. — Les mœurs de la chevalerie impliquent la désoccupation, la facilité de l'absentéisme, le goût du déplacement, le curiosité des choses lointaines, 313. — La vie militaire du féodal nouvelle manière engendre les tournois. Pour beaucoup, la chevalerie n'est qu'un sport, XXXIII, 317. — La vie privée de Robert le Pieux montre la prépondérance de la vie domestique chez les seigneurs d'alors, XXXIII, 407.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Les Hurons de Lorette ne parlent plus que français, XXXIII, 331. — Ils vivent à peu près comme les Canadiens français, 332. — Les maisons sont petites et propres, le costume traditionnel est abandonné. Les Hurons aiment la musique ; ils ont oublié leurs jeux nationaux, 333-335.

PHASES DE L'EXISTENCE

GÉNÉRALITÉS. — Pour conjurer les crises morales, il ne faut pas empêcher les gens de franchir « l'étape », mais les préparer à la bien franchir, XXXIV, 43. — En franchissant l'étape, il faudrait en changer la direction, et ne pas élever les enfants en vue des fonctions publiques, 46.

EUROPE. — **Angleterre.** — Quatre espèces de pauvres à Londres, XXXIII, 360. —

Détresse causée par la cherté des logements, 365. — Tâche qui s'impose à ce point de vue à la philanthropie, 367.

Bulgarie. — Crise de la zadruga ; des efforts sont faits pour conjurer et retarder la dissolution de la famille, XXXIV, 351.

France. — A M. village champenois, naissances rares, procès fréquents, actions en bornage, ventes de biens aux enchères, incendies causées par la malveillance, nombreux vieillards en enfance, XXXIII, 174.

PATRONAGE

GÉNÉRALITÉS. — Le brocanteur moderne est un type de Mécène mercantile et inférieur, qui empêche la peinture de devenir nulle, mais ne lui permet pas d'être géniale, XXXIII, 394. — Le patronage impersonnel et bureaucratique de l'État ne réussit pas davantage, 397. — L'art manque de Mécènes personnels, éminents, puissants, raffinés par une éducation supérieure datant de plusieurs générations, 399.

EUROPE. — **France.** — Patronage exercé sur les tisseurs par la société pour le développement du tissage à Lyon, XXXIII, 45. — Elle cherche à conserver le type du tisseur d'élite, qui tend à disparaître, 51. — Les commerçants métallurges paraissent avoir exercé un patronage ancien sur les populations gasconnes, XXXIII, 139. — A M..., village champenois, patronage naturel absent, remplacé par les hommes de loi et la commune, XXXIII, 177. — La manière dont bien des patrons traitent les apprentis, empêche ceux-ci de s'instruire et de s'élever, XXXIV, 193. — Les comités légaux de patronage des apprentis n'ont qu'une action précaire, XXXIV, 203. — Le patronage exercé par les rois sur la culture, l'industrie et le commerce fut inefficace, XXXIV, 317-334. — Sur certains points l'émancipation des communes fut favorisée par les seigneurs, XXXIV, 224. — Les propriétaires particularistes avaient donné autour d'eux le branle au progrès, ce qui facilitait l'émancipation des communes, XXXIV, 307.

Portugal. — Les premiers souverains du Portugal patronèrent énergiquement la culture, XXXIV, 123. — Le prince Henri de Portugal patronne intelligemment la navigation et pousse aux découvertes, 125.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Le patronage de l'État canadien sur les Hurons donne de faibles résultats, XXXIV, 339.

États-Unis. — Les Américains achètent des tableaux en France comme, au XVIe siècle, les Français surachetaient en Italie, XXXIII, 393.

COMMERCE

GÉNÉRALITÉS. — La monnaie et les prix règlementent avec une rigoureuse précision la production et la distribution des richesses, XXXIII, 301. — L'escroquerie est rendue plus facile par le développement du crédit, XXXIII, 481. — L'escroquerie de haut vol suppose un grand mouvement d'affaires, 482.

EUROPE. — **Allemagne.** — Le commerce des mers septentrionales existait avant les Saxons, mais il passait par l'Est, où se trouvaient de grands obstacles au transport, XXXIV, 33. — Les Saxons, en s'adonnant au commerce, s'y montrèrent supérieurs, 33.

France. — Les fabricants de soieries sont obligés de conserver dans Lyon leurs bureaux de vente, XXXIII, 42. — Les fabricants de soie lyonnais pèchent par insuffisance commerciale, XXXIII, 240. — La Gascogne a toujours été un pays de transit, XXXIII, 421. — Avant l'essor de la fabrication urbaine, le commerce, dans les pays féodaux, s'opérait sous forme de foires, XXXIV, 19. — Le commerce des villes au moyen âge eut recours à trois ressources : se faire protéger par les milices urbaines, affermer les péages des seigneurs, développer les transports par eau (les hanses), XXXIV, 21. — Le commerce, en France, fut de bonne heure réglementé et protégé par les rois, XXXIV, 24. — Le commerce français n'a trouvé qu'un appui instable dans des encouragements de l'État, XXXIV, 332.

Italie. — Essor commercial de Venise et de ses rivales, Amalfi, Pise et Gênes. Ces villes gagnent aux Croisades, XXXIV, 26. — Venise devait l'emporter sur ses rivales en raison d'une triple avance due au lieu, au temps et au métier, XXXIV, 28. — Venise se fait du monde germanique une clientèle, 118. — Les Phéniciens, en bons commerçants, gardaient le secret de leurs navigations, ce qui explique certains passages de l'*Odyssée*. (Phéaciens d'Ischia), XXXIV, 140.

ASIE. — En prévalant sur la culture, la chevalerie tourna le commerce vers les produits des Tropiques, XXXVI, 125. — Le commerce de l'Orient, accaparé d'abord par les Arabes, retombe en partie aux

mains des Occidentaux grâce à la protection instable de la chevalerie, XXXIV, 117. — La décadence de la chevalerie entraîne celle du commerce, 119.

CULTURES INTELLECTUELLES

GÉNÉRALITÉS. — La doctrine socialiste est une monstruosité intellectuelle dans un siècle où a régné la méthode d'observation, XXXIV, 289. — La façon actuelle dont se font et se défont les fortunes cadre mal avec les conditions dans lesquelles s'élabore le type du connaisseur, XXXIII, 400. — L'escroquerie est une forme du vol qui cadre avec le développement des cultures intellectuelles, XXXIII, 479.

EUROPE. — **Allemagne.** — Dusseldorf est le centre d'associations scientifiques et littéraires, le siège de jeux floraux, de fêtes théâtrales et musicales, XXXIV, 357.

France. — L'anarchie intellectuelle influence les verdicts du jury, XXXIII, 113. — A M., village champenois, l'instruction est développée, surtout le calcul et le droit usuel, XXXIII, 178. — L'évolution militaire de la féodalité explique le succès des chansons de geste et des romans de chevalerie, XXXIII, 316. — L'art pictural n'a pas à se louer des services que lui rendent les amateurs modernes, les brocanteurs et l'Etat, XXXIII, 389-401. — L'état social actuel en France est favorable à une copieuse production artistique, mais non à l'ascension d'éclatantes supériorités artistiques, 399. — La culture intellectuelle est d'un niveau relevé en Gascogne, XXXIII, 424. — Les écoles professionnelles ne sont pas assez pratiques, XXXIV, 195. — Elles sont inutiles pour les métiers usuels et utiles pour les industries d'art, 199.

Portugal. — Le prince Henri de Portugal, en se vouant à la tâche d'encourager les navigateurs, s'inspira d'idées scientifiques, XXXIV, 126.

ASIE. — **Japon.** — L'art japonais bénéficia de la concentration de la noblesse dans les villes, XXXIV, 252.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Les enfants hurons ont peu de goût pour l'étude. Les institutrices sont canadiennes françaises, XXXIII, 336.

RELIGION

GÉNÉRALITÉS. — Le feu a déterminé la formation de religions, XXXIII, 62. — La religion n'est pas seulement liée au passé mais au présent et à l'avenir, XXXIV, 42.

EUROPE. — **Allemagne.** — Les évêques avaient plus d'action que les comtes sur les Saxons, XXXIII, 496.

Angleterre. — Quelques manifestations de l'état religieux en Angleterre : cérémonies, prédications en plein vent, conversations religieuses, etc., XXXIII, 508-529.

France. — A M***, village champenois, le curé est considéré comme un fonctionnaire. On le laisse tranquille, mais on ne se soucie pas de la religion. Pénurie de prêtres, XXXIII, 177.

Suisse. — Le clergé valaisan prend, en matière d'enseignement et de bienfaisance, des initiatives que le canton ne prend pas, XXXIII, 356. — Le clergé résiste à la poussée centralisatrice de la confédération, 357. — L'influence politique du clergé est très forte, 357.

ASIE. — **Japon.** — Les Japonais ont fait du bouddhisme une religion plus organisée qu'en Chine, XXXIV, 137. — Le point d'honneur des nobles Japonais est le résultat des principes sur lesquels repose l'institution de la noblesse lamaïque, XXXIV, 138. — Le bouddhisme, par la Corée, arriva au Japon et s'y implanta avec succès. Conversion du mikado et développement du culte lamaïque, XXXIV, 133. — La religion bouddhique fournit des cadres à la société japonaise, 134. — La prédication du christianisme au Japon obtint un vif succès et se heurta ensuite à la persécution la plus violente, XXXIV, 245-250. — Les idées de pureté morale et de miséricorde préparaient le terrain aux vertus chrétiennes, 246. — Les conversions vont jusqu'à la cour, 247. — Les lamas, menacés dans leur situation, menèrent la campagne contre les chrétiens, 247.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — La religion, en chassant les superstitions relatives au clan, a contribué à faire disparaître le clan féminin chez le Huron de Lorette, XXXIII, 323, 325. — L'influence du prêtre a amélioré les mœurs, 328. — Le catholicisme a promptement extirpé les croyances anciennes, 330.

États-Unis. — La propagande panslaviste agit sur les Hongrois d'Amérique sous une forme religieuse, XXXIV, 457. — Des Hongrois catholiques et protestants passent à l'orthodoxie russe, 458. — Le gouvernement hongrois commence à combattre cette propagande par l'envoi de prêtres catholiques, 464.

VOISINAGE

EUROPE. — **Angleterre.** — La noblesse normande se laissa gagner par la manière de vivre des Saxons, XXXIV, 512.

France. — On voisine beaucoup en Gascogne d'une ville à l'autre, XXXIII, 420. — On se réunit beaucoup entre voisins, en Gascogne, XXXIII, 423. — Le voisinage des gens de métier favorisait leur action concertée pour obtenir l'émancipation communale, XXXIII, 215, 221.

Hongrie. — Les Hongrois revenus d'Amérique en Hongrie agissent sur leur entourage et déterminent d'autres émigrations, XXXIV, 460.

Suisse. — Dans le Valais, les montagnards donnent le branle aux habitants de la plaine, XXXIII, 248.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Le voisinage des Canadiens Français a influé sur les mœurs du Huron de Lorette, XXXIII, 319, 328. — Ce voisinage a implanté chez les Hurons la langue française, 331.

CORPORATIONS

GÉNÉRALITÉS. — La lutte des employeurs contre l'organisation syndicale se termine toujours par la défaite des employeurs, XXXIII, 6. — Les employeurs finissent par s'apercevoir que cette organisation contribue au bon ordre, 9. — Les syndicats garantissent aux employeurs l'exécution des engagements pris, le préserve de la concurrence de ses compétiteurs, lui permettent d'acheter le travail en gros, et permettent l'examen des litiges, XXXIII, 16. — Les syndicats ouvriers sont intéressés à la prospérité de l'industrie et ont par suite des intérêts communs avec les patrons, XXXIII, 18.

EUROPE. — **Angleterre.** — Les syndicats des filatures de coton, dans le Lancashire, contribuent au maintien de l'entente entre patrons et ouvriers, XXXIII, 9. — Une solution partielle de la question des logements ouvriers à Londres est apportée par des entreprises purement financières, XXXIII, 530. — Types d'associations pour la construction de maisons ouvrières à Londres, XXXIII, 531. — Ces associations basent leurs opérations, strictement commerciales, sur des considérations morales, économiques et sociales, 542.

France. — La société pour le développement du tissage, à Lyon, XXXIII, 45. — Le mouvement communal, dans le Nord, utilisa la ghilde, forme d'association provenant des Vieux-Germains et reposant sur des liens de personne à personne, XXXIII, 217. — Lors du mouvement communal, la ghilde fut limitée aux gens de la localité, 213.

Suisse. — C'est du clan local que sont sorties les petites démocraties fédératives du Valais, XXXIII, 243-262.

ASIE. — **Japon.** — La puissance des clans a alimenté au Japon les guerres intérieures, XXXIV, 140.

AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — Les mineurs de Pensylvanie sont mal organisés entre eux et mal représentés auprès de leurs compagnies, XXXIV, 497. — Les compagnies refusent de reconnaître les syndicats, XXXIX, 498. — De laborieux efforts ont été faits pour constituer aux États-Unis un trust de l'anthracite, XXXIV, 489. — La dernière grève a surexcité l'opinion contre tous les trusts, 502.

COMMUNE

EUROPE. — **France.** — Certains seigneurs attiraient par des faveurs les gens sur leurs terres et créaient des « villes neuves », XXXIII, 130. — A M***, village champenois, on convoite les fonctions municipales, XXXIII, 179. — Grand respect pour le garde champêtre, 177. — Les communes gasconnes sont divisées en clans politiques rivaux, qui évitent de se brouiller complètement, XXXIV, 150.

Suisse. — La commune est, pour beaucoup de Valaisans, tout l'horizon, et l'on recherche les fonctions communales, XXXIII, 246. — On y voit triompher la politique de clocher, 247. — La commune est trop forte pour que le gouvernement cantonal puisse faire de la pression électorale, 247. — Sarrayer, type de commune autonome, 249. — La commune fait des routes sans que le canton s'en mêle, 254. — Certaines communes, très riches, distribuent des revenus aux habitants, 259. — Luttes de partis dans les communes, 260.

Russie. — Rôle du mir dans la répartition des terres. Les lots sont fixés par l'assemblée communale, XXXIV, 345.

AMÉRIQUE — **Canada.** — Les affaires locales de Lorette sont gérées par un conseil de chefs chargé de veiller à la police du village, au maintien de l'ordre et à l'administration des biens communaux, XXXIII, 336. — Les « chefs » sont peu nombreux et leur prestige est diminué. La commune

est sous la tutelle du gouvernement canadien, 337.

UNION DE COMMUNES

EUROPE. — **Allemagne.** — La Ligue hanséatique assurait la prospérité du commerce dans les mers du Nord, XXXIV, 35. — Cette Ligue atteste l'initiative particulariste, 36. — Les villes de la Ligue gardaient leur autonomie, 36. — La Ligue réussit : 1° à se défendre contre suédois et Danois ; 2° à se réserver de grands marchés : Londres, Bruges, Bergen et Novgorod, 37.

CITÉ

EUROPE. — **Allemagne.** — La ville de Dusseldorf a pris récemment son essor, grâce à l'industrie, XXXIV, 355. — Essor de Lubeck, Hambourg et Brême, XXXIV, 335.

Angleterre. — Les quartiers pauvres, à Londres, deviennent trop petits par suite de l'empiètement de la cité. Les distances à franchir augmentent pour les ouvriers qui vont plus loin, XXXIII, 363.

France. — Les villes gallo-romaines étaient des lieux d'agglomération de propriétaires ruraux, XXXIII, 124. — Rôle de l'évêque comme défenseur de la Cité, 126. — La ville mérovingienne est taxée par le comte au profit du mérovingien, 126. — Sous la féodalité, les villes et les fonctions urbaines entrent dans la forme du fief, XXXIII, 130. — Le mouvement communal avait pour but de soustraire la population industrielle des villes féodales à l'arbitraire seigneurial, qui renfermait trop d'imprévu pour des gens adonnés à un métier, XXXIII, 214. — Ce mouvement ne pouvait se faire que par l'association des intéressés, 215. — Le Midi a précédé le Nord dans le mouvement communal : 1° parce que le contact de l'Orient hâtait l'essor du commerce ; 2° parce qu'il était moins influencé par le régime féodal, XXXIII, 216. — L'association urbaine préexistait, dans le Midi, au mouvement d'émancipation, 217. — Les communes du moyen âge sont des associations fondamentales, perpétuelles, faites pour s'étendre à tous les besoins, XXXIII, 224. — Elles ont agi à l'intérieur par voie de contrainte et d'étroite réglementation, 225. — L'institution des communes tendait à faire disparaître l'initiative personnelle et privée, XXXIII, 225. — Le mouvement communal, tout d'abord, n'a guère été aidé par les rois et ne les a guère aidés, XXXIII, 411. — La royauté a tiré des villes les deux instruments efficaces de son pouvoir : les soldats et les fonctionnaires, XXXIII, 414. — Elle a réagi contre l'autonomie des communes, 414. — C'est autour des châteaux des grands propriétaires gascons que se sont formées les villes modernes, XXXIII, 151. — Le milieu gascon a favorisé la fondation de villes nombreuses, XXXIII, 419. — Les gens des villes, conseillers de la royauté, considéraient la France comme une grande commune, XXXIV, 223. — Les villes avaient intérêt à combattre le gaspillage gouvernemental, XXXIV, 221. — Mais elles ne purent empêcher l'augmentation des impôts, 225. — Le développement de l'industrie se produisit dans les villes sur lesquelles le pouvoir royal ne s'était pas étendu, XXXIV, 320.

Grèce et Rome antiques. — Bien des faits économique de l'antiquité grecque et romaine dérivent de l'organisation urbaine, XXXIV, 96.

Italie. — Essor de Venise, XXXIV, 26.

Suisse. — Ancienne constitution aristocratique de la ville de Sion, XXXIII, 343.

ASIE. — **Japon.** — La concentration de la noblesse japonaise dans les villes donna naissance à des espèces de cités à maisons uniformes et régulières, semblables à des camps, XXXIV, 251.

PAYS MEMBRE DE LA PROVINCE

EUROPE. — **Allemagne.** — Charlemagne, en Allemagne, met un comte dans chaque *pagus*, système qui avait été autrefois celui du témoignage en France, XXXIII, 495. — Chez les Saxons, Charlemagne organise des comtés ecclésiastiques, 495.

Angleterre. — Les seigneurs normands étaient isolés dans leurs seigneuries sans organisation qui les reliât les uns aux autres, XXXIV, 510. — La fonction de shérif, dans les comtés, perdit peu à peu son importance, XXXIV, 515. — Les fonctionnaires durent se faire assister par les gens du pays, 515.

France. — Les seigneurs s'étaient emparés du droit de péage, plus nuisible aux citadins qu'aux paysans, XXXIII, 133. — Pour finir l'arbitraire du comte, les citadins fuyaient la ville et se réfugiaient dans le système de fief, XXXIII, 128. — Après la période d'organisation contre le pouvoir royal, le lien féodal se relâche, et chaque seigneurie tend à se soustraire à son su

zerain, XXXIII, 306. — Les seigneurs étaient faibles pour résister au mouvement communal, et avaient souvent intérêt à le favoriser, XXXIII, 309.

Suisse. — Dans le Haut-Valais, le dixain, héritier de la seigneurie féodale, atténue l'importance de la commune, et le conseil de dixain joue un rôle important, XXXIII, 257. — Troubles suscités par le changement de limites d'un dixain, XXXIII, 261.

PROVINCE

EUROPE. — **France.** — Au IXe siècle, les domaines, pour mieux résister aux fonctionnaires royaux, se groupent sous une trentaine de suzerainetés, XXXIII, 306. — Le roi imposait sa volonté aux seigneurs en s'appuyant sur certains d'entre eux pour faire de la pression sur les autres, XXXIII, 415. — Efforts continus pour substituer, dans les provinces, les fonctionnaires aux seigneurs, 416. — A M***, village champenois, on cultive la protection du préfet, XXXIII, 179.

Suisse. — Le gouvernement valaisan demeure stable parce qu'il n'a pas besoin de force, XXXIII, 256. — Le canton subit parfois le patronage de la commune, 256. — Le canton est une fédération de petites républiques divisées en communes quasi souveraines, 348. — Son autorité est encore diminuée par les progrès du pouvoir central helvétique, 348. — Les fonctions cantonales du Valais, peu rétribuées, sont une aubaine pour la bourgeoisie de Sion et des petits centres, XXXIII, 347. — C'est dans le Valais qu'est né le referendum, 347. — Les impôts cantonaux sont très faibles dans le Palais, XXXIII, 351. — Les fonctionnaires travaillent à moitié pour l'honneur et sont peu payés, 351. — Les légistes sont en majorité au Grand Conseil, 353.

ASIE. — **Japon.** — Puissance des Daïmios japonais dans leurs provinces et leurs guerres contre les mikados, XXXIV, 141.

ÉTAT

GÉNÉRALITÉS. — L'État, quand il fait des lois défectueuses, est responsable de la répugnance que le jury peut avoir à les appliquer, XXXIII, 117. — Quand une classe a détenu le pouvoir et qu'une autre classe n'a pas assez bénéficié des progrès accomplis, celle-ci réclame, et, si ces réclamations sont vaines, arrive elle-même au pouvoir, XXXIII, 210. — La multiplicité des contrôles légaux favorise parfois les malfaiteurs, XXXIII, 485. — Tous les peuples sont forcés aujourd'hui d'avoir une politique mondiale, XXXIV, 6. — Le fonctionnarisme n'est pas une bonne machine à élever les gens, XXXIV, 47. — L'État sanctionne la propriété dans l'intérêt public, qui se trouve conforme à l'intérêt privé, XXXIV, 353. — Quand la coïncidence des intérêts n'existe pas, la propriété privée cesse d'être reconnue, 353.

EUROPE. — **Allemagne.** — En Allemagne, la féodalité venait d'en haut, à partir des fonctionnaires royaux (et non en bas, comme en France), XXXIII, 497. — La royauté en Allemagne aux temps féodaux. Retard sur la France, XXXIII, 497.

Angleterre. — Les diverses parties de l'empire britannique sentent le besoin de s'unir pour constituer une grande force. De là l'impérialisme, XXXIV, 5-18. — Tout semble annoncer la formation prochaine d'un Empire fédératif anglo-saxon, 18. — L'État anglais pousse les colonies à demeurer unies à la métropole, pour permettre à la race saxonne de se répandre librement, XXXIV, 394. — Faiblesse de la monarchie anglaise en présence des résistances saxonnes et des défections de la noblesse, XXXIV, 512.

Belgique. — Le mouvement qui s'opère en Belgique en faveur du suffrage universel pur et simple montre qu'il existe une tendance moderne à ce que le pouvoir soit pris par ceux qui ont le plus de revendications à faire valoir, XXXIII, 197-210.

Espagne. — Le type de la grande monarchie moderne a nui à l'Espagne, XXXIV, 213.

France. — Le jury, en tant qu'organisme politique, constitue un obstacle aux empiètements du pouvoir central, XXXIII, 118. — L'Odinique chef de Normands a une aptitude spéciale à établir, par son arbitraire, l'ordre dans tout ce qu'il réussit à dominer, XXXIII, 30. — Le régime féodal lui convient par les facilités qu'il offre à l'organisation militaire, 31. — Faiblesse de la royauté sous les premiers Capétiens, XXXIII, 403-409. — La royauté n'a pas abattu la féodalité. Elle est remontée quand la féodalité s'est dissoute, XXXIII, 402. — La royauté a recueilli la direction de ce qui échappait à la féodalité, 409. — Le type de la grande monarchie moderne a nui à la France, XXXIV, 218. — Progrès et ravage de l'administration royale, 227. — La croissance du pouvoir royal constituait un retour en arrière, vers l'organisation commu-

nautaire des gouvernements anciens, XXXIV, 313. — La Révolution, dans ses procédés de gouvernement, a continué l'Ancien Régime, XXXIV, 398. — On s'est enfoncé de plus en plus dans la théorie de l'État absolu, et dans le système de la nation considérée comme une communauté générale, 414. — Lois qui protègent les apprentis, XXXIV, 199. — Comment on pourrait retarder, par la loi, l'entrée des jeunes ouvriers à l'atelier, 204. — Le Gascon brille dans la politique, XXXIII, 149.

Hongrie. — Le gouvernement hongrois s'efforce d'endiguer ou de canaliser l'émigration, XXXIV, 461.

Italie. — L'État, dans la Rome ancienne, répartissait les propriétés, et prenait au besoin celles des patriciens pour les distribuer aux plébéiens, XXXIV, 531.

Portugal. — Le type de la grande monarchie moderne à nui au Portugal, XXXIV, 210.

Suisse. — La confédération helvétique exerce une pression centralisatrice à laquelle résiste le Valais, XXXIII, 355.

ASIE. — **Japon.** — Rôle d'idole vivante imposé au Mikado, XXXIV, 140. — Avènement du Séi-Siogun ou empereur séculier, qui se substitue au mikado transformé en bouddha vivant, 144. — Attitudes diverses des empereurs séculiers vis-à-vis des chrétiens, XXXIV, 248. — Ils ont recours à un grand déploiement de forces pour anéantir le christianisme, 250. — Les empereurs prennent des mesures soupçonneuses vis-à-vis des Daïmios, 251. — La partie du peuple japonais soustraite à l'action des Samouraïs a favorisé la restauration du Mikado et le renversement de l'empereur séculier, XXXIV, 256. — Organisation moderne et parlementaire du gouvernement japonais, 258. — Les Samouraïs se transforment en politiciens, 259.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — L'État canadien contrôle étroitement les conseils de chefs hurons, par le « département des Affaires indiennes », siégeant à Ottawa, XXXIII, 338.

EXPANSION DE LA RACE

GÉNÉRALITÉS. — Les conquêtes de la chevalerie pure n'étaient pas stables parce que les conquérants étaient tous des guerriers professionnels, non accompagnés d'émigrants agricoles, XXXIII, 315.

EUROPE. — **Allemagne.** — Expansion des Allemands dans la Plaine Baltique et dans le bassin du Danube, XXXIII, 503. — Cette expansion est commerciale, urbaine et militaire, 505.

Angleterre. — Guillaume le Conquérant n'amenait pas en Angleterre une colonie agricole, mais une bande militaire, ce qui dicta le mode d'occupation, XXXIII, 35. — L'Impéralisme anglais a pour but de protéger l'expansion anglo-saxonne contre des obstacles nouveaux, XXXIV, 381-397.

France. — Les Normands odiniques étaient aptes à une expansion militaire brillante, mais passagère, XXXIII, 32. — La Normandie stable provient des éléments particularistes englobés dans l'immigration normande, XXXIII, 33. — Sous les Carlovingiens, les villes se vident. On émigre à la campagne, XXXIII, 128. — Les Gascons, devenus belliqueux à cause de leurs propres guerres, fournirent de bons soldats à la France, XXXIII, 156. — A. M..., village champenois, les gens ruinés s'en vont pour fuir le mépris des autres, XXXIII, 169. — L'exemple de brillantes réussites porte le Gascon à émigrer, XXXIII, 427. — Les Gascons émigrent généralement dans les villes, XXXIV, 146. — Carrières préférées de l'émigrant : armée, commerce, professions libérales, 147.

Hongrie. — Beaucoup de Hongrois émigrent aux États-Unis et s'y transforment en Russes, XXXIV, 452.

Suisse. — Les Valaisans à Paris se serrent les uns contre les autres, XXXIII, 441. — Cas de six familles valaisannes parlant ensemble, avec un prêtre, pour La Plata, XXXIII, 445. — Émigration valaisanne : soldats mercenaires d'autrefois, douanes, gendarmerie, servants d'hôtels sur la côte d'Azur, débardeurs, voituriers, palefreniers parisiens; vignerons à Oran, colons au Brésil et à La Plata, etc., XXXIII, 429-451. — L'émigration valaisanne diminue pour les pays d'Outre-Mer, 447. — Le Valaisan émigre surtout pour faire des économies et revenir, 448.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Migration des Hurons vers Québec, après leur défaite par les Iroquois, XXXIII, 324.

ÉTRANGER

EUROPE. — **Allemagne.** — Les deux grands États de Prusse et d'Autriche ont été formés sur des terres qui avaient cessé d'être germaniques, et les Allemands vainqueurs durent s'y comporter comme des étrangers, XXXIII, 504. — Les Finnois et les Slaves se germanisèrent partiellement, 505

France. — Le jury est l'adaptation en France d'une institution anglaise, née de la formation particulariste, XXXIII, 108. — L'habileté des commerçants suisses nuit à la Fabrique lyonnaise, XXXIII, 231.

Suisse. — L'influence étrangère (française) a implanté au Valais la libre-pensée, XXXIII, 449. — L'exemple de l'étranger, en ce qui concerne le progrès agricole, pénètre lentement dans le Valais, XXXIII, 450.

ASIE. — **Japon.** — L'importation du bouddhisme a transformé le Japon, XXXIV, 131. — Contact des Portugais avec le Japon. Ils sont bien accueillis d'abord, XXXIV, 345. — Contact des Américains et des Européens au XIXe siècle et révolution qui s'ensuit, 254.

AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — L'influence russe, par le moyen de la propagande panslaviste, agit sur les Hongrois l'émigrés aux États-Unis, XXXIV, 754.

HISTOIRE DE LA RACE

GÉNÉRALITÉS. — Il est inexact que l'histoire de l'humanité se divise en trois stades de l'économie domestique, urbaine, nationale, XXXIV, 93-111.

EUROPE. — **Allemagne.** — Le retard de l'Europe centrale sur la France, des invasions à Charlemagne, a influé puissamment sur les différences de leur histoire, XXXIII, 494. — Histoire de la Ligue hanséatique, XXXIV, 32. — La germanisation de l'Europe centrale au moyen âge, XXXIII, 489-507. — Divers peuples allemands et leur situation, 489; le rôle de Charlemagne en Allemagne, 494; empereurs saxons et franconiens, 498; la maison de Souabe joue en Allemagne le rôle des Capétiens, 502; les Habsbourg, l'expansion chez les Slaves et l'ascension de l'Autriche, 503. — Histoire des agrandissements de la Prusse, dernière grande monarchie européenne, XXXIV, 505.

Angleterre. — La lutte des Saxons contre les Danois a été dirigée par le peuple plus que par les chefs, XXXIII, 24. — Lutte séculaire du petit paysan saxon contre les obstacles qui l'empêchent de se développer, XXXIV, 384. — L'Angleterre, après la conquête normande, évolue vers le type du self-government, XXXIV, 516.

Espagne. — Formation de la Castille et de l'Aragon, XXXIV, 213. — Histoire de la grande monarchie espagnole, 217.

France. — (Histoire de la formation particulariste.) — Triomphe des Saxons sur la féodalité normande en Grande-Bretagne, XXXIII, 24-38. — Ce qu'étaient les Normands, 25; type du chef guerrier normand, pur odinique, 29; entrée des Normands dans le système féodal, 30; les Normands colons, de type particulariste, font la Normandie stable, 32; les Saxons conquis résistent socialement à leurs vainqueurs, 35; les Saxons gagnent la noblesse normande et triomphent finalement, 36. — Le mouvement communal en France, XXXIII, 121-134. — Les villes gallo-romaines de la décadence, 123; les villes gallo-romaines pendant l'invasion, 125; les villes mérovingiennes, 126; les villes carlovingiennes, 127; les villes féodales, 129; renaissance des villes grâce à la prospérité des campagnes, 131. — Prospérité agricole aux XIe et XIIe siècles, 211; l'émancipation des villes, 214; villes du Midi d'abord, 216; les villes du Nord et la ghilde, 217; conjurations contre les seigneurs, 221; les phases de la lutte, 222; l'organisation des villes affranchies, 224. — La chevalerie ou le militarisme féodal, XXXIII, 305-318. — Déconcentration féodale, 306; le seigneur est poussé vers la vie militaire, 308; ce qui explique les grandes expéditions chevaleresques, 313; résultats instables de ces expéditions, 315; décadence de la chevalerie, 317. — La renaissance de la royauté en France, XXXIII, 402-417. — La royauté remonte quand la féodalité décline, 402; l'éclipse royale sous les premiers Capétiens, 404; la royauté recueille ce qui échappe à la féodalité, 409; institution des soldats et des fonctionnaires, 414. — Le commerce des villes libres au moyen âge, XXXIV, 19-38. — Les foires, 19; la batellerie, 21; la chevalerie fraye des voies au commerce, 23. — Histoire de la grande monarchie française, XXXIV, 218; les États généraux, 219; les impôts, 220; l'échec des réformes, 224; Étienne Marcel, 224; le fonctionnarisme, 226; la décadence sociale coïncidant avec le développement du pouvoir central, 313; Sully et Colbert, 326; les insuccès coloniaux, 330; le lien de l'Ancien Régime et de la Révolution, 398-416; Richelieu, 409; les intendants, 411; la Révolution résulte des privilèges et de l'inégalité dans l'impôt, 412; la Révolution continue l'Ancien Régime, 414. — La Gascogne a été peuplée par des migrations allant du Sud au Nord, XXXII, 136. — Hypothèse sur l'origine des Gascons supérieurs (caravaniers métal-

larges figures, XXXIII, 143. — Histoire de la Gascogne au moyen âge, XXXIV, 153.

Italie. — Les Phéaciens Ischia paraissent avoir été d'origine phénicienne, XXXIV, 135. — Prospérité de Venise et des villes italiennes au moyen âge, XXXIV, 25.

Portugal. — La découverte des Indes orientales et occidentales, XXXIV, 112-139. — Formation du Portugal, 121; les découvertes, 126; arrivée aux Indes, 130; décadence du Portugal, 210.

Suisse. — Histoire de la race valaisane : Celtes, Romains, barbares, XXXIV, 52; l'évêché de Sion et le monastère de Saint-Maurice, 57; Haut-Valais, 60; esprit démocratique, 12; types célèbres : Schiner, La Tour, Supersaxo, Stockalper, 63; invasion française, 66; Bas-Valais, 67; démêlés entre Haut-Valaisans, et Bas-Valaisans, 69; importance de la haute montagne, 70; célébrités récentes, 70.

ASIE. — **Japon.** — Histoire résumée du Japon, XXXIV, 131-145, 245-563. — L'avènement de la noblesse bouddhique au Japon explique toute l'histoire de ce pays au moyen âge, XXXIV, 135.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Le Huron de Lorette a conservé des traits du sauvage : amour de la chasse et de la simple récolte, inaptitude à l'effort cultural et à la propriété du sol, XXXIII, 319, 341.

RANG DE LA RACE

GÉNÉRALITÉS. — A chaque époque la primauté a appartenu à la société la plus dégagée du type communautaire et présentant le plus d'individualisme, XXXIII, 290.

EUROPE. — **France.** — Les serfs s'émancipaient à mesure que leur tenure, grâce à leur travail, produisait davantage. Le domaine favorisait l'ascension de la famille, XXXIII, 131. — Les bourgeois des villes, une fois devenus bourgeois, ne montaient plus, 132. — A l'évolution qui a développé le pouvoir royal, la France a perdu la supériorité qu'elle avait au moyen âge, XXXIV, 314. — Le paysan champenois de M... n'a ni les qualités du communautaire, ni celles du particulariste. Il est instable, sans progrès et sans appui, XXXIII, 179. — Le Gascon de Gascogne est un type en retard sur le Gascon émigré, XXXIII, 427.

Suisse. — Le Valaisan est actif, valeureux, endurant et tenace; son rôle social a été grand jadis; mais, aujourd'hui, il semble devoir occuper un rang effacé. La routine l'empêche de se mettre au pas des races qui marchent, XXXIV, 72-74.

AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — Les émigrants employés aux mines d'anthracite constituent un personnel inférieur, XXXIV, 490.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TRENTE-QUATRIÈME

LIVRAISON DE JUILLET 1902

Pages.

Questions du jour. — L'avenir de l'empire britannique. — Les motifs de fédération impériale, par M. **P.-E. Lefébure** 5

Histoire de la formation particulariste. — XXIII. Le commerce des villes libres au moyen âge, par M. **Henri de Tourville** 19

Le dernier roman de **M. Paul Bourget** : *L'Étape*, par M. **Paul de Rousiers** 39

Le Valaisan et son rôle social (*Fin*). — XI. Histoire de la race, par M. **Louis Courthion** 52

Mouvement social. — I. Les enfants martyrs, par le **Dr Oudaille.** — II. La propagande antialcoolique au Canada (correspondance), par M. **Léon Gérin.** — III. Marseille italienne. — IV. A travers les faits récents 75

LIVRAISON D'AOUT 1902

Questions du jour. — La science sociale et l'érudition allemande. — Les périodes économiques de l'humanité, d'après Karl Bücher, par M. **G. d'Azambuja** 93

Histoire de la formation particulariste. — XXIV. La découverte des Indes Orientales et Occidentales, par M. **Henri de Tourville** 112

Du Japon antique au Japon moderne. — L'arrivée du bouddhisme. Ses conséquences, par M. **A. de Préville** 131

Essai sur le type gascon. — IV. L'émigration gasconne, par M. **J. Garas** 146

Mouvement social. — I. Les caractères des transactions anglo-françaises (Extrait d'un rapport consulaire), par M. **Jean Périer.** — II. Hambourg et l'Allemagne contemporaine (compte rendu du nouvel ouvrage de M. Paul de Rousiers). — III. L'éducation et l'assistance des aveugles. — IV. Les Slovènes et leurs ennemis. — V. Une histoire du journalisme (de M. Eugène Tavernier), par M. **G. d'A.** — VI. Coup d'œil sur les revues. — VII. A travers les faits récents. — VIII. Bulletin bibliographique, par M. **Paul de Rousiers** 153

LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1902

Questions du jour. — La crise de l'apprentissage et les conditions du travail des jeunes ouvriers dans l'industrie moderne, par M. **G. Olphe Galliard** 181
Histoire de la formation particulariste. — XXV. Les grandes monarchies européennes de l'âge moderne (l'Espagne, la France), par M. **Henri de Tourville** 210
La propriété foncière, par M. **Paul Bureau** 229
Du Japon antique au Japon moderne. — II. La diffusion et le refoulement du christianisme. — L'isolement farouche. — La transformation à vue, par M. **A. de Préville** 245
Mouvement social. — I. La mode et le ruban. — II. L'utilité des fonctionnaires. — III. Une association entre viticulteurs et négociants. — IV. Le mariage des officiers. — V. Coup d'œil sur les revues. — VI. A travers les faits récents 264

LIVRAISON D'OCTOBRE 1902

Aux abonnés. — Le cours de Science sociale, par M. **Henri de Tourville, E. Demolins, A. Dauprat** 285
Questions du jour. — Une trilogie fantaisiste. Esclavage, servage, salariat, par M. **G. d'Azambuja** 287
Histoire de la formation particulariste. — XXVI. Les grandes monarchies européennes de l'âge moderne. (La France (*suite*), par M. **Henri de Tourville** 312
La propriété foncière (*suite*), par M. **Paul Bureau** 335
L'Exposition de Düsseldorf. — Une jeune cité allemande qui s'affirme, par M. **D. Alf. Agache** 354
Mouvement social. — I. Où est l'esprit de société, par M. **H. La Bourdonnière.** — II. Le deuxième centenaire de la chambre de commerce de Lyon. — III. L'expansion coloniale. — IV. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja.** — V. Coup d'œil sur les revues. 361

LIVRAISON DE NOVEMBRE 1902

Questions du jour. — L'avenir de l'Empire britannique. — Les motifs sociaux de l'impérialisme, par **P.-E. Lefébure** 381
Histoire de la formation particulariste. — XXVII. Les grandes monarchies européennes de l'âge moderne, par M. **Henri de Tourville** 398
Les Phéaciens d'Homère à Ischia. — I. La terre des Phéaciens s'identifie avec Ischia par ses caractères généraux, par M. **Ph. Champault** 417
Émigration hongroise et panslavisme américain. — Comment les Hongrois deviennent Russes en Amérique, par M. **Raoul Chélard** 448
Mouvement social. — I. Les enfants en retard, par **Mme L. Oudaille.** — II. Le nouvel ouvrage de M. Demolins. — III. Coup d'œil sur les revues. — IV. Le cours de Science sociale. — V. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja.** — VI. Bulletin bibliographique... 466

LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1902

Pages.

Questions du jour. — La grève des charbonnages américains, par M. **Paul de Rousiers** 485

Histoire de la formation particulariste. — XXVIII. La dernière Grande Monarchie européenne et les grands Peuples particularistes actuels, par M. **Henri de Tourville** 505

La propriété foncière à Rome, par M. **Paul Bureau** 517

Les Phéaciens d'Homère à Ischia. — II. La terre des Phéaciens s'identifie avec Ischia par ses détails topographiques, par M. **Ph. Champault**. 536

Mouvement social. — I. Gentlemen cireurs de bottines, par M. **H. La Bourdonnière**. — II. L'enseignement de la Science sociale. — III. Le mouvement de la population en 1901. — IV. Coup d'œil sur les revues. — V. Le commerce et le bon goût. (Extrait d'un rapport consulaire de M. Jean Périer.) — VI. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja**. - VII. Bulletin bibliographique 557

Table analytique des tomes XXXIII et XXXIV 574

Table des matières du tome trente-quatrième 586

Le Directeur Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS